

En 2024, TotalEnergies
fête ses 100 ans !

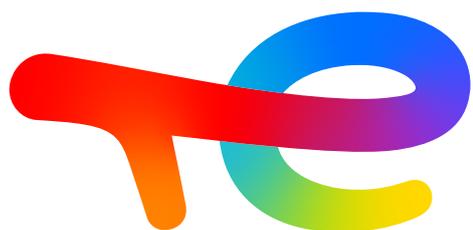


Pionniers
depuis

100
ans

Document d'enregistrement universel 2023

incluant le rapport financier annuel



TotalEnergies

Sommaire

1			
Présentation de la Compagnie - Rapport intégré		5	
1.1	TotalEnergies, en un coup d'œil	6	
1.2	Notre ambition et nos progrès	14	
1.3	Notre transition énergétique ordonnée	18	
1.4	Nos ambitions et objectifs en matière de développement durable	27	
1.5	Notre politique d'investissement	31	
1.6	L'innovation au service de la stratégie de transition de TotalEnergies	34	
1.7	Nos atouts	37	
1.8	Notre gouvernance	41	
1.9	Nos performances financières	47	
2			
Présentation des activités pour l'exercice 2023		69	
2.1	Activités <i>oil & gas</i> Amont	70	
2.2	Secteur Exploration-Production	81	
2.3	Secteur Integrated LNG	89	
2.4	Secteur Integrated Power	97	
2.5	Secteur Raffinage-Chimie	108	
2.6	Secteur Marketing & Services	120	
3			
Risques et contrôle		129	
3.1	Facteurs de risque	130	
3.2	Pays sous sanctions économiques	140	
3.3	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	144	
3.4	Assurance et couverture des risques	151	
3.5	Procédures judiciaires et d'arbitrage	152	
3.6	Plan de vigilance	153	
4			
Rapport sur le gouvernement d'entreprise		189	
4.1	Organes d'administration et de direction	190	
4.2	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	238	
4.3	Rémunération des organes d'administration et de direction	238	
4.4	Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	267	
4.5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	272	
5			
Performance extra-financière		273	
5.1	Le développement durable au cœur de la stratégie	274	
5.2	Modèle d'affaires	280	
5.3	Santé et sécurité de tous	280	
5.4	Enjeux liés au changement climatique (selon les recommandations de la TCFD)	288	
5.5	Enjeux liés à l'environnement et la nature	324	
5.6	Une Compagnie engagée pour ses collaborateurs	333	
5.7	Actions en faveur du respect des droits humains	351	
5.8	Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	356	
5.9	Création de valeur pour les territoires d'ancrage	360	
5.10	Sous-traitance et fournisseurs	366	
5.11	Périmètres et méthodologie de reporting	371	
5.12	Rapports de vérification	376	
5.13	Indicateurs de performance	382	
6			
TotalEnergies et ses actionnaires		391	
6.1	Cotation boursière	392	
6.2	Retour à l'actionnaire et dividende	395	
6.3	Rachats d'actions	398	
6.4	Actionnariat	401	
6.5	Informations destinées aux actionnaires étrangers	403	
6.6	Communication financière	404	
7			
Renseignements généraux		407	
7.1	Capital social	408	
7.2	Acte constitutif et statuts ; autres informations	409	
7.3	Informations financières historiques et informations complémentaires	412	
8			
Comptes consolidés		415	
8.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	416	
8.2	Compte de résultat consolidé	421	
8.3	Résultat global consolidé	422	
8.4	Bilan consolidé	423	
8.5	Tableau de flux de trésorerie consolidé	424	
8.6	Variation des capitaux propres consolidés	425	
8.7	Annexe aux comptes consolidés	426	
9			
Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)		535	
9.1	Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation <i>FASB Accounting Standards Codification 932</i>	536	
9.2	Autres informations complémentaires	553	
9.3	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 22-10-37 du Code de commerce)	556	
9.4	Déclaration des paiements aux gouvernements au titre d'achats de pétrole, de gaz et de minéraux (<i>reporting</i> ITIE)	584	
10			
Comptes sociaux de TotalEnergies SE		587	
10.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	588	
10.2	Comptes sociaux société mère	592	
10.3	Annexe aux comptes sociaux	596	
10.4	Autres informations financières société mère	611	
11			
Informations complémentaires de reporting		615	
11.1	Indicateurs extra-financiers de base (« Core ») du Forum économique mondial	616	
11.2	Reporting SASB	627	
Glossaire		651	
Tables de concordance		663	
Avertissement		672	



TotalEnergies

Document d'enregistrement universel 2023 incluant le Rapport financier annuel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sociaux et consolidés de TotalEnergies SE (la Société) sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Conseil d'administration référencé dans la table de concordance du présent Document d'enregistrement universel figurant en page 667 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Fait le 29 mars 2024
Patrick Pouyanné
Président-directeur général



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 29 mars 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce Document d'enregistrement universel est une reproduction au format PDF de la version officielle du Document d'enregistrement universel établi au format XHTML, déposée auprès de l'AMF le 29 mars 2024 et disponible sur le site internet de l'AMF. Cette reproduction est disponible sur notre site internet totalenergies.com.

Ce document n'a pas été approuvé par la Financial Conduct Authority britannique et ne constitue pas un document d'enregistrement universel au sens de la réglementation britannique applicable.

1

Présentation de la Compagnie – Rapport intégré

1.1	TotalEnergies, en un coup d'œil	6	1.5	Notre politique d'investissement	31
1.1.1	Une Compagnie multi-énergies intégrée	6	1.5.1	Principaux investissements réalisés au cours de la période 2021-2023	32
1.1.2	Notre histoire : une transition énergétique engagée	10	1.5.2	Principaux investissements prévus	33
1.1.3	Notre modèle d'affaires	12	1.5.3	Modes de financement	33
1.2	Notre ambition et nos progrès	14	1.6	L'innovation au service de la stratégie de transition de TotalEnergies	34
1.2.1	Enjeux mondiaux : plus d'énergies, moins d'émissions	14	1.6.1	OneTech	34
1.2.2	Enjeux mondiaux : la COP28 et les actions à mener	14	1.6.2	La R&D, levier de la stratégie de transition	35
1.2.3	Une stratégie multi-énergies en deux piliers	15	1.6.3	L'accélération digitale comme levier de performance	36
1.2.4	Une Compagnie Net Zero en 2050, ensemble avec la société	15	1.7	Nos atouts	37
1.2.5	2030 : nos objectifs pour plus d'énergie et moins d'émissions	16	1.7.1	Nos collaborateurs	37
1.2.6	Positionnement des objectifs de TotalEnergies à l'horizon 2030 au regard des scénarios de l'AIE	17	1.7.2	Notre modèle multi-énergies intégré	38
1.2.7	Une stratégie au service de la réduction des émissions de nos clients	17	1.7.3	Notre excellence opérationnelle	38
1.2.8	Accompagner nos clients dans leur démarche de décarbonation	17	1.7.4	Une présence mondiale, un ancrage local	39
1.3	Notre transition énergétique ordonnée	18	1.7.5	Un dialogue permanent avec nos parties prenantes	40
1.3.1	Impact climat de notre stratégie : nos résultats 2023 et nos objectifs 2025-2030	18	1.8	Notre gouvernance	41
1.3.2	Pétrole : l'énergie d'aujourd'hui	18	1.8.1	Un Conseil d'administration pleinement engagé	41
1.3.3	Gaz : une énergie de transition	20	1.8.2	Un Comex mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie de transition de la Compagnie	44
1.3.4	Electricité : l'énergie de la décarbonation	24	1.8.3	Une organisation opérationnelle autour des secteurs d'activité de la Compagnie	44
1.3.5	Nouvelles énergies bas carbone et innovations pour atteindre le Net Zero en 2050	25	1.8.4	Dispositif de gestion des risques	46
1.4	Nos ambitions et objectifs en matière de développement durable	27	1.9	Nos performances financières	47
			1.9.1	Panorama de l'exercice 2023	47
			1.9.2	Trésorerie et capitaux	63
			1.9.3	Tendances et perspectives	64
			1.9.4	Changements significatifs	67

1.1 TotalEnergies, en un coup d'œil

1.1.1 Une Compagnie multi-énergies intégrée

TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Nos plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour fournir au plus grand nombre une énergie

plus abordable, plus disponible et plus durable. Présente dans environ 120 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations.

DES VALEURS ANCRÉES DANS NOTRE QUOTIDIEN

La Sécurité, le Respect de l'Autre, l'Esprit Pionnier, la Force de la Solidarité et le Goût de la Performance nous animent. Ces valeurs guident au quotidien les actions et les relations de la Compagnie avec ses parties prenantes.

Ces cinq valeurs fortes imposent également à l'ensemble des collaborateurs de TotalEnergies une conduite exemplaire. En priorité en matière de sécurité, sûreté, santé, environnement, intégrité sous toutes ses formes (notamment lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anticoncurrentielles) et droits humains.

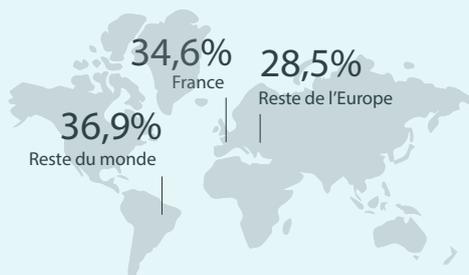
C'est par une adhésion stricte de nos collaborateurs à ces valeurs et à cette ligne de conduite que notre Compagnie entend construire une croissance forte et durable pour nous-même et pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous concrétisons ainsi notre engagement en faveur d'une énergie meilleure.

NOTRE PROFIL

Nos collaborateurs

Répartition des effectifs par zone géographique



Effectif au 31 décembre 2023 : 102 579

Répartition des collaborateurs femmes/hommes



36,9%
Femmes



63,1%
Hommes

Des expertises reconnues en 2023

- 102 579 collaborateurs
- Près de 170 nationalités
- Plus de 740 compétences métiers
- Plus de 461 000 jours de formation
- Plus de 400 développeurs de talents pour l'accompagnement des collaborateurs dans leur développement professionnel

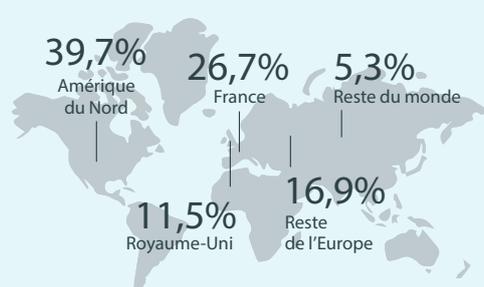
Collaborateurs en 2023

- 9,2 G\$ consacrés aux salaires (charges sociales comprises)
- Plus de 200 M€ dédiés à la formation
- 92,1% des collaborateurs sont en CDI et les femmes représentent 41,2% des recrutements en CDI
- 85,6% des recrutements de la Compagnie et 67,1% des recrutements de cadre concernent des personnes d'une nationalité autre que française

Notre actionnariat

Répartition de l'actionnariat par zone géographique⁽¹⁾

Estimation au 31 décembre 2023, sur la base de la demande d'identification des actionnaires réalisée à cette date en application de l'article L. 228-2 du Code de commerce.



(1) Hors autodétention.

(2) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société.

Répartition de l'actionnariat par principale catégorie

Estimation au 31 décembre 2023, sur la base de la demande d'identification des actionnaires réalisée à cette date en application de l'article L. 228-2 du Code de commerce.



13,6%
Actionnaires individuels



7,4%
Salariés de la Compagnie⁽²⁾



76,5%
Actionnaires institutionnels



2,5%
Autodétention

Environ
1 600 000
Nombre
d'actionnaires
individuels

Notre ambition climat : **ZÉRO ÉMISSION NETTE 2050, ensemble avec la société**

NOS CHIFFRES CLÉS 2023

Indicateurs financiers⁽¹⁾

23,2 G\$

Résultat net ajusté
(part TotalEnergies)

21,4 G\$

Résultat net (part
TotalEnergies)

20,4%

Rentabilité des
capitaux propres
(ROE)

18,9%

Rentabilité des
capitaux employés
moyens (ROACE)

35,9 G\$

Marge brute
d'autofinancement
(CFFO)

3,01 €

Dividende par action
au titre de l'exercice
2023⁽²⁾

5,0%

Ratio
d'endettement⁽³⁾

16,8 G\$

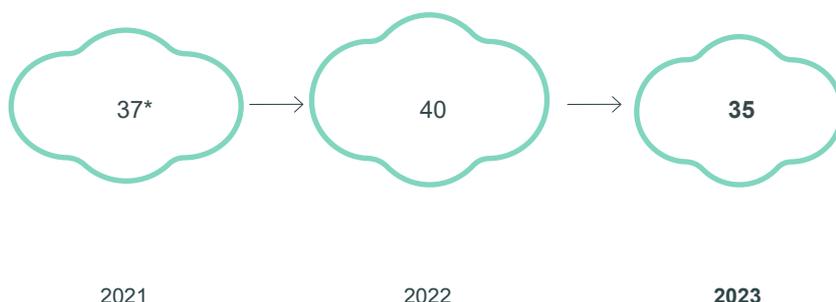
Investissements
nets (35% dans les
énergies bas
carbone,
essentiellement
dans l'électricité)

22,2 \$/b

Point mort cash
organique avant
dividende

Indicateurs extra-financiers

Émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1+2 des installations opérées (Mt CO₂e)



* Hors effet COVID-19.

Taux de fréquence des accidents déclarés



Part des femmes parmi les dirigeants (%)



Part d'internationaux parmi les dirigeants (%)



(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 de ce chapitre pour les tableaux de réconciliation.

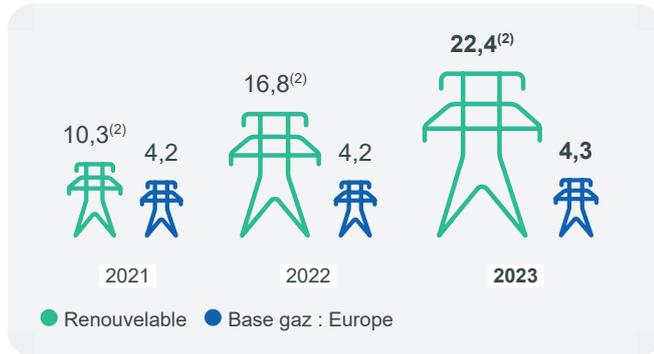
(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 24 mai 2024.

(3) Hors engagements liés aux contrats de location ; 10,9% engagements liés aux contrats de location inclus.

NOTRE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

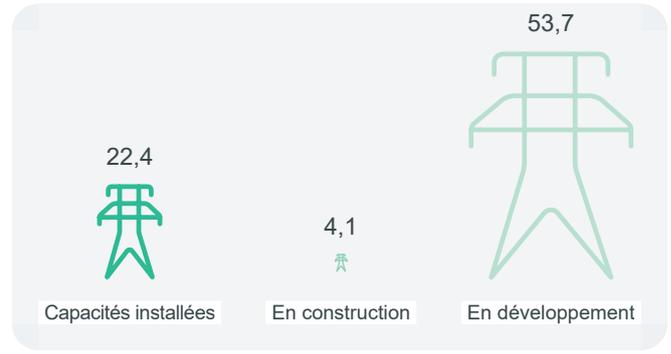
Capacités brutes installées de génération électrique⁽¹⁾

(GW)



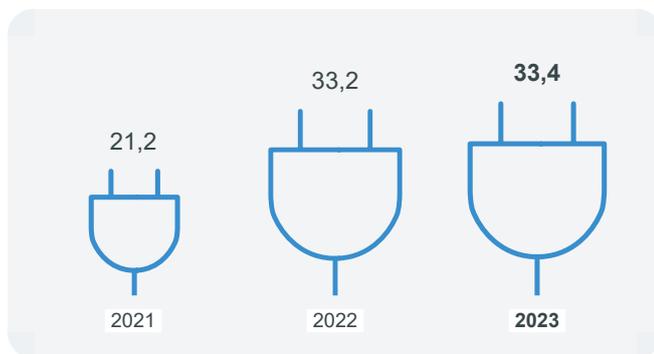
Capacités brutes en portefeuille de génération électrique renouvelable à fin 2023⁽²⁾

(GW)



Production nette d'électricité⁽³⁾

(TWh)



Ventes d'électricité - nombre de sites clients BtB et BtC

(millions)



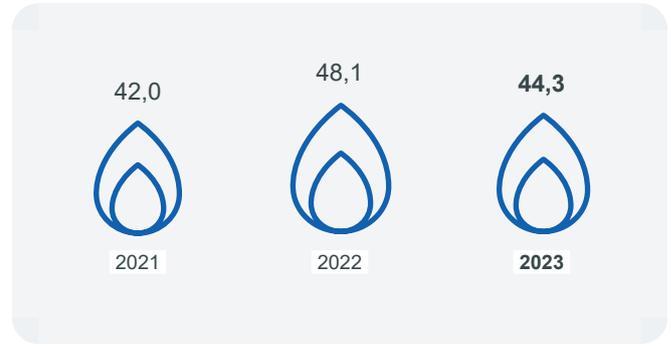
Ventes de gaz - nombre de sites clients BtB et BtC

(millions)



Volumes des ventes de GNL

(Mt)



Production de GNL

(Mt)



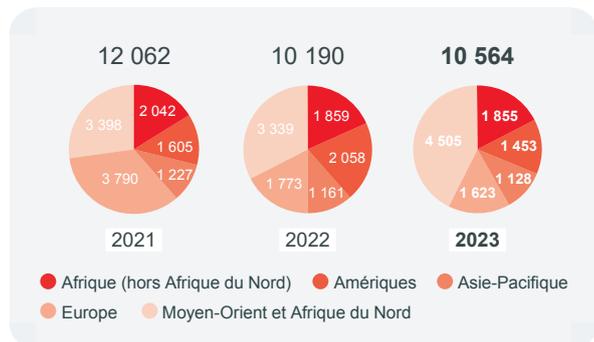
(1) Hors centrale à gaz à cycle combiné de Taweelah, Émirats arabes unis.

(2) Dont 20% des capacités brutes d'Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021, dont 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group à partir du troisième trimestre 2022 et 49% des capacités brutes de Casa dos Ventos à partir du premier trimestre 2023.

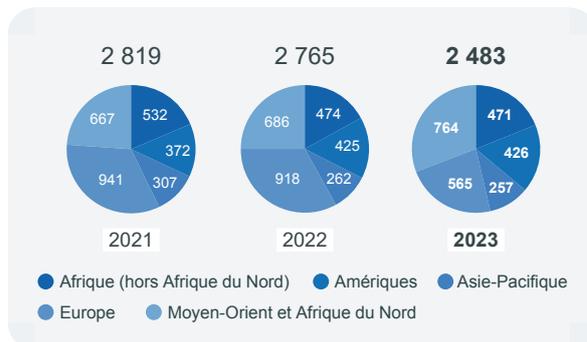
(3) Solaire, éolien, hydroélectricité et capacités flexibles à gaz.

NOTRE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

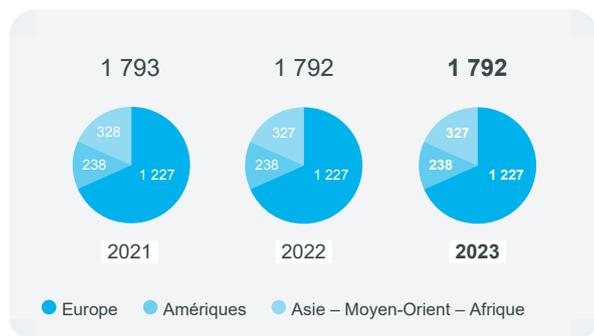
Réserves prouvées d'hydrocarbures⁽¹⁾ par zone géographique (Mbp) :



Production d'hydrocarbures par zone géographique (kbp/j) :



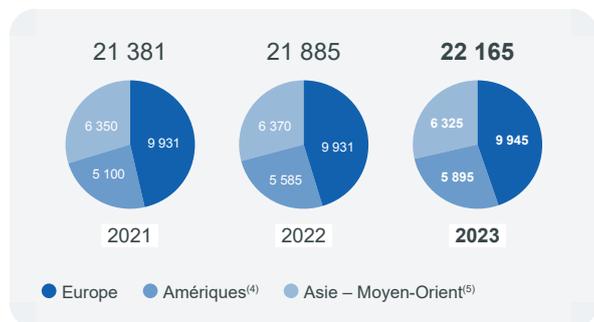
Capacité de raffinage de pétrole brut⁽²⁾ (kb/j) :



Volumes raffinés⁽³⁾ (kb/j) :



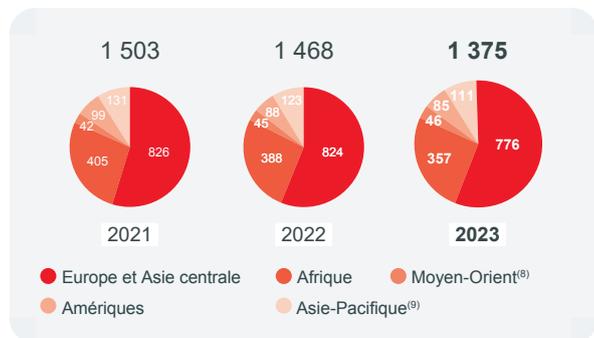
Capacité de production pétrochimique par zone géographique (kt) :



Volumes de production de produits pétrochimiques (kt) :



Ventes de produits pétroliers du Marketing & Services⁽⁷⁾ par zone géographique (kb/j) :



Production de biocarburants (kt) :



(1) Établies selon les règles de la SEC (Brent à 83,27 \$/b en 2023, à 101,24 \$/b en 2022 et à 69,23 \$/b en 2021).
 (2) Capacité calculée sur la base de la capacité journalière des unités de distillation atmosphérique dans des conditions de fonctionnement normal, déduction faite de l'impact moyen des arrêts pour l'entretien et la maintenance des installations.
 (3) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.
 (4) Dont 50% des capacités du joint venture entre TotalEnergies et Borealis.
 (5) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha TotalEnergies Petrochemical Co. Limited et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.
 (6) Oléfines.
 (7) Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.
 (8) Dont la Turquie.
 (9) Dont les îles de l'océan Indien.

1.1.2 Notre histoire : une transition énergétique engagée

La Compagnie a été créée le 28 mars 1924. Depuis ses premiers pas dans la production pétrolière en Irak, dès 1927, la Compagnie n'a eu de cesse de se transformer, se distinguant par son esprit pionnier, qu'il s'agisse de redessiner ses frontières géographiques ou d'innover pour repousser les limites technologiques. Cette capacité d'adaptation permanente s'est exprimée aussi au fil des années dans le rapprochement réussi avec des sociétés comme Petrofina, Elf Aquitaine ou plus récemment Saft, Mærsk Oil ou Direct Energie.

Afin de répondre aux enjeux d'un futur largement décarboné, la Compagnie a amorcé un nouveau virage pour devenir une compagnie multi-énergies intégrée, en se développant notamment dans l'électricité, principalement renouvelable, qui sera centrale dans le système énergétique de demain.

En prenant le nom de TotalEnergies en 2021, la Compagnie a ancré dans son identité l'ambition forte qui l'anime : être un acteur majeur de la transition énergétique et atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ensemble avec la société. L'esprit pionnier qui l'anime depuis ses origines continue à la guider pour réussir cette transition.

Création à Bruxelles de la Compagnie financière belge des pétroles, appelée PetroFina.

1920

Concession accordée le 14 mars à l'IPC pour 75 ans.

1925

Introduction à la Bourse de Paris des actions de la CFP.

1929

La raffinerie de Gonfreville est mise en production en Normandie (France), avec une capacité de 900 000 tonnes de pétrole brut par an.

1933

1924

Création de la Compagnie française des pétroles (CFP)

Le 20 septembre 1923, le président français du Conseil Raymond Poincaré confie une mission importante à l'industriel Ernest Mercier : créer un « outil capable de réaliser une politique nationale de pétrole ». Six mois plus tard, la Compagnie française des pétroles voit le jour le 28 mars 1924.

1927

Première découverte sur le gisement de Kirkouk en Irak. Dans le cadre de la convention qui la lie au gouvernement d'Irak, la CFP fait sa première découverte, à Kirkouk. Elle marque le début de l'aventure moyen-orientale de TOTAL.

1939

Première découverte d'hydrocarbures en France : gisement de gaz de Saint-Marcet.

Création de la Régie autonome des pétroles (RAP), ancêtre du groupe Elf, pour explorer un vaste périmètre autour de Saint-Gaudens.

1941

Création de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA).

1954

Lancement de la marque TOTAL par la CFP.

Au début des années 50, les dirigeants de la CFP et de la CFR (Compagnie française de raffinage) décident de créer un réseau de distribution en propre et, pour cela, de disposer d'une marque. En 1954, la nouvelle marque TOTAL et son logo sont adoptés.



1951

Découverte du gisement de gaz de Lacq (France) par la SNPA. Il jaillit d'une profondeur de 3 450 mètres à une très forte pression. Lacq se révèle être un gisement de gaz naturel géant avec une réserve de quelque 262 milliards de mètres cubes.

Premier forage offshore sur Umm Shaif (Abu Dhabi).

1958

1956

Découvertes des gisements d'Edjeleh, de Hassi R'Mel (gaz) et de Hassi Messaoud (pétrole) dans le Sahara algérien.

Les recherches initiées en 1946 par la SN Repal et la CFP-A, aboutissent en 1956 à la découverte de gisements de pétrole à Edjeleh et Hassi-Messaoud, et de gaz à Hassi R'Mel.



Lancement de la marque Elf. Dans la nuit du 27 avril 1967, une grande opération est lancée sur tout le territoire français : « nuit des ronds rouges ».

1967

1961

Découverte des premiers champs offshore au Gabon, le premier découvert est le champ d'Anguille.

1970

Elf prend le contrôle d'Antar. Prise de permis en Indonésie, suivie par la découverte du champ de Bekapai en 1972 et du champ de Handil en 1974.

Entrée en production du champ Girassol sur le bloc 17 en Angola.

2001

TotalFinaElf prend le nom de TOTAL.

2003

TOTAL investit dans le secteur de l'énergie solaire avec l'acquisition de 60% de la société américaine SunPower. Le 15 juin 2011, TOTAL et SunPower Corp. annoncent le succès de l'offre publique d'achat amicale de TOTAL sur SunPower visant à créer un nouveau leader mondial de l'énergie solaire.

2011

2000

Après le rapprochement de Fina en 1999, acquisition par TOTAL d'Elf Aquitaine. Le nouveau Groupe créé est TotalFinaElf, 4^e major pétrolière mondiale.

1991

Après un premier changement de dénomination en 1985 de la CFP en Total-CFP, l'entreprise devient TOTAL.

1983

Naissance de la société Atochem, filiale de la SNEA, par la fusion d'ATO Chimie, de Chloé Chimie et d'une partie de Péchiney Ugine Kuhlmann.

1976

Création de la Société nationale Elf Aquitaine (SNEA), fusion entre l'ERAP et la SNPA.

1974

Acquisition par le Groupe d'Hutchinson-Mapa, entreprise spécialisée dans la transformation du caoutchouc.

1971

Le champ d'Ekofisk en mer du Nord entre en production.

Le 6 juillet 2018, TOTAL annonce la finalisation de l'acquisition de Direct Energie et le lancement d'une OPA sur cette société. Cette opération permet au Groupe d'accélérer son intégration aval dans la chaîne gazière et électrique et d'atteindre la taille critique sur les marchés français et belge où il est en forte croissance.

TOTAL acquiert le business GNL d'Engie et devient le n°2 mondial du gaz naturel liquéfié.

TOTAL acquiert la société d'exploration-production Mærsk Oil & Gas A/S dans le cadre d'une transaction en actions et en dette. Cette acquisition fait de TOTAL le deuxième opérateur dans l'offshore en mer du Nord.

2018

2019

Acquisition de 26,5% dans le projet Mozambique LNG. Elle intervient dans le cadre de l'accord conclu avec Occidental en vue d'acquérir les actifs d'Anakardo en Afrique et vient renforcer la position de TOTAL dans le GNL.

2017

Lancement de Total Spring en France.



2016

Le 18 juillet 2016, TOTAL acquiert Saft Groupe, un leader mondial de la conception et de la production de batteries de haute technologie pour l'industrie, et intègre dans son portefeuille d'activités des solutions de stockage d'électricité, compléments indispensables à l'essor des énergies renouvelables.

Rachat de Lampiris en Belgique.

TOTAL devient TotalEnergies et se transforme en une compagnie multi-énergies avec pour ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique.

2021

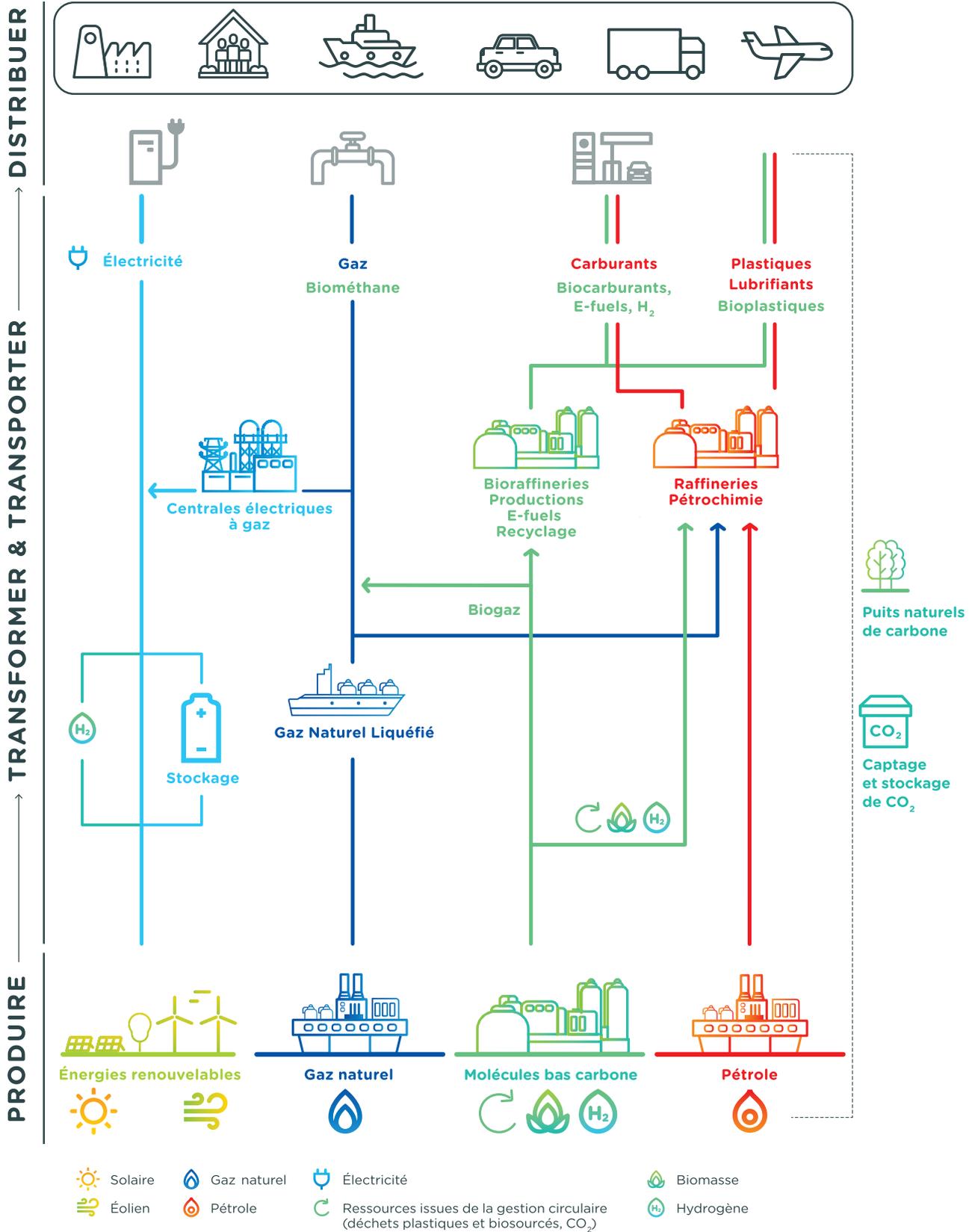
2020

La Compagnie se dote d'une nouvelle ambition climat pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 (zéro émission nette), depuis sa production jusqu'à l'utilisation des produits énergétiques par les clients (Scope 1+2+3), ensemble avec la société.



1.1.3 Notre modèle d'affaires

Chaîne de valeur intégrée



Ressources & écosystème

Des expertises reconnues

- 102 579 collaborateurs
- Près de 170 nationalités
- Plus de 740 compétences métiers
- Plus de 461 000 jours de formation
- Plus de 400 développeurs de talents pour l'accompagnement des collaborateurs dans leur développement professionnel

Une innovation responsable

- Budget R&D : 774 M\$
- 15 centres de R&D dans le monde
- Plus de 250 demandes de brevets en 2023

Des actifs industriels et commerciaux de 1^{er} plan

- 22,4 GW⁽¹⁾ de capacité brute installée de génération électrique renouvelable
- Plus de 60 000 points de charge pour véhicules électriques opérés et supervisés
- Réserves prouvées de 10,6 Gbep et production d'hydrocarbures de 2 483 kbep/j
- 16 raffineries dont 1 bioraffinerie (La Mède) ; 1 bioraffinerie en cours de conversion (Grandpuits) • 26 sites pétrochimiques dont 6 plateformes intégrées (raffinage-pétrochimie) • 84 sites de production de chimie de spécialités • 37 sites de production opérés (lubrifiants et graisses)
- Près de 14 600 stations-service dans environ 60 pays

Des bases financières solides

- Marge brute d'autofinancement (CFFO) : 35,9 G\$
- Investissements nets : 16,8 G\$
- Ratio d'endettement (hors engagements liés aux contrats de location) : 5,0%
- Point mort cash organique avant dividende : 22,2 \$/b

Territoires

- Une présence dans environ 120 pays
- Exploration et production d'hydrocarbures dans environ 50 pays

Environnement

- Prélèvements d'eau douce : 102 Mm³
- Consommation nette d'énergie primaire : 157 TWh (périmètre opéré)

Données au 31 décembre 2023.

Création de valeur partagée

Collaborateurs

- 9,2 G\$ consacrés aux salaires (charges sociales comprises)
- Plus de 200 M€ dédiés à la formation
- 92,1% des collaborateurs sont en CDI et les femmes représentent 41,2% des recrutements en CDI
- 85,6% des recrutements de la Compagnie et 67,1% des recrutements de cadres concernent des personnes d'une nationalité autre que française

Clients

- Chiffre d'affaires : 237 G\$
- 3^e acteur mondial de GNL : volumes de GNL vendus de 44,3 Mt en 2023, dont 15,2 Mt issus des quotes-parts de production de la Compagnie
- 33,4 TWh de production nette d'électricité, dont 18,9 TWh à partir de sources renouvelables
- 100,9 TWh de gaz livrés à 2,8 millions de sites clients BtB et BtC
- 52,1 TWh d'électricité livrés à 5,9 millions de sites clients BtB et BtC
- Près de 75 produits et solutions labellisés Ecosolutions par TotalEnergies
- Plus de 10 000 brevets en vigueur dans le monde

Fournisseurs

- 30 G\$ d'achats de biens et de services réalisés auprès d'un réseau de plus de 100 000 fournisseurs soutenant des centaines de milliers d'emplois directs et indirects à travers le monde

Actionnaires

- 7,5 G\$ distribués en dividendes⁽²⁾
- Environ 1,6 million d'actionnaires individuels
- Plus de 65% des salariés sont actionnaires

Territoires

- 12 745 M\$ au titre de l'impôt courant sur le résultat, 11 909 M\$ de taxes à la production supportées dans les activités d'EP, 2 342 M\$ de charges sociales salariales patronales, 18 183 M\$ de droits d'accises collectés, qui ensemble favorisent le développement social et économique des pays
- Démarche globale intégrée de développement local (*in country value*)

Climat

- Réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à 35 Mt CO₂e en 2023
- Réduction des émissions de méthane⁽³⁾ des installations opérées de 50% entre 2010 et 2020 et de 47% entre 2020 et 2023
- Emissions de GES Scope 3⁽⁴⁾ à 355 Mt CO₂e en 2023, en baisse par rapport à 2015
- Réduction des émissions de GES Scope 3 des produits pétroliers vendus dans le monde de 35% en 2023, par rapport à 2015
- Réduction de l'intensité carbone cycle de vie⁽⁵⁾ des produits énergétiques vendus de 13% entre 2015 et 2023

(1) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021, 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group à partir du troisième trimestre 2022 et 49% des capacités brutes de Casa dos Ventos à partir du premier trimestre 2023.

(2) Hors dividendes versés aux intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle.

(3) Hors méthane biogénique.

(4) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(5) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

1.2 Notre ambition et nos progrès

1.2.1 Enjeux mondiaux : plus d'énergies, moins d'émissions

L'énergie est une ressource essentielle, partout indispensable pour vivre : pour se nourrir, s'éclairer, se chauffer ou se rafraîchir, se déplacer, se soigner, construire ou commercer.

Historiquement, la demande d'énergie a cru en fonction de la démographie et de l'augmentation du niveau de vie comme illustré ci-après depuis 2000.

La population mondiale va s'accroître de près de 2 milliards d'habitants supplémentaires d'ici 2050. Cette perspective va avoir des conséquences significatives sur la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) pour améliorer la prospérité et le bien-être social tout en protégeant l'environnement et la biodiversité.

Dans les **pays du Global South** où l'accès à l'énergie est déjà aujourd'hui un des facteurs limitants du développement humain, les populations aspirent à améliorer leur qualité de vie.

Dans les **pays de l'OCDE**, l'énergie a permis un développement socio-économique auquel aucun pays n'est prêt à renoncer.

Le GIEC a réitéré en 2021⁽¹⁾ que le réchauffement climatique est la conséquence des émissions de GES liées aux activités humaines et a alerté sur les impacts environnementaux et socio-économiques de ce changement climatique déjà tangible.

« **TotalEnergies soutient l'accord de Paris.** »

Depuis l'accord de Paris en 2015, les États se sont engagés ensemble « à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

1.2.2 Enjeux mondiaux : la COP28 et les actions à mener

TotalEnergies salue l'accord trouvé à Dubaï qui appelle à « *transitioning away from fossil fuels* », d'une manière « juste, ordonnée et équitable ». Dans ce cadre, TotalEnergies note avec intérêt la mention dans l'accord de l'utilité des *transition fuels* comme le gaz.

TotalEnergies soutient les objectifs de triplement des énergies renouvelables et de doublement de l'efficacité énergétique d'ici 2030, ainsi que celui d'éliminer l'essentiel des émissions de méthane à cette date. Ces objectifs sont au cœur de la feuille de route de TotalEnergies d'ici 2030.

Cet accord conforte ainsi la stratégie de transition de TotalEnergies qui vise, d'une part, à contribuer à la construction d'un nouveau système énergétique décarboné fondé sur l'électricité et les renouvelables, dans lequel le gaz joue un rôle utile comme énergie de transition flexible, et d'autre part, à accompagner cette transition juste, ordonnée et équitable de décroissance des énergies fossiles, notamment dans les pays émergents qui aspirent légitimement au développement économique et social pour leurs populations.

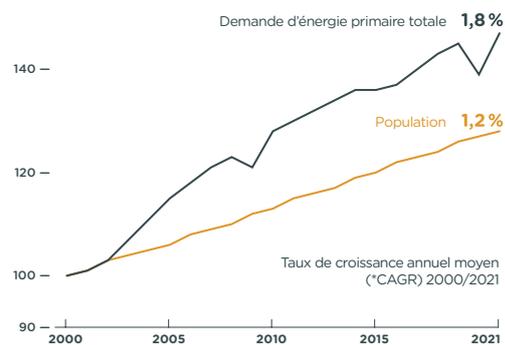
Compte tenu des émissions liées à l'énergie illustrées sur le graphe ci-contre, **baisser les émissions associées implique à court terme :**

- de réduire au maximum la part du charbon dans la production électrique en commençant par les pays de l'OCDE ;
- de décarboner le secteur du transport routier (aujourd'hui alimenté à 90% par des produits pétroliers) ;
- de viser à éliminer les émissions de méthane issues des processus de production de combustibles fossiles.

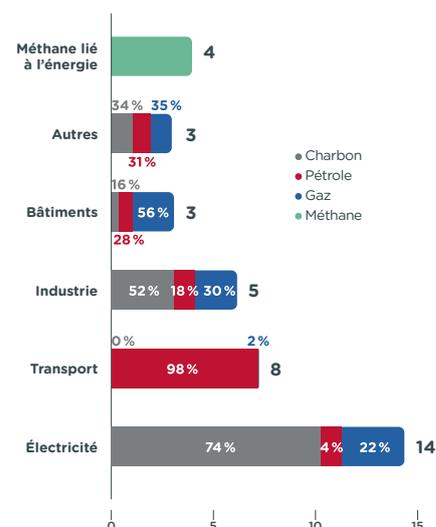
Le système énergétique doit donc se transformer car l'énergie est au cœur de ce défi climatique mondial : les émissions de GES liées à la production ou à l'utilisation d'énergie représentent en 2021 plus de 60% des émissions mondiales (réf. GIEC & IEA) car le système énergétique mondial dépend encore à 80% des énergies fossiles.

Il y a urgence à agir en accélérant le développement d'un système énergétique décarboné tout en assurant le maintien du système énergétique actuel à un niveau suffisant pour répondre à la demande mondiale et organiser une transition juste, ordonnée et équitable des systèmes énergétiques.

Évolution de la demande totale d'énergie primaire et de la population mondiale⁽²⁾ (Base 2000 = 100)



Émissions mondiales de GES liées à la combustion d'énergies fossiles en 2021 - 37 Gt CO₂e⁽³⁾



Pour ce faire, il est nécessaire d'investir massivement dans les énergies renouvelables mais aussi dans les réseaux électriques et les systèmes permettant de garantir la disponibilité du nouveau système électrique.

Un autre défi est de **réduire la consommation des combustibles fossiles au bon rythme**. Dans le Global South, les combustibles fossiles restent une solution abordable pour fournir à des populations croissantes l'accès à l'énergie, donc une prospérité accrue.

(1) Climate Change 2021: The Physical Science Basis and other assessment reports 6.

(2) Oxford Economics, TPED-Enerdata.

(3) IEA, CO₂ Emissions in 2022, Greenhouse Gas Emissions from Energy Data Explorer (update 2023).

Dans les pays de l'OCDE, une transition accélérée signifie le déclassement d'actifs existants au niveau des pays, de l'industrie et des ménages, et l'investissement dans de nouveaux actifs bas carbone.

La transition ne se fera pas sans **acceptabilité sociale** (à la fois entre le Nord et le Sud et au sein des pays de l'OCDE) et sans de véritables efforts en termes de **justice climatique**.

L'accélération du rythme d'investissement dans les énergies bas carbone requiert une **coopération forte entre secteurs privé et public** :

- Dans les pays de l'OCDE, simplifier et accélérer l'obtention des permis pour accélérer le déploiement des réseaux et des énergies renouvelables ;
- Soutenir activement la transition du Global South par (i) le développement de garanties financières multilatérales indispensables au financement des projets et (ii) le déploiement de formations pour accompagner la mise en œuvre locale de nouvelles solutions technologiques.

1.2.3 Une stratégie multi-énergies en deux piliers

1.2.3.1 TotalEnergies maintient le cap de sa stratégie intégrée multi-énergies équilibrée...

TotalEnergies réaffirme la pertinence de sa stratégie intégrée multi-énergies équilibrée au regard de l'évolution des marchés du pétrole, du gaz et de l'électricité. Ancrée sur deux piliers, les hydrocarbures, notamment le GNL, et l'électricité, énergie au cœur de la transition, la Compagnie se trouve dans une position très favorable pour tirer parti de l'évolution des prix de l'énergie. Ainsi, grâce au recentrage du portefeuille

pétrolier et gazier sur des actifs et projets à point mort bas et à faibles émissions de gaz à effet de serre et à la diversification dans l'électricité, notamment renouvelable, au travers d'une stratégie intégrée de la production au client, la Compagnie met en œuvre sa stratégie de transition tout en garantissant une politique attractive de retour à l'actionnaire.

1.2.3.2 ...en produisant de manière responsable des hydrocarbures à bas coût et à faibles émissions

Tout en réduisant de manière drastique les émissions de ses opérations, TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production d'hydrocarbures de 2 à 3% par an sur les cinq prochaines années, principalement de GNL, grâce à son riche portefeuille de projets à bas coûts et à faibles émissions.

TotalEnergies mettra également en production son portefeuille de projets pétroliers à forte rentabilité (Brésil, golfe du Mexique, Irak, Ouganda), récemment enrichi de succès prometteurs en exploration au Suriname et en Namibie.

La Compagnie va en effet développer son *pipeline* de projets GNL de premier plan (Qatar North Field Expansion, Papua LNG, Energia Costa Azul LNG et Rio Grande aux Etats-Unis, Mozambique LNG) et renforcer sa position de *leader* de la regazéification en Europe et de premier exportateur de GNL aux Etats-Unis.

L'indicateur clé de nos progrès sur ce pilier est la baisse des émissions de Scope 1+2 car notre premier devoir en tant que producteur d'hydrocarbures est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs productions.

1.2.3.3 ...et en développant un modèle rentable différencié Integrated Power qui deviendra un des moteurs de la génération de cash de la Compagnie.

TotalEnergies entend répliquer son modèle intégré Oil & Gas sur la chaîne de valeur de l'électricité afin d'atteindre une rentabilité (ROACE⁽¹⁾) de l'ordre de 12% pour le secteur Integrated Power, équivalente à la rentabilité de ses activités Oil & Gas à 60 \$/b et donc supérieure au modèle traditionnel des Utilities.

par an ; la génération de cash-flow de ce secteur a été de 2,2 milliards de dollars en 2023 et sera de plus de 4 milliards de dollars en 2028, le secteur Integrated Power devenant *net cash* positif à cet horizon.

La Compagnie construit un portefeuille d'actifs renouvelables (solaire, éolien terrestre, éolien offshore) et flexibles (CCGT, stockage) compétitif afin de fournir à ses clients une électricité bas carbone disponible 24h/24. En particulier, TotalEnergies utilise l'effet d'échelle sur ses achats d'équipements pour optimiser les coûts d'investissement et industrialise l'exploitation de ses actifs renouvelables grâce au digital pour baisser les coûts d'exploitation. TotalEnergies se sert également de la force de son bilan pour conserver une exposition au marché, lui permettant de capturer des marges additionnelles dans un marché volatil.

En outre, nous investissons également dans les molécules bas carbone (biocarburants et biogaz ainsi que l'hydrogène et ses dérivés : *e-fuels* et SAF).

La Compagnie prévoit d'augmenter sa production d'électricité à plus de 100 TWh d'ici 2030 en investissant en moyenne 4 milliards de dollars

L'indicateur clé de nos progrès pour mesurer notre transition vers des produits énergétiques bas carbone est l'intensité carbone⁽²⁾ cycle de vie des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie. Elle rapporte les émissions en cycle de vie (depuis leur production jusqu'à leur utilisation finale) de nos produits énergétiques vendus (Scope 1+2+3) à la quantité d'énergie fournie (g CO₂e/MJ). La diminution de l'intensité carbone⁽³⁾ reflète la baisse du contenu carbone de l'énergie vendue à nos clients et la progression de la Compagnie dans la mise en œuvre de sa stratégie de transition.

1.2.4 Une Compagnie Net Zero en 2050, ensemble avec la société

TotalEnergies réaffirme son ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique et partage une vision de ce que pourraient être ses activités pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ensemble avec la société.

En 2050, TotalEnergies produirait :

- environ 50% de son énergie sous forme d'électricité avec les capacités de stockage correspondantes, soit environ 500 TWh/an, ce qui supposerait de développer environ 400 GW de capacités brutes renouvelables ;

- environ 25% soit l'équivalent de 50 Mt/an de molécules énergétiques bas carbone, soit sous la forme de biogaz, soit sous la forme d'hydrogène, soit sous la forme de carburants liquides synthétiques grâce à la réaction circulaire : $H_2 + CO_2 \rightarrow e\text{-fuels}$;
- environ 1 Mb/j d'hydrocarbures (près de quatre fois moins qu'en 2030 en cohérence avec la décroissance envisagée par le scénario Net Zero de l'AIE), essentiellement du gaz naturel liquéfié à hauteur d'environ 0,7 Mbep/j, soit 25 à 30 Mt/an et du pétrole à très faible coût pour le reste. Ce pétrole serait notamment utilisé dans la pétrochimie pour produire environ 10 Mt/an de polymères dont les deux tiers proviendraient de l'économie circulaire.

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

(2) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

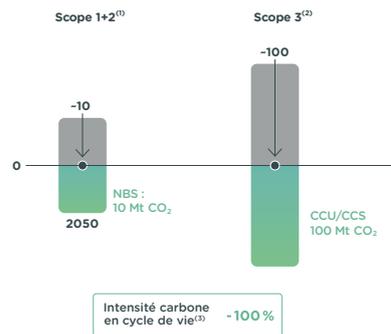
(3) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

Ces hydrocarbures représenteraient :

- des émissions résiduelles de Scope 1 d'environ 10 Mt CO₂e/an, y compris des émissions de méthane proches de zéro (inférieures à 0,1 Mt CO₂e/an), qui seraient intégralement compensées par des projets de solutions fondées sur la nature (puits de carbone naturels) ;
- des émissions de Scope 3⁽¹⁾ d'environ 100 Mt CO₂e/an. Pour atteindre la neutralité carbone ensemble avec la société, TotalEnergies contribuerait à « éliminer » l'équivalent de 100 Mt/an de CO₂ produits par ses clients grâce à une offre de solutions d'utilisation de carbone (CCU) et de captage et stockage du carbone (CCS) de l'ordre de 100 Mt CO₂e/an.

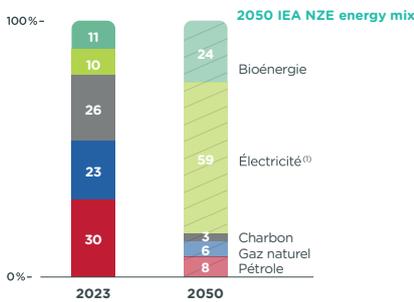
En 2050, le portefeuille de nos activités de négoce serait aligné sur celui de nos productions et de nos ventes.

Vision Net Zero de TotalEnergies en 2050 (Mt CO₂e)



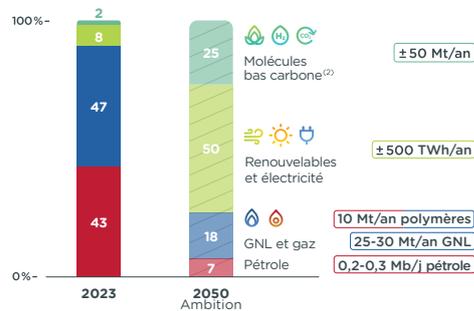
- (1) Périmètre opéré.
- (2) GHG Protocol - Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails)
- (3) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

**Le système énergétique mondial selon l'AIE en 2050
Demande d'énergie primaire - périmètre monde**



(1) Hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne et énergie nucléaire.

**Vision des ventes de TotalEnergies en 2050
Mix de ventes d'énergies - périmètre TotalEnergies**



(2) Biocarburants, biogaz, hydrogène et e-carburants/e-gaz.

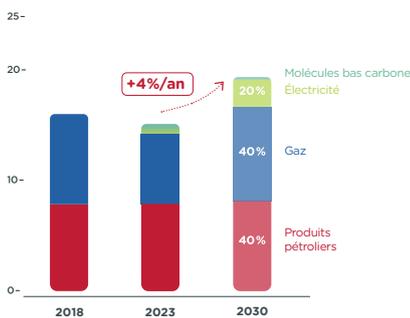
1.2.5 2030 : nos objectifs pour plus d'énergie et moins d'émissions

Sur la décennie 2020-2030, la stratégie de transition sur deux piliers de TotalEnergies se traduit par les objectifs de production et de ventes ci-dessous.

Production

Nous prévoyons d'augmenter notre production d'énergie (pétrole, gaz et électricité) globalement de 4% par an entre 2023 et 2030, tout en en réduisant les émissions (Scope 1 + 2 et méthane) de nos sites opérés.

Production d'énergie (en PJ/j)



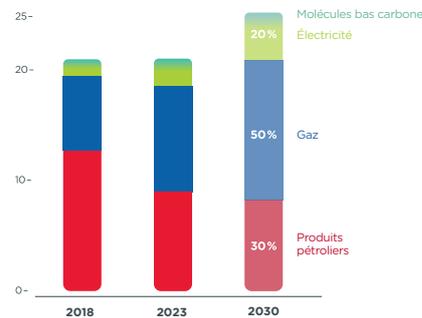
+ 4 %/an
de production d'énergie entre 2023 et 2030

Ventes

Nous visons une réduction de 25% de l'intensité carbone cycle de vie⁽²⁾ de nos ventes d'ici 2030 en comparaison à 2015.

Compte tenu de ces éléments pour y parvenir, nous faisons évoluer notre mix de ventes pour atteindre en 2030, 20% d'électricité, avec une part des ventes de gaz supérieure à celle des ventes de pétrole.

Ventes d'énergie (en PJ/j)



- 25 %
intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus⁽¹⁾

(1) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(1) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (2) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

1.2.6 Positionnement des objectifs de TotalEnergies à l'horizon 2030 au regard des scénarios de l'AIE

La réduction des émissions de GES de nos sites opérés (Scope 1+2) est au cœur de notre ambition de fournir plus d'énergie en réduisant les émissions de GES. Notre objectif de baisse de 40% des émissions nettes de Scope 1+2 opéré est en phase avec l'objectif de baisse du programme « Fit-for-55 » de l'Union européenne (-37% entre 2015 et 2030) et du scénario Net Zero Émissions (NZE) 2023 de l'AIE (-31% entre 2015 et 2030).

Nos objectifs de baisse de l'intensité carbone⁽¹⁾ cycle de vie des produits énergétiques vendus (-15% en 2025 et -25% en 2030) nous positionnent sur une trajectoire proche du scénario APS (Announced Pledges Scenarios) du World Energy Outlook 2023 de l'AIE, qui fait l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale des objectifs de neutralité carbone pris par les États parties à l'Accord de Paris.

Une tierce partie (Wood Mackenzie) a audité les calculs réalisés et les trajectoires présentées.

1.2.7 Une stratégie au service de la réduction des émissions de nos clients

D'ici 2030, nous avons l'intention de vendre à nos clients un mix de produits énergétiques dont le contenu carbone sera réduit de 25% par rapport à celui de 2015. Dit autrement, nous avons l'intention de diminuer de 25% l'intensité carbone⁽²⁾ cycle de vie de nos produits vendus, qui rapporte les émissions en cycle de vie (Scope 1+2+3) de nos produits énergétiques vendus à la quantité d'énergie fournie (g CO₂e/MJ).

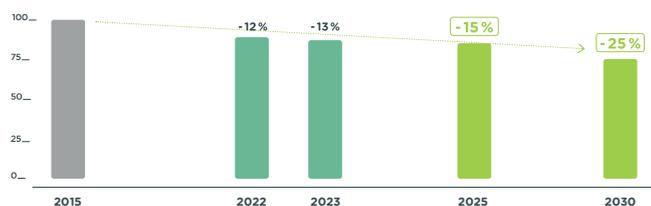
C'est en effet en proposant une offre de plus en plus **décarbonée** que nous contribuons à la transition énergétique et que nous aidons nos clients à **réduire leurs émissions**.

En 2023, nous avons poursuivi nos progrès, grâce à la croissance de nos ventes d'électricité d'origine renouvelable, en atteignant 13%

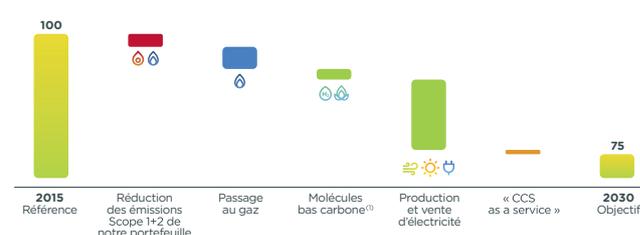
de réduction de l'intensité carbone⁽³⁾ cycle de vie de nos produits par rapport à 2015.

Sur la période entre 2015 et 2030, la croissance de l'électricité contribuera pour plus de la moitié à la baisse de l'intensité carbone⁽⁴⁾ cycle de vie. Les autres leviers correspondent à la réduction des ventes de produits pétroliers et à la **croissance de la production de gaz** (en particulier GNL) et des ventes de produits issus de la biomasse. Enfin, la réduction des émissions de nos installations contribuera, à hauteur d'environ 10%, à la baisse de l'intensité⁽⁵⁾.

Intensité carbone⁽⁶⁾ cycle de vie des produits énergétiques vendus (base 100 en 2015)



Leviers de réduction de l'intensité carbone⁽⁷⁾ cycle de vie des produits énergétiques vendus (2015-2030)



(1) Biocarburants, biogaz, hydrogène et e-carburants/e-gaz.

1.2.8 Accompagner nos clients dans leur démarche de décarbonation

Producteur d'électricité renouvelable, de biogaz et biocarburants, fournisseur en gaz et électricité, acteur de la mobilité électrique, nous aidons aussi nos clients dans leur démarche de décarbonation en leur proposant des solutions adaptées et développons pour nos clients industriels des solutions de stockage de CO₂.

Créée en 2022, TotalEnergies OneB2B Solutions compte plus d'une trentaine d'experts qui aident nos grands clients de 11 secteurs différents à concrétiser leur ambition pour la transition énergétique grâce à des offres adaptées à leurs besoins. Au cours des 2 dernières années, nous avons initié des échanges avec 334 grands comptes B2B au sujet de la décarbonation de leur Scope 1+2.

(1) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (2) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (3) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (4) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (5) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (6) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (7) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

1.3 Notre transition énergétique ordonnée

1.3.1 Impact climat de notre stratégie : nos résultats 2023 et nos objectifs 2025-2030

			2022	2023	Objectifs	
					2025	2030
Emissions opérées (Scope 1+2)	Emissions Scope 1+2	Mt CO ₂ e	40	35	< 38	25-30 ^(a)
		vs 46 Mt en 2015	-13%	-24%		> -40% ^(a)
Net Zero en 2050	Emissions de méthane	kt CH ₄	42	34		
		vs 64 kt en 2020	-34%	-47%	-50%	-80%
Emissions indirectes	Intensité carbone cycle de vie ^(b) des produits énergétiques vendus Scope 1+2+3	100 en 2015	-12%	-13%	-15%	-25%
		Mt CO ₂ e				
	410 Mt en 2015	389 ^(d)	355	< 400	< 400	
	Net Zero en 2050, ensemble avec la société	Scope 3 ^(c) Monde	dont Scope 3			
Pétrole			254 ^(d)	227		
		350 Mt en 2015	-27%	-34%		-40%

(a) Emissions nettes, y compris puits naturels de carbone, utilisés à partir de 2030.

(b) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(c) GHG Protocol - Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(d) Hors effet Covid-19 au 1^{er} semestre 2022.

1.3.2 Pétrole : l'énergie d'aujourd'hui

1.3.2.1 Produire autrement du pétrole : focus sur des actifs pétroliers à bas coût et faible intensité carbone

En 2023, la demande mondiale de produits pétroliers a atteint 101,8 Mb/j soit + 2,3 Mb/j par rapport à 2022 et devrait continuer de croître au cours de la décennie selon l'AIE (105,7 Mb/j à l'horizon 2028)⁽¹⁾. Ces prévisions de la demande demeurent dépendantes notamment de la croissance démographique et économique, du rythme de pénétration des innovations technologiques bas carbone telles que les véhicules électriques et de l'évolution des comportements.

En outre, elle évoluera de manière différenciée selon les feuilles de route de transition énergétique des divers pays.

Ainsi, la demande de pétrole pourrait commencer à décliner autour de 2030 mais moins vite que le taux actuel de déclin naturel des champs existants (de l'ordre de 4% par an).

TotalEnergies considère donc que de nouveaux projets pétroliers sont nécessaires pour répondre à cette demande et maintenir les prix à un

niveau acceptable de façon à créer les conditions d'une transition juste laissant le temps aux populations d'adapter leur usage des énergies. En 2023, TotalEnergies a produit 1,4 Mb/j de pétrole, équivalents à son niveau de 2019, représentant 1,5% environ de la production mondiale.

Notre première responsabilité en tant que producteur de pétrole est de produire différemment en réduisant au minimum les émissions. À cette fin, nous sanctionnons les projets hydrocarbures sur des critères de performance, notamment en termes de coûts techniques et d'intensité carbone (Scope 1+2). Nous opérons nos champs avec des exigences strictes en matière de sécurité, de réduction des émissions et d'impact environnemental. La marge d'autofinancement générée par ces activités Oil & Gas contribue à accélérer nos investissements dans les énergies renouvelables.

1.3.2.2 Diminuer sans relâche nos émissions Oil & Gas, Scope 1+2

Notre première responsabilité en tant que producteur d'énergies fossiles est de réduire substantiellement les émissions sur nos sites. Nous poursuivons résolument la réduction des émissions de nos sites opérés. Au périmètre de 2015 relatif à nos activités pétrolières et gazières, les émissions de nos actifs opérés ont baissé de plus de 34% par rapport à 2015, passant de 46 à 30 Mt CO₂e en 2023 (une baisse de 36% pour l'Oil & Gas opéré amont et une baisse de 32% dans le Raffinage-Chimie).

En 2023, la concrétisation de plus de 140 projets de réduction d'émissions de GES a permis une diminution de plus de 1,5 Mt CO₂e sur nos actifs opérés.

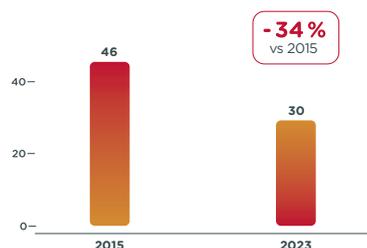
Ces efforts continus de réduction ont permis de diminuer l'intensité patrimoniale Scope 1+2 de nos actifs Oil & Gas Amont, de 20 kg CO₂e/bep en 2020 à 18 kg CO₂e/bep en 2023⁽²⁾. Ces résultats nous placent parmi les acteurs ayant les meilleures intensités de l'industrie.

(1) Source AIE Oil Juin 2023.

(2) L'intensité Oil & Gas Amont patrimoniale est calculée hors actifs intégrés GNL.

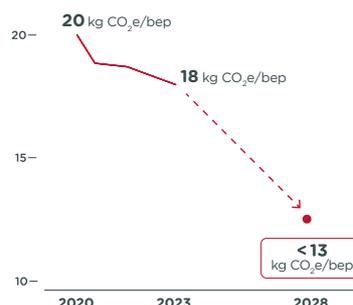
Scope 1+2 des installations Pétrole et Gaz opérées

(Mt CO₂e)



Intensité Scope 1+2 Pétrole et Gaz Amont - part patrimoniale

(kg CO₂e/bep)



1.3.2.3 Réduction de nos émissions, Scope 1+2, à horizon 2030

Objectifs de réduction du Scope 1+2

TotalEnergies réaffirme son objectif de décarbonation, qui vise de réduire de -40% ses émissions nettes Scope 1+2 à 2030 par rapport à 2015, net de 5 à 10 Mt de puits naturels de carbone.

Nos objectifs intègrent les émissions liées à la stratégie de croissance dans l'électricité mise en œuvre depuis 2015, qui conduit à constituer un portefeuille de génération électrique flexible (CCGT).

En 2023, les émissions de GES de nos actifs opérés affichent une baisse de 24% par rapport à 2015, à près de 35 Mt CO₂e. Entre 2022 et 2023, la réduction de ces émissions opérées est de 13%. Elle est due

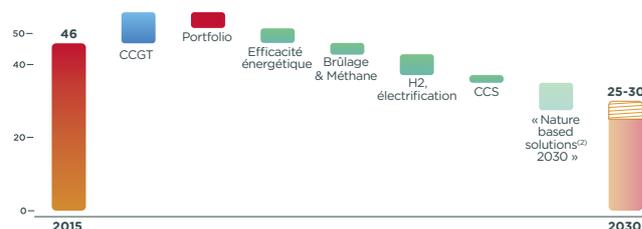
principalement à la baisse du taux d'utilisation des CCGTs, aux projets de réduction d'émissions, comme par exemple la réduction du brûlage en Angola et au Nigéria, et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Pour atteindre notre objectif à 2030, nous mobilisons l'ensemble des leviers disponibles pour éviter et réduire les émissions liées à nos opérations. La compensation à travers des puits de carbone naturels n'interviendra qu'à partir de 2030 pour les émissions résiduelles, sur la base d'une consommation d'environ 10% par an de notre stock de crédits carbone.

Émissions Scope 1+2 des installations opérées (Mt CO₂e)



Scope 1+2 des installations opérées : nos leviers pour atteindre l'objectif de -40% en 2030⁽¹⁾ (Mt CO₂e)



- (1) Net de puits de carbone naturels.
- (2) Les crédits NBS ne seront utilisés qu'à partir de 2030, de l'ordre de 5 à 10 millions par an.

1.3.2.4 Notre plan d'efficacité énergétique : 1 milliard de dollars sur deux ans

Plan d'amélioration de l'efficacité énergétique - Progrès 2023

Economiser l'énergie utilisée dans nos opérations est vertueux à plusieurs titres : c'est contribuer à l'effort collectif d'efficacité énergétique, agir sur la réduction de nos émissions de GES et baisser nos coûts.

En septembre 2022, TotalEnergies a lancé un plan d'accélération de l'amélioration de l'efficacité énergétique sur ses sites opérés partout dans le monde. Nous investissons 1 milliard de dollars pour réduire notre consommation d'énergie.

Ce plan articulé autour de quatre leviers clés vient renforcer des actions entreprises depuis plusieurs années dans les secteurs opérationnels de la Compagnie. Chaque secteur d'activité a développé son plan d'accélération, avec plus de 150 initiatives répertoriées pour l'Exploration-Production, plus de 200 pour le Raffinage-Chimie et plus de 40 pour les secteurs Marketing & Services et Gas, Renewables & Power.

Pour suivre ces efforts, un nombre croissant de sites est certifié ISO 50001. Les projets qui seront réalisés en 2024 permettront d'atteindre l'objectif défini de réduction de 2 Mt CO₂e.

Améliorer l'efficacité énergétique de nos installations opérées



AMÉLIORATION DES OPÉRATIONS EN CONTINU

- À l'EP⁽¹⁾, déploiement des filtres à air haute performance pour améliorer les fonctionnements des turbines à gaz sur tous nos assets opérés.
- Optimisation des réseaux vapeur dans les raffineries et sites pétrochimiques.
- Procédures d'arrêt et de redémarrage des CCGTs en France revues pour réduire les émissions de GES.



ÉLECTRIFICATION & RENOUVELABLES

- En Argentine, préparation de la connexion des installations EP⁽¹⁾ du Neuquen au réseau électrique.
- Au Nigéria, lancement du projet de solarisation sur OML58 (actif Amont).
- Dans la branche Marketing & Services, poursuite et accélération de la solarisation de nos réseaux de stations pouvant être combinée avec des capacités de stockage (batteries).



DIGITAL ET MONITORING

- Jumeaux numériques de nos CCGTs développés pour optimiser leur fonctionnement.
- Dans l'entité Marketing & Services, en France, mise en place de sous-comptage électrique sur les nouveaux chantiers de stations pour piloter les consommations par zone sur une même installation.



ADAPTATION DU DESIGN DES INSTALLATIONS

- Dans les raffineries en Europe : électrification de compresseurs, intégration thermique et optimisation de l'efficacité de fours.
- Dans nos CCGTs en France, installations de variateurs sur les pompes et les compresseurs.

- (1) Exploration-Production.

1.3.3 Gaz : une énergie de transition

1.3.3.1 Gaz naturel liquéfié : une énergie clé pour la transition énergétique

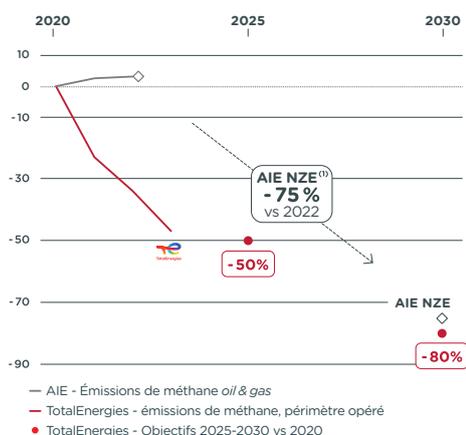
Au sein des marchés du gaz, TotalEnergies se positionne en priorité sur le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) qui permet au gaz d'être acheminé partout dans le monde et contribue ainsi à la sécurité énergétique, comme en Europe depuis 2022 avec la très forte baisse de livraison du gaz russe par gazoduc.

Avec l'essor de l'électricité renouvelable, intermittente et saisonnière par nature, un accroissement des moyens de production électriques flexibles va être nécessaire. La production pilotable des centrales à gaz, émettant deux fois moins de gaz à effet de serre que des centrales à charbon pour la même quantité d'électricité produite⁽¹⁾, permet d'une part de sécuriser l'approvisionnement électrique face aux aléas météorologiques qui impactent les renouvelables et d'autre part de répondre aux variations de la demande. De plus, le gaz naturel joue un rôle essentiel dans la réduction des émissions de la génération électrique en remplacement du charbon, en particulier en Asie où celui-ci a encore une part très majoritaire dans le mix électrique de nombreux pays (ex. 63% en Chine, 72% en Inde)⁽²⁾.

Avec des positions diversifiées, et notamment une place de premier exportateur aux Etats-Unis – plus de 10 Mt en 2023, TotalEnergies est le 3^e plus grand acteur mondial du GNL avec 44 Mt vendues en 2023. La Compagnie entend consolider sa position d'acteur intégré en développant un portefeuille de premier plan qui lui permettra d'atteindre une croissance de 50% des volumes entre 2023 et 2030.

1.3.3.2 Tendre vers zéro émission de méthane

Émissions de méthane sur sites opérés (en % par rapport à 2020)



(1) 2023 Update, *Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach* report.

Le méthane est un gaz à effet de serre au pouvoir réchauffant 30 fois plus élevé que le CO₂ et à courte durée de vie dans l'atmosphère⁽³⁾, ce qui fait de la lutte contre les émissions de méthane une des priorités des efforts d'atténuation du réchauffement climatique. À ce jour, plus de 150 pays ont rejoint le Global Methane Pledge lancé à Glasgow en 2021, dont l'objectif est de réduire les émissions de méthane de 30% en 2030 par rapport à 2020. Les émissions de méthane anthropiques proviennent majoritairement de l'énergie, des déchets et de l'agriculture. Environ 25%⁽⁴⁾ proviennent du secteur du pétrole et du gaz. TotalEnergies considère qu'il est de la responsabilité de ce secteur de réduire ses émissions de méthane pour tendre vers zéro émission de méthane dès 2030 et veut être un exemple au sein de l'industrie. Notre plan s'articule autour de trois actions : arrêt du torchage de routine, arrêt des événements, réparation des fuites dès détection.

(1) AIE 2023, Life Cycle Upstream Emission Factors (Pilot Edition).

(2) Enerdata.

(3) De l'ordre d'une douzaine d'années contre plusieurs centaines d'années pour le CO₂. Pouvoir de réchauffement global de l'ordre de 80 sur 20 ans et de 30 sur 100 ans (source IPCC AR6).

(4) AIE Global Methane Tracker 2023, License CC BY 4.0.

(5) Hors méthane biogénique.

(6) Intensité d'émissions méthane par rapport au gaz commercial produit.

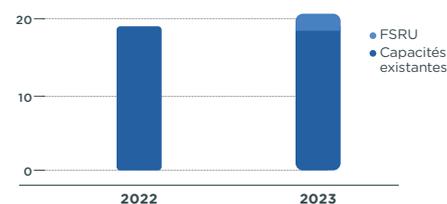
Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille GNL

TotalEnergies vise une réduction progressive des émissions de GES de la chaîne de valeur du GNL, de la production du gaz jusqu'à son utilisation finale.

En complément des efforts pour réduire les émissions de méthane, des initiatives sont mises en place sur l'ensemble de la chaîne. L'électrification des procédés des usines de liquéfaction permet de diminuer l'empreinte carbone du GNL dès aujourd'hui et demain cette réduction sera renforcée par des projets de captage et de stockage de CO₂. Nous travaillons également à baisser les émissions du transport maritime en renouvelant la flotte de méthaniers affrétés avec des navires modernes et performants.

Augmentation des capacités de regazéification en Europe

(en Mt)



Une excellence continue sur nos opérations

TotalEnergies a d'ores et déjà réduit ses émissions de méthane opérées de plus de 60% depuis 2015, date de l'Accord de Paris, alors même que l'industrie Oil & Gas dans son ensemble a conservé un niveau d'émissions quasi-constant sur cette période selon les estimations de l'AIE. Début 2022, nous avons pris des objectifs concrets et très ambitieux pour la prochaine décennie : -50% en 2025 et -80% en 2030, par rapport à 2020⁽⁵⁾. Ces objectifs couvrent l'ensemble des activités opérées de la Compagnie et vont au-delà de la baisse de 75% des émissions de méthane des secteurs pétrole et gaz d'ici 2030 (vs. 2020) recommandée par l'AIE lors de la création du scénario NZE. TotalEnergies progresse rapidement vers cet objectif : en 2023, nos émissions de méthane opérées étaient de 34 kt, soit une baisse de 47% par rapport à 2020. TotalEnergies a ainsi l'ambition d'atteindre son objectif 2025 de -50%, une année en avance, en 2024.

TotalEnergies est signataire de l'Oil & Gas Decarbonization Charter lancée lors de la COP28, qui comporte une ambition « *Aiming for near-zero upstream methane emissions by 2030* ». En ligne avec cette ambition collective, TotalEnergies renforce son objectif méthane⁽⁶⁾ en intensité inférieure à 0,1% d'ici 2030 sur ses installations gazières, pour l'étendre à l'ensemble de ses installations Amont pétrolières et gazières opérées.

Par ailleurs, TotalEnergies prend pleinement sa place de leader dans cette bataille pour réduire collectivement les émissions de méthane.

Mise à disposition de notre technologie de détection et quantification de méthane par drone pour plusieurs compagnies nationales partenaires

TotalEnergies travaille aux côtés de ses partenaires pour mettre en œuvre les meilleures pratiques sur ses actifs non opérés.

La Compagnie est pionnière dans la détection et la quantification des émissions en conditions réelles. Après avoir déployé ses drones AUSEA (*Airborn Ultralight Spectrometer for Environmental Application*) sur tous ses sites opérés amont dans le monde, TotalEnergies a réalisé en 2023 ses premiers vols AUSEA sur des actifs non opérés à l'occasion de quatre campagnes : au Qatar, au Brésil, en Azerbaïdjan et aux Émirats Arabes Unis.

TotalEnergies a aussi annoncé ces derniers mois la signature de cinq accords de coopération avec des compagnies nationales partenaires pour mettre à disposition sa technologie de détection et quantification des émissions de méthane AUSEA: Petrobras au Brésil, SOCAR en Azerbaïdjan, Sonangol en Angola, NNPC⁽¹⁾ au Nigéria et ONGC⁽²⁾ en Inde.

Faits marquants

- OGMP 2.0 Gold standard

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), dans le rapport d'évaluation 2023 « An Eye on Methane »⁽³⁾, a confirmé le statut Gold Standard de TotalEnergies pour la 3^{ème} année consécutive et a évalué comme « all-stars » notre stratégie d'engagement de nos partenaires sur nos actifs non opérés⁽⁴⁾. Ce rapport évalue chaque année la mise en œuvre par les sociétés pétrolières et gazières de l'OGMP 2.0 (*Oil & Gas Methane*

Partnership), cadre de référence créé en 2020 pour le reporting méthane du secteur du pétrole et du gaz. Ce cadre incite les entreprises à poursuivre l'amélioration du reporting de leurs émissions aux périmètres opéré et non opéré, et met l'accent sur la réalisation de mesures sur site pour vérifier l'exhaustivité et la précision de leurs estimations.

- Soutien au nouveau fonds méthane de la Banque mondiale

TotalEnergies a été la première Compagnie à annoncer une contribution de 25 M\$ sur la période 2024-2030 au fonds Global Flaring and Methane Reduction (GFMR) qui a été lancé par la Banque mondiale à l'occasion de la COP28. Le GFMR viendra cibler, financer et accompagner des projets stratégiques d'élimination du torchage de routine et de réduction des émissions de méthane dans les pays présentant le plus fort potentiel de réduction d'émissions.

1.3.3.3 Développer le stockage géologique du carbone pour réduire nos émissions et celles de nos clients

Le scénario NZE de l'AIE⁽⁵⁾ inclut un recours au CCS⁽⁶⁾ à hauteur de 6 Gt CO₂ par an en 2050, pour réduire une partie des émissions issues de la consommation résiduelle de pétrole et de gaz, ainsi que celles issues de procédés industriels (ciment, chaux, acier...). Cette capacité est plus de 100 fois supérieure aux volumes mondiaux actuellement captés de l'ordre de 45 Mt CO₂ par an.

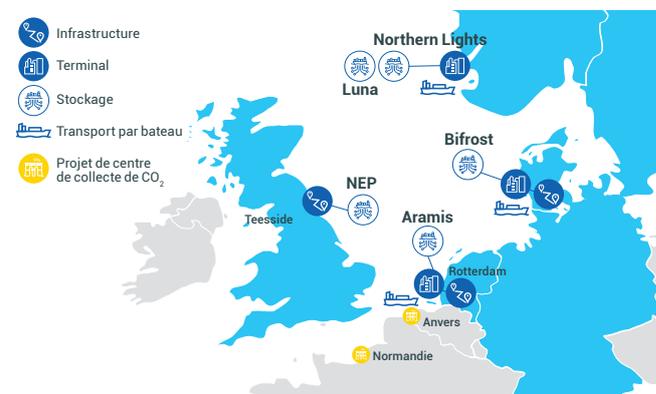
Notre stratégie CCS donne la priorité à la décarbonation de nos activités afin de réduire les émissions Scope 1+2 de nos actifs de l'Amont Oil & Gas, du raffinage et des usines GNL. Ainsi, pour l'usine de liquéfaction de Snøhvit, où nous sommes partenaires aux côtés d'Equinor, environ 8 Mt de CO₂ natif ont été stockés depuis 2008. De la même façon, le CO₂ natif séparé dans les nouveaux trains de liquéfaction GNL NFE et NFS en cours de développement sera stocké par QatarEnergy. Il en sera de même pour le CO₂ natif séparé sur Cameron LNG pour être stocké dans le stockage Hackberry CCS, dans le cadre du projet d'un nouveau train GNL par Cameron LNG. Enfin, nous étudions pour notre actif GNL Ichthys en Australie une solution de stockage du CO₂ natif pour un démarrage avant 2030. L'étude de solutions CCS sur nos actifs vient donc compléter les efforts déjà mentionnés de réduction des émissions entre autres : électrification, efficacité énergétique, baisse du torchage.

La Compagnie investit aussi dans des projets de stockage du CO₂ pour des tiers (« Storage as a Service »), en proposant des solutions de stockage du CO₂ à de grands clients industriels qui pourront ainsi réduire leur Scope 1 et pérenniser leurs activités. D'ores et déjà en 2023, nous avons investi de l'ordre de 100 M\$ dans cette activité. L'effort d'investissement dans les projets de stockage pour nos actifs ou pour les tiers restera soutenu afin d'atteindre notre objectif de développer plus de 10 Mt CO₂ de capacité de stockage en 2030.

L'Europe est au cœur de cette stratégie CCS. Notre Compagnie a une position d'opérateur historique en Mer du Nord et des compétences opérationnelles et géologiques reconnues dans la zone. Le Royaume-Uni, la Norvège et l'Europe se sont dotés d'objectifs, de réglementations ainsi que de soutiens financiers importants pour promouvoir le déploiement transfrontalier du CCUS⁽⁷⁾. Nous développons actuellement cinq projets en Mer du Nord qui permettront d'apporter des solutions de décarbonation pour nos actifs ainsi que pour ceux de nos clients. Nous avons comme ambition de continuer à acquérir de nouveaux permis d'exploration pour augmenter nos capacités de stockage de CO₂ après 2030.

Nous étudions également la valorisation du carbone sous différentes formes d'utilisation (CCU)⁽⁸⁾.

Projets de stockage du carbone en Europe



1.3.3.4 Compenser les émissions résiduelles avec les puits naturels de carbone

La préservation et la restauration des espaces naturels peuvent être des leviers pour atteindre la neutralité carbone au niveau mondial en 2050

Pour TotalEnergies, la compensation volontaire des émissions résiduelles par des crédits carbone NBS (*Nature Based Solutions*) n'interviendra qu'à partir de 2030, pour compenser les seules émissions résiduelles de Scope 1+2 de la Compagnie.

Nous travaillons à la constitution d'un portefeuille de qualité et portons une grande attention à l'intégrité et la permanence des réductions d'émissions et de la séquestration obtenues par les activités ainsi financées.

Nous sommes favorables au renforcement d'un cadre mondial de confiance qui affermisserait encore des mécanismes robustes et reconnus de crédits volontaires.

Nous investissons dans des projets forestiers, d'agriculture régénérative ou de protection de zones humides. Notre approche consiste à rechercher la combinaison et l'équilibre de la valeur des revenus économiques agricoles et forestiers des populations avec celle des bénéfices pour les sols, la biodiversité, le cycle de l'eau et la production des crédits carbone. Lorsqu'on y parvient, les conditions de vie locale s'améliorent, la dégradation des espaces recule et les émissions avec elle. La recherche de l'équilibre des usages rend possible une transition juste.

(1) Nigerian National Petroleum Company Limited.

(2) Oil and Natural Gas Corporation.

(3) 3^{ème} rapport de l'IMEO (International Methane Emissions Observatory).

(4) « All-stars of non-operated joint venture engagement: TotalEnergies has submitted one of the most comprehensive strategies for engaging its non-operated joint ventures. The company has provided detailed information on how it is supporting, progressing and collaborating with each non-operated joint venture. It has also provided detailed observations on its reconciliation attempts and a gap analysis process. In addition, TotalEnergies is providing technology access and support to its non-operated joint venture operators. » (Source IMEO report 2023).

(5) AIE 2023 ; Net Zero Roadmap, 2023 update, License CC BY 4.0.

(6) Carbon Capture & Storage.

(7) Carbon Capture Storage & Utilization.

(8) Carbon Capture & Utilization.

Notre stock de crédits fin 2023 s'élève à un peu moins de 11 millions de crédits carbone certifiés dont la très large majorité est certifiée par le standard VERRA VCS (> 99% ; le reste < 1% étant certifié par le « Australian Carbon Credit Units Scheme » du gouvernement australien). Le budget annuel alloué à ces projets est de 100 M\$ et le budget cumulé engagé pour l'ensemble des opérations conclues s'élève à près de 725 M\$ sur leur durée de vie cumulée, pour un volume cumulé de crédits attendus de 44 millions à 2030 et 71 millions à 2050. La réalisation des projets déterminera les quantités finales obtenues.

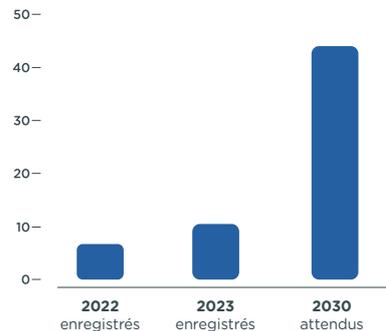
Si un tel stock de 44 millions de crédits est constitué en 2030 et sur la base d'une consommation de 10% du stock par an à compter de 2030, alors TotalEnergies sera amenée à consommer de l'ordre de 5 millions crédits par an à partir de 2030.

Fait marquant : Investir dans un fonds

En 2023, la Compagnie a pris la décision d'investir 100 M\$ sur 15 ans dans les projets du fonds Nature Based Carbon créé par Climate Asset Management ciblant principalement la préservation ou la restauration de

trois types d'écosystèmes : des forêts naturelles dégradées, des prairies impactées par l'activité humaine ainsi que des zones humides.

Stock de crédits carbone générés par les 11 projets sanctionnés à fin 2023 (en millions de crédits)



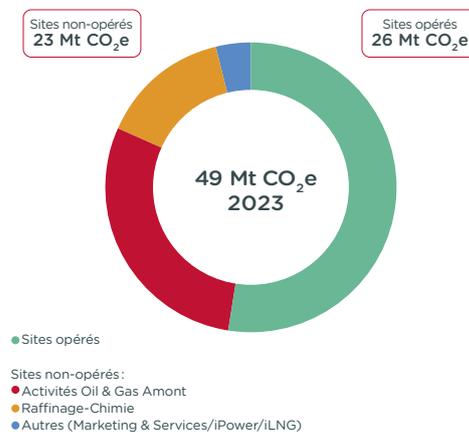
1.3.3.5 Travailler activement avec nos partenaires sur les actifs non opérés

Nos émissions de Scope 1+2 en part patrimoniale représentent 49 Mt CO₂e en 2023. La moitié de ces émissions provient de nos participations dans les sites que nous opérons et l'autre moitié de ses participations dans des sites opérés par nos partenaires. Nous agissons pour mobiliser nos partenaires en vue de réduire les émissions des actifs qu'ils opèrent.

Au sein de l'Exploration-Production, une équipe dédiée a pour mission de partager avec nos partenaires des actifs non opérés les bonnes pratiques, comme la mise en œuvre d'une feuille de route de décarbonation impliquant un bilan énergétique, une réduction des événements de méthane et du brûlage de routine et l'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment celle des turbines à gaz et des compresseurs. Les projets réalisés sur nos sites opérés permettent d'illustrer et d'embarquer nos partenaires vers une réduction des émissions Scope 1+2.

La réduction des émissions de l'Amont peut également se faire par la réinjection du CO₂ extrait avec le gaz produit. Ce volume réinjecté représente actuellement près de 2 Mt par an, en part patrimoniale pour la Compagnie, en particulier au Brésil, et est amené à croître significativement à mesure que la production de gaz associé augmente.

Scope 1+2 en part patrimoniale - 2023



COP28 : signature de l'Oil & Gas Decarbonization Charter

À l'occasion de la COP28, une initiative d'ampleur entre compagnies nationales et internationales a été lancée afin de réduire les émissions de GES de l'industrie : l'Oil and Gas Decarbonization Charter (OGDC). Cette initiative rassemble plus de 50 compagnies, avec lesquelles nous sommes partenaires pour plus des deux tiers d'entre elles, représentant plus de 40% de la production mondiale de pétrole. C'est une avancée historique car elle fédère pour la première fois des compagnies internationales (IOC) et des compagnies nationales (NOC) de ce secteur autour d'objectifs concrets consistant non seulement à agir sur leurs émissions (opérations net zero en 2050 ou avant, élimination du torchage de routine en 2030 et ambition de tendre vers le zéro émission de méthane à l'Amont en 2030), mais aussi à rendre compte de leurs actions. TotalEnergies a été l'une des premières compagnies à confirmer son adhésion et son P-DG Patrick Pouyanné a été choisi pour représenter les IOC au sein de la co-présidence à trois de l'OGDC, formée par les CEO des compagnies ADNOC, Aramco et TotalEnergies.

1.3.3.6 Quels indicateurs pertinents pour réduire les émissions des GES à l'échelle mondiale ?

Nous sommes ambitieux sur les objectifs concernant nos émissions directes (Scope 1+2) dont nous avons la maîtrise sur nos installations opérées. Nous avons défini des objectifs et plans d'action moyen et long terme visant le Net Zero à 2050.

Nous sommes également ambitieux dans l'accompagnement de nos clients afin de les aider à réduire leurs émissions, à travers notre stratégie multi-énergies qui met à disposition de nos clients une palette d'énergie plus large, y compris des énergies décarbonées. Nous en suivons les progrès via l'indice de décarbonation de nos ventes (intensité carbone en cycle de vie des produits vendus⁽¹⁾). Nous sommes leaders parmi nos pairs en termes de réalisation effective de décarbonation de notre mix de ventes de produits énergétiques depuis 2015.

Dans le cadre de notre contribution à la transition énergétique de nos clients, nous développons ainsi des activités dans la production et la vente d'électricité bas carbone. Nous produisons et vendons également du gaz naturel liquéfié, qui est une énergie de transition nécessaire pour construire un système électrique bas carbone et fiable, en complément des énergies renouvelables intermittentes par nature. En outre, le gaz permet de décarboner la génération électrique dans de nombreux pays puisque la combustion de gaz plutôt que du charbon pour produire de l'électricité émet deux fois moins de CO₂ pour la même quantité d'énergie produite (se reporter au point 1.3.3.9).

(1) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

À cet égard, se fixer des objectifs de baisse drastique des émissions indirectes (Scope 3)⁽¹⁾ en valeur absolue au niveau mondial pour TotalEnergies, sans que la structure globale de la demande en énergie n'évolue, n'est en réalité pas pertinent pour faire baisser les émissions de GES mondiales.

En effet, l'essentiel des émissions rapportées au titre du Scope 3 par TotalEnergies correspond aux émissions directes (Scope 1) des utilisateurs de nos produits : l'usage de ces produits relève de leurs décisions et de leurs besoins.

Dans ce contexte, un objectif de réduction en valeur absolue du Scope 3 d'une entreprise comme TotalEnergies, sans évolution des systèmes énergétiques et donc sans réduction des émissions des utilisateurs de produits énergétiques (Scope 1) conduirait à diriger cette demande vers d'autres fournisseurs, notamment vers des compagnies pétrolières nationales de pays producteurs qui représentent plus de 70% du marché mondial (à comparer à environ 1,5% pour TotalEnergies).

1.3.3.7 Aider nos clients à réduire leurs émissions

À l'horizon 2030, la stratégie de transition équilibrée sur deux piliers de la Compagnie a pour ambition de se traduire par un mix de ses ventes de produits énergétiques en vue d'un usage final dont l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus⁽²⁾ serait en baisse de 25%, ce qui veut dire que :

- pour une quantité équivalente d'énergie, le contenu carbone des produits énergétiques vendus serait réduit de 25% (« moins d'émissions pour autant d'énergie ») ;
- pour une quantité équivalente d'émissions (Scope 1+2+3), la Compagnie fournirait à ses clients 33% d'énergie en plus (« plus d'énergie pour autant d'émissions »).

En outre, à l'horizon 2030, les produits énergétiques vendus tels que le GNL et l'électricité pourraient contribuer à des réductions d'émissions induites⁽³⁾ d'environ 150 Mt CO₂e, (environ 100 Mt CO₂e pour les ventes de Gaz & GNL et environ 50 Mt CO₂e pour les Renouvelables). Ces réductions, qui découleront de la décision de nos clients de substituer à des produits énergétiques plus carbonés des produits moins carbonés et ainsi réduire leur Scope 1+2 (utilisation de gaz ou renouvelable pour produire de l'électricité au lieu d'énergies fossiles), contribueront bien à une baisse des émissions mondiales de GES.

1.3.3.8 Anticiper l'évolution de la demande en adaptant nos ventes de produits pétroliers

Une partie significative des activités Aval de raffinage et marketing de TotalEnergies sont situées en Europe. L'Union européenne avec son Green Deal et son paquet réglementaire « Fit for 55 » a l'ambition d'être le premier continent neutre en carbone en 2050.

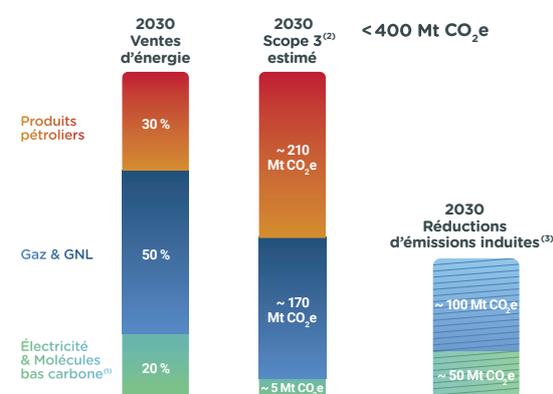
Ces évolutions majeures nous conduisent à accélérer la transition de nos activités Aval en Europe pour réduire notre exposition aux ventes de produits pétroliers et se développer dans les nouvelles mobilités. Ainsi, au niveau mondial, nous anticipons de réduire de 40% nos ventes de produits pétroliers d'ici 2030, afin de ne pas vendre ni raffiner plus de carburants que nous ne produisons de pétrole. Cela se traduit par des évolutions de nos réseaux de stations-service qui devraient être confrontés à des baisses de demande de carburants, notamment par des cessations en Europe.

À l'inverse, cette stratégie conduit TotalEnergies à se développer de manière offensive dans les nouvelles mobilités : dans les molécules bas carbone, avec les reconversions de nos raffineries en bioraffineries que nous avons engagées en Europe, dans l'électricité avec l'accélération de son plan de déploiement de bornes de recharges électriques sur les grands axes et grandes villes européennes et dans l'hydrogène, avec la mise en place d'un réseau européen de stations hydrogène pour les poids lourds, en partenariat avec Air Liquide.

Cette stratégie n'aurait aucun effet à la baisse sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre, donc aucun effet bénéfique pour le climat, et elle serait contraire aux intérêts de notre Compagnie et de ses actionnaires.

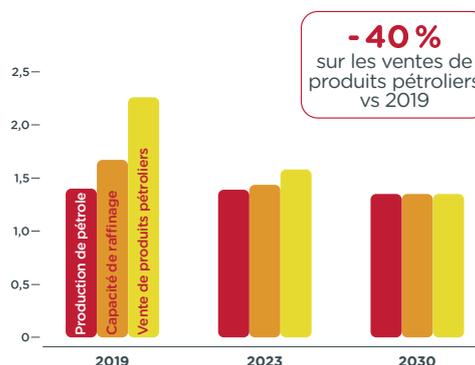
Cette stratégie pourrait être contre-productive pour les clients de TotalEnergies alors que la Compagnie s'est fixé l'objectif d'assurer leur sécurité d'approvisionnement énergétique tout en les accompagnant dans leur démarche de décarbonation.

Pour rappel : Au titre du Scope 3, TotalEnergies rapporte depuis 2016 les émissions de la catégorie 11 liées à l'usage final par ses clients des produits vendus, c'est-à-dire liées à leur combustion pour obtenir de l'énergie. TotalEnergies publie depuis 2023 une estimation des émissions indirectes relevant des autres catégories du Scope 3 selon la classification du GHG Protocol et de l'Ipeica. Nous mettons également en place des plans d'action pour réduire les émissions des autres catégories.



- (1) Biocarburants, biogaz, hydrogène et e-carburants/e-gaz.
- (2) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
- (3) Méthodologie décrite au point 5.11.4 du chapitre 5.

Production de pétrole, capacité de raffinage et ventes de produits pétroliers (Mbep/j)



(1) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (2) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (3) Méthodologie décrite au point 5.11.4 du chapitre 5.

1.3.3.9 Réductions d'émissions induites par nos ventes de gaz

Dans la génération électrique, les centrales à gaz sont un moyen de production flexible et rapidement mobilisable, qui sécurise des réseaux appelés à être alimentés par une part croissante de sources renouvelables intermittentes. Les CCGTs émettent deux fois moins de GES que les centrales à charbon ou à fioul⁽¹⁾ représentant encore, dans certains pays, la majorité des capacités de génération électrique. Le charbon couvre 36% de la production et 74% des émissions de gaz à effet de serre associées à l'électricité et le gaz respectivement 23% de la production et 22% des émissions⁽²⁾.

Le GNL, transportable par voie maritime, permet d'approvisionner de façon flexible un grand nombre de centrales électriques. Une part importante du gaz que nous vendons est utilisée dans le secteur de l'électricité.

Compte tenu du rôle positif du gaz, TotalEnergies a pour objectif d'en accroître la part dans ses ventes d'ici 2030 et assume de ne pas se fixer d'objectif de réduction du Scope 3⁽³⁾ sur cette chaîne de valeur. Lorsque la production d'électricité à partir de charbon ou fioul est remplacée par de la production via des centrales à gaz, les émissions de GES diminuent, alors que le Scope 3⁽⁴⁾ gaz de TotalEnergies augmente.

Nous avons fait l'exercice d'estimer les réductions d'émissions induites auxquelles ont pu contribuer nos ventes de GNL en 2023. Pour cela,

nous avons identifié, pour chaque pays destinataire, la source probable de génération électrique flexible concurrente. Le calcul s'appuie sur les mix de production et les facteurs d'émission, publiés par Enerdata et l'AIE⁽⁵⁾, pour chaque pays⁽⁶⁾ et moyen de production. Nous estimons ainsi à environ 70 Mt CO₂e les réductions d'émissions induites par l'usage du GNL pour nos clients en 2023.

Estimation pour les émissions évitées induites par les ventes d'électricité renouvelable à horizon 2030

Une approche similaire à celle décrite ci-dessus a été adoptée pour estimer les réductions d'émissions induites par nos ventes d'électricité renouvelable : la méthodologie compare les émissions du mix non-renouvelable alternatif (selon la méthodologie de l'IRENA) dans le pays à celles issues de la production solaire et éolienne. Les facteurs d'émission employés (publiés par l'AIE) couvrent l'ensemble du cycle de vie de la production électrique⁽⁷⁾. Les mix de production non-renouvelable sont basés sur des projections de l'AIE⁽⁸⁾ par pays⁽⁹⁾ ou, si indisponible, par région⁽¹⁰⁾. Ainsi, à horizon 2030, les émissions évitées induites par un portefeuille de 100 GW de capacités brutes ont été évaluées à environ 50 Mt CO₂e.

1.3.4 Electricité : l'énergie de la décarbonation

1.3.4.1 Notre développement majeur dans l'électricité : une approche intégrée

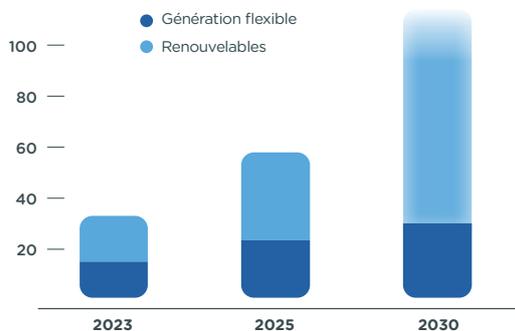
Indispensable pour réussir la transition énergétique, la demande en électricité est attendue en forte croissance car la décarbonation est au cœur des feuilles de route des pays engagés vers la neutralité carbone à 2050. Pour y répondre, Integrated Power, nouveau pilier de la stratégie de la Compagnie, développe un modèle intégré, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production d'électricité aux activités de vente et de trading avec un objectif de rentabilité de l'ordre de 12% de ROACE⁽¹¹⁾.

Notre objectif de production nette d'électricité est de produire plus de 100 TWh à horizon 2030 grâce à une multiplication de la production renouvelable par 4 à 5 (19 TWh en 2023) et par deux de celle de ses actifs flexibles (15 TWh en 2023). Dans le cadre de son ambition visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, TotalEnergies construit un portefeuille d'actifs renouvelables (solaire, éolien terrestre et offshore) et flexibles (CCGT, stockage) compétitif afin de fournir à ses clients une électricité de plus en plus décarbonée disponible 24/7.

Nos leviers pour croître avec une rentabilité des capitaux employés moyens atteignant de l'ordre de 12% sont la sélectivité dans le choix de nos projets ; l'intégration sur toute la chaîne de valeur de l'électricité ; la maîtrise des coûts en utilisant nos compétences de gestion de projet et de développements marins ; la mobilisation de financements externes à

taux compétitif et des cessions partielles pour accélérer la génération des cash-flows et diversifier l'exposition de notre portefeuille.

Développement d'un modèle intégré rentable différencié Production d'électricité - part patrimoniale (TWh)



(1) Le reste de la production électrique est assurée par l'hydroélectricité (15%), solaire et éolien (10%), nucléaire (10%) ainsi que par du fioul et autres renouvelables. Chiffres pour l'année 2021 détaillés dans le WEO 2023 de l'AIE et corroborés pour 2022 par Enerdata.

(2) AIE 2023 ; *Life Cycle Upstream Emission Factors (Pilot Edition)*.

(3) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(4) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(5) Mix de production pour l'année 2022 fournis par Enerdata et facteurs d'émission pour l'année 2021 fournis par AIE (données publiées en septembre 2023).

(6) Pour ce calcul, l'Allemagne, la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont été considérés comme un ensemble électrique et gazier unique. Pour la France, les facteurs d'émission publiés par RTE ont été retenus.

(7) Facteurs d'émission associés à la combustion et facteurs d'émission amont publiés en septembre 2023 par l'AIE pour l'année 2021.

(8) Scénario STEPS du World Energy Outlook 2023.

(9) Pour le Brésil, l'Inde et les États-Unis.

(10) Pour l'Afrique subsaharienne, le reste de l'Amérique, l'Asie-Pacifique (hors Chine), l'Europe et le Moyen Orient – Afrique du Nord.

(11) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

1.3.4.2 Notre développement dans l'électricité renouvelable

Nous exécutons notre feuille de route dans les renouvelables.

À fin 2023, TotalEnergies atteint une capacité brute installée de production d'électricité renouvelable de 22 GW, et entend poursuivre le développement de ces activités pour atteindre 35 GW en 2025, puis 100 GW en 2030, ce qui nous placerait parmi les cinq premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable (éolien et solaire), hors Chine.

Capacités brutes installées de génération électrique renouvelable (GW)

+ 6 GW EN 2023

De capacité brute en 2023, dont :

- États-Unis - Myrtle, Danish, Clearway (+2 GW)
- Royaume-Uni - Seagreen (+0,9 GW)
- Brésil - Casa dos Ventos (+0,7 GW)
- Inde (+0,7 GW)
- France (+0,6 GW)



1.3.4.3 Développer l'électromobilité

TotalEnergies prévoit d'investir plus de 1 milliard de dollars dans la mobilité électrique entre 2024 et 2028 en développant un réseau de bornes de recharge électrique haute puissance le long des autoroutes, des grands axes routiers et dans des *hubs* urbains en Europe. À horizon 2028, l'ambition de la Compagnie est d'atteindre les 1 000 sites équipés en recharge haute puissance en Europe.

En complément de ce réseau adapté à l'itinérance, TotalEnergies soutient ses clients B2B dans leur transition vers la mobilité électrique en leur proposant des services de déploiement et de supervision de bornes de recharge, aussi bien sur leurs lieux de travail qu'au domicile de leurs employés. En particulier, pour les poids lourds, la Compagnie développe une offre sur mesure pour les transporteurs routiers avec, outre la recharge au dépôt, des solutions de *smart charging* et de fourniture d'électricité verte. Et afin de répondre à leurs besoins de recharge hors de leurs dépôts, TotalEnergies prévoit d'installer également dès 2024 des

bornes dédiées à ce type de véhicules le long des corridors européens, avec des points de recharge haute puissance.

La Compagnie développe aussi son réseau de recharge dans un certain nombre d'agglomérations mondiales, avec un portefeuille de plus de 30 000 points de recharge opérés ou en cours de déploiement à Paris, Londres, Bruxelles ou encore Singapour.

Enfin, TotalEnergies accompagne les particuliers chez eux, avec des solutions de recharge à domicile incluant un contrat de fourniture d'énergie ou en itinérance avec des offres d'abonnement permettant l'accès à un très large réseau de bornes électriques.

De la production d'électricité renouvelable à l'exploitation du service de recharge, la Compagnie est présente sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la mobilité électrique.

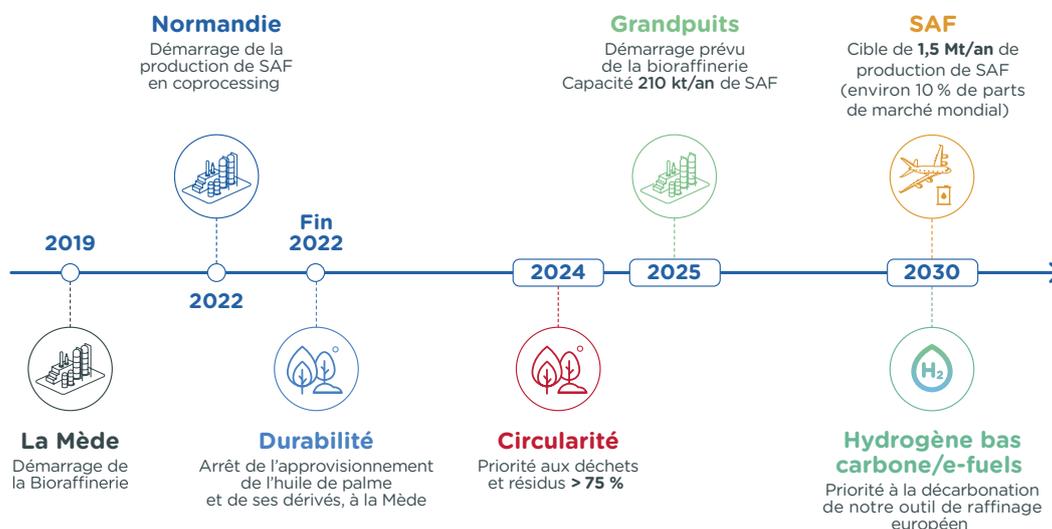
1.3.5 Nouvelles énergies bas carbone et innovations pour atteindre le Net Zero en 2050

1.3.5.1 Nouvelles énergies bas carbone

La transition énergétique passe aussi par le développement d'énergies bas carbone reposant sur la transformation de biomasse, de déchets ou sur la production de molécules de synthèse (*e-fuels*) associant hydrogène et CO₂ comme matière première.

Nous développons donc ces nouvelles énergies : biocarburants, biogaz, hydrogène et carburants de synthèse.

Transformation de nos sites industriels pour produire de nouvelles énergies bas carbone



Biocarburants

Aujourd'hui, les biocarburants émettent sur leur cycle de vie 50% de CO₂ de moins que leurs équivalents fossiles⁽¹⁾ et représentent donc une voie de décarbonation des carburants liquides. La demande est forte, ce qui en fait un marché à la rentabilité élevée, mais l'accès aux matières premières (végétaux, résidus, sucre...) reste un frein à sa croissance. Parmi ces biocarburants, TotalEnergies privilégie la fabrication de carburants aériens durables (SAF, pour *Sustainable Aviation Fuels*) pour la décarbonation du secteur aérien. Pour éviter les conflits d'usage des terres, TotalEnergies développe des solutions axées sur l'utilisation prioritaire de déchets et résidus de l'industrie alimentaire (huiles usagées, graisses animales). Notre objectif est de faire progresser la part de ces matières premières circulaires à plus de 75% des matières premières utilisées pour produire des biocarburants à partir de 2024.

Biogaz

Le biogaz, produit de la dégradation de déchets organiques, est un gaz renouvelable. Injecté dans les réseaux gaziers sous forme de biométhane, il contribue à la décarbonation des usages du gaz naturel.

La capacité brute de production de TotalEnergies, 1,1 TWh/an eq. biométhane, a presque doublé par rapport à 2022. La Compagnie entend

1.3.5.2 Focus Sustainable Aviation Fuel (SAF)

TotalEnergies entend devenir un acteur majeur dans la fabrication du carburant aérien durable, SAF (Sustainable Aviation Fuel), avec une ambition de production de 1,5 Mt/an en 2030.

Cette production est en cours de développement sur nos plateformes existantes en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, notamment les plateformes de Grandpuits, Normandie, La Mède et SATORP.

- **Grandpuits** : Le démarrage de la bioraffinerie est prévu en 2025. Elle traiterait 420 kt/an de charges, majoritairement des déchets et résidus, pour produire jusqu'à 285 kt/an de SAF à l'horizon 2028. En 2022, TotalEnergies s'est associée à SARIA (*leader* européen de la collecte et valorisation de matières organiques en produits durables) pour garantir l'approvisionnement en matières premières lipidiques.
- **Normandie** : TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production de SAF de 130kt/an en 2025 à 160 kt/an en 2027.
- **La Mède** : Depuis 2022, le biodiésel produit à La Mède permet déjà la production de SAF dans l'usine TotalEnergies d'Oudalle près du Havre. En 2024, TotalEnergies poursuit ses investissements sur le site afin de pouvoir traiter jusqu'à 100% de déchets issus de l'économie circulaire (huiles usagées et graisses animales) et devrait produire dès 2025, 14kt/an de SAF localement.
- **SATORP** : Pour la première fois dans la zone Moyen-Orient, SATORP a réussi à traiter, par le *co-processing*, l'huile de cuisson usagée pour produire un carburant remplissant l'ensemble des critères de qualité du cahier des charges SAF certifié ISCC+.

1.3.5.3 Innover pour accélérer la transition énergétique

Chaque année, TotalEnergies consacre environ 1 milliard de dollars⁽²⁾ à la R&D et à l'innovation et mobilise plus de 3 500 collaborateurs.

La R&D chez TotalEnergies

En 2023, 65% de notre R&D ont été consacrés aux nouvelles énergies (électricité renouvelable, molécules bas carbone), aux batteries et à la baisse de notre empreinte environnementale (méthane, CCUS, eau, biodiversité, etc.). Cette évolution de notre recherche-innovation vers les nouvelles énergies bas carbone préfigure le futur de TotalEnergies.

Une des missions de la nouvelle branche OneTech, créée en 2021 pour répondre aux nouveaux enjeux de la Compagnie et mobiliser les équipes, est de fournir des solutions de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos projets dès leur

désormais poursuivre son développement à travers une croissance principalement en Europe et aux Etats-Unis avec un objectif de capacité nette de 10 TWh à horizon 2030.

Hydrogène et e-fuels

a. Hydrogène

La production d'hydrogène vert nécessitera un déploiement massif de moyens de production d'électricité renouvelable auquel TotalEnergies contribue par ses investissements et le développement du secteur Integrated Power. Pour nos opérations, nous travaillons en priorité à décarboner l'hydrogène consommé dans nos raffineries européennes d'ici 2030. TotalEnergies vise à remplacer l'hydrogène « carboné » ou gris par l'hydrogène vert, fabriqué par électrolyse de l'eau à partir d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable.

b. Carburants de synthèse, e-fuels

Le CO₂ peut être utilisé, en réaction avec de l'hydrogène renouvelable, pour produire des carburants ou gaz de synthèse.

En 2023, TotalEnergies a posé des jalons dans sa feuille de route sur les carburants de synthèse.

● Partenariats :

- Au Japon, TotalEnergies est associée à ENEOS Corporation pour étudier la faisabilité d'une unité de production de SAF au sein de la raffinerie ENEOS de Wakayama. L'unité envisagée, dont la capacité de production serait de 335 kt/an de SAF, devrait traiter des déchets ou résidus issus de l'économie circulaire.
- En Chine, TotalEnergies étudie avec son partenaire Sinopec, le développement d'une production de SAF d'environ 230kt/an.

Au-delà du SAF actuellement produit à partir d'huiles de cuisson usagées, notre mission est de préparer la prochaine génération de carburants aériens par exemple e-SAF.

Avec Masdar, la direction émirienne de l'aviation civile, Airbus, Falcon Aviation Services et Axens, TotalEnergies a démontré le potentiel de conversion du méthanol en SAF (*Sustainable Aviation Fuel*). Basée sur l'utilisation d'électricité renouvelable, elle pourrait permettre la production d'e-SAF à partir du CO₂ converti en méthanol.

LES CARBURANTS AÉRIENS DURABLES
PRODUITS À PARTIR D'HUILE
DE CUISSON USAGÉE PERMETTENT

-80 %⁽¹⁾

DES ÉMISSIONS DE CO₂ SUR L'ENSEMBLE
DU CYCLE DE VIE, EN COMPARAISON
À LEUR ÉQUIVALENT FOSSILE

AMBITION DE PRODUIRE

1,5Mt de SAF

EN 2030, DANS LE MONDE

(1) Panorama 2020 - Biocarburants incorporés dans les carburants en France, publié par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

conception, ainsi que d'accélérer l'innovation dans tous nos actifs. Pour cela, OneTech mobilise des équipes intégrées travaillant sur la conception, la construction et les opérations de nos installations d'énergie jusqu'à la R&D, renforcée par le développement, le test et le déploiement sur nos actifs de solutions externes innovantes répondant aux problèmes remontés de nos opérations.

Réduire nos émissions grâce au digital

La Digital Factory de TotalEnergies rassemble 300 développeurs, *data scientists* et autres experts du digital, avec pour mission de développer des solutions numériques permettant d'optimiser nos outils industriels (impact environnemental, disponibilité, coûts), ou de proposer de nouveaux services à nos clients.

(1) Conformément à la directive européenne 2018/2001 dite RED II.
(2) Budget R&D hors Hutchinson.

1.4 Nos ambitions et objectifs en matière de développement durable

NOTRE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'énergie est au cœur des défis majeurs du XXI^e siècle définis dans l'Agenda 2030 des Nations Unies via les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

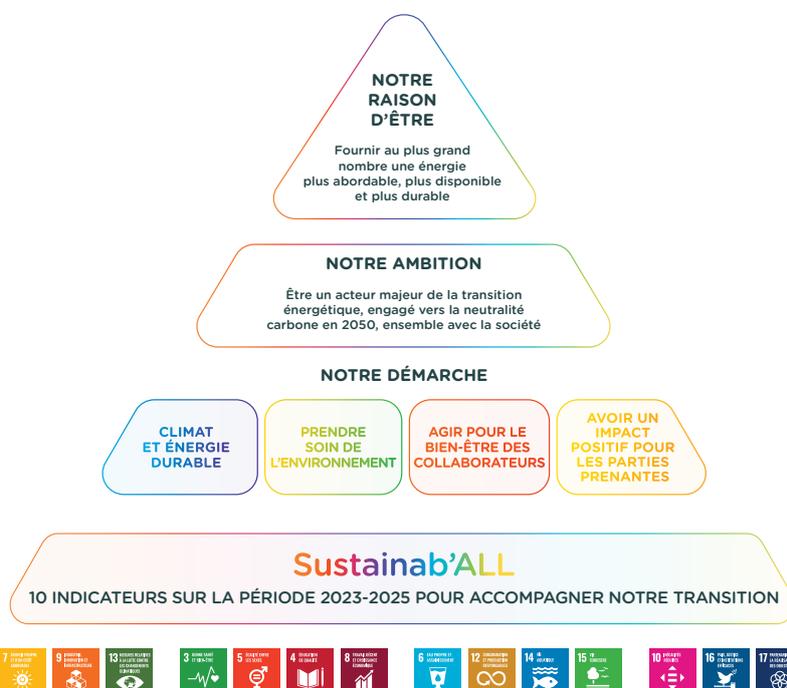
Pour atteindre son Ambition Net Zero 2050, ensemble avec la société, la Compagnie affirme sa raison d'être : fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable et inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations.

Notre engagement s'appuie sur les valeurs définies dans notre Code de Conduite et notre démarche de développement durable s'articule autour de 4 axes :

- le climat et l'énergie durable ;
- prendre soin de l'environnement ;
- agir pour le bien-être de nos collaborateurs ;
- avoir un impact positif pour les parties prenantes.

Pour faire évoluer notre culture collective d'entreprise en faveur du développement durable, nous avons mobilisé nos 100 000 collaborateurs au travers des plans de progrès définis dans chacun de nos sites dans le cadre du programme Sustainab'ALL, par lequel la Compagnie concrétise sa contribution au développement durable.

Au travers d'ateliers, plus de 27 000 d'entre eux ont participé en 2022 à l'élaboration de 10 indicateurs en lien avec les ODD. En 2023, près de 250 sites, business units, directions ou filiales⁽¹⁾ parmi les plus importantes de la Compagnie représentant 94,4% de collaborateurs, ont défini un plan d'action local construit autour des 10 indicateurs de développement durable avec des objectifs à atteindre sur leur propre périmètre d'ici 2025. Ces plans d'action sont en lien avec les activités de l'entité concernée, ses spécificités et problématiques locales. Ces plans forment le programme Sustainab'ALL par lequel TotalEnergies concrétise sa contribution au développement durable.



ENGAGEMENTS EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES AFFAIRES

TotalEnergies opère dans de nombreux pays aux environnements économiques et socioculturels variés et complexes, dans lesquels les attentes des États et de la société civile vis-à-vis de la Compagnie sont particulièrement fortes en matière d'exemplarité. Dans ce contexte, TotalEnergies souhaite être un vecteur d'impact positif pour la société en contribuant à la promotion de principes éthiques sur l'ensemble des territoires où elle opère.

Aussi, TotalEnergies s'engage à respecter les droits humains internationalement reconnus, partout où elle exerce ses activités, et notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (VPSHR).

La Compagnie s'interdit de recourir à des montages fiscaux artificiels ou agressifs, et s'engage en particulier à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes chaque fois que possible.

TotalEnergies est en outre pleinement mobilisée dans la lutte contre la corruption avec un principe de tolérance zéro dans ce domaine.

En complément de cet engagement, elle soutient activement les initiatives pour plus de transparence. TotalEnergies publie dans son Document d'enregistrement universel chaque année un rapport sur les paiements effectués par les sociétés extractives de la Compagnie (consolidés par intégration globale) au profit des gouvernements, ainsi que la liste intégrale de ses sociétés incluses dans le périmètre de consolidation avec leur pays d'incorporation et d'activité.

La Compagnie publie également un rapport de transparence fiscale qui apporte des informations complémentaires sur les impôts et taxes payés dans ses principaux pays d'activité.

TotalEnergies publie un *reporting* dans le cadre des directives de l'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives) depuis novembre 2020 destinées à promouvoir la transparence du commerce des matières premières. Conformément aux principes de l'ITIE dont elle est membre depuis 2002, TotalEnergies promeut la divulgation par les États de leurs contrats et licences pétroliers.

(1) Hors Hutchinson.

ENGAGEMENT SOLIDAIRE

En 2018, la Compagnie a lancé le programme mondial d'engagement solidaire des collaborateurs *Action!* afin de donner à ses salariés le temps et les moyens d'agir davantage en faveur du développement de ses territoires d'ancrage. *Action!* permet aux salariés volontaires de consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des projets

de solidarité locaux relevant du périmètre du programme TotalEnergies Foundation.

À fin 2023, le programme était déployé dans 100 pays et plus de 42 000 actions solidaires ont été réalisées par près de 20 000 collaborateurs depuis le lancement du programme.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PROGRÈS

Sécurité, santé, climat, environnement ou encore développement partagé, dans tous les pays où la Compagnie est implantée, TotalEnergies pilote ses opérations avec l'objectif d'opérer de manière durable, active et positive. La Compagnie a ainsi été parmi les premiers

du secteur à publier des objectifs de progrès mesurables dans ces domaines. Se reporter au point 5.13 du chapitre 5 pour une présentation détaillée des indicateurs de performance de la Compagnie.

Sécurité/Santé

Préserver la sécurité de ses collaborateurs et parties prenantes et de ses installations est une priorité pour TotalEnergies tout comme préserver la santé de toutes les personnes liées, directement ou indirectement, à ses activités.

SÉCURITÉ

Objectifs

Eviter la survenance d'un accident industriel majeur

Zéro accident mortel

Diminuer continuellement le TRIR et atteindre un TRIR de 0,62 en 2024. L'objectif 2023 était de 0,65

Dans les faits

Pas d'accident industriel majeur en 2023

2 décès en 2023

Un TRIR^(a) de 0,63 en 2023

SANTÉ

Objectif

Préserver la santé des collaborateurs au travail

Dans les faits

100% des salariés exposés à un risque professionnel ont bénéficié d'un suivi médical en 2023⁽²⁾

(a) TRIR (Total Recordable Injury Rate) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.
(b) Données issues du PSM.

Climat

Objectifs

Objectifs 2030 Monde (Scope 1+2)

- Réduire les émissions de GES (**Scope 1+2**) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 38 Mt CO₂e d'ici 2025. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes^(a) par rapport à 2015 pour ses activités opérées, soit 25 Mt CO₂e à 30 Mt CO₂e
- Réduire les **émissions de méthane**^(b) des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025 puis de 80% entre 2020 et 2030
- Maintenir l'**intensité des émissions de méthane** en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières opérées
- Réduire le **brûlage de routine**^(c) à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030

Objectifs 2030 Monde (Scope 3)

- Maintenir les émissions de GES Scope 3^(d) liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques à un niveau inférieur à 400 Mt CO₂e, d'ici 2025 et 2030
- Réduire les émissions de GES **Scope 3^(d) des produits pétroliers** vendus dans le monde de plus de 30% d'ici à 2025 par rapport à 2015. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40%

Objectif 2030 Monde (Intensité carbone)

- Réduire l'**intensité carbone cycle de vie**^(e) des produits énergétiques utilisés par les clients de plus de 25% par rapport à 2015. À l'horizon 2025, la réduction visée est d'au moins 15% (**Scope 1+2+3**)

Dans les faits

- Une réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e à **35 Mt CO₂e** en 2023
- Des émissions de méthane^(b) déjà réduites de **50%** entre 2010 et 2020 et de **47%** entre 2020 et 2023
- Une intensité méthane de moins de **0,1%** pour les installations gazières opérées
- Plus de **96%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2023
- Des émissions Scope 3^(d) limitées à **355 Mt CO₂e** en 2023, en dessous du niveau de 2015
- Une baisse des émissions de GES Scope 3^(d) des produits pétroliers vendus dans le monde de **35%** en 2023, par rapport à 2015
- Une baisse de l'intensité carbone^(e) des produits énergétiques utilisés par les clients de **13%** entre 2015 et 2023

(a) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(b) Hors méthane biogénique.

(c) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme Global Gas Flaring Reduction dans le cadre de l'initiative Zero Routine Flaring de la Banque mondiale.

(d) GHG Protocol - Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(e) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

Environnement

TotalEnergies place l'environnement au cœur de son ambition d'entreprise responsable avec pour objectif d'améliorer la performance environnementale de ses installations.

SYSTÈME DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif

Faire certifier au standard ISO14001 les systèmes de gestion environnementale des sites importants pour l'environnement^(a)

AIR

Objectif

Diminuer de **75%** les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air entre 2015 et 2030 ce qui revient à ne pas dépasser 15 kt émises en 2030

EAU

Objectifs

Réduire le prélèvement d'eau des sites situés en zone de stress hydrique de **20%** entre 2021 et 2030

Limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus à moins de **30 mg/l** pour les sites offshore

Limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus à moins de **1 mg/l** pour les sites terrestres et côtiers à horizon 2030

DÉCHETS

Objectif

Valoriser plus de **70%** des déchets des sites opérés par les filiales de la Compagnie (hors digestat des unités biogaz)

Dans les faits

100% des 79 sites importants pour l'environnement certifiés au standard ISO14001 en 2023

Dans les faits

80% de réduction des rejets de SO₂ dans l'air, entre 2015 et 2023

Dans les faits

7,4% de réduction des prélèvements d'eau douce en zone de stress hydrique en 2023 (base WRI Aqueduct 2030 V4.0)

92% des sites pétroliers de la Compagnie conformes à l'objectif de qualité de rejets offshore en 2023

86% des sites pétroliers de la Compagnie conformes au nouvel objectif de qualité de rejets onshore en 2023

Dans les faits

61% des déchets des sites opérés par les filiales de la Compagnie valorisés en 2023

(a) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 kt/an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Power, qui sont opérés par la Compagnie.

Biodiversité

Engagements

- Appliquer une politique zéro déforestation nette dans les nouveaux projets sur des nouveaux sites approuvés à compter de 2022
- Mettre en œuvre l'ambition biodiversité selon les 4 axes présentés au point 5.5.4 du chapitre 5

Dans les faits

- En 2023, 22 ha nets déforestés (81 ha déforestés et 59 ha compensés). Les projets de compensation de la différence sont en cours de mise en place
- Aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
- Aucune activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique
- **8** plans d'action biodiversité déployés ou en cours de préparation en 2023 pour les projets situés en zone protégée^(a) ou alignés au standard *International Finance Corporation PS6*
- **70** plans d'action biodiversité engagés sur des sites importants pour l'environnement^(b) à fin 2023 (objectif 2025 atteint à 90%)
- 119 citations cumulées depuis 2020 dans des publications scientifiques des jeux de données biodiversité produits par la Compagnie et partagés dans la base de données de la plateforme internationale *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF)

(a) Sites situés en zones protégées IUCN I à IV ou Ramsar.

(b) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 kt/an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Power, qui sont opérés par la Compagnie.

Diversité

Objectifs

- 30%** de femmes au niveau du Comex et du G70^(a) d'ici 2025
- 30%** de femmes parmi les dirigeants d'ici 2025 et **30%** de femmes dans l'encadrement supérieur d'ici 2025
- 45%** de dirigeants d'une nationalité autre que française et **40%** de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur

(a) Dirigeants exerçant les responsabilités les plus importantes.

Dans les faits

- 25%** de femmes au niveau du Comex et **33,8%** au niveau du G70
- 28,3%** de femmes parmi les dirigeants et **25,1%** de femmes dans l'encadrement supérieur
- 37,7%** de dirigeants d'une nationalité autre que française et **36,3%** de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur

PLAIDOYERS ET INITIATIVES SECTORIELLES EN SOUTIEN A LA TRANSITION ENERGETIQUE

Une transition énergétique réussie nécessite une collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs impliqués.

Soutien à l'action des États et aux initiatives sectorielles sur le climat

TotalEnergies soutient les engagements que prennent les États dans la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris et publie ses positions sur son site institutionnel (rubrique développement durable/dialogue-et-transparence/representation-interets).

À la COP28, nous avons soutenu l'objectif de tripler la capacité d'énergie renouvelable et de doubler les mesures d'efficacité énergétique d'ici à 2030. Nous nous sommes également joints à la Charte de décarbonation du pétrole et du gaz (OGDC).

En Europe, TotalEnergies soutient le paquet « Fit-for-55 » et notamment certains éléments clés comme la généralisation du prix du carbone, le développement massif des énergies renouvelables, la mise en place des infrastructures et le développement de carburants et de renouvelables à destination du transport. Nos réponses aux consultations de la Commission européenne liées au climat sont publiques, toutes consultables en ligne.

En France, TotalEnergies, avec 60 autres grandes entreprises, a signé la tribune de l'association Entreprises Pour l'Environnement (EpE) appelant à accélérer la transition écologique, en amont de la COP28.

Les initiatives collectives soutenues par TotalEnergies

Axes	Nom de l'initiative collective	Périmètre
ÉNERGIES ET CLIMAT	● 3x Renewables	Monde
	● Oil and Gas Decarbonization Charter	Monde
	● OGMP 2.0	Monde
	● Aiming For Zero Methane	Monde
	● TCFD	Monde
	● Plateforme bilatérale franco-émirienne d'investissement pour le climat	EAU et France
AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS	● Global Deal	Monde
	● Women's Empowerment Principles - Equality Means Business (UNGP)	Monde
	● Closing the gender gap - a call to action (WEF)	Monde
	● Charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'OIT	Monde
	● The Valuable 500	Monde
	● Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique	France
	● Inclusion and Diversity Pledge (ERT)	Europe
	● Charte d'Engagement LGBT+ de l'Autre Cercle (re-signée en 2023)	France
	● Elles bougent	France
PRENDRE SOIN DE L'ENVIRONNEMENT	● Act4Nature International	Monde
	● CEO Water Mandate	Monde
	● Engagement économie Circulaire AFEP	Monde
	● UN Global Compact Ocean Stewardship Coalition	Monde
AVOIR UN IMPACT POSITIF POUR LES PARTIES PRENANTES	● The Voluntary Principles on Security and Human Rights (VPSHR)	Monde
	● The United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights as endorsed by the UN Human Rights Council in 2011	Monde
	● The United Nations Global Compact Principles	Monde
	● The B Team Responsible Tax Principles	Monde
	● Partnering Against Corruption Initiative (PACI)	Monde
● Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)	Monde	

Revue des participations

TotalEnergies publie depuis 2016 sur son site la liste des associations professionnelles auxquelles elle adhère.

La Compagnie coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques mais certaines prennent également des positions publiques sur le climat. TotalEnergies conduit ainsi tous les deux ans depuis 2019 une évaluation détaillée des positions publiques des associations professionnelles dont elle est membre, notamment sur le sujet climatique. Leur alignement avec TotalEnergies est évalué par rapport aux six principes listés dans notre directive applicable à la représentation d'intérêts. Une nouvelle revue a été réalisée en 2023. En 2023, dans le domaine des énergies, la majorité des nouvelles associations auxquelles nos entités ont adhéré est liée aux énergies renouvelables et aux technologies bas carbone.

Revue des participations – 6 points clés

La position scientifique

TotalEnergies reconnaît le lien établi par la science entre les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, et le changement climatique.

L'Accord de Paris

TotalEnergies reconnaît l'Accord de Paris comme une avancée majeure dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutient les initiatives des États parties prenantes pour atteindre les objectifs de cet accord.

La tarification du carbone

TotalEnergies soutient la mise en place d'une tarification du carbone.

Le développement des énergies renouvelables

TotalEnergies soutient les politiques, initiatives et technologies visant à promouvoir le développement des énergies et des bioénergies durables (biocarburants, biogaz) ainsi que les énergies et les technologies visant à la décarbonation des procédés industriels et des transports, tels que l'hydrogène, le stockage du carbone ou le véhicule électrique.

Le rôle du gaz naturel

TotalEnergies promeut le rôle du gaz naturel comme énergie de transition, en particulier en remplacement du charbon. TotalEnergies soutient les politiques visant à mesurer et réduire les émissions de

méthane pour tendre vers l'ambition de zéro émission de méthane. TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre : éviter ; réduire en utilisant les « *best available technologies* » ; compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées.

La compensation carbone

La Compagnie soutient les mécanismes de compensation carbone nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone, dans le cadre de marchés organisés et certifiés assurant la qualité et la durabilité des crédits carbone.

1.5 Notre politique d'investissement

La politique d'investissement de TotalEnergies vise à accompagner le déploiement de sa stratégie de transition équilibrée et de son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, ensemble avec la société. Elle est ancrée sur deux piliers : les investissements pour le maintien et la croissance de la production de pétrole et de gaz, principalement GNL, d'une part, et les investissements pour la croissance des activités bas carbone, principalement l'électricité de source renouvelable, d'autre part.

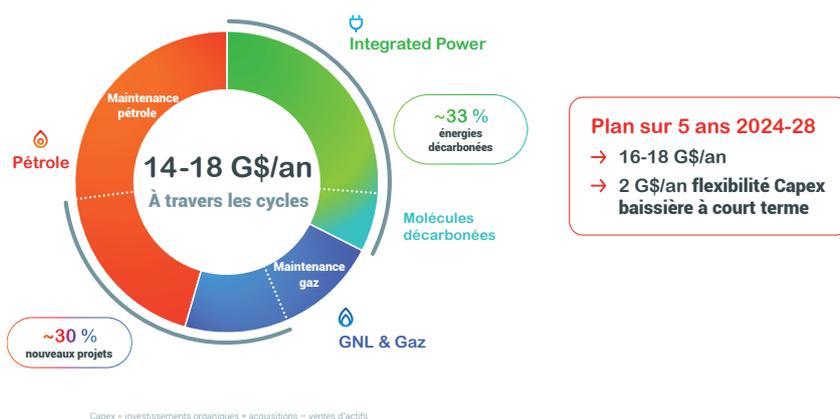
En 2023, compte tenu de la forte génération de cash-flow et d'un bilan solide, la Compagnie a accéléré sa stratégie de transition et a investi 16,8 milliards de dollars, dont 5 milliards consacrés à Integrated Power (comprenant notamment l'acquisition résiduelle d'environ 70% de Total Eren pour 1,6 milliard de dollars, l'acquisition d'une participation de 34% dans Casa dos Ventos au Brésil pour 0,5 milliard de dollars et la création d'un nouveau joint venture avec AGEL en Inde pour 0,3 milliard de dollars). En 2024, TotalEnergies prévoit des investissements nets de 17 à 18 G\$, dont 5 G\$ dédiés à Integrated Power.

TotalEnergies prévoit un montant d'investissements nets compris entre 16 et 18 milliards de dollars par an entre 2024 et 2028 avec la possibilité de baisser ses investissements de 2 milliards de dollars par an. À travers les cycles, TotalEnergies prévoit un montant d'investissements nets compris entre 14 et 18 milliards de dollars par an, avec les orientations suivantes :

- les **investissements dans les énergies bas carbone** devraient représenter ensemble environ 33% des investissements nets. Ils comprennent les investissements dans Integrated Power, les molécules bas carbone (dont biocarburants, biogaz, recyclage du plastique, biopolymères, carburants synthétiques, hydrogène et CCS) ainsi que la réduction de l'empreinte carbone de la Compagnie ;
- les **investissements dans le gaz naturel, essentiellement le GNL**, qui devraient représenter plus de 20% des investissements nets. Ces investissements devraient permettre de renforcer sa capacité de production et développer de nouveaux marchés grâce à des projets d'usines de liquéfaction ou de regazéification ;
- environ 45% des investissements devraient être alloués à la **chaîne pétrolière**, consacrés à l'entretien des actifs existants et au développement de nouveaux projets. Dans l'aval, TotalEnergies prévoit de continuer d'adapter sa capacité de raffinage et ses ventes de produits pétroliers à l'évolution de la demande, notamment en Europe.

Ainsi, la Compagnie devrait dédier environ **30% de ses investissements nets au développement de nouveaux projets pétrole et gaz**. Ces investissements devraient se concentrer sur les projets amont à faibles coûts, ou présentant des points morts bas, et à faibles émissions.

Une politique d'investissement disciplinée et durable



1.5.1 Principaux investissements réalisés au cours de la période 2021-2023

Investissements bruts (en M\$)	2023	2022	2021
Exploration-Production	12 378	10 646	7 276
Integrated LNG	3 410	1 249	2 351
Integrated Power	5 497	5 226	3 990
Raffinage-Chimie	2 149	1 391	1 638
Marketing & Services	1 273	1 186	1 242
Holding	153	104	92
Total	24 860	19 802	16 589

Investissements nets ^(a) (en M\$)	2023	2022	2021
Exploration-Production	7 526	10 027	6 523
Integrated LNG	3 159	472	1 151
Integrated Power	4 945	3 521	3 355
Raffinage-Chimie	1 922	1 281	1 285
Marketing & Services	(859)	914	923
Holding	144	88	70
Total	16 837	16 303	13 307

Acquisitions nettes ^(a) (en M\$)	2023	2022	2021
Acquisitions	6 428	5 872	3 284
Cessions	(7 717)	(1 421)	(2 652)
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	–
Total	(1 289)	4 451	632

Investissements organiques ^(a) (en M\$)	2023	2022	2021
Exploration-Production	10 232	7 507	6 690
Integrated LNG	2 063	519	2 061
Integrated Power	2 582	1 385	1 280
Raffinage-Chimie	2 040	1 319	1 502
Marketing & Services	1 065	1 035	1 074
Holding	144	87	68
Total	18 126	11 852	12 675

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

Investissements organiques en 2023

Dans le secteur Integrated Power, les investissements organiques ont concerné principalement les projets de construction de centrales solaires et éoliennes portés par la Compagnie notamment aux États-Unis en France et au Royaume-Uni.

Dans le secteur Integrated LNG :

- les investissements organiques ont concerné principalement les projets de production de GNL en construction pour lesquels la décision finale d'investissement a été prise (tels que NFE et NFS au Qatar et Rio Grande LNG aux États-Unis), ainsi que les projets à l'étude (tels que Papua LNG en Papouasie-Nouvelle-Guinée et Marsa LNG en Oman) ;
- dans l'hydrogène et le biogaz, les investissements organiques ont concerné principalement le financement du joint venture TEH2 (80% TotalEnergies, 20% Eren) et le développement de projets d'unités de biométhane en construction ou en développement en France et en Pologne.

Dans le secteur Exploration-Production :

- les investissements organiques ont été principalement consacrés au développement de nouvelles installations de production d'hydrocarbures, à la maintenance des installations existantes, à des projets de puits *infill* pour des actifs déjà en production ainsi qu'aux activités d'exploration. Les investissements de développement ont concerné en particulier les projets Mero 2 au Brésil démarré en fin 2023, Absheron en Azerbaïdjan démarré en juillet 2023 ainsi que les projets majeurs en cours de construction, tels que Tilenga & Kingfisher en Ouganda et le projet associé d'oléoduc transfrontalier EACOP en Ouganda/Tanzanie, Anchor et Ballymore aux États-Unis, Mero 3 et 4 au Brésil, le redéveloppement de Tyra au Danemark ;
- dans le CCS, TotalEnergies a investi en partenariat dans le développement de projets de stockage de CO₂ situés en mer du Nord et qui sont en construction (Northern Lights en Norvège) ou à l'étude (tels que Aramis aux Pays-Bas, Northern Endurance au Royaume-Uni et Bifrost au Danemark) ;
- dans les puits naturels de carbone, la Compagnie a poursuivi ses investissements notamment dans des projets de gestion forestière et agricole inclusive.

Dans le secteur Raffinage-Chimie, les investissements organiques ont été consacrés d'une part à la sécurité et à la maintenance (y compris grands arrêts) des installations ainsi qu'au programme d'efficacité énergétique et d'autre part au développement de nouvelles installations. En particulier, ils ont été consacrés à la construction, en partenariat avec la Saudi Arabian Oil Company, d'Amiral, complexe pétrochimique de taille mondiale en Arabie Saoudite, dont la décision finale d'investissement a été prise en décembre 2022. Ils ont également été consacrés à des projets destinés à améliorer la compétitivité des usines, notamment en Europe comme à Donges (France) où la Compagnie construit une unité de désulfuration des gazoles et à la poursuite du développement du projet de transformation de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole orientée vers les nouvelles énergies et les activités bas carbone, qui devrait représenter un investissement total de plus de 500 millions d'euros à horizon 2025.

Dans le secteur Marketing & Services, les investissements organiques ont concerné essentiellement la maintenance du réseau mondial de stations-service. TotalEnergies a également accru la part de ses investissements dans le déploiement d'infrastructures de recharge pour la mobilité électrique, principalement en Europe.

Acquisitions en 2023

Les acquisitions finalisées de TotalEnergies se sont élevées en 2023 à environ 6,4 milliards de dollars (contre 5,9 milliards de dollars en 2022 et 3,3 milliards de dollars en 2021).

TotalEnergies a accéléré son développement dans l'électricité avec notamment l'acquisition résiduelle d'environ 70% de Total Eren pour un investissement net de 1,6 milliard de dollars, l'acquisition d'une participation de 34% dans un joint venture avec Casa dos Ventos au Brésil pour

0,5 milliard de dollars et la création d'un joint venture avec AGEL en Inde pour 0,3 milliard de dollars.

TotalEnergies a poursuivi sa croissance dans le GNL avec la prise de participation de 6,25% et 9,375% respectivement dans les projets GNL NFE et NFS au Qatar et l'acquisition d'une participation de 17,5% dans NextDecade (développeur du projet Rio Grande LNG).

Dans l'Exploration-Production, TotalEnergies a concentré ses efforts sur des projets pétroliers à faibles coûts et faibles émissions, avec l'acquisition de 20% dans la concession de SARB et Umm Lulu aux Émirats arabes unis contre le paiement d'un montant de 1,5 milliard de dollars.

Cessions en 2023

TotalEnergies a finalisé des cessions pour un montant d'environ 7,7 milliards de dollars sur l'année 2023 (contre 1,4 milliard de dollars en 2022 et 2,7 milliards de dollars en 2021). Elles ont concerné notamment :

- dans le secteur Exploration-Production, pour un montant total d'environ 4 milliards de dollars, la cession à ConocoPhillips de la participation de 50% dans Surmont au Canada ainsi que la cession à Suncor de l'intégralité des titres de TotalEnergies EP Canada. TotalEnergies a également cédé une participation de 40% dans le Bloc 20 en Angola ;
- dans le secteur Marketing & Services, la cession à Alimentation Couche-Tard de l'intégralité du réseau de stations-service en Allemagne pour un montant cash reçu après ajustements et avant impôts d'environ 2,4 milliards de dollars.

Les investissements nets ressortent ainsi à 16,8 milliards de dollars en 2023 (contre 16,3 milliards de dollars en 2022 et 13,3 milliards de dollars en 2021).

1.5.2 Principaux investissements prévus

Conformément à sa stratégie de croissance dans Integrated Power, TotalEnergies prévoit de poursuivre son développement sur la chaîne de valeur de l'électricité et notamment dans les renouvelables avec les projets de construction de centrales solaires et éoliennes (notamment offshore) et l'acquisition de capacités flexibles (centrales à gaz aux États-Unis, batteries en Allemagne). En particulier, la Compagnie entend poursuivre ses efforts d'investissement notamment sur des projets solaires et éoliens aux États-Unis, des projets éoliens au Brésil en partenariat avec Casa dos Ventos et prévoit de finaliser en 2024 l'acquisition de 1,5 GW de capacité de production d'électricité flexible au Texas, l'acquisition de l'agrégateur d'énergies renouvelables Quadra Energy en Allemagne, l'acquisition du développeur de batteries allemand Kyon Energy ainsi que d'effectuer le paiement relatif à l'attribution de deux concessions maritimes pour développer deux fermes éoliennes pour un total de 3 GW en Allemagne.

Dans Integrated LNG, TotalEnergies prévoit notamment de poursuivre les investissements consacrés aux projets majeurs de production de GNL pour lesquels la décision finale d'investissement a déjà été prise (principalement North Field East et North Field South au Qatar et Rio Grande LNG aux États-Unis) ainsi que le développement de projets de production de GNL ayant démarré (Ichthys LNG et Gladstone LNG en Australie).

1.5.3 Modes de financement

TotalEnergies autofinance la plupart de ses investissements à partir des flux de trésorerie provenant de ses activités et peut recourir au marché obligataire. Certaines filiales ou certains projets spécifiques peuvent faire l'objet de financements externes, notamment dans le cadre de joint ventures. C'est le cas par exemple d'Ichthys LNG en Australie, de Satorp en Arabie Saoudite, de Mozambique LNG au Mozambique, de Cameron LNG et Rio Grande LNG aux États-Unis ou d'Hanwha TotalEnergies Petrochemical Co. en Corée du Sud.

Dans l'Exploration-Production, les investissements de développement de projets pétroliers et gaziers devraient être essentiellement consacrés aux projets Tilenga & Kingfisher en Ouganda et le projet associé d'oléoduc transfrontalier EACOP en Ouganda/Tanzanie, ainsi qu'aux projets majeurs de développement en cours pour lesquels la décision finale d'investissement a déjà été prise (GGIP Phase 1 en Irak, Anchor et Ballymore aux États-Unis ou encore Mero 3 et 4 au Brésil). Par ailleurs, TotalEnergies devrait poursuivre les projets de développement à cycle court, notamment en Afrique de l'ouest et en mer du Nord.

Dans l'aval, une part significative du budget d'investissements du secteur Raffinage-Chimie devrait être consacrée d'une part à la sécurité et à la maintenance (y compris grands arrêts) des installations ainsi qu'au programme d'efficacité énergétique, et d'autre part à la poursuite du projet de transformation de la raffinerie de Grandpuits (France) en une plateforme zéro pétrole ainsi qu'à la construction, en partenariat avec la Saudi Arabian Oil Company, d'Amiral, complexe pétrochimique de taille mondiale en Arabie Saoudite.

Les investissements du secteur Marketing & Services devraient être affectés principalement, d'une part, à la maintenance du réseau mondial de stations-service et, d'autre part, au développement du réseau européen de mobilité électrique.

Dans le cadre de certains accords de financement de projet, TotalEnergies SE a octroyé des garanties. Ces garanties (« Garanties données sur emprunts ») et les autres informations sur les engagements hors bilan et obligations contractuelles de TotalEnergies figurent à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). TotalEnergies considère que ni ces garanties, ni les autres engagements hors bilan de TotalEnergies SE ou de toute autre société de la Compagnie, ont, ou pourraient raisonnablement avoir dans le futur, un impact significatif sur la situation financière, les produits et charges, la liquidité, les investissements ou les ressources financières de TotalEnergies.

1.6 L'innovation au service de la stratégie de transition de TotalEnergies

1.6.1 OneTech

La création de la branche OneTech, en septembre 2021, illustre la dynamique engagée par la Direction générale pour mobiliser les équipes et répondre aux nouveaux enjeux de TotalEnergies dans le cadre de sa stratégie de transition.

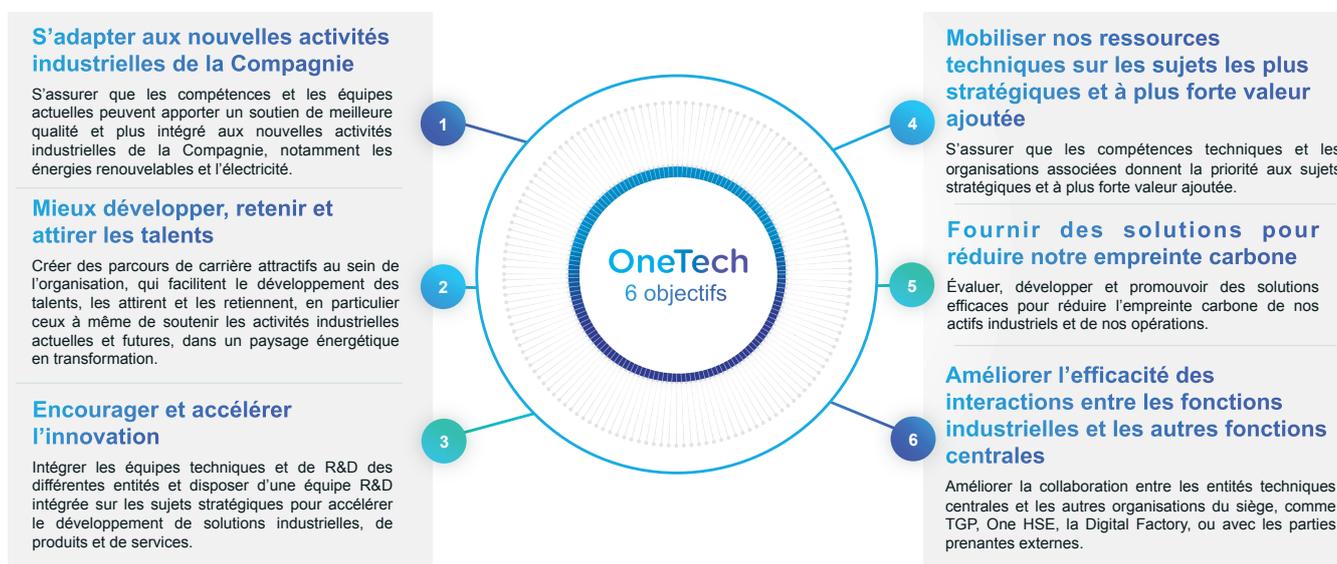
Les succès industriels et les avancées technologiques de TotalEnergies se sont toujours appuyés sur les valeurs de la Compagnie, en particulier sur l'esprit pionnier et le goût de la performance, ainsi que sur les compétences techniques et scientifiques des équipes largement reconnues par ses pairs et ses partenaires.

OneTech poursuit 6 objectifs

La mission de OneTech est d'apporter l'ensemble des expertises techniques et de R&D dont TotalEnergies a besoin pour mettre en œuvre sa stratégie.

OneTech accompagne au quotidien les différentes activités de TotalEnergies vers l'excellence opérationnelle et l'innovation avec plus de 3 000 ingénieurs, techniciens et chercheurs répartis sur différents sites en Europe (en France, en Belgique et au Danemark) ainsi que dans des centres R&D internationaux.

OneTech : moteur de la transformation



La centralisation des équipes au sein de OneTech apporte de la lisibilité pour les parties prenantes, avec une identification plus aisée de l'interlocuteur technique ou R&D sur chaque sujet pour l'ensemble de la Compagnie.

UNE ORGANISATION DÉDIÉE

L'organisation de OneTech s'articule autour de trois hubs fonctionnels : un hub Industriel, un hub Recherche & Développement et un hub Fonctions support.

- Le hub Industriel est constitué de :
 - La direction Customer Lines, point d'entrée au sein de OneTech des clients internes des branches opérationnelles, coordonne le support opérationnel et technique de OneTech et la mobilisation des ressources des Technical Lines associées dont les secteurs d'activité ont besoin. Elle réalise également les évaluations techniques des nouveaux business et les études pour la préparation des nouveaux développements des actifs des business units. Une équipe est dédiée au sein de cette direction au développement et à la mise en œuvre des projets de réduction de l'empreinte carbone des actifs de la Compagnie. En 2023, cette direction s'est dotée d'une entité chargée du déploiement de solutions digitales nouvelles pour améliorer l'efficacité des opérations industrielles de la Compagnie. Le déploiement porte en

particulier sur les solutions développées par la Digital Factory pour accélérer la transformation digitale de la Compagnie (se reporter au point 1.6.3) ;

- La direction Technical Lines qui comprend les domaines d'expertise, est le cœur du savoir-faire technique et industriel. Elle rassemble au sein d'équipes communes, tous les spécialistes et acteurs d'un même domaine technique qui pouvaient être auparavant présents dans différentes entités ou différentes branches favorisant ainsi les synergies entre les sites de la Compagnie, ainsi que le partage d'expérience, des meilleures pratiques, de solutions innovantes, de connaissances et du savoir-faire. Cette direction a mis en place en 2023 un dispositif pour accélérer l'innovation et traiter les problématiques industrielles directement liées à l'amélioration progressive des opérations sur les sites de la Compagnie en identifiant et testant des innovations technologiques matures à déployer en moins d'un an.

- Le hub Recherche & Développement (R&D) est constitué de la direction Recherche & Développement (R&D) qui regroupe l'ensemble des activités de R&D de la Compagnie sous une même entité. Ce hub conçoit et opère la R&D de la Compagnie en réponse aux besoins des business units, anticipe avec des partenaires pour explorer et dérisquer de nouvelles voies et des technologies innovantes pour

ensuite développer les prototypes avec le hub Industriel une fois la preuve de concept démontrée. Il développe également des compétences et une intelligence technologique pour capter de nouveaux business et des technologies émergentes en support de la stratégie de TotalEnergies.

1.6.2 La R&D, levier de la stratégie de transition

L'investissement de la Compagnie pour préparer l'avenir s'est élevé en 2023 à plus d'1 milliard de dollars avec un périmètre intégrant la R&D, l'innovation industrielle et les développements dans le domaine du digital.

La Compagnie a investi 774 millions de dollars en 2023 dans sa R&D ainsi que dans celle de ses filiales (contre 762 millions de dollars en 2022 et 849 millions de dollars en 2021) avec un effectif dédié de plus de 3 500 chercheurs.

À l'appui de sa stratégie de transition, TotalEnergies a fortement réorienté sa R&D au cours des dernières années. TotalEnergies a décidé de consacrer 65% du budget R&D de 2024 aux énergies bas carbone (renouvelables, biomasse, batteries...) et à la baisse de l'empreinte environnementale à travers les programmes CCUS et développement durable, contre 28% en 2017.

Selon les différents scénarios étudiés par TotalEnergies, l'atteinte de l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, ensemble avec la société, ne requiert pas seulement le déploiement à grande échelle de technologies éprouvées comme le solaire photovoltaïque, l'éolien ou les biocarburants ; elle nécessite également des ruptures technologiques et le développement de chaînes de valeurs industrielles totalement nouvelles comme l'hydrogène, les carburants de synthèse ou le captage et le stockage du carbone. La Compagnie investit par ailleurs dans l'expertise digitale et l'intelligence artificielle (IA) par le développement de solutions pour accélérer sa transition (se reporter au point 1.6.3) et celles de ses clients.

La stratégie de transition de TotalEnergies nécessite une R&D agile, résolument engagée dans l'innovation. Les activités de R&D se déclinent ainsi selon les axes qui sous-tendent la stratégie de croissance, l'ambition de neutralité carbone de la Compagnie et l'engagement de développement durable.

Le hub R&D est organisé suivant cinq lignes et une division :

- la ligne R&D « **Power** » se concentre sur la production d'énergies renouvelables, la conception de systèmes énergétiques intégrés et l'optimisation des modes d'opération distribués pour équilibrer les énergies renouvelables. L'enjeu est de réduire les coûts de production des énergies bas carbone, décarboner les actifs et développer de nouveaux procédés et services. Pour accélérer la réalisation des programmes R&D, TotalEnergies s'est associée à l'université technique du Danemark pour créer un centre d'excellence dans les énergies bas carbone. Ce centre a trois missions : la construction d'une plateforme électrique hybride de nouvelle génération, des collaborations de recherche sur les technologies éoliennes de prochaine génération et l'éolien flottant, ainsi que la formation multi-énergies des collaborateurs ;
- la ligne R&D « **CO₂ & Sustainability** » développe des technologies innovantes et compétitives visant des solutions de plus en plus durables. Ces projets concernent le captage, le stockage et l'utilisation du CO₂ pour des carburants durables synthétiques, ainsi que le développement de technologies à faible empreinte environnementale sur toute la chaîne de gaz naturel liquéfié, le biogaz et la filière hydrogène. Les travaux engagés sur la gestion de l'eau et des sols ainsi que la quantification des émissions de gaz à effet de serre, contribuent au déploiement de technologies à faible empreinte carbone. Le développement d'AUSEA⁽¹⁾ par la R&D en partenariat avec le CNRS et l'Université de Reims est un exemple de développement de technologies innovantes et compétitives qui conforte le rôle pionnier de la Compagnie dans des technologies de réduction d'émissions de méthane. Ce capteur miniature embarqué sur drone est capable de

détecter et de quantifier les émissions de méthane et de dioxyde de carbone tout en identifiant les sources de ces émissions. Cette technologie innovante a été déployée sur les installations *oil & gas* Amont opérées de la Compagnie et pourra être déployée au-delà de ses propres actifs opérés dans le cadre d'accords de coopération ;

- la ligne R&D « **Fuels & Lubricants** » accompagne la transformation du monde des transports, les nouvelles mobilités et l'industrie, en développant des produits pour augmenter la performance des systèmes électriques et des moteurs à combustion et pour diminuer l'empreinte environnementale des solutions existantes. TotalEnergies a récemment mis au point un nouveau liquide de refroidissement innovant pouvant être en contact direct avec les cellules des batteries permettant un refroidissement de la batterie plus efficace que les fluides actuellement sur le marché. Forte de cette innovation, TotalEnergies s'est associée avec l'équipementier automobile Valeo, partenaire privilégié des constructeurs dans le monde, pour son expertise dans les systèmes thermiques associés afin de concevoir et dimensionner la meilleure intégration de ce fluide au cœur du pack de batteries du véhicule électrique et d'en optimiser les performances et la réduction de l'empreinte carbone des véhicules électriques ;
- la ligne R&D « **Downstream Processes & Polymers** » pilote et opère les travaux de recherche sur le développement de carburants durables pour l'aviation (appelés également *Sustainable Aviation Fuels* ou SAF), la différenciation des polymères et leur recyclage dans une optique d'économie circulaire et de décarbonation des unités industrielles du Raffinage-Chimie. Le développement de carburants aériens durables est un axe majeur des projets R&D menés pour la décarbonation du secteur aérien. Cet axe couvre toute la chaîne de valeur, depuis les matières premières jusqu'aux spécifications des produits en passant par les procédés de conversion. La modélisation joue un rôle clé dans l'optimisation de l'ensemble de cette chaîne pour maximiser la production de SAF. Pour répondre aux enjeux de décarbonation du secteur aérien, TotalEnergies a signé un partenariat avec Safran en 2021 et un partenariat avec Airbus début 2024, comprenant un volet de R&D pour accélérer les développements de solutions technologiques innovantes.
- la ligne R&D « **Upstream** » vise à améliorer l'efficacité opérationnelle des activités d'exploration-production, tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de réduction des coûts en ligne avec sa stratégie d'optimisation de son portefeuille. Pour répondre à l'enjeu majeur du stockage géologique de CO₂, TotalEnergies s'est associée à l'INRIA pour développer de nouveaux outils de simulation numérique pour améliorer la caractérisation géologique des réservoirs et ainsi surveiller le CO₂ qui y sera injecté et stocké. Cet ensemble d'outils mêlant calcul haute-performance, géoscience, imagerie sismique et modélisation mathématique ultracomplexe devrait permettre de mieux comprendre le comportement du carbone stocké dans des roches réservoirs profondes et de prédire son évolution et les modifications du réservoir à très long terme.
- En transversal et en complément des cinq lignes R&D, la division **Anticipation et Portfolio Performance** mène pour la Compagnie une activité de prospection sur des sujets émergents tout en cherchant à capter les technologies qui pourraient être de rupture. Elle mène également une activité exploratoire des solutions ou technologies innovantes pour les business existants et futurs de la Compagnie. Cette division assure également la gestion du portefeuille R&D pour une efficacité opérationnelle et une création de valeur maximales.

(1) Airborne Ultralight Spectrometer for Environmental Application : technologie de détection de méthane par drone.

Au-delà des cinq lignes R&D de OneTech, les filiales Hutchinson et Saft Groupe (Saft) mènent une R&D spécifique à leurs activités.

- La R&D de Hutchinson développe des solutions à fort contenu technologique qui répondent aux enjeux de la mobilité du futur avec un accent mis sur le développement durable et l'électrification. Ces solutions multi-marchés reposent sur cinq domaines d'expertise : NVH (*Noise Vibration Harshness*), Etanchéité, Management thermique, Matériaux et structures pour des conditions extrêmes d'utilisation, Transmission de puissance ; avec l'objectif d'améliorer la performance des clients en termes de développement durable, sécurité, efficacité énergétique et confort.

En 2023, le développement de matériaux durables a été accéléré pour atteindre l'objectif d'Hutchinson, à 2025, d'offrir des produits comportant au minimum 25% de matériaux biosourcés, recyclables ou régénérés. Cet objectif est déjà largement dépassé pour certaines lignes de produits comme les joints d'étanchéité de carrosseries (avec plus de 70% de matériaux biosourcés), les joints de précision et tuyaux pour lignes de refroidissement. De plus, une technologie innovante de « régénération » d'élastomère est en cours d'industrialisation permettant de régénérer les matières issues des chutes de production.

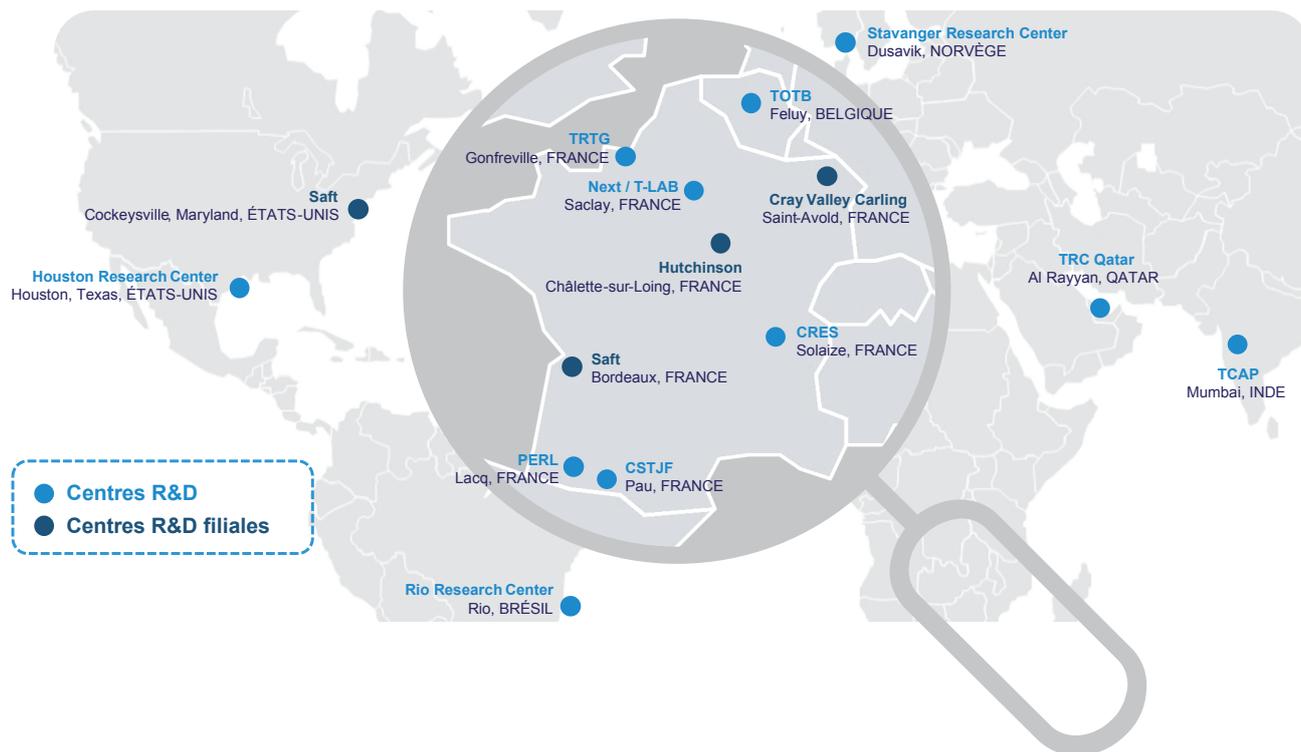
- Saft mène des recherches pour développer des batteries toujours plus sûres et performantes, notamment dans le domaine de la mobilité et du stockage des énergies renouvelables, en utilisant l'intelligence artificielle et le big data. En 2023, Saft a dévoilé IBIS (*Intelligent*

Battery Integrated System) une batterie intelligente, plus efficace pour le stockage stationnaire et les véhicules électriques. Cette technologie représente une véritable rupture dans le domaine du stockage d'énergie mobile et stationnaire. Par ailleurs, une alliance soutenue par France 2030 et regroupant 6 partenaires issus des mondes académiques et industriels a été lancée en 2023, sous la coordination de Saft, pour réaliser un programme de recherche, de développement et d'industrialisation de batteries lithium-ions solides. Le programme vise à développer des batteries destinées à des applications nécessitant une haute énergie ou une forte puissance tout en présentant des performances de sécurité adaptées. Le programme prend également en compte les enjeux liés à l'analyse de cycle de vie et au recyclage des batteries afin de participer à la réduction de la dépendance nationale aux matériaux critiques.

Pour accélérer la stratégie de transition de la Compagnie, les activités de R&D sont menées en s'appuyant sur ses talents, ses 15 centres de R&D dans le monde et ses sites pilotes ; l'ensemble dans une démarche d'*open-innovation* avec des partenaires industriels, des start-up et les meilleurs écosystèmes de recherche et d'innovation. TotalEnergies mobilise près de 1 000 partenaires par an.

Par ailleurs, la Compagnie mène une politique active de propriété intellectuelle afin de protéger ses innovations, de maximiser leur exploitation et la différenciation technologique. En 2023, plus de 250 demandes de brevets ont été déposées par la Compagnie.

15 centres de recherche TotalEnergies dans le monde



1.6.3 L'accélération digitale comme levier de performance

TotalEnergies a ouvert début 2020 une Digital Factory qui rassemble, à Paris, 300 développeurs, *data scientists*, et autres experts pour accélérer la transformation digitale de la Compagnie. TotalEnergies a l'ambition d'utiliser toute la capacité des outils digitaux pour créer de la valeur dans l'ensemble de ses métiers.

La Digital Factory a vocation à développer les solutions numériques dont la Compagnie a besoin pour améliorer ses opérations industrielles tant en termes de disponibilité que de coûts, proposer de nouveaux services à ses clients notamment en termes de maîtrise et d'optimisation de leur

consommation énergétique, se développer dans les nouvelles énergies décentralisées et réduire son impact environnemental. L'ambition est de générer, d'ici 2025, jusqu'à 1,5 milliard de dollars par an de valeur pour l'entreprise, que ce soit sous forme de revenus additionnels ou d'économies sur les dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Depuis 2020, plus de 80 solutions ont été créées et sont progressivement déployées dans les entités opérationnelles concernées de la Compagnie. Plus de 200 déploiements ont déjà été réalisés.

1.7 Nos atouts

1.7.1 Nos collaborateurs

L'ENGAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOS COLLABORATEURS AU CŒUR DE NOTRE RÉUSSITE

La Compagnie s'est engagée dans une stratégie de transition et peut relever les défis auxquels elle fait face grâce à l'engagement de ses collaborateurs. C'est pourquoi TotalEnergies veille à ce que les pratiques les plus exigeantes en matière de sécurité, d'éthique et d'intégrité, de management et de performance sociale soient déployées partout où les filiales de la Compagnie opèrent. La finalité de cette démarche est de créer les conditions pour permettre à chacun d'exprimer son potentiel et à TotalEnergies de conduire sa stratégie de transition et de poursuivre son développement.

TotalEnergies entretient un dialogue régulier avec les salariés de la Compagnie et leurs représentants, qui ont une place et un rôle privilégiés notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Le dialogue social fait partie des piliers du projet d'entreprise. En outre, afin d'associer les collaborateurs aux grands enjeux de la Compagnie, leurs attentes font l'objet d'une écoute et d'un dialogue régulier. TotalEnergies les associe régulièrement au travers de démarches participatives. Par exemple, la Compagnie développe des formats d'échange entre les membres du Comex et les collaborateurs, afin d'écouter et d'entendre leurs propositions sur des sujets clés pour la Compagnie (se reporter au point 5.6.2.2 du chapitre 5).

Par ailleurs, TotalEnergies conduit tous les deux ans une enquête d'opinion interne (TotalEnergies Survey) auprès des collaborateurs afin de recueillir les avis et attentes des salariés concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle de la Compagnie. Depuis 2023, sur décision du Comex, une enquête complémentaire (TotalEnergies Pulse Survey)⁽¹⁾ a lieu en alternance une année sur deux, pour permettre de mesurer chaque année l'engagement des collaborateurs et le niveau de bien-être. Les résultats de cette enquête, à laquelle près de 45 000 collaborateurs ont répondu (soit un taux de participation de 77%), indiquent que les salariés ont un taux d'engagement de 82,4%, en hausse de 2 points par rapport à 2022, alors que le benchmark⁽²⁾ s'établit à 71,3%. 86% des collaborateurs déclarent en outre être fiers de travailler pour TotalEnergies. Les résultats ont fait l'objet de communication au sein de toutes les entités concernées.

En tant qu'employeur responsable, la Compagnie est convaincue que le bien-être des collaborateurs est une source essentielle d'épanouissement

UNE CULTURE D'ENTREPRISE DIVERSE ET INCLUSIVE

La diversité des talents et du management est déterminante pour la compétitivité de la Compagnie, sa capacité d'innovation et son attractivité. TotalEnergies promeut une culture d'entreprise inclusive, portée au plus haut niveau par le Conseil de la diversité et de l'inclusion de la Compagnie qui est présidé par un membre du Comité exécutif.

TotalEnergies entend proposer un environnement de travail inclusif pour créer les conditions collectives permettant à chacun, quel qu'il soit, de faire valoir sa personnalité, ses idées et son énergie pour apporter le meilleur de soi au projet commun et favoriser le développement du potentiel de tous. La variété de points de vue et des parcours permet de faire émerger à la fois des solutions innovantes et des opportunités nouvelles. La capacité des collaborateurs de la Compagnie à se mobiliser et à entreprendre permet l'accomplissement de projets ambitieux et offre à chacun l'opportunité de donner un sens à son action et de s'accomplir professionnellement. Avec près de 170 nationalités représentées, une

professionnel, de performance sur le long terme et contribue à la protection de la santé mentale. La Compagnie promeut l'emploi décent et la protection sociale dans un environnement de travail qui conjugue performance et convivialité. En 2019, la Compagnie a lancé le volet humain du projet d'entreprise Better Together, en réponse aux attentes des collaborateurs pour que l'ambition humaine de la Compagnie soit à la hauteur de son ambition business. Il s'articule autour de trois ambitions : développer les talents de chacun, promouvoir la dimension coach des managers et construire une entreprise où il fait bon vivre ensemble. Ces ambitions se sont traduites par des chantiers concrets, afin de rapidement ancrer les changements dans le quotidien des collaborateurs. Plus de 400 développeurs de talent sont mobilisés pour accompagner individuellement les collaborateurs dans leur développement professionnel et leur apporter un support dédié. La mobilité professionnelle est désormais un processus de recrutement interne qui permet aux collaborateurs de postuler en toute transparence aux offres disponibles. Près de 10 000 postes ont ainsi été publiés en 2023. La mobilité fonctionnelle, géographique et la formation des collaborateurs tout au long de la vie professionnelle sont des leviers essentiels pour développer les compétences et l'employabilité de chacun et répondre aux enjeux business. Des actions de développement de la culture managériale ont également été menées, pour responsabiliser les managers dans leur rôle de manager coach, accompagner le développement des équipes et favoriser la performance collective.

TotalEnergies a lancé en 2024 le programme Care Together by TotalEnergies. Il prévoit des standards sociaux pour tous les salariés à travers le monde et s'inscrit dans sa volonté de développer une culture favorisant le bien-être, en aidant chacun de ses collaborateurs à préserver son équilibre dans un environnement de travail sûr.

Pour favoriser une transition juste et accompagner les collaborateurs à chaque étape de la transformation de la Compagnie vers les nouvelles énergies, le programme Transforming with our people a été lancé en 2022. Ce programme intègre non seulement la mise en place de mesures d'écoute, d'information et de formation, mais aussi une démarche d'*upskilling* et *reskilling* et la mise en œuvre d'une cartographie des compétences afin de construire les passerelles entre les métiers actuels et les métiers des énergies renouvelables ou de l'électricité et cibler les compétences clés.

implantation dans environ 120 pays et plus de 740 compétences métiers, la Compagnie dispose d'un réel potentiel humain.

Afin de poursuivre la dynamique engagée, la feuille de route Diversité prévoit des objectifs sur la féminisation et l'internationalisation des instances dirigeantes et de l'encadrement supérieur :

- 30% de femmes au niveau du Comex (25% en 2023) ;
- 30% de femmes au niveau du G70⁽³⁾ (33,8% en 2023) ;
- 30% de femmes parmi les dirigeants (28,3% en 2023) ;
- 30% de femmes dans l'encadrement supérieur (25,1% en 2023) ;
- 45% de dirigeants d'une nationalité autre que française (37,7% en 2023) ;
- 40% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur (36,3% en 2023).

(1) Hors Hutchinson.

(2) Benchmark établi par IPSOS composé d'entreprises de plus de 10 000 salariés à travers le monde.

(3) Dirigeants exerçant les responsabilités les plus importantes. Ils constituent avec le Comex les instances dirigeantes de la Compagnie au sens du point 8.1 du Code AFEP-MEDEF.

La Compagnie s'est engagée de longue date dans la promotion de l'égalité des chances, de la diversité et de l'inclusion car elle constitue un vivier de développement pour tous, avec les compétences et le talent comme seuls référents. En 2018, la Compagnie a notamment décidé d'adhérer à la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT) et met en œuvre progressivement ces principes au sein des filiales de la Compagnie. En

France, TotalEnergies est signataire de la charte d'engagement LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) depuis 2014. Élaborée par l'association l'Autre Cercle, elle fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation ou l'identité sexuelle dans le monde du travail en France. Pour réaffirmer son engagement en faveur de l'inclusion, TotalEnergies a signé à nouveau cette Charte en 2023.

1.7.2 Notre modèle multi-énergies intégré

TotalEnergies s'appuie sur un modèle de création de valeur fondé sur une intégration tout au long de la chaîne de valeur de l'énergie : de l'exploration et la production de pétrole, de gaz et d'électricité, jusqu'à la distribution d'énergie au consommateur final, en passant par le raffinage, la liquéfaction, la pétrochimie, le négoce, le transport et le stockage d'énergies.

Ce modèle intégré permet à la Compagnie de tirer parti des synergies qui existent entre les différentes activités tout en répondant à la volatilité des prix des matières premières. Il permet d'exprimer la complémentarité des activités Amont de la Compagnie, plus dépendantes des cours du pétrole, avec celles des activités Aval qui, lorsque les cycles sont bas, permettent de bénéficier de la valeur ajoutée dont l'Amont n'aurait pas tiré profit. L'intégration des activités sur l'ensemble de la chaîne de valeur permet de mieux résister en bas de cycle tout en capturant pleinement les marges sur l'ensemble de la chaîne de valeur lorsque le marché est plus favorable.

C'est ce modèle intégré que TotalEnergies applique également aux nouveaux métiers de l'électricité et des renouvelables, au sein d'Integrated Power, sur lesquels la Compagnie s'est positionnée, comme second pilier de sa croissance, associé au pilier historique *oil & gas*. La Compagnie leur met à disposition l'effet de levier des savoir-faire et des ressources de son modèle : marque et couverture mondiales, expertise technique par exemple en offshore ou en *trading*, partenariats avec les États et collectivités locales.

L'accélération de la croissance dans l'électricité et les renouvelables vient renforcer le modèle de création de valeur de TotalEnergies et diversifier le profil de risque géographique de la Compagnie. Cette transition permet de renforcer la durabilité et la résilience du modèle de création de valeur de TotalEnergies en soutenant son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette).

1.7.3 Notre excellence opérationnelle

L'énergie est un secteur industriel qui requiert des savoir-faire pointus et des installations complexes à la fois fiables et flexibles.

UNE EXPERTISE TECHNIQUE RECONNUE

C'est grâce à l'expertise technique des femmes et des hommes de la Compagnie et à leur capacité à gérer de grands projets que TotalEnergies a su nouer des partenariats de confiance avec les principaux pays producteurs et consommateurs dans le monde. L'expertise de la Compagnie permet à TotalEnergies d'accompagner ses

clients et ses partenaires avec succès dans les domaines les plus exigeants tels que le gaz naturel liquéfié, l'électricité, l'éolien marin et les renouvelables, l'offshore profond, le raffinage et la pétrochimie où la Compagnie a développé des plateformes parmi les plus performantes.

DES ACTIFS INDUSTRIELS RATIONNALISÉS PERFORMANTS

TotalEnergies dispose d'un portefeuille d'actifs industriels rationalisés et performants, qui lui permettent d'être résiliente dans ses métiers traditionnels. Également flexibles, ces actifs permettent à la Compagnie de s'adapter à l'évolution des marchés. TotalEnergies est l'un des 10 plus grands producteurs intégrés au monde⁽¹⁾. Son activité de raffinage et de pétrochimie est organisée autour de six grandes plateformes intégrées (Port Arthur aux États-Unis, Normandie et Anvers en Europe, Jubail et Qatar au Moyen-Orient et Daesan en Corée du Sud) qui permettent de créer des synergies et optimiser la création de valeur entre ces deux activités. La plateforme d'Anvers est ainsi la plus grande plateforme européenne de raffinage et de pétrochimie de la Compagnie.

Pour répondre à une demande mondiale croissante et à l'évolution des marchés, la Compagnie a modernisé et adapté ses sites en orientant leur production vers des produits à plus forte valeur ajoutée, répondant aux normes environnementales les plus strictes. TotalEnergies a par ailleurs investi dans ses sites pétrochimiques afin de les rendre plus flexibles

quant au type de charge pouvant y être traitée. La plupart de ces sites peuvent maintenant traiter indifféremment du naphta ou de l'éthane et garantir un approvisionnement fiable et au meilleur coût.

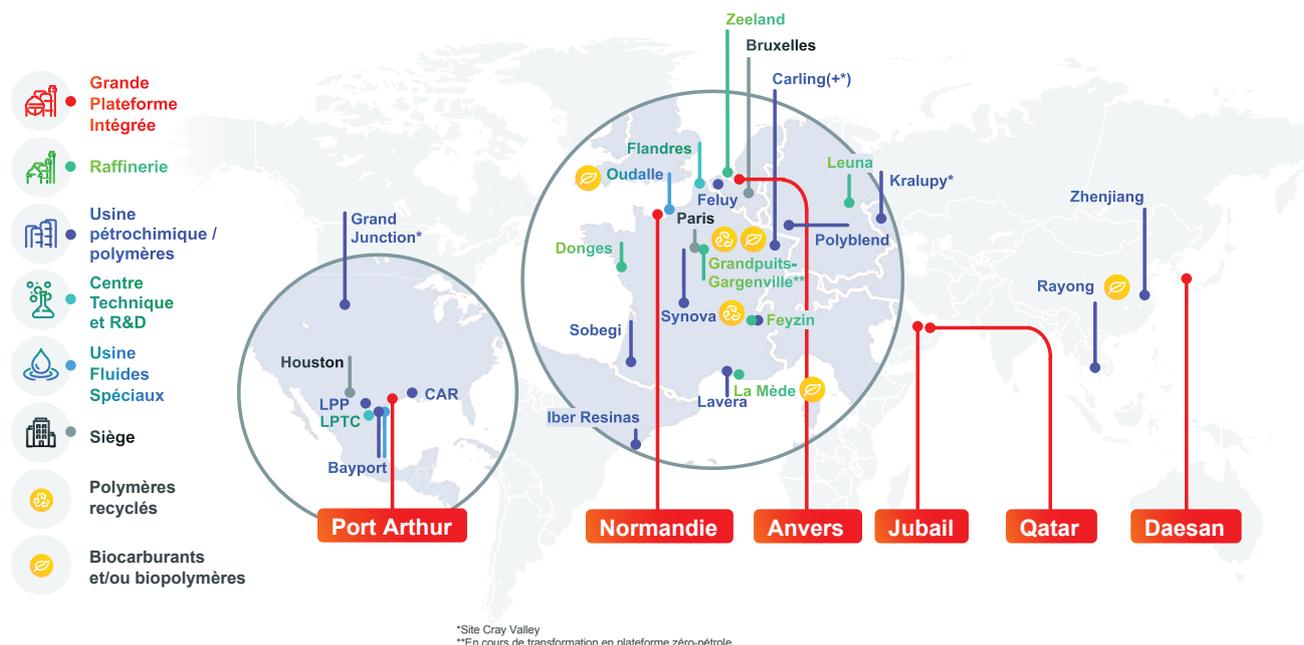
La bioraffinerie de La Mède vise à répondre à la demande croissante en biocarburants. Opérationnelle depuis juillet 2019, elle a une capacité de production de 500 kt/an de biodiesel de type HVO⁽²⁾. La technologie HVO choisie est française, développée par IFP Énergies nouvelles et commercialisée par sa filiale Axens. Elle permet de produire un biocarburant durable de grande qualité, d'une nature similaire aux carburants fossiles et donc sans limite d'incorporation et impact sur les moteurs.

TotalEnergies développe ses capacités de production d'électricité d'origine renouvelable – solaire, éolien et hydroélectricité – pour répondre de manière responsable à la forte progression des besoins en électricité.

(1) Données publiques, sur la base des capacités de raffinage et pétrochimie à fin 2021 (se reporter au point 2.5 du chapitre 2).

(2) Hydrotraitement des huiles végétales.

Principaux sites de Raffinage-Chimie à fin 2023



Dans le cadre de sa stratégie et au soutien de son ambition Climat visant la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, ensemble avec la société, TotalEnergies prévoit de transformer sa raffinerie de Grandpuits (Seine-et-Marne) en une plateforme zéro pétrole. À horizon 2024, grâce à un investissement de plus de 500 millions d'euros, la plateforme devrait s'articuler autour de quatre nouvelles activités industrielles : la production de biocarburants majoritairement destinés au secteur aérien, la production de bioplastiques, le recyclage de plastiques, l'exploitation de deux centrales solaires photovoltaïques.

La Compagnie se positionne également sur des projets de conversion de plateformes d'offshore profond de production de pétrole en plateformes pour l'éolien offshore, une stratégie qui s'inscrit pleinement dans son objectif de croissance rentable dans les renouvelables et l'électricité.

TotalEnergies peut également mettre en œuvre une approche spécifique pour accompagner la conversion de ses sites industriels au travers de projets complémentaires qui peuvent être menés en parallèle :

- un projet d'avenir porté par le secteur concerné en tenant compte d'une analyse de l'évolution des marchés, dont l'objectif est d'adapter l'outil industriel afin de redonner, à long terme, une compétitivité aux sites industriels de la Compagnie ;
- une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) qui est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation.

1.7.4 Une présence mondiale, un ancrage local

DES IMPLANTATIONS MONDIALES

TotalEnergies est implantée industriellement et commercialement dans environ 120 pays, répartis sur cinq continents.

Trois zones géographiques sont plus particulièrement les piliers historiques de la stratégie de TotalEnergies : l'Europe, centre de décision de la Compagnie, le Moyen-Orient où TotalEnergies est reconnue comme un partenaire de choix par les pays producteurs et les sociétés nationales et l'Afrique, avec une importante production d'hydrocarbures et de stations-service aux marques de la Compagnie sur ce continent.

L'ancrage géographique historique de la Compagnie et ses partenariats bâtis au fil du temps sont de véritables atouts pour accélérer ses ambitions opérationnelles et son déploiement vers les nouveaux métiers

UNE PROXIMITÉ CLIENT PARTOUT DANS LE MONDE

Pour renforcer le lien fort qu'elle a construit avec ses clients professionnels et particuliers, la Compagnie entend privilégier la proximité, la qualité et la simplicité dans ses relations avec ses clients. Au-delà de la vente de produits et services, TotalEnergies entend s'appuyer sur ses réseaux de distribution pour faire des stations-service aux marques de la Compagnie, de « véritables lieux de vie » proposant une gamme complète de services pour l'utilisateur, ouverts à l'ensemble des énergies et respectueux de l'environnement.

des renouvelables et de l'électricité. Cette présence historique a été complétée au fil des dernières années d'un fort développement sur le continent américain au travers de la présence dans l'Amont au Brésil et le GNL aux États-Unis. Par ailleurs, TotalEnergies a renforcé sa présence sur le continent américain avec des acquisitions majeures dans l'électricité et les renouvelables au Brésil et aux États-Unis depuis 2022.

Cette présence mondiale procure aux opérations tant industrielles que marketing ou commerciales les bénéfices liés aux effets d'échelle, ainsi qu'une connaissance fine des marchés finaux, conférant ainsi à TotalEnergies un avantage compétitif pour répondre aux besoins multiples de ses clients, où qu'ils soient dans le monde.

Dans les métiers des renouvelables et de l'électricité, TotalEnergies entend s'intégrer tout au long de la chaîne de valeur et développer une relation client (particuliers et entreprises) directe et personnalisée en s'appuyant sur les technologies digitales.

En France, TotalEnergies bénéficie d'un savoir-faire reconnu en termes de service client. Le Service Consommateurs de TotalEnergies a remporté en 2023, pour la 15^e année consécutive, le prix « Élu Service Client de l'année 2024 » dans la catégorie Services aux automobilistes⁽¹⁾, faisant de la Compagnie l'entreprise la plus récompensée de ce concours. TotalEnergies Electricité et Gaz France s'est distinguée sur le podium des marques multi-

primées dans le domaine de l'Expérience Client en 2023 : prix « Élu Service Client de l'année 2024 » dans les catégories Fournisseur d'énergie pour les particuliers et Fournisseur d'énergie pour les entreprises⁽²⁾, Podium de la Relation Client (6^e année consécutive), « Trophées les cas d'Or du Digital 2023 » (catégorie Optimisation de la Relation Client).

UNE CRÉATION DE VALEUR DURABLE, AU PLUS PRÈS DES POPULATIONS ET DES TERRITOIRES

Si TotalEnergies parvient à bâtir et à développer des partenariats à travers le monde, c'est aussi parce qu'elle a intégré une démarche de création de valeur locale à son modèle de développement. Systématique et professionnelle, elle est un atout compétitif majeur. Qu'il s'agisse de continuer à se développer dans le GNL ou dans la production d'électricité renouvelable, les partenariats avec les États ou les collectivités locales sont déterminants.

La Compagnie poursuit une démarche globale intégrée de développement local (*in-country value*) qui s'inscrit dans un dialogue

avec les populations locales et les acteurs publics et privés. Cette démarche met en synergie toutes les composantes créatrices de valeur pour les pays hôtes (emploi, sous-traitance, infrastructures, soutien aux industries locales, projets de développement socio-économique, éducation, accès à l'énergie, etc.) en valorisant le savoir-faire industriel de la Compagnie. TotalEnergies entend ainsi travailler sur le long terme de manière à ce que sa présence dans les territoires et les grands projets qu'elle développe soit créatrice de richesse partagée.

LA CAPACITÉ À COMPOSER AVEC LES ALÉAS GÉOPOLITIQUES

Face à des incertitudes politiques et géopolitiques, caractérisées par des tensions liées aux conflits et guerres, TotalEnergies entend exercer ses activités en mettant ses compétences au profit de chacun des pays dans lesquels elle opère, en respectant les législations applicables et les

sanctions économiques internationales lorsqu'elles s'imposent. La Compagnie veille également à ce que les capitaux investis dans les pays les plus sensibles restent à un niveau tel que son exposition dans chacun d'entre eux reste limitée.

1.7.5 Un dialogue permanent avec nos parties prenantes

TotalEnergies considère le dialogue avec ses parties prenantes internes et externes comme une dimension essentielle de la conduite responsable de ses activités et de la prise en compte des enjeux long terme du développement durable dans sa stratégie et ses politiques.

Ce dialogue contribue à l'identification des principaux risques et impacts des activités de la Compagnie, et plus largement à une meilleure compréhension de l'évolution des tendances et des attentes sociétales principales de chacune des grandes catégories de parties prenantes. Il constitue également une condition permettant une bonne intégration dans les territoires où la Compagnie opère ainsi qu'un moyen efficace d'identifier les leviers de création de valeur locale.

TotalEnergies considère que la transparence est un principe d'action essentiel pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes et inscrire la Compagnie dans une démarche de progrès continu.

En attendant l'adoption d'un cadre harmonisé de *reporting* extra-financier au niveau international, TotalEnergies veille à rendre compte de sa performance sur la base des différents cadres de *reporting* communément utilisés en matière extra-financière. Ainsi, TotalEnergies se réfère aux standards de la GRI (*Global Reporting Initiative*) et de SASB (*Sustainability Accounting Standards Board*), pour lesquels des tables de correspondances détaillées sont mises à disposition sur le site de TotalEnergies. TotalEnergies inclut également dans son *reporting* les indicateurs « Core » proposés par le World Economic Forum⁽³⁾ (se reporter au chapitre 11). Elle suit par ailleurs les recommandations de la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) pour son *reporting* sur le climat.

Souhaitant mettre à disposition des indicateurs de performance à l'ensemble de ses parties prenantes, TotalEnergies fournit des

informations complémentaires sur son site internet dans les pages dédiées à sa démarche développement durable.

TotalEnergies a structuré les démarches de dialogue avec ses parties prenantes à différents niveaux de l'entreprise, à travers des relais dans l'organisation, des exigences intégrées à ses référentiels internes, le déploiement d'une méthodologie de dialogue local et une attention à la professionnalisation des équipes en charge de leurs mises en œuvre.

Cette structuration vise à développer dans la durée des relations de confiance fondées sur des principes de respect, d'écoute, de dialogue constructif, de proactivité et de transparence dans le respect des raisons légitimes de confidentialité qui peuvent s'appliquer. Elle vise également à collecter et traiter rapidement les alertes ou plaintes des parties prenantes et à gérer d'éventuelles situations de controverses.

Au niveau Corporate, chaque groupe de parties prenantes (salariés, représentants des salariés, clients, investisseurs, actionnaires et acteurs financiers, autorités, fournisseurs, acteurs du monde académique, ONG et société civile, médias) dispose d'un point de contact dédié, en charge de répondre à leurs sollicitations, de les tenir informés et d'animer un dialogue régulier dans des formats adaptés aux enjeux traités.

Ces fonctions sont également des pôles de conseil et d'assistance pour les filiales de la Compagnie en cas de besoin. Le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales doivent cartographier leurs parties prenantes et engager un processus de dialogue structuré et régulier avec elles, pour les informer, écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes, rendre compte des actions d'atténuation ou de compensation, mesurer leur satisfaction et identifier des axes de progrès de leur démarche sociétale. Les riverains et communautés à proximité des installations de la Compagnie font l'objet d'une attention particulière dans les processus de dialogue local.

(1) Catégorie Services aux automobilistes - Etude BVA. Viséo CI.

(2) Catégories Fournisseur d'énergie pour les particuliers et Fournisseur d'énergie pour entreprises - Etude BVA - Viséo CI.

(3) Measuring Stakeholder Capitalism Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation, White paper, septembre 2020.

1.8 Notre gouvernance

1.8.1 Un Conseil d'administration pleinement engagé

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION MOBILISÉ, AU SERVICE DE L'AMBITION DE LA COMPAGNIE

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de TotalEnergies et veille à leur mise en œuvre conformément à l'intérêt social de la Société, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

Il approuve les opérations d'investissements et de désinvestissements lorsqu'elles portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres et est informé de celles qui portent sur des montants supérieurs à 1%. Il se saisit de toute question relative au bon fonctionnement de l'entreprise. Il contrôle la gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers.

Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de quatre comités qu'il a constitués en son sein : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des rémunérations et le Comité Stratégie & RSE. Les missions du Conseil d'administration et de ses Comités sont décrits au point 4.1.2 du chapitre 4.

La composition du Conseil d'administration reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, de compétence, de nationalités et de cultures, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de la Compagnie.

Composition au 13 mars 2024



(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 10.3). Pour plus d'information, se reporter au point 4.1.1.4 du chapitre 4.

(b) Hors administrateurs représentant les salariés, en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et administrateur représentant les salariés actionnaires en application des articles L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce.

Une complémentarité de compétence pour répondre aux enjeux stratégiques de la Compagnie

Les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique s'inscrivent dans le cadre d'une procédure formalisée en vue notamment d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils, maintenir un taux d'indépendance global du Conseil pertinent au regard de la structure de gouvernance de la Société et de son actionnariat, rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil, ainsi que de promouvoir une représentation

adaptée d'administrateurs de diverses nationalités. Ces principes guident les processus de sélection des administrateurs.

Dans le cadre d'une démarche entreprise depuis plusieurs années, la composition du Conseil d'administration s'est sensiblement modifiée depuis 2010 pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes et une ouverture sur des profils plus internationaux.

Compétence des administrateurs

	Patrick Pouyanné	Jacques Aschenbroich	Marie-Christine Coisne-Roquette	Lise Croteau	Mark Cutifani	Romain Garcia-Ivaldi	Glenn Hubbard	Maria van der Hoeven	Anne-Marie Idrac	Emma de Jonge	Anelise Lara	Jean Lemierre	Dierk Paskert	Angel Pobo	Total	Total (%)
Administration de grandes sociétés	✓	✓	✓	✓	✓				✓		✓	✓	✓		9	64%
International	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	10	71%
Finance, comptabilité, économie	✓	✓	✓	✓		✓	✓				✓	✓	✓		9	64%
Risk management			✓	✓					✓		✓	✓	✓		6	43%
Gouvernance	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		12	86%
Climat et développement durable	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓		11	79%
Industrie	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓		✓		9	64%
Secteur de l'énergie	✓		✓	✓		✓		✓		✓	✓		✓	✓	9	64%
Affaires publiques, géopolitique	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓		10	71%

Les compétences des administrateurs sont détaillées aux points 4.1.1.1 et 4.1.1.5 du chapitre 4.

Un Conseil engagé pour répondre aux priorités stratégiques de la Compagnie, des administrateurs assidus et impliqués

9	1	7	5	3	3
réunions du Conseil d'administration 97,6% d'assiduité	<i>executive session</i> présidée par l'Administrateur Référent	réunions du Comité d'audit 100% d'assiduité	réunions du Comité de gouvernance et d'éthique 96% d'assiduité	réunions du Comité des rémunérations 100% d'assiduité	réunions du Comité Stratégie & RSE 100% d'assiduité

Principales activités du Conseil d'administration en 2023

<p>Investissements/désinvestissements majeurs</p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>Spin off</i> des sables bitumineux canadiens – Projet de cession de la filiale canadienne de TotalEnergies spécialisée dans la production de sables bitumineux à Suncor – Projet de cession des activités réseau et cartes carburant en Allemagne et au Benelux – Exercice de l'option d'achat sur l'intégralité du capital de Total Eren – Point sur les appels d'offres remportés par la Compagnie au Brésil dans les zones contractuelles de Sépia et Atapu <p>Audit – Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Point sur l'audit interne 2022 et plan d'audit 2023 – Cartographie des risques – Risque Cybersécurité <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mandats d'administrateur et membres des Comités – Mode de gestion unifié et renouvellement du mandat de M. Patrick Pouyanné – Plan de succession – Proposition de soumettre à l'Assemblée générale du 26 mai 2023 la suppression des droits de vote double – Corporate sustainability reporting directive – Programme de travail 2024 du Conseil d'administration 	<p>Stratégie – RSE</p> <ul style="list-style-type: none"> – Plan à 5 ans de la Compagnie – Politique de retour à l'actionnaire – Rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2023 rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et de ses objectifs en la matière à horizon 2030, et complétant cette ambition – Séminaire stratégique – Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale – Politique Ethique et Conformité et bilan des activités de l'éthique et de la conformité au sein de la Compagnie – Point sur les relations de TotalEnergies avec Adani Group <p>Rémunérations</p> <ul style="list-style-type: none"> – Détermination de la rémunération du Président-directeur général et des administrateurs au titre de l'exercice 2022 – Politique de rémunération du Président-directeur général et des administrateurs pour l'exercice 2023 – Plan d'attribution d'actions de performance 2023 – Adoption d'une politique de restitution en matière de rémunération (« clawback policy ») – Renforcement de l'obligation de détention d'actions par le Président-directeur général et les membres du Comité exécutif – Augmentation de capital réservée aux salariés 2023
---	--

UN MODE DE GESTION UNIFIÉ, ADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DE LA COMPAGNIE

La Direction générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé de procéder, à compter du 19 décembre 2015, à la réunification des fonctions de Président et de Directeur général de la Société. Depuis cette date, M. Pouyanné assume les fonctions de Président-directeur général de TotalEnergies SE. Son mandat d'administrateur ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 28 mai 2021 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 septembre 2023, après avoir réaffirmé son soutien à la qualité et pertinence de la stratégie mise en œuvre, a considéré qu'il est hautement souhaitable que M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général, poursuive le déploiement de cette stratégie à la tête de l'entreprise. Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, il a ainsi décidé à l'unanimité de

proposer à l'Assemblée générale du 24 mai 2024 le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Pouyanné. Dans le cadre de la gouvernance équilibrée mise en œuvre depuis 2015, il a également décidé à l'unanimité de proposer le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Aschenbroich qui occupe la fonction d'administrateur référent depuis mai 2023.

Unicité des fonctions de direction

Les réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique sur le meilleur intérêt de la Société ont conduit à proposer avec conviction de poursuivre l'exercice unifié des fonctions de Président et de Directeur général. En effet, ce mode d'exercice du pilotage de la Société est jugé comme le mieux adapté pour faire face aux enjeux et spécificités du secteur énergétique, qui est confronté à des transformations majeures. Ce contexte requiert plus que jamais une agilité de mouvement que l'unité de commandement renforce, en conférant au Président-directeur général une force d'action et une représentativité accrue de la Société dans ses négociations stratégiques avec les États et partenaires de la Compagnie.

Equilibre de pouvoirs

L'unité du pouvoir de direction et de représentation de la Société s'inscrit par ailleurs dans un contexte particulièrement bien encadré par la gouvernance de la Société.

L'équilibre de l'exercice des pouvoirs s'établit grâce à la qualité, la complémentarité et l'indépendance des membres composant le Conseil d'administration et ses quatre Comités, ainsi qu'au travers des statuts et du Règlement intérieur du Conseil, qui définit les moyens et prérogatives de l'Administrateur Référent, notamment :

- dans ses relations avec le Président-directeur général : contribution à l'ordre du jour des réunions du Conseil ou possibilité de demander la convocation du Conseil d'administration et partage d'avis sur des sujets majeurs ;
- dans sa contribution aux travaux du Conseil d'administration : présidence des séances en l'absence du Président-directeur général, ou lorsque l'examen d'un sujet requiert son abstention, évaluation et suivi du fonctionnement du Conseil, prévention des conflits d'intérêts, dialogue avec les administrateurs et les Présidents des Comités ;
- dans ses relations avec les actionnaires : faculté, en accord avec le Président-directeur général, de les rencontrer sur des sujets de gouvernement d'entreprise, pratique qui s'est déjà exercée à plusieurs reprises.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la gouvernance, qui s'ajoute à l'indépendance de ses membres, est par ailleurs renforcé par

L'ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT, GAGE D'UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES POUVOIRS

À l'écoute des investisseurs et des parties prenantes, le Conseil d'administration porte une attention particulière à l'équilibre des pouvoirs au sein de la Compagnie. C'est dans cette perspective que le Conseil d'administration a modifié en 2015 les dispositions de son règlement intérieur pour y prévoir la nomination d'un Administrateur Référent en cas de non-dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Les missions de l'Administrateur Référent, ses moyens et prérogatives qui sont décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration sont étendues :

- le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil d'administration. Dans ses relations avec les actionnaires, l'Administrateur Référent a la faculté, en accord avec le Président-directeur général, de rencontrer les actionnaires sur des sujets de gouvernement d'entreprise, pratique qui s'est déjà exercée à plusieurs reprises.
- dans ses relations avec le Président-directeur général, l'Administrateur Référent contribue à l'ordre du jour des réunions du Conseil et à la

la pleine implication des administrateurs dont le taux de participation aux travaux du Conseil et des Comités, est exemplaire. La diversité de leurs compétences et expertises permet de plus au Président-directeur général de bénéficier d'un large panel de contributions.

En outre, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par la Compagnie lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres doivent être approuvées par le Conseil, qui est également tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres.

Enfin, les statuts de la Société offrent par ailleurs les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Ils prévoient notamment que le Conseil peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le Président ou par un tiers de ses membres, en ce compris l'Administrateur Référent, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

possibilité de demander la convocation du Conseil d'administration et de procéder à des partages d'avis sur des sujets majeurs ;

- dans sa contribution aux travaux du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent assure la présidence des séances du Conseil en l'absence du Président-directeur général, ou lorsque l'examen d'un sujet requiert son abstention. Il est en charge de l'évaluation et du suivi du fonctionnement du Conseil, de la prévention des conflits d'intérêts, et du dialogue avec les administrateurs et les Présidents des Comités.

Depuis 2016, l'Administrateur Référent organise des *executive sessions* réunissant les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil d'administration, au cours desquelles les administrateurs peuvent échanger sur les enjeux stratégiques de la Compagnie et son fonctionnement. Les administrateurs ont également des contacts réguliers avec le management, qu'il s'agisse de membres du Comité exécutif lors de réunions du Conseil ou de managers opérationnels lors de visites de sites de la Compagnie. Ces interactions entre administrateurs et managers permettent aux administrateurs d'appréhender de façon concrète les activités de la Compagnie.

Les missions de l'Administrateur Référent

Veille au respect des règles du **Code de gouvernement d'entreprise** et du Règlement intérieur du Conseil

Préside le **Comité de gouvernance et d'éthique**

Préside les **Executive sessions** (réunions réunissant les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil)



Veille à la prévention des **conflits d'intérêt des administrateurs**

Peut demander la **convocation** du Conseil avec un tiers des administrateurs

Dirige le **processus d'évaluation du fonctionnement** du Conseil

Participe en tant que de besoin aux **relations avec les actionnaires**

UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ALIGNÉE AVEC LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA COMPAGNIE

La rémunération du Président-directeur général est indexée sur des indicateurs clés de performance qui permettent de mesurer la réussite de la stratégie de la Compagnie.

Afin de déterminer une rémunération alignée sur la performance de la Compagnie, la part variable de la rémunération du Président-directeur général prend en compte des paramètres à la fois quantifiables (paramètres financiers, sécurité et évolution des émissions de GES) et qualitatifs (contribution personnelle).

Conscient de l'importance des enjeux climatiques, le Conseil d'administration a décidé, dès 2019, de faire évoluer les critères de détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général notamment en intégrant un critère quantifiable relatif à l'évolution des émissions de GES (Scope 1+2) sur les installations opérées. Ce critère a complété ceux introduits dès 2016 pour mieux prendre en compte l'atteinte des objectifs de responsabilité sociale d'entreprise (*corporate social responsibility* – CSR) et HSE de la Compagnie.

Le Conseil d'administration a une approche proactive en la matière. Se reporter au point 4.3 du chapitre 4.

1.8.2 Un Comex mobilisé pour mettre en œuvre la stratégie de transition de la Compagnie

Le Comité exécutif (Comex), sous la responsabilité du Président-directeur général, constitue l'instance de direction de la Compagnie.

Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements

qui excèdent 3% des fonds propres ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise, ou de l'information du Conseil pour les investissements excédant 1% des fonds propres.

Le Comex se réunit aussi souvent que nécessaire et en règle générale sur un rythme bimensuel.

1.8.3 Une organisation opérationnelle autour des secteurs d'activité de la Compagnie

Au 31 décembre 2023, l'organisation de la Compagnie s'articule autour de cinq secteurs d'activité :

- un secteur Exploration-Production qui englobe les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel, menées dans environ 50 pays ;
- un secteur Integrated LNG qui comprend la chaîne intégrée du gaz (y compris les activités de GNL amont et *midstream*) ainsi que les activités biogaz, hydrogène et négoce de gaz ;
- un secteur Integrated Power couvrant les activités de génération, stockage, négoce d'électricité et de distribution B2B-B2C de gaz et d'électricité ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités d'approvisionnement et de négoce pétrolier et les transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que les activités d'approvisionnement et de logistique correspondantes.

Le secteur Holding comprend les activités fonctionnelles et financières des holdings. Les entités *corporate* de la Holding regroupent notamment la direction des Finances, la direction Sécurité, la direction People & Social Engagement, la direction de la Communication et la direction générale Strategy & Sustainability.

TotalEnergies SE est la société mère. Elle exerce une fonction de Holding et impulse la stratégie de la Compagnie.

Les opérations de la Compagnie sont conduites via des filiales directement ou indirectement détenues par TotalEnergies SE et via des participations détenues dans des joint ventures dans lesquels TotalEnergies ne détient pas nécessairement le contrôle. TotalEnergies SE dispose en France de trois établissements secondaires situés à Lacq, Pau et Paris.

Le périmètre de consolidation comptable de TotalEnergies SE compte au 31 décembre 2023, 1 367 sociétés, dont 192 sociétés par mise en équivalence. Les principes de consolidation sont décrits dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes consolidés et la liste des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation peut être consultée à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

La situation des filiales et participations directes de TotalEnergies SE, notamment celles dont la valeur brute excède 1% du capital social de la Société est présentée dans le tableau des filiales et participations, reproduit au point 10.4.1 du chapitre 10.

TotalEnergies détient des participations dans un nombre limité de sociétés qui émettent ou dont les instruments financiers sont cotés en France ou à l'étranger. Ces sociétés sont principalement des véhicules de financement de la Compagnie (TotalEnergies Capital, TotalEnergies Capital International, TotalEnergies Capital Canada Ltd) ou des filiales opérationnelles des secteurs d'activité, notamment en Afrique, comme TotalEnergies EP Gabon⁽¹⁾. TotalEnergies détient également des participations minoritaires dans diverses sociétés. Les évolutions de la composition de la Compagnie au cours de l'exercice 2023 sont décrites à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Au cours de l'exercice 2023, après avoir exercé l'option dont elle disposait, TotalEnergies SE a racheté le solde des actions de Total Eren Holding, portant ainsi sa participation directe à 100%, ainsi qu'une participation complémentaire de 24,90% dans le capital de Total Eren portant ainsi sa participation directe dans cette société à 30,63% et sa participation indirecte à 100%. TotalEnergies SE n'a pris aucune autre participation dans des sociétés ayant leur siège social en France représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de ces sociétés ou ne s'est assurée le contrôle de telles sociétés.

Dénomination sociale : TotalEnergies SE

Siège social : 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Immatriculation RCS Nanterre 542 051 180

LEI (Identifiant d'entité juridique) : 529900S21EQ1BO4ESM68

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 59 542 051 180

Date de constitution : 28 mars 1924

Durée de la Société : prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Code APE (NAF) : 7010Z

totalenergies.com

(1) TotalEnergies EP Gabon est une société de droit gabonais, cotée à Euronext Paris. TotalEnergies détient 58,28%, la République du Gabon détient 25% et le flottant est de 16,72%.

Schéma d'organisation au 31 décembre 2023

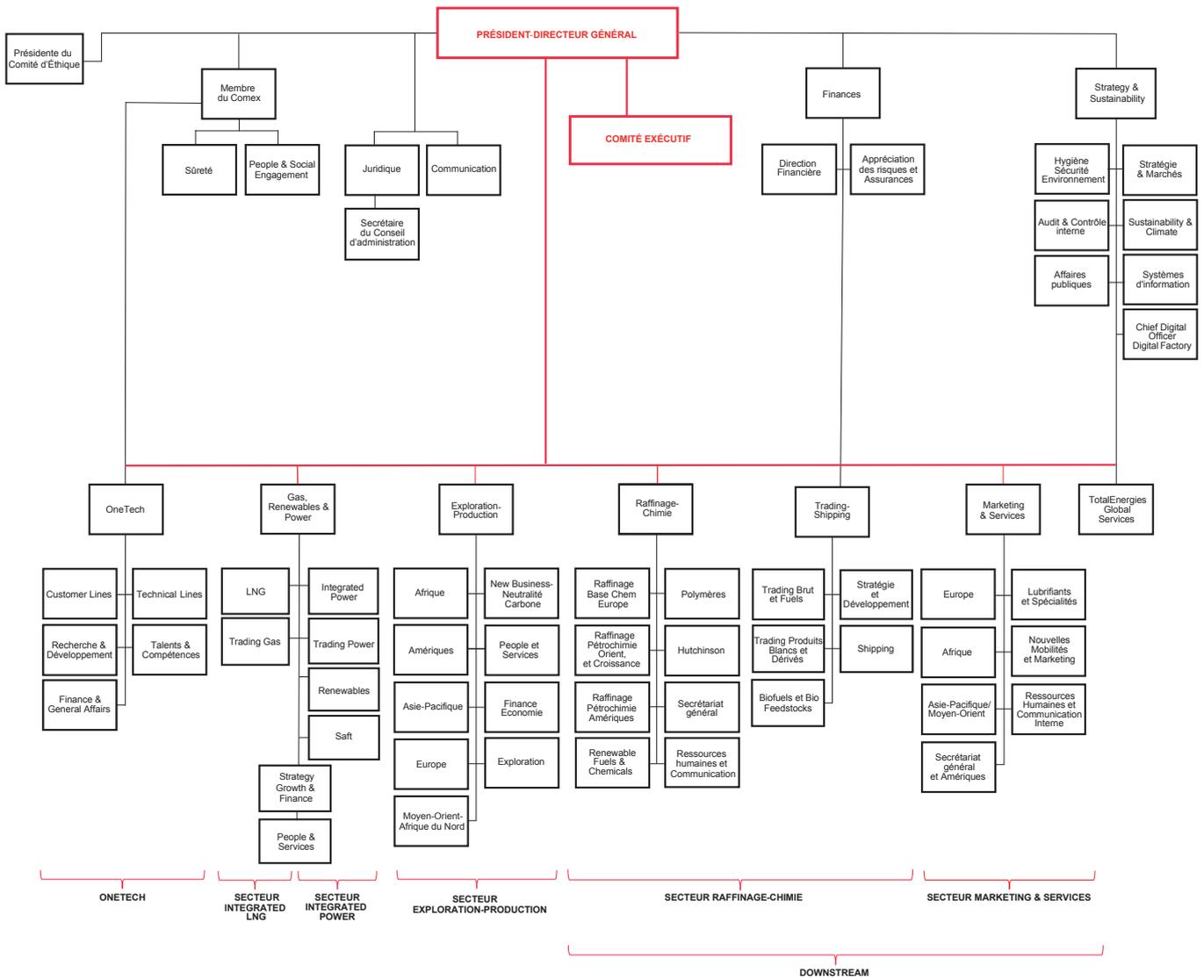
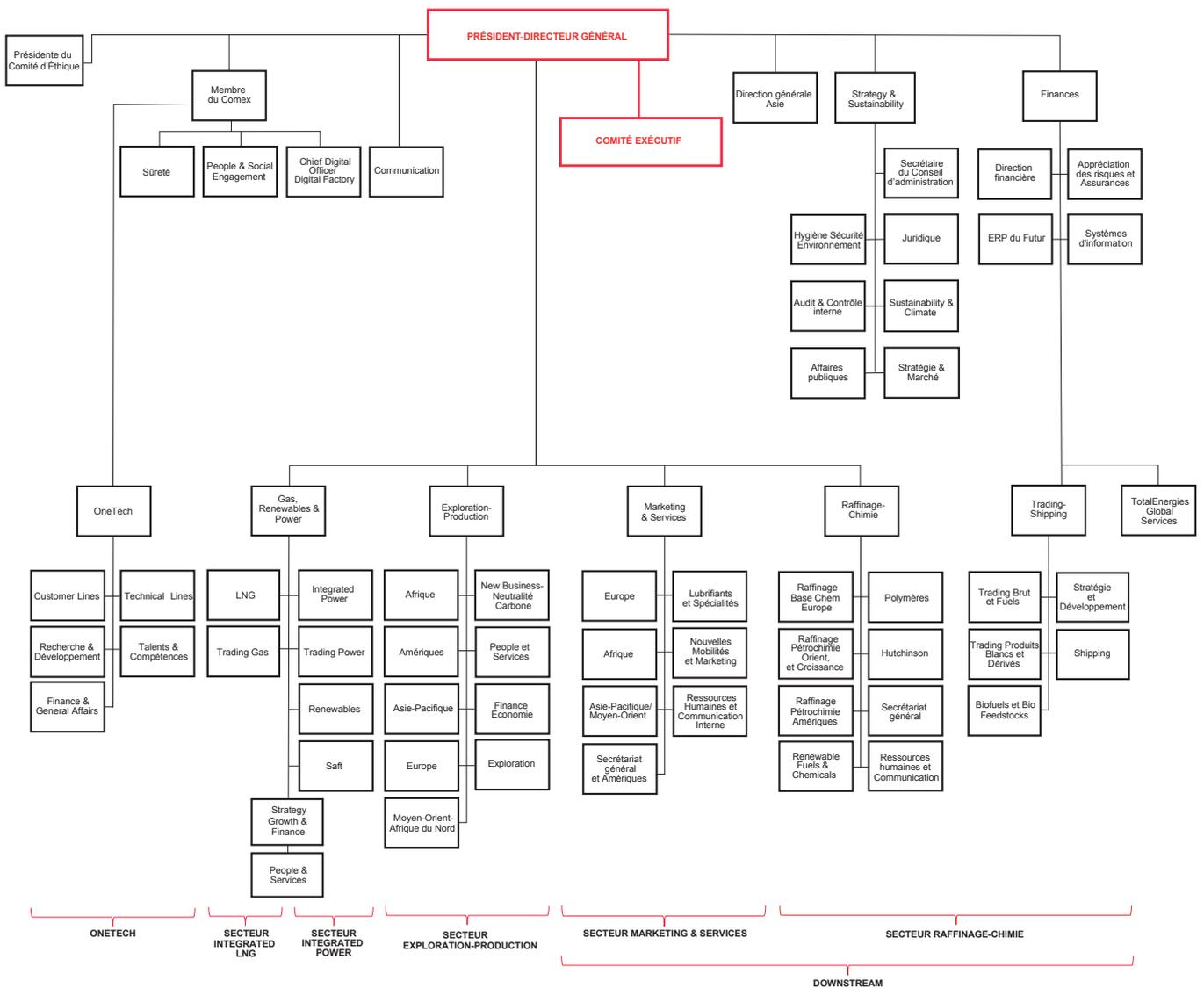


Schéma d'organisation au 1^{er} février 2024

1.8.4 Dispositif de gestion des risques

TotalEnergies met en œuvre un dispositif global de gestion des risques qui est une composante essentielle du déploiement de sa stratégie. Ce dispositif repose sur une organisation au niveau Compagnie et dans les secteurs d'activité, sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques pour déterminer ceux susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs, ainsi que sur l'analyse des dispositifs de maîtrise.

L'identification et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Compagnie est de la responsabilité du Comité exécutif. Il est assisté à cet effet du TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC) qui s'assure que la Compagnie dispose d'une cartographie des risques auxquels elle est exposée et que les dispositifs de gestion des risques en place sont adaptés.

Le TRMC s'appuie notamment sur les travaux des secteurs d'activité et des directions fonctionnelles. Les secteurs d'activité sont responsables de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques appropriée à leurs activités spécifiques. Toutefois, le traitement

de certains risques transversaux est plus étroitement coordonné par les directions fonctionnelles concernées.

En matière d'engagements, le contrôle de la Direction générale s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses dépassant des seuils définis. Le Comité risques (Corisk) a pour mission de revoir ces projets au préalable, notamment de vérifier l'analyse des différents risques associés.

Le Comité d'audit du Conseil d'administration assure le suivi de l'efficacité des dispositifs de management des risques, ainsi que de l'audit interne. Le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, est soumis annuellement au Comité exécutif et au Comité d'audit.

Pour une description détaillée de l'organisation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, se reporter au point 3.3 du chapitre 3.

1.9 Nos performances financières

1.9.1 Panorama de l'exercice 2023

Dans un environnement incertain, TotalEnergies s'appuie sur sa stratégie de transition équilibrée combinant croissance des hydrocarbures, en particulier du GNL, et de l'électricité pour afficher des résultats solides sur l'année 2023, conformes à ses objectifs.

Sur l'année 2023, TotalEnergies a généré un résultat net ajusté de 23,2 milliards de dollars et un cash-flow de 35,9 milliards de dollars. Le résultat net IFRS s'établit à 21,4 milliards de dollars (19,8 milliards d'euros) en 2023. La rentabilité des capitaux propres s'est établie cette année à 20% et la rentabilité des capitaux employés à 19%, au meilleur parmi les majors, cette année encore. TotalEnergies a investi 16,8 milliards de dollars en 2023, dont 35% dans les énergies bas carbone, essentiellement dans l'électricité. La Compagnie a distribué des dividendes en hausse de 7,1% et a racheté pour 9 milliards de dollars d'actions dont 1,5 milliard de dollars résultant de la vente des actifs canadiens. TotalEnergies a poursuivi la réduction de sa dette nette à 6 milliards de dollars pour un ratio d'endettement de 5%⁽¹⁾, bénéficiant d'une amélioration du fonds de roulement de 5 milliards de dollars. Le *pay-out* atteint ainsi 46,0% du cash-flow en 2023. La Compagnie a par ailleurs continué à partager ses excellents résultats avec ses collaborateurs partout dans le monde et notamment en France (enveloppe d'augmentation de salaire⁽²⁾ de 5%, prime de partage de la valeur⁽³⁾ d'au moins 2 000 € et accompagnement des salariés dans leur transition énergétique⁽⁴⁾) et en faveur du pouvoir d'achat de ses clients (plafonnement à 1,99 €/L à la pompe, reconduction du bonus Conso sur le gaz et l'électricité).

La production d'hydrocarbures (hors Novatek) est en hausse de 2%, tirée par la croissance de la production de GNL de 9% et l'Exploration-Production a généré un résultat opérationnel net ajusté de 10,9 milliards de dollars et un cash-flow de 19,1 milliards de dollars. TotalEnergies a poursuivi ses succès d'exploration au Suriname, au Nigéria et en Namibie. La Compagnie affiche un taux de renouvellement sur un an de ses réserves prouvées de 141% pour une durée de vie de 12 ans au 31 décembre 2023, démontrant la richesse de son portefeuille de projets.

Le secteur Integrated LNG génère un résultat opérationnel net ajusté de 6,2 milliards de dollars et un cash-flow de 7,3 milliards de dollars, en retrait par rapport aux résultats exceptionnels de 2022 mais en hausse par rapport à ceux de 2021, bénéficiant de la croissance du portefeuille.

Le cash-flow du secteur Integrated Power s'élève à 2,2 milliards de dollars, plus du double de celui de 2022 avec une rentabilité des capitaux moyens employés⁽⁵⁾ s'établissant à 9,8%, démontrant la pertinence du modèle intégré de la Compagnie sur la chaîne de valeur de l'électricité. TotalEnergies a annoncé plusieurs acquisitions confortant le modèle d'affaires de Integrated Power aux États-Unis et en Europe : 1,5 GW de CCGT flexibles au Texas, un agrégateur d'électricité renouvelable (9 GW) et un développeur de stockages par batterie (2 GW) en Allemagne.

Avec un résultat opérationnel net ajusté à 6,1 milliards de dollars et un cash-flow à 8,2 milliards de dollars, l'Aval réalise sur l'année 2023 une performance solide du fait notamment de la bonne disponibilité des capacités de raffinage en Europe et de marges soutenues tout au long de l'année, bien qu'en retrait par rapport aux niveaux historiques observés en 2022.

Compte tenu de la croissance structurelle du cash-flow et des rachats d'actions réalisés en 2023 (5,9% du capital), le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, prévue le 24 mai 2024, la distribution d'un solde de dividende de 0,79 €/action au titre de l'exercice 2023 portant le dividende au titre de 2023 à 3,01 €/action, soit une hausse de 7,1% par rapport au dividende ordinaire de l'exercice 2022. En outre, le Conseil confirme sa politique de retour à l'actionnaire à plus de 40% du cash-flow pour 2024, qui combinera une augmentation des acomptes sur dividende de 6,8% à 0,79 €/action et des rachats d'actions pour 2 milliards de dollars au premier trimestre, niveau qui restera la base des rachats trimestriels dans l'environnement actuel.

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

(2) Engagement concernant les salariés du périmètre du Socle Social Commun, soit environ 14 000 salariés en France.

(3) Engagement concernant les salariés du périmètre du Socle Social Commun, soit environ 14 000 salariés en France.

(4) Engagement concernant les salariés de toutes les sociétés basées en France détenues à 100% ainsi que les salariés des sociétés détenues à au moins 50% en cas d'accord de leurs organes de gouvernance.

(5) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

1.9.1.1 Principales données financières issues des comptes consolidés de TotalEnergies⁽¹⁾

Données consolidées en millions de dollars, à l'exception du taux d'imposition, du résultat par action, du nombre d'actions et des pourcentages.

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
EBITDA ajusté ^(a)	50 030	71 578	42 302
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité	25 107	38 475	20 209
Exploration-Production	10 942	17 479	10 439
Integrated LNG	6 200	11 169	5 591
Integrated Power	1 853	975	652
Raffinage-Chimie	4 654	7 302	1 909
Marketing & Services	1 458	1 550	1 618
Quote-part du résultat net ajusté des sociétés mises en équivalence	3 000	8 254	4 190
Taux moyen d'imposition ^(b)	37,5%	40,9%	37,9%
Résultat net ajusté (part TotalEnergies) ^(a)	23 176	36 197	18 060
Résultat net ajusté dilué par action (en \$) ^(c)	9,40	13,94	6,68
Résultat net ajusté dilué par action (en €) ^(d)	8,70	13,24	5,65
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 434	2 572	2 647
Résultat net (part TotalEnergies) ^(a)	21 384	20 526	16 032
Investissements organiques ^(a)	18 126	11 852	12 675
Acquisitions nettes ^(a)	(1 289)	4 451	632
Investissements nets ^(a)	16 837	16 303	13 307
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	35 946	45 729	29 140
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF) ^(a)	36 451	47 025	30 660
Flux de trésorerie d'exploitation	40 679	47 367	30 410

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

(b) Le taux moyen d'imposition se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté - quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence - dividendes reçus des participations - dépréciations des écarts d'acquisition + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

(c) Conformément aux normes IFRS, le résultat net ajusté dilué par action est calculé à partir du résultat net ajusté diminué du coupon des titres subordonnés à durée indéterminée.

(d) Taux de change moyen €-\$: 1,0813 sur l'année 2023.

1.9.1.2 Environnement - prix de vente liquides et gaz, marge de raffinage

	2023	2022	2021
Brent (\$/b)	82,6	101,3	70,9
Henry Hub (\$/Mbtu) ^(a)	2,7	6,5	3,7
NBP (\$/Mbtu) ^(b)	12,6	32,4	16,4
JKM (\$/Mbtu) ^(c)	13,8	33,8	18,5
Prix moyen de vente liquides (\$/b) ^{(d)(e)}	76,2	91,3	65,0
Filiales consolidées			
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu) ^{(d)(e)}	6,64	13,15	6,60
Filiales consolidées			
Prix moyen de vente GNL (\$/Mbtu) ^{(d)(f)}	10,76	15,90	8,80
Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence			
Marge sur coûts variables – Raffinage Europe, MCV (\$/t) ^{(d)(g)}	69,3	94,1	10,5

(a) HH (Henry Hub) est un gazoduc situé à Erath, en Louisiane (États-Unis), qui sert de lieu de livraison officiel pour les contrats à terme du New York Mercantile Exchange (NYMEX) et qui est largement utilisé comme référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Amérique du Nord. Le hub est exploité par Sabine Pipe Line LLC et est connecté à quatre pipelines intraétatiques et neuf pipelines interétatiques, dont les pipelines Transcontinental, Acadian et Sabine.

(b) NBP (National Balancing Point) est un point d'échange virtuel de gaz naturel au Royaume-Uni utilisé pour transférer des droits sur le gaz physique et qui est largement utilisé comme une référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Europe. NBP est exploité par National Grid Gas plc, le gestionnaire du réseau de transport britannique.

(c) JKM (Japan-Korea Marker) mesure les prix des échanges spot de GNL en Asie. Il est basé sur les prix des transactions sur le marché spot et/ou les offres d'achat et de vente de LGN enregistrées après la clôture du marché boursier en Asie, à 16h30 heure de Singapour.

(d) Ne prend pas en compte les activités de négoce de pétrole, de gaz et de GNL, respectivement.

(e) Ventes en \$ / Ventes en volume pour les filiales consolidées.

(f) Ventes en \$ / Ventes en volume pour les filiales consolidées et sociétés mises en équivalence.

(g) Cet indicateur représente la marge moyenne sur coûts variables réalisée par le raffinage de TotalEnergies en Europe (égale à la différence entre les ventes de produits raffinés réalisées par le raffinage européen de TotalEnergies et les achats de pétrole brut avec les coûts variables associés, divisée par les quantités raffinées en tonnes).

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

1.9.1.3 Production

Production d'hydrocarbures ^(a)	2023	2022	2021
Production d'hydrocarbures (kbep/j)	2 483	2 765	2 819
Pétrole (y compris bitumes) (kb/j)	1 388	1 307	1 274
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (kbep/j)	1 095	1 458	1 545
Production d'hydrocarbures (kbep/j)	2 483	2 765	2 819
Liquides (kb/j)	1 550	1 519	1 500
Gaz (Mpc/j)	5 028	6 759	7 203
Production d'hydrocarbures hors Novatek (kbep/j)	2 483	2 437	2 508

(a) Production de TotalEnergies = Production de l'EP + Production d'Integrated LNG.

La production d'hydrocarbures a été de 2 483 kbep/j en 2023, en hausse de 2% sur un an (hors Novatek), en raison des éléments suivants :

- +4% lié aux démarrages et à la montée en puissance de projets, notamment Johan Sverdrup Phase 2 en Norvège, Mero 1 au Brésil, Ikike au Nigéria, le Bloc 10 en Oman et Absheron en Azerbaïdjan ;
- +1% lié à l'amélioration des conditions de sécurité au Nigéria et en Libye ;
- +1% lié à de moindres arrêts planifiés et non planifiés, notamment sur Kashagan au Kazakhstan ;

- -1% d'effet périmètre, notamment lié à la fin des licences d'exploitation de Bongkot en Thaïlande, à la sortie du champ de Termokarstovoye en Russie, à la cession des actifs dans les sables bitumineux au Canada et au retrait effectif du Myanmar, partiellement compensés par les entrées dans les champs en production de SARB Umm Lulu aux Emirats arabes unis, de Sépia et Atapu au Brésil et de Ratawi en Irak, et par l'augmentation de la participation dans les concessions de Waha en Libye ;
- -3% lié au déclin naturel des champs.

1.9.1.4 Analyse des résultats des secteurs

Exploration-Production

Production d'hydrocarbures	2023	2022	2021
EP (kbep/j)	2 034	2 296	2 290
Liquides (kb/j)	1 492	1 466	1 437
Gaz (Mpc/j)	2 900	4 492	4 662
EP hors Novatek (kbep/j)	2 034	2 025	2 026

Résultats (en millions de dollars sauf le taux moyen d'imposition)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	10 942	17 479	10 439
Quote-part du résultat net ajusté des sociétés mises en équivalence	539	1 335	1 230
Taux moyen d'imposition ^(a)	50,0%	50,8%	45,2%
Investissements organiques ^(b)	10 232	7 507	6 690
Acquisitions nettes ^(b)	(2 706)	2 520	(167)
Investissements nets ^(b)	7 526	10 027	6 523
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(b)	19 126	26 080	18 717
Flux de trésorerie d'exploitation	18 531	27 654	22 009

(a) Le taux moyen d'imposition se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté - quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence - dividendes reçus des participations - dépréciations des écarts d'acquisition + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

(b) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

Le résultat opérationnel net ajusté de l'Exploration-Production s'est établi à 10 942 millions de dollars sur l'année 2023, en baisse de 37% sur un an, principalement en raison de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

La marge brute d'autofinancement (CFFO) s'est établie à 19 126 millions de dollars sur l'année 2023, en baisse de 27% sur un an, en raison de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

Integrated LNG

Production d'hydrocarbures pour le GNL	2023	2022	2021
Integrated LNG (kbep/j)	449	469	529
Liquides (kb/j)	58	53	63
Gaz (Mpc/j)	2 128	2 267	2 541
Integrated LNG hors Novatek (kbep/j)	449	413	483

GNL (Mt)	2023	2022	2021
Ventes totales de GNL	44,3	48,1	42,0
Y compris ventes issues des quotes-parts de production*	15,2	17,0	17,4
Y compris ventes par TotalEnergies issues des quotes-parts de production et d'achats auprès de tiers	40,1	42,8	35,1

* Les quotes-parts de production de la Compagnie peuvent être vendues par TotalEnergies ou par les joint ventures.

Sur l'année 2023, la production de GNL (hors Novatek) a augmenté de 9% par rapport à 2022 en raison de l'augmentation des volumes produits pour NLNG au Nigéria et d'une disponibilité accrue d'Ichthys en Australie et Snøvit en Norvège.

Les ventes de GNL ont diminué de 8% sur un an, principalement en raison de la baisse des achats spot en réponse à une demande moins élevée en Europe, résultant d'un hiver plus doux et de niveaux de stock élevés.

Résultats (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	6 200	11 169	5 591
Quote-part du résultat net ajusté des sociétés mises en équivalence	2 103	5 637	2 659
Investissements organiques ^(a)	2 063	519	2 061
Acquisitions nettes ^(a)	1 096	(47)	(910)
Investissements nets ^(a)	3 159	472	1 151
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	7 293	9 784	5 404
Flux de trésorerie d'exploitation	8 442	9 604	(2 765)

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

Sur l'année 2023, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Integrated LNG s'est établi à 6 200 millions de dollars en baisse de 37% par rapport à l'année précédente (hors Novatek), principalement en raison de l'environnement exceptionnel connu en 2022 du fait de la crise énergétique en Europe, liée au conflit russo-ukrainien.

La marge brute d'autofinancement (CFFO) du secteur Integrated LNG s'est établie à 7 293 millions de dollars en 2023 et a diminué de 25% par rapport à l'année précédente (hors Novatek), principalement en raison de la baisse des prix du GNL, partiellement compensée par des marges élevées réalisées en 2022 sur les cargaisons de GNL livrées en 2023.

Integrated Power

	2023	2022	2021
Production nette d'électricité (TWh)^(a)	33,4	33,2	21,2
dont à partir de sources renouvelables	18,9	10,4	6,8
dont à partir de capacités flexibles à gaz	14,5	22,8	14,4
Capacités nettes installées de génération électriques (GW)^(b)	17,3	12,0	9,2
dont renouvelable	13,0	7,7	5,1
dont capacités flexibles à gaz	4,3	4,3	4,1
Capacités brutes en portefeuille de génération électrique renouvelable (GW)^{(b)(c)}	80,1	69,0	43,0
dont capacités installées	22,4	16,8	10,3
Clients électricité - BtB et BtC (Million) ^(b)	5,9	6,1	6,1
Clients gaz - BtB et BtC (Million) ^(b)	2,8	2,7	2,7
Ventes électricité - BtB et BtC (TWh)	52,1	55,3	56,6
Ventes gaz - BtB et BtC (TWh)	100,9	96,3	101,2

(a) Solaire, éolien, hydroélectricité et capacités flexibles à gaz.

(b) Données à fin de période.

(c) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021, dont 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group à partir du troisième trimestre 2022 et 49% des capacités brutes de Casa dos Ventos à partir du premier trimestre 2023.

Pour l'ensemble de l'année 2023, la production nette d'électricité s'est établie à 33,4 TWh, en hausse de 1% par rapport à l'année précédente. La baisse de la production des centrales électriques flexibles, qui avaient connu une utilisation exceptionnelle en 2022 en Europe du fait de la crise énergétique, a été plus que compensée par la hausse de la production

d'électricité à partir de sources renouvelables, compte tenu de l'intégration à 100% de Total Eren, de la contribution de Clearway aux États-Unis et de Casa dos Ventos au Brésil.

La capacité brute installée renouvelable a dépassé les 22 GW à fin 2023. Elle a augmenté de près de 6 GW sur l'année 2023.

Résultats (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	1 853	975	652
Quote-part du résultat net ajusté des sociétés mises en équivalence	137	201	37
Investissements organiques ^(a)	2 582	1 385	1 280
Acquisitions nettes ^(a)	2 363	2 136	2 075
Investissements nets ^(a)	4 945	3 521	3 355
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	2 152	970	720
Flux de trésorerie d'exploitation	3 573	66	3 592

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Integrated Power s'est établi à 1 853 millions de dollars en 2023, en hausse de 90% sur un an, démontrant la pertinence du modèle intégré sur la chaîne de valeur de l'électricité : renouvelables, CCGT, négoce et marketing B2B et B2C.

La marge brute d'autofinancement (CFFO) du secteur Integrated Power s'est établie à 2 152 millions de dollars en 2023, plus du double de 2022, tous les segments de la chaîne de valeur ayant contribué à cette croissance.

Aval (Raffinage-Chimie et Marketing & Services)

Résultats (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	6 112	8 852	3 527
Investissements organiques ^(a)	3 105	2 354	2 576
Acquisitions nettes ^(a)	(2 042)	(159)	(368)
Investissements nets ^(a)	1 063	2 195	2 208
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	8 171	10 069	5 502
Flux de trésorerie d'exploitation	9 914	11 787	8 806

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

Raffinage-Chimie

Volumes raffinés et taux d'utilisation ^(a)	2023	2022	2021
Total volumes raffinés (kb/j)	1 436	1 472	1 180
France	414	348	190
Reste de l'Europe	592	623	568
Reste du monde	431	501	423
Taux d'utilisation sur bruts traités ^(b)	81%	82%	64%

(a) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.
(b) Sur la base de la capacité de distillation en début d'année.

Production de produits pétrochimiques et taux d'utilisation	2023	2022	2021
Monomères* (kt)	4 896	5 005	5 775
Polymères (kt)	4 130	4 549	4 938
Taux d'utilisation des vapocraqueurs**	69%	76%	90%

* Oléfines.

** Sur la base de la production d'oléfines issue des vapocraqueurs et de leurs capacités de production en début d'année.

Les volumes raffinés sont en baisse de 2% sur un an en 2023 reflétant un taux d'utilisation légèrement inférieur compte tenu du programme de grands arrêts de l'année.

La production de produits pétrochimiques est en baisse de 2% pour les monomères et de 9% pour les polymères sur un an en 2023 du fait de la

faiblesse de la demande principalement en Europe, impactant le taux d'utilisation des vapocraqueurs, partiellement compensées, pour les monomères, par la montée en puissance du craqueur d'éthane de Port Arthur, aux États-Unis.

Résultats (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	4 654	7 302	1 909
Investissements organiques ^(a)	2 040	1 319	1 502
Acquisitions nettes ^(a)	(118)	(38)	(217)
Investissements nets ^(a)	1 922	1 281	1 285
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	5 853	7 704	2 946
Flux de trésorerie d'exploitation	7 957	8 663	6 473

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie s'établit à 4 654 millions de dollars en 2023, en baisse de 36% par rapport à 2022, en lien avec l'évolution des volumes traités et des marges de raffinage.

La marge brute d'autofinancement (CFFO) est de 5 853 millions de dollars sur l'année 2023, en baisse de 24% par rapport à 2022, pour les mêmes raisons partiellement compensées par des distributions de dividendes des sociétés mises en équivalence.

Marketing & Services

Ventes (en kb/j)*	2023	2022	2021
Total des ventes du Marketing & Services	1 375	1 468	1 503
Europe	776	824	826
Reste du monde	599	644	677

* Hors négoce international (trading) et ventes massives Raffinage.

Les ventes de produits pétroliers sont en baisse de 6% sur 2023, la baisse de la demande professionnelle et industrielle en Europe et l'effet de périmètre lié à la cession de 50% de l'activité de distribution de

carburants en Egypte ayant été partiellement compensés par la reprise de l'activité aviation.

Résultats (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	1 458	1 550	1 618
Investissements organiques ^(a)	1 065	1 035	1 074
Acquisitions nettes ^(a)	(1 924)	(121)	(151)
Investissements nets ^(a)	(859)	914	923
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	2 318	2 365	2 556
Flux de trésorerie d'exploitation	1 957	3 124	2 333

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services s'élève à 1 458 millions de dollars sur l'année 2023, en baisse de 6% sur un an, en lien avec la baisse des ventes.

La marge brute d'autofinancement (CFFO) s'est établie à 2 318 millions de dollars sur l'année 2023, en baisse de 2% sur un an.

1.9.1.5 Résultats de TotalEnergies

A. Résultat opérationnel net ajusté des secteurs

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs a atteint 25 107 millions de dollars sur l'année 2023, contre 38 475 millions de dollars en 2022, en raison de la baisse des prix du pétrole, du gaz et des marges de raffinage par rapport à l'environnement exceptionnel de 2022.

B. Résultat net ajusté⁽¹⁾ (part TotalEnergies)

Le résultat net ajusté (part TotalEnergies) s'est établi à 23 176 millions de dollars sur l'année 2023. Les éléments d'ajustement du résultat net représentent un montant de -1 792 millions de dollars sur l'année 2023, constitués principalement de :

- +2,0 milliards de dollars de plus-value de cession, notamment sur les cessions du réseau de distribution en Allemagne et des actifs de la Compagnie au Canada ;
- -2,2 milliards de dollars de dépréciations et provisions exceptionnelles principalement relatives à des actifs amont au Kenya et des actifs matures au Congo ainsi que sur Al Shaheen au Qatar lié à des effets fiscaux temporels, au projet éolien offshore de Yunlin à Taïwan, aux projets de cession de Naphtachimie à INEOS et de la raffinerie Natref en Afrique du Sud ainsi qu'aux goodwill liés aux portefeuilles clients des activités de marketing gaz-électricité en Belgique, Espagne et France ;
- -0,7 milliard de dollars d'effets de stock et variation de juste valeur ;
- -0,9 milliard de dollars d'autres ajustements, notamment la revalorisation de la quote-part précédemment détenue de Total Eren, la dévaluation du peso argentin, la contribution sur rente inframarginale des CCGT en France et la contribution de solidarité européenne exceptionnelle.

Le taux moyen d'imposition de TotalEnergies est de 37,5% pour l'année 2023 contre 40,9% pour 2022, notamment en raison d'une baisse du poids relatif de l'Exploration-Production dans les résultats de la Compagnie en ligne avec l'évolution des prix du pétrole et du gaz.

C. Résultat net ajusté (part TotalEnergies) par action

Le résultat net ajusté dilué par action s'est établi à 9,40 dollars sur l'année 2023, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 434 millions, contre 13,94 dollars en 2022.

Au 31 décembre 2023, le nombre d'actions dilué était de 2 373 millions.

Dans le cadre de sa politique de retour à l'actionnaire, TotalEnergies a procédé au rachat de 142,6 millions d'actions sur l'année 2023 en vue de leur annulation, pour un montant de 9 milliards de dollars.

D. Acquisitions - Cessions

Les acquisitions finalisées ont représenté 6 428 millions de dollars sur l'année 2023, notamment pour le secteur Integrated Power, liés à la création d'un nouveau joint venture avec AGEL en Inde et l'acquisition de 50% de Rónesans Enerji, en Turquie, l'intégration à 100% de Total Eren, l'acquisition de 20% dans la concession de SARB et Umm Lulu aux Émirats arabes unis, la prise de participation dans les projets GNL NFE et NFS au Qatar (6,25% et 9,375% respectivement), et la prise d'une participation de 34% dans un joint venture avec Casa dos Ventos au Brésil.

Les cessions finalisées ont représenté 7 717 millions de dollars sur l'année 2023, notamment liés à la finalisation de la vente des actifs canadiens à ConocoPhillips et Suncor et du réseau de distribution en Allemagne à Alimentation Couche-Tard, la cession d'une participation de 40% dans le Bloc 20 en Angola et la cession partielle dans le cadre du projet éolien en mer au large de New York et du New Jersey aux États-Unis.

E. Cash-flow net⁽²⁾

Le cash-flow net de TotalEnergies ressort à 19 109 millions de dollars sur l'année 2023 contre 29 426 millions de dollars en 2022, compte tenu de la baisse de 9 783 millions de dollars de la marge brute d'autofinancement (CFFO) et de la hausse de 534 millions de dollars des investissements nets à 16 837 millions de dollars sur la période.

Sur l'année 2023, le flux de trésorerie d'exploitation est de 40 679 millions de dollars, pour une marge brute d'autofinancement (CFFO) de 35 946 millions de dollars, reflétant une variation positive du besoin en fonds de roulement de 4,8 milliards de dollars dont environ 2 milliards de dollars sont dus à des variations exceptionnelles de dettes fiscales liées notamment au changement du mécanisme de compensation du bouclier fiscal en France et à la cession du réseau de distribution en Allemagne.

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

(2) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

F. Rentabilité

La rentabilité des capitaux propres s'est établie à 20,4% sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

(en millions de dollars)	Période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Résultat net ajusté (part TotalEnergies) ^(a)	23 450	36 657
Capitaux propres retraités moyens	115 006	112 831
Rentabilité des capitaux propres (ROE)	20,4%	32,5%

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

La rentabilité des capitaux employés moyens^(a) s'est établie à 18,9% sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

(en millions de dollars)	Période du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	Période du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022
Résultat opérationnel net ajusté ^(a)	24 684	38 212
Capitaux employés	130 517	135 312
Rentabilité des capitaux employés moyens^(a) (ROACE)	18,9%	28,2%

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

1.9.1.6 Résultats 2023 de TotalEnergies SE

Le résultat de TotalEnergies SE, société mère, s'est établi à 11 232 millions d'euros en 2023, contre 7 835 millions d'euros en 2022.

1.9.1.7 Proposition de dividendes et politique de retour à l'actionnaire

PROPOSITION DE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration du 6 février 2024, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2024 la distribution d'un dividende de 3,01 €/action, soit une augmentation de 7,1% par rapport au dividende

ordinaire de 2,81 €/action au titre de l'exercice 2022. En conséquence, compte tenu des trois acomptes sur dividende de 0,74 €/action antérieurement décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende au titre de l'exercice 2023 ressort à 0,79 €/action.

POLITIQUE DE RETOUR À L'ACTIONNAIRE

Retour à l'actionnaire pour 2023

Le Conseil d'administration du 6 février 2024, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2024 la distribution d'un dividende de 3,01 €/action, soit une augmentation de 7,1% par rapport au dividende ordinaire de 2,81 €/action au titre de l'exercice 2022. En conséquence, compte tenu des trois acomptes sur dividende de 0,74 €/action antérieurement décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende ordinaire au titre de l'exercice 2023 ressort à 0,79 €/action.

En 2023, lors de sa réunion du 7 février, le Conseil d'administration avait indiqué une politique de retour à l'actionnaire pour 2023 visant un *pay-out* entre 35% et 40%, combinant une augmentation des acomptes sur dividende de plus de 7% à 0,74 €/action, et des rachats d'actions (2 milliards de dollars prévus pour le premier trimestre). En outre, compte tenu de la croissance structurelle du cash-flow attendue et des rachats d'actions réalisés en 2022 (5% du capital), le Conseil d'administration avait proposé à l'Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un solde de dividende ordinaire au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 0,74 €/action, soit une hausse de 6,4% du dividende ordinaire au titre de 2022 d'un montant de 2,81 €/action auquel s'ajoutait le dividende exceptionnel de 1 €/action versé en décembre 2022.

À la suite de la réunion du Conseil d'administration du 27 septembre 2023, TotalEnergies avait annoncé prévoir d'allouer de l'ordre de 44% de son cash-flow en 2023 à ses actionnaires et augmenter sa *guidance* de retour à l'actionnaire à plus de 40% du cash-flow au-delà de 2023. Confiant dans les fondamentaux de la Compagnie, sa politique d'investissement claire et disciplinée ainsi que le potentiel de croissance du cash-flow dans les années à venir, le Conseil d'administration avait pris les décisions suivantes :

- en 2023, allouer 1,5 milliard de dollars des montants reçus de la vente des actifs canadiens aux rachats d'actions pour les porter à 9 milliards de dollars sur l'année. La Compagnie anticipe ainsi un retour à l'actionnaire supérieur à 40% du cash-flow en 2023, de l'ordre de 44% ;
- se fixer une *guidance* de retour aux actionnaires en hausse à plus de 40% des cash-flows à travers les cycles tout en prévoyant des investissements nets entre 16 et 18 milliards de dollars sur la période 2024-2028 pour mettre en œuvre la transition de la Compagnie.

La mise en œuvre de ces décisions a porté le retour à l'actionnaire à 46% du cash-flow de 2023.

En 2022, le Conseil d'administration du 9 février 2022 avait décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un solde de dividende de 0,66 €/action au titre de l'exercice 2021, d'un montant identique à celui des trois acomptes versés au titre de cet exercice 2021, portant le dividende au titre de l'exercice 2021 à 2,64 €/action. Le Conseil d'administration lors de ses réunions d'avril 2022, de juillet 2022 et d'octobre 2022 avait décidé la distribution respectivement d'un premier, d'un deuxième et d'un troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2022 en augmentation de 5% par rapport aux acomptes versés et au solde proposé au titre de l'exercice 2021, soit 0,69 €/action. Au-delà de cette augmentation de 5% des acomptes trimestriels pour l'exercice 2022, le Conseil d'administration a décidé de verser un acompte sur dividende exceptionnel de 1 € par action en décembre 2022 et de maintenir le programme de rachats d'actions à 7 milliards de dollars. La mise en œuvre de ces décisions avait porté le retour à l'actionnaire à 37,2% du cash-flow de 2022.

Politique de retour à l'actionnaire pour 2024

Confiant dans les fondamentaux de la Compagnie, qui célébrera ses 100 ans en 2024, le Conseil d'administration a confirmé lors de sa réunion du 6 février 2024 une politique de retour à l'actionnaire pour 2024 visant un *pay-out* supérieur à 40% des cash-flows, combinant une augmentation des acomptes sur dividende de 6,8% à 0,79 €/action et des rachats d'actions pour 2 milliards de dollars sur le premier trimestre de 2024 et en ligne avec les priorités d'allocation du cash-flow suivantes :

- un dividende ordinaire durable à travers les cycles, qui n'a pas baissé pendant la crise du Covid, et dont la hausse est soutenue par la croissance structurelle du cash-flow ;
- des investissements en appui d'une stratégie équilibrée entre les diverses énergies ;
- le maintien d'un bilan solide ;
- des rachats d'actions pour partager l'excédent de cash-flow généré à prix élevés.

1.9.1.8 Sensibilités sur l'année 2024*

	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté	Impact estimé sur la marge brute d'autofinancement (CFFO)
Dollar	+/-0,1\$ par €	-/+0,1 G\$	~ 0 G\$
Prix moyen de vente liquides**	+/-10\$/b	+/-2,3 G\$	+/-2,8 G\$
Prix du gaz européen - NBP / TTF	+/-2\$/Mbtu	+/-0,4 G\$	+/-0,4 G\$
Indicateur de marge de raffinage européen (ERM)	+/-10\$/t	+/-0,4 G\$	+/-0,5 G\$

* Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du quatrième trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TotalEnergies de son portefeuille 2024. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité \$/€ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour l'essentiel au Raffinage-Chimie.

** Environnement Brent à 80\$/b.

1.9.1.9 Indicateurs alternatifs de performance (Non-GAAP measures)

A. Eléments d'ajustement du résultat net (part TotalEnergies)

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat net (part TotalEnergies)	21 384	20 526	16 032
Éléments non récurrents du résultat net (part TotalEnergies)	(1 105)	(17 310)	(3 329)
Plus ou moins value de cession	2 047	1 391	(1 726)
Charges de restructuration	(56)	(42)	(308)
Dépréciations et provisions exceptionnelles	(2 166)	(15 743)	(910)
Autres éléments*	(930)	(2 916)	(385)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement, net d'impôt)	(699)	501	1 495
Effet des variations de juste valeur	12	1 138	(194)
Total des éléments d'ajustement du résultat net (part TotalEnergies)	(1 792)	(15 674)	(2 028)
Résultat net ajusté (part TotalEnergies)	23 176	36 197	18 060

* Les autres éléments d'ajustement du résultat net sur l'année 2023 s'élèvent à (930) millions de dollars comprenant 388 millions de dollars de revalorisation de la quote-part précédemment détenue de Total Eren et (1 318) millions de dollars constitués principalement des impacts de la contribution européenne de solidarité, de la contribution sur rente inframarginale en France et de la dévaluation du peso argentin.

B. Réconciliation du résultat net de l'ensemble consolidé au résultat opérationnel net ajusté

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat net de l'ensemble consolidé (a)	21 510	21 044	16 366
Coût net de la dette nette (b)	(1 108)	(1 278)	(1 350)
Éléments non récurrents du résultat opérationnel net	(1 384)	(17 559)	(3 388)
Plus ou moins-value de cession	2 047	1 450	(1 726)
Charges de restructuration	(56)	(55)	(315)
Dépréciations et provisions exceptionnelles	(2 297)	(15 759)	(932)
Autres éléments	(1 078)	(3 195)	(415)
Effet de stock : écart FIFO/coût de remplacement, net d'impôt	(694)	531	1 532
Effet des variations de juste valeur	12	1 138	(194)
Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel net (c)	(2 066)	(15 890)	(2 050)
Résultat opérationnel net ajusté (a - b - c)	24 684	38 212	19 766

C. Réconciliation de l'EBITDA ajusté avec les états financiers consolidés

• Tableau de passage du résultat net (part TotalEnergies) à l'EBITDA ajusté

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Résultat net (part TotalEnergies)	21 384	20 526	16 032
Moins : éléments d'ajustement du résultat net (part TotalEnergies)	1 792	15 671	2 028
Résultat net ajusté (part TotalEnergies)	23 176	36 197	18 060
Éléments ajustés			
Plus : intérêts ne conférant pas le contrôle	274	460	331
Plus : charge / (produit) d'impôt	12 939	20 565	9 211
Plus : amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	12 012	12 316	12 735
Plus : amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	394	400	401
Plus : coût de l'endettement financier brut	2 820	2 386	1 904
Moins : produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(1 585)	(746)	(340)
EBITDA ajusté	50 030	71 578	42 302

• Tableau de passage des produits des ventes à l'EBITDA ajusté et au résultat net part TotalEnergies

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Éléments ajustés			
Produits des ventes	218 945	263 206	184 678
Achats, nets de variation de stocks	(142 247)	(171 049)	(120 160)
Autres charges d'exploitation	(29 808)	(28 745)	(26 754)
Charges d'exploration	(575)	(574)	(632)
Autres produits	504	1 349	1 300
Autres charges hors amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(288)	(1 142)	(543)
Autres produits financiers	1 221	812	762
Autres charges financières	(722)	(533)	(539)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3 000	8 254	4 190
EBITDA ajusté	50 030	71 578	42 302
Éléments ajustés			
Moins : amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(12 012)	(12 316)	(12 735)
Moins : amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(394)	(400)	(401)
Moins : coût de l'endettement financier brut	(2 820)	(2 386)	(1 904)
Plus : produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 585	746	340
Moins : produit (charge) d'impôt	(12 939)	(20 565)	(9 211)
Moins : intérêts ne conférant pas le contrôle	(274)	(460)	(331)
Plus : éléments d'ajustements (part TotalEnergies)	(1 792)	(15 671)	(2 028)
Résultat net (part TotalEnergies)	21 384	20 526	16 032

D. Investissements - Désinvestissements (part TotalEnergies)

• Tableau de passage des flux de trésorerie d'investissement aux investissements nets

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'investissement (a)	16 454	15 116	13 656
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (b)	–	(50)	(757)
Remboursement organique de prêts SME (c)	(2)	1 630	626
Variation de dettes de projets renouvelables (d)*	78	(589)	(356)
Capex liés aux contrats de location capitalisés (e)	259	177	111
Dépenses liées aux crédits carbone (f)	48	19	27
Investissements nets (a + b + c + d + e + f = g - i + h)	16 837	16 303	13 307
Dont acquisitions nettes (g - i)	(1 289)	4 451	632
Acquisitions (g)	6 428	5 872	3 284
Cessions (i)	7 717	1 421	2 652
Variation de dette de projets renouvelables quote-part partenaire et plus-value de cession	(81)	279	134
Dont investissements organiques (h)	18 126	11 852	12 675
Exploration capitalisée	1 094	669	841
Augmentation des prêts non courants	1 845	954	1 231
Remboursement des prêts non courants, hors remboursement organique de prêts SME	(524)	(1 082)	(531)
Variation de dette de projets renouvelables quote-part TotalEnergies	(3)	(310)	(222)

* Variation de dettes de projets renouvelables quote-part TotalEnergies et quote-part partenaires.

Exploration-Production

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'investissement (a)	7 260	9 839	6 382
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (b)	–	–	–
Remboursement organique de prêts SME (c)	–	22	39
Variation de dette de projets renouvelables (d)*	–	–	–
Capex liés aux contrats de location capitalisés (e)	218	147	86
Dépenses liées aux crédits carbone (f)	48	19	16
Investissements nets (a + b + c + d + e + f = g - i + h)	7 526	10 027	6 523
Dont acquisitions nettes (g - i)	(2 706)	2 520	(167)
Acquisitions (g)	2 320	3 134	497
Cessions (i)	5 026	614	664
Variation de dette de projets renouvelables quote-part partenaire et plus-value de cession	–	–	–
Dont investissements organiques (h)	10 232	7 507	6 690
Exploration capitalisée	1 081	669	840
Augmentation des prêts non courants	154	78	98
Remboursement des prêts non courants, hors remboursement organique de prêts SME	(92)	(171)	(191)
Variation de dette de projets renouvelables quote-part TotalEnergies	–	–	–

* Variation de dette de projets renouvelables quote-part TotalEnergies et quote-part partenaires.

Integrated LNG

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'investissement (a)	3 120	(1 052)	1 292
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (b)	–	–	(757)
Remboursement organique de prêts SME (c)	2	1 499	580
Variation de dettes de projets renouvelables (d)*	–	–	–
Capex liés aux contrats de location capitalisés (e)	37	25	25
Dépenses liées aux crédits carbone (f)	–	–	11
Investissements nets (a + b + c + d + e + f = g - i + h)	3 159	472	1 151
Dont acquisitions nettes (g - i)	1 096	(47)	(910)
Acquisitions (g)	1 253	27	184
Cessions (i)	157	74	(1 094)
Variation de dette de projets renouvelables quote-part partenaire et plus-value de cession	–	–	–
Dont investissements organiques (h)	2 063	519	2 061
Exploration capitalisée	13	–	1
Augmentation des prêts non courants	570	328	658
Remboursement des prêts non courants, hors remboursement organique de prêts SME	(131)	(690)	(143)
Variation de dettes de projets renouvelables quote-part TotalEnergies	–	–	–

* Variation de dettes de projets renouvelables quote-part TotalEnergies et quote-part partenaires.

Integrated Power

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'investissement (a)	4 836	4 100	3 699
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (b)	–	–	–
Remboursement organique de prêts SME (c)	27	5	12
Variation de dettes de projets renouvelables (d)*	78	(589)	(356)
Capex liés aux contrats de location capitalisés (e)	4	5	–
Dépenses liées aux crédits carbone (f)	–	–	–
Investissements nets (a + b + c + d + e + f = g - i + h)	4 945	3 521	3 355
Dont acquisitions nettes (g - i)	2 363	2 136	2 075
Acquisitions (g)	2 739	2 661	2 462
Cessions (i)	376	525	(387)
Variation de dette de projets renouvelables quote-part partenaire et plus-value de cession	(81)	279	134
Dont investissements organiques (h)	2 582	1 385	1 280
Exploration capitalisée	–	–	–
Augmentation des prêts non courants	870	397	316
Remboursement des prêts non courants, hors remboursement organique de prêts SME	(177)	(83)	(26)
Variation de dettes de projets renouvelables quote-part TotalEnergies	(3)	(310)	(222)

* Variation de dettes de projets renouvelables quote-part TotalEnergies et quote-part partenaires.

Raffinage-Chimie

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'investissement (a)	1 953	1 177	1 290
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (b)	–	–	–
Remboursement organique de prêts SME (c)	(31)	104	(5)
Variation de dettes de projets renouvelables (d)*	–	–	–
Capex liés aux contrats de location capitalisés (e)	–	–	–
Dépenses liées aux crédits carbone (f)	–	–	–
Investissements nets (a + b + c + d + e + f = g - i + h)	1 922	1 281	1 285
Dont acquisitions nettes (g - i)	(118)	(38)	(217)
Acquisitions (g)	32	15	53
Cession (i)	150	53	270
Variation de dette de projets renouvelables quote-part partenaire et plus-value de cession	–	–	–
Dont investissements organiques (h)	2 040	1 319	1 502
Exploration capitalisée	–	–	–
Augmentation des prêts non courants	79	53	42
Remboursement des prêts non courants, hors remboursement organique de prêts SME	(33)	(35)	(67)
Variation de dettes de projets renouvelables quote-part TotalEnergies	–	–	–

* Variation de dettes de projets renouvelables quote-part TotalEnergies et quote-part partenaires.

Marketing & Services

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'investissement (a)	(859)	964	923
Autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle (b)	–	(50)	–
Remboursement organique de prêts SME (c)	–	–	–
Variation de dettes de projets renouvelables (d)*	–	–	–
Capex liés aux contrats de location capitalisés (e)	–	–	–
Dépenses liées aux crédits carbone (f)	–	–	–
Investissements nets (a + b + c + d + e + f = g - i + h)	(859)	914	923
Dont acquisitions nettes (g - i)	(1 924)	(121)	(151)
Acquisitions (g)	84	34	86
Cessions (i)	2 008	155	237
Variation de dette de projets renouvelables quote-part partenaire et plus-value de cession	–	–	–
Dont investissements organiques (h)	1 065	1 035	1 074
Exploration capitalisée	–	–	–
Augmentation des prêts non courants	152	83	105
Remboursement des prêts non courants, hors remboursement organique de prêts SME	(82)	(87)	(82)
Variation de dettes de projets renouvelables quote-part TotalEnergies	–	–	–

* Variation de dettes de projets renouvelables quote-part TotalEnergies et quote-part partenaires.

E. Cash-flow (part TotalEnergies)

• Tableau de passage du flux de trésorerie d'exploitation à la marge brute d'autofinancement (CFFO), au DACF et au cash flow net

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation (a)	40 679	47 367	30 410
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (b)*	5 526	2 831	188
Effet de stock (c)	(714)	501	1 796
Plus-value de cession de projets renouvelables (d)	81	64	89
Remboursement organique de prêts SME (e)	(2)	1 630	626
Marge brute d'autofinancement (CFFO) (f = a - b - c + d + e)	35 946	45 729	29 140
Frais financiers	(505)	(1 296)	(1 520)
Marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF)	36 451	47 025	30 660
Investissements organiques (g)	18 126	11 852	12 675
Cash-flow après investissements organiques (f - g)	17 820	33 877	16 465
Investissements nets (h)	16 837	16 303	13 307
Cash flow net (f - h)	19 109	29 426	15 833

* La variation du besoin en fonds de roulement est présentée hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur des secteurs Integrated LNG et Integrated Power.

• Tableau de passage du flux de trésorerie d'exploitation à la marge brute d'autofinancement

Exploration-Production

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation (a)	18 531	27 654	22 009
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (b)	(595)	1 596	3 331
Effet de stock (c)	–	–	–
Plus-value de cession de projets renouvelables (d)	–	–	–
Remboursement organique de prêts SME (e)	–	22	39
Marge brute d'autofinancement (CFFO) (f = a - b - c + d + e)	19 126	26 080	18 717

Integrated LNG

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation (a)	8 442	9 604	(2 765)
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (b)*	1 151	1 319	(7 590)
Effet de stock (c)	–	–	–
Plus-value de cession de projets renouvelables (d)	–	–	–
Remboursement organique de prêts SME (e)	2	1 499	579
Marge brute d'autofinancement (CFFO) (f = a - b - c + d + e)	7 293	9 784	5 404

* La variation du besoin en fonds de roulement est présentée hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur des secteurs Integrated LNG et Integrated Power.

Integrated Power

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation (a)	3 573	66	3 592
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (b)*	1 529	(835)	2 973
Effet de stock (c)	–	–	–
Plus-value de cession de projets renouvelables (d)	81	64	89
Remboursement organique de prêt	27	5	12
Marge brute d'autofinancement (CFFO) (f = a - b - c + d + e)	2 152	970	720

* La variation du besoin en fonds de roulement est présentée hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur des secteurs Integrated LNG et Integrated Power.

Raffinage-Chimie

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation (a)	7 957	8 663	6 473
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (b)	2 641	823	2 041
Effet de stock (c)	(568)	240	1 481
Plus-value de cession de projets renouvelables (d)	–	–	–
Remboursement organique de prêts SME (e)	(31)	104	(5)
Marge brute d'autofinancement (CFFO) (f = a - b - c + d + e)	5 853	7 704	2 946

Marketing & Services

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation (a)	1 957	3 124	2 333
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (b)	(215)	498	(538)
Effet de stock (c)	(146)	261	315
Plus-value de cession de projets renouvelables (d)	–	–	–
Remboursement organique de prêts SME (e)	–	–	–
Marge brute d'autofinancement (CFFO) (f = a - b - c + d + e)	2 318	2 365	2 556

F. Ratio d'endettement

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Dettes financières courantes*	7 869	14 065	13 645
Autres passifs financiers courants	446	488	372
Actifs financiers courants**,**	(6 256)	(8 556)	(12 183)
Actifs et passifs financiers destinés à être cédés ou échangés*	17	(38)	(4)
Dettes financières non courantes*	32 722	36 987	41 868
Actifs financiers non courants*	(1 229)	(1 303)	(1 557)
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	(27 263)	(33 026)	(21 342)
Dettes nettes (a)	6 306	8 617	20 799
Capitaux propres (part TotalEnergies)	116 753	111 724	111 736
Intérêts minoritaires (ne conférant pas le contrôle)	2 700	2 846	3 263
Capitaux propres (b)	119 453	114 570	114 999
Ratio d'endettement = a / (a + b)	5,0%	7,0%	15,3%
Dettes nettes de location (c)	8 275	8 096	8 055
Ratio d'endettement y compris dette nette de location (a+c)/(a+b+c)	10,9%	12,7%	20,1%

* Hors créances et dettes de location.

** Y compris appels de marges initiales (initial margins) versés dans le cadre des activités de la Compagnie sur les marchés organisés.

G. Rentabilité des capitaux employés moyens

Période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)

	Exploration- Production	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Compagnie
Résultat opérationnel net ajusté	10 942	6 200	1 853	4 654	1 458	24 684
Capitaux employés au 31/12/2022	65 784	33 671	16 225	7 438	7 593	128 811
Capitaux employés au 31/12/2023	63 870	36 048	21 511	6 043	7 674	132 222
ROACE	16,9%	17,8%	9,8%	69,0%	19,1%	18,9%

Réconciliation des capitaux employés (bilan) et calcul du ROACE

(en millions de dollars)	Exploration - Production	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Corporate	Interne Compagnie	Compagnie
Résultat opérationnel net ajusté 2023 (a)	10 942	6 200	1 853	4 654	1 458	(423)	–	24 684
Bilan au 31 décembre 2023								
Immobilisations corporelles et incorporelles	84 876	24 936	12 526	12 287	6 696	678	–	141 999
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	2 630	13 905	9 202	4 167	553	–	–	30 457
Autres actifs non courants	3 451	2 720	1 027	677	1 258	141	–	9 274
<i>Stocks</i>	<i>1 463</i>	<i>1 784</i>	<i>689</i>	<i>11 582</i>	<i>3 798</i>	<i>1</i>	–	<i>19 317</i>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>6 849</i>	<i>10 183</i>	<i>7 601</i>	<i>20 010</i>	<i>9 024</i>	<i>683</i>	<i>(30 908)</i>	<i>23 442</i>
<i>Autres créances</i>	<i>6 218</i>	<i>9 782</i>	<i>6 963</i>	<i>2 383</i>	<i>3 465</i>	<i>1 817</i>	<i>(9 807)</i>	<i>20 821</i>
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>(6 904)</i>	<i>(11 732)</i>	<i>(8 114)</i>	<i>(33 864)</i>	<i>(10 693)</i>	<i>(798)</i>	<i>30 770</i>	<i>(41 335)</i>
<i>Autres créiteurs et dettes diverses</i>	<i>(9 875)</i>	<i>(11 653)</i>	<i>(6 985)</i>	<i>(6 152)</i>	<i>(5 707)</i>	<i>(6 300)</i>	<i>9 945</i>	<i>(36 727)</i>
Besoin en fond de roulement	(2 249)	(1 636)	154	(6 041)	(113)	(4 597)	–	(14 482)
Provisions et autres passifs non courants	(25 152)	(3 877)	(1 790)	(3 706)	(1 267)	854	–	(34 938)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés - Capitaux employés	314	–	392	137	881	–	–	1 724
Capitaux employés (Bilan)	63 870	36 048	21 511	7 521	8 008	(2 924)	–	134 034
Moins effet de stock	–	–	–	(1 478)	(334)	–	–	(1 812)
Capitaux Employés au coût de remplacement (b)	63 870	36 048	21 511	6 043	7 674	(2 924)	–	132 222
Bilan au 31 décembre 2022								
Immobilisations corporelles et incorporelles	87 833	24 189	6 696	11 525	8 120	669	–	139 032
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	2 138	12 065	8 804	4 431	451	–	–	27 889
Autres actifs non courants	3 069	3 342	327	570	1 050	130	–	8 488
<i>Stocks</i>	<i>1 260</i>	<i>2 312</i>	<i>1 836</i>	<i>12 888</i>	<i>4 640</i>	–	–	<i>22 936</i>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>7 312</i>	<i>11 110</i>	<i>12 515</i>	<i>19 297</i>	<i>8 482</i>	<i>1 407</i>	<i>(35 745)</i>	<i>24 378</i>
<i>Autres créances</i>	<i>6 347</i>	<i>21 344</i>	<i>12 914</i>	<i>2 410</i>	<i>3 787</i>	<i>2 455</i>	<i>(13 187)</i>	<i>36 070</i>
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>(6 298)</i>	<i>(11 846)</i>	<i>(14 881)</i>	<i>(30 673)</i>	<i>(12 082)</i>	<i>(1 313)</i>	<i>35 747</i>	<i>(41 346)</i>
<i>Autres créiteurs et dettes diverses</i>	<i>(11 452)</i>	<i>(24 796)</i>	<i>(10 940)</i>	<i>(7 215)</i>	<i>(5 115)</i>	<i>(5 942)</i>	<i>13 185</i>	<i>(52 275)</i>
Besoin en fonds de roulement	(2 831)	(1 876)	1 444	(3 293)	(288)	(3 393)	–	(10 237)
Provisions et autres passifs non courants	(24 633)	(4 049)	(1 201)	(3 760)	(1 303)	694	–	(34 252)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés - Capitaux employés	208	–	155	–	–	–	–	363
Capitaux employés (Bilan)	65 784	33 671	16 225	9 473	8 030	(1 900)	–	131 283
Moins effet de stock	–	–	–	(2 035)	(437)	–	–	(2 472)
Capitaux Employés au coût de remplacement (c)	65 784	33 671	16 225	7 438	7 593	(1 900)	–	128 811
	–	–	–	–	–	–	–	–
ROACE 2023 en pourcentage (a / moyenne (b + c))	16,9%	17,8%	9,8%	69,0%	19,1%			18,9%

(en millions de dollars)	Exploration - Production	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Corporate	Interne Compagnie	Compagnie
Résultat opérationnel net ajusté 2022 (a)	17 479	11 169	975	7 302	1 550	(263)	-	38 212
Bilan au 31 décembre 2022								
Immobilisations corporelles et incorporelles	87 833	24 189	6 696	11 525	8 120	669	-	139 032
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	2 138	12 065	8 804	4 431	451	-	-	27 889
Autres actifs non courants	3 069	3 342	327	570	1 050	130	-	8 488
<i>Stocks</i>	<i>1 260</i>	<i>2 312</i>	<i>1 836</i>	<i>12 888</i>	<i>4 640</i>	-	-	<i>22 936</i>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>7 312</i>	<i>11 110</i>	<i>12 515</i>	<i>19 297</i>	<i>8 482</i>	<i>1 407</i>	<i>(35 745)</i>	<i>24 378</i>
<i>Autres créances</i>	<i>6 347</i>	<i>21 344</i>	<i>12 914</i>	<i>2 410</i>	<i>3 787</i>	<i>2 455</i>	<i>(13 187)</i>	<i>36 070</i>
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>(6 298)</i>	<i>(11 846)</i>	<i>(14 881)</i>	<i>(30 673)</i>	<i>(12 082)</i>	<i>(1 313)</i>	<i>35 747</i>	<i>(41 346)</i>
<i>Autres créanciers et dettes diverses</i>	<i>(11 452)</i>	<i>(24 796)</i>	<i>(10 940)</i>	<i>(7 215)</i>	<i>(5 115)</i>	<i>(5 942)</i>	<i>13 185</i>	<i>(52 275)</i>
Besoin en fonds de roulement	(2 831)	(1 876)	1 444	(3 293)	(288)	(3 393)	-	(10 237)
Provisions et autres passifs non courants	(24 633)	(4 049)	(1 201)	(3 760)	(1 303)	694	-	(34 252)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés - Capitaux employés	208	-	155	-	-	-	-	363
Capitaux employés (Bilan)	65 784	33 671	16 225	9 473	8 030	(1 900)	-	131 283
Moins effet de stock	-	-	-	(2 035)	(437)	-	-	(2 472)
Capitaux Employés au coût de remplacement (b)	65 784	33 671	16 225	7 438	7 593	(1 900)	-	128 811
Bilan au 31 décembre 2021								
Immobilisations corporelles et incorporelles	86 418	24 901	6 624	11 884	8 578	638	-	139 043
Titres et prêts des sociétés mises en équivalence	6 337	15 891	4 610	3 729	486	-	-	31 053
Autres actifs non courants	4 441	2 504	855	608	1 105	309	-	9 822
<i>Stocks</i>	<i>1 281</i>	<i>1 887</i>	<i>1 344</i>	<i>11 482</i>	<i>3 957</i>	<i>1</i>	-	<i>19 952</i>
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>6 621</i>	<i>10 345</i>	<i>6 202</i>	<i>17 280</i>	<i>7 597</i>	<i>746</i>	<i>(26 808)</i>	<i>21 983</i>
<i>Autres créances</i>	<i>5 643</i>	<i>28 256</i>	<i>7 486</i>	<i>2 068</i>	<i>2 802</i>	<i>1 475</i>	<i>(12 586)</i>	<i>35 144</i>
<i>Fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>(6 116)</i>	<i>(12 446)</i>	<i>(6 923)</i>	<i>(28 055)</i>	<i>(9 291)</i>	<i>(857)</i>	<i>26 851</i>	<i>(36 837)</i>
<i>Autres créanciers et dettes diverses</i>	<i>(8 645)</i>	<i>(21 547)</i>	<i>(9 546)</i>	<i>(5 333)</i>	<i>(4 687)</i>	<i>(5 585)</i>	<i>12 543</i>	<i>(42 800)</i>
Besoin en fonds de roulement	(1 216)	6 495	(1 437)	(2 558)	378	(4 220)	-	(2 558)
Provisions et autres passifs non courants	(24 613)	(3 137)	(1 358)	(3 840)	(1 478)	581	-	(33 845)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés - Capitaux employés	308	-	30	-	-	-	-	338
Capitaux employés (Bilan)	71 675	46 654	9 324	9 823	9 069	(2 692)	-	143 853
Moins effet de stock	-	-	-	(1 754)	(286)	-	-	(2 040)
Capitaux Employés au coût de remplacement (c)	71 675	46 654	9 324	8 069	8 783	(2 692)	-	141 813
	-	-	-	-	-	-	-	-
ROACE 2022 en pourcentage (a / moyenne (b + c))	25,4%	27,8%	7,6%	94,2%	18,9%			28,2%

H. Retour à l'actionnaire (Pay-out)

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Dividendes payés (actionnaires de la société mère) (a)	7 517	9 986	8 228
Variation de capital : rachat d'actions propres	9 167	7 711	1 823
<i>dont actions acquises et destinées à être annulées (b)</i>	<i>9 000</i>	<i>7 019</i>	<i>1 500</i>
Marge brute d'autofinancement (CFFO) (c)	35 946	45 729	29 140
Payout ratio = (a+b) / c	46,0%	37,2%	33,4%

1.9.2 Trésorerie et capitaux

CAPITAUX À LONG TERME ET À COURT TERME

Capitaux à long terme au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Capitaux propres	119 453	114 570	114 999
Dettes financières non courantes	40 478	45 264	49 512
Actifs financiers non courants	(2 395)	(2 731)	(2 404)
Total net des capitaux non courants	157 536	157 103	162 107

Capitaux à court terme au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Dettes financières courantes	9 590	15 502	15 035
Actifs financiers courants nets	(6 585)	(8 258)	(11 943)
Dettes financières courantes nettes	3 005	7 244	3 092
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(27 263)	(33 026)	(21 342)

SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en millions de dollars)	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation	40 679	47 367	30 410
Investissements bruts	(24 860)	(19 802)	(16 589)
Désinvestissements	8 406	4 686	2 933
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	(126)	(49)	652
Flux de trésorerie net après variation du besoin en fonds de roulement	24 099	32 202	17 406
Dividendes versés ^(a)	(7 828)	(10 522)	(8 352)
Rachats d'actions	(9 167)	(7 711)	(1 823)
Ratio d'endettement au 31 décembre ^(b)	5,0%	7,0%	15,3%

(a) Incluent les dividendes versés aux intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle.

(b) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 pour les tableaux de réconciliation.

Le flux de trésorerie net après variation du besoin en fonds de roulement de la Compagnie ressort à 24 099 millions de dollars en 2023 contre 32 202 millions de dollars en 2022. Cette variation s'explique

principalement par la baisse de 9,78 milliards de dollars de la marge brute d'autofinancement (CFFO). Le ratio d'endettement hors dette de location de la Compagnie au 31 décembre 2023 s'établit à 5,0%.

CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

La politique de la Compagnie vise, en fonction de ses besoins généraux, à s'endetter à long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêts lors de l'émission, principalement en dollars ou en euros. Des swaps de taux et de change à long terme peuvent être adossés lors de l'émission aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, la Compagnie peut également conclure de façon ad hoc des swaps de taux d'intérêts à long terme.

Les dettes financières long terme sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux de la Compagnie, par le biais de swaps d'émission.

Au 31 décembre 2023, les dettes financières non courantes de la Compagnie après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux sont composées à 92% de dettes en dollars américains et à 20% de dettes à taux variable ; au 31 décembre 2022, ces ratios étaient respectivement de 91% et 21%.

En complément de ses émissions obligataires habituelles, TotalEnergies SE émet régulièrement depuis 2015 des titres subordonnés à durée indéterminée en une ou plusieurs tranches, et procède également régulièrement à des opérations de rachat anticipé de certains de ces titres dans le cadre de leur refinancement. En mai 2023, TotalEnergies SE a procédé au remboursement de 1 milliard d'euros de titres

subordonnés à durée indéterminée qui arrivaient à leur première date de remboursement sans les refinancer. Ainsi, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par TotalEnergies SE et en circulation au 31 décembre 2023, s'élève à 11,25 milliards d'euros (montant qui était de 12,25 milliards d'euros au 31 décembre 2022). Le détail de l'état du portefeuille de titres subordonnés à durée indéterminée de TotalEnergies se trouvent dans la Note 9 du Chapitre 8, au paragraphe « Emission de titres subordonnés à durée indéterminée ».

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 – *Instruments Financiers – Présentation*, du fait de leurs caractéristiques (notamment l'absence de remboursement obligatoire et d'obligation de payer un coupon, sauf dans certains cas spécifiés dans la documentation des titres), ces émissions de titres subordonnés à durée indéterminée de TotalEnergies SE ont été comptabilisées en capitaux propres.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle TotalEnergies souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritère intégrant notamment une étude du taux de *credit default swap* (CDS), de la notation financière, laquelle doit être de première qualité et de la situation financière générale).

Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie de TotalEnergies en fonction des besoins des activités financières.

En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, notamment liés aux instruments financiers dérivés, la Compagnie a conclu des contrats d'appels de marge avec ses contreparties. Par ailleurs, depuis le 21 décembre 2018, tout nouveau swap de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité de TotalEnergies, et tombant sous l'obligation de compensation conformément aux règlements (UE) n°648/2012 et 2019/834 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les

référentiels centraux (respectivement EMIR et EMIR Refit), fait désormais l'objet d'une compensation centralisée.

Enfin, depuis le 1^{er} septembre 2021, TotalEnergies applique le règlement délégué (UE) n°2016/2251 (complétant le règlement (UE) no 648/2012), en matière d'appels de marges initiales sur certains dérivés de gré à gré non compensés par une contrepartie centrale.

CONDITIONS D'UTILISATION DES FINANCEMENTS EXTERNES

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales à TotalEnergies SE ou certaines de ses filiales s'élève à 11 988 millions de dollars au 31 décembre 2023 (contre 18 963 millions de dollars au 31 décembre 2022), dont 11 605 millions de dollars ne sont pas utilisés (18 510 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2022).

TotalEnergies SE bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 10 559 millions de dollars au 31 décembre 2023 (contre 17 527 millions de dollars au 31 décembre 2022), dont 10 559 millions de dollars ne sont pas utilisés (17 527 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2022).

SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, du paiement du dividende et des rachats par la Société de ses propres actions, est assuré par la génération de cash-flow des opérations, par des désinvestissements d'actifs et, le cas échéant, par l'émission nette d'emprunts.

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TotalEnergies SE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés de la Compagnie autres que TotalEnergies SE ne sont pas destinées à financer les besoins généraux de la Compagnie ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique.

1.9.3 Tendances et perspectives

PERSPECTIVES

En ce début d'année 2024, les marchés du pétrole évoluent aux environs de 80 \$/b dans un environnement économique incertain. Les marchés pétroliers font face à des tensions géopolitiques au Moyen-Orient d'une part et à une croissance de la production Non-Opep contrebalancée par les politiques de l'Opep+ d'autre part. Selon l'AIE, la demande mondiale de pétrole devrait augmenter de 1,2 Mbj en 2024, en ligne avec le taux de croissance moyen de la demande de 1,2% par an entre 2000 et 2023.

Le marché du GNL devrait demeurer sous tension du fait de la très faible augmentation des capacités de production attendue en 2024 (2%) et d'une demande en hausse stimulée par des prix du GNL plus faibles. TotalEnergies prévoit des ventes de GNL supérieures à 40 Mt en 2024. Compte tenu de l'évolution des prix du pétrole et du gaz ces derniers mois et de l'effet de décalage sur les formules de prix, TotalEnergies anticipe que son prix moyen de vente du GNL devrait être stable autour de 10 \$/Mbtu au premier trimestre 2024.

La production d'hydrocarbures attendue devrait être supérieure à 2,4 Mbep/j au premier trimestre 2024, grâce au démarrage du champ de Mero 2 au Brésil compensant les cessions des actifs Amont canadiens au quatrième trimestre 2023. Sur l'année, TotalEnergies anticipe une production d'hydrocarbures en hausse de 2% par rapport à 2023, hors Canada, bénéficiant de démarrages additionnels dont ceux de Tyra au Danemark et Anchor aux États-Unis.

Le taux d'utilisation des raffineries devrait se situer en 2024 au-dessus de 85% en l'absence de grands arrêts significatifs prévus sur l'année.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les activités de la Compagnie demeurent soumises aux risques des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels, environnementaux et liés aux enjeux climatiques en lien avec la nature même de ses activités, ainsi que notamment aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

La croissance du secteur Integrated Power devrait se poursuivre en 2024 avec un cash-flow attendu entre 2,5 et 3 milliards de dollars soutenu par la croissance de la production d'électricité nette anticipée à plus de 45 TWh sur l'année dans un contexte d'augmentation d'environ 6 GW de la capacité brute installée de génération électrique renouvelable à 28 GW fin 2024.

En 2024, TotalEnergies prévoit des investissements nets de 17 à 18 milliards de dollars, dont 5 milliards de dollars dédiés à Integrated Power.

Confiant dans les fondamentaux de la Compagnie, qui célébrera ses 100 ans en 2024, le Conseil d'administration a confirmé une politique de retour à l'actionnaire pour 2024 visant un *pay-out* supérieur à 40% des cash-flows, combinant une augmentation des acomptes sur dividende de 6,8% à 0,79 €/action et des rachats d'actions pour 2 milliards de dollars sur le premier trimestre de 2024 et en ligne avec les priorités d'allocation du cash-flow suivantes :

- un dividende ordinaire durable à travers les cycles, qui n'a pas baissé pendant la crise du Covid, et dont la hausse est soutenue par la croissance structurelle du cash-flow,
- des investissements en appui d'une stratégie équilibrée entre les diverses énergies,
- le maintien d'un bilan solide,
- des rachats d'actions pour partager l'excédent de cash-flow généré à prix élevés.

Une description détaillée des risques est donnée dans la partie Facteurs de risque de ce Document d'enregistrement universel (se reporter au point 3.1 du chapitre 3). Pour une information complémentaire sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, se reporter au point 3.3 du chapitre 3.

RUSSIE : SITUATION DE LA COMPAGNIE AU 24 MARS 2024

La Compagnie présente dans l'encart ci-après un point sur la situation depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022 et l'impact sur ses activités déployées en lien avec la Russie.

Principales activités de TotalEnergies en lien avec la Russie et principes d'action

Le **1^{er} mars 2022**, TotalEnergies a annoncé condamner l'agression militaire de la Russie envers l'Ukraine, approuver l'étendue et la force des sanctions mises en place par l'Europe et mises en œuvre par la Compagnie quelles qu'en soient les conséquences sur la gestion de ses actifs, et ne plus apporter de capital à de nouveaux projets en Russie.

Le **22 mars 2022**, face à l'aggravation du conflit, TotalEnergies a réaffirmé sa condamnation la plus ferme de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine qui a des conséquences tragiques pour la population ukrainienne et menace la paix en Europe. Afin d'agir de manière responsable, en tant qu'entreprise européenne et dans le respect de ses valeurs, la Société a défini des **principes d'action clairs pour gérer ses activités en relation avec la Russie** :

- Assurer le strict respect des sanctions européennes, actuelles et futures, quelles que soient les conséquences pour la gestion de ses actifs en Russie et engager la suspension progressive de ses activités en Russie, en veillant à la sécurité de son personnel ;
- Ne plus apporter de capital de TotalEnergies SE pour le développement de projets en Russie ;
- Ne pas inverser l'objectif des sanctions à l'encontre de la Russie : ne pas transférer indûment de la valeur à des intérêts russes en se retirant des actifs ;
- Contribuer à assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique du continent européen, dans le cadre défini par les autorités européennes ;
- Ne plus conclure ou renouveler des contrats d'achat de pétrole et de produits pétroliers russes, afin d'arrêter tout achat de pétrole ou produits pétroliers russes, dans les meilleurs délais et au plus tard à la fin de l'année 2022. TotalEnergies avait annoncé avoir renoncé depuis le 25 février 2022 à toute opération de *trading* sur les marchés spot portant sur du pétrole ou des produits pétroliers russes, ceci étant également valable pour les opérations de *trading* spot sur le gaz naturel ou le GNL russe.

TotalEnergies a rappelé n'opérer aucun champ pétrolier ou gazier, ou usine de GNL en Russie et être actionnaire minoritaire à cette date de diverses sociétés privées russes, Novatek (19,4%)⁽¹⁾, Yamal LNG (20%)⁽²⁾, Arctic LNG 2 (10%)⁽³⁾, Terneftegaz (49%)⁽⁴⁾ et être partenaire avec 20% de la JV Kharyaga⁽⁵⁾ opérée par Zarubezhneft, sans avoir aucune activité ni responsabilité opérationnelle sur ces sites.

Le même jour, compte tenu des incertitudes faisant peser les sanctions technologiques et financières sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2 en cours de construction et de leur probable montée en puissance face à l'aggravation du conflit, TotalEnergies SE a annoncé ne plus enregistrer de réserves prouvées au titre du projet Arctic LNG 2.

Le **27 avril 2022**, compte tenu des nouvelles sanctions adoptées par les autorités européennes le 8 avril 2022 interdisant notamment l'exportation depuis le territoire de l'Union européenne de biens et technologies destinés à la liquéfaction du gaz naturel au profit d'une société russe, et faisant peser des risques supplémentaires sur la capacité d'exécution du projet Arctic LNG 2, TotalEnergies a annoncé provisionner au 31 mars 2022 un montant de 4,1 milliards de dollars concernant notamment Arctic LNG 2.

Le **28 juillet 2022**, dans le cadre de l'arrêté des comptes du 2^e trimestre 2022, TotalEnergies a annoncé avoir inscrit une nouvelle provision de 3,5 milliards de dollars liée à la prise en compte de l'impact potentiel des sanctions internationales sur la valeur de sa participation dans Novatek.

Le **26 août 2022**, TotalEnergies a rappelé dans le cadre de la mise en œuvre de ses principes d'action, son devoir de contribuer à la sécurité de l'approvisionnement énergétique gazier de l'Europe à partir de l'usine Yamal LNG dans le cadre de contrats long terme qu'elle se doit d'honorer tant que les gouvernements européens ne prennent pas de sanctions contre le gaz russe.

TotalEnergies avait également annoncé la suspension progressive de ses activités en Russie pour celles qui ne contribuent pas à l'approvisionnement énergétique du continent. Étaient concernés les actifs produisant du pétrole (le champ de Kharyaga) et du gaz à destination du marché local russe (le champ de Termokarstovoye) ainsi que les autres activités locales (lubrifiants, batteries) qui ont été mises en sommeil au cours du premier semestre.

En application de ces principes, TotalEnergies avait annoncé le 6 juillet la cession de sa participation de 20% dans le projet pétrolier Kharyaga à Zarubezhneft, cession finalisée le 3 août 2022. La Compagnie a annoncé s'être accordée le 18 juillet 2022 avec Novatek en vue de la cession par TotalEnergies de sa participation de 49% dans la société Terneftegaz qui exploite le champ de gaz et de condensats de Termokarstovoye en Russie dans des conditions économiques permettant à TotalEnergies de recouvrer les montants investis dans ce champ qui lui restent dus. Cette cession a été finalisée le 15 septembre 2022.

Le **27 octobre 2022**, dans le cadre de l'arrêté des comptes du 3^e trimestre 2022, TotalEnergies a annoncé avoir inscrit une nouvelle provision de 3,1 milliards de dollars liée à la prise en compte de l'impact potentiel des sanctions internationales sur la valeur de sa participation dans Novatek.

Le **9 décembre 2022**, TotalEnergies a rappelé détenir une participation de 19,4% dans la société Novatek, participation qu'elle n'est pas en mesure de céder, compte tenu des accords en vigueur entre actionnaires, puisqu'il lui est interdit de vendre des actifs à un des principaux actionnaires de Novatek en raison des sanctions le visant.

La Compagnie a souligné que compte tenu des sanctions européennes en vigueur depuis le début du conflit, les deux administrateurs représentant TotalEnergies au sein du conseil d'administration de Novatek étaient conduits à s'abstenir lors des séances du conseil d'administration de cette société, notamment sur les questions financières et qu'ils n'étaient donc plus en mesure d'assurer pleinement leur mission au sein de ce conseil, ce qui pouvait poser des problèmes de gouvernance à cette société.

(1) Novatek est une société russe cotée sur la bourse de Moscou dans laquelle TotalEnergies détient 19,4% du capital au 31 décembre 2023.

(2) Yamal LNG est une société russe détenue conjointement par Novatek, TotalEnergies EP Yamal (20,02%), YAYM Limited et China National Oil and Gas Exploration Development Company (CNODC), une filiale de CNPC, au 31 décembre 2023.

(3) Arctic LNG 2 est une société russe détenue conjointement par Novatek, TotalEnergies EP Salmanov (10%), CNODC Dawn Light Limited, CEPR Limited et Japan Arctic LNG, au 31 décembre 2023.

(4) Terneftegaz était une société détenue conjointement par Novatek et TotalEnergies EP Termokarstovoye SAS (49%), avant la cession de sa participation finalisée le 15 septembre 2022.

(5) Kharyaga est un consortium (sans personnalité morale) avec Zarubezhneft (opérateur, 40%), Equinor (30%) et Nenets Oil Company (10%). TotalEnergies a finalisé le 3 août 2022, la cession de sa participation de 20% dans le projet Kharyaga à Zarubezhneft.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration de TotalEnergies a décidé du retrait des représentants de la Compagnie au Conseil d'administration de Novatek avec effet immédiat. En conséquence, les critères d'influence notable n'étant plus remplis au sens de la réglementation comptable suivie par la Compagnie, la Compagnie a annoncé que la participation de 19,4% détenue par TotalEnergies dans Novatek ne sera plus consolidée dans les comptes de la Compagnie. Par ailleurs, la Compagnie a annoncé que TotalEnergies n'enregistrera plus de réserves au titre de sa participation dans la société Novatek.

Le **8 février 2023**, TotalEnergies a annoncé avoir inscrit dans ses comptes du 4^e trimestre 2022, une nouvelle provision de 4,1 milliards de dollars liée à la déconsolidation de Novatek.

Les actifs russes ont été totalement dépréciés en 2022, à l'exception des titres détenus dans la société Yamal LNG. Au total, l'impact des dépréciations et provisions enregistrées en 2022 au titre du conflit russo-ukrainien s'est élevé à (14 756) millions de dollars dans le résultat net part TotalEnergies.

Le **2 novembre 2023**, la société Arctic LNG 2 a été mise sous sanctions par les autorités américaines. TotalEnergies a initié la procédure contractuelle de suspension prévue au pacte d'actionnaires d'Arctic LNG 2 et celle de force majeure pour le contrat d'achat de GNL auprès d'Arctic LNG 2. Ces procédures, dès leur notification, ont eu pour conséquence de suspendre les droits et obligations de TotalEnergies au titre de ces contrats, impliquant ainsi en particulier la suspension de la participation des représentants de TotalEnergies aux organes de gouvernance d'Arctic LNG 2. Par conséquent, la participation de 10% détenue par TotalEnergies dans Arctic LNG 2 n'est plus mise en équivalence dans les comptes de la Compagnie au 31 décembre 2023 mais comptabilisée en « autres titres ». Comme rappelé ci-dessus, les titres d'Arctic LNG 2 ayant été totalement dépréciés en 2022, cette déconsolidation n'a pas eu d'impact dans les comptes 2023.

La Compagnie s'est assurée par ailleurs de l'absence de dépréciation à comptabiliser sur Yamal LNG, en testant la valeur de sa participation mise en équivalence qui s'élève à 4 560 millions de dollars au 31 décembre 2023.

Au titre de la participation dans Novatek, en l'absence d'évènement nouveau, les appréciations et jugements pris en compte au 31 décembre 2022 dans la méthode de comptabilisation et d'évaluation restent inchangés au 31 décembre 2023. Ainsi, les critères d'influence notable n'étant plus remplis au sens de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », la participation de 19,4% détenue par TotalEnergies dans Novatek n'est plus mise en équivalence dans les comptes de la Compagnie depuis la fin du 4^e trimestre 2022.

En fonction de l'évolution du conflit russo-ukrainien et des mesures que les autorités européennes et américaines pourraient être amenées à prendre, les activités de TotalEnergies en Russie, notamment celles relatives à l'actif Yamal LNG pourraient s'en trouver affectées à l'avenir.

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production des entités de TotalEnergies en Russie au 31 décembre 2023 et la participation détenue dans l'actif (part TotalEnergies en %).

Actifs en production au 31 décembre 2023 en Russie

Secteur Exploration-Production	Secteur Integrated LNG
Non opérés : Néant La participation de 19,4% dans la société Novatek est déconsolidée depuis le 31 décembre 2022.	Non opérés : Yamal LNG (20,02%)

Les tableaux ci-dessous présentent la production journalière moyenne de liquides et gaz naturel de TotalEnergies, en Russie, ainsi que les Capitaux Employés Upstream par projet en Russie au 31 décembre 2023.

Production journalière moyenne de liquides et gaz naturel de TotalEnergies en Russie en 2023	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^(b)	Total kbep/j
Russie	5	577	111
Dont part de production des sociétés mises en équivalence	5	577	111
– Yamal LNG	5	575	110,5

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, les bitumes, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le fuel gaz.

Capitaux Employés Upstream en Russie (en M\$)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Novatek	0	0
Yamal LNG	4 560	4 626
Arctic LNG 2	0	0
Provisions	(1 822)	(1 752)
Total Capitaux Employés Upstream	2 738	2 874

Activités en Russie en 2023

Au sein du secteur Integrated LNG, la production de GNL en Russie provient du projet Yamal LNG. Ce projet de développement du champ onshore South Tambey (gaz et condensats) situé dans la péninsule de Yamal a été lancé en 2013 par la société Yamal LNG. TotalEnergies y détient une participation directe de 20,02% via sa filiale TotalEnergies EP Yamal. Le projet comprend une usine de liquéfaction de gaz de quatre trains, d'une capacité nominale de 17,4 Mt/an de GNL.

Par ailleurs, TotalEnergies détient une participation directe de 10% dans le projet Arctic LNG 2 (19,8 Mt/an, en cours de construction) depuis 2019 via la filiale TotalEnergies EP Salmanov.

TotalEnergies détient également depuis juillet 2021 une participation directe de 10% via TotalEnergies EP Transshipment dans la société Arctic Transshipment⁽¹⁾, qui a été constituée au service d'Arctic LNG 2 pour permettre de transborder les cargaisons de GNL depuis des méthaniers arctiques (brise-glaces) vers des méthaniers conventionnels aux terminaux de transbordement à Mourmansk et au Kamchatka.

Compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières visant la Russie sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2, TotalEnergies a cessé de reconnaître comme réserves prouvées depuis le 31 décembre 2021, les ressources associées au projet, et a provisionné dans ses comptes au 31 mars 2022 la valeur de ses investissements dans le projet. TotalEnergies n'enregistre plus de réserves au titre de sa participation dans la société Novatek depuis fin 2022.

L'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) américain a désigné respectivement le 14 septembre et le 2 novembre 2023, les sociétés Arctic Transshipment et Arctic LNG 2 sur la liste des *Specially Designated Nationals*, avec effet immédiat sous réserve d'exceptions temporaires dans le cadre de licences émises par l'OFAC. Ces désignations ont pour conséquence d'interdire aux *US persons* de commercer avec ces deux entités. Toute *non-US person* est exposée au risque de sanctions secondaires américaines si elle apporte un soutien significatif (*material support*) à ces entités. Depuis le 18 avril 2023, TotalEnergies EP Transshipment ne participe à aucun organe de gouvernance et ne paie aucun appel de fonds à Arctic Transshipment. La Compagnie est partie à un contrat d'achat de GNL auprès d'Arctic LNG 2 pour lequel la Compagnie avait indiqué qu'elle ne pouvait y mettre fin de manière anticipée sans s'exposer financièrement à de lourdes conséquences en l'absence de sanctions économiques et qu'elle l'interromprait si des sanctions étaient décidées comme prévu contractuellement. Le 2 novembre 2023, la société Arctic LNG 2 a été mise sous sanctions par les autorités américaines. Par conséquent et conformément à ce qu'elle avait annoncé, le 7 novembre 2023, TotalEnergies a initié la procédure contractuelle de suspension prévue au pacte d'actionnaires d'Arctic LNG 2 et celle de force majeure pour le contrat d'achat de GNL auprès d'Arctic LNG 2. Ces procédures, dès leur notification, ont eu pour conséquence de suspendre les droits et obligations de TotalEnergies au titre de ces contrats (se reporter au point 3.2.1 du chapitre 3).

Au sein du secteur Marketing & Services, TotalEnergies a arrêté fin mai 2022 la production de lubrifiants en Russie conformément à ses principes d'action publiés le 22 mars 2022 et annoncé la cession de ces activités en mars 2023 à une société créée par l'équipe dirigeante russe de la filiale TotalEnergies Marketing Russia.

1.9.4 Changements significatifs

Les changements significatifs concernant la situation financière et commerciale de la Compagnie survenus depuis le 31 décembre 2023, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers certifiés ont été publiés par la Société, sont ceux mentionnés ci-dessus

au point 1.9.3, dans la description des activités de la Compagnie (chapitre 2) et dans la présentation des procédures judiciaires et d'arbitrage (point 3.5 du chapitre 3).

(1) Arctic Transshipment est une société russe détenue conjointement par Novatek (90%) et TotalEnergies EP Transshipment (10%) au 31 décembre 2023.

2

Présentation des activités pour l'exercice 2023

2.1	Activités <i>oil & gas</i> Amont	70	2.4	Secteur Integrated Power	97
2.1.1	Réserves d'hydrocarbures	71	2.4.1	Présentation du secteur	99
2.1.2	Exploration	72	2.4.2	Génération d'électricité à partir de sources renouvelables	99
2.1.3	Production d'hydrocarbures	72	2.4.3	Production d'électricité à partir de gaz naturel	104
2.1.4	Engagements de livraison	77	2.4.4	Stockage de l'énergie électrique	104
2.1.5	Cadre contractuel des activités de production <i>oil & gas</i> Amont	77	2.4.5	Marketing d'électricité et de gaz naturel et négoce d'électricité	105
2.1.6	Superficie du domaine minier	78	2.4.6	Services dans le domaine de l'efficacité énergétique et innovation dans le secteur électrique	107
2.1.7	Puits producteurs	78	2.5	Secteur Raffinage-Chimie	108
2.1.8	Puits producteurs et secs forés	79	2.5.1	Raffinage-Chimie	109
2.1.9	Puits en cours de forage (y compris les puits temporairement suspendus)	79	2.5.2	Trading-Shipping	118
2.1.10	Participation dans les oléoducs et les gazoducs	80	2.6	Secteur Marketing & Services	120
2.2	Secteur Exploration-Production	81	2.6.1	Présentation du secteur	121
2.2.1	Présentation du secteur	81	2.6.2	Ventes de produits pétroliers	122
2.2.2	Maîtrise des émissions de GES	82	2.6.3	Répartition du réseau de stations-service	122
2.2.3	Activités par zone géographique	83	2.6.4	Répartition des points de charge pour véhicules électriques	123
2.3	Secteur Integrated LNG	89	2.6.5	Activités par zone géographique	123
2.3.1	Présentation du secteur	90	2.6.6	Développement de produits et services	127
2.3.2	Production et liquéfaction de GNL	91			
2.3.3	Activités intermédiaires : achats, ventes, négoce et transport de GNL et gaz naturel	94			
2.3.4	Regazéification de GNL	94			
2.3.5	Marketing et négoce de GPL, petcoke et soufre	95			
2.3.6	Biogaz	95			
2.3.7	Hydrogène	96			

2.1 Activités oil & gas Amont

Les activités *oil & gas* Amont de TotalEnergies englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production (EP) et Integrated LNG. Elles sont menées dans environ 50 pays.

Principaux indicateurs

2,5 Mbep/j

Hydrocarbures produits en 2023

10,6 Gbep

Réserves prouvées d'hydrocarbures au 31 décembre 2023⁽¹⁾

5,5 \$/bep

Coûts de production (ASC932) en 2023⁽²⁾

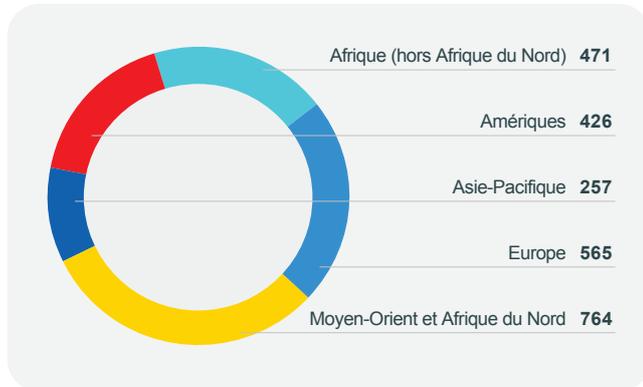
18 kg/bep

Intensité des émissions de GES des activités *oil & gas* Amont⁽³⁾ en part patrimoniale en 2023

Production⁽⁴⁾

Production d'hydrocarbures	2023	2022	2021
Production combinée (kbep/j)	2 483	2 765	2 819
Pétrole (y compris bitumes) (kb/j)	1 388	1 307	1 274
Gaz (y compris condensats et LGN associés) (kbep/j)	1 095	1 458	1 545
Production d'hydrocarbures	2023	2022	2021
Production combinée (kbep/j)	2 483	2 765	2 819
Liquides (kb/j)	1 550	1 519	1 500
Gaz (Mpc/j)	5 028	6 759	7 203
Production d'hydrocarbures hors Novatek	2023	2022	2021
Production combinée (kbep/j)	2 483	2 437	2 508

Production d'hydrocarbures par zone géographique en 2023 (en kbep/j)



La production d'hydrocarbures a été de 2 483 milliers de barils équivalent pétrole par jour en 2023, en hausse de 2% sur un an (hors Novatek) en raison des éléments suivants :

- +4% lié aux démarrages et à la montée en puissance de projets, notamment Johan Sverdrup Phase 2 en Norvège, Mero 1 au Brésil, Ikike au Nigéria, le Bloc 10 en Oman, et Absheron en Azerbaïdjan,
- +1% lié à l'amélioration des conditions de sécurité au Nigéria et en Libye,
- +1% lié à de moindres arrêts planifiés et non planifiés, notamment sur Kashagan au Kazakhstan,
- -1% d'effet périmètre, notamment lié à la fin des licences d'exploitation de Bongkot en Thaïlande, à la sortie du champ de Termokarstovoye en Russie, à la cession des actifs dans les sables bitumineux au Canada et au retrait effectif du Myanmar, partiellement compensés par les entrées dans les champs en production de SARB Umm Lulu aux Émirats arabes unis, de Sépia et Atapu au Brésil et de Ratawi en Irak, et par l'augmentation de la participation dans les concessions de Waha en Libye,
- -3% lié au déclin naturel des champs.

(1) Sur la base d'un prix de Brent de 83,27 \$/b (prix de référence en 2023), selon les règles établies par la Securities and Exchange Commission (se reporter au point 2.1.1).

(2) Coûts de production des filiales consolidées, calculées conformément à l'ASC 932, hors éléments non récurrents (se reporter au point 9.1.5 du chapitre 9).

(3) Hors actifs GNL. L'intensité des émissions de GES des activités *oil & gas* Amont est reportée sur le périmètre patrimonial, en fonction de la quote-part de participation détenue par TotalEnergies dans chaque actif, qu'il soit ou non opéré par la Compagnie.

(4) Production de TotalEnergies = production de l'EP + production de Integrated LNG.

Coûts techniques^(a)

	2023	2022	2021
Coûts de production (\$/bep)	5,5	5,5	5,3
Charges d'exploration (\$/bep)	0,7	0,7	0,9
Amortissements (\$/bep)	10,2	11,1	11,5
Coûts techniques (\$/bep)	16,4	17,3	17,7

(a) Coûts techniques des filiales consolidées, calculées conformément à l'ASC 932⁽¹⁾, hors éléments non-récurents (se reporter au point 9.1.5 du chapitre 9).

Les coûts de production des filiales consolidées, calculés conformément à l'ASC 932⁽¹⁾, s'élèvent à 5,5 \$/bep en 2023 comme en 2022 et contre 5,3 \$/bep en 2021.

Prix de vente liquides et gaz

Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2023	2022	2021
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	76,2	91,3	65,0
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	6,64	13,15	6,60

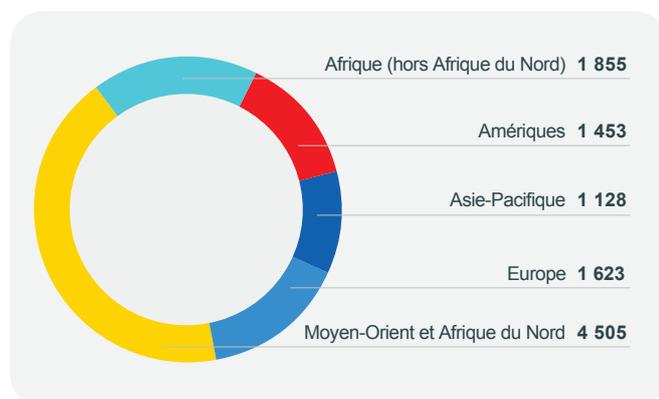
(a) Filiales consolidées.

Réserves prouvées

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	10 564	10 190	12 062
Pétrole (y compris bitumes) (Mb)	4 731	5 183	5 050
Gaz (y compris Condensats et LGN associés) (Mbep)	5 833	5 007	7 012

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	10 564	10 190	12 062
Liquides (Mb)	5 487	5 716	5 843
Gaz (Gpc)	27 517	24 093	33 450

Réserves prouvées d'hydrocarbures par zone géographique au 31 décembre 2023 (en Mbep)



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 83,27 \$/b en 2023) s'élèvent à 10 564 Mbep au 31 décembre 2023. Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽²⁾, établi selon les règles de la SEC (Brent à 83,27 \$/b en 2023), ressort à 141% en 2023 et à +40% sur trois ans. Hors Novatek, le taux de renouvellement sur trois ans s'établit à +106%.

2.1.1 Réserves d'hydrocarbures

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la *United States Securities and Exchange Commission (SEC)* telle que modifiée par le communiqué de la *SEC Modernization of Oil and Gas Reporting* du 31 décembre 2008. Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus qui pourra être produite dans les conditions contractuelles, économiques et opérationnelles existantes.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TotalEnergies sont consolidées une fois par an en tenant compte, entre autres paramètres,

des niveaux de production, de la réévaluation des champs, des réserves supplémentaires issues des découvertes et extensions, des cessions et acquisitions, et autres facteurs économiques.

Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production correspond à la part de TotalEnergies dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TotalEnergies incluent les réserves prouvées de ses sociétés consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence. L'estimation des réserves implique des jugements subjectifs. Par nature, c'est un exercice sujet à des révisions qui sont réalisées en respectant des procédures de contrôle bien établies.

(1) FASB Accounting Standards Codification 932, Extractive industries – Oil and Gas.

(2) Variation des réserves hors productions : (révisions + découvertes & extensions + acquisitions – cessions)/productions de la période.

Le processus de comptabilisation des réserves impose entre autres :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;

- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire à leur développement.

Pour une information complémentaire concernant les réserves et leur processus d'évaluation, se reporter aux points 9.1 et 9.2 du chapitre 9.

RÉSERVES PROUVÉES POUR LES ANNÉES 2023, 2022 ET 2021

La norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC telle que révisée requiert de calculer les réserves prouvées au 31 décembre sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix du premier jour de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Les prix moyens du Brent retenus comme référence pour les années 2023, 2022 et 2021 sont respectivement 83,27 \$/b, 101,24 \$/b et 69,23 \$/b.

Au 31 décembre 2023, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TotalEnergies atteignent 10 564 Mbep (dont 6 835 Mbep de réserves prouvées développées), contre 10 190 Mbep (dont 6 990 Mbep de réserves prouvées développées) au 31 décembre 2022. Les réserves au 31 décembre 2023 sont situées en Afrique (principalement en Angola, au Mozambique, au Nigéria, en Ouganda), en Amérique (principalement en Argentine, au Brésil et aux États-Unis), en Asie-Pacifique (principalement en Australie et au Kazakhstan), en Europe (principalement au Danemark, en Norvège, au Royaume-Uni) et au Moyen-Orient et Afrique

du Nord (principalement aux Émirats arabes unis, en Libye, au Qatar et au Yémen).

Le gaz naturel et les produits associés (condensats et liquides de gaz naturel) représentent approximativement 55% de ces réserves et le pétrole brut 45%.

Les découvertes de nouveaux champs et les extensions de champs existants ont apporté, hors Novatek, 716 Mbep de réserves prouvées supplémentaires à TotalEnergies pour les trois années 2021, 2022 et 2023 (sans déduction de la production et des ventes de réserves et sans prise en compte des réserves acquises durant cette période). Les révisions sur la même période, hors Novatek, sont de +1 504 Mbep, dues principalement aux performances de champs, au désenregistrement des réserves du projet Arctic LNG 2 et à l'impact net de l'évolution des prix des hydrocarbures en 2021 (en hausse), en 2022 (en hausse) et en 2023 (en baisse).

SENSIBILITÉ DES RÉSERVES AU PRIX DES HYDROCARBURES

Une variation du prix de référence entraîne une variation inverse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et aux contrats de service à risque (représentant ensemble près de 27% des réserves de TotalEnergies au 31 décembre 2023). TotalEnergies dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont bas, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est élevé. Par ailleurs, la quantité de barils économiquement productible au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées.

Cette hausse des réserves est en partie compensée par une réduction de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de la réduction de la durée d'exploitation est généralement moindre que l'impact de la baisse des prix dans les contrats de partage de production ou les contrats de service à risque et une baisse des prix se traduit donc, généralement par une hausse des réserves de TotalEnergies et inversement.

Enfin, pour tous les types de contrats, une baisse significative du prix de référence des produits pétroliers dégradant l'économie des projets peut impliquer une réduction des réserves prouvées, et inversement.

2.1.2 Exploration

TotalEnergies évalue les opportunités d'exploration sur la base de différents facteurs géologiques, techniques, politiques, économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), environnementaux et sociétaux.

Conformément à la stratégie de la Compagnie, TotalEnergies a accru la sélectivité de ses investissements d'exploration en se concentrant davantage sur les prospectifs pétroliers à faibles coûts techniques, à faibles émissions de GES et qui peuvent être mis en production rapidement, et sur les cibles gazières dans les zones où elles peuvent alimenter des infrastructures GNL déjà existantes ou en projet. En sus de ces critères, la Compagnie veille à répartir ses investissements d'exploration entre des zones matures (35% ; avec un niveau de risque géologique relativement faible, situées à proximité de champs de production et d'infrastructures déjà existantes), des provinces émergentes (50% ; dans les zones sous-explorées mais où la présence d'hydrocarbures est déjà prouvée) et dans des bassins frontières (15% ; où il existe un potentiel de trouver des ressources de grande taille).

Cette approche a conduit à de nombreuses découvertes significatives depuis 2021, notamment au Suriname (découvertes de Sapakara South et de Krabdagu sur le bloc 58, 50%), à Chypre (découverte de Cronos sur le bloc 6, 50%), et en Namibie (découverte de Venus sur le bloc 2913B, 40%). Par ailleurs, des découvertes ont été réalisées à proximité d'infrastructures existantes au Nigéria (découverte de Ntokon sur le permis OML102, 40%).

En 2023, les dépenses d'exploration de la Compagnie ont atteint 880 millions de dollars, contre 800 millions de dollars en 2022 et en 2021. Par ailleurs en 2023, les activités d'appréciation ont été principalement consacrées à la découverte de Venus en Namibie (test du puits de Venus-1X, forage et test de Venus-1A) et à la finalisation de l'appréciation au Suriname (forage de Krabdagu-2 et Krabdagu-3).

2.1.3 Production d'hydrocarbures

La production moyenne par jour de liquides et de gaz naturel est de 2 483 kbpj/j en 2023, contre 2 765 kbpj/j en 2022 et 2 819 kbpj/j en 2021.

Le gaz et les produits associés (condensats et liquides de gaz naturel) représentent approximativement 44% de la production globale d'hydrocarbures de TotalEnergies en 2023, contre 53% en 2022 et 55% en 2021 ; le pétrole brut et les bitumes 56% en 2023, contre 47% en 2022 et 45% en 2021.

Les tableaux des pages suivantes présentent la production annuelle et journalière moyenne de liquides et de gaz naturel revenant à TotalEnergies par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TotalEnergies ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). Les entités de TotalEnergies peuvent intervenir fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Pour une information complémentaire, se reporter au tableau des actifs en production par zone géographique ci-après.

L'activité Trading-Shipping du secteur Raffinage-Chimie a commercialisé en 2023, comme en 2022 et 2021, l'essentiel de la production de liquides de TotalEnergies (se reporter au tableau des ressources et débouchés

de pétrole brut et ventes de produits pétroliers par le Trading du point 2.5.2.1 de ce chapitre).

PRODUCTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous présente la production annuelle de liquides et gaz naturel de TotalEnergies, par zone géographique.

	2023			2022			2021		
	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep	Liquides Mb ^(a)	Gaz naturel Gpc ^{(b)(c)}	Total Mbep
Afrique (hors Afrique du Nord)	127	224	172	131	213	173	145	248	194
Angola	52	45	61	56	44	65	55	47	64
République du Congo	24	7	25	26	9	27	32	11	34
Gabon	6	2	6	6	2	6	8	2	9
Nigéria	45	170	80	43	158	75	50	188	87
Amériques	92	356	155	87	383	155	65	396	136
Argentine	3	161	32	2	160	31	2	151	30
Bolivie	2	64	13	2	81	16	2	87	18
Brésil	48	6	49	37	4	38	18	1	18
Canada	31	–	31	37	–	37	33	–	33
États-Unis	8	125	30	9	127	31	9	137	33
Vénézuéla	–	–	–	–	11	2	1	20	4
Asie-Pacifique	39	294	94	33	350	96	40	418	113
Australie	11	176	44	11	163	41	11	167	42
Brunei	1	15	3	<1	16	4	1	18	4
Chine	<1	62	12	<1	54	10	<1	47	9
Indonésie	–	2	<1	–	3	1	<1	4	1
Kazakhstan	27	28	33	20	18	23	25	26	30
Myanmar	–	–	–	–	23	3	–	46	6
Thaïlande	<1	11	2	2	73	14	3	110	21
Europe	85	657	206	102	1 251	335	109	1 260	343
Azerbaïdjan	2	19	5	–	–	–	–	–	–
Danemark	8	18	12	9	19	12	9	19	12
Italie	7	1	7	5	1	6	7	1	7
Norvège	50	199	87	45	187	80	49	168	80
Pays-Bas	<1	19	3	<1	25	4	<1	27	5
Royaume-Uni	16	190	52	19	229	62	17	217	58
Russie	2	211	40	24	790	171	27	828	181
Moyen-Orient et Afrique du Nord	223	304	279	201	270	250	188	306	243
Algérie	8	55	19	11	62	22	10	48	19
Égypte	<1	13	3	<1	7	1	–	–	–
Émirats arabes unis	127	12	129	114	13	116	99	16	102
Irak	6	2	6	4	1	4	5	1	5
Libye	32	16	35	26	11	29	29	8	30
Oman	10	53	20	10	27	15	9	26	14
Qatar	40	153	67	36	149	63	36	207	73
Yémen	–	–	–	<1	–	<1	–	–	–
Production totale	566	1 835	906	554	2 467	1 009	547	2 628	1 029
Dont part de production des sociétés mises en équivalence	55	366	122	75	942	250	75	1 037	267
Angola	2	28	7	2	25	6	1	29	7
Émirats arabes unis	9	12	11	9	12	12	9	14	11
Oman	9	27	15	10	27	15	9	26	14
Qatar	33	88	49	31	88	47	29	140	54
Russie	2	211	40	23	790	170	26	828	180
Vénézuéla	–	–	–	–	–	–	1	<1	1

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, les bitumes, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le *fuel gas* (144 Gpc en 2023, 179 Gpc en 2022 et en 2021).

(c) Taux de conversion du gaz : 1 bep = 1 b de pétrole brut = 5 388 pc de gaz en 2023 (5 422 pc de gaz en 2022 et 5 458 pc de gaz en 2021).

Le tableau ci-dessous présente la production journalière moyenne de liquides et gaz naturel de TotalEnergies, par zone géographique.

	2023			2022			2021		
	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j	Liquides kb/j ^(a)	Gaz naturel Mpc/j ^{(b)(c)}	Total kbep/j
Afrique (hors Afrique du Nord)	348	614	471	358	584	474	398	681	532
Angola	143	122	166	155	120	178	150	128	175
République du Congo	65	20	69	70	26	75	88	32	94
Gabon	16	5	17	16	5	17	23	4	24
Nigéria	124	467	219	117	433	204	137	517	239
Amériques	251	975	426	238	1 048	425	179	1 086	372
Argentine	7	442	87	6	438	85	7	413	81
Bolivie	4	175	35	5	223	45	6	238	49
Bésil	132	17	135	102	10	104	48	3	49
Canada	86	–	86	101	–	101	91	–	91
États-Unis	22	341	83	24	347	85	25	377	92
Vénézuéla	–	–	–	–	30	5	2	55	10
Asie-Pacifique	107	805	257	91	960	262	107	1 145	307
Australie	31	482	120	30	447	113	31	459	116
Brunei	1	42	9	1	45	10	1	50	11
Chine	<1	170	31	<1	147	27	<1	129	24
Indonésie	–	5	1	–	8	1	<1	11	2
Kazakhstan	74	76	90	54	49	64	67	71	81
Myanmar	–	–	–	–	64	8	–	125	16
Thaïlande	1	30	6	6	200	39	8	300	57
Europe	232	1 801	565	280	3 427	918	300	3 453	941
Azerbaïdjan	5	53	14	–	–	–	–	–	–
Danemark	22	50	32	24	51	34	24	52	34
Italie	18	2	18	15	2	15	18	3	19
Norvège	138	546	239	123	514	218	135	462	220
Pays-Bas	<1	52	9	<1	69	12	<1	73	13
Royaume-Uni	44	521	142	53	626	171	48	594	159
Russie	5	577	111	65	2 165	468	75	2 269	496
Moyen-Orient et Afrique du Nord	612	833	764	552	740	686	516	838	667
Algérie	24	151	51	31	169	61	28	132	51
Égypte	<1	37	7	<1	19	3	–	–	–
Émirats arabes unis	347	34	353	311	35	318	272	42	280
Irak	17	4	18	11	4	12	13	3	14
Libye	88	42	96	73	32	79	80	23	84
Oman	28	145	55	26	74	40	25	72	39
Qatar	108	420	184	100	407	173	98	566	199
Yémen	–	–	–	<1	–	<1	–	–	–
Production totale	1 550	5 028	2 483	1 519	6 759	2 765	1 500	7 203	2 819
Dont part de production des sociétés mises en équivalence	150	1 004	335	203	2 581	682	206	2 842	732
Angola	4	77	19	4	69	17	4	78	19
Émirats arabes unis	24	34	30	25	34	31	24	40	31
Oman	26	73	40	26	74	40	25	72	39
Qatar	91	243	135	84	240	128	80	385	149
Russie	5	577	111	64	2 164	466	71	2 267	492
Vénézuéla	–	–	–	–	–	–	2	<1	2

(a) Les liquides incluent le pétrole brut, les bitumes, les condensats et les liquides de gaz naturel (LGN).

(b) Y compris le *fuel gas* (394 Mpc/j en 2023, 490 Mpc/j en 2022 et en 2021).

(c) Taux de conversion du gaz : 1 bep = 1 b de pétrole brut = 5 388 pc de gaz en 2023 (5 422 pc de gaz en 2022 et 5 458 pc de gaz en 2021).

ACTIFS EN PRODUCTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production des entités de TotalEnergies par zone géographique au 31 décembre 2023⁽¹⁾, en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation détenue dans l'actif (part TotalEnergies en %) et, le cas échéant, si TotalEnergies opère l'actif.

Afrique (hors Afrique du Nord)		Secteur Exploration-Production	Secteur Integrated LNG
Angola (1953)	Opérés : Girassol, Dalia, Pazflor, CLOV (bloc 17) (38,00%), Kaombo (bloc 32) (30,00%)		
	Non opérés : Cabinda bloc 0 (10,00%)		Non opéré : Angola LNG (13,60%)
Gabon (1928)	Opérés : Baudroie Marine G5-143 (90,00%), Pointe Clairette Cap Lopez G6-5 (100,00%), Grand Anguille Marine G6-16 (100,00%), N'Tchengué G6-9 (100,00%), N'Tchengué Océan G6-14 (100,00%), Port Gentil Océan G6-15 (100,00%), Torpille G6-17 (100,00%)		
Nigéria (1962)	Opérés : OML 99 Amenam-Kpono (30,40%), OML 99 Ikike (40,00%), OML 100 (40,00%), OML 102 Ofon (40,00%), PML 2/3 (ex OML 130), Akpo/Egina (24,00%)		Opéré : OML 58 (40,00%)
	Non opérés : Shell Petroleum Development Company (SPDC) (10,00%), OML 118 Bonga (12,50%), OML 138 (20,00%)		Non opéré : Nigeria LNG (15,00%)
République du Congo (1968)	Opérés : Moho Bilondo (53,50%), Moho Nord (53,50%), Nkossa (53,50%), Nsoko (53,50%), Sendji (55,25%), Yanga (55,25%)		
	Non opéré : Lianzi (26,75%)		
Amériques		Secteur Exploration-Production	Secteur Integrated LNG
Argentine (1978)	Opérés : Aguada Pichana Este – Mulichinco (27,27%), Aguada Pichana Este – Vaca Muerta (55,00%), Aguada San Roque (24,71%), Rincon La Ceniza (45,00%), La Escalonada (45,00%), Aries (37,50%), Cañadon Alfa Complex (37,50%), Carina (37,50%), Hidra (37,50%), Kaus (37,50%), Vega Pleyade (37,50%)		
Bolivie (1995)	Opéré : Incahuasi (50,00%)		
	Non opérés : San Alberto (15,00%), San Antonio (15,00%), Itaú (41,00%)		
Brésil (1975)	Opéré : Lapa (45,00%)		
	Non opérés : Libra (19,3%), Iara (22,50%), Atapu ToR Surplus (22,50%), Sépia ToR Surplus (28,00%)		
États-Unis (1957)	Non opérés : Tahiti (17,00%), Jack (25,00%)		Opérés : plusieurs actifs dans le bassin du Barnett (95% en moyenne)
Asie-Pacifique		Secteur Exploration-Production	Secteur Integrated LNG
Australie (2006)			Non opérés : plusieurs actifs dans GLNG (27,50%) ^(a) , Ichthys (26,00%)
Brunei (1986)	Opéré : Maharaja Lela Jamalulalam (37,50%)		
Chine (2006)	Non opéré : South Sulige (49,00%)		
Indonésie (1968)	Non opéré : Bloc Sebuku (15,00%)		
Kazakhstan (1992)	Non opéré : Kashagan (16,81%)		

(a) Participation de TotalEnergies dans l'unincorporated joint venture.

(1) La participation de TotalEnergies dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant TotalEnergies EP Gabon (58,28%), TotalEnergies EP Congo (85,00%) et en Oman (voir notes de bas de tableaux ci-après).

Europe	Secteur Exploration-Production	Secteur Integrated LNG
Azerbaïdjan	Non opéré : Absheron (50,00%)	
Danemark (2018)	Opérés : zone Danish Underground Consortium (DUC) (43,20%) composée des champs Dan/Halfdan, Gorm et Tyra, et tous leurs satellites	
Italie (1960)	Opéré : Tempa Rossa (50,00%)	
Norvège (1965)	Opérés : Skirne (40,00%), Atla (40,00%) Non opérés : Johan Sverdrup (8,44%), Åsgard (7,81%), Ekofisk (39,90%), Eldfisk (39,90%), Embla (39,90%), Tor (48,20%), Flyndre (6,26%), Islay (5,51%) ^(a) , Kristin (6,00%), Kvitbjørn (5,00%), Oseberg (14,70%), Oseberg East (14,70%), Oseberg South (14,70%), Troll (3,69%), Tune (10,00%), Tyrihans (23,15%), Tommeliten Alpha (20,14%)	Non opéré : Snøhvit (18,40%)
Pays-Bas (1964)	Opérés : F15a (38,20%), J3a (30,00%), K1a (40,10%), K2c (60,00%), K3b (56,16%), K4a (50,00%), K4b/K5a (36,31%), K5b (50,00%), K6 (56,16%), L1a (60,00%), L1d (60,00%), L1e (55,66%), L1f (55,66%), L4a (55,66%) Non opérés : E16a (16,92%), E17a/E17b (14,10%), J3b/J6 (25,00%), Q16a (6,49%)	
Royaume-Uni (1962)	Opérés : Alwyn North (100,00%), Dunbar (100,00%), Ellon (100,00%), Forvie North (100,00%), Grant (100,00%), Jura (100,00%), Nuggets (100,00%), Islay (94,49%) ^(a) , Elgin-Franklin (46,17%), West Franklin (46,17%), Glenelg (58,73%), Culzean (49,99%), Laggan, Tormore, Edradour et Glenlivet (40,00% chacun), Gryphon (86,50%), Maclure (38,19%), South Gryphon (89,88%), Tullich (100,00%), Ballindalloch (91,80%) Non opérés : Bruce (1,00%), champ unitisé Markham (7,35%), Harding (30,00%)	
Russie (1991)	Néant ^(b)	Non opéré : Yamal LNG (20,02%) ^(c)

(a) Le champ Islay s'étend partiellement en Norvège. TotalEnergies EP UK détient une participation de 94,49% et TotalEnergies EP Norge 5,51%.

(b) La participation de 19,4% dans la société Novatek est déconsolidée depuis le 31 décembre 2022.

(c) Participation directe de TotalEnergies de 20,02% dans Yamal LNG.

Moyen-Orient et Afrique du Nord	Secteur Exploration-Production	Secteur Integrated LNG
Algérie (1952)	Non opérés : TFT II (49,00%), Timimoun (37,75%), 404a & 208 (12,25%)	
Égypte (2010)	Non opéré : NEHO (25,00%)	
Émirats arabes unis (1939)	Non opérés : ADNOC Onshore (10,00%), ADNOC Offshore : (Umm Shaif/Nasr (20,00%), Lower Zakum (5,00%), SARB/Umm Lulu (20,00%), ADNOC Gas Processing (15,00%))	Non opéré : ADNOC LNG (5,00%)
Irak (1924)	Opéré : Ratawi (GGIP) (45%) Non opéré : Halfaya (22,50%)	
Libye (1959)	Non opérés : zones 15, 16 & 32 (37,50%) ^(a) , zones 129 & 130 (15,00%) ^(a) , zones 130 & 131 (12,00%) ^(a) , zones 70 & 87 (37,50%) ^(a) , Waha (20,41%)	
Oman (1937)	Non opéré : Bloc 6 (4,00%) ^(b)	Non opérés : Oman LNG (5,54%), Qalhat LNG (2,04% via Oman LNG), Bloc 10 (26,55%)
Qatar (1936)	Opéré : Al Khaliq (40,00%) Non opérés : North Field-Bloc NF Dolphin (24,50%), Al Shaheen (30,00%)	Non opérés : North Field QatarEnergy LNG N(2) (ex Qatargas 2) Train 5 (16,70%)

(a) La participation dans ces actifs est désormais reportée selon la part TotalEnergies dans ces actifs, et non plus selon la part dans le consortium étranger comme sur les exercices antérieurs.

(b) Participation indirecte de TotalEnergies (4,00%) dans la concession via sa participation de 10,00% dans Private Oil Holdings Oman Ltd.

2.1.4 Engagements de livraison

La production de gaz naturel de TotalEnergies est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine et britannique est pour l'essentiel vendue sur des marchés spot, ainsi qu'une partie de sa production norvégienne. Les achats de GNL russe sur le marché spot ont été arrêtés fin 2022.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TotalEnergies vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que ce prix du gaz naturel ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole

brut, il peut s'écouler un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut n'aient un impact sur les prix du gaz naturel.

Certains de ces contrats long terme prévoient la livraison de quantités de gaz naturel qui peuvent être ou ne pas être fixes et déterminables. Les contrats portant sur de tels engagements de livraison diffèrent de façon significative aussi bien sur leur durée que sur leur champ d'application. TotalEnergies prévoit de satisfaire l'essentiel de ces engagements grâce à la production de ses réserves prouvées de gaz naturel et, si nécessaire, pourra recourir au marché spot.

2.1.5 Cadre contractuel des activités de production *oil* & *gas* Amont

Les licences, permis et contrats en vertu desquels les sociétés de TotalEnergies détiennent des intérêts pétroliers et gaziers, dont les termes varient d'un pays à l'autre, sont en règle générale attribués par ou conclus avec un État ou une compagnie nationale ou, parfois, avec des propriétaires privés. Ces accords et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement, soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Dans le cadre des contrats de concession, la société pétrolière (ou le consortium) est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et la société pétrolière ou le consortium s'engage à verser à l'État, généralement propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le contrat de partage de production (*production sharing contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la société (le contracteur) ou le consortium (le groupe contracteur) bénéficiaire du permis et l'État hôte, généralement représenté par une compagnie nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production. Le contracteur (ou groupe contracteur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et d'exploitation. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ses dépenses (investissements et coûts opérationnels). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables entre, d'une part, le contracteur (ou le groupe contracteur) et, d'autre part, l'État ou la compagnie nationale.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formes contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TotalEnergies.

Pour la plupart des licences, les partenaires et les autorités des pays hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux, réalisent des audits des coûts engagés dans le cadre des joint ventures ou des contrats PSC et s'assurent du respect des engagements contractuels.

TotalEnergies a également conclu dans certains pays des contrats dit « contrats de service à risque » qui s'apparentent aux contrats de partage de production. Cependant, le *profit oil* est remplacé par une rémunération monétaire déterminée ou déterminable, fixée par contrat, qui dépend notamment de paramètres liés à la performance du champ, tels que le nombre de barils produits.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet d'autorisations de l'autorité publique (permis) distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités ; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TotalEnergies paie les impôts sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre des contrats de concession, des contrats de partage de production et des contrats de service à risque tels qu'ils sont prévus par les réglementations locales. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TotalEnergies peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

2.1.6 Superficie du domaine minier

Au 31 décembre (en millier d'acres)		2023	
		Superficie non développée ^(a)	Superficie développée
Afrique (hors Afrique du Nord)	Brute	67 007	882
	Nette	35 312	201
Amériques	Brute	14 565	798
	Nette	5 940	368
Asie-Pacifique	Brute	13 821	1 039
	Nette	9 302	317
Europe	Brute	7 819	910
	Nette	3 218	221
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Brute	53 805	3 653
	Nette	10 868	650
Total	Brute	157 017	7 282
	Nette^(b)	64 640	1 757

(a) La superficie non développée inclut les permis et les concessions.

(b) La superficie nette correspond à la quote-part des intérêts de TotalEnergies dans la superficie brute.

2.1.7 Puits producteurs

Au 31 décembre (nombre de puits)		2023	
		Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)
Afrique (hors Afrique du Nord)	Liquides	1 301	354
	Gaz	70	14
Amériques	Liquides	136	30
	Gaz	2 334	1 609
Asie-Pacifique	Liquides	136	67
	Gaz	4 363	1 352
Europe	Liquides	611	197
	Gaz	465	119
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Liquides	13 036	985
	Gaz	194	66
Total	Liquides	15 220	1 633
	Gaz	7 426	3 160

(a) Les puits producteurs nets correspondent à la quote-part des intérêts de TotalEnergies dans les puits producteurs bruts.

2.1.8 Puits producteurs et secs forés

Au 31 décembre (nombre de puits)	2023			2022			2021		
	Puits producteurs forés nets (a)(b)	Puits secs forés nets (a)(c)	Total des puits nets forés (a)(c)	Puits producteurs forés nets (a)(b)	Puits secs forés nets (a)(c)	Total des puits nets forés (a)(c)	Puits producteurs forés nets (a)(b)	Puits secs forés nets (a)(c)	Total des puits nets forés (a)(c)
Exploration									
Afrique (hors Afrique du Nord)	2,4	0,4	2,8	0,4	0,9	1,3	1,1	0,8	1,9
Amériques	1,6	–	1,6	1,4	1,1	2,5	2,0	1,8	3,8
Asie-Pacifique	–	–	–	0,3	–	0,3	–	–	–
Europe	1,3	1,0	2,3	0,2	0,1	0,3	0,2	1,2	1,4
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,7	0,6	1,3	0,5	0,5	1,0	0,8	–	0,8
Total	6,0	2,0	8,0	2,8	2,6	5,4	4,1	3,8	7,9
Développement									
Afrique (hors Afrique du Nord)	10,5	–	10,5	6,9	0,1	7,0	4,8	–	4,8
Amériques ^(d)	22,8	–	22,8	22,4	–	22,4	14,7	–	14,7
Asie-Pacifique	138,8	–	138,8	130,8	–	130,8	127,3	–	127,3
Europe	16,5	0,4	16,9	25,9	–	25,9	42,5	–	42,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	93,5	–	93,5	55,4	0,7	56,1	54,6	0,2	54,8
Total	282,1	0,4	282,5	241,4	0,8	242,2	243,9	0,2	244,1
Total	288,1	2,4	290,5	244,2	3,4	247,6	248,0	4,0	252,0

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts de TotalEnergies dans les puits bruts.

(b) Inclut certains puits d'exploration abandonnés mais qui étaient susceptibles de produire des hydrocarbures en quantité suffisante pour justifier leur achèvement (complétion).

(c) Pour information : les puits de services et les puits stratigraphiques ne sont pas reportés dans ce tableau.

(d) Les recomplétions des puits du Barnett ne sont plus rapportées à partir de 2022. Les données ont été retraitées pour 2021 (123,3).

2.1.9 Puits en cours de forage (y compris les puits temporairement suspendus)

Au 31 décembre (nombre de puits)	2023	
	Bruts	Nets ^(a)
Exploration		
Afrique (hors Afrique du Nord)	2	0,8
Amériques	1	0,4
Asie-Pacifique	–	–
Europe	1	0,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2	0,7
Total	6	2,0
Autres puits^(b)		
Afrique (hors Afrique du Nord)	85	23,1
Amériques	50	15,7
Asie-Pacifique	273	89,2
Europe	32	10,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	414	53,7
Total	854	191,9
Total	860	193,9

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts de TotalEnergies dans les puits bruts. Inclut les puits forés pour lesquels les installations de surface permettant la production n'ont pas encore été construites. De tels puits sont aussi comptabilisés dans le tableau « Nombre de puits producteurs et secs forés », ci-dessus, pour l'année où ils ont été forés.

(b) Les autres puits sont les puits de développement, les puits de service et les puits stratigraphiques.

2.1.10 Participation dans les oléoducs et les gazoducs

Le tableau suivant présente les principales participations détenues par les entités de TotalEnergies⁽¹⁾ dans des oléoducs et gazoducs au 31 décembre 2023.

Pipeline(s)	Origine	Destination	Intérêt (%)	Opérateur	Liquides	Gaz
Afrique (hors Afrique du Nord)						
Nigéria						
O.U.R	Obite	Rumuji	40,00	X		X
NOPL	Rumuji	Owaza	40,00	X		X
Amériques						
Argentine						
TGM	Aldea Brasileira (Entre Rios)	Paso de Los Libres (Frontière Argentine-Brésil)	32,68			X
Brésil						
TSB	Paso de Los Libres (Frontière Argentine-Brésil)	Uruguayana (Brésil)	25,00			X
	Porto Alegre	Canoas	25,00			X
Asie-Pacifique						
Australie						
GLNG	Fairview, Roma, Scotia, Arcadia	GLNG (Curtis Island)	27,50			X
Europe						
Azerbaïdjan						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie, Méditerranée)	5,00		X	
Norvège						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		X	
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		X	
Kvitebjorn Pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		X	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teesside (Royaume-Uni)	34,93		X	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage et Veslefrikk	Sture	12,98		X	
Troll Oil Pipeline I et II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,71		X	
Pays-Bas						
WGT K13-Den Helder	K13A	Den Helder	4,66			X
WGT K13-Extension	Markham	K13 (via K4/K5)	23,00			X
Royaume-Uni						
Alwyn Liquid Export Line	Alwyn North	Cormorant	100,00	X	X	
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	1,00		X	
Graben Area Export Line (GAEL) Northern Spur	ETAP	Forties (Unity)	9,58		X	
Graben Area Export Line (GAEL) Southern Spur	Elgin-Franklin	ETAP	32,09		X	
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,36		X	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin, Shearwater	Bacton	25,73			X
SEAL to Interconnector Link (SILK)	Bacton	Interconnector	54,66	X		X
Moyen-Orient et Afrique du Nord						
Émirats arabes unis						
Dolphin	North Field (Qatar)	Taweelah-Fujairah-AI Ain (Émirats arabes unis)	24,50			X

(1) Hors sociétés mises en équivalence, sauf pour le pipeline de Dolphin.

2.2 Secteur Exploration-Production

Le secteur Exploration-Production (EP) englobe les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel, ainsi que les activités de Neutralité Carbone, menées dans environ 50 pays.

Principaux indicateurs

2,0 Mbep/j

Hydrocarbures produits en 2023

19,1 g\$

Marge brute d'autofinancement (CFFO)* en 2023

10,2 g\$

Investissements organiques* en 2023

* Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Production

Production d'hydrocarbures	2023	2022	2021
EP (kbep/j)	2 034	2 296	2 290
Liquides (kb/j)	1 492	1 466	1 437
Gaz (Mpc/j)	2 900	4 492	4 662

Données financières du secteur Exploration-Production

(en M\$)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	10 942	17 479	10 439
Quote-part du résultat net ajusté des sociétés mises en équivalence	539	1 335	1 230
Taux moyen d'imposition ^(a)	50,0%	50,8%	45,2%
Investissements organiques ^(b)	10 232	7 507	6 690
Acquisitions nettes ^(b)	(2 706)	2 520	(167)
Investissements nets ^(b)	7 526	10 027	6 523
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(b)	19 126	26 080	18 717
Flux de trésorerie d'exploitation	18 531	27 654	22 009

(a) Le taux moyen d'imposition se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté - quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence - dividendes reçues des participations - dépréciations des écarts d'acquisition + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

(b) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

En 2023, le résultat opérationnel net ajusté de l'Exploration-Production s'est établi à 10 942 millions de dollars, en baisse de 37% sur un an, principalement en raison de la baisse des prix du pétrole et du gaz. La

marge brute d'autofinancement (CFFO) s'est établie à 19 126 millions de dollars en 2023, en baisse de 27% sur un an, pour les mêmes raisons.

2.2.1 Présentation du secteur

Afin de produire de façon responsable le pétrole et le gaz dont le monde a besoin aujourd'hui et de contribuer à la transition de la Compagnie, l'EP articule sa stratégie autour des axes suivants :

- répondre à la demande mondiale de pétrole et de gaz en produisant des ressources à faibles coûts et émissions de GES, en particulier de gaz, l'énergie fossile la moins émettrice. Pour ce faire, l'EP entend mettre en production plus d'une dizaine de projets majeurs d'ici 2030 ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de baisser l'intensité des émissions Scope 1+2 de ses activités :
 - en concevant les designs évitant autant que possible les émissions sur ses nouveaux projets ;
 - en mettant en œuvre des projets devant permettre d'améliorer l'efficacité énergétique, d'éliminer le brûlage de routine, de réduire ses émissions de méthane sur ses sites opérés d'encore 50% en 2025 – avec l'ambition d'atteindre cette cible un an plus tôt, dès 2024 – et 80% en 2030 par rapport à 2020, de réduire la consommation de *fuel gas* et de capter et stocker les émissions sur ses sites existants.

– tout en inscrivant le développement durable au cœur de ses opérations et projets.

L'enjeu de la sécurité des collaborateurs, parties prenantes et installations, structure au quotidien la mise en œuvre de cette stratégie.

L'EP s'appuie sur l'engagement, l'expertise technique et la diversité de ses collaborateurs, son excellence opérationnelle et son ancrage local, en particulier en Afrique, en Europe du Nord et au Moyen-Orient.

Afin d'augmenter la génération de flux de trésorerie et de maximiser la valeur de ses actifs, l'EP poursuit ses efforts pour conserver son avantage compétitif de producteur à faible coût de production, maintenir un haut niveau de disponibilité de ses installations et démarrer ses nombreux projets dans les temps et budgets.

Par ailleurs, TotalEnergies évalue ses projets d'investissement EP en considérant un environnement de 50 \$/b et un prix du CO₂ de 100 \$/t dès 2025 dans tous les pays, et se concentre sur des projets dont les coûts techniques sont inférieurs à 20 \$/bep ou dont le point mort est inférieur à 30 \$/b et dont l'intensité des émissions de GES (Scope 1+2) est inférieure à la moyenne de son portefeuille.

Enfin, la Compagnie continue de gérer son portefeuille de manière dynamique en restructurant ou en cédant ses actifs EP les moins performants et en accédant à de nouvelles ressources à faibles coûts et

faibles émissions, par l'exploration d'une part et l'acquisition de ressources déjà découvertes d'autre part.

2.2.2 Maîtrise des émissions de GES

TotalEnergies a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici 2050, ensemble avec la société, et l'EP y participe en travaillant à éviter et réduire les émissions sur ses installations et en développant des puits naturels de carbone.

Les objectifs de l'EP en la matière, en lien avec ceux de la Compagnie se fondent sur trois éléments clés :

- éviter les émissions de GES en privilégiant la production des ressources les plus vertueuses en termes d'empreinte carbone et en concevant des infrastructures et procédures « bas carbone » ;
- réduire les émissions de GES en développant et en déployant au sein de l'EP une approche systématique pour identifier et mettre en œuvre les meilleures technologies disponibles permettant de réduire les émissions de GES (Scope 1+2) et, si besoin, stocker le CO₂ capté dans des stockages souterrains ;

2.2.2.1 Réduction de l'empreinte carbone

L'entité *Carbon Footprint Reduction* (CFR) pilote la réduction des émissions de GES des actifs *oil & gas*, opérés et non opérés, et consolide les efforts mis en œuvre par toutes les filiales de l'EP dans ce domaine pour améliorer l'efficacité énergétique, éliminer le brûlage de routine et réduire les émissions de méthane à près de zéro dès 2030 sur ses installations opérées, réduire la consommation de *fuel gas*, capter et stocker les émissions sur ses sites existants.

Sur les actifs opérés, l'entité CFR assiste les filiales dans la mise en œuvre de projets de réduction :

- des émissions de GES (Scope 1+2) des installations afin de contribuer à l'objectif de la Compagnie de baisser les émissions de GES 100% opérées à 38 Mt CO₂e d'ici 2025 et 25-30 Mt CO₂e d'ici 2030 ;
- du brûlage de routine à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030 ;
- des émissions de méthane de 50% entre 2020 et 2025, et de 80% entre 2020 et 2030, et maintenir l'intensité des émissions de méthane en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations gazières.

En parallèle, dans le cadre du programme global d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations de la Compagnie (budget d'un milliard de dollars sur 2023-2024), l'EP a identifié plus de 345 initiatives à mener sur l'ensemble du périmètre opéré et non opéré pour un budget total de 400 millions de dollars.

2.2.2.2 Captage, stockage et valorisation du CO₂

TotalEnergies estime que le captage et le stockage du carbone (*Carbon Capture and Storage* – CCS) constituent un des leviers nécessaires dans la lutte contre le changement climatique et développe de nouveaux métiers pour permettre à ses clients, industriels, résidentiels, ou producteurs d'électricité, de capter, stocker ou valoriser leurs émissions de CO₂ via l'étude de nouvelles solutions industrielles testées sur ses propres installations.

Ainsi, la Compagnie a pour objectif de développer une capacité de stockage de CO₂ de 10 Mt/an à partir de 2030, pour ses propres installations et celles de ses clients. TotalEnergies développe de nouveaux modèles commerciaux et industriels associés à cette chaîne de valeur.

- développer les puits naturels de carbone (solutions fondées sur la nature).

À ces fins, TotalEnergies a créé en septembre 2021, une direction Neutralité Carbone au sein de l'EP qui a vocation à développer une approche globale permettant de générer des synergies. Cette direction englobe les activités suivantes :

- *Carbon Footprint Reduction* (CFR) qui a pour mission de réduire les émissions de carbone de l'EP ;
- *Carbon Capture and Storage* (CCS) qui a pour mission de réduire les émissions de GES (Scope 1+2) de la Compagnie et celles de ses clients en développant une offre de transport et stockage ;
- *Nature Based Solutions* (NBS) qui a pour mission de développer les puits naturels de carbone.

L'entité CFR coordonne également :

- la communication avec les partenaires et opérateurs afin de les inciter à mettre également en place des projets de réduction des émissions sur les actifs que la Compagnie n'opère pas ;
- la mise en œuvre de l'OGMP2.0 (Oil and Gas Methane Partnership 2.0⁽¹⁾), initiative à laquelle TotalEnergies a souscrit en novembre 2020. Dans ce cadre, en 2023, l'IMEO (*International Methane Emissions Observatory*) – UNEP (*United Nations Environment Programme*) a, pour la troisième année consécutive, reconnu les efforts de TotalEnergies en tant qu'acteur majeur dans la réduction des émissions de méthane confirmant son statut de « Gold Standard », et saluant également les actions mises en œuvre vis-à-vis de ses partenaires dans ce domaine. Ainsi, les récents accords de coopération avec les sociétés nationales pétrolières et gazières (Petrobras, Sonangol, NNPC, Socar et ONGC) pour mener des campagnes de détection et de mesure du méthane utilisant la technologie AUSEA, démontrent l'engagement commun à identifier, quantifier et réduire les émissions de méthane et encouragent l'ensemble de l'industrie pétrolière et gazière à viser l'objectif zéro émission de méthane d'ici 2030.

Outre les efforts constants déployés sur les projets pour réduire les émissions des actifs existants, l'EP déploie des actions de communication et de formation des collaborateurs et des partenaires aux enjeux climatiques et à la nécessité de réduire les émissions de GES.

En **Norvège**, TotalEnergies et ses partenaires ont lancé en mai 2020 le développement du projet Northern Lights (33%), premier projet commercial mondial, de transport et stockage de CO₂, d'une capacité de 1,5 Mt/an CO₂ pour la Phase 1. Ce projet soutenu par la Norvège devrait permettre de stocker les émissions de deux sites industriels de la région d'Oslo (une cimenterie de Norcem Cement pour 0,4 Mt/an CO₂ et un incinérateur de déchets de Celsio pour 0,4 Mt/an CO₂), ainsi qu'une usine d'ammoniac et d'engrais de la société Yara située aux Pays-Bas (0,7 Mt/an CO₂). Des études sont en cours pour une expansion de capacité jusqu'à 5 Mt/an CO₂. La société danoise Orsted a déjà montré son intérêt pour stocker 0,4 Mt/an de CO₂ biogénique provenant de deux de ses centrales électriques alimentées par des copeaux de bois dans les capacités de la Phase 2.

(1) Source : An Eye on Methane: International Methane Emissions Observatory 2022 Report UNEP (*United Nations Environment Programme*).

En 2023, TotalEnergies a acquis une participation de 40% dans le permis d'exploration ExL004 pour du stockage de CO₂ à 120 kilomètres au large de Bergen, par une profondeur d'eau de 200 mètres (projet « Luna »).

Aux **Pays-Bas**, TotalEnergies participe au projet Aramis (60%) qui vise à stocker du CO₂ de manière permanente dans des réservoirs de gaz déplétés offshore, à une profondeur d'environ quatre kilomètres, grâce à de nouvelles infrastructures de transport de CO₂ reliant Rotterdam à ces champs offshore. Les études d'ingénierie de détail (*Front End Engineering & Design*) de la phase 1 du projet ont démarré fin 2023 avec un objectif de stockage de 2,5 Mt/an dans les champs opérés par TotalEnergies. Cette capacité de stockage pourrait passer à 5,5 Mt/an CO₂ dans des phases ultérieures.

Au **Danemark**, TotalEnergies détient deux licences d'exploration de stockage (80%). Ces deux permis couvrent une zone comportant les champs gaziers de Harald, actuellement opérés par TotalEnergies et pour lesquels la Compagnie évalue déjà le potentiel de stockage de CO₂ dans le cadre du projet Bifrost, ainsi qu'un aquifère salin susceptible d'augmenter les volumes stockés. Une acquisition sismique 3D a été effectuée à l'été 2023. Sous réserve des travaux d'évaluation et d'appréciation, ce projet pourrait, à terme, assurer le stockage de plus de 5 Mt CO₂/an.

2.2.2.3 Puits naturels de carbone

Tandis que la priorité pour TotalEnergies est d'abord d'éviter, puis de réduire ses émissions de GES, ses objectifs d'émissions nettes relatifs au Scope 1+2 prennent en compte la contribution des projets de puits de carbone fondés sur la nature, à savoir des projets de séquestration comme la reforestation ou l'agriculture régénérative, ou des projets de conservation en assurant la protection des milieux stockant déjà des quantités importantes de carbone.

TotalEnergies entend investir jusqu'à 100 millions de dollars par an en moyenne entre 2020 et 2030 dans ces projets avec l'objectif d'atteindre un stock de crédits carbone de 100 Mt CO₂ à 2030 et une quantité annuelle de crédits carbone émis d'au moins 5 Mt/an CO₂ à compter de 2030. Les crédits seront certifiés selon des standards élevés de gestion environnementale et sociale. Les projets sont conçus pour respecter les cycles de régénération des ressources et contribuer à fournir des co-bénéfices sociaux économiques et environnementaux aux communautés locales sur lesquelles ils s'appuient.

Le stock de crédits établi à fin 2023 s'élève à un peu moins de 11 millions de crédits certifiés (crédits carbone certifiés par un organisme tiers). Le budget cumulé engagé sur l'ensemble des accords en cours s'élève à près de 725 millions de dollars sur leur durée de vie cumulée, pour un volume cumulé de crédits attendus de 44 Mt à 2030 et 71 Mt à 2050.

En 2023, la Compagnie a pris la décision d'investir 100 millions de dollars dans le fonds Nature Based Carbon géré par Climate Asset

2.2.3 Activités par zone géographique

Les informations ci-après décrivent les principales activités de pétrole et de gaz du secteur Exploration-Production présentées par zone géographique, sans détailler l'intégralité des actifs détenus par TotalEnergies. Les capacités mentionnées sont exprimées sur une base 100% quelle que soit la participation détenue par TotalEnergies dans l'actif. Les productions annuelles et journalières moyennes de liquides et gaz par pays de TotalEnergies pour les années 2023, 2022 et 2021 sont

2.2.3.1 Afrique (hors Afrique du Nord)

Au **Nigéria**, la production de la Compagnie est majoritairement offshore. Elle opère 8 licences sur les 34 permis dans lesquels TotalEnergies détient des intérêts⁽¹⁾.

TotalEnergies est présente offshore notamment :

- sur PML 2/3/4 (ex OML 130, 24%, opérateur), avec les champs en production Akpo et Egina ainsi que sur le champ Preowei où les

Au **Royaume-Uni**, la Compagnie fait partie de Northern Endurance Partnership (10%). Ce partenariat a été créé afin de développer un projet qui comprend la collecte de CO₂ dans les régions industrielles de Teesside et Humber, le transport offshore et le stockage dans un aquifère salin à respectivement 85 et 145 km des côtes. La décision finale d'investissement de la Phase 1 du projet (4 Mt/an CO₂) est prévue en 2024. Le projet vise à atteindre une capacité de stockage de 10 Mt/an CO₂. En 2023, un troisième bloc d'exploration a été obtenu et les travaux d'appréciation ont été lancés, en plus des deux blocs obtenus en 2022. Ces blocs permettront de préparer les phases d'expansion du projet.

En **Australie**, TotalEnergies participe à hauteur de 26% à un partenariat qui s'est vu attribuer en août 2022 un permis d'évaluation de stockage de CO₂ au large de la côte nord-ouest de l'Australie. Ce projet pourra compléter les solutions existantes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du projet Ichthys LNG.

En **Malaisie**, TotalEnergies s'est associée à Petronas et Mitsui en 2023 pour créer un pôle de stockage de CO₂ en Asie du Sud-Est. Ce partenariat vise à développer un service commercial de stockage de CO₂ pour décarboner des clients industriels en Asie.

Management, ciblant principalement la préservation ou la restauration de trois types d'écosystèmes : des forêts naturelles dégradées, des prairies impactées par l'activité humaine ainsi que des zones humides.

TotalEnergies a noué des partenariats et contrats avec des acteurs reconnus au Gabon, au Pérou, en Asie du Sud-Est et au Guatemala, en 2022. En particulier, TotalEnergies et la Compagnie des Bois du Gabon (CBG) se sont associées pour développer un nouveau modèle de gestion forestière associant la production durable de bois, la préservation de la biodiversité et la séquestration pérenne du carbone. TotalEnergies est devenue le premier partenaire de la CBG en acquérant 49% de ses parts auprès de Criterion Africa Partners. En mars 2022, TotalEnergies a participé à hauteur de 50 millions de dollars au fonds « Tropical Asia Forest Fund 2 » (TAFF2) géré par la société New Forests, dont l'objectif est d'investir dans des projets de plantations certifiées et de conservation de forêts primaires dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, incluant l'Indonésie, la Malaisie, le Laos, le Cambodge, la Thaïlande et le Vietnam.

En 2021, TotalEnergies et le groupe Forêt Ressources Management ont signé avec la République du Congo un partenariat pour la plantation d'une nouvelle forêt de 40 000 hectares sur les plateaux Batéké. La forêt plantée pourrait constituer un puits de carbone estimé à plus de 10 Mt CO₂ séquestrées sur 20 ans.

présentées dans les tableaux « Production par zone géographique » au point 2.1.3 de ce chapitre. Pour une information sur la participation détenue dans l'actif en production (part TotalEnergies en %) et, le cas échéant, pour déterminer si la Compagnie opère l'actif au 31 décembre 2023, se reporter au tableau « Actifs en production par zone géographique » au point 2.1.3 de ce chapitre.

études de développement se sont poursuivies en 2023. En mai 2023, les licences de production ont été renouvelées pour 20 ans jusqu'en 2043 ;

- sur OML 99 (40%, opérateur), avec les champs en production Amenam-Kpono (30,4%) ainsi que sur le champ Ikike, dont la production, démarrée en juillet 2022, a atteint son plateau fin 2022 ;

(1) Y compris via sa participation dans le joint venture SPDC.

- sur OML 102 (40%, opérateur), avec le champ en production d'Ofon et où la découverte de pétrole et de gaz de Ntokon en juin 2023 ouvre des perspectives pour un nouveau développement en raccordement aux installations existantes. Une deuxième découverte a été faite sur le puits Ntokon Nord-Est, également foré et testé en 2023 ;
- sur OML 138 (20%), avec le champ en production Usan. La licence a été renouvelée en août 2022 pour une durée de 20 ans. Des études de développement de la découverte Owowo sur le permis OML 139 (18%) situé à proximité du permis OML 138 se sont poursuivies en 2023 ;
- OML 118 (12,5%), avec le champ en production Bonga ainsi que le champ de Bonga North, sur lequel les études de développement se sont poursuivies en 2023.

TotalEnergies est également présente via le joint venture SPDC (10%) qui détient 18 permis de production, dont 3 permis offshore. TotalEnergies a annoncé en 2022 son intention de mettre en vente sa participation dans les licences pétrolières de SPDC.

En **Angola**, la production de la Compagnie provient des blocs 17, 32 et 0 :

- sur le bloc 17 (38%⁽¹⁾, opérateur), principal actif de la Compagnie dans le pays situé en offshore profond, quatre pôles majeurs sont en production : Girassol, Dalia, Pazflor et CLOV. Différents projets *infills* sont en cours d'exécution ;
- sur le bloc 17/06 (30%, opérateur), le développement du champ Bégonia a été approuvé en juillet 2022. La mise en production est prévue pour fin 2024 avec un raccordement au FPSO de Pazflor ;
- sur le bloc 32 (30%, opérateur), situé en offshore profond, la production provient du FPSO Kaombo Norte et du FPSO Kaombo Sul. Le forage des puits de développement devrait se poursuivre jusqu'à mi-2025 et être suivi du forage de 3 puits *infills*, approuvé en 2023 sous le nom de Kari Phase1. Les découvertes dans les zones centre et nord du bloc (en dehors de Kaombo) offrent un potentiel supplémentaire en cours d'évaluation ;
- sur le bloc 0 (10%), les autorités angolaises ont approuvé en mai 2023 l'extension de la licence jusqu'en 2045 ainsi que de nouveaux termes fiscaux ;
- sur le bloc 20/11⁽²⁾ (40%, opérateur), dans le bassin de Kwanza, TotalEnergies poursuit les études de développement des découvertes de pétrole de Cameia et Golfinho, en vue d'une décision d'investissement prévue en 2024. TotalEnergies a cédé en septembre 2023 une participation de 40% dans ce bloc à Petronas.

En décembre 2022, la société Angola Block 14 B.V. dans laquelle TotalEnergies détenait une participation de 50,01%, a été cédée à la société angolaise Somoil. TotalEnergies détenait via cette participation des intérêts dans les blocs 14 et 14K.

TotalEnergies détient des licences d'exploration sur le bloc 16/21 depuis août 2023 et sur le bloc 29 depuis août 2021. La licence d'exploration sur le bloc 48 (40%, opérateur) a expiré en mai 2023.

En **République du Congo** (Congo Brazzaville), la production de la Compagnie provient de la filiale TotalEnergies EP Congo détenue par TotalEnergies (85%) et QatarEnergy (15%). La production opérée par TotalEnergies EP Congo provient essentiellement du permis Haute Mer (53,5%) qui comprend l'actif Moho Bilondo composé de deux champs : Moho Bilondo et Moho Nord.

TotalEnergies EP Congo opère également les champs Nkossa (53,5%), Yanga et Sendji (55,25%) et détient 26,75% du champ Lianzi situé dans la zone d'unification offshore entre l'Angola (bloc 14K) et la République du Congo (permis Haute Mer).

TotalEnergies EP Congo s'est retirée des permis Loango II et Zatchi II (l'ensemble étant également nommé « Madingo ») depuis septembre 2021.

La concession liée à l'exploitation du terminal pétrolier de Djéno, unique terminal pétrolier du pays, a expiré en novembre 2020 et l'accord d'exploitation relatif à la nouvelle concession est en cours de validation par les autorités congolaises. Dans l'intervalle, TotalEnergies EP Congo continue d'opérer le terminal pétrolier dans le cadre d'un accord intérimaire.

Trois licences d'exploration ont été attribuées par la République du Congo à TotalEnergies EP Congo en février 2020 : Marine XX dans l'offshore profond, ainsi que Nanga et Mokélebembé. Un puits d'exploration est prévu sur la licence Marine XX en 2024. TotalEnergies EP Congo a renoncé à ses droits et intérêts participatifs dans le permis Mokélebembé depuis le 31 décembre 2021 et a cédé à la SNPC ses droits et intérêts participatifs dans le permis Nanga le 11 décembre 2023.

Au **Gabon**, depuis la cession finalisée en décembre 2021 à la société Perenco Oil & Gas Gabon de ses participations dans sept permis non opérés en mer, les activités de TotalEnergies EP Gabon⁽³⁾ sont recentrées sur les actifs opérés régis par l'accord de concession Anguille-Torpille (100%, opérateur) et par l'accord de partage de production Baudroie-Mérou (90%, opérateur). En 2022, les termes fiscaux du contrat de partage de production de Baudroie-Mérou ainsi que ceux de la concession Anguille-Torpille ont fait l'objet d'une révision et ont été étendus respectivement jusqu'en 2047 et 2042. En outre, la République Gabonaise a pris une participation de 10% dans le contrat de partage de production de Baudroie-Mérou en décembre 2022. En 2023, TotalEnergies EP Gabon a démarré une campagne d'intervention sur les puits d'Anguille-Torpille visant à maintenir le plateau de production à l'aide de la première *pulling unit* acquise par la Compagnie en 2022.

En **Ouganda**, TotalEnergies est partenaire, à hauteur de 56,67%, dans le projet de développement des ressources pétrolières du Lac Albert situées sur les blocs CA-1, LA-2 et CA-3A. TotalEnergies est aussi actionnaire, à hauteur de 62%, dans la société East African Crude Oil Pipeline (EACOP) Ltd en charge du développement et de l'exploitation d'un pipeline de près de 1 450 km dédié à l'évacuation du brut produit vers un terminal de stockage et de chargement à Tanga, en Tanzanie.

Le projet, approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2020 après prise en considération des enjeux sociétaux et environnementaux, prévoit une capacité de production de 230 kb/j et le développement conjoint des ressources des blocs CA-1 et LA-2, opérés par TotalEnergies (projet Tilenga), et de celles du bloc CA-3A, opéré par CNOOC (projet Kingfisher). Il prévoit le forage d'environ 450 puits à terre et la construction de deux centres de traitement de la production de brut. La décision finale d'investissement a été annoncée en février 2022. Les forages ont démarré en 2023 et la production pourrait démarrer en 2025.

Résolument engagée en faveur de la transparence, principe d'action de la Compagnie, TotalEnergies publie sur son site internet des informations détaillées sur les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux liés à ce projet.

En **Afrique du Sud**, TotalEnergies opère cinq permis d'exploration en offshore profond : le bloc South Outeniqua, (100%), le bloc 11B/12B (45%), le bloc ODB (48,6% à la suite de la cession partielle d'un intérêt de 29,2% à QatarEnergy en 2021), le bloc DWOB (50% à la suite de la cession partielle d'un intérêt de 30% à QatarEnergy en 2021) ainsi que le bloc 5/6/7 (40%). TotalEnergies a cédé en 2020 son intérêt dans le permis East Algoa (30%), transaction approuvée par les autorités en décembre 2021. Une campagne sismique 3D multiclients a commencé en janvier 2024 sur DWOB.

Sur le bloc offshore 11B/12B, à la suite des découvertes de gaz à condensats sur les champs de Brulpadda (2019) et de Luiiperd (2020), TotalEnergies a déposé, en septembre 2022, une demande de licence d'exploitation et a engagé des discussions avec les autorités sud-africaines en vue de définir les conditions de commercialisation du gaz et des condensats pour permettre un développement de ces découvertes.

(1) La participation de TotalEnergies devrait passer à 36% en 2036.

(2) En 2023, les blocs 20/15 et 21/09 ont été fusionnés en un seul bloc 20/11.

(3) TotalEnergies EP Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TotalEnergies (58,28%), la République gabonaise (25%) et le public (16,72%) au 31 décembre 2023.

En **Namibie**, TotalEnergies opère deux permis d'exploration en offshore profond dans le bassin d'Orange sur les blocs 2912 (38%) et 2913B (40%). À la suite du forage d'un puits d'exploration sur le bloc 2913B, TotalEnergies a annoncé en février 2022 une découverte significative d'huile légère et de gaz associé sur le prospect de Venus (puits Venus-1X). En 2023, deux appareils de forage ont été mobilisés pour évaluer le potentiel de la zone, avec des résultats positifs pour le puits d'appréciation Venus-1A et les tests de production des puits Venus-1X et Venus-1A et un résultat négatif pour le puits d'exploration Nara-1X, ciblant un prospect à l'ouest de la découverte de Venus sur le bloc 2912. La campagne de forage se poursuit en 2024 avec, en particulier, le forage d'un puits d'exploration sur un prospect situé au nord de Venus (Mangetti) et d'un puits d'appréciation supplémentaire sur le champ de Venus. Par ailleurs, une campagne d'acquisition sismique 3D a démarré fin 2023 pour accroître la connaissance des deux blocs. En janvier 2024, TotalEnergies a annoncé la signature d'un accord en vue d'acquérir des participations supplémentaires dans les blocs 2912 et 2913B. Après finalisation de ces transactions, qui restent soumises aux approbations des autorités compétentes, la participation de la Compagnie dans ces deux licences s'établirait à 42,48% (bloc 2912) et 45,25% (bloc 2913B).

2.2.3.2 Amériques

Au **Brésil**, la production provient des blocs Libra (19,3%), Lapa (45%, opérateur), Iara (22,5%), Atapu ToR Surplus (22,5%) et Sépia ToR Surplus (28%) dans le bassin de Santos.

Sur le bloc Libra, situé à environ 170 km des côtes de Rio de Janeiro, la production du champ Mero a démarré en 2017 avec le FPSO Pioneiro de Libra (capacité de 50 kb/j).

À fin 2023, le projet de développement de Mero comprend quatre FPSO, chacun d'une capacité de traitement de liquides de 180 kb/j :

- Mero 1, approuvé en 2017, dont le démarrage a eu lieu en avril 2022 ;
- Mero 2, approuvé en 2019, dont le démarrage a eu lieu en décembre 2023 ;
- Mero 3 et Mero 4 approuvés respectivement en 2020 et en 2021, dont les démarrages sont prévus d'ici 2025.

Sur Iara, le FPSO P-68, dédié à la production des champs de Berbigão et de Sururu-Ouest, a atteint sa capacité nominale de production en 2022. Le FPSO P-70, dédié à la production du champ Atapu produit à capacité (150 kb/j) depuis juillet 2021.

En décembre 2021, TotalEnergies a remporté deux contrats de partage de production (TOR-Surplus) sur les champs Atapu (22,5%) et Sépia (28%). Ces contrats sont effectifs depuis mai 2022. Le FPSO P-70, pour le champ Atapu, et le FPSO Carioca, pour le champ Sépia, produisent tous les deux à leurs capacités nominales de 150 kb/j et 180 kb/j respectivement. Des plans de développement pour un FPSO additionnel sur chaque champ ont été finalisés en octobre 2022 et les résultats de l'appel d'offres lancé pour la fourniture de deux unités de production flottantes de 250 kb/j chacune, sont en cours d'analyse. Dans la zone de Sépia, une découverte de pétrole additionnelle a été réalisée grâce au forage du puits Pedunculo en 2022.

Sur Lapa, la production se poursuit sur le FPSO MV-27 d'une capacité de 100 kb/j. Le projet Lapa South-West a été approuvé en janvier 2023. À sa mise en production prévue en 2025, il devrait augmenter la production du champ de Lapa de 25 kb/j, portant la production globale à 60 kb/j.

TotalEnergies détient une participation dans le champ Gato do Mato (20%), découvert en 2012. Le puits GDM#4, foré en 2020, a confirmé les ressources du champ. Après le report du projet de développement annoncé fin 2022 par l'opérateur, les études de développement se sont poursuivies en 2023 afin d'adapter le projet pour en baisser les coûts.

Après avoir vendu sa participation de 28,6% sur le bloc BM-C-30 en 2021, TotalEnergies a cédé sa participation de 40% dans le champ d'Itaipu sur le bloc BM-C-32 dans le bassin de Campos.

En exploration, le forage du premier puits d'exploration sur le bloc C-M-541 (40%, opérateur), Marolo-1, s'est achevé en juillet 2022. Le forage du deuxième puits, Ubaia-1, démarré en 2022, s'est achevé en octobre 2023.

Au **Sénégal**, une campagne sismique 3D a été acquise sur le bloc Ultra Deep Offshore (70%, opérateur) début 2021 et son interprétation se poursuit. TotalEnergies détient également des intérêts dans le permis d'exploration Rufisque Offshore Profond (90%, opérateur).

A **São Tomé et Príncipe**, TotalEnergies détient deux permis d'exploration, un sur le bloc ST-1 et l'autre sur les blocs JDZ-7, 8, 11 sur la zone conjointe de développement entre São Tomé et Príncipe et le Nigéria. Deux acquisitions sismiques 3D ont été effectuées en 2021 sur ces blocs et l'interprétation est en cours.

Au **Kenya**, TotalEnergies a engagé en novembre 2022 une procédure de sortie des licences offshore L11A, L11B et L12. De même, en mai 2023, TotalEnergies a engagé une procédure de sortie des blocs onshore 10BA, 10BB et 13T. Ces procédures sont soumises à l'approbation des autorités.

En **Mauritanie**, TotalEnergies a restitué en août 2023 le bloc C-15, dernier bloc d'exploration détenu.

En **Côte d'Ivoire**, TotalEnergies ne possède plus de permis à la suite de la sortie des blocs offshore CI-605 (90%) en août 2021, CI-706 (45%) en décembre 2021, et CI-705 (45%) en juin 2022 après le résultat négatif du forage du puits d'exploration Barracuda-1 en août 2021.

TotalEnergies détient également une participation dans deux blocs d'exploration opérés dans le bassin de Sud Santos (S-M-1711 et S-M-1815, 50% chacun après cession de 50% réalisée début 2023). En mai 2023, le contrat de partage de production du bloc d'exploration Água Marinha (30%), dans le bassin de Campos a été signé. Le forage d'un puits d'exploration est prévu sur ce bloc en 2024. Par ailleurs, TotalEnergies détient une participation, actuellement suspendue, dans un permis d'exploration situé dans le bassin de Barreirinhas (50%).

Dans le cadre de leur alliance stratégique, TotalEnergies et Petrobras ont renouvelé en 2023 leur accord pour promouvoir la coopération technique entre les deux sociétés, dans des domaines d'intérêt partagés, notamment pour le développement de nouvelles technologies, en particulier dans l'offshore profond. Dans le cadre de cet accord, une unité pilote utilisant une technologie pionnière sous-marine à haute pression pour séparer l'huile du gaz à haute teneur en CO₂ (HISEP®), et réinjecter du gaz et du CO₂ dans le gisement Mero 3, a été approuvée en décembre 2023.

En **Argentine**, TotalEnergies opère le complexe à terre Ara et Cañadon Alfa, sur la concession de CMA-1 en Terre de Feu, ainsi que les champs offshore Hidra, Carina, Aries et Vega Pleyade (37,5%). En septembre 2022, la Compagnie a approuvé la décision d'investissement pour le projet gazier offshore Fenix (37,5%, opérateur) d'une capacité de 10 Mm³/j de gaz naturel, dont la mise en production est prévue fin 2024.

Dans le bassin onshore de Neuquén, TotalEnergies détient des participations dans sept permis, dont six opérés. Outre les projets conventionnels, TotalEnergies opère quatre projets de gaz et pétrole de schiste, le premier sur le bloc Aguada Pichana Este sur la partie gaz de la Vaca Muerta, le deuxième et troisième sur le bloc Rincón la Ceniza (45%) et La Escalonada (45%) situé sur la partie de gaz à condensats, et le quatrième sur le bloc Aguada San Roque (24,71%) sur la partie huile.

En 2023, TotalEnergies a échangé avec PanAmerican Energy et YPF sa participation de 25% dans les blocs non opérés de Aguada Pichana Oeste et Aguada de Castro contre 14% supplémentaires dans son bloc opéré Aguada Pichana Este, Vaca Muerta (55%). TotalEnergies a également cédé à Pampa Energia sa participation dans le bloc Rincon de Aranda (45%). TotalEnergies a amorcé le processus de retrait du bloc non opéré Veta Escondida (45%).

En exploration, TotalEnergies opère trois licences offshore depuis 2019 : CAN 111 et CAN 113 (50%) pour lesquels un processus de restitution a été engagé, ainsi que MLO 123 (37,5%).

Aux **États-Unis**, dans le golfe du Mexique, la production d'hydrocarbures de TotalEnergies provient des participations dans les champs en offshore profond Tahiti (17%) et Jack (25%).

Par ailleurs, TotalEnergies détient des intérêts dans deux projets en eaux profondes, Anchor (37,14%) et Ballymore (40%). Le développement d'Anchor, d'une capacité de production de 75 kbep/j, se poursuit avec une mise en production prévue en 2024. La décision d'investissement pour le projet Ballymore a été prise en mai 2022 et sa mise en production est prévue en 2025.

En exploration, TotalEnergies a cédé en 2022 ses participations sur sept permis en offshore profond, initialement détenus à 100%.

Au **Canada**, TotalEnergies ne détient plus de participation dans les sables bitumineux depuis novembre 2023. TotalEnergies détenait une participation de 50% dans le projet de production in-situ de Surmont, et une participation de 31,23% dans le projet d'extraction minière de Fort Hills (après l'augmentation de sa participation de 6,65% en février 2023 à la suite de l'exercice de son droit de préemption lors de l'acquisition de la participation de Teck par Suncor), tous deux situés dans la province de l'Alberta. Le 4 octobre 2023, TotalEnergies a finalisé la cession à ConocoPhillips de sa participation dans Surmont ainsi que de certaines obligations logistiques associées. Le 20 novembre 2023, TotalEnergies a finalisé la cession à Suncor de l'intégralité des titres de sa filiale TotalEnergies EP Canada, comprenant notamment sa participation dans l'actif Fort Hills et des obligations logistiques associées.

En **Bolivie**, TotalEnergies est présente sur cinq permis en production : San Alberto (15%), San Antonio (15%), le bloc XX Tarija Oeste (Itaú, 41%), Aquio et Ipati (50%, opérateur) qui incluent le champ Incahuasi.

Au **Vénézuéla**, TotalEnergies a transféré en juillet 2021 sa participation minoritaire non opérée de 30,32% dans Petrocedeño S.A. à la Corporación Venezolana del Petróleo, S.A, une filiale de PdVSA. En juillet 2022, TotalEnergies a cédé sa participation de 69,50% dans le champ Yucal Placer à une filiale de Sucre Energy Group. Conjointement avec l'opérateur, TotalEnergies a restitué la licence du bloc 4 de Plataforma Deltana (49%) en août 2022. Depuis ce retrait, TotalEnergies

2.2.3.3 Asie-Pacifique

Au **Kazakhstan**, la production de pétrole et de gaz provient essentiellement du champ Kashagan opéré par North Caspian Operating Company (NCO) dans le permis Nord Caspienne (16,81%). La capacité de production de pétrole de la première phase de ce champ et de l'usine de traitement associée est passée de 400 kb/j à 430 kb/j, notamment grâce à la mise à niveau des compresseurs d'injection du gaz brut réalisée en 2022.

Sur le champ Dunga (60%, opérateur), les travaux de la phase 3 du développement se sont poursuivis en 2023. La filiale Total E&P Dunga GmbH a été cédée en novembre 2023.

En **Chine**, la production provient du bloc Sulige Sud (49%), situé dans le bassin de l'Ordos en Mongolie intérieure. Le forage des puits de développement de *tight gas* se poursuit. La production a augmenté à 4 Gm³/an, à la suite de l'approbation en 2022 d'un nouveau plan de développement.

Au **Brunei**, la production provient du champ offshore de gaz à condensats Maharaja Lela Jamalulalam situé sur le bloc B (37,5%, opérateur), dont le gaz est livré à l'usine de liquéfaction de Brunei LNG.

En **Indonésie**, la production provient du champ à gaz Ruby situé sur le permis de Sebuk (15%).

Au **Myanmar**, la Compagnie n'a plus d'activités depuis son retrait définitif le 20 juillet 2022.

ne détient plus d'actifs au Vénézuéla (se reporter au point 3.2.1 du chapitre 3). Un processus de dissolution de ses filiales enregistrées dans le pays est en cours de finalisation.

Au **Suriname**, TotalEnergies, opérateur du bloc 58 (50%), a réalisé avec succès l'appréciation des deux principales découvertes de pétrole, Sapakara South et Krabdagu, avec le forage et les tests de production de trois puits (Sapakara South 2 foré en 2022, Krabdagu-2 et Krabdagu-3 forés en 2023) confirmant des ressources significatives de pétrole et de gaz associé. Les études d'ingénierie de détail (FEED) ont débuté en vue d'une décision finale d'investissement attendue fin 2024 et une mise en production en 2028 avec un FPSO d'une capacité de 200 kb/j. TotalEnergies a acquis en mai 2023 les droits d'explorer les blocs offshore 6 et 8 (40%, opérateur), en eaux peu profondes, situés au sud du bloc 58, et en décembre 2023 les droits d'explorer le bloc offshore 64 (40%, opérateur).

Au **Mexique**, TotalEnergies détient des licences dans cinq blocs d'exploration offshore dans le golfe du Mexique : le bloc 1 (33,33%) situé sur le bassin de Salina, les blocs 15 (35%, opérateur), 32 (50%), 33 (35%, opérateur) et 34 (27,5%) situés dans les eaux peu profondes du bassin de Campeche. À la suite des études qui ont conclu à un manque de prospectivité, les opérateurs des blocs 1, 32 et 34 ont lancé les processus de restitution de ces blocs et les sorties sont en cours de finalisation. Les restitutions du bloc 3 situé dans le bassin de Salina et du bloc 2 dans le bassin de Perdido ont été respectivement finalisées en avril et mai 2023. Le forage d'un puits d'exploration sur le bloc 33 a démarré en novembre 2023 et sera suivi par le forage d'un puits d'exploration sur le bloc 15.

Au **Guyana**, TotalEnergies (60%) détient, conjointement avec QatarEnergy (40%), des participations de 25% dans les blocs de Kanuku et d'Orinduik. En mai 2023, TotalEnergies et QatarEnergy sont sorties du bloc de Kanuku sur lequel un puits d'exploration (Beebei) avait été foré en 2022. TotalEnergies détient également une participation dans le bloc Canje (35%), dont la deuxième période d'exploration de trois ans a été initiée en mars 2022. TotalEnergies a obtenu le 26 octobre 2023 le droit d'explorer le bloc S4 (40%, opérateur).

En **Thaïlande**, les principales licences de Bongkot ont expiré en avril 2022 et mars 2023. La Compagnie bénéficie encore d'une production résiduelle provenant d'un bloc dont la cession à PTTEP est en cours d'approbation par les autorités compétentes.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, TotalEnergies détient des intérêts dans les licences d'exploration PPL339 (35%), PPL589 (100%) et PPL576 (100%) et dans le bloc PRL-15 (37,5%), pour plus d'information, se reporter au point 2.3.2.

En **Malaisie**, TotalEnergies détient des intérêts dans des permis d'exploration offshore où un puits d'exploration Tepat-2 a été réalisé en 2022 dans la province de Sabah.

En janvier 2024, TotalEnergies a signé un accord avec OMV pour acquérir sa participation de 50% dans SapuraOMV Upstream, un producteur et opérateur de gaz indépendant malaisien. La transaction est soumise aux approbations des autorités. Les principaux actifs de SapuraOMV sont ses participations opérées de 40% dans le bloc SK408 et de 30% dans le bloc SK310, tous deux situés au large de la côte du Sarawak, en Malaisie.

Au **Tadjikistan**, TotalEnergies s'est retirée en mai 2023 du permis d'exploration dans lequel elle détenait 50%.

2.2.3.4 Europe

Le contexte particulier de la **Russie** et ses conséquences sur TotalEnergies sont explicités en détail au point 1.9.3 du chapitre 1.

En **Norvège**, la production provient de nombreux champs :

- Ekofisk (39,9%), Eldfisk (39,9%), Embla (39,9%), Tor (48,2%) et Flyndre (6,26%). En 2021, le redéveloppement de Tor a été finalisé et le développement du champ de Tommeliten Alpha (20,14%), satellite d'Ekofisk, a été approuvé. La production de Tommeliten Alpha a démarré en octobre 2023 ;
- Johann Sverdrup (8,44%) dont la production de la phase 1 a démarré en octobre 2019 et celle de la phase 2 en décembre 2022. Sur ce champ, les installations de production sont alimentées en électricité depuis la terre, ce qui lui permet de bénéficier d'une intensité des émissions GES très faible, à seulement 0,67 kg CO₂e/bep produit ;
- Oseberg (14,7%), dont les installations traitent également la production d'autres champs, y compris celle de Tune (10%). L'électrification des installations d'Oseberg et leur alimentation électrique depuis la terre a été approuvée par les autorités en 2022 ;
- Islay (5,51%) situé à la frontière avec le secteur britannique, dans la partie nord de la mer du Nord, et exploité par TotalEnergies au Royaume-Uni ;
- Troll (3,69%), un des plus grands gisements de pétrole du plateau continental norvégien et qui contient de très grandes quantités de gaz, et Kvitbjørn (5%) ;
- Åsgard (7,81%), Tyrihans (23,15%) et Kristin (6%) dans la région Haltenbanken ;
- Skirne (40%), Atla (40%) opérés par TotalEnergies. Sur ces champs en fin de vie, l'abandon des puits et le démantèlement des lignes de production vers la plateforme de traitement de Heimdal (16,76%), opérée par Equinor, devraient s'achever fin 2028.

Dans le cadre de l'optimisation continue de son portefeuille, TotalEnergies a cédé en mai 2021 sa participation dans les actifs Gimle (4,9%), Sindre (4,95%) et Nokken (5%).

Au **Royaume-Uni**, la production provient :

- dans la zone nord de la mer du Nord, des champs Alwyn Nord (100%) et Dunbar (100%), ainsi que des satellites qui leur sont reliés.
- dans la zone du Central Graben, du complexe d'Elgin/Franklin (46,17%) qui intègre les champs West Franklin (46,17%) et Glenelg (58,73%). TotalEnergies y opère aussi le champ de gaz et condensats Culzean (49,99%) dont la capacité de production a été augmentée

2.2.3.5 Moyen-Orient et Afrique du Nord

Aux **Émirats arabes unis**, la production de TotalEnergies, essentiellement pétrolière, provient des participations suivantes :

- 20% dans la concession offshore d'Umm Shaif/Nasr et de 5% dans la concession offshore de Lower Zakum, toutes deux opérées par ADNOC (Abu Dhabi National Oil Company) Offshore et signées pour une durée de 40 ans, à la suite de l'expiration de la précédente concession offshore d'Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA) ;
- 10% dans la concession d'ADNOC Onshore qui couvre les 15 principaux champs à terre d'Abou Dabi et qui a été renouvelée en 2015 pour une durée de 40 ans. Sur cette concession, les activités de développement des champs Bab et Bu Hasa se sont poursuivies en 2022 ;
- 15% dans ADNOC Gas Processing, une société qui produit du gaz naturel liquéfié (GNL) et des condensats issus du gaz associé produit par ADNOC Onshore ;
- 20% dans la concession offshore Satah Al Razboot (SARB), Umm Lulu, depuis mars 2023. Cette concession couvre deux champs offshore majeurs et est opérée par ADNOC Offshore pour une période de licence allant jusqu'en 2058 ;
- 10% dans la concession de gaz non conventionnel Ruwais Diyab, opérée par ADNOC et attribuée jusqu'en 2063. TotalEnergies est entrée à hauteur de 40% dans ce partenariat en 2018 par le biais d'un accord signé avec l'entreprise publique ADNOC et en est devenue

d'environ 10% en mars 2022. Par ailleurs, TotalEnergies a annoncé en mars 2020 une découverte de pétrole et de gaz sur le prospect Isabella (30%, opérateur) situé à proximité d'infrastructures existantes opérées par TotalEnergies. Un puits d'appréciation sur cette structure a été achevé en janvier 2023 et les résultats sont en cours d'analyse ;

- dans la zone à l'ouest des îles Shetland, des champs Laggan, Tormore, Edradour et Glenlivet. En juillet 2022, TotalEnergies a finalisé la cession de 20% de sa participation dans ces champs, réduisant ainsi sa participation à 40% ;
- dans la zone du Quad 9 situé à l'est de la mer du Nord, des champs Gryphon (86,5%), Maclure (38,19%), South Gryphon (89,88%) et Tullich (100%).

Au **Danemark**, TotalEnergies est opérateur du Danish Underground Consortium (DUC, 43,2%). La production du DUC provient des quatre principaux champs : Dan, Gorm, Halfdan et Tyra. La production des champs Dan, Gorm et Halfdan est principalement constituée de pétrole tandis que la production de Tyra est principalement constituée de gaz et de condensats. La production du champ de Tyra a été arrêtée en septembre 2019 dans le cadre d'un projet de redéveloppement et devrait reprendre en 2024. Il est prévu de forer un puits d'exploration en 2024 depuis la plateforme satellite Harald.

En **Italie**, TotalEnergies est opérateur du champ Tempa Rossa (50%) situé sur la concession de Gorgoglione (région Basilicata), principal actif de TotalEnergies EP Italia. Les nouvelles installations en construction à Tarente avec ENI et ses partenaires devraient permettre à Tempa Rossa d'augmenter ses exportations et sa production de pétrole brut d'ici fin 2024.

Aux **Pays-Bas**, la production est issue des intérêts détenus dans les 18 permis de production offshore dont 14 opérés.

En **Azerbaïdjan**, le champ de gaz à condensats Absheron (50%), situé en mer Caspienne et opéré par JOCAP (Joint Operating Company of Absheron Petroleum, société commune entre TotalEnergies et SOCAR), a démarré en juillet 2023 et produit actuellement 1,5 Gm³/an. Une deuxième phase de développement est à l'étude, en vue d'augmenter la production du champ à 5,5 Gm³/an. TotalEnergies et SOCAR ont finalisé en février 2024 le transfert d'une participation de 15% chacun à ADNOC (Abu Dhabi National Oil Company). À cette date, la participation de TotalEnergies dans Absheron a été donc réduite à 35%.

En **Bulgarie**, TotalEnergies s'est retirée en novembre 2023 du bloc d'exploration en offshore profond Han Asparuh dans lequel elle détenait 57,14%.

l'opérateur en 2019. Une campagne d'exploration et d'appréciation a été menée en 2020-2021. En 2023, TotalEnergies a réduit sa participation à 10% et a transféré le rôle d'opérateur à ADNOC.

Par ailleurs, TotalEnergies détient une participation de 24,5% dans la société Dolphin Energy Ltd qui commercialise aux Émirats arabes unis et en Oman du gaz en provenance du bloc Dolphin situé au Qatar.

La licence du champ offshore Abu Al Bukoosh, que TotalEnergies opérait depuis 1972, est arrivée à expiration en mars 2021 et les installations sont désormais opérées par ADNOC Offshore.

Au **Qatar**, la production provient essentiellement des participations de TotalEnergies dans les champs offshore Al Khalij (40%, opérateur), Al Shaheen (30%) et Dolphin (24,5%). Sur Al Shaheen, opéré par la société North Oil Company détenue par TotalEnergies (30%) et QatarEnergy (70%) pour une durée de 25 ans à compter de 2017, les activités de développement se sont poursuivies en 2023.

En **Libye**, la production provient des champs onshore de Waha (20,41%) et El Sharara, situés sur les blocs 129-130 (15%) et 130-131 (12%), et du champ offshore Al Jurf, situé sur les blocs 15, 16 et 32 (37,5%). Le champ Mabruk (37,5%), situé sur les blocs onshore 70 et 87, est à l'arrêt depuis fin 2014 ; sa production pourrait redémarrer à la suite de la mise en place d'une installation de production modulaire (*Early Production Facility*) au début de 2025.

En novembre 2021, TotalEnergies a signé divers accords en vue du développement durable des ressources naturelles du pays, notamment par la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque d'une capacité de 500 MW, et de l'augmentation de sa participation de 16,33% à 20,41% dans la concession de Waha. Cette augmentation de participation a été finalisée en novembre 2022.

La production des actifs libyens a été régulièrement perturbée depuis 2022 notamment du fait de problèmes de sûreté et sociaux.

En **Algérie**, la production provient des participations de la Compagnie dans les champs gaziers TFT II et Timimoun et dans les champs à huile du bassin de Berkine, situés sur les blocs 404a et 208. À la suite d'un accord global signé en 2017 avec les autorités, deux nouveaux contrats de concession et les accords de commercialisation du gaz correspondants sont entrés en vigueur pour TFT II (26,4%) en 2018 et pour TFT SUD (49%) en 2019. En juin 2021, l'acquisition des parts de REPSOL a été finalisée et la participation de TotalEnergies dans TFT II a été portée à 49%. En juillet 2023, TotalEnergies et Sonatrach sont convenues de convertir les contrats de production de TFT II et TFT SUD dans le cadre de la nouvelle loi pétrolière algérienne promulguée en décembre 2019 permettant de poursuivre le programme d'investissement visant à augmenter la production combinée des deux champs pour dépasser 100 kbep/j d'ici 2026. Le conseil des ministres a validé le 15 octobre 2023 la conversion de ces contrats.

Sur Timimoun (37,75%), la production se poursuit dans le cadre des contrats de concession et de commercialisation du gaz entrés en vigueur en 2018.

Dans le bassin de Berkine, TotalEnergies détient une participation de 12,25% dans les blocs 404a et 208 avec les champs en production de Ourhoud et El Merk. En juillet 2022, TotalEnergies, ses partenaires et Sonatrach ont signé un nouveau contrat pétrolier de 25 ans.

En **Oman**, la production de pétrole de TotalEnergies provient de sa participation dans le bloc 6 (4%). Sur le bloc 12 onshore (50%, après le transfert d'une participation de 30% à Petronas en octobre 2023, opérateur), il est prévu de forer deux puits d'exploration en 2024. Sur le bloc 11 onshore (22,5%), à la suite de la campagne d'acquisition sismique 3D menée en 2022, un puits d'appréciation positif (Jaleel-3) a été foré en 2023 et une campagne d'appréciation accélérée est prévue pour 2024.

En **Irak**, la production de TotalEnergies provient de sa participation opérée de 45% dans le champ de Ratawi et de sa participation de 22,5% dans le contrat de service à risque du champ Halfaya, situé dans la province de Missan.

Sur Halfaya, l'usine de traitement de gaz associé et de récupération des GPL et des condensats, approuvée en 2019, est prévue de démarrer en 2024. En 2023, la production est restée impactée sur le premier semestre par l'application des quotas de production décidés par l'Opep+.

En juillet 2023, TotalEnergies a confirmé, avec les autorités irakiennes, les termes des accords annoncés en septembre 2021 pour le projet GGIP (*Gas Growth Integrated Project*) de développement durable des ressources naturelles de la région de Bassorah. Ce projet multi-énergies

majeur combine le redéveloppement du champ de Ratawi, la récupération du gaz aujourd'hui torché sur trois champs pétroliers, dont celui de Ratawi, afin d'alimenter des centrales électriques, une ferme solaire d'une capacité de 1 GW ainsi que la construction d'une usine de traitement d'eau de mer pour injection et maintien de la pression des champs pétroliers de la région. Ces accords sont devenus effectifs en août 2023 et TotalEnergies opère le champ de Ratawi depuis novembre 2023.

Sur ce champ, le projet AGUP Phase 1 (*Associated Gas Upgrade Project*), validé en septembre 2023, vise à restaurer l'intégrité et l'opérabilité des installations existantes pour sécuriser la production actuelle (de l'ordre de 60 kb/j) puis l'augmenter jusqu'à 120 kb/j. Dans un second temps, le projet AGUP Phase 2 visera à construire de nouvelles unités de traitement permettant d'augmenter la production de pétrole à 210 kb/j et de gaz à 160 Mpc/j. Le gaz produit sur Ratawi ainsi que celui actuellement torché sur deux autres champs sera envoyé à l'unité de traitement de gaz.

La cession de la participation de 18% dans le champ Sarsang au Kurdistan irakien a été finalisée en septembre 2022.

Au **Yémen**, après la cession en novembre 2022 de sa participation dans le bloc 5 onshore (bassin de Marib, permis de Jannah, 15%), TotalEnergies a restitué au Gouvernement en mai 2023 sa participation dans le bloc 70. TotalEnergies conserve des participations dans trois permis d'exploration onshore, sur lesquels la force majeure est déclarée depuis 2015.

À **Chypre**, TotalEnergies est présente dans les blocs d'exploration offshore 7 (50%, opérateur), 11 (50%, opérateur), 2 (20%), 3 (30%), 6 (50%), 8 (40%) et 9 (20%). Deux puits d'exploration, Cronos-1 et Zeus-1, forés sur le bloc 6 en 2022, ont donné lieu à deux découvertes de gaz naturel. Le forage du puits d'appréciation Cronos-2 sur le bloc 6 a débuté en novembre 2023, les opérations de forage et de test de production sur ce puits ont été finalisées avec succès en février 2024.

Au **Liban**, TotalEnergies est opérateur depuis février 2018 du bloc 9 (35%), offshore, sur lequel un puits d'exploration a été foré en 2023 avec des résultats négatifs. TotalEnergies était également opérateur du bloc 4, sur lequel un puits avait été foré en 2020 avec des résultats négatifs et qui a été restitué au Gouvernement en octobre 2023.

En **Égypte**, TotalEnergies possède une participation de 25% dans le bloc North El-Hammad Offshore, où se situe une partie du champ offshore de Bashrush, une autre partie se situant sur le bloc de Baltim. Un accord d'unitisation, signé en 2022, donne droit à une partie de la production de gaz naturel et de condensats du champ de Bashrush depuis juin 2022. Par ailleurs, TotalEnergies est opérateur du bloc 3 en exploration offshore (35%).

En **Iran**, TotalEnergies a cessé toutes ses activités opérationnelles avant le rétablissement des sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière le 5 novembre 2018.

En **Syrie**, TotalEnergies a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière depuis décembre 2011.

2.3 Secteur Integrated LNG

TotalEnergies a dissocié, depuis le premier trimestre 2023, dans la publication de ses résultats, les résultats du secteur Integrated LNG couvrant ses activités de GNL et de gaz bas carbone et ceux du secteur Integrated Power couvrant la chaîne intégrée de l'électricité.

Le secteur Integrated LNG comprend la chaîne intégrée du gaz (y compris les activités de GNL amont et *midstream*) ainsi que les activités biogaz, hydrogène et négoce de gaz.

Dans son accord final, la COP28 mentionne l'utilité des *transitional fuels* dans la mise en œuvre du « Net Zero ». TotalEnergies partage cette conclusion qui conforte sa stratégie de croissance dans le gaz et particulièrement le GNL. Le gaz est une énergie de transition indispensable pour accompagner le développement des énergies renouvelables intermittentes et faire baisser rapidement les émissions de CO₂ en se substituant aux autres combustibles fossiles nettement plus émetteurs comme le charbon.

Principaux indicateurs



Principaux objectifs et ambitions



Integrated LNG : production d'hydrocarbures et ventes de GNL

Production d'hydrocarbures pour le GNL	2023	2022	2021
Integrated LNG (<i>kbp/j</i>)	449	469	529
Liquides (<i>kb/j</i>)	58	53	63
Gaz (<i>Mpc/j</i>)	2 128	2 267	2 541
Integrated LNG hors Novatek (<i>kbp/j</i>)	449	413	483

Ventes de GNL	2023	2022	2021
Ventes totales de GNL (<i>Mt</i>)	44,3	48,1	42,0
<i>Y compris ventes issues des quotes-parts de production^(a)</i>	15,2	17,0	17,4
<i>Y compris ventes par TotalEnergies issues des quotes-parts de production et d'achats auprès de tiers</i>	40,1	42,8	35,1

(a) Les quotes-parts de production de la Compagnie peuvent être vendues par TotalEnergies ou par les joint ventures.

La production d'hydrocarbures pour le GNL (hors Novatek) a augmenté de 9% en 2023 par rapport à 2022 en raison de l'augmentation des volumes produits pour NLNG au Nigéria et d'une disponibilité accrue d'Ichthys en Australie et Snøhvit en Norvège.

Les ventes totales de GNL en 2023 ont diminué de 8% sur un an, principalement en raison de la baisse des achats spot, en réponse à une demande moins élevée en Europe, résultant d'un hiver plus doux et de niveaux de stocks élevés.

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

(2) Contrats long terme FOB - Source : Données TotalEnergies.

Résultats Integrated LNG

(en millions de dollars)

	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	6 200	11 169	5 591
<i>Quote-part du résultat net ajusté des sociétés mises en équivalence</i>	2 103	5 637	2 659
Investissements organiques ^(a)	2 063	519	2 061
Acquisitions nettes ^(a)	1 096	(47)	(910)
Investissements nets ^(a)	3 159	472	1 151
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	7 293	9 784	5 404
Flux de trésorerie d'exploitation	8 442	9 604	(2 765)

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 19 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Integrated LNG s'est établi à 6 200 millions de dollars sur l'année 2023, en baisse de 37% par rapport à l'année précédente (hors Novatek), principalement en raison de l'environnement exceptionnel connu en 2022 du fait de la crise énergétique en Europe, liée au conflit russo-ukrainien.

La marge brute d'autofinancement (CFFO) s'est établie à 7 293 millions de dollars sur l'année 2023, en baisse de 25% par rapport à l'année précédente (hors Novatek), principalement en raison de la baisse des prix du GNL, partiellement compensée par des marges élevées réalisées en 2022 sur les cargaisons de GNL livrées en 2023.

2.3.1 Présentation du secteur

TotalEnergies met en œuvre une stratégie intégrée de croissance rentable dans le secteur du **gaz naturel liquéfié** (GNL) et sur la chaîne de valeur du gaz naturel. TotalEnergies intervient en outre dans le négoce de GNL et de produits complémentaires (gaz de pétrole liquéfié, petcoke et soufre) et développe des positions sur les gaz bas carbone.

Le marché mondial du GNL a affiché une croissance annuelle moyenne en volume de plus de 6% par an entre 2015 et 2023⁽¹⁾, soutenue par la transition du charbon vers le gaz naturel. En Europe, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a mis en évidence la dépendance structurelle du continent vis-à-vis des importations de gaz russe par gazoduc, ce qui a conduit l'Europe à renforcer ses capacités de regazéification et ses importations de GNL. En 2023, dans un contexte de marché tendu, les mesures prises combinées à une baisse de la demande de gaz ont permis à l'Europe d'assurer son approvisionnement à un prix moyen inférieur à ce qu'il a été en 2022, mais restant toutefois à un niveau bien plus élevé qu'avant la crise. L'Europe (Union européenne et Royaume-Uni) a importé 113 Mt de GNL en 2023 contre 115 Mt en 2022 et 67 Mt en 2021⁽²⁾.

La demande mondiale de GNL devrait croître en moyenne de 5% par an entre 2023 et 2030, tirée principalement par l'Asie. Les approvisionnements devraient rester contraints jusqu'en 2026-2027, moment auquel de nouveaux projets de liquéfaction devraient être mis en service principalement au Qatar et en Amérique du Nord.

TotalEnergies, grâce à des positions solides et diversifiées reste le 3^e plus grand acteur mondial du GNL (deuxième plus grand acteur privé⁽³⁾), avec un portefeuille global de 44,3 Mt et une part de marché mondiale de l'ordre de 11%⁽⁴⁾ en 2023. La Compagnie est le premier importateur en Europe. Les ventes de GNL de TotalEnergies y ont atteint 22,8 Mt en

2023 contre 26,5 Mt en 2022 et 16,1 Mt en 2021 grâce à une capacité de regazéification de 21 Mt/an. La Compagnie est aussi premier exportateur⁽⁵⁾ des États-Unis (avec 10,7 Mt en 2023⁽⁶⁾).

Conformément à sa stratégie multi-énergies équilibrée, la Compagnie entend consolider sa position intégrée sur l'ensemble de la chaîne de valeur du GNL et de 3^e acteur mondial du GNL en développant un portefeuille de projets de premier plan (tels que North Field East et North Field South au Qatar, Rio Grande LNG aux États-Unis, Mozambique LNG au Mozambique et Papua LNG en Papouasie-Nouvelle-Guinée). TotalEnergies renforce ainsi sa présence depuis l'amont, grâce à des participations dans des usines de liquéfaction situées dans les grandes zones de production, jusqu'à l'accès au client final, en passant par les activités intermédiaires (*midstream*) telles que le transport, la regazéification et le négoce. Les volumes de GNL gérés par TotalEnergies (hors volumes de Russie et volumes spot) devraient ainsi croître de 50% entre 2023 et 2030. TotalEnergies entend aussi continuer à augmenter ses exportations de GNL des États-Unis (avec plus de 15 Mt en 2030) et se concentrer sur l'amélioration de la flexibilité et de la résilience de son portefeuille GNL. Elle prévoit de porter sa flotte de méthaniers affrétés à long terme à 30 navires à horizon 2030 et de rester l'un des premiers détenteurs de capacité de regazéification en Europe, au-delà de 20 Mt/an.

Le GNL commercialisé par TotalEnergies sur les marchés mondiaux provient en partie des quotes-parts de production issues des champs de gaz naturel et condensats ou des usines de liquéfaction dont les filiales sont actionnaires (se reporter au point 2.3.2 de ce chapitre). Il provient aussi de contrats d'achat conclus avec des tiers (se reporter au point 2.3.3 de ce chapitre).

(1) Source : IHS *Historical Bilateral LNG Trade Data*, janvier 2024.

(2) Source : IHS *Historical Bilateral LNG Trade Data*, janvier 2024.

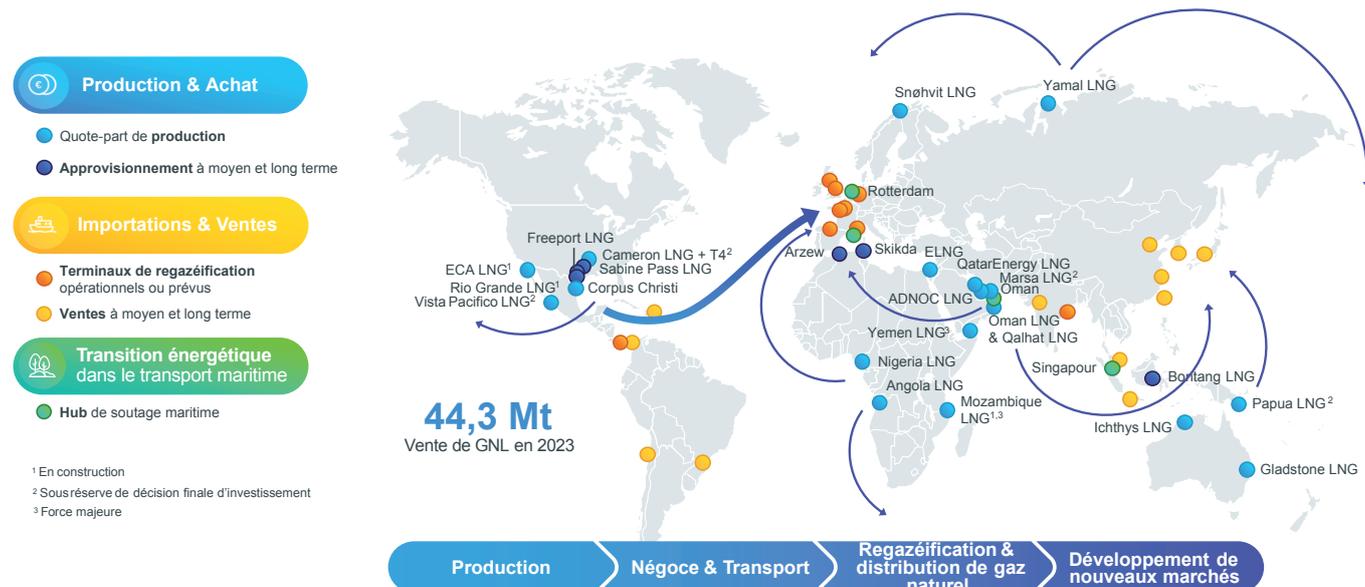
(3) Source : Données TotalEnergies.

(4) Source : Données TotalEnergies.

(5) Source : Données TotalEnergies.

(6) Contrats FOB long terme.

3^e acteur mondial du GNL grâce à son portefeuille diversifié



¹ En construction

² Sous-réserve de décision finale d'investissement

³ Force majeure

Dans le secteur des **gaz bas carbone**, la Compagnie entend développer la production et la commercialisation de **biogaz**, principalement en Europe, afin de répondre aux obligations d'incorporation et d'accompagner ses clients qui souhaitent décarboner leurs propres activités. En Europe, dans le contexte du plan REPowerEU pour sortir de la dépendance au gaz russe et compte tenu des mécanismes de soutien au développement du biogaz, TotalEnergies entend développer ses activités en capitalisant sur une capacité brute de production installée de 1,1 TWh/an à fin 2023, et en s'appuyant sur les équipes et le portefeuille de projets acquis en France et en Pologne. De même, en matière

d'**hydrogène bas carbone**, TotalEnergies entend développer en priorité ses activités en Europe pour répondre à une partie des besoins de ses raffineries.

Face à l'enjeu des émissions de méthane, TotalEnergies a déjà réduit l'intensité de méthane en-dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur ses installations gazières opérées. La Compagnie s'est fixé des objectifs ambitieux pour accentuer ses efforts et réduire ses émissions de méthane de 50% en 2025 et 80% en 2030 par rapport à 2020⁽¹⁾.

2.3.2 Production et liquéfaction de GNL

La quote-part de production de GNL de TotalEnergies s'est établie à 15,2 Mt en 2023 contre 17,0 Mt en 2022 et 17,4 Mt en 2021.

La production d'hydrocarbures pour le GNL (hors Novatek) affiche une hausse de 9% sur l'année, en raison de l'augmentation des volumes produits par NLNG au Nigéria et d'une disponibilité accrue d'Ichthys en Australie et de Snøhvit en Norvège.

La croissance de la production de GNL devrait continuer au cours des prochaines années grâce aux projets de liquéfaction en cours de

AFRIQUE (HORS AFRIQUE DU NORD)

Au **Nigéria**, TotalEnergies détient une participation de 15% dans la société Nigeria LNG (NLNG) dont le principal actif est une usine de liquéfaction d'une capacité totale de 22 Mt/an. Le projet d'installation d'une capacité supplémentaire de 7,6 Mt/an est en cours d'exécution. TotalEnergies est également présente dans les champs onshore du bloc OML 58 (40%, opérateur), dans le cadre de son joint venture avec la société Nigerian National Petroleum Corporation Ltd (NNPC) qui livre du gaz à NLNG depuis une vingtaine d'années. Les champs onshore d'OML 58 livrent également du gaz sur le marché domestique nigérian.

En **Angola**, TotalEnergies détient une participation de 13,6% dans Angola LNG (ALNG), qui comprend une usine de liquéfaction de gaz d'une capacité totale de 5,2 Mt/an, située à proximité de Soyo et alimentée par le gaz associé aux productions des blocs 0, 14, 15, 17, 18, 31 et 32. TotalEnergies, partenaire du New Gas Consortium (NGC, 11,8%) a annoncé en juillet 2022 la décision finale d'investissement du projet de développement des champs à gaz Quiluma and Maboqueiro. Ce projet est le premier projet de gaz naturel non associé développé en Angola. Le gaz produit sur les deux champs offshore de Quiluma et

construction comme Rio Grande LNG aux États-Unis, NFE et NFS au Qatar, ECA au Mexique, NLNG T7 au Nigéria, ou à l'étude.

Les informations ci-après décrivent les principales activités de développement, de production et de liquéfaction du secteur Integrated LNG, présentées par zone géographique. Les capacités mentionnées sont exprimées sur une base 100%, quelle que soit la participation détenue par TotalEnergies dans l'actif.

Maboqueiro alimentera l'usine d'Angola LNG, améliorant ainsi la capacité de production de GNL de l'Angola et la disponibilité du gaz domestique pour le développement industriel du pays. Le démarrage de la production est prévu pour mi-2026.

Au **Mozambique**, TotalEnergies EP Mozambique Area 1 (TEPMA1) détient une participation de 26,5% dans le projet Mozambique LNG (acquisition auprès d'Occidental Petroleum Corporation en septembre 2019), pour lequel la décision d'investissement a été prise en juin 2019. Le projet comprend la construction à terre de deux trains d'une capacité totale de 13,1 Mt/an pour liquéfier le gaz produit par les champs Golinho et Atum situés dans l'Offshore Area 1.

Compte tenu de l'évolution de la situation sécuritaire dans le nord de la province du Cabo Delgado au Mozambique, TotalEnergies a confirmé le 26 avril 2021 le retrait de l'ensemble du personnel du projet Mozambique LNG du site d'Afungi. Cette situation a conduit Mozambique LNG à déclarer la force majeure.

(1) Les émissions de méthane des installations opérées étaient de 34 kt en 2023 contre 42 kt en 2022.

En décembre 2022, au nom de Mozambique LNG, la Compagnie a missionné M. Jean-Christophe Ruffin⁽¹⁾ afin de faire l'état des lieux de la situation humanitaire dans la province du Cabo Delgado, au nord du Mozambique, où le projet Mozambique LNG est implanté, et des programmes de développement socio-économique menés par Mozambique LNG. TotalEnergies a rendu public son rapport ainsi que le plan d'action arrêté par les partenaires de Mozambique LNG sur la base des recommandations du rapport en mai 2023.

AMÉRIQUES

Aux **États-Unis**, TotalEnergies est active dans la liquéfaction à travers sa participation de 16,60% dans l'usine Cameron LNG en Louisiane. La production des trois trains de la phase 1 d'une capacité de 4,5 Mt/an chacun, a démarré en 2019 (train 1) et en 2020 (trains 2 et 3). Les études relatives au projet d'extension de l'usine au-delà de la capacité initiale de 13,5 Mt/an sont en cours. En mai 2022, TotalEnergies a signé un accord avec Sempra Infrastructure, Mitsui & Co., Ltd. et Mitsubishi Corporation pour le développement d'un projet de captage, transport et stockage de 2 Mt CO₂/an sur le site de Cameron LNG, Hackberry Carbon Sequestration (HCS), afin d'en réduire les émissions de GES de façon significative.

En juin 2023, TotalEnergies a acquis auprès de l'entreprise américaine NextDecade⁽²⁾ une participation de 16,7% dans la première phase du projet Rio Grande (RGLNG), un projet d'usine de liquéfaction de gaz naturel (GNL) dans le sud du Texas. Cette première phase est composée de 3 trains de liquéfaction pour une capacité totale de 17,5 Mt/an, dont le démarrage est prévu en 2027. Selon les termes de l'accord, il est prévu que TotalEnergies enlève 5,4 Mt/an de GNL provenant de cette première phase pendant 20 ans. TotalEnergies détient depuis septembre 2023 une participation de 17,5% dans NextDecade et aura le droit de participer aux phases ultérieures du projet ainsi qu'à un projet de captage et de stockage du carbone (CCS) prévu par NextDecade pour réduire les émissions générées par le projet.

ASIE-PACIFIQUE

En **Australie**, la production de GNL provient des projets Ichthys LNG (26%) et Gladstone LNG (GLNG, 27,5%).

Le projet Ichthys LNG consiste à développer un champ de gaz à condensats situé dans le bassin de Browse. Ce développement inclut des puits sous-marins reliés à une plateforme pour la production, le traitement et l'export du gaz, un FPSO pour le traitement et l'export des condensats, un gazoduc de 889 km et une usine de liquéfaction implantée à terre, à Darwin dont les deux trains ont une capacité nominale de 8,9 Mt/an de GNL. La production d'Ichthys LNG est au plateau et divers travaux ont permis d'atteindre 110% de la capacité nominale. Un projet de compression a été approuvé en 2021 pour permettre de prolonger le plateau. Outre le GNL, les installations produisent environ 110 kbpj de condensats et de GPL.

En août 2023, TotalEnergies et INPEX (opérateur du projet Ichthys LNG) ont signé un accord portant sur l'acquisition de l'intérêt de 100% détenu par PTTEP dans le permis AC-RL7. Selon les termes de cet accord avec PTTEP, TotalEnergies a acquis une participation de 26% dans le permis, correspondant à sa part dans Ichthys LNG. INPEX a acquis les 74% restants et assure le rôle d'opérateur. Le permis situé à environ 250 kilomètres au nord-est des installations offshore d'Ichthys inclut les champs de gaz à condensats de Cash et de Maple. Il est prévu que leur développement contribue à l'approvisionnement à long terme de l'usine de liquéfaction de gaz naturel d'Ichthys LNG.

En août 2022, TotalEnergies (26%), INPEX et Woodside, partenaires du Bonaparte CCS Assessment, se sont vu attribuer un permis d'évaluation de stockage de CO₂ sur la licence G-7-AP située au large de la côte nord-ouest de l'Australie, afin d'évaluer et d'apprécier la séquestration géologique de CO₂ et de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'Ichthys LNG. Les travaux d'évaluation ont commencé en 2023.

GLNG est un projet intégré de production (à partir des champs Fairview, Roma, Scotia et Arcadia), de transport et de liquéfaction de gaz d'une

La commercialisation de près de 90% de la production de Mozambique LNG est sécurisée dans le cadre de contrats à long terme à destination de clients en Asie et en Europe. Une partie du gaz des champs de Golfinho et Atum est par ailleurs destinée au marché intérieur afin de contribuer au développement économique du pays.

TotalEnergies opère des actifs (détenus à 95% en moyenne) dans le bassin du Barnett, avec 1 460 puits actifs et détient une participation dans 333 puits non opérés. Un programme d'investissement incluant des forages et des activités de maintenance de puits est mis en œuvre pour maintenir la production. TotalEnergies met en place la mesure physique de ses émissions de gaz à effet de serre, en particulier du méthane, grâce au déploiement de capteurs portatifs, de caméras infra-rouges avec des algorithmes de quantification et de détecteurs fixes fonctionnant en continu. La réduction de ces émissions est assurée via un ensemble d'initiatives incluant le remplacement de l'instrumentation au gaz par de l'air comprimé : fin 2023, 361 sites de production ont été convertis sur un objectif de 400 atteint à la fin du premier trimestre 2024.

En 2021, les accords entre TotalEnergies et Tellurian Inc. pour le développement du projet de liquéfaction Driftwood LNG en Louisiane ont pris fin et TotalEnergies a cédé sa participation dans Tellurian Inc.

Au **Mexique**, TotalEnergies détient une participation de 16,6% dans le projet de liquéfaction de gaz Energia Costa Azul (ECA) (capacité nominale de 3 Mt/an) en cours de construction avec un démarrage prévu en 2026. Il est prévu que la Compagnie enlève environ 1,7 Mt/an.

capacité de 8,8 Mt/an, implanté sur l'île de Curtis dans le Queensland dont les deux trains sont en production. TotalEnergies a conclu un accord de *tolling* avec GIP Australia (GIP) effectif au 1^{er} janvier 2021, qui prévoit que GIP percevra pendant 15 ans un revenu de *tolling* fixé selon les volumes de gaz (quote-part de TotalEnergies) passant par les installations aval de traitement. En juin 2023, TotalEnergies a signé un accord avec Gentari selon lequel il est prévu que les partenaires développent ensemble le projet solaire Pleasant Hills pour fournir de l'électricité bas carbone aux installations de gaz du champ de Roma.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, TotalEnergies détient une participation dans le bloc PRL-15 de 37,5% (opérateur) à la suite de la cession d'une participation de 2,6% à JX Nippon en 2023. L'État de Papouasie-Nouvelle-Guinée garde le droit de prendre une participation dans la licence à hauteur de 22,5% (à la décision finale d'investissement) ce qui porterait la participation de TotalEnergies à 29,1%.

Le bloc PRL-15 inclut les deux champs d'Elk et d'Antelope. Les études d'ingénierie de détail (FEED) intégrées, couvrant également la partie aval, ont été lancées début mars 2023. Il est prévu que le gaz produit à partir de ces champs soit transporté à travers un pipeline onshore/offshore de 320 km jusqu'au site de Caution Bay. Le projet prévoit la réservation de 2 Mt/an de capacité de liquéfaction dans une installation opérée par un partenaire et la construction de trois trains de liquéfaction électriques supplémentaires d'une capacité totale de 4 Mt/an, sur le même site.

TotalEnergies et ses partenaires ont signé un accord avec les autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée définissant le cadre fiscal pour le développement du projet Papua LNG en avril 2019. Cet accord a été complété par un accord de stabilité fiscale (le Fiscal Stability Act) signé avec l'État en février 2021 et un accord permettant de prolonger la licence PRL-15 de 5 ans jusqu'en 2026.

(1) M. Jean-Christophe Ruffin est un des co-fondateurs de Médecins sans frontières et président d'honneur de l'ONG Action contre la Faim.

(2) Société cotée au NASDAQ.

EUROPE

En **Norvège**, TotalEnergies détient une participation de 18,40% dans l'usine de liquéfaction de gaz de Snøhvit (capacité nominale de 4,2 Mt/an). À la suite d'un arrêt de 20 mois lié à un incendie, la production a repris en juin 2022.

En **Russie**, TotalEnergies détient une participation directe de 20,02% dans l'usine de liquéfaction de gaz de Yamal LNG (capacité nominale de 17,4 Mt/an). Par ailleurs, TotalEnergies détient une participation directe de 10% dans le projet Arctic LNG 2 (19,8 Mt/an, en cours de construction).

TotalEnergies détient également depuis juillet 2021 une participation directe de 10% via TotalEnergies EP Transshipment dans la société Arctic Transshipment⁽¹⁾, qui a été constituée au service d'Arctic LNG 2 pour permettre de transborder les cargaisons de GNL depuis des méthaniers arctiques (brise-glaces) vers des méthaniers conventionnels aux terminaux de transbordement à Mourmansk et au Kamchatka.

Compte tenu des incertitudes que font peser les sanctions technologiques et financières visant la Russie sur la capacité à réaliser le projet Arctic LNG 2, TotalEnergies a cessé de reconnaître comme réserves prouvées depuis le 31 décembre 2021, les ressources associées au projet, et a provisionné dans ses comptes au 31 mars 2022 la valeur de ses investissements dans le projet. TotalEnergies n'enregistre plus de réserves au titre de sa participation dans la société Novatek depuis fin 2022.

L'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) américain a désigné respectivement le 14 septembre et le 2 novembre 2023, les

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Au **Qatar**, TotalEnergies participe à la production, au traitement et à la liquéfaction de gaz du champ North Field à travers ses participations dans :

- QatarEnergy LNG N(2) (ex Qatargas 2) : TotalEnergies détient une participation de 16,7% dans le train 5, dont la capacité de production de GNL s'élève à 8 Mt/an ;
- North Field East (NFE) et North Field South (NFS) : TotalEnergies a annoncé en juin et en septembre 2022 son entrée dans les projets NFE (6,25%) et NFS (9,375%). Ces projets comprennent quatre trains d'une capacité globale prévue de 32 Mt/an pour NFE et deux trains d'une capacité globale prévue de 16 Mt/an pour NFS et sont en cours de construction. Ces participations devraient ajouter, d'ici 2028, 3,5 Mt/an de production en quote-part au portefeuille mondial de GNL de TotalEnergies ;
- QatarEnergy LNG N(1) (ex Qatargas 1) : TotalEnergies détenait une participation de 20% dans le bloc North Field-Qatargas 1 Upstream, dont la licence a expiré le 31 décembre 2021 et de 10% dans l'usine de GNL (trois trains d'une capacité totale de 10 Mt/an) dont le contrat entre partenaires a pris fin également le 31 décembre 2021. Le transfert des actions de l'usine de GNL de Qatargas 1 est soumis aux approbations des autorités compétentes.

En **Oman**, TotalEnergies détient depuis décembre 2021 une participation de 26,55% dans le bloc gazier onshore 10, situé dans la zone de Greater Barik, dont la production a démarré en janvier 2023, sur le champ de Mabrouk Nord-Est, et dont le gaz est vendu au gouvernement d'Oman. Par ailleurs, TotalEnergies est depuis décembre 2021 actionnaire de la société Marsa LNG (80%, opérateur) constituée en vue de développer dans le port de Sohar une usine de GNL à faibles

sociétés Arctic Transshipment et Arctic LNG 2 sur la liste des *Specially Designated Nationals*, avec effet immédiat sous réserve d'exceptions temporaires dans le cadre de licences émises par l'OFAC. Ces désignations ont pour conséquence d'interdire aux *US persons* de commercer avec ces deux entités. Toute *non-US person* est exposée au risque de sanctions secondaires américaines si elle apporte un soutien significatif (*material support*) à ces entités. Depuis le 18 avril 2023, TotalEnergies EP Transshipment ne participe à aucun organe de gouvernance et ne paie aucun appel de fonds à Arctic Transshipment. La Compagnie est partie à un contrat d'achat de GNL auprès d'Arctic LNG 2 pour lequel la Compagnie avait indiqué qu'elle ne pouvait y mettre fin de manière anticipée sans s'exposer financièrement à de lourdes conséquences en l'absence de sanctions économiques et qu'elle exercerait les clauses de force majeure prévues au contrat pour l'interrompre si des sanctions étaient décidées. Le 2 novembre 2023, la société Arctic LNG 2 a été mise sous sanctions par les autorités américaines. Par conséquent et conformément à ce qu'elle avait annoncé, le 7 novembre 2023, TotalEnergies a initié la procédure contractuelle de suspension prévue au pacte d'actionnaires d'Arctic LNG 2 et celle de force majeure pour le contrat d'achat de GNL auprès d'Arctic LNG 2. Ces procédures, dès leur notification, ont eu pour conséquence de suspendre les droits et obligations de TotalEnergies au titre de ces contrats (se reporter au point 3.2.1 du chapitre 3).

émissions. Cette usine d'une capacité initiale de 1 Mt/an devrait être approvisionnée par le gaz naturel du bloc 10.

TotalEnergies produit également du GNL à travers ses participations dans le complexe de liquéfaction d'Oman LNG (5,54%/Qalhat LNG (2,04% via Oman LNG), d'une capacité globale de 10,5 Mt/an, portée à 11,4 Mt/an en 2023 à la suite d'opérations de dégoullottage. En novembre 2023, TotalEnergies a signé un accord lui permettant de proroger ces participations au-delà de 2024 de 10 ans pour Oman LNG et de 5 ans pour Qalhat LNG. L'accord prévoit également des investissements pour réduire les émissions de GES du site.

Aux **Émirats arabes unis**, TotalEnergies détient une participation de 5% dans ADNOC LNG (capacité de 5,8 Mt/an), société qui traite le gaz associé fourni par ADNOC Offshore pour produire du GNL, des GPL et des condensats, ainsi qu'une participation de 5% dans National Gas Shipping Company (NGSCO), une société en charge d'affréter les bateaux et de fournir les moyens logistiques pour les besoins GNL d'ADNOC.

En **Égypte**, TotalEnergies détient une participation de 5% dans le premier train (capacité de 3,6 Mt/an) de l'usine de liquéfaction Egyptian LNG (Idku).

Au **Yémen**, la dégradation des conditions de sécurité dans les environs du site de Balhaf a conduit la société Yemen LNG, dans laquelle TotalEnergies détient une participation de 39,62%, à cesser ses activités de production commerciale et d'export de GNL et à déclarer la force majeure auprès de ses différentes parties prenantes en 2015. L'usine a été placée en mode préservation.

(1) Arctic Transshipment est une société russe détenue conjointement par Novatek (90%) et TotalEnergies EP Transshipment (10%) au 31 décembre 2023.

2.3.3 Activités intermédiaires : achats, ventes, négoce et transport de GNL et gaz naturel

ACHATS, VENTES ET NÉGOCE DE GNL

En 2023, les activités de négoce de GNL ont représenté un volume de 40,1 Mt contre 42,8 Mt en 2022 et 35,1 Mt en 2021. Ces volumes représentent les ventes par TotalEnergies issues des quotes-parts de production et d'achats auprès de tiers.

TotalEnergies, avec des équipes de négoce implantées à Genève, Houston, Paris et Singapour, développe ses activités avec la gestion et l'optimisation d'un portefeuille de contrats long terme couplées à une forte présence sur les marchés spot.

TotalEnergies achète des volumes long terme de GNL qui proviennent d'une part des projets de liquéfaction dans lesquels la Compagnie possède une participation. De nouvelles sources de GNL provenant d'usines en exploitation (Oman LNG - 0,8 Mt/an pendant 10 ans à compter de 2025, ADNOC Gas aux Émirats arabes unis pendant 3 ans), de projets en construction (Rio Grande LNG aux États-Unis - 5,4 Mt/an pendant 20 ans à compter de 2027, NFE et NFS au Qatar - 3,5 Mt/an pendant 27 ans à compter de 2026, ECA au Mexique, NLNG T7 au Nigéria, Mozambique LNG au Mozambique) ou à l'étude, devraient assurer la croissance du portefeuille GNL dans les prochaines années (se reporter au point 2.3.2 de ce chapitre).

D'autre part, TotalEnergies dispose de contrats d'achat long terme de GNL principalement en provenance d'usines dont elle n'est pas actionnaire (Sabine Pass, Corpus Christi et Freeport aux États-Unis, mais aussi d'Algérie - 2 Mt en 2024). Les livraisons en provenance de Cove Point (États-Unis) ont pris fin en 2022.

En 2023, TotalEnergies a acheté 398 cargaisons sous contrat à long terme en provenance d'Algérie, d'Australie, d'Égypte, des États-Unis, du

TRANSPORT DE GNL

Dans le cadre de ses activités de transport de GNL, TotalEnergies Gas & Power Limited (TEGPL) affrète une flotte long terme comprenant 19 méthaniers à fin 2023 (contre 18 à fin 2022). TEGPL a cédé en 2023 son dernier méthanier détenu en copropriété (50%) avec l'armateur japonais NYK. Cette flotte est régulièrement renouvelée pour bénéficier des navires les plus performants et les moins impactants pour l'environnement. Elle compte deux navires regazéificateurs (FSRU) installés en Allemagne et en France. En complément de la flotte long terme, TEGPL est amenée à affréter chaque année des navires en spot et court terme pour servir les besoins du négoce et adapter la capacité de transport aux besoins saisonniers.

NÉGOCE ET TRANSPORT DE GAZ NATUREL

TotalEnergies intervient dans le négoce de gaz naturel en Europe et en Amérique du Nord. Elle commercialise ses productions auprès de tiers et approvisionne ses filiales.

En **Europe**, TotalEnergies a commercialisé 924 TWh de gaz naturel en 2023, contre 888 TWh en 2022 et 747 TWh en 2021.

2.3.4 Regazéification de GNL

TotalEnergies détient des participations dans des actifs de regazéification et a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL dans le monde au travers d'actifs existants en Europe (Allemagne, France, Royaume-Uni et Pays-Bas), en Asie (Inde) et aux Amériques (États-Unis, Panama). TotalEnergies dispose ainsi à fin 2023 d'une capacité de regazéification européenne de GNL long terme de 28,1 Gm³/an (équivalent à 20,8 Mt/an). Pour

Nigéria, de Norvège, du Qatar et de Russie et 223 cargaisons spot ou moyen terme, contre respectivement 385 et 289 en 2022 et 306 et 242 en 2021. Les livraisons en provenance de Yemen LNG sont interrompues depuis 2015.

Par ailleurs, TotalEnergies détient des contrats de vente long terme de GNL principalement en Asie (Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Singapour, Taiwan), mais également au Brésil, au Chili, au Panama et en République dominicaine.

En mai 2022, TotalEnergies a annoncé la signature d'un accord avec l'entreprise coréenne Hanwha Energy Corporation pour la fourniture de 0,7 Mt/an de GNL, sur 15 ans, à partir de 2024-2025. Il est prévu que le GNL provienne du portefeuille mondial de TotalEnergies et soit livré au terminal de regazéification de Tongyeong, en Corée du Sud, pour alimenter la nouvelle centrale électrique de 1 GW de Hanwha et HDC, actuellement en construction à côté du terminal.

En juillet 2023, TotalEnergies a annoncé la signature d'un contrat de vente à IOCL en Inde pendant 10 ans.

En février 2024, TotalEnergies a conclu un accord avec Sembcorp pour la fourniture de GNL de 0,8 Mt/an pendant 16 ans à compter de 2027. Ce nouvel accord vient s'ajouter au contrat actuel, qui court jusqu'en 2029.

De plus, TotalEnergies développe les ventes de GNL de détail (par barge, camion-citerne) pour des usages industriels ou de mobilité (GNL marin, fluvial ou routier) en Europe et dans les Caraïbes en partenariat avec AES et en Chine via le joint venture créé en 2021 avec Shenergy Group.

La filiale TotalEnergies EP Norvège affrète 2 méthaniers directement auprès d'armateurs, en plus des 19 méthaniers affrétés par TEGPL.

Enfin, des méthaniers sont affrétés au travers des participations de la Compagnie dans les projets de production et d'exportation de GNL contrôlant leur propre flotte tels que Nigeria LNG, Angola LNG ou QatarEnergy.

TotalEnergies utilise des navires sélectionnés selon une procédure exposée au point 2.5.2.2.

En **Amérique du Nord**, TotalEnergies a commercialisé 282 TWh de gaz naturel en 2023, contre 305 TWh en 2022 et 258 TWh en 2021, qu'il s'agisse de production de la Compagnie ou de ressources externes.

TotalEnergies détient des participations dans des gazoducs situés au Brésil et en Argentine.

contribuer à la sécurité d'approvisionnement de l'Europe en GNL dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, TotalEnergies a finalisé en 2023 deux projets de regazéification en Allemagne et en France. Ces projets ont impliqué le redéploiement de deux FSRU précédemment en activité en Asie et au Moyen-Orient. En France, le FSRU a été installé au Havre, tandis qu'en Allemagne, il est positionné à Lubmin en partenariat avec Deutsche ReGas.

Capacités de regazéification⁽¹⁾ de GNL en Europe à fin 2023

Pays	Région/État	Terminal	Capacité réservée	
			TotalEnergies (Gm ³ /an)	Échéance
France	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Fosmax LNG	7,7	≥2030
	Pays de la Loire	Montoir de Bretagne	7,0	2035
	Hauts-de-France	Dunkerque LNG	2,1	2036
	Normandie	Le Havre (FSRU)	2,2	2028
Allemagne	Mecklembourg-Poméranie-Occidentale	Deutsche Ostsee (FSRU)	2,6	2029
Royaume-Uni	Pays de Galles	South Hook LNG	2,0	2034
	Kent, Angleterre	Isle of Grain	3,3	2029
Pays-Bas	Rotterdam, Hollande-Méridionale	Gate	1,2	2029
Total			28,1	

En **France**, TotalEnergies détient une capacité de regazéification de 7,7 Gm³/an dans le terminal de Fosmax LNG, de 7 Gm³/an dans le terminal de Montoir de Bretagne, de 2,1 Gm³/an dans le terminal de Dunkerque LNG. Depuis octobre 2023, la Compagnie détient une capacité de regazéification de 2,2 Gm³/an dans le terminal flottant du Havre. L'autorisation d'exploitation a été accordée par les autorités françaises pour cinq ans, pour répondre à l'urgence provoquée par l'arrêt des approvisionnements par gazoduc de Russie.

En **Allemagne**, TotalEnergies a affrété un FSRU à Deutsche ReGas, qui a mis en service début 2023 le terminal de Deutsche Ostsee d'une capacité de regazéification de 5 Gm³/an dans le port de Lubmin. TotalEnergies détient une capacité de regazéification de 2,6 Gm³/an dans ce terminal.

Au **Royaume-Uni**, dans le cadre de sa participation dans le projet Qatargas 2, TotalEnergies détient un intérêt de 8,35% dans le terminal de regazéification de South Hook LNG, d'une capacité totale de 21 Gm³/an et dispose d'un accès à une capacité de regazéification de 2,0 Gm³/an. TotalEnergies détient également une capacité de regazéification de 3,3 Gm³/an dans le terminal d'Isle of Grain.

En **Belgique**, TotalEnergies détenait une capacité de regazéification de 2,0 Gm³/an dans le terminal de Zeebrugge dont le contrat a expiré fin septembre 2023.

Aux **Pays-Bas**, TotalEnergies dispose d'une capacité de regazéification de 1,2 Gm³/an réservée jusqu'en 2029 dans le terminal de Gate.

Aux **États-Unis**, TotalEnergies détient une capacité de regazéification de 5,0 Gm³/an dans le terminal de Sabine Pass (Louisiane) jusqu'en 2029.

Au **Panama**, le joint venture Colon LNG Marketing avec AES (TotalEnergies, 50%) détient une capacité de 0,3 Gm³/an jusqu'en 2028.

En **Inde**, les partenariats entre TotalEnergies et le groupe Adani s'étendent à plusieurs actifs sur la chaîne de valeur du gaz, des infrastructures d'importation de GNL à la distribution de gaz aux ménages. Le terminal de Dhamra, d'une capacité de 6,8 Gm³/an, a démarré en mai 2023.

Les projets envisagés par TotalEnergies pour le développement de terminaux de regazéification au **Bénin** et en **Côte d'Ivoire** ont été abandonnés en 2021.

2.3.5 Marketing et négoce de GPL, petcoke et soufre

NÉGOCE DE GPL, PETCOKE ET SOUFRE

TotalEnergies est aussi présente sur les marchés du GPL, petcoke et soufre.

En 2023, TotalEnergies a négocié et commercialisé 7,1 Mt de GPL (propane et butane) dans le monde, contre 7 Mt en 2022 et 6,4 Mt en 2021. Près de 26% de ces quantités proviennent de champs ou de raffineries exploités par la Compagnie. Cette activité de négoce a été exercée au moyen de 13 bateaux affrétés à terme. En 2023, 240 voyages ont été nécessaires pour transporter les quantités négociées, dont 180 voyages réalisés par les navires affrétés à terme par TotalEnergies et 60 voyages par des navires affrétés en spot.

TotalEnergies commercialise du petcoke produit par la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis et par la raffinerie de Jubail en Arabie Saoudite. Le

petcoke est vendu à destination de cimentiers et de producteurs d'électricité, principalement en Inde, en Chine ainsi qu'au Mexique, au Brésil, dans d'autres pays d'Amérique latine et en Turquie. 2,9 Mt de petcoke ont été vendues sur le marché international en 2023 contre 2,8 Mt en 2022 et 2,5 Mt en 2021.

TotalEnergies commercialise également du soufre principalement issu des productions de ses raffineries. En 2023, 1,7 Mt de soufre a été vendue contre 2,5 Mt en 2022 et 2 Mt en 2021.

En 2015, TotalEnergies a cessé ses activités de production de charbon et, en 2016, a arrêté ses activités de commercialisation et négoce de charbon.

2.3.6 Biogaz

TotalEnergies est engagée dans le développement et l'exploitation d'unités de production de biogaz, principalement à partir de déchets organiques agricoles et agro-industriels (intrants), dans la production d'électricité et de chaleur (cogénération) et de biométhane⁽²⁾ et dans la commercialisation de ce dernier.

Constitué de la même molécule de méthane que le gaz naturel, le biométhane possède un caractère renouvelable assuré par son mode de production ; ses émissions en carbone sont très faibles sur l'ensemble de

son cycle de vie. Injecté dans le réseau de transport ou de distribution de gaz naturel, il en permet les mêmes usages : combustible chaleur pour les industriels notamment et carburant pour la mobilité terrestre et maritime. En parallèle, le processus de méthanisation génère un co-produit, le digestat, fertilisant naturel à haute valeur agronomique. Ce digestat est utilisé par les agriculteurs en remplacement d'engrais de synthèse, selon un schéma vertueux d'économie circulaire.

(1) Hors capacités court terme.

(2) Le biogaz est utilisé pour produire de l'électricité et de la chaleur, en cogénération. Le biogaz, une fois épuré, en particulier de gaz carbonique, devient du biométhane qui présente les mêmes caractéristiques que le gaz naturel.

À fin 2023, la capacité de production brute annuelle totale de TotalEnergies s'élève à 1,1 TWh équivalent biométhane (contre 500 GWh en 2022). Cela représente le traitement d'environ 1,25 Mt/an de déchets organiques en vue de fournir du gaz renouvelable à l'équivalent de 220 000 habitants, permettant d'éviter l'émission de l'ordre de 220 kt de CO₂⁽¹⁾. Avec le digestat, ce sont près de 30 kt/an d'engrais chimiques qui sont remplacés par un fertilisant naturel. La Compagnie a l'ambition d'être un acteur majeur du secteur, en France, en Europe et sur certains marchés clés.

- **France**

TotalEnergies dispose en France à fin 2023 de 7 unités de production de biométhane dont 6 ont obtenu la certification durabilité ISCC EU, et également de 11 unités de biogaz.

La capacité de production brute combinée de biométhane et biogaz de la Compagnie en France s'établit à près de 700 GWh/an. Depuis l'acquisition de Fonroche Biogaz en 2021, cette filiale, rebaptisée TotalEnergies Biogaz France, a mis en service en janvier 2023, BioBéarn (Pyrénées Atlantiques) qui présente la plus grande capacité de méthanisation du territoire français⁽²⁾, soit 160 GWh/an. Elle est la première installation de TotalEnergies Biogaz France, et l'une des premières en France à avoir obtenu, en mars 2023, la certification ISCC EU. En 2023, TotalEnergies a pris la décision d'investir dans deux nouvelles unités de production BioNorrois (160 GWh/an), en Seine Maritime, et MéthAdour (32 GWh/an), dans les Landes.

En aval de la chaîne, TotalEnergies a signé en juin 2023 avec le groupe Saint-Gobain, son premier « Biomethane Purchase Agreement - BPA ». Cet accord de vente de biométhane représente 100 GWh sur une période de 3 ans à partir de 2024. Le biométhane sera produit par TotalEnergies sur son site de BioBéarn. Par l'acquisition des garanties d'origine liées à cette production et du fait de sa certification ISCC EU, Saint-Gobain pourra ainsi attester, dans le cadre du système d'échange des quotas d'émission de l'Union européenne (ETS – Emissions Trading System), de la décarbonation de la consommation énergétique associée. Ce contrat constitue par ailleurs un exemple en matière de vente de biométhane purement commerciale non soutenue par des subventions.

- **Europe**

TotalEnergies a confirmé sa dynamique de croissance dans le secteur en acquérant au mois de mars 2023 Polska Grupa Biogazowa (PGB), le principal producteur polonais de biogaz⁽³⁾, dont le principal domaine

d'activité est la production d'électricité et de chaleur renouvelables à partir de biogaz issu de déchets organiques. Avec la mise en service, en juillet 2023, de Góloszyce, PGB possède et exploite, à fin 2023, 18 unités en production, représentant une capacité électrique installée de 19 MW soit une capacité de production d'électricité de 166 GWh/an (environ 400 GWh/an en équivalent biométhane). Deux unités d'une capacité électrique installée de 1 MW chacune sont en cours de construction en Pologne.

L'acquisition de PGB confère à la Compagnie une position de premier plan sur le prometteur marché polonais, qui dispose du 4^e plus grand potentiel en Europe de production de biogaz et de biométhane, estimé à près de 100 TWh/an⁽⁴⁾.

- **États-Unis**

TotalEnergies développe la production de biométhane dans le cadre du joint venture avec Clean Energy Fuels Corp. (société américaine cotée au NASDAQ), un des leaders du marché américain de distribution de gaz renouvelable pour véhicules, dont elle détient 19,10% au 31 décembre 2023. L'unité de méthanisation de Del Rio au Texas, d'une capacité de 40 GWh/an, a été mise en service au mois de mars 2023.

Par ailleurs, en mai 2023, TotalEnergies a pris une participation de 20% au capital de Ductor, une start-up finlandaise ayant développé une technologie innovante pour traiter les déchets organiques à forte teneur en azote, comme les effluents de volaille, habituellement difficiles à valoriser en biométhane. En permettant le traitement de nouveaux types d'intrants, cette technologie participe directement à l'accélération du développement de la chaîne de valeur du biogaz.

TotalEnergies a conclu un partenariat avec Ductor pour développer et investir dans plusieurs projets de production de biométhane, principalement aux États-Unis et en Europe. Les partenaires ont notamment pour objectif de développer une première unité en Ohio, aux États-Unis. Selon les termes de ce joint venture, TotalEnergies commercialisera la production du biométhane, et Ductor la production des biofertilisants durables.

- **Inde**

Le joint venture Adani Total Gas Limited (TotalEnergies, 37,4%) met en œuvre un premier projet d'usine de biométhane à Barsana dans l'état d'Uttar Pradesh, dont la première tranche prévoit une capacité de 55 GWh/an.

2.3.7 Hydrogène

TotalEnergies travaille en priorité à décarboner l'hydrogène consommé dans ses raffineries européennes d'ici 2030. TotalEnergies a déjà engagé des projets de décarbonation de ses raffineries en les alimentant en hydrogène produit à partir d'électricité renouvelable (se reporter au point 2.5.1 de ce chapitre). TotalEnergies et Air Liquide ont signé en novembre 2022 un accord pour construire un système innovant et circulaire à la bioraffinerie de Grandpuits afin de produire et de tirer parti de l'hydrogène renouvelable et bas carbone, et ont signé un accord en septembre 2023 pour l'approvisionnement à long terme en hydrogène vert et bas carbone de la plateforme de raffinage-pétrochimie de Normandie. Sur le site de La Mède, le projet Masshylvia, dont l'ambition est de produire de l'hydrogène vert en partenariat avec Engie, est en cours. TotalEnergies a signé en juin 2023 un accord avec VNG pour le futur approvisionnement en hydrogène vert de la raffinerie de Leuna en Allemagne.

Les capacités de production d'hydrogène produit à partir d'électricité renouvelable actuellement en développement, ou à l'étude, devraient contribuer à l'ambition de TotalEnergies de porter les molécules bas carbone – biocarburants, biogaz, hydrogène et e-carburants – à 25% de sa production d'énergie d'ici 2050.

En mai 2023, TotalEnergies s'est associée avec Tree Energy Solutions pour étudier et développer aux États-Unis un projet de production de gaz naturel de synthèse à partir d'hydrogène renouvelable et de CO₂ d'origine biogénique. Ce projet, d'une capacité de 100 à 200 kt/an, prévoit de produire du gaz naturel de synthèse qui pourra être transporté et/ou liquéfié puis commercialisé en utilisant les infrastructures existantes de gaz naturel, et les clients finaux pourront l'utiliser sans modifier leurs installations.

À la suite du rachat de l'intégralité du capital de Total Eren, finalisé en juillet 2023, les activités de développement de projets d'hydrogène renouvelable se poursuivent dans le cadre d'un nouveau partenariat à travers le joint venture TEH2 (détenu à 80% par TotalEnergies et à 20% par le groupe EREN). TEH2 développe des projets pionniers de production d'hydrogène renouvelable dans différentes régions, telles que l'Afrique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Australie.

Dans le secteur de la mobilité hydrogène, TotalEnergies et Air Liquide se sont associés dans le joint venture TEAL Mobility (se reporter au point 2.6.5.1).

(1) Source : méthode ADEME.

(2) Source : ODRÉ (Opendata Réseau).

(3) Source : Données TotalEnergies.

(4) Source : *Gas For Climate* (July 2022).

2.4 Secteur Integrated Power

TotalEnergies a dissocié dans la publication de ses résultats, depuis le premier trimestre 2023, les résultats du secteur Integrated LNG, couvrant ses activités de GNL et de gaz bas carbone et ceux du secteur Integrated Power, couvrant la chaîne intégrée de l'électricité.

Le secteur Integrated Power couvre les activités de génération électrique, stockage, négoce d'électricité et de distribution BtB-BtC de gaz et d'électricité.

Principaux indicateurs

33 TWh

Production nette d'électricité en 2023, dont **19 TWh** à partir de source renouvelable

28 GW

Capacités brutes installées de génération électrique à fin 2023 dont **22,4 GW** de source renouvelable

2,2 G\$

Marge brute d'autofinancement (CFFO)* en 2023

5 G\$

Investissements nets* en 2023

Principaux objectifs et ambitions

>100 TWh

Production nette d'électricité en 2030

~12%

ROACE* d'ici 2028

>4 G\$/an

Marge brute d'autofinancement (CFFO)* d'ici 2028

Cash flow net*

positif d'ici 2028

* Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Integrated Power

	2023	2022	2021
Production nette d'électricité (TWh)^(a)	33,4	33,2	21,2
<i>dont à partir de sources renouvelables</i>	18,9	10,4	6,8
<i>dont à partir de capacités flexibles à gaz</i>	14,5	22,8	14,4
Capacités nettes installées de génération électrique (GW)^(b)	17,3	12,0	9,2
<i>dont renouvelables</i>	13,0	7,7	5,1
<i>dont capacités flexibles à gaz</i>	4,3	4,3	4,1
Capacités brutes en portefeuille de génération électrique renouvelable (GW)^{(b)(c)}	80,1	69	43
<i>dont capacités installées</i>	22,4	16,8	10,3
Clients électricité – BtB et BtC (millions)^(b)	5,9	6,1	6,1
Clients gaz – BtB et BtC (millions)^(b)	2,8	2,7	2,7
Ventes d'électricité – BtB et BtC (TWh)	52,1	55,3	56,6
Ventes gaz – BtB et BtC (TWh)	100,9	96,3	101,2

(a) Solaire, éolien, hydroélectricité et capacités flexibles à gaz.

(b) Données à fin de période.

(c) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd à partir du premier trimestre 2021, 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group à partir du troisième trimestre 2022 et 49% des capacités brutes de Casa dos Ventos à partir du premier trimestre 2023.

Production nette d'électricité (TWh)

Au 31 décembre 2023						
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Gaz	Stockage et hydroélectricité	Total
France	0,5	0,7	0,0	9,3	0,0	10,6
Reste de l'Europe	0,2	1,2	1,1	3,9	0,1	6,4
Afrique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Moyen-Orient	0,7	0,0	0,0	1,3	0,0	2,1
Amérique du Nord	1,7	2,0	0,0	0,0	0,0	3,7
Amérique du Sud	0,3	2,5	0,0	0,0	0,0	2,9
Inde	5,5	1,0	0,0	0,0	0,0	6,5
Asie-Pacifique	1,0	0,0	0,1	0,0	0,0	1,2
Total	10,0	7,6	1,2	14,5	0,1	33,4

Capacités nettes installées de génération électrique (GW)

Au 31 décembre 2023						
	Solaire	Éolien terrestre	Éolien en mer	Gaz	Stockage et hydroélectricité	Total
France	0,5	0,3	0,0	2,6	0,1	3,6
Reste de l'Europe	0,2	0,9	0,6	1,4	0,1	3,2
Afrique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Moyen-Orient	0,4	0,0	0,0	0,3	0,0	0,7
Amérique du Nord	2,0	0,8	0,0	0,0	0,2	3,0
Amérique du Sud	0,4	0,8	0,0	0,0	0,0	1,2
Inde	3,8	0,5	0,0	0,0	0,0	4,3
Asie-Pacifique	1,0	0,0	0,1	0,0	0,0	1,1
Total	8,5	3,4	0,7	4,3	0,5	17,3

La production nette d'électricité en 2023 s'établit à 33,4 TWh, en hausse de 1% par rapport à l'année précédente. La baisse de la production des centrales électriques flexibles, qui avaient connu une utilisation exceptionnelle en 2022 en Europe du fait de la crise énergétique, a été

plus que compensée par la hausse de la production d'électricité à partir de sources renouvelables, compte tenu de l'intégration à 100% de Total Eren, de la contribution de Clearway aux États-Unis et de Casa dos Ventos au Brésil.

Résultats

(En millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	1 853	975	652
Quote-part du résultat net ajusté des sociétés mises en équivalence	137	201	37
Investissements organiques ^(a)	2 582	1 385	1 280
Acquisitions nettes ^(a)	2 363	2 136	2 075
Investissements nets ^(a)	4 945	3 521	3 355
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	2 152	970	720
Flux de trésorerie d'exploitation	3 573	66	3 592

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Integrated Power s'est établi à 1 853 millions de dollars en 2023, en hausse de 90% sur un an, démontrant la pertinence du modèle intégré sur la chaîne de valeur de l'électricité renouvelable, CCGT, négoce et marketing BTB et BTC.

La marge brute d'autofinancement (CFFO) s'est établie à 2 152 millions de dollars en 2023, plus du double de 2022, tous les segments de la chaîne de valeur ayant contribué à cette croissance.

2.4.1 Présentation du secteur

La transition vers la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, ensemble avec la société, implique une électrification massive des usages énergétiques combinée à une forte croissance des énergies renouvelables pour satisfaire cette demande d'électricité.

L'électricité est un marché en forte croissance sur lequel la stratégie de TotalEnergies est de développer un modèle intégré rentable et différencié, visant à devenir l'un des moteurs de génération de cash-flow (CFFO⁽¹⁾) de la Compagnie, aux côtés du pétrole et du gaz. En particulier, la Compagnie vise à générer un cash-flow (CFFO) net positif d'ici 2028. TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production nette d'électricité à plus de 100 TWh principalement d'origine renouvelable d'ici 2030. Elle était de 33,4 TWh en 2023 contre 33,2 TWh en 2022 et 21,2 TWh en 2021.

TotalEnergies entend répliquer son modèle intégré *oil & gas* sur le secteur Integrated Power afin d'atteindre une rentabilité (ROACE⁽²⁾) de l'ordre de 12% d'ici 2028, équivalente à celle de ses activités *oil & gas* dans un environnement de prix du Brent de 60\$/b.

La stratégie de la Compagnie est de construire un portefeuille d'actifs renouvelables (principalement solaire, éolien terrestre, éolien offshore) et flexibles (CCGT, stockage) compétitif afin de fournir à ses clients une électricité bas carbone disponible 24h/24. En particulier, TotalEnergies utilise l'effet d'échelle sur ses achats d'équipements pour optimiser les coûts d'investissement et industrialise l'exploitation de ses actifs renouvelables grâce au digital pour baisser les coûts d'exploitation. TotalEnergies s'appuie sur son bilan solide pour conserver une exposition au marché, lui permettant de capter des marges additionnelles dans un marché volatil.

D'ici 2030, TotalEnergies prévoit ainsi de multiplier sa production d'électricité renouvelable (qui était de 18,9 TWh en 2023) par 4 à 5 et de

doubler la production d'électricité de ses actifs de génération flexible (qui était de 14,5 TWh en 2023).

La production d'électricité de TotalEnergies en 2023 est à environ 70% localisée dans les pays où les marchés sont dérégulés (principalement Europe, États-Unis et Brésil). La Compagnie entend maintenir ce ratio et y anticipe des prix de l'électricité soutenus et volatils, dans un contexte de forte croissance de la demande et de tensions sur l'offre. Sur ces marchés dérégulés, la Compagnie met en œuvre sa stratégie d'intégration sur la chaîne de valeur de l'électricité et entend garder environ 30% de sa production électrique exposée aux fluctuations de marché en s'appuyant sur ses capacités de stockage et sa génération flexible pour compléter l'intermittence de l'électricité renouvelable et en développant les activités de négoce de l'électricité et de vente aux clients finaux. Dans cette optique, la Compagnie développe une expertise spécifique dans le négoce sur les marchés court terme de l'électricité, dans les activités liées à la gestion de la flexibilité, ainsi que sur le marché des Corporate PPA.

Sur les marchés régulés, TotalEnergies met en œuvre une stratégie de croissance ciblée :

- dans les pays producteurs de pétrole et de gaz, pour accompagner leur transition énergétique en s'appuyant sur la présence locale de la Compagnie et ses activités historiques pour développer des projets multi-énergies et notamment renouvelables ;
- dans le reste du monde, en développant de façon sélective des projets, notamment via des partenariats stratégiques avec des acteurs locaux (tel que le partenariat avec AGEL en Inde).

2.4.2 Génération d'électricité à partir de sources renouvelables

Pour développer ses capacités de génération électrique renouvelable, TotalEnergies poursuit une croissance organique et des acquisitions ciblées. En particulier, en juillet 2023, TotalEnergies a finalisé sa montée au capital de Total Eren de 30% à 100%. À cette date, Total Eren disposait d'une capacité nette de 3,5 GW d'actifs en opération dans le monde, et d'un portefeuille diversifié de projets solaires, éoliens, hydroélectriques et de stockage de plus 10 GW dans 30 pays. Ces actifs sont désormais totalement intégrés au portefeuille d'actifs de production électrique renouvelable de TotalEnergies. TotalEnergies avait finalisé en 2022 l'acquisition de 50% dans Clearway Energy Group aux États-Unis et de 34% de Casa dos Ventos au Brésil, et, en 2021, l'acquisition d'une participation de 20% dans Adani Green Energy Ltd en Inde.

La production nette d'électricité renouvelable s'est élevée à 18,9 TWh en 2023 (contre 10,4 TWh en 2022 et 6,8 TWh en 2021).

TotalEnergies développe un portefeuille de génération d'électricité renouvelable solaire (y compris décentralisé), éolien (terrestre et en mer) et hydraulique, pour une capacité nette installée de génération électrique renouvelable de 13 GW fin 2023 contre 7,7 GW fin 2022 et 5,1 GW fin 2021.

La capacité brute installée de génération électrique renouvelable s'est élevée à 22,4 GW fin 2023 contre 16,8 GW fin 2022 et 10,3 GW fin 2021. TotalEnergies dispose à fin 2023 de capacités brutes en portefeuille (installées, en construction, et en développement) de génération électrique renouvelable d'environ 80 GW.

Capacités brutes installées de génération électrique renouvelable

Capacités brutes installées de génération électrique renouvelable (GW) ^(a)	Au 31 décembre 2023				Total
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Stockage et hydroélectricité	
France	0,9	0,6	0,0	0,1	1,6
Reste de l'Europe	0,2	1,1	1,1	0,2	2,6
Afrique	0,1	0,0	0,0	0,0	0,2
Moyen-Orient	1,2	0,0	0,0	0,0	1,2
Amérique du Nord	4,9	2,1	0,0	0,5	7,5
Amérique du Sud	0,4	1,2	0,0	0,0	1,6
Inde	5,4	0,5	0,0	0,0	5,9
Asie-Pacifique	1,5	0,0	0,3	0,0	1,8
Total	14,6	5,5	1,4	0,8	22,4

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd, 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group et 49% des capacités brutes de Casa dos Ventos.

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

(2) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Capacités brutes en construction de génération électrique renouvelable

Capacités brutes en construction de génération électrique renouvelable (GW) ^(a)	Au 31 décembre 2023				Total
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Stockage et hydroélectricité	
France	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
Reste de l'Europe	0,4	0,0	0,0	0,1	0,5
Afrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Moyen-Orient	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Amérique du Nord	1,4	0,1	0,0	0,2	1,7
Amérique du Sud	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4
Inde	0,6	0,0	0,0	0,0	0,6
Asie-Pacifique	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4
Total	2,8	0,6	0,4	0,3	4,1

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd, 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group et 49% des capacités brutes de Casa dos Ventos.

Capacités brutes en développement de génération électrique renouvelable

Capacités brutes en développement de génération électrique renouvelable (GW) ^(a)	Au 31 décembre 2023				Total
	Solaire	Eolien terrestre	Eolien en mer	Stockage et hydroélectricité	
France	0,7	0,4	0,0	0,0	1,2
Reste de l'Europe	4,6	0,3	7,4	0,1	12,4
Afrique	1,1	0,3	0,0	0,3	1,7
Moyen-Orient	1,5	0,7	0,0	0,0	2,2
Amérique du Nord	8,2	3,4	4,1	5,4	21,1
Amérique du Sud	1,4	0,8	0,0	0,4	2,6
Inde	4,7	0,2	0,0	0,0	4,9
Asie-Pacifique	2,9	0,4	2,9	1,3	7,5
Total	25,3	6,5	14,4	7,5	53,7

(a) Dont 20% des capacités brutes de Adani Green Energy Ltd, 50% des capacités brutes de Clearway Energy Group et 49% des capacités brutes de Casa dos Ventos.

SOLAIRE ET ÉOLIEN TERRESTRE

France

La filiale TotalEnergies Renouvelables France développe, construit et exploite des projets de **génération d'électricité renouvelable** en France métropolitaine et outre-mer.

En France métropolitaine, elle exploite plus de 620 actifs éoliens terrestres, solaires, batteries et hydrauliques pour une capacité brute installée d'environ 1,6 GW à fin 2023 contre 1,5 GW à fin 2022 et 1,2 GW à fin 2021.

TotalEnergies a notamment inauguré en 2023 une centrale solaire accompagnée d'un parc de stockage d'énergie par batteries sur le site de Grandpuits en Île-de-France, deux parcs éoliens d'une capacité brute combinée de plus de 20 MW dans le Loir-et-Cher, une centrale solaire de 8,7 MW dans le Tarn, et la centrale hydroélectrique du torrent de Gavet produisant environ 9,5 GWh/an.

Par ailleurs, la Compagnie développe des projets agrivoltaïques qui répondent aux enjeux du monde agricole comme l'illustre la conclusion en mars 2022 d'un partenariat novateur avec la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) dans le but de favoriser l'émergence de réseaux économiques circulaires, l'acceptabilité des projets et le partage de la valeur avec les agriculteurs. En 2023, la Compagnie a acquis Ombrea, un leader de l'agrivoltaïsme en France. Cette acquisition permettra notamment à TotalEnergies d'accélérer le développement de son portefeuille de 1,5 GW de projets agrivoltaïques.

En outre, en ligne avec sa stratégie d'optimisation de son portefeuille, TotalEnergies a cédé fin 2022 à Crédit Agricole Assurances 50% d'un portefeuille de 234 MW de projets renouvelables en France, dont 23 centrales solaires d'une capacité de 168 MW et 6 centrales éoliennes d'une capacité de 67 MW. En 2021, TotalEnergies avait déjà cédé à Crédit Agricole Assurances et à la Banque des Territoires deux participations de 50% dans des portefeuilles d'actifs solaires et éoliens en France d'une capacité totale de 279 MW.

Reste de l'Europe et CEI

En **Espagne**, TotalEnergies développe un portefeuille de projets solaires de plus de 4 GW, dont 3 GW ont reçu en 2023 les autorisations environnementales par les pouvoirs publics locaux. La Asomada (5 MW) a démarré sa production en 2022. La construction des centrales solaires Los Valientes (14 MW, 65%) et La Isla (5 MW, 65%) a démarré en 2022. En 2023, la construction du projet solaire Guillena (263 MW) a également débuté.

Au **Royaume-Uni**, le portefeuille de projets solaires acquis par TotalEnergies auprès de Bluestone (330 MW fin 2022) a atteint 512 MW en 2023.

En **Roumanie**, TotalEnergies a acquis en juillet 2023 un portefeuille de cinq fermes solaires au nord-ouest du pays auprès de son partenaire PNE, développeur allemand. D'une capacité globale de 210 MW, ces projets devraient permettre à TotalEnergies de fournir à ses clients BtB de l'électricité renouvelable produite localement par le biais de contrats d'achat d'électricité (PPA) à partir de 2025.

Dans le reste de l'Europe, TotalEnergies continue d'élargir son portefeuille. À titre d'illustration :

- en **Bulgarie**, avec 2 projets solaires en opération : Dabovo (10 MW, 100%) et le projet Vinogradets (4 MW, 100%) ;
- en **Grèce**, avec 154 MW de capacité solaire installée, et 265 MW de capacité éolienne. Le projet solaire Xirokambi (70 MW, 100%) devrait entrer en opération en 2024 ;
- en **Italie**, avec 44 MW de capacité solaire et 41 MW de capacité éolienne installée ;

- en **Pologne**, avec le parc éolien Gluchow I de 20 MW et son extension avec le projet Gluchow II de 20 MW (98%) prévue pour 2024. Par ailleurs, dans ce pays, TotalEnergies a annoncé en mars 2023 l'acquisition d'un portefeuille de 6 projets solaires en développement d'une capacité totale de 175 MW, dont les premiers devraient être mis en service d'ici 2025 ;
- au **Portugal**, avec 46 MW de capacité solaire, 526 MW de capacité éolienne et 33 MW de capacité hydraulique installées au travers de 9 actifs.

En **Turquie**, TotalEnergies a finalisé en octobre 2023 l'acquisition d'une participation de 50% dans Rönensans Enerji. À la suite de l'accord signé avec Rönensans Holding en juillet 2023 pour développer à travers ce joint venture des projets renouvelables dans le pays, Rönensans Enerji a pour ambition de produire 2 GW d'énergie renouvelable d'ici à 2028. La production générée par ces sites sera commercialisée notamment en la mettant en vente directement sur le marché de l'électricité ou en concluant des contrats de vente d'électricité (PPA) avec des acheteurs finaux.

Au **Kazakhstan**, en signant en juin 2023 un PPA pour la totalité de l'électricité produite avec l'acheteur public, la Compagnie a également officialisé le lancement du projet Mirny, prévoyant la construction d'un parc éolien terrestre de 1 GW associé à un système de stockage d'énergie par batterie de 600 MWh.

La Compagnie poursuit également le développement de ses activités renouvelables dans la région, notamment en **Ouzbékistan** avec la signature en novembre 2023 d'un protocole d'accord officialisant le développement de deux centrales solaires d'une capacité brute totale d'environ 1,3 GW.

En outre, des opportunités dans d'autres pays d'Europe sont actuellement étudiées par TotalEnergies et European Energy, qui sont convenues, en septembre 2023, de développer, de construire et d'exploiter conjointement, dans le cadre d'un joint venture (TotalEnergies, 65%), au moins 4 GW de projets d'énergies renouvelables terrestres dans plusieurs zones géographiques.

Par ailleurs, TotalEnergies, Baker Hughes, Technip Energies, Azimut et d'autres investisseurs ont signé en août 2023 un accord préliminaire pour investir dans Zhero Europe afin de développer des projets d'énergies renouvelables à grande échelle en Europe et en Afrique, couvrant la production d'énergie renouvelable, les interconnexions électriques et les molécules bas carbone.

Amérique du nord

Aux **États-Unis**, à la suite des accords signés en mai 2022 avec Global Infrastructure Partners (GIP), TotalEnergies a acquis en septembre 2022 50% de Clearway Energy Group (CEG), un leader américain des énergies renouvelables. CEG, au travers de sa filiale cotée au NYSE Clearway Energy Inc., détient, fin 2023, environ 10 GW d'actifs renouvelables éoliens et solaires en opération et dispose d'un portefeuille de 24 GW de projets renouvelables et de stockage, dont 7,5 GW à un stade avancé de développement. Dans cette transaction, en plus de 1,6 milliard de dollars en cash, GIP a reçu 50% moins une action de la participation de TotalEnergies dans SunPower Corporation. À travers cette acquisition, TotalEnergies a établi une position majeure sur le marché américain des renouvelables et du stockage.

En avril 2022, TotalEnergies a acquis Core Solar et son portefeuille identifié de projets de 4 GW. De ce portefeuille, le projet solaire Hill (525 MW) a été lancé fin 2022 en vue de sa mise en service fin 2024. En 2023, les projets solaires Clinton (65 MW) et Brazoria (325 MW) ont été lancés pour une mise en service prévue en 2025.

En 2021, TotalEnergies a acquis 2,2 GW de projets solaires auprès de SunChase power. Les sites photovoltaïques de Myrtle (380 MW) et Danish (720 MW) se sont renforcés de projets de stockage en 2022 (Myrtle (150 MW/225 MWh) et Danish (150 MW/225 MWh)). Le projet solaire Cottonwood (455 MW) situé dans le comté de Brazoria au Texas,

dont la construction a été lancée en 2022, devrait être mis en service en 2024. Le site photovoltaïque de Myrtle a été mis en service au second semestre 2023 et celui de Danish devrait démarrer au cours de l'année 2024. Ces deux projets, ainsi que le projet Hill 1, devraient contribuer à la réduction des émissions de GES Scope 2 des sites industriels opérés par TotalEnergies aux États-Unis en couvrant une partie de leur consommation électrique, parmi lesquels la plateforme de raffinage-pétrochimie de Port Arthur et les sites pétrochimiques de La Porte et Carville. Ces projets solaires texans devraient également permettre d'approvisionner en électricité renouvelable des clients via des Corporate PPA signés en 2021, 2022 et 2023 (se reporter au point 2.4.5).

Le joint venture (50/50) créé en 2020 par TotalEnergies et 174 Power Global, une filiale du groupe Hanwha, développe huit projets solaires et de stockage d'énergie à l'échelle industrielle, d'une capacité cumulée de 1,2 GW, provenant du portefeuille de développement de 174 Power Global. Ces projets, situés dans six États américains, devraient être développés en 2024. Ce portefeuille comprend également la centrale solaire Oberon au Texas (194 MW, 50%), mise en service en 2021 et Rayos del Sol (242 MW, 50%) mise en service en 2022. Les projets Ellis et Skysol ont démarré au cours de l'année 2023.

SunPower Corporation et MaxeonSolar Technologies, Ltd.

TotalEnergies est depuis 2011 actionnaire de la société américaine SunPower Corporation (25,07% au 31 décembre 2023), cotée au NASDAQ et basée en Californie. Depuis la scission de la société en août 2020 et la création de la société Maxeon Solar Technologies, Ltd. (15,2%), basée à Singapour et également cotée au NASDAQ, SunPower est dédiée au développement et à la commercialisation sur le marché américain des services énergétiques, alliant des systèmes photovoltaïques, de stockage et des services, à destination du segment résidentiel. SunPower a acquis en octobre 2021 la société Blue Raven Solar, un des fournisseurs solaires en forte croissance des États-Unis pour le marché résidentiel. Au 31 décembre 2023, SunPower a signé plus de 99 000 contrats avec des clients particuliers, pour une puissance installée totale de 755 MW.

Maxeon Solar Technologies, Ltd. regroupe désormais les activités allant de la conception et fabrication à la vente à l'international de cellules.

Asie Pacifique

Au **Cambodge**, TotalEnergies opère la centrale solaire de Battambang (74 MW). Afin de développer de nouveaux projets d'énergies renouvelables et d'autres initiatives de décarbonation, TotalEnergies a signé un protocole d'accord avec Royal Group en octobre 2023 pour étudier les partenariats potentiels de développement de projets solaire et éolien.

En **Indonésie**, TotalEnergies a signé en 2023, sous l'impulsion de sa filiale Total Eren, avec ses partenaires Adaro Power et PJB, un PPA avec l'opérateur public PLN, pour un projet éolien hybride (avec stockage) dans le pays d'une capacité prévue de 70 MW / 10 MWh.

Aux **Philippines**, TotalEnergies a conclu en février 2023 un accord de co-développement avec son partenaire local Nextnorth pour le développement d'un projet solaire de 440 MW.

En **Inde**, TotalEnergies est implantée au travers du partenariat conclu avec Adani Green Energy Limited (AGEL) et du joint venture EDEN (50/50) avec EDF. À travers ces deux partenariats, TotalEnergies dispose d'un portefeuille solaire et éolien d'une capacité brute installée de 5,9 GW dont 5,2 GW avec AGEL. Au 31 décembre 2023, AGEL est détenu à hauteur de 56,3% par la famille Adani, 19,7% par TotalEnergies et 24,0% par des investisseurs publics et institutionnels. TotalEnergies avait acquis, en janvier 2021, 20% du capital d'AGEL. En septembre 2023, TotalEnergies et AGEL ont annoncé avoir conclu un accord engageant afin de créer un nouveau joint venture (50/50) disposant d'un portefeuille de 1,5 GW. Ce portefeuille, à la fois solaire et éolien, comprendra des actifs opérationnels (0,5 GW) et en développement (1 GW).

Au **Japon**, TotalEnergies détient des participations dans 4 centrales solaires : Nanao (27 MW, 50%), Miyako (25 MW, 50%) et Osato (52 MW, 45%). La quatrième centrale, Haze (51 MW, 45%), a été mise en service début 2023.

En 2023, TotalEnergies s'est par ailleurs associée à Gentari Renewables Sdn Bhd, la filiale dédiée aux solutions énergétiques durables de Petronas pour développer des projets d'énergies renouvelables dans la région Asie-Pacifique. C'est dans ce cadre que devrait être développé le projet solaire Pleasant Hills de 100 MW dans le Queensland en Australie, ayant pour objectif de fournir de l'électricité bas carbone aux installations de production et traitement de gaz du champ de Roma.

En **Australie**, TotalEnergies dispose d'un actif solaire en opération, Kiamal (256 MW, 100%).

Amérique latine

Au **Brésil**, TotalEnergies dispose d'un portefeuille de 0,9 GW de capacité éolienne terrestre installée, 0,4 GW d'éolien terrestre en construction, ainsi que 0,9 GW d'éolien terrestre et 1 GW de projets solaires dont les développements sont à un stade avancé.

Ce portefeuille intègre les capacités du joint venture créé en octobre 2022 entre TotalEnergies (34%) et Casa dos Ventos (66%) (1^{er} développeur renouvelable du Brésil⁽¹⁾) qui a en outre une option prioritaire d'achat sur tous les projets développés par Casa dos Ventos. Il intègre également 300 MW de projets solaires et éoliens en opération.

Par ailleurs, pour continuer à renforcer sa présence au Brésil, TotalEnergies a annoncé en septembre 2023 avoir signé avec Casa dos Ventos et Petrobras un protocole d'accord pour évaluer les perspectives de projets communs dans le domaine des énergies renouvelables et de l'hydrogène bas carbone dans le pays.

Au **Chili**, TotalEnergies détient des participations dans les centrales solaires Santa Isabel (190 MW, 50%) et PMGD (23 MW, 100%).

Moyen-Orient/Afrique

Au Moyen-Orient, TotalEnergies et ses partenaires ont mis en service la centrale solaire d'Al Kharsaah (800 MW, 19,6%), au **Qatar**, en octobre 2022. La centrale est détenue à 40% par le consortium formé par TotalEnergies (49%) et Marubeni (51%) et à 60% par QatarEnergy Renewables Solutions. Située à 80 km à l'ouest de Doha, Al Kharsaah

ÉOLIEN EN MER

Dans le cadre de sa stratégie long terme de développement des énergies renouvelables, TotalEnergies développe de fortes positions depuis 2020 sur la filière de l'éolien en mer posé et flottant, en s'appuyant sur son expérience, son savoir-faire dans l'offshore pétrolier, ainsi que sa capacité à gérer de grands projets et à mobiliser les financements nécessaires. TotalEnergies dispose ainsi à fin 2023 d'une capacité brute d'environ 15 GW de projets éoliens en mer en construction et en développement, dont environ 10% de flottant.

En **Allemagne**, la Compagnie a remporté en juillet 2023 deux concessions maritimes, l'une en mer du Nord, l'autre en mer Baltique, pour développer deux fermes éoliennes d'une capacité cumulée de 3 GW.

La production générée par ces sites allemands sera commercialisée par TotalEnergies, soit en la mettant en vente directement sur le marché de l'électricité, soit en concluant des PPA avec des acheteurs finaux, leur permettant ainsi de réduire leur empreinte carbone. Ces projets, aux coûts compétitifs compte tenu de la qualité des sites, illustrent la stratégie de la Compagnie de devenir un acteur intégré des marchés de l'électricité tirant parti de la volatilité des prix et contribueront à atteindre les objectifs de rentabilité de l'activité Integrated Power.

En **Angleterre**, un joint venture (50/50) entre TotalEnergies et Corio Generation, filiale de Macquarie, a obtenu en février 2021 une concession sur les fonds marins britanniques pour développer le projet

est la première centrale solaire à grande échelle du Qatar. Elle peut fournir 10% de la consommation de pointe du pays et devrait permettre d'éviter l'émission de 26 Mt CO₂⁽²⁾ tout au long de sa durée de vie.

Dans le cadre d'un accord multi-énergies avec l'**Irak** signé en septembre 2021, TotalEnergies prévoit de développer une centrale solaire de 1,2 GW pour alimenter le réseau de la région de Bassorah. TotalEnergies développe également un projet solaire en **Arabie Saoudite** (Wadi Ad Dawasir, 120 MW, 40%) et détient une participation dans la centrale solaire Shams à **Abou Dhabi** (110 MW, 20%).

Au **Maroc**, TotalEnergies a investi 20 millions de livres sterling pour acquérir une participation minoritaire dans Xlinks First Limited, avec pour objectif de développer un projet renouvelable géant, combinant éolien et solaire couplé à de grandes batteries de stockage pour fournir de l'électricité renouvelable au Royaume-Uni.

Dans le **reste du continent**, en **Afrique du Sud**, TotalEnergies a remporté en 2022 un appel d'offres lancé par Sasol et Air Liquide pour un projet éolien terrestre (140 MW, 35%) et un projet solaire (100 MW, 35%). Ces deux projets devraient permettre à TotalEnergies de décarboner l'énergie alimentant les sites de productions de Sasol et Air Liquide, conformément aux Corporate PPA signés entre les parties en février 2023 et portant sur la fourniture d'une capacité de 260 MW d'électricité renouvelable sur une période de 20 ans. En décembre 2023, TotalEnergies a également annoncé avec ses partenaires le lancement de la construction d'un projet renouvelable hybride comprenant une centrale solaire de 216 MW (35%) ainsi qu'un système de stockage par batterie de 500 MWh (35%) pour fournir de l'électricité renouvelable via un PPA pendant 20 ans au réseau national. La Compagnie avait remporté l'appel d'offres de ce projet en 2021, ainsi qu'un second appel d'offres pour le développement d'un projet solaire de 87 MW (36%). TotalEnergies détient aussi une participation dans la centrale solaire Prieska (86 MW, 27%).

TotalEnergies développe également des projets solaires en **Angola** (Quilemba, 35 MW, 51%) et au **Mozambique** (Dondo, 40 MW, 90%), pays dans lequel le consortium constitué d'EDF (40%), TotalEnergies (30%) et Sumitomo Corporation (30%) a été sélectionné comme partenaire stratégique par le gouvernement du Mozambique en décembre 2023 pour le développement du projet hydroélectrique Mphanda Nkuwa d'une capacité de 1 500 MW.

éolien en mer posé Outer Dowsing Offshore Wind de 1,5 GW. En mars 2023, Gulf Energy Development Public Company Limited (GULF) a annoncé avoir acquis la moitié de la participation de Corio Generation. GULF détient 24,99% du projet Outer Dowsing Offshore Wind, aux côtés de Corio Génération (25,01%) et TotalEnergies (50%).

En **Écosse**, TotalEnergies a pris en 2020 une participation majoritaire (51%) dans le projet Seagreen, parc éolien en mer posé d'une capacité de 1,1 GW, situé au large de la côte d'Angus en mer du Nord, aux côtés de SSE Renewables. À sa mise en service en octobre 2023, le parc est le plus grand parc éolien d'Écosse et un des plus profonds du monde⁽³⁾ sur fondation fixe. Il fonctionne au maximum de sa capacité nominale : il devrait donc générer environ 5 TWh d'électricité renouvelable par an. En décembre 2023, TotalEnergies a cédé une participation de 25,5% dans le projet Seagreen à PTTEP. À l'issue de la transaction, qui reste soumise à l'approbation des autorités compétentes, TotalEnergies détiendra 25,5% de Seagreen aux côtés de PTTEP (25,5%) et de SSE Renewables (49%).

En janvier 2022, à l'issue de l'appel d'offres ScotWind, le joint venture composé de TotalEnergies (38,25%), Corio Generation (46,75%) et RIDG (15%), développeur écossais dans l'éolien en mer, a obtenu la concession de la zone N1 pour développer un parc éolien en mer de 2 GW. Ce projet, baptisé West of Orkney Windfarm, sera situé à 30 kilomètres au large de l'archipel écossais des Orcades.

(1) Source : Casa dos Ventos.

(2) Source : Enerdata.

(3) Source : The Energy Institute.

Aux **États-Unis**, après avoir obtenu, en février 2022, 100% de la concession maritime OCS-A 0538 au large des côtes de New York et du New Jersey, TotalEnergies s'est associée en octobre 2023 à Corio Generation et Rise Light & Power (Rise) pour y développer son projet Attentive Energy, avec une capacité de plus de 3 GW. Corio Generation et Rise ont pris des participations respectives de 27,7% et 16,3% dans ce projet, TotalEnergies conservant les 56% restants. En vertu de l'accord, Rise assurera l'interconnexion du projet éolien sur son site de production de Ravenswood permettant ainsi la mise à l'arrêt de ses générateurs électriques au gaz naturel. Ce site emblématique, pilier du système énergétique newyorkais, sera ainsi transformé en pôle d'énergie verte, où Attentive Energy basera ses activités d'exploitation et de maintenance. Le projet Attentive Energy a reçu en décembre 2023 l'approbation du premier permis fédéral (*Site Assessment Plan*) pour l'ensemble des 3 GW du site.

En parallèle, le projet Attentive Energy One, détenu par TotalEnergies (40%), Rise (35%) et Corio Generation (25%) a remporté en octobre 2023 l'appel d'offres de l'État de New York pour des OREC (crédits d'énergie renouvelable offshore) organisé par l'Agence de développement de l'énergie et de la recherche de l'État de New York (NYSERDA). Attentive Energy One a été ainsi sélectionné pour un contrat de 25 ans portant sur la fourniture d'1,4 GW d'électricité renouvelable et a reçu l'approbation de son premier permis fédéral (*Site Assessment Plan*) en décembre 2023. L'objectif du consortium est de mettre en service ce projet en 2029.

Enfin, le projet Attentive Energy Two, détenu par TotalEnergies (70%) et Corio Generation (30%), a remporté en janvier 2024 l'appel d'offres de l'État du New Jersey pour des OREC. Attentive Energy Two a été ainsi sélectionné pour un contrat de 20 ans portant sur la fourniture de

DISTRIBUTED GENERATION

Dans le segment en forte expansion de la **génération électrique décentralisée**, TotalEnergies se consacre au développement et à la construction de systèmes photovoltaïques éventuellement combinés à des batteries ou d'autres moyens de génération installés sur les sites industriels ou commerciaux pour leur autoconsommation. Selon la législation des pays, TotalEnergies peut exploiter ces systèmes ou les donner en location à des acteurs locaux. Dans le cadre de ses activités, TotalEnergies s'engage dans des contrats d'achat d'électricité privés de type PPA. En outre, elle contribue au déploiement du programme de solarisation des sites de TotalEnergies.

TotalEnergies a des activités opérationnelles dans plus de 30 pays à fin 2023 avec des clients répartis notamment en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique, en Europe et aux États-Unis. Fin 2023, son portefeuille s'élève à environ 900 MW de capacité brute installée répartie sur 480 sites et 620 MW additionnels de projets sécurisés.

Aux **États-Unis**, à la suite de l'acquisition en 2022 des activités solaires industrielles et commerciales de SunPower, TotalEnergies poursuit le développement de projets décentralisés avec la signature de plus de 140 MW de capacités solaires et batteries en 2023. TotalEnergies a notamment conclu en 2023 avec le groupe Holcim un projet solaire de plus de 33 MW associé à un système de stockage BESS (*battery energy storage system*) de 19 MW sur le site de production de ciment de Portland au Colorado. Le projet couvrira plus de 40% de la

1,34 GW d'électricité renouvelable. L'objectif du consortium est de mettre en service ce projet en 2031.

En Caroline du Nord, TotalEnergies a déposé en novembre 2023 le premier permis fédéral (*Site Assessment Plan*) pour son projet de Carolina Long Bay (1 à 2 GW 100%, concession remportée en mai 2022).

En **France**, TotalEnergies est devenue en 2020 actionnaire à 20% du projet Eolmed, projet pilote de ferme éolienne flottante d'une capacité de 30 MW situé en mer Méditerranée au large des côtes de Gruissand et de Port-La Nouvelle entré en construction en mai 2022 et dont la mise en service est prévue courant 2024.

En **Corée du Sud**, TotalEnergies développe un portefeuille de plus de 2 GW d'éolien posé et flottant avec le projet Bada en partenariat avec Corio Generation. En novembre 2022, le groupe SK Ecoplant a pris une participation minoritaire dans le projet.

A **Taiwan**, le projet Yunlin, d'une capacité de 640 MW, dont TotalEnergies a acquis une participation de 23% en mai 2021 auprès de la société wpd, est actuellement en construction. Le projet a commencé à injecter de l'électricité sur le réseau en novembre 2021.

En février 2023, TotalEnergies et Corio Generation ont annoncé la création d'un joint venture pour développer les parcs éoliens « Formosa 3 » au large de Taïwan. Le projet Formosa 3 est composé de trois parcs éoliens, Haiding 1, 2 et 3, situés au large du comté de Changhua à l'ouest de Taïwan. Le parc éolien Haiding 2 de Formosa 3 s'est vu attribuer une capacité de réseau de 600 MW en décembre 2022 par le Bureau de l'énergie de Taïwan, dans le cadre d'une troisième série d'enchères.

consommation du site. Holcim recevra annuellement environ 71 GWh d'énergie renouvelable du projet dans le cadre d'un contrat de services d'achat et de stockage d'électricité (« PPSSA ») d'une durée minimale de 15 ans.

En **Chine**, le joint venture formé à parts égales en 2019 entre TotalEnergies et Envision Group, un des leaders mondiaux⁽¹⁾ des systèmes énergétiques intelligents, opère fin 2023 pour le compte de ses clients BtB environ 500 MW de capacités solaires décentralisées.

En **Asie du Sud Est**, en avril 2022, TotalEnergies et ENEOS ont annoncé la création d'un joint venture pour développer la production d'énergie solaire décentralisée pour leurs clients BtB dans plusieurs pays d'Asie. Ce joint venture (50/50) entre deux acteurs majeurs du secteur a l'ambition de développer 2 GW de capacités solaires décentralisées dans les 5 prochaines années.

Au **Moyen-Orient**, TotalEnergies s'est associée à Veolia pour la construction d'un projet photovoltaïque à Oman destiné à alimenter une usine de dessalement d'eau de mer et fournir de l'eau potable à plus de 600 000 habitants⁽²⁾. Ce projet de 17 MW entré en opération en 2023 est le premier du genre à voir le jour au Moyen-Orient ; il produit plus de 30 GWh/an d'électricité renouvelable et devrait permettre d'éviter près de 300 kt d'émissions de CO₂.

(1) Source : Envision Energy.
(2) Données TotalEnergies.

2.4.3 Production d'électricité à partir de gaz naturel

La constitution par TotalEnergies d'un portefeuille de CCGT s'inscrit dans la stratégie d'intégration sur la chaîne de valeur du gaz et de l'électricité en Europe, de la production à la commercialisation ; le gaz constituant un complément idéal aux sources de production d'électricité renouvelable intermittente. La production flexible de ces centrales permet à TotalEnergies d'optimiser le coût d'approvisionnement en électricité de

ses clients. En Europe, TotalEnergies dispose à fin 2023 d'un parc de 9 CCGT (comme en 2022 et contre 8 à fin 2021) d'une capacité brute totale de production d'électricité de 3,9 GW et de 2 unités de cogénération (0,3 GW de capacité). La production nette totale d'électricité à partir de gaz naturel était de 14,5 TWh en 2023 contre 22,8 TWh en 2022 et 14,4 TWh en 2021.

Portefeuille de production d'électricité à partir de CCGT en Europe à fin 2023

Pays	Centrale	Participation TotalEnergies (%)	Capacité brute (MW)
France	Bayet	100	442
	Pont-sur-Sambre	100	445
	Toul	100	445
	Saint-Avold (2 centrales)	76	892
	Landivisiau	50	446
Belgique	Marchienne	100	416
Espagne	Castejon (2 centrales)	100	856

En **France**, au 31 décembre 2023, TotalEnergies détient 6 CCGT (comme en 2022 et contre 5 en 2021) dont une d'une capacité de 0,4 GW mise en service en mars 2022 à Landivisiau (dont 50% ont été cédés en 2022 à Asterion Industrial Partners, fonds d'investissement espagnol) ainsi qu'une unité de cogénération (raffinerie de Normandie). Leur capacité brute de génération électrique sur base gaz s'élève ainsi à fin 2023 à 2,7 GW pour les CCGT et à 0,2 GW pour l'unité de cogénération de Normandie.

En **Belgique**, TotalEnergies détient la CCGT de Marchienne, d'une capacité de 0,4 GW. Par ailleurs, TotalEnergies a accès à la production d'électricité de la cogénération d'Anvers (0,1 GW).

En **Espagne**, TotalEnergies a acquis auprès d'Energías de Portugal, en 2020, deux CCGT d'une capacité brute totale de 0,9 GW fin 2023 (stable depuis 2020).

En **Abou Dhabi**, la centrale à gaz de Taweelah A1, détenue par la société Gulf Total Tractebel Power Company (TotalEnergies, 20%), associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer. La centrale a une capacité brute de génération d'électricité de 1,6 GW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 km³/j. La production est

vendue à l'Emirati Water and Electricity Company (EWEC) dans le cadre d'un contrat à long terme.

Aux **États-Unis**, TotalEnergies a signé en novembre 2023 un accord avec la société américaine TexGen en vue de l'acquisition de trois centrales à gaz représentant 1,5 GW de capacité de génération électrique au Texas. Raccordées au réseau texan ERCOT (Electric Reliability Council of Texas), les centrales concernées sont situées respectivement à proximité de Dallas et Houston. Elles devraient répondre à la demande croissante en énergie de ces villes et permettre de compenser l'intermittence de la production d'énergies renouvelables. Leur importance a été récemment mise en évidence lors d'événements météorologiques ayant impacté la production électrique renouvelable du Texas ou ayant entraîné un pic de demande saisonnier élevé. Ces 1,5 GW de capacité de production flexible additionnelle acquise par TotalEnergies complètent ainsi ses capacités de production renouvelable au Texas, qui s'élèvent fin 2023 à 5,5 GW brut installés et en construction, et plus de 3 GW en développement. Ces centrales à gaz renforceront également les capacités de *trading* de TotalEnergies sur les marchés de l'électricité et du gaz.

2.4.4 Stockage de l'énergie électrique

Le stockage de l'énergie électrique est un enjeu majeur pour le futur des réseaux électriques et un complément indispensable des énergies renouvelables, par nature intermittentes. Le stockage électrique à grande échelle est essentiel pour favoriser la croissance des renouvelables et leur permettre de représenter une part significative du mix électrique.

TotalEnergies développe, via sa filiale Saft Groupe (Saft), le **stockage d'électricité** stationnaire. Fin 2023, Saft est présente dans 19 pays essentiellement en Europe, aux États-Unis et en Asie et bénéficie de l'expertise et l'expérience de ses 4 000 collaborateurs.

Saft est une entreprise française centenaire, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de piles et de batteries de haute technologie pour l'industrie. Saft développe des batteries à base de technologies nickel, lithium-ion et lithium primaire. L'entreprise est présente dans les domaines des transports (aéronautique, ferroviaire et de la mobilité électrique hors route), des infrastructures industrielles, des compteurs et de l'internet des objets, de l'espace et de la défense, ainsi que du stockage d'énergie. Forte de son savoir-faire technologique et au travers du stockage d'énergie, Saft est bien positionnée pour tirer parti de la croissance des énergies renouvelables au-delà de ses activités actuelles, en offrant des capacités de stockage massif couplées à de la génération d'électricité d'origine renouvelable. Saft en fait un axe majeur de sa croissance.

En 2023, Saft a poursuivi le développement de ses activités, particulièrement dans les domaines du stockage d'énergie et de la mobilité, avec notamment :

- la mise en service pour la centrale Myrtle Solar de TotalEnergies à Houston (Texas) d'un équipement de stockage d'énergie par batteries d'une capacité totale de 150 MW/225 MWh, soit 114 conteneurs de haute technologie conçus et assemblés par Saft ;
- le démarrage, sur le site de Grandpuits, d'un parc de stockage d'énergie par batteries d'une capacité de 43MW/43 MWh ;
- la mise en service d'un site de stockage d'énergie sur la plateforme TotalEnergies de Carling en France, disposant d'une capacité de stockage de 25 MW/25 MWh. Il est composé de 11 conteneurs de batteries lithium-ion, conçus et assemblés par Saft ;
- le lancement sur le site de la raffinerie TotalEnergies à Anvers (Belgique) d'un nouveau site de stockage d'une capacité de 25 MW/75 MWh. Ce projet constitue la plus grande installation européenne de batteries pour TotalEnergies. Cette installation, qui devrait être opérationnelle d'ici fin 2024, contribuera 24h/24, 7j/7 aux besoins du réseau haute tension de transport européen et belge en assurant un lissage journalier d'électricité sur le réseau national notamment durant les périodes tendues hivernales, en garantissant la sécurité du réseau, en participant activement aux réserves d'équilibrage du réseau national et en permettant d'intégrer davantage d'électricité renouvelable sur le réseau ;

- la signature d'un contrat avec Meridian Energy pour livrer le premier BESS à grande échelle connecté au réseau de Nouvelle-Zélande. La technologie lithium-ion Saft fournira une puissance de 100 MW et une capacité de stockage de 200 MWh pour soutenir la stabilité du réseau alors que les énergies éolienne et solaire intermittentes se développent dans le pays ;
- la livraison d'un BESS pour remplacer l'alimentation de secours au diesel dans un data center durable de Microsoft en Suède ;
- la première livraison à Siemens Mobility de deux batteries lithium-ion de 100 kWh par train pour son train à hydrogène de pointe, Mireo Plus H en Allemagne.

Par ailleurs, le développement croissant des renouvelables modifie les équilibres des gestionnaires de réseau. À ce titre, TotalEnergies s'engage en offrant à ces derniers des services pour gérer la flexibilité nécessaire à l'équilibre entre production et consommation.

TotalEnergies a remporté un lot important de l'appel d'offres long terme lancé par RTE en 2019 destiné à renforcer la sécurité d'approvisionnement du système électrique français, et a ainsi démarré en 2021 une installation de stockage d'électricité par batterie en France. D'une durée de sept ans, ce contrat constitue un socle de revenu stable pour les projets de stockage d'énergie. TotalEnergies a remporté 129 MW/129 MWh, qui sont raccordés au réseau sur trois sites de la Compagnie : Dunkerque (61 MW), Carling (25 MW) et Grandpuits (43 MW). 86 MW sont opérationnels depuis 2022 (Dunkerque et Carling). 43 MW supplémentaires (Grandpuits) sont entrés en service en avril 2023. Ces installations sont composées de 60 conteneurs de 2,5 MWh conçus et assemblés par Saft. Ce déploiement s'ajoute aux installations combinant photovoltaïque et stockage dans les territoires d'outre-mer (26 MW/76 MWh).

Saft mène des recherches pour développer des batteries toujours plus sûres et performantes, notamment dans le domaine de la mobilité et du stockage des énergies renouvelables, en utilisant l'intelligence artificielle et le big data. Aujourd'hui, les équipes de la R&D de Saft s'articulent autour de deux épices l'un situé à Bordeaux et l'autre à Cockeysville (Maryland, États-Unis). Ces deux pôles abritent les équipes de la Recherche amont, l'Incubateur ou le programme Tout Solide. En 2023, Saft a dévoilé IBIS (Intelligent Battery Integrated System), une batterie intelligente, plus efficace pour le stockage stationnaire et les véhicules électriques.

En 2023, Saft a pris la tête du projet ELIAS (Eléments Lithium Avancés tout Solide), structuré autour d'un consortium regroupant six acteurs majeurs tels que Le Commissariat à l'Energie Atomique ou le Centre National de la Recherche. ELIAS vise à développer et mettre en place un démonstrateur industriel de production de batteries de quatrième génération à haute performance. Ces solutions visent plusieurs segments de marchés : les applications de type énergie (par exemple les applications spatiales, sous-marines, stockage par batterie stationnaire) et les applications de type puissance (par exemple e-VTOL, secours industriel).

Par ailleurs, TotalEnergies développe également d'autres projets de stockage d'énergie électrique avec des partenariats. En septembre 2021, Stellantis, Saft et Mercedes-Benz ont conclu des accords en vue d'accueillir Mercedes-Benz dans l'alliance ACC (Automotive Cells Company), le joint venture créé en 2020 pour concevoir et produire des batteries pour véhicules électriques. Avec un centre de R&D déjà opérationnel depuis 2020 et une usine pilote de pointe dans la région Nouvelle Aquitaine en France, ACC a inauguré en 2023 sa première Gigafactory dans les Hauts-de-France, avec une première ligne de production d'une capacité de plus de 13 GWh pour atteindre une capacité de 40 GWh en 2030.

2.4.5 Marketing d'électricité et de gaz naturel et négoce d'électricité

CORPORATE PPA

Dans les marchés électriques libéralisés, il est possible de signer des contrats de vente long terme de production d'actifs solaire ou éoliens avec des clients *corporate*, appelés Corporate PPA. À la différence de l'activité de génération distribuée, ces actifs ne se trouvent pas sur le terrain du client mais ailleurs sur le réseau électrique. L'électricité produite par ces actifs est ensuite injectée sur le réseau électrique.

Ces contrats sont généralement conclus sur le long terme avec des prix fixés ou avec un encadrement de la variation du prix. Ils permettent au client d'acheter une électricité bas carbone directement auprès du producteur, tout en bénéficiant d'une stabilité du prix de l'électricité sur le long terme en ayant accès aux avantages de coût des centrales de grandes dimensions. Ces contrats permettent à TotalEnergies de sécuriser une vente long terme d'électricité et favorisent le lancement de nouveaux actifs de production.

Les Corporate PPA existent dans un nombre croissant de pays. Aujourd'hui, les marchés les plus dynamiques sont les États-Unis, l'Europe de l'Ouest, le Brésil et l'Australie. TotalEnergies se positionne localement sur ces différents marchés, afin de proposer à ses clients des solutions globales et ainsi les accompagner dans leurs objectifs de décarbonation. En 2023, plusieurs Corporate PPA ont été signés, notamment un nouveau contrat de vente d'électricité de 100 MW d'une durée de 15 ans avec Saint-Gobain aux États-Unis et un contrat d'approvisionnement d'énergies renouvelables avec Air Liquide/SASOL d'une capacité totale de 260 MW en Afrique du Sud.

À fin 2023, TotalEnergies dispose d'un portefeuille de Corporate PPA de près de 4,2 TWh, soit l'équivalent de plus de 1,7 GW de capacité installée. Outre les entreprises citées précédemment, ces Corporate PPA concernent des clients comme Amazon Web Services, Kilroy, LyondellBasel, Microsoft ou encore Merck.

AGRÉGATION ET NÉGOCE D'ÉLECTRICITÉ

TotalEnergies intervient dans le négoce d'électricité en Europe et en Amérique du Nord. Elle commercialise ses productions à des tiers et approvisionne ses filiales. Pour accompagner son développement dans le domaine de l'électricité renouvelable, la Compagnie a développé une expertise spécifique dans le négoce sur les marchés court terme (intra journalier, livraison physique), sur le segment des produits de type PPA structurés, les activités d'agrégation et de gestion de la flexibilité.

En **Europe**, TotalEnergies a livré 95 TWh d'électricité en 2023 contre 122 TWh en 2022 et 111 TWh en 2021, essentiellement issus de ressources externes. Le négoce européen d'électricité est principalement effectué à partir des bureaux de Genève, Paris, Madrid et Liège.

En **Allemagne**, TotalEnergies a signé en octobre 2023 l'acquisition de la société allemande Quadra Energy. Fondée en 2012 et disposant d'une centrale électrique virtuelle de 9 GW, Quadra Energy est l'un des trois principaux agrégateurs de production d'électricité renouvelable en

Allemagne. Spécialisée dans l'agrégation d'électricité renouvelable, Quadra Energy a acheté en 2022 la production d'environ 5 000 fermes éoliennes et solaires et revendu 14 TWh sur les marchés de gros et à des revendeurs et clients allemands.

Cette acquisition, qui reste soumise à l'autorisation des autorités compétentes, devrait permettre à TotalEnergies de renforcer ses activités Integrated Power en Allemagne. La Compagnie entend tirer parti de l'expertise reconnue des 40 employés de Quadra Energy qui la rejoignent, ainsi que de sa plateforme innovante de prévision météorologique. Ces atouts devraient permettre également à la Compagnie de renforcer ses capacités de *trading* sur les marchés intra-journalier, et d'élargir ses activités marketing afin d'offrir à ses clients allemands des contrats compétitifs de vente d'électricité bas carbone disponible 24h/24.

En **Suisse**, TotalEnergies a annoncé l'acquisition de la société Predictive Layer en décembre 2023. L'activité de cette dernière est d'améliorer la performance des opérations de négoce d'électricité, grâce à l'internalisation de solutions d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle. Celles-ci permettent notamment de réaliser des projections sur les prix de l'énergie, que ce soit sur les marchés physiques ou les marchés dérivés.

MARKETING DE GAZ NATUREL ET D'ÉLECTRICITÉ

Europe

Avec un portefeuille à fin 2023 de 5,5 millions de sites clients BtB et BtC (gaz et électricité) en **France**, et 8,7 millions de sites clients BtB et BtC en **Europe**, 52 TWh d'électricité et 101 TWh de gaz livrés en 2023, TotalEnergies est devenue un acteur de premier plan dans la commercialisation de gaz naturel et d'électricité sur le marché résidentiel et professionnel (segment commercial et industriel).

Dans un contexte de hausse des prix de l'électricité, TotalEnergies s'est engagée depuis novembre 2022 à accompagner ses clients en les incitant à faire des économies d'énergie, via le développement de nouvelles offres et la diffusion d'alertes de tension sur le réseau.

S'agissant des clients particuliers, TotalEnergies a mis en place en France :

- une offre « Heures Eco » permettant aux clients de réduire leurs factures d'électricité grâce à des heures creuses moins chères ;
- un programme « BonusConso » durant l'hiver 2022-2023, renouvelé pour l'hiver 2023-2024, visant à récompenser les clients qui réduisent leur consommation d'électricité sur la période hivernale, via des primes versées directement sur les factures des clients ;
- la réactivation pendant l'hiver 2023-2024 du programme #TousAuCourant, qui relaie les éco-gestes ainsi que les alertes les jours de tension sur le réseau.

En **Amérique du Nord**, TotalEnergies a livré 29,7 TWh d'électricité en 2023 contre 38,8 TWh en 2022 et 41,4 TWh en 2021. TotalEnergies prévoit de développer ses activités de négoce sur les marchés américains PJM et CAISO.

S'agissant des clients professionnels et des collectivités, TotalEnergies a mis en place :

- des options de valorisation de la flexibilité de consommation d'électricité pendant les heures de pics de prix ;
- le déploiement d'une campagne de sensibilisation de tous les clients BtB.

TotalEnergies a contribué à soutenir les TPE et les PME en réduisant, sur l'année 2023, les prix de leurs contrats d'électricité signés au 2^d semestre 2022 à 280 €/MWh hors taxes. TotalEnergies s'est également engagée en mettant à jour la grille tarifaire Horizon électricité 12 mois au prix annuel moyen de 280 €/MWh hors taxes pour les nouveaux clients TPE et PME.

TotalEnergies commercialise du gaz naturel et de l'électricité, sur les segments résidentiels et professionnels, en **France**, au travers de sa filiale TotalEnergies Electricité et Gaz France (fusion des entités TotalEnergies Énergie Gaz, TotalEnergies Spring France et Direct Énergie) ainsi qu'en **Belgique**, au travers de sa filiale TotalEnergies Power & Gas Belgium (anciennement Lampiris SA) et en **Espagne** (clientèle professionnelle et résidentielle à la suite du rachat des activités d'EDP en Espagne en 2020).

TotalEnergies commercialise également du gaz naturel et de l'électricité sur le segment professionnel au **Royaume-Uni** et aux **Pays-Bas**.

(en million de sites BtB et BtC)

	2023	2022	2021
Europe	8,7	8,9	8,8
France	5,5	5,6	5,4
Belgique	0,9	0,9	1,0
Royaume-Uni	0,3	0,3	0,3
Pays-Bas	–	–	0,1
Espagne	2,0	2,0	2,1

(en TWh livrés d'électricité)

	2023	2022	2021
Europe	52,1	56	56,6
France	29,2	32,1	33,4
Belgique	3,5	3,9	4,5
Royaume-Uni	13,8	13,4	12,6
Pays-Bas	–	–	0,8
Espagne	5,7	5,9	5,2

(en TWh livrés de gaz)

	2023	2022	2021
Europe	100,9	96,3	101,2
France	29,2	29,9	31,5
Belgique	7,1	7,6	10,3
Royaume-Uni	57,5	53,7	50,2
Pays-Bas	–	–	3,9
Espagne	7,7	5,1	5,3

Reste du monde

En **Argentine**, TotalEnergies commercialise le gaz naturel qu'elle produit. Les volumes annuels de gaz vendus s'élevaient depuis 2021 à 4,4 Gm³.

En **Inde**, depuis 2020, TotalEnergies détient 37,4% d'Adani Total Gas Limited (ATGL), qui détient 33 licences de distribution de gaz de ville en Inde (100%) et 19 autres licences via IOAGPL, un joint venture à 50/50 avec Indian Oil Corporation Limited (IOC).

2.4.6 Services dans le domaine de l'efficacité énergétique et innovation dans le secteur électrique

GreenFlex, filiale à 100%, propose des services qui visent à améliorer la performance énergétique et environnementale de ses clients. GreenFlex compte plus de 800 clients à fin 2023.

Dans le cadre de sa transformation en compagnie multi-énergies intégrée, TotalEnergies a inauguré en mai 2022 « TotalEnergies On », son programme d'accélération de start-up à Station F, le plus grand campus de start-up au monde, situé à Paris. En ligne avec l'ambition de TotalEnergies d'être un acteur majeur de la transition énergétique, TotalEnergies On entend accompagner le développement des nouvelles entreprises du secteur de l'électricité et des renouvelables.

L'objectif de ce programme est de détecter et d'accompagner les start-up développant des solutions digitales dans le domaine de l'électricité, que cela concerne la production renouvelable, le stockage, le négoce, la vente, la gestion décentralisée des réseaux, ou encore la mobilité électrique.

Depuis son lancement TotalEnergies On a déjà accompagné 19 start-up durant 2 sessions de 6 mois chacune. En décembre 2023, la Compagnie a annoncé l'acquisition de trois start-up ayant bénéficié du programme TotalEnergies On :

- grâce à l'acquisition de Dsflow, TotalEnergies proposera à ses clients BtB multisites grands consommateurs d'électricité une solution SaaS (Software-as-a-Service) innovante pour piloter leurs actifs en temps réel et ainsi optimiser leur stratégie d'approvisionnement ;

- TotalEnergies a également décidé d'intégrer la plateforme logicielle développée par NASH Renewables afin d'optimiser les paramètres de conception et d'exploitation de ses projets renouvelables, dans une approche *design-to-value*, tenant compte de l'impact des spécificités géographiques des sites sur les prix marchands effectivement capturés ;
- TotalEnergies améliorera la performance de ses opérations de *trading* grâce à l'internalisation des solutions d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle de Predictive Layer. Celles-ci permettent notamment de réaliser des projections sur les prix de l'énergie, que ce soit sur les marchés physiques ou les marchés dérivés, ainsi que d'autres modélisations sur mesure de la demande, de l'offre, de la production, ou encore du *trading* autre que de matières premières.

TotalEnergies a par ailleurs pris le contrôle de Time2plug (avec une participation de 56%) afin de faciliter et d'accélérer le déploiement en France de points de charge de véhicules électriques pour ses petits clients BtB et a signé des contrats commerciaux avec 10 autres start-up ayant participé au programme d'accélération pour continuer à bénéficier de leurs innovations.

2.5 Secteur Raffinage-Chimie

Le secteur Raffinage-Chimie comprend les activités Raffinage-Chimie décrites au point 2.5.1 et les activités Trading-Shipping décrites au point 2.5.2.

Principaux indicateurs

Parmi les **10** plus grands producteurs intégrés au monde⁽¹⁾

1,8 Mb/j
Capacité de raffinage au 31 décembre 2023

Parmi les **premiers** opérateurs mondiaux dans le *trading* de pétrole et de produits pétroliers

-1,1 Mt CO₂e
Baisse des émissions de CO₂ Scope 1+2 sur l'année 2023

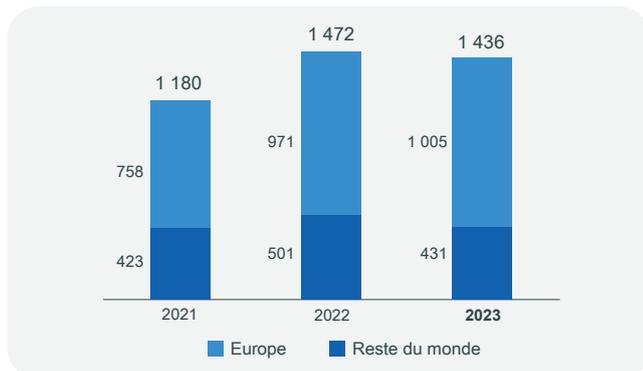
2,0 G\$
Investissements organiques⁽²⁾ en 2023 pour les activités Raffinage-Chimie

Principaux objectifs / ambitions

1,5 Mt/an
Production de SAF d'ici à 2030

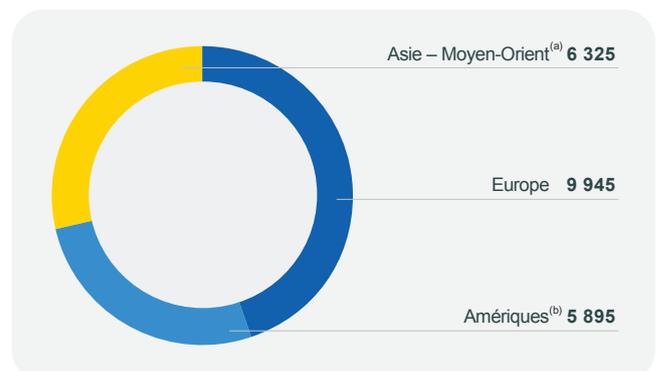
Ambition de produire **1 Mt/an** de polymères à partir de matières recyclées ou renouvelables d'ici 2030

Volumes raffinés^(a) (en kb/j)



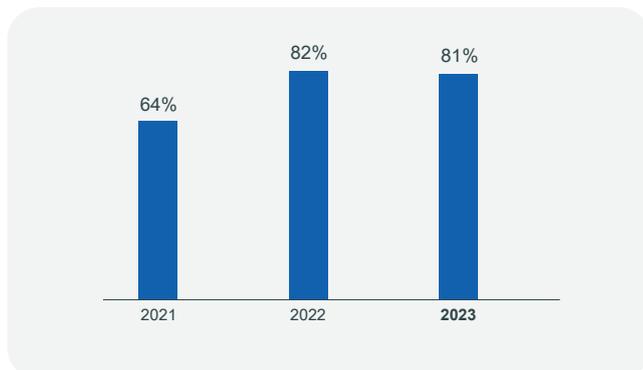
(a) Y compris les raffineries africaines reportées dans le secteur Marketing & Services.

Capacité de production pétrochimique par zone géographique (kt)



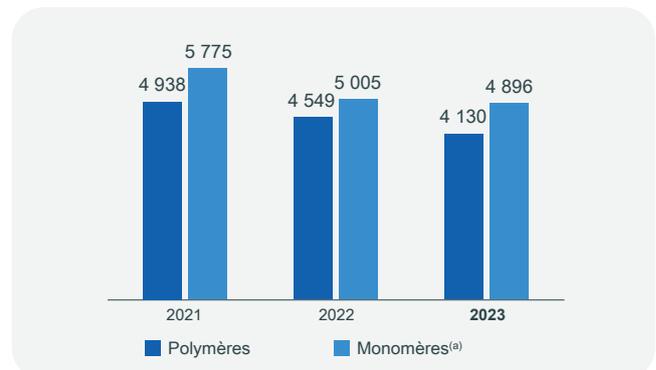
(a) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha TotalEnergies Petrochemical Co. Limited et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.
(b) Dont 50% des capacités du joint venture entre TotalEnergies et Borealis.

Taux d'utilisation sur bruts traités^(a) du raffinage (en %)



(a) Sur la base de la capacité de distillation en début d'année, hors Grandpuits (définitivement arrêtée au 1^{er} trimestre 2021) pour 2021 et hors Lindsey (cédée) à partir du 2^e trimestre 2021.

Production de produits pétrochimiques (en kt)



(a) Oléfines.

(1) Données publiques, sur la base des capacités de raffinage et pétrochimie à fin 2022.

(2) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Les volumes raffinés sont en baisse de 2% sur un an en 2023 reflétant un taux d'utilisation légèrement inférieur compte tenu du programme de grands arrêts de l'année.

La production de produits pétrochimiques est en baisse de 2% pour les monomères et de 9% pour les polymères sur un an en 2023 du fait de la

faiblesse de la demande principalement en Europe, impactant le taux d'utilisation des vapocraqueurs, partiellement compensée, pour les monomères, par la montée en puissance du craqueur d'éthane de Port Arthur, aux États-Unis.

DONNÉES FINANCIÈRES DU SECTEUR RAFFINAGE-CHIMIE

Résultats (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	4 654	7 302	1 909
Investissements organiques ^(a)	2 040	1 319	1 502
Acquisitions nettes ^(a)	(118)	(38)	(217)
Investissements nets ^(a)	1 922	1 281	1 285
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	5 853	7 704	2 946
Flux de trésorerie d'exploitation	7 957	8 663	6 473

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie s'établit à 4 654 millions de dollars en 2023, en baisse de 36% par rapport à 2022, en lien avec la baisse des marges de raffinage et des volumes traités.

La marge brute d'autofinancement (CFFO) s'affiche à 5 853 millions de dollars sur l'année 2023, en baisse de 24% par rapport à 2022, pour les mêmes raisons, partiellement compensée par les distributions de dividendes des sociétés en équivalence.

2.5.1 Raffinage-Chimie

Les activités Raffinage-Chimie regroupent le raffinage, la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques), les dérivés polymères (polyéthylène, polypropylène, polystyrène, résines d'hydrocarbures) y compris les biopolymères et les polymères recyclés obtenus par recyclage chimique ou mécanique, ainsi que la production des biocarburants issus de la transformation de la biomasse, et depuis le 1^{er} janvier 2022, la production des fluides spéciaux, précédemment reportée dans le secteur Marketing & Services. Les activités Raffinage-Chimie comprennent également la transformation des élastomères portée par Hutchinson.

Le Raffinage-Chimie a pour objectif de constituer un ensemble industriel sûr, performant et innovant. La stratégie du Raffinage-Chimie intègre l'exigence permanente en matière de sécurité, valeur fondamentale de TotalEnergies et s'inscrit dans l'ambition climat de la Compagnie d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à l'horizon 2050, ensemble avec la société. Elle passe par la maîtrise des émissions de CO₂ de ses opérations (Scope 1+2), par le développement de solutions bas carbone notamment dans la biomasse et par l'adaptation de ses activités en Europe en phase avec l'objectif zéro émission nette fixé par l'Union européenne.

Sa stratégie repose sur :

- l'amélioration permanente de la compétitivité des activités de raffinage et pétrochimie en tirant le meilleur parti de l'outil industriel, en concentrant les investissements sur les grandes plateformes intégrées et en réduisant les émissions de CO₂ de ses opérations ;
- la croissance de la pétrochimie, principalement aux États-Unis et au Moyen-Orient en tirant parti de la proximité des ressources pétrolières et gazières à bas coût pour approvisionner les marchés en croissance, notamment asiatiques ;
- le développement des activités bas carbone, d'une part, dans les biocarburants (en particulier le carburant aérien durable ou *Sustainable Aviation Fuel* (SAF)), les carburants synthétiques produits à partir de CO₂ et d'hydrogène vert (*e-fuels*), les biopolymères et les solutions de recyclage des plastiques, et d'autre part, dans les matériaux contribuant à l'efficacité énergétique des clients de TotalEnergies, notamment dans l'automobile.

Biocarburants

Les biocarburants répondant aux normes européennes offrent une réduction d'au moins 50% des émissions de CO₂ par rapport à leur équivalent fossile⁽¹⁾ et la demande pour ces produits est soutenue par les politiques des États visant la neutralité carbone (zéro émission nette).

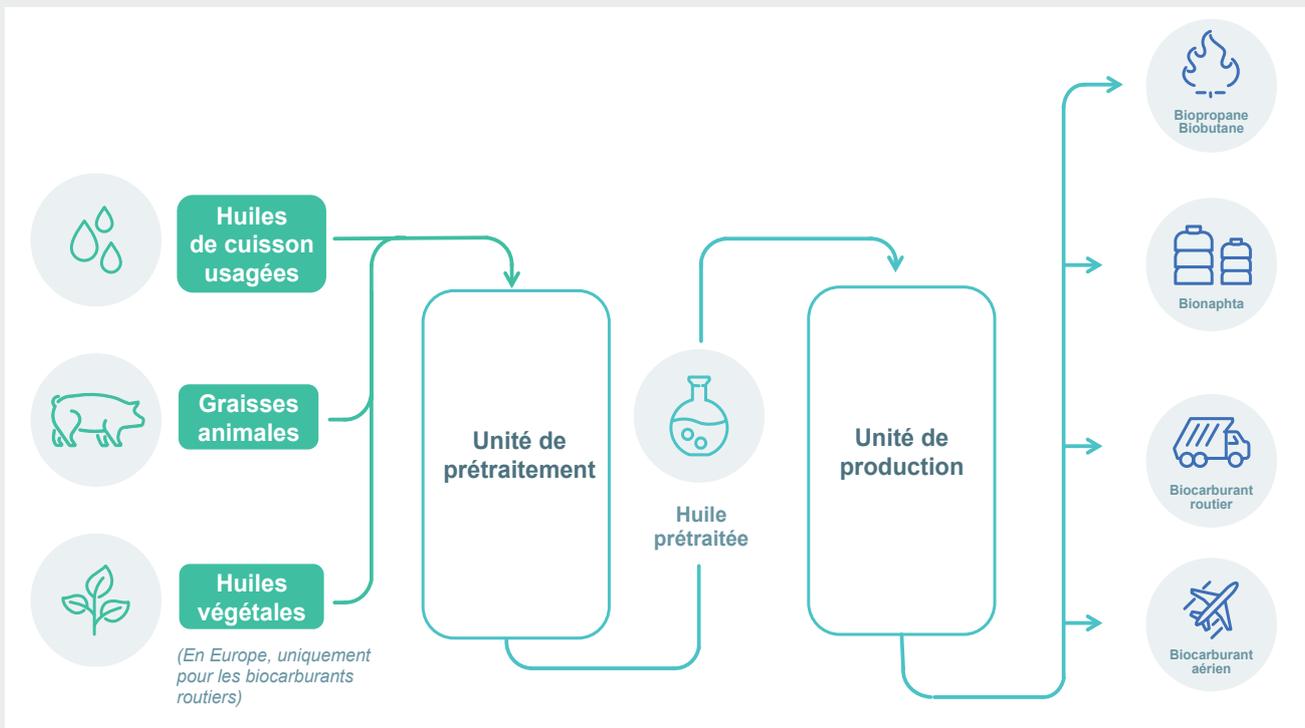
Le développement du marché des biocarburants est tiré par le segment du diesel renouvelable et du SAF produits par hydrotraitements d'huiles végétales ou de matières premières issues de l'économie circulaire (graisses animales, huiles de cuisson usagées, etc.). C'est un segment en croissance attendue de plus de 25% par an⁽²⁾ sur les prochaines années.

Le secteur aérien s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050⁽³⁾. L'atteinte de cet objectif devrait passer par l'incorporation dans les carburants fossiles d'une proportion croissante de SAF, solution la plus efficace pour réduire les émissions de CO₂ du transport aérien, en l'absence d'alternative industrielle au carburant liquide, à court et moyen terme.

Les perspectives de croissance de la demande en SAF sont également soutenues par les différentes réglementations. Ainsi, en Europe, le règlement ReFuelEU Aviation, lancé dans le cadre du paquet législatif européen « Fit for 55 », favorise le développement des carburants aériens durables au sein de l'Union européenne avec, entre autres, la mise en place de mandats d'incorporation progressive : 2% en 2025, 6% (dont 1,2% de carburant de synthèse) en 2030 et 70% (dont 35% de carburant de synthèse) en 2050. Aux États-Unis, l'*Inflation Reduction Act* de 2022 instaure des incitations fiscales pour la production domestique de carburants aériens permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

L'hydrotraitement de matières premières issues de l'économie circulaire, dont les graisses animales et les huiles de cuisson usagées (ainsi que les huiles végétales en fonction des réglementations locales), constitue une des voies principales de production du SAF.

Schéma de production des biocarburants par hydrotraitement



TotalEnergies entend devenir un acteur majeur dans la production de SAF, en s'appuyant principalement sur ses sites de raffinage existants (conversion, *co-processing*, développements sur des plateformes existantes).

En France, afin de répondre à l'appel de ses clients aéronautiques, la Compagnie mobilise ses plateformes de Grandpuits, Normandie et La Mède pour être en mesure de produire, dès 2028, un demi million de tonnes de SAF, couvrant ainsi l'augmentation progressive des mandats européens d'incorporation de carburants aériens durables fixés à 6% à horizon 2030. En décembre 2022, TotalEnergies et Air France ont signé un protocole d'accord portant sur la fourniture par TotalEnergies de plus

d'1 Mm³, soit 800 kt sur une période de 10 ans, de SAF aux compagnies du groupe Air France KLM à partir de 2023.

La Compagnie a l'ambition de produire 1,5 Mt/an de SAF en 2030 avec des unités en Europe, aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie, ce qui devrait correspondre à une part du marché mondial de l'ordre de 7% des volumes produits⁽⁴⁾ à cet horizon.

En 2023, TotalEnergies a produit 331 kt (contre 242 kt en 2022) de biocarburants (diesel renouvelable, SAF et ETBE) et 78 kt (contre 64 kt en 2022) de biocomposants chimiques coproduits (bionaphta...), principalement sur les sites de La Mède et de Feyzin en France.

(1) Selon la Directive européenne RED III (Renewable Energy Directive).

(2) Données TotalEnergies.

(3) Source : IATA.

(4) Données TotalEnergies.

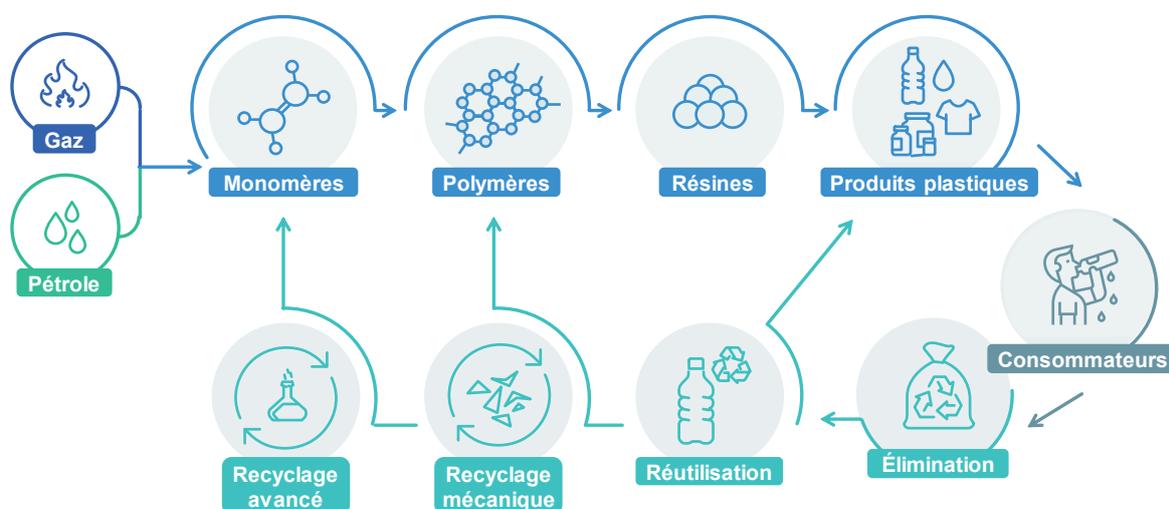
Biopolymères et recyclage des plastiques

La production de biopolymères est réalisée soit par substitution dans une unité de vapocraquage des charges fossiles par des charges issues de la biomasse telles que les huiles végétales ou les résidus hydrogénés ; soit directement par la fabrication de molécules bas carbone comme l'acide polylactique (PLA) sur base d'amidon ou de sucre.

Le recyclage mécanique, dont la technologie est plus mature que le recyclage chimique, nécessite d'avoir une matière première fortement préparée et n'apporte pas de réponse à tous les usages du plastique, en particulier la plupart des applications nécessitant un contact alimentaire. Cette technologie est adaptée aux besoins de marchés comme l'automobile ou la construction.

Le recyclage avancé (ou recyclage chimique), en revanche, permet de traiter des déchets non recyclables mécaniquement et de servir d'autres marchés, comme ceux des plastiques à usage alimentaire ; il nécessite des technologies plus capitalistiques et est au stade de développement industriel. Le processus de recyclage chimique a pour objet de casser le polymère usagé afin de revenir, en une ou plusieurs étapes, à un monomère, soit la matière première de tout polymère.

Schéma de recyclage des plastiques



Afin d'accompagner ses clients dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et de répondre à la problématique de fin de vie des plastiques, TotalEnergies s'est résolument engagée à la fois dans le développement d'activités de conversion de biomasse en polymères et dans le développement des activités de recyclage des plastiques. Elle s'est fixé l'ambition de produire 1 Mt/an de polymères à partir de matières recyclées ou renouvelables d'ici 2030. En 2023, TotalEnergies a produit 80 kt de polymères recyclés ou renouvelables, contre 50 kt en 2022 et 55 kt en 2021.

2.5.1.1 Raffinage et pétrochimie

TotalEnergies détient à fin 2023 des participations dans 16 raffineries (y compris la participation dans Natref, en cours de cession⁽¹⁾) situées en Europe, aux États-Unis, au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique, dont huit opérées par des sociétés de TotalEnergies incluant deux bioraffineries en France (La Mède et celle en cours de conversion de Grandpuits). Au 31 décembre 2023, la capacité de raffinage de TotalEnergies s'est établie à 1 792 kb/j, inchangée par rapport à fin 2022 et contre 1 793 kb/j à fin 2021. La capacité de raffinage du secteur Raffinage-Chimie s'élève à 1 785 kb/j à fin 2023 (soit 99% de la capacité totale de TotalEnergies⁽²⁾).

Les activités de pétrochimie sont situées en Europe, aux États-Unis, au Qatar, en Corée du Sud et en Arabie Saoudite. Reliées par des pipelines aux raffineries de TotalEnergies ou situées sur des sites voisins, les

activités pétrochimiques sont, en grande majorité, intégrées avec les activités de raffinage permettant ainsi de maximiser les synergies. Outre le développement de polymères bas carbone, TotalEnergies est impliquée depuis 2019, en tant que membre fondateur de l'Alliance to End Plastic Waste, dans une initiative visant à réduire l'impact environnemental des plastiques. L'Alliance réunissant plus de 80 membres et partenaires de projets engagés à hauteur de 1 milliard de dollars, développe et met en œuvre sur tous les continents des solutions pour éliminer les déchets plastiques dans l'environnement.

activités pétrochimiques sont, en grande majorité, intégrées avec les activités de raffinage permettant ainsi de maximiser les synergies.

Au 31 décembre 2023, la capacité pétrochimique globale de TotalEnergies (oléfines, aromatiques et polymères) s'est établie à 22 165 kt, contre 21 885 kt à fin 2022 et 21 381 kt à fin 2021. L'augmentation de la capacité en 2023 est essentiellement due à la mise en service, sur le site de Bayport aux États-Unis, de l'unité de polyéthylène du joint venture détenu par TotalEnergies et Borealis.

Pour les principaux sites du Raffinage-Chimie à fin 2023, se reporter au point 1.7.3 du chapitre 1.

(1) Le 1^{er} décembre 2023, TotalEnergies a annoncé avoir signé avec le groupe Prax un accord prévoyant la cession de la participation minoritaire de 36,36%, détenue par TotalEnergies Marketing South Africa, dans la raffinerie Natref (*National Petroleum Refiners of South Africa*), sous réserve des autorisations et approbations des autorités compétentes.
 (2) Le solde de la capacité de raffinage est reporté dans le secteur Marketing & Services.

CAPACITÉ DE RAFFINAGE DE PÉTROLE BRUT

Le tableau suivant présente la capacité de raffinage de pétrole brut de TotalEnergies^(a) :

Au 31 décembre (en kb/j)	2023	2022	2021
Raffineries opérées par des sociétés de TotalEnergies	1 384	1 384	1 384
France			
Normandie-Gonfreville (100%)	253	253	253
Donges (100%)	219	219	219
Feyzin (100%)	109	109	109
Grandpuits (100%)	–	–	–
Reste de l'Europe			
Anvers (100%)	338	338	338
Leuna (100%)	227	227	227
Amérique du Nord			
Port Arthur raffinerie et <i>splitter</i> de condensats (100%)	238	238	238
Autres raffineries dans lesquelles TotalEnergies détient des participations^(b)	408	408^(c)	409
Total	1 792	1 792	1 793

(a) Capacité calculée sur la base de la capacité journalière des unités de distillation atmosphérique dans des conditions de fonctionnement normal, déduction faite de l'impact moyen des arrêts pour l'entretien et la maintenance des installations.

(b) Capacité en quote-part détenue au 31 décembre 2023 par TotalEnergies dans 8 raffineries avec des intérêts compris entre 0,2% et 55% (aux Pays-Bas, en Corée du Sud, au Qatar, en Arabie Saoudite et 4 en Afrique, dont Natref en cours de cession).

(c) La diminution de la capacité de raffinage entre 2021 et 2022 résulte de la réduction de la participation de TotalEnergies Marketing Sénégal SA dans la raffinerie sénégalaise SAR (Société Africaine de Raffinage) passant de 6,82% au 31 décembre 2021 à 0,18% au 31 décembre 2022.

PRODUCTION DES RAFFINERIES ET BIORAFFINERIES

Le tableau suivant présente, par catégorie de produits, la part nette^(a) des quantités produites dans les raffineries de TotalEnergies :

(en kb/j)	2023	2022	2021
Essences (hors ETBE)	252	259	228
Carburants pour l'aviation (hors SAF) ^(b)	140	122	67
Gazole et combustibles (hors diesel renouvelable)	620	644	524
Fiouls lourds	70	68	44
Autres produits ^(c)	314	326	265
Diesel renouvelable, SAF et ETBE	7	5	9
Total	1 403	1 424	1 137

(a) Dans les cas où TotalEnergies ne détient pas 100% de participation dans une raffinerie, la production indiquée représente la quote-part détenue par TotalEnergies dans la production globale du site.

(b) Jet fuel, kérosène et Avgas (essence aviation spécialement conçue pour les avions à moteur à pistons).

(c) Principalement bases de raffinage, petcoke, naphta, propylène de raffinerie et autres bases pétrochimiques.

La différence entre les productions des raffineries et les volumes raffinés s'explique par l'autoconsommation de pétrole brut et les pertes lors du processus de raffinage.

TAUX D'UTILISATION DES RAFFINERIES

Le tableau suivant présente les taux d'utilisation moyens des raffineries de TotalEnergies :

	2023	2022	2021
Sur bruts traités et autres charges ^{(a)(b)}	80%	82%	66%
Sur bruts traités ^{(a)(c)}	81%	82%	64%

(a) Y compris quote-part dans les raffineries dans lesquelles TotalEnergies détient des participations.

(b) Brut + charges à craquer/capacité de distillation en début d'année.

(c) Brut/capacité de distillation en début d'année.

PÉTROCHIMIE : RÉPARTITION DES PRINCIPALES CAPACITÉS DE PRODUCTION

Au 31 décembre (en kt)	2023				2022	2021
	Europe	Amérique du Nord ^(a)	Asie et Moyen-Orient ^(b)	Total monde	Total monde	Total monde
Oléfines ^(c)	4 176	2 040	1 958	8 174	8 174	7 689
Aromatiques ^(d)	2 976	1 512	2 581	7 069	7 064	7 045
Polyéthylène	1 140	535	1 065	2 740	2 438	2 438
Polypropylène	1 245	1 200	605	3 050	3 070	3 070
Polystyrène	409	608		1 017	1 024	1 024
Autres ^(e)			116	116	116	116

(a) Dont 50% des capacités du joint venture entre TotalEnergies et Borealis.

(b) Dont participations au Qatar, 50% des capacités de Hanwha TotalEnergies Petrochemical Co., Ltd en Corée du Sud et 37,5% des capacités de la plateforme SATORP en Arabie Saoudite.

(c) Éthylène + propylène + butadiène.

(d) Incluant styrène monomère.

(e) Principalement monoéthylène glycol (MEG), acide polylactique (PLA) et cyclohexane.

PRODUCTION DE PRODUITS PÉTROCHIMIQUES ET TAUX D'UTILISATION

	2023	2022	2021
Monomères ^(a) (kt)	4 896	5 005	5 775
Polymères (kt)	4 130	4 549	4 938
Taux d'utilisation des vapocraqueurs ^(b)	69%	76%	90%

(a) Oléfines.

(b) Sur la base de la production d'oléfines issue des vapocraqueurs et de leur capacité de production en début d'année.

ACTIVITÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Europe

TotalEnergies est le 2^e raffineur et 2^e pétrochimiste en Europe de l'Ouest⁽¹⁾. TotalEnergies se positionne également sur la production de biocarburants, principalement de diesel renouvelable et de SAF ainsi que d'éther (ETBE) produit à partir d'éthanol et d'isobutène pour incorporation dans les essences.

Dans un contexte d'adaptation à la demande de produits pétroliers en Europe, TotalEnergies a réduit ses capacités de raffinage en 2021 avec la cession de sa participation dans la raffinerie de Lindsey au Royaume-Uni et l'arrêt du traitement de pétrole brut sur la raffinerie de Grandpuits, dans le cadre de sa transformation en plateforme zéro pétrole.

En parallèle, en ligne avec son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050 ensemble avec la société, TotalEnergies a poursuivi ses projets visant à décarboner d'ici 2030 la consommation d'hydrogène de ses raffineries européennes. Dans le cadre de cette ambition, en 2023, TotalEnergies a conclu des accords de fourniture d'hydrogène vert et bas carbone sur plusieurs de ses sites et a lancé un appel d'offres pour la fourniture de 500 kt/an d'hydrogène vert, qui devrait lui permettre d'éviter l'émission d'environ 5 Mt/an CO₂ de ses raffineries européennes à horizon 2030.

En 2023, TotalEnergies a continué à améliorer la compétitivité de ses actifs industriels notamment avec la cession à Ineos de sa participation dans les actifs de Lavéra (vapocraqueur, aromatiques, polypropylène) ainsi qu'une partie de ses participations dans le réseau de pipelines et de stockage d'éthylène de l'est de la France. Cette opération a permis aux deux entreprises de réaligner leurs productions et consommations internes d'éthylène. TotalEnergies conforte ainsi l'intégration entre ses sites pétrochimiques de Feyzin et Carling.

L'Europe de l'Ouest représente 68% de la capacité de raffinage de TotalEnergies, soit 1 227 kb/j fin 2023, inchangé par rapport à fin 2022 et fin 2021. TotalEnergies y opère cinq raffineries (une en Belgique à Anvers, trois en France à Donges, Feyzin et Gonfreville et une en Allemagne à Leuna) et une bioraffinerie en France à La Mède, en attendant le démarrage de la plateforme zéro pétrole de Grandpuits, et détient une participation de 55% dans la raffinerie de Zeeland aux Pays-Bas à Flessingue.

(1) Données publiques, sur la base des capacités de production de raffinage et pétrochimie à fin 2022.

Les principaux sites pétrochimiques de TotalEnergies en Europe sont situés en Belgique, à Anvers (vapocraqueurs, aromatiques, polyéthylène) et Feluy (polyoléfines, polystyrène), et en France, à Carling (polyéthylène, polystyrène, polypropylène, *compounds*), Feyzin (vapocraqueur, aromatiques) et Gonfreville (vapocraqueurs, aromatiques, styrène, polyoléfines, polystyrène). L'Europe représente 45% de la capacité pétrochimique de TotalEnergies, soit 9 946 kt fin 2023 contre 9 931 kt fin 2022 et fin 2021 :

- En **France**, TotalEnergies poursuit son développement dans les produits bas carbone tout en améliorant son efficacité opérationnelle, notamment par la conversion et la modernisation d'actifs.
 - Le projet de transformation de la **raffinerie de Grandpuits** en une plateforme zéro pétrole orientée vers les nouvelles énergies et les activités bas carbone s'est poursuivi en 2023.

Pour le développement des activités de production de **biocarburants**, une étape majeure a été franchie en septembre 2022 avec la signature d'un accord avec SARIA, un leader sur le marché européen de la collecte et de la valorisation de matières organiques en produits durables. Grâce à ce partenariat qui a permis de sécuriser l'approvisionnement en huiles de cuisson usagées et graisses animales (matières premières éligibles à la production de SAF), la bioraffinerie devrait disposer d'une capacité de production de SAF de 210 kt/an à son démarrage prévu en 2025. En juin 2023, TotalEnergies a annoncé un nouvel investissement pour produire 75 kt supplémentaires destiné à porter en 2027 la capacité de production de SAF de la bioraffinerie à 285 kt/an ; ce qui devrait permettre de répondre à l'augmentation progressive des mandats d'incorporation européens. En novembre 2022, TotalEnergies s'est associée à Air Liquide pour produire et valoriser de l'hydrogène renouvelable et bas carbone, qui sera utilisé pour produire du carburant aérien durable. Dans le cadre d'un contrat de long terme engageant TotalEnergies à acheter l'hydrogène produit pour les besoins de la plateforme, Air Liquide a prévu d'investir plus de 130 millions d'euros pour y construire et exploiter une nouvelle unité de production d'hydrogène, qui utilisera en partie des biogaz issus de la bioraffinerie de TotalEnergies, et sera équipée dès le départ de la technologie Cryocap™ de captage de CO₂ d'Air Liquide. Ces innovations devraient éviter l'émission de 150 kt/an CO₂ par rapport aux procédés existants.

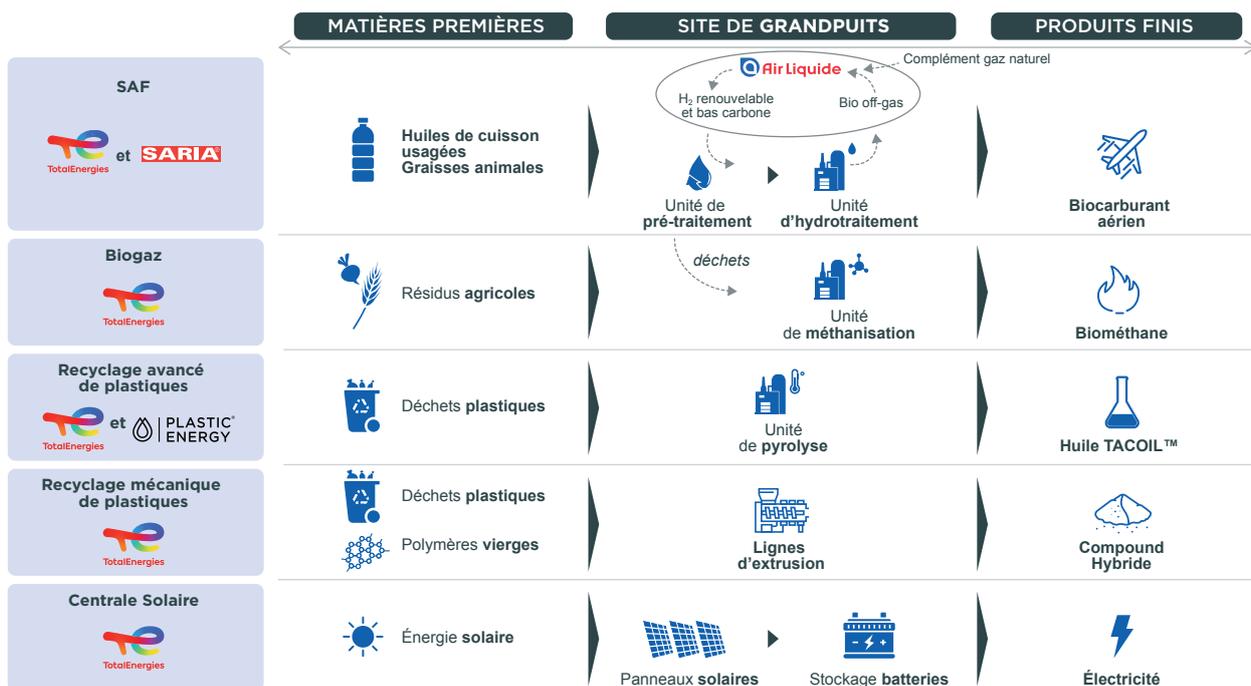
Pour le développement des activités de **recyclage de plastique**, TotalEnergies a lancé la construction, en partenariat avec la société Plastic Energy, d'une usine de recyclage avancé en France, d'une capacité de traitement de 15 kt/an de déchets plastiques. Cette unité pourra transformer par pyrolyse des déchets plastiques en une matière première recyclée appelée TACOIL™. Cette matière première sera ensuite transformée par TotalEnergies en polymères aux propriétés identiques à celles des polymères vierges, et notamment compatibles avec l'usage alimentaire. Son démarrage est prévu en 2024. En mars 2023, TotalEnergies et Paprec, un leader du recyclage plastique en France, ont conclu un accord commercial à long terme pour développer la première filière française de recyclage chimique de déchet de films plastiques. Cet accord permet à TotalEnergies de sécuriser l'approvisionnement de la future usine de recyclage chimique de Grandpuits.

À ce projet initial s'ajoute un nouveau projet annoncé par TotalEnergies en septembre 2023 : la construction d'une unité de recyclage mécanique. Cette nouvelle unité, dont la mise en service est prévue pour 2026, devrait produire 30 kt/an de *compounds* à haute valeur ajoutée contenant jusqu'à 50% de matières plastiques recyclées.

Par ailleurs, TotalEnergies a annoncé en 2023 la construction sur le site d'une unité de **biométhane** d'une capacité de 80 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 16 000 habitants⁽¹⁾. Alimentée en déchets organiques notamment issus de la bioraffinerie, elle devrait permettre d'éviter l'émission de près de 20 kt/an CO₂. TotalEnergies a également mis en service une **centrale solaire** devant générer 31 GWh/an d'électricité verte, soit l'équivalent de la consommation électrique de 19 000 personnes⁽²⁾, ainsi qu'un parc de stockage par batteries d'une capacité de 43 MWh, contribuant à la sécurité d'approvisionnement et l'équilibre production-consommation de l'électricité en France.

Enfin, TotalEnergies a mis fin en 2023 au projet biopolymères sur le site, à la suite de la décision de son partenaire Corbion de se retirer en raison de la hausse des coûts.

Schéma de reconversion du site de Grandpuits



(1) Données TotalEnergies.

(2) Données TotalEnergies.

- Sur le site de **La Mède**, la première bioraffinerie française, d'une capacité 500 kt/an, produit du diesel renouvelable depuis 2019. Depuis 2021, une partie de ce diesel est traitée par l'usine d'Oudalle près du Havre pour produire du SAF.

En juin 2023, TotalEnergies a annoncé un investissement de 70 millions d'euros à l'occasion du grand arrêt planifié en 2024 afin de moderniser les installations du site et lui permettre de traiter jusqu'à 100% de déchets issus de l'économie circulaire pour produire des biocarburants. Cette décision s'inscrit dans l'objectif de la Compagnie d'atteindre 75% de déchets issus de l'économie circulaire parmi les matières premières utilisées pour produire des biocarburants à partir de 2024, ainsi que d'accélérer la production de SAF pour positionner la Compagnie parmi les leaders de ce marché.

Par ailleurs, le projet Masshyla qui vise à concevoir, développer, construire et exploiter, en partenariat avec Engie, un site de production d'hydrogène vert situé à La Mède est en cours d'étude.

- Sur sa plateforme intégrée de **Normandie**, après avoir démarré en mars 2022 la production de SAF issu du *co-processing* d'huiles usagées, TotalEnergies prévoit d'augmenter cette production à 40 kt/an à compter de 2025. En outre, à la suite des travaux techniques menés avec ses partenaires aéronautiques, TotalEnergies devrait produire 150 kt supplémentaires de SAF par *co-processing* de biodiesel HVO produit à La Mède, voie de production qui a été homologuée par l'ASTM⁽¹⁾ en septembre 2023.

Par ailleurs, TotalEnergies et Air Liquide se sont associés pour décarboner la production d'hydrogène du site et en 2022, TotalEnergies a transféré à Air Liquide, qui l'opère désormais, l'unité de production d'hydrogène d'une capacité de 255 t/j. Cette coopération entre Air Liquide et TotalEnergies s'inscrit dans leur ambition commune de contribuer à décarboner les activités industrielles de l'axe Seine. Ainsi, aux côtés d'autres industriels, les partenaires ont signé un protocole d'accord annoncé en juillet 2021, pour développer une infrastructure de captage et stockage du CO₂ en Normandie, dont l'objectif est la réduction d'émissions de CO₂, jusqu'à 3 Mt/an d'ici 2030.

En parallèle, TotalEnergies et Air Liquide ont signé en septembre 2023 un accord pour l'approvisionnement à long terme de la plateforme de 10 kt/an d'hydrogène vert et jusqu'à 5 kt/an d'hydrogène bas carbone, ce qui devrait permettre de réduire jusqu'à 150 kt/an les émissions annuelles de CO₂ du site. Le projet comprend deux volets : TotalEnergies devrait bénéficier d'un accès à la moitié de la capacité de production d'hydrogène vert et bas carbone de l'électrolyseur Normand'hy (200 MW) construit et opéré par Air Liquide et fournir en contrepartie l'électricité renouvelable et bas carbone destinée à alimenter l'électrolyseur à hauteur de 100 MW.

En février 2023, TotalEnergies et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole se sont associées pour la fourniture de chaleur au réseau urbain du Havre Sud, participant ainsi activement à la décarbonation et aux économies d'énergies du territoire. D'ici 2025, la chaleur résiduelle, récupérée sur les installations de la plateforme viendra en substitution de la chaleur produite actuellement par combustion de gaz, en vue d'alimenter l'équivalent de 12 000 logements⁽²⁾ et d'éviter l'émission de 16 kt/an CO₂.

- La raffinerie de **Donges**, qui était arrêtée depuis fin 2020 (arrêt conjoncturel dans un contexte de forte dégradation des marges de raffinage en conséquence de la pandémie COVID-19, puis grand arrêt programmé) a redémarré en mai 2022, retrouvant son niveau

d'activité. Par ailleurs, le projet de modernisation du site, représentant un investissement total de plus de 400 millions d'euros, progresse : le nouveau tronçon de la voie ferrée contournant le site a été mis en service en octobre 2022 et la construction de l'unité de désulfuration des gazoles se poursuit. Cette unité, dont le démarrage est prévu en 2024, devrait améliorer la compétitivité de la raffinerie en produisant du carburant moins soufré conforme aux normes européennes.

- **Synova** est un des leaders français de la production de polypropylène recyclé de haute performance à partir de matières plastiques provenant de déchets industriels, de la collecte sélective des déchets des particuliers ou encore des pièces automobiles comme les parechocs. La mise en service en octobre 2021 de deux nouvelles lignes de production sur le site de Tillières-sur-Avre, en France, a permis de doubler la capacité de production de polypropylène recyclé de TotalEnergies pour atteindre 45 kt/an et ainsi répondre à la demande croissante en polymères toujours plus performants et respectueux de l'environnement, notamment des équipementiers et constructeurs automobiles.

- En **Belgique**, TotalEnergies opère la plateforme d'Anvers, où l'achèvement en 2017 du projet majeur d'adaptation a permis d'améliorer le taux de conversion du site et de renforcer la flexibilité des vapocraqueurs, qui peuvent traiter de l'éthane ou des gaz issus du processus de raffinage. Par ailleurs, dans le domaine des polymères, les activités lancées dans le cadre du projet de modernisation du site de Feluy (production de polypropylène à haute valeur ajoutée, atelier de fabrication de catalyseurs, recyclage de polystyrène) ont démarré en 2021, tandis que l'une des trois unités existantes de polypropylène, centrée sur le polypropylène de commodités et en service depuis 40 ans, a été arrêtée en 2020. Sur cette plateforme d'Anvers, TotalEnergies produit également des polymères recyclés chimiquement, à partir du TACOIL™ produit par Plastic Energy, avec lequel TotalEnergies s'est associée en 2020 pour construire l'unité de recyclage avancé à Grandpuits. TotalEnergies a lancé en mai 2023 un projet de parc de batteries destiné au stockage d'énergie d'une capacité de 75 MWh, soit l'équivalent de la consommation journalière de près de 10 000 foyers⁽³⁾. Ce projet devrait être opérationnel d'ici fin 2024.

- En **Allemagne**, TotalEnergies opère la raffinerie de Leuna. Depuis fin 2022, conformément aux annonces de la Compagnie dès le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, TotalEnergies a mis fin aux approvisionnements de la raffinerie en pétrole russe et en concertation étroite avec le gouvernement allemand, a déployé des solutions alternatives pour alimenter la raffinerie, notamment en important du pétrole via la Pologne. En juin 2023, TotalEnergies et VNG, société allemande de distribution de gaz naturel, ont signé un accord pour le futur approvisionnement en hydrogène vert de la raffinerie. L'hydrogène vert, qui sera produit par un électrolyseur de 30 MW construit et opéré par VNG et son partenaire Uniper, devrait permettre une réduction des émissions de CO₂ du site pouvant aller jusqu'à 80 kt/an d'ici 2030.

- En **Espagne**, TotalEnergies a annoncé en mai 2023 l'acquisition de la société Iber Resinas (100%). Doté de deux usines près de Valence, Iber Resinas est un acteur du recyclage mécanique de plastiques (polypropylène, polyéthylène et polystyrène) issus de déchets ménagers et industriels. Grâce à cette opération, TotalEnergies augmente sa production de polymères circulaires en Europe, complète sa gamme de produits recyclés et renforce l'accès à la matière première grâce au réseau de fournisseurs d'Iber Resinas.

(1) ASTM International est un organisme de normalisation qui rédige et produit des normes techniques concernant les matériaux, les produits, les systèmes et les services.

(2) Données TotalEnergies.

(3) Données TotalEnergies.

Amérique du Nord

Les principaux sites de TotalEnergies en Amérique du Nord sont situés au Texas à Port Arthur (raffinerie, vapocraqueur), à Mont Belvieu (*splitter* de propylène), à Bayport (polyéthylène) et à La Porte (polypropylène) ainsi qu'en Louisiane à Carville (styrène, polystyrène).

- À Port Arthur, TotalEnergies détient, sur le même site, une raffinerie d'une capacité de 178 kb/j, un *splitter* de condensats d'une capacité de 60 kb/j ainsi que 40% de la société BASF TotalEnergies Petrochemicals (BTP) qui détient et opère principalement un vapocraqueur d'une capacité de production d'éthylène supérieure à 1 Mt/an dont plus de 85% sur charge éthane, propane et butane produits en abondance localement.
- À Mont Belvieu, TotalEnergies détient 33% d'un *splitter* de propylène, d'une capacité de 410 kt/an en quote-part TotalEnergies, qui purifie le propylène issu du processus de raffinage en propylène destiné à la production de polypropylène sur le site de La Porte.
- Sur le site de Bayport, le joint venture créé en 2018 à parts égales entre TotalEnergies et Borealis a mis en service en octobre 2023 sa nouvelle unité de polyéthylène Borstar® d'une capacité de production de 625 kt/an et représentant un investissement de 1,4 milliard de dollars. Cette nouvelle unité, qui permet de plus que doubler la capacité de production de polyéthylène du site pour atteindre plus de 1 Mt/an, vient compléter le projet pétrochimique intégré des deux partenaires, qui englobe le site étendu de polyéthylène à Bayport ainsi que le craqueur d'éthane situé sur la plateforme de TotalEnergies à Port Arthur, mis en service au troisième trimestre 2022.
- À La Porte, TotalEnergies opère une importante usine de polypropylène d'une capacité de 1,2 Mt/an, détenue à 100%.
- À Carville, TotalEnergies opère une usine de styrène d'une capacité de 1,2 Mt/an en joint venture (50% avec SABIC) et une unité de polystyrène d'une capacité de 600 kt/an, détenue à 100%.

TotalEnergies a finalisé en juillet 2023 la cession de trois lignes d'activité de sa filiale Cray Valley (en charge de la production et de la commercialisation de résines). La transaction porte sur quatre sites de production aux États-Unis et la filiale italienne de Cray Valley ainsi que sur le portefeuille client associé.

Asie, Moyen-Orient et Afrique

TotalEnergies détient des participations dans des plateformes de premier plan, idéalement positionnées, bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières, à des conditions compétitives, lui permettant de poursuivre son développement pour servir les zones de croissance.

- En **Arabie Saoudite**, TotalEnergies possède une participation de 37,5% dans la société SATORP (Saudi Aramco Total Refining and Petrochemical Company) qui opère la raffinerie de Jubail. Cette raffinerie d'une capacité de 460 kb/j, située à proximité des champs de brut lourd d'Arabie Saoudite, peut traiter des charges lourdes et produire des carburants et autres produits légers répondant aux spécifications européennes et américaines les plus strictes et en grande partie destinés à l'exportation. La raffinerie est en outre intégrée avec des unités pétrochimiques : unité de paraxylène d'une capacité de 800 kt/an, unité de propylène de 200 kt/an et unité de benzène de 140 kt/an.

Par ailleurs, TotalEnergies et Saudi Aramco ont pris en décembre 2022 la décision finale d'investissement du projet Amiral consistant en la construction d'un complexe pétrochimique de taille mondiale, adossé à la raffinerie. Dans le cadre de ce projet qui prévoit la construction d'un vapocraqueur sur charges mixtes (70% éthane et gaz de raffinerie) d'une capacité de 1,65 Mt/an et d'unités de polyéthylène d'une capacité de 1 Mt/an, Saudi Aramco et TotalEnergies ont attribué en juin 2023 les contrats d'ingénierie et de construction (EPC) d'un montant de 11 milliards de dollars. Ce projet

devrait attirer plus de 4 milliards de dollars d'investissements supplémentaires dans des domaines d'activités industrielles variés (fibres de carbone, lubrifiants, fluides spéciaux, détergents, additifs, pièces automobiles et pneumatiques) et créer environ 7 000 emplois, directs et indirects dans le pays.

Enfin, TotalEnergies a annoncé en 2023 deux premières au Moyen-Orient concernant des activités bas carbone :

- en juillet, de l'huile issue de déchets plastiques, dite huile de pyrolyse, a été traitée à la raffinerie SATORP, puis a servi de charge à la société Petrokemya (filiale de SABIC) pour produire des polymères circulaires certifiés ISCC+ (International Sustainability and Carbon Certification). Cette première ouvre la voie à la création d'une chaîne de valeur locale pour le recyclage chimique des plastiques et la production de polymères circulaires en Arabie Saoudite ;
- en août, la raffinerie SATORP a réussi à traiter, par *co-processing*, de l'huile de cuisson usagée pour produire un carburant remplissant l'ensemble des critères de qualité du cahier des charges SAF certifié ISCC+. Cette certification devrait permettre à SATORP de répondre à la hausse attendue de la demande de SAF en Arabie Saoudite.
- En **Corée du Sud**, TotalEnergies détient 50% de la société Hanwha TotalEnergies Petrochemical Co. (HTC) qui opère sur le site de Daesan une plateforme intégrée comprenant notamment un *splitter* de condensats, un vapocraqueur, des unités de production de styrène, paraxylène et polyoléfines. HTC se positionne sur des applications durables à haute valeur ajoutée et des marchés de spécialités comme les tuyaux de chauffage au sol ou l'automobile, en contribuant notamment à l'allègement des véhicules. Les investissements de 1,3 milliard de dollars réalisés entre 2017 et 2021 ont permis d'augmenter les capacités de production d'éthylène à 1,5 Mt/an, de polyéthylène à 1,1 Mt/an et de polypropylène à 1,1 Mt/an.
- Au **Qatar**, TotalEnergies détient des participations⁽¹⁾ dans deux vapocraqueurs sur base éthane : Qapco et Ras Laffan Olefin Cracker (RLOC) ainsi que quatre lignes de polyéthylène opérées par Qapco à Messaied, dont l'unité de polyéthylène linéaire basse densité d'une capacité de 550 kt/an de Qatofin et une ligne de polyéthylène basse densité d'une capacité de 300 kt/an de Qapco. TotalEnergies détient également une participation de 10% dans la raffinerie de condensats de Ras Laffan, d'une capacité totale de 300 kb/j.
- En **Algérie**, TotalEnergies s'est retirée en 2023 du joint venture STEP (Sonatrach Total Entreprise de Polymères) constitué en 2019 avec Sonatrach (51%) pour étudier un projet pétrochimique à Arzew, dans le nord-ouest du pays.
- Au **Japon**, TotalEnergies s'est associée à ENEOS Corporation en avril 2022 pour lancer une étude de la faisabilité d'une unité de production de carburant aérien durable (SAF) au sein de la raffinerie ENEOS de Wakayama. L'unité envisagée, dont la capacité de production serait de 300 kt/an de SAF, devrait traiter des déchets ou résidus issus notamment de l'économie circulaire (huiles de cuisson et graisses animales principalement). Les deux partenaires ont prévu la création d'un joint venture dédié au SAF.
- Aux **Émirats arabes unis**, TotalEnergies, Masdar et Siemens Energy ont signé en janvier 2022, un accord de collaboration pour codévelopper une unité pilote pour produire du carburant aérien durable à partir d'hydrogène vert et de CO₂. Les partenaires ont évalué différents fournisseurs de technologie, et réalisé les études de faisabilité, en étroite collaboration avec les organismes de réglementation sur les questions de conformité. Le consortium a finalement retenu la technologie du *methanol-to-jet*. En décembre 2023, a eu lieu à Dubaï en marge de la COP28 aux Émirats arabes unis, le premier vol d'essai réussi démontrant ainsi la faisabilité de produire du SAF à partir de méthanol.

(1) Participations TotalEnergies : Qapco (20%) ; Qatofin (49%) ; RLOC (22,5%).

- En **Afrique**, TotalEnergies détient des participations minoritaires dans quatre raffineries (Afrique du Sud, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal). Le Raffinage-Chimie fournit une assistance technique pour deux de ces raffineries : la raffinerie SIR d'une capacité de 80 kb/j en Côte d'Ivoire et la raffinerie Natref d'une capacité de 109 kb/j en Afrique du

R&D ET PARTENARIATS

Dans le cadre du regroupement de ses activités de R&D au sein de OneTech (se reporter au point 1.6 du chapitre 1), TotalEnergies a intensifié ses efforts de recherche dans le domaine des biocarburants à travers la création d'un programme dédié. Ce programme stratégique visant le développement de solutions durables et pérennes sur la base de déchets mobilise un large spectre de compétences (modélisation, agronomie, analyse de cycle de vie, biotechnologie, catalyse, thermochimie, chimie, procédés industriels) pour identifier les technologies les plus prometteuses contribuant à l'atteinte de l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, ensemble avec la société.

Dans cette dynamique, la plateforme de culture de microalgues créée sur le site de La Mède en novembre 2022 et fruit de la collaboration entre TotalEnergies et Veolia, a déjà permis de tester sept technologies innovantes de culture d'algues développées par des tiers (universités, start-up), dans le but d'identifier et promouvoir celles compatibles avec la production de biocarburants de nouvelle génération à faible intensité carbone.

TotalEnergies développe d'autres partenariats et actions de R&D dans le domaine des produits bas carbone (carburants et polymères).

En février 2024, Airbus et TotalEnergies ont signé un partenariat stratégique pour répondre aux enjeux de la décarbonation du secteur aérien grâce aux carburants aériens durables. Ce partenariat concerne deux principaux volets : d'une part, l'approvisionnement d'Airbus en carburants aériens durables par TotalEnergies pour plus de la moitié de ses besoins en Europe et d'autre part, un programme de Recherche & Innovation visant à développer des carburants 100% durables.

Le partenariat stratégique avec Safran, initié en 2021, s'est intensifié en 2022 notamment avec la formulation d'un SAF totalement compatible avec les flottes d'aéronefs actuellement en service et a permis en février 2023 le vol d'un hélicoptère de l'armée avec ce SAF, produit par TotalEnergies sur base d'huiles de cuisson usagées.

En mars 2022, TotalEnergies et la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) ont noué un partenariat en vue d'accompagner et d'accélérer la transition énergétique, environnementale et économique du secteur agricole en France. Ce partenariat vise

Sud. Concernant cette dernière et en ligne avec sa stratégie de cession d'actifs non stratégiques, TotalEnergies a annoncé en décembre 2023 la signature d'un accord prévoyant la cession de sa participation dans la raffinerie Natref, sous réserve des autorisations et approbations des autorités compétentes.

notamment à promouvoir des solutions pour produire des biocarburants en développant des nouvelles filières agricoles grâce à la valorisation de résidus agricoles, de cultures « bas gaz à effet de serre » ou de cultures intermédiaires.

En février 2022, TotalEnergies et Honeywell ont annoncé la signature d'un accord stratégique pour promouvoir le développement du recyclage avancé des plastiques. Dans le cadre de cet accord, Honeywell devrait fournir à TotalEnergies du *Recycled Polymer Feedstock* (RPF), une matière première recyclée, issue de sa future usine codétenue avec Sacyr, en Espagne. Cette usine devrait avoir une capacité de traitement de 30 kt/an de déchets plastiques, dont une grande partie est aujourd'hui destinée à l'enfouissement ou l'incinération. TotalEnergies devrait acheter et transformer ce RPF en polymères recyclés, aux propriétés identiques à celles des polymères vierges, et notamment compatibles avec l'usage alimentaire.

En décembre 2021, Plastic Energy et TotalEnergies ont signé un accord global permettant à TotalEnergies d'acquérir une partie de la production de la nouvelle unité de pyrolyse, à construire par Plastic Energy à Séville en Espagne. L'usine dont la mise en service est prévue en 2025 devrait avoir une capacité de traitement de déchets de 33 kt/an.

En décembre 2021, TotalEnergies et Plastic Omnium ont signé un partenariat stratégique afin de développer conjointement des matériaux plastiques en polypropylène recyclé répondant aux normes exigeantes des pièces de carrosserie automobile, notamment en matière d'esthétique et de sécurité. Dans le cadre de cet accord, les partenaires mettent en commun leurs compétences en innovation et ingénierie pour concevoir de nouveaux types de polypropylènes recyclés plus performants et respectueux de l'environnement, tout en apportant des réponses concrètes aux défis de la fin de vie des plastiques.

En octobre 2021, TotalEnergies, Freepoint Eco-Systems et Plastic Energy ont annoncé un partenariat stratégique pour un projet de construction d'une usine de recyclage avancé au Texas. Cette unité en joint venture entre Plastic Energy et Freepoint Eco-Systems devrait traiter 33 kt/an de déchets plastiques pour produire le TACOIL™, matière première à partir de laquelle TotalEnergies fabriquera des polymères recyclés.

2.5.1.2 Transformation des élastomères (Hutchinson)

Hutchinson, spécialisée dans la transformation des élastomères, est l'un des leaders⁽¹⁾ mondiaux des systèmes antivibratoires, de la gestion des fluides, de l'étanchéité de précision et de l'étanchéité de carrosserie. Ces solutions sont utilisées dans le monde entier notamment dans les domaines de l'automobile, l'aéronautique et l'industrie (énergies, ferroviaire, naval, défense).

Hutchinson s'appuie sur un large champ d'expertise et déploie ses savoir-faire depuis la conception de matériaux sur mesure jusqu'à l'intégration de solutions connectées : étanchéité de structure, étanchéité de précision, gestion des fluides, matériaux et structures, systèmes antivibratoires et systèmes de transmission.

Après avoir été fortement impacté par la baisse de la demande liée à la crise sanitaire, en raison de son exposition aux secteurs du transport automobile et aérien, son activité a à nouveau progressé en 2023 et retrouve le niveau d'avant crise. La poursuite des actions visant à baisser le point mort de ses activités, en particulier dans un contexte d'inflation du coût des matières premières et de la main d'œuvre, a permis à Hutchinson de maintenir sa compétitivité sur ses marchés. Hutchinson continue d'accompagner la transition de ses clients sur le plan du développement durable et vers la mobilité électrique.

Hutchinson dispose au 31 décembre 2023 de 84 sites de production dans le monde (dont 51 en Europe et 18 en Amérique du Nord), avec un effectif de l'ordre de 40 000 personnes.

(1) Données TotalEnergies.

2.5.2 Trading-Shipping

Les activités de Trading-Shipping ont pour mission première de répondre aux besoins de TotalEnergies et comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries de TotalEnergies en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries de TotalEnergies à leurs demandes locales ;
- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

2.5.2.1 Trading

En termes de volumes commercialisés, TotalEnergies se situe parmi les principaux opérateurs mondiaux⁽¹⁾ dans le *trading* de pétrole brut et de produits pétroliers. Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut et les ventes de produits pétroliers

RESSOURCES ET DÉBOUCHÉS DE PÉTROLE BRUT ET VENTES DE PRODUITS PÉTROLIERS PAR LE TRADING^(a)

(en kb/j)	2023	2022	2021
Production de liquides de TotalEnergies	1 550	1 519	1 500
Achats à l'Exploration-Production	1 372	1 282	1 241
Achats à des tiers	2 601	2 535	2 803
Total des ressources de brut du trading	3 973	3 817	4 044
Ventes aux secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services	1 218	1 257	953
Ventes à des tiers ^(b)	2 755	2 560	3 091
Total des débouchés de brut du trading	3 973	3 817	4 044
Ventes de produits pétroliers par le trading	2 373	2 269^(c)	2 262

(a) Y compris condensats.

(b) Y compris variations de stock.

(c) Donnée retraitée (hors volumes de GPL).

Le Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de Trading, TotalEnergies utilise des produits dérivés d'énergie (*futures, forwards, swaps, options*) afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut et des produits pétroliers. Ces opérations sont conduites avec une grande variété de contreparties.

2.5.2.2 Shipping

Depuis avril 2022, les activités de transport de pétrole brut et de produits pétroliers ainsi que celles de produits pétrochimiques, de GNL, de petcoke et de soufre sont regroupées sous une organisation commune, One Shipping, dont l'objectif est de répondre de manière coordonnée aux enjeux de sécurité et de décarbonation des activités de transport maritime de TotalEnergies. One Shipping assure le transport maritime de l'ensemble de ces produits dans le cadre des activités de TotalEnergies. One Shipping maintient une politique rigoureuse de sécurité reposant en particulier sur une sélection stricte des navires affrétés répondant aux meilleurs standards internationaux.

Sur le périmètre des activités de transport de pétrole brut, de produits pétroliers et de produits pétrochimiques, le besoin de transport maritime est satisfait par un recours équilibré au marché spot et à l'affrètement à temps. La capacité excédentaire de transport peut être sous-affrétée à des tiers. Le nombre d'affrètements s'est élevé à environ 3 200 au cours de l'exercice 2023 (contre 2 800 en 2022 et 2 700 en 2021), pour un volume transporté de 148 Mt de pétrole brut, de produits pétroliers et de produits pétrochimiques (contre 134 Mt en 2022 et 120 Mt en 2021). Au

En outre, l'expertise acquise dans la conduite de ces activités permet au Trading-Shipping d'étendre son domaine d'intervention au-delà de sa mission première.

Le Trading-Shipping exerce ses activités mondialement à travers plusieurs filiales détenues à 100% par TotalEnergies, implantées dans les lieux stratégiques du marché pétrolier en Europe, Asie et Amérique du Nord.

Les activités de négoce de GNL et gaz sont portées par le secteur Integrated LNG et celles d'électricité par le secteur Integrated Power (se reporter aux points 2.3 et 2.4).

par le Trading au titre des trois derniers exercices. Les volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits pétroliers⁽²⁾ se sont établis à 6,4 Mb/j en 2023, contre 6,1 Mb/j en 2022 et 6,3 Mb/j en 2021.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés de Trading-Shipping sont présentées dans la note 16 (Instruments dérivés d'énergie et assimilés) de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

Toutes les activités du Trading de TotalEnergies sont exercées dans le cadre d'une politique rigoureuse de gestion des risques et encadrées par des limites d'intervention.

31 décembre 2023, la flotte affrétée à temps, à moyen ou long terme, est composée de 67 navires (dont 13 navires transportant du GPL), contre 59 en 2022 et 47 en 2021. La moyenne d'âge de la flotte sur ce périmètre est d'environ sept ans (et d'environ sept ans également en incluant les méthanières).

L'intégration dans la flotte affrétée à temps de nouveaux navires capables de fonctionner au GNL et équipés des dernières technologies pour fournir les meilleures performances et les plus basses émissions de gaz à effet de serre de leur catégorie se poursuit. La flotte affrétée à temps de TotalEnergies compte 11 navires de ce type, sans compter les méthanières.

TotalEnergies a également franchi une étape significative en 2023 en confirmant l'affrètement de 11 navires capables de fonctionner au bio/méthanol. Ces 6 pétroliers de type MR (50 kt de capacité) et ces 5 bitumiers (3 de 8 kt et 2 de 17 kt de capacité) sont en cours de construction et devraient progressivement rejoindre la flotte affrétée à temps de TotalEnergies en 2025 et 2026.

(1) Données TotalEnergies.

(2) Hors volumes de GPL reportés au point 2.3.5.

TotalEnergies poursuit également d'autres initiatives, en particulier en faveur de la sobriété énergétique de sa flotte affrétée à temps :

- TotalEnergies a approuvé avec ses partenaires un projet pilote d'installation de deux mâts rotatifs à bord d'un navire de transport de produits pétroliers dont les voiles devraient permettre une diminution jusqu'à 8%⁽¹⁾ des émissions du navire et qui ont été installées au début de l'année 2024 ;
- TotalEnergies encourage ses armateurs partenaires à employer les dernières technologies de routage météo afin d'optimiser les voyages. Ces outils numériques permettent généralement une diminution de 3 à 5%⁽²⁾ des consommations en carburant des navires.

L'emploi de carburants alternatifs moins émetteurs de gaz à effet de serre et la mise en œuvre de technologies innovantes d'amélioration de l'efficacité énergétique des navires sont des démarches concrètes qui visent à soutenir immédiatement les efforts de la Compagnie dans la réduction de l'empreinte environnementale de ses activités de transport maritime.

La Compagnie participe également à différentes initiatives de l'industrie du transport maritime visant à contribuer à la transition énergétique :

- TotalEnergies est signataire du Sea Cargo Charter, une association lancée en 2020 par les principaux acteurs du Shipping pour une mesure cohérente et transparente de leurs émissions en appui des efforts déployés pour la décarbonation de l'industrie maritime. L'association établit un cadre de référence commun pour évaluer, selon des standards définis, si les activités de transport maritime répondent aux ambitions climatiques de l'Organisation maritime internationale. En 2023, l'association a revu à la hausse les ambitions

de décarbonation du secteur du transport maritime, en ligne avec la nouvelle ambition de l'OMI d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le score global 2023 des activités d'affrètement de TotalEnergies a été meilleur que la valeur de référence du Sea Cargo Charter (comme le score 2022) ;

- TotalEnergies est, depuis 2020, membre de la coalition Getting to Zero et soutient la décarbonation de l'industrie maritime en collaborant avec des entreprises issues des secteurs du transport maritime, de l'énergie, des infrastructures et de la finance. L'adhésion à cette coalition a marqué une étape supplémentaire de l'engagement de TotalEnergies auprès de ses clients du secteur maritime illustrant ainsi la stratégie de la Compagnie de les accompagner dans la réduction de leurs propres émissions ;
- TotalEnergies est, depuis février 2021, un partenaire stratégique du centre de recherche Mærsk Mc-Kinney Møller Center for Zero Carbon Shipping. À travers cette collaboration, TotalEnergies accélère son programme de R&D dans les solutions neutres en carbone pour le transport maritime, en ligne avec son engagement à travailler avec ses principaux clients pour atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette). Ce partenariat permet à TotalEnergies de s'associer aux principaux acteurs du transport maritime pour développer de nouveaux carburants alternatifs bas carbone ainsi que des solutions de neutralité carbone.

Dans le cadre de son activité de Shipping, TotalEnergies utilise des produits dérivés de fret afin de piloter la performance économique de sa flotte face aux fluctuations du marché du transport maritime.

(1) Données TotalEnergies.
(2) Données TotalEnergies.

2.6 Secteur Marketing & Services

Le Marketing & Services comprend les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation de produits et services pétroliers, de carburants bas carbone et des nouvelles énergies de la mobilité. Il contribue à la stratégie de transition de TotalEnergies et accompagne de manière proactive ses clients dans leur transition vers des énergies et une mobilité plus durables.

Le Marketing & Services (M&S), avec une présence directe dans 100 pays, sert une clientèle aux multiples besoins en énergie, en mobilité et en services. Le M&S s'adresse à des clients professionnels, de tailles et domaines très variés (transport, industrie, agriculture...), et aussi à des clients particuliers, au travers de son réseau de près de 14 600 stations-service et plus de 60 000 points de charge pour véhicules électriques⁽¹⁾.

Principaux indicateurs

2^e

plus grand réseau de distribution des majors hors Amérique du Nord⁽²⁾

4^e

distributeur mondial de lubrifiants terrestres⁽³⁾

Près de 14 600

stations-service aux marques de la Compagnie⁽⁴⁾ au 31 décembre 2023

Plus de 60 000

points de charge au 31 décembre 2023⁽¹⁾

Principaux objectifs

150 000

points de charge dans le monde à horizon 2026⁽¹⁾

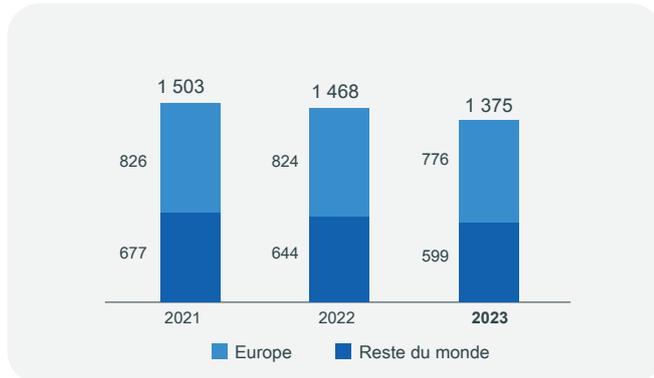
1 000

sites équipés en recharge haute puissance en Europe à horizon 2028

100

stations hydrogène opérées⁽⁵⁾ en Europe à horizon 2030

Ventes de produits pétroliers^(a) (en kb/j)



(a) Hors négoce international (trading) et ventes massives du Raffinage.

Les ventes de produits pétroliers sont en baisse de 6% sur l'année 2023, la baisse de la demande professionnelle et industrielle en Europe et l'effet de périmètre lié à la cession de 50% de l'activité de distribution de carburants en Egypte ayant été partiellement compensés par la reprise de l'activité aviation.

Données financières du secteur Marketing & Services

Résultats (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat opérationnel net ajusté	1 458	1 550	1 618
Investissements organiques ^(a)	1 065	1 035	1 074
Acquisitions nettes ^(a)	(1 924)	(121)	(151)
Investissements nets ^(a)	(859)	914	923
Marge brute d'autofinancement (CFFO) ^(a)	2 318	2 365	2 556
Flux de trésorerie d'exploitation	1 957	3 124	2 333

(a) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (Non-GAAP measures) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services s'élève à 1 458 millions de dollars sur l'année 2023, en baisse de 6% sur un an, en lien avec la baisse des ventes.

La marge brute d'autofinancement (CFFO) est en baisse de 2% sur un an à 2 318 millions de dollars en 2023.

(1) Points de charge opérés et supervisés.

(2) Rapport *Global Retail Company Data Manager* (2023), S&P Global, sur la base du nombre de stations-service TotalEnergies, BP, Chevron, ExxonMobil et Shell en 2022.

(3) Rapport *Global Lubricants - Company Positioning Overview* (2023), S&P Global, sur la base des parts de marché de 2021.

(4) TotalEnergies (dont TotalEnergies Contact), Access, Elf, Elan et AS24. Y compris les stations-service détenues par des tiers aux marques de la Compagnie. Les stations-service tierces uniquement dotées de terminaux acceptant la carte AS24 ne sont pas comptabilisées.

(5) Directement ou à travers des participations.

2.6.1 Présentation du secteur

Le M&S formule et commercialise différentes gammes de carburants pétroliers, de lubrifiants et de services associés, aussi bien dans le réseau de stations-service (boutiques, restauration, lavage...) que pour les clients industriels. Le M&S propose également à ses clients les nouvelles énergies et services de la mobilité tels que biocarburants (dont du carburant aérien contenant du SAF), recharge électrique, GNL pour la marine, gaz naturel, biogaz ou encore hydrogène dans le transport routier.

Le M&S dispose d'une forte implantation en Europe de l'Ouest (Allemagne, Benelux, France) et en Afrique, régions dans lesquelles le M&S est un des leaders de la distribution de produits pétroliers (en nombre de stations-service aux marques de la Compagnie)⁽¹⁾.

La stratégie du M&S s'inscrit dans l'ambition climat de la Compagnie : fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable, dans le cadre de l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) de la Compagnie, ensemble avec la société.

À cette fin, le M&S vise à diversifier ses ventes en développant ses revenus issus des nouvelles énergies bas carbone, dont l'impact environnemental s'inscrit dans le cadre de l'ambition climat de la Compagnie, tout en arbitrifiant, en parallèle, les ventes de produits pétroliers à faible marge. Ainsi, la Compagnie entend réduire, entre 2015 et 2030, de 40% les émissions de Scope 3⁽²⁾ des produits pétroliers vendus à ses clients.

Environnement et tendances de marché

Le développement de cadres réglementaires ou d'incitations fiscales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre favorisent le développement d'énergies bas carbone et leur adoption, et contribuent à une transformation des marchés, avec des dynamiques géographiques contrastées.

Ainsi, à l'horizon 2050, la demande mondiale en énergie pour le transport devrait être modifiée de manière significative avec des mix énergétiques différents selon les cas d'usage. La Compagnie a rendu public, en septembre 2023, le TotalEnergies Energy Outlook 2023 qui met à jour les scénarios d'évolution du système énergétique mondial à l'horizon 2050 développés par TotalEnergies et qui anticipe que :

- pour les véhicules légers, l'électrification tendra à se généraliser et diminuera la demande absolue en énergie du fait d'un meilleur rendement des moteurs électriques (comparés aux moteurs thermiques) ;
- pour les poids lourds, l'électrification deviendra significative en substitution progressive des carburants (y compris des biocarburants) et l'hydrogène pourra servir les cas d'usage les plus difficiles à électrifier ;
- dans les secteurs de l'aviation et de la marine, les carburants durables seront issus de la bio-industrie, de l'économie circulaire et des dérivés de l'hydrogène (les carburants de synthèse) malgré les incertitudes sur les technologies et le passage à l'échelle industrielle.

Cependant, ces tendances seront mises en œuvre avec des rythmes différents selon les géographies.

- En Europe, la demande pétrolière (carburants liquides y compris biocarburants) devrait baisser sous l'effet de l'électrification du parc de véhicules, soutenue par le Pacte Vert pour l'Europe (ensemble de mesures au niveau de l'Union européenne visant notamment à atteindre la neutralité carbone à 2050).
- En Afrique, le rythme de croissance de la demande pétrolière devrait rester soutenu jusqu'à 2030 pour ensuite ralentir progressivement tout en restant positif jusqu'en 2050.
- En Chine, le pic de consommation de la demande liquide pourrait se situer aux environs de 2030 malgré un taux de motorisation en hausse (plus de 60% des nouveaux véhicules légers devraient être à batterie ou hybride rechargeable à cet horizon).

Stratégie du M&S

Dans cet environnement en pleine mutation, le M&S cherche à anticiper proactivement la décarbonation de ses ventes, notamment en Europe et à accompagner la croissance de la demande en Afrique.

● Réseau

Le M&S entend poursuivre le développement sélectif de son réseau de stations-service avec comme objectifs de :

- accroître les revenus issus des services dans les stations (les boutiques avec la marque Bonjour, le lavage porté par la marque Wash et la restauration où le M&S développe des partenariats avec des enseignes leader...) ainsi que des services de mobilité ;
- opérer la transformation du réseau de stations-service en Europe en visant plus de 1 000 sites dédiés à la recharge électrique haute puissance ou multi-énergies à horizon 2028 ;
- croître en Afrique et sur certains marchés porteurs.

Les accords signés le 16 mars 2023 entre la Compagnie et Alimentation Couche-Tard (« Couche-Tard ») illustrent cette stratégie. La transaction, finalisée le 28 décembre 2023 pour l'Allemagne et le 3 janvier 2024 pour la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, confirme ainsi :

- la création d'un joint venture (TotalEnergies 40% et Couche-Tard 60%) afin d'exploiter les réseaux de stations-service en Belgique et au Luxembourg et d'en accélérer la transition en maximisant leurs ventes hors carburants pétroliers ;
- la cession à Couche-Tard de 100% des réseaux de stations-service en Allemagne et aux Pays-Bas, afin que la Compagnie se concentre sur le développement des nouvelles mobilités (électrique et hydrogène) dans ces pays.

Les accords prévoient que ces quatre réseaux resteront à la marque TotalEnergies aussi longtemps qu'ils continueront d'être approvisionnés en carburants par la Compagnie, durant au moins cinq ans. Dans ces pays, TotalEnergies continuera d'opérer et de se développer dans les activités de recharge électrique, la distribution d'hydrogène, les activités de vente en gros de carburants ainsi que le réseau de stations AS24 pour les poids lourds.

Enfin, en France, TotalEnergies s'est engagée à soutenir le pouvoir d'achat des conducteurs en plafonnant le prix des carburants à 1,99 €/l dans l'ensemble de ses stations-service françaises, tant que les prix seront élevés.

● Lubrifiants

La production et la commercialisation de lubrifiants représentent une part significative du résultat du M&S. Ces produits, non générateurs de GES lors de leur utilisation dans la très grande majorité des cas, conservent un fort potentiel de création de valeur. Le M&S vise à :

- maintenir un effort permanent de montée en gamme (avec des produits premiums et de spécialités) ;
- intégrer des technologies et services dans le domaine des lubrifiants industriels ;
- étendre le réseau de centres Lubrifiants TotalEnergies et développer de nouvelles offres digitales sur des plateformes de type « Online to Offline » ;
- développer une démarche circulaire et durable avec l'incorporation d'huiles de base recyclées dans ses produits et l'éco-conception de nouveaux produits et packagings.

● Activité B2B

TotalEnergies a pour objectif de développer des solutions bas carbone pour ses clients en s'appuyant sur son portefeuille d'un million de clients B2B. Cette dynamique s'est illustrée en octobre 2022 avec la signature d'un protocole d'accord entre TotalEnergies et Holcim pour travailler conjointement à la décarbonation totale d'une de leurs cimenteries en cours de modernisation à Obourg, en Belgique, afin de capter, de séquestrer et de valoriser efficacement près de 1,3 Mt de CO₂ émise chaque année par ce site.

(1) Données TotalEnergies.

(2) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

● Nouvelles énergies de la mobilité

Sur les nouvelles énergies de la mobilité, le M&S construit les bases de positions fortes sur les différents segments du marché du transport afin d'anticiper l'évolution de la demande :

- pour les **véhicules légers** : le M&S entend prioriser le développement de points de charge de plus de 150 kW pour l'itinérance (sur les sites autoroutiers et urbains, principalement en Europe) et pour le segment B2B, accompagner ses clients dans l'électrification de leur flotte en s'appuyant sur le portefeuille européen de clients Fleet (environ 365 000 clients). Le M&S prévoit aussi de poursuivre son développement sur le segment B2G⁽¹⁾ de manière sélective, dans le cadre de partenariats. La Compagnie a pour objectif de couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur de la recharge électrique (de la fourniture d'électricité, l'installation, la gestion et la supervision des bornes, au développement de l'interopérabilité de son réseau) et vise à opérer et superviser 150 000 points de charge dans le monde à horizon 2026 ;
- pour les **poids lourds** : TotalEnergies a lancé en Europe une offre dédiée de recharge électrique en dépôt en novembre 2023, incluant l'installation et la supervision des bornes et capable de couvrir l'ensemble des besoins des transporteurs. Afin de répondre aux besoins de recharge des transporteurs hors de leurs dépôts, le M&S projette de construire en Europe un réseau de points de charge

électriques répondant d'abord aux besoins du transport urbain et régional, complété par un réseau de stations à hydrogène principalement destiné au transport longue distance ;

- dans le **transport maritime**, TotalEnergies propose à ses clients une offre diversifiée de carburants marins qu'elle entend développer en Europe et en Asie, incluant le GNL, le biogaz et les biocarburants. En parallèle, la Compagnie vise à y développer des positions fortes dans la logistique. Elle propose également des lubrifiants et des services associés ;
- dans **l'aviation**, le M&S développe les ventes de carburants aériens incluant du SAF, en ligne avec la demande de ses clients.

Les projets de transformation du M&S sont soutenus à moyen terme par un plan pluriannuel d'investissement organique significatif (plus d'1 milliard de dollars en 2023), qui prévoit une réallocation des investissements pour soutenir les activités en croissance : les énergies nouvelles (électrique principalement), services (restauration, lavage, commerces, etc.) et solutions bas carbone (lubrifiants, bitumes, GPL...).

Dans le cadre de ses activités, le M&S détient des participations, au travers de ses filiales, dans quatre raffineries en Afrique, dont Natref en cours de cession⁽²⁾. Les activités Raffinage-Chimie sont présentées au point 2.5 de ce chapitre.

2.6.2 Ventes de produits pétroliers

Le tableau suivant présente les ventes de produits pétroliers du M&S^(a) par zone géographique au 31 décembre :

(en kb/j)	2023	2022	2021
Europe	776	824	826
France	410	439	440
Europe hors France	366	385	386
Afrique	357	388	405
Moyen-Orient ^(b)	46	45	42
Asie-Pacifique ^(c)	111	123	131
Amériques	85	88	99
Total	1 375	1 468	1 503

(a) Outre les ventes de produits pétroliers du M&S, les ventes de TotalEnergies intègrent le négoce international (2 173 kb/j en 2023, 2 012 kb/j en 2022 et 1 696 kb/j en 2021) et les ventes massives du raffinage (405 kb/j en 2023, 411 kb/j en 2022 et 383 kb/j en 2021).

(b) Dont la Turquie.

(c) Dont les îles de l'océan Indien.

2.6.3 Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente la répartition géographique des stations-service aux marques^(a) de la Compagnie :

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Europe ^(b)	5 568	5 617	5 741
dont France	3 319	3 360	3 479
Afrique	4 501	4 607	4 586
Moyen-Orient	1 125	1 058	1 061
Asie-Pacifique ^(c)	2 217	2 173	2 135
Amériques	782	784 ^(d)	964
Réseau AS 24 (réseau dédié aux poids lourds) ^(e)	378	408	405
Total	14 571	14 647	14 892

(a) TotalEnergies (dont TotalEnergies Contact), Access, Elf, Elan et AS 24, y compris les stations-service détenues par des tiers et les stations-service en cours de conversion. La Turquie est ici attachée au Moyen-Orient.

(b) Hors réseau AS 24.

(c) Dont les îles de l'océan Indien.

(d) Arrêt de l'activité réseau au Mexique avec effet au 31 décembre 2022.

(e) Données 2021 retraitées pour exclure les sites tiers acceptant la carte AS 24, précédemment reportés dans ces chiffres.

(1) *Business to Government* : secteur public (visant principalement à développer la recharge en voirie).

(2) Le 1^{er} décembre 2023, TotalEnergies a annoncé avoir signé avec le groupe Prax un accord prévoyant la cession de la participation minoritaire de 36,36%, détenue par TotalEnergies Marketing South Africa, dans la raffinerie Natref (*National Petroleum Refiners of South Africa*), sous réserve des autorisations et approbations des autorités compétentes.

2.6.4 Répartition des points de charge pour véhicules électriques

Au 31 décembre	2023	2022	2021
France	21 361	17 285	9 918
Benelux	25 575	16 089	10 271
Allemagne	5 210	3 902	3 164
Royaume-Uni	2 478	2 112	1 797
Reste de l'Europe	576	219	584
Asie-Pacifique	4 745	2 912	108
Reste du monde	123	0	0
Total^(a)	60 068	42 519	25 842

(a) Données 2021 retraitées pour inclure le nombre de points de charge de la région Asie-Pacifique, non reportés précédemment.

2.6.5 Activités par zone géographique

Les informations ci-après décrivent les principales activités du M&S présentées par zone géographique et principaux métiers.

2.6.5.1 Europe

RÉSEAU

Dans le cadre des accords signés le 16 mars 2023 entre la Compagnie et Alimentation Couche-Tard (« Couche-Tard »), la Compagnie a finalisé le 28 décembre 2023 la cession à Couche-Tard de 100% du réseau de stations-service en Allemagne (1 200 stations-service). La Compagnie a également finalisé le 3 janvier 2024 la cession de 100% du réseau de stations-service aux Pays-Bas (près de 380 stations-service) et la création d'un joint venture (TotalEnergies 40% et Couche-Tard 60%) afin d'exploiter les réseaux de stations-service en Belgique et au Luxembourg (plus de 600 stations-services) et d'en accélérer la transition en maximisant leurs ventes hors carburants pétroliers. Les accords prévoient que ces quatre réseaux resteront à la marque TotalEnergies aussi longtemps qu'ils continueront d'être approvisionnés en carburants par la Compagnie, durant au moins cinq ans. Dans ces pays, TotalEnergies continuera d'opérer et de se développer dans les activités de recharge électrique, la distribution d'hydrogène, les activités de vente en gros de carburants ainsi que le réseau de stations AS24 pour les poids lourds.

À fin 2023, le réseau se composait de près de 5 950 stations-service aux marques de la Compagnie.

En **France**, le réseau de stations-service bénéficie, à fin 2023, d'un maillage dense de plus de 3 300 stations dont près de 2 200 à la marque TotalEnergies (dont TotalEnergies Contact), plus de 700 stations Access (stations-service alliant des prix bas à la qualité des carburants) et plus de 400 stations Elan (localisées en zone rurale)⁽¹⁾. En 2023, TotalEnergies demeure le 1^{er} distributeur de superéthanol E85 du pays en nombre de stations⁽²⁾ avec environ 900 sites proposant ce carburant en majorité renouvelable. Afin d'offrir plus de proximité à ses clients français, la Compagnie a annoncé en août 2023 vouloir réouvrir 20 stations-service en milieu rural et recruter des pompistes dans

NOUVELLES ÉNERGIES DE LA MOBILITÉ

Electricité

Dans le domaine de l'électro-mobilité, le M&S adresse le besoin de recharge électrique en itinérance en équipant et opérant des points de charge installés dans ses stations-service multi-énergies et sur des sites 100% électriques.

En France, depuis l'ouverture de sa première station 100% électrique en mai 2021, la Compagnie a équipé à fin 2023 plus de 180 stations représentant plus de 1 000 points de charge d'une puissance supérieure à 150 kW, en ville et sur autoroutes, ce qui en fait le 1^{er} acteur de la recharge haute puissance sur autoroutes et voies rapides du pays⁽⁴⁾.

300 stations-service d'ici fin 2024. À fin 2023, la Compagnie comptait environ 1 160 stations-service en zone rurale, principalement sous la marque TotalEnergies Contact et Elan et 130 pompistes environ ont été embauchés.

Dans la logistique, TotalEnergies détient des participations dans 27 dépôts en France, dont 7 opérés par les sociétés de la Compagnie.

Dans le transport routier, TotalEnergies déploie avec sa marque AS 24 une offre spécifique à ce segment en croissance. La Compagnie propose une carte carburant acceptée dans un réseau de près de 1 550 stations dédiées en Europe. AS 24 entend développer sa présence sur les grands axes du transport routier européen, principalement en Europe de l'Est. AS 24 accompagne la transition énergétique des transporteurs routiers en proposant du GNV dans plusieurs pays européens, et en particulier du bioGNV en France et en développant une offre multi-énergies sur ses sites.

AS 24 propose également des services facilitant la mobilité des transporteurs, tels qu'un système satellitaire de géolocalisation et de paiement des principaux péages européens.

Bénéficiant d'une forte proximité avec leurs clients, les stations-service aux marques de la Compagnie répondent à leurs besoins quotidiens avec une offre multiservices et multiproduits (permettant notamment d'optimiser leur consommation énergétique tels que les carburants Excellium[®]). Les activités hors carburants (restauration, boutiques Bonjour, centres de lavage Wash – premier réseau de lavage en France⁽³⁾ – partenariats locaux et cartes) sont en croissance constante, contribuant significativement à la génération de marge brute d'autofinancement du réseau.

D'ici 2026, la Compagnie vise à équiper 200 stations sur le réseau routier national (autoroutes et rocades) et 300 stations en ville, en zones péri-urbaines et de transit (aéroports, gares, zones touristiques) dont près d'un tiers 100% électrique.

Par ailleurs, la Compagnie a lancé l'offre Charge+ en octobre 2023, proposant la recharge électrique en itinérance aux particuliers, en France et illustre son engagement à accompagner les Français dans leur transition vers la mobilité électrique.

(1) En 2023, près de 300 stations de marque Elan ont été renommées à la marque TotalEnergies.

(2) France métropolitaine (hors Corse). Source : « Données Superéthanol-E85 - Décembre2023 », Syndicat National Des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA).

(3) Données TotalEnergies.

(4) Données TotalEnergies, en nombre de stations-service à fin septembre 2023.

En Espagne, TotalEnergies a réalisé en janvier 2024 l'acquisition de Nordian CPO, filiale du groupe Wenea, et de ses 200 sites de recharge. Ces sites, entièrement alimentés en énergie renouvelable, sont situés sur les grands axes routiers et dans des zones urbaines et péri-urbaines des 17 régions que compte l'Espagne.

En Allemagne et au Benelux, la Compagnie a équipé à fin 2023 plus de 130 stations-service de points de charge dont la plupart font partie de la transaction finalisée entre TotalEnergies et Alimentation Couche-Tard. En Allemagne, TotalEnergies a remporté en septembre 2023 trois lots régionaux dans le cadre de l'appel d'offres *Deutschlandnetz* (« réseau Allemagne ») pour installer et opérer environ 1 100 points de charge sur le territoire allemand. Ces points de charge haute puissance (jusqu'à 200 kW) seront installés sur 134 sites urbains et ruraux à travers l'est, le centre et l'ouest du pays et seront entièrement alimentés en électricité renouvelable.

TotalEnergies accroît de manière sélective son offre de recharge en voirie, dans les principales villes européennes, avec :

- en 2023, l'attribution d'appels d'offres à Berlin (environ 500 points de charge publics), à Lille (près de 900 points de charge), à Utrecht et Amsterdam (environ 3 700 points de charge), ainsi qu'à Madrid (environ 50 points de charge) ;

Gaz naturel et biogaz

TotalEnergies opère en Europe plus de 220 stations GNV à fin 2023 aux marques TotalEnergies et AS 24, essentiellement destinées aux transporteurs routiers.

Dans le domaine du transport maritime, TotalEnergies développe une offre commerciale intégrant du biométhane dans le GNL comme carburant marin afin de réduire les polluants atmosphériques locaux (NO_x, SO_x et particules fines) ainsi que le bilan carbone du secteur du transport maritime.

Hydrogène

En février 2023, TotalEnergies et Air Liquide ont annoncé leur décision de créer un joint venture détenu à parts égales pour développer un réseau transnational européen de stations hydrogène, destiné aux poids lourds. Ce joint venture, nommé TEAL Mobility, a pour objectif de développer plus de 100 stations – en Allemagne, au Benelux et en France – dans les prochaines années, dont une vingtaine dès 2024. Les stations, sous la marque TotalEnergies, seront situées sur les grands axes routiers, dont des corridors stratégiques.

En Allemagne, la Compagnie détient une participation de près de 12,1% dans le joint venture H2 Mobility aux côtés des actionnaires historiques et

LUBRIFIANTS ET SPÉCIALITÉS

Lubrifiants

TotalEnergies propose une large gamme de lubrifiants, à destination des automobilistes, équipementiers automobiles et industriels et couvrant un vaste spectre d'applications.

Troisième distributeur⁽¹⁾ de lubrifiants terrestres en Europe, TotalEnergies poursuit son développement en s'appuyant sur une présence commerciale directe et sur 12 sites de production de lubrifiants et graisses opérés (notamment en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Roumanie, au Royaume-Uni et en Turquie). En Russie, TotalEnergies a arrêté fin mai 2022 la production de lubrifiants conformément à ses principes d'action publiés le 22 mars 2022.

Carburant aérien incluant du SAF

TotalEnergies produit et distribue des carburants aériens qui contiennent du SAF. En décembre 2022, la Compagnie a signé avec Air France-KLM un accord pour la fourniture de plus d'1 Mm³ de SAF sur la période 2023-2032. Il sera produit dans les bioraffineries de la Compagnie (se reporter au point 2.5.1) et mis à disposition des compagnies aériennes du groupe Air France-KLM. TotalEnergies a également déjà fourni du carburant

- en 2022, l'attribution d'appels d'offres dans la région des Flandres (Belgique, 4 400 points de charge) et à Rotterdam (Pays-Bas, 90 bornes de charge haute puissance) ;
- en 2021, l'attribution d'appels d'offres à Amsterdam (Pays-Bas, 2 200 points de charge), Anvers (Belgique, y compris des bornes de recharge haute puissance) et Gand (Belgique, 800 points de charge) et la signature d'un partenariat avec Uber pour accélérer la transition des VTC (Véhicules de Transport avec Chauffeur) vers la mobilité électrique, en France dans un premier temps.

Pour faciliter et accélérer le déploiement de points de charge pour ses clients B2B en France, TotalEnergies a pris le contrôle de la start-up Time2Plug (avec une participation de 56%) en décembre 2023. Time2Plug dispose d'une solution permettant d'obtenir des devis instantanés et de faire appel à un réseau d'installateurs certifiés.

Pour favoriser l'électromobilité des poids lourds, TotalEnergies s'est également associée à Enedis, VINCI Autoroutes et six constructeurs européens – Volvo Trucks, Renault Trucks, Mercedes-Benz Trucks, MAN Truck & Bus France, Scania et Iveco – pour évaluer les besoins de recharge électrique en France, à horizon 2030 et 2035.

TotalEnergies affrète deux navires de soutage : le *Gas Vitality*, positionné dans la région de Marseille-Fos en France, et le *Gas Agility* basé dans la région de Rotterdam aux Pays-Bas. À fin 2023, le *Gas Agility* et le *Gas Vitality* ont effectué près de 195 opérations de soutage de GNL au total (dont plus d'une centaine en 2023).

d'Hy24, avec l'objectif d'opérer plus de 200 stations orientées poids lourds en 2030 et réitérant ainsi son engagement pour le développement de stations d'avitaillement en hydrogène. À fin 2023, ce réseau compte plus de 80 stations, dont près de 20 localisées sur les sites de marque TotalEnergies.

En France, TotalEnergies détient une participation d'environ 18,6% dans HysetCo qui développe la mobilité urbaine à hydrogène de flottes professionnelles de véhicules légers, par le biais notamment de quatre stations de distribution en Ile-de-France.

aérien contenant du SAF pour plusieurs vols commerciaux du groupe Air France-KLM, dont :

- en mai 2022 un vol Air France organisé dans le cadre du SkyTeam Sustainable Flight Challenge, entre Paris et Montréal, alimenté avec 16% de SAF ;
- en juin 2022, plusieurs vols organisés dans le cadre des *Connecting Europe Days*, alimentés avec 30% de SAF.

Depuis juin 2021, la Compagnie cherche également à accroître le nombre d'escales qui offrent, de façon permanente, un carburant aérien contenant du SAF auprès de ses compagnies aériennes clientes, en lien avec la demande. À fin 2023, l'offre est disponible aux aéroports de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Paris-Le Bourget et Saint-Nazaire. Ce carburant aérien inclut du SAF, qui est produit à base d'huiles de cuisson usagées ou de graisses animales issues de l'économie circulaire, au-delà du taux d'incorporation minimal de 2% en 2025 prévu par le règlement ReFuelEU Aviation. TotalEnergies participe ainsi à concrétiser l'ambition commune d'acteurs publics et privés de répondre à un double enjeu : poursuivre la décarbonation du transport aérien tout en soutenant le dynamisme économique et touristique des territoires.

(1) Rapport *Global Lubricants - Company Positioning Overview* (2023), S&P Global, sur la base des parts de marché de 2021.

En février 2024, Airbus et TotalEnergies ont signé un partenariat stratégique pour répondre aux enjeux de la décarbonation du secteur aérien grâce aux carburants aériens durables. Ce partenariat concerne deux principaux volets : d'une part, l'approvisionnement d'Airbus en carburants aériens durables par TotalEnergies pour plus de la moitié de ses besoins en Europe et d'autre part, un programme de Recherche & Innovation visant à développer des carburants 100% durables.

MARCHÉS PROFESSIONNELS ET SOLUTIONS DE MOBILITÉ

À fin 2023, TotalEnergies est un acteur majeur de la mobilité professionnelle en Europe avec plus de 4,2 millions de cartes proposant des offres commerciales différenciées. Elles permettent aux entreprises de toutes tailles de mieux gérer les dépenses d'énergies de leurs flottes et d'avoir accès à des services et réseaux partenaires toujours plus nombreux, tels que Carglass et Norauto en France.

TotalEnergies propose aux entreprises d'optimiser les dépenses liées à leur flotte de véhicules d'entreprise, quelle que soit leur motorisation (carburants classiques, électricité, gaz, etc.) et plus globalement les dépenses liées à la mobilité de leurs collaborateurs, tout en les accompagnant dans la réduction de leur empreinte carbone. L'offre de TotalEnergies intègre une carte multi-énergies et multiservices, un outil de gestion de flotte et une solution de télématique embarquée. De plus, TotalEnergies propose une offre de mobilité électrique adaptée aux besoins des utilisateurs, allant de l'installation à la supervision de bornes

2.6.5.2 Afrique

RÉSEAU

TotalEnergies est leader dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain avec une part de marché de 16%⁽¹⁾ dans le réseau en 2023.

En Afrique, le réseau comprend à fin 2023 plus de 4 500 stations-service aux marques de la Compagnie réparties dans plus de 30 pays. TotalEnergies dispose de réseaux importants en particulier en Afrique du Sud, en Égypte, au Maroc et au Nigéria, et continue de gérer proactivement son portefeuille d'actifs comme l'illustre la cession, en juillet 2022, à ADNOC de 50% du capital de TotalEnergies Marketing Egypt, dans le cadre d'un partenariat stratégique.

LUBRIFIANTS

TotalEnergies est le premier distributeur⁽²⁾ de lubrifiants sur le continent africain et poursuit sa stratégie de croissance sur les marchés B2B et B2C. Le M&S s'appuie sur neuf sites de production de lubrifiants opérés notamment en Afrique du Sud, en Algérie, en Égypte, au Kenya, au

MARCHÉS PROFESSIONNELS ET SOLUTIONS DE MOBILITÉ

TotalEnergies est un partenaire de référence pour les clients industriels en Afrique quel que soit leur domaine d'activité : agro-alimentaire, construction, génération électrique, mines ou transport. TotalEnergies fournit des solutions innovantes de gestion de carburants et ajoute à son portefeuille de produits et de services existants des offres hybrides intégrant l'énergie solaire.

Autres produits

En Europe, la Compagnie produit et commercialise auprès des professionnels des carburants en vrac, des combustibles (fioul), des fluides spéciaux, des bitumes et spécialités de bitumes (bitumes à température abaissée, solutions de recyclage et bas carbone, etc.). La Compagnie propose à ses clients professionnels établis en France, Bitume Online, une plateforme d'achat en ligne de bitume à prix fixe (en cours de déploiement dans les autres pays européens).

de recharge électrique en entreprise, au domicile des collaborateurs, en voirie et dans les établissements recevant du public. À fin 2023, la carte Fleet permet notamment l'accès à la recharge électrique auprès de nombreux réseaux regroupant plus de 530 000 points de charge en Europe.

Par ailleurs, TotalEnergies commercialise la carte Mobility Corporate en France, carte de paiement internationale Mastercard conçue pour accompagner les professionnels à tout moment lors de leurs déplacements. À l'instar de la carte Fleet, cette carte permet de régler les frais de carburants, recharge électrique, parking, péage, maintenance automobile, lavage et boutiques dans le réseau de TotalEnergies et de ses partenaires. La carte Mobility Corporate permet également de régler l'ensemble des frais professionnels liés à la mobilité des collaborateurs : hôtellerie, restauration, transports, location de véhicules, taxi, ainsi que les frais d'énergies, de parking et de maintenance sur un réseau élargi.

En décembre 2021, TotalEnergies a renforcé sa présence au Mozambique avec l'acquisition d'un réseau de 26 stations-service, de l'activité de vente de produits pétroliers aux professionnels et d'actifs logistiques.

Le M&S diversifie son offre en stations-service et déploie une palette de produits et de services dans la restauration, les boutiques et le lavage.

Maroc, au Nigéria (deux sites), au Sénégal et en Tanzanie. À travers son concept TotalEnergies Workshop Concept, TotalEnergies continue à déployer les services d'entretien automobile proposés dans les centres Quartz Auto Services, Rubia Truck Services ou Hi-Perf Moto Services.

En complément, TotalEnergies développe progressivement, à travers le continent, de nouvelles solutions digitales de paiement capables d'améliorer l'expérience client sur le point de vente (telle que la carte Africa Pass, qui permet de payer en station-service dans plusieurs pays avec une carte unique).

(1) Part de marché estimée sur la base des volumes vendus (données TotalEnergies).

(2) Données TotalEnergies.

2.6.5.3 Asie-Pacifique – Moyen-Orient

Le M&S propose directement ses produits et ses services dans plus de 20 pays de cette zone.

RÉSEAU

À fin 2023, TotalEnergies compte près de 3 350 stations-service dans la région Asie-Pacifique/Moyen-Orient, avec des réseaux de stations-service en Arabie Saoudite, au Cambodge, en Chine, en Jordanie, au Liban, dans les îles du Pacifique, au Pakistan, aux Philippines et en Turquie. TotalEnergies poursuit sa croissance sur les marchés majeurs, dont l'Arabie Saoudite et la Chine, dans les activités traditionnelles, ainsi que dans la mobilité électrique. TotalEnergies et Saudi Aramco

continuent de déployer des stations de marque TotalEnergies et Sahel en Arabie Saoudite, dans le cadre de leur partenariat initié en octobre 2021.

En 2022, la Compagnie a lancé, sur l'ensemble de la région, sa propre gamme de produits d'entretien automobile, notamment des additifs de carburant et des liquides de refroidissement haut de gamme.

NOUVELLES ÉNERGIES DE LA MOBILITÉ

Electricité

TotalEnergies poursuit son développement en matière de mobilité électrique en Asie :

- en Chine, le joint venture constitué en 2021 par TotalEnergies avec China Three Gorges Corporation développe un réseau de recharge pour véhicules électriques dans la ville de Wuhan et dans la province du Hubei. À fin 2023, ce réseau compte plus de 2 800 points de charge, avec un objectif de 11 000 points de charge publics en 2025 ;

– en Inde, TotalEnergies a fait son entrée sur le marché des infrastructures de recharge pour véhicules électriques en mars 2022, au travers de son joint venture avec le groupe Adani, et prévoit d'établir un vaste réseau de stations de recharge rapide à travers le pays ;

– à Singapour, TotalEnergies a finalisé l'acquisition de Bluecharge en février 2022. La Compagnie a repris la gestion et l'exploitation du réseau urbain de recharge, qu'elle continue de développer. À fin 2023, il compte près de 1 550 points de charge publics.

Gaz naturel, biocarburant et ammoniac

Sur le segment du gaz naturel pour véhicule (GNV), TotalEnergies développe un réseau de stations GNC et GNL en Inde avec Adani (près de 490 stations à fin 2023).

TotalEnergies Marine Fuels, partenaire de longue date de l'industrie du transport maritime, sert environ 200 clients maritimes et entend développer l'activité de soutage de GNL et de carburants bas carbone à Singapour :

- elle poursuit le développement d'une chaîne logistique d'avitaillement en GNL, conjointement avec son partenaire Pavilion Energy Singapour. L'Autorité Maritime et Portuaire de la ville a octroyé à la Compagnie, en mars 2021, une troisième licence d'avitaillement en GNL pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022. En 2023, TotalEnergies a inauguré le *Brassavola*, barge d'avitaillement en GNL d'une capacité de 12 000 m³, qui a été livrée au port de Singapour en 2024 ;

– en juillet 2022, TotalEnergies a également fourni et ravitaillé en biocarburant marin certifié durable⁽¹⁾ le porte-conteneurs *Montoir* de CMA CGM à Singapour. Ce biocarburant était composé de fioul à très faible teneur en soufre, mélangé à 24% d'ester méthylique d'huile de cuisson usagée de seconde génération. Ces opérations illustrent l'ambition de TotalEnergies de devenir un fournisseur clé de biocarburants marins d'ici 2030 ;

– la business unit Marine Fuels a co-signé en 2021 un protocole d'accord avec 34 industriels de la filière maritime internationale pour étudier, dans un groupe mené par Itochu, la faisabilité technico-économique de l'ammoniac comme carburant marin, plus particulièrement pour des navires vraquiers et tankers de haute mer.

LUBRIFIANTS

Les activités lubrifiants participent à la croissance de TotalEnergies en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient. Les capacités de production de lubrifiants dans cette zone sont réparties sur neuf sites de production opérés⁽²⁾ notamment en Chine, à Dubaï ou encore à Singapour. Avec deux centres de recherche en Chine et en Inde, TotalEnergies développe et fournit des technologies et services à ses clients mondiaux et régionaux, constructeurs automobiles notamment. Elle se développe aussi dans d'autres industries, dont la cimenterie, l'énergie, les mines et le textile.

En juin 2021, Great Wall Motor (GWM), l'un des principaux constructeurs automobiles chinois, et TotalEnergies ont signé deux accords visant à renforcer leur partenariat dans le cadre d'une future collaboration commerciale internationale et en R&D. Grâce à ces accords, les deux sociétés ont réaffirmé leurs engagements en termes de croissance

durable sur le marché mondial et leur partenariat dans le développement de produits et services pour répondre au mieux aux attentes de leurs clients communs.

En septembre 2021, TotalEnergies et la Fédération mondiale de badminton (BWF) ont annoncé le renouvellement de leur partenariat pour cinq ans jusqu'en 2025. L'accord conclu fait de TotalEnergies le partenaire officiel énergie et lubrifiants de ces événements et renforce l'accent mis par la Compagnie sur l'orientation client.

TotalEnergies continue de développer des partenariats avec des plateformes Online to Offline (telles que Tuhu en Chine, Speedworks en Indonésie, Automovil et VehicleCare en Inde et Open Bonnet aux Émirats arabes unis) et des acteurs majeurs du commerce en ligne (tel que GoCar en Malaisie) pour tirer parti de nouveaux canaux de distribution.

MARCHÉS PROFESSIONNELS, MOBILITÉ ET AUTRES SPÉCIALITÉS

TotalEnergies a signé plusieurs partenariats avec des clients industriels lui permettant d'étendre sa présence sur plusieurs marchés comme la construction et l'exploitation minière dans plusieurs pays de la zone.

TotalEnergies fournit des lubrifiants et des services à environ 70 sites miniers, notamment en Australie et en Inde.

Dans les produits de spécialités, TotalEnergies est présente sur le marché du GPL au Bangladesh, en Inde, en Nouvelle-Calédonie et au Vietnam, ainsi que dans les spécialités de bitumes au travers d'un joint venture à parts égales avec Indian Oil Corporation Ltd.

(1) Biocarburant certifié durable par l'ISCC (*International Sustainability & Carbon Certification*).

(2) Un des 10 sites reportés en 2022 a été retiré comme non opéré.

2.6.5.4 Amériques

Dans le réseau, TotalEnergies dispose de près de 800 stations-service aux marques de la Compagnie à fin 2023, dont près de 240 au Brésil (premier marché d'Amérique latine en matière de distribution de produits pétroliers⁽¹⁾) et près de 550 dans la région des Caraïbes.

L'activité réseau au Mexique a été arrêtée avec effet au 31 décembre 2022.

Dans les lubrifiants et autres produits de spécialité, TotalEnergies poursuit sa stratégie de croissance dans toute la zone, principalement dans les lubrifiants et les carburants pour l'aviation. TotalEnergies

dispose de quatre sites de production de lubrifiants opérés en Amérique du Nord (Canada, États-Unis, Mexique) et de trois autres en Amérique du Sud (Argentine, Brésil et Chili).

Dans les nouvelles énergies de la mobilité, TotalEnergies est actionnaire (19,10% au 31 décembre 2023) dans la société américaine Clean Energy Fuels Corp., cotée au NASDAQ, spécialisée dans la distribution de gaz naturel pour véhicules. Au Canada et aux États-Unis, Clean Energy Fuels Corp. dispose d'un réseau d'environ 600 stations GNV à fin 2023.

2.6.5.5 Accès à l'énergie

En lien avec la volonté d'élargir l'offre bas carbone de la Compagnie, les équipes de TotalEnergies Offgrid Solar Solutions développent et commercialisent des solutions solaires dans près de 30 pays.

L'offre comprend des lampes solaires, ainsi que des kits solaires (composés de lampes et pouvant inclure des accessoires tels qu'une radio ou une télévision), pour répondre aux besoins des foyers. Les équipes ont également développé une offre de lampadaires solaires pour usage collectif. Ces solutions permettent de fournir un accès à l'énergie aux populations vivant dans des zones reculées sans connexion ou accès fiable au réseau électrique, notamment en Afrique et en Asie. En

parallèle, les solutions solaires que TotalEnergies propose, respectueuses de l'environnement, répondent à la demande croissante de consommation durable du marché *outdoor*.

En 2023, TotalEnergies a vendu environ 360 000 lampes et kits solaires via des distributeurs et son réseau de stations-service. Par ailleurs, TotalEnergies Offgrid Solar Solutions s'associe à des partenaires en Afrique afin de minimiser l'impact environnemental des produits à travers des projets de réparation et de recyclabilité et développe l'installation de points de collecte et de recyclage des batteries.

2.6.6 Développement de produits et services

En poursuivant ses partenariats techniques avec des constructeurs automobiles, équipementiers, industriels et des universités, TotalEnergies développe des produits à fort contenu technologique, conçus à partir des cahiers des charges de plus en plus orientés vers le développement durable et la réduction des émissions de CO₂ en plus de la performance. Ces partenariats donnent naissance à des gammes telles que les *EV Fluids* pour les nouvelles mobilités ou *Fuel Economy* pour les applications moteur et industrielles historiques.

Dans le domaine *Automotive*, certains produits sont d'abord formulés pour la compétition avant d'être largement commercialisés. TotalEnergies a renouvelé en 2021 pour une période de cinq ans un accord de coopération avec Stellantis dans les domaines des lubrifiants, de la R&D, de la compétition automobile et de la mobilité. En compétition, TotalEnergies fournit des lubrifiants spécifiquement développés pour l'écurie DS Penske. La Compagnie est également fournisseur officiel de carburants depuis 2018 des principaux championnats automobiles d'endurance⁽²⁾, dont les 24 Heures du Mans. TotalEnergies a introduit en mars 2022 un carburant certifié 100% durable⁽³⁾ pour ces championnats FIA (Fédération Internationale de l'Automobile). Ce partenariat complète celui dédié à la fourniture d'hydrogène afin d'accompagner le développement d'un prototype d'endurance à l'hydrogène, en vue d'une

catégorie dédiée aux 24 Heures du Mans en 2027. Ces partenariats illustrent le savoir-faire technique de TotalEnergies dans la formulation des carburants et lubrifiants pour les motorisations de demain en conditions extrêmes et sous contrainte de réduction des consommations.

En 2023, devant un cadre juridique incertain, TotalEnergies retire ses offres de compensation carbone en Europe, associées à la vente de ses carburants et/ou combustibles.

TotalEnergies accélère sa stratégie d'innovation digitale pour développer de nouvelles offres adaptées aux différents marchés pour ses clients et améliorer son efficacité opérationnelle.

Le M&S poursuit aussi la recherche et le déploiement d'applications IoT⁽⁴⁾ dans les domaines de la logistique, de la maintenance et de la sécurité, pour géolocaliser les remorques, les équipements industriels et suivre les livraisons des clients transporteurs de TotalEnergies. Par ailleurs, un outil de CRM (*Customer Relationship Management*) permet de valoriser les données clients⁽⁵⁾ afin de développer plus efficacement les offres commerciales et d'améliorer la gestion des réclamations. Ainsi, plus de 15 millions de clients dans 24 pays peuvent bénéficier d'offres personnalisées.

(1) Rapport *Global Fuel Demand Data Manager* (2023), S&P Global.

(2) Le Championnat du Monde d'Endurance de la FIA, les 24 Heures du Mans, l'European Le Mans Séries et l'Asian Le Mans Séries.

(3) Carburant certifié 100% durable par l'ISCC (*International Sustainability & Carbon Certification*).

(4) Internet des objets : objets connectés.

(5) Les données sont valorisées avec le consentement des clients de la Compagnie, conformément aux réglementations en vigueur.

3

Risques et contrôle

3.1	Facteurs de risque	130	3.4	Assurance et couverture des risques	151
3.1.1	Enjeux climatiques	131	3.4.1	Organisation	151
3.1.2	Paramètres d'environnement	133	3.4.2	Politique de gestion des risques et assurances	151
3.1.3	Risques liés aux menaces externes	135	3.4.3	Politique d'assurance	151
3.1.4	Géopolitique et évolution du monde	135	3.5	Procédures judiciaires et d'arbitrage	152
3.1.5	Risques liés aux opérations	137	3.6	Plan de vigilance	153
3.1.6	Innovation	139	3.6.1	Introduction	153
3.2	Pays sous sanctions économiques	140	3.6.2	Cartographie des risques d'atteintes graves	155
3.2.1	Sanctions économiques américaines et européennes	140	3.6.3	Principes d'action et organisation	157
3.2.2	Informations relatives à certaines activités limitées liées à certains pays sous sanctions	142	3.6.4	Procédures d'évaluation	162
3.3	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	144	3.6.5	Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves	164
3.3.1	Éléments fondamentaux des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques	144	3.6.6	Mécanismes d'alerte	165
3.3.2	Environnement de contrôle	144	3.6.7	Dispositifs de suivi	166
3.3.3	Évaluation et maîtrise des risques	145	3.6.8	Compte-rendu de mise en œuvre	167
3.3.4	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	149			

3.1 Facteurs de risque

TotalEnergies conduit ses activités dans un environnement en constante évolution et est exposée à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, sa réputation, ses perspectives, ou la valeur des instruments financiers émis par TotalEnergies SE.

Cette section présente les facteurs de risque significatifs, spécifiques à TotalEnergies, auxquels la Compagnie estime être exposée à la date de dépôt du Document d'enregistrement universel. Toutefois, TotalEnergies peut être exposée à d'autres risques non spécifiques, ou dont elle n'a pas connaissance, ou dont les conséquences potentielles pourraient être sous-estimées, ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur TotalEnergies, ses activités, sa situation financière, sa réputation ou ses perspectives.

TotalEnergies pourrait en particulier être exposée à des risques systémiques, comme par exemple des disruptions majeures inattendues (de type sanitaire telle la pandémie COVID-19, sécuritaire, monétaire ou cyber), entraînant des perturbations de grande ampleur avec des répercussions humaines et économiques mondiales.

Dans un tel contexte, la gestion de la crise sanitaire COVID-19 ou l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie ont prouvé l'efficacité des

mécanismes de résilience de TotalEnergies, sa réactivité, sa capacité à mobiliser ses cellules de crise, à mettre en œuvre ses plans de continuité d'activité et à être agile dans son organisation.

Les facteurs de risque identifiés dans cette section résultent d'un processus continu d'identification et d'analyse des risques sur lequel TotalEnergies s'appuie pour déterminer ceux qui sont susceptibles de nuire à l'atteinte de ses objectifs et dont l'un des éléments principaux est la cartographie des risques de TotalEnergies.

Les facteurs de risque sont regroupés par catégorie en fonction de leur nature. L'évaluation de leur importance a été effectuée en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur niveau d'impact et compte tenu des dispositifs de maîtrise en place. L'évaluation du niveau d'impact a été réalisée selon différents critères d'ordre financier, stratégique, environnemental, sécurité, d'image/réputation, juridique et ressources humaines.

Dans chaque catégorie, sont présentés les risques qui ont été considérés comme les plus importants d'après l'évaluation qui en a été faite sur la base des critères précités. L'appréciation par TotalEnergies de ce niveau d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux, externes ou propres à TotalEnergies.

	Évaluation de l'importance
Enjeux climatiques	
Rythme de déploiement de la transition énergétique, évolution de la demande	4
Risque d'actions judiciaires	3
Financement des réserves de pétrole et de gaz	3
Risques opérationnels liés aux effets du changement climatique et des événements extrêmes	3
Risque de réputation	3
Risque de gestion des compétences et évolution des métiers	3
Paramètres d'environnement	
Sensibilité des résultats aux prix du pétrole et du gaz, marges de raffinage, taux de change et taux d'intérêt	4
Risques liés aux menaces externes	
Risques cybersécurité	3
Risques sûreté	3
Géopolitique et évolution du monde	
Mesures protectionnistes affectant le libre-échange et régimes de sanctions économiques	3
Dégradation des conditions d'opération	3
Évolution de la réglementation	2
Risques liés aux opérations	
HSE : risque d'accident majeur ou d'atteinte aux tiers et à l'environnement	3
Développement des projets majeurs	3
Éthique des affaires	3
Intégration des acquisitions stratégiques	3
Gestion de la chaîne d'approvisionnement	3
Exposition aux partenariats	2
Innovation	
Évolution des technologies et transformation digitale	3

Échelle d'évaluation de l'importance : 1 = moins important, 4 = plus important

Les principales procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par TotalEnergies sont décrites au point 3.3 de ce chapitre.

3.1.1 Enjeux climatiques

RYTHME DE DÉPLOIEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉVOLUTION DE LA DEMANDE

TotalEnergies est exposée à la mise en œuvre de la transition énergétique notamment par les États et à l'évolution de la demande

La société civile, de nombreuses parties prenantes et les États encouragent la diminution de la consommation de produits énergétiques carbonés et la mise en place d'un mix énergétique davantage tourné vers les énergies bas carbone afin de répondre aux exigences de lutte contre le dérèglement climatique notamment à raison des objectifs fixés par chaque État dans le cadre de l'Accord de Paris.

La COP28, qui s'est tenue à Dubaï en décembre 2023, s'est conclue par un accord qui inscrit la volonté des pays à opérer une transition en s'éloignant des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques d'une manière juste, ordonnée et équitable (« *transitioning away from fossil fuels in energy systems, in a just, orderly and equitable manner* ») et qui mentionne l'utilité des *transitional fuels* comme le gaz. L'accord prévoit des objectifs de triplement des capacités de production des énergies renouvelables et de doublement de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, ainsi que celui d'éliminer l'essentiel des émissions de méthane à cette date.

L'évolution du mix énergétique des pays doit cependant se faire à un rythme qui tienne compte des besoins et capacités d'adaptation des divers consommateurs d'énergie, lesquels attendent des acteurs de

l'énergie la fourniture d'une énergie à la fois abordable en termes de coût et respectueuse de l'environnement.

Dans ce contexte, les entreprises du secteur de l'énergie sont conduites à mettre en place des actions visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Elles pourront également contribuer à faire émerger des solutions favorisant la baisse des émissions de CO₂ associées à l'usage de leurs produits énergétiques par les clients, ainsi que des technologies et procédés de captage, stockage et valorisation du CO₂. En conséquence, elles pourront être conduites à faire évoluer le mix énergétique des produits qu'elles proposent tout en devant maîtriser le coût et l'exécution des projets soutenant la transition énergétique.

Une capacité d'adaptation insuffisante au rythme de déploiement de la transition énergétique, tout comme une anticipation inadaptée des réglementations en matière de climat et de développement durable, de l'évolution de la demande ou du coût de l'énergie pouvant être jugé trop élevé par les populations, pourraient affecter les perspectives de TotalEnergies comme sa situation financière (dégradation de la rentabilité, perte de droit à opérer, perte de chiffre d'affaires, difficultés accrues de financement), sa réputation ou sa valeur actionnariale.

RISQUE D' ACTIONS JUDICIAIRES

TotalEnergies est exposée à un risque d'actions judiciaires

La pression accrue des parties prenantes au regard des enjeux climatiques à l'endroit des activités *oil & gas* exercées par la Compagnie pourrait se traduire par un développement des actions judiciaires « climatiques » à son encontre. Ces actions pourraient viser à faire suspendre ou interdire les projets *oil & gas* encore en phase d'étude ou de développement et cibler aussi bien les enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre des projets que d'autres aspects sociétaux. À l'instar du contentieux engagé en France sur le fondement du devoir de vigilance contre la Compagnie ou d'autres contentieux engagés en Europe ou aux

États-Unis, y compris contre d'autres compagnies, ces actions judiciaires pourraient viser les émissions globales de la Compagnie et de ses parties prenantes, ainsi que les objectifs fixés par la Compagnie concernant la réduction de ses émissions, l'enjoignant d'aller au-delà de ceux-ci, voire de réduire sa production d'énergie fossile à un rythme plus rapide que la stratégie actuelle ne le prévoit. Dans tous les cas, ces actions pourraient avoir comme effet de freiner l'atteinte de ses objectifs à moyen ou long terme, ainsi que sa capacité à financer la transition énergétique et à atteindre la neutralité carbone en 2050.

FINANCEMENT DES RÉSERVES DE PÉTROLE ET DE GAZ

La rentabilité de TotalEnergies et sa capacité à financer la transition énergétique dépendent de sa capacité à financer le développement de ses réserves de manière rentable et en quantités suffisantes

Une part importante du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de TotalEnergies provient de la vente de pétrole et de gaz extraits de réserves développées dans le cadre de ses activités d'exploration-production. Les activités de développement des champs pétroliers et gaziers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection requièrent d'importants investissements et nécessitent l'utilisation de technologies de pointe.

Afin de préserver sa rentabilité et financer ses leviers de croissance, TotalEnergies doit renouveler ses réserves par des réserves susceptibles d'être développées et produites de manière économiquement viable et compatible avec l'ambition de la Compagnie en matière climatique (réserves à faibles coûts techniques et à faibles émissions). Différents facteurs peuvent entraver la capacité de TotalEnergies à découvrir, acquérir et développer ses réserves, par nature incertaines, dont :

- la nature géologique des champs pétroliers et gaziers, et tout particulièrement les conditions de forage imprévues, comme la pression ou l'irrégularité des formations géologiques ; le risque de forage de puits sans découverte d'hydrocarbures ou en quantité insuffisante pour une exploitation commerciale ;
- l'absence d'anticipation des évolutions du marché ;
- les exigences gouvernementales ou réglementaires applicables, anticipées ou non, pouvant empêcher le développement de réserves ou donner un avantage compétitif aux entreprises non soumises à ces réglementations ;

- la concurrence de compagnies pétrolières et gazières en matière d'acquisition et de développement d'actifs et de licences ;
- les contestations liées aux titres de propriété, ainsi que la hausse des impôts et royalties, y compris celle liée à des réclamations rétroactives, des changements de réglementations et des redressements fiscaux ;
- les risques associés à des facteurs économiques ou politiques y compris les menaces propres à un pays ou une région ;
- la pression des investisseurs et des organisations non gouvernementales (ONG).

Ces facteurs peuvent limiter la capacité de TotalEnergies à mener à bien ses projets de développement et à assurer la rentabilité économique de sa production. Ils peuvent également affecter les projets et installations de TotalEnergies en aval de la chaîne pétrolière et gazière.

Si TotalEnergies ne parvenait pas à développer ses réserves de manière rentable, en quantités suffisantes et dans le respect de son ambition en matière climatique, sa situation financière, ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie pourraient en être significativement affectés. TotalEnergies pourrait également être amenée à comptabiliser des dépréciations d'actifs susceptibles d'avoir un impact négatif sur ses résultats durant la période au cours de laquelle elles sont constatées. Pour plus d'informations sur les dépréciations comptabilisées sur les actifs de TotalEnergies, se reporter à la note 3D de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

La Compagnie retient pour le calcul des dépréciations de ses actifs *oil & gas* Amont une trajectoire de prix du pétrole qui se stabilise jusqu'à 2030, décroît ensuite linéairement pour atteindre 50 \$₂₀₂₃/b en 2040 puis qui décroît à partir de 2040 vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25 \$₂₀₂₃/b. Les prix retenus pour le gaz en Europe et en Asie décroissent et se stabilisent à compter de 2027 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels, le Henry Hub restant sur cette période à 3 \$₂₀₂₃/Mbtu. Ils convergent tous ensuite vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

TotalEnergies a évalué l'impact sur la valeur actualisée de ses actifs (amont et aval) de l'utilisation du scénario de prix NZE publié par l'AIE en 2023. Un tel scénario réduirait la valeur actualisée des actifs amont et aval de la Compagnie de l'ordre de 10% par rapport à son scénario de référence utilisé pour évaluer ses investissements (Brent à 50\$/b).

Par ailleurs, la durée de vie des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz de la Compagnie est de 18 ans et la valeur résiduelle des actifs *oil & gas* Amont de la Compagnie de plus de 20 ans représente moins de 15% de leur valeur totale.

Par ailleurs, les données relatives aux réserves prouvées de TotalEnergies sont des estimations réalisées conformément aux règles SEC. Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude

TotalEnergies est exposée à un risque d'accès plus difficile aux ressources financières dont la Compagnie a besoin, en particulier pour développer ses activités dans les domaines pétrolier et gazier

La croissance et la rentabilité de TotalEnergies reposent sur sa capacité à mener à bien des projets de développement qui requièrent d'importants investissements.

Certaines organisations non gouvernementales tendent à multiplier les campagnes auprès d'investisseurs et d'institutions financières pour les inciter à réduire leurs investissements dans les projets ou les entreprises liés aux énergies fossiles.

Certains de ces établissements ont adopté des politiques visant à limiter les financements des activités liées à l'exploration, la production et la commercialisation d'hydrocarbures notamment non conventionnels, par exemple issus de schistes ou produits en zone arctique.

Différents acteurs dont notamment les investisseurs institutionnels et les établissements financiers adoptent également des politiques d'investissement et de prêt prenant en compte des critères extra-financiers en particulier en Europe.

raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, méthodes d'exploitation et réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation, à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation. Elles impliquent des jugements subjectifs (notamment en ce qui concerne l'estimation de la quantité d'hydrocarbures présents à l'origine, les niveaux de production initiaux et le taux de récupération) fondés sur les données géologiques, techniques et économiques disponibles.

Les estimations des réserves de TotalEnergies peuvent donc faire l'objet d'importantes révisions à la baisse s'il apparaît que les jugements subjectifs de TotalEnergies fondés sur les données de géosciences et d'ingénierie disponibles n'ont pas été suffisamment prudents ou si les hypothèses de TotalEnergies concernant les facteurs ou variables hors de son contrôle se révèlent erronées au fil du temps. Les révisions à la baisse des estimations de réserves peuvent impliquer des volumes de production futurs plus faibles et de ce fait entraîner des conséquences négatives sur la situation financière de TotalEnergies, sur ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie.

Les réglementations dont l'objectif est de guider les flux d'investissement vers des activités durables comme la préoccupation croissante de la société civile et des parties prenantes en matière de changement climatique, pourraient donc influencer les investisseurs dans leur choix d'investissements et rendre l'accès aux financements externes plus difficile ou onéreux pour TotalEnergies ou certains de ses projets.

Si TotalEnergies se trouvait dans l'incapacité d'obtenir auprès des investisseurs des financements adéquats pour ses activités, notamment dans les domaines pétrolier et gazier, l'augmentation significative du coût de financement susceptible d'en résulter pourrait entraver sa capacité à réaliser ses projets dans des conditions économiques satisfaisantes, dégrader sa situation financière ou sa valeur actionnariale.

RISQUES OPÉRATIONNELS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES ÉVÈNEMENTS EXTRÊMES

Les effets du changement climatique et des événements extrêmes peuvent exposer TotalEnergies à une augmentation des coûts et une perturbation de la continuité de ses activités

Le changement climatique et des événements extrêmes (catastrophes naturelles, pandémies...) ont potentiellement de multiples effets qui peuvent nuire aux opérations de TotalEnergies. La raréfaction des ressources en eau pourrait être préjudiciable aux opérations, l'élévation du niveau de la mer pourrait nuire à certaines activités côtières, la multiplication des phénomènes climatiques ou naturels extrêmes (tels que les inondations, glissements de terrain, etc.) pourrait endommager des installations à terre ou en mer et/ou les infrastructures logistiques associées.

L'ensemble de ces facteurs pourrait augmenter les difficultés à opérer, ainsi que les coûts des installations et avoir un impact défavorable sur les résultats opérationnels de TotalEnergies.

Le changement climatique peut par ailleurs exposer TotalEnergies à une augmentation de ses coûts. Par exemple, de plus en plus de pays sont susceptibles d'adopter des mécanismes de tarification du carbone pour accélérer la transition vers une économie sobre en carbone ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur certaines activités de la Compagnie et entraîner une perte de compétitivité et une augmentation

des coûts. En Europe, les installations industrielles de TotalEnergies participent ainsi au marché des quotas d'émission de CO₂ (EU-ETS). Le risque financier lié à l'achat de ces quotas sur le marché pourrait augmenter à la suite de la réforme du système approuvée en 2018. Ce marché de quotas d'émission est entré en 2021 dans sa quatrième phase. La part des émissions du périmètre EU-ETS non couvertes par des quotas gratuits augmente dans la durée de phase en phase, comme sur la période 2021-2030 (phase 4). Fin 2023, le cours de ces quotas se situe autour de 80 €/tCO₂ et TotalEnergies estime que ce prix pourrait atteindre plus de 100 €/tCO₂ au cours de la phase 4.

TotalEnergies prend en compte un prix du CO₂ minimum de 100 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) et au-delà de 2029, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an. Dans l'hypothèse où ce prix du CO₂ serait de 200 \$/t puis inflaté de 2%/an au-delà de 2029, soit une augmentation de 100 \$/t par rapport au scénario de base à partir de cette date, TotalEnergies évalue un impact négatif de l'ordre de 15% de la valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (amont et aval).

RISQUE DE RÉPUTATION

TotalEnergies est exposée à un risque d'image et de mise en cause médiatique pouvant nuire à sa réputation

L'attention de nombreuses parties prenantes vis-à-vis des grands groupes industriels s'accroît notamment compte tenu des enjeux du changement climatique et de l'accompagnement à mettre en œuvre de manière responsable vers une transition juste. En tant qu'acteur majeur de l'énergie, TotalEnergies est confrontée à des mises en cause médiatiques, principalement de la part des ONG. Le phénomène est amplifié par l'usage des réseaux sociaux.

Si TotalEnergies n'était pas en mesure de répondre de façon adéquate aux préoccupations de ses parties prenantes, l'image de la Compagnie dans l'opinion publique et sa réputation pourraient être dégradées. Ainsi, les relations de la Compagnie avec ses contreparties pourraient être affectées, son accès aux marchés et son développement limités et sa situation financière ou la valeur de l'action TotalEnergies dégradées.

RISQUE DE GESTION DES COMPÉTENCES ET ÉVOLUTION DES MÉTIERS

TotalEnergies pourrait faire face à des difficultés pour disposer des compétences clés et des talents nécessaires dans le cadre de sa stratégie de transition

Le maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme est l'un des enjeux sociaux de la Compagnie et fait partie des facteurs clés de la réussite du projet d'entreprise, dans le cadre d'une transition juste. Le déploiement de la stratégie de transition de la Compagnie en une compagnie multi-énergies intégrée nécessite d'accompagner les collaborateurs dans leur montée en compétence et de créer des passerelles entre les métiers actuels et les métiers des énergies renouvelables ou de l'électricité, pour disposer des compétences clés au rythme de la transition.

Par ailleurs, la capacité de TotalEnergies à attirer, fidéliser et motiver les talents nécessaires à sa stratégie de transition est également un enjeu pour la Compagnie. Les collaborateurs et les nouvelles générations

attendent des entreprises qu'elles s'engagent face aux enjeux environnementaux, climatiques et de bien-être au travail. Ces attentes peuvent se matérialiser tant dans les processus de recrutement qu'au cours des carrières. Enfin, la compétition accrue avec des secteurs à forte croissance comme celui des technologies de l'information et des nouvelles énergies peut rendre le recrutement et la rétention de certaines compétences clés plus complexes.

Si TotalEnergies n'était pas en mesure de répondre de façon adéquate à ces enjeux sociaux, elle pourrait faire face à des difficultés pour constituer les équipes nécessaires à la réussite de sa stratégie de transition.

3.1.2 Paramètres d'environnement

SENSIBILITÉ DES RÉSULTATS AUX PRIX DU PÉTROLE ET DU GAZ, MARGES DE RAFFINAGE, TAUX DE CHANGE ET TAUX D'INTÉRÊT

Les résultats de TotalEnergies sont sensibles à différents paramètres d'environnement dont les plus significatifs sont les prix du pétrole et du gaz, les marges de raffinage, les taux de change et les taux d'intérêt

Les prix du pétrole et du gaz naturel peuvent connaître d'importantes fluctuations en raison de facteurs sur lesquels TotalEnergies n'a pas de contrôle, tels que :

- les évolutions économiques et politiques sur le plan international et régional dans les régions productrices de ressources naturelles, notamment au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique du Sud et en Russie, ainsi que la situation sécuritaire dans certaines régions, l'ampleur de la menace terroriste internationale, les guerres et autres conflits ;
- la capacité des pays de l'Opep et des autres pays producteurs à exercer une influence sur les niveaux et les prix de la production mondiale de pétrole et de gaz ;
- les prix des énergies non conventionnelles, ainsi que les évolutions des dispositifs de valorisation des sables bitumineux et des huiles de schiste qui peuvent affecter les prix de vente de TotalEnergies notamment dans le cadre de ses contrats à long terme de vente de gaz, et les évaluations de ses actifs en particulier en Amérique du Nord ;
- la conjoncture économique mondiale et les conditions des marchés financiers ;
- les réglementations et les actions gouvernementales ;
- la modification de l'offre et la demande en énergie, mondiale et régionale, en raison des évolutions dans les préférences des consommateurs ou encore en raison de pandémies comme la pandémie COVID-19.

D'une manière générale, une baisse des prix du pétrole et du gaz a un effet négatif sur les résultats de TotalEnergies du fait de la baisse du chiffre d'affaires généré par la production pétrolière et gazière. Inversement, une hausse des prix du pétrole et du gaz se traduit généralement par un effet positif sur les résultats de TotalEnergies.

Outre l'effet négatif sur le chiffre d'affaires, les marges et la rentabilité de TotalEnergies, une période prolongée avec des prix du pétrole ou du gaz naturel faibles peut conduire TotalEnergies à revoir ses projets de développement, à effectuer des ajustements à la baisse de ses réserves publiées, ainsi qu'à réviser les hypothèses de prix sur la base

desquelles sont réalisés les tests de dépréciations d'actifs qui sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur ses résultats durant la période au cours de laquelle elles sont constatées. Pour plus d'informations sur les dépréciations comptabilisées sur les actifs de TotalEnergies, se reporter à la note 3D de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

Des périodes prolongées avec des cours de pétrole et de gaz naturel faibles peuvent réduire la rentabilité économique de projets en production ou en développement et réduire la trésorerie de TotalEnergies, restreignant ainsi sa capacité à financer des investissements et/ou pouvant la conduire à annuler ou reporter des projets d'investissements.

Inversement, dans un environnement où les prix du pétrole et du gaz sont élevés, TotalEnergies peut être confrontée à des augmentations significatives des coûts et des prélèvements des États et, dans le cadre de certains contrats de partage de production, voir ses droits à production réduits. Une hausse des cours peut également se traduire par une réduction de la demande en produits TotalEnergies.

Les résultats des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services dépendent principalement de l'offre et de la demande en produits pétroliers et des marges générées par la vente de ces produits avec une dépendance forte au secteur du transport. L'évolution des cours du pétrole et du gaz se répercute sur les résultats dans ces secteurs en fonction de la vitesse d'ajustement des prix des produits pétroliers aux variations des cours de pétrole et du gaz. Dans des marchés toujours impactés par l'interdiction d'importation de produits pétroliers originaires de Russie, les marges de raffinage de TotalEnergies restent caractérisées par une volatilité élevée.

Les activités de trading-shipping (négoce de pétrole, de gaz et d'électricité et activités de transport maritime) sont particulièrement sensibles aux risques de marché et plus spécifiquement aux risques de prix qui résultent de la volatilité des prix du pétrole, du gaz et de l'électricité, au risque de liquidité (incapacité à acheter ou vendre des cargaisons aux prix de marché) et aux risques de contrepartie (lorsqu'une contrepartie ne remplit pas ses obligations contractuelles).

Dans un contexte de croissance de la demande tirée par les pays émergents, l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et la mise en œuvre des sanctions européennes sur le pétrole russe depuis le 5 décembre 2022 ont continué à peser sur les cours du pétrole en 2023. Ils ont été renforcés par l'intervention durable des pays de l'Opep+ à travers leur décision de baisser les quotas de production maintenant les prix du pétrole entre 80 et 100 \$/b pendant la majeure partie de l'année 2023.

Les prix du gaz en Europe (NBP⁽¹⁾) et en Asie (JKM⁽²⁾) se sont établis à des niveaux élevés en 2023 quoiqu'en repli par rapport à 2022.

La demande d'électricité a connu un rebond conséquent depuis 2010, avec une croissance annuelle mondiale moyenne de 3,2% environ entre 2010 et 2022⁽³⁾. Les prix de gros de l'électricité se sont établis à des niveaux élevés en 2023 quoiqu'en repli par rapport à 2022, dans le sillage des prix du gaz, du charbon et du CO₂, notamment en Europe.

Les marchés du pétrole et du gaz demeurent caractérisés par une volatilité élevée.

Pour l'exercice 2024, dans les scénarii retenus ci-dessous, TotalEnergies estime qu'une variation du prix moyen annuel de ventes de liquides de 10 dollars par baril entraînerait une variation dans le même sens du résultat opérationnel net ajusté⁽⁴⁾ de l'année d'environ 2,3 milliards de dollars et de la marge brute d'autofinancement (CFFO)⁽⁵⁾ de l'année d'environ 2,8 milliards de dollars. Par ailleurs, TotalEnergies

estime qu'une variation du prix moyen annuel de ventes de gaz européen - NBP/TTF de 2 dollars par Mbtu entraînerait une variation dans le même sens du résultat opérationnel net ajusté de l'année et de la marge brute d'autofinancement (CFFO) d'environ 0,4 milliard de dollars.

L'impact d'une variation des prix du pétrole et du gaz sur les activités aval dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis. TotalEnergies estime qu'une variation de l'indicateur de marge de raffinage européen (ERM)⁽⁶⁾ de 10 dollars par tonne entraînerait une variation dans le même sens du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,4 milliard de dollars et une variation de la marge brute d'autofinancement (CFFO) de l'année d'environ 0,5 milliard de dollars.

Toutes les activités de TotalEnergies sont sensibles à divers titres et dans des proportions variables aux évolutions du cours du dollar. TotalEnergies estime qu'une baisse annuelle de 0,10 dollar par euro (hausse du dollar contre l'euro) engendrerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,1 milliard de dollars et aurait un impact limité sur la marge brute d'autofinancement (CFFO) de l'année. Inversement, une hausse annuelle de 0,10 dollar par euro (baisse du dollar contre l'euro) engendrerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,1 milliard de dollars et aurait un impact limité sur la marge brute d'autofinancement (CFFO) de l'année.

Sensibilités 2024 ^(a)	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté	Impact estimé sur la marge brute d'autofinancement (CFFO)
Dollar	+/-0,1\$ par €	-/+0,1 G\$	~ 0 G\$
Prix moyen de ventes liquides ^(b)	+/-10\$/b	+/-2,3 G\$	+/-2,8 G\$
Prix du gaz européen - NBP / TTF	+/-2\$/Mbtu	+/-0,4 G\$	+/-0,4 G\$
Indicateur de marge de Raffinage Européen (ERM)	+/-10\$/t	+/-0,4 G\$	+/-0,5 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du quatrième trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TotalEnergies de son portefeuille 2024. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. L'impact de la sensibilité \$/€ sur le résultat opérationnel net ajusté est attribuable pour l'essentiel au Raffinage-Chimie.

(b) Environnement Brent à 80\$/b.

Par ailleurs, dans le cadre de son financement, TotalEnergies est exposée aux variations des taux d'intérêt. Sur son portefeuille de dette obligataire, de titres de créances à court terme (*commercial paper*) et de lignes bancaires disponibles au niveau des entités centrales de financement (non tirées en 2023), la dette de TotalEnergies à taux variable (après prise en compte des instruments de couverture) s'est

élevée à environ 13,9 milliards de dollars en moyenne au cours de l'année 2023. Sur ce portefeuille, une fluctuation des divers taux de référence, désormais principalement le SOFR de +/- 1%, aurait engendré une variation du coût de l'endettement financier dont l'impact théorique sur le résultat net ajusté et sur les flux de trésorerie de TotalEnergies est estimé à environ +/- 0,1 milliard de dollars.

(1) NBP (National Balancing Point) est un point d'échange virtuel de gaz naturel au Royaume-Uni utilisé pour transférer des droits sur le gaz physique et qui est largement utilisé comme une référence de prix pour les marchés du gaz naturel en Europe. NBP est exploité par National Grid Gas plc, le gestionnaire du réseau de transport britannique.

(2) JKM (Japan-Korea Marker) mesure les prix des échanges spot de GNL en Asie. Il est basé sur les prix des transactions sur le marché spot et/ou les offres d'achat et de vente de GNL enregistrées après la clôture du marché boursier en Asie, à 16h30 heure de Singapour.

(3) Source : IÉA, février 2023.

(4) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance (Non-GAAP measures) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

(5) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance (Non-GAAP measures) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

(6) L'indicateur de marge de raffinage européen (ERM) est un nouvel indicateur de marché pour le raffinage européen introduit à partir du 1^{er} trimestre 2024 qui remplace la « Marge sur coûts variables, raffinage Europe ». Cet indicateur est calculé sur la base de prix de marché publics (\$/t) et d'une formule utilisant un panier de pétroles bruts, des rendements en produits pétroliers et des coûts variables représentatifs de l'outil de raffinage européen de TotalEnergies.

3.1.3 Risques liés aux menaces externes

RISQUES CYBERSÉCURITÉ

TotalEnergies est exposée à des risques de cybersécurité pouvant porter atteinte à l'intégrité ou à la disponibilité de ses systèmes d'information ou provoquer des pertes de données sensibles

L'évolution très rapide des menaces de cyberattaques expose les Systèmes d'Information (SI) de TotalEnergies et nécessite une gestion dynamique et proactive de la cybersécurité.

Dans le contexte géopolitique actuel de fortes tensions, les cyberattaques constituent des moyens de déstabilisation importants. De plus, le crime organisé continue à multiplier les cyberattaques de plus en plus sophistiquées et dirigées vers les grandes entreprises en vue d'une maximisation des profits. En tant qu'acteur économique majeur, la Compagnie est une cible potentielle.

En 2023, plusieurs millions d'attaques ont été bloquées par les systèmes de défense informatique de la Compagnie et plusieurs milliers ont nécessité l'intervention des équipes techniques de TotalEnergies.

La Compagnie est exposée à des risques de cybersécurité en constante mutation associés à divers vecteurs d'attaque, tels que *phishing*, logiciels malveillants, interventions humaines ou exploitation des vulnérabilités des logiciels ou systèmes. Les rançongiciels sont devenus une des menaces les plus importantes. Ils sont notamment utilisés dans des cyberattaques ciblant les fournisseurs des grandes entreprises, parfois moins résistants mais disposant d'accès légitimes aux Systèmes d'Information de leurs clients. De plus, de nombreux facteurs liés à la transformation digitale augmentent l'exposition et la vulnérabilité des Systèmes d'Information de la Compagnie. L'adoption de nouvelles

technologies comme l'Internet des objets, la migration vers le Cloud, le télétravail ou encore l'évolution des architectures techniques favorisant l'interconnectivité des systèmes sont des facteurs augmentant la surface d'attaque des Systèmes d'Information de TotalEnergies. En outre, les fournisseurs de service sur lesquels la Compagnie s'appuie pour une partie de ses propres Systèmes d'Information peuvent également être la cible de cyberattaques qui peuvent perturber les Systèmes d'Information de la Compagnie ou provoquer des pertes de données sensibles.

Si TotalEnergies et ses fournisseurs de service n'étaient pas en mesure de détecter les cyberattaques, d'y remédier, et plus généralement de préserver l'intégrité et la disponibilité de ses systèmes d'information et données sensibles (pouvant inclure des informations confidentielles ou des données personnelles), les activités et les actifs de TotalEnergies pourraient en être affectés : des services pourraient être interrompus, des droits de propriété intellectuelle protégés pourraient être usurpés ou des informations confidentielles ou des données personnelles volées et, dans certains cas, des dommages corporels, matériels ou des dommages à l'environnement, ainsi que des violations réglementaires, pourraient se produire, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière et la réputation de la Compagnie et l'exposer à des poursuites judiciaires.

RISQUES SÛRETÉ

TotalEnergies est exposée à des risques de mise en cause de la sûreté de ses personnels, opérations et installations pouvant notamment résulter d'actes de malveillance, de violence, de terrorisme ou de conflits armés

Outre les conflits armés, dans certaines régions ou pays où TotalEnergies exerce ses activités, l'instabilité politique, économique et sociale peut favoriser l'émergence d'actes de malveillance, de violence ou d'actes de terrorisme, du fait d'individus isolés ou de groupes plus ou moins organisés.

TotalEnergies et ses partenaires peuvent donc être exposés à des risques directs ou collatéraux de mise en cause de la sûreté de leurs personnels, opérations et installations (usines, sites industriels ou

opérationnels, systèmes de transport). Des accidents industriels majeurs pourraient, en particulier, en résulter.

En fonction de leur ampleur, ces actes de malveillance, de violence, de terrorisme ou résultant de conflits armés pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens et/ou à l'environnement et être préjudiciables aux résultats opérationnels, à la situation financière et à la réputation de TotalEnergies.

3.1.4 Géopolitique et évolution du monde

MESURES PROTECTIONNISTES AFFECTANT LE LIBRE-ÉCHANGE ET RÉGIMES DE SANCTIONS ÉCONOMIQUES

Le développement des mesures protectionnistes affectant le libre-échange entre les nations peut avoir un impact sur les activités de TotalEnergies, sa stratégie ou sa situation financière

Dans un contexte de tensions géopolitiques accrues et de risques de démondialisation et de fracturation entre les nations matérialisés par le développement de mesures protectionnistes, les tensions commerciales entre certains pays contribuent à restreindre le libre-échange des biens et des services, des flux financiers, ainsi que des transferts internationaux de main d'œuvre ou de connaissances.

Ces tensions, notamment lorsqu'elles imposent de modifier le cadre contractuel des partenariats ou les conditions d'opérations des projets,

TotalEnergies est également confrontée à un risque accru d'imposition de sanctions économiques internationales ainsi qu'un durcissement de la réglementation relative au contrôle des exportations

Les régimes de sanctions économiques, associées au contrôle des exportations, peuvent cibler les pays dans lesquels TotalEnergies exerce ses activités et ainsi restreindre certains types de financement ou l'accès à des technologies critiques, imposer des restrictions à l'importation, l'exportation ou à la réexportation de certains biens et services, voire entraver la capacité de TotalEnergies à poursuivre ses opérations. Dans certaines situations, les sanctions économiques se multiplient sans nécessairement être coordonnées au niveau international.

Outre des sanctions financières particulièrement lourdes, la violation des régimes de sanctions économiques adoptés par les États-Unis peut

être susceptible d'avoir un impact négatif sur les activités de TotalEnergies et ses résultats opérationnels. Si TotalEnergies ne parvenait pas à gérer les impacts de ces tensions commerciales de manière adaptée, elle pourrait supporter des hausses de coûts significatives pour le développement de ses projets, perdre des marchés, voir sa production ou la valeur de ses actifs baisser, ce qui pourrait entraîner une dégradation de sa situation financière.

conduire les autorités à prononcer des mesures d'exclusion du marché américain, comme par exemple une interdiction de recourir au dollar US, devise dans laquelle est réalisée la majeure partie des financements de TotalEnergies.

Les régimes de sanctions économiques internationales sont décrits au point 3.2 de ce chapitre, notamment ceux à l'encontre de la Russie qui ont été renforcés à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'impact de la situation en Russie sur la Compagnie est détaillé au point 1.9.3 du chapitre 1.

DÉGRADATION DES CONDITIONS D'OPÉRATION

TotalEnergies est exposée à des risques liés aux évolutions défavorables des conditions d'opération dans certaines zones géographiques ou pays stratégiques

Une part importante des activités de TotalEnergies est située dans des zones géographiques ou pays stratégiques susceptibles d'être confrontés à une instabilité politique, géopolitique, sociale et/ou économique, ou à une dégradation de la situation sécuritaire. Certains de ces pays ou zones ont connu, au cours des dernières années, à des degrés divers, de telles situations. Qu'elles apparaissent de manière isolée ou de façon combinée, ces situations sont susceptibles de perturber les activités économiques et commerciales de TotalEnergies dans les pays ou zones géographiques concernés. Par ailleurs, la survenance d'épidémies ou de pandémies peut affecter de manière significative les conditions d'opérations de certains projets voire retarder leur exécution.

En Afrique (hors Afrique du Nord), d'où provient 19% des productions de pétrole et de gaz de TotalEnergies en 2023, certaines de ces situations d'instabilité politique, sociale et/ou économique sont survenues dans des pays dans lesquels TotalEnergies exerce une activité de production, notamment au Nigéria, qui est l'un des principaux pays contributeurs aux productions de TotalEnergies (se reporter au point 2.3.3 du chapitre 2). Au nord du Mozambique, compte-tenu de l'évolution de la situation sécuritaire dans la province du Cabo Delgado où est développé le projet Mozambique LNG, TotalEnergies a confirmé le 26 avril 2021 le retrait de l'ensemble du personnel Mozambique LNG du site d'Afungi. Cette situation a conduit Mozambique LNG à déclarer la force majeure.

Au Moyen-Orient et Afrique du Nord, d'où provient 31% des productions de pétrole et de gaz de TotalEnergies en 2023, certains pays sont le cadre d'une instabilité politique qui peut être associée à des conflits violents et des actes terroristes, comme en Libye ou en Irak. Au Yémen, en état de guerre civile, la dégradation des conditions de sécurité dans

les environs du site de Balhaf a conduit la société Yemen LNG, dans laquelle TotalEnergies détient une participation de 39,62%, à cesser ses activités de production commerciale et d'export de GNL et à déclarer la force majeure auprès de ses différentes parties prenantes en 2015. L'usine a été placée en mode préservation.

En Amérique du Sud, d'où provient 10% des productions de pétrole et de gaz de TotalEnergies en 2023, plusieurs pays dans lesquels TotalEnergies exerce une activité de production ont récemment connu une instabilité politique ou économique, notamment l'Argentine.

En Asie-Pacifique, TotalEnergies a annoncé le 20 juillet 2022 s'être définitivement retirée du Myanmar en réitérant sa condamnation des abus et violations des droits humains qui s'y déroulent et en réaffirmant son soutien à la population du Myanmar (se reporter au point 2.2.3.3 du chapitre 2).

La survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité politique, géopolitique, économique, sanitaire ou sociale dans certaines zones géographiques ou pays stratégiques peuvent être imprévisibles. De tels incidents sont susceptibles de modifier défavorablement les conditions d'opération, de générer des augmentations de coûts et d'entraîner des baisses importantes de production, le retard voire l'arrêt de certains projets ou des pertes de parts de marché. Ils peuvent également exposer les collaborateurs et porter atteinte à leur sûreté ainsi qu'à la sécurité des installations de TotalEnergies. Ces risques sont susceptibles d'avoir un impact défavorable sur les résultats opérationnels et la situation financière de TotalEnergies.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

La multiplication des réglementations et les évolutions constantes, anticipées ou non, des cadres juridiques et fiscaux dans les pays où TotalEnergies exerce ses activités, peuvent avoir des impacts opérationnels et financiers significatifs, remettre en cause le modèle d'affaires de TotalEnergies et affecter la conduite de ses activités et sa situation financière, et ce d'autant plus en raison de la taille de TotalEnergies et de sa dimension internationale

Exerçant ses activités dans environ 120 pays à travers le monde, TotalEnergies est soumise à des lois et réglementations de plus en plus nombreuses, complexes et contraignantes, notamment en matière de santé, d'environnement et de sécurité ou d'éthique des affaires, qui peuvent générer des coûts importants de mise en conformité. En Europe et aux États-Unis, les sites et les produits de TotalEnergies sont soumis à des règles de plus en plus exigeantes en matière de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, gestion des déchets, études d'impact, etc.), de santé (poste de travail, risques chimiques des produits, etc.), de sécurité des personnels et des riverains, de qualité des produits et de protection des consommateurs.

Dans certaines juridictions, le cadre juridique et fiscal des opérations peut être modifié de manière imprévue, l'application des droits y compris contractuels peut s'avérer incertaine et l'économie des projets se trouver remise en cause. Le cadre juridique et fiscal des activités de TotalEnergies, notamment d'exploration et de production, établi à travers des concessions, licences, permis et contrats attribués par ou conclus avec un État, une société nationale ou des propriétaires privés, demeure exposé à des risques de renégociation qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou remettre en cause les protections offertes par le cadre initial et/ou l'intérêt économique de TotalEnergies.

Au cours des dernières années, dans différentes régions du monde, TotalEnergies a ainsi constaté que certains gouvernements et entreprises nationales imposaient des conditions plus strictes aux entreprises, augmentant ainsi les coûts et les incertitudes sur ces activités. Cette tendance devrait se poursuivre.

L'intervention des gouvernements dans ces pays, susceptible de se renforcer, peut concerner différents domaines, tels que :

- l'attribution ou le refus d'attribution des droits nécessaires à l'exploration et l'exploitation des ressources *oil & gas* ou renouvelables ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- le contrôle des prix et/ou des quotas de production ainsi que les quotas d'exportation ;
- la nationalisation ou l'expropriation d'actifs ;
- l'annulation ou la modification unilatérale des droits à licence ou contractuels ;
- la hausse des impôts et redevances y compris celle liée à des réclamations rétroactives, des changements de réglementations, des redressements fiscaux et la mise en place de nouveaux mécanismes de taxation ;
- la renégociation des contrats ;
- l'imposition d'exigences accrues en matière de responsabilité sociale et environnementale ;
- l'imposition d'exigences accrues en matière de contenu local (*local content*) ;
- les retards de paiement ;
- les restrictions de change ou une dévaluation des devises.

Le développement des activités de TotalEnergies dans les nouvelles énergies et dans le domaine de l'électricité l'expose en outre à de nouvelles réglementations essentiellement locales et qui peuvent évoluer à un rythme non anticipé.

La multiplication des réglementations juridiques et fiscales, parfois peu compatibles entre elles, ainsi que l'évolution constante, anticipée ou non, des cadres juridiques et fiscaux dans les pays dans lesquels TotalEnergies exerce ses activités créent une instabilité juridique qui augmente le risque de judiciarisation et favorise la multiplication des contentieux nationaux ou transnationaux. Elles peuvent avoir pour effet d'entraîner une augmentation significative des prélèvements fiscaux et des droits de douane, ainsi que des coûts liés aux opérations, et affecter ainsi la rentabilité des projets ou la valeur économique de certains actifs de TotalEnergies, voire de contraindre TotalEnergies à écarter, modifier et/ou cesser certaines activités ou à mettre en œuvre des fermetures temporaires ou permanentes de sites.

3.1.5 Risques liés aux opérations

HSE : RISQUE D'ACCIDENT MAJEUR OU D'ATTEINTE AUX TIERS ET À L'ENVIRONNEMENT

Les activités de TotalEnergies comportent des risques opérationnels multiples tels que le risque d'accident industriel majeur, ou d'atteinte aux tiers ou à l'environnement

TotalEnergies doit faire face au risque d'accident industriel majeur tant sur ses sites que lors du transport (maritime ou terrestre) ou lors d'activités liées à ses opérations.

Les activités Amont de TotalEnergies sont exposées, pendant les opérations de forage et de production, à des risques liés aux propriétés du gisement de pétrole ou de gaz qui peuvent se matérialiser par des éruptions (*blow outs*), des explosions, des incendies ou d'autres événements, notamment environnementaux, pouvant perturber ou interrompre la conduite des opérations de TotalEnergies et limiter sa production. Les activités des secteurs Integrated LNG, Integrated Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont également soumises au risque d'accident industriel majeur tel que feux, explosions, dommages importants à l'environnement mais aussi à des risques liés au cycle de vie des produits fabriqués, ainsi qu'aux substances utilisées. Outre les activités de forage et de transport par pipeline, TotalEnergies dénombre, à fin 2023, 177 sites et zones d'exploitation plus exposés aux accidents industriels importants, compte tenu de la quantité et nocivité potentielle des produits utilisés, et à des dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement.

La conduite des activités de TotalEnergies, comme la nature de certains produits commercialisés, peuvent également induire des risques d'expositions directes et répétées produisant des effets à plus long terme sur la santé et sur l'environnement (sols, air, eau).

DÉVELOPPEMENT DES PROJETS MAJEURS

La croissance de la production d'énergie de TotalEnergies et sa rentabilité dépendent de sa capacité à mener à bien ses projets de développement majeurs

TotalEnergies est engagée dans des grands projets de développement dans l'amont ou dans les énergies décarbonées, en particulier dans le solaire et l'éolien terrestre et en mer.

La croissance de la production d'énergie et la rentabilité de TotalEnergies reposent fortement sur la réussite de ces projets de développement majeurs, qui sont de plus en plus complexes et qui requièrent d'importants investissements. Ces projets majeurs, comme tout autre projet, peuvent être affectés par la survenance d'un certain nombre de difficultés, incluant notamment celles liées :

- aux exigences des parties prenantes en matière extra-financière ;
- aux risques associés à des facteurs économiques ou politiques, y compris les menaces propres à un pays ou une région telles que les menaces terroristes, les troubles sociaux ou autres conflits ;
- aux négociations avec les partenaires, gouvernements, communautés locales, fournisseurs, clients et autres tiers ;

Si TotalEnergies n'était pas en mesure d'anticiper l'évolution des réglementations et des cadres juridiques et fiscaux ou de s'y conformer à temps dans un ou plusieurs pays dans lesquels elle exerce ses activités, TotalEnergies pourrait devoir faire face à une multiplication des contentieux, être contrainte de modifier et/ou cesser certaines de ses activités, ce qui pourrait conduire à dégrader la rentabilité de certains projets et avoir un impact défavorable sur sa situation financière et sa réputation.

Les entités de TotalEnergies et leurs dirigeants peuvent être exposés à des poursuites judiciaires notamment en cas d'atteinte à la vie humaine, de dommages corporels et matériels, d'atteinte chronique à la santé et de dommages environnementaux. Ces actions sont également susceptibles de porter atteinte à la réputation de TotalEnergies.

Les plans de gestion de crise mis en place au niveau de TotalEnergies et de ses filiales pour faire face aux situations d'urgence peuvent ne pas permettre de minimiser les impacts sur les tiers, sur la santé ou sur l'environnement, ni exclure le risque que les activités et les opérations de TotalEnergies puissent être fortement perturbées en situation de crise. Une incapacité pour TotalEnergies à reprendre ses activités en temps utile pourrait prolonger l'impact des arrêts de production et ainsi avoir des conséquences défavorables sur la situation financière de TotalEnergies.

TotalEnergies n'est pas assurée contre tous les risques potentiels et dans l'hypothèse d'un accident industriel majeur, la responsabilité de TotalEnergies pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. TotalEnergies ne peut garantir qu'elle ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie qu'un tel sinistre ne puisse pas avoir un impact défavorable sur la situation financière de TotalEnergies et sa réputation (se reporter au point 3.4).

- à l'obtention du financement des projets ;
- à la maîtrise des investissements et des coûts opératoires ;
- à l'obtention d'un retour sur investissement adéquat dans un environnement de prix dégradé (cours de pétrole, prix du gaz, prix de l'électricité, etc.) ;
- au respect des plannings d'exécution ;
- aux difficultés d'approvisionnement en biens et services nécessaires ;
- à l'obtention ou au renouvellement dans les délais des permis et licences par les organismes publics.

À défaut de mener à bien les projets majeurs soutenant la production d'énergie de TotalEnergies ou sa croissance, la situation financière de TotalEnergies pourrait être significativement affectée.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Les conduites de TotalEnergies, de ses collaborateurs ou de tiers agissant en son nom et/ou pour son compte qui seraient contraires à l'éthique ou non conformes aux lois et règlements applicables, notamment en matière de corruption ou fraude, sont susceptibles d'exposer TotalEnergies à des poursuites pénales et civiles et de porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale

Dans le secteur de l'énergie, généralement considéré comme stratégique et où les montants investis peuvent être très importants, les administrations et autorités publiques sont des interlocuteurs de premier rang. TotalEnergies est présente dans environ 120 pays dont certains ont un indice de perception de la corruption élevé selon le classement établi par Transparency International. TotalEnergies prône une tolérance zéro en ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes, et tout particulièrement la corruption et le trafic d'influence.

Le non-respect des lois et règlements, ainsi que les conduites contraires à l'éthique ou aux droits humains de la part de TotalEnergies, de ses collaborateurs ou de tiers agissant en son nom et/ou pour son compte, sont susceptibles d'exposer TotalEnergies et/ou ses collaborateurs à des

enquêtes, des procédures administratives ou judiciaires, des sanctions pénales ou civiles et des peines complémentaires (comme l'exclusion des marchés publics). D'autres mesures peuvent, selon les législations (notamment le U.S. Foreign Corrupt Practices Act, la loi française n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique ou le règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données personnelles), être imposées par les autorités compétentes, telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant. Chacun de ces éléments pourrait porter atteinte à la situation financière, la valeur actionnariale ou la réputation de TotalEnergies (se reporter également au point 3.6).

INTÉGRATION DES ACQUISITIONS STRATÉGIQUES

L'intégration d'un actif ou d'une société représentant un intérêt stratégique pour TotalEnergies pourrait ne pas produire les effets initialement escomptés

TotalEnergies a réalisé et pourrait être amenée à réaliser des opérations d'acquisition sur différents marchés géographiques, dans des activités diverses et avec des entreprises de tailles variées, en particulier dans le secteur des énergies décarbonées.

Les acquisitions réalisées par TotalEnergies ont représenté un montant cumulé de 6,4 milliards de dollars en 2023 (se reporter au point 1.5 du chapitre 1).

Les enjeux des acquisitions sont multiples (tels que synergies, gouvernance, modèle de fonctionnement, collaborateurs clés, disponibilité suffisante des

équipes de TotalEnergies) et nécessitent une adaptation spécifique au cas par cas.

Si TotalEnergies ne parvenait pas à intégrer les actifs acquis dans les conditions prévues, à réaliser les synergies escomptées, à conserver et intégrer les collaborateurs clés des entreprises nouvellement acquises, ou si TotalEnergies devait supporter des passifs qui n'auraient pas été identifiés ou évalués de manière appropriée au moment de la réalisation de l'opération, la situation financière de TotalEnergies et sa réputation pourraient en être défavorablement affectées.

GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

TotalEnergies est confrontée à divers risques de gestion de sa chaîne d'approvisionnement

TotalEnergies dispose d'une chaîne d'approvisionnement particulièrement étendue avec un réseau de plus de 100 000 fournisseurs de biens et de service répartis dans plus de 150 pays.

TotalEnergies est exposée à divers risques dans la gestion de sa chaîne d'approvisionnement, en particulier dans un contexte de tensions géopolitiques ou de pandémie (mesures de confinement ou fermeture des frontières) affectant une zone géographique ou un pays représentant pour la Compagnie une source importante d'approvisionnement.

Des perturbations ou une interruption de sa chaîne d'approvisionnement (exemples : stocks insuffisants, indisponibilité des matières premières, pénurie de personnel, difficultés de transport, vulnérabilité des

fournisseurs en matière financière et en matière de cybersécurité) peuvent mener à une augmentation des coûts et/ou des délais affectant la poursuite de certaines activités ou projets.

TotalEnergies peut également être exposée en cas de non-respect par un fournisseur des réglementations ou exigences de la Compagnie notamment en matière extra-financière.

Si la Compagnie ne s'assurait pas que sa chaîne d'approvisionnement soit suffisamment diversifiée ou ne sélectionnait pas des fournisseurs adaptés à ses exigences, TotalEnergies pourrait subir un impact négatif tant sur la conduite de ses opérations ou de ses projets que sur sa situation financière ou sa réputation.

EXPOSITION AUX PARTENARIATS

TotalEnergies pourrait ne pas gérer ou anticiper de manière adéquate la multiplication et la diversification des partenariats qu'elle met en place pour ses activités

La quasi-totalité des projets de l'amont et un nombre croissant de projets portés par les autres secteurs d'activité de TotalEnergies sont réalisés par l'intermédiaire de partenariats (dont des joint ventures) dans l'ensemble des régions dans lesquelles la Compagnie opère. Dans certains pays, notamment en Afrique, la législation et/ou les autorités conditionnent la présence de TotalEnergies à la mise en place d'un joint venture avec une entreprise locale. Certains partenariats intègrent des sociétés exposées à des risques spécifiques liés aux marchés financiers, comme avec Clearway Energy ou Adani Group.

Le succès d'un partenariat dépend de nombreux paramètres dont principalement la qualité du partenaire (compétences techniques et capacité financière notamment), la qualité des accords négociés, ainsi que de l'efficacité du cadre de gouvernance mis en place. Des accords contractuels inadaptés ou incomplets, ou le non-respect par un partenaire de ses obligations, notamment financières, légales ou éthiques, sont susceptibles de nuire ou faire échec au développement des projets, donner lieu à des contentieux et porter atteinte à la réputation de TotalEnergies.

Les projets développés en partenariat peuvent être opérés par TotalEnergies, par les partenaires, ou encore par des joint ventures constitués à cet effet sous forme de société ou par accords contractuels. Dans les cas où les sociétés de TotalEnergies ne sont pas opératrices, leur influence et leur contrôle sur l'orientation, les performances y compris extra-financières et les coûts du partenariat peuvent être limités, tout comme leur capacité à en maîtriser les risques. Même lorsqu'elles ne sont pas opératrices, les sociétés de TotalEnergies peuvent être poursuivies par les autorités ou des plaignants.

Si la Compagnie ne choisissait pas des partenaires de qualité ou ne parvenait pas à piloter ses partenariats de façon optimisée ou à instaurer un cadre de gouvernance approprié, TotalEnergies pourrait subir des pertes de rentabilité au niveau des projets, devoir engager des frais dans le cadre d'éventuels contentieux et être confrontée à un risque d'atteinte à sa réputation.

3.1.6 Innovation

ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES ET TRANSFORMATION DIGITALE

TotalEnergies pourrait ne pas anticiper de manière adéquate les changements technologiques liés à ses principaux marchés, les attentes de ses clients, les évolutions de son environnement concurrentiel ou de certains modèles d'affaires, ou son ambition de neutralité carbone en 2050 et ses engagements de développement durable ou ne pas y répondre de manière appropriée et à un rythme adapté

Les activités de TotalEnergies sont exercées dans un environnement en constante évolution avec l'apparition de nouveaux produits, de nouveaux acteurs, de nouveaux modèles d'affaires, de nouvelles technologies et de nouveaux défis climatiques. TotalEnergies doit anticiper ces changements, comprendre les enjeux du marché, identifier et intégrer les évolutions technologiques nécessaires pour conserver sa compétitivité, maintenir un niveau élevé de performance et d'excellence opérationnelle, répondre au mieux aux besoins et à la demande de ses clients et préparer l'avenir en y intégrant les défis climatiques et de

développements durables. La politique d'innovation de TotalEnergies requiert des investissements importants, notamment en recherche et développement dont les retombées attendues ne peuvent être garanties.

Un rythme d'innovation inadapté ou une évolution technologique ou de marché non anticipée ou non maîtrisée pourrait avoir des conséquences négatives sur les parts de marché de TotalEnergies, sur sa rentabilité, sur sa réputation, sur sa capacité à attirer les ressources humaines nécessaires.

TotalEnergies pourrait ne pas piloter sa transformation digitale à un rythme adéquat et avec la bonne ampleur ce qui est susceptible d'avoir un impact sur son modèle d'affaires, son organisation, sa compétitivité, son plan climat et les engagements de développement durable

La transformation digitale agit sur l'interaction entre TotalEnergies et ses marchés, sur l'ensemble de la chaîne de valeur. TotalEnergies cherche à tirer parti du digital pour améliorer ses opérations industrielles tant en termes de disponibilité que de coûts ou de performance, proposer de nouveaux services à ses clients notamment en termes de maîtrise et d'optimisation de leur consommation énergétique, se développer dans les nouvelles énergies décentralisées et décarbonées et réduire son impact environnemental. TotalEnergies cherche également à intégrer le digital dont l'intelligence artificielle dans son fonctionnement pour en

améliorer l'efficacité et permettre le pilotage des activités et investissements avec plus de rapidité d'exécution et d'agilité.

Un rythme ou une capacité d'adaptation insuffisants de l'organisation et des compétences de TotalEnergies à la transformation digitale pourrait avoir des conséquences négatives sur sa situation financière, sur sa réputation, sur sa capacité à attirer et former les ressources humaines nécessaires.

3.2 Pays sous sanctions économiques

Des sanctions économiques ou d'autres mesures restrictives peuvent cibler des pays comme Cuba, l'Iran et la Syrie, et/ou viser des acteurs ou des secteurs économiques, comme en Russie ou au Vénézuéla.

Les sanctions économiques américaines et européennes qui s'appliquent aux activités de TotalEnergies, ainsi que les informations sur les activités de TotalEnergies liées à certains pays visés, sont présentées ci-après, respectivement aux points 3.2.1 et 3.2.2.

3.2.1 Sanctions économiques américaines et européennes

TotalEnergies suit étroitement les différents régimes de sanctions économiques applicables, dont ceux adoptés par les États-Unis (« US ») et l'Union Européenne (« UE ») (collectivement les « Régimes de Sanctions »), leurs évolutions et leurs impacts potentiels sur les activités de la Compagnie et prend les mesures nécessaires pour veiller au respect des Régimes de Sanctions applicables. Toutefois, TotalEnergies ne peut

garantir que les réglementations actuelles ou futures en matière de Régimes de Sanctions n'auront pas d'impact défavorable sur ses activités, sa situation financière ou sa réputation, ni qu'une défaillance dans la mise en œuvre du programme de conformité de la Compagnie par les sociétés affiliées n'entraîne des sanctions pénales, civiles et/ou financières significatives.

A. Cuba

Les États-Unis imposent à l'encontre de Cuba un régime de sanctions qui interdit de manière générale à toute *US person*⁽¹⁾ de prendre part, directement ou indirectement, à des transactions ou activités liées à Cuba.

TotalEnergies détenait une participation dans un centre emplitisseur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) situé à Cuba depuis 1997, dans le respect

du régime de sanctions économiques imposé par les États-Unis. La cession de cette participation est intervenue le 6 janvier 2022. Depuis cette date, TotalEnergies n'a plus d'actif ni d'activité à Cuba.

B. Iran

Plusieurs pays et organisations internationales, dont les États-Unis et l'UE, appliquent des Régimes de Sanctions à différents niveaux à l'encontre de l'Iran.

Le 14 juillet 2015, l'UE, la Chine, la France, la Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne ont signé un accord avec l'Iran connu sous le nom de Plan global d'action conjoint (« PGAC »), portant sur la limitation des activités nucléaires iraniennes et la suspension de certaines sanctions économiques adoptées par les États-Unis, l'UE et l'ONU à l'encontre de l'Iran. En conséquence, à compter de cette date, les sanctions économiques imposées par l'ONU, la plupart des sanctions économiques dites *secondary sanctions* imposées par les États-Unis (celles applicables aux sociétés et ressortissants qui ne sont pas des « *US persons* » pour les activités en dehors de la juridiction américaine) ainsi que la plupart des sanctions économiques imposées par l'UE ont été suspendues⁽²⁾.

À la suite du retrait des États-Unis du PGAC en mai 2018, les sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière ont été rétablies à partir du 5 novembre 2018.

TotalEnergies avait signé en juillet 2017 avec National Iranian Oil Company (« NIOC ») un contrat d'une durée de 20 ans portant sur le développement et la production de la phase 11 (SP11)⁽³⁾ du champ gazier géant South Pars. TotalEnergies s'est désengagée de ce projet et a achevé son retrait le 29 octobre 2018. TotalEnergies a cessé toutes ses activités opérationnelles en Iran avant le 4 novembre 2018. TotalEnergies n'a repris aucune activité opérationnelle en Iran depuis le rétablissement des sanctions secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à compter du 5 novembre 2018.

Se reporter au point 3.2.2 ci-dessous pour les informations relevant de la Section 13(r) du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, se rapportant aux activités liées à l'Iran qui ont été exercées par TotalEnergies en 2023.

C. Russie

Depuis juillet 2014, à la suite de l'annexion de la Crimée et de Sébastopol par la Russie, des Régimes de Sanctions ont été adoptés à l'encontre de la Russie, comprenant des interdictions de travailler ou de commercer avec certaines personnes et entités russes, ainsi que des restrictions en matière d'investissements, de financements, d'exportations et de réexportations de certains biens vers la Russie.

Depuis la fin du mois de février 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a conduit les autorités européennes et américaines à adopter plusieurs nouveaux trains de sanctions à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie dans le cadre de leurs Régimes de Sanctions. Ces sanctions prévoient le gel des avoirs au sein de l'UE ou des États-Unis d'un certain nombre de personnes et entités russes et biélorusses (personnes et entités sanctionnées) et une interdiction de mettre des fonds ou ressources économiques à leur disposition ou, en vertu des sanctions américaines, une interdiction faite aux US persons de traiter avec ces personnes et entités sanctionnées. Des sanctions ciblent également le secteur financier en incluant une interdiction d'accès au système SWIFT pour certains établissements financiers russes. D'autres sanctions prévoient des restrictions visant certains secteurs dont le secteur de l'énergie, ainsi que des restrictions à l'exportation et

à l'importation pour certains types de biens et services en provenance ou à destination de la Russie.

Parmi les différents trains de sanctions adoptées par l'UE, les autorités de l'UE ont adopté le 15 mars 2022 des sanctions interdisant d'accorder de nouveaux prêts, crédits ou financements à toute entité opérant dans le secteur de l'énergie en Russie sans toutefois interdire les paiements effectués en vertu d'accords de financement conclus avant la promulgation de ces sanctions. Les restrictions et sanctions imposées par les autorités de l'UE à l'encontre du secteur financier russe rendent plus difficile la mise en place de flux financiers entre la Russie et les entités et banques établies dans l'Union Européenne. Compte tenu des contre-mesures édictées par les autorités russes depuis février 2022, les flux financiers à destination des actionnaires étrangers sont soumis à l'approbation du ministère des Finances et de la Banque centrale russes.

Le 3 juin 2022, les autorités de l'UE ont adopté des sanctions interdisant l'achat, l'importation ou le transfert de pétrole brut et de produits pétroliers d'origine russe vers l'UE à compter du 5 décembre 2022 pour le pétrole brut et à compter du 5 février 2023 pour les produits pétroliers. À ce jour, une exception est prévue pour les importations de pétrole brut russe par oléoduc dans la plupart des États membres de l'UE.

(1) L'expression « *US person* » désigne tout citoyen américain ayant la nationalité américaine seule ou possédant une double nationalité, ou tout résident permanent américain, où qu'il soit dans le monde ; toute société immatriculée selon les lois américaines, y compris ses succursales à l'étranger, et, pour certains régimes de sanctions, ses filiales à l'étranger ; ou toute personne ou entité se trouvant aux États-Unis.

(2) Certaines sanctions américaines et européennes relatives aux droits humains et au terrorisme restent en vigueur.

(3) TotalEnergies était opérateur du projet SP11 et détenait une participation de 50,1% aux côtés de la compagnie nationale chinoise China National Petroleum Corporation (CNPC) (30%) et de Petropars (19,9%), filiale à 100% de NIOC.

Les sanctions adoptées par les autorités américaines depuis février 2022 entraînent des conséquences comparables à celles adoptées par les autorités de l'UE. Les sanctions américaines interdisent l'importation aux États-Unis du pétrole brut, des produits pétroliers et du gaz naturel liquéfié (GNL) d'origine russe et interdisent aux *US persons* de réaliser ou de financer de nouveaux investissements dans les projets russes dans le domaine de l'énergie.

Le 2 septembre 2022, les membres du G7⁽¹⁾ ont annoncé leur intention commune de mettre en œuvre un plafonnement des prix du pétrole brut et des produits pétroliers d'origine russe et d'interdire aux compagnies de fournir certains services en lien avec le transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers d'origine russe, à moins que ces produits ne soient vendus au prix du plafond ou en dessous de celui-ci. Par conséquent, l'UE et les États-Unis ont introduit dans leurs Régimes de Sanctions respectifs une exception à l'interdiction de faire du commerce, du courtage et du transport, et de fournir certains services liés à ces activités, relatifs au pétrole brut d'origine russe, à compter du 5 décembre 2022, ou aux produits pétroliers d'origine russe, à compter du 5 février 2023, transportés par voie maritime vers des pays tiers (hors UE et hors États-Unis), lorsque ces produits sont achetés à un prix égal ou inférieur aux plafonds de prix. Ces restrictions ne s'appliquent pas en vertu de la réglementation de l'UE aux condensats de gaz issus de la production de GNL provenant de champs gaziers en Russie. Le respect des plafonds de prix n'affecte pas l'interdiction d'importer du pétrole et des produits pétroliers d'origine russe par voie maritime dans l'UE et aux États-Unis, importations qui restent interdites.

À la date du présent document, les sanctions adoptées par les autorités de l'UE ne restreignent ni la capacité de Novatek⁽²⁾ et Yamal LNG⁽³⁾, dont TotalEnergies est un actionnaire minoritaire, à produire et à vendre du gaz (y compris du GNL et des condensats de gaz), ni la capacité des acheteurs européens (ou autres) à acheter du gaz (seules les importations de GNL d'origine russe vers les US et le Royaume-Uni sont interdites).

Plus précisément, les sanctions de l'UE adoptées depuis fin février 2022 incluent la désignation de l'un des actionnaires minoritaires de Novatek, en tant que personne sanctionnée (gel des avoirs). Cet actionnaire minoritaire était déjà désigné dans le cadre des sanctions américaines de 2014. Conformément aux règles des Régimes de Sanctions, ces désignations n'ont toutefois aucun impact sur Novatek, ni sur les projets Yamal LNG et Arctic LNG 2. Novatek n'est pas visée par les sanctions de l'UE, mais uniquement par les restrictions financières américaines datant de 2014, qui s'appliquent également à Yamal LNG et Arctic LNG 2.

Concernant le financement des projets Yamal LNG et Arctic LNG 2, certaines banques russes impliquées dans le financement de ces projets ont été visées par des sanctions européennes et/ou américaines, qui ont

D. Syrie

En 2011, l'UE a adopté des mesures relatives aux activités commerciales et aux investissements en Syrie qui s'appliquent aux ressortissants européens et aux entités constituées selon le droit d'un État membre de l'UE, incluant notamment une interdiction d'acheter, d'importer ou de transporter du pétrole brut et des produits pétroliers en provenance de

E. Vénézuéla

Depuis 2014, différents Régimes de Sanctions ont été adoptés à l'encontre du Vénézuéla, comprenant des interdictions de travailler avec certaines personnes et entités vénézuéliennes, ainsi que des restrictions sur le financement. TotalEnergies, via sa filiale TotalEnergies EP Venezuela, détenait une participation minoritaire non opérée de 30,32% dans Petrocedefio S.A. qu'elle a transférée en juillet 2021 à la Corporación Venezolana del Petróleo, S.A., une filiale de Petróleos de Venezuela S.A. (PdVSA). TotalEnergies a également cédé sa participation de 69,50% dans le champ Yucal Placer, opéré par la société Ypergas S.A.⁽⁴⁾. La

eu pour effet, selon le cas, soit de geler leurs avoirs, soit de bloquer l'ouverture ou le maintien de comptes ou le traitement des transactions les concernant. TotalEnergies a mis en place les mesures nécessaires pour se conformer aux sanctions européennes, en obtenant les autorisations temporaires requises auprès des autorités françaises compétentes. Ces sanctions ont également conduit Yamal LNG et/ou Arctic LNG 2 à remplacer certaines banques visées par des sanctions, par d'autres banques non sanctionnées.

L'*Office of Foreign Assets Control* (OFAC) américain a désigné respectivement le 14 septembre et le 2 novembre 2023, les sociétés Arctic Transshipment et Arctic LNG 2 sur la liste des *Specially Designated Nationals*, avec effet immédiat sous réserve d'exceptions temporaires dans le cadre de licences émises par l'OFAC. Ces désignations ont pour conséquence d'interdire aux *US persons* de commercer avec ces deux entités. Toute *non-US person* est exposée au risque de sanctions secondaires américaines si elle apporte un soutien significatif (*material support*) à ces entités. Depuis le 18 avril 2023, TotalEnergies EP Transshipment ne participe à aucun organe de gouvernance et ne paie aucun appel de fonds à Arctic Transshipment. La Compagnie est partie à un contrat d'achat de GNL auprès d'Arctic LNG 2 pour lequel la Compagnie avait indiqué qu'elle ne pouvait y mettre fin de manière anticipée sans s'exposer financièrement à de lourdes conséquences en l'absence de sanctions économiques et qu'elle exercerait les clauses de force majeure prévues au contrat pour l'interrompre si des sanctions étaient décidées. Le 2 novembre 2023, la société Arctic LNG 2 a été mise sous sanctions par les autorités américaines. Par conséquent et conformément à ce qu'elle avait annoncé, le 7 novembre 2023, TotalEnergies a initié la procédure contractuelle de suspension prévue au pacte d'actionnaires d'Arctic LNG 2 et celle de force majeure pour le contrat d'achat de GNL auprès d'Arctic LNG 2. Ces procédures, dès leur notification, ont eu pour conséquence de suspendre les droits et obligations de TotalEnergies au titre de ces contrats.

TotalEnergies a mis en place les mesures appropriées pour se conformer aux Régimes de Sanctions. Une analyse des impacts pour TotalEnergies des Régimes de Sanctions applicables, ainsi que des contre-mesures russes, est réalisée continuellement.

TotalEnergies a réaffirmé, à plusieurs reprises, sa condamnation la plus ferme de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Afin d'agir de manière responsable, le 22 mars 2022, TotalEnergies a publiquement fait part de ses principes de conduite pour la gestion de ses activités liées à la Russie, et a cessé fin 2022 d'acheter du pétrole brut et des produits pétroliers d'origine russe.

Le contexte particulier de la **Russie** et ses conséquences sur TotalEnergies sont explicités en détail au point 1.9.3 du chapitre 1.

Syrie. Les États-Unis ont également adopté des mesures interdisant le commerce et les investissements en et avec la Syrie de manière générale.

Depuis 2011, TotalEnergies a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et a cessé ses achats d'hydrocarbures syriens (se reporter au point 3.2.2 de ce chapitre).

cession de la participation et des intérêts de TotalEnergies dans le champ Yucal Placer et dans la société Ypergas est effective depuis le 14 juillet 2022. TotalEnergies a également restitué la licence du bloc 4 de Plataforma Deltana (49%) le 12 août 2022.

TotalEnergies a réalisé la vente de ses intérêts au Vénézuéla dans le respect des Régimes de Sanctions applicables.

Depuis lors, TotalEnergies n'a plus aucun actif ni aucune activité au Vénézuéla.

(1) Le G7 est composé des États membres suivants : le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis.

(2) Novatek est une société russe cotée sur la bourse de Moscou dans laquelle TotalEnergies détient 19,40% du capital au 31 décembre 2023.

(3) Yamal LNG est une société russe détenue conjointement par Novatek, TotalEnergies EP Yamal (20,02%), YAYM Limited et China National Oil and Gas Exploration Development Company (CNODC), une filiale de CNPC, au 31 décembre 2023.

(4) Ypergas S.A. est une société vénézuélienne qui était détenue par TotalEnergies Holdings Nederland B.V. (37,33%) avant la cession de sa participation.

3.2.2 Informations relatives à certaines activités limitées liées à certains pays sous sanctions

Les informations relatives aux activités de TotalEnergies liées à l'Iran exercées en 2023 décrites ci-dessous sont rendues publiques en application de la Section 13(r) du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié.

Les informations relatives aux paiements effectués par des sociétés affiliées de TotalEnergies ou aux autres flux financiers générés en 2023 par les opérations de ces sociétés de TotalEnergies en faveur des gouvernements de tout pays identifié par les États-Unis comme un État soutenant le terrorisme (en 2023, la Corée du Nord, Cuba, l'Iran et la Syrie) ou de toute entité contrôlée par ces gouvernements, sont également fournies.

A. Cuba

Integrated Power

En 2023, TotalEnergies Electricité et Gaz France, filiale détenue à 100%, a fourni de l'électricité à l'ambassade de Cuba en France, située à Paris et à Ville d'Avray. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 59 298 euros (hors taxes) et une marge nette d'environ 1 566 euros en 2023. TotalEnergies Electricité et Gaz France envisage de poursuivre cette activité en 2024.

Marketing & Services

Comme indiqué dans la section 3.2.1, TotalEnergies détenait une participation dans un centre emplisseur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) situé à Cuba depuis 1997, dans le respect du régime de sanctions économiques imposé par les États-Unis. La cession de cette participation est intervenue le 6 janvier 2022. TotalEnergies n'a perçu aucun chiffre d'affaires ou bénéfice net en 2023 dans le cadre de cette participation. Depuis le 6 janvier 2022, TotalEnergies n'a plus d'actif ni d'activité à Cuba.

B. Iran

Les activités opérationnelles de TotalEnergies liées à l'Iran ont été arrêtées en 2018 à la suite du retrait du Plan Global d'Action Conjoint (PGAC) décidé par les États-Unis en mai 2018 et avant le rétablissement des sanctions économiques secondaires américaines concernant l'industrie pétrolière à compter du 5 novembre 2018.

Les déclarations figurant dans cette section relative aux sociétés contrôlées par TotalEnergies SE ayant l'intention ou prévoyant de poursuivre les activités décrites ci-après sont faites sous réserve que la poursuite de ces activités continue d'être permise dans le cadre des Régimes de Sanctions applicables.

Exploration-Production

La succursale de Total E&P South Pars S.A.S., filiale détenue à 100%, ouverte à Téhéran en 2017, aux fins du projet de développement et de production de la phase 11 du champ gazier de South Pars, a cessé toute activité opérationnelle avant le 1^{er} novembre 2018. Par ailleurs, depuis novembre 2018, Total Iran BV maintient un bureau de représentation à Téhéran (trois salariés depuis décembre 2023), aux seules fins de l'exécution de fonctions non opérationnelles.

Concernant les paiements en faveur d'entités iraniennes réalisés en 2023, Total Iran BV et Elf Petroleum Iran ont conjointement versé environ 4,408 milliards de rials iraniens (96 706 euros)⁽¹⁾ à l'administration iranienne au titre des impôts et cotisations sociales relatifs au personnel de ce bureau de représentation. Aucun de ces versements n'est libellé en dollar américain.

Depuis le 30 novembre 2018, la société TotalEnergies E&P UK Limited (« TEP UK »), filiale détenue à 100%, détient une participation de 1% dans un joint venture opérant sur le champ de Bruce au Royaume-Uni (le « Joint venture du champ de Bruce »), aux côtés de Serica Energy (UK) Limited (« Serica ») (98%, opérateur) et de BP Exploration Operating

TotalEnergies n'est pas présente en Corée du Nord. À l'exception de frais liés au renouvellement de l'enregistrement de marques internationales auprès de l'Organisme Mondial de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (incluant la Corée du Nord comme état membre) payés en 2023, TotalEnergies n'a pas connaissance d'activités en 2023 qui auraient généré des paiements ou des flux de trésorerie supplémentaires au gouvernement de ce pays.

TotalEnergies estime que ces activités ne sont pas susceptibles de faire l'objet de sanctions au titre des régimes de sanctions économiques applicables, dont ceux adoptés par les États-Unis et l'Union Européenne (« UE ») (collectivement les « Régimes de Sanctions »).

En 2023, TotalEnergies Marketing France, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service de TotalEnergies à l'ambassade de Cuba, situées à Paris (France). Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 14 506 euros (hors taxes) et un bénéfice net d'environ 1 749 euros en 2023. TotalEnergies Marketing France envisage de poursuivre cette activité en 2024.

Marques

En 2023, TotalEnergies a procédé à des versements de faible montant aux autorités cubaines relatifs à la gestion et la protection des marques et modèles à Cuba et pourra procéder en 2024 à des versements similaires de faible montant. Ces paiements ne sont pas interdits par les Régimes de Sanctions applicables.

Company Limited (« BPEOC ») (1%), à la suite de la finalisation de la cession de 42,25% des parts de TEP UK dans le Joint venture du champ de Bruce le 30 novembre 2018 aux termes d'un contrat d'achat et de vente conclu entre TEP UK et Serica le 2 août 2018.

Le Joint venture du champ de Bruce est partie à un contrat régissant certains services de transport, de traitement et d'exploitation fournis à un autre joint venture sur le champ de Rhum au Royaume-Uni (le « Bruce Rhum Agreement »). Les concessionnaires du champ de Rhum sont Serica (50%, opérateur) et l'Iranian Oil Company UK Ltd (« IOC UK »), une filiale de la NIOC (50%), entreprise nationale iranienne. Aux termes du Bruce Rhum Agreement, les propriétaires du champ de Rhum paient une partie des charges opérationnelles liées aux installations du champ de Bruce, calculés sur la base des volumes de gaz.

En novembre 2018, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (« OFAC », *Office of Foreign Assets Control*) du Département du Trésor des États-Unis a octroyé une licence assortie de conditions à BPEOC et Serica les autorisant à fournir des services au champ de Rhum postérieurement au rétablissement des sanctions économiques secondaires américaines. La principale condition consiste à transférer la participation de Naftiran Intertrade Company Limited (la succursale de trading de la NIOC) dans IOC UK vers une société fiduciaire basée à Jersey, qui la conservera, afin que le gouvernement iranien ne puisse pas tirer d'avantages économiques du champ de Rhum tant que les sanctions américaines à l'encontre de ces entités seront en vigueur. La participation de IOC UK est gérée par une société de gestion indépendante établie par la société fiduciaire dénommée la Rhum Management Company (« RMC »). Si nécessaire, TEP UK prend contact avec RMC dans le cadre du Bruce Rhum Agreement et TEP UK prévoit de continuer à prendre contact avec RMC selon les mêmes modalités en 2024.

(1) Convertis sur la base du taux de change moyen pour l'année 2023, tel que publié par la Banque centrale d'Iran.

En janvier 2021, l'OFAC a renouvelé la licence assortie de conditions pour Serica l'autorisant à fournir des services au champ de Rhum jusqu'au 31 janvier 2023, sous réserve de résiliation anticipée si les arrangements fiduciaires décrits ci-dessus étaient résiliés. De plus, l'OFAC a confirmé que les activités et transactions des ressortissants qui ne sont pas des *US persons* relatives au champ de Rhum ou au champ de Bruce, y compris dans le cadre des opérations de la société fiduciaire, de IOC UK et de RMC, ne seront pas exposées aux sanctions secondaires américaines concernant l'Iran, pour autant que la licence reste en vigueur et que Serica garantisse que les conditions énoncées dans la licence sont remplies. À la suite d'une demande déposée le 9 novembre 2022 auprès de l'OFAC, Serica a reçu en janvier 2023 le renouvellement de sa licence jusqu'au 31 janvier 2025.

La part de IOC dans les charges opérationnelles aux termes du Bruce Rhum Agreement a été payée à TEP UK en 2023 par RMC. En 2023, sur la base de la participation de 1% de TEP UK dans le Joint venture du champ de Bruce et des revenus tirés de l'accord sur le partage des flux de trésorerie nets avec Serica, le chiffre d'affaires brut de TEP UK provenant de la part de IOC UK dans le champ de Rhum au titre du Bruce Rhum Agreement s'est établi à environ 380 000 de livres sterling. Cette somme a servi à compenser les charges opérationnelles sur le champ de Bruce, ne générant ainsi aucun bénéfice net pour TEP UK. TEP UK envisage de poursuivre cette activité en 2024.

TEP UK est également partie à un contrat avec Serica aux termes duquel TEP UK doit mettre en œuvre des efforts raisonnables pour évacuer le LGN issu du champ de Rhum du Terminal de St Fergus (l'« Accord Rhum LGN »). TEP UK fournit ce service sous réserve que Serica soit propriétaire de l'intégralité du LGN issu du champ de Rhum à évacuer et détienne une licence valable octroyée par l'OFAC au titre de cette activité. Ce service est fourni à prix coûtant et TEP UK facture une commission mensuelle générant un revenu de l'ordre de 106 750 livres sterling par an au titre de la participation de 50% de IOC UK dans le champ de Rhum. Une fois les charges payées, TEP UK comptabilise peu de bénéfices aux termes de cet accord. TEP UK envisage de poursuivre cette activité en 2024.

C. Syrie

Depuis début décembre 2011, TotalEnergies a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et a maintenu un bureau local uniquement pour des besoins non opérationnels. Fin 2014, TotalEnergies a entrepris de réduire les effectifs de ses bureaux de Damas, se limitant à quelques employés. À la suite de la résiliation de leur contrat de travail en mai 2019, les bureaux de Damas ont fermé.

Marketing & Services

En 2023, TotalEnergies Marketing Belgium, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service de TotalEnergies à la délégation de la Syrie auprès de l'Union européenne située à Bruxelles jusqu'à fin octobre 2023. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 2 449 euros (hors taxes) et un bénéfice net d'environ 293 euros en 2023. A partir de novembre 2023, cette

Integrated Power

En 2023, TotalEnergies Electricité et Gaz France, filiale détenue à 100%, a fourni de l'électricité à l'ambassade d'Iran en France, située à Paris. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 12 447 euros (hors taxes) et une marge nette d'environ 270 euros en 2023. TotalEnergies Electricité et Gaz France n'envisage pas de poursuivre cette activité en 2024.

Marketing & Services

En 2023, TotalEnergies Marketing France, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service de TotalEnergies à l'ambassade d'Iran en France et à la délégation iranienne auprès de l'UNESCO situées à Paris. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 14 948 euros (hors taxes) et un bénéfice net d'environ 1 784 euros en 2023. TotalEnergies Marketing France envisage de poursuivre cette activité en 2024.

En 2023, TotalEnergies Marketing Belgium, filiale détenue à 100%, a fourni des cartes carburants utilisables dans les stations-service de TotalEnergies à l'ambassade d'Iran en Belgique située à Bruxelles jusqu'à fin octobre 2023. Cette activité a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 9 231 (hors taxes) euros et un bénéfice net d'environ 1 121 euros en 2023. A partir de novembre 2023, cette activité a été reprise par TotalEnergies Retail Belgium (filiale détenue à 100% jusqu'au 3 janvier 2024, date à laquelle la participation de la Compagnie a été réduite à 40%), et a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 1 863 (hors taxes) euros et un bénéfice net d'environ 241 euros en 2023. TotalEnergies Retail Belgium envisage de poursuivre cette activité en 2024.

Brevets - Marques

En 2023, TotalEnergies a versé 106 euros aux autorités iraniennes au titre de brevets abandonnés. TotalEnergies n'a plus de brevets en Iran et n'envisage pas de procéder en 2024 à des versements similaires.

En 2023, TotalEnergies a procédé à des versements de faible montant aux autorités iraniennes relatifs à la gestion et la protection des marques et modèles en Iran et pourrait procéder en 2024 à des versements similaires de faible montant. Ces paiements ne sont pas interdits par les Régimes de Sanctions applicables.

activité a été reprise par TotalEnergies Retail Belgium (filiale détenue à 100% jusqu'au 3 janvier 2024, date à laquelle la participation de la Compagnie a été réduite à 40%), et a généré un chiffre d'affaires brut d'environ 463 euros (hors taxes) et un bénéfice net d'environ 56 euros en 2023. TotalEnergies Retail Belgium envisage de poursuivre cette activité en 2024.

Marques

En 2023, TotalEnergies a procédé à des versements de faible montant aux autorités syriennes relatifs à la gestion et la protection des marques et modèles en Syrie et pourra procéder en 2024 à des versements similaires de faible montant. Ces paiements ne sont pas interdits par les Régimes de Sanctions applicables.

3.3 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les éléments présentés ci-après ont été préparés par la direction Audit & Contrôle interne avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment la direction Financière et la direction Strategy & Sustainability à laquelle sont rattachées les directions Juridique et Audit et Contrôle interne. Ils ont été examinés par le Comité d'audit, puis approuvés par le Conseil d'administration.

3.3.1 Éléments fondamentaux des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques

TotalEnergies est organisée autour de ses différents secteurs d'activité auxquels sont rattachées les entités opérationnelles. Le management des secteurs est en charge, sur son périmètre de responsabilité, de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et la Direction générale. Les directions fonctionnelles de la Holding assistent la Direction générale dans la définition des normes et des standards, le contrôle de leur application, ainsi que dans le pilotage des activités. Elles apportent également leur expertise aux directions opérationnelles.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de TotalEnergies sont structurés autour de cette organisation en trois niveaux – Holding, secteurs d'activité, entités opérationnelles – où chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé en cohérence avec le niveau de délégation décidé par la Direction générale.

La Direction générale veille de manière constante à maintenir un dispositif de contrôle interne efficace fondé sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable d'atteindre les objectifs liés aux opérations, au *reporting* et à la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout dispositif de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque est totalement maîtrisé ou éliminé.

Le référentiel du COSO est considéré comme un référentiel équivalent au cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il est également celui sur lequel TotalEnergies a choisi de se fonder dans le cadre des obligations issues de la loi Sarbanes-Oxley. C'est donc autour

des cinq composantes de ce référentiel que s'articulent les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de TotalEnergies.

Le système de management des risques de TotalEnergies s'inspire des principaux standards internationaux (Cadre de référence du management des risques du COSO, ISO 31000:2018 – Management du risque) et français (Cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers). La directive interne sur les Principes du Management des risques, du Contrôle interne et de l'Audit constitue le socle commun sur lequel TotalEnergies s'appuie pour assurer la maîtrise de ses activités.

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de TotalEnergies couvrent les processus des entités consolidées globalement. Dans le cadre des acquisitions réalisées, l'environnement de contrôle de TotalEnergies est déployé au sein des entités acquises après analyse critique de leurs propres dispositifs.

Les principes de contrôle s'inscrivent dans le cadre des règles de gouvernement d'entreprise. Celles-ci donnent, en particulier, au Comité d'audit du Conseil d'administration la mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière.

Au sein de TotalEnergies, le suivi des dispositifs de contrôle interne mobilise environ 400 collaborateurs. L'évaluation du dispositif global de contrôle interne et de gestion des risques est principalement pilotée par la direction Audit & Contrôle interne, rattachée à la direction générale Strategy & Sustainability.

3.3.2 Environnement de contrôle

INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE

L'environnement de contrôle de TotalEnergies s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite qui précise les cinq valeurs de la Compagnie, dont le Respect de l'Autre qui se décline dans les domaines de l'intégrité (fraude et corruption), du respect des droits humains, ainsi que de l'environnement et de la santé. Les principes du Code de conduite sont déclinés dans un ensemble de guides, comme le *Guide pratique de l'intégrité* ou le *Guide pratique des droits de l'homme*. Ces documents sont diffusés aux collaborateurs et sont disponibles sur l'intranet. Ils mentionnent les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs doivent respecter dans les pays où TotalEnergies est présente. De même, un Code d'éthique financière rappelle les obligations applicables au Président-directeur général, au directeur Financier, au directeur des Comptabilités, aux responsables financiers et comptables des principales activités de TotalEnergies.

GOUVERNANCE, POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Le Conseil d'administration s'assure du fonctionnement des organes internes de contrôle avec l'appui de ses Comités. Le Comité d'audit assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Direction générale, en fonction des risques identifiés et en vue de la réalisation des objectifs de TotalEnergies.

La Direction générale veille à ce que la structure organisationnelle et les lignes hiérarchiques planifient, exécutent, contrôlent et évaluent

Dans le cadre des priorités d'actions définies par la Direction générale, des programmes de conformité sont déployés au niveau de TotalEnergies, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude, des infractions au droit de la concurrence ainsi que pour le respect des sanctions économiques applicables. Les programmes anticorruption, antifraude et de conformité en matière de sanctions économiques incluent des actions de *reporting* et de contrôle (revues de conformité et audits). Le réseau Conformité, coordonné par les Branch Compliance Officers, comprend plus de 360 Compliance Officers dont le rôle est de s'assurer du déploiement et de l'animation du programme au sein des filiales. Des évaluations éthiques sont également menées (se reporter au point 5.7 du chapitre 5). TotalEnergies s'appuie dans les domaines de l'intégrité et de l'éthique sur le réseau Conformité, celui des Ethics Officers et sur le Comité d'éthique qui joue un rôle clé d'écoute et d'assistance.

périodiquement les activités de la Compagnie. Elle revoit régulièrement la pertinence des structures organisationnelles de manière à pouvoir les adapter rapidement aux évolutions des activités et de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent.

Les directions générales des secteurs d'activité et des entités opérationnelles sont responsables du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques aux bornes de leur périmètre de compétence.

TotalEnergies a par ailleurs défini des responsabilités centrales qui couvrent les trois lignes de maîtrise du contrôle interne : (1) le management opérationnel, responsable de la mise en œuvre du dispositif du contrôle interne, (2) les fonctions de support (telles que la Finance, le Juridique, les Ressources humaines, etc.) qui prescrivent les dispositifs de contrôle interne, en vérifient la mise en œuvre et l'efficacité, assistent les opérationnels et (3) les auditeurs internes qui fournissent, au travers de leurs évaluations de la gestion des risques et du contrôle interne, des rapports d'audit formalisés incluant des recommandations visant à améliorer l'efficacité du dispositif.

Un système de responsabilisation est défini et formalisé à tous les niveaux de l'organisation, par des notes d'organisation, des organigrammes, des notes de nomination, des descriptions de poste et des délégations de pouvoirs.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET ÉVALUATION

Toute activité, processus ou système de management est susceptible de faire l'objet d'une mission d'audit interne, dans le respect du référentiel international de l'audit interne et de son code de déontologie. La direction Audit & Contrôle interne de la Compagnie réalise également des missions d'audit conjointes avec des auditeurs tiers, ainsi que des missions d'assistance (conseil, analyse, apport méthodologique). Le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, est soumis annuellement au Comité exécutif (Comex) et au Comité d'audit. La direction Audit & Contrôle interne a réalisé environ 135 missions d'audit interne en 2023 avec environ 70 collaborateurs. Les pratiques d'audit internes à la Compagnie font l'objet, tous les 3 ans, d'un processus de certification par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes). TotalEnergies a obtenu le renouvellement de sa certification en 2023.

L'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques considérés comme clés pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée sont régulièrement revues et évaluées, en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley.

En 2023, cette évaluation a été effectuée en impliquant les principales entités de la Compagnie et la direction Audit & Contrôle interne.

Le dispositif mis en place couvre :

- les entités les plus significatives qui évaluent les contrôles clés opérationnels sur leurs principaux processus et répondent à un questionnaire permettant d'évaluer de façon plus globale leur cadre de contrôle interne ;
- d'autres entités de moindre importance qui ne répondent qu'au questionnaire d'évaluation du cadre de contrôle interne.

Ces deux catégories d'entités, qui incluent des fonctions centrales des secteurs d'activité et de la Holding, représentent respectivement environ

3.3.3 Évaluation et maîtrise des risques

3.3.3.1 Principes généraux

Pour la mise en œuvre de sa stratégie, la Direction générale veille à ce que des objectifs clairs et précis soient définis aux différents niveaux de l'organisation en matière de réalisation des opérations, de *reporting* et de conformité.

Les objectifs opérationnels, financiers et non financiers mettent l'accent sur la définition et l'utilisation efficace des ressources humaines, financières et techniques. Ils sont notamment formalisés à l'occasion des exercices budgétaires et du plan à long terme. Ils font l'objet d'un suivi régulier qui permet la prise de décision et le suivi de la performance des activités à chaque niveau de l'organisation.

TotalEnergies met en œuvre un dispositif global de gestion des risques qui est une composante essentielle du déploiement de sa stratégie. Ce dispositif repose sur une organisation au niveau Compagnie et dans les secteurs d'activité, sur un processus continu d'identification et d'analyse des risques pour déterminer ceux susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs, ainsi que sur l'analyse des dispositifs de maîtrise.

TotalEnergies dispose d'un référentiel complété d'un ensemble de recommandations pratiques et de retours d'expériences. Ce référentiel est structuré comme l'organisation de TotalEnergies : un référentiel Compagnie, des référentiels par secteur d'activité, et un référentiel propre à chaque entité opérationnelle significative.

La direction Audit & Contrôle interne de TotalEnergies poursuit une démarche continue visant à renforcer l'évaluation du rôle et de l'implication de l'ensemble des collaborateurs en matière de contrôle interne. Des actions de formation adaptées aux différents intervenants impliqués dans le processus de contrôle interne sont régulièrement déployées au sein de TotalEnergies.

80% et 10% des agrégats financiers dans les comptes consolidés de TotalEnergies.

Les commissaires aux comptes procèdent également à l'évaluation du contrôle interne dans le cadre de leur mission de certification des comptes. Dans le cadre de la réglementation américaine Sarbanes-Oxley, ils ont revu, au cours de l'exercice 2023, le niveau d'application du cadre de contrôle interne de TotalEnergies ainsi que l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme clés par TotalEnergies dans ses principales entités pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont menés, ils n'ont pas signalé de faiblesse matérielle dans leur rapport sur le contrôle interne au 31 décembre 2023. Les restitutions des travaux réalisés par la direction Audit & Contrôle interne et les commissaires aux comptes font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration. Le directeur Audit & Contrôle interne a participé à toutes les réunions du Comité d'audit qui se sont tenues en 2023. Le Comité d'audit procède également au moins une fois par an à l'audition des commissaires aux comptes en dehors de tout représentant de la Société.

En cas d'identification d'axes de progrès, ces travaux, qu'il s'agisse des audits ou des contrôles opérationnels, font l'objet de plans d'action partagés avec les opérationnels, dont la mise en œuvre est étroitement suivie par eux-mêmes et par la direction Audit & Contrôle interne.

Sur la base des revues internes, la Direction générale a une assurance raisonnable sur l'efficacité du contrôle interne de TotalEnergies.

L'identification et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de TotalEnergies sont de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC). Les missions principales du TRMC consistent à s'assurer que la Compagnie dispose d'une cartographie des risques auxquels elle est exposée et que les dispositifs de gestion des risques en place sont adaptés. Les travaux du TRMC visent une amélioration continue de la connaissance des risques et des dispositifs de maîtrise des risques.

La démarche de cartographie des risques est un processus dynamique structuré. La cartographie des risques Compagnie alimente le plan d'audit, fondé sur une analyse des risques et des dispositifs de maîtrise des risques, ainsi que les travaux du TRMC.

Le TRMC s'appuie notamment sur les travaux des secteurs d'activité et des directions fonctionnelles. Les secteurs d'activité sont responsables de la définition et de la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques appropriée à leurs activités spécifiques. Toutefois, le traitement de certains risques transversaux est plus étroitement coordonné par les directions fonctionnelles concernées.

3.3.3.2 Mise en œuvre du cadre organisationnel

LE TotalEnergies RISK MANAGEMENT COMMITTEE

La mission principale du TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC) est de s'assurer que la Compagnie dispose d'une cartographie à jour des risques auxquels elle est exposée et que les dispositifs de gestion des risques en place soient adaptés. Il est présidé par le directeur Financier, membre du Comex qui oriente ses travaux et comprend le directeur général Strategy & Sustainability, également membre du Comex, les directeurs des fonctions *corporate*, la directrice R&D pour OneTech ainsi que les secrétaires généraux ou directeurs financiers des secteurs d'activité.

Sous l'impulsion de son Président, le TRMC, s'appuyant sur les travaux des branches et des directions fonctionnelles, est chargé de s'assurer de l'existence et de l'efficacité de systèmes de management des risques adaptés aux enjeux de la Compagnie. À ce titre, ses objectifs sont les suivants :

- définir un langage et des outils communs pour l'identification et la hiérarchisation des risques ;
- définir les normes de *reporting* en matière de risques et de dispositifs de traitement des risques ;

LE COMITÉ RISQUES (Corisk)

Le Corisk est présidé par un membre du Comex : le directeur général Strategy & Sustainability ou, en son absence, le directeur Financier.

Il est composé de représentants des directions *corporate* Juridique, Sustainability & Climate et HSE, toutes trois rattachées à la direction Strategy & Sustainability, ainsi que de représentants de la direction Financière (dont Assurance).

LA DIRECTION AUDIT & CONTRÔLE INTERNE

L'équipe Risques de la direction Audit & Contrôle interne est en charge d'élaborer et d'actualiser en continu la cartographie des risques de TotalEnergies. Pour ce faire, elle s'appuie sur l'ensemble des travaux de cartographie des risques réalisés au sein de la Compagnie, dans les secteurs d'activité et au sein des directions fonctionnelles, sur le résultat des travaux d'audit et des activités de contrôle interne de toute nature,

3.3.3.3 Dispositifs de gestion des risques en place

Des dispositifs de gestion des risques sont déployés dans les domaines opérationnels, financiers et non financiers. Les principaux dispositifs de gestion de risques relatifs aux enjeux sociaux, à la santé, la sécurité

EN MATIÈRE DE RISQUES FINANCIERS

La gestion et les modalités d'utilisation des instruments financiers sont régies par des règles strictes, définies par la Direction générale de TotalEnergies, qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions de taux et de change, de la gestion des instruments financiers et du recours aux marchés de capitaux. La politique de financement vise à privilégier, en fonction des besoins généraux de TotalEnergies, un endettement de long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêts, principalement en dollar ou en euro.

La trésorerie de TotalEnergies, principalement constituée de dollars et d'euros, est placée de manière à en assurer la liquidité, en se référant aux taux au jour le jour dans la devise considérée. Des plafonds sont fixés pour les opérations à plus d'un mois, l'horizon de placement ne devant pas dépasser 12 mois. TotalEnergies SE bénéficie en outre de lignes de crédit confirmées accordées par des banques internationales. Ces lignes de crédit ainsi que la trésorerie nette conservée par la Compagnie visent à lui permettre de disposer à tout moment d'un niveau

En matière d'engagements, le contrôle de la Direction générale s'exerce sur le plan opérationnel à travers la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses dépassant des seuils définis. Le Comité risques (Corisk) a pour mission de revoir ces projets au préalable, notamment de vérifier l'analyse des différents risques associés.

- identifier les risques transversaux ou émergents, évaluer les risques résiduels compte tenu des dispositifs existants et, le cas échéant, formuler des propositions de dispositifs complémentaires pour qu'ils soient à des niveaux jugés acceptables ;
- s'assurer de la prise en charge des risques et des dispositifs de traitement correspondants par des responsables désignés au sein de l'organisation.

Les travaux du TRMC sont animés par la direction Audit & Contrôle interne qui assiste les intervenants pour la préparation des sujets présentés et assure le secrétariat du Comité. À ce titre, la direction Audit & Contrôle interne présente un bilan annuel au Comité exécutif les travaux réalisés par le TRMC, ainsi qu'au Comité d'audit en présence du directeur Financier de TotalEnergies. Ce dernier assiste à toutes les réunions du Comité d'audit et du TRMC, permettant ainsi d'établir le lien entre ces deux comités. Le TRMC s'est réuni six fois en 2023 et ses travaux ont été examinés par le Comité d'audit lors de sa réunion du 5 février 2024.

Le Corisk se réunit au rythme des réunions du Comex. Tout dossier soumis au Comex (donc donnant lieu à engagement financier au-delà de certains seuils) est préalablement examiné par le Corisk.

À l'issue de la revue par le Corisk des risques associés au projet présenté, une note d'avis de la direction Strategy & Sustainability prenant en compte les commentaires du Corisk est transmise au Comex.

sur les plans d'action consécutifs à l'ensemble de ces travaux et le suivi de leur mise en œuvre, sur la formalisation de retours d'expérience, sur des benchmarks et d'autres sources d'information externes ; sur des entretiens avec les principaux dirigeants de TotalEnergies ; ainsi que sur tous les éléments recueillis au cours des réunions du TRMC et lors de la préparation de ces réunions.

industrielle, l'environnement, aux enjeux liés au changement climatique ainsi qu'à la prévention de la corruption sont présentés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (chapitre 5).

élevé de liquidités conforme aux objectifs fixés par la Direction générale, pour faire face à des besoins à court terme.

En matière de risque de contrepartie des opérations financières, TotalEnergies applique une politique prudente, ne prenant d'engagements qu'avec des institutions présentant un haut degré de solidité financière, évalué sur la base d'une analyse multicritères. Des plafonds d'encours sont déterminés globalement pour chaque contrepartie financière autorisée et sont répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie de TotalEnergies en fonction des besoins des activités financières. En outre, afin de réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, la direction Financement-Trésorerie a conclu des contrats d'appels de marge conformes à la réglementation applicable avec ses contreparties. Enfin, depuis le 21 décembre 2018, conformément au règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (EMIR), tout nouveau swap de taux (hors *cross currency swaps*) conclu par une entité de TotalEnergies doit faire l'objet d'une compensation centralisée.

TotalEnergies s'efforce de minimiser son exposition aux risques de change, d'une part, en finançant ses actifs à long terme dans la devise fonctionnelle de l'entité à laquelle ils appartiennent et, d'autre part, en pratiquant une couverture systématique des risques de change générés par l'activité commerciale. La gestion de ces risques est centralisée par la direction Financement-Trésorerie, qui agit dans le cadre d'un dispositif de limites définies par la Direction générale.

La politique de gestion des risques relatifs aux activités de financement et de trésorerie ainsi que des risques de change et de taux de TotalEnergies est également décrite dans la note 15 de l'Annexe aux comptes consolidés (point 8.7 du chapitre 8).

TotalEnergies finance ses activités, soit en utilisant ses fonds propres, soit en procédant à l'émission d'emprunts obligataires sur les marchés

EN MATIÈRE DE RISQUES LIÉS À LA SÛRETÉ

Dans le domaine de la sûreté, TotalEnergies a mis en place une capacité d'analyse de la menace et d'évaluation des risques pour limiter, par des mesures préventives, son exposition aux risques sécuritaires dans les pays où elle est présente. Face aux menaces de toute nature, TotalEnergies veille à ce que la protection des personnes et des biens soit assurée de façon efficace et responsable en conduisant, à cet effet, des activités d'expertise, de conseil et de contrôle. Elle définit notamment

EN MATIÈRE DE RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Les enjeux de cybersécurité font l'objet d'un engagement fort de la Direction générale qui se traduit par une gouvernance structurée pour répondre aux risques liés aux menaces externes suivis par le TRMC, le Comex et le Comité d'audit.

Le directeur Financier, membre du Comex, et reportant au Président-directeur général de la Compagnie, supervise la direction des Systèmes d'Information et notamment la cybersécurité, placée sous l'autorité du Global Chief Information Security Officer de la Compagnie.

La direction Cybersécurité & Management des Risques propose tous les ans au Comex pour approbation, la stratégie de cybersécurité des systèmes d'information entreprise et industriel de la Compagnie. Celle-ci définit notamment les évolutions du référentiel cybersécurité de la Compagnie. La direction des Systèmes d'information de TotalEnergies élabore et diffuse les règles de gouvernance et de sécurité décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires attendus ou recommandés. Ces règles sont déployées dans l'ensemble des entités de la Compagnie sous la responsabilité des différents secteurs d'activité. Dans un objectif de prévention des risques cyber, des actions de

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE ET À L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Rattachée à la Direction générale, avec un point de contact au niveau du Comex en la personne du directeur général Strategy & Sustainability, la direction Juridique est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique juridique. Elle anime le métier juridique en étroite coopération avec les directions juridiques des secteurs d'activité et accompagne les différentes entités de TotalEnergies afin de répondre à leurs besoins juridiques. Les juristes de TotalEnergies assurent la veille dans leurs domaines propres de compétences. Une direction Conformité et Gestion des Risques juridiques est responsable, au périmètre Compagnie, de proposer les politiques de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude, ainsi que de respect des réglementations applicables en matière de sanctions économiques. Cette direction est également chargée de définir les programmes de formation correspondants, d'en contrôler le déploiement, de coordonner le réseau des responsables conformité anticorruption/antifraude et le réseau des points de contact sanctions économiques.

TotalEnergies a mis en place depuis 2015 un programme structuré de prévention et de lutte contre la fraude et un ensemble d'actions et de moyens de contrôle contribuant à prévenir et détecter les différents types de fraudes. Ce dispositif s'appuie sur les valeurs et principes de comportement décrits dans son Code de conduite, ainsi que dans les autres documents normatifs appliqués par les secteurs d'activité de TotalEnergies.

financiers internationaux, soit en faisant appel à des financements spécifiques pour certains projets auprès d'institutions financières ou bancaires. La politique d'endettement à moyen et long terme mise en œuvre par TotalEnergies vise à assurer la disponibilité de liquidités notamment pour faire face à tout nouveau projet important ou à toute acquisition significative.

Un renforcement des critères de sélection fixés par certaines institutions financières ou bancaires pour le financement de projets liés à l'exploration, la production et la commercialisation de pétrole et de gaz pourrait conduire TotalEnergies à accentuer la diversification des sources et modalités de son financement. TotalEnergies continuera néanmoins à s'appuyer sur les relations de long terme déjà mises en place avec de nombreuses institutions bancaires et financières.

des recommandations Sûreté vers les directions opérationnelles, les différentes entités et les projets de TotalEnergies, contrôle la mise en œuvre des mesures définies et fournit une expertise en situation de crise. Elle s'appuie sur le réseau des Country Chairs et des Country Security Officers et sur un référentiel Sûreté continuellement actualisé. L'élaboration, le maintien à jour et la diffusion de ce référentiel participent aux dispositifs de maîtrise.

sensibilisation et de formation sont aussi régulièrement menées auprès des collaborateurs de TotalEnergies.

Par ailleurs, TotalEnergies est dotée d'un Centre opérationnel de sécurité pour la détection et l'analyse des événements de sécurité sur les systèmes d'information, ainsi qu'un Centre de réponse à incident (CERT, Computer Emergency Response Team) certifié FIRST et TF-CSIRT. En cas d'attaque cyber sur les systèmes d'information, un processus de gestion de crise cyber est structuré au sein de TotalEnergies.

Enfin, TotalEnergies conduit des analyses de risques spécifiques permettant de définir et de mettre en œuvre des contrôles de sécurité appropriés sur les systèmes d'information. Ces contrôles sont organisés en trois lignes de défense, la troisième étant sous la responsabilité de la direction Sûreté qui mène chaque année plusieurs simulations d'attaques en conditions réelles (dites « red teams »), réalisées par des tierces parties spécialisées en cybersécurité offensive. De plus, des exercices de gestion de crise cyber basés sur des scénarios de risques spécifiques sont organisés chaque année, permettant aux différentes entités de TotalEnergies de s'entraîner.

TotalEnergies a largement diffusé auprès des collaborateurs une directive sur les lignes de conduite en cas d'incidents de fraude, rappelant en particulier le dispositif d'alerte permettant à tout collaborateur de signaler notamment des faits pouvant constituer des fraudes. Une règle a en outre été adoptée fin 2020 pour formaliser les modalités de recueil des alertes intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence) et rappeler notamment les différents canaux d'alerte existants.

Le programme de conformité antifraude de TotalEnergies comprend notamment un module d'e-learning à l'attention de tous les collaborateurs de TotalEnergies, un guide *Prévention et lutte contre la fraude*, une cartographie des risques de fraude dans la Compagnie mise à jour en 2023, un *guide typologique des risques de fraude* avec des fiches descriptives pour les principaux risques, et des campagnes vidéo de sensibilisation sur des risques majeurs de fraude. Le déploiement de ce programme s'appuie sur le réseau de coordinateurs antifraude dans les secteurs et entités opérationnelles, ce rôle de coordinateur étant généralement assuré par le Compliance Officer. Des cartographies des risques de fraude sont également menées dans les filiales.

Le dispositif de prévention de la corruption est décrit au point 5.8.1 du chapitre 5.

En matière de sanctions économiques internationales et de contrôle des exportations, TotalEnergies exerce ses activités dans le respect des lois et réglementations qui lui sont applicables, en particulier européennes (UE) et américaines (US). À ce titre, TotalEnergies dispose d'un programme de conformité formalisé pour prévenir les risques de non-conformité à ces lois et réglementations et régulièrement mis à jour. Le déploiement du programme est assuré par une division dédiée Sanctions Économiques et Contrôle des Exportations au sein de la direction Juridique et par des points de contact au sein des différents secteurs d'activité afin d'assurer une veille quotidienne de ces réglementations, d'analyser l'ensemble des transactions et projets de TotalEnergies en lien avec un pays sous sanctions économiques et de s'assurer de leur conformité au regard des réglementations applicables. Un module de formation d'e-learning existe depuis 2020 sur ce thème.

Une politique de conformité au droit de la concurrence et de prévention des infractions en la matière est en place et s'inscrit dans le cadre des différentes démarches mises en œuvre préalablement par les secteurs d'activité. Son déploiement s'appuie notamment sur l'implication des hiérarchies et du personnel, sur des formations dont un module d'e-learning, et sur une organisation adaptée.

En matière de prévention des conflits d'intérêts, chaque cadre dirigeant de TotalEnergies remplit annuellement une déclaration d'absence de conflits d'intérêts (ou, le cas échéant, déclare le conflit auquel il pourrait être confronté). En complétant cette déclaration, chacun des dirigeants s'engage également à déclarer à sa hiérarchie toute situation de conflit d'intérêts dont il a eu ou dont il aurait connaissance dans le cadre de ses fonctions. La règle interne « Conflits d'intérêts » rappelle en outre à l'ensemble des collaborateurs leur obligation de déclarer à leur hiérarchie toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts afin que des mesures de traitement soient adoptées lorsque nécessaire.

Afin de prévenir le risque d'abus de marché lié à des transactions sur les marchés financiers, TotalEnergies applique une politique fondée en

particulier sur des règles déontologiques internes régulièrement actualisées et diffusées. Par ailleurs, il est demandé aux dirigeants ainsi qu'à certaines catégories de collaborateurs de TotalEnergies compte tenu des fonctions qu'ils exercent, de s'abstenir de réaliser toute transaction y compris en couverture, sur les actions ou ADR TotalEnergies et sur les parts de FCPE principalement investi en actions TotalEnergies (ainsi que sur tout instrument dérivé lié à ces titres) durant les 30 jours calendaires précédant l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de cette annonce. Une campagne annuelle précise les périodes d'abstention et les règles applicables aux personnes concernées.

Pour limiter le risque d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle par des tiers et de fuite de savoir-faire, TotalEnergies veille à protéger contractuellement ses droits dans des contrats et accords de partenariats dont les termes, négociés par des spécialistes de la propriété intellectuelle au sein de TotalEnergies, sont en ligne avec sa stratégie industrielle et commerciale. TotalEnergies mène une politique de dépôt et de maintien de brevets, procède à des veilles technologiques en matière de liberté d'exploitation et prend, le cas échéant, les dispositions nécessaires pour faire respecter ses droits.

Par ailleurs, dans la mesure où certains collaborateurs ont accès à des documents confidentiels dans le cadre de leurs fonctions, TotalEnergies a mis en place des procédures internes sur la gestion de la confidentialité. Les spécialistes de la propriété intellectuelle mènent également des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs de TotalEnergies afin que ces derniers soient informés au mieux des éventuelles restrictions applicables à l'utilisation des informations et données. En matière de sûreté du patrimoine informationnel, TotalEnergies déploie également des politiques de conservation des documents et de protection des données personnelles pour faire face à des risques de plus en plus importants dans les domaines juridiques et de sûreté.

EN MATIÈRE DE RISQUES LIÉS A LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La Compagnie attache une importance particulière à travailler avec des fournisseurs responsables, respectueux des droits humains et de l'environnement, et ce tout au long de sa chaîne de valeur. La Compagnie attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les Principes fondamentaux dans les achats issus de son Code de conduite. À cet effet, la Compagnie a souhaité que la gestion de la relation fournisseurs soit coordonnée par une filiale transverse dédiée, TotalEnergies Global Procurement, qui est notamment chargée de fournir des prestations Achats et d'apporter son assistance aux entités et sites de la Compagnie⁽¹⁾.

Les accords signés avec des tiers fournisseurs sont gérés dans le cadre du dispositif dédié aux achats de TotalEnergies (organisation, règles et outils). Ce dispositif inclut un processus d'évaluation et de préqualification des fournisseurs, de suivi des contrats et de leur performance (se reporter au point 5.10 du chapitre 5), ainsi qu'un suivi de la solidité financière des principaux fournisseurs. Enfin, des audits prévus dans les contrats avec les fournisseurs complètent le dispositif.

EN MATIÈRE DE RISQUES LIÉS A L'EXPOSITION AUX PARTENARIATS

Les modalités de choix des partenaires de TotalEnergies et de gestion des différentes étapes de la vie du partenariat sont régies par des référentiels internes structurés, déclinés dans les entités de la Compagnie.

Pour sécuriser le choix de ses futurs partenaires en vue de la création d'une société commune et/ou la réalisation d'un projet commun, le référentiel de TotalEnergies inclut la réalisation de *due diligences* portant sur l'activité et le mode de fonctionnement du partenaire dans les domaines HSE, technique, juridique et financier. Une analyse portant sur le risque de corruption est également menée.

Les accords signés avec ces tiers sont principalement élaborés par des équipes pluridisciplinaires de négociation. Des programmes de formation, au niveau de la Compagnie et des secteurs d'activité, permettent d'assurer la transmission des connaissances et compétences nécessaires pour assurer la mise en place contractuelle, le suivi des activités ou la représentation de TotalEnergies dans le partenariat. L'entité opérationnelle concernée met en place l'organisation nécessaire pour assurer le suivi et la gestion du partenariat. Enfin, des audits prévus dans les accords de partenariat complètent le dispositif.

(1) À l'exception de certaines entités qui conservent la gestion de leur relation fournisseurs comme Hutchinson, Saft Groupe, Greenflex ou TOTS TotalEnergies Trading SA.

3.3.4 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne comptable et financier couvre les processus qui alimentent les données comptables et financières et principalement les processus d'arrêtés des comptes, de production et de publication de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle interne associé vise à assurer :

- la préservation des actifs de TotalEnergies ;
- le respect de la réglementation comptable, ainsi que la bonne application des normes et des méthodes pour l'élaboration de l'information financière ;
- la fiabilité des informations comptables et financières par le contrôle de la production des informations comptables et financières et de leur cohérence avec les informations utilisées pour l'élaboration des tableaux de bord, à chaque niveau pertinent de l'organisation.

Au niveau de la Compagnie, l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière sont sous la responsabilité de la direction Financière qui regroupe notamment la direction des Comptabilités, la direction Budget-contrôle de gestion et la direction Fiscale. Le périmètre d'application des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière comprend la société mère (TotalEnergies SE) et toutes les entités consolidées par intégration globale ou dont les actifs sont sous contrôle conjoint.

Pour une description du rôle et des missions du Comité d'audit, se reporter au point 4.1.2.3 du chapitre 4. Ces missions sont définies notamment par la directive 2014/56/UE et le règlement (UE) n° 537/2014 relatifs au contrôle légal des comptes.

3.3.4.1 Élaboration de l'information comptable et financière

ORGANISATION DE LA FONCTION FINANCIÈRE

Des équipes dédiées mettent en œuvre les processus comptables et financiers dans les domaines suivants : consolidation, fiscalité, budget et contrôle de gestion, financements et trésorerie et systèmes d'information. Les activités comptables sont sous la responsabilité respective des entités, des secteurs et de la Direction générale.

Au sein de la direction Financière, la direction des Comptabilités est responsable de l'établissement des états financiers consolidés et anime le réseau des équipes comptables de TotalEnergies.

La fonction fiscale, constituée d'un réseau de fiscalistes à la Holding, dans les secteurs d'activité et les entités, suit l'évolution des règles locales et internationales. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique fiscale approuvée par le Conseil d'administration, tous secteurs d'activité confondus. La directrice Fiscale, sous l'autorité du directeur Financier, fait un rapport régulier sur la situation fiscale de TotalEnergies au Comité d'audit qui rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

PROCESSUS D'ARRÊTÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS

La direction des Comptabilités, rattachée à la direction Financière, établit chaque trimestre les comptes consolidés de TotalEnergies selon les normes IFRS, à partir des liasses de consolidation préparées par les entités concernées. Les comptes consolidés sont examinés par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration.

Les principaux facteurs d'élaboration des comptes consolidés sont les suivants :

- des processus alimentant les comptes individuels utilisés pour l'établissement des liasses de consolidation sont soumis à des règles de validation, d'autorisation et de comptabilisation ;
- la validation de la cohérence et de la fiabilité des données comptables et de gestion est effectuée pour chaque entité consolidée et à chaque niveau pertinent de l'organisation ;
- un outil de consolidation, supervisé par la direction des Comptabilités, est utilisé par chaque entité consolidée et en central, pour assurer la cohérence et la fiabilité des données à chaque niveau pertinent de l'organisation ;
- une liasse de consolidation émanant de chaque entité concernée et adressée directement à la direction des Comptabilités permet d'optimiser la transmission et l'exhaustivité de l'information ;
- un corps de règles et méthodes comptables est formalisé dans le *Manuel de Reporting Financier*. Son application est obligatoire pour toutes les entités consolidées afin de fournir une information financière homogène et fiable. Ce référentiel est construit selon les normes comptables IFRS. La direction des Comptabilités assure, de manière centralisée, la diffusion du *Manuel de Reporting Financier* par une

À chacun des niveaux de l'organisation, le contrôle de gestion contribue au renforcement du dispositif de contrôle interne. Le réseau des contrôleurs de gestion des entités et des secteurs est animé par la direction Budget-contrôle de gestion. En outre, cette direction établit le tableau de bord mensuel, le budget et le plan long terme.

La politique financière, qui encadre notamment le traitement et la centralisation des flux de trésorerie, la politique d'endettement et de placement des liquidités ainsi que la couverture des risques de change et de taux, est mise en œuvre par la direction Financement-Trésorerie.

Les décisions concernant les choix de logiciels adaptés aux exigences comptables et financières de TotalEnergies sont du ressort de la direction des Systèmes d'information. Ces systèmes d'information font l'objet de travaux pour renforcer les dispositifs de séparation des tâches et améliorer le contrôle des droits d'accès. Des outils sont disponibles pour assurer la conformité des droits d'accès aux règles de la Compagnie en la matière.

communication régulière et formalisée avec les responsables des secteurs d'activité. Ce manuel, régulièrement mis à jour, précise notamment les modalités de comptabilisation, de recensement et de valorisation des engagements hors bilan ;

- un suivi des nouvelles normes comptables en préparation ainsi que des modifications du référentiel existant est assuré afin d'évaluer et d'anticiper leurs incidences sur les comptes consolidés ;
- un plan de comptes utilisé par toutes les entités consolidées est formalisé dans le *Manuel de Reporting Financier* qui précise le contenu de chacun des comptes et les modalités d'élaboration des liasses de consolidation ;
- le processus de clôture des comptes est encadré et s'appuie principalement sur la formalisation des hypothèses économiques, jugements, estimations, traitement des opérations comptables complexes, ainsi que sur le respect des calendriers formalisés par des notes d'instructions Compagnie déclinées au niveau des entités ;
- en particulier, les procédures d'élaboration des comptes des entités acquises sont analysées et, le cas échéant adaptées, pour assurer leur intégration dans le processus d'arrêtés des comptes consolidés ; en outre, l'allocation comptable du prix d'acquisition de chacune de ces entités est établie à partir d'hypothèses, estimations et jugements en ligne avec le modèle d'affaire de TotalEnergies ;
- les engagements hors bilan évalués conformément au *Manuel de Reporting Financier* font l'objet d'un *reporting* trimestriel Compagnie communiqué au Comité d'audit.

TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise essentiellement autour des axes suivants :

- un *reporting* financier mensuel est formalisé par des tableaux de bord Compagnie et sectoriels utilisant un référentiel et des normes identiques à ceux des comptes consolidés ; en outre, le calendrier de clôture trimestriel est commun à l'établissement des comptes consolidés et du *reporting* financier ;
- une analyse détaillée des écarts dans le cadre du rapprochement trimestriel entre les comptes consolidés et le *reporting* financier est supervisée, au sein de la direction Financière, par la direction des Comptabilités et la direction Budget-contrôle de gestion ;
- une analyse détaillée des écarts entre les réalisations mensuelles et le budget annuel mensualisé est effectuée à chaque niveau de l'organisation. Les différents indicateurs établis mensuellement permettent de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances de chacune des entités, des secteurs et de la Compagnie et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés ;
- un rapprochement annuel entre les comptes sociaux et les comptes aux normes IFRS est effectué par entité ;
- des contrôles réguliers visent à assurer la fiabilité de l'information comptable. Ils portent notamment sur les processus d'élaboration des agrégats financiers ;
- un processus régulier de signature de lettres d'affirmation est déployé à chaque niveau de l'organisation ;

- un dispositif de contrôle annuel des comptes des sociétés mises en équivalence fondé sur un questionnaire rempli par chaque entité concernée, dispositif intégré au cadre du contrôle interne de TotalEnergies ;
- le Comité de contrôle des informations à publier veille au respect des procédures en place.

Les autres informations financières significatives sont élaborées dans le cadre de procédures de contrôle interne strictes.

Les réserves pétrolières et gazières prouvées sont évaluées annuellement par les entités concernées. Elles font successivement l'objet d'une revue par les Comités réserves, d'une approbation par la Direction générale Exploration-Production puis d'une validation par la Direction générale de TotalEnergies. Elles sont en outre présentées chaque année au Comité d'audit.

Le processus de contrôle interne relatif à l'estimation des réserves est formalisé dans une procédure dédiée plus amplement décrite au point 2.1.1 du chapitre 2. L'évaluation des réserves et les procédures de contrôle interne y afférentes, font l'objet d'un audit interne périodique.

Les perspectives stratégiques publiées par TotalEnergies sont préparées notamment à partir des plans long terme établis au niveau des secteurs d'activité et au niveau de la Compagnie, ainsi que des travaux réalisés à chaque niveau pertinent de l'organisation. Les perspectives stratégiques sont examinées chaque année par le Conseil d'administration.

3.3.4.2 Publication de l'information comptable et financière

La communication externe d'informations significatives concernant TotalEnergies est élaborée dans le cadre des procédures internes formalisées. Celles-ci visent à s'assurer de la qualité et de la sincérité des informations destinées aux marchés financiers, et de leur publication en temps utiles.

Le Comité de contrôle des informations à publier, présidé par le directeur Financier, veille notamment au respect de ces procédures. Il se réunit ainsi notamment avant que les communiqués de presse sur les résultats

et les rapports annuels de TotalEnergies ne soient présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration.

Un calendrier de publication de l'information financière est publié et mis à disposition des investisseurs sur le site internet de TotalEnergies. La direction de la Communication financière veille, avec le concours de la direction Juridique, à ce que toute communication soit effectuée dans les délais requis et dans le respect du principe d'égalité d'accès à l'information entre les actionnaires.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

La Direction générale de TotalEnergies est responsable de la mise en place du dispositif de contrôle interne sur l'information comptable et financière publiée et de son évaluation. Dans ce contexte, le niveau d'application du cadre de contrôle interne de TotalEnergies, fondé sur les différentes composantes du COSO, fait l'objet d'une évaluation interne régulière dans les principales entités de TotalEnergies.

Conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley, le Président-directeur général et le directeur Financier, avec le concours des membres de certaines directions de TotalEnergies (notamment Juridique et Audit & Contrôle interne) ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*Disclosure Controls and Procedures*) pour la période couverte par le document *Form 20-F*. Pour l'exercice 2023, le Président-directeur général et le directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

Par ailleurs, un processus d'alerte spécifique concernant toute information relative au traitement comptable, au contrôle interne ou à l'audit de TotalEnergies est en place. Tout actionnaire, salarié ou tiers à l'entreprise peut y recourir.

Enfin, les comptes consolidés font l'objet d'un examen limité lors des clôtures trimestrielles, et d'un audit lors des clôtures annuelles. Les missions d'audit réalisées dans les pays où TotalEnergies opère sont confiées quasi intégralement aux membres des réseaux des deux commissaires aux comptes qui, après avoir procédé à leur audit, assurent la certification annuelle des comptes consolidés de TotalEnergies. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes et présentent la synthèse de leurs travaux aux responsables comptables et financiers de la Compagnie et au Comité d'audit à l'occasion des clôtures trimestrielles et de la clôture annuelle. Les commissaires aux comptes procèdent par ailleurs à l'évaluation du contrôle interne dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

3.4 Assurance et couverture des risques

3.4.1 Organisation

TotalEnergies déploie son programme mondial d'assurance en tenant compte des spécificités des réglementations locales applicables dans les nombreux pays où la Compagnie est présente. TotalEnergies dispose de sa propre société de réassurance, Omnium Reinsurance Company (ORC), qui constitue l'outil opérationnel d'harmonisation et de centralisation de la couverture des risques assurables des filiales.

Certains pays peuvent néanmoins imposer l'achat d'assurances auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si l'assureur local accepte de couvrir la filiale conformément au programme mondial d'assurance de la Compagnie, ORC se fait céder, après négociations, la quasi-totalité des risques que l'assureur local avait couverts.

Parallèlement, ORC négocie au niveau de la Compagnie des programmes de réassurance auprès des marchés commerciaux ou mutualistes de la réassurance. Ainsi, ORC permet à la Compagnie de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge le niveau de risque selon la politique de rétention définie.

En dehors des contrats couvrant les risques industriels, d'autres contrats d'assurance sont conclus en dommages matériels et responsabilité civile (flotte automobile, assurances crédit, assurances de personnes...). Ces risques sont pour l'essentiel pris en charge par des compagnies d'assurance extérieures à la Compagnie.

3.4.2 Politique de gestion des risques et assurances

La politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risque de sinistres majeurs (sinistre maximum estimé) ;
- évaluer les conséquences financières potentielles pour la Compagnie en cas de réalisation de ces sinistres majeurs ;

- participer à la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la probabilité de survenance et l'ampleur de sinistres majeurs et leurs conséquences financières en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein de la Compagnie des conséquences financières possibles qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

3.4.3 Politique d'assurance

TotalEnergies souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des sociétés consolidées et la plupart des sociétés non consolidées, en dommages matériels et en responsabilité civile. Ces contrats d'assurance sont conclus auprès d'assureurs (et de réassureurs) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de risque de sinistres majeurs, des conditions de couverture offertes par le marché de l'assurance et de la politique de rétention du risque de la Compagnie.

En 2023, la Compagnie a fait évoluer sa politique d'assurance en augmentant les niveaux de rétention et en ajustant les limites assurées, afin de ne transférer au marché de l'assurance que les risques les plus significatifs, et ce en ligne avec les pratiques de l'industrie ; les autres risques étant retenus au sein de la captive de réassurance de la Compagnie, dans le respect de la réglementation prudentielle des assurances. Cette évolution de la politique d'assurance a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 décembre 2022. Sa mise en œuvre a été présentée au Comité d'audit lors de sa réunion du 6 février 2023.

Plus spécifiquement :

- pour la responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché et de la politique de rétention de la Compagnie, en ligne avec les pratiques de l'industrie. La Compagnie se dote par ailleurs en tant que de besoin des moyens matériels et humains nécessaires pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité ;

- pour les dommages matériels et les pertes d'exploitation : les montants assurés varient selon le secteur et le site. Ils sont basés sur des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum estimé et sont fonction de l'offre du marché de l'assurance et de la politique de rétention de la Compagnie, en ligne avec les pratiques de l'industrie. Le risque de pertes d'exploitation est conservé par la Compagnie.

La politique d'assurance décrite ci-dessus reflète une situation prévalant à une date donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance de la Compagnie est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.

TotalEnergies considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les pratiques de l'industrie et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités. La Compagnie n'est cependant pas assurée contre tous les risques potentiels. À titre d'exemple, dans l'hypothèse d'un sinistre environnemental majeur, la responsabilité de TotalEnergies pourrait excéder la couverture maximale proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. TotalEnergies ne peut garantir que la Compagnie ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie, en particulier dans le cas de désastre environnemental ou d'accident industriel majeur, qu'un tel sinistre ne puisse avoir un impact défavorable sur la Compagnie.

3.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de TotalEnergies.

FERC

L'Office of Enforcement of the U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC) a lancé en 2015 une enquête en relation avec les activités de *trading* de gaz naturel aux États-Unis de TotalEnergies Gas & Power North America, Inc. (TGPNA), filiale américaine de TotalEnergies. Cette enquête portait sur des transactions réalisées par TGPNA sur le marché du gaz naturel entre juin 2009 et juin 2012. TGPNA a reçu une notification d'infraction présumée (*notice of alleged violations*) de la FERC le 21 septembre 2015. Le 28 avril 2016, la FERC a notifié à TGPNA et à deux de ses anciens employés, de même qu'à la Société et à TotalEnergies Gas & Power Ltd, une mise en cause (*order to*

Les principales procédures administratives, judiciaires et arbitrales dont la Société et les autres entités de TotalEnergies font l'objet, sont décrites ci-après.

show cause) au titre des mêmes faits. Ce dossier a été renvoyé le 15 juillet 2021 devant le juge administratif de la FERC en vue de son instruction et examen au fond. TGPNA a saisi le tribunal fédéral de district du Texas en décembre 2022 en contestant la constitutionnalité de la procédure administrative de la FERC ; ce tribunal fédéral de district du Texas a ordonné la suspension de l'affaire au cours de 2023, dans l'attente de décisions de la Cour suprême des États-Unis dans d'autres affaires portant sur des questions constitutionnelles similaires. TGPNA conteste les faits qui lui sont reprochés.

CONTENTIEUX CLIMATIQUES

En France, la Société a été assignée en janvier 2020 devant le tribunal judiciaire de Nanterre par certaines associations et collectivités locales afin que soit complété son plan de vigilance par une identification détaillée des risques liés à un réchauffement planétaire au-delà de 1,5 °C et par l'indication du montant attendu des futures émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la Compagnie ainsi qu'à l'utilisation de ses produits par des tiers, et afin qu'il soit fait injonction à la Société de mettre fin à la recherche et à l'exploitation de nouveaux champs de pétrole ou de gaz, de réduire sa production de pétrole et de gaz à horizon 2030 et 2050 et de réduire ses émissions nettes de CO₂ directes et indirectes de 40% en 2040 par rapport à 2019. Cette action a été jugée irrecevable le 6 juillet 2023 par le tribunal judiciaire de Paris, auquel une nouvelle loi de procédure avait conduit à transférer l'affaire. Les demanderesse ont fait appel de ce jugement devant la cour d'appel de Paris. TotalEnergies considère qu'elle a rempli ses obligations au regard de la loi française sur le devoir de vigilance. Une nouvelle action contre la Compagnie, comportant des demandes en injonction similaires, a été introduite en mars 2024 en Belgique devant le tribunal de l'entreprise de Tournai.

En France encore, neuf actionnaires (deux sociétés et sept personnes physiques détenant ensemble quelques actions de la Société) ont assigné la Société le 4 juillet 2023 devant le tribunal de commerce de Nanterre pour solliciter l'annulation de la résolution n°3 votée par l'assemblée générale de la Société le 26 mai 2023 constatant le résultat de l'exercice 2022 et fixant le montant du dividende à distribuer pour l'exercice 2022. Les demandeurs allèguent essentiellement d'une insuffisante provision pour dépréciation d'actifs de la Compagnie dans les comptes de l'exercice 2022, en raison d'une prise en compte prétendument insuffisante des risques et coûts futurs liés aux conséquences des émissions de gaz à effet de serre émis par ses clients (scope 3) et d'hypothèses de coût du carbone présentées comme trop faibles. La Société considère que cette action est sans fondement.

En France, plusieurs associations ont assigné TotalEnergies dans le cadre d'actions civiles et pénales ayant pour objet de faire juger que la communication *corporate* de la Société ainsi que la campagne publicitaire diffusée depuis mai 2021 après le changement de nom de TotalEnergies, contiennent des allégations environnementales fausses ou de nature à induire le consommateur en erreur. TotalEnergies estime que ces accusations sont infondées.

Aux États-Unis, des filiales américaines de la Société (TotalEnergies EP USA, Inc., TotalSpecialties USA, Inc. et TotalEnergies Marketing USA, Inc.) ont été assignées, parmi de nombreuses sociétés et associations professionnelles, dans le cadre de plusieurs « contentieux climatiques » visant à faire reconnaître l'existence d'une responsabilité juridique pour les émissions passées de gaz à effet de serre, et à indemniser les collectivités publiques demanderesse en particulier pour les coûts d'adaptation qui en résulteraient. La Société a été assignée, aux côtés de ses filiales, dans trois de ces contentieux. La Société et ses filiales considèrent que les tribunaux saisis ne sont pas compétents pour les juger, qu'elles disposent de nombreux arguments à faire valoir pour faire échec aux actions engagées, et considèrent que le comportement passé et actuel de la Société et de ses filiales ne constitue pas une faute de nature à entraîner leur responsabilité.

FÉDÉRATION DE RUSSIE

En France, deux associations ont déposé une plainte simple à l'encontre de la Compagnie en octobre 2022 auprès du Parquet national antiterroriste, dans le cadre du maintien de certaines de ses activités en Russie après le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. La plainte, à laquelle la Société n'a pas eu accès, accuserait la Société, en raison de sa participation de 49%⁽¹⁾ dans la société russe Terneftegas détenue à l'époque à 51% par Novatek et opérée par celle-ci, de s'être rendue coupable de complicité de crimes de guerre commis par l'aviation russe en Ukraine, par aide ou assistance, via la fourniture de kérosène à l'armée de l'air russe. La Société, qui n'a aucune activité

directe ou indirecte de vente de kérosène en Russie, a fermement contesté ces accusations qui sont infondées en droit comme en fait⁽²⁾.

La plainte a fait l'objet d'un classement sans suite par le Parquet national antiterroriste début janvier 2023.

Les demandeurs ayant ensuite déposé une nouvelle plainte identique avec constitution de partie civile auprès d'un juge d'instruction en mars 2023, le Parquet national antiterroriste a émis des réquisitions aux fins d'irrecevabilité en juin 2023, lesquelles ont été transmises au doyen des juges d'instruction.

MOZAMBIQUE

En France, des victimes et ayants droit de personnes décédées ont déposé plainte à l'encontre de la Compagnie en octobre 2023 auprès du Parquet de Nanterre, à la suite des événements perpétrés par des terroristes dans la ville de Palma en mars 2021. Cette plainte tend à

établir la supposée responsabilité de la Société, sous les qualificatifs « d'homicide involontaire » et « non-assistance à personne en danger ». La Société conteste le bien-fondé de ces accusations en droit comme en fait⁽³⁾.

(1) La cession par TotalEnergies à Novatek de sa participation de 49% dans la société Terneftegaz annoncée par la Compagnie le 18 juillet 2022 a été finalisée le 15 septembre 2022.

(2) Se reporter au communiqué de presse publié par la Compagnie le 24 août 2022 contestant les accusations du journal Le Monde.

(3) Se reporter au communiqué de presse publié par la Compagnie le 11 octobre 2023 contestant ces accusations.

3.6 Plan de vigilance

3.6.1 Introduction

3.6.1.1 Cadre réglementaire

Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le plan de vigilance (ci-après le « Plan de vigilance ») vise à présenter les mesures de vigilance raisonnable mises en place au sein de la Compagnie en vue d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement résultant des activités de la Société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

Le Plan de vigilance couvre les activités (ci-après dans cette section les « Activités ») de TotalEnergies SE et de ses filiales consolidées au sens du II de l'article L. 233-16 du Code de commerce (ci-après dans cette section

les « Filiales »)⁽¹⁾. Il couvre également les activités des fournisseurs de biens et services avec lesquels TotalEnergies SE et ses Filiales entretiennent une relation commerciale établie lorsque ces activités sont rattachées à cette relation (ci-après les « Fournisseurs »)⁽²⁾.

TotalEnergies exerce ses activités dans environ 120 pays dans des contextes économiques et socioculturels variés et complexes et sur des métiers qui sont susceptibles de présenter des risques entrant dans le périmètre d'application du Plan de vigilance.

Ce Plan de vigilance présente les mesures de vigilance raisonnable qui sont mises en œuvre en tenant compte de la diversité et de l'étendue géographique des Activités de la Compagnie. Dans le cadre du compte-rendu de la mise en œuvre effective du Plan de vigilance, TotalEnergies illustre notamment sa démarche au travers de situations sur lesquelles elle a été tout particulièrement interpellée.

3.6.1.2 Méthodologie et élaboration du Plan de vigilance

TotalEnergies a intégré dans sa culture d'entreprise la considération de l'impact de ses Activités et de celles de ses Fournisseurs sur la santé et la sécurité des personnes, l'environnement, et le respect des droits humains.

Ainsi, pour l'élaboration de son Plan de vigilance, TotalEnergies s'appuie sur un socle solide de procédures, de dispositifs de gestion et d'outils de reporting, notamment en matière HSE et droits humains. Les expériences acquises nourrissent l'enrichissement continu du Plan de vigilance.

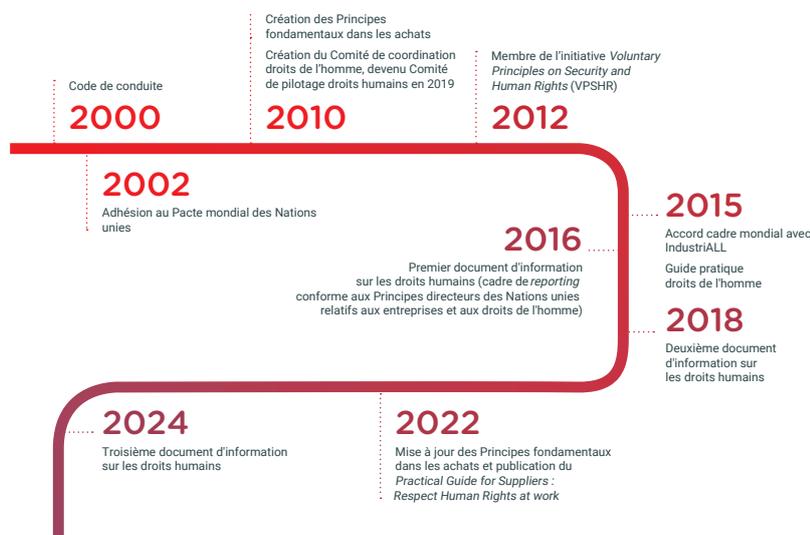
L'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE) font de longue date l'objet d'une attention particulière au niveau de la Compagnie. Compte tenu de leurs spécificités, les Activités induisent des risques en matière de santé et de sécurité pour les collaborateurs, le personnel des entreprises extérieures et les riverains de ses sites industriels.

Depuis 2016, TotalEnergies est dotée d'un Comité HSE incluant les membres du Comité exécutif et présidé par le Président-directeur général. Ce Comité a pour mission de donner l'impulsion du plus haut niveau afin de faire de la sécurité une valeur partagée par tous. L'ensemble des fonctions HSE du siège et des secteurs d'activité de la Compagnie sont centralisés au sein d'une direction HSE unique.

L'objectif de cette organisation unifiée est de joindre les forces et les compétences acquises et d'harmoniser les bonnes pratiques existantes, en s'appuyant sur un cadre de référence One MAESTRO⁽³⁾ commun à l'ensemble des secteurs d'activité. En pratique, l'HSE au sein de TotalEnergies fait l'objet d'une démarche d'amélioration continue, impliquant tous les niveaux de l'organisation. Chaque année, les objectifs HSE sont présentés au Comité exécutif. Les exigences One MAESTRO définies au niveau de la Compagnie sont appliquées au sein des Filiales au travers de leurs propres systèmes de management HSE.

Les droits humains sont au cœur de la conduite des opérations de la Compagnie. Dès 2000, TotalEnergies a adopté un code de conduite pour la Compagnie.

En 2002, TotalEnergies a rejoint le Pacte mondial des Nations unies. Depuis 2010, la Compagnie s'appuie sur un Comité de pilotage droits humains. La feuille de route relative aux droits humains est régulièrement revue et présentée en Comité exécutif. En 2013, le Comité exécutif a examiné et arrêté la première feuille de route de la Compagnie relative aux droits humains, et en 2016, son premier Document d'information sur les droits humains, actualisé en 2018 et récemment en janvier 2024.



(1) Certaines sociétés comme Hutchinson et Saft Groupe ont mis en place des dispositifs de gestion des risques et de prévention d'atteintes propres à leurs organisations. En outre, pour les sociétés nouvellement acquises, des mesures de vigilance raisonnable ont vocation à être mises en œuvre de manière progressive au cours de la phase d'intégration de ces sociétés dans les dispositifs de la Compagnie.

(2) En application des dispositions réglementaires, les fournisseurs avec lesquels la Compagnie n'entretient pas une relation commerciale établie ne font pas partie du périmètre de ce Plan. Ce Plan reprend les principes d'achats responsables applicables à la relation avec les Fournisseurs mais ne vise pas à se substituer aux dispositifs en place chez ces derniers.

(3) MAESTRO pour *Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*.

Le processus d'élaboration du Plan de vigilance s'inscrit dans le cadre des différents travaux d'identification et d'analyse des risques menés au sein de TotalEnergies, notamment la cartographie des risques Compagnie. Ce processus repose sur une approche intégrée qui fait appel aux compétences des différents métiers concernés (HSE, droits humains, achats, ressources humaines, sociétal, sûreté, juridique).

3.6.1.3 Dialogue avec les parties prenantes

TotalEnergies met en place des démarches de dialogue avec ses parties prenantes à tous les niveaux de son organisation. Conformément au référentiel de la Compagnie en matière sociétale, les parties prenantes sont identifiées, cartographiées et hiérarchisées selon leurs niveaux d'attentes et d'implication. Cette démarche vise à lister au niveau des Filiales et des sites (dépôts, raffineries, etc.) les principales parties prenantes, à les catégoriser, et à programmer des réunions de consultation pour mieux comprendre leurs attentes, préoccupations et opinions. Cela permet ensuite de définir des plans d'action pour gérer les impacts des activités et prendre en compte les besoins de développement locaux afin de construire une relation de confiance dans la durée. Ce dispositif permet d'expliquer les activités de la Compagnie aux communautés et autres parties prenantes, et de porter une attention particulière aux populations locales potentiellement vulnérables. Son déploiement se poursuit dans les Filiales.

Afin de faciliter ce dialogue, certaines Filiales établissent un réseau de contacts dédiés. Par exemple, dans certaines Filiales au sein du secteur Exploration-Production, un réseau de médiateurs auprès des communautés locales est en place pour maintenir un dialogue constructif avec les communautés riveraines. Ce sont des agents de liaison avec les communautés locales (« CLO », *Community Liaison Officers*) en charge de la mise en œuvre sur le terrain d'un dialogue continu avec les parties prenantes (*Stakeholder Engagement*) et spécialement les autorités et communautés locales, puis plus largement d'autres acteurs locaux de la société civile. Employés par TotalEnergies, parfois issus des communautés locales, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TotalEnergies et ses parties prenantes avec une attention particulière portée aux populations les plus vulnérables.

Un processus de dialogue structuré est engagé et maintenu avec les parties prenantes, en premier lieu au niveau local. Les Filiales gèrent les relations avec la société civile et sont encouragées à dialoguer avec les organisations non gouvernementales (ONG). La Compagnie coopère également avec des experts externes, spécialisés dans la prévention et la gestion des conflits entre les entreprises et les communautés locales.

Par ailleurs, en central, les directions concernées de la Holding veillent au maintien du dialogue avec les parties prenantes de TotalEnergies. La direction Sustainability & Climate assure le lien entre la Compagnie et la société civile, représentée notamment par les ONG et les grandes institutions et agences multilatérales (Pacte mondial par exemple).

TotalEnergies entretient un dialogue régulier avec ses salariés et leurs représentants, qui ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Le dialogue social fait partie des piliers de l'entreprise. Il comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les directions des entités de TotalEnergies, les salariés et leurs

En 2018, lors des réunions du Comité opérationnel du Comité d'entreprise européen⁽¹⁾, les membres de ce Comité ont été informés sur la loi sur le devoir de vigilance et sur la méthode d'élaboration du Plan de vigilance et ont eu l'opportunité de faire part de leurs commentaires.

Le Plan de vigilance et son compte rendu annuel sont examinés par le Conseil d'administration.

représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés mais certains sont communs tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou l'égalité des chances. La Compagnie veille à entretenir ce dialogue tant au niveau local qu'au niveau des sièges ou en central à travers sa participation à des instances ou la négociation d'accords.

Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, les Filiales s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des Filiales, existent des représentants des salariés majoritairement élus.

Au niveau européen, le Comité Européen TotalEnergies permet d'assurer une information et un échange de vues régulier sur la stratégie de la Compagnie, sa situation sociale, économique et financière, ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité environnementale et sociétale et à la sécurité. Il est saisi de tout projet d'évolution d'organisation d'importance concernant au moins deux sociétés dans deux pays européens pour exprimer un avis, en complément des procédures initiées devant les instances représentatives nationales. Les membres du Comité Européen TotalEnergies participent également à des visites de sites en Europe.

Au niveau mondial, TotalEnergies a signé en 2015, pour une durée de quatre ans, un accord avec IndustriALL Global Union⁽²⁾, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la santé, la sécurité au travail et la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social. TotalEnergies continue d'appliquer les engagements souscrits dans le cadre de cet accord mondial.

À travers cet accord mondial et les Principes fondamentaux dans les achats, TotalEnergies demande également à ses Fournisseurs de respecter la liberté d'expression, d'association et de négociation collective et de permettre, dans les pays où ce droit est restreint, de s'assurer que les employés ont le droit de participer à un dialogue concernant leur situation de travail collective.

TotalEnergies a également adhéré en décembre 2017 à l'initiative mondiale *Global Deal*, partenariat multipartite qui vise à inciter les gouvernements, les entreprises, les syndicats et autres organisations à prendre des engagements concrets afin de favoriser le dialogue social à tous les niveaux et à apporter des réponses concrètes pour concilier performance économique et progrès social. Le *Global Deal* promeut l'idée qu'un dialogue social efficace peut contribuer au travail décent et à des emplois de qualité et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive au bénéfice des travailleurs, des entreprises tout comme de la société civile. En 2023, TotalEnergies a poursuivi le partage de ses bonnes pratiques avec les entreprises membres du *Global Deal*.

(1) Ce comité a été remplacé par le Comité Européen TotalEnergies à la suite de la transformation de la Société en société européenne.

(2) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétique, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

3.6.2 Cartographie des risques d'atteintes graves

Les travaux de cartographie présentés ci-après, qui couvrent les risques pour les personnes et l'environnement, ont été établis à partir des outils de gestion des risques de TotalEnergies. Chaque cartographie identifie, analyse, hiérarchise les risques permettant ainsi de déterminer les

risques d'atteintes graves. De ces cartographies des risques d'atteintes graves découlent les actions prioritaires de traitement et maîtrise des risques, qui sont mises en œuvre par la Compagnie.

3.6.2.1 Sécurité, santé et environnement

Le risque d'atteinte grave à la sécurité, la santé ou à l'environnement est défini par TotalEnergies comme la probabilité que les Activités aient un impact direct et significatif sur la sécurité ou la santé des **employés des sociétés de TotalEnergies, du personnel d'entreprises extérieures⁽¹⁾ et des tiers, ou sur l'environnement** à la suite d'une pollution de grande ampleur ou impactant un milieu naturel sensible⁽²⁾.

TotalEnergies s'est dotée de procédures et d'outils d'évaluation régulière des risques en matière de sécurité, santé et environnement applicables pour opérer ses Activités à différents niveaux (Compagnie, activités et/ou sites industriels) :

- préalablement aux décisions d'investissement dans des projets industriels, d'acquisition et de cession ;
- pendant les opérations ;
- préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances.

Concernant les accidents industriels majeurs, les analyses sont basées notamment sur des scénarios d'accidents au niveau des sites pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention mais également sur des mesures d'atténuation, qui peuvent être techniques et organisationnelles. Un inventaire des risques d'accidents industriels majeurs est réalisé par secteur d'activité, et présenté annuellement aux directions/comités de ces secteurs ainsi qu'au Comité HSE (se reporter au 3.6.1.2) offrant une vision globale des risques identifiés et de la progression des plans d'action mis en place par les Filiales opérant les sites.

L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques d'atteinte grave. De cette analyse, il ressort que les risques d'atteinte grave sont :

- les risques pour la sécurité et la santé des personnes et pour l'environnement, résultant d'un accident industriel majeur sur un site

offshore ou onshore. Cet événement pourrait être une explosion, un incendie, une fuite, occasionnant des décès ou des dommages corporels et/ou une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un milieu naturel sensible, par exemple, il pourrait s'agir d'une éruption de puits (*blow out*) ;

- les risques pour la santé des personnes et pour l'environnement, liés au cycle de vie des produits fabriqués, aux substances et matières premières utilisées ;
- les risques liés au transport pour lesquels la probabilité d'occurrence d'un accident opérationnel dépend non seulement de la dangerosité des produits manipulés, mais aussi des quantités, de la longueur des trajets et de la sensibilité des zones traversées (qualité des infrastructures, densité de population, environnement). Ces risques sont susceptibles de résulter d'accidents ou d'incidents dans le cadre du transport des matières premières et produits finis de la Compagnie, notamment le transport par navire, pipeline ou le transport routiers, ainsi que d'accidents ou d'incidents dans le transport aérien de personnel.

Le changement climatique est un risque global pour la planète qui est le résultat d'actions humaines diverses dont la consommation d'énergie. En tant que producteur d'énergie, TotalEnergies veille à réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre résultant de ses Activités opérées. Au niveau mondial, les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux installations opérées par TotalEnergies se sont élevées en 2023 à 35 Mt CO₂e, soit moins de 0,1% des émissions mondiales qui s'élevaient à 57,4 Gt CO₂e pour l'année 2022⁽³⁾. Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre une stratégie visant à répondre aux enjeux que le changement climatique soulève et en rend compte de manière détaillée notamment dans sa déclaration de performance extra-financière (se reporter au point 5.4 du chapitre 5), conformément aux articles L. 22-10-36 et L. 225-102-1 du Code de commerce.

3.6.2.2 Droits humains et libertés fondamentales

Les risques d'atteintes envers les droits humains, pour le **personnel de TotalEnergies et les tiers**, ont été identifiés conformément aux critères définis par un référentiel reconnu en la matière, le *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies* :

- l'ampleur : la gravité de l'incidence sur les droits humains ; et/ou
- l'échelle (la portée) : le nombre de personnes touchées ou pouvant être touchées ; et/ou
- le caractère remédiable de l'incidence : la facilité avec laquelle les personnes touchées peuvent retrouver la jouissance du ou des droits concernés.

TotalEnergies a appliqué la méthodologie du *Guide de Reporting des Principes directeurs des Nations unies* qui définit le processus suivant :

- identifier tous les droits humains qui présentent un risque de subir une incidence négative liée à ses activités ou à ses relations commerciales en tenant compte de toutes les fonctions et les entités concernées au sein de l'entreprise et des points de vue des personnes susceptibles de subir une incidence négative ;
- prioriser la liste des incidences négatives potentielles nécessitant une attention particulière, sur la base de leur gravité potentielle (ampleur et portée potentielle de l'incidence et efforts de remédiation à déployer)

et de leur probabilité (en accordant une attention particulière aux incidences très graves mais peu probables) ;

- communiquer avec les parties prenantes internes et externes pour expliquer ses conclusions et vérifier que certains éléments n'auraient pas été oubliés.

Ce travail d'identification a été réalisé en 2016 par TotalEnergies en concertation avec des parties prenantes internes et externes. Ce processus a notamment inclus des ateliers avec des représentants de fonctions clés au sein de la Compagnie (ressources humaines, achats, sûreté, HSE, membres du Comité d'éthique, membres du Comité de pilotage droits humains) et de Filiales opérant dans des contextes sensibles ou particulièrement exposés aux risques d'atteinte aux droits humains et libertés fondamentales. Une série d'entretiens avec des tiers indépendants a été menée (GoodCorporation, International Alert, Collaborative Learning Project). Les participants ont pu partager notamment leurs retours d'expérience terrain (difficultés auxquelles ils avaient pu être confrontés, propositions d'amélioration sur les sujets droits humains et HSE résultant des évaluations de Filiales). Les questions remontées lors du Business Ethics Day ont également été prises en compte. Les résultats de l'enquête d'opinion interne conduite auprès des collaborateurs concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle de la Compagnie, ont également nourri ces travaux.

(1) Personnel des entreprises intervenant sur un site opéré par une Filiale.

(2) Les milieux naturels sensibles intègrent notamment les espaces naturels remarquables ou très vulnérables, comme la zone de banquise arctique, ainsi que les zones soumises à protections réglementaires significatives telles que les espaces naturels classés I à IV à l'Union internationale pour la conservation de la nature IUCN, les zones Ramsar, ou les sites naturels inscrits à la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au 31 décembre 2023 .

(3) U.N. Environment Programme, « Emissions Gap Report 2023 ».

Ce travail a permis à TotalEnergies d'identifier et d'analyser les risques relatifs aux droits humains qui concernent les Activités et de les hiérarchiser selon leur saillance.

L'identification des risques saillants est ainsi basée sur le croisement d'indicateurs et d'informations issus de parties prenantes externes, ainsi que sur les retours d'expériences internes. Le dialogue avec les parties prenantes locales et les remontées terrains décrits précédemment (se reporter au 3.6.1.3 de ce chapitre) y contribuent également.

La cartographie des risques saillants, périodiquement mise à jour, est complétée par des cartographies dédiées, telle que la cartographie des risques RSE liés aux achats de TotalEnergies par catégories de biens et services (se reporter au 3.6.2.3). Les enjeux relatifs aux droits humains et aux VPSHR (Principes volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme) sont pris en compte dans les mécanismes d'identification des risques de la direction Sécurité.

En 2019, TotalEnergies a mis à jour ses processus d'analyse de risques d'atteintes aux droits humains (intégrant le pays, les types d'activité, le type de matières premières ou de produits et services achetés). Ces travaux ont été menés avec un prestataire spécialisé externe, au travers d'ateliers avec des parties prenantes internes et externes. Cette démarche prend en compte des indicateurs internationaux de risques par pays produit par un tiers spécialisé. Cette démarche permet notamment d'accompagner les Filiales situées dans les zones géographiques les plus à risque quant à des atteintes aux droits humains.

L'ensemble de ces travaux a permis d'identifier six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour la Compagnie :

- les **droits humains sur le lieu de travail** des collaborateurs de TotalEnergies et des employés de ses Fournisseurs, et de ses autres partenaires commerciaux :
 - le travail forcé et le travail des enfants ; ce risque de travail forcé et de travail des enfants correspond à tout travail ou service exigé d'une personne sous la menace d'une peine ou d'une punition et auquel cette personne n'a pas participé de son plein gré, ainsi que le travail des enfants, interdit pour toute personne âgée de moins de 15 ans, ou 18 ans pour tout type de travail dit dangereux conformément aux standards de l'Organisation Internationale du travail ;
 - la discrimination ; ce risque de discrimination est caractérisé par le traitement non équitable et défavorable à l'encontre de personnes, notamment du fait de leur origine, nationalité, genre, âge, handicap, orientation sexuelle, ou appartenance à un groupe politique, religieux, syndical ou à une minorité ;
 - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres ; ce risque de non-respect de conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres se matérialise, par exemple, par l'absence de contrat de travail, un nombre excessif d'heures de travail ou une rémunération non décente.

3.6.2.3 Fournisseurs

L'identification, l'analyse et la hiérarchisation des risques d'atteinte envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, résultant des activités des Fournisseurs, reposent sur une cartographie des risques RSE liés aux achats de TotalEnergies ainsi que sur des indices de risques par pays.

La cartographie des risques RSE liés aux achats de TotalEnergies, par catégorie de biens et services, permet d'identifier les risques relatifs aux droits humains et conditions sociales et ceux relatifs à l'environnement qui sont associés à chaque catégorie d'achats. Cette cartographie est régulièrement mise à jour par TotalEnergies Global Procurement, la filiale dédiée aux achats, notamment sur la base des recherches réalisées par les experts AFNOR sur les risques droits humains et environnement associés à chaque catégorie d'achats et d'ateliers avec les acheteurs de ces catégories, afin d'enrichir les résultats de ces premières recherches par leur expérience et connaissance pratique. Les experts droits humains et environnement de la Compagnie participent également à l'ensemble

- les **droits humains et les communautés locales** :
 - l'accès à la terre ; ce risque d'atteinte au droit d'accès à la terre est lié à la relocalisation des communautés locales riveraines et concerne certains projets nécessitant un accès temporaire ou permanent à des terrains, susceptible d'impliquer le déplacement économique et physique et la réinstallation de populations et/ou une limitation d'accès à leurs moyens de subsistance ;
 - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant ; ce risque d'atteinte au droit à la santé et à un niveau de vie suffisant des communautés locales concerne, par exemple, des activités qui pourraient avoir des conséquences sur la santé des communautés locales ou sur leur accès à l'eau douce.
- le **respect des droits humains dans les activités de sûreté** :
 - le risque d'usage disproportionné de la force ; ce risque d'usage disproportionné de la force peut se matérialiser lorsque l'intervention des forces de sûreté gouvernementales ou de sociétés privées de sûreté peut s'avérer nécessaire pour protéger le personnel et les installations de la Compagnie.



de ce processus d'identification, analyse et hiérarchisation des risques. Cette cartographie intègre notamment les risques relatifs au travail des enfants, au travail forcé, aux conditions de travail, aux discriminations, à la santé et sécurité des travailleurs ainsi que les risques relatifs aux pollutions et aux atteintes à la biodiversité. Elle est accessible aux acheteurs.

Les indices de risques par pays qui complètent la cartographie des risques RSE liés aux achats de TotalEnergies concernent les risques liés au pays en matière de droits humains et les risques liés au pays en matière d'environnement.

Le croisement des résultats de la cartographie des risques RSE liés aux achats de TotalEnergies avec les indices de risques liés aux droits humains et à l'environnement par pays vise à identifier les Fournisseurs les plus à risque en matière de droits humains, santé, sécurité et environnement, afin de prioriser les actions vis-à-vis de ces Fournisseurs.

3.6.3 Principes d'action et organisation

TotalEnergies s'est dotée de référentiels qui précisent les principes d'action à suivre pour respecter les valeurs de la Compagnie et prévenir les atteintes en matière de droits humains, santé et sécurité des personnes et environnement (les « Principes d'action »). Lorsque les dispositions légales applicables aux Activités offrent une protection moins élevée que les Principes d'action, TotalEnergies s'efforce en toutes circonstances de faire prévaloir ces derniers tout en veillant à ne pas enfreindre des dispositions légales d'ordre public applicables.

3.6.3.1 Organisation

L'organisation de TotalEnergies se décline autour de trois principaux niveaux : *Corporate*, secteurs d'activité et entités opérationnelles. Chaque niveau est impliqué et responsabilisé dans l'identification et la mise en œuvre des mesures du Plan de vigilance considérées comme appropriées selon le périmètre de l'entité concernée.

Les Principes d'action sont impulsés par le **Comité exécutif**.

Le **Comité d'éthique** est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

La **direction générale Strategy & Sustainability**, créée en septembre 2021, illustre l'importance des enjeux de développement durable qui sont au cœur de la stratégie de TotalEnergies. Cette direction générale comprend notamment :

- La **direction HSE** qui réunit les fonctions hygiène industrielle, sécurité, environnement et sociétal opérationnel de la Compagnie. Au sein de cette direction, les entités HSE dédiées aux secteurs Exploration-Production, Integrated LNG, Integrated Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont notamment en charge du support au déploiement de la politique HSE de la Compagnie. Des entités spécialisées couvrent par ailleurs les domaines suivants: environnement et sociétal, risques majeurs, sécurité au poste de travail-santé, transport, gestion de crise et antipollution, réglementation et *reporting*, audits. TotalEnergies est dotée d'un Comité HSE présidé par le Président-directeur général et composé, notamment, des membres du Comité exécutif et des directeurs HSE (se reporter au point 3.6.2.1). Il a pour mission de donner l'impulsion pour faire de la sécurité une valeur partagée.
- La **direction Sustainability & Climate** qui a notamment pour mission de contribuer à la mise en œuvre des feuilles de route de TotalEnergies en matière d'ambition climat et de développement durable (y compris les droits humains) et de politique en matière extra-financière, avec comme principe d'action la transparence. Au sein de cette direction, le département Droits humains, rattaché au directeur Développement durable, apporte son expertise aux opérationnels de la Compagnie dans la mise en œuvre des Principes d'action relatifs aux droits humains. Cette direction Sustainability & Climate assure également le lien entre la Compagnie et la société civile, et est en charge des relations avec les organisations non gouvernementales

3.6.3.2 Code de conduite

Le Plan de vigilance de TotalEnergies s'appuie en premier lieu sur le Code de conduite qui précise les valeurs de la Compagnie, dont la sécurité et le respect de l'autre, se déclinant notamment dans les domaines du respect des droits humains, ainsi que de l'environnement et de la santé et la sécurité des personnes.

Ce Code énonce notamment le respect par TotalEnergies des standards internationaux suivants :

- les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme ;
- les principes énoncés dans les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail ;

Les Principes d'action qui sont présentés aux points 3.6.3.3 « *Droits Humains* », 3.6.3.4 « *Sécurité Santé Environnement* » et 3.6.3.5 « *Principes fondamentaux dans les achats* » participent des actions d'atténuation et de prévention des risques d'atteintes graves présentés au point 3.6.2 « *Cartographie des risques d'atteintes graves* ».

(ONG), les grandes institutions ou les agences multilatérales au niveau de la Compagnie. Egalement au sein de cette direction, la division Climat est notamment en charge de contribuer à la déclinaison de la feuille de route Climat de TotalEnergies, en cohérence avec son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici 2050, ensemble avec la société.

Au sein de la **direction People & Social Engagement**, la **direction Stratégie et Politiques Ressources humaines** a notamment pour mission de définir la stratégie et les politiques ressources humaines de TotalEnergies en cohérence avec les enjeux business et le projet d'entreprise. En adéquation avec les multiples réalités rencontrées sur le terrain, elle coordonne la promotion et le déploiement des nouvelles politiques en accompagnement des directions ressources humaines des secteurs d'activité de TotalEnergies. La direction Relations sociales a pour mission de coordonner la politique des relations sociales de la Compagnie, d'animer le Comité Européen TotalEnergies et de mener des négociations sur ce périmètre.

La **direction Sûreté** est en charge de la protection des personnes, des installations et de l'information et veille notamment à ce que la protection des personnes et des biens soit assurée, en conduisant des activités d'expertise et de conseil.

Une filiale transverse dédiée, **TotalEnergies Global Procurement**, coordonne la gestion de la relation fournisseurs et fournit notamment des prestations d'achats de biens et services de la Compagnie, que ce soit sur des catégories de produits ou services spécifiques à une activité, ou sur des catégories mutualisées entre plusieurs activités⁽¹⁾.

Cette organisation *Corporate* a vocation à accompagner les secteurs d'activité et les Filiales dans la mise en œuvre opérationnelle des Principes d'action.

Au sein des secteurs d'activité, cette organisation est déclinée dans une logique de service et de conseil visant à aider les Filiales au plan opérationnel pour qu'elles satisfassent aux exigences définies au niveau de TotalEnergies.

Les Filiales, selon leur taille, leur type d'activité et les risques auxquels elles pourraient être exposées, peuvent disposer aussi de personnels en charge des sujets HSE, sociétaux, des ressources humaines, de l'éthique, de la sûreté et des achats.

- les principes du Pacte mondial des Nations unies ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- les Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (*Voluntary Principles on Security and Human Rights* ou VPSHR).

Consultable sur le site internet de TotalEnergies, le Code de conduite est destiné à l'ensemble des collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes externes (pays hôtes, communautés locales, clients, fournisseurs, partenaires industriels et commerciaux et actionnaires).

(1) Présente dans environ 120 pays, la Compagnie travaille aujourd'hui avec un réseau de plus de 100 000 fournisseurs.

3.6.3.3 Droits humains

Outre le Code de conduite, des éléments relatifs au respect des droits humains sont inclus dans de nombreuses règles internes, notamment celles relatives à l'éthique, ressources humaines, sociétal, sécurité et achats. Celles-ci sont complétées par un certain nombre d'outils pratiques dédiés spécifiquement aux questions sociétales.

À titre d'exemple, une règle concernant la gestion des parties prenantes et des impacts locaux décrit les exigences de TotalEnergies pour une démarche unifiée de gestion des risques et impacts sociétaux de ses opérations. Elle s'appuie sur une évaluation de la sensibilité du contexte sociétal et des impacts liés aux opérations. De même, la Charte des principes et lignes directrices concernant les peuples autochtones et tribaux prévoit la manière dont TotalEnergies s'efforce de connaître et comprendre les besoins légitimes des communautés qui se trouvent au contact de ses Filiales.

Les chartes et règles de TotalEnergies sont complétées par des guides et manuels au niveau Compagnie ou au niveau du secteur d'activité qui sont des documents de référence pour les Filiales sur la mise en œuvre des exigences. Ainsi, il existe des guides relatifs à la conduite des études d'impact sociétal et des études d'impact sur les droits humains, la

3.6.3.4 Sécurité Santé Environnement

TotalEnergies s'appuie sur sa **charte Sécurité Santé Environnement Qualité** pour la conduite de ses opérations (disponible sur son site internet). Elle constitue le socle commun des référentiels de management de la Compagnie et précise les principes fondamentaux applicables en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal. Les directives et règles de la Compagnie définissent les exigences minimales attendues. Des spécifications générales, guides et manuels servent à la mise en pratique de ces directives et règles. Les Filiales mettent en œuvre ces exigences au travers de leurs propres systèmes de management, lesquels prennent en compte les particularités et exigences réglementaires locales. Le référentiel de la Compagnie est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Le cadre de référence HSE commun à l'ensemble des secteurs d'activité est déployé afin de donner une plus grande cohérence d'ensemble à l'action de la Compagnie, tout en respectant les spécificités des secteurs d'activité. Ce cadre de référence, dénommé One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*) s'applique aux Filiales ainsi qu'à leurs sites opérés tels que définis au point 5.11 du chapitre 5 (périmètre One MAESTRO).

One MAESTRO est structuré autour de 10 principes essentiels concernant : (1) Leadership et engagement du management, (2) Respect des lois, règlements et exigences de la Compagnie, (3) Management des risques, (4) Responsabilité opérationnelle, (5) Entreprises extérieures et fournisseurs, (6) Compétences et formation, (7) Préparation aux situations d'urgence, (8) Retour d'expérience, (9) Surveillance, audit et inspection, (10) Amélioration des performances.

gestion de l'approche sociétale locale, le développement du contenu local (*local content*) dans les projets et l'acquisition des terres et réinstallation lorsqu'un déplacement de populations, de leurs actifs et moyens de subsistance est engagé.

Des spécifications générales définissent les exigences plus techniques, par exemple concernant la mise en place de l'étude d'état initial sociétal et l'analyse d'impact sociétal.

En ce qui concerne la gestion des plaintes des communautés, un guide décrit la méthodologie et les procédures de gestion des plaintes individuelles et collectives découlant des Activités, basés sur les huit critères d'efficacité des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

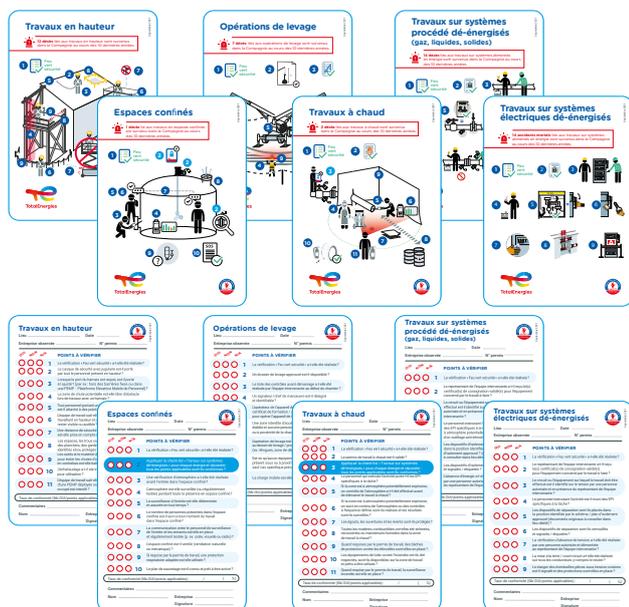
Par ailleurs, les exigences relatives à la mise en œuvre des VPSHR dans la conduite des opérations de sûreté sont précisées dans une règle interne quant à l'évaluation des risques, aux vérifications préalables, à la formalisation de la relation avec les prestataires de sûreté, à la formation et à la gestion d'éventuels incidents.

En complément, en matière de sécurité au poste de travail, la Compagnie dispose de **12 Règles d'or** depuis 2010, revues en 2022, afin qu'elles s'adressent plus directement aux acteurs sur le terrain et que ces derniers puissent se les approprier plus facilement. Ces Règles d'or, simples, mémorisables par tous et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail, doivent être respectées scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers de la Compagnie. Largement diffusées, leur objectif est d'assurer la sécurité au quotidien dans les opérations et sur les sites avec un objectif commun : « Zéro accident mortel ». Ces règles portent sur les sujets suivants :

Nos 12 Règles d'or

- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | 1 Situations à risques |  | 7 Systèmes alimentés en énergie |
|  | 2 Circulation |  | 8 Espaces confinés |
|  | 3 Gestes, postures, outillages |  | 9 Travaux de fouille |
|  | 4 Equipements de protection individuelle |  | 10 Travaux en hauteur |
|  | 5 Permis de travail |  | 11 Travail à chaud |
|  | 6 Opérations de levage |  | 12 Ligne de danger |

TotalEnergies a également déployé le programme **Nos vies avant tout** comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au travail, dans tous les sites opérés de TotalEnergies concernés (Feu vert sécurité), et d'un outil (*Vérifications qui sauvent la vie*) permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité au minimum pour les cinq activités à risque élevé : travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur systèmes procédés dé-energisés (gaz, liquides, solides), travaux en espace confiné, travaux à chaud.



De plus, chacun, quel que soit son niveau hiérarchique, a également autorité pour intervenir en utilisant sa **Stop Card** pour arrêter un travail en cours en cas de perception d'une situation à risque.



La **Stop Card** est matérialisée par une carte plastifiée. Elle donne autorité pour intervenir et arrêter un travail en cours en cas de perception d'actions ou de situations à risques, voire susceptibles d'évoluer vers un accident, avec une garantie d'absence de sanction, même en cas d'intervention à mauvais escient.

Si une action ou une situation paraît dangereuse pour une ou plusieurs personnes, pour une installation ou pour l'environnement, la **Stop Card** permet d'intervenir. Cela peut aller d'une simple question pour s'assurer de l'absence de risque jusqu'à l'arrêt du travail en cours.

Cette interruption permet d'engager une discussion avec les collègues concernés (les intervenants et leur superviseur) pour résoudre le problème observé. Si nécessaire, des modifications sur la façon de travailler sont apportées avant de reprendre le travail en cours.

Si le problème ne peut pas être résolu immédiatement, le travail est suspendu en attendant la mise en œuvre des mesures adaptées.

PRÉVENIR LA SURVENANCE D'UN ACCIDENT INDUSTRIEL MAJEUR

Pour **prévenir la survenance d'un accident industriel majeur**, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages importants aux biens, TotalEnergies met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées de la Compagnie. La division Risques majeurs de la direction HSE apporte son support dans l'application de cette politique.

La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur de la Compagnie s'applique dès la conception ainsi que durant toute la vie des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles de la Compagnie, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention d'accidents, mais également sur des mesures d'atténuation des conséquences (mitigation et protection). Elles sont techniques et organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, a minima tous les cinq ans, ou lors de modification des installations.

En matière de conception et de construction des installations, des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations de la Compagnie est confiée à des

entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles de la Compagnie définissent le processus de maîtrise à suivre.

En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité des installations opérées par la Compagnie, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés soit par les analyses de risques, soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus allant de la préparation à la clôture est défini. Le référentiel de la Compagnie prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel. À titre d'illustration, afin de maîtriser l'intégrité des pipelines opérés par la Compagnie, ceux-ci font l'objet de contrôles périodiques comme les contrôles de la protection cathodique, la surveillance au sol ou aérienne ou les inspections par racleurs instrumentés. Ces actions sont planifiées dans le cadre des programmes de surveillance et de maintenance des canalisations. Ces contrôles et leur périodicité sont renforcés dans les zones à forts enjeux humains ou environnementaux identifiées par l'analyse des risques.

PRÉVENIR LES ACCIDENTS AU POSTE DE TRAVAIL

La Compagnie dispose d'une **politique de prévention des accidents au poste de travail** qui vise à la fois le personnel des Filiales et celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ces Filiales. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention. Cette politique est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO.

Dans le cadre de la politique de prévention des accidents au poste de travail, TotalEnergies a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuelle et les travaux à risques pour les employés de la Compagnie et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par la Compagnie. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TotalEnergies met également en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit leur nature, dont

PRÉVENIR LES RISQUES POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

En matière de **prévention des risques pour la santé au travail**, le référentiel One MAESTRO prévoit que les Filiales de la Compagnie identifient et évaluent les risques pour la santé au poste de travail à court, moyen et long termes. Il fournit pour ce faire des guides pour la mise en application. L'analyse de ces risques pour la santé porte sur les risques de nature chimique, physique, biologique, ergonomique et psychosociaux. Elle conduit à l'établissement et au déploiement d'un plan d'action. Un correspondant Hygiène Industrielle est identifié dans les Filiales et a pour mission de mettre en œuvre la politique d'identification et d'évaluation des risques pour la santé au poste de travail. Les actions sont intégrées dans les plans d'action HSE des entités et auditables dans le cadre des audits One MAESTRO.

De manière générale, l'**exposition potentielle aux produits chimiques ou dangereux** sur un site opéré par une entité de la Compagnie ou à proximité est l'un des dangers les plus suivis au regard des conséquences potentielles. Les projets de construction de nouvelles installations se conforment dès leur conception aux standards techniques internationaux afin de limiter les expositions. Pour les sites en production opérés par une entité de la Compagnie et soumis à ce risque, le référentiel One MAESTRO structure la démarche de prévention en plusieurs étapes. En premier lieu, les produits dangereux tels que les produits CMR (Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) sont recensés de façon exhaustive et leurs dangers identifiés. Puis, les expositions

LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITES DE TotalEnergies

TotalEnergies mène une politique d'évitement, de réduction et, quand c'est nécessaire, de compensation de l'empreinte de ses activités sur l'environnement et la nature.

Protection de l'air et de l'eau

Les activités de la Compagnie génèrent des rejets tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l'air des différents procédés de transformation, ou encore les rejets d'eaux résiduaires. Au-delà du respect des réglementations applicables, TotalEnergies a mis en place des règles et guides sur lesquels les Filiales s'appuient pour limiter les quantités rejetées. TotalEnergies s'est dotée plus particulièrement d'objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et s'est engagée à limiter ses rejets d'hydrocarbures dans l'eau. Après analyse, les sites exposés sont équipés de systèmes de réduction qui incluent des mesures organisationnelles (gestion de la teneur en soufre des combustibles, amélioration de la conduite des procédés de combustion, etc.) et des mesures techniques spécifiques en fonction des sites (stations de traitement des eaux résiduaires, utilisation de brûleurs de bas-NO_x, dépoussiéreurs électrostatiques, etc.). À ce jour, toutes les raffineries contrôlées par la Compagnie sont pourvues de ce type de dispositifs.

Pour les nouvelles installations développées par la Compagnie, les règles internes prévoient que des études d'impact doivent être réalisées et si nécessaire des actions menées pour limiter les effets de ces rejets.

la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle.

La direction HSE intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, électricité, espaces confinés etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les Filiales dans leur démarche volontaire de renforcement de la culture sécurité. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates.

potentielles à des niveaux pouvant présenter un risque pour la santé du personnel, des entreprises extérieures ou des riverains, sur le site ou à proximité, sont identifiées et évaluées, et des mesures de prévention ou de mitigation sont mises en œuvre pour maîtriser les risques. Enfin, la démarche est contrôlée (contrôle d'atmosphère, suivi médical spécifique, audits, etc.) en vue de vérifier son efficacité et de mettre en œuvre des actions d'amélioration si nécessaire. Elle est également formalisée dans un dossier d'évaluation des risques régulièrement révisé par la Filiale.

En complément du référentiel One MAESTRO, la Compagnie est dotée d'un **référentiel santé**, qui a fait l'objet d'une revue complète et d'une approbation par la Directrice générale People & Social Engagement en 2022.

La politique santé s'intègre dans la démarche de la Compagnie en matière de développement durable et comprend des exigences sur la santé au travail qui s'appliquent aux salariés de la Compagnie dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi qu'aux salariés des entreprises extérieures travaillant sur ses sites.

La prévention de la santé au travail a pour but de préserver la santé mentale et physique des salariés de la Compagnie par la mise en œuvre d'une politique adaptée d'analyse et de prévention des risques. Elle vise également à s'assurer de leur aptitude au travail et à éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Protection des sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités de TotalEnergies proviennent essentiellement des déversements accidentels et des stockages de déchets. En matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions, TotalEnergies a élaboré un guide sur lequel les Filiales peuvent s'appuyer. L'approche qui y est recommandée repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites grâce à la mise en œuvre, dans la majorité des sites, de standards au niveau des meilleures pratiques de l'industrie, tant en ingénierie qu'en opération et dans les transports ;
- des opérations d'entretien à une fréquence adaptée afin de minimiser les risques de fuite ;
- une surveillance globale du milieu pour identifier une pollution éventuelle des sols et des eaux souterraines ;
- la maîtrise des pollutions résultant d'activités passées via des opérations visant à les confiner et à les réduire ou les éliminer.

Par ailleurs, une règle de la Compagnie fixe les exigences minimales suivantes :

- le recensement systématique pour chaque site des enjeux environnementaux et sanitaires liés à d'éventuelles contaminations des sols et des eaux souterraines ;

- l'évaluation des contaminations des sols et des eaux souterraines avec la prise en compte de différents facteurs (étendue de la pollution à l'intérieur ou hors des limites du site, nature et concentrations des polluants, présence d'un vecteur susceptible de permettre la migration de la pollution, usages du terrain et des eaux souterraines à l'intérieur et aux abords du site) ;
- la gestion des enjeux sanitaires ou environnementaux identifiés en fonction de l'usage du site.

Enfin, les installations opérées de la Compagnie qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourniers ou lagunes résultant des activités d'extraction d'hydrocarbures, friches d'unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré

toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles. Au-delà de la gestion appropriée des déchets liés à la déconstruction et à la mise en sécurité des sites, TotalEnergies s'est dotée d'une politique de dépollution des sols et des eaux souterraines basée sur l'évaluation et la gestion des risques que ces pollutions peuvent occasionner. Pour les sites en fin d'activité, les modes de gestion des pollutions sont déterminés en tenant compte des obligations réglementaires, avec pour objectif de conserver le contrôle de l'usage des sites en privilégiant les possibilités de redéveloppement d'activités de la Compagnie (solaire, reboisement, etc.) et de favoriser la biodiversité. Des entités spécialisées de la Compagnie supervisent les opérations de réhabilitation des sites.

MAÎTRISER LES ATTEINTES À LA BIODIVERSITÉ ET À LA NATURE DANS LES PROJETS ET LES OPÉRATIONS

En 2016, la Compagnie s'est engagée à contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. Dès 2018, TotalEnergies a été signataire de l'initiative act4nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement devenue act4nature international.

L'ambition biodiversité constitue une contribution au cadre mondial pour la biodiversité (GBF) adopté lors de la COP 15 en 2022, dont la mission est « d'enrayer et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la reconstitution dans l'intérêt des personnes et de la planète ». La Compagnie entend contribuer ainsi à ce cadre ambitieux et à ses déclinaisons nationales, comme la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) française adoptée en 2023, de manière concrète par des mesures de conservation et de restauration de la nature sur ses sites et territoires d'implantation.

Cette ambition est basée sur **quatre axes** : (1) les zones d'exclusion volontaire, (2) la gestion de la biodiversité dans les projets, (3) la gestion de la biodiversité sur les sites existants et ceux ayant cessé leur activité, (4) la promotion de la biodiversité. Cette ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO de la Compagnie. Ces axes sont décrits au point 5.5.4 du chapitre 5, qui reprend notamment les principes d'action suivants :

- la Compagnie s'engage à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique ;

- la Compagnie reconnaît la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, et respecte son engagement de ne mener aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones (sur la base des sites UNESCO inscrits à fin 2023) ;
- La Compagnie s'engage à mettre en place un plan d'action biodiversité (PAB) pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre les mesures pour générer un impact positif (gain) net sur la biodiversité.
- La Compagnie entend que chaque site opéré existant, important pour l'environnement (sites des Filiales en production de l'Exploration-Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz), certifié ISO14001, dispose d'un plan d'action biodiversité à définir au plus tard en 2025 et à déployer au plus tard en 2030. TotalEnergies rendra compte de leur mise en œuvre auprès des différentes parties prenantes.
- Enfin, dans le cadre de la promotion de la biodiversité, TotalEnergies souhaite soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes à la biodiversité et des actions de recherche.

LIMITER LES RISQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Sans prise en compte de précautions particulières, certains produits chimiques ou pétroliers commercialisés par TotalEnergies sont susceptibles de présenter des risques en matière de santé et sécurité des consommateurs. Le respect des exigences réglementaires est la première mesure pour limiter les risques tout au long du cycle de vie de ces produits. Au-delà, TotalEnergies a défini les exigences minimales à respecter pour la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers qu'elle produit, partout dans le monde, afin de réduire les impacts potentiels sur la santé des consommateurs et l'environnement. Elles comprennent l'identification et l'évaluation des dangers inhérents à ces produits et à leurs utilisations de même que l'information des consommateurs. Les fiches de données de sécurité accompagnant les produits chimiques ou pétroliers, y compris non classés dangereux, mis sur le marché par la Compagnie, disponibles dans au moins une des langues d'usage du pays, ainsi que l'étiquetage du produit sont deux éléments clés d'information.

La mise en œuvre de ces exigences est suivie par des pôles de spécialistes de la réglementation, des toxicologues et des écotoxicologues au sein des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services de la Compagnie. La mission de ces pôles est d'assurer la préparation des dossiers de sécurité des produits chimiques ou pétroliers afin qu'ils correspondent aux applications auxquelles ils sont destinés et

aux exigences réglementaires en vigueur. Ils procèdent ainsi à la rédaction des fiches de données de sécurité, des certificats de conformité (contact alimentaire, jouet, emballage pharmaceutique, etc.) et à l'enregistrement sous REACH⁽¹⁾ (ou réglementations équivalentes dans les autres zones géographiques) si nécessaire. Grâce à leur veille scientifique et réglementaire, ils accompagnent le développement des futurs produits commerciaux et ils assurent le suivi des mises à jour des fiches de données de sécurité, certificats et enregistrements afin qu'ils restent conformes aux réglementations en vigueur.

La gouvernance du processus est complétée au sein des business units ou des Filiales des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services par la nomination d'un responsable Sécurité Produits qui assure la conformité de la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers de son entité. Les réseaux de responsables Sécurité Produits sont coordonnés par les pôles de spécialistes de la Compagnie directement ou via un niveau intermédiaire régional pour le secteur Marketing & Services.

Les fiches de données de sécurité du pétrole et du gaz produits par les Filiales du secteur Exploration-Production sont réalisées par le Pôle d'expertise du Marketing & Services. La conformité de la mise sur le marché des produits est assurée par la Filiale.

(1) Règlement du Parlement européen, *Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals (REACH)*.

PRÉVENIR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

Dans le domaine du **transport routier**, la Compagnie dispose depuis de nombreuses années d'une politique visant à réduire les accidents en appliquant des standards pouvant être plus stricts que certaines réglementations locales. Cette politique, définie dans le cadre de référence One MAESTRO, s'applique à tout le personnel et aux entreprises extérieures en contrat avec les entités de la Compagnie. Elle comprend notamment l'interdiction de téléphoner en conduisant y compris avec un kit mains libres, l'interdiction d'utilisation des deux roues motorisées pour les déplacements professionnels, l'obligation de formation des conducteurs et la définition de spécifications techniques strictes pour les véhicules de la Compagnie (les véhicules légers doivent notamment répondre aux tests NCAP 5*). Des exigences complémentaires sont déclinées en fonction du niveau des risques routiers du pays et de la nature de l'activité.

Dans le domaine du **transport maritime et du transport fluvial** le processus et les critères de sélection des navires et des barges sont définis par les équipes en charge du *vetting*. Ces critères prennent en compte non seulement le navire ou la barge mais aussi l'équipage en s'assurant que celui-ci a les qualifications et formations requises selon la convention STCW (*Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers*). Ces mêmes équipes vérifient aussi l'application du système de gestion de la sécurité défini pour les navires par le code ISM (*International Safety Management*) de l'OMI (*Organisation maritime internationale*) ainsi que des

recommandations de l'industrie comme l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) et le SIGTTO (*Society of International Gas Tanker and Terminal Operators*) dont celles prenant en compte les facteurs humains et organisationnels, notamment pour la prévention des accidents de personne à bord des navires ou des barges. De plus, dans ses chartes d'affrètement TotalEnergies impose que l'équipage appartienne à un syndicat reconnu et affilié à l'ITF (*International Transport Workers' Federation*). L'ITF représente les intérêts des syndicats de travailleurs des transports dans les organes qui prennent des décisions concernant les emplois, les conditions d'emploi ou la sécurité dans le secteur des transports, tels que l'OIT (Organisation internationale du travail) ou l'OMI.

Dans le domaine du **transport aérien**, un processus de sélection des transporteurs est mis en place pour limiter les risques liés aux déplacements du personnel de la Compagnie et des entreprises extérieures, si leur voyage est organisé par TotalEnergies. Ce processus s'appuie sur les données issues des organismes internationaux reconnus : OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), IOSA (*IATA Operational Safety Audit*), IOGP (*International Association of Oil and Gas Producers*), et des recommandations d'autorités d'aviations civiles. Les compagnies aériennes qui ne disposent pas d'une notation par un organisme international font l'objet d'une évaluation par un organisme indépendant missionné par la Compagnie.

3.6.3.5 Principes fondamentaux dans les achats

Pour les achats, les exigences relatives au respect par les Fournisseurs des droits humains, de la santé, de la sécurité et de l'environnement sont précisées dans une règle interne définissant les principes pour les achats de biens et de services, incluant notamment les Principes fondamentaux dans les achats qui déclinent pour les Fournisseurs les principes énoncés dans le Code de conduite. La relation entre la Compagnie et ses Fournisseurs repose sur l'adhésion à ces Principes fondamentaux dans les achats.

Les Principes fondamentaux dans les achats précisent les engagements que TotalEnergies attend de ses Fournisseurs dans les domaines suivants : respect des droits humains au travail, protection de la santé, de

la sûreté et de la sécurité, action en faveur du climat, préservation de l'environnement, prévention de la corruption et des conflits d'intérêt et lutte contre la fraude, respect du droit de la concurrence, ainsi que promotion du développement économique et social.

Les Filiales veillent à ce que les exigences précisées par les Principes fondamentaux dans les achats soient communiquées aux Fournisseurs et s'efforcent de les intégrer dans les contrats ou de les remplacer par des principes équivalents au terme de leurs négociations. Ces principes sont également accessibles à tout Fournisseur en français et en anglais sur le site internet de TotalEnergies.

3.6.3.6 Référentiel de contrôle interne

TotalEnergies veille de manière constante à maintenir un cadre de contrôle interne efficace fondé sur le référentiel du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO).

TotalEnergies dispose d'un référentiel complété d'un ensemble de recommandations pratiques et de retours d'expériences. Ce référentiel est structuré comme l'organisation de TotalEnergies : un référentiel Compagnie, des référentiels par secteur d'activité, et un référentiel propre à chaque entité opérationnelle significative.

3.6.4 Procédures d'évaluation

TotalEnergies a mis en place des dispositifs d'évaluation de ses Filiales et de ses Fournisseurs, notamment en collaboration avec des organismes indépendants, qui participent à l'identification et à la prévention des risques d'atteinte envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes,

et l'environnement. Des **formations du personnel, et notamment des dirigeants**, sont le complément **nécessaire** pour accompagner les Filiales dans la mise en œuvre des Principes d'action de TotalEnergies (se reporter au point 3.6.5 de ce chapitre).

3.6.4.1 Dispositifs d'évaluation des filiales

ÉVALUATIONS HSE

Le processus de vérification du respect des exigences du référentiel HSE est organisé autour de mécanismes d'autoévaluation par la Filiale, et d'audit HSE par des experts de la direction HSE de TotalEnergies.

L'**autoévaluation** est à réaliser par les Filiales à minima tous les deux ans.

Un **audit HSE** est réalisé à minima tous les cinq ans, par le pôle Audit et retour d'expérience de la direction HSE, sur la base d'un protocole d'audit. Ces audits portent sur un ensemble d'activités et installations géré par un même système de management HSE. Ils abordent notamment l'engagement de l'encadrement, le respect des règles applicables, la gestion des risques, l'implication de chacun à son niveau, la relation avec les Fournisseurs présents sur le site de la Filiale, les compétences, la préparation aux situations d'urgence, les retours d'expérience, l'autoévaluation par la Filiale,

et la démarche d'amélioration continue. Le protocole d'audit HSE de la Compagnie est basé sur le référentiel One MAESTRO et intègre les exigences des normes internationales ISO 14001:2015 (systèmes de management environnemental) et ISO 45001:2018 (systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail). Le protocole d'audit est déployé en intégralité au cours des autoévaluations et selon une approche par les risques lors des audits. L'objectif est d'identifier les potentiels écarts des Filiales dans leur application des règles et de leur permettre de définir et mettre en œuvre des actions d'amélioration. La progression des actions d'amélioration est communiquée à la ligne hiérarchique, au niveau approprié. Le statut des actions liées à des constats d'audit d'une certaine gravité est communiqué aux directions de secteurs d'activité et HSE, semestriellement.

D'autres dispositifs ciblés d'évaluation sont appliqués, tel que l'enquête annuelle Hygiène Industrielle qui est envoyée aux Filiales de la Compagnie afin d'évaluer le taux de mise en œuvre des analyses de risques au poste de travail, pour s'assurer que les expositions potentielles ont bien été identifiées, et que les plans d'action existent.

ÉVALUATIONS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Pour vérifier la bonne application des principes contenus dans le Code de conduite au niveau des Filiales, la Compagnie mandate un prestataire spécialisé dans les **évaluations en matière d'éthique et de droits humains**. Ces évaluations incluent des critères relatifs aux droits humains. Dans ce cadre, un panel de collaborateurs et parties prenantes externes des Filiales est interrogé pour comprendre comment leurs Activités sont perçues localement. Le contenu de l'évaluation est adapté à chaque Filiale et peut couvrir des sujets tels que l'engagement de la direction de la Filiale et la sensibilisation des collaborateurs au Code de conduite, les conditions d'emploi des collaborateurs, les procédures de sélection des Fournisseurs, les mesures de sûreté mises en place ou la collaboration proactive avec les parties prenantes locales. À la suite de ces évaluations, des plans d'action assortis d'une procédure de suivi sont définis et mis en œuvre par les Filiales concernées.

Au niveau des projets, des études d'impact, pour analyser les enjeux et le contexte sociétal, sont menées et peuvent être complétées par des **études d'impact spécifiques sur les droits humains** des Activités de la Compagnie dans des contextes sensibles (notamment sur la base de critères liés aux risques relatifs aux droits humains par pays) qui sont menées par TotalEnergies avec des organismes indépendants spécialisés en matière de droits humains, ou dans la prévention et la gestion des conflits entre les entreprises et les communautés locales. Ces évaluations prennent en compte les sujets saillants identifiés par la Compagnie (se reporter au point 3.6.2.2 de ce chapitre).

3.6.4.2 Dispositifs d'évaluation des Fournisseurs

En phase précontractuelle, le **processus de préqualification des Fournisseurs** de biens et services, portant sur six critères (administratif, anti-corruption, technique, HSE, financier et développement durable) permet l'évaluation des Fournisseurs quant au respect des droits humains au travail, de la sécurité, de la santé et de l'environnement. Ce processus a été harmonisé au niveau de la Compagnie⁽¹⁾. Selon les résultats d'une analyse de risques effectuée par Fournisseur, une évaluation détaillée est effectuée. Elle intègre des questionnaires ciblant les enjeux précités et le cas échéant, débouche sur un plan d'action, une visite technique du site par des collaborateurs ou un audit des conditions de travail réalisé par un prestataire spécialisé. Un outil informatique de préqualification, mis en place depuis 2019, poursuit son déploiement.

En vue de la sélection des Fournisseurs, TotalEnergies intègre également les critères de développement durable, incluant le respect des droits humains au travail, de la sécurité, de la santé et de l'environnement dans l'**évaluation des offres**.

Pendant la relation contractuelle, TotalEnergies a mis en place un dispositif d'**évaluation des Fournisseurs**, par des tierces parties indépendantes, pour identifier et prévenir les risques d'atteinte grave envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé, la sécurité des personnes et l'environnement. Ainsi, les Fournisseurs à risque font l'objet d'audits documentaires et/ou sur site permettant de vérifier le respect des Principes fondamentaux dans les achats de TotalEnergies et d'évaluer leur performance en matière de développement durable. Un plan d'audit est établi chaque année et cible les Fournisseurs prioritaires parmi lesquels figurent les Fournisseurs sélectionnés au regard des risques qu'ils présentent en matière de droits humains et/ou d'environnement en raison du secteur d'activité et du pays dans lequel ils opèrent.

La direction HSE définit les règles et guide de *reporting* et veille notamment à la bonne application du référentiel pour la consolidation des données relatives aux émissions des gaz à effet de serre (GES) de la Compagnie fournies par les Filiales.

Identifiée comme pouvant présenter un risque saillant dans la cartographie des risques d'atteinte aux droits humains, la **sûreté** fait l'objet de **processus d'évaluation des risques** au niveau des entités et des projets. La direction Sûreté a notamment en charge la mise en œuvre des engagements pris par TotalEnergies au titre du respect des Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR), initiative multiparties prenantes dont TotalEnergies est membre depuis 2012, impliquant des gouvernements, des sociétés et des associations, qui concerne les relations avec les forces de sûreté gouvernementales ou les sociétés privées de sûreté. Dans ce cadre, une évaluation de risques en matière de sûreté et de droits humains est réalisée par la Filiale. En outre, un outil VPSHR d'autodiagnostic a également été développé pour permettre aux Filiales d'évaluer leur propre respect des VPSHR et d'identifier les domaines à améliorer. L'outil permet d'évaluer l'engagement VPSHR de la Filiale, les formations du personnel, ainsi que les relations avec les forces de sûreté gouvernementales et les sociétés privées de sûreté.

Enfin, un **questionnaire annuel d'autoévaluation** permet aux Filiales du périmètre One MAESTRO d'évaluer le niveau de déploiement de la **démarche sociétale** sur le terrain. Les actions de dialogue, de gestion d'impacts et de contribution au développement socio-économique et culturel sont recensées et analysées.

Le processus de préqualification peut être complété de **vérifications spécifiques au respect des VPSHR** au niveau de la Filiale. Lorsque des sociétés privées de sûreté sont déployées pour assurer la protection d'une Filiale, des vérifications préalables sont menées. Elles sont relatives au processus de recrutement, à la formation technique et professionnelle (notamment en ce qui concerne le contexte local, l'utilisation de la force et le respect des droits des individus), aux conditions de travail, à la réputation de la société et vérifient notamment que ces Fournisseurs n'emploient pas de personne condamnée ou mise en cause pour violation des droits humains.

Des équipes dédiées peuvent être mobilisées dans le processus de préqualification dans des cas particuliers, comme pour certaines matières premières ou pour le *vetting*.

La cellule mise en place au sein de la Compagnie pour la sélection des **Fournisseurs de matières premières pour les biocarburants** vise à s'assurer que celles-ci sont certifiées durables selon les critères exigés par l'Union européenne (certifications de types ISCC EU et ISCC PLUS). Ces types de certification intègrent les critères bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres et respect des droits humains. Au-delà de cette certification obligatoire, et comme rappelé plus haut (se reporter au point 3.6.3.5), les entités concernées s'efforcent d'intégrer les Principes fondamentaux dans les achats dans ces contrats. Conformément à son engagement, TotalEnergies a cessé ses approvisionnements en huile de palme.

(1) À l'exception de certaines entités qui conservent la gestion de leur relation fournisseurs comme Hutchinson, Saft Groupe, Greenflex ou TOTS TotalEnergies Trading SA.

Par ailleurs, le département **Vetting des activités trading-shipping** veille à l'élaboration et à l'application de critères de sélection des navires et des barges utilisés pour le transport des produits liquides pétroliers ou chimiques et des produits gaziers de TotalEnergies afin de s'assurer de leurs qualités techniques au regard des meilleurs standards internationaux, de l'expérience des équipages et de la qualité du management technique des armateurs. L'approbation de ce département, fournie sur la base des seules données techniques et indépendamment de toute considération commerciale, est nécessaire pour tout affrètement de navires et de barges par une Filiale, pour tous les navires ou barges qui sont affrétés par des tiers et qui transportent des cargaisons appartenant à TotalEnergies ou qui font escale dans un terminal opéré par une Filiale. Des audits réalisés chez les armateurs permettent également de juger de la qualité des systèmes de management technique mis en place par les opérateurs, de la sélection et de la formation des équipages ainsi que du soutien fourni aux navires.

TotalEnergies participe activement à la mutualisation des rapports d'inspection avec les autres compagnies pétrolières et gazières internationales au travers de la base de données *Ship Inspection Report*

(SIRE) mise en place par l'*Oil Companies International Marine Forum* (OCIMF), contribuant ainsi à l'amélioration continue de la sécurité du transport maritime pétrolier, chimique et gazier.

Enfin, depuis 2012, un vaste programme d'inspection des transporteurs est déployé au Marketing & Services, secteur où l'activité transport est la plus importante au sein de la Compagnie avec la livraison des produits en stations-service et chez les clients particuliers. Ce programme a été étendu aux activités de transport de produits de la direction Polymères du secteur Raffinage-Chimie, aux activités de transport de soufre liquide du secteur Integrated LNG et est progressivement étendu au secteur Exploration-Production. Il fait intervenir des experts transport indépendants qui inspectent les transporteurs sur les pratiques et processus mis en place concernant le recrutement et la formation des chauffeurs, les contrôles et la maintenance des véhicules, la gestion des trajets et le système de management HSE. À l'issue de l'inspection, un plan d'action est mis en place. En cas de de manquement grave ou de mauvais résultats répétitifs, le transporteur peut être exclu de la liste des transporteurs agréés.

3.6.5 Actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Les actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves reposent en premier lieu sur les Principes d'action et des évaluations décrits ci-dessus.

Elles s'appuient en outre sur les retours d'expérience après des événements HSE, des formations destinées aux collaborateurs de TotalEnergies, des sensibilisations des Fournisseurs et des mécanismes de gestion des situations d'urgence et de crise.

3.6.5.1 Retour d'expérience

La Compagnie met en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit la nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle.

Ce processus peut inclure l'évaluation de la gravité, l'analyse de l'événement, et une communication interne et auprès des parties prenantes concernées. Un retour d'expérience peut également être effectué selon les enseignements tirés de l'analyse de l'événement. Il a pour objectif d'assurer que toutes les Filiales soient informées et de partager les enseignements issus de l'analyse de cet événement.

3.6.5.2 Sensibilisation et formation des collaborateurs de TotalEnergies

TotalEnergies a mis en place différents canaux de communication et d'information permettant à l'ensemble des collaborateurs de TotalEnergies SE et de ses Filiales d'avoir accès aux Principes d'action définis par la Compagnie en matière de droits humains, d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement.

Le **Code de conduite** est distribué à tous les collaborateurs afin de les sensibiliser aux valeurs de TotalEnergies, dont la sécurité et le respect de l'autre, qui inclut le respect des droits humains. Il leur est également accessible sur le site intranet de TotalEnergies et peut être téléchargé en plus de quinze langues. Tout nouveau collaborateur doit confirmer en avoir pris connaissance. La journée d'intégration de TotalEnergies inclut une initiation à l'éthique et aux droits humains et une formation en ligne sur les enjeux de l'éthique est également disponible.

Des **parcours de formation HSE**, intégrant des programmes pédagogiques en ligne ainsi que des formations techniques adaptées aux différentes Activités, sont proposés à l'ensemble des collaborateurs de la Compagnie. Des programmes dédiés à la santé, la sécurité et l'environnement sont déployés suivant différents prismes : général, par type d'activités ou par thématiques. À titre d'illustration, les formations générales suivantes existent en fonction du niveau de responsabilité et d'expérience dans la Compagnie : la formation *Safety Leadership for Executives*, la formation *HSE pour managers*, et des formations destinées aux nouveaux embauchés.

S'agissant du Climat qui est un risque global pour la planète résultant de l'ensemble des activités humaines, la Compagnie a structuré sa démarche afin d'intégrer les enjeux climatiques à sa stratégie et a défini des objectifs précis à différents horizons de temps, afin de maîtriser et réduire les émissions de GES résultant de ses Activités (Scope 1+2). Il en est rendu compte à la section 3.6.8.4. de ce chapitre.

À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité fait l'objet d'une analyse similaire à celle d'un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités de TotalEnergies, il donne lieu à une alerte de sécurité, et selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience. De façon générale, la culture d'entreprise encourage les retours d'expérience formels et informels dans les différents domaines du Plan de vigilance.

Ces parcours de formation intègrent depuis 2020 des actions de formation autour des enjeux liés au climat à destination de l'ensemble des collaborateurs de la Compagnie. Un module dédié est également destiné aux dirigeants et managers de la Compagnie.

En Filiale et au siège, les équipes amenées à intervenir en situation de crise s'exercent régulièrement sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Une formation dédiée (formation initiale et formation de recyclage) contribue également à cette préparation, tenant compte des différents rôles en situation de crise (par exemple, directeur de cellule de crise, liaison avec les opérations, experts, communicant, etc.).

Des **programmes de formation dédiés aux droits humains** sont mis en place à l'attention des dirigeants, directeurs de sites et des collaborateurs les plus exposés à ces problématiques. Des sessions de sensibilisation sur ces sujets sont organisées régulièrement auprès des salariés, comme c'est le cas lors d'évaluations Ethique de Filiales.

Le département Droits humains développe un plan de formation pour les collaborateurs de la Compagnie afin de favoriser leur compréhension des sujets relatifs aux droits humains et ainsi mieux maîtriser les risques associés. Ce plan est déployé en priorité auprès des collaborateurs potentiellement les plus exposés aux risques liés aux droits humains.

Dans le domaine des achats, des modules de formation explicitant les engagements éthiques de TotalEnergies et les Principes fondamentaux dans les achats ont également été développés à l'attention des acheteurs de la Compagnie. Une formation aux achats responsables est également obligatoire pour les acheteurs de TotalEnergies Global Procurement.

La direction Sûreté a développé une **formation en ligne intégrant un module sur les VPSHR** à destination des responsables sûreté des Filiales et met à leur disposition des supports de formation pour les collaborateurs de la Compagnie. Des missions sur le terrain sont également organisées de façon à délivrer des sessions directement au sein des Filiales.

En matière **sociétale**, un module de sensibilisation en ligne est disponible pour tous les salariés à travers la plateforme interne de formation. Des formations ciblées sont également dispensées.

Les canaux de communication internes, tels que des sites accessibles par la plupart des collaborateurs sont également utilisés pour **sensibiliser les collaborateurs** sur les sujets relatifs aux droits humains. Les pages consacrées à l'éthique et au respect des droits humains présentent les sujets saillants identifiés par TotalEnergies. Ces pages ont plusieurs objectifs : expliquer les Principes d'action, présenter leur mise en œuvre par TotalEnergies et aider les collaborateurs à adopter la conduite éthique attendue dans leur travail au quotidien.

Des **événements** comme le **Business Ethics Day** annuel permettent de sensibiliser les collaborateurs de TotalEnergies SE et de ses Filiales.

Un **Guide droits de l'homme** est également mis à la disposition des collaborateurs et des parties prenantes. Il permet de sensibiliser les collaborateurs de TotalEnergies aux enjeux liés aux droits humains de son industrie (au travail, avec les communautés locales et dans le domaine de la sûreté) et précise les comportements à adopter dans ses activités et relations avec ses parties prenantes. Il inclut des études de cas. Ce guide rappelle les engagements pris par la Compagnie en

matière de droits humains. Il suggère des réponses aux questions et préoccupations relatives aux droits humains, notamment concernant le travail des enfants, le travail forcé, les pratiques discriminatoires ou la négociation collective.

Le **Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux**, publié en 2017, a pour vocation d'apporter des solutions pratiques aux questions soulevées par les collaborateurs et les managers de la Compagnie partout dans le monde. Il repose sur les expériences des secteurs d'activité dans différents pays et encourage le dialogue, le respect et l'écoute pour trouver des solutions adaptées au contexte local. De nombreux experts internes et externes ont contribué à sa rédaction, dont des représentants de diverses communautés religieuses. Ce guide a été traduit en 10 langues. Disponible sur le site dédié aux droits humains, il est également distribué lors de formations.

La direction HSE organise au sein de la Compagnie la **Journée mondiale de la sécurité** et la **Journée mondiale de l'environnement** afin de mobiliser les équipes et les sensibiliser à la mise en pratique des Principes d'action. Différents **guides HSE** existent dans le référentiel One MAESTRO pour partager les bonnes pratiques HSE avec les Filiales de la Compagnie. Des communications HSE régulières sont effectuées tout au long de l'année (séminaires, webinaires, colloques). Une culture de la sécurité est mise en œuvre au quotidien par les collaborateurs de la Compagnie qui organisent, au début de réunions ou avant l'exécution d'une opération à risque, un « instant sécurité » (*safety moment*) consistant en un échange de courte durée afin de rappeler les messages clés en matière de sécurité et aligner les participants sur des engagements communs. Une démarche comparable est mise en œuvre pour renforcer la culture du développement durable, par diverses initiatives incluant l'instauration des instants développement durable (*Sustainab'ALL moments*).

3.6.5.3 Sensibilisation et formation des Fournisseurs

Les **Principes fondamentaux dans les achats** constituent un engagement contractuel des Fournisseurs, et sont également un vecteur de sensibilisation des Fournisseurs notamment sur les sujets HSE et droits humains. Ils sont portés à la connaissance des Fournisseurs dès leur intégration dans la base de données Fournisseurs. Ces principes sont également détaillés dans une brochure explicative distribuée aux Fournisseurs lors de rendez-vous annuels ou d'événements comme le *Suppliers Day*, et disponible sur le site internet de TotalEnergies. Un **guide pratique sur les droits humains au travail**, à destination des Fournisseurs, est partagé avec eux et est également disponible sur le site internet de TotalEnergies.

Des actions de formation sont également entreprises à l'égard des Fournisseurs, par exemple la **formation sur la sûreté responsable et**

les VPSHR dispensée aux agents des prestataires de sûreté. Les contrats avec ces prestataires mentionnent le respect des VPSHR et la nécessité de former leur personnel aux VPSHR. De plus, la direction Sûreté peut être amenée à délivrer directement ces formations auprès des prestataires de sûreté.

Les Fournisseurs intervenant sur les sites des Filiales sont sensibilisés aux risques pour la santé, la sécurité et l'environnement des activités des sites concernés. Ils sont accompagnés afin de gérer les risques liés à leurs activités, celles des sites et leurs potentielles interférences notamment dans le cadre du processus de permis de travail ou de visites de sécurité sur site.

3.6.5.4 Réponses à des situations d'urgence ou de crise

La gestion de crise est organisée de manière à anticiper et assurer une réponse efficace en cas de situations d'urgence ou de crise.

Afin de faire face efficacement à l'éventualité d'un accident industriel majeur, TotalEnergies a mis en place un dispositif global de gestion de crise reposant notamment sur un système d'astreinte 24/7, sur un

processus spécifique déployé dans les Filiales et sur un espace de gestion de crise dédié, au siège, permettant de gérer deux crises en simultané. Le référentiel prévoit que les Filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse de fuites, de feux ou d'explosions et de les tester régulièrement.

3.6.6 Mécanismes d'alerte

TotalEnergies dispose de plusieurs mécanismes d'alerte ouverts **aux collaborateurs, aux Fournisseurs et aux tiers**.

Pour accompagner les collaborateurs au quotidien, la Compagnie encourage un climat de dialogue et de confiance permettant à chacun d'exprimer son point de vue et ses préoccupations. Les salariés peuvent ainsi s'adresser à leur responsable hiérarchique, un responsable RH, un autre manager, leur Compliance Officer ou leur Ethics Officer.

Les collaborateurs, les Fournisseurs ainsi que toute autre partie prenante peuvent contacter le **Comité d'éthique** pour poser une question ou signaler des faits présentant un risque de non-conformité au Code de

conduite via l'adresse e-mail générique (ethics@totalenergies.com). Ce dispositif de recueil et de traitement des signalements éthiques a été mis en place en 2008 en associant les organisations syndicales de TotalEnergies au niveau européen, puis détaillé dans une règle interne dédiée. Ce mécanisme d'alerte prévoit que l'objet du signalement transmis au Comité d'éthique peut notamment concerner : «*une atteinte grave ou un risque d'atteinte grave aux droits humains et aux libertés fondamentales*» et «*une atteinte grave ou un risque d'atteinte grave à la santé ou à la sécurité des personnes ou à l'environnement*».

La procédure de recueil et traitement des signalements, publiée sur le site internet de TotalEnergies depuis décembre 2020, décrit ce dispositif qui prévoit des mesures de protection des lanceurs d'alerte et notamment la non-divulgateion de leur identité, le caractère confidentiel de la procédure de recueil, de traitement et de clôture de l'alerte, l'interdiction de toute mesure de représailles à leur encontre sous peine de sanctions, et le respect des lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles. Le Comité d'éthique est une structure centrale où est représenté l'ensemble des secteurs d'activité de TotalEnergies. Tous ses membres sont des collaborateurs de TotalEnergies possédant une bonne connaissance de ses Activités et ayant démontré l'indépendance et la liberté d'esprit nécessaires à l'exercice de leur mission. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite et veille à sa bonne mise en œuvre. Il est aidé dans sa démarche par les directions concernées, ainsi que par un réseau de correspondants éthiques locaux (Ethics Officers). Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration. Les membres du Comité d'éthique sont soumis à une obligation de confidentialité. La confidentialité des signalements au Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée.

Ce dispositif est complété par des mécanismes d'alerte spécifiques mis en œuvre au niveau de certaines Filiales.

En cohérence avec les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme, le référentiel One MAESTRO prévoit que les entités opérationnelles de TotalEnergies déploient des **procédures de gestion des plaintes** des parties prenantes, liées aux activités de la Filiale (hors réclamations commerciales). Cela permet d'offrir aux riverains et aux communautés locales un canal privilégié

d'expression de leurs préoccupations et réclamations. Le traitement local permet d'apporter des réponses aux personnes qui estiment avoir été affectées négativement par les Activités, et d'améliorer les processus internes pour réduire les impacts pouvant être occasionnés par les Activités. La gestion des plaintes consiste à informer les parties prenantes de l'existence de ce processus, recevoir et enregistrer les plaintes, en accuser réception et informer les parties prenantes des suites données, si nécessaire proposer un règlement des plaintes en collaboration avec les parties prenantes et assurer le suivi du traitement. Ce dispositif est régulièrement analysé afin d'identifier des améliorations à mettre en place. Un guide interne a été publié en 2020, détaillant la méthodologie de conception et de mise en œuvre du processus de gestion de plaintes. Ce guide contient des outils pratiques inspirés de recommandations internationales (IPIECA – International Petroleum Industry Environmental Conservation Association, ICMM – International Council on Mining and Metals, IFC – International Finance Corporation).

Ces mécanismes d'alerte peuvent être également utilisés dans le cadre de la mise en œuvre des **VPSHR**. De plus, **en cas d'incident, un processus de signalement** prévoit une information de la direction Sécurité, une analyse interne pour établir les faits, ainsi qu'un compte-rendu final. Ce mécanisme permet à la Filiale concernée de réévaluer son dispositif relatif aux VPSHR et de prendre des mesures pour réduire le risque d'incidents.

Les Fournisseurs peuvent également s'adresser au **médiateur interne Fournisseurs** via une adresse e-mail générique (mediation.fournisseurs@totalenergies.com). À la disposition des Fournisseurs et des acheteurs, il renoue le dialogue et permet de trouver des solutions.

3.6.7 Dispositifs de suivi

Des comités pluridisciplinaires assurent le suivi des mesures mises en œuvre aux bornes de leur périmètre. Des indicateurs permettent de suivre l'efficacité des mesures, les progrès réalisés et d'identifier les axes d'amélioration.

COMITÉS

Le **Comité d'éthique** est particulièrement impliqué dans le suivi du respect du Code de conduite et peut être saisi pour obtenir un conseil sur sa mise en œuvre.

Le **Comité de pilotage droits humains** est composé de représentants de différentes directions (sûreté, achats, sociétal notamment) et des secteurs d'activité. Il est présidé par la directrice Sustainability & Climate de TotalEnergies. Il se réunit plusieurs fois dans l'année et coordonne les actions relatives aux droits humains menées par les différents secteurs d'activité et les Filiales, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route Droits humains présentée au Comité exécutif. L'ensemble des représentants pays (*Country Chairs*) contribue également à ce suivi,

REPORTING

Le système de *reporting* interne et d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions engagées au sein de TotalEnergies dans ces domaines est basé :

- pour les indicateurs sociaux (intégrant notamment la santé), sur un guide pratique, le *Protocole et méthodologie de reporting social de la Compagnie* ;
- pour les indicateurs de sécurité, sur une règle Compagnie d'élaboration du *reporting* HSE événementiel et statistique ; un processus d'analyse du retour d'expériences recense notamment les

notamment en étant les contacts locaux de la direction Sécurité concernant le respect des VPSHR.

Des représentants du Comité de direction de TotalEnergies Global Procurement et des directions Sustainability & Climate, HSE et Juridique ainsi que du Comité d'éthique se réunissent au moins une fois par an au sein du **Comité Achats responsables**, pour suivre la mise en œuvre effective du programme Achats responsables.

La **direction HSE** a constitué des équipes transverses d'experts notamment dans le domaine de la sécurité, de l'environnement et de la gestion de crise et pilote l'animation continue des thématiques HSE.

- événements nécessitant d'établir un rapport d'analyse structuré pour en tirer des enseignements en matière de conception et d'opération ;
- pour les indicateurs environnementaux, sur une procédure de *reporting* Compagnie, complétée par un guide et des instructions spécifiques aux activités.

Des objectifs consolidés sont définis pour chacun des indicateurs clés et revus annuellement. Les secteurs d'activité déclinent ces indicateurs au sein de leur périmètre, en analysent les résultats et définissent un plan.

3.6.8 Compte-rendu de mise en œuvre⁽¹⁾

3.6.8.1 Droits humains

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

ÉVALUATION DES FILIALES

TotalEnergies conduit des évaluations et des études d'impact de différentes natures :

- des évaluations Éthique et droits humains de Filiales, relatives notamment aux conditions de travail des collaborateurs de TotalEnergies ;
- des études d'impact pour analyser les enjeux et le contexte sociétal lors de projets industriels complétées le cas échéant par des études d'impact spécifiques en matière de droits humains ;
- des autoévaluations des Filiales.

Évaluations Éthique et droits humains

Les pratiques des entités de TotalEnergies en matière d'éthique et de droits humains sont régulièrement évaluées par des tiers indépendants et des experts qualifiés, en complément des audits et missions d'assistance réalisés par la direction Audit & Contrôle interne qui couvrent certaines thématiques en matière de droits humains.

Le choix des entités évaluées se base sur plusieurs critères, notamment le niveau de risque de non-respect des droits humains dans les pays, le nombre d'alertes reçues l'année précédente et la date de la dernière évaluation de la Filiale. Ces évaluations permettent d'identifier les bonnes pratiques des Filiales, de les partager au sein de la Compagnie et de recommander des axes d'amélioration. La connaissance et l'appropriation du Code de conduite sont testées et renforcées par des sessions de sensibilisation Éthique et droits humains. Les collaborateurs sont encouragés à remonter leurs préoccupations en matière d'éthique

en toute confidentialité et à signaler les comportements potentiellement contraires aux principes du Code de conduite.

En 2023, quatre évaluations Éthique et droits humains ont été effectuées. Elles ont concerné quatre Filiales totalisant environ 1 800 collaborateurs (au Vietnam, au Maroc, en Afrique du Sud et en République du Congo). Ces évaluations ont confirmé que le Code de conduite est bien intégré par les Filiales.

Le suivi des plans d'action mis en place à la suite des évaluations en 2022 au sein des Filiales au Mexique, Inde et Argentine a été également effectué en 2023. Il est prévu d'effectuer le suivi du plan d'action de la Filiale du secteur Exploration-Production au Qatar et de la Filiale de Saft Groupe en Inde en 2024.

Études d'impact des projets industriels

Lorsque la décision est prise de développer un projet industriel, une **étude** détaillée **d'état initial** est lancée pour identifier, en amont, les parties prenantes potentiellement affectées, décrire le contexte local et évaluer les principaux enjeux (risques et opportunités) socio-économiques et culturels de la zone concernée. Une **étude d'impact sociétal** est ensuite menée afin d'évaluer et d'analyser les opportunités et les risques directs, indirects ou cumulés, à court, moyen et long terme du projet. En 2023, 61 de ces études ont été initiées ou réalisées.

En complément de ces études d'impact, des **études d'impact spécifiques en matière de droits humains** peuvent être également réalisées dans des contextes sensibles ou de conflits, avec l'aide d'experts indépendants.

Exemple : Projets Tilenga et EACOP, Ouganda et Tanzanie

En février 2022, la décision finale d'investissement du développement du Lac Albert a été prise, incluant le projet pétrolier amont Tilenga (opéré par TotalEnergies EP Uganda) et la construction de l'oléoduc East African Crude Oil Pipeline (EACOP) en Ouganda et en Tanzanie (dans lequel TotalEnergies Holdings EACOP est un actionnaire majoritaire).

Tous les partenaires se sont engagés à mettre ces projets en œuvre de manière exemplaire, et en prenant en considération les enjeux environnementaux et de biodiversité ainsi que les droits des communautés locales concernées, conformément aux standards de performance exigeants de l'International Finance Corporation (IFC).

Transparence

Conformément à son principe d'action de transparence en matière d'engagement avec la société civile, TotalEnergies publie depuis mars 2021 les études pertinentes, les revues indépendantes réalisées par des tiers et les plans d'action sociétaux et environnementaux relatifs aux projets Tilenga et EACOP. De telles revues indépendantes aident à s'assurer que les projets sont mis en œuvre conformément aux bonnes pratiques internationales de l'industrie. En complément du dialogue constant avec les communautés locales, ces revues permettent d'identifier les améliorations potentielles.

En 2023, TotalEnergies EP Uganda et EACOP ont démontré leur engagement en faveur de la transparence en fournissant à leurs parties prenantes des informations claires, accessibles et actualisées sur divers aspects des projets. Le projet Tilenga a organisé 16 visites sur le terrain en 2023, totalisant 2 000 visiteurs, pour les ONG et autres parties prenantes afin de contrôler et d'examiner ses performances sociales et environnementales. En 2023, TotalEnergies EP Uganda (TEPU) a également répondu à plus de 22 pétitions dans divers domaines couvrant des allégations sur les droits humains et les aspects environnementaux. EACOP a mis à disposition sur son site internet en 2023 des mises à jour régulières sur la construction, y compris la publication de ses rapports de diligence raisonnable sur les droits humains, la politique de genre et d'inclusion sociale, les accords de consentement préalable libre et éclairé conclus avec les communautés autochtones, les mises à jour du « contenu local ». Les échanges trimestriels avec les organisations de la société civile dans les deux pays fournissent également des mises à jour détaillées sur la construction, la performance sociale, l'acquisition de terres, l'environnement et les programmes de biodiversité.

(1) Conformément à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, le compte-rendu de la mise en œuvre effective du Plan de vigilance est présenté ci-après. Dans la mesure où l'identification des risques et la prévention des atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé et la sécurité des personnes et à l'environnement se recoupent pour partie avec certains des risques couverts par la déclaration de performance extra-financière (se reporter au chapitre 5), TotalEnergies a choisi de rendre compte ci-dessous de la mise en œuvre de son Plan de vigilance, en incorporant certains des aspects de sa déclaration de performance extra-financière, bien que celle-ci appréhende des risques d'atteintes de degrés variables.

Due Diligence et politiques droits humains

Pour Tilenga comme pour EACOP, des études d'impact droits humains (HRIA) ont été réalisées à travers les études d'impact sociétal et environnemental. En outre, des études d'impact droits humains spécifiques ont été publiées en septembre 2018 pour EACOP et en juillet 2022 pour Tilenga. EACOP a mis à jour son HRIA en 2022 et le document est une section du rapport de diligence raisonnable en matière de droits humains publié en décembre 2022, disponible sur le site internet d'EACOP. Ce HRIA a été présenté aux ONG en Ouganda et Tanzanie lors de réunions dédiées en 2023.

Dans chaque projet, des équipes Droits humains dédiées ont mis en place des plans d'action sur la base des recommandations de ces études d'impact et suivent leur mise en œuvre. Des comités de pilotage Droits humains ont été créés pour ces projets afin d'assurer la gouvernance et la supervision. Des processus d'enquête et d'établissement des faits sont en place en ce qui concerne les allégations relatives aux droits humains.

Pour Tilenga et EACOP, une politique présentant leur engagement relatif aux droits humains dans toutes leurs activités a été publiée en 2022. En 2023, pour faciliter l'accès et la compréhension, la politique des droits humains de Tilenga a été transcrite dans une affiche avec des pictogrammes soulignant les engagements en matière de droits humains et diffusée auprès des communautés locales.

En outre, EACOP a publié une politique relative au genre et à l'inclusion sociale en novembre 2023. Cette politique, basée sur les principes d'autonomisation des femmes du Pacte mondial des Nations unies, est disponible sur le site internet d'EACOP en anglais, en swahili et dans trois autres langues locales. Un plan d'action sur le genre a également été élaboré et sa mise en œuvre par les départements concernés au sein d'EACOP a débuté en janvier 2024.

Implication des parties prenantes

Les parties prenantes des projets sont régulièrement impliquées, y compris les autorités nationales, régionales et locales en Ouganda et en Tanzanie, les communautés affectées par le projet, les personnes affectées par le projet (PAP)⁽¹⁾, les autorités traditionnelles et religieuses, les entreprises locales, les opérateurs de tourisme, les développeurs d'installations associées, les ONG et organisations représentatives de la société civile, les organisations académiques et de recherche, et les organisations intergouvernementales.

Diverses méthodes et outils sont utilisés : rencontres dans les villages, réunions en petits groupes, groupes de discussion thématiques, rencontres individuelles, visites et tours de site, modalités alternatives telles que des tournées de communauté (*community drives*), etc. Cette implication s'appuie sur des supports d'information adaptés au public incluant une diversité de supports écrits et visuels, médias traditionnels tels que radio communautaire, télécommunications et sites internet. Par exemple, dans le cadre du projet Tilenga, une série innovante de webinaires intitulée « Let's Talk » offre une vision approfondie sur des sujets d'intérêt pour les membres de la société civile. En 2023, les sujets couverts ont été la restauration des moyens de subsistance, la sécurité, les droits humains dans la chaîne d'approvisionnement, le contenu national et l'héritage culturel.

Des équipes de terrain en charge de l'implication des parties prenantes, composées de superviseurs des relations avec les communautés – *community relations supervisors* – et en Ouganda les agents de liaison avec les communautés – *community liaison officers* (CLO) (agents masculins et féminins) sont présentes sur les sites, en dialoguant avec les communautés locales et ont développé des relations solides avec les autorités locales, la société civile et les représentants des communautés. Les superviseurs des relations avec les communautés, en Tanzanie, et les CLO, en Ouganda, observent et guident les échanges entre les contractants de construction et les communautés affectées par le projet. Ils servent de « pont » entre le projet et les communautés et veillent à ce que les échanges avec les parties prenantes du projet soient conformes aux principes de participation d'EACOP, de respect des droits humains, de non-discrimination, d'autonomisation, de transparence et de responsabilité.

En Ouganda, TotalEnergies EP Uganda entretient depuis plusieurs années des relations avec la *Civil Society Coalition on Oil and Gas* (CSCO), un réseau de plus de 60 ONG ougandaises dont l'objectif est d'œuvrer à une gouvernance durable des ressources pétrolières et gazières afin de maximiser les bénéfices pour le peuple ougandais. En juillet 2023, une visite sur le terrain du projet Tilenga a été organisée pour les membres de CSCO. EACOP, en Ouganda, mène aussi avec CSCO des réunions trimestrielles.

Pour renforcer les relations avec les organisations représentatives de la société civile et les ONG, le plan de travail de coordination de Tilenga avec les ONG pour 2023 a mis l'accent sur les échanges directs avec les ONG locales basées dans la zone du projet. À la fin de l'année 2023, 54 échanges bilatéraux s'étaient tenus avec différentes ONG locales.

Plusieurs accords de partenariat ont été signés en 2023 pour soutenir les objectifs environnementaux, sociaux et de respect des droits humains, portant notamment sur la restauration et la conservation des réserves forestières (avec l'Office national des forêts), la conservation et la restauration des zones humides et de la végétation riveraine dans la zone du projet Tilenga (avec le ministère de l'eau et de l'environnement), la sécurité routière (avec l'ONG Safe Way Right Way) et la biodiversité (avec Chimpanzee Sanctuary and Wildlife Conservation Trust et Wildlife Conservation Society).

Des opérations de sensibilisation à la sécurité routière ont été poursuivies en 2023 dans les 5 districts du projet. Elles ont donné lieu à quatre réunions auxquelles ont participé de nombreuses parties prenantes, notamment des dirigeants locaux, des officiers de police et des responsables de différentes associations des districts. En outre, en juillet 2023, TotalEnergies EP Uganda a lancé le programme de sécurité routière VIA dans le district de Buliisa, afin de sensibiliser les jeunes à la sécurité routière. L'ONG Safe Way Right Way a été chargée de la mise en œuvre et de la promotion de l'initiative au nom de TEPU.

En 2023, EACOP a continué à s'engager et dialoguer fréquemment avec les quatre groupes ethniques vulnérables s'identifiant eux-mêmes comme « peuples autochtones » impactés par le projet : les Akie, Taturu, Barabaig et Maasai.

(1) Un PAP (*Project Affected Person*) correspond à un groupe d'individus formant un foyer ou une entité (institution, entreprise) qui a été identifié, dans le cadre des études menées en vue du programme d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet, comme ayant au moins un actif impacté par la mise en œuvre du projet. Un actif peut être un logement, une construction, une parcelle de terrain nu ou cultivé, des plantes, des arbres, des cultures.

La démarche d'EACOP avec ces groupes a inclus notamment :

- mise en œuvre du plan d'EACOP pour les groupes ethniques vulnérables s'identifiant eux-mêmes comme « peuples autochtones » signé en septembre 2022. Ce plan définit les engagements d'EACOP de renforcer l'engagement, d'appliquer des mesures d'atténuation des impacts adaptés au mode de vie spécifique de ces communautés, d'accès aux bénéfices du projet et de renforcement des capacités de ces communautés ;
- signature d'accords de consentement préalable, libre et éclairé (*Free Prior and Informed Consent* – FPIC) entre EACOP et la communauté Akie en juillet 2022, avec la communauté Taturu en mars 2023 et avec la communauté Barabaig en janvier 2024 ;
- collaboration avec trois ONG autochtones pour renforcer l'engagement en utilisant des méthodes plus traditionnelles et renforcer les capacités des quatre communautés sur différents sujets ;
- conception d'un programme d'investissement social communautaire spécifique en collaboration avec l'une des ONG autochtones et une entreprise internationale spécialisée.

Acquisition foncière

Les processus d'acquisition foncière pour les deux projets sont menés conformément aux standards de performance de l'IFC et au cadre réglementaire national.

Le programme d'acquisition foncière pour chacun des deux projets est bien avancé.

Pour Tilenga, le processus de compensation pour la première tranche d'acquisition foncière, intitulé « Resettlement Action Plan 1 (RAP1) » et concernant 622 PAP, a été mené à son terme en 2021. Seuls sept PAP n'ont pas accepté l'indemnisation qui a été proposée après évaluation de leurs actifs. Conformément à un jugement du 30 avril 2021 du tribunal de Masindi qui a reconnu le caractère équitable des montants proposés, TotalEnergies EP Uganda a déposé les fonds correspondants sur un compte séquestre du tribunal au bénéfice de ces sept PAP.

Le déploiement du programme sur les RAP 2 à 5, concernant 4 954 PAP est bien avancé. Fin 2023, 99,1% des accords de compensation avaient été signés par les PAP pour leurs actifs impactés et 98% avaient reçu leur compensation. Tous les PAP n'ayant pas encore signé d'accords d'indemnisation ont fait l'objet d'une requête judiciaire ; cela concernait 42 PAP détenant/revendiquant des droits de propriété sur 32 parcelles de terrain. Plusieurs rendez-vous ont été organisés pour parvenir à un accord. Devant l'impasse résultant des refus, le gouvernement ougandais représenté par le procureur général, a porté la question devant les tribunaux. Lors d'une audience tenue le 8 décembre 2023 dans la ville de Hoïma en Ouganda (où se situe une partie des terrains concernés par le projet Tilenga), la Haute Cour a donné raison au gouvernement ougandais. Elle a également décidé d'accorder aux propriétaires concernés le droit de déposer des requêtes individuelles contre le gouvernement ougandais si elles contestaient la valeur de l'indemnisation telle que calculée par l'évaluateur du gouvernement. Les indemnisations ont été déposées, par TotalEnergies EP Uganda, sur un compte séquestre de la juridiction, comme demandé par la Haute Cour, le 22 décembre 2023, et les avis d'évacuation des terres concernées ont depuis été émises par le gouvernement ougandais.

Sur la totalité des PAP, une minorité d'entre eux ont besoin d'être relogés dans des maisons de remplacement car leur résidence principale est affectée par l'acquisition de terres. Pour les RAP 2 à 5, 189 des 205 maisons de remplacement étaient livrées à fin décembre 2023, dans le cadre du déploiement progressif du programme. Jusqu'à la livraison des maisons de remplacement, les PAP concernés peuvent continuer à vivre dans leur maison d'origine.

Les améliorations apportées à la mise en œuvre du processus d'acquisition des terres à la suite du RAP 1 ont été intégrées dans les procédures des RAP 2 à 5, y compris le renforcement de l'information aux communautés pour s'assurer que les PAP comprennent qu'ils peuvent continuer à cultiver leurs terres jusqu'à ce qu'ils aient reçu leur avis d'évacuation après compensation.

La majeure partie du programme d'acquisition de terres d'EACOP est sur le point d'être achevée. À fin décembre 2023, 99% des PAP en Tanzanie et 91% des PAP en Ouganda avaient reçu leur compensation.

Afin de soutenir les PAP dont l'activité agricole pourrait être perturbée par le processus d'acquisition des terres, une aide alimentaire transitoire – combinaison de paniers alimentaires et de transferts d'argent – a été mise en place et se poursuivra jusqu'à ce que les moyens de subsistance aient été rétablis.

Pour les PAP concernés, des programmes de rétablissement des moyens de subsistance sont mis en œuvre pendant au moins trois ans après l'acquisition des terres ou jusqu'à ce que les moyens de subsistance soient entièrement rétablis. Ces programmes comprennent une sensibilisation aux sujets financiers, des programmes agricoles pour améliorer les cultures et le bétail, des pépinières, l'apiculture, la gestion financière et la capacité entrepreneuriale, ainsi que la formation professionnelle pour soutenir les demandeurs d'emploi.

Respect des droits humains par les fournisseurs

Les projets Tilenga et EACOP ont établi des processus relatifs au respect par les fournisseurs des droits des travailleurs dans le cadre de la réqualification, de la conclusion des contrats et des vérifications, inspections et audits des fournisseurs.

Chez TotalEnergies EP Uganda, une présentation a été faite aux cadres supérieurs des fournisseurs lors du forum HSE annuel des fournisseurs et des sessions de sensibilisation sont régulièrement délivrées aux principaux fournisseurs. Pour EACOP, des sessions de formation aux droits humains ont également été dispensées aux fournisseurs et des supports de communication ont été élaborés pour les travailleurs.

Les questions relatives aux droits humains sur le lieu de travail sont prises en compte lors des audits et inspections HSE. En plus d'inclure certains aspects relatifs aux droits humains dans les audits HSE, des audits ciblés sur les droits humains sont effectués sur les contractants et fournisseurs de TEPU. Ces audits sont appelés « Audits de durabilité » et se concentrent sur les pratiques de développement durable mises en place par les contractants et fournisseurs. En décembre 2023, 8 contractants et fournisseurs ont été audités par un auditeur tiers indépendant. Les résultats des audits sont partagés avec les contractants concernés et, si nécessaire, des plans d'actions correctives leur sont partagés pour les domaines nécessitant des améliorations.

En 2023, EACOP a développé et commencé la mise en œuvre du système de gestion des relations industrielles (Industrial Relations Management System - IRMS) pour garantir que la gestion de la main d'œuvre du projet et les conditions de travail de la main d'œuvre du contractant sont bien respectées. L'équipe Relations Industrielles (Industrial Relations - IR) en Tanzanie a été recrutée et intégrée mi-2023 et tous les contractants de construction ont été formés aux exigences de l'IRMS. L'équipe IR en Ouganda a été recrutée fin 2023 et le suivi des performances IR a commencé début 2024. Les superviseurs IR sur site (Industrial Relations Supervisors - IRS, Tanzanie) et les agents des relations industrielles (Industrial Relations Officers - IRO, Ouganda) sont responsables du développement et de la mise en œuvre des systèmes et des processus, tels que les forums et comités des travailleurs du chantier, les rapports mensuels faits au projet, les mécanismes de réclamation des travailleurs, ainsi que la formation IR, l'intégration, et la sensibilisation sur le chantier pour communiquer sur les droits des travailleurs.

En outre, en 2023, un outil supplémentaire appelé « Worker's Voice Tool » a été déployé à titre pilote auprès de contractants sélectionnés afin de suivre leur respect des droits des travailleurs pour les projets Tilenga et EACOP. Cette initiative pilote permet au projet de recueillir des commentaires sur les conditions de travail directement sur site, auprès des travailleurs des contractants par des enquêtes envoyées sur leurs téléphones portables ou par des enquêtes papier. Les enquêtes ont été traduites dans six langues locales utilisées dans la zone des projets afin d'améliorer la participation des divers travailleurs dans les deux projets.

Les VPSHR et les défenseurs des droits humains

La Compagnie adhère aux VPSHR et s'assure qu'aucun personnel de sûreté ne soit déployé sans une formation aux VPSHR. Un dialogue constant est maintenu au travers de rencontres régulières et de séances de sensibilisation aux droits humains. En 2023, TotalEnergies EP Uganda a mené des sessions de formation et de perfectionnement aux VPSHR pour 2 098 personnes des forces de sûreté gouvernementales et de sociétés privées de sûreté.

Pour EACOP, l'accord avec les états hôtes tanzanien et ougandais inclut les VPSHR. Des évaluations de risques VPSHR ont été réalisées en Tanzanie et Ouganda et des plans d'action pour la mise en œuvre continue des VPSHR ont été élaborés. Un comité de sécurité a été formé pour le projet. Ce comité comprend le responsable de la sécurité d'EACOP et des représentants des forces publiques de sûreté de Tanzanie et Ouganda. Il s'agit d'un forum important pour EACOP afin de promouvoir les VPSHR. En 2023, 100% des agents de sûreté (231 hommes et 28 femmes), employés en Ouganda et en Tanzanie par des contractants, ont été formés aux VPSHR.

TotalEnergies EP Uganda et EACOP s'engagent à respecter les droits des défenseurs des droits humains (Human Rights Defenders - HRD) en relation avec les projets. Ils dialoguent régulièrement avec le gouvernement, les autorités pétrolières, la police et la société civile pour discuter de l'importance de la liberté d'expression, des manifestations pacifiques et d'un espace civique ouvert. Ils ont publié leurs positions et leurs politiques concernant les défenseurs des droits humains sur leurs sites Internet et ont fourni divers canaux permettant aux parties prenantes de déposer des réclamations ou de lancer des alertes, comme un bureau dans la zone du projet, un numéro gratuit, des agents de liaison communautaire (CLO), un service de courrier électronique et un contact via les chefs traditionnels et les autorités de district. TEPU et EACOP s'opposent fermement à toute menace ou attaque contre les défenseurs des droits humains et cherchent à exercer leur influence auprès des personnes ou autorités compétentes lorsque, dans le cadre de leurs activités, ils sont alertés d'allégations de menaces, d'intimidation, de harcèlement ou de violence contre les parties prenantes.

Mécanismes de réclamation dédiés aux communautés locales

Des mécanismes de réclamation dédiés aux communautés locales, répondant aux critères des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ont été mis en place pour recevoir et répondre aux réclamations, notamment celles des personnes affectées par le projet.

Pour Tilenga, une diversité de points d'accès permet de déposer des réclamations, notamment un bureau local ouvert quotidiennement en Ouganda, un numéro gratuit, une adresse email, les agents de liaison avec les communautés (CLO) et les autorités locales qui relaient ces informations aux équipes projet.

Les réclamations sont enregistrées dans un registre et un outil de gestion des données en ligne dans un délai de 24 heures. Dans la mesure du possible, elles sont résolues dans les 24 heures, mais pour les cas plus complexes, la procédure comporte quatre niveaux de remontée. Si la solution proposée est acceptée, le dossier est clos. Un document confirmant la solution proposée et son acceptation est délivré (formulaire de clôture). Si la solution proposée n'est pas acceptée, les discussions avec la personne qui a déposé la réclamation se poursuivront, si nécessaire, avec l'appui d'intervenants externes et de tiers indépendants. Si aucun accord n'est trouvé, la personne reste libre de saisir les autorités compétentes.

En 2023, des efforts considérables ont été déployés pour communiquer largement sur le mécanisme de réclamation. Par exemple, pour Tilenga, tous les contractants et CLO ont été formés sur le mécanisme et sa mise en œuvre, des sensibilisations communautaires ont été menées dans 60 villages du projet et des documents tels que des cahiers de réclamations et des brochures ont été imprimés et diffusés à la communauté.

Au cours de l'année 2023, TEPU a enregistré un total de 69 réclamations. 48 de ces 69 réclamations (70%) ont été résolues et closes. À fin 2023, 21 réclamations restaient ouvertes.

La procédure EACOP de traitement de réclamation dédiée aux communautés locales, lancée dans chaque pays en 2017, a été mise à jour en 2022 notamment pour intégrer les processus locaux de résolution des conflits. Des comités internes de gestion des réclamations ont été créés pour assurer la gouvernance de la gestion des réclamations dans chaque pays. La communication sur les procédures de règlement des réclamations a été renforcée par des réunions de parties prenantes, des brochures d'information distribuées dans les communautés ainsi que des informations et une vidéo disponible sur le site internet d'EACOP.

Au cours de l'année 2023, EACOP a enregistré un total de 175 réclamations. À fin 2023, 35 réclamations (enregistrées en 2023 ou avant) restaient ouvertes.

Exemple : Projet Mozambique LNG

TotalEnergies EP Mozambique Area 1 (TEPMA1) détient depuis 2019 une participation de 26,5%⁽¹⁾ du Projet Mozambique LNG Area 1. Il s'agit du premier développement à terre d'une usine de gaz naturel liquéfié (GNL) dans le pays, localisé sur la péninsule d'Afungi dans la province du Cabo Delgado.

Le Projet fait face à des enjeux sociétaux significatifs dont le déplacement de foyers de cultivateurs pour la construction des installations de GNL (zone de 7 000 hectares), qui était en cours au moment de la suspension des activités du Projet en avril 2021, ainsi que l'impact sur l'économie des pêcheurs lié à l'établissement d'une zone d'exclusion marine.

Situation sécuritaire dans la région

La province du Cabo Delgado a été le théâtre d'une montée en puissance d'un mouvement « terroriste » conduisant des attaques contre les villes et villages et causant le déplacement de centaines de milliers de personnes.

Après avoir pris la ville de Mocimboa da Praia à l'été 2020 située à environ 80 km du site du Projet, le mouvement terroriste a mené des attaques au Nord-Est du Cabo Delgado en s'attaquant aux populations. Cette situation a atteint son paroxysme avec l'attaque le 24 mars 2021 de la ville de Palma située à six kilomètres du site d'Afungi. Devant l'ampleur et l'intensité des attaques, l'ensemble des personnels présents sur le site a été évacué du site. Cette situation a conduit Mozambique LNG à déclarer la force majeure le 26 avril 2021. Depuis juillet 2021, le gouvernement mozambicain a reçu l'assistance militaire de partenaires externes (Communauté de Développement de l'Afrique Australe, et forces rwandaises) pour reprendre le contrôle sécuritaire du Cabo Delgado.

Due diligence et politique Droits humains

Le respect des droits humains constitue un engagement et un point d'attention constant pour Mozambique LNG dans le cadre du Projet.

À cette fin, une étude d'impact sur les droits humains (HRIA) avait été conduite en 2015 dans le cadre du Projet, alors opéré par Anadarko.

Afin d'actualiser cette étude et de la compléter par des évaluations relatives aux Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (VPSHR) et à la performance sociétale, une étude de due diligence en matière de droits humains (HRDD) a été réalisée par LKL International Consulting et publiée en 2020. Elle a donné lieu à l'établissement d'un plan d'action axé sur les risques saillants suivants : Sûreté (sûreté des communautés locales et interactions avec les prestataires publics de services de sûreté), Relocalisations, Droits des femmes et Egalité des genres, Droits des travailleurs (liberté d'association), Information et consultation, Santé et sécurité de la communauté locale, Migration induite par le Projet, Accès au recours.

Mozambique LNG a formalisé les enseignements tirés de ces évaluations et son approche concernant les droits humains en se dotant en mars 2021 d'une politique droits humains.

L'actualisation de la HRDD lancée en décembre 2022 a été menée en 2023.

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation dans la province, TotalEnergies, au nom des partenaires de Mozambique LNG, a confié à M. Jean-Christophe Rufin, personnalité reconnue pour son expertise dans les domaines de l'action humanitaire et des droits humains, une mission d'évaluation indépendante sur la situation humanitaire dans la province du Cabo Delgado. Publié en mai 2023, son rapport souligne la qualité d'exécution et l'impact positif des actions menées par Mozambique LNG sur les conditions de vie des populations et formule des recommandations pour améliorer les actions de Mozambique LNG sur le terrain.

Mozambique LNG poursuit ses efforts de transparence, d'implication et de communication avec les parties prenantes internes et externes sur les principaux sujets saillants du Projet en matière de droits humains. À cette fin, de nombreuses sessions de sensibilisation aux droits humains ont été organisées en 2023 pour former les équipes du Projet avec la participation du gouvernement mozambicain, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, d'organisations représentatives de la société civile et d'organisations non gouvernementales (ONG) à Maputo, Pemba et Palma.

Mise en œuvre des VPSHR

Le *Security Memorandum Of Understanding* (MoU relatif à la sûreté), signé en mars 2019 (amendé en juillet 2020), entre les responsables de la sécurité au Mozambique (le ministère de la Défense nationale et le ministère de l'Intérieur) et les sociétés pétrolières et gazières (Area 1 et Area 4) est resté en vigueur jusqu'en octobre 2023. Ce MoU est remplacé par un nouveau cadre avec les Autorités du Mozambique. Ce nouveau cadre a une portée plus large et vise à restaurer et à stabiliser les services publics dans la province de Cabo Delgado et à promouvoir un environnement approprié pour la bonne réalisation du Projet. Il prend également en compte les observations relatives au MoU formulées par M. Jean-Christophe Rufin dans son rapport de mai 2023 en maintenant les engagements des forces de protection en matière de respect des droits humains et de formation aux VPSHR.

Le personnel de la police et de l'armée, (anciennement dénommé ensemble « Joint Task Force » (ou JTF) et maintenant dénommé « Protection Forces » (ou PF), déployé dans le but d'assurer la sécurité des activités du Projet et des employés et membres des communautés locales à proximité, a reçu une formation sur les VPSHR pour assurer leur adhésion aux principaux standards de droits humains.

Des sessions de formation aux VPSHR ont été systématiquement réalisées pour tous les officiers de la PF déployés sur le site. En 2023, 745 officiers de la PF ont été formés par du personnel qualifié ayant une grande expérience de la sécurité et des VPSHR. Les formateurs comprenaient du personnel de Mozambique LNG et des responsables occupant des postes de commandement élevés au sein de la PF.

Parallèlement, cinq officiers PF, en charge des relations avec les communautés locales en relation étroite avec le Projet, ont continué à participer à des activités humanitaires et sociales avec des membres de leurs équipes, contribuant ainsi à une meilleure résolution des potentiels différends.

Enfin, Mozambique LNG est également impliqué dans la promotion des VPSHR au niveau national. Mozambique LNG a participé à l'initiative qui a conduit à la création d'un groupe de travail sur les VPSHR au niveau national ainsi qu'un groupe de travail couvrant la province de Cabo Delgado lancé en avril 2022. En 2023, les équipes du Projet ont assisté aux réunions du groupe de travail et y ont fait des présentations sur les actions réalisées pour mettre en pratique les VPSHR.

(1) TEPMA1, opérateur, détient une participation de 26,5% dans le Projet Mozambique LNG Area 1 aux côtés de ENH Rovuma Área Um, S.A. (15%), Mitsui E&P Mozambique Area 1 Ltd. (20%), ONGC Videsh Ltd. (10%), Beas Rovuma Energy Mozambique Limited (10%), BPRL Ventures Mozambique B.V. (10%), et PTTEP Mozambique Area 1 Limited (8,5%).

Mécanisme local de gestion des réclamations et résolution des incidents

Mozambique LNG a mis en place un dispositif, géré à distance, de recueil des plaintes à disposition des communautés locales, notamment sur la base d'une ligne téléphonique gratuite et accessible 24/24, recueillant toutes préoccupations ou tous incidents.

Lorsque des incidents liés à la PF sont rapportés, ils font l'objet d'investigations par les équipes du Projet, et sont transmis au commandement de la PF pour investigations complémentaires. Mozambique LNG prend des mesures pour préserver l'anonymat des plaignants.

En 2023, des rapports mensuels sur la situation des VPSHR ont été fournis aux représentants des parties au MoU relatif à la sûreté. Les autorités ministérielles sont régulièrement impliquées et discutent de la mise en œuvre des VPSHR avec Mozambique LNG.

De plus, le Projet assure un suivi au cas par cas des incidents VPSHR, en alertant et communiquant directement avec les autorités, et en prenant les mesures appropriées.

Réinstallation

La construction et l'exploitation du Projet Mozambique LNG et du projet Area 4 Rovuma LNG impliquent le déplacement physique de la communauté de Quitupo et le déplacement économique des foyers cultivant des terres, pratiquant la pêche à pied et d'autres activités de pêche dans la zone du Projet.

Pour gérer le déplacement involontaire et garantir le rétablissement et le développement des moyens de subsistance dans la zone du Projet, les projets Mozambique LNG et Area 4 Rovuma LNG ont élaboré un plan de réinstallation qui a été approuvé par le gouvernement du Mozambique.

La mise en œuvre du plan de réinstallation a été affectée par la suspension des activités à Afungi en mars 2021. Les équipes du Projet ont continué à s'impliquer à distance avec les parties prenantes de la communauté affectée par la relocalisation. La mise en œuvre du plan de réinstallation a repris depuis juin 2022.

La construction du village de Quitunda a été achevée en 2023, permettant le relogement des familles restantes à Quitupo.

En plus du plan de réinstallation, les activités de compensation ont repris en juin 2022. À la fin de l'année 2023, 99% des ménages dont les terres sont concernées avaient signé leurs accords de compensation et les réclamations relatives à la compensation sont traités dans le cadre du système de gestion des réclamations. La compensation pour les pêcheurs y compris les pêcheurs à pied a repris en 2023.

Moyens de subsistance & Initiatives de développement socio-économique

Le Projet Mozambique LNG investit dans différents projets de développement socio-économique au sein de ses communautés voisines et de la société. À la suite des recommandations de M. Jean-Christophe Rufin, le Projet a créé une Fondation en 2023, ayant pour vocation de mettre en œuvre un programme de développement socio-économique concernant l'ensemble du territoire de la province du Cabo Delgado, dans le cadre d'une stratégie cohérente et durable de développement. À fin décembre 2023, la Fondation était enregistrée auprès des autorités nationales, et des consultations sont en cours avec le Gouvernement, les institutions de développement et la société civile sur sa gouvernance et son champ d'application.

En 2023, Mozambique LNG a continué à collaborer avec les communautés de Cabo Delgado, et à soutenir leur reconstruction et leur développement après la crise sécuritaire. Diverses initiatives de développement socio-économique liées à la génération de revenus, à la diversification économique, à l'agriculture, à la pêche, à l'éducation, aux secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène ont été mises en œuvre, impactant des milliers de bénéficiaires, et générant la création de plus de 7 800 emplois locaux.

Le Projet s'engage pour un développement durable et inclusif et s'associe au Programme pour les personnes vulnérables afin de faciliter une réponse humanitaire plus large. Les actions comprennent la distribution de nourriture et de biens de première nécessité, un programme de nutrition pour les personnes vulnérables à Quitunda et Maganja, des actions pour faciliter le retour des personnels de santé gouvernementaux et pour coordonner les efforts de soutien avec le Gouvernement, les ONG locales et d'autres entités à Afungi.

Autoévaluation des Filiales

En parallèle des évaluations de Filiales et de projets industriels, deux types d'**autoévaluation des Filiales** sont à noter.

S'agissant de la mise en œuvre des **VPSHR**, les outils d'autoévaluation et d'analyse des risques ont été révisés en 2022 afin de les rendre plus adaptables au contexte local. En 2023, la stratégie de déploiement de ces outils a ciblé essentiellement les Filiales des pays qui n'avaient pas participé à la campagne 2022, ou dont le taux de conformité aux VPSHR était faible. Ainsi, ces outils ont été déployés auprès des Filiales de 98 pays avec un taux de réponse de 100%.

ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES

TotalEnergies dispose de nombreux outils pour **sensibiliser les collaborateurs** sur les sujets relatifs aux droits humains. La Compagnie a organisé des **formations adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain** pour les collaborateurs particulièrement exposés à ces sujets.

En 2023, plusieurs formations ont été déployées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation Droits humains :

À destination de populations cibles

Plus de 3 500 collaborateurs appartenant aux catégories prioritaires ont été formés en présentiel en 2023.

- Au sein du secteur Marketing & Services, 1 750 collaborateurs ont été formés. Ces collaborateurs comprennent des membres des Comités

S'agissant de la mise en œuvre de la **démarche sociétale**, les Filiales doivent réaliser annuellement une autoévaluation dans ce domaine et un **reporting** interne permettant de recenser les actions sociétales menées localement. Ces autoévaluations sont analysées par la direction HSE pour adapter son accompagnement des Filiales (propositions de formations, assistance). En 2023, 100% des Filiales du périmètre One MAESTRO ayant une activité opérationnelle ont réalisé leur autoévaluation.

de direction (Codir) ainsi que d'autres catégories prioritaires de collaborateurs (directeurs réseau, chefs de secteur et gérants des stations-service) au sein des Filiales en particulier en Afrique du Sud et en Égypte mais également en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en République dominicaine, au Liban, en Jordanie et au Mozambique.

- Au sein du secteur Exploration-Production, près de 400 collaborateurs ont été formés au respect des droits humains, dont des membres des Comités de direction dans les Filiales suivantes : au Mozambique, au Liban ainsi qu'au Brésil.
- Au sein des secteurs Integrated Power et Integrated LNG, plus de 800 collaborateurs ont été formés au respect des droits humains, en France (sites de Saft Groupe et Total Eren) et au Brésil (Casa dos Ventos).

- Au sein du secteur Raffinage-Chimie, plus de 450 collaborateurs ont été formés au respect des droits humains parmi lesquels les membres du Comité de direction du secteur et certaines populations prioritaires sur les sites d'Hutchinson au Vietnam, Brésil ainsi qu'en Inde.

Enfin, en France, plus de 70 collaborateurs de l'ensemble des secteurs d'activité de TotalEnergies ont participé à deux ateliers organisés en partenariat avec Shift, portant sur la gestion de communication de crise concernant les droits humains. Ces collaborateurs comprennent des membres des équipes communication et du réseau droits humains de la Compagnie.

La formation à l'éthique et aux droits humains a été suivie par une vingtaine de nouveaux cadres dirigeants en 2023.

À destination de l'ensemble des collaborateurs

Le module de formation en ligne sur les droits humains sur le lieu de travail avec un focus sur le respect des conventions fondamentales de l'OIT, accessible à tous les collaborateurs depuis 2019 et obligatoire pour tous les cadres, a continué à être déployé dans les pays où TotalEnergies est présente. Il est disponible en cinq langues et plus de 69 000 collaborateurs l'ont suivi à fin 2023.

Par ailleurs, des représentants du département Droits humains participent régulièrement à des événements extérieurs avec d'autres entreprises et acteurs institutionnels pour partager les expériences et bonnes pratiques dans ce domaine.

En matière sociétale, plusieurs activités destinées à sensibiliser les différentes entités aux enjeux et outils sociétaux ont été déployées en 2023 :

- au niveau de la Compagnie :
 - un module sociétal intégré à la formation *HSE for Managers* dont 10 sessions ont été délivrées en 2023 avec plus de 230 participants ;
 - un webinar sur l'acquisition de terres et relocalisation involontaire avec une cinquantaine de participants ;
 - 4 sessions de sensibilisation sur les indicateurs sociétaux dans le Campus HSE, avec une quarantaine de participants de tous les secteurs ;
 - une session spécifique et adaptée à la division Nature Based Solutions sur le sujet de l'acquisition de terres et réinstallation avec une vingtaine de participants ;
 - 6 webinaires réunissant plus de 160 participants ont été organisés en octobre 2023 pour le lancement de la campagne de *reporting* sociétal.

MÉCANISMES D'ALERTE

TotalEnergies a mis en place plusieurs niveaux de mécanismes d'alerte couvrant toute la Compagnie ou propres à certains projets.

En 2023, le **Comité d'éthique** a reçu environ 170 signalements (internes, externes, anonymes) relatifs au respect du Code de conduite dont plus de 70% ont concerné des questions en lien avec les ressources humaines. Tous les signalements reçus sont traités et, lorsque nécessaire, des recommandations sont émises pour conduire à la mise en œuvre de mesures correctives. Que le signalement soit avéré ou pas, une action de médiation peut être nécessaire. Lorsque le Comité d'éthique constate un non-respect du Code de conduite, la hiérarchie en tire les conséquences et des sanctions peuvent être prises dans le respect de la loi applicable et des procédures négociées localement avec les représentants du personnel (exemples : rappel verbal, lettre écrite, mise à pied, licenciement).

La procédure de *Recueil et traitement des signalements*, publiée en interne et sur le site internet de TotalEnergies depuis décembre 2020, puis mise à jour, formalise l'approche existante de recueil et de traitement des signalements transmis au Comité d'éthique par les parties prenantes internes ou externes et portant sur des comportements ou situations contraires au Code de conduite. Ce dispositif assure la protection de l'identité de l'auteur du signalement, exclut les représailles contre celui-ci et

- au Marketing & Services, un module sociétal est intégré à la formation *MS HSE Fundamentals* dédiés aux nouveaux managers HSE. Près de 70 collaborateurs ont ainsi été formés en 2023 ;
- à l'Integrated Power, 4 sessions de webinaires de sensibilisation sur la gestion des impacts sociétaux ont atteint plus de 370 participants ;
- à l'Exploration-Production, 4 sessions de formation en 2023 ont été suivies par une cinquantaine de personnes de 9 pays (Angola, Bolivie, Brésil, République du Congo, Danemark, France, Italie, Norvège et Ouganda) ;
- un nouveau module de sensibilisation sur le sociétal, créé en 2022, est disponible pour tous les salariés à travers la plateforme interne de formation (e-learning), ayant atteint près de 230 participants en 2023.

En 2023, la plateforme digitale dénommée *Societal Academy*, qui rend accessible aux Filiales les ressources pédagogiques nécessaires, telles que règles, guides, supports de formation, retours d'expérience et bonnes pratiques, a été enrichie de nouveaux contenus.

Dans certaines situations, l'intervention des forces de sûreté gouvernementales ou de sociétés privées de sûreté s'avère nécessaire pour protéger le personnel et les installations des Filiales de la Compagnie. Afin de prévenir le risque d'usage disproportionné de la force, TotalEnergies organise régulièrement des sessions de formation et des actions de sensibilisation consacrées au risque d'usage disproportionné de la force, et plus spécifiquement aux VPSHR, à destination de ses collaborateurs.

En 2023, ce travail de sensibilisation a amené les référents VPSHR à poursuivre la révision du contenu des formations afin de le rendre plus accessible et adapté aux évolutions et enjeux liés aux droits humains et à la sûreté et à proposer ces nouveaux modules dans le cadre de missions de formation VPSHR en Filiales, à destination de plus de 960 participants. Cette amélioration se manifeste notamment par la mise en place d'un nouveau module de formation en ligne à destination des Country Security Officers, qui assistent les Country Chairs dans leur fonction de responsable de la sûreté de la Compagnie dans les pays et qui sont les correspondants de la direction Sûreté de la Compagnie, chargés, entre autres, de mettre en œuvre les VPSHR. En 2023, 126 Country Security Officers ont suivi cette formation en ligne.

Par ailleurs, un travail spécifique de sensibilisation au respect des VPSHR et à leur déploiement dans les entités considérées les plus à risque est mené annuellement. La contribution des Filiales lors de la campagne annuelle dite « Campagne ADRA » (*Auto-Diagnostic and Risk-Assessment*) permet aux équipes VPSHR de la direction Sûreté de les assister dans le cadre d'actions d'amélioration tout au long de l'année.

contre les participants au traitement du signalement et respecte les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles.

Des **mécanismes de gestion des plaintes des parties prenantes externes** sont également mis en place par les Filiales. Le déploiement est progressif au sein de la Compagnie.

À fin 2023, 100% des Filiales du périmètre One MAESTRO ayant une activité opérationnelle, ont un mécanisme de gestion des plaintes en place.

Les plaintes reçues par les Filiales, en lien avec les impacts sociétaux de leurs activités, peuvent avoir trait à l'accès à la terre et à l'habitat, aux pertes économiques et aux moyens de subsistance, aux risques pour l'environnement et la santé, à l'emploi et la chaîne de valeur, à la sécurité routière, la logistique et le transport, à l'atteinte au patrimoine culturel, à la sûreté et le comportement social, à la qualité du dialogue local et à la gestion des projets de développements économiques. Le nombre de plaintes reçues en 2023 est de 638, avec un taux de résolution de 80%.

En cas d'**incidents relatifs à la mise en œuvre des VPSHR**, un *reporting* rapide est effectué auprès de la direction Sûreté, ainsi qu'un compte-rendu à la suite d'une analyse interne pour évaluer les faits et déterminer les mesures à prendre pour diminuer le risque de futurs incidents.

DISPOSITIFS DE SUIVI

La **feuille de route Droits humains** de la Compagnie, construite avec les différents secteurs d'activité et les directions concernées, est présentée à intervalle régulier aux membres de l'équipe de direction de la Compagnie afin de soutenir l'effort continu de mise en œuvre du Code de conduite et de respect des droits humains. Le Comité de Pilotage Droits humains a suivi la mise en œuvre de cette feuille de route.

Cette feuille de route aborde, pour chaque métier ou secteur d'activité, les sujets de gouvernance (par exemple une procédure interne à mettre à jour), les nouvelles formations à développer, la priorisation des sujets saillants dans le métier ou l'activité, le dialogue avec les parties prenantes (par exemple en nommant et formant des CLO), l'évaluation des risques (par exemple lors des études d'impact de nouveaux projets), les actions de prévention et de remédiation, le suivi et la communication. Le département Droits humains et le Comité d'éthique s'appuient sur un réseau de plus d'une centaine de responsables Éthique répartis dans les pays où TotalEnergies opère. Ils sont chargés de promouvoir les valeurs du Code de conduite auprès des collaborateurs en Filiales et de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements de la Compagnie localement.

3.6.8.2 Santé Sécurité des personnes

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

ÉVALUATION DES FILIALES

Outre les autoévaluations HSE des Filiales a minima tous les deux ans, les Filiales opérant des sites sont auditées tous les trois à cinq ans. La périodicité des audits HSE est définie selon une approche basée sur le

Chaque secteur d'activité, ainsi que la branche TotalEnergies Global Procurement en charge du programme Achats responsables, ont désigné un représentant des droits humains qui coordonne ce sujet pour son périmètre et coopère avec le département Droits humains avec lequel il se réunit régulièrement afin de traiter les sujets en cours.

Dans le cadre des **VPSHR**, TotalEnergies participe à des **réunions de suivi** avec les autres membres de l'initiative dans une démarche d'amélioration continue. En mars 2023, TotalEnergies a publié son rapport VPSHR 2022 qui partage des informations relatives à la mise en œuvre des VPSHR au sein des Filiales à travers le monde et permet de faire un état des lieux des progrès accomplis. Ce rapport est disponible sur le site internet de TotalEnergies. Les données présentées dans ce rapport s'appuient sur un *reporting* organisé chaque année par la direction Sûreté et qui rassemble les résultats d'un questionnaire VPSHR, ainsi que des analyses de risque et des niveaux de conformité de chaque Filiale opérant dans des contextes sensibles. Il comprend des exemples d'actions de sensibilisation et de traitement des incidents. La publication du rapport VPSHR 2023 est prévue en 2024.

ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES

En matière HSE, des **formations destinées aux différentes populations** (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) sont déployées de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :

- **Safety Pass** : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent ».
- **HSE for Managers** s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités de la Compagnie. Cette formation a été délivrée en classe virtuelle ainsi qu'en présentiel lors de 10 sessions en 2023, réunissant environ 230 managers.
- **Safety Leadership for Executives** est destiné aux dirigeants de la Compagnie et centré sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Quatre sessions ont pu être organisées en 2023 pour former environ 40 dirigeants de la Compagnie.

Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de Filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Une vingtaine d'évaluations ont été réalisées en 2023.

La Journée Mondiale de la Sécurité, organisée chaque année par la direction HSE, a eu pour thème en 2023 « Risques technologiques : tous concernés, tous acteurs ». Par ailleurs, TotalEnergies encourage et promeut les initiatives de ses Filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, la Compagnie reconnaît et décerne un trophée à la meilleure initiative HSE réalisée en Filiale.

risque, qui prend notamment en compte les résultats des audits HSE précédents et l'état d'avancement des plans d'action correspondants.

En 2023, 39 audits HSE ont été réalisés.

En ce qui concerne la gestion de crise, les équipes amenées à intervenir, en Filiales et au siège, s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. Le contexte de la pandémie COVID-19 a montré la capacité de résilience de la Compagnie qui a su utiliser, selon différents formats, ses procédures et méthodologies pour organiser des exercices de gestion de crise en présentiel, en distanciel ou de manière hybride. Cela a été rendu possible notamment grâce au développement de cellules de crise digitales pour le siège, les secteurs et les Filiales et au déploiement des formations associées. Afin de maintenir les capacités de formation, quelle que soit l'évolution de la situation, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été dispensée soit en mode présentiel, soit à distance en fonction de l'accessibilité des pays. En 2023, environ 650 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en Filiales et au siège.

TotalEnergies a également poursuivi le déploiement de l'*Incident Management System* (IMS) dans les Filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures liquides ou de gaz naturel des secteurs Exploration-Production, Integrated LNG et Integrated Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'*International Petroleum Industry Environmental Conservation Association* (l'APIECA) et progressivement adopté par les majors. En 2023, 275 collaborateurs ont été formés à l'IMS et 7 Filiales de l'Exploration-Production ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, portant à 1 055 le nombre total de collaborateurs formés et à 23 le nombre de Filiales où l'IMS est déployé.

Des retours d'expérience d'événements HSE sont régulièrement effectués. Un document de retour d'expérience décrit l'événement HSE ou l'accident auquel il se rapporte, son analyse et les recommandations applicables à des situations similaires. 72 documents (retours d'expérience, bonnes pratiques, alertes) ont été diffusés au sein de la Compagnie en 2023.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Dans le domaine de la prévention des accidents industriels majeurs, la Compagnie suit le nombre de pertes de confinement classées Tier 1 et Tier 2 selon les définitions de l'*American Petroleum Institute* (API) et de l'*International Association of Oil & Gas Producers* (IOGP). Après avoir atteint son objectif en 2022, la Compagnie a renforcé ses exigences et s'est fixé comme nouvel objectif d'avoir un nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 inférieur à 50 en 2023. Cet objectif a été atteint en 2023. En plus des 48 événements Tier 1 et Tier 2 liés aux opérations indiqués dans le tableau ci-dessous, la Compagnie a connu 6 événements Tier 1 ou Tier 2 dus à des actes de sabotage ou de vol en 2023.

Pertes de confinement ^(a)	2023	2022	2021
Pertes de confinement (Tier 1)	19	11	29
Pertes de confinement (Tier 2)	29	37	48
Pertes de confinement (Tier 1 et Tier 2)	48	48	77

(a) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes (feux, explosions, blessures, etc.) telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et de vols.

Les événements Tier 1 et 2 ont eu des conséquences modérées en termes de sécurité (accidents avec arrêt, feux ou pollutions). La Compagnie n'a pas connu d'accident industriel majeur en 2023.

Dans le domaine du transport routier, afin de mesurer le résultat de sa politique, TotalEnergies suit depuis de nombreuses années le nombre d'accidents graves de la route impliquant ses personnels et ceux des entreprises extérieures. Sur les cinq dernières années (2018-2023), la réduction de 63% du nombre d'accidents graves témoigne des efforts menés, notamment grâce aux campagnes de prévention à destination des conducteurs de poids lourds de transport de marchandises.

En s'appuyant sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la prévention des accidents de la route, TotalEnergies demande, sur tous les nouveaux véhicules lourds du secteur Marketing & Services, certains systèmes d'aide et d'assistance à la conduite⁽¹⁾ partout où ces technologies sont proposées par les constructeurs. La décision a également été prise de généraliser au périmètre de la Compagnie l'utilisation des systèmes de détection de la fatigue et de la distraction, après des tests concluants effectués pendant plusieurs mois sur les véhicules lourds de la zone Afrique du Marketing & Services. Le déploiement est en cours au niveau mondial avec comme objectif de disposer de ces dispositifs ainsi que de systèmes d'alerte franchissement de ligne et d'alerte collision frontale sur tous les véhicules lourds d'ici fin 2024. Les Règles de la Compagnie demandent à ce que tous les véhicules légers de la Compagnie ainsi que les véhicules légers dédiés des prestataires soient également équipés des mêmes dispositifs lors des renouvellements de flotte.

Par ailleurs, le troisième volet pour 2023-2024 de la campagne vidéo *SafeDriver* a été lancé et a pour thème « Tous SafeDriver ». Les sujets traités sont : « Je maîtrise mon véhicule en toutes circonstances », « Je ne conduis pas si je suis fatigué et j'évite toute distraction au volant » et « Je suis attentif aux autres en conduisant ».

Nombre d'accidents graves de la route ^(a)	2023	2022	2021
Véhicules légers et transport en commun ^(b)	4	3	1
Poids lourds de transport de marchandises ^(b)	7	12	20

(a) Renversement de véhicule ou autre accident ayant entraîné une blessure d'un membre d'équipage ou d'un passager (accident déclaré).

(b) Véhicules de TotalEnergies ou en contrat long terme (> 6 mois) avec TotalEnergies.

Dans le domaine de la sécurité notamment au poste de travail, les indicateurs suivis par TotalEnergies intègrent les accidents du travail qu'ils surviennent au poste de travail, lors d'un transport dans le cadre de contrats long terme, ou lors d'un accident industriel. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, TotalEnergies s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur TRIR et, pour 2024, de le réduire à un niveau inférieur à 0,62 pour l'ensemble des personnels (Compagnie et entreprises extérieures). L'objectif de 2023 était de 0,65.

Indicateurs sécurité	2023	2022	2021
Million d'heures travaillées – Tous Personnels	400	392	389
Personnel de la Compagnie	212	217	215
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	188	175	174
Nombre de décès accidentels – Tous Personnels	2	3	1
Personnel de la Compagnie	0	0	1
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	2	3	0
Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées – Tous Personnels	0,50	0,77	0,26
TRIR ^(b) : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,63	0,67	0,73
Personnel de la Compagnie	0,51	0,60	0,59
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0,77	0,76	0,91
LTIR ^(c) : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées – Tous personnels	0,40	0,45	0,48
Personnel de la Compagnie	0,42	0,51	0,47
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0,38	0,39	0,48
TG ^(d) : nombre de jours d'arrêt par accident du travail avec arrêt par million d'heures travaillées - Tous personnels	12	15	15

(a) Tel que défini au point 5.11.4 du chapitre 5.

(b) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).

(c) LTIR : taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate*).

(d) TG : taux de gravité.

En 2023, sur les 252 accidents du travail déclarés, 248 ont relevé de l'accidentologie au poste de travail. 72% d'entre eux sont survenus, par ordre décroissant de nombre d'accidents, lors de déplacement à pied, de manutention de charge ou d'objet, d'utilisation d'outils portatifs ou lors d'intervention sur système alimenté en énergie.

Les efforts menés en termes de sécurité ont permis de réduire le TRIR de plus de 60% sur la période 2013 à 2023. Ces progrès sont dus aux efforts constants en matière de sécurité et notamment :

- à la prévention des risques d'accidents graves et mortels par des campagnes visant le transport routier et les travaux à risques ;
- à la mise en place de règles et guides HSE régulièrement mis à jour et audités ;
- à la formation et la sensibilisation générale à la sécurité visant tous les niveaux de l'encadrement (formations spécifiques pour managers, Journée Mondiale de la Sécurité) ;
- aux efforts de communication HSE visant tout le personnel de la Compagnie ;
- au maintien d'objectifs HSE dans la politique de rémunération des collaborateurs (se reporter au point 5.6.1.2 du chapitre 5).

(1) Tels que l'alerte de franchissement de ligne (LDW - *Lane Departure Warning*), le système de freinage électronique (EBS - *Electronic Braking system*), le freinage automatique d'urgence (AEB - *Advanced Emergency Braking*) pour les véhicules moteurs, et le système anti-renversement (RSS - *Roll Stability Support*) pour les semi-remorques.

Malgré les mesures mises en œuvre et détaillées ci-dessous, deux décès accidentels sont à déplorer en 2023 parmi le personnel des entreprises extérieures. En février, aux Pays-Bas, un intervenant a perdu la vie dans un réacteur lors d'une opération de vidange de catalyseur sous atmosphère inerte. En mai, en France, pendant des travaux d'excavation dans une station-service, un intervenant a été heurté par une poutre métallique qu'il était en train de guider lors de sa manipulation avec une pelle mécanique. Pour chacun de ces accidents, des mesures de prévention spécifiques ont été prises au niveau de la Compagnie au-delà des programmes globaux déjà en place, tout particulièrement, l'interdiction de toute entrée en espace confiné sous atmosphère inerte dans le cadre des vidanges de catalyseur. Pour chaque nouvelle intervention de vidange de catalyseur, des solutions alternatives ont été élaborées, mises en œuvre dans tous les sites de TotalEnergies et diffusées au sein des réseaux sécurité de l'industrie. Les mesures de supervision des travaux dans les stations-service ont par ailleurs été renforcées.

Dans le domaine de la santé au travail, l'enquête annuelle Hygiène Industrielle envoyée aux Filiales de la Compagnie vise à évaluer le taux

3.6.8.3 Environnement

Le compte-rendu présenté ci-après concerne principalement les Filiales, la mise en œuvre des mesures spécifiques aux Fournisseurs étant décrite au point 3.6.8.5 de ce chapitre.

ÉVALUATION DES FILIALES

Les audits HSE, qui comprennent un volet relatif à l'environnement, sont décrits au point 3.6.8.2 de ce chapitre.

Le référentiel One MAESTRO requiert que les systèmes de gestion de l'environnement des sites opérés de la Compagnie importants pour

ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES, ET DISPOSITIFS DE SUIVI

En matière de **prévention des risques accidentels de pollution**, TotalEnergies suit des indicateurs permettant d'évaluer la préparation des sites opérés par la Compagnie à la lutte antipollution.

Préparation à la lutte antipollution	2023	2022	2021
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un risque de pollution accidentelle importante d'une eau de surface	122	113	119
Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel	100%	100%	100%
Proportion de ces sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités	99%	92%	97%

Par ailleurs, TotalEnergies suit, conformément aux usages de la profession, les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à un baril. Ceux qui dépassent un seuil de gravité prédéterminé font l'objet d'une revue mensuelle et une information statistique annuelle est transmise au Comité Performance de la Compagnie. Tout déversement est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à un état acceptable.

Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage	2023	2022	2021
Nombre de déversements	27	49	65
Volume total des déversements (en milliers de m ³)	1,7	0,1	2,0
Volume total ayant été récupéré (en milliers de m ³)	~0,0 ^(a)	0,1	1,7

(a) Précisément 40 m³.

de mise en œuvre des analyses de risques au poste de travail, pour s'assurer que les expositions potentielles ont bien été identifiées, et que les plans d'action existent.

	2023	2022	2021
Entités ayant effectué les analyses de risques santé au poste de travail	92%	91%	88%

Dans ce domaine, TotalEnergies suit les indicateurs suivants :

Indicateurs santé (périmètre PSM)	2023	2022	2021
Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier	100%	99%	97%
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale)	107	129	158

l'environnement⁽¹⁾ soient certifiés au standard ISO14001 dans les deux ans qui suivent leur démarrage ou leur acquisition : 100% de ces 79 sites sont en conformité en 2023. Au-delà de cette exigence, à fin 2023, ce sont au total 281 sites opérés par la Compagnie qui sont certifiés au standard ISO14001, dont 14 sites nouvellement certifiés.

La réduction du nombre de déversements accidentels s'est poursuivie en 2023. Un déversement significatif en mer a été traité par dispersion au Nigéria.

Dans le cadre de la politique de TotalEnergies d'**évitement**, de **réduction**, et, quand cela est nécessaire, de **compensation** de l'empreinte de ses activités sur l'environnement et la nature, les rejets de substances sont identifiés et quantifiés par milieu de rejet (eau, air, sols) de façon à mettre en œuvre des mesures adaptées pour mieux les maîtriser.

En 2015, les émissions de SO₂ étaient de 59 kt. TotalEnergies s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions de 75% en 2030 (par rapport à 2015), ce qui revient à ne pas dépasser 15 kt.

Rejets chroniques atmosphériques	2023	2022	2021
Émissions de SO ₂ (en kt)	12	13	16
Émissions de NO _x (en kt)	60	60	59
Émissions de COVnm ^(a) (en kt)	43	48	58

(a) Composés organiques volatils non méthaniques.

Les émissions de SO₂ susceptibles de causer des pluies acides sont contrôlées et réduites régulièrement. En 2023, les émissions de SO₂ ont décliné en raison de la mise en œuvre d'investissements en Belgique et de l'approvisionnement de pétroles bruts à faible teneur en soufre.

Les émissions de NOX concernent essentiellement les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures. Elles sont majoritairement localisées offshore loin des côtes.

En janvier 2022, TotalEnergies s'est fixé un nouvel objectif de qualité des eaux rejetées onshore à horizon 2030. Par rapport au précédent objectif, il divise par 15 la teneur maximale en hydrocarbures attendue pour ces rejets. À fin 2023, 100% des sites onshore sont conformes au précédent objectif de 15 mg/l et 86% à l'objectif renforcé depuis 2022 de 1 mg/l. Des études ont été lancées pour améliorer les rejets des sites encore non conformes.

(1) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 kt/an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Power, qui sont opérés par la Compagnie.

Qualité des eaux rejetées	2023	2022	2021
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus offshore (en mg/l)	11,6	12,9	13,7
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore (30 mg/l)	92%	93%	92%
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus onshore (en mg/l)	1,9	1,8	2,6

Qualité des eaux rejetées	2023	2022	2021
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets onshore de :			
– objectif 2030 : 1 mg/l	86%	73%	80%

Enfin, dans le cadre de son **ambition biodiversité**, un état des lieux des actions déjà réalisées et actualisé pour 2023, sous les quatre axes de cette ambition, est présenté au point 5.5.4 du chapitre 5.

3.6.8.4 Climat

PÉRIMÈTRE DU COMPTE-RENDU

Cette partie du compte-rendu d'exécution se rapporte aux émissions de gaz à effet de serre résultant des Activités de la Société (Scope 1+2), conformément aux termes de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce. TotalEnergies rend également compte des émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'utilisation par les clients des

GOVERNANCE

Pour contribuer à apporter des réponses concrètes aux enjeux du changement climatique, TotalEnergies s'appuie sur une organisation et une gouvernance structurées.

Les enjeux climatiques sont portés au plus haut niveau de l'organisation, par le Conseil d'administration et le Comité exécutif (Comex) qui ont pleinement engagé la transformation de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies intégrée pour en faire un acteur majeur de la transition énergétique. Le Président-directeur général avec les membres de son Comex ainsi que l'Administrateur Référent participent tout au long de l'année à un dialogue nourri avec les actionnaires et différentes parties prenantes sur les enjeux climatiques de la Compagnie. À titre d'illustration, les 4 et 5 avril 2023, l'Administrateur Référent a échangé avec différents actionnaires représentant près de 20% du capital de TotalEnergies SE. Ces rencontres ont permis d'évoquer la stratégie de transition de TotalEnergies, ses avancées en la matière, ainsi que la mise à jour de son ambition climat.

Supervision par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de TotalEnergies s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il détermine les orientations stratégiques de la Compagnie et examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence. Il veille ainsi à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte dans la stratégie de la Compagnie et dans les projets d'investissement qui lui sont soumis. Il examine les risques et opportunités liés au changement climatique lors de la revue des perspectives stratégiques des secteurs d'activité de la Compagnie qui a lieu chaque année. Il revoit les performances annuellement.

Les compétences des administrateurs en matière de climat sont présentées au point 4.1.1.5 du chapitre 4. Un programme de formation continue des administrateurs en matière de climat a été approuvé en 2021. Il comprend différents modules sur les thèmes suivants : *Energy, Climate Change and Environmental Risks ; Energy and Climate ; Climate Change: Financial Risks and Opportunities* et Causes et enjeux du réchauffement climatique. En 2022, dans le cadre de ce programme de

produits énergétiques (Scope 3⁽¹⁾) et des actions associées, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, dans sa déclaration de performance extra-financière (se reporter au point 5.4 du chapitre 5).

Par ailleurs, le Conseil d'administration rend compte annuellement aux actionnaires des progrès réalisés. Comme en 2022 et 2021, le Conseil d'administration a soumis à l'Assemblée générale du 26 mai 2023 pour avis aux actionnaires de TotalEnergies SE le rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2023 rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et de ses objectifs en la matière à horizon 2030, et complétant cette ambition (résolution approuvée à près de 89% des voix exprimées).

En support des organes de gouvernance de la Compagnie, la direction Sustainability & Climate structure la démarche en matière de climat et accompagne les directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité de la Compagnie. La définition et le suivi d'indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis et d'adapter l'action de la Compagnie (les indicateurs sont détaillés au point 5.4.4 du chapitre 5).

formation, les administrateurs ont notamment participé à La Fresque du Climat, atelier scientifique, collaboratif et créatif, conçu pour sensibiliser les participants au changement climatique et en particulier à ses causes et à ses conséquences. En 2023, plusieurs administrateurs ont suivi des formations individuelles en matière climatique, sous format présentiel ou via un parcours digital.

Les administrateurs sont invités à des visites de sites de la Compagnie. Les visites de sites contribuent de manière très concrète à la formation des administrateurs et leur permettent d'approfondir leur connaissance des spécificités de la Compagnie, de ses enjeux, de ses métiers - y compris les nouveaux métiers - et de ses équipes. Elles sont l'occasion de présentations thématiques.

Dans ce cadre, des visites de sites ont été organisées en 2023, par groupe d'administrateurs accompagnés par un membre du Comité Exécutif, au Congo (Exploration-Production, Marketing & Services, Nature Based Solutions), au Qatar (LNG, Renouvelable, Exploration-Production), au Texas (Raffinage, Renouvelables, Trading) et, en France, à Pau (Centre Technique, Biogaz, R&D Méthane) et à La Mède (biocarburants, renouvelables, développement local).

(1) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur son Comité Stratégie & RSE, dont le règlement intérieur a notamment été modifié en septembre 2017 puis en juillet 2018 pour élargir ses missions au champ de la RSE et à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie de la Compagnie. Le Comité Stratégie & RSE s'est notamment réuni les 20 et 21 septembre 2023 en séminaire stratégique, au cours duquel ont été examinées les thématiques suivantes : les scénarios d'analyse de la demande en énergie, l'activité hydrogène et une présentation dédiée à l'activité Integrated Power. À cette occasion, les administrateurs ont également échangé avec M. Dan Yergin, Vice-Président de S&P Global, sur les enjeux de la transition énergétique aux États-Unis et dans le monde. Le séminaire stratégique a également été l'occasion d'examiner les leviers de la rentabilité d'Integrated Power ainsi que l'état des technologies et l'évaluation des coûts de l'hydrogène.

Le Comité d'audit, qui revoit déjà la déclaration de performance extra-financière, a pris ses dispositions pour assurer les nouvelles missions issues de la réglementation sur la publication d'information en matière de durabilité. Il suivra notamment le processus d'élaboration du rapport de durabilité qui succèdera à la déclaration de performance extra-financière et qui sera publié pour la première fois en 2025.

Le Conseil d'administration intègre également les enjeux climatiques dans les structures de rémunération depuis plusieurs années. Les critères de détermination de la part variable de la rémunération du

Rôle du management

Le Comité exécutif, présidé par le P-DG veille à ce que les enjeux liés au climat soient pris en compte et déclinés dans des feuilles de route opérationnelles. L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de TotalEnergies sont de la responsabilité du Comex.

Le TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC) assiste le Comex et s'assure que la Compagnie dispose d'une cartographie des risques régulièrement mise à jour et que les dispositifs de gestion de ces risques sont bien adaptés.

La Direction générale Strategy & Sustainability coordonne l'action de la Compagnie à travers des entités chargées de la stratégie et de l'analyse

STRATÉGIE

A. NOTRE AMBITION ET NOS PROGRÈS

1. Enjeux mondiaux : plus d'énergies, moins d'émissions

L'énergie est une ressource essentielle, partout indispensable pour vivre : pour se nourrir, s'éclairer, se chauffer ou se rafraîchir, se déplacer, se soigner, construire ou commercer.

Historiquement, la demande d'énergie a cru en fonction de la démographie et de l'augmentation du niveau de vie.

La population mondiale va s'accroître de près de 2 milliards d'habitants supplémentaires d'ici 2050. Cette perspective va avoir des conséquences significatives sur la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) pour améliorer la prospérité et le bien-être social tout en protégeant l'environnement et la biodiversité.

Dans les **pays du Global South** où l'accès à l'énergie est déjà aujourd'hui un des facteurs limitants du développement humain, les populations aspirent à améliorer leur qualité de vie.

Dans les **pays de l'OCDE**, l'énergie a permis un développement socio-économique auquel aucun pays n'est prêt à renoncer.

Le GIEC a réitéré en 2021⁽¹⁾ que le réchauffement climatique est la conséquence des émissions de GES liées aux activités humaines et a alerté sur les impacts environnementaux et socio-économiques de ce changement climatique déjà tangible.

Président-directeur général comprennent des critères quantitatifs liés à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre sur les installations opérées (Scope 1+2) et, depuis 2024, liés à la génération de cash-flow (MBA) de Integrated Power. L'évaluation de la contribution personnelle du Président-directeur général prévoit des critères qualitatifs qui incluent également les enjeux climatiques, à travers les critères liés au (i) pilotage de la stratégie de transformation vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués aux investisseurs, notamment la croissance de la production de gaz et d'électricité, ainsi que l'évolution du mix de ses ventes, (ii) à la croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité, ainsi qu'à (iii) la performance CSR qui est évaluée notamment à travers la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, l'engagement et les notations de la Compagnie en matière de RSE, ainsi que la politique de diversité.

La rémunération variable des dirigeants de la Compagnie (environ 300 personnes à fin 2023) comprend un critère lié à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES.

Depuis 2020, les critères d'attribution des actions de performance attribuées au Président-directeur général et à l'ensemble des salariés de la Compagnie incluent également des conditions de performance liées à des objectifs en matière climatique (se reporter au point 4.3.2 du chapitre 4).

des marchés, du développement durable et du climat ainsi que de la sécurité, santé et environnement, du juridique, des relations avec les pouvoirs publics et de l'audit interne. Elle préside également le Comité risques (Corisk) en charge des engagements de la Compagnie.

La direction générale Finances assure un dialogue permanent avec les investisseurs, les analystes et les agences de notation extra-financières sur les enjeux climatiques et plus largement sur les thématiques de durabilité. Au total, plus de 450 rencontres ont été organisées en France et à l'international en 2023.

« TotalEnergies soutient l'accord de Paris. »

Depuis l'accord de Paris en 2015, les États se sont engagés ensemble « à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Le système énergétique doit donc se transformer car l'énergie est au cœur de ce défi climatique mondial : les émissions de GES liées à la production ou à l'utilisation d'énergie représentent en 2021 plus de 60% des émissions mondiales (réf. GIEC & IEA) car le système énergétique mondial dépend encore à 80% des énergies fossiles.

Il y a urgence à agir en accélérant le développement d'un système énergétique décarboné tout en assurant le maintien du système énergétique actuel à un niveau suffisant pour répondre à la demande mondiale et organiser une transition juste, ordonnée et équitable des systèmes énergétiques.

(1) Climate Change 2021: The Physical Science Basis and other assessment reports 6.

2. Enjeux mondiaux : la COP28 et les actions à mener

TotalEnergies salue l'accord trouvé à Dubaï qui appelle à « *transitioning away from fossil fuels* », d'une manière « juste, ordonnée et équitable ». Dans ce cadre, TotalEnergies note avec intérêt la mention dans l'accord de l'utilité des *transition fuels* comme le gaz.

TotalEnergies soutient les objectifs de triplement des énergies renouvelables et de doublement de l'efficacité énergétique d'ici 2030, ainsi que celui d'éliminer l'essentiel des émissions de méthane à cette date. Ces objectifs sont au cœur de la feuille de route de TotalEnergies d'ici 2030.

Cet accord conforte ainsi la stratégie de transition de TotalEnergies qui vise, d'une part, à contribuer à la construction d'un nouveau système énergétique décarboné fondé sur l'électricité et les renouvelables, dans lequel le gaz joue un rôle utile comme énergie de transition flexible, et d'autre part, à accompagner cette transition juste, ordonnée et équitable de décroissance des énergies fossiles, notamment dans les pays émergents qui aspirent légitimement au développement économique et social pour leurs populations.

Compte tenu des émissions liées à l'énergie illustrées sur le graphe ci-contre, **baisser les émissions associées implique à court terme** :

- de réduire au maximum la part du charbon dans la production électrique en commençant par les pays de l'OCDE ;
- de décarboner le secteur du transport routier (aujourd'hui alimenté à 90% par des produits pétroliers) ;
- de viser à éliminer les émissions de méthane issues des processus de production de combustibles fossiles.

3. Une stratégie multi-énergies en deux piliers

a. TotalEnergies maintient le cap de sa stratégie intégrée multi-énergies équilibrée...

TotalEnergies réaffirme la pertinence de sa stratégie intégrée multi-énergies équilibrée au regard de l'évolution des marchés du pétrole, du gaz et de l'électricité. Ancrée sur deux piliers, les hydrocarbures, notamment le GNL, et l'électricité, énergie au cœur de la transition, la Compagnie se trouve dans une position très favorable pour tirer parti de l'évolution des prix de l'énergie. Ainsi, grâce au recentrage du portefeuille pétrolier et gazier sur des actifs et projets à point mort bas et à faibles émissions de gaz à effet de serre et à la diversification dans l'électricité, notamment renouvelable, au travers d'une stratégie intégrée de la production au client, la Compagnie met en œuvre sa stratégie de transition tout en garantissant une politique attractive de retour à l'actionnaire.

b. ...en produisant de manière responsable des hydrocarbures à bas coût et à faibles émissions

Tout en réduisant de manière drastique les émissions de ses opérations, TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production d'hydrocarbures de 2 à 3% par an sur les cinq prochaines années, principalement de GNL, grâce à son riche portefeuille de projets à bas coûts et à faibles émissions.

La Compagnie va en effet développer son *pipeline* de projets GNL de premier plan (Qatar North Field Expansion, Papua LNG, Energía Costa Azul LNG et Rio Grande aux Etats-Unis, Mozambique LNG) et renforcer sa position de *leader* de la regazéification en Europe et de premier exportateur de GNL aux Etats-Unis.

TotalEnergies mettra également en production son portefeuille de projets pétroliers à forte rentabilité (Brésil, golfe du Mexique, Irak, Ouganda), récemment enrichi de succès prometteurs en exploration au Suriname et en Namibie.

Pour ce faire, il est nécessaire d'investir massivement dans les énergies renouvelables, mais aussi dans les réseaux électriques et les systèmes permettant de garantir la disponibilité du nouveau système électrique.

Un autre défi est de **réduire la consommation des combustibles fossiles au bon rythme**. Dans le Global South, les combustibles fossiles restent une solution abordable pour fournir à des populations croissantes l'accès à l'énergie, donc une prospérité accrue.

Dans les pays de l'OCDE, une transition accélérée signifie le déclassement d'actifs existants au niveau des pays, de l'industrie et des ménages, et l'investissement dans de nouveaux actifs bas carbone.

La transition ne se fera pas sans **acceptabilité sociale** (à la fois entre le Nord et le Sud et au sein des pays de l'OCDE) et sans de véritables efforts en termes de **justice climatique**.

L'accélération du rythme d'investissement dans les énergies bas carbone requiert une **coopération forte entre secteurs privé et public** :

- Dans les pays de l'OCDE, simplifier et accélérer l'obtention des permis pour accélérer le déploiement des réseaux et des énergies renouvelables ;
- Soutenir activement la transition du Global South par (i) le développement de garanties financières multilatérales indispensables au financement des projets et (ii) le déploiement de formations pour accompagner la mise en œuvre locale de nouvelles solutions technologiques.

L'indicateur clé de nos progrès sur ce pilier est la baisse des émissions de Scope 1+2 car notre premier devoir en tant que producteur d'hydrocarbures est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs productions.

c. ...et en développant un modèle rentable différencié Integrated Power qui deviendra un des moteurs de la génération de cash de la Compagnie.

TotalEnergies entend répliquer son modèle intégré Oil & Gas sur la chaîne de valeur de l'électricité afin d'atteindre une rentabilité (ROACE⁽¹⁾) de l'ordre de 12% pour le secteur Integrated Power, équivalente à la rentabilité de ses activités Oil & Gas à 60 \$/b et donc supérieure au modèle traditionnel des Utilities.

La Compagnie construit un portefeuille d'actifs renouvelables (solaire, éolien terrestre, éolien offshore) et flexibles (CCGT, stockage) compétitif afin de fournir à ses clients une électricité bas carbone disponible 24h/24. En particulier, TotalEnergies utilise l'effet d'échelle sur ses achats d'équipements pour optimiser les coûts d'investissement et industrialise l'exploitation de ses actifs renouvelables grâce au digital pour baisser les coûts d'exploitation. TotalEnergies se sert également de la force de son bilan pour conserver une exposition au marché, lui permettant de capturer des marges additionnelles dans un marché volatil.

La Compagnie prévoit d'augmenter sa production d'électricité à plus de 100 TWh d'ici 2030 en investissant en moyenne 4 milliards de dollars par an ; la génération de cash-flow de ce secteur a été de 2,2 milliards de dollars en 2023 et sera de plus de 4 milliards de dollars en 2028, le secteur Integrated Power devenant *net cash* positif à cet horizon.

En outre, nous investissons également dans les molécules bas carbone (biocarburants et biogaz ainsi que l'hydrogène et ses dérivés : *e-fuels* et SAF).

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

4. Une Compagnie Net Zero en 2050, ensemble avec la société

TotalEnergies réaffirme son ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique et partage une vision de ce que pourraient être ses activités pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ensemble avec la société.

En 2050, TotalEnergies produirait :

- environ 50% de son énergie sous forme d'électricité avec les capacités de stockage correspondantes, soit environ 500 TWh/an, ce qui supposerait de développer environ 400 GW de capacités brutes renouvelables ;
- environ 25% soit l'équivalent de 50 Mt/an de molécules énergétiques bas carbone, soit sous la forme de biogaz, soit sous la forme d'hydrogène, soit sous la forme de carburants liquides synthétiques grâce à la réaction circulaire : $H_2 + CO_2 \rightarrow e\text{-fuels}$;
- environ 1 Mb/j d'hydrocarbures (près de quatre fois moins qu'en 2030 en cohérence avec la décroissance envisagée par le scénario Net Zero de l'AIE), essentiellement du gaz naturel liquéfié à hauteur d'environ 0,7 Mbep/j, soit 25 à 30 Mt/an et du pétrole à très faible coût pour le reste. Ce pétrole serait notamment utilisé dans la pétrochimie pour produire environ 10 Mt/an de polymères dont les deux tiers proviendraient de l'économie circulaire.

Ces hydrocarbures représenteraient des émissions résiduelles de Scope 1 d'environ 10 Mt CO₂e/an, y compris des émissions de méthane proches de zéro (inférieures à 0,1 Mt CO₂e/an), qui seraient intégralement compensées par des projets de solutions fondées sur la nature (puits de carbone naturels).

B. NOTRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ORDONNÉE

1. Pétrole : l'énergie d'aujourd'hui

a. Produire autrement du pétrole : focus sur des actifs pétroliers à bas coût et faible intensité carbone

En 2023, la demande mondiale de produits pétroliers a atteint 101,8 Mb/j soit + 2,3 Mb/j par rapport à 2022 et devrait continuer de croître au cours de la décennie selon l'AIE (105,7 Mb/j à l'horizon 2028)⁽¹⁾. Ces prévisions de la demande demeurent dépendantes notamment de la croissance démographique et économique, du rythme de pénétration des innovations technologiques bas carbone telles que les véhicules électriques et de l'évolution des comportements.

En outre, elle évoluera de manière différenciée selon les feuilles de route de transition énergétique des divers pays.

Ainsi, la demande de pétrole pourrait commencer à décliner autour de 2030 mais moins vite que le taux actuel de déclin naturel des champs existants (de l'ordre de 4% par an).

TotalEnergies considère donc que de nouveaux projets pétroliers sont nécessaires pour répondre à cette demande et maintenir les prix à un niveau acceptable de façon à créer les conditions d'une transition juste laissant le temps aux populations d'adapter leur usage des énergies. En 2023, TotalEnergies a produit 1,4 Mb/j de pétrole, équivalents à son niveau de 2019, représentant 1,5% environ de la production mondiale.

Notre première responsabilité en tant que producteur de pétrole est de produire différemment en réduisant au minimum les émissions. À cette fin, nous sanctionnons les projets hydrocarbures sur des critères de performance, notamment en termes de coûts techniques et d'intensité carbone (Scope 1+2). Nous opérons nos champs avec des exigences strictes en matière de sécurité, de réduction des émissions et d'impact environnemental. La marge d'autofinancement générée par ces activités Oil & Gas contribue à accélérer nos investissements dans les énergies renouvelables.

En 2050, le portefeuille de nos activités de négoce serait aligné sur celui de nos productions et de nos ventes.

5. 2030 : nos objectifs pour plus d'énergie et moins d'émissions

Sur la décennie 2020-2030, la stratégie de transition sur deux piliers de TotalEnergies se traduit notamment par les objectifs de production ci-dessous.

Production

Nous prévoyons d'augmenter notre production d'énergie (pétrole, gaz et électricité) globalement de 4% par an entre 2023 et 2030, tout en en réduisant les émissions (Scope 1 + 2 et méthane) de nos sites opérés.

6. Positionnement des objectifs de TotalEnergies à l'horizon 2030 au regard des scénarios de l'AIE

La réduction des émissions de GES de nos sites opérés (Scope 1+2) est au cœur de notre ambition de fournir plus d'énergie en réduisant les émissions de GES. Notre objectif de baisse de 40% des émissions nettes de Scope 1+2 opéré est en phase avec l'objectif de baisse du programme « Fit-for-55 » de l'Union européenne (-37% entre 2015 et 2030) et du scénario Net Zero Émissions (NZE) 2023 de l'AIE (-31% entre 2015 et 2030).

Une tierce partie (Wood Mackenzie) a audité les calculs réalisés et les trajectoires présentées.

b. Diminuer sans relâche nos émissions Oil & Gas, Scope 1+2

Notre première responsabilité en tant que producteur d'énergies fossiles est de réduire substantiellement les émissions sur nos sites. Nous poursuivons résolument la réduction des émissions de nos sites opérés. Au périmètre de 2015 relatif à nos activités pétrolières et gazières, les émissions de nos actifs opérés ont baissé de plus de 34% par rapport à 2015, passant de 46 à 30 Mt CO₂e en 2023 (une baisse de 36% pour l'Oil & Gas opéré amont et une baisse de 32% dans le Raffinage-Chimie).

En 2023, la concrétisation de plus de 140 projets de réduction d'émissions de GES a permis une diminution de plus de 1,5 Mt CO₂e sur nos actifs opérés.

Ces efforts continus de réduction ont permis de diminuer l'intensité patrimoniale Scope 1+2 de nos actifs Oil & Gas Amont, de 20 kg CO₂e/bep en 2020 à 18 kg CO₂e/bep en 2023⁽²⁾. Ces résultats nous placent parmi les acteurs ayant les meilleures intensités de l'industrie.

c. Réduction de nos émissions, Scope 1+2, à horizon 2030

Objectifs de réduction du Scope 1+2

TotalEnergies réaffirme son objectif de décarbonation, qui vise de réduire de -40% ses émissions nettes Scope 1+2 à 2030 par rapport à 2015, net de 5 à 10 Mt de puits naturels de carbone.

Nos objectifs intègrent les émissions liées à la stratégie de croissance dans l'électricité mise en œuvre depuis 2015, qui conduit à constituer un portefeuille de génération électrique flexible (CCGT).

En 2023, les émissions de GES de nos actifs opérés affichent une baisse de 24% par rapport à 2015, à près de 35 Mt CO₂e. Entre 2022 et 2023, la réduction de ces émissions opérées est de 13%. Elle est due principalement à la baisse du taux d'utilisation des CCGTs, aux projets de réduction d'émissions, comme par exemple la réduction du brûlage en Angola et au Nigéria, et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

(1) Source AIE Oil Juin 2023

(2) L'intensité Oil & Gas Amont patrimoniale est calculée hors actifs intégrés GNL.

Pour atteindre notre objectif à 2030, nous mobilisons l'ensemble des leviers disponibles pour éviter et réduire les émissions liées à nos opérations. La compensation à travers des puits de carbone naturels n'interviendra qu'à partir de 2030 pour les émissions résiduelles, sur la base d'une consommation d'environ 10% par an de notre stock de crédits carbone.

d. Notre plan d'efficacité énergétique : 1 milliard de dollars sur deux ans

Plan d'amélioration de l'efficacité énergétique – Progrès 2023

Economiser l'énergie utilisée dans nos opérations est vertueux à plusieurs titres : c'est contribuer à l'effort collectif d'efficacité énergétique, agir sur la réduction de nos émissions de GES et baisser nos coûts.

En septembre 2022, TotalEnergies a lancé un plan d'accélération de l'amélioration de l'efficacité énergétique sur ses sites opérés partout dans le monde. Nous investissons 1 milliard de dollars pour réduire notre consommation d'énergie.

Ce plan articulé autour de quatre leviers clés vient renforcer des actions entreprises depuis plusieurs années dans les secteurs opérationnels de la Compagnie. Chaque secteur d'activité a développé son plan d'accélération, avec plus de 150 initiatives répertoriées pour l'Exploration-Production, plus de 200 pour le Raffinage-Chimie et plus de 40 pour les secteurs Marketing & Services et Gas, Renewables & Power. Pour suivre ces efforts, un nombre croissant de sites est certifié ISO 50001. Les projets qui seront réalisés en 2024 permettront d'atteindre l'objectif défini de réduction de 2 Mt CO₂e.

2. Gaz : une énergie de transition

a. Gaz naturel liquéfié : une énergie clé pour la transition énergétique

Au sein des marchés du gaz, TotalEnergies se positionne en priorité sur le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) qui permet au gaz d'être acheminé partout dans le monde et contribue ainsi à la sécurité énergétique, comme en Europe depuis 2022 avec la très forte baisse de livraison du gaz russe par gazoduc.

Avec l'essor de l'électricité renouvelable, intermittente et saisonnière par nature, un accroissement des moyens de production électriques flexibles va être nécessaire. La production pilotable des centrales à gaz, émettant deux fois moins de gaz à effet de serre que des centrales à charbon pour la même quantité d'électricité produite⁽¹⁾, permet d'une part de sécuriser l'approvisionnement électrique face aux aléas météorologiques qui impactent les renouvelables et d'autre part de répondre aux variations de la demande. De plus, le gaz naturel joue un rôle essentiel dans la réduction des émissions de la génération électrique en remplacement du charbon, en particulier en Asie où celui-ci a encore une part très majoritaire dans le mix électrique de nombreux pays (ex. 63% en Chine, 72% en Inde)⁽²⁾.

Avec des positions diversifiées, et notamment une place de premier exportateur aux Etats-Unis – plus de 10 Mt en 2023, TotalEnergies est le 3^e plus grand acteur mondial du GNL avec 44 Mt vendues en 2023. La Compagnie entend consolider sa position d'acteur intégré en développant un portefeuille de premier plan qui lui permettra d'atteindre une croissance de 50% des volumes entre 2023 et 2030.

Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille GNL

TotalEnergies vise une réduction progressive des émissions de GES de la chaîne de valeur du GNL, de la production du gaz jusqu'à son utilisation finale.

En complément des efforts pour réduire les émissions de méthane, des initiatives sont mises en place sur l'ensemble de la chaîne. L'électrification des procédés des usines de liquéfaction permet de diminuer l'empreinte carbone du GNL dès aujourd'hui et demain cette

réduction sera renforcée par des projets de captage et de stockage de CO₂. Nous travaillons également à baisser les émissions du transport maritime en renouvelant la flotte de méthaniers affrétés avec des navires modernes et performants.

b. Tendre vers zéro émission de méthane

Le méthane est un gaz à effet de serre au pouvoir réchauffant 30 fois plus élevé que le CO₂ et à courte durée de vie dans l'atmosphère⁽³⁾, ce qui fait de la lutte contre les émissions de méthane une des priorités des efforts d'atténuation du réchauffement climatique. À ce jour, plus de 150 pays ont rejoint le Global Methane Pledge lancé à Glasgow en 2021, dont l'objectif est de réduire les émissions de méthane de 30% en 2030 par rapport à 2020. Les émissions de méthane anthropiques proviennent majoritairement de l'énergie, des déchets et de l'agriculture. Environ 25%⁽⁴⁾ proviennent du secteur du pétrole et du gaz. TotalEnergies considère qu'il est de la responsabilité de ce secteur de réduire ses émissions de méthane pour tendre vers zéro émission de méthane dès 2030 et veut être un exemple au sein de l'industrie. Notre plan s'articule autour de trois actions : arrêt du torchage de routine, arrêt des événements, réparation des fuites dès détection.

Une excellence continue sur nos opérations

TotalEnergies a d'ores et déjà réduit ses émissions de méthane opérées de plus de 60% depuis 2015, date de l'Accord de Paris, alors même que l'industrie Oil & Gas dans son ensemble a conservé un niveau d'émissions quasi-constant sur cette période selon les estimations de l'AIE. Début 2022, nous avons pris des objectifs concrets et très ambitieux pour la prochaine décennie : -50% en 2025 et -80% en 2030, par rapport à 2020⁽⁵⁾. Ces objectifs couvrent l'ensemble des activités opérées de la Compagnie et vont au-delà de la baisse de 75% des émissions de méthane des secteurs pétrole et gaz d'ici 2030 (vs. 2020) recommandée par l'AIE lors de la création du scénario NZE. TotalEnergies progresse rapidement vers cet objectif : en 2023, nos émissions de méthane opérées étaient de 34 kt, soit une baisse de 47% par rapport à 2020. TotalEnergies a ainsi l'ambition d'atteindre son objectif 2025 de -50%, une année en avance, en 2024.

TotalEnergies est signataire de l'Oil & Gas Decarbonization Charter lancée lors de la COP28, qui comporte une ambition « *Aiming for near-zero upstream methane emissions by 2030* ». En ligne avec cette ambition collective, TotalEnergies renforce son objectif méthane⁽⁶⁾ en intensité inférieure à 0,1% d'ici 2030 sur ses installations gazières, pour l'étendre à l'ensemble de ses installations Amont pétrolières et gazières opérées.

Par ailleurs, TotalEnergies prend pleinement sa place de leader dans cette bataille pour réduire collectivement les émissions de méthane.

Mise à disposition de notre technologie de détection et quantification de méthane par drone pour plusieurs compagnies nationales partenaires

TotalEnergies travaille aux côtés de ses partenaires pour mettre en œuvre les meilleures pratiques sur ses actifs non opérés.

La Compagnie est pionnière dans la détection et la quantification des émissions en conditions réelles. Après avoir déployé ses drones AUSEA (*Airborn Ultralight Spectrometer for Environmental Application*) sur tous ses sites opérés amont dans le monde, TotalEnergies a réalisé en 2023 ses premiers vols AUSEA sur des actifs non opérés à l'occasion de quatre campagnes : au Qatar, au Brésil, en Azerbaïdjan et aux Émirats Arabes Unis.

TotalEnergies a aussi annoncé ces derniers mois la signature de cinq accords de coopération avec des compagnies nationales partenaires pour mettre à disposition sa technologie de détection et quantification des émissions de méthane AUSEA : Petrobras au Brésil, SOCAR en Azerbaïdjan, Sonangol en Angola, NNPC⁽⁷⁾ au Nigéria et ONGC⁽⁸⁾ en Inde.

(1) AIE 2023, Life Cycle Upstream Emission Factors (Pilot Edition).

(2) Enerdata.

(3) De l'ordre d'une douzaine d'années contre plusieurs centaines d'années pour le CO₂. Pouvoir de réchauffement global de l'ordre de 80 sur 20 ans et de 30 sur 100 ans (source IPCC AR6).

(4) AIE Global Methane Tracker 2023, License CC BY 4.0.

(5) Hors méthane biogénique.

(6) Intensité d'émissions méthane par rapport au gaz commercial produit.

(7) Nigerian National Petroleum Company Limited.

(8) Oil and Natural Gas Corporation.

Faits marquants

● OGMP 2.0 Gold standard

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), dans le rapport d'évaluation 2023 « An Eye on Methane »⁽¹⁾, a confirmé le statut Gold Standard de TotalEnergies pour la 3^{ème} année consécutive et a évalué comme « all-stars » notre stratégie d'engagement de nos partenaires sur nos actifs non opérés⁽²⁾. Ce rapport évalue chaque année la mise en œuvre par les sociétés pétrolières et gazières de l'OGMP 2.0 (*Oil & Gas Methane Partnership*), cadre de référence créé en 2020 pour le reporting méthane du secteur du pétrole et du gaz. Ce cadre incite les entreprises à poursuivre l'amélioration du reporting de leurs émissions aux périmètres opéré et non opéré, et met l'accent sur la réalisation de mesures sur site pour vérifier l'exhaustivité et la précision de leurs estimations.

● Soutien au nouveau fonds méthane de la Banque mondiale

TotalEnergies a été la première Compagnie à annoncer une contribution de 25 M\$ sur la période 2024-2030 au fonds Global Flaring and Methane Reduction (GFMR) qui a été lancé par la Banque mondiale à l'occasion de la COP28. Le GFMR viendra cibler, financer et accompagner des projets stratégiques d'élimination du torchage de routine et de réduction des émissions de méthane dans les pays présentant le plus fort potentiel de réduction d'émissions.

c. Développer le stockage géologique du carbone pour réduire nos émissions et celles de nos clients

Le scénario NZE de l'AIE⁽³⁾ inclut un recours au CCS⁽⁴⁾ à hauteur de 6 Gt CO₂ par an en 2050, pour réduire une partie des émissions issues de la consommation résiduelle de pétrole et de gaz, ainsi que celles issues de procédés industriels (ciment, chaux, acier...). Cette capacité est plus de 100 fois supérieure aux volumes mondiaux actuellement captés de l'ordre de 45 Mt CO₂ par an.

Notre stratégie CCS donne la priorité à la décarbonation de nos activités afin de réduire les émissions Scope 1+2 de nos actifs de l'Amont Oil & Gas, du raffinage et des usines GNL. Ainsi, pour l'usine de liquéfaction de Snøhvit, où nous sommes partenaires aux côtés d'Equinor, environ 8 Mt de CO₂ natif ont été stockés depuis 2008. De la même façon, le CO₂ natif séparé dans les nouveaux trains de liquéfaction GNL NFE et NFS en cours de développement sera stocké par QatarEnergy. Il en sera de même pour le CO₂ natif séparé sur Cameron LNG pour être stocké dans le stockage Hackberry CCS, dans le cadre du projet d'un nouveau train GNL par Cameron LNG. Enfin, nous étudions pour notre actif GNL Ichthys en Australie une solution de stockage du CO₂ natif pour un démarrage avant 2030. L'étude de solutions CCS sur nos actifs vient donc compléter les efforts déjà mentionnés de réduction des émissions entre autres : électrification, efficacité énergétique, baisse du torchage.

La Compagnie investit aussi dans des projets de stockage du CO₂ pour des tiers (« Storage as a Service »), en proposant des solutions de stockage du CO₂ à de grands clients industriels qui pourront ainsi réduire leur Scope 1 et pérenniser leurs activités. D'ores et déjà en 2023, nous avons investi de l'ordre de 100 M\$ dans cette activité. L'effort d'investissement dans les projets de stockage pour nos actifs ou pour les tiers restera soutenu afin d'atteindre notre objectif de développer plus de 10 Mt CO₂ de capacité de stockage en 2030.

L'Europe est au cœur de cette stratégie CCS. Notre Compagnie a une position d'opérateur historique en Mer du Nord et des compétences opérationnelles et géologiques reconnues dans la zone. Le Royaume-Uni, la Norvège et l'Europe se sont dotés d'objectifs, de réglementations ainsi que de soutiens financiers importants pour promouvoir le déploiement transfrontalier du CCUS⁽⁵⁾. Nous développons actuellement cinq projets en Mer du Nord qui permettront d'apporter des solutions de décarbonation pour

nos actifs ainsi que pour ceux de nos clients. Nous avons comme ambition de continuer à acquérir de nouveaux permis d'exploration pour augmenter nos capacités de stockage de CO₂ après 2030.

Nous étudions également la valorisation du carbone sous différentes formes d'utilisation (CCU)⁽⁶⁾.

d. Compenser les émissions résiduelles avec les puits naturels de carbone

La préservation et la restauration des espaces naturels peuvent être des leviers pour atteindre la neutralité carbone au niveau mondial en 2050

Pour TotalEnergies, la compensation volontaire des émissions résiduelles par des crédits carbone NBS (*Nature Based Solutions*) n'interviendra qu'à partir de 2030, pour compenser les seules émissions résiduelles de Scope 1+2 de la Compagnie.

Nous travaillons à la constitution d'un portefeuille de qualité et portons une grande attention à l'intégrité et la permanence des réductions d'émissions et de la séquestration obtenues par les activités ainsi financées.

Nous sommes favorables au renforcement d'un cadre mondial de confiance qui affermisserait encore des mécanismes robustes et reconnus de crédits volontaires.

Nous investissons dans des projets forestiers, d'agriculture régénérative ou de protection de zones humides. Notre approche consiste à rechercher la combinaison et l'équilibre de la valeur des revenus économiques agricoles et forestiers des populations avec celle des bénéfices pour les sols, la biodiversité, le cycle de l'eau et la production des crédits carbone. Lorsqu'on y parvient, les conditions de vie locale s'améliorent, la dégradation des espaces recule et les émissions avec elle. La recherche de l'équilibre des usages rend possible une transition juste.

Notre stock de crédits fin 2023 s'élève à un peu moins de 11 millions de crédits carbone certifiés dont la très large majorité est certifiée par le standard VERRA VCS (> 99% ; le reste < 1% étant certifié par le « Australian Carbon Credit Units Scheme » du gouvernement australien). Le budget annuel alloué à ces projets est de 100 M\$ et le budget cumulé engagé pour l'ensemble des opérations conclues s'élève à près de 725 M\$ sur leur durée de vie cumulée, pour un volume cumulé de crédits attendus de 44 millions à 2030 et 71 millions à 2050. La réalisation des projets déterminera les quantités finales obtenues.

Si un tel stock de 44 millions de crédits est constitué en 2030 et sur la base d'une consommation de 10% du stock par an à compter de 2030, alors TotalEnergies sera amenée à consommer de l'ordre de 5 millions crédits par an à partir de 2030.

Fait marquant : Investir dans un fonds

En 2023, la Compagnie a pris la décision d'investir 100 M\$ sur 15 ans dans les projets du fonds Nature Based Carbon créé par Climate Asset Management ciblant principalement la préservation ou la restauration de trois types d'écosystèmes : des forêts naturelles dégradées, des prairies impactées par l'activité humaine ainsi que des zones humides

e. Anticiper l'évolution de la demande en adaptant les ventes de produits pétroliers

Une partie significative des activités Aval de raffinage et marketing de TotalEnergies sont situées en Europe. L'Union européenne avec son Green Deal et son paquet réglementaire « Fit for 55 » a l'ambition d'être le premier continent neutre en carbone en 2050.

Ces évolutions majeures nous conduisent à accélérer la transition de nos activités Aval en Europe pour réduire notre exposition aux ventes de produits pétroliers et se développer dans les nouvelles mobilités.

(1) 3^{ème} rapport de l'IMEO (International Methane Emissions Observatory).

(2) « All-stars of non-operated joint venture engagement: TotalEnergies has submitted one of the most comprehensive strategies for engaging its non-operated joint ventures. The company has provided detailed information on how it is supporting, progressing and collaborating with each non-operated joint venture. It has also provided detailed observations on its reconciliation attempts and a gap analysis process. In addition, TotalEnergies is providing technology access and support to its non-operated joint venture operators. » (Source IMEO report 2023).

(3) AIE 2023 ; Net Zero Roadmap, 2023 update, License CC BY 4.0.

(4) Carbon Capture & Storage.

(5) Carbon Capture Storage & Utilization.

(6) Carbon Capture & Utilization.

Ainsi, au niveau mondial, nous anticipons de réduire de 40% nos ventes de produits pétroliers d'ici 2030, afin de ne pas vendre ni raffiner plus de carburants que nous ne produisons de pétrole. Cela se traduit par des évolutions de nos réseaux de stations-service qui devraient être confrontés à des baisses de demande de carburants, notamment par des cessions en Europe.

À l'inverse, cette stratégie conduit TotalEnergies à se développer de manière offensive dans les nouvelles mobilités : dans les molécules bas carbone, avec les reconversions de nos raffineries en bioraffineries que nous avons engagées en Europe, dans l'électrique avec l'accélération de son plan de déploiement de bornes de recharges électriques sur les grands axes et grandes villes européennes et dans l'hydrogène, avec la mise en place d'un réseau européen de stations hydrogène pour les poids lourds, en partenariat avec Air Liquide.

3. Electricité : l'énergie de la décarbonation

a. Notre développement majeur dans l'électricité : une approche intégrée

Indispensable pour réussir la transition énergétique, la demande en électricité est attendue en forte croissance car la décarbonation est au cœur des feuilles de route des pays engagés vers la neutralité carbone à 2050. Pour y répondre, Integrated Power, nouveau pilier de la stratégie de la Compagnie, développe un modèle intégré, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production d'électricité aux activités de vente et de trading avec un objectif de rentabilité de l'ordre de 12% de ROACE⁽¹⁾.

Notre objectif de production nette d'électricité est de produire plus de 100 TWh à horizon 2030 grâce à une multiplication de la production renouvelable par 4 à 5 (19 TWh en 2023) et par deux de celle de ses actifs flexibles (15 TWh en 2023). Dans le cadre de son ambition visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, TotalEnergies construit un portefeuille d'actifs renouvelables (solaire, éolien terrestre et offshore) et flexibles (CCGT, stockage) compétitif afin de fournir à ses clients une électricité de plus en plus décarbonée disponible 24/7.

Nos leviers pour croître avec une rentabilité des capitaux employés moyens atteignant de l'ordre de 12% sont la sélectivité dans le choix de nos projets ; l'intégration sur toute la chaîne de valeur de l'électricité ; la maîtrise des coûts en utilisant nos compétences de gestion de projet et de développements marins ; la mobilisation de financements externes à taux compétitif et des cessions partielles pour accélérer la génération des cash-flows et diversifier l'exposition de notre portefeuille.

b. Notre développement dans l'électricité renouvelable

Nous exécutons notre feuille de route dans les renouvelables.

À fin 2023, TotalEnergies atteint une capacité brute installée de production d'électricité renouvelable de 22 GW, et entend poursuivre le développement de ces activités pour atteindre 35 GW en 2025, puis 100 GW en 2030, ce qui nous placerait parmi les cinq premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable (éolien et solaire), hors Chine.

c. Développer l'électromobilité

TotalEnergies prévoit d'investir plus de 1 milliard de dollars dans la mobilité électrique entre 2024 et 2028 en développant un réseau de bornes de recharge électrique haute puissance le long des autoroutes, des grands axes routiers et dans des *hubs* urbains en Europe.

À horizon 2028, l'ambition de la Compagnie est d'atteindre les 1 000 sites équipés en recharge haute puissance en Europe.

En complément de ce réseau adapté à l'itinérance, TotalEnergies soutient ses clients B2B dans leur transition vers la mobilité électrique en leur proposant des services de déploiement et de supervision de bornes de recharge, aussi bien sur leurs lieux de travail qu'au domicile de leurs employés. En particulier, pour les poids lourds, la Compagnie développe une offre sur mesure pour les transporteurs routiers avec, outre la recharge au dépôt, des solutions de *smart charging* et de fourniture d'électricité verte. Et afin de répondre à leurs besoins de recharge hors de leurs dépôts, TotalEnergies prévoit d'installer également dès 2024 des bornes dédiées à ce type de véhicules le long des corridors européens, avec des points de recharge haute puissance.

La Compagnie développe aussi son réseau de recharge dans un certain nombre d'agglomérations mondiales, avec un portefeuille de plus de 30 000 points de recharge opérés ou en cours de déploiement à Paris, Londres, Bruxelles ou encore Singapour.

Enfin, TotalEnergies accompagne les particuliers chez eux, avec des solutions de recharge à domicile incluant un contrat de fourniture d'énergie ou en itinérance avec des offres d'abonnement permettant l'accès à un très large réseau de bornes électriques.

De la production d'électricité renouvelable à l'exploitation du service de recharge, la Compagnie est présente sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la mobilité électrique.

4. Nouvelles énergies bas carbone et innovations pour atteindre le Net Zero en 2050

a. Nouvelles énergies bas carbone

La transition énergétique passe aussi par le développement d'énergies bas carbone reposant sur la transformation de biomasse, de déchets ou sur la production de molécules de synthèse (*e-fuels*) associant hydrogène et CO₂ comme matière première.

Nous développons donc ces nouvelles énergies : biocarburants, biogaz, hydrogène et carburants de synthèse.

Biocarburants

Aujourd'hui, les biocarburants émettent sur leur cycle de vie 50% de CO₂ de moins que leurs équivalents fossiles⁽²⁾ et représentent donc une voie de décarbonation des carburants liquides. La demande est forte, ce qui en fait un marché à la rentabilité élevée, mais l'accès aux matières premières (végétaux, résidus, sucre...) reste un frein à sa croissance. Parmi ces biocarburants, TotalEnergies privilégie la fabrication de carburants aériens durables (SAF, pour *Sustainable Aviation Fuels*) pour la décarbonation du secteur aérien. Pour éviter les conflits d'usage des terres, TotalEnergies développe des solutions axées sur l'utilisation prioritaire de déchets et résidus de l'industrie alimentaire (huiles usagées, graisses animales). Notre objectif est de faire progresser la part de ces matières premières circulaires à plus de 75% des matières premières utilisées pour produire des biocarburants à partir de 2024.

Biogaz

Le biogaz, produit de la dégradation de déchets organiques, est un gaz renouvelable. Injecté dans les réseaux gaziers sous forme de biométhane, il contribue à la décarbonation des usages du gaz naturel.

La capacité brute de production de TotalEnergies, 1,1 TWh/an eq. biométhane, a presque doublé par rapport à 2022. La Compagnie entend désormais poursuivre son développement à travers une croissance principalement en Europe et aux Etats-Unis avec un objectif de capacité nette de 10 TWh à horizon 2030.

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

(2) Conformément à la directive européenne 2018/2001 dite RED II.

Hydrogène et e-fuels

Hydrogène

La production d'hydrogène vert nécessitera un déploiement massif de moyens de production d'électricité renouvelable auquel TotalEnergies contribue par ses investissements et le développement du secteur Integrated Power. Pour nos opérations, nous travaillons en priorité à décarboner l'hydrogène consommé dans nos raffineries européennes d'ici 2030. TotalEnergies vise à remplacer l'hydrogène « carboné » ou gris par l'hydrogène vert, fabriqué par électrolyse de l'eau à partir d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable.

Carburants de synthèse, e-fuels

Le CO₂ peut être utilisé, en réaction avec de l'hydrogène renouvelable, pour produire des carburants ou gaz de synthèse.

En 2023, TotalEnergies a posé des jalons dans sa feuille de route sur les carburants de synthèse.

b. Focus Sustainable Aviation Fuel (SAF)

TotalEnergies entend devenir un acteur majeur dans la fabrication du carburant aérien durable, SAF (Sustainable Aviation Fuel), avec une ambition de production de 1,5 Mt/an en 2030.

Cette production est en cours de développement sur nos plateformes existantes en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, notamment les plateformes de Grandpuits, Normandie, La Mède et SATORP.

- **Grandpuits** : Le démarrage de la bioraffinerie est prévu en 2025. Elle traiterait 420 kt/an de charges, majoritairement des déchets et résidus, pour produire jusqu'à 285 kt/an de SAF à l'horizon 2028. En 2022, TotalEnergies s'est associée à SARIA (*leader* européen de la collecte et valorisation de matières organiques en produits durables) pour garantir l'approvisionnement en matières premières lipidiques.
- **Normandie** : TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production de SAF de 130kt/an en 2025 à 160 kt/an en 2027.
- **La Mède** : Depuis 2022, le biodiésel produit à La Mède permet déjà la production de SAF dans l'usine TotalEnergies d'Oudalle près du Havre. En 2024, TotalEnergies poursuit ses investissements sur le site afin de pouvoir traiter jusqu'à 100% de déchets issus de l'économie circulaire (huiles usagées et graisses animales) et devrait produire dès 2025, 14kt/an de SAF localement.
- **SATORP** : Pour la première fois dans la zone Moyen-Orient, SATORP a réussi à traiter, par le *co-processing*, l'huile de cuisson usagée pour produire un carburant remplissant l'ensemble des critères de qualité du cahier des charges SAF certifié ISCC+.
- **Partenariats** :
 - Au Japon, TotalEnergies est associée à ENEOS Corporation pour étudier la faisabilité d'une unité de production de SAF au sein de la

raffinerie ENEOS de Wakayama. L'unité envisagée, dont la capacité de production serait de 335 kt/an de SAF, devrait traiter des déchets ou résidus issus de l'économie circulaire.

- En Chine, TotalEnergies étudie avec son partenaire Sinopec, le développement d'une production de SAF d'environ 230kt/an.

Les carburants aériens durables produits à partir d'huile de cuisson usagée permettent **-80%⁽¹⁾ des émissions de CO₂** sur l'ensemble du cycle de vie, en comparaison à leur équivalent fossiles.

Au-delà du SAF actuellement produit à partir d'huiles de cuisson usagées, notre mission est de préparer la prochaine génération de carburants aériens par exemple e-SAF.

Avec Masdar, la direction émirienne de l'aviation civile, Airbus, Falcon Aviation Services et Axens, TotalEnergies a démontré le potentiel de conversion du méthanol en SAF (*Sustainable Aviation Fuel*). Basée sur l'utilisation d'électricité renouvelable, elle pourrait permettre la production d'e-SAF à partir du CO₂ converti en méthanol.

c. Innover pour accélérer la transition énergétique

Chaque année, TotalEnergies consacre environ 1 milliard de dollars⁽²⁾ à la R&D et à l'innovation et mobilise plus de 3 500 collaborateurs.

La R&D chez TotalEnergies

En 2023, 65% de notre R&D ont été consacrés aux nouvelles énergies (électricité renouvelable, molécules bas carbone), aux batteries et à la baisse de notre empreinte environnementale (méthane, CCUS, eau, biodiversité, etc.). Cette évolution de notre recherche-innovation vers les nouvelles énergies bas carbone préfigure le futur de TotalEnergies.

Une des missions de la nouvelle branche OneTech, créée en 2021 pour répondre aux nouveaux enjeux de la Compagnie et mobiliser les équipes, est de fournir des solutions de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos projets dès leur conception, ainsi que d'accélérer l'innovation dans tous nos actifs. Pour cela, OneTech mobilise des équipes intégrées travaillant sur la conception, la construction et les opérations de nos installations d'énergie jusqu'à la R&D, renforcée par le développement, le test et le déploiement sur nos actifs de solutions externes innovantes répondant aux problèmes remontés de nos opérations.

Réduire nos émissions grâce au digital

La Digital Factory de TotalEnergies rassemble 300 développeurs, *data scientists* et autres experts du digital, avec pour mission de développer des solutions numériques permettant d'optimiser nos outils industriels (impact environnemental, disponibilité, coûts), ou de proposer de nouveaux services à nos clients.

(1) Panorama 2020 - Biocarburants incorporés dans les carburants en France, publié par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.
 (2) Budget R&D hors Hutchinson.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

TotalEnergies s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

Parmi les objectifs climat de la Compagnie, figurent notamment les objectifs suivants :

Objectifs 2030 Monde (Scope 1+2)

- Réduire les émissions de GES (**Scope 1+2**) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 38 Mt CO₂e d'ici 2025. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour ses activités opérées, pour les porter ainsi entre 25 et 30 Mt CO₂e
- Réduire les **émissions de méthane**⁽²⁾ des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025, et de 80% entre 2020 et 2030
- Réduire l'**intensité des émissions de méthane** en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations amont pétrolières et gazières opérées
- Réduire le **brûlage de routine**⁽³⁾ à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030.

Dans les faits :

- Une réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à **35 Mt CO₂e** en 2023
- Des émissions de méthane⁽¹⁾ déjà réduites de **50%** entre 2010 et 2020 et de **47%** entre 2020 et 2023
- Une intensité méthane de moins de **0,11%** pour les installations amont pétrolières et gazières opérées (moins de 0.1% pour les installations gazières opérées)
- Plus de **96%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2023

Indicateurs liés au changement climatique⁽⁴⁾

Émissions de GES - Scope 1+2		Périmètre opéré			
		2023	2022	2021	2015
Scope 1	Mt CO₂e	32	37	34* (33)	42
Émissions directes					
Décomposition par secteur					
Activités <i>oil & gas</i> Amont	Mt CO ₂ e	12	14	14	19
Integrated LNG, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	–
Integrated Power	Mt CO ₂ e	6	9	5	–
Raffinage-Chimie	Mt CO ₂ e	14	15	15* (14)	22
Marketing & Services	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1
Décomposition par zone géographique					
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	19	23	20* (19)	22
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	Mt CO ₂ e	<1	<1	1	5
Afrique	Mt CO ₂ e	8	9	9	12
Amériques	Mt CO ₂ e	5	5	5	4
Décomposition par type de GES					
CO ₂	Mt CO ₂ e	31	36	32	39
CH ₄	Mt CO ₂ e	1	1	1	2
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1
Scope 2	Mt CO₂e	2	2	2* (2)	4
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie					
<i>dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse</i>	Mt CO ₂ e	1	1	1* (1)	2
Scope 1+2	Mt CO₂e	35	40	37* (36)	46
<i>dont installations oil & gas</i>	Mt CO ₂ e	30	33	33* (32)	46
<i>dont CCGT</i>	Mt CO ₂ e	4	7	4	–
Émissions directes de CO ₂ biogénique ^(a)	Mt CO ₂ e	0,1	0,1		

* Hors effet COVID-19.

(a) Émissions de CO₂ biogénique liées aux actifs biogaz de la Compagnie. Conformément au GHG Protocol ces émissions ne sont pas comptabilisées dans le Scope 1.

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) Hors méthane biogénique.

(3) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

(4) Se reporter au point 5.11 du chapitre 5 pour le périmètre de reporting.

Émissions de GES - Méthane	Périmètre opéré				
		2023	2022	2021	2015
Emissions de méthane^(a)	kt CH₄	34	42	49	94
Décomposition par secteur					
Activités <i>oil & gas</i> Amont	kt CH ₄	33	41	48	92
Integrated LNG, excluant les activités gaz de l'amont	kt CH ₄	<1	0	<1	0
Integrated Power	kt CH ₄	<1	1	<1	0
Raffinage-Chimie	kt CH ₄	1	1	1	1
Marketing & Services	kt CH ₄	0	0	0	0
Décomposition par zone géographique					
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	kt CH ₄	5	7	7	9
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	kt CH ₄	1	1	1	33
Afrique	kt CH ₄	18	23	23	49
Amériques	kt CH ₄	9	12	18	3

(a) Hors méthane biogénique, représentant moins de 1 kt CH₄ en 2023. Le méthane biogénique est toutefois pris en compte dans le calcul du Scope 1.

Indicateurs d'intensité		2023	2022	2021	2015
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(a) opérées	kg CO ₂ e/bep	17	17	17	21
Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées (Amont)	%	0,11	0,11	0,13	0,23
Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées (Amont)	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

(a) Cet indicateur n'inclut pas les actifs intégrés GNL dans son périmètre.

Autres indicateurs		2023	2022	2021	2015
Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	157	166	148	153
Consommation d'énergie renouvelable (périmètre opéré)	TWh	2	1		
Indicateur Global d'Efficacité Energétique (GEEI)	Base 100 en 2010	86,4	85,1	87,0	90,8
Gaz brûlé à la torche (activités <i>oil & gas</i> opérées Amont) ^(a)	Mm ³ /j	2,5	3,3	3,6	7,2
<i>dont brûlage de routine</i>	Mm ³ /j	0,3	0,5	0,7	2,3 ^(b)

(a) Cet indicateur inclut le brûlage de sécurité, de routine et de non-routine.

(b) Volumes estimés selon les données historiques.

3.6.8.5 Fournisseurs

ÉVALUATION DES FOURNISSEURS

Dispositif de préqualification des Fournisseurs

L'outil informatique de préqualification mis en place depuis 2019, progressivement déployé, permet d'automatiser et de documenter le

processus de préqualification des Fournisseurs. À fin 2023, plus de 20 000 Fournisseurs ont été intégrés dans cet outil.

Dispositif d'évaluation des Fournisseurs

La Compagnie s'est fixé pour objectif d'évaluer ses 1 300 Fournisseurs prioritaires d'ici fin 2025, sur leur performance en matière de développement durable (incluant droits humains, conditions de travail et environnement), via des audits documentaires et/ou des audits sur site réalisés par des tierces parties indépendantes.

En 2023, 37% des 1 300 Fournisseurs prioritaires ont été évalués via des audits documentaires (EcoVadis) et des audits sur site.

Evaluation des Fournisseurs via des audits documentaires

En 2023, TotalEnergies s'est associée à EcoVadis pour évaluer ses Fournisseurs en matière de développement durable. EcoVadis réalise une évaluation documentaire permettant d'apprécier la maturité ainsi que la performance des Fournisseurs en matière d'environnement, de droits humains, d'éthique et d'achats responsables. Chaque entreprise est évaluée par des analystes indépendants sur des problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité. La note d'EcoVadis peut être partagée par le Fournisseur avec d'autres de ses clients. Elle donne également lieu à un plan d'amélioration.

En 2023, 180 Fournisseurs ont été évalués via EcoVadis. 98% d'entre eux ont obtenu une note supérieure à 45/100, note au-delà de laquelle EcoVadis considère que le Fournisseur est « engagé en matière de RSE », et la note moyenne est de 65/100.

Evaluation des Fournisseurs via des audits sur site

Entre 2016 et 2022, la Compagnie menait des audits Fournisseurs qui couvraient essentiellement les risques liés aux conditions de travail. Depuis 2022, la Compagnie applique un nouveau référentiel d'audit élargi permettant de couvrir à la fois les enjeux sociaux et de droits humains – tels que le travail des enfants, le travail forcé, les discriminations, la liberté d'association et de négociation collective, les conditions de travail, temps de travail, la santé et la sécurité au travail – mais aussi les enjeux environnementaux comme la protection de la biodiversité, l'utilisation responsable de l'eau et des ressources naturelles, la lutte contre la pollution, ainsi que les enjeux climatiques. Ces audits, menés par une tierce partie indépendante, comprennent une visite sur site, une revue documentaire et des entretiens avec les travailleurs. Testé en 2022, ce référentiel a été utilisé pour le plan d'audit 2023.

La Compagnie s'était donné pour objectif d'évaluer 300 Fournisseurs via ces audits sur site en 2023 et cet objectif a été atteint. Au total, depuis 2016, la Compagnie a audité 740 Fournisseurs prioritaires dans plus de 86 pays, touchant ainsi plus de 230 000 personnes.

La Compagnie veille à ce que ses Fournisseurs soient engagés dans une démarche de progrès continu. Ainsi, en cas de carence observée lors de l'audit sur site, un Fournisseur doit obligatoirement mettre en place un plan d'action, suivi par les équipes TotalEnergies et dont l'efficacité est vérifiée par un prestataire externe indépendant.

Parmi les 740 Fournisseurs audités depuis 2016, 171 ont donné lieu à des améliorations vérifiées impactant positivement près de 60 000 travailleurs concernant le droit au jour de congé hebdomadaire, l'accès à l'eau potable sur site et la rémunération des heures supplémentaires. Les autres sont en cours de suivi.

En 2023, la Compagnie a développé un outil interne de gestion des audits qui centralise les données des audits réalisés depuis 2016. Ceci

Autres dispositifs

Outil Worker's voice

Consciente de l'importance de garantir le respect des conditions de travail sur les chantiers des grands projets de construction, TotalEnergies a souhaité tester une approche complémentaire aux dispositifs d'audits et de remontée des plaintes déjà existants. En 2023, la Compagnie a mis en place un pilote de « workers' voice survey » au sein de deux de ses grands projets industriels : Tilenga en Ouganda et EACOP en Tanzanie. Ce pilote a pour objectif d'interroger directement les travailleurs via leurs téléphones portables afin de collecter des informations sur le respect des droits humains et des conditions de travail sur site. Le pourcentage de travailleurs participant à ce dispositif varie actuellement de 12% à 72% selon les sites. L'objectif est bien de faire participer les travailleurs des Fournisseurs (rang 1 et au-delà) qui interviennent sur site. La participation des travailleurs est volontaire et anonyme. Parmi les travailleurs volontaires pour participer au dispositif, le taux de réponse aux enquêtes régulières varie de 87% à 95%. TotalEnergies partage les résultats de ces enquêtes avec les Fournisseurs qui sont tenus de proposer des plans d'action.

Minerais

La provenance, les conditions d'extraction et de raffinage ainsi que l'utilisation de certains minéraux, minerais et matières premières font l'objet d'une attention particulière au vu des risques potentiels envers les droits humains et l'environnement. En 2022, TotalEnergies a mené une étude interne visant à identifier les priorités de la Compagnie en la matière. Cette étude basée sur une analyse de matérialité ainsi qu'une analyse de risques a permis d'identifier trois priorités : le cobalt, le polysilicium et les minerais de conflits (or, tungstène, étain, tantale).

– Cobalt : le cobalt pouvant être utilisé dans la fabrication de certaines batteries, Saft Groupe mène depuis 2021 une campagne annuelle de collecte d'informations auprès de ses Fournisseurs. Saft Groupe s'appuie sur l'Extended Minerals Reporting Template (EMRT) mis à disposition par la Responsible Minerals Initiative® (RMI®) afin d'identifier dans sa chaîne d'approvisionnement les unités de transformation et le pays d'origine des minerais de cobalt. Dans une démarche de progrès, Saft Groupe est également membre de la Global Battery Alliance (GBA) au sein du World Economic Forum (WEF), plateforme mondiale pour l'établissement et la collaboration pour une chaîne de valeur durable des batteries.

ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION

En février 2022, la Compagnie a achevé la mise à jour des Principes fondamentaux dans les achats afin de détailler plus précisément ses exigences à l'égard de ses Fournisseurs notamment en matière de droits humains, respect de la biodiversité et utilisation responsable des ressources naturelles.

Formations des acheteurs

TotalEnergies a mis en place différents canaux de communication pour sensibiliser ses collaborateurs aux risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Des modules de formation explicitant les engagements éthiques de la Compagnie et les Principes fondamentaux dans les achats ont été développés et mis à la disposition des acheteurs de la Compagnie. Au-delà de la formation des acheteurs, de nombreuses actions de sensibilisation sont régulièrement menées afin de renforcer la culture achats responsables au sein de la Compagnie.

Les acheteurs sont les premiers acteurs qui portent la démarche achats responsables auprès de leurs interlocuteurs internes ainsi qu'auprès des

permet au management et aux équipes opérationnelles de comprendre et aborder les enjeux spécifiques à leurs écosystèmes afin de mieux accompagner les Fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques. Par exemple, la Compagnie a organisé une formation d'acheteurs et de Fournisseurs au Vietnam en juin 2023 en ciblant les sujets remontés lors des 16 audits réalisés dans ce pays.

- Polysilicium : le polysilicium est utilisé dans la fabrication des panneaux solaires. TotalEnergies Global Procurement développe la réalisation d'audits de traçabilité en amont de la sélection du Fournisseur ou commande ces audits à une tierce partie indépendante. TotalEnergies a rejoint un pool de développeurs américains qui commandent conjointement et partagent les audits de traçabilité.
- Les minerais de conflits : le processus de préqualification identifie les Fournisseurs utilisant des « minerais issus de zones de conflit » pour les achats de la Compagnie. Ainsi, en application de la règle 13p-1 du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, qui met en œuvre certaines dispositions du Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act de 2010, TotalEnergies dépose depuis 2014 auprès de la United States Securities and Exchange Commission (SEC) un document annuel concernant les « minerais issus de zones de conflit » provenant de la République démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. Ce document indique, au cours de l'année civile précédente, si de tels minerais ont été nécessaires au fonctionnement ou à la production d'un produit fabriqué ou qui fait l'objet d'un contrat pour sa fabrication par TotalEnergies SE ou l'une de ses sociétés consolidées. L'objectif de cette réglementation est la prévention du financement direct ou indirect de groupes armés en Afrique centrale. Pour plus d'informations, se reporter à la publication la plus récente de TotalEnergies, disponible sur le site de TotalEnergies ou [sec.gov](https://www.sec.gov).

Les minerais de conflits pouvant potentiellement être présents dans des composants électriques et électroniques utilisés dans la fabrication de batteries, Saft Groupe mène annuellement une campagne de collecte d'informations auprès de ses Fournisseurs. Saft Groupe s'appuie sur le Conflict Minerals Reporting Template (CMRT) mis à disposition par la Responsible Minerals Initiative® (RMI®) afin de déterminer la présence de minerais de conflits dans sa chaîne d'approvisionnement et d'identifier les unités de transformation de ces minerais susceptibles d'y participer ainsi que le pays d'origine des minerais. Saft Groupe est devenue membre du RMI en 2022.

En 2023, la Compagnie a créé la division Matériaux stratégiques au sein du secteur Integrated Power. Cette division analyse l'exposition de TotalEnergies en la matière. Une division Risques et Résilience a également été créée en 2023 au sein de TotalEnergies Global Procurement afin de développer une meilleure connaissance de sa chaîne d'approvisionnement.

La formation des acheteurs et la sensibilisation et mobilisation des Fournisseurs pour une démarche d'achats responsables figurent parmi les priorités du programme Achats responsables de TotalEnergies.

Fournisseurs de la Compagnie. C'est pourquoi il est nécessaire qu'ils partagent un socle commun de connaissances en matière de développement durable et d'achats responsables. Depuis juillet 2022, TotalEnergies met à disposition de ses acheteurs une formation dédiée, obligatoire pour tout nouvel arrivant dans la fonction.

À fin 2023, 61% des collaborateurs de la fonction Achats de TotalEnergies ont été formés aux achats responsables, soit le double de la population formée en 2022.

Au-delà de la formation, de nombreuses actions de sensibilisation sont régulièrement menées afin de renforcer la culture Achats responsables au sein de la Compagnie. En avril 2023, le Directeur TotalEnergies Global Procurement a présenté le programme achats responsables via un webinaire qui a touché près de 400 personnes. En 2023, un webinaire

Sensibilisation et formation des Fournisseurs

La Compagnie mène régulièrement des actions de sensibilisation auprès de ses Fournisseurs sur la démarche d'achats responsables et notamment sur le respect des droits humains, la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et la préservation de l'environnement. En 2023, la Compagnie a organisé des journées fournisseurs, qui ont été l'occasion de sensibiliser les parties prenantes au regard des sujets de durabilité, notamment en mars en Chine et en juillet au Nigéria. La Compagnie a également sensibilisé ses Fournisseurs au travers de sessions de formations intégralement dédiées au développement durable, comme celle organisée en mai 2023 au Vietnam.

Afin d'accompagner ses Fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques, la Compagnie a également publié en mai 2022 un Guide

Progression avec d'autres entreprises

En décembre 2018, la Compagnie s'est engagée à poursuivre ses efforts en matière de travail décent et respect des droits humains dans sa chaîne d'approvisionnement en signant les « 6 Engagements » du Pacte

MÉCANISME D'ALERTE

Une adresse de courrier électronique (mediation.fournisseurs@totalenergies.com) disponible sur le site internet de TotalEnergies permet aux Fournisseurs de la Compagnie de s'adresser au médiateur interne dédié. Celui-ci a pour mission de faciliter

DISPOSITIFS DE SUIVI

Le département Achats responsables au sein de TotalEnergies Global Procurement suit la mise en œuvre du programme Achats responsables, notamment en matière de respect des droits humains, de la santé, de la sécurité et de l'environnement par les Fournisseurs. La mise en œuvre

sur les audits Fournisseurs a touché plus de 220 collaborateurs. Un webinaire de mi-année a rassemblé plus de 400 collaborateurs de la fonction achats. Le département Achats responsables envoie également tous les trimestres une newsletter à l'ensemble des acheteurs ainsi qu'aux responsables métiers.

Pratique Droits Humains au Travail à destination des Fournisseurs, accessible sur le site internet de TotalEnergies.

La Compagnie organise également un *Suppliers Day* tous les deux ans, le dernier ayant été organisé en novembre 2022. Il s'agit d'un événement rassemblant près de 200 représentants des Fournisseurs de la Compagnie – le Président-directeur général et deux membres du Comex sont intervenus et ont souligné l'ambition de la Compagnie ainsi que l'engagement attendu de la part des Fournisseurs en matière de développement durable. Cet événement a été l'occasion de décerner pour la première fois un Sustainability Award à l'un des Fournisseurs de la Compagnie.

mondial des Nations unies et, dans ce cadre, participe à certains webinaires. TotalEnergies est également présente au sein de la *Supply Chain Working Group* de l'IIPECA.

les relations entre la Compagnie et ses Fournisseurs français et internationaux. La possibilité de recourir à la médiation est également mentionnée dans les conditions générales d'achats.

de ce programme fait l'objet d'un suivi de la part des instances dirigeantes de la Compagnie et d'un Comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an.

4

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

4.1	Organes d'administration et de direction	190	4.4	Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise	267
4.1.1	Composition du Conseil d'administration	190	4.4.1	Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées	267
4.1.2	Fonctionnement du Conseil d'administration	215	4.4.2	Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la Société	268
4.1.3	Compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exercice de sa mission	227	4.4.3	Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales	269
4.1.4	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	229	4.4.4	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	270
4.1.5	Exercice de la Direction générale	230	4.4.5	Contrôleurs légaux des comptes	271
4.1.6	Participation au capital des organes d'administration et de direction	236	4.5	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	272
4.2	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise	238			
4.3	Rémunération des organes d'administration et de direction	238			
4.3.1	Rémunération des administrateurs	238			
4.3.2	Rémunération du dirigeant mandataire social	241			
4.3.3	Rémunération des principaux dirigeants	260			
4.3.4	Attribution des options sur actions et attribution d'actions de performance	261			

Les informations présentées dans ce chapitre forment le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été préparé sur la base des délibérations du Conseil d'administration, avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment

les directions Juridique, Financière et People & Social Engagement. Il a été examiné par le Comité de gouvernance et d'éthique et le Comité des rémunérations pour les sections relevant de leurs compétences respectives, puis approuvé par le Conseil d'administration.

4.1 Organes d'administration et de direction

4.1.1 Composition du Conseil d'administration

Au 13 mars 2024



- (a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 10.3). Pour plus d'information, se reporter au point 4.1.1.4.
 (b) Hors administrateurs représentant les salariés en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et administrateur représentant les salariés actionnaires en application des articles L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce.

La Société est administrée par un Conseil d'administration comprenant, parmi ses 14 membres, un administrateur représentant les salariés actionnaires élu sur proposition des actionnaires visés à l'article L. 225-102 du Code de commerce, en application des dispositions des articles L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce (ci-après « administrateur représentant les salariés actionnaires »), ainsi que deux administrateurs représentant les salariés désignés en application des dispositions de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce et des statuts de la Société (le premier désigné par le Comité Social et Économique Central de l'UES Amont – Global Services – Holding et le second désigné par le Comité de la SE, appelé « Comité Européen TotalEnergies »).

M. Patrick Pouyanné est le Président-directeur général de TotalEnergies SE. Il préside le Conseil d'administration depuis le 19 décembre 2015, date à

laquelle les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société ont été réunies (se reporter au point 4.1.5.1).

Un Administrateur Réfèrent est en fonction. Ses missions sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil (se reporter au point 4.1.2.1).

Les administrateurs sont nommés pour une durée de trois ans (article 11 des statuts de la Société)⁽¹⁾. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère.

Les profils, expériences et expertises des administrateurs sont détaillés dans les biographies ci-après.

CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF - Situation arrêtée le 13 mars 2024

	Départ	Nomination/désignation	Renouvellement
Conseil d'administration			
26/05/2023	Patricia Barbizet	Dierk Paskert	Marie-Christine Coisne-Roquette ^(a)
	Jérôme Contamine	Anelise Lara	Mark Cutifani
28/02/2023			Romain Garcia-Ivaldi ^(b)
16/02/2023			Angel Pobo ^(b)
Comité d'audit			
26/05/2023	Patricia Barbizet	Marie-Christine Coisne-Roquette ^(a)	
	Jérôme Contamine	Glenn Hubbard	
Comité de gouvernance et d'éthique			
26/05/2023	Patricia Barbizet	Mark Cutifani	
Comité des rémunérations			
26/05/2023	Marie-Christine Coisne-Roquette ^(a)	Anne-Marie Idrac	
Comité Stratégie & RSE			
26/05/2023	Patricia Barbizet	Jacques Aschenbroich ^(c)	

- (a) Administrateur Réfèrent jusqu'au 26 mai 2023.
 (b) Administrateur représentant les salariés.
 (c) Administrateur Réfèrent depuis le 26 mai 2023.

(1) Les statuts prévoient également des dispositions spécifiques concernant la durée des mandats des administrateurs représentant les salariés, compte tenu de leur mode de désignation.

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 13 MARS 2024

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF

Au 13 mars 2024	Informations personnelles			Expérience		Position au sein du Conseil			Participation à des comités de Conseil	
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats ^(a)	Indépendance ^(b)	Date initiale de nomination	Échéance du mandat		Ancienneté au Conseil
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>	60	M		410 695	1	x	2015	2024	9	✓
Jacques Aschenbroich <i>Administrateur Référent</i>	69	M		1 000	2	✓	2021	2024	3	✓
Marie-Christine Coisne-Roquette	67	F		5 000	1	x	2011	2026	13	✓
Lise Croteau	63	F		1 100	2	✓	2019	2025	5	✓
Mark Cutifani	65	M		2 000	0	✓	2017	2026	7	✓
Romain Garcia-Ivaldi <i>Administrateur représentant les salariés</i>	35	M		178	0	n/a	2020	2026	4	✓
Maria van der Hoeven	74	F		1 800	0	✓	2016	2025	8	✓
Glenn Hubbard	65	M		1 000	1	✓	2021	2024	3	✓
Anne-Marie Idrac	72	F		1 539	1	✓	2012	2024	12	✓
Emma de Jonge <i>Administrateur représentant les salariés actionnaires</i>	60	F		184	0	n/a	2022	2025	2	✓
Anelise Lara	62	F		1 000	0	✓	2023	2026	1	
Jean Lemierre	73	M		1 042	1	✓	2016	2025	8	✓
Dierk Paskert	62	M		1 200	0	✓	2023	2026	1	
Angel Pobo <i>Administrateur représentant les salariés</i>	54	M		539	0	n/a	2020	2026	4	✓

(a) Nombre de mandats exercés par l'administrateur dans des sociétés cotées extérieures, y compris étrangères, apprécié conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, point 20 (se reporter au point 4.1.1.3).

(b) Au 31 décembre 2023.

Au 13 mars 2024

Comité d'audit	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité des rémunérations	Comité Stratégie & RSE
<p>5 membres 75% d'indépendants^(a)</p> <p>Maria van der Hoeven* Marie-Christine Coisne-Roquette Lise Croteau** Romain Garcia-Ivaldi^(b) Glenn Hubbard</p>	<p>5 membres 80% d'indépendants</p> <p>Jacques Aschenbroich* Marie-Christine Coisne-Roquette Mark Cutifani Anne-Marie Idrac Jean Lemierre</p>	<p>4 membres 100% d'indépendants^(a)</p> <p>Mark Cutifani* Jacques Aschenbroich Anne-Marie Idrac Angel Pobo^(b)</p>	<p>6 membres 60% d'indépendants^(a)</p> <p>Patrick Pouyanné* Jacques Aschenbroich Marie-Christine Coisne-Roquette Anne-Marie Idrac Emma de Jonge^(c) Jean Lemierre</p>

(a) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 10.3).

(b) Administrateur représentant les salariés.

(c) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

* Président(e) du Comité.

** Expert financier.

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEUR ET NOMINATION PROPOSÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 MAI 2024

Les mandats d'administrateur de MM. Patrick Pouyanné, Jacques Aschenbroich et Glenn Hubbard ainsi que de Mme Anne-Marie Idrac arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 24 mai 2024.

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 septembre 2023, après avoir réaffirmé son soutien à la qualité et pertinence de la stratégie mise en œuvre, a considéré qu'il est hautement souhaitable que M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général, poursuive le

déploiement de cette stratégie à la tête de l'entreprise. Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, il a ainsi décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée générale du 24 mai 2024 le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Pouyanné. Dans le cadre de la gouvernance équilibrée mise en œuvre depuis 2015, il a également décidé à l'unanimité de proposer le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Aschenbroich qui occupe la fonction d'administrateur référent depuis mai 2023.

M. Patrick Pouyanné est Directeur général depuis le 22 octobre 2014 et Président-directeur général de TotalEnergies SE depuis le 19 décembre 2015.

En réaffirmant son soutien à la qualité et pertinence de la stratégie de transition mise en œuvre depuis 2020, le Conseil d'administration a en effet jugé opportun de veiller à la continuité de la gouvernance et du leadership de la Compagnie. En effet, depuis 10 ans, Patrick Pouyanné a fait un excellent travail pour piloter TotalEnergies dans un environnement complexe, délivrer des résultats financiers extrêmement solides et engager la Compagnie dans la transition énergétique plus rapidement et résolument que ses pairs. Le Conseil d'administration unanime compte sur son leadership et sa vision stratégique pour poursuivre cette transition avec détermination et constance s'appuyant sur deux piliers : Oil & Gas d'un côté, Electricité et Renouvelables de l'autre. Cette vision créatrice de valeur à moyen et long terme et cette stabilité stratégique constituent un atout et un facteur différenciant de TotalEnergies par rapport à ses pairs.

Les réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique sur le meilleur intérêt de la Société ont conduit le Conseil à s'inscrire avec conviction dans la poursuite l'exercice unifié des fonctions de Président et de Directeur général. En effet, ce mode d'exercice du pilotage de la Société est jugé comme le mieux adapté pour faire face aux enjeux et spécificités du secteur énergétique, qui est confronté à des transformations majeures. Ce contexte requiert plus que jamais une agilité de mouvement que l'unité de commandement renforce, en conférant au Président-directeur général une force d'action et une représentativité accrue de la Société dans ses négociations stratégiques avec les États et partenaires de la Compagnie.

L'unité du pouvoir de direction et de représentation de la Société s'inscrit par ailleurs dans un contexte bien encadré par la gouvernance de la Société.

L'équilibre de l'exercice des pouvoirs s'établit grâce à la qualité, la complémentarité et l'indépendance des membres composant le Conseil d'administration et ses quatre Comités, ainsi qu'au travers des statuts et du Règlement intérieur du Conseil, qui définit les moyens et prérogatives de l'Administrateur Référent, notamment :

- dans ses relations avec le Président-directeur général : contribution à l'ordre du jour des réunions du Conseil ou possibilité de demander la convocation du Conseil d'administration et partage d'avis sur des sujets majeurs ;
- dans sa contribution aux travaux du Conseil d'administration : présidence des séances en l'absence du Président-directeur général, ou lorsque l'examen d'un sujet requiert son abstention, évaluation et suivi du fonctionnement du Conseil, prévention des conflits d'intérêts, dialogue avec les administrateurs et les Présidents des Comités ;
- dans ses relations avec les actionnaires : faculté, en accord avec le Président-directeur général, de les rencontrer sur des sujets de gouvernement d'entreprise, pratique qui s'est déjà exercée à plusieurs reprises.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la gouvernance, qui s'ajoute à l'indépendance de ses membres, est par ailleurs renforcé par la pleine implication des administrateurs dont le taux de participation aux travaux du Conseil et des Comités, est exemplaire. La diversité de leurs compétences et expertises permet de plus au Président-directeur général de bénéficier d'un large panel de contributions.

En outre, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par la Compagnie lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres doivent être approuvées par le Conseil, qui est également tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres.

Enfin, les statuts de la Société offrent par ailleurs les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Ils prévoient notamment que le Conseil peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le Président ou par un tiers de ses membres, en ce compris l'Administrateur Référent, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

M. Jacques Aschenbroich, de nationalité française, est administrateur (depuis le 28 mai 2021), Administrateur référent et Président du Comité de Gouvernance et d'Éthique, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité Stratégie & RSE de TotalEnergies SE. Au-delà de sa participation à la gouvernance équilibrée de votre Société mentionnée ci-avant, le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Aschenbroich lui permettra de continuer à faire bénéficier le Conseil d'administration de son expérience de dirigeant d'un grand groupe industriel international ainsi que de ses compétences dans les domaines de la mobilité, du digital et de la gouvernance.

Lors de sa réunion du 13 mars 2024, le Conseil d'administration a également décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, de soumettre à l'Assemblée générale du 24 mai 2024 le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Glenn Hubbard.

M. Glenn Hubbard, économiste de nationalité américaine, est administrateur de TotalEnergies SE depuis le 28 mai 2021 et membre du Comité d'audit depuis mai 2023. Le renouvellement de son mandat lui permettra de continuer à faire bénéficier le Conseil notamment de sa connaissance des marchés américains qui est un atout très appréciable compte tenu de l'importance des capitaux engagés dans ce pays et de l'importance croissante de l'actionnariat nord-américain de la Compagnie.

Le renouvellement des mandats d'administrateurs de MM. Pouyanné, Aschenbroich et Hubbard seront ainsi soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale, pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Le Conseil d'administration a remercié Mme Anne-Marie Idrac pour sa contribution précieuse aux travaux du Conseil et de ses Comités au cours des 12 dernières années.

Nomination d'administrateur proposée

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 13 mars 2024, a décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, de soumettre à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 24 mai 2024, la nomination de Mme Marie-Ange Debon en qualité d'administrateur pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice 2026.

Mme Marie-Ange Debon, de nationalité française, est diplômée de l'École des hautes études commerciales (HEC) et de l'École nationale de l'administration (ENA), et titulaire d'une maîtrise de droit. Présidente du Directoire du Groupe Keolis, elle dispose d'une large expérience acquise dans l'administration puis dans de grands groupes internationaux dans les domaines des métiers de l'environnement et du transport et pourra notamment faire bénéficier le Conseil de ses compétences en matière financière, réglementaire et de gouvernance de grandes entreprises.

Le Conseil d'administration tient à souligner que les administrateurs de TotalEnergies SE ont des profils divers. Ils sont présents, actifs et impliqués dans les travaux du Conseil d'administration et des Comités auxquels ils participent. La complémentarité de leurs expériences professionnelles et de leurs compétences sont autant d'atouts pour la qualité des délibérations du Conseil d'administration dans le cadre des décisions qu'il est amené à prendre.

4.1.1.1 Profil, expérience et expertise des administrateurs (au 31 décembre 2023)⁽¹⁾



Patrick Pouyanné

Président-directeur général de TotalEnergies SE*

Président du Comité Stratégie & RSE

Né le 24 juin 1963 (nationalité française)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 29 mai 2015

Dernier renouvellement : AGO du 28 mai 2021

Date d'échéance du mandat : AGO du 24 mai 2024

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 410 695

Nombre d'actions TotalEnergies Actionnariat France détenues : 13 091,5928 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Président-directeur général de TotalEnergies SE*

Biographie – Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Édouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint TotalEnergies au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant de la Compagnie au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et membre du Comité directeur de la Compagnie en mai 2006. En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif de la Compagnie.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général de TOTAL S.A. et Président du Comité exécutif de la Compagnie. Le 29 mai 2015, il est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, administrateur pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration le nomme Président du Conseil d'administration à compter du 19 décembre 2015. M. Pouyanné devient ainsi le Président-directeur général. À la suite du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pouyanné par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, puis par celle du 28 mai 2021 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

M. Pouyanné est ainsi le Président-directeur général de TotalEnergies SE.

M. Pouyanné a été nommé le 1^{er} juin 2022 président de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE). M. Pouyanné est par ailleurs Président de l'Association L'Alliance pour l'Éducation–United Way depuis juin 2018, ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de la Société. Il est également membre du conseil d'administration de Caggemini (depuis mai 2017), du conseil d'administration de l'École Polytechnique (depuis septembre 2018), de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017) et de la Fondation La France s'engage (depuis 2017). M. Pouyanné est officier de la Légion d'honneur.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

Au sein de la Compagnie

- Président-directeur général de TotalEnergies SE* et Président du Comité Stratégie & RSE

En dehors de la Compagnie

- Administrateur de Caggemini S.E.* (depuis le 10 mai 2017), membre du Comité Stratégie et RSE (jusqu'en mai 2022), membre du Comité éthique et gouvernance et, à compter de mai 2022, Président du Comité des rémunérations

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Président de l'Association Alliance pour l'Éducation–United Way (depuis juin 2018)
- Président de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE) (depuis le 1^{er} juin 2022)
- Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique (Établissement public national scientifique, culturel et professionnel) (depuis septembre 2018)
- Membre du Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris (jusqu'en mai 2024)
- Membre du Conseil d'administration de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) (depuis 2014)
- Membre du Conseil de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017)
- Membre du Conseil d'administration de la Fondation La France s'engage (depuis 2017)

(1) Comprenant les informations visées aux articles L. 22-10-10 et L. 225-37-4 du Code de commerce et au point 12.1 de l'Annexe I du règlement délégué UE 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

* Pour les informations relatives aux mandats des administrateurs, les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.



Jacques Aschenbroich

Administrateur indépendant - Administrateur Référent

Président du Comité de gouvernance et d'éthique
 Membre du Comité des rémunérations
 Membre du Comité Stratégie & RSE

Né le 3 juin 1954 (nationalité française)
 Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 28 mai 2021
 Date d'échéance du mandat : AGO du 24 mai 2024

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 000 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : 111 quai du Président Roosevelt, 92130 Issy Les Moulineaux, France

Principale fonction : Président du Conseil d'administration d'Orange*

Biographie - Expérience professionnelle

Ingénieur du Corps des Mines, M. Jacques Aschenbroich a exercé plusieurs fonctions dans l'administration et a été au cabinet du Premier ministre en 1987 et 1988. Il a ensuite mené une carrière industrielle au sein du groupe Saint-Gobain de 1988 à 2008. Après avoir dirigé les filiales au Brésil et en Allemagne, il a pris la direction de la Branche Vitrage de la Compagnie de Saint-Gobain et la présidence de Saint-Gobain Vitrage en 1996.

Puis, aux fonctions de Directeur général adjoint de la Compagnie de Saint-Gobain d'octobre 2001 à décembre 2008, il a en particulier dirigé les Pôles Vitrage et Matériaux haute performance à partir de janvier 2007, et dirigé les opérations du groupe aux États-Unis en tant que Directeur de Saint-Gobain Corporation et Délégué général pour les États-Unis et le Canada à partir du 1^{er} septembre 2007. Il a également été administrateur de ESSO S.A.F. jusqu'en juin 2009.

M. Jacques Aschenbroich est nommé administrateur et Directeur général de Valeo en mars 2009 et puis Président-directeur général de Valeo, fonctions qu'il occupe de février 2016 jusqu'au 26 janvier 2022. À la suite de l'évolution de la gouvernance du groupe Valeo, il conserve les fonctions de Président du Conseil d'administration de Valéo du 26 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle M. Jacques Aschenbroich quitte la Présidence et le Conseil d'administration de Valéo.

En mai 2022, M. Jacques Aschenbroich est nommé Président du Conseil d'administration d'Orange.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Président du Conseil d'administration d'Orange* depuis mai 2022
- Administrateur de TotalEnergies SE*, Administrateur Référent depuis le 26 mai 2023, Président du Comité de gouvernance et d'éthique, membre du Comité des rémunérations et, depuis le 26 mai 2023, membre du Comité Stratégie & RSE
- Administrateur de BNP Paribas*, Président du Comité de gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE, et membre du Comité des comptes

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de Valeo* jusqu'au 31 décembre 2022 et Directeur général de Valeo jusqu'au 26 janvier 2022

- Administrateur de Veolia Environnement*, Président du Comité de recherche, innovation et développement durable et membre du Comité des comptes et de l'audit (jusqu'au 28 mai 2021)
- Président de Valeo Finance, Valeo S.p.A. (Italie) et Valeo (UK) Limited (Royaume-Uni)

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Président du Conseil d'administration de l'École nationale supérieure des mines ParisTech
- Co-Président du Club d'affaires franco-japonais
- Vice-Président de l'Institut de la Finance Durable



Marie-Christine Coisne-Roquette

Administratrice

Membre du Comité d'audit
Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 4 novembre 1956 (nationalité française)
Administratrice de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 13 mai 2011
Dernier renouvellement : AGO du 26 mai 2023
Date d'échéance du mandat : AGO de 2026

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 5 000 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : Sonepar, 25 rue d'Astorg, 75008 Paris, France

Principale fonction : Présidente de Sonepar S.A.S. et de Colam Entreprendre SAS

Biographie – Expérience professionnelle

Juriste de formation, Mme Coisne-Roquette est titulaire d'une licence d'anglais, d'une maîtrise en droit et d'un Specialized Law Certificate du barreau de New York. À partir de 1981, associée au Cabinet Sonier & Associés de Paris, elle exerce comme avocat aux barreaux de Paris et de New York. En 1984, elle entre au conseil d'administration de Colam Entreprendre, holding familial qu'elle rejoindra à temps plein en 1988. En tant que Président du Directoire de Colam Entreprendre et du conseil de surveillance de Sonepar, elle va consolider le contrôle familial, réorganiser les structures du groupe et renforcer son actionnariat pour soutenir sa stratégie de croissance. Président-directeur général à partir de 2002, Marie-Christine Coisne-Roquette est Président de Sonepar S.A.S. depuis 2016. Elle reste en parallèle Président-directeur général de Colam Entreprendre. Ancien membre de la Young Presidents' Organization (YPO), elle a siégé pendant 13 ans au Conseil exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) dont elle a présidé la commission fiscalité de 2005 à 2013. Elle a été membre du Conseil Économique, Social et Environnemental de 2013 à 2015 et est administrateur de TotalEnergies SE.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

Au sein du groupe Sonepar

- Présidente de Colam Entreprendre S.A.S.
- Représentant permanent de Colam Entreprendre S.A.S., Présidente de Sonepar S.A.S.
- Administratrice de Sonpack SAS depuis mi 2020
- Présidente de Développement Mobilier et Industriel (S.A.S.)
- Associée-Gérante de Ker Coro (société civile immobilière)

En dehors du groupe Sonepar

- Administratrice de TotalEnergies SE*, membre du Comité d'audit depuis le 26 mai 2023, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE
- Administratrice d'EssilorLuxottica*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Directrice générale de Sonpack S.A.S. jusqu'à mi 2020
- Présidente de CMI jusqu'en juin 2020
- Membre du Conseil de Surveillance de Akuo Energy S.A.S. (jusqu'en juin 2020)

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Administratrice de l'association FONDACT
- Administratrice de la Fondation Recherche Alzheimer
- Membre du Conseil d'administration de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées)
- Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions)
- Membre du bureau et administratrice de l'association MEDEF International



Lise Croteau

Administratrice indépendante

Membre du Comité d'audit

Née le 5 mai 1960 (nationalité canadienne)

Administratrice de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 29 mai 2019

Dernier renouvellement : AGO du 25 mai 2022

Date d'échéance du mandat : AGO de 2025

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 100

Nombre d'ADS TotalEnergies détenus : 1 000 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : 580 Chemin de la Réserve, Mont-Tremblant, Québec, J8E 3L8, Canada

Principale fonction : Administratrice indépendante

Biographie - Expérience professionnelle

Mme Croteau a commencé sa carrière en 1982 en tant qu'auditeur au sein des cabinets d'audit, aujourd'hui, Raymond Chabot Grant Thornton puis Deloitte, et a rejoint Hydro-Québec en 1986 où elle a occupé des postes de contrôle, de gestion des risques et de direction financière de responsabilité croissante.

De 2015 à 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive et chef de la direction financière (CFO) d'Hydro-Québec, avant de prendre sa retraite.

Comptable professionnelle agréée depuis 1984, Mme Croteau est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et a été en 2008 nommée Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en reconnaissance de sa contribution à la profession et pour sa collaboration à l'élaboration des normes comptables canadiennes pour les instruments dérivés.

Ses fonctions au sein d'Hydro-Québec lui ont permis notamment de développer une expertise significative en matière de *risk management* puisque dès 2008 elle a été en charge de la gestion du risque, responsable du portefeuille des risques de l'entreprise élaboré dans le cadre de l'exercice annuel de planification stratégique long terme de l'entreprise. À ce titre, elle devait notamment identifier, quantifier et assurer le suivi des tendances des risques et des moyens d'atténuation.

Mme Croteau a aussi été en charge des activités de gestion des risques de marché, et de crédit « Middle Office » des activités de marché d'Hydro-Québec pour les transactions énergétiques sur les marchés nord-est américains, la gestion de la dette et la gestion de la caisse de retraite des employés de la société.

Mme Croteau est administrateur indépendant de la société Boralex depuis 2018, Présidente du Comité d'Audit depuis 2019 et membre du Comité d'Investissement et de gestion des risques depuis 2021. La société Boralex, cotée à Toronto, est un leader canadien des énergies renouvelables dont les activités sont relatives à l'éolien, au solaire, à l'hydroélectricité et au stockage. Elle est aussi présente en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Depuis juin 2019, Mme Croteau est administratrice des conseils d'administration de Québecor inc. et Québecor Média inc. et membre du Comité Ressources humaines et de Régie d'entreprise et du Comité d'audit et de gestion des risques depuis mai 2022 ; date où elle a aussi été nommée administratrice du conseil d'administration de Vidéotron et membre du Comité d'audit et de gestion des risques. Québecor est un chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Administratrice de TotalEnergies SE* et membre du Comité d'audit
- Administratrice de Québecor inc.* depuis le 16 juin 2019, membre du Comité Ressources humaines et de Régie d'entreprise et membre du Comité d'audit et de gestion des risques depuis le 12 mai 2022 ; administratrice de Québecor Média inc. depuis le 16 juin 2019, membre du Comité Ressources humaines et de Régie d'entreprise et membre du Comité d'audit et de gestion des risques depuis le 12 mai 2022 et administratrice et membre du Comité d'audit et de gestion des risques de Vidéotron (filiales à 100% de Québecor) depuis le 12 mai 2022

- Administratrice de Boralex* depuis 2018, Présidente du Comité d'audit depuis 2019 et membre du Comité d'investissement et de gestion des risques depuis 2021

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administratrice de TVA Group Inc.* jusqu'au 16 juin 2019

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

Néant



Mark Cutifani CBE

Administrateur indépendant

Président du Comité des rémunérations

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique

Né le 2 mai 1958 (nationalité australienne)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 26 mai 2017

Dernier renouvellement : AGO du 26 mai 2023

Date d'échéance du mandat : AGO de 2026

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 2 000 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : 19 Oxshott Rise, Cobham, KT11 2RW, Royaume-Uni

Principale fonction : Administrateur et conseiller exécutif

Biographie - Expérience professionnelle

M. Cutifani est administrateur et conseiller exécutif après s'être retiré de la société Anglo American plc. en juin 2022. Il a plus de 47 années d'expérience dans l'industrie minière dans diverses régions du monde et pour un large éventail de produits. Il a précédemment occupé les fonctions de *Chief Executive Officer* d'AngloGold Ashanti Limited. Avant de rejoindre AngloGold Ashanti, M. Cutifani était COO pour les activités mondiales de production de nickel de la société Vale. Précédemment, il avait occupé différentes fonctions de management au sein de Normandy Group, Sons of Gwalia, Western Mining Corporation, Kalgoorlie Consolidated Gold Mines et CRA (Rio Tinto).

M. Cutifani a obtenu un diplôme d'ingénieur (avec mention) à l'université de Wollongong en Australie. Il est ingénieur diplômé de la Royal Academy of Engineers et est *Fellow* de l'Institut australasien des mines et de la métallurgie et de l'Institut des matériaux, des minéraux et des mines au Royaume-Uni.

En 2013, M. Cutifani a reçu un doctorat honorifique de l'université de Wollongong en Australie et il a reçu, en 2016, un doctorat honorifique de l'université Laurentian au Canada. M. Cutifani est Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique (CBE).

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Administrateur de TotalEnergies SE*, président du Comité des rémunérations et, depuis le 26 mai 2023, membre du Comité de gouvernance et d'éthique
- *Senior Independent Non-Executive Director* – Laing O'Rourke depuis le 1^{er} septembre 2022
- Président de Vale Base Metals depuis juillet 2023
- *Non-Executive Director* – Development Partner Institute depuis août 2022

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- *Director* et *Chief Executive* d'Anglo American plc.* jusqu'au 19 avril 2022
- *Non-executive director* d'Anglo American Platinum Limited jusqu'au 12 mai 2022

- *Chairman* de De Beers plc. jusqu'au 12 mai 2022
- *Chairman* de De Beers Investments plc. jusqu'au 12 mai 2022

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- *Chairman* de Board of Trustees – Power of Nutrition depuis juillet 2022
- *Chair* – *International Advisory Committee for Global Foundation* depuis juillet 2022
- *Member of International Advisory Committee* – AUSIMM depuis octobre 2022
- Consultant de Mevco depuis avril 2023
- Consultant d'ERM depuis juillet 2023



Romain Garcia-Ivaldi

Administrateur représentant les salariés

Membre du Comité d'audit

Né le 14 septembre 1988 (nationalité française)

Administrateur représentant les salariés de TotalEnergies SE depuis le 9 juin 2020

Dernier renouvellement (par le Comité Social Economique Central de la Société) : 28 février 2023

Date d'échéance du mandat : AGO de 2026

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 178

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies Actionnariat France détenues : 4 582,355

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies France Capital+ détenues : 3 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Salarié de TotalEnergies SE*

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'ENSTA Paris et de l'IFP-School, M. Garcia-Ivaldi commence sa carrière au sein de TotalEnergies en 2012 en tant qu'économiste sur des projets pétroliers et gaziers de la zone Amérique. Entre 2015 et 2021, il occupe différents postes d'ingénieur réservoir à Paris et Lagos (Nigéria). Il exerce aujourd'hui la fonction d'économiste affaires nouvelles pour TotalEnergies SE. Il est titulaire du Certificat Administrateur de Sociétés IFA-Sciences Po. Il a également suivi le programme de formation « Climate Change : Economics and Governance » dispensé par la London School of Economics.

M. Garcia-Ivaldi a été président du Conseil de surveillance des fonds d'actionnariat salarié TotalEnergies Actionnariat France et TotalEnergies France Capital+ du 9 novembre 2018 au 17 juin 2020.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Administrateur représentant les salariés de TotalEnergies SE* et membre du Comité d'audit

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

Néant

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant



Maria van der Hoeven

Administratrice indépendante

Présidente du Comité d'audit

Née le 13 septembre 1949 (nationalité néerlandaise)

Administratrice de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 24 mai 2016

Dernier renouvellement : AGO du 25 mai 2022

Date d'échéance du mandat : AGO de 2025

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 800 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : Sadatdomein 31, 6229 HC Maastricht, Pays-Bas

Principale fonction : Administratrice indépendante

Biographie - Expérience professionnelle

Mme van der Hoeven, après une formation d'enseignante, devient professeur de sciences économiques et administratives, puis psychologue en orientation. Elle assure ensuite pendant sept ans, la direction du Centre administratif pour la formation professionnelle des adultes de Maastricht, puis celle du Centre technologique du Limbourg. Parlementaire puis ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Science de 2002 à 2007 puis ministre des Affaires Économiques des Pays-Bas de 2007 à 2010, Mme van der Hoeven a été Directrice exécutive de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) de septembre 2011 à août 2015, période durant laquelle elle a contribué à augmenter le nombre de pays membres de l'Agence et souligné les liens étroits entre climat et énergie. En septembre 2015, Mme van der Hoeven rejoint le *Board* de Trustees of Rocky Mountain Institute (États-Unis) et devient, au printemps 2016, membre du Conseil de surveillance d'Innogy SE (Allemagne). Mme van der Hoeven a été Vice-Présidente d'un groupe d'experts de haut niveau de l'European Decarbonisation Pathways Initiative au sein de la Commission européenne entre 2016 et 2018. Depuis janvier 2020, Mme van der Hoeven est membre du Conseil de surveillance de COVRA, société néerlandaise non cotée qui est le dépôt central des déchets radioactifs aux Pays-Bas.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Administratrice de TotalEnergies SE* et présidente du Comité d'audit
- Membre du Conseil de supervision de Covra depuis janvier 2020 (Pays-Bas)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- *Member of the Board* de Trustees of Rocky Mountain Institute (États-Unis) jusqu'au 30 octobre 2021
- Membre du Conseil de surveillance d'Innogy SE* jusqu'au 4 octobre 2019

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Membre de l'EACLN, European Audit Committee Leaders Network, depuis août 2021
- Membre du Conseil de supervision d'Erasmus Entreprise (Pays-Bas) depuis juin 2021
- *Special Advisor* sur la maîtrise de l'énergie auprès du Secrétaire général du Conseil mondial de l'énergie (WEC, World Energy Council) depuis mai 2021
- Membre du Board de Leaders pour la Paix (France) depuis janvier 2019
- Membre de l'International Advisory Panel on Energy of Singapore depuis janvier 2019
- *Senior fellow* au sein du CIEP (Clingendael International Energy Programme) (Pays-Bas)



Glenn Hubbard

Administrateur indépendant

Membre du Comité d'audit

Né le 4 septembre 1958 (nationalité américaine)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 28 mai 2021

Date d'échéance du mandat : AGO du 24 mai 2024

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 000 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : 572 Kravis Hall, 665 West 130th Street, New York, NY 10027, États-Unis

Principale fonction : Professeur de finance et d'économie Russell L. Carson, Université de Columbia, et Président du Conseil d'administration de MetLife, Inc.

Biographie - Expérience professionnelle

M. Glenn Hubbard a obtenu en 1983 un doctorat en économie à l'université de Harvard. Après l'obtention de son diplôme, il rejoint la Northwestern University en tant que professeur adjoint d'économie, où il reste pendant cinq ans. En 1988, il a rejoint l'université de Columbia, où il continue d'enseigner aujourd'hui. Depuis lors, il a été professeur associé à la Kennedy School of Government et à la Harvard Business School de Harvard, ainsi qu'à l'université de Chicago. En 1991, Glenn Hubbard a été nommé Secrétaire adjoint pour la politique fiscale (*Deputy Assistant Secretary for Tax Policy*) au département du Trésor des États-Unis. En 1993, il a rejoint le Panel of Economic Advisors de la Federal Reserve Bank of New York, poste qu'il a quitté en 2001 lorsqu'il est devenu Président du Council of Economic Advisers (CEA) des États-Unis. Il a également présidé le Comité de politique économique de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et a été membre du Conseil économique national, du Conseil de sécurité nationale et du Conseil présidentiel sur la science et la technologie de la Maison Blanche. Il a quitté la présidence du CEA en 2003, pour retourner à l'université de Columbia. En 2007, il a également rejoint le panel des conseillers économiques de la Federal Reserve Bank of New York, poste qu'il a occupé pendant 10 ans. En 2004, il a rejoint les Conseils d'administration de Dex Media, KKR Financial Corporation et Automatic Data Processing (ADP), fonctions qu'il a occupées pendant de nombreuses années. En 2004, il est nommé doyen de la Columbia Business School (l'école supérieure de commerce de l'université Columbia), poste qu'il conservera jusqu'en 2019. En 2007, Glenn Hubbard a rejoint le conseil d'administration de MetLife, Inc., où il continue de siéger aujourd'hui après avoir été nommé Lead Independent Director en 2017 et Président en 2019.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Président du Conseil d'administration de MetLife, Inc.*
- Administrateur de BlackRock Fixed Income Funds
- Administrateur de TotalEnergies SE* et, depuis le 26 mai 2023, membre du Comité d'audit

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Automatic Data Processing jusqu'en novembre 2020

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Professeur de finance et d'économie Russell L. Carson, Université de Columbia
- Co-président, Comité américain sur la réglementation des marchés de capitaux
- Membre du conseil d'administration de Resources for the Future



Anne-Marie Idrac

Administratrice indépendante

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité des rémunérations
Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 27 juillet 1951 (nationalité française)
Administratrice de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 11 mai 2012
Dernier renouvellement : AGO du 28 mai 2021
Date d'échéance du mandat : AGO du 24 mai 2024

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 539 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : 9 place Vauban 75007 Paris, France

Principale fonction : Présidente du Conseil d'administration de Sanef

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA-1974), Mme Idrac débute sa carrière comme administrateur civil dans divers postes au ministère de l'Équipement dans les domaines de l'environnement, du logement, de l'urbanisme et des transports. Elle a été notamment Directrice générale de l'Établissement public d'Aménagement de Cergy-Pontoise de 1990 à 1993, et directrice des Transports terrestres de 1993 à 1995. Mme Idrac a été secrétaire d'État aux Transports de mai 1995 à juin 1997, députée des Yvelines élue en 1997 et 2002, conseillère régionale d'Île-de-France de 1998 à 2002, secrétaire d'État au Commerce extérieur de mars 2008 à novembre 2010. Mme Idrac a également été Présidente-directrice générale de la RATP de 2002 à 2006 puis Présidente de la SNCF de 2006 à 2008.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Administratrice de TotalEnergies SE*, membre du Comité de gouvernance et d'éthique, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité Stratégie & RSE
- Administratrice d'Air France-KLM* et présidente du Comité développement durable et conformité
- Administratrice de Sanef et Présidente du Conseil d'administration de cette société depuis le 12 décembre 2023

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administratrice de Saint-Gobain* et présidente du comité nominations et rémunérations jusqu'en juin 2022
- Administratrice de Bouygues* jusqu'en juin 2021

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Présidente de l'association professionnelle France Logistique depuis janvier 2020
- Membre du conseil d'administration de la fondation Robert Schuman
- Présidente de la Fondation Alima depuis novembre 2020



Emma de Jonge

Administratrice représentant les salariés actionnaires

Membre du Comité Stratégie & RSE

Née le 20 mars 1963 (nationalité néerlandaise)

Administratrice représentant les salariés actionnaires de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 25 mai 2022

Date d'échéance du mandat : AGO de 2025

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 184

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies Actionnariat France détenues : 931,703 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Salariée de TotalEnergies*

Biographie - Expérience professionnelle

Après l'obtention d'un double diplôme en systèmes d'information et en gestion à l'université de Grenoble, Emma de Jonge commence sa carrière en tant que chef de projet et support avant-vente dans le groupe Cap Gemini, en 1987. Elle rejoint Elf Aquitaine en 1990, où elle occupe plusieurs postes de chef de projet, d'acheteur et de consultant interne à la Direction Informatique du Raffinage Distribution. En 2004, en tant qu'adjoint du responsable du support SAP pour 150 filiales de Total Marketing & Services, elle gère les relations avec les dirigeants des filiales et les relations fournisseurs.

A partir de 2010, Emma de Jonge exerce essentiellement des activités de chef de projet et de gestion du changement dans des contextes internationaux, à la Direction Développement Cartes Europe puis à la Direction Gouvernance de Total Marketing & Services. En 2017, elle continue ces activités en tant que chef du service Procure to Pay puis en tant que chargé de mission, d'abord au sein de TotalEnergies Global Procurement, puis au sein de TotalEnergies Global Services en 2022.

Emma de Jonge est par ailleurs titulaire du Certificat Administrateur de Sociétés IFA-Science Po. Elle est membre du Comité Européen (depuis 2020) et était membre élu du Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies Actionnariat France de 2020 à novembre 2023.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Administratrice représentant les salariés actionnaires de TotalEnergies SE* et membre du Comité Stratégie & RSE

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Membre élue du CSE AGSH TotalEnergies Paris (depuis 2018)
- Membre élue du CSEC AGSH TotalEnergies (depuis 2018)
- Membre du Comité Européen de TotalEnergies (depuis 2020)
- Membre élue du Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies Actionnariat France depuis 2020 jusqu'au 23 novembre 2023



Anelise Lara

Administratrice indépendante

Née le 24 mai 1961 (nationalité brésilienne)
Administratrice de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 26 mai 2023
Date d'échéance du mandat : AGO de 2026

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 000 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : Instituto Brasileiro de Petróleo e Gás Avenida Almirante Barroso, 52 – 26º andar - Centro, Rio de Janeiro - RJ, Brasil - CEP: 20031-918

Principale fonction : Administratrice indépendante

Biographie - Expérience professionnelle

Mme Anelise Lara est ingénieur chimiste titulaire d'une maîtrise (MSCc) en ingénierie pétrolière et d'un doctorat (Ph.D.) en sciences de la terre de l'Université Pierre et Marie Curie en France. Elle est également certifiée par le ESG Competent Boards Program, programme incluant les risques liés au changement climatique, en 2021. Mme Lara a 37 ans d'expérience dans l'industrie de l'énergie. En 1986, elle rejoint Petrobras, la plus importante société du secteur de l'énergie au Brésil. Elle débute sa carrière au Centre de Recherche et Développement. En 2003, elle rejoint le Département Exploration et Production en tant que General Manager pour l'équipe Réservoir au niveau holding. En 2011, après les premières découvertes de gisements pré-salifères, elle est nommée General Manager des projets de développement pré-salifères. Puis, en 2013, elle est invitée à devenir directrice de la Libra Joint Project Team. En 2016, elle est nommée responsable des fusions et acquisitions, chargée d'un portefeuille de plus de 40 projets de cessions et de partenariats stratégiques au Brésil et à l'étranger. Pendant cette période, Mme Lara est également membre du Comité d'investissement de la Société. En 2019, elle est nommée Directrice Générale (Chief Executive Officer) du raffinage, du gaz naturel, et de l'électricité, en charge de la stratégie, de la gestion des risques, du HSE ainsi que des résultats opérationnels du Refining, Gas & Power, couvrant les domaines du raffinage, des biocarburants, de la pétrochimie, des usines d'engrais, de la distribution et du transport du gaz naturel, des terminaux de regazéification et des centrales électriques thermiques. Elle quitte Petrobras en janvier 2021. Mme Lara a été Présidente de la section brésilienne de la Society of Petroleum Engineers (SPE) de 2005 à 2008. Elle a également rejoint le International Board de SPE de 2014 jusqu'en 2017 en tant que directrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a également été présidente de l'Institut brésilien du pétrole (IBP) de 2019 à 2021. Mme Lara s'engage bénévolement pour la cause de la diversité et de l'inclusion. Elle est membre du conseil de WILL (Women Leadership in Latin America) et a déjà encadré de nombreuses jeunes femmes désireuses de travailler dans le secteur de l'énergie.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Administratrice de TotalEnergies SE* depuis le 26 mai 2023
- Membre du Conseil de Mubadala Capital Downstream Brazil, depuis mars 2022
- Membre du Conseil de Trident Energy depuis avril 2022 ; Membre du Comité ESG ; Membre du Comité Technique

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Directrice Générale (*Chief Executive Officer*) du raffinage, du gaz naturel, et de l'électricité de Petrobras jusqu'en janvier 2021
- Directrice de l'IBP (Institut brésilien du Pétrole) jusqu'en mars 2021

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Membre du Conseil consultatif (Advisory Board) pour Ultrapar*, depuis septembre 2022
- Membre du Conseil de l'IBP (Institut brésilien du Pétrole)
- Membre du Conseil de WILL (Women Leadership in Latin America)



Jean Lemierre

Administrateur indépendant

Membre du Comité de gouvernance et d'éthique
Membre du Comité Stratégie & RSE

Né le 6 juin 1950 (nationalité française)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 24 mai 2016

Date du dernier renouvellement : AGO du 25 mai 2022

Date d'échéance du mandat : AGO de 2025

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 042 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : BNP Paribas, 3 rue d'Antin 75002 Paris, France

Principale fonction : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas*

Biographie - Expérience professionnelle

M. Lemierre est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration. Il est également licencié en droit. M. Lemierre a exercé diverses fonctions au sein de l'Administration fiscale française, notamment comme chef du Service de la Législation fiscale et Directeur Général des Impôts. Il a ensuite été nommé directeur de cabinet du ministre de l'Économie et des Finances français puis est devenu directeur du Trésor en octobre 1995. De 2000 à 2008, il est Président de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). En 2008, il devient conseiller du Président de BNP Paribas et depuis le 1^{er} décembre 2014, il est Président du conseil d'administration de BNP Paribas. Au cours de sa carrière, M. Lemierre a également été membre du Comité monétaire européen (1995-1998), Président du Comité économique et financier de l'Union européenne (1999-2000), et président du Club de Paris (1999-2000). Il est ensuite devenu membre de l'International Advisory Council de la China Investment Corporation (CIC) et de l'International Advisory Council de la China Development Bank (CDB). Il est actuellement Président du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), et membre de l'Institute of International Finance (IIF).

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

Au sein du groupe BNP Paribas

- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas*
- Administrateur TEB Holding AS

En dehors du groupe BNP Paribas

- Administrateur de TotalEnergies SE*, membre du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Membre du Conseil d'administration de l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées)
- Président du Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII)
- Membre de l'Institute of International Finance (IIF)
- Membre de l'International Advisory Council de China Development Bank* (CDB)
- Membre de l'International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC)
- Membre de l'International Advisory Panel (IAP) de la Monetary Authority of Singapore (MAS)
- Vice-Président de Paris EUROPLACE depuis 2014
- Membre du Conseil de l'Institut de la Finance Durable (Paris)



Dierk Paskert

Administrateur indépendant

Né le 29 avril 1961 (nationalité allemande)

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 26 mai 2023

Date d'échéance du mandat : AGO de 2026

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 1 200 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : Asamstr. 5, 83700 Rottach-Egern, Germany

Principale fonction : Administrateur indépendant

Biographie - Expérience professionnelle

M. Dierk Paskert a obtenu un doctorat (PhD) en économie à l'université de Münster en 1990. Ayant fait ses premiers pas sur le plan professionnel en banque d'investissement au sein de Trinkaus Samuel Montague et de West Merchant Bank, il a débuté sa carrière industrielle au sein de VEBA Group à compter de 1995. Lorsque VEBA Group se concentre entièrement sur l'électricité et le gaz et devient E.ON, il est nommé Senior Vice-President for Corporate Development au sein d'E.ON AG en 2003. Il est alors notamment en charge d'internationaliser davantage l'activité gazière (Ruhrgas), d'intégrer les activités électriques et gazières aval et de développer la première stratégie renouvelable d'E.ON. En 2008, il rejoint le Board d'E.ON-Energie et dirige l'activité Réseaux de transmission et de distribution en Allemagne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Roumanie et Bulgarie. En 2012, l'Association allemande de l'industrie lui demande de fonder et de gérer Resource Alliance, un joint venture de 16 sociétés industrielles allemandes se concentrant sur l'approvisionnement en matières premières essentielles. En 2017 et jusqu'à fin 2022, il est nommé CEO d'Encavis AG, société productrice d'électricité renouvelable, cotée au M-Dax allemand. Il a été membre du Executive Risk Committee. Tout en augmentant le portefeuille de production à > 4 GW et en se concentrant sur les contrats d'achat d'électricité ainsi que sur les marchés négociés, il a notamment introduit un système de gestion des risques pour faire face à l'exposition commerciale croissante de la société aux énergies renouvelables.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Administrateur de TotalEnergies SE* depuis le 26 mai 2023
- Membre de l'*Administrative Board* de KAEFER SE&Co
- Membre du Conseil d'administration de The Mobility House AG, membre du Comité des Risques, membre du Comité Stratégie
- Membre du Conseil de Surveillance d'Intilion AG
- Membre du Conseil d'administration de Solarpack SA, Bilbao

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil d'administration de Pexapark AG (jusqu'au 11 janvier 2023)
- Membre du *Board of Management* et *Chief Executive Officer* d'Encavis AG (jusqu'au 31 décembre 2022)

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Membre du *Advisory Board* d'East-Energy GmbH



Angel Pobo

Administrateur représentant les salariés

Membre du Comité des rémunérations

Né le 14 août 1969 (nationalité française)

Administrateur représentant les salariés de TotalEnergies SE depuis le 14 octobre 2020

Dernier renouvellement (par le Comité de la SE) : 16 février 2023

Date d'échéance du mandat : AGO de 2026

Nombre d'actions TotalEnergies détenues : 539

Nombre de parts du FCPE TotalEnergies Actionariat France détenues : 1 909,4489 (au 31/12/2023)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Principale fonction : Salarié de TotalEnergies SE*

Biographie - Expérience professionnelle

M. Pobo a rejoint TotalEnergies en 1989, au sein d'Argedis, filiale chargée de la gestion et de l'exploitation de stations-service en France. Il y occupe différents postes et devient, à partir de 1998, directeur de site. En 2013, il devient membre du Comité Européen. Il est délégué syndical central pour l'Unité Économique et Sociale Marketing & Services entre 2014 et 2017, puis pour l'Unité Économique et Sociale Amont - Global Services - Holding à partir de 2017. Il est également représentant syndical au Comité Social et Économique et au Comité Social et Économique Central. Le 14 octobre 2020, il est désigné par le Comité de la SE, appelé Comité Européen TotalEnergies, pour siéger au Conseil d'administration de TotalEnergies SE en tant qu'administrateur représentant les salariés et démissionne ainsi de ses mandats syndicaux.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023

- Administrateur représentant les salariés de TotalEnergies SE* et membre du Comité des rémunérations

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Maire d'Aubais (France)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Néant

MANDATS D'ADMINISTRATEUR DE TotalEnergies SE AYANT EXPIRÉ EN 2023

Patricia Barbizet

Administratrice de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 16 mai 2008 jusqu'à l'AGO du 26 mai 2023

Membre du Comité d'audit, membre du Comité de gouvernance et d'éthique, membre du Comité Stratégie & RSE jusqu'au 26 mai 2023

Née le 17 avril 1955 (nationalité française)

Principale fonction : Présidente de Temaris et Associés SAS

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP-Europe) en 1976, Patricia Barbizet commence sa carrière à la trésorerie du groupe Renault Véhicules Industriels avant de devenir directrice Financière de Renault Crédit International. Elle rejoint le groupe de François Pinault en 1989 en tant que directrice Financière et devient en 1992, Directrice générale d'Artémis, la société d'investissement de la famille Pinault, jusqu'en 2018. Elle a été en parallèle CEO et *Chairwoman* de Christie's de 2014 à 2016.

Patricia Barbizet a été Vice-Présidente du conseil d'administration de Kering et *Vice Chairwoman* de Christie's Plc. Elle siège depuis 2008 au Conseil d'administration de TotalEnergies SE et a également été administratrice de Bouygues, Air France-KLM et PSA Peugeot-Citroën. Elle a présidé le comité d'investissement du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) de 2008 à 2013.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023⁽¹⁾

- Présidente de Temaris Associés SAS depuis octobre 2018
- Administratrice de TotalEnergies SE*, membre du Comité d'audit, du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE jusqu'au 26 mai 2023
- Administratrice de Columbus Holdings depuis juillet 2019
- Administratrice de Pernod Ricard* depuis novembre 2018

- Administratrice d'Axa* jusqu'au 28 avril 2022
- Administratrice de Groupe Fnac Darty* jusqu'en mai 2019

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Présidente du Conseil d'administration de l'Etablissement public de la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris (EPIC)
- Présidente du Comité de surveillance des investissements d'avenir (gouvernement français)
- Présidente du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administratrice de TotalEnergies SE*, membre du Comité d'audit, du Comité de gouvernance et d'éthique et du Comité Stratégie & RSE jusqu'au 26 mai 2023

Jérôme Contamine

Administrateur de TotalEnergies SE depuis l'AGO du 29 mai 2020 jusqu'à l'AGO du 26 mai 2023

Membre du Comité d'audit jusqu'au 26 mai 2023

Né le 23 novembre 1957 (nationalité française)

Principale fonction : Administrateur indépendant

Biographie - Expérience professionnelle

M. Contamine, de nationalité française, est diplômé de l'École Polytechnique, de l'ENSAE et de l'ENA. Après 4 ans comme auditeur à la Cour des comptes, Jérôme Contamine a exercé diverses fonctions de 1988 à 2000 au sein d'Elf Aquitaine, puis chez TotalEnergies. De 2000 à 2009, il a été directeur Financier de Veolia Environnement et administrateur de Valeo de 2006 à 2017. De 2009 à 2018, il a été directeur Financier de Sanofi. M. Contamine est administrateur, membre du Comité d'audit et de contrôle interne et Président du Comité des rémunérations de Société Générale.

Mandats et fonctions exercés

Mandats exercés dans toute société durant l'exercice 2023⁽²⁾

- Administrateur de TotalEnergies SE* et membre du Comité d'audit jusqu'au 26 mai 2023
- Administrateur de Société Générale*, membre du Comité d'audit et de contrôle interne, Président du Comité des rémunérations
- Président de Sigateo
- Administrateur, Président du Comité d'audit, membre du Comité des nominations et rémunérations de Galapagos NV*

Mandats échus au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TotalEnergies SE*, membre du Comité d'audit jusqu'au 26 mai 2023
- Administrateur de Valeo*

Autres fonctions exercées durant l'exercice 2023

- Membre du Comité financier de la Fondation des Apprentis d'Auteuil

(1) Information au 26 mai 2023.

(2) Information au 26 mai 2023.

4.1.1.2 Absence de conflits d'intérêts ou de condamnation

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les règles spécifiques de prévention des conflits d'intérêts applicables aux administrateurs dans les termes suivants (se reporter au point 4.1.2.1 pour la version intégrale du règlement intérieur) :

« 2.5. Devoir de loyauté

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent, s'il a été nommé, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société de la Compagnie. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, ainsi que d'assister aux débats précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société de la Compagnie, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société de la Compagnie, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance. »

« 7.2. Missions de l'Administrateur Référent

5. Prévention des conflits d'intérêts

L'Administrateur Référent anime au sein du Comité de gouvernance et d'éthique la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels au sein du Conseil d'administration. Il porte à l'attention du Président-directeur général les éventuelles situations de conflits d'intérêts ainsi identifiées. Il rend compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'obligation de déclaration des conflits d'intérêts prévue à l'article 2.5 du présent règlement, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en fait part au Président-directeur général et à l'Administrateur Référent. »

L'Administrateur Référent a mis en œuvre les diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels.

L'Administrateur Référent a ainsi été consulté par des administrateurs qui envisageaient d'accepter un mandat dans d'autres sociétés. Aucune situation relative à un projet de prise de mandat ou de fonction externe d'un administrateur n'a conduit l'Administrateur Référent à saisir le Comité de gouvernance et d'éthique.

Sur la base des travaux réalisés, le Conseil d'administration a noté l'absence de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des administrateurs à l'égard de TotalEnergies et leurs intérêts privés.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de TotalEnergies SE ; il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs en vertu duquel un administrateur a été sélectionné ; il n'existe pas de contrat de services liant un administrateur à TotalEnergies SE ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages spécifiques aux termes de ce contrat.

Les administrateurs de TotalEnergies SE actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude, ne pas avoir été associés à une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de placement sous administration judiciaire ou liquidation judiciaire, ne pas avoir fait l'objet d'incrimination, de condamnation, de sanction prononcées par une autorité administrative ou un organisme professionnel, de mesures d'interdiction de gérer une entreprise ou d'empêchement telles que visées au point 12.1 de l'Annexe I du règlement délégué UE 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019, au cours des cinq dernières années.

4.1.1.3 Situation de cumul de mandats des administrateurs

Le nombre de mandats exercés par les administrateurs dans des sociétés cotées extérieures à leur groupe, y compris étrangères, a été apprécié, au 31 décembre 2023, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 20) selon lesquelles « un dirigeant mandataire social exécutif ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son

groupe, y compris étrangères. [Cette] limite [...] n'est pas applicable aux mandats exercés par un dirigeant mandataire social exécutif dans les filiales et participations, détenues seul ou de concert, des sociétés dont l'activité principale est d'acquies et de gérer de telles participations. [...] Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères. »

SYNTHÈSE EN MATIÈRE DE CUMUL DE MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2023	Nombre de mandats dans des sociétés cotées extérieures ^(a)	Conformité aux critères du Code AFEP-MEDEF
Patrick Pouyanné	1	✓
Jacques Aschenbroich	2	✓
Marie-Christine Coisne-Roquette	1	✓
Lise Croteau	2	✓
Mark Cutifani	0	✓
Romain Garcia-Ivaldi ^(b)	0	✓
Maria van der Hoeven	0	✓
Glenn Hubbard	1	✓
Anne-Marie Idrac	1	✓
Emma de Jonge ^(c)	0	✓
Anelise Lara	0	✓
Jean Lemierre	1	✓
Dierk Paskert	0	✓
Angel Pobo ^(b)	0	✓

(a) Selon les critères du Code AFEP-MEDEF.

(b) Administrateur représentant les salariés.

(c) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

4.1.1.4 Indépendance des administrateurs

Lors de sa séance du 13 mars 2024, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2023. Sur proposition de ce Comité, le Conseil a considéré, conformément au

Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, qu'un administrateur est indépendant dès lors qu'« il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Cette appréciation s'est appuyée, pour chaque administrateur, sur les critères d'indépendance mentionnés aux points 10.5 à 10.7 du Code AFEP-MEDEF actualisé en décembre 2022 et rappelés ci-après :

Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes

« Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère. »

Critère 2 : Mandats croisés

« Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur. »

Critère 3 : Relations d'affaires significatives

« Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe ;
- ou pour lequel la société ou le groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel. »

Critère 4 : Lien familial

« Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social. »

Critère 5 : Commissaire aux comptes

« Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes. »

Critère 6 : Durée de mandat supérieur à 12 ans

« Ne pas être administrateur de la société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans. »

Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif

« Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe. »

Critère 8 : Statut de l'actionnaire important

« Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel. »

Il a été confirmé, concernant l'indépendance au 31 décembre 2023 de M. Aschenbroich, Mme Croteau, M. Cutifani, Mme van der Hoeven, M. Hubbard, Mme Idrac, Mme Lara, M. Lemierre ainsi que de M. Paskert que les analyses d'indépendance effectuées précédemment restaient pertinentes.

En particulier, les éléments suivants ont été constatés à la date du 31 décembre 2023.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe Orange dont **M. Aschenbroich** est le Président du Conseil d'administration, n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour Orange. Le montant des achats effectués par la Compagnie auprès d'Orange en 2023 (soit 36,6 millions de dollars) représente 0,12% des achats réalisés par la Compagnie en 2023 (soit environ 30,45 milliards de dollars⁽¹⁾). Le montant des achats réalisés par Orange auprès des sociétés de la Compagnie en 2023 (soit 41,63 millions de dollars) représente moins de 0,20% du montant total des achats réalisés par Orange en 2023 (soit 20,87 milliards de dollars). Il a été constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe BNP Paribas, dont **M. Lemierre** est président du Conseil d'administration et **M. Aschenbroich** est administrateur et Président du Comité de gouvernance, d'Ethique, des Nominations et de la RSE, et membre du Comité des comptes, n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour BNP Paribas. Il représente une part non significative de l'activité globale de BNP Paribas (inférieure à 0,2% du produit net bancaire⁽²⁾ de cette banque) et une part non significative du montant total des financements externes des activités de la Compagnie (inférieure à 5%). Il a été constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes.

Il a ainsi été conclu que M. Lemierre et M. Aschenbroich pouvaient être considérés comme administrateurs indépendants.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe Vale Base Metals dont **M. Cutifani** est le Président, n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour Vale Base Metals. Le montant des achats effectués par la Compagnie auprès de Vale Base Metals en 2023 (soit 10 millions de dollars) représente 0,04% des achats réalisés par la Compagnie en 2023 (soit environ 30,45 milliards de dollars). Vale Base Metals n'a pas effectué d'achat auprès des sociétés de la Compagnie en 2023. Il a été constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes.

Il a été ainsi conclu que M. Cutifani pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe MetLife Inc. dont **M. Hubbard** est président du Conseil d'administration, n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour MetLife Inc. Le montant des primes d'assurance versées par les sociétés de la Compagnie au groupe MetLife Inc. en 2023 est non significatif. Le montant des primes d'assurance versées par les sociétés de la Compagnie au groupe MetLife Inc. en 2023 représente une part non significative du chiffre d'affaires généré par ce groupe en 2023. Il a été constaté l'absence de dépendance économique ou d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes.

Il a été ainsi conclu que M. Hubbard pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

- Le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe Sanef dont **Mme Idrac** est Présidente du Conseil d'administration, n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour

Sanef. Le montant des achats effectués par la Compagnie auprès de Sanef en 2023 s'élève à environ 600 000 dollars soit un montant insignifiant au regard des achats réalisés par la Compagnie en 2023 (soit environ 30,45 milliards de dollars). Le montant des achats réalisés par le groupe Sanef auprès des sociétés de la Compagnie en 2023 (soit 4 millions de dollars) représente environ 1,3% du montant total des achats réalisés par Sanef en 2023 (soit environ 310 millions de dollars). Le groupe Sanef a par ailleurs perçu en 2023 18,32 millions de dollars en redevances versées par la Compagnie en sa qualité de titulaire de 19 contrats de sous-concession, organisant sa présence sur 35 aires de service autoroutières (aires de service et/ou infrastructures de recharge de véhicules électriques). Ces contrats ont été attribués conformément aux principes du droit de la commande publique. Le montant de ces redevances représente environ 0,81% du chiffre d'affaires 2023 du groupe Sanef (lequel s'élève à 2,26 milliards de dollars).

Il a été constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes.

Il a été ainsi conclu que Mme Idrac pouvait être considérée comme administrateur indépendant.

Mme Coisne-Roquette, ayant été nommée administratrice par l'Assemblée générale du 13 mai 2011, ne peut en application de l'article 10.5.6 du Code AFEP-MEDEF être considérée comme administrateur indépendant.

La proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil dans sa composition au 31 décembre 2023 atteint 82%⁽³⁾. Le taux d'indépendance du Conseil d'administration est supérieur au taux d'indépendance recommandé par le Code AFEP-MEDEF selon lequel, dans les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle, la moitié au moins des membres du Conseil doit être indépendante.

S'agissant de Mme Debon dont la nomination comme administrateur sera soumise à l'Assemblée générale du 24 mai 2024, il n'a pas été constaté qu'elle entretiendrait avec la Société, la Compagnie ou sa direction de relation qui serait de nature à compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

En particulier, le niveau des relations d'affaires entre les sociétés de la Compagnie et celles du groupe Keolis dont **Mme Debon** est Présidente du Directoire, n'est pas significatif, ni pour TotalEnergies, ni pour Keolis. Le montant des achats effectués par la Compagnie auprès de Keolis en 2023 est inférieur à 10 000 dollars soit un montant insignifiant au regard des achats réalisés par la Compagnie en 2023 (soit environ 30,45 milliards de dollars). Le montant des achats réalisés par Keolis auprès des sociétés de la Compagnie en 2023 est de l'ordre de 35 millions de dollars, soit un montant très faible par rapport au montant total des achats réalisés par Keolis en 2023 (d'un montant de l'ordre de 2,2 milliards de dollars). Il a été constaté l'absence de dépendance économique et d'exclusivité des relations d'affaires entre les deux groupes.

Par ailleurs, Mme Debon a indiqué qu'elle ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat d'administrateur de Technip Energies qui vient à échéance en mai 2024. Enfin, Mme Debon est administrateur d'Arkema, et dans le contexte des accords liés à la gestion des passifs environnementaux éventuels conclus en 2006 au moment de l'opération de scission d'Arkema, la Société s'est assurée que Mme Debon ne sera pas destinataire des documents si un sujet relatif à ces passifs environnementaux devait être évoqué dans l'une ou l'autre des deux sociétés et n'assistera pas aux débats et aux votes en la matière.

Il a ainsi été conclu que Mme Debon pouvait être considérée comme indépendante.

(1) Achats de biens et de services (hors produits pétroliers et affrètements des activités de Trading-Shipping).

(2) Produit net bancaire 2023.

(3) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 10.3).

SYNTHÈSE DE L'INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Annexe 3 du Code AFEP-MEDEF – Indépendance des administrateurs

Au 31 décembre 2023

Critères ^(a)	Patrick Pouyanné	Jacques Aschenbroich	Marie-Christine Coisne-Roquette	Lise Croteau	Mark Cutifani	Romain Garcia-Ivaldi ^(b)	Maria van der Hoeven	Glenn Hubbard	Anne-Marie Idrac	Emma de Jonge ^(c)	Anelise Lara	Jean Lemierre	Dierk Paskert	Angel Pobo ^(b)
Critère 1 : Salarié mandataire social au cours des 5 années précédentes	X	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 2 : Mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 4 : Lien familial	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 5 : Commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓	X	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	n/a	✓	✓	✓	✓
Conformité aux critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF	X	✓	X	✓	✓	n/a ^(d)	✓	✓	✓	n/a ^(d)	✓	✓	✓	n/a ^(d)

(a) Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non satisfait.

(b) Administrateur représentant les salariés.

(c) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(d) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires et administrateurs représentant les salariés, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 10.3).

4.1.1.5 Politique de diversité menée au sein du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses Comités. Il s'appuie notamment sur les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique qui examine annuellement et propose, aussi souvent que les circonstances l'exigent, les évolutions souhaitables de la composition du Conseil d'administration et des Comités en fonction de la stratégie de TotalEnergies.

Les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique s'inscrivent dans le cadre d'une procédure formalisée en vue notamment d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils, maintenir un taux d'indépendance global du Conseil pertinent au regard de la structure de gouvernance de TotalEnergies et de son actionariat, rechercher une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil, ainsi que de promouvoir une représentation adaptée d'administrateurs de diverses nationalités. Ces principes guident les processus de sélection des administrateurs.

Dans le cadre d'une démarche entreprise depuis plusieurs années, la composition du Conseil d'administration s'est sensiblement modifiée depuis 2010 pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes et une ouverture sur des profils plus internationaux. Le Conseil d'administration, dans sa composition au 13 mars 2024, compte ainsi parmi ses 14 membres, 8 administrateurs masculins et 6 administrateurs féminins ; 7 nationalités y sont représentées.

En application des articles L. 225-27-1, L. 225-23 et L. 22-10-5 du Code de commerce, les administrateurs représentant les salariés et l'administrateur représentant les salariés actionnaires ne sont pas pris en compte pour l'application des dispositions relatives à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil. En conséquence, la proportion d'administrateurs féminins au sein du Conseil d'administration est de 45,5% au 31 décembre 2023 (soit 5 femmes et 6 hommes sur 11 administrateurs). Le seuil de 40% d'administrateurs de chaque sexe requis par les articles L. 225-18-1 et L. 22-10-3 du Code de commerce est atteint au 31 décembre 2023.

COMPÉTENCE DES ADMINISTRATEURS

	Patrick Pouyanné	Jacques Aschenbroich	Marie-Christine Coisne-Roquette	Lise Croteau	Mark Cutifani	Romain Garcia-Ivaldi	Glenn Hubbard	Maria van der Hoeven	Anne-Marie Idrac	Emma de Jonge	Anelise Lara	Jean Lemierre	Dierk Paskert	Angel Pobo	Total	Total (%)
Administration de grandes sociétés	✓	✓	✓	✓	✓				✓		✓	✓	✓		9	64%
International	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓		10	71%
Finance, comptabilité, économie	✓	✓	✓	✓		✓	✓				✓	✓	✓		9	64%
Risk management			✓	✓				✓			✓	✓	✓		6	43%
Gouvernance	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		12	86%
Climat et développement durable	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓		11	79%
Industrie	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓		✓		9	64%
Secteur de l'énergie	✓		✓	✓		✓		✓		✓	✓		✓	✓	9	64%
Affaires publiques, géopolitique	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓		10	71%

FOCUS SUR LA COMPÉTENCE DES ADMINISTRATEURS EN MATIÈRE DE CLIMAT

Patrick Pouyanné

Patrick Pouyanné a eu à connaître des questions climatiques dès les années 1990 alors qu'il était en poste dans l'administration française. Ainsi, il a suivi la préparation de la COP1 de Berlin en 1995 alors qu'il était conseiller technique en charge des questions d'environnement au cabinet du Premier ministre.

Depuis sa nomination à la tête de la Compagnie fin 2014, Patrick Pouyanné a engagé avec détermination et constance TotalEnergies dans une transition énergétique majeure et ce plus rapidement et résolument que ses pairs. Il se fixe comme feuille de route de faire avancer la transition énergétique tout en créant de la valeur pour les actionnaires de la Compagnie, avec un double défi pour TotalEnergies : fournir plus d'énergie avec moins d'émissions. Il dote TotalEnergies d'une nouvelle ambition en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone.

Il propose dès 2021 au Conseil d'administration de soumettre cette ambition à l'Assemblée générale des actionnaires pour avis. Lors de l'Assemblée Générale du 24 mai 2024, TotalEnergies sera la seule entreprise du CAC40 qui aura soumis pour la 4ème année consécutive son ambition en matière de développement durable et de transition énergétique à l'avis consultatif des actionnaires.

En tant que Président du Conseil d'administration et Président du Comité Stratégie & RSE, Patrick Pouyanné prend l'initiative d'organiser des séminaires stratégiques regroupant les administrateurs autour des enjeux liés au climat, avec l'intervention de leaders et d'experts reconnus comme en octobre 2020 où Mme Christina Figueres est intervenue lors du séminaire organisé sur le thème « enjeux climat et l'impact pour la demande en énergie : conséquence pour la stratégie de la Compagnie ». En octobre 2021, M. Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, est intervenu sur les enjeux énergétiques et climatiques. En octobre 2022, M. Larry Fink, Chairman & CEO de BlackRock est intervenu lors du séminaire stratégique au cours duquel ont notamment été abordés les thèmes : marchés de l'énergie - géopolitique ; nouvelles énergies dans la mobilité d'ici 2030 (route, marine et aviation) ; modèle d'affaires intégré de l'électricité. Au séminaire stratégique de septembre 2023, Patrick Pouyanné a invité M. Dan Yergin, Vice-Président de S&P Global, pour échanger sur les enjeux de la transition énergétique

aux Etats-Unis et dans le monde. Le séminaire stratégique a également été l'occasion d'examiner les leviers de la rentabilité d'Integrated Power ainsi que l'état des technologies et l'évaluation des coûts de l'hydrogène.

Patrick Pouyanné apporte par ailleurs sa vision stratégique sur les grands enjeux mondiaux du développement durable, dans de nombreux forums internationaux comme le World Economic Forum ou le Global Compact des Nations Unies. Lors de la COP28 fin 2023, plus de 50 entreprises du secteur du pétrole et du gaz ont signé l'OGDC (Oil & Gas Decarbonization Charter) qui les engage à réduire les émissions de leurs opérations et notamment viser zéro émission de méthane d'ici 2030. Sous le leadership de Patrick Pouyanné, TotalEnergies a apporté son soutien actif au succès d'OGDC.

Jacques Aschenbroich

L'industrie automobile et plus largement la mobilité, sont particulièrement concernées par le défi de la décarbonation qui requiert des investissements massifs en technologies et en produits. À la tête de Valeo depuis 2009 jusqu'en 2022, Jacques Aschenbroich a mis en œuvre un plan stratégique visant à assurer la croissance du groupe par le développement des technologies de réduction des émissions de CO₂. Dès 2010, il a mis la réduction de CO₂ au centre de la stratégie. En 2015, Valeo signe le Manifeste pour le climat par lequel les grandes entreprises affirment leur rôle moteur et leur leadership en faveur d'un monde plus durable. En 2021, Valeo présente son engagement de neutralité carbone en 2050 (avec un objectif intermédiaire de réduction de 45% de l'empreinte carbone d'ici 2030) et rejoint la campagne « Business Ambition for 1.5 °C » rassemblant les entreprises s'engageant pour la neutralité carbone à horizon 2050 en utilisant le cadre du référentiel SBTi (Science Based Targets initiative).

Jacques Aschenbroich apporte au Conseil d'administration de TotalEnergies son expérience de dirigeant d'un groupe industriel, international et technologique exposé aux enjeux climatiques.

Marie-Christine Coisne-Roquette

Par ses fonctions de Présidente de Sonepar et de sa holding animatrice, Marie-Christine Coisne-Roquette impulse la stratégie du groupe Sonepar, leader mondial de la distribution aux professionnels de matériel électrique, solutions et services associés.

Elle a engagé Sonepar dans une démarche globale de Développement Durable en adhérant au Pacte Mondial des Nations unies et aux *Science Based Targets* et en rejoignant l'initiative « Ambition 4 Climat » du Medef. Sonepar met en œuvre une démarche de développement durable en association étroite avec ses parties prenantes et a lancé l'« Académie de Transition Énergétique », une formation en ligne pour ses 45 000 collaborateurs et ses clients afin de les aider à réduire leurs émissions et à devenir acteurs du changement. La transition énergétique est au cœur de l'activité du groupe familial, tant par l'adoption d'une trajectoire de réduction de son empreinte carbone que par la promotion d'une « offre verte » qui apporte à ses clients des solutions énergétiques propres et le développement de produits et des services circulaires, renouvelables et éco-efficents.

En tant qu'Administratrice Référente au sein du Conseil d'administration de TotalEnergies jusqu'en mai 2023, Marie-Christine Coisne-Roquette a participé à de nombreux échanges et *roadshows* avec les actionnaires et investisseurs sur les enjeux climatiques et de transition énergétique.

Lise Croteau

Après avoir été Vice-présidente exécutive et directrice Financière d'Hydro-Québec, l'un des plus grands producteurs mondiaux d'hydroélectricité, Lise Croteau met aujourd'hui ses compétences et sa connaissance en matière de renouvelables et de gestion des risques liés au changement climatique, au service des sociétés dans lesquelles elle siège comme administratrice indépendante. Elle est depuis 2018, administratrice de Boralex, leader canadien des énergies renouvelables, et depuis juin 2019 administratrice de Québecor inc.

Mark Cutifani

Chief Executive de la société minière Anglo American plc. jusqu'en avril 2022, Mark Cutifani a impulsé une stratégie de transformation du groupe dans un secteur particulièrement confronté aux enjeux climatiques. À la tête de l'entreprise, Mark Cutifani a contribué à faire avancer les plans de transition en matière climatique et environnementale, notamment en réorientant l'activité de cette société et en la séparant de ses actifs liés au charbon thermique.

Romain Garcia-Ivaldi

Diplômé de l'ENSTA Paris et de l'IFP School et actuellement économiste pour les nouveaux projets d'exploration-production au sein de TotalEnergies, Romain Garcia-Ivaldi contribue en tant qu'administrateur représentant les salariés, de façon concrète aux réflexions du Conseil d'administration, sur les enjeux de transformation de l'industrie et d'efficacité énergétique ainsi que sur les questions liées au *reporting* extra-financier au sein du Comité d'audit. Romain Garcia-Ivaldi a participé à de nombreuses formations proposées au sein de la Compagnie sur les enjeux de la transition énergétique.

Il est titulaire du Certificat Administrateur de Sociétés IFA-Sciences Po. Il a également suivi le programme de formation « Climate Change : Economics and Governance » dispensé par la London School of Economics.

Maria van der Hoeven

Maria van der Hoeven a dirigé l'Agence internationale de l'énergie (AIE) de 2011 à 2015 pendant une période de grands changements dans l'économie mondiale de l'énergie avec en particulier la prise en compte du changement climatique dans la politique énergétique. L'une de ses principales priorités a été la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie visant à intégrer les principaux acteurs émergents du secteur de l'énergie du 21^e siècle. Une autre de ses priorités a été d'étendre les services énergétiques au milliard de personnes dans le monde qui n'y avait pas accès. En reconnaissance des efforts de l'AIE pour répondre à la crise de la pauvreté énergétique, Maria van der Hoeven a siégé au conseil consultatif de l'initiative des Nations unies « Énergie durable pour tous ». Elle a été nommée Senior Fellow au Programme international de l'énergie de Clingendael en 2015. Ses compétences personnelles l'ont conduite à être désignée vice-présidente du groupe d'experts de haut niveau de l'European Decarbonisation Pathways Initiative au sein de la Commission européenne, dont le rapport final a été publié en novembre 2018. Maria van der Hoeven a également été nommée membre de la Commission mondiale sur l'économie et le climat et de la Commission

mondiale sur la géopolitique de la transformation énergétique, initiative indépendante lancée lors de l'Assemblée de l'IRENA en janvier 2018. Auparavant, Maria van der Hoeven a été ministre des affaires économiques des Pays-Bas de 2007 à 2010, période durant laquelle elle a exercé une influence sur la politique énergétique aux niveaux national, régional et mondial. Avant de devenir ministre des affaires économiques, Maria van der Hoeven a été ministre de l'éducation, de la culture et des sciences de 2002 à 2007. Elle a été membre du Conseil d'administration du Rocky Mountain Institute, organisation reconnue dans le domaine de la transition énergétique.

Glenn Hubbard

Glenn Hubbard est professeur de finance et d'économie et doyen de la Columbia Business School à l'université de Columbia, titulaire de la chaire Russell L. Carson de finance et d'économie. Il a publié de nombreux articles scientifiques en matière d'économie et de finance. Ses travaux ont couvert divers domaines parmi lesquels l'économie et la fiscalité de l'énergie, notamment la question de la tarification du CO₂, ainsi que le rôle des entreprises dans l'atténuation du changement climatique et de la manière dont elles abordent leur exposition au risque climatique. Glenn Hubbard est co-président du Comité américain sur la réglementation des marchés de capitaux et a été le co-président du Study Group on Corporate Boards.

Glenn Hubbard est également membre du Conseil d'administration de Resources for the Future, une organisation à but non lucratif qui a pour mission de réaliser des études économiques indépendantes, dans les domaines de l'environnement, des ressources naturelles et de l'énergie. Glenn Hubbard est de plus administrateur de BlackRock Fixed Income Funds et Président de MetLife, assureur américain engagé dans la transition énergétique qui s'est fixé des objectifs environnementaux à horizon 2030 visant à réduire l'impact environnemental de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale. MetLife est un membre fondateur du Climate Leadership Council, soutenant la tarification du carbone.

Anne-Marie Idrac

Ancienne secrétaire d'État aux Transports, secrétaire d'État chargée du Commerce auprès de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, députée, présidente de la RATP puis de la SNCF, Anne-Marie Idrac est aujourd'hui administratrice indépendante et consultante.

Elle se consacre depuis de nombreuses années aux enjeux environnementaux et de durabilité des entreprises. Elle prend la présidence du Club RSE de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) en 2013 lors de sa création, avec l'objectif de promouvoir l'intégration de la responsabilité sociale et environnementale et de la durabilité des projets d'entreprise dans les réflexions stratégiques. Les travaux conduiront en 2017 à la publication sous l'égide de l'IFA d'un rapport sur le thème « RSE & durabilité du projet d'entreprise, mission stratégique du Conseil ».

Les compétences d'Anne-Marie Idrac dans le domaine du transport et de la logistique la conduisent à rejoindre le Conseil d'administration d'Air France-KLM en 2017 et à prendre la présidence de son Comité développement durable et conformité. Elle participe alors aux réflexions sur la décarbonation du secteur du transport aérien, qui est le premier secteur à s'organiser au niveau mondial en définissant des objectifs de réduction des émissions de CO₂. Air France-KLM soutient les objectifs de l'Association internationale du transport aérien (IATA). Elle est par ailleurs nommée en 2018, haute responsable pour la stratégie française de développement des véhicules autonomes.

Elle est également administratrice de Saint-Gobain qui a publié une feuille de route pour matérialiser son engagement à atteindre zéro émission nette de carbone d'ici à 2050 avec notamment des objectifs intermédiaires de réduction des émissions à horizon 2030. Elle a été jusqu'en 2020 administratrice et présidente du Comité Développement durable de Bouygues lorsque le groupe a engagé sa démarche de décarbonation en privilégiant une approche par les solutions bas carbone innovantes pour ses clients. Elle préside depuis 2020 France Logistique et est à ce titre très impliquée dans la transition énergétique du transport routier de marchandises, participant aux travaux public/privé, nationaux et européen dans ce domaine.

Emma de Jonge

Emma de Jonge est entrée dans la Compagnie en 1990. En 2020, elle est membre élue du Conseil de surveillance du FCPE TotalEnergies Actionnariat France et est nommée administrateur représentant les salariés actionnaires lors de l'Assemblée générale du 25 mai 2022. Emma de Jonge est membre du Comité Européen de TotalEnergies (Comité de la Société Européenne), instance de négociation sociale au sein de laquelle les enjeux sociaux de la transformation de la Compagnie et les mutations du secteur de l'Énergie sont traités.

Elle met à profit sa connaissance de la Compagnie et son expérience dans les domaines des Systèmes d'information, des Achats et de la Gestion de projets pour contribuer aux réflexions du Conseil d'administration dans le cadre de la stratégie de transformation.

Emma de Jonge a participé à de nombreuses formations proposées au sein de la Compagnie sur les enjeux de la transition énergétique. Elle est également titulaire du Certificat Administrateur de Sociétés IFA-Sciences Po.

Anelise Lara

Directrice générale (*Chief Executive*) jusqu'en janvier 2021 du Raffinage, Gaz et Énergie de Petrobras, société brésilienne dans le secteur de l'oil&gas, Anelise Lara a activement contribué à la stratégie de transformation de cette compagnie vers la transition énergétique. Elle a également contribué à ce que celle-ci réduise ses émissions de GES dans ses opérations, tout en réduisant la consommation d'énergie et en maximisant l'utilisation des énergies renouvelables dans les sites opérationnels. De plus, Anelise Lara a créé « bioraffinage 2030 », un programme visant la production de combustibles renouvelables.

Anelise Lara a en outre participé à de nombreux séminaires au Brésil et à l'étranger concernant les enjeux climatiques ainsi que la transition énergétique. Elle est également titulaire du Certificat ESG délivré par la plateforme d'apprentissage Competent Board dont le contenu est particulièrement axé sur les défis climatiques et la transition énergétique.

Jean Lemierre

Jean Lemierre est Président de BNP Paribas. Dès 2015, BNP Paribas s'est engagée à accélérer la transition énergétique en alignant ses activités de financement et d'investissement avec les conclusions de l'Accord de Paris. En 2021, le groupe a franchi une nouvelle étape importante dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique vers une économie plus respectueuse de la planète en rejoignant la Net-Zero Banking Alliance ; cette initiative rassemble des banques désireuses de contribuer au financement d'une économie « net zero » d'ici à 2050, notamment à travers des engagements forts d'alignement des émissions de gaz à effet de serre induites par leurs activités de crédit et d'investissement avec un objectif de neutralité carbone globale d'ici 2050.

Par ailleurs, Jean Lemierre est depuis 2014 Vice-Président de l'Association Paris Europlace qui compte parmi ses priorités la promotion d'une finance durable et responsable. Dans ce contexte, l'objectif de Paris Europlace est de pérenniser et de mieux faire connaître l'action de la Place de Paris en matière de finance environnementale et durable et de développer les initiatives sur le plan européen et international dans ces différents domaines. C'est ainsi que Paris Europlace a lancé en mai 2016 une nouvelle initiative « Paris Green & Sustainable Finance » devenue « Finance for Tomorrow » en juin 2017. Cette initiative vise à promouvoir en France et à l'international la finance durable, en contribuant à réorienter les flux financiers (« Shift the Trillions ») vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris.

Fort de son expérience et de ses compétences en finance durable, Jean Lemierre contribue aux réflexions du Conseil d'administration et du Comité Stratégie & RSE dont il est membre sur ces sujets.

Dierk Paskert

Ayant occupé des postes de direction dans les secteurs de la chimie, du transport et de la logistique ainsi que de l'énergie, Dierk Paskert a été confronté aux questions climatiques liées aux activités industrielles tout au long de sa carrière, à partir des années 90. Il est fondamentalement convaincu que l'utilisation des sources naturelles d'énergie inépuisables dans une bien plus large mesure que par le passé apportera la plus grande contribution à la réalisation des objectifs climatiques ambitieux énoncés dans l'Accord de Paris.

Il a notamment été responsable de l'élaboration de la première stratégie en matière d'énergies renouvelables pour E.ON en 2007. En tant que PDG d'Encavis, un producteur d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, il a été le premier à promouvoir les accords d'enlèvement bilatéraux entre les producteurs d'énergie et l'industrie sans utiliser les mécanismes de soutien accordés par les gouvernements. En outre, Dierk Paskert est un fervent investisseur dans les nouvelles technologies ayant un impact positif sur le changement climatique, notamment la e-mobilité, la production d'énergie renouvelable et le stockage des batteries. C'est la combinaison des nouvelles technologies et de l'utilisation de ressources naturelles durables qui suscite son intérêt.

Angel Pobo

Angel Pobo est entré dans la Compagnie en 1989. En octobre 2020, il est désigné par le Comité de la SE pour siéger au Conseil d'administration de la Société en tant qu'administrateur représentant les salariés et devient membre du Comité Stratégie & RSE en 2021. Il met à profit sa connaissance de la Compagnie pour apporter une dimension sociale au Conseil d'administration et au Comité Stratégie & RSE, tout particulièrement à l'heure où la Compagnie prend un virage majeur dans sa stratégie et amorce une transformation en profondeur. Angel Pobo a participé à de nombreuses formations proposées au sein de la Compagnie sur les enjeux de la transition énergétique.

4.1.1.6 Formation des administrateurs et connaissance de l'entreprise

Formation des administrateurs

Les administrateurs peuvent demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité et recevoir toute formation utile à l'exercice de leurs fonctions d'administrateur.

Un programme de formation continue des administrateurs en matière de climat a été approuvé en 2021. Il comprend notamment différents modules sur les thèmes suivants : Energy, Climate Change and Environmental Risks ; Energy and Climate ; Climate Change and Financial Risks and Opportunities et Causes et enjeux du réchauffement climatique.

En 2022, dans le cadre de ce programme de formation, les administrateurs ont notamment participé à La Fresque du Climat, atelier scientifique, collaboratif et créatif, conçu pour sensibiliser les participants au changement climatique et en particulier à ses causes et à ses conséquences.

En 2023, plusieurs administrateurs ont suivi des formations individuelles en matière climatique, sous format présentiel ou via un parcours digital.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient par ailleurs d'un temps de formation interne à la Société et/ou de formation économique dispensée par un organisme extérieur choisi par l'administrateur, après acceptation de l'organisme et du programme par le Secrétaire du Conseil. Ce temps de formation, initialement fixé à 20 heures par an, a été porté à 60 heures par an, par décision du Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2017 et confirmée lors de la réunion du 29 juillet 2020, en application de l'article L. 225-30-2 du Code de commerce.

Par ailleurs, l'administrateur représentant les salariés actionnaires peut bénéficier, à sa demande, d'un temps de formation fixé à 40 heures par an. La formation peut être effectuée au sein de la Société ou de la Compagnie et/ou dispensée par un organisme extérieur, choisie par l'administrateur, après acceptation de l'organisme et du programme par le Secrétaire du Conseil, dans le respect des conditions prévues par la réglementation.

En application de l'article R. 225-34-3 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, que la formation devait permettre d'assurer aux administrateurs représentant les salariés et administrateurs représentant les salariés actionnaires l'acquisition et le perfectionnement des connaissances et techniques nécessaires à l'exercice de leur mandat et son contenu porter principalement sur le rôle et le fonctionnement du Conseil d'administration, les droits et obligations des administrateurs et leur responsabilité, ainsi que sur l'organisation et les activités de la Société et de la Compagnie dans son ensemble. Il comprend un volet climat conformément à ce que le Conseil a prévu de proposer à l'ensemble de ses membres lors de sa séance du 27 octobre 2021. La formation peut être assurée soit dans des organismes externes de formation soit au sein de la Société elle-même. Le Secrétaire du Conseil, après accord du Président du Conseil d'administration, est en charge des modalités de mise en œuvre effective du programme de formation déterminé par le Conseil d'administration.

Visites de sites et connaissance de l'entreprise

Les administrateurs sont invités à des visites de sites de la Compagnie. Ces visites de sites par les administrateurs sont autant d'occasions de rencontrer des collaborateurs de la Compagnie, des partenaires et des personnalités locales du secteur de l'énergie.

Les visites de sites contribuent de manière très concrète à la formation des administrateurs et leur permettent d'approfondir leur connaissance des spécificités de l'entreprise, de ses enjeux, de ses métiers - y compris les nouveaux métiers - et de ses équipes. Elles sont l'occasion de présentations thématiques.

Dans ce cadre, des visites de sites ont été organisées en 2023, par groupes d'administrateurs accompagnés par un membre du Comité

Exécutif, au Congo (Exploration-Production, Marketing & Services, Nature Based Solution), au Qatar (LNG, Renouvelable, Exploration-Production), au Texas (Raffinage, Renouvelables, Trading) et, en France, à Pau (Centre Technique, Biogaz, R&D Méthane) et à La Mède (biocarburants, renouvelables, développement local).

Des visites de sites ont été programmées pour 2024.

Par ailleurs, à l'occasion du séminaire stratégique annuel, les administrateurs ont visité L'Industreet à Stains, action phare en matière d'engagement sociétal de la Fondation TotalEnergies dans le domaine de la formation et de l'emploi des jeunes. Ce campus des nouveaux métiers de l'industrie forme gratuitement des jeunes de 18 à 30 ans, sans prérequis de diplôme, à des métiers industriels en tension. Au total, plus de 700 jeunes ont déjà été accueillis depuis 2021. La pédagogie est innovante, fondée sur le « faire pour apprendre » et globale (« savoir-être et savoir-faire ») et les parcours sont personnalisés. Plus de 200 jeunes sont déjà sortis certifiés avec un taux de réussite de 99% dont plus de la moitié ont un emploi, les autres ayant choisi de poursuivre leur formation sur des diplômes supérieurs. À terme, le campus a pour ambition de former 400 jeunes par an.

En 2022, les membres du Comité d'audit ont visité les bureaux de Trading de deux entités de la Compagnie à Genève. En 2021, les administrateurs avaient visité la Digital Factory à l'occasion de la tenue d'une réunion du Conseil d'administration sur ce site.

Les administrateurs ont également des contacts réguliers avec le management de la Compagnie qu'il s'agisse de membres du Comité exécutif lors de réunions du Conseil ou de managers opérationnels lors de visites sur des sites. Ces interactions permettent aux administrateurs de mieux appréhender de façon concrète les activités de TotalEnergies.

4.1.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

9

réunions du Conseil d'administration en 2023

97,6%

Taux de présence moyen des administrateurs aux réunions du Conseil en 2023

1

executive session présidée par l'Administrateur Référent en 2023

4.1.2.1 Règles de fonctionnement du Conseil d'administration

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées dans son règlement intérieur qui précise la mission du Conseil d'administration et les règles d'organisation de ses travaux. Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise également les obligations de chaque administrateur, ainsi que le rôle et les pouvoirs du Président et du Directeur général.

Un membre du Comité Social et Économique Central assiste avec voix consultative aux séances du Conseil, conformément à l'article L. 2312-75 du Code du travail.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et des pratiques de gouvernance. En 2014, des modifications ont été apportées afin d'intégrer notamment de nouvelles dispositions sur l'information du Conseil d'administration en cas de prise ou de modification dans les mandats notifiés par les administrateurs, ainsi qu'un rappel des obligations de confidentialité inhérentes aux travaux du Conseil. En décembre 2015, des modifications y ont été apportées pour prévoir la

nomination d'un Administrateur Référent en cas d'unification des fonctions de direction et définir ses missions. En juillet 2018, des modifications ont été apportées de façon à prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues de la révision en juin 2018 du Code AFEP-MEDEF. En juillet 2020, le règlement intérieur du Conseil d'administration a été de nouveau modifié afin de prendre en compte la transformation de la Société en société européenne et les modifications apportées par la Loi PACTE. En juillet 2021, il a de nouveau été modifié pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

Le texte intégral du règlement intérieur du Conseil d'administration figure ci-après, dans sa dernière version approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 juillet 2021. Il est également disponible sur le site internet de la Société à la rubrique « Notre Compagnie/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de TotalEnergies SE⁽¹⁾ a arrêté le présent règlement intérieur.

1. Mission du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- il désigne les dirigeants mandataires sociaux⁽²⁾ et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme ;
- il détermine les orientations stratégiques de la Société et, plus généralement, de la Compagnie ;
- il examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence ;
- il est informé de l'évolution des marchés de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels l'entreprise est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ;
- il approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par la Compagnie lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres, ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise ;
- il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier, avec le concours des Comités constitués en son sein :
 - de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société,
 - de ce qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant,
 - de la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence,
 - de l'existence et de la mise en œuvre d'une politique de non-discrimination et de diversité au sein de la Société ainsi que de la Compagnie,
 - du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes,
 - du bon fonctionnement des Comités ;
- il approuve la procédure interne d'évaluation relative tant aux conventions courantes conclues à des conditions normales qu'aux conventions dites « réglementées » ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers au travers des comptes qu'il arrête et des rapports qu'il publie, ainsi qu'à l'occasion des opérations majeures qui sont réalisées ;
- il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires ou d'obligataires ;
- il veille à ce que sa composition ainsi que celle des Comités qu'il constitue en son sein soient équilibrées en termes de diversité (nationalité, âge, hommes/femmes, qualifications, et expériences professionnelles) ;

- il arrête chaque année, au regard des critères fixés par le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère, la liste des administrateurs considérés comme indépendants, parmi les administrateurs autres que l'Administrateur représentant les salariés actionnaires et le ou les Administrateurs représentant les salariés qui ne sont pas comptabilisés pour établir la proportion d'administrateurs indépendants tant au niveau du Conseil d'administration qu'au niveau de ses différents Comités ;
- il nomme un Administrateur Référent dans les conditions prévues à l'article 7, dès lors que le Président du Conseil d'administration assume également les fonctions de Directeur général par décision du Conseil d'administration.

2. Obligations des administrateurs de TotalEnergies SE

Avant d'accepter ses fonctions d'administrateur, tout candidat reçoit une copie des statuts de la Société et du présent Règlement intérieur. Il s'assure de façon générale qu'il a connaissance des obligations générales et particulières à sa charge et, en particulier, des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions d'administrateur de société européenne immatriculée en France dont les actions sont admises aux négociations sur un ou plusieurs marchés réglementés. Il s'assure également qu'il a connaissance des règles du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère.

L'acceptation de la fonction d'administrateur entraîne l'engagement de respecter les réglementations applicables ayant trait notamment au fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que les règles déontologiques de l'administrateur telles que définies dans le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère.

Elle entraîne également l'engagement de respecter le présent règlement intérieur et l'adhésion aux valeurs de la Compagnie telles qu'elles sont décrites dans son Code de conduite.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'administration et exprime son vote, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

2.1. Indépendance de jugement

L'administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

2.2. Cumul de mandats

L'administrateur doit tenir le Conseil d'administration informé des mandats de direction, d'administration ou de surveillance qu'il exerce dans toute autre société, française ou étrangère, cotée ou non cotée. Il doit également tenir le Conseil d'administration informé des mandats de censeur qui lui serait confiés dans ces sociétés. À cet égard, l'administrateur s'engage expressément à notifier sans délai au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent s'il a été nommé, tout changement dans sa situation concernant les mandats exercés, et ce quel qu'en soit le motif (nomination, démission, révocation, non-renouvellement).

2.3. Participation aux travaux du Conseil

L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration auxquels il siège, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander aux dirigeants mandataires sociaux tout complément d'informations qui lui est nécessaire ou utile pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur. S'il le juge nécessaire, un administrateur peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité, ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que de toute formation utile à l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

(1) TotalEnergies SE est désignée dans le présent règlement comme la « Société » et collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes comme la « Compagnie ».

(2) Par « dirigeant mandataire social », on entend le Président-directeur général si le Président du Conseil d'administration assume la Direction générale de la Société, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général dans le cas contraire, ainsi que, le cas échéant, tout directeur général délégué, selon l'organisation adoptée par le Conseil d'administration.

Sauf impossibilité dont le Président du Conseil d'administration aura été préalablement averti, l'administrateur participe à toutes les séances du Conseil d'administration et à toutes celles des comités du Conseil d'administration dont il est membre, ainsi qu'aux Assemblées générales d'actionnaires.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que soient communiquées aux administrateurs les informations pertinentes, y compris critiques, concernant la Société, et en particulier les rapports d'analyse financière, les communiqués de presse, et les principaux articles de presse la concernant.

2.4. Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et des Comités, sont tenus à une obligation de stricte confidentialité sur le déroulement et le contenu des délibérations.

Les dossiers de chaque séance du Conseil d'administration ainsi que les informations recueillies avant ou pendant les séances, sont strictement confidentiels.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de leurs fonctions, les administrateurs sont astreints, même après la cessation de leurs fonctions, au secret professionnel, dépassant l'obligation de discrétion prévue par les textes en vigueur, tant à l'égard des personnes extérieures à la Société qu'à l'égard des collaborateurs de la Compagnie.

Les administrateurs ne peuvent utiliser les informations confidentielles recueillies avant ou pendant les séances à des fins personnelles. Ils ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce pour quelque raison que ce soit. Ils doivent prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication par la Société.

2.5. Devoir de loyauté

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Président du Conseil d'administration et à l'Administrateur Référent, s'il a été nommé, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société de la Compagnie. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, ainsi que d'assister aux débats précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société de la Compagnie, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société de la Compagnie, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

2.6. Devoir d'expression

L'administrateur s'engage, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil d'administration n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil d'administration de la pertinence de sa position.

2.7. Transactions sur les titres de la Société et règles boursières

L'administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal d'actions de la Société fixé par les statuts.

D'une manière générale, l'administrateur est tenu d'agir avec la plus grande prudence et vigilance lors de toute transaction personnelle portant sur les instruments financiers de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou émettant des instruments financiers cotés.

Pour ce faire, l'administrateur respecte les procédures suivantes :

1. L'ensemble des actions ou ADR de la Société et de ses filiales cotées doit être détenu sous forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son mandataire, soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire français (ou nord-américain pour les ADR) dont l'administrateur communique les coordonnées au Secrétaire du Conseil d'administration.

2. L'administrateur s'abstient de réaliser directement ou indirectement (ou de recommander de réaliser) toute opération sur les instruments financiers (actions, ADR, ou tous autres instruments financiers liés à ces instruments financiers) de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou des instruments financiers cotés, pour lesquelles l'administrateur dispose d'une information privilégiée.

Une information privilégiée est une information précise qui n'a pas encore été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers, ou un ou plusieurs instruments financiers, et qui si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers concernés, ou le cours d'instruments financiers qui leur sont liés.

3. Toute transaction sur les instruments financiers de la Société (actions, ADR, ou instruments financiers liés) est strictement interdite pendant les trente jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de l'annonce.

4. En outre, l'administrateur respecte les dispositions aux termes desquelles les actions de performance attribuées ne peuvent être cédées :

- tant dans un délai de trente jours calendaires avant la diffusion par la Société d'un communiqué de presse relatif aux résultats semestriels ou annuels, cette diffusion constituant l'annonce d'un rapport financier intermédiaire ou d'un rapport de fin d'année au sens de la réglementation applicable ;
- qu'en cas de connaissance d'une information privilégiée au sens de l'article 7 du règlement (UE) n° 596/2014 sur les abus de marché, et qui n'a pas été rendue publique.

5. L'administrateur s'interdit d'effectuer toute opération sur les instruments financiers liés à l'action de la Société (MONEP, *warrants*, obligations échangeables, ...), ainsi que toute opération à découvert ou en report sur ces instruments financiers.

6. L'administrateur s'interdit également de recourir à tous produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et en particulier sur :

- toutes les actions de la Société qu'il détient et le cas échéant sur :
 - les options d'achat ou de souscription d'actions de la Société
 - les droits sur les actions de la Société susceptibles d'être attribués gratuitement
 - les actions de la Société issues de levée d'options ou définitivement attribuées.

7. Chaque administrateur prend toutes dispositions utiles pour que, dans les conditions de forme et de délai prévues par la législation en vigueur, soient déclarées à l'Autorité des marchés financiers et à la Financial Conduct Authority, et communiquées au Secrétaire du Conseil d'administration, les opérations sur les titres de la Société effectuées par lui-même, ou par toute personne qui lui est étroitement liée.

3. Fonctionnement du Conseil d'administration

3.1. Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum tous les trois mois.

Les administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Dans tous les cas autorisés par la loi, sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

3.2. Rémunération des administrateurs

Dans la limite d'un plafond fixé par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration détermine la rémunération des administrateurs sur la base d'un montant fixe ainsi que d'un montant variable permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, ainsi que, le cas échéant, l'exercice des missions confiées à l'Administrateur Référent.

Le Directeur général ou en cas de réunification des fonctions, le Président-directeur général, ne perçoit aucune rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil et des Comités.

3.3. Secrétariat du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, désigne un Secrétaire du Conseil, qui assiste le Président dans l'organisation des travaux du Conseil, notamment dans la définition du programme annuel de travail et du calendrier des réunions du Conseil.

Le Secrétaire du Conseil établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil, qui sont soumis à l'approbation de celui-ci.

Le procès-verbal des réunions du Conseil est établi en français et signé par le Président de séance et au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins. Des traductions libres d'extraits du procès-verbal peuvent être établies en langue étrangère. Toutefois, seul le procès-verbal en français fait foi.

Le Secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et à certifier les copies ou extraits des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le Secrétaire est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil d'administration que ce dernier examine périodiquement.

Tous les membres du Conseil d'administration peuvent consulter le Secrétaire et bénéficier de ses services.

3.4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation formalisée de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée, sous la direction de l'Administrateur Référent, s'il a été nommé ou, à défaut sous la direction du Comité de gouvernance et d'éthique, avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement.

4. Rôle et pouvoir du Président

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'administration avec ceux des comités. Il établit l'ordre du jour des réunions du Conseil en y incluant les points proposés par le Directeur général.

Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la direction générale. Il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

En étroite coordination avec la direction générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires de la Compagnie tant au plan national qu'international.

Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie de la Compagnie, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, le *reporting* financier mensuel, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières. Il peut demander au Directeur général ou aux directeurs de la Société, en informant le Directeur général, toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Il rend compte chaque année à l'Assemblée générale des actionnaires des travaux du Conseil d'administration.

5. Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il préside le Comité exécutif. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernement d'entreprise propres à la Société et, en particulier, du présent règlement intérieur du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration décide des éventuelles limitations des pouvoirs du Directeur général.

Le Directeur général présente, à intervalles réguliers, les résultats et les perspectives de la Compagnie, aux actionnaires et à la communauté financière. Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur général rend compte des faits marquants de la vie de la Compagnie.

Le Directeur général soumet au Conseil d'administration, qui le présente à l'Assemblée générale des actionnaires, le rapport de gestion de la Société ainsi que le rapport de gestion consolidé.

6. Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé la constitution :

- d'un Comité d'audit
- d'un Comité de gouvernance et d'éthique ;
- d'un Comité des rémunérations ; et
- d'un Comité Stratégie & RSE.

Les missions et compositions de ces comités sont définies dans leurs règlements intérieurs respectifs arrêtés par le Conseil d'administration.

Ces comités exercent leurs activités sous la responsabilité et au bénéfice du Conseil d'administration.

Chaque Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

7. Administrateur référent

7.1. Nomination de l'Administrateur Référent

Lorsque les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général ne sont pas dissociées, un Administrateur Référent est désigné par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, parmi les administrateurs qualifiés d'indépendants par le Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent, ainsi nommé, demeure en fonction pendant la durée de son mandat d'administrateur, sauf décision contraire du Conseil d'administration qui peut décider, à tout moment, de mettre fin à ces fonctions. La perte de la qualité d'administrateur indépendant (quelle qu'en soit la raison) met fin aux fonctions de l'Administrateur Référent.

L'Administrateur Référent, s'il est nommé, préside le Comité de gouvernance et d'éthique.

7.2. Missions de l'Administrateur Référent

L'Administrateur Référent exerce les missions suivantes :

1. Convocation du Conseil d'administration – Ordre du jour

L'Administrateur Référent peut demander au Président-directeur général, la convocation du Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Il peut demander au Président-directeur général l'inscription de points complémentaires à l'ordre du jour de toute séance du Conseil d'administration.

2. Participation aux travaux des Comités

S'il n'est pas membre du Comité des rémunérations, l'Administrateur Référent est invité et participe aux travaux du Comité des rémunérations concernant l'évaluation annuelle des performances des dirigeants mandataires sociaux et les recommandations relatives à leur rémunération.

3. Suppléance de la présidence des séances du Conseil d'administration

Lorsque le Président-directeur général ne participe pas à tout ou partie d'une séance du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent assure la présidence de cette séance. Il assure en particulier cette présidence lors des débats et délibérations du Conseil relatifs à l'évaluation de la performance des dirigeants mandataires sociaux et à la détermination de leur rémunération, qui s'effectuent hors de leur présence.

4. Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

L'Administrateur Référent assure la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et rend compte de cette évaluation au Conseil d'administration.

5. Prévention des conflits d'intérêts

L'Administrateur Référent anime au sein du Comité de gouvernance et d'éthique la mise en œuvre des diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels au sein du Conseil d'administration. Il porte à l'attention du Président-directeur général les éventuelles situations de conflits d'intérêts ainsi identifiées. Il rend compte de ces travaux au Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'obligation de déclaration des conflits d'intérêts prévue à l'article 2.5 du présent Règlement, tout administrateur en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, en fait part au Président-directeur général et à l'Administrateur Référent.

6. Suivi des conditions nécessaires au bon fonctionnement du Conseil et du respect du Règlement Intérieur

L'Administrateur Référent veille au respect des règles du Code de gouvernement d'entreprise auquel TotalEnergies SE se réfère ainsi que du Règlement intérieur du Conseil d'administration. À ce titre, il peut formuler toute proposition ou recommandation qu'il juge utile.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure d'exercer leur mission dans les meilleures conditions possibles, et qu'ils bénéficient du niveau d'information adéquat à l'accomplissement de leurs fonctions.

L'Administrateur Référent peut réunir, après accord du Comité de gouvernance et d'éthique, les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil d'administration. Il rend compte au Conseil d'administration des conclusions de ces réunions.

7. Relations avec les actionnaires

Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil.

Lorsque le Président-directeur général est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il peut solliciter l'avis de l'Administrateur Référent avant de donner une suite appropriée à la requête de l'actionnaire.

Lorsque l'Administrateur Référent est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il en informe le Président-directeur général en lui faisant part de son avis afin que le Président-directeur général puisse donner une suite appropriée à la requête. Le Président-directeur général informe l'Administrateur Référent des suites données.

L'Administrateur Référent peut, en accord avec le Président du Conseil d'administration, représenter le Conseil à des réunions avec les actionnaires de la Société sur les sujets de gouvernement d'entreprise.

7.3. Moyens - conditions d'exercice - bilan d'activité

Le Président-directeur général tient régulièrement informé l'Administrateur Référent de l'activité de la Société.

L'Administrateur Référent a accès à tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

L'Administrateur Référent peut consulter le Secrétaire du Conseil et bénéficier de ses services pour l'exécution de sa mission.

Au titre des missions qui lui sont confiées, l'Administrateur Référent peut percevoir un montant supplémentaire de rémunération, dans les conditions prévues par l'article 3.2. du présent Règlement et celles fixées par le Conseil d'administration.

L'Administrateur Référent rend compte annuellement au Conseil d'administration de l'exécution de ses missions. Au cours des Assemblées générales, il peut être invité par le Président-directeur général à rendre compte de son action.

4.1.2.2 Travaux du Conseil d'administration en 2023

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée dans la semaine qui précède la réunion. Dans la mesure du possible, la convocation comprend les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 97,6%. Le Comité

d'audit s'est réuni à 7 reprises, avec un taux de présence de 100% ; le Comité des rémunérations 3 fois, avec un taux de présence de 100% ; le Comité de gouvernance et d'éthique 5 fois, avec un taux de présence de 96% ; et le Comité Stratégie & RSE 3 fois, avec un taux de présence de 100%.

Le tableau des participations individuelles aux réunions du Conseil d'administration et des Comités figure ci-dessous.

PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS EN 2023

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité Stratégie & RSE	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
Patrick Pouyanné, <i>Président-directeur général</i>	100%	9/9	–	–	–	–	–	–	100%	3/3
Jacques Aschenbroich <i>Administrateur Référent</i>	100%	9/9	–	–	100%	3/3	100%	5/5	100%	2/2 ^(e)
Patricia Barbizet ^(a)	100%	4/4	100%	3/3	–	–	100%	2/2	100%	1/1
Marie-Christine Coisne-Roquette	100%	9/9	100%	4/4	100%	2/2	100%	5/5	100%	3/3
Jérôme Contamine ^(a)	100%	4/4	100%	3/3	–	–	–	–	–	1 ^(f)
Lise Croteau	100%	9/9	100%	7/7	–	–	–	–	–	1 ^(f)
Mark Cutifani	88,9%	8/9	–	–	100%	3/3	100%	3/3	–	2 ^(f)
Romain Garcia-Ivaldi ^(b)	100%	9/9	100%	7/7	–	–	–	–	–	1 ^(f)
Maria van der Hoeven	100%	9/9	100%	7/7	–	–	–	–	–	3 ^(f)
Glenn Hubbard	100%	9/9	100%	4/4	–	–	–	–	–	3 ^(f)
Anne-Marie Idrac	100%	9/9	–	–	100%	1/1	100%	5/5	100%	3/3
Emma de Jonge ^(c)	100%	9/9	–	–	–	–	–	–	100%	3/3
Anelise Lara ^(d)	80%	4/5	–	–	–	–	–	–	–	2 ^(f)
Jean Lemierre	88,9%	8/9	–	–	–	–	75%	4/5	100%	3/3
Dierk Paskert ^(d)	100%	5/5	–	–	–	–	–	–	–	2 ^(f)
Angel Pobo ^(b)	100%	9/9	–	–	100%	3/3	–	–	100%	1/1 ^(f)
Taux de présence	97,6%		100%		100%		96%		100%^(g)	

(a) Administrateur jusqu'au 26 mai 2023.

(b) Administrateur représentant les salariés.

(c) Administrateur représentant les salariés actionnaires.

(d) Administratrice depuis le 26 mai 2023.

(e) Deux participations en tant que membre, et une participation libre.

(f) Participation libre (administrateur non membre du Comité Stratégie & RSE).

(g) Hors participation libre.

Les réunions du Conseil d'administration ont comporté en particulier l'examen des points suivants :

7 février

- point sur les relations de TotalEnergies avec Adani Group
- présentation de la nouvelle cartographie des risques
- arrêté des comptes de l'exercice 2022 (comptes consolidés, comptes de la société mère) après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- projet d'affectation du résultat de la Société, fixation du dividende au titre de l'exercice 2022, dates de détachement et de mise en paiement du solde dudit dividende
- politique 2023 de retour à l'actionnaire
- principaux messages de communication financière
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique réuni le 1^{er} février 2023
- compte-rendu de l'évaluation 2022 du Conseil d'administration et débat sur son fonctionnement
- compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exécution de sa mission au titre de l'exercice 2022
- allocation de la rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2022
- réglementation Abus de Marché - périodes d'abstention
- information sur les opérations sur titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux
- point sur l'assurance Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- point sur les mandats d'administrateurs, des membres des comités et la désignation de l'Administrateur Référent
- préparation de l'Assemblée générale : rapport de gestion du Conseil d'administration
- compte-rendu de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales et information sur les conventions réglementées conclues par la Société
- information sur les rachats d'actions de la Société
- réduction du capital de la Société par voie d'annulation d'actions autodétenues
- information sur les émissions d'emprunts obligataires
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des emprunts obligataires
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des cautions, avals et garanties
- renouvellement de l'autorisation d'émettre des garanties au titre de certaines opérations financières

- fixation du calendrier relatif au dividende (acomptes et solde) au titre de l'exercice 2024
- information sur les déclarations de franchissements de seuil dans le capital ou les droits de vote de la Société
- présentation au Conseil des travaux du Comité des rémunérations réuni le 1^{er} février 2023 : intéressement au titre de 2022, obligation de détention d'actions plus élevée par le Président-directeur général et les membres du Comex, adoption d'une politique de restitution en matière de rémunération (« clawback policy »), évaluation de la rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2022 (hors la présence de ce dernier), politique de rémunération pour l'exercice 2023

15 mars

- projet de *spin off* des sables bitumineux canadiens
- point sur le projet de cession des activités réseau et cartes carburant en Allemagne et au Benelux
- approbation de la politique financière de la Compagnie
- rapport Sustainability & Climate 2023 Progress Report
- point sur la présentation de la stratégie Durabilité et Climat aux investisseurs le 21 mars 2023
- présentation au Conseil des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique réuni le 13 mars 2023
- appréciation de l'indépendance des administrateurs au 31 décembre 2022
- examen de la proposition à soumettre à l'Assemblée générale du 26 mai 2023 de supprimer les droits de vote double
- présentation au Conseil des travaux du Comité des rémunérations réuni le 15 mars 2023
- confirmation de l'attribution définitive des actions de performance au titre du plan 2020 au regard du niveau d'atteinte des conditions de performance
- attribution d'actions de performance au Président-directeur général et aux autres bénéficiaires (Plan 2023)
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit réuni le 13 mars 2023
- préparation de l'Assemblée générale annuelle : date et lieu de l'Assemblée générale ; fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ; approbation des différents chapitres du Document d'enregistrement universel constituant le rapport de gestion au sens du Code de commerce, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports spéciaux sur les options de souscription et d'achat d'actions de la Société et les attributions d'actions de performance ; arrêté du rapport sur les opérations d'achats et de ventes d'actions de la Société au sens de l'article L. 225-211 du Code de commerce ; approbation du rapport du Conseil d'administration et du texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée ; communiqué de presse
- information sur les rachats d'actions et autorisation des rachats d'actions au deuxième trimestre 2023
- information sur les déclarations de franchissement de seuil dans le capital ou les droits de vote de la Société
- examen de l'évolution de l'actionariat de la Société

26 avril

- approbation du projet de cession de la filiale canadienne de TotalEnergies spécialisée dans la production de sables bitumineux à Suncor
- compte-rendu au Conseil des travaux du Comité Stratégie & RSE réuni le 15 mars 2023
- présentation du risque cybersécurité
- comptes consolidés, résultats du 1^{er} trimestre 2023, après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit réuni le 24 avril 2023
- fixation d'un premier acompte sur dividende au titre de l'exercice 2023
- principaux messages de communication financière

- préparation et organisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023 : retour sur les *roadshows* de l'Administrateur Référent et les courriers des actionnaires, examen des dépôts de résolutions actionnariales, réponse à la demande du Comité Social et Économique Central sur le projet de suppression des droits de vote double, modification de l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la suite du retrait du projet de *spin-off* et de distribution devenu sans objet après l'approbation du projet de cession de la filiale concernée à Suncor
- information sur l'augmentation de capital réservée aux salariés 2023
- information sur les rachats d'actions de la Société
- information sur les déclarations de franchissement de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société
- examen d'un projet de programme du séminaire stratégique du Conseil
- calendrier des visites de sites par les administrateurs

25 mai

- préparation et organisation de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023 : réponses aux questions écrites, information sur le vote des projets de résolutions et les rapports des agences de Conseil en vote
- délégation de pouvoirs pour opérer sur les actions de la Société
- information relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés 2023

26 juillet

- information sur l'exercice de l'option d'achat sur l'intégralité du capital de Total Eren
- analyse du résultat des votes de l'Assemblée générale du 26 mai 2023 et en particulier des votes de la résolution 14 (say on climate) et de la résolution actionnariale
- confidentialité des travaux du Conseil d'administration
- fixation des dates et lieux de réunion de l'Assemblée générale des actionnaires
- présentation des perspectives stratégiques de l'Exploration-Production comprenant les aspects sécurité, réduction de l'empreinte environnementale, amélioration de l'efficacité opérationnelle, résilience et sélectivité des projets
- comptes consolidés, résultats du 2^e trimestre 2023 et du 1^{er} semestre 2023 après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes ; résultats de la Société-mère du 1^{er} semestre 2023
- rapport financier semestriel
- comptes rendus des réunions du Comité d'audit des 12 juin 2023 et 24 juillet 2023
- politique de retour à l'actionnaire ; fixation d'un deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2023 ; information sur les rachats d'actions et autorisation des rachats d'actions au troisième trimestre 2023
- principaux messages de communication financière
- information concernant la charge relative à l'attribution d'actions de performance du plan 2023 et attribution complémentaire d'actions de performance 2023
- informations sur les déclarations de franchissement de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société
- programme du Séminaire stratégique des 20 et 21 septembre 2023
- formation des administrateurs et projets de visites de sites pour les membres du Conseil d'administration

21 septembre

- information sur les appels d'offres remportés par la Compagnie au Brésil dans les zones contractuelles de Sépia et Atapu
- perspectives stratégiques des activités Gas, Renewables & Power
- plan à 5 ans de la Compagnie
- politique de retour à l'actionnaire et les rachats d'actions
- projet de communication du Conseil sur la stratégie, la gouvernance et management de la Compagnie, en particulier sur le fait de proposer le renouvellement du mandat de M. Patrick Pouyanné à l'Assemblée générale de mai 2024, ainsi que celui de M. Jacques Aschenbroich

- approbation du rapport complémentaire du Conseil sur l'augmentation de capital réservée aux salariés 2023
- approbation du principe d'une nouvelle augmentation de capital réservée aux salariés
- informations sur les déclarations de franchissement de seuils dans le capital ou les droits de vote de la Société

27 septembre

- approbation de la politique de retour à l'actionnaire ; autorisation de rachats d'actions
- présentation du projet de communication aux investisseurs sur les perspectives de TotalEnergies

25 octobre

- comptes rendus des réunions du Comité Stratégie & RSE des 20 et 21 septembre 2023
- perspectives stratégiques des activités de Raffinage-Chimie
- perspectives stratégiques des activités Marketing & Services
- comptes consolidés, résultats du 3^e trimestre 2023, après rapport du Comité d'audit et intervention des commissaires aux comptes
- présentation au Conseil des travaux du Comité d'audit réuni les 9 et 23 octobre 2023
- fixation d'un troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2023

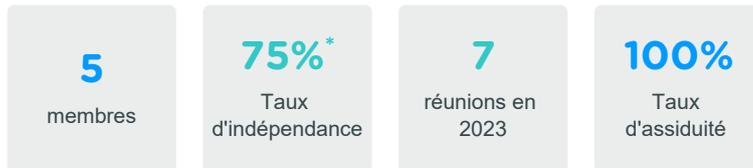
- principaux messages de communication financière
- information sur les rachats d'actions de la Société

13 décembre

- point sur l'évolution du dossier Adani
- benchmark des résultats des majors
- budget 2024
- politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- information sur les rachats d'actions de la Société au 4^e trimestre 2023 et autorisation de rachats d'actions de la Société au 1^{er} trimestre 2024
- attribution complémentaire d'actions de performance 2023
- information sur les déclarations de franchissement de seuils concernant la Société
- programme de travail 2024 du Conseil d'administration
- évolution de la composition du Conseil d'administration
- évolution de l'actionnariat
- examen de la transposition en droit français de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et désignation du comité d'audit pour assumer les nouvelles missions issues de cette transposition.

4.1.2.3 Les Comités du Conseil d'administration

LE COMITÉ D'AUDIT



* Hors administrateur représentant les salariés.

Composition

Au 13 mars 2024, le Comité d'audit comporte cinq membres, avec un taux d'indépendance de 75% (hors administrateur représentant les salariés).

Mme Maria van der Hoeven préside le Comité. Mmes Marie-Christine Coisne-Roquette et Lise Croteau ainsi que MM. Romain Garcia-Ivaldi et Glenn Hubbard en sont membres. Mme Lise Croteau a été désignée expert financier au sein de ce Comité par le Conseil d'administration. Les membres du Comité ont une compétence reconnue en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes confirmée par leur parcours professionnel (se reporter au point 4.1.1.1).

Missions

Le règlement intérieur du Comité d'audit fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur du Comité d'audit a été modifié pour la dernière fois le 13 mars 2024 pour intégrer la transposition en droit français de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Il avait été précédemment modifié le 28 juillet 2021 pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, le 8 février 2017 pour adapter les missions du Comité à la réforme européenne de l'audit, le 25 juillet 2018 pour prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018, ainsi que le 29 juillet 2020 pour tenir compte de la transformation de la Société en société européenne et

des diverses modifications des statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2021 est disponible sur le site internet de TotalEnergies rubrique « Notre Compagnie/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Sans préjudice des compétences du Conseil d'administration, le Comité d'audit est notamment chargé des missions suivantes :

Concernant les commissaires aux comptes et le ou les auditeurs de durabilité chargés de procéder à la mission de certification des informations en matière de durabilité :

- émettre une recommandation adressée au Conseil d'administration concernant les commissaires aux comptes et le ou les auditeurs de durabilité chargés de procéder à la mission de certification des informations en matière de durabilité, proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale et suivre la procédure de leur sélection organisée par la Direction générale et le respect des réglementations applicables ;
- suivre la réalisation des missions de commissariat aux comptes et de certification des informations en matière de durabilité et examiner notamment les rapports, en particulier le rapport complémentaire établi par les commissaires aux comptes à destination du Comité, en tenant compte le cas échéant des constatations et conclusions de la Haute autorité de l'Audit consécutives aux contrôles réalisés auprès des cabinets concernés en application des dispositions légales ;

- s'assurer du respect des conditions d'indépendance requises des intervenants pour l'exercice des missions de certification des comptes et de certification des informations en matière de durabilité, et analyser notamment les risques pesant sur celle-ci, ainsi que les mesures de sauvegarde appliquées pour atténuer ces risques ; à cette fin, examiner l'ensemble des honoraires versés, y compris au titre des services autres que la certification des comptes ou des services autres que la certification des informations en matière de durabilité, ainsi que s'assurer du respect des règles relatives à la durée maximum des mandats et aux obligations de rotation les concernant ;
- approuver la fourniture des services autres que ceux relatifs à la certification des comptes ou des services autres que ceux relatifs à la certification des informations en matière de durabilité dans le respect des réglementations applicables.

Concernant l'information comptable, financière et en matière de durabilité :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière, le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité, y compris sous la forme numérique et le processus mis en œuvre pour déterminer les informations à publier conformément aux normes pour la communication d'informations en matière de durabilité, ainsi que le cas échéant, formuler toute recommandation pour garantir l'intégrité de ces processus ;
- s'assurer de la mise en place au sein de la Société d'un comité de contrôle des informations à publier, ainsi que de son bon fonctionnement, et prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives, étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil d'administration, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements hors bilan ;
- s'assurer de la pertinence et de la permanence du choix des principes et méthodes comptables adoptés pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ;
- examiner le processus de validation des réserves prouvées des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation ;
- examiner, à la demande du Conseil d'administration, les opérations majeures envisagées par la Société.

Concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques :

- assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et de l'information en matière de durabilité, y compris sous forme numérique, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance, et dans ce cadre :
 - veiller à l'existence de ces systèmes, à leur déploiement et à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies identifiées ;
 - examiner, à partir notamment des cartographies des risques élaborées par la Société, l'exposition aux risques, tels que les risques financiers (dont les engagements hors bilan significatifs), juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence ;
 - examiner annuellement les comptes rendus des travaux du TotalEnergies Risk Management Committee et les principaux enjeux pour la Compagnie ;
 - examiner le programme annuel de travaux des auditeurs internes et être régulièrement informé de leurs travaux ;
 - prendre connaissance au moins une fois par an des contentieux importants ;

- veiller à la mise en œuvre du Code d'éthique financière ;
- proposer au Conseil d'administration la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure ;
- le cas échéant, examiner les opérations importantes à l'occasion desquelles un conflit d'intérêts aurait pu survenir ;
- examiner annuellement les résultats des contrôles réalisés dans le cadre de la procédure mise en place pour évaluer les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et s'assurer de la pertinence des critères utilisés pour qualifier ces conventions.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la mission de certification des informations en matière de durabilité ainsi que de la manière dont ces missions ont contribué à l'intégrité de l'information comptable et financière et de l'information en matière de durabilité ainsi que de son rôle dans ce processus. Il informe sans délai le Conseil d'administration de toute difficulté rencontrée.

Organisation des travaux

Le Comité se réunit au moins sept fois par an : lors de chaque trimestre afin d'examiner notamment les comptes sociaux de la Société, les comptes consolidés annuels et trimestriels et au minimum à trois autres occasions afin d'examiner les sujets ne se rapportant pas directement à l'examen des comptes trimestriels.

Lors de chaque réunion du Comité examinant les comptes trimestriels, le directeur Financier présente les comptes consolidés et sociaux de la Société, ainsi que la situation financière de la Compagnie et en particulier sa situation en termes de liquidité, de trésorerie et d'endettement. Une note décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs est communiquée au Comité. Cet examen des comptes s'accompagne d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels relevés.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et en matière de durabilité, le Comité est informé du programme de travail de la direction Audit et Contrôle interne et de son organisation sur lesquels il peut formuler tout avis. Le Comité est en outre destinataire d'une synthèse des rapports d'audit interne qui fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels. Les dispositifs de gestion des risques déployés au sein de la Compagnie ainsi que leur mise à jour sont régulièrement présentés au Comité.

Le Comité peut entendre le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général ainsi que, le cas échéant, tout directeur général délégué de la Société. Il peut procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Le président du Comité en informe préalablement le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions, à la fois le Président du Conseil d'administration et le Directeur général. En particulier, le Comité a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes et de l'information en matière de durabilité ou à leur contrôle (directeur Financier et principaux responsables de la direction Financière, direction de l'Audit, direction Strategy & Sustainability) en demandant leur convocation au directeur Financier de la Société.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes et au moins une fois par an en dehors de tout représentant de la Société. Dans le cas où il est informé d'une irrégularité substantielle, il recommande au Conseil d'administration toute action appropriée.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance ou d'études techniques externes sur les sujets relevant de sa compétence. En cas de recours par le Comité aux services de conseils externes, le Comité veille à l'objectivité du conseil concerné.

Travaux du Comité d'audit

En 2023, le Comité d'audit s'est réuni à 7 reprises, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Le Président-directeur général n'a participé à aucune des réunions du Comité d'audit.

Les travaux du Comité d'audit ont principalement porté sur les thèmes suivants :

6 février

- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société mère du 4^e trimestre et de l'exercice 2022. Présentation par les commissaires aux comptes de leurs travaux effectués en application des normes professionnelles d'audit françaises et américaines
- examen de la situation financière de la Compagnie
- point sur l'encours des garanties accordées par TotalEnergies SE au 31 décembre 2022
- présentation du projet de *spin-off* des activités amont du Canada
- compte-rendu de la mise en œuvre de la politique d'assurance de la Compagnie en 2023
- revue de la mise à jour de la cartographie des risques
- point sur l'audit interne 2022
- présentation de la section du Document d'enregistrement universel relative aux facteurs de risque, pays sous sanctions économiques, procédures judiciaires et d'arbitrage, procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'information comptable et financière
- point sur le processus Sarbanes-Oxley : autoévaluation faite par la Compagnie et audit du contrôle interne relatif à l'établissement de l'information financière par les commissaires aux comptes dans le cadre du processus SOX 404
- examen des résultats de contrôles réalisés concernant la procédure d'évaluation annuelle des conventions courantes conclues à des conditions normales

13 mars

- examen des rapports des commissaires aux comptes, de leur déclaration d'indépendance et de leurs obligations vis-à-vis du Comité d'audit
- examen de la politique financière de la Compagnie
- présentation du plan d'audit 2023
- présentation de la déclaration de performance extra-financière
- présentation de la mise à jour du plan de vigilance et du compte rendu de sa mise en œuvre
- présentation des travaux sur la taxonomie européenne
- processus de validation des réserves d'hydrocarbures à la fin de l'exercice 2022
- présentation du rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements et du tax transparency report

24 avril

- examen des comptes consolidés et des comptes sociaux de la société mère du 1^{er} trimestre 2023, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité
- point sur la situation financière de la Compagnie au 31 mars 2023
- présentation du Plan d'audit 2023 Hygiène Sécurité Environnement et bilan de l'exercice 2022
- point sur l'audit interne

12 juin (Nersac, sur le site de Saft Groupe)

- visite des sites de Saft Groupe et de Automotive Cells Company (ACC) à Nersac
- point sur les normes comptables, les évolutions réglementaires de l'information financière et non financière et le périmètre de consolidation

24 juillet

- examen des comptes consolidés et de la société mère du 2^e trimestre et du 1^{er} semestre 2023, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité
- examen de la situation financière de la Compagnie au 30 juin 2023
- point sur l'audit interne
- revue des grands contentieux et point sur l'état des contentieux significatifs en cours au niveau mondial concernant la Compagnie

9 octobre

- arrêté de l'agenda 2024 du Comité d'audit et calendrier des dates de réunions du Comité pour 2024
- examen de la situation fiscale de la Compagnie
- audit des comptes au 31 décembre 2023 : analyse par les commissaires aux comptes des principaux risques transverses faisant l'objet des points d'attention dans leur plan d'audit pour la clôture des comptes 2023
- présentation par les commissaires aux comptes de l'approche digitale de l'audit

23 octobre

- examen des comptes consolidés et sociaux du 3^e trimestre et des 9 premiers mois de l'année 2023, avec présentation par les commissaires aux comptes de la synthèse de leurs travaux d'examen limité
- examen de la situation financière de la Compagnie au 30 septembre 2023
- point sur les missions de l'audit interne réalisées au 3^e trimestre 2023
- information du Comité sur le respect des dispositions du Code d'éthique financière par les personnes concernées
- examen de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

Le Comité a examiné, lors de chaque réunion portant sur les comptes trimestriels, la situation financière de la Compagnie notamment en termes de liquidité, trésorerie et endettement, ainsi que les risques et engagements hors bilan significatifs de TotalEnergies. Le Comité d'audit a été régulièrement informé des dispositifs de gestion de risques déployés au sein de la Compagnie, ainsi que des travaux menés par la direction Audit et Contrôle interne qui ont fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels.

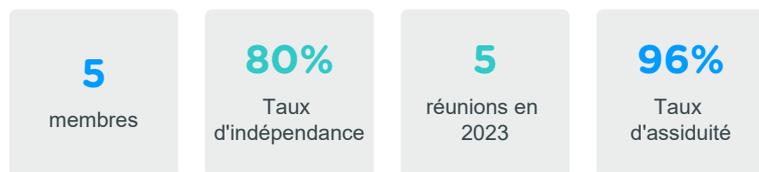
Le Comité d'audit a procédé à l'examen des comptes dans des délais suffisants comme préconisé par le Code AFEP-MEDEF.

Les commissaires aux comptes ont assisté à l'ensemble des réunions du Comité d'audit tenues en 2023.

Le directeur Financier, le directeur Audit et Contrôle interne ainsi que le Trésorier ont assisté à toutes les réunions du Comité d'audit concernant leur domaine. Le directeur des Comptabilités a assisté à toutes les réunions du Comité d'audit concernant son domaine à l'exception d'une réunion.

Le président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE



Composition

Au 13 mars 2024, le Comité de gouvernance et d'éthique comporte cinq membres, avec un taux d'indépendance de 80%. M. Jacques Aschenbroich préside le Comité. Mmes Marie-Christine Coisne-Roquette et Anne-Marie Idrac et MM. Mark Cutifani et Jean Lemierre en sont membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité de gouvernance et d'éthique fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur du Comité de gouvernance et d'éthique a été modifié pour la dernière fois le 28 juillet 2021 pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Il avait été précédemment modifié notamment le 25 juillet 2018 pour étendre les missions du Comité aux sujets relatifs à la conformité ainsi qu'à la prévention et à la détection de la corruption et du trafic d'influence et le 29 juillet 2020 pour tenir compte de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2021 est disponible sur le site internet de TotalEnergies rubrique « Notre Compagnie/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Le Comité de gouvernance et d'éthique a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur afin d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils ;
- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées dirigeant mandataire social ;
- de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre l'application ;
- de veiller au respect de l'éthique et débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflits d'intérêts ;
- d'examiner les sujets relatifs à la conformité ainsi qu'à la prévention et à la détection de la corruption et du trafic d'influence.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- présenter au Conseil d'administration des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi que sur la qualification en termes d'indépendance de chaque candidat à un poste d'administrateur proposé au Conseil d'administration ;
- proposer annuellement au Conseil d'administration la liste des administrateurs pouvant être qualifiés comme « indépendants » ;
- examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
- assister le Conseil d'administration dans le choix du mode d'organisation de la gouvernance de la Société, ainsi que dans le choix et l'appréciation des dirigeants mandataires sociaux, et examiner la préparation de la relève des dirigeants sociaux notamment par l'établissement d'un plan de succession, y compris pour des situations imprévisibles de vacance ;
- recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur ;

- recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées membre d'un comité du Conseil d'administration ;
- proposer les procédures permettant au Conseil d'administration d'apprécier son propre fonctionnement, et notamment préparer les modalités de l'autoévaluation périodique du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que l'éventuelle évaluation de celui-ci par un consultant extérieur ;
- proposer au Conseil d'administration des modalités de répartition de la rémunération des administrateurs et les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les administrateurs ;
- développer et recommander au Conseil d'administration les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société ;
- préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de nomination ou de gouvernance ;
- examiner la conformité des pratiques de gouvernance de la Société aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère ;
- superviser et contrôler la mise en œuvre de la démarche de la Société en matière d'éthique, de conformité, de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence, et à ce titre s'assurer de la mise en place des procédures nécessaires, y compris celles requises pour actualiser le Code de conduite de la Compagnie et s'assurer de sa diffusion et de son application ;
- débattre de toute question relative à l'éthique ou à d'éventuelles situations de conflit d'intérêts ;
- examiner l'évolution des missions du Conseil d'administration.

Travaux du Comité de gouvernance et d'éthique

En 2023, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni 5 fois, avec un taux de présence de ses membres de 96%. Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

1^{er} février

- évaluation du fonctionnement du Conseil en 2022
- compte rendu par l'Administrateur Référent de l'exécution de sa mission
- allocation de la rémunération des administrateurs et des membres des Comités au titre de l'exercice 2022
- point sur la réglementation Abus de Marché (règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014) et les périodes d'abstention applicables
- point d'information sur les opérations sur titres de la Société réalisées par les dirigeants mandataires sociaux
- point sur l'assurance Responsabilité des administrateurs et dirigeants
- point sur la révision du Code Afep-Medef de décembre 2022
- point sur les mandats d'administrateurs, la désignation de l'Administrateur référent et sur les membres des Comités

13 mars

- propositions à présenter au Conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs, en s'appuyant sur les critères d'indépendance mentionnés dans le Code AFEP-MEDEF
- proposition de soumettre à l'Assemblée générale du 26 mai 2023 la suppression des droits de vote double
- point sur les plans de succession

26 juillet

- présentation de la politique d'éthique et de conformité de la Compagnie
- point sur l'Assemblée générale du 26 mai 2023
- point sur la confidentialité des travaux du Conseil d'administration
- fixation des dates de réunion de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société
- réflexions sur les évolutions de la composition du Conseil d'administration

11 septembre

- évolution de la composition du Conseil d'administration
- communication sur le renouvellement des mandats

20 octobre

- évolution de la composition du Conseil d'administration
- dates de réunions du Comité en 2025

LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS



* Hors administrateur représentant les salariés.

Composition

Au 13 mars 2024, le Comité des rémunérations comporte quatre membres, avec un taux d'indépendance de 100%⁽¹⁾. M. Mark Cutifani préside le Comité. Mme Anne-Marie Idrac et MM. Jacques Aschenbroich et Angel Pobo (administrateur représentant les salariés) en sont membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité des rémunérations fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur du Comité des rémunérations a été modifié pour la dernière fois le 28 juillet 2021 pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Il avait été précédemment modifié notamment le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 et le 29 juillet 2020 pour tenir compte de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2021 est disponible sur le site internet de TotalEnergies rubrique « Notre Compagnie/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Le Comité a pour objectifs principaux :

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Compagnie et la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social ;
- de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- examiner les principaux objectifs proposés par la Direction générale de la Société en matière de rémunération des dirigeants de la Compagnie, y compris les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance ainsi que ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), et apporter tout conseil ;
- formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les autres droits pécuniaires (y compris en cas de cessation d'activité) des dirigeants mandataires sociaux de la Société ; en particulier, le Comité propose des structures de rémunération prenant en compte les orientations stratégiques, les objectifs et les résultats de la Société, la pratique du marché, ainsi qu'un ou plusieurs critères liés à la responsabilité sociale et environnementale ;

- les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions d'actions de performance, en particulier les attributions nominatives aux dirigeants sociaux
- examiner la rémunération des membres du Comité exécutif, y compris les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, ainsi que ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
- préparer et présenter les rapports en application de son règlement intérieur ;
- examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
- préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Président du Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de rémunération ;
- à la demande du Président du Conseil d'administration, examiner tout projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants ou concernant tout autre domaine relevant de sa compétence.

Travaux du Comité des rémunérations

En 2023, le Comité des rémunérations s'est réuni 3 fois, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Le Président-directeur général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à sa propre situation.

Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

1^{er} février

- intéressement au titre de l'exercice 2022
- obligation de détention d'actions par le Président-directeur général et les membres du Comex
- politique de restitution en matière de rémunération (« *clawback policy* »)
- évaluation de la rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2022
- politique de rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2023

15 mars

- attribution d'actions de performance au Président-directeur général au titre du plan 2023
- présentation de la lettre du Président du Comité des rémunérations et examen de la section du rapport sur le gouvernement d'entreprise sur les rémunérations
- confirmation de l'attribution des actions de performance au titre du plan 2020
- attribution d'actions de performance (plan 2023)
- rémunération des membres du Comité exécutif

(1) Hors administrateur représentant les salariés actionnaires en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF (point 10.3).

13 décembre

- éléments de benchmark (*peer group remuneration CEO*)
- analyse des recommandations de vote des *proxy advisors*

- première évaluation de la rémunération du Président-directeur général au titre de 2023 et orientations concernant la rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2024.

LE COMITÉ STRATÉGIE & RSE



* Hors administrateur représentant les salariés actionnaires.

Composition

Au 13 mars 2024, le Comité Stratégie & RSE comporte six membres, dont trois administrateurs indépendants et un administrateur représentant les salariés. M. Patrick Pouyanné préside le Comité. Mmes Marie-Christine Coisne-Roquette, Anne-Marie Idrac et Emma de Jonge ainsi que MM. Jacques Aschenbroich et Jean Lemierre en sont membres.

Missions

Le règlement intérieur du Comité Stratégie & RSE fixe les missions du Comité ainsi que ses règles de fonctionnement.

Le règlement intérieur du Comité Stratégie & RSE a été modifié pour la dernière fois le 28 juillet 2021 pour intégrer le changement de dénomination de la Société décidé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Il avait été précédemment modifié notamment le 25 juillet 2018 afin de prendre en compte les nouvelles exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale issues du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2018 et le 29 juillet 2020 pour tenir compte de la transformation de la Société en société européenne et des diverses modifications des statuts de la Société approuvées par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

Le texte intégral du règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2021 est disponible sur le site internet de TotalEnergies rubrique « Notre Compagnie/Notre identité/Notre Gouvernance ».

Afin de permettre au Conseil d'administration de la Société de mener à bien le développement de la Compagnie, le Comité Stratégie & RSE exerce notamment les missions suivantes :

- examen de la stratégie globale de la Compagnie proposée par le Directeur général de la Société ;
- examen des questions relatives à la responsabilité sociale et environnementale (RSE) de la Compagnie et en particulier des questions relatives à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie de la Compagnie ;

- examen des opérations présentant une importance stratégique exceptionnelle ;
- revue de l'environnement concurrentiel, des principaux enjeux auxquels la Compagnie est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale, ainsi que des perspectives à moyen et long terme qui en découlent pour la Compagnie.

Travaux du Comité Stratégie & RSE

En 2023, le Comité Stratégie & RSE s'est réuni 3 fois, avec un taux de présence de ses membres de 100%. Les travaux ont porté principalement sur les thèmes suivants :

15 mars

- feuille de route Climat : réalisation 2022 et mise à jour
- présentation du rapport Sustainability & Climate 2023 Progress Report

20 et 21 septembre (séminaire stratégique)

- présentation du TotalEnergies Outlook 2023 : scénarios d'analyse de la demande en énergie
- échange avec Dan Yergin, Vice-Président de S&P Global principalement autour de trois thèmes : le nouvel ordre géopolitique, la transition énergétique et l'Inflation Reduction Act (IRA)
- présentation dédiée à l'activité Integrated Power et ses leviers de rentabilité
- présentation dédiée à l'hydrogène : état des technologies et évolution des coûts
- visite de L'Industreet à Stains
- politique de distribution aux actionnaires
- présentation Strategy and Outlook aux investisseurs

4.1.3 Compte-rendu par l'Administrateur Référent de l'exercice de sa mission

Lors du Conseil d'administration du 6 février 2024, Mme Coisne-Roquette et M. Aschenbroich ont fait un compte rendu de l'exercice de leur mission d'Administrateur Référent au cours de l'exercice 2023.

Les missions de l'Administrateur Référent ont été exercées au cours de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Relation avec le Président-directeur général

L'Administrateur Référent est un interlocuteur privilégié du Président-directeur général à la fois sur les sujets majeurs relatifs aux affaires de la Compagnie et sur la préparation des réunions du Conseil d'administration et du Comité de gouvernance et d'éthique qu'il préside. Outre des échanges ponctuels, l'Administrateur Référent a ainsi rencontré au cours de l'année 2023 le Président-directeur général selon un rythme mensuel et avant chaque réunion du Conseil d'administration.

Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

L'Administrateur Référent a assuré la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration en 2023. Il a dans ce cadre mené des entretiens individuels avec chacun des administrateurs. Les enseignements issus de cette évaluation sont publiés au point 4.1.4 de ce chapitre.

Prévention des conflits d'intérêts

L'Administrateur Référent a mis en œuvre les diligences visant à identifier et analyser les situations de conflits d'intérêts potentiels.

L'Administrateur Référent a ainsi été consulté par des administrateurs qui envisageaient d'accepter un mandat dans d'autres sociétés. Aucune situation relative à un projet de prise de mandat ou de fonction externe d'un administrateur n'a conduit l'Administrateur Référent à saisir le Comité de gouvernance et d'éthique.

Suivi du fonctionnement du Conseil

L'Administrateur Référent a réuni, le 13 décembre 2023, les administrateurs non exécutifs et non-salariés (*executive session*). Les administrateurs ont pu débattre dans un climat constructif et transparent, étant rappelé qu'ils ont été amenés, à compter de fin novembre 2023, à compléter le questionnaire qui leur a été soumis dans le cadre de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil.

Plus généralement, le plan de travail des réunions du Conseil en 2024 permet de couvrir l'ensemble des sujets évoqués lors de cette réunion.

Lors de cette réunion, il a été confirmé que le rythme d'une *executive session* annuelle est appropriée. Si nécessaire, et à la demande de plusieurs administrateurs non exécutifs et non-salariés, une session supplémentaire pourrait être organisée sur un sujet précis.

Conformément au souhait qui avait été exprimé l'année précédente, les administrateurs se sont félicités que la nouvelle cartographie des risques a été examinée de façon approfondie. Ils souhaitent que cette cartographie, de même que les principaux litiges, fassent l'objet d'un examen régulier par le Conseil.

Par ailleurs, lors de cette réunion, les administrateurs non exécutifs ont confirmé leur soutien sans réserves à la stratégie mise en œuvre telle qu'arrêtée par le Conseil : elle fait de TotalEnergies la société la plus engagée dans la transition énergétique parmi les majors, en développant, de façon déterminée et structurée, une activité Integrated Power. TotalEnergies est ainsi un des grands acteurs du renouvelable et le business Integrated Power atteint des niveaux de rentabilité encourageants.

Dans ce contexte, ils souhaitent qu'une réflexion sur les actions complémentaires à entreprendre afin que la perception du travail de fond entrepris par la Compagnie soit améliorée et que cette transition énergétique soit pleinement reconnue par les différentes parties prenantes.

Relations avec les administrateurs

L'Administrateur Référent a eu à plusieurs reprises des contacts approfondis avec les administrateurs, notamment dans le cadre de la préparation de la décision prise par le Conseil à l'unanimité de proposer le renouvellement du mandat de M. Patrick Pouyanné à l'Assemblée générale de mai 2024. L'Administrateur Référent a par ailleurs piloté la recherche et la sélection d'un nouvel administrateur et auditionné plusieurs candidats potentiels dans le cadre des travaux du Comité de gouvernance et d'éthique ayant conduit ce Comité à recommander au Conseil d'administration la soumission à l'Assemblée générale de la nomination de Mme Marie-Ange Debon comme administrateur.

Relations avec les actionnaires

Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent sont les points de contact privilégiés pour les actionnaires sur les sujets de la responsabilité du Conseil. En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil, lorsque le Président-directeur général est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il sollicite l'avis de l'Administrateur Référent avant de donner une suite appropriée.

Lorsque l'Administrateur Référent est sollicité par un actionnaire sur ces sujets, il en informe le Président-directeur général en lui faisant part de son avis afin que le Président-directeur général puisse donner une suite appropriée à la requête. Le Président-directeur général informe l'Administrateur Référent des suites données.

Les 4 et 5 avril 2023, l'Administrateur Référent a échangé avec différents actionnaires représentant près de 20% du capital de TotalEnergies. La

gouvernance de la Société et plus particulièrement la composition du Conseil d'administration ont été abordées. Ces rencontres ont également permis d'évoquer la stratégie de transition de TotalEnergies, ses avancées en la matière ainsi que la mise à jour de son ambition climat et durabilité, décrites dans le rapport Sustainability & Climate – 2023 progress report. L'Administrateur Référent a également échangé en avril et mai 2023 avec une agence de conseil en droits de vote.

Le Président-directeur général et l'Administrateur Référent ont par ailleurs dialogué en amont de l'Assemblée générale du 26 mai 2023 avec les représentants de la coalition d'actionnaires auteurs de la résolution A rejetée par 70% des voix exprimées lors de l'Assemblée générale. Ce dialogue s'est poursuivi en aval de l'Assemblée générale. Lors de la réunion du 12 octobre 2023 avec cette coalition, le Président-directeur général et l'Administrateur Référent ont ainsi écouté les arguments de la coalition et expliqué les motivations de la position exprimée par le Conseil d'administration dans son rapport sur les résolutions présentées en Assemblée générale sur l'ambition climat et durabilité de la Compagnie.

Assemblée générale du 26 mai 2023

Mme Marie-Christine Coisne-Roquette a présenté, lors de l'Assemblée générale des actionnaires, le compte-rendu de l'activité du Conseil en 2022, les candidatures aux fonctions d'administrateur présentées à l'Assemblée générale ainsi que la composition du Conseil d'administration à l'issue de cette Assemblée.

M. Jacques Aschenbroich, nouvel Administrateur Référent à l'issue de l'Assemblée générale du 26 mai 2023, a présenté en Assemblée les missions de l'Administrateur Référent.

Visites de sites de la Compagnie par les administrateurs

Les visites de sites contribuent de manière très concrète à la formation des administrateurs et leur permettent d'approfondir leur connaissance des spécificités de l'entreprise, de ses enjeux, de ses métiers - y compris les nouveaux métiers - et de ses équipes. Elles sont souvent l'occasion de présentations thématiques.

Dans ce cadre, des visites de sites ont été organisées en 2023, par groupes d'administrateurs accompagnés par un membre du Comité exécutif, au Congo (Exploration-Production, Marketing & Services, Nature Based Solution), au Qatar (LNG, Renouvelable, Exploration-Production), au Texas (Raffinage, Renouvelables, Trading) et, en France, à Pau (Centre Technique, Biogaz, R&D Méthane) et à La Mède (biocarburants, renouvelables, développement local).

Des visites de sites ont été programmées pour 2024.

Par ailleurs, à l'occasion du séminaire stratégique annuel, les administrateurs ont visité L'Industreet à Stains, action phare en matière d'engagement sociétal de la Fondation TotalEnergies dans le domaine de la formation et de l'emploi des jeunes. Ce campus des nouveaux métiers de l'industrie forme gratuitement des jeunes de 18 à 30 ans, sans prérequis de diplôme, à des métiers industriels en tension. Au total, plus de 700 jeunes ont déjà été accueillis depuis 2021. La pédagogie est innovante, fondée sur le « faire pour apprendre » et globale (« savoir-être et savoir-faire ») et les parcours sont personnalisés. Plus de 200 jeunes sont déjà sortis certifiés avec un taux de réussite de 99% dont plus de la moitié ont un emploi, les autres ayant choisi de poursuivre leur formation sur des diplômes supérieurs. À terme, le campus a pour ambition de former 400 jeunes par an.

4.1.4 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

L'Administrateur Référent a assuré, en application du point 7.2.4 du Règlement intérieur du Conseil, la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, formalisé à l'aide d'un questionnaire envoyé le 30 novembre 2023 à chaque administrateur suivi d'entretiens avec chacun des administrateurs. Cette évaluation a porté sur le fonctionnement du Conseil, les processus en place, la capacité du Conseil à prendre en considération les questions importantes grâce à la mise à disposition de l'information adéquate et de la formation si nécessaire, l'activité de l'Administrateur référent, l'activité des comités et de leur Président, la contribution individuelle de chaque administrateur.

L'Administrateur Référent a rendu compte de cette évaluation au Comité de gouvernance et d'éthique lors de sa réunion du 31 janvier 2024 puis au Conseil d'administration qui a débattu de ses conditions de fonctionnement lors de sa réunion du 6 février 2024.

En application du point 3.4 de son règlement intérieur, le Conseil d'administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation formalisée de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée, sous la direction de l'Administrateur Référent, s'il a été nommé ou, à défaut sous la direction du Comité de gouvernance et d'éthique, avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement. Par ailleurs, en application du point 7.2.4 du règlement intérieur du Conseil d'administration, l'Administrateur Référent assure la direction du processus d'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et rend compte de cette évaluation au Conseil d'administration.

Il est rappelé que début 2022 une évaluation formalisée, avec l'aide d'un consultant extérieur, a eu lieu sous la direction de l'Administrateur Référent. Elle a été réalisée sous la forme d'un questionnaire détaillé, auquel l'ensemble des administrateurs a répondu, suivi d'entretiens avec chacun des administrateurs. Début 2023, un débat sur le fonctionnement annuel du Conseil a eu lieu, sur la base d'un questionnaire complété par les administrateurs.

Par ailleurs, conformément au point 7.2.6 du règlement intérieur du Conseil qui mentionne que l'Administrateur Référent peut réunir les administrateurs n'occupant pas de fonctions exécutives ou salariées au sein du Conseil d'administration, une telle réunion s'est tenue le 13 décembre 2023, à l'initiative de l'Administrateur Référent.

Il est ressorti de cette évaluation une appréciation positive du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

Ont notamment été relevés les points suivants :

- l'entrée au Conseil de deux nouveaux administrateurs a permis d'enrichir les compétences présentes dans le domaine de l'électricité et des énergies renouvelables, de refléter l'importance des capitaux engagés par la Compagnie au Brésil et d'accroître l'internationalisation du Conseil dont la langue de travail est devenue l'anglais ;
- le Conseil travaille dans un esprit d'ouverture, de collégialité et d'efficacité sous la conduite du Président-directeur général dont la transparence et la maîtrise des dossiers sont saluées par tous les administrateurs et permettent des débats en profondeur ;
- le nouvel Administrateur Référent assume pleinement ses missions et fait preuve d'une grande disponibilité pour l'exercice de celles-ci ; le Conseil consacre une part importante de ses travaux à la stratégie de transition de la Compagnie et aux *business models* associés ;

- différentes analyses comparatives relatives aux concurrents (stratégie, résultats, politique de retour à l'actionnaire, ...) ont été fournies au Conseil ;
- les visites de sites ont été appréciées en 2023 et sont programmées pour 2024 ;
- le format des déjeuners d'administrateurs et les échanges auxquels ils donnent lieu sont très appréciés et considérés comme un élément de qualité de la gouvernance ;
- les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil sont communiqués aux administrateurs dans des délais raccourcis.

En outre, il est ressorti de l'évaluation que les pistes d'amélioration qui avaient été identifiées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 7 février 2023 ont été mises en œuvre :

- le Conseil a ainsi revu en 2023 la nouvelle cartographie des risques et le risque de cybersécurité a été examiné de manière spécifique ;
- l'information du Conseil en matière d'analyse concurrentielle a été développée, notamment lors du séminaire stratégique du Conseil ;
- les visites de sites organisées en 2023 au Congo (Exploration-Production, Marketing & Services, *Nature Based Solution*), au Qatar (LNG & Solaire & Offshore Production), au Texas (Raffinage, Renouvelables) et, en France, à Pau (Centre Technique, Biogaz, R&D Méthane), La Mède (biocarburants, développement local) et Stains (L'Industreet) ont permis de couvrir différents métiers de la Compagnie et ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec les équipes ;
- lors de sa séance du 26 juillet 2023, le Conseil a réévalué les besoins en matière de formation des administrateurs.

Le rythme actuel d'une *executive session* par an est jugé approprié. Une réunion supplémentaire sur un sujet précis pourra se tenir si le cas échéant plusieurs administrateurs en font la demande.

Les actions à déployer en 2024 ou les pistes de réflexion identifiées susceptibles de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du Conseil sont les suivantes :

- poursuivre l'examen régulier des différents *business models* et des leviers de rentabilité dans l'électricité et les énergies renouvelables ;
- continuer de procéder à des analyses comparatives de la situation et de l'évolution des principaux concurrents ;
- développer les efforts en matière de communication afin que le travail de fond engagé par la Compagnie dans la transition énergétique et son leadership en la matière en comparaison de ses pairs *oil & gas* soient pleinement reconnus par les parties prenantes ;
- continuer de procéder à l'examen spécifique en Conseil de certains des principaux risques, en sus des travaux du Comité d'audit ;
- poursuivre l'organisation de visites de sites et, plus généralement, les occasions pour les administrateurs de dialoguer avec les membres du Comex et les équipes locales afin d'appréhender au mieux les enjeux opérationnels, de ressources humaines, de fonctionnement ou autres liés à la réalité du terrain et aux défis de la Compagnie ;
- évaluer et accompagner les besoins de formation des administrateurs résultant de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations, en particulier dans le domaine de la durabilité ;
- poursuivre le recours à des intervenants externes sur des sujets précis, notamment dans le cadre du séminaire stratégique du Conseil.

4.1.5 Exercice de la Direction générale

4.1.5.1 Mode d'exercice de la Direction générale unifié

UNICITÉ DES FONCTIONS DE DIRECTION

La Direction générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé de procéder, à compter du 19 décembre 2015, à la réunification des fonctions de Président et de Directeur général de la Société. Depuis cette date, M. Pouyanné assume les fonctions de Président-directeur général de TotalEnergies SE. Son mandat d'administrateur ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 28 mai 2021 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 septembre 2023, après avoir réaffirmé son soutien à la qualité et pertinence de la stratégie mise en œuvre, a considéré qu'il est hautement souhaitable que M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général, poursuive le déploiement de cette stratégie à la tête de l'entreprise. Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, il a ainsi décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée générale du 24 mai 2024 le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Pouyanné. Dans le cadre de la gouvernance équilibrée mise en œuvre depuis 2015, il a également décidé à l'unanimité de proposer le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Aschenbroich qui occupe la fonction d'administrateur référent depuis mai 2023.

Unicité des fonctions de direction

Les réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique sur le meilleur intérêt de la Société ont conduit à proposer avec conviction de poursuivre l'exercice unifié des fonctions de Président et de Directeur général. En effet, ce mode d'exercice du pilotage de la Société est jugé comme le mieux adapté pour faire face aux enjeux et spécificités du secteur énergétique, qui est confronté à des transformations majeures. Ce contexte requiert plus que jamais une agilité de mouvement que l'unité de commandement renforce, en conférant au Président-directeur général une force d'action et une représentativité accrue de la Société dans ses négociations stratégiques avec les États et partenaires de la Compagnie.

ADMINISTRATEUR RÉFÉRENT

M. Jacques Aschenbroich assure les fonctions d'Administrateur Référent depuis l'issue de l'Assemblée générale du 26 mai 2023. Cette fonction était précédemment exercée par Mme Marie-Christine Coisne-Roquette.

En application des dispositions du règlement intérieur du Conseil, l'Administrateur Référent préside le Comité de gouvernance et d'éthique.

Equilibre de pouvoirs

L'unité du pouvoir de direction et de représentation de la Société s'inscrit par ailleurs dans un contexte particulièrement bien encadré par la gouvernance de la Société.

L'équilibre de l'exercice des pouvoirs s'établit grâce à la qualité, la complémentarité et l'indépendance des membres composant le Conseil d'administration et ses quatre Comités, ainsi qu'au travers des statuts et du Règlement intérieur du Conseil, qui définit les moyens et prérogatives de l'Administrateur Référent, notamment :

- dans ses relations avec le Président-directeur général : contribution à l'ordre du jour des réunions du Conseil ou possibilité de demander la convocation du Conseil d'administration et partage d'avis sur des sujets majeurs ;
- dans sa contribution aux travaux du Conseil d'administration : présidence des séances en l'absence du Président-directeur général, ou lorsque l'examen d'un sujet requiert son abstention, évaluation et suivi du fonctionnement du Conseil, prévention des conflits d'intérêts, dialogue avec les administrateurs et les Présidents des Comités ;
- dans ses relations avec les actionnaires : faculté, en accord avec le Président-directeur général, de les rencontrer sur des sujets de gouvernement d'entreprise, pratique qui s'est déjà exercée à plusieurs reprises.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la gouvernance, qui s'ajoute à l'indépendance de ses membres, est par ailleurs renforcé par la pleine implication des administrateurs dont le taux de participation aux travaux du Conseil et des Comités, est exemplaire. La diversité de leurs compétences et expertises permet de plus au Président-directeur général de bénéficier d'un large panel de contributions.

En outre, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par la Compagnie lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres doivent être approuvées par le Conseil, qui est également tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres.

Enfin, les statuts de la Société offrent par ailleurs les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Ils prévoient notamment que le Conseil peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le Président ou par un tiers de ses membres, en ce compris l'Administrateur Référent, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les missions de l'Administrateur Référent sont précisément décrites dans le règlement intérieur du Conseil d'administration dont la version intégrale est reproduite au point 4.1.2.1.

4.1.5.2 Comité exécutif et Comité de Performance de la Compagnie

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif (Comex), sous la responsabilité du Président-directeur général, constitue l'instance de direction de la Compagnie.

Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements qui excèdent 3% des fonds propres ainsi que toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de l'entreprise, ou de l'information du Conseil pour les investissements excédant 1% des fonds propres.

Le Comex se réunit aussi souvent que nécessaire et en règle générale sur un rythme bimensuel.

Au 31 décembre 2023, les membres du Comex étaient les suivants :

- Patrick Pouyanné, Président-directeur général et Président du Comex
- Helle Kristoffersen, Directrice générale Strategy & Sustainability
- Stéphane Michel, Directeur général Gas, Renewables & Power
- Thierry Pflimlin, Directeur général Marketing & Services

LE COMITÉ PERFORMANCE DE LA COMPAGNIE

Le Comité Performance de la Compagnie (Company Performance Management Committee) a pour mission l'examen, l'analyse et le pilotage des résultats HSE, financiers et opérationnels de la Compagnie. Il est présidé par le Président-directeur général et se réunit mensuellement.

REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES ET RÉSULTATS DE LA MIXITÉ DANS LES 10% DE POSTES À PLUS FORTE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L. 22-10-10, 2° DU CODE DE COMMERCE)

TotalEnergies est attachée au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, qu'elle promeut et dont elle veille à la bonne application. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit dans la Compagnie par le déploiement d'une politique globale de mixité, d'objectifs chiffrés fixés par la Direction générale, de process Ressources humaines prenant en compte la dimension femmes-hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et d'actions de sensibilisation et de formation.

L'engagement de TotalEnergies en matière d'égalité professionnelle et de traitement entre les femmes et les hommes s'inscrit dès l'étape du recrutement et tout au long de la carrière, notamment dans le processus d'identification des hauts potentiels et de la nomination des dirigeants.

Afin d'atteindre une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'encadrement supérieur, la Compagnie s'est fixé les objectifs de progrès suivants à horizon 2025 sur les plus hautes instances dirigeantes de la Compagnie :

- 30% de femmes au niveau du Comex : elles représentent 25% en 2023 ;
- 30% de femmes au niveau du G70⁽¹⁾ : elles représentent 33,8% en 2023.

- Bernard Pinatel, Directeur général Raffinage-Chimie
- Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier
- Namita Shah, Directrice générale OneTech
- Nicolas Terraz, Directeur général Exploration-Production.

Les membres du Comex en fonction au 31 décembre 2023 ont indiqué à TotalEnergies ne pas avoir fait l'objet de condamnation pour fraude, ne pas avoir été associés à une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de placement sous administration judiciaire ou liquidation judiciaire, ne pas avoir fait l'objet d'incrimination, de condamnation, de sanction prononcées par une autorité administrative ou un organisme professionnel, de mesures d'interdiction de gérer une entreprise ou d'empêchement, au cours des cinq dernières années.

À compter du 8 janvier 2024, Aurélien Hamelle a rejoint le Comité exécutif en qualité de Directeur général Strategy & Sustainability. À compter du 1^{er} février 2024, Helle Kristoffersen, membre du Comité exécutif, est devenue Directrice générale Asie, avec affectation à Tokyo.

Outre les membres du Comex, ce Comité est composé des responsables en charge des principales business units de TotalEnergies ainsi que certains des directeurs fonctionnels de la Compagnie et des secteurs.

Le même niveau d'objectif a également été fixé par la Compagnie dans les autres instances et fonctions dirigeantes :

- 30% de femmes parmi les dirigeants : elles représentent 28,3% en 2023 ;
- 30% de femmes dans l'encadrement supérieur : elles représentent 25,1% en 2023.

Par ailleurs, TotalEnergies constitue des viviers de talents et organise régulièrement des campagnes afin de détecter les collaborateurs à haut potentiel au sein de la Compagnie, afin de leur proposer un programme de développement spécifique. À fin 2023, les femmes représentent 39,6% du vivier des hauts potentiels. Par ailleurs, une attention particulière portée sur la féminisation des filières techniques et business (à fin 2023, 24,9% de femmes figurent parmi les cadres en CDI occupant des fonctions techniques ou commerciales⁽²⁾).

Au niveau de TotalEnergies SE, l'engagement de la Compagnie s'est matérialisé par l'entrée de deux femmes au Comité exécutif (8 personnes) depuis 2016. En matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité de la Société⁽³⁾, il ressort que la proportion de femmes s'établit à 23,6%. Au niveau de la Compagnie, qui est le périmètre le plus pertinent compte tenu des activités de l'entreprise, cette proportion s'établit à 26,1%⁽⁴⁾.

(1) Dirigeants, exerçant les responsabilités les plus importantes.

(2) Fonctions techniques et commerciales, hors fonctions support (ex : fonctions dans les domaines des Ressources humaines, juridique, achats, etc).

(3) TotalEnergies SE, société mère de la Compagnie, emploie plus de 3 000 salariés (salariés en équivalent temps plein et présents au 31 décembre pour chaque exercice de la période considérée).

(4) Proportion calculée sur la base de 97 337 salariés.

PROFIL, EXPÉRIENCE ET EXPERTISE DES MEMBRES DU COMEX



Patrick Pouyanné

Président-directeur général de TotalEnergies SE

Président du Comité Stratégie & RSE

Né le 24 juin 1963 (nationalité française)

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur en chef au corps des Mines, M. Pouyanné occupe de 1989 à 1996 divers postes dans l'administration du ministère de l'Industrie et dans des cabinets ministériels (conseiller technique pour l'Environnement et l'Industrie auprès du Premier ministre – Édouard Balladur – de 1993 à 1995, directeur de cabinet du ministre des Technologies de l'Information et de l'Espace – François Fillon – de 1995 à 1996). En janvier 1997, il rejoint TotalEnergies au sein de l'Exploration-Production en tant que secrétaire général en Angola puis, en 1999, il devient représentant de la Compagnie au Qatar et directeur général de la filiale Exploration-Production au Qatar. En août 2002, il est nommé directeur Finances, Économie, Informatique de l'Exploration-Production. En janvier 2006, il devient directeur Stratégie, Croissance, Recherche de l'Exploration-Production et membre du Comité directeur de la Compagnie en mai 2006. En mars 2011, M. Pouyanné est nommé directeur général adjoint, Chimie et directeur général adjoint, Pétrochimie. En janvier 2012, il est nommé directeur général Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif de la Compagnie.

Le 22 octobre 2014, il est nommé Directeur Général de TOTAL S.A. et Président du Comité exécutif de la Compagnie. Le 29 mai 2015, il est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires, administrateur pour une durée de trois ans. Le Conseil d'administration le nomme Président du Conseil d'administration à compter du 19 décembre 2015. M. Pouyanné devient ainsi le Président-directeur général. À la suite du renouvellement du mandat d'administrateur de M. Pouyanné par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, puis par celle du 28 mai 2021 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur.

M. Pouyanné est ainsi le Président-directeur général de TotalEnergies SE.

M. Pouyanné a été nommé le 1^{er} juin 2022 président de l'association française des Entreprises pour l'Environnement (EpE). M. Pouyanné est par ailleurs Président de l'Association Alliance pour l'Éducation-United Way depuis juin 2018, ayant accepté cette fonction en tant que Président-directeur général de la Société. Il est également membre du conseil d'administration de Capgemini (depuis mai 2017), du conseil d'administration de l'École Polytechnique (depuis septembre 2018), de l'Institut du Monde Arabe (depuis 2017) et de la Fondation La France s'engage (depuis 2017). M. Pouyanné est officier de la Légion d'honneur.



Helle Kristoffersen

Directrice générale Asie

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Née le 13 avril 1964 (nationalités française et danoise)
Membre du Comex depuis le 19 août 2019

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Helle Kristoffersen est directrice générale Asie basée à Tokyo et membre du Comité exécutif.

Elle occupait précédemment les fonctions de directrice générale Strategy & Sustainability de 2021 à janvier 2024, de directrice générale Strategy-Innovation de 2019 à 2021, directrice stratégie & secrétariat général de la branche Gas, Renewables & Power de 2016 à 2019, directrice stratégie et intelligence économique de janvier 2012 à septembre 2016 et directrice adjointe stratégie de 2011 à 2012, au sein de la Compagnie qu'elle a rejointe en 2011. Entre 1994 et 2011, elle a occupé divers postes de direction générale au sein du groupe Alcatel devenu Alcatel-Lucent puis Nokia.

Danoise et française, Helle Kristoffersen est diplômée de l'École Normale Supérieure (Ulm), de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), et est également titulaire d'une maîtrise d'économétrie de l'Université Paris Sorbonne. Elle est ancienne auditrice de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale (IHEDN) et Chevalier de la Légion d'Honneur.



Stéphane Michel

Directeur général Gas, Renewables & Power

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 17 février 1973 (nationalité française)
Membre du Comex depuis le 1^{er} mars 2021

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'École Polytechnique (1994) et l'École des Mines de Paris (1997), Stéphane Michel est Ingénieur en chef du Corps des Mines.

Après avoir occupé, de 2002 à 2004, le poste de Conseiller Technique en charge de l'énergie auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Stéphane Michel rejoint la Compagnie en 2005 au poste de Responsable du développement à la Direction Raffinage & Marketing – Asie Pacifique, basé à Singapour.

En 2008, Stéphane Michel est nommé Joint Venture and Business Development Manager de TotalEnergies E&P Qatar, puis en 2010 Directeur général de la filiale TotalEnergies E&P Libye. En 2011, Stéphane Michel devient Directeur général de la filiale TotalEnergies E&P Qatar puis le 1^{er} avril 2014, Directeur Moyen-Orient / Afrique du Nord et membre du Comité de direction de la branche Exploration-Production.

Le 1^{er} mars 2021, Stéphane Michel est nommé Directeur général de la branche Gas, Renewables & Power et membre du Comité Exécutif.



Thierry Pflimlin

Directeur général Marketing & Services

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 22 octobre 1959 (nationalité française)

Membre du Comex depuis le 15 novembre 2021

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Diplômé de l'IEP et de HEC, Thierry Pflimlin commence sa carrière en tant qu'attaché commercial auprès de l'Ambassade de France à Hanoi. Dès 1984, il intègre le Groupe TOTAL où il est amené à occuper différents postes à l'international en Asie et Afrique. Après 5 années en tant que Directeur Général de TOTAL Asie Pacifique à Singapour, il regagne le siège en 2012 pour prendre le poste de Directeur Général France. En 2013, il est nommé Secrétaire Général au sein de la branche Marketing & Services. En septembre 2016, il est nommé directeur général de la branche Total Global Services. Depuis le 15 novembre 2021, Thierry Pflimlin est directeur général Marketing & Services et membre du Comité Exécutif. Thierry Pflimlin est chevalier de l'Ordre national du Mérite.



Bernard Pinatel

Directeur général Raffinage-Chimie

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 5 juin 1962 (nationalité française)

Membre du Comex depuis le 1^{er} septembre 2016

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Bernard Pinatel est diplômé de l'École Polytechnique et de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Paris et est titulaire d'un MBA de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD). Il est également statisticien-économiste (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique - ENSAE).

Il débute sa carrière chez Booz Allen & Hamilton, avant de rejoindre la compagnie TotalEnergies en 1991, où il occupe divers postes opérationnels en usine et aux sièges de différentes filiales, dont Hutchinson et Coates Lorilleux. Il devient ensuite successivement directeur général France et directeur général Europe de Bostik entre 2000 et 2006 et Président-directeur général de Cray Valley entre 2006 et 2009. En 2010, il devient Président-directeur général de Bostik. Au sein de TotalEnergies, il devient membre du Comité directeur de la Compagnie en 2011 et membre du Comité directeur Raffinage-Chimie de 2011 à 2014.

En février 2015, lors de l'acquisition de Bostik par Arkema, il est nommé membre du Comité exécutif d'Arkema, prenant la responsabilité du pôle Matériaux Haute Performance.

Le 1^{er} septembre 2016, il rejoint TotalEnergies et est nommé directeur général de la branche Raffinage-Chimie et membre du Comité exécutif.



Jean-Pierre Sbraire

Directeur Financier

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 28 octobre 1965 (nationalité française)
Membre du Comex depuis le 1^{er} août 2019

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Jean-Pierre Sbraire a débuté sa carrière au sein de TotalEnergies en 1990 à la direction Trading & Shipping. En 1995, il rejoint l'Exploration-Production, occupant différents postes à Paris et au Nigéria dans les domaines de la finance, de l'économie et de la négociation d'affaires nouvelles.

En 2005, il est nommé secrétaire général des filiales de TotalEnergies au Vénézuéla. En 2009, il devient, à la direction Financière de la Compagnie, le responsable des Opérations Financières pour les filiales de l'Exploration-Production.

En 2012, il est nommé directeur Acquisition Bruts Equités à la direction Trading & Shipping. De septembre 2016 à septembre 2017, il occupe les fonctions de Trésorier de la Compagnie. Il devient ensuite directeur Financier adjoint. En 2019, il est nommé directeur Financier et membre du Comité exécutif.

Jean-Pierre Sbraire est diplômé de l'ENSTA ParisTech et d'un master de l'IFP School.



Namita Shah

Directrice générale OneTech

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Née le 21 août 1968 (nationalité française)
Membre du Comex depuis le 1^{er} septembre 2016

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Namita Shah commence sa carrière en tant qu'avocate au sein de Shearman & Sterling, un cabinet d'avocats associés basé à New York, pour lequel elle collabore pendant huit ans. Elle y supervise notamment des transactions incluant le financement de pipelines et de centrales électriques.

En 2002, elle rejoint TotalEnergies en tant qu'avocat-conseil dans l'équipe en charge des opérations de fusions-acquisitions à l'Exploration-Production. En 2008, elle rejoint le département Affaires Nouvelles où elle devient responsable du développement des affaires en Australie et en Malaisie jusqu'en 2011, année où elle est nommée directeur général de TotalEnergies EP Myanmar.

Le 1^{er} juillet 2014, elle est nommée secrétaire général de la branche Exploration-Production.

Le 1^{er} juillet 2016, elle est nommée directrice générale People & Social Responsibility et membre du Comité exécutif.

Le 1^{er} septembre 2021, Namita Shah est nommée directrice générale OneTech et membre du Comité exécutif. La direction People & Social Engagement lui reste rattachée.

Indienne et française, Namita Shah est diplômée de la Delhi University et de la New York University School of Law.



Nicolas Terraz

Directeur général Exploration-Production

Membre du Comité exécutif de TotalEnergies

Né le 9 septembre 1969 (nationalité française)
Membre du Comex depuis le 1^{er} septembre 2021

Adresse professionnelle : TotalEnergies SE, 2 place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France

Biographie - Expérience professionnelle

Nicolas Terraz commence sa carrière aux ministères de l'Industrie (1994-1997) et de l'Équipement, des Transports et du Logement (1997-2001) avant de rejoindre TotalEnergies en 2001.

Après plusieurs postes en France et au Qatar, il est nommé Directeur général de TotalEnergies E&P Myanmar (2008-2011), puis Directeur général de TotalEnergies E&P France (2011-2014), Vice-Président New Ventures E&P (2014-2015) et Directeur général de TotalEnergies E&P Nigeria (2015-2019).

En 2019, Nicolas Terraz est nommé Directeur Afrique et membre du Comité Directeur de la branche Exploration & Production de TotalEnergies.

Né en 1969, Nicolas Terraz est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale des ponts et chaussées et titulaire d'un Master of Science in Technology and Policy du Massachusetts Institute of Technology.

4.1.6 Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2023, aux termes des déclarations des personnes concernées et sur la base du registre des actions détenues au nominatif et du teneur de compte conservateur de parts des FCPE, l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la Société et des principaux dirigeants⁽¹⁾ de TotalEnergies détenait moins de 0,5% du capital social réparti comme suit :

- membres du Conseil d'administration⁽²⁾ : 428 277 actions TotalEnergies et 20 518,10 parts de FCPE investis en actions TotalEnergies ;
- Président-directeur général : 410 695 actions TotalEnergies et 13 091,59 parts de FCPE investis en actions TotalEnergies ;
- principaux dirigeants : 937 284 actions TotalEnergies et 251 564,58 parts de FCPE investis en actions TotalEnergies.

Sur décision du Conseil d'administration du 7 février 2023 :

- les dirigeants mandataires sociaux de la Société doivent détenir l'équivalent de cinq années de la part fixe de leur rémunération investi en actions TotalEnergies ; et

- les membres du Comité exécutif doivent détenir l'équivalent de quatre années de la part fixe de leur rémunération investi en actions TotalEnergies.

Les dirigeants mandataires sociaux de la Société et les membres du Comité exécutif disposent d'un délai maximal de cinq ans à compter de la prise de fonction pour atteindre ces niveaux de détention.

Les dirigeants mandataires sociaux et les membres du Comité exécutif ne peuvent pas céder les actions de performance qui leur sont définitivement attribuées avant d'avoir atteint le niveau de détention d'actions TotalEnergies requis.

Le nombre d'actions TotalEnergies à considérer comprend les actions TotalEnergies et les parts de FCPE investis en actions TotalEnergies.

(1) Au 31 décembre 2023, les principaux dirigeants de la Compagnie sont les membres du Comité exécutif, soit huit personnes. Au cours de l'exercice 2020, la Société a, compte tenu de la définition retenue par la réglementation américaine applicable aux *Executive Officers* et dans un souci d'harmonisation, choisi de réduire la liste de ses principaux dirigeants aux membres du Comité exécutif pour aligner cette liste avec la liste des « Personnes Exerçant des Responsabilités Dirigeantes » (PERD) au sens de l'article 19.5 du règlement (UE) n°596/2014 sur les abus de marché. Pour les besoins de cette réglementation, les PERD sont définies comme étant les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (a) du Code monétaire et financier (« les administrateurs ») et les personnes visées à l'article L. 621-18-2 (b) du même code que la Société a défini comme étant les membres du Comité exécutif de TotalEnergies.

(2) Y compris le Président-directeur général, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2023 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, par les personnes mentionnées aux paragraphes a), b)⁽¹⁾ et c) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante :

2023		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options
Patrick Pouyannés ^(a)	Actions TotalEnergies	72 000	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	262,23	2 070,94	(1 570,26)	–	–
Jacques Aschenbroich ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Marie-Christine Coisne-Roquette ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Lise Croteau ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Mark Cutifani ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Dierk Paskert ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Administrateur depuis le 26 mai 2023	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Romain Garcia-Ivaldi ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	97,66	628,63	(175,98)	–	–
Maria van der Hoeven ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Glenn Hubbard ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Anne-Marie Idrac ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Emma de Jonge ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	40,50	875,39	(1 649,62)	–	–
Anelise Lara ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Administrateur depuis le 26 mai 2023	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	–	–	–	–	–
Jean Lemierre ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financier ^(b)	–	–	–	–	–
Angel Pobo ^(a)	Actions TotalEnergies	–	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	38,95	365,48	(160,01)	–	–
Helle Kristoffersen ^(a)	Actions TotalEnergies	20 000	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	568,55	2 903,96	(699,41)	–	–
Stéphane Michel ^{(a)(c)}	Actions TotalEnergies	9 000	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	580,45	7 088,49	(5 884,10)	–	–
Thierry Pflimlin ^(a)	Actions TotalEnergies	12 000	–	(11 834)	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	394,70	3 708,76	(1 006,61)	–	–
Bernard Pinatel ^(a)	Actions TotalEnergies	29 000	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	825,28	4 237,75	(910,55)	–	–
Jean-Pierre Sbraire ^(a)	Actions TotalEnergies	20 000	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 067,80	10 669,41	(2 890,43)	–	–
Namita Shah ^(a)	Actions TotalEnergies	28 000	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	940,22	9 236,10	2 492,06	–	–
Nicolas Terraz ^(a)	Actions TotalEnergies	9 500	–	–	–	–
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	593,81	7 163,89	(1 994,10)	–	–

(a) Y compris les personnes qui ont des liens étroits au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) FCPE essentiellement investi en actions TotalEnergies et suivant la catégorisation effectuée par le gestionnaire des fonds auprès de l'AMF (incluant notamment les opérations techniques).

(c) Anne-Thérèse Michel, personne liée à Stéphane Michel, a acquis 343,27 parts de FCPE en 2023.

(1) Les personnes mentionnées au paragraphe b) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier regroupent les membres du Comité exécutif.

4.2 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

TotalEnergies poursuit depuis de nombreuses années une démarche active de gouvernement d'entreprise et, lors de sa réunion du 4 novembre 2008, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (disponible sur les sites internet de l'AFEP et du MEDEF).

La Société suit l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF dans sa version révisée de décembre 2022 et en rend compte conformément à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce.

RECOMMANDATION ÉCARTÉE

Néant

EXPLICATIONS - PRATIQUE SUIVIE PAR TotalEnergies

Non applicable

4.3 Rémunération des organes d'administration et de direction

4.3.1 Rémunération des administrateurs

4.3.1.1 Politique de rémunération des administrateurs

ENVELOPPE GLOBALE DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS À RAISON DE LEUR MANDAT

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-14 du Code de commerce, les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, dans les conditions prévues à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et dans la limite d'une somme fixe annuelle déterminée par l'Assemblée générale des actionnaires.

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023 a fixé l'enveloppe de rémunération annuelle des administrateurs à 1 950 000 euros à partir de l'exercice 2023.

Les règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les modalités de versement définies par le Conseil restent inchangées.

RÈGLES DE RÉPARTITION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS À RAISON DE LEUR MANDAT

Les règles de répartition de la rémunération des administrateurs et les modalités de versement définies par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 juillet 2017 sont inchangées depuis. Les rémunérations dues aux administrateurs à raison de leur mandat sont réparties selon une formule comprenant une rémunération fixe et une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités, dans les conditions indiquées ci-après :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur* ;
- une part fixe annuelle* de 30 000 euros pour le président du Comité d'audit** ;
- une part fixe annuelle* de 25 000 euros pour les membres du Comité d'audit** ;
- une partie fixe annuelle* de 25 000 euros pour le président du Comité de gouvernance et d'éthique et pour le président du Comité des rémunérations** ;
- une partie fixe annuelle supplémentaire* de 30 000 euros (au-delà des montants ci-dessus) pour l'Administrateur Référent ;
- un montant de 7 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration ;
- un montant de 3 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité des rémunérations ou du Comité Stratégie & RSE ;
- un montant de 7 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité d'audit ;
- une majoration de 4 000 euros au titre de la participation à un Conseil ou un Comité par déplacement effectif pour un administrateur venant d'un pays hors France.

NB : * Calculée *pro rata temporis* en cas de changement en cours d'année.

** Se substituant aux 20 000 euros de part fixe de base par administrateur. En cas de cumul des fonctions d'administrateur et/ou de membre du Comité d'audit et/ou de président d'un Comité (audit, gouvernance et éthique, rémunérations), la différence entre la part fixe annuelle par administrateur et les parts fixes annuelles des autres fonctions est ajoutée.

Le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération pour sa participation aux travaux du Conseil et des Comités de la Société.

Le montant total versé à chaque administrateur est fixé après prise en compte de la présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité, et le cas échéant, depuis la décision du Conseil d'administration du 9 février 2012, après prorata du montant déterminé pour chaque administrateur de telle façon que le montant global versé reste dans l'enveloppe maximale fixée par l'Assemblée générale. Les rémunérations au titre d'un exercice sont versées sur décision du Conseil d'administration, après proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, au début de l'exercice suivant.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés bénéficient des rémunérations à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que tout autre administrateur.

En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à la Société ou à l'une de ses sociétés contrôlées qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

4.3.1.2 Rémunérations versées aux administrateurs au cours de l'exercice 2023 ou attribuées au cours du même exercice

Lors de sa réunion du 6 février 2024, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, a fixé le montant global des rémunérations (anciennement jetons de présence) attribuées aux administrateurs à raison de leur mandat d'administrateur de TotalEnergies SE, au titre de l'exercice 2023.

Ce montant a été déterminé en appliquant les principes présentés dans la politique de rémunération des administrateurs (point 4.3.1.1 de ce chapitre), et fixé pour chaque administrateur, après prise en compte de sa présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité (se reporter au point 4.1.2.2 de ce chapitre – tableau de participation individuelle aux réunions du Conseil d'administration et des Comités).

Compte tenu du nombre de séances des Conseils et des Comités ayant eu lieu au cours de l'exercice 2023, le montant de la rémunération déterminée pour chaque administrateur résultant des règles de répartition ci-dessus a été établie à **1 853 000 euros**, soit un montant inférieur au plafond voté par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023 (soit 1,95 million d'euros).

L'administrateur représentant les salariés actionnaires et les administrateurs représentant les salariés ont bénéficié de leur rémunération à raison de leur mandat d'administrateur dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les autres administrateurs. M. Pobo a choisi, pour toute la durée d'exercice de son mandat d'administrateur, de reverser l'intégralité de ses rémunérations au titre de ce mandat à son organisation syndicale d'appartenance. Mme de Jonge et M. Garcia-Ivaldi ont choisi, pour toute la durée d'exercice de leur

mandat d'administrateur, de reverser l'intégralité de leurs rémunérations à des associations caritatives de leur choix. Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou autre avantage de toute nature de la part de la Société ou de ses sociétés contrôlées, autres que celles mentionnées dans le tableau ci-dessous.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée.

Mme Emma de Jonge, administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 25 mai 2022, M. Romain Garcia-Ivaldi, administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020 dont le mandat a été renouvelé le 28 février 2023, ainsi que M. Angel Pobo, administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020 dont le mandat a été renouvelé le 16 février 2023, bénéficient du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE, dénommé PERO (Plan d'épargne retraite obligatoire), visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisations auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TotalEnergies SE au titre de l'exercice 2023 au bénéfice de Mme de Jonge à 1 268 euros, celle au bénéfice de M. Garcia-Ivaldi à 663 euros et celle au bénéfice de M. Pobo à 839 euros.

Le tableau ci-après présente les rémunérations totales versées aux administrateurs au cours de l'exercice 2023 ou attribuées au titre du même exercice.

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES À RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS
Tableau n° 3 - Position-recommandation - DOC-2021-02 (Annexe 2)

Montant brut (en €)		Montants attribués au titre de l'exercice 2022	Montants versés au cours de l'exercice 2022	Montants attribués au titre de l'exercice 2023	Montants versés au cours de l'exercice 2023
Patrick Pouyanné	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	néant	néant	néant	néant
	Autres rémunérations	(a)	(a)	(a)	(a)
Patrick Artus ^(b)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	66 664	n/a	n/a
	Autres rémunérations	n/a	–	n/a	n/a
Jacques Aschenbroich ^(c)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	99 904	59 890	147 000	99 904
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Patricia Barbizet ^(d)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	162 046	153 473	71 500	162 046
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Marie-Christine Coisne-Roquette	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	146 749	161 000	167 500	146 749
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Jérôme Contamine ^(d)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	145 315	148 000	64 500	145 315
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Lise Croteau	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	186 902	175 500	192 000	186 902
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Mark Cutifani	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	130 975	110 000	141 000	130 975
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Valérie Della Puppa Tibi ^(e)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(h)	46 315	112 000	n/a	n/a
	Autres rémunérations	83 624	83 624	n/a	n/a
Romain Garcia-Ivaldi	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(f)	148 662	156 473	152 000	148 662
	Autres rémunérations	67 476	67 476	71 291	71 291
Maria van der Hoeven	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	191 683	198 473	197 000	191 683
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Glenn Hubbard ^(c)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	116 157	71 890	157 000	116 157
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Anne-Marie Idrac	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	107 075	115 500	119 000	107 075
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Emma de Jonge ^(f)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(f)	57 414	–	98 000	57 414
	Autres rémunérations	125 683	125 683	134 293	134 293
Anelise Lara ^(g)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	n/a	65 000	–
	Autres rémunérations	n/a	n/a	–	–
Jean Lemierre	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	110 421	115 500	104 500	110 421
	Autres rémunérations	–	–	–	–
Dierk Paskert ^(g)	Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	n/a	68 500	–
	Autres rémunérations	n/a	n/a	–	–
Angel Pobo	Rémunération à raison du mandat d'administrateur ^(h)	100 382	101 500	108 500	100 382
	Autres rémunérations	80 618	80 618	84 915	84 915
Total		2 107 401	2 103 264	2 143 499	1 994 184

(a) Se reporter aux tableaux récapitulatifs figurant au point 4.3.2 de ce chapitre.

(b) Administrateur jusqu'au 28 mai 2021.

(c) Administrateur depuis le 28 mai 2021.

(d) Administrateur jusqu'au 26 mai 2023.

(e) Administrateur jusqu'au 25 mai 2022.

(f) Administrateur depuis le 25 mai 2022.

(g) Administrateur depuis le 26 mai 2023.

(h) Mme Della Puppa Tibi et M. Pobo ont choisi, pour toute la durée d'exercice de leur mandat d'administrateur représentant les salariés, de reverser l'intégralité de leur rémunération à leur organisation syndicale d'appartenance.

(i) Mme de Jonge et M. Garcia-Ivaldi ont choisi, pour toute la durée de leur mandat d'administrateur, de reverser l'intégralité de leurs rémunérations à des associations caritatives de leur choix.

4.3.2 Rémunération du dirigeant mandataire social

Lettre du Président du Comité des rémunérations

Chers Actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration, et du Comité des rémunérations que j'ai l'honneur de présider, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur les rémunérations de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Jacques Aschenbroich et Anne-Marie Idrac sont également membres du Comité ainsi que Angel Pobo, qui représente les salariés.

Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois cette année et a examiné l'évolution du marché et les performances de la Compagnie afin de s'assurer que les pratiques actuelles restent suffisamment compétitives et reposent sur un alignement clair entre rémunération et performance.

Le Comité a relevé qu'à la suite des ajustements effectués en 2023, notamment la suppression de la prise en compte de la surperformance pour la détermination du taux d'atteinte global des critères financiers, l'introduction d'une politique de restitution (« clawback policy ») pour la rémunération variable et les actions de performance, l'augmentation de l'exigence de détention d'actions du Président-directeur général et du comité exécutif et l'extension du périmètre d'application des ratios d'équité du Président-directeur général, la treizième résolution de l'Assemblée générale du 26 mai 2023 relative à la politique de rémunération du Président-directeur général a recueilli 92,80% de votes positifs, soit un taux d'approbation en hausse significative par rapport à l'année précédente.

Le Comité des rémunérations a examiné, lors de ses réunions du 13 décembre 2023 et du 31 janvier 2024, la rémunération du Président-directeur général en la comparant, avec l'aide de deux cabinets externes spécialisés, à celle de ses pairs et aux pratiques de marché en France et au niveau mondial pour des entreprises de taille comparable.

À l'approche du nouveau mandat du Président-directeur général, une revue approfondie du panel français constitué de 26 entreprises du CAC40 précédemment utilisé a été réalisée par ces deux cabinets.

La revue du panel français, resté inchangé depuis 2017, a montré un décalage entre le profil de TotalEnergies et celui d'une partie des entreprises du panel historique de 26 sociétés du CAC40, notamment en termes de périmètre d'activité et de capitalisation boursière. La capitalisation boursière de TotalEnergies ressort à 3,4 fois la capitalisation moyenne du panel historique de 26 sociétés à fin 2023. Le Comité a ainsi arrêté un nouveau panel recentré sur 15 sociétés du CAC 40, de sorte que la capitalisation boursière de TotalEnergies est 1,5 fois la capitalisation moyenne de ce nouveau panel.

Pour la détermination de ce nouveau panel dont la composition est détaillée dans le rapport, le Comité des rémunérations a principalement eu égard à la présence mondiale des entreprises, leur capitalisation boursière, le caractère privé de l'actionnariat et l'existence d'une rémunération incitative à long terme.

Le Comité des rémunérations a recommandé au Conseil d'administration pour la durée du nouveau mandat la politique de rémunération du Président-directeur général, qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 24 mai 2024 au travers de la résolution n°13 (« *say on pay ex ante* ») dont les principaux éléments sont :

- Un maintien, malgré le contexte inflationniste, de la rémunération de base à son niveau actuel soit 1 550 000 €. La rémunération de base était restée inchangée de 2016 à 2022 puis a été augmentée de 1 400 000 € à 1 550 000 € au 1^{er} janvier 2022. Elle restera donc inchangée pendant cinq années de 2022 à 2026.
- Un maintien de la structure et du montant de la part variable annuelle, étant rappelé que depuis l'exercice 2023 la surperformance de certains critères financiers n'est plus prise en compte pour la détermination du taux d'atteinte global des critères financiers.
- Dans un contexte de reconduction à l'identique pour toute la durée du nouveau mandat du montant des autres éléments de rémunération, une évolution du nombre d'actions de performance à attribuer au Président-directeur général pour le porter de 110 000 à 140 000 actions par an pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

En perspective du renouvellement du mandat d'administrateur du Président-directeur général proposé à l'unanimité par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale, ce niveau d'attribution d'actions de performance est en ligne avec ceux pratiqués par les sociétés de périmètre et de capitalisation comparables. Ainsi, il positionne la rémunération globale du Président-directeur général au 3^e quartile du panel français et à la médiane du panel international.

Pour la détermination de ce niveau d'attribution, outre l'examen des rémunérations pratiquées par les sociétés comparables, le Conseil d'administration a pris en considération sa volonté de poursuivre la stratégie de transition de la Compagnie annoncée en 2020 et l'expérience et la capacité démontrée du Président-directeur général de mettre en œuvre. En effet, depuis 10 ans, Patrick Pouyanné a fait un excellent travail pour piloter TotalEnergies dans un environnement complexe, délivrer des résultats financiers extrêmement solides et engager la Compagnie dans la transition énergétique plus rapidement et résolument que ses pairs. Le Conseil d'administration unanime compte sur son leadership et sa vision stratégique pour poursuivre cette transition avec détermination et constance s'appuyant sur deux piliers : Oil & Gas d'un côté et Electricité et Renouvelables de l'autre. Cette vision créatrice de valeur à moyen et long terme et cette stabilité stratégique sont un atout et un facteur différenciant de TotalEnergies par rapport à ses pairs. Nous pensons que les actionnaires adhéreront à notre volonté de renforcer la part incitative à long terme de la rémunération du Président-directeur général.

Le Conseil d'administration veillera à une évolution cohérente des attributions d'actions de performance en faveur des salariés, en volume d'actions attribuées et/ou en nombre de bénéficiaires, contribuant ainsi à accroître l'alignement des intérêts du Président-directeur général et des collaborateurs de la Compagnie avec ceux des actionnaires.

Pour ce qui est des critères financiers pris en compte pour la détermination de la part variable annuelle, le Comité des rémunérations a recommandé de maintenir les critères de ROE en absolu, de point mort cash organique avant dividende et de ROACE benchmarké avec les mêmes pondérations que pour l'exercice 2023, respectivement 30%, 30% et 20%, et de remplacer le critère de variation d'une année sur l'autre de la MBA à environnement de prix constant (« Underlying Cash Flow Growth ») pesant pour les 30% restants, par deux nouveaux critères liés à la génération de cash-flow.

En effet, si ce critère de variation de la MBA permet de mesurer la croissance structurelle sous-jacente de la Compagnie, il n'est pas directement calculable à partir des données financières publiées. Le Comité a dès lors recommandé au Conseil d'administration de réintroduire un critère de ratio d'endettement qui permet de mesurer la génération de cash-flow sur l'année à travers la solidité du bilan de la Compagnie, élément central dans la communication financière de la Compagnie. Sachant que ce ratio pourrait être impacté significativement par la politique M&A mise en œuvre par la Compagnie, le Comité a recommandé de le retraiter du net des acquisitions et des cessions de l'année. Ce premier ratio (« Gearing organique »), avec une pondération de 20%, sera ainsi calculé à partir de la dette nette (hors contrats de location) à la fin de l'exercice retraitée du net des flux d'investissements d'acquisition et de cession de l'année, toutes ces données étant en lecture directe dans nos publications. Par ailleurs, le Comité a également recommandé d'introduire un second critère de génération de cash-flow, avec une pondération de 10%, lié au cash-flow (MBA) du secteur Integrated Power permettant de mesurer la croissance de cette activité au cœur de la stratégie de transition.

S'agissant des actions de performance qui seront attribuées 2024, le Conseil d'administration a décidé de reconduire 4 des 5 critères de performance du plan 2023 en maintenant les mêmes pondérations et de remplacer celui relatif à l'évolution des émissions de GES sur les installations opérées (Scope 1+2) par le critère de l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus aux clients de la Compagnie.

En effet, le calcul de la part variable annuelle du Président-directeur général et de la majorité des dirigeants de la Compagnie comporte déjà un critère lié à l'évolution des émissions en valeur absolue de GES sur les installations opérées (Scope 1+2). L'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus mesure les émissions moyennes de GES des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie, sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis leur production jusqu'à leur utilisation finale, par unité d'énergie. Les résultats de cet indicateur sont en lecture directe dans les publications annuelles de la Compagnie. L'utilisation de ce nouveau critère permet de lier la rémunération incitative à long terme à l'ambition de la Compagnie et à l'objectif ultime de la stratégie de transition : réduire le contenu carbone des produits énergétiques vendus aux clients de la Compagnie pour leur utilisation, tout en leur fournissant davantage d'énergie. Ce critère permet ainsi de refléter la progression de la Compagnie dans la mise en œuvre de sa stratégie de transition.

Au nom du Comité des rémunérations, je tiens à vous remercier de votre soutien et de vos commentaires, que nous continuerons à solliciter à mesure que nous examinerons et affinerons nos pratiques de rémunération afin de nous assurer qu'elles restent en phase avec les intérêts de nos actionnaires et qu'elles sont pleinement conformes à toutes les exigences légales et réglementaires.

Mark Cutifani

Président du Comité des rémunérations

Le Conseil d'administration accorde la plus grande importance à ce que les principes généraux de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, détaillés au point 4.3.2.2, conduisent à une rémunération mesurée et équitable, fonction des résultats obtenus, de la responsabilité assumée et du marché.

Ces principes généraux reposent principalement sur :

- la rémunération de la performance
- l'alignement avec les intérêts des actionnaires
- la compétitivité par rapport à un groupe de référence constitué de pairs et d'entreprises industrielles de tailles comparables.

Points clés de la performance 2023 et évolution de la rémunération du Président-directeur général

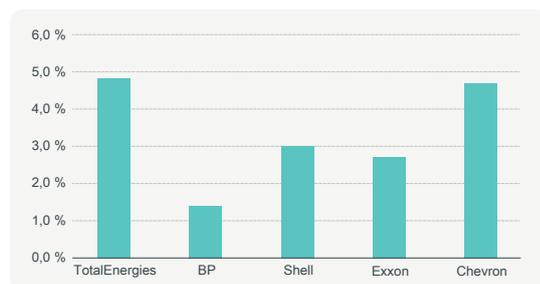
	TSR* (Total Shareholder Return)	Rentabilité des capitaux propres	Ratio d'endettement **	Point mort cash organique avant dividende	Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison	Emissions de GES des installations opérées (Scope 1+2)
2023	13,5%	20,4%	5,0%	22,2 \$/b	TotalEnergies : 18,9% Pairs*** : 15,1%	35 Mt CO ₂ e
2022	33,4%	32,5%	7,0%	23,2 \$/b	TotalEnergies : 28,2% Pairs*** : 23,4%	40 Mt CO ₂ e

* Le TSR est calculé à partir de l'ADR (New York) avec réinvestissement du dividende en fin d'année.

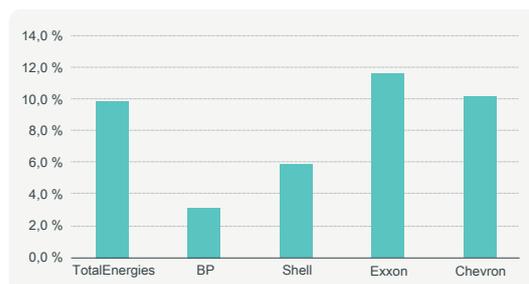
** Hors engagements liés aux contrats de location.

*** Moyenne panel (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron).

TSR sur 10 ans

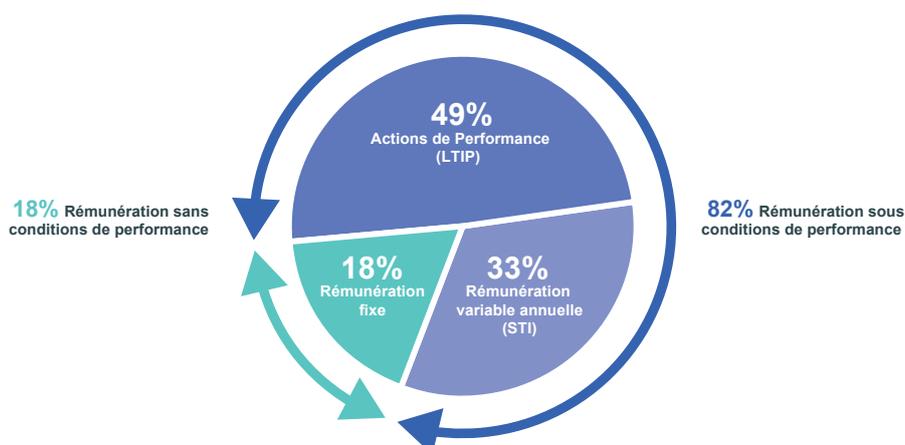


TSR sur 5 ans



STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL (HORS AVANTAGES)

Une rémunération soumise à 82% à conditions de performance



Rémunération variable annuelle (STI) 2023 en % du traitement de base

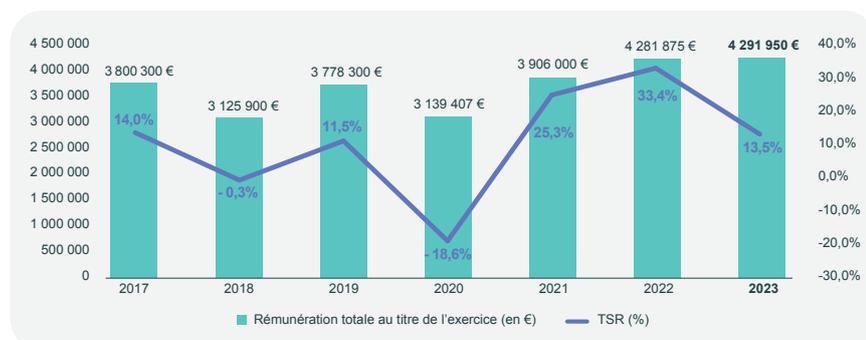
- HSE - GES : 26,9%
- Paramètres financiers : 110%
- Contribution personnelle : 40%

Rémunération Actions de Performance (LTIP) 2023

- TSR vs pairs : 25%
- Variation annuelle du cash-flow net par action vs pairs : 25%
- Point mort cash organique avant dividende : 20%
- GES Scope 1+2 : 15%
- Emissions de méthane : 15%

Une rémunération alignée avec les intérêts des actionnaires

Rémunération totale « cash » du Président-directeur général et TSR (Total Shareholder Return)



Historique du taux d'atteinte des critères de performance pour les plans d'actions de performance



* Note : Les critères de performance étant différents entre l'attribution faite au dirigeant mandataire social et celle faite aux autres bénéficiaires, les taux d'atteinte respectifs sont de 81% et de 82%.

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021
TSR	Taux d'atteinte : 100%	Taux d'atteinte : 100%	Taux d'atteinte : 70%
Variation annuelle du cash-flow net par action	Taux d'atteinte : 96,7%	Taux d'atteinte : 100%	Taux d'atteinte : 100%
Point mort cash organique avant dividende	Taux d'atteinte : 100%	Taux d'atteinte : 100%	Taux d'atteinte : 100%
Evolution des GES sur les installations opérées (Scope 1+2)	n/a	Taux d'atteinte : 100%	Taux d'atteinte : 100%
Evolution des GES en Europe (Scope 3)	n/a	n/a	Taux d'atteinte : 96,9%
Taux d'attribution du Plan d'actions de performance	98,9%	100,0%	92,0%
Actions de performance acquises au terme de la période d'acquisition par le PDG	72 000 x 98,9% = 71 208	72 000 x 100% = 72 000	90 000 x 92% = 82 800

Une rémunération alignée sur les pratiques de marché et en cohérence avec deux panels de référence

Groupes de comparaison

Le Comité des rémunérations examine annuellement la pertinence des deux panels de sociétés retenus. Ces deux panels permettent de comparer nos pratiques de rémunération par rapport à nos pairs, dans le secteur énergie, mais également chez des sociétés constituant notre bassin d'emploi, leaders sur leurs marchés, dans le but d'offrir un programme de rémunération concurrentiel visant à attirer et retenir les talents d'aujourd'hui et de demain nécessaires au développement de notre Compagnie.

Ces deux panels de référence incluent des sociétés françaises, européennes ou américaines, sélectionnées parmi des groupes similaires en termes :

- de taille (chiffre d'affaires, capitalisation) ;
- de complexité et d'activités (secteur énergie) ;
- d'internalisation des activités ;
- et des compétiteurs en terme de recrutement de talents à l'échelle internationale.

La revue du panel français, resté inchangé depuis 2017, a montré un décalage entre le profil de TotalEnergies et celui d'une partie des entreprises du panel historique de 26 sociétés françaises, notamment en termes de périmètre d'activités et de capitalisation boursière. La capitalisation boursière de TotalEnergies ressort à 3,4 fois la capitalisation moyenne du panel historique de 26 sociétés à fin 2023. Le Comité a ainsi arrêté un nouveau panel recentré sur 15 sociétés du CAC 40, de sorte que la capitalisation boursière de TotalEnergies est 1,5 fois la capitalisation moyenne de ce nouveau panel.

Pour la détermination de ce nouveau panel dont la composition est détaillée ci-dessous, le Comité des rémunérations a principalement eu égard à la présence mondiale des entreprises, leur capitalisation boursière, le caractère privé de l'actionnariat et l'existence d'une rémunération incitative à long terme.

Panel de comparaison français composé d'entreprises du CAC40

Airbus	Dassault Systèmes	L'Oreal	Saint-Gobain	Stellantis
Air Liquide	EssilorLuxottica	LVMH	Sanofi	ST Microelectronics
Danone	Kering	Pernod-Ricard	Schneider Electric	Vinci

Panel de comparaison international

Air Liquide	ENEL	Marathon Petroleum	Schlumberger
BASF	Engie	Mercedes-Benz Group	Siemens
Centrica	ENI	Philips 66	Stellantis
BP	ExxonMobil	Repsol	TechnipFMC
Chevron	General Electric	Shell	Valero Energy
E.ON	Iberdrola	RWE	Volkswagen

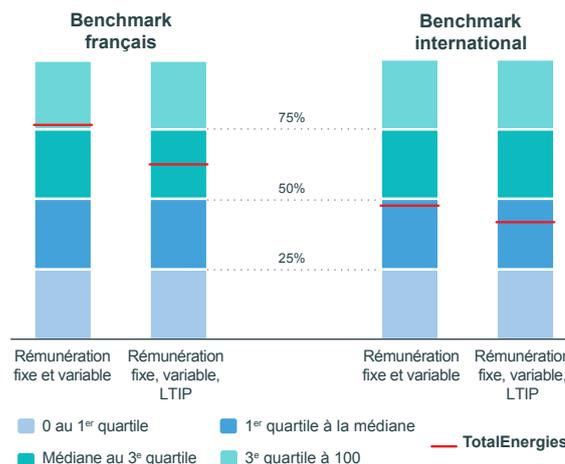
Positionnement des benchmarks

Les Conseils (cabinets Mercer et Boracay) apprécient la rémunération du dirigeant mandataire social par référence aux deux panels précités⁽¹⁾.

En comparaison avec le panel français la rémunération de M. Pouyanné apparaît légèrement au dessus du troisième quartile pour la rémunération totale cash et entre la médiane et le 3^e quartile pour la rémunération intégrant les actions de performance.

En comparaison du panel international « Energies », la rémunération de M. Pouyanné apparaît à la médiane pour la rémunération totale cash et entre le 1^{er} quartile et la médiane pour la rémunération intégrant les actions de performance.

Compte tenu des performances de TotalEnergies au plus haut des sociétés du CAC40, le Comité des rémunérations considère un tel positionnement comme approprié, voire quelque peu décalé vis-à-vis du benchmark international pour ce qui concerne les LTIP.



Autres éléments de la politique de rémunération

La politique de rémunération du Président-directeur général est décidée par le Conseil d'administration, en cohérence avec les recommandations AFEP-MEDEF et sur proposition du Comité des rémunérations, et tient compte des commentaires des investisseurs et des agences de conseil en vote (*proxy advisors*).

Le tableau ci-dessous présente ce que la politique de rémunération du Président-directeur général prévoit, ne prévoit pas et ce qu'elle prend en compte des avis des parties prenantes :

Ce que TotalEnergies fait

- ✓ Une forte emphase sur la rémunération variable (environ 70%-75% de la rémunération totale)
- ✓ Une part significative aux objectifs extra-financiers représentant ainsi 39% de la rémunération variable
- ✓ Prise en compte pour les objectifs relatifs à la rémunération variable annuelle et au plan d'actions de performance de critères financiers mesurés sur un peer group dans une logique « pay for performance »
- ✓ L'attribution d'actions de performance au dirigeant mandataire social s'inscrit dans une politique d'un plan large pour plus de 12 000 salariés (12% des effectifs de la Compagnie)
- ✓ Un plafonnement des golden hello à la valeur des opportunités perdues chez le précédent employeur

Ce que TotalEnergies ne fait pas

- ✗ Pas de cumul d'un contrat de travail et d'un mandat social
- ✗ Pas d'élément de rémunération variable garanti
- ✗ Pas de maintien pour le Dirigeant mandataire social des droits à actions de performance en cas de démission ou de cessation des fonctions pour faute grave ou lourde

Ce que TotalEnergies prend en compte des avis des parties prenantes

- ✓ A partir de 2022, prise en compte pour le calcul des ratios de rémunération du PDG d'une population de salariés France représentant plus de 80% de la masse salariale totale France conformément aux recommandations AFEP
- ✓ Nouvelle règle en 2023 d'obligation de détention d'actions TotalEnergies : 5 années de rémunération de base pour le Président-directeur général et 4 années pour les membres du Comex dans un délai maximal de 5 ans à compter de la prise de fonction
- ✓ Suppression à compter de 2023 de la surperformance pour chacun des critères financiers de la part variable annuelle du Dirigeant mandataire social.
Certaines agences de conseil en vote avaient souligné que la prise en compte de la surperformance possible pour chacun des 4 critères financiers avec un plafonnement de 110% au global des critères financiers permettait une compensation entre critères.
- ✓ Clarification des circonstances exceptionnelles permettant au Conseil d'administration d'ajuster la rémunération variable du dirigeant mandataire social

(1) Note méthodologique : Pour pouvoir comparer notre pratique de rémunération court terme avec les pratiques de marché, nos conseils ont retenu un bonus cible pour le Président-directeur général égal à 2/3 du bonus maximum (ratio moyen observé entre bonus cible / maximum pour le marché). Les actions de performance (LTIP) ont été valorisées à partir de la charge IFRS comptabilisée pour les actions attribuées en 2022.

4.3.2.1 Rémunération de M. Patrick Pouyanné au titre de l'exercice 2023

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 février 2024, a arrêté sur proposition du Comité des rémunérations, la rémunération du Président-directeur général au titre de l'exercice 2023, en appliquant les principes et critères fixés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2023 soumise par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2023 et approuvée par celle-ci à 92,83% (13^e résolution).

Les informations présentées ci-dessous rendent compte, conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés à M. Patrick Pouyanné à raison de son mandat de Président-directeur général de TotalEnergies SE durant l'exercice 2023 ou attribués à raison de ce mandat au titre du même exercice⁽¹⁾, ainsi que de l'ensemble des autres informations visées par cet article L. 22-10-9.

Il est rappelé que le versement au Président-directeur général de la part variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2023 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2024 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au cours de l'exercice 2023 au Président-directeur général ou attribués à ce dernier au cours du même exercice, conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 mai 2024 sera ainsi appelée à statuer sur la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2023 ou attribués au titre de ce même exercice au Président-directeur général en application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

+ 0,3% d'augmentation sur la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2023

Tableau 2 - Position-recommandation AMF - DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Exercice 2022		Exercice 2023	
	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)	Montants attribués au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)
<i>(en €)</i>				
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>				
Rémunération fixe	1 550 000	1 550 000	1 550 000	1 550 000
Rémunération variable annuelle	2 731 875	2 506 000	2 741 950	2 731 875
Rémunération variable pluriannuelle	–	–	–	–
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	–
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	–	–	–	–
Avantages en nature ^(b)	71 604	71 604	75 457	75 457
Total	4 353 479	4 127 604	4 367 407	4 357 332
			+0,3%	

(a) Part variable versée au titre de l'exercice antérieur.

(b) Véhicule de fonction et régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé à la charge de la Société.

+ 10% d'augmentation du nombre d'actions de performance (de 100 000 à 110 000)

L'augmentation de +10% du nombre d'actions de performance attribuées au Président-directeur général en 2023 fait suite à la décision validée par l'Assemblée générale du 28 mai 2021 d'augmenter le nombre d'actions de performance attribuables au Président-directeur général pendant les

exercices 2021, 2022 et 2023 à respectivement 90 000, 100 000 et 110 000 actions pour être plus en ligne avec les niveaux pratiqués par les marchés et pour accroître l'alignement d'intérêt entre le Président-directeur général et les actionnaires de la Compagnie.

Tableau des rémunérations attribuées en valorisation IFRS constante⁽²⁾

<i>(en €, sauf le nombre d'actions)</i>	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>			
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	4 353 479	4 367 407	+0,3%
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice	100 000	110 000	+10,0%
Valorisation des actions de performance attribuées avec valeur IFRS constante	2 977 600	3 275 360	+10,0%
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice avec valorisation IFRS constante	7 331 079	7 642 767	+4,3%

L'évolution de la rémunération présentée dans le tableau ci-dessous intègre l'évolution du cours de l'action TotalEnergies prise en compte pour la valorisation des actions de performance de 37,22 à 46,24 euros entre 2022 et 2023, qui donne une valeur des actions attribuées plus élevée alors qu'à valeur de l'action constante, l'évolution de la rémunération est de 4,3% comme le montre le tableau ci-dessus. Les

valorisations des actions de performance correspondent à une évaluation réalisée en application de la norme IFRS 2 (voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés) et non à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice. Le bénéfice des actions de performance est subordonné à l'atteinte de conditions de performance appréciées sur une période de trois ans.

(1) Y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93 du Code de commerce.

(2) En retenant la juste valeur de l'action en 2022 i.e., 37,22 €.

Tableau 1 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

(en €, sauf le nombre d'actions)

	Exercice 2022	Exercice 2023
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	4 353 479	4 367 407
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4)	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau n° 6)	2 977 600	4 069 120
Nombre d'actions de performance attribuées au cours de l'exercice	100 000	110 000
Valorisation des autres plans de rémunération long terme	–	–
Total	7 331 079	8 436 527

Note : Les valorisations des options et actions de performance correspondent à une évaluation réalisée en application de la norme IFRS 2 (voir note 9 de l'annexe aux comptes consolidés) et non à une rémunération réellement perçue au cours de l'exercice. Le bénéfice des actions de performance est subordonné à l'atteinte de conditions de performance appréciées sur une période de trois ans.

RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES PLURIANNUELLES DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Tableau 10 – Code AFEP-MEDEF

Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>	Néant
---	-------

Tableau 11 – Position-recommandation AMF – DOC-2021-02 (Annexe 2)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Patrick Pouyanné <i>Président-directeur général</i>	NON	OUI	OUI ^(a)	NON
Début de mandat : 19 décembre 2015		Régime interne de retraite supplémentaire à prestations définies ^(a) et régime de retraite à cotisations définies	Indemnité de départ et indemnité de départ à la retraite	
Fin du mandat en cours : Assemblée générale du 24 mai 2024				

(a) Versement soumis à conditions de performance. Le détail de ces engagements est précisé ci-dessous. L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ.

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. PATRICK POUYANNÉ, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE TotalEnergies SE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2023 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants attribués au titre de l'exercice 2023 ou valorisation comptable	Présentation
Rémunération fixe	1 550 000 €	1 550 000 € (montant versé en 2023)	La rémunération fixe de M. Pouyanné en sa qualité de Président-directeur général a été fixée par le Conseil d'administration à 1 550 000 euros (traitement de base) pour l'exercice 2023. Cette rémunération fixe représente 36% de la rémunération totale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2023 (i.e., hors actions de performance et avantages en nature).
Rémunération variable annuelle	2 731 875 € (montant attribué au titre de l'exercice 2022 et versé en 2023)	2 741 950 € (montant attribué au titre de l'exercice 2023 et à verser en 2024)	La part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2023 à raison de son mandat de Président-directeur général a été fixée à 2 741 950 euros. Elle correspond à 176,9% (sur un maximum de 180%) de son traitement de base, compte tenu des résultats des paramètres économiques et de l'évaluation de la contribution personnelle du Président-directeur général. Cette rémunération variable annuelle représente 64% de la rémunération totale en numéraire attribuée au titre de l'exercice 2023 (i.e., hors actions de performance et avantages en nature).
Rémunération variable pluriannuelle	n/a	n/a	Le Conseil d'administration n'a attribué aucune rémunération variable pluriannuelle ou différée.
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	n/a	n/a	M. Pouyanné ne reçoit pas de rémunération au titre de son mandat d'administrateur de TotalEnergies SE. M. Pouyanné ne reçoit pas de rémunération de sociétés autres que TotalEnergies SE contrôle.

Eléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de l'exercice 2023	Montants attribués au titre de l'exercice 2023 ou valorisation comptable	Présentation
Options d'actions (SO), actions de performance (AP), ou tout autre élément de rémunération long terme		SO : néant AP : 4 069 120 euros ⁽¹⁾ (valorisation comptable)	Il a été attribué à M. Pouyanné, le 26 mai 2023, 110 000 actions existantes de la Société dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 26 mai 2023 (quinzième résolution) et dans les conditions précisées ci-après. L'attribution s'inscrit dans le cadre plus large d'un plan d'attribution décidé par le Conseil d'administration du 15 mars 2023 au bénéfice de près de 12 300 bénéficiaires.
Indemnité de prise de fonction	n/a	n/a	M. Pouyanné n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise de fonction.
Avantages de toute nature	–	75 457 euros (valorisation comptable)	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction. Il bénéficie des régimes de prévoyance décrits ci-après souscrits auprès d'organismes de prévoyance :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Un régime de prévoyance "incapacité, invalidité, décès" applicable à l'ensemble des salariés, en partie à la charge de la Société ; – Un second régime de prévoyance "infirmité, décès" entièrement à la charge de la Société, applicable aux dirigeants mandataires sociaux et dirigeants dont la rémunération brute annuelle est supérieure à 16 fois le PASS. <p>Le Président-directeur général bénéficie également du régime de remboursement des frais de santé applicable à l'ensemble des salariés.</p>
Indemnité de départ	Néant	Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute, en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.</p> <p>L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie et soumis à des conditions de performance.</p>
Indemnité de départ à la retraite	Néant	Néant	<p>Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés de la Compagnie concernés par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des 12 mois précédant le départ en retraite.</p> <p>Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire.</p> <p>L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-dessus.</p>
Indemnité de non-concurrence		n/a	M. Pouyanné ne bénéficie pas d'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire		Néant	Le Président-directeur général bénéficie, du régime légal AGIRC-ARRCO, ainsi que du régime interne supplémentaire à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE, visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale, et du régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale.
Approbation par l'Assemblée générale des actionnaires			Les engagements pris au profit du Président-directeur général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ (en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie) ont été autorisés par le Conseil d'administration le 14 mars 2018 et ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 1 ^{er} juin 2018.

(1) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2023 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspond aux 110 000 actions attribuées en 2023, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 46,24 euros. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 26 mai 2023, sur la base d'un cours de clôture de l'action TotalEnergies à cette date de 55,76 euros.

A. Détails de l'appréciation des critères de performance pour la détermination de la rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2023

Pour la détermination de la part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2023 à raison de son mandat de Président-directeur général, le Conseil d'administration a examiné, lors de sa réunion du 6 février 2024, le niveau d'atteinte des paramètres économiques en fonction des objectifs quantifiables fixés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 février 2023. Le Conseil d'administration a également apprécié la contribution personnelle du Président-directeur général au regard des critères ciblés fixés lors de sa réunion du 7 février 2023 permettant une appréciation qualitative de son management.

Le versement au Président-directeur général de la part variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2023 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2024 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages en nature versés au cours de l'exercice 2023 au Président-directeur général ou attribués à ce dernier au cours du même exercice, conformément à l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

Il est rappelé que la part variable de M. Pouyanné attribuée au titre de l'exercice 2022 à raison de son mandat de Président-directeur général et versée en 2023 (après approbation par l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2023 des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature versés au titre de l'exercice 2022) avait été fixée à 2 731 875 euros, correspondant à 176,25% (sur un maximum de 180%) de sa rémunération annuelle fixe, compte tenu des résultats des paramètres économiques et de l'évaluation de sa contribution personnelle.

Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice 2023 (exprimée en % du traitement de base)

	% objectifs	% attribué
Synthèse des objectifs quantifiables		
A. Sécurité & Emissions de gaz à effet de serre (GES)		
a) Sécurité	20%	16,9%
– TRIR	6%	6%
– FIR	6%	2,9%
– Évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2	8%	8%
b) Évolution des émissions de GES (Scope 1+2)	10%	10%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des critères Sécurité & Emissions de GES	30%	26,9%
B. Paramètres financiers		
– Rentabilité des capitaux propres (ROE)	30%	30%
– <i>Underlying Cash Flow Growth</i>	30%	30%
– Point mort cash organique avant dividende	30%	30%
– Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison	20%	20%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des paramètres financiers	110%	110%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des objectifs quantifiables	140%	136,9%
Contribution personnelle (critères qualitatifs)		
– Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués en septembre 2020 aux investisseurs, et notamment la croissance dans la production d'énergies centrée sur les deux piliers gaz et énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un mix de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons	15%	15%
– Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité	10%	10%
– Performance <i>Corporate Social Responsibility</i> (CSR) notamment la prise en compte du climat dans la stratégie de TotalEnergies, l'engagement et les notations de la Compagnie en matière de responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions	15%	15%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre de la contribution personnelle	40%	40%
Total	180%	176,9%

Critères Sécurité et Emissions de gaz à effet de serre

Le Conseil d'administration a apprécié l'atteinte des objectifs fixés pour les critères Sécurité et Emissions de gaz à effet de serre de la façon suivante :

L'évolution de la sécurité a été appréciée pour un maximum de 20% du traitement de base, en fonction (i) de la réalisation de l'objectif annuel relatif au TRIR (*Total Recordable Injury Rate*), (ii) du nombre de décès accidentels constaté par million d'heures travaillées, FIR (*Fatality Incident Rate*), ainsi que (iii) de l'évolution de l'indicateur Tier 1 +Tier 2⁽¹⁾. Ces trois sous-critères ont été appréciés en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2023, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 26 mai 2023.

Concernant l'exercice 2023, il a été constaté les éléments suivants :

- le **TRIR** s'est établi à 0,63, soit un niveau inférieur à l'objectif de 0,65. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 6% ;
- le **FIR** s'est établi à 0,499, parmi les plus faibles des taux de FIR du panel des majors. Le résultat du sous-critère du FIR benchmarké a ainsi été fixé à 2,9%, soit à un niveau très légèrement inférieur à son maximum de 3%. La Compagnie a déploré deux décès au cours de l'année 2023 de sorte que le sous-critère lié à l'objectif de zéro décès n'a pas été atteint. Le résultat global des deux sous-critères relatifs au FIR a ainsi été fixé à 2,9% contre un maximum de 6% ;
- le nombre d'incidents **Tier 1 + Tier 2** s'est établi à 48, soit à un niveau inférieur au seuil de 50 permettant d'atteindre l'objectif. Le résultat du critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 8%.

Le résultat du critère lié à l'évolution de la sécurité est ainsi fixé à 16,9%.

(1) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et vols.

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées a été appréciée pour un poids maximum de 10% du traitement de base, en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1+2) de 46 Mt CO₂e en 2015 à 38 Mt CO₂e en 2025, ce qui correspond à une minoration de 800 kt CO₂e/an, soit pour 2023 un objectif de 39,6 Mt CO₂e. Ce critère a été apprécié en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2023, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale du 26 mai 2023. Le Conseil a constaté que les émissions de GES Scope 1+2 sur les installations opérées se sont établies à 34,6 Mt CO₂e en 2023. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 10%.

Paramètres financiers

- **La rentabilité des capitaux propres (ROE)** telle que publiée par la Compagnie à partir du bilan et du compte de résultat consolidé a été appréciée pour un maximum de 30% du traitement de base, en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2023. Le Conseil a constaté que le ROE de l'exercice 2023 s'est établi à 20,4%, soit un niveau supérieur à l'objectif fixé. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 30%.
- **L'Underlying Cash Flow Growth, i.e., la variation de la marge brute d'autofinancement⁽¹⁾(MBA)** a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base, en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2023. Le Conseil a ainsi constaté que la variation de la MBA (*Underlying Cash Flow Growth*) en 2023 par rapport à 2022 s'est établie à un niveau dépassant l'objectif fixé. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 30%.
- **Le point mort cash organique avant dividende** a été apprécié pour un maximum de 30% du traitement de base en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2023. Le point mort cash organique avant dividende permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent. Concernant l'exercice 2023, le Conseil a constaté que le point mort cash organique avant dividende s'est établi à 22,2 \$/b, soit à un niveau inférieur à l'objectif fixé. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 30%.
- **La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison**, a été appréciée pour un maximum de 20% du traitement de base. Le ROACE de TotalEnergies tel que publié à partir du bilan et du compte de résultat consolidé a été comparé à la moyenne des ROACE de chacun des quatre pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron). Ce critère a été apprécié en fonction des éléments arrêtés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2023. Concernant l'exercice 2023, le Conseil a constaté que le ROACE de TotalEnergies est supérieur de plus de 2 points à la moyenne des ROACE des quatre pairs, soit un niveau supérieur à l'objectif fixé. Le résultat de ce critère a ainsi été fixé à son maximum, soit 20%.

Le montant maximal des critères financiers précités a été fixé à 110% du traitement de base.

Contribution personnelle

La contribution personnelle du Président-directeur général a été appréciée pour un maximum de 40% du traitement de base, en fonction des trois critères fixés dans la politique de rémunération du Président-directeur général pour 2023 :

- Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030, notamment la croissance dans la production d'énergies centrées sur les deux piliers gaz et énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un mix de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons, pour un maximum de 15% ;

- Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité, pour un maximum de 10% ;
- Performance *Corporate Social Responsibility* (CSR) notamment la prise en compte du climat dans la stratégie de TotalEnergies, l'engagement et les notations de la Compagnie en matière de responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions, pour un maximum de 15%.

Le Conseil d'administration a fixé le résultat de chacun des critères à leur maximum, en raison des éléments suivants observés au cours de l'exercice écoulé :

- **Critère 1 : Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone**, en ligne avec les objectifs 2020/2030, notamment la croissance dans la production d'énergies centrées sur les deux piliers gaz et énergie renouvelable/électricité, ainsi que l'évolution vers un mix de ventes constitué à hauteur de 35% de pétrole, de 50% de gaz et de 15% d'électrons.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil a observé que le Président-directeur général a notamment mis en œuvre les réalisations suivantes :

- La Compagnie réussit sa stratégie de transition vers la neutralité carbone et l'a renforcée en mars 2023. **Le mix des ventes de la Compagnie à horizon 2030 communiqué en 2020 de 35% de pétrole, 50% de gaz et 15% d'électrons a ainsi été révisé en mars 2023 à un mix de ventes constitué de 30% de pétrole, de 50% de gaz et de 20% d'électrons et de molécules bas carbone.** TotalEnergies conserve ainsi son statut de major *oil & gas* la plus avancée dans la transition énergétique, étant notamment celle qui y consacre les budgets de CAPEX les plus importants aux énergies bas carbone. Elle se distingue particulièrement cette année par l'articulation de sa stratégie équilibrée de transition ancrée sur deux piliers : les hydrocarbures, notamment le GNL, et l'électricité.
- Cette stratégie s'accompagne d'une croissance de production d'énergie de l'ordre de 4% par an d'ici 2030, la plus forte parmi les majors (hors acquisitions récentes aux États-Unis) :
 - Sur la partie pétrole et gaz, tout en réduisant les émissions liées à ses opérations, TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production de 2 à 3% par an sur les cinq prochaines années grâce à son portefeuille de projets à bas coûts et à faibles émissions.
 - L'année 2023 a permis de confirmer des succès d'exploration au Suriname, Namibie, et Nigéria, ouvrant la voie à de nouveaux développements qui contribueront à la croissance future.
 - Dans le domaine du GNL et du gaz, la Compagnie progresse dans sa stratégie visant à devenir un acteur plus significatif avec un portefeuille de développement de premier plan, Qatar North Field Expansion, ECA LNG, Rio Grand LNG, Mozambique LNG, Papua LNG et ainsi renforcer sa position de leader et de premier exportateur de GNL aux États-Unis. Par ailleurs, la Compagnie est leader en France et en Allemagne dans la regazéification avec la mise en place d'unités flottante de stockage et de regazéification (FSRU).
 - Il est à noter qu'en 2023, deux autres majors *Oil & Gas* ont substantiellement amendé leur stratégie, réduisant ou annulant les objectifs de décroissance de leur production d'hydrocarbures et excluant les renouvelables et l'électricité de leurs priorités stratégiques. À ce titre, la stabilité stratégique de TotalEnergies est perçue comme un atout.
- Dans le secteur de l'électricité et des énergies renouvelables, la Compagnie construit un portefeuille d'actifs renouvelables (solaire, éolien terrestre et offshore) et flexibles (CCGT, stockage) compétitif pour fournir ses clients en investissant 4 à 5 milliards de dollars par an.

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

- La nouvelle structure de *reporting* de l'information financière mise en œuvre à partir du 1^{er} trimestre 2023 a donné de la visibilité au secteur Integrated Power : la publication des résultats spécifiques à ce secteur démontre qu'il est d'ores et déjà conséquent (production de 33 TWh d'électricité en 2023), profitable (ROACE proche de 10% en 2023), ainsi qu'un contributeur de cash-flow significatif et en forte hausse (CFFO de 2,2 milliards de dollars en 2023, soit plus du double de celui de 2022). La production d'électricité devrait s'établir à plus de 45 TWh en 2024 (dont plus de 25 TWh de sources renouvelables) en bonne voie pour atteindre l'objectif de plus de 100 TWh en 2030.
- Accélération de la stratégie de transition avec des investissements nets de 16,8 G\$ pour 2023, dont plus de 5 G\$ dans les énergies bas carbone (vs 4 G\$ en 2022).
- La Compagnie a encore démontré cette année sa capacité à mettre en œuvre des opérations de M&A, pleinement en ligne avec sa stratégie de transition, et rendues possibles par l'implication personnelle du Président-directeur général
 - Acquisitions :
 - poursuite de la stratégie dans le GNL, énergie de transition, avec l'entrée et le lancement du projet Rio Grande LNG au Texas,
 - intégration à 100% de Total Eren,
 - finalisation de l'acquisition d'une participation de 34% dans Casa dos Ventos, 1^{er} développeur dans les renouvelables au Brésil,
 - obtention de concessions maritimes pour développer 3 GW d'éolien offshore en Allemagne,
 - acquisition de Quadra Energy en Allemagne,
 - acquisition de 1,5 GW de centrales électriques à gaz au Texas,
 - entrée effective dans le projet multi-énergies GGIP en Irak.
 - Cessions :
 - cession des actifs dans les sables bitumineux canadiens, rendue possible par le processus de spin-off de ces actifs annoncé en 2022, en ligne avec la stratégie de la Compagnie de se concentrer sur des actifs *oil & gas* à coût technique bas et à faibles émissions de gaz à effet de serre
 - cession des activités réseaux dans plusieurs pays européens.
- Appréciation par les analystes financiers de la conduite de la transformation et performance financière :
 - En novembre 2023, Goldman Sachs a souligné la position de leader de TotalEnergies parmi les Oil majors européennes dans le développement des activités bas carbone.
 - TotalEnergies est également classée largement en tête des développeurs solaires mondiaux d'après le classement effectué par le cabinet d'études Mercom Capital Group
 - Avec une capacité totale de 41,3 GW, TotalEnergies est devenu le premier développeur d'énergie solaire photovoltaïque au monde sur la base de ses projets opérationnels, en cours de construction et sous contrat d'achat d'électricité (PPA-contracted projects).
 - TotalEnergies est également la première entreprise pour les capacités en construction et les contrats d'achat d'électricité, avec 29,3 GW de projets, suivie de Brookfield Renewable Partners (13,6 GW) et d'Adani Green Energy (11,1 GW).
 - En ce qui concerne les développeurs ayant la plus grande capacité solaire opérationnelle à grande échelle, TotalEnergies est à nouveau en tête de liste avec une capacité de 12 GW.
 - Plusieurs sociétés dans cette liste, dont TotalEnergies, opèrent une transition active vers l'énergie solaire et d'autres sources

d'énergies renouvelables. Ce changement s'aligne sur l'évolution des priorités dans le secteur de l'énergie, en se concentrant sur la réalisation des objectifs de décarbonisation fixés par les nations et en répondant aux préoccupations en matière de sécurité énergétique à la lumière des développements géopolitiques.

• **Critère 2 : Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité**

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil a observé que le Président-directeur général a notamment mis en œuvre les réalisations suivantes :

- Les chiffres publiés du nouveau secteur Integrated Power confirment la croissance profitable des activités renouvelables et électricité sur l'année 2023.
 - Croissance de génération et de capacité de génération d'électricité de l'année 2023 :
 - Génération d'électricité nette à 33 TWh dont 19 TWh de source renouvelable (+82% sur un an)
 - Capacité de génération nette en hausse de 42% sur un an à 17 GW dont 13 GW de renouvelables (+66% sur un an)
 - Capacité installée brute de génération renouvelable en hausse de 33% sur un an à 22 GW
 - Portés par la forte croissance de la génération d'électricité, résultats également en forte hausse sur l'année 2023 :
 - Résultat Opérationnel Net ajusté à 1,9 G\$ (1,9 fois le résultat de 2022)
 - CFFO à 2,2 G\$ (x2,2 sur un an)
 - Le secteur Integrated Power affiche un ROACE à 9,8% sur l'année.

- En juillet 2023, WoodMackenzie a publié son rapport « Benchmarking the majors », soulignant la position de leader de TotalEnergies dans les renouvelables et l'électricité, tant au niveau des capacités que de l'énergie générée (PJ/d). Au-delà des capacités et volumes, ce rapport souligne également le potentiel de génération de cash-flow libre significatif dans la deuxième moitié de la décennie (confirmant ce que TotalEnergies a indiqué lors de la journée investisseurs de septembre 2023 : un net cash-flow positif en 2028).

• **Critère 3 : Performance Corporate Social Responsibility (CSR), mesurée selon trois axes : la prise en compte du climat dans la stratégie de TotalEnergies, l'engagement et les notations de la Compagnie en matière de responsabilité sociétale des entreprises, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions.**

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil a observé que le Président-directeur général a notamment mis en œuvre les réalisations suivantes :

- Publication du rapport Sustainability & Climate – 2023 Progress Report présentant les avancées sur la stratégie de transformation de TotalEnergies et la mise à jour de son ambition climat
- Résolution climat 2023 approuvée à 89% par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2023
- TotalEnergies est la seule compagnie pétrolière à avoir préfiguré ses activités en tant qu'entreprise énergétique neutre en carbone en 2050 ensemble avec la société. Les objectifs de réduction des émissions Scope 1+2 sont en phase avec le scénario Net Zero Emissions de l'AIE 2022.

Tous les objectifs fixés ayant été considérés comme largement atteints, la contribution personnelle du Président-directeur général a été fixée à son maximum, soit **40%** de la rémunération fixe.

B. Détails des critères de performance applicables aux actions de performance (Plan 2023)

Le nombre définitif d'actions de performance attribuées au Président-directeur général est subordonné à une condition de présence continue du bénéficiaire au sein de la Compagnie pendant la période d'acquisition et à des conditions de performance précisées ci-après.

Les conditions de performance applicables sont les suivantes :

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025) selon le critère du *Total Shareholder Return* (TSR) du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025) en utilisant le critère sur la base de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé chaque année, pour ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%, avec un maximum de 100%.

- Pour 20% des actions, le niveau atteint par le point mort cash organique avant dividende apprécié chaque année pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques⁽¹⁾. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.
- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé à 38 Mt CO₂e en 2025.
- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de méthane sur les installations opérées en fonction de la réalisation de

l'objectif de réduction des émissions de méthane fixé pour 2025 à -50% par rapport aux émissions de méthane de l'année 2020.

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, M. Pouyanné sera tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition de trois ans dans le cadre du plan d'attribution 2023.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a constaté qu'en application du règlement intérieur du Conseil applicable à chaque administrateur, le Président-directeur général ne peut pas recourir à des produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et a pris acte de l'engagement de M. Pouyanné de ne pas recourir à de telles opérations de couverture des actions de performance attribuées.

Traitement des actions de performance en cas de départ de la Compagnie du Président-directeur général

- En cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein de la Compagnie, le Président-directeur général conserve la totalité des droits en cours d'acquisition.
- En cas de départ contraint autre que pour une faute grave ou lourde, le Conseil d'administration peut décider que le Président-directeur général conserve ses droits en cours d'acquisition au prorata temporis du temps de présence au sein de la Compagnie.
- En cas de démission ou de cessation de ses fonctions pour faute grave ou lourde, les droits en cours d'acquisition seront perdus en totalité.

Le maintien des droits en cours d'acquisition dans les conditions de départ décrites ci-dessus s'accompagne du maintien des critères de performance fixés pour l'attribution définitive des actions.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut décider de maintenir les options sur actions et les droits d'attribution des actions de performance après le départ du dirigeant, la décision du Conseil d'administration devant être spécialement motivée et prise dans l'intérêt social.

C. Détails des engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général

Indemnité de départ

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur de la Compagnie ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de l'indemnité de départ est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire qui seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort cash organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30 \$/b.

Indemnité de départ à la retraite

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés de la Compagnie concernés par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la

rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des 12 mois précédant le départ en retraite.

Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire qui seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort cash organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30\$/b.

Régimes de retraite supplémentaire

Le Président-directeur général bénéficie, conformément à la législation applicable du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, du régime complémentaire AGIRC-ARRCO.

Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE dénommé PERO (Plan d'épargne retraite obligatoire) visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisations auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TotalEnergies SE au titre de l'exercice 2023 au bénéfice du Président-directeur général s'est élevée à 2 640 euros.

(1) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Le Président-directeur général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, mis en place et financé par la Société, approuvé par le Conseil d'administration du 13 mars 2001, et dont la gestion est externalisée auprès de deux compagnies d'assurance, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019 et, pour les participants au 4 juillet 2019 partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant de la retraite supplémentaire prévue par ce régime est calculé sur la base d'une ancienneté arrêlée au 31 décembre 2019 et limitée à 20 ans.

Ce régime concerne l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE dont la rémunération de référence excédait au 4 juillet 2019 un montant égal à 8 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) fixé à 40 524 euros pour 2019 (soit 324 192 euros), montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.

Pour bénéficier de ce régime supplémentaire de retraite, les bénéficiaires doivent avoir une ancienneté d'au moins cinq ans, avoir au moins 60 ans et avoir liquidé la retraite de la sécurité sociale. Le bénéfice de ce régime supplémentaire est subordonné à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative de la Société.

L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans la Compagnie depuis le 1^{er} janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime.

La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité. Ce régime de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre 8 et 40 fois le PASS et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre 40 et 60 fois le PASS, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté arrêté au 31 décembre 2019, limité à 20 ans.

Le cumul des montants annuels versés au titre de ce régime de retraite supplémentaire et des autres régimes de retraite (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la rémunération moyenne brute (part fixe et part variable) des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait diminué à due concurrence. Le montant de la retraite supplémentaire ainsi déterminée est indexé sur la valeur du point AGIRC-ARRCO.

La retraite supplémentaire fait l'objet d'une clause de réversion aux ayants droit à hauteur de 60% de son montant en cas de décès après le départ en retraite.

RATIOS DE RÉMUNÉRATION - ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA RÉMUNÉRATION, DES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ ET DES RATIOS

Conformément à l'article L. 22-10-9, 6^e et 7^e du Code de commerce, sont communiqués ci-après les ratios entre le niveau de rémunération du Président-directeur général de TotalEnergies SE et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de TotalEnergies SE⁽²⁾, ainsi que l'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios, au cours des cinq derniers exercices.

Sont également communiqués les ratios entre le niveau de rémunération du Président-directeur général de TotalEnergies SE et les rémunérations moyenne et médiane des salariés sur un périmètre élargi représentant plus de 80% de la masse salariale selon les lignes directrices de l'Afep.

Les éléments compris dans le calcul des ratios de rémunération concernent l'ensemble des éléments de rémunération versés au cours de l'exercice N que ce soit au numérateur **pour les dirigeants mandataires sociaux** ou au dénominateur **pour les salariés** (rémunération fixe, part variable au titre de l'exercice N-1 versée au cours

de l'exercice N, rémunération exceptionnelle ou différée, intéressement-participation au titre de l'exercice N-1 versés au cours de l'exercice N, les charges et cotisations sociales patronales...) ainsi que la valorisation en normes IFRS des actions de performance attribuées au cours de l'exercice N, hors avantages en nature.

Il convient de mentionner que les charges et cotisations sociales patronales sont prises en compte pour les dirigeants mandataires sociaux et les salariés à compter de 2022, conformément aux lignes directrices de l'Afep actualisées en février 2021. Les données de 2019 à 2021 ont été retraitées tel que défini en 2022.

Les salariés compris dans le dénominateur sont les salariés qui ont été présents et actifs pendant toute l'année concernée, leur rémunération étant prise sur la base d'un temps plein. Les stagiaires, les contrats professionnels, les personnes en congé sabbatique ou en absence de longue durée ne sont ainsi pas intégrés dans le dénominateur.

Le Conseil a observé que M. Pouyanné ne peut plus acquérir de droits supplémentaires à retraite dans le cadre de ce régime, compte tenu des modalités de détermination des droits à pension prévues par ce régime et de l'ancienneté de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016. Les droits conditionnels octroyés à M. Patrick Pouyanné pour la période allant du 1^{er} janvier 1997 jusqu'au 31 décembre 2016 (inclus) sont désormais égaux à un taux de référence de 36% appliqué à la part de rémunération de référence comprise entre 8 et 40 PASS et de 20% appliqué à la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 PASS.

Les engagements pris par TotalEnergies SE à l'égard de son Président-directeur général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2023, une pension brute annuelle de retraite estimée à 682 756 euros basée sur l'ancienneté plafonnée de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016. Elle correspond à 15,90% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle de 2023 (soit 1 550 000 euros) et de la part variable versée en 2024⁽¹⁾ au titre de l'exercice 2023 (soit 2 741 950 euros).

Les engagements de TotalEnergies SE au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés pour l'ensemble des bénéficiaires auprès de compagnies d'assurance pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2023, à 18,1 millions d'euros pour le Président-directeur général (18,3 millions d'euros pour le Président-directeur général et les mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements de TotalEnergies SE vis-à-vis de ces bénéficiaires basés sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2023, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires.

Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2023, une pension brute annuelle estimée à 820 741 euros, correspondant à 19,12% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné définie ci-dessus (part fixe annuelle de 2023 et part variable versée en 2024 au titre de l'exercice 2023).

En cohérence avec les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fixés par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration a tenu compte de l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraite pour la détermination de la rémunération du Président-directeur général.

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2024.

(2) TotalEnergies SE, société mère de la Compagnie (salariés en équivalent temps plein et présents au 31 décembre pour chaque exercice de la période considérée).

Tableau des ratios au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce présenté selon les lignes directrices de l'Afep actualisées en février 2021

	2019	2020	2021	2022	2023
Évolution (en %) de la rémunération de M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TotalEnergies SE (depuis le 19 décembre 2015)	-8%	-20% ⁽¹⁾	24%	31%	18%
Information sur le périmètre de TotalEnergies SE : 3 092 collaborateurs en CDI présents et en activité (9% des effectifs France et 18% de la masse salariale France) au 31/12/2023					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3%	-7% ⁽²⁾	2%	25%	10%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	40	34	42	44	47
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	-11%	-14%	25%	5%	8%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	51	42	51	54	61
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	-11%	-18%	25%	6%	12%
Informations complémentaires sur le périmètre élargi représentant au moins 80% de la masse salariale des effectifs France au 31/12/2023 (20 261 collaborateurs)					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3%	-5% ⁽³⁾	1%	16%	5%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	59	49	61	68	79
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	-10%	-16%	25%	13%	15%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	74	61	77	86	101*
Évolution du ratio (en %) par rapport à l'exercice précédent	-12%	-19%	27%	12%	18%
Performance de TotalEnergies SE (sur une base consolidée)					
Évolution du résultat net IFRS	-2%	-164%	42%**	28%	4%
Évolution de la marge brute d'autofinancement***	7%	-40%	86%	57%	-21%

* Ce ratio aurait été de 92 sur la base de la juste valeur des actions de performance identique à celle de 2022.

** Versus 2019.

*** Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

4.3.2.2 Politique de rémunération du Président-directeur général

La politique de rémunération du Président-directeur général pour l'exercice 2024 a été arrêtée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 février 2024, en application des dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, sur proposition du Comité des

rémunérations. Elle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 24 mai 2024. Elle est fondée sur les principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux précisés ci-après.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes généraux de détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux de TotalEnergies SE sont les suivants. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration et ont été précisés, lors de la réunion du Conseil du 16 mars 2022, sur deux points particuliers : l'un concerne le traitement des actions de performance attribuées au Président-directeur général en cas de départ de la Compagnie et l'autre concerne, en cas de recrutement à l'extérieur de la Compagnie d'un dirigeant mandataire social, la possibilité pour le Conseil d'approuver un paiement compensatoire lorsque ce recrutement fait perdre à ce dernier le bénéfice d'avantages différés (*buy-out award*). Ces deux précisions ont été apportées afin de prendre en compte certaines remarques des agences de conseil en vote et de certains actionnaires :

– La rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération doit être mesurée et équitable dans un contexte de solidarité et de motivation à l'intérieur de l'entreprise. La rémunération

des dirigeants mandataires sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.

- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte une part fixe et une part variable. La part fixe est revue avec une périodicité minimale de deux ans.
- Le montant de la part variable est revu chaque année et ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantifiables et qualitatifs préétablis faisant l'objet d'un réexamen périodique par le Conseil d'administration. Les critères quantifiables sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.
- La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. Elle est déterminée en cohérence avec l'évaluation faite annuellement des performances des dirigeants mandataires sociaux et la stratégie à moyen terme de l'entreprise.

(1) La baisse de la rémunération versée à M. Pouyanné entre 2019 et 2020 s'explique d'une part, par la décision du Président-directeur général de baisser temporairement sa rémunération fixe de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 en raison du contexte économique, et d'autre part, par la forte baisse de la valorisation IFRS des actions de performance attribuées en 2020 (juste valeur unitaire de 12,40 euros par action en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros par action en 2019). Si la rémunération fixe de M. Pouyanné n'avait pas fait l'objet d'une baisse de 25% à compter du 1^{er} mai 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 et si les actions de performance attribuées avaient été valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 24,85 euros (juste valeur déterminée sur la base d'un calcul réalisé à partir des paramètres identiques et de la moyenne des cours de clôture de l'action TotalEnergies au cours l'année 2020, soit 34,957 euros), le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération moyenne des salariés de TotalEnergies SE entre 2019 et 2020 aurait été de 50 (au lieu de 42). Aux bornes du périmètre élargi, le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération moyenne des salariés entre 2019 et 2020 aurait été de 59 (au lieu de 49), et le ratio de la rémunération du Président-directeur général par rapport à la rémunération médiane des salariés entre 2019 et 2020 aurait été de 73 (au lieu de 61).

(2) La baisse de la rémunération des salariés entre 2019 et 2020 s'explique par la baisse de l'intéressement-participation en raison notamment du contexte économique et par la très forte baisse de la valorisation des actions de performance (juste valeur unitaire de 12,40 euros par action en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros par action en 2019).

(3) La baisse de la rémunération des salariés entre 2019 et 2020 s'explique par la baisse de l'intéressement-participation en raison notamment du contexte économique et par la très forte baisse de la valorisation des actions de performance (juste valeur unitaire de 12,40 euros par action en 2020, contre une juste valeur unitaire de 40,11 euros par action en 2019).

- Le Conseil d'administration suit l'évolution des parts fixe et variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur plusieurs années au regard des performances de l'entreprise.
- Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants mandataires sociaux. Ceux-ci bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite et de régimes de retraite applicables à certaines catégories de salariés de la Compagnie dans les conditions fixées par le Conseil.
- En cohérence avec les principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux fixés par le Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère, le Conseil d'administration tient compte de l'avantage que représente le bénéfice des régimes de retraite pour la détermination de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.
- Les options sur actions et les actions de performance ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec les actionnaires.

L'attribution d'options et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux est examinée au regard de tous les éléments de rémunération du dirigeant mandataire social concerné. Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

L'exercice des options et l'attribution définitive des actions de performance dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont soumis à des conditions de présence dans l'entreprise et de performance à satisfaire sur une période pluriannuelle.

Le Conseil d'administration détermine les règles relatives à la conservation d'une fraction des actions détenues par levée d'options, ainsi que des actions de performance définitivement attribuées, applicables aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la cessation du mandat social.

Les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent se voir attribuer des options sur actions ou des actions de performance au moment de leur départ.

En cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein de la Compagnie, le Président-directeur général conserve la totalité des droits en cours d'acquisition.

En cas de départ contraint autre que pour une faute grave ou lourde, le Conseil d'administration peut décider que le Président-directeur général conserve ses droits en cours d'acquisition au prorata temporis du temps de présence au sein de la Compagnie.

En cas de démission ou de cessation de ses fonctions pour faute grave ou lourde, les droits en cours d'acquisition seront perdus en totalité.

Le maintien des droits en cours d'acquisition dans les conditions de départ décrites ci-dessus s'accompagne du maintien des critères de performance fixés pour l'attribution définitive des actions.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut décider de maintenir les options sur actions et les droits d'attribution des actions de performance après le départ du dirigeant, la décision du Conseil d'administration devant être spécialement motivée et prise dans l'intérêt social.

- Les dirigeants mandataires sociaux doivent détenir au bout de trois ans d'exercice de leur mandat une quantité d'actions de la Société fixée par le Conseil.
- Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont rendus publics après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtés.
- Les dirigeants mandataires sociaux ne participent ni aux débats, ni aux délibérations des organes sociaux concernant les points à l'ordre du jour du Conseil d'administration se rapportant à l'appréciation de leur performance ou à la détermination des éléments composant leur rémunération.
- En cas de nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social, la rémunération ainsi que les avantages dont celui-ci bénéficie sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, en respectant les principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux précisés ci-avant.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, en cas de recrutement à l'extérieur de la Compagnie d'un dirigeant mandataire social, peut approuver un paiement compensatoire lorsque ce recrutement fait perdre à ce dernier le bénéfice d'avantages différés (*buy-out award*). Le Conseil s'assurera que le montant ainsi accordé ne soit pas supérieur à la perte de ces avantages et pourra soumettre son versement à des conditions de performance. L'octroi d'une rémunération exceptionnelle ou d'avantages spécifiques à raison de la prise de fonction sont proscrits, sauf décision contraire du Conseil d'administration spécialement motivée, prise dans l'intérêt social et limitée à des circonstances exceptionnelles.

Lors de sa réunion du 7 février 2023, le Conseil d'administration a arrêté une politique de restitution en matière de rémunération (« clawback policy ») selon laquelle en cas de retraitement des états financiers, la Société exigera, dans le cadre et les limites du droit applicable, la restitution dans un délai raisonnable des rémunérations variables (en espèces et/ou en titres) versées ou attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, ou autrement acquis par ces derniers, au cours des trois exercices annuels précédant la décision d'effectuer un tel retraitement à hauteur de la part de ces éléments de rémunération qui n'auraient pas dû être versés, acquis ou attribués sur la base des états financiers retraités. Par retraitement, il faut entendre tout retraitement comptable donnant lieu à une obligation de restitution conformément à la Section 10D-1 du Securities Exchange Act de 1934, des normes du New York Stock Exchange et des mesures d'application publiées à ce titre.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2024

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 février 2024, a, sur proposition du Comité des rémunérations, arrêté la politique de rémunération applicable au Président-directeur général pour l'exercice

2024, après s'être assuré de sa cohérence avec les benchmarks externes que le Comité des rémunérations a fait réaliser et après avoir pris en considération les avis exprimés par les *proxy advisors*.

A. Traitement de base du Président-directeur général (rémunération fixe) pour l'exercice 2024

Le traitement de base annuel (rémunération fixe) de M. Patrick Pouyanné au titre de ses fonctions de Président-directeur général pour l'exercice

2024 est fixé à 1 550 000 euros. Cette rémunération fixe est inchangée depuis 2022, malgré le contexte inflationniste.

B. Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2024 (exprimée en % du traitement de base)

Le montant maximum de la part variable susceptible d'être versée au Président-directeur général au titre de l'exercice 2024 est maintenu à **180%** du traitement de base (pourcentage inchangé par rapport à la part variable attribuée au titre de l'exercice 2023).

La formule de calcul de la part variable du Président-directeur général pour l'exercice 2024, d'un montant au maximum égal à 180% de son traitement de base, fait intervenir comme en 2023 des objectifs quantifiables traduisant la performance de la Compagnie pour un

maximum de 140% de la part fixe et la contribution personnelle du Président-directeur général permettant une appréciation qualitative de son management, pour un maximum de 40% de la part fixe. La part variable globale peut ainsi atteindre au maximum 180% de la part fixe de la rémunération du Président-directeur général.

Les paramètres économiques (objectifs quantifiables) sont répartis selon trois thèmes : Sécurité pour 20%, émissions de GES (Scope 1+2) pour 10%, financiers pour 110%.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de maintenir les critères de ROE en absolu, de point mort cash organique avant dividende et de ROACE benchmarké avec les mêmes pondérations que pour l'exercice 2023, pour respectivement 30%, 30% et 20% de la rémunération de base et de remplacer le critère de variation d'une année sur l'autre de la MBA à environnement de prix constant (« *Underlying Cash Flow Growth* ») pesant pour les 30% restants, par deux nouveaux critères liés à la génération de cash-flow : le critère de « *Gearing organique* » pour 20% et le critère « *cash-flow (MBA) de Integrated Power* » pour 10%.

En effet, si ce critère de variation de la MBA permet de mesurer la croissance structurelle sous-jacente de la Compagnie, il n'est pas directement calculable à partir des données financières publiées. Le Conseil d'administration a décidé également de réintroduire un critère de ratio d'endettement permettant de mesurer la génération de cash-flow sur l'année à travers la solidité du bilan de la Compagnie, élément également central dans la communication financière de la Compagnie. Sachant que ce ratio pourrait être impacté significativement par la politique M&A mise en œuvre par la Compagnie, il est proposé de le

retraiter du net des acquisitions et des cessions de l'année. Ce nouveau ratio (« *Gearing organique* ») sera donc calculé à partir de la dette nette (hors contrats de location) à la fin d'exercice retraitée du net des flux d'investissements d'acquisition et de cession de l'année, toutes ces données étant en lecture directe dans nos publications. Par ailleurs, en matière de cash-flow, le Conseil d'administration a décidé d'introduire un critère supplémentaire lié au cash-flow (MBA) de Integrated Power qui ne dépend que très partiellement des conditions de marché mais traduit la croissance de cette activité au cœur de la stratégie de transition.

Au final, sur les cinq critères financiers proposés, l'atteinte des objectifs pour deux d'entre eux (ROE pour 30% et *Gearing organique* pour 20%) pour un poids cumulé de 50% est dépendante de l'environnement alors qu'elle ne l'est pas directement pour les trois autres (point mort cash organique, ROACE benchmarké et cash-flow (MBA) d'Integrated Power) pour un poids cumulé de 60%.

Les objectifs de contribution personnelle (critères qualitatifs) restent axés sur les enjeux d'avancée de la transformation engagée de la transition énergétique.

Rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2024 (exprimée en % du traitement de base)

	% objectifs
Synthèse des objectifs quantifiables	
A. Sécurité & Emissions de gaz à effet de serre (GES)	
a) Sécurité	20%
– TRIR	6%
– FIR	6%
– Évolution du nombre d'incidents Tier 1 + Tier 2	8%
b) Évolution des émissions de GES (Scope 1+2)	10%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des critères Sécurité & Emissions de GES	30%
B. Paramètres financiers	
– Rentabilité des capitaux propres (ROE)	30%
– <i>Gearing organique</i>	20%
– Cash-flow (MBA) de Integrated Power	10%
– Point mort cash organique avant dividende	30%
– Rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), par comparaison	20%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des paramètres financiers	110%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre des objectifs quantifiables	140%
Contribution personnelle (critères qualitatifs)	
– Pilotage de la stratégie de transformation de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués aux investisseurs, notamment la croissance de la production de gaz et d'électricité, ainsi que l'évolution du mix de ses ventes	15%
– Croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité	10%
– Performance <i>Corporate Social Responsibility</i> (CSR) notamment la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, l'engagement et les notations de la Compagnie en matière de RSE, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions	15%
Pourcentage maximum susceptible d'être attribué au titre de la contribution personnelle	40%
Total	180%

Critères Sécurité et Emissions de gaz à effet de serre

Les critères Sécurité et Emissions de gaz à effet de serre sont appréciés en fonction des objectifs quantifiables présentés ci-après pour un maximum de 30% de la part fixe du Président-directeur général.

L'évolution de la sécurité sera appréciée pour un maximum de 20% en fonction de la réalisation d'un objectif annuel relatif au TRIR (*Total Recordable Injury Rate*), du nombre de décès accidentels constaté par million d'heures travaillées, FIR (*Fatality Incident Rate*), ainsi que de l'évolution de l'indicateur Tier 1 + Tier 2⁽¹⁾ :

– Le poids maximum du **critère TRIR** sera de 6% du traitement de base (comme en 2023).

- Le poids maximum sera atteint si le TRIR est inférieur à 0,62 (0,65 en 2023).
- Le poids du critère sera nul si le TRIR est supérieur ou égal à 0,97 (1,04 en 2023).
- Les interpolations seront linéaires entre ces points de calage ;
- Le poids maximum du **critère FIR** par comparaison sera de 6% du traitement de base (comme en 2023).
- à hauteur de 50% : le poids maximal de ce sous critère sera atteint s'il n'y a aucun décès accidentel et sera nul à partir d'au moins un décès accidentel,

(1) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et vols.

- à hauteur de 50% : le poids maximum de ce sous critère apprécié par comparaison avec ceux des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron), sera atteint si le FIR de TotalEnergies est le meilleur du panel des majors et il sera nul si le FIR est le moins bon du panel. Le poids du critère est calculé sur la base du FIR de TotalEnergies par interpolation linéaire entre ces deux points de calage.
- le poids maximum du critère de l'évolution du nombre d'**incidents Tier 1+Tier 2** sera de 8% du traitement de base (comme en 2023).
 - Le poids maximum sera atteint si le nombre d'incidents Tier 1+Tier 2 est égal ou inférieur à 45 (50 en 2023).
 - Le poids du paramètre sera nul si le nombre d'incidents Tier 1+Tier 2 est égal ou supérieur à 80 (90 en 2023).
 - Les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées sera appréciée, pour un maximum de 10% de la part fixe du Président-directeur général, en fonction de la réalisation d'un objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1+2) de 46 Mt CO₂e en 2015 à 38 Mt CO₂e en 2025, ce qui correspond à une minoration de 800 kt CO₂e/an, soit pour 2024 un objectif de 38,8 Mt CO₂e. Le poids maximum du critère GES sera de 10% du traitement de base :

- le poids maximum du critère, soit 10% du traitement de base, sera obtenu si les émissions de GES (Scope 1+2) sur les installations opérées atteignent l'objectif fixé de 38,8 Mt CO₂e en 2024 (contre 39,6 Mt CO₂e en 2023) ;
- le poids du critère sera nul si les émissions sont supérieures de 2 Mt CO₂e à l'objectif fixé ;
- les interpolations seront linéaires entre ces points de calage.

Détail des paramètres financiers

Les quatre critères financiers sont appréciés en fonction des objectifs quantifiables présentés ci-après, pour un maximum de 110% de la part fixe du Président-directeur général :

- La **rentabilité des capitaux propres (ROE)** telle que publiée par la Compagnie à partir du bilan et du compte de résultat consolidé, sera appréciée comme suit. Le poids maximum du critère ROE sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le ROE est supérieur ou égal à 13% ;
 - le poids du critère sera nul si le ROE est inférieur ou égal à 6% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- Le **gearing organique** sera apprécié comme suit. Le poids maximum du critère sera de 20% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 20% du traitement de base, si le gearing organique est inférieur ou égal à 10% ;
 - le poids du critère sera nul si le gearing organique est supérieur ou égal à 20% ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- Le **cash-flow (MBA) de Integrated Power** sera apprécié comme suit. Le poids maximum du critère sera de 10% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 10% du traitement de base, si le cash-flow (MBA) de Integrated Power est supérieur ou égal à 2,5 milliards de dollars ;
 - le poids du critère sera nul si le cash-flow (MBA) de Integrated Power est inférieur à 1,5 milliard de dollars ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.
- Le **point mort cash organique avant dividende** sera apprécié comme suit. Le poids maximum de ce critère sera de 30% du traitement de base :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 30% du traitement de base, si le point mort est inférieur ou égal à 25 \$/b ;
 - le poids du critère sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 35 \$/b ;
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le point mort cash organique avant dividende permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.

- La **rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE)**, par comparaison, sera appréciée comme suit. Le poids maximum du critère ROACE sera de 20% du traitement de base. Le ROACE de TotalEnergies tel que publié à partir du bilan et du compte de résultat consolidé sera comparé à la moyenne des ROACE de chacun des quatre pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron). Le ROACE est égal au résultat opérationnel net ajusté divisé par la moyenne des capitaux employés (retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes) de début et de fin d'exercice :
 - le poids maximum du critère sera atteint, soit 20% du traitement de base, si le ROACE de TotalEnergies est supérieur de 2% à la moyenne des ROACE des 4 pairs ;
 - le poids du critère sera nul si le ROACE de TotalEnergies est inférieur de 2% ou plus à la moyenne des ROACE des 4 pairs ;
 - les interpolations seront linéaires entre les deux points de calage.

Contribution personnelle

Les critères permettant d'apprécier la contribution personnelle du Président-directeur général, pour un maximum de 40% de sa part fixe, sont les suivants :

- Pilotage de la **stratégie de transformation** de la Société vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués aux investisseurs, notamment la croissance de la production de gaz et d'électricité, ainsi que l'évolution du mix de ses ventes, pour un maximum de **15%** ;
- Croissance profitable dans les **renouvelables et l'électricité**, pour un maximum de **10%** ;
- **Performance Corporate Social Responsibility (CSR)** notamment la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, l'engagement et les notations de la Compagnie en matière de RSE, ainsi que la politique de diversité dans toutes ses dimensions, pour un maximum de **15%**.

Pouvoirs du Conseil en cas de circonstances particulières

En cas de modification significative affectant le calcul des paramètres économiques pour la Compagnie (changement de norme comptable, modification de la politique des agences de notation, opération patrimoniale significative approuvée par le Conseil d'administration...), le Conseil se réserve la possibilité de calculer les paramètres *mutatis mutandis* avec justification des changements opérés, c'est-à-dire hors éléments exogènes extraordinaires.

Par ailleurs, le Conseil d'administration pourra exercer son pouvoir discrétionnaire concernant la détermination de la rémunération du Président-directeur général, en application des articles L. 22-10-16 1^{er} alinéa et L. 22-10-17 3^e alinéa du Code de commerce et dans le respect des articles L. 22-10-8 et L. 22-10-34 du Code de commerce, en cas de survenance de circonstances particulières (changement de périmètre significatif, réalisation d'une opération transformante ou évolution imprévue du contexte concurrentiel...) qui pourraient justifier que le Conseil d'administration ajuste, de façon exceptionnelle et tant à la hausse qu'à la baisse, l'un ou plusieurs des critères composant sa rémunération de façon à s'assurer que les résultats de l'application des critères décrits ci-dessus reflètent tant la performance du Président-directeur général que celle de la Compagnie soit dans l'absolu, soit en relatif par rapport aux quatre pairs de la Compagnie pour les critères économiques-mesurés en comparaison avec ses quatre pairs.

Cet ajustement serait effectué sur la rémunération variable du Président-directeur général par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, dans la limite du plafond de la rémunération variable de 180% de la rémunération fixe, après que le Conseil d'administration s'est assuré de l'alignement d'intérêts de la Société et de ses actionnaires avec ceux du dirigeant mandataire social.

En vertu de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, cette part variable annuelle ne pourra être versée qu'après l'approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

C. Actions de performance

Les attributions d'actions de performance au Président-directeur général constituent la composante long terme de sa rémunération totale. Les actions de performance attribuées le sont définitivement à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans. L'attribution définitive des actions est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance appréciées au terme de cette période d'acquisition de trois ans.

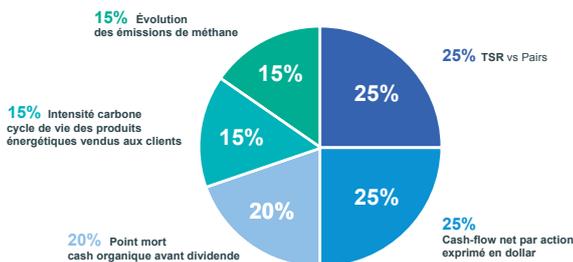
Compte tenu de la reconduction à l'identique du montant des autres éléments de rémunération, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé de faire évoluer le nombre d'actions de performance à attribuer au Président-directeur général pour le porter de 110 000 à 140 000 actions par an pour les exercices 2024, 2025 et 2026. La politique de rémunération pour l'exercice 2024 intègre une attribution de **140 000 actions de performance** au profit du Président-directeur général dans le cadre d'un plan 2024 qui ne lui sera pas spécifique.

En perspective du renouvellement du mandat d'administrateur du Président-directeur général proposé à l'unanimité par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale, ce niveau d'attribution d'actions de performance permet d'être plus en ligne avec ceux pratiqués par les sociétés de capitalisation comparables. Ainsi, il positionne la rémunération globale du Président-directeur général au 3^e quartile du panel français et à la médiane du panel international.

Pour la détermination de ce niveau d'attribution, outre l'examen des rémunérations pratiquées par les sociétés comparables, le Conseil d'administration a pris en considération la nécessité de poursuivre la stratégie de transition de la Compagnie annoncée en 2020 et dont l'ambition a été renforcée en mars 2023 et l'expérience et la capacité démontrée du Président-directeur général de mettre en œuvre avec détermination et constance cette transition énergétique s'appuyant sur deux piliers : Oil & Gas d'un côté et Electricité et Renouvelables de l'autre. Cette vision créatrice de valeur à moyen et long terme et cette stabilité stratégique sont un atout et un facteur différenciant de TotalEnergies par rapport à ses pairs. Elles doivent être encouragées par le renforcement de la part incitative à long terme de la rémunération du Président-directeur général.

Le Conseil d'administration veillera à une évolution cohérente des attributions d'actions de performance en faveur des salariés, contribuant ainsi à l'alignement des intérêts du Président-directeur général et des collaborateurs de la Compagnie avec ceux des actionnaires.

Conditions de performance



Les actions de performance seront soumises aux conditions de performance ci-après définies. Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction : (i) du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou *TSR*) par rapport à ses pairs, (ii) de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar par rapport à ses pairs, (iii) du point mort cash organique avant dividende, (iv) de l'évolution des émissions de méthane sur les installations opérées, ainsi que (v) de l'évolution de l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus aux clients de la Compagnie, appliqués de la manière suivante :

- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2024, 2025 et 2026) selon le

critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;

- Pour **25%** des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2024, 2025 et 2026) en utilisant le critère de la **variation annuelle du cash-flow net par action** exprimé en dollar.

En fonction du classement, un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année, pour ces deux premiers critères : 1^{er} : 180% de l'attribution ; 2^e : 130% de l'attribution ; 3^e : 80% de l'attribution ; 4^e et 5^e : 0%, avec un maximum de 100%.

- Pour **20%** des actions, le **critère du point mort cash organique avant dividende** sera apprécié chaque année pendant les trois années d'acquisition (2024, 2025 et 2026) comme suit :

- le taux maximum d'attribution sera atteint, soit 100% pour ce critère, si le point mort est inférieur ou égal à 25 \$/b ;
- le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 35 \$/b ;
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques⁽¹⁾. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.

Un taux d'attribution sera déterminé chaque année pour chacun des critères qui précèdent. Pour chacun de ces trois premiers critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux où sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%.

- Pour **15%** des actions, le critère de l'**évolution des émissions de méthane sur les installations opérées** sera apprécié en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de méthane fixé pour 2026 à -56% par rapport aux émissions de méthane de l'année 2020.

- le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si les émissions de méthane en 2026 atteignent l'objectif fixé,
- le taux d'attribution sera nul si les réductions des émissions de méthane sont inférieures de 10% par rapport à l'objectif fixé pour 2026,
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

- Pour **15%** des actions, le critère de l'**intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus aux clients** de la Compagnie sera apprécié en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction de cette intensité fixé pour 2026 à 17% par rapport à l'année 2015 :

- le taux maximum d'attribution, soit 100% pour ce critère, sera obtenu si l'intensité atteint en 2026 l'objectif fixé ;
- le taux d'attribution sera nul si la réduction de l'intensité est inférieure à 13% en 2026 par rapport à 2015 ;
- les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Le taux d'attribution définitif de chaque critère sera arrondi au 0,1 pour cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%).

Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera déterminé en fonction du poids de chacun des cinq critères et arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

S'agissant du plan d'actions de performance qui sera mis en place en 2024, le Conseil a ainsi décidé de reconduire 4 des 5 critères de performance du plan 2023 en maintenant les mêmes pondérations et de remplacer celui relatif à l'évolution des émissions de GES sur les installations opérées (Scope 1+2) par le critère de l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus aux clients de la Compagnie.

(1) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

En effet, le calcul de la part variable annuelle du Président-directeur général et de la majorité des dirigeants de la Compagnie comporte déjà un critère lié à l'évolution des émissions en valeur absolue de GES sur les installations opérées (Scope 1+2). L'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus mesure les émissions moyennes de GES des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie, sur l'ensemble de leur cycle de vie, depuis leur production jusqu'à leur utilisation finale, par unité d'énergie. Les résultats de cet indicateur sont en lecture directe dans les publications annuelles de la Compagnie. L'utilisation de ce nouveau critère permet de lier la rémunération incitative à long terme à l'ambition de la Compagnie et à l'objectif ultime de la stratégie de transition : réduire le contenu carbone des produits énergétiques vendus aux clients de la Compagnie, tout en leur fournissant davantage d'énergie. Ce critère permet ainsi de refléter la progression de la Compagnie dans la mise en œuvre de sa stratégie de transition.

En application de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, à l'issue de la période d'acquisition de trois années, le dirigeant mandataire social sera tenu de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions 50% des actions qui lui seront définitivement attribuées au terme de la période d'acquisition.

D. Engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général

Les engagements pris par la Société au profit du Président-directeur général portent sur les régimes de retraite, l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ à verser en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, ainsi que sur les régimes de prévoyance et de remboursement des frais de santé. Ils ont été approuvés par le Conseil d'administration du 14 mars 2018 et par l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce.

Il est rappelé que M. Pouyanné bénéficiait déjà de l'ensemble de ces dispositions lorsqu'il était salarié de la Société, à l'exception de l'engagement de versement d'une indemnité de départ en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Il est également rappelé que M. Pouyanné, entré dans la Compagnie le 1^{er} janvier 1997, a mis fin par démission à son contrat de travail qui le liait précédemment à la Société au moment de sa nomination en qualité de Directeur Général le 22 octobre 2014.

Régimes de retraite

Le Président-directeur général bénéficie, conformément à la législation applicable du régime d'assurance vieillesse de la sécurité sociale, du régime complémentaire AGIRC-ARRCO.

Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies applicable à l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE, dénommé PERO (Plan d'épargne retraite obligatoire) visé à l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale. L'engagement de la Société est limité au versement de sa quote-part de cotisation auprès de la compagnie d'assurance qui gère le régime. Au titre de ce régime de retraite, la charge comptabilisée par TotalEnergies SE au titre de l'exercice 2023 au bénéfice du Président-directeur général s'est élevée à 2 640 euros.

Le Président-directeur général bénéficie également d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, visé à l'article L. 137-11 du Code de la sécurité sociale, mis en place et financé par la Société, approuvé par le Conseil d'administration du 13 mars 2001, et dont la gestion est externalisée auprès de deux compagnies d'assurance, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012. En application de l'ordonnance 2019-697 publiée le 4 juillet 2019, ce régime est fermé à tout nouveau participant à compter du 4 juillet 2019 et, pour les participants au 4 juillet 2019 partant à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020, le montant de la retraite supplémentaire prévue par ce régime est calculé sur la base d'une ancienneté arrêtée au 31 décembre 2019 et limitée à 20 ans.

Ce régime concerne l'ensemble des salariés de TotalEnergies SE dont la rémunération de référence excédait au 4 juillet 2019 un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) fixé à

Traitement des actions de performance en cas de départ de la Compagnie du Président-directeur général

Le Conseil a porté une attention particulière aux remarques des actionnaires concernant le traitement des actions de performance attribuées au Président-directeur général en cas de départ de la Compagnie et précise désormais les points suivants :

- En cas de départ à la retraite ou de changement d'affectation au sein de la Compagnie, le Président-directeur général conserve la totalité des droits en cours d'acquisition,
- En cas de départ contraint autre que pour une faute grave ou lourde, le Conseil d'administration peut décider que le Président-directeur général conserve ses droits en cours d'acquisition au prorata temporis du temps de présence au sein de la Compagnie,
- En cas de démission ou de cessation de ses fonctions pour faute grave ou lourde, les droits en cours d'acquisition seront perdus en totalité.

Le maintien des droits en cours d'acquisition dans les conditions de départ décrites ci-dessus s'accompagne du maintien des critères de performance fixés pour l'attribution définitive des actions.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'administration peut décider de maintenir les options sur actions et les droits d'attribution des actions de performance après le départ du dirigeant, la décision du Conseil d'administration devant être spécialement motivée et prise dans l'intérêt social.

40 524 euros pour 2019 (soit 324 192 euros), montant au-delà duquel il n'existe pas de système de retraite conventionnel.

Pour bénéficier de ce régime supplémentaire de retraite, les bénéficiaires doivent avoir une ancienneté d'au moins cinq ans, avoir au moins 60 ans et avoir liquidé la retraite de la sécurité sociale. Le bénéfice de ce régime supplémentaire est subordonné à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative de la Société.

L'ancienneté acquise par M. Pouyanné au titre de ses précédentes fonctions salariées exercées dans la Compagnie depuis le 1^{er} janvier 1997 a été maintenue pour le bénéfice de ce régime.

La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité. Le montant versé au titre de ce régime de retraite est égal à la somme de 1,8% de la partie de la rémunération comprise entre 8 et 40 fois le PASS et de 1% pour la partie de la rémunération comprise entre 40 et 60 fois le PASS, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté arrêtée au 31 décembre 2019 limitée à 20 ans.

Le cumul des montants annuels versés au titre de ce régime de retraite supplémentaire et des autres régimes de retraite (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la rémunération moyenne brute (part fixe et part variable) des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait diminué à due concurrence. Le montant de la retraite supplémentaire ainsi déterminée est indexé sur la valeur du point AGIRC-ARRCO.

La retraite supplémentaire fait l'objet d'une clause de réversion aux ayants droit à hauteur de 60% de son montant en cas de décès après le départ en retraite.

Le Conseil a observé que M. Pouyanné ne peut plus acquérir de droits supplémentaires à retraite dans le cadre de ce régime, compte tenu des modalités de détermination des droits à pension prévues par ce régime et de l'ancienneté de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016.

Les droits conditionnels octroyés à M. Patrick Pouyanné pour la période allant du 1^{er} janvier 1997 jusqu'au 31 décembre 2016 (inclus) sont désormais égaux à un taux de référence de 36% appliqué à la part de rémunération de référence comprise entre 8 et 40 PASS et de 20% appliqué à la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 PASS.

Les engagements pris par TotalEnergies SE à l'égard de son Président-directeur général au titre des régimes supplémentaires de retraite à prestations définies et assimilés représenteraient ainsi, au 31 décembre 2023, une pension brute annuelle de retraite estimée à 682 756 euros basée sur l'ancienneté plafonnée de 20 ans acquise par M. Pouyanné au 31 décembre 2016. Elle correspond à 15,90% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné composée de la part fixe annuelle de 2023 (soit 1 550 000 euros) et de la part variable versée en 2024⁽¹⁾ au titre de l'exercice 2023 (soit 2 741 950 euros).

Les engagements de TotalEnergies SE au titre de ces régimes supplémentaires de retraite et assimilés (en ce compris l'indemnité de départ à la retraite) sont externalisés pour l'ensemble des bénéficiaires auprès de compagnies d'assurance pour la quasi-totalité de leur montant, le solde non externalisé étant apprécié annuellement et faisant l'objet d'un ajustement par provision dans les comptes. Le montant de ces engagements s'élève, au 31 décembre 2023, à 18,1 millions d'euros pour le Président-directeur général (18,3 millions d'euros pour le Président-directeur général et les mandataires sociaux bénéficiant de ces régimes). Ces montants correspondent à la valeur brute des engagements de TotalEnergies vis-à-vis de ces bénéficiaires basée sur les pensions brutes annuelles de retraite estimées au 31 décembre 2023, ainsi que sur une espérance de vie statistique des bénéficiaires.

Le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus dont bénéficie M. Pouyanné représenterait, au 31 décembre 2023, une pension brute annuelle estimée à 820 741 euros, correspondant à 19,12% de la rémunération brute annuelle de M. Pouyanné définie ci-dessus (part fixe annuelle de 2023 et part variable versée en 2024 au titre de l'exercice 2023).

Indemnité de départ à la retraite

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu pour les salariés de la Compagnie concernés par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des 12 mois précédant le départ en retraite.

Le bénéfice de l'indemnité de départ à la retraite est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire.

Ainsi, les conditions liées à la performance du bénéficiaire seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort cash organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30 \$/b.

L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-après.

Indemnité de départ

Le Président-directeur général bénéficie d'un engagement de versement d'une indemnité égale à deux années de rémunération brute en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. La base de référence de cette indemnité est la rémunération brute (fixe et

variable) des 12 derniers mois précédant la date de la révocation ou du non-renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ ne sera versée qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur de la Compagnie ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le bénéfice de l'indemnité de départ est soumis à des conditions liées à la performance du bénéficiaire.

Ainsi, les conditions liées à la performance du bénéficiaire seront considérées comme remplies si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- la moyenne des ratios d'endettement des trois dernières années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30% ; et
- la moyenne du point mort cash organique avant dividende des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social est inférieure ou égale à 30 \$/b.

Régime de prévoyance et de remboursement des frais de santé

Le Président-directeur général bénéficie des régimes de prévoyance décrits ci-après souscrits auprès d'organismes de prévoyance :

- un régime de prévoyance « incapacité, invalidité, décès » applicable à l'ensemble des salariés, en partie à la charge de la Société, et qui prévoit, en cas de décès du salarié marié, deux options : soit le versement d'un capital égal à 5 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, correspondant à un maximum de 3 709 440 euros en 2024, majoré en cas d'enfant à charge, soit le versement d'un capital égal à 3 fois la rémunération annuelle dans la limite de 16 fois le PASS, complété par des rentes de conjoint et d'éducation ;
- un second régime de prévoyance « infirmité, décès » entièrement à la charge de la Société, applicable aux dirigeants mandataires sociaux et dirigeants dont la rémunération brute annuelle est supérieure à 16 fois le PASS. Ce contrat, souscrit le 17 octobre 2002 avec avenants du 28 janvier 2015, 11 décembre 2015, 4 juillet 2017 et 7 juillet 2020, garantit au bénéficiaire le versement d'un capital, en cas de décès, de deux ans de rémunération définie comme étant la rémunération annuelle brute de référence base France correspondant à 12 fois le traitement de base mensuel brut du dernier mois d'activité précédant le décès ou l'arrêt de travail, auquel s'ajoute le montant le plus élevé en valeur absolue de la part variable perçue au cours de l'une des cinq dernières années d'activité, capital porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité. Le capital décès est majoré de 15% par enfant à charge.

Le capital éventuellement dû au titre de ce régime est versé sous déduction du capital éventuellement versé au titre du régime susmentionné applicable à l'ensemble des salariés.

Le Président-directeur général bénéficie également d'une voiture de fonction et du régime de remboursement des frais de santé applicable à l'ensemble des salariés.

4.3.3 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de TotalEnergies comprennent les membres du Comité exécutif. Au 31 décembre 2023, la liste des principaux dirigeants de TotalEnergies était la suivante (huit personnes comme au 31 décembre 2022) :

- Patrick Pouyanné, Président-directeur général et Président du Comex ;

- Helle Kristoffersen, Directrice générale Strategy & Sustainability, membre du Comex ;
- Stéphane Michel, Directeur général Gas, Renewables & Power, membre du Comex ;
- Thierry Pflimlin, Directeur général Marketing & Services, membre du Comex ;

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2024.

- Bernard Pinatel, Directeur général Raffinage-Chimie, membre du Comex ;
- Jean-Pierre Sbraire, Directeur Financier, membre du Comex ;
- Namita Shah, Directrice générale OneTech, membre du Comex ;
- Nicolas Terraz, Directeur général Exploration-Production, membre du Comex.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2023 des sociétés françaises et étrangères de TotalEnergies par l'ensemble des principaux dirigeants de TotalEnergies en fonction au 31 décembre 2023 (8 personnes comme au 31 décembre 2022) s'est élevé à 12,53 millions d'euros (contre 11,48 millions d'euros en 2022). La partie variable (basée sur des critères économiques, de performance Sécurité et sur la contribution personnelle) a représenté 53,2% de ce montant global de 12,53 millions d'euros.

4.3.4 Attribution des options sur actions et attribution d'actions de performance

4.3.4.1 Politique générale

En complément de la politique de développement de l'actionariat salarié, TotalEnergies SE mène une politique d'association des salariés et dirigeants à l'évolution future de ses résultats, qui consiste à mettre en place chaque année des attributions d'actions de performance. TotalEnergies SE a également procédé jusqu'en 2011 à des attributions d'options sur actions. Ces attributions sont effectuées dans le cadre de plans sélectifs sur la base des performances individuelles examinées à l'occasion de chaque attribution.

Les plans d'attribution mis en place par TotalEnergies SE portent exclusivement sur des actions TotalEnergies, aucune attribution d'actions n'étant consentie par TotalEnergies SE sur des actions de filiales cotées de la Compagnie.

Chaque attribution est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations propose la liste des bénéficiaires, les conditions ainsi que le nombre d'actions respectivement attribuées à chacun d'eux. Cette liste et les modalités d'attribution sont ensuite définitivement arrêtées par le Conseil d'administration.

Attribution d'actions de performance

Les attributions d'actions de performance consenties dans le cadre de plans sélectifs ne sont définitives qu'à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, sous réserve du respect des conditions de présence et de performance applicables. À l'issue de la période d'acquisition, les actions TotalEnergies sont définitivement attribuées aux bénéficiaires. Pour les plans antérieurs à 2022, les bénéficiaires étaient également tenus de conserver les actions qui leur étaient attribuées après la période d'acquisition, pendant une période de conservation de deux ans.

Options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription d'actions ont été consenties jusqu'en 2011. Depuis le plan 2011, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TotalEnergies et tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2020 a, par sa 21^e résolution, autorisé le Conseil d'administration pour une durée de 38 mois, à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société à certains salariés et dirigeants de la Compagnie. Cette autorisation, qui n'a pas été utilisée par le Conseil, est arrivée à échéance le 29 juillet 2023 et n'a pas été renouvelée.

4.3.4.2 Suivi des attributions aux dirigeants mandataires sociaux

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2023, M. Pouyanné ne détient aucune option de souscription d'actions TotalEnergies.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2023 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société de la Compagnie - Tableau 4 - Position-recommandation AMF - DOC-2021-02 (Annexe 2)

Dirigeants mandataires sociaux	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options (en €) ^(a)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Patrick Pouyanné						
Président-directeur général	–	–	–	–	–	–

(a) Selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2023 par chaque dirigeant mandataire social - Tableau 5 - Position-recommandation AMF - DOC-2021-02 (Annexe 2)

	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Patrick Pouyanné			
Président-directeur général	–	–	–

ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

M. Pouyanné bénéficie d'attributions d'actions de performance dans le cadre plus large des plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains salariés de la Compagnie. Les

actions de performance qui lui sont attribuées sont soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Actions attribuées à chaque mandataire social^(a) durant l'exercice 2023 par l'émetteur ou par toute société de la Compagnie - Tableau 6 - Position-recommandation AMF - DOC-2021-02 (Annexe 2)

Mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en €) ^(b)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Patrick Pouyanné Président-directeur général	Plan 2023 26/05/2023	110 000	4 069 120	27/05/2026	27/05/2026	– Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base du <i>Total Shareholder Return</i> (« TSR ») pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le TSR considéré est celui du dernier trimestre de l'année, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
Romain Garcia-Ivaldi Administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020	Plan 2023 26/05/2023	350	12 947,20	27/05/2026	27/05/2026	– Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). – Pour 20% des actions, le niveau atteint par le point mort cash organique avant dividende au regard de l'objectif fixé pour les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques ^(c) . Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.
Emma de Jonge Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 25 mai 2022	Plan 2023 26/05/2023	–	–	–	–	– Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour 2025.
Angel Pobo Administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020	Plan 2023 26/05/2023	344	12 725,25	27/05/2026	27/05/2026	– Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de méthane sur les installations opérées en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de méthane fixé pour 2025.
Total		110 694	4 094 792,45			

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2023.

(b) Conformément à la comptabilisation des actions de performance pour l'année 2023 en application de la norme IFRS 2, qui prend en compte une hypothèse de taux d'attribution de 80% des actions à l'issue de la période d'acquisition, ce montant correspondant aux actions attribuées en 2023, valorisées sur la base d'une juste valeur unitaire de 46,24 euros. Cette juste valeur a été calculée en application de la norme IFRS 2 à la date d'attribution du plan, soit le 26 mai 2023, sur la base d'un cours de clôture de l'action TotalEnergies à cette date de 55,76 euros.

(c) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

Actions attribuées devenues disponibles pour chaque mandataire social^(a) - Tableau 7 - Position-recommandation AMF - DOC-2021-02 (Annexe 2)

Mandataires sociaux	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2023	Conditions d'acquisition
Patrick Pouyanné			Les conditions de performance sont basées pour :
Président-directeur général	Plan 2020		
	18/03/2020	72 000	– Pour 1/4 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base du <i>Total Shareholder Return</i> (« TSR ») pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022). Le TSR considéré est celui du dernier trimestre de l'année, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.
Romain Garcia-Ivaldi			
Administrateur représentant les salariés depuis le 9 juin 2020	Plan 2020		
	18/03/2020		– Pour 1/4 des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022).
Emma de Jonge			
Administrateur représentant les salariés actionnaires depuis le 25 mai 2022	Plan 2020		
	18/03/2020		– Pour 1/4 des actions, le niveau atteint par le point mort cash organique avant dividende au regard de l'objectif fixé pour les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022).
Angel Pobo			
Administrateur représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020	Plan 2020		
	18/03/2020		– Pour 1/4 des actions, le critère de l'évolution des émissions de GES sur les installations <i>oil & gas</i> opérées en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES (Scope 1+2) pendant les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022).

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2023.

Pour le plan 2020, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR, à la variation annuelle du cash-flow net par action, au point mort cash organique avant dividende et à la réduction des émissions de GES (Scope 1+2), était de 100%.

Le détail du taux d'attribution par critère et par année d'acquisition est le suivant :

– Critère du TSR : 180% pour 2020, 130% pour 2021 et 80% pour 2022 ;

– Critère de la variation annuelle du cash-flow net par action : 80% pour 2020, 130% pour 2021 et 180% pour 2022 ;

– Critère du point mort cash organique avant dividende : 100% pour les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022) ;

– Critère de réduction des émissions de GES (Scope 1+2) : 100% pour les trois années d'acquisition (2020, 2021 et 2022).

4.3.4.3 Suivi des plans d'options sur actions TotalEnergies au 31 décembre 2023

Depuis le plan 2011, le Conseil d'administration n'a procédé à aucune nouvelle attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions TotalEnergies et tous les plans d'options sont arrivés à échéance.

Historique des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TotalEnergies - Information sur les options de souscription ou d'achat - Tableau 8 - Position-recommandation AMF - DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Plan
Attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TotalEnergies	néant
Date d'assemblée générale	–
Date du Conseil/date d'attribution	–
Nombre total d'options attribuées par le Conseil d'administration, dont :	–
Mandataires sociaux ^(a)	–
– P. Pouyanné	néant
– R. Garcia Ivaldi	néant
– E. de Jonge	néant
– A. Pobo	néant
Exercice possible à compter du :	–
Date d'échéance	–
Prix de souscription ou d'achat (en €)	–
Nombre cumulé d'options exercées / souscrites au 31 décembre 2023	–
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques au 31 décembre 2023	–
Nombre d'options restantes en fin d'exercice	–

(a) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2023.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les 10 salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes - Tableau 9 - Position-recommandation AMF - DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Nombre total d'options consenties/levées	Prix moyen pondéré d'exercice (en €)	Plan
Options consenties, durant l'exercice 2023, par TotalEnergies SE et les sociétés qui lui sont liées ^(a) , aux 10 salariés de TotalEnergies SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	–	–	néant
Options détenues sur TotalEnergies SE et les sociétés qui lui sont liées ^(a) , levées durant l'exercice 2023, par les 10 salariés de TotalEnergies SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date des levées, dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	–	–	néant

(a) Dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

4.3.4.4 Suivi des attributions d'actions de performance TotalEnergies au 31 décembre 2023

HISTORIQUE DE LA RÉPARTITION DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE TotalEnergies PAR CATÉGORIE DE BÉNÉFICIAIRES

La répartition des attributions d'actions de performance TotalEnergies par catégorie de bénéficiaires (principaux dirigeants, dirigeants et autres salariés) est la suivante :

	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2019^(a)	Principaux dirigeants ^(b)	13	5,1%	25 115
Décision du Conseil d'administration du 13 mars 2019	Dirigeants	290	23,5%	5 221
	Autres salariés ^(c)	10 730	71,5%	429
	Total	11 033	100%	584
Plan 2020^(a)	Principaux dirigeants ^(b)	13	4,5%	23 362
Décision du Conseil d'administration du 18 mars 2020	Dirigeants	292	23,5%	5 412
	Autres salariés ^(c)	10 838	72,0%	447
	Total	11 143	100%	604
Plan 2021	Principaux dirigeants ^(b)	8	4,0%	34 000
Décision du Conseil d'administration du 17 mars 2021 avec effet au 28 mai 2021	Dirigeants	280	23,3%	5 640
	Autres salariés ^(c)	11 039	72,6%	445
	Total	11 327	100%	579
Plan 2022	Principaux dirigeants ^(b)	8	4%	35 500
Décision du Conseil d'administration du 16 mars 2022	Dirigeants	275	23%	6 120
	Autres salariés ^(c)	11 494	73%	469
	Total	11 777	100%	624
Plan 2023^(d)	Principaux dirigeants ^(b)	8	4%	42 188
Décision du Conseil d'administration du 15 mars 2023 avec effet au 26 mai 2023	Dirigeants ^(d)	270	22%	6 468
	Autres salariés ^(c)	12 008	74%	491
	Total	12 286	100%	650

(a) Pour le plan 2019, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR, à la variation annuelle du cash-flow net par action et au point mort cash organique était de 98,9%. Pour le plan 2020, le taux d'acquisition des actions attribuées, soumises aux conditions de performance, liées au TSR, à la variation annuelle du cash-flow net par action, au point mort cash organique et à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) était de 100%.

(b) Les principaux dirigeants à la date du Conseil ayant décidé l'attribution.

(c) M. Garcia-Ivaldi est salarié de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 9 juin 2020 et a bénéficié de l'attribution de 350 actions au titre du plan 2023 et aucune au titre des plans 2021 et 2022. Mme de Jonge est salariée de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés actionnaires depuis le 25 mai 2022 et n'a pas bénéficié de l'attribution d'actions au titre du plan 2023. M. Pobo est salarié de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020 et a bénéficié de l'attribution de 344 actions au titre du plan 2023, aucune au titre du plan 2022 et de 250 actions au titre du plan 2021.

(d) Inclut 37 000 actions de performance attribuées à 4 dirigeants recrutés en 2023 dans le cadre de la décision du Conseil d'administration du 13 décembre 2023.

La répartition des attributions d'actions de performance TotalEnergies par genre et catégorie de bénéficiaires est la suivante :

		Pourcentage de bénéficiaires par genre et par catégorie de bénéficiaires		Nombre moyen d'actions de performance attribuées par bénéficiaire	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Plan 2019	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	83%	91%	1 392	1 405
	NP 10 à 14	24%	26%	288	264
	NP 9-	2%	2%	122	122
Plan 2020	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	83%	86%	1 444	1 453
	NP 10 à 14	24%	24%	299	279
	NP 9-	2%	2%	126	130
Plan 2021	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	83%	87%	1 406	1 492
	NP 10 à 14	24%	25%	298	282
	NP 9-	2%	2%	127	127
Plan 2022	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	82%	88%	1 524	1 656
	NP 10 à 14	26%	27%	328	309
	NP 9-	2%	2%	138	139
Plan 2023^(b)	Management supérieur (NP 15+) ^(a)	80%	84%	1 596	1 689
	NP 10 à 14	26%	26%	340	321
	NP 9-	2%	2%	145	147

(a) Y compris les dirigeants.

(b) Inclut 37 000 actions de performance attribuées à 4 dirigeants recrutés en 2023 dans le cadre de la décision du Conseil d'administration du 13 décembre 2023.

NP : Niveau de poste évalué selon la méthode HAY (référentiel unique de classification et d'évaluation des postes).

En 2023, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 15 mars 2023 avec effet au 26 mai 2023, a procédé à l'attribution d'un plan d'actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de TotalEnergies SE ou des sociétés de TotalEnergies. Au titre de ce plan, les actions attribuées au Président-directeur général représentent 0,004%⁽¹⁾ du capital social de la Société à la date d'attribution. Par ailleurs, lors de sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil d'administration a procédé à l'attribution d'actions de performance à quatre dirigeants nouvellement recrutés.

Les actions de performance, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution.

L'attribution définitive des actions de performance est assortie d'une condition de présence et de conditions de performance.

Pour les attributions 2023, les conditions de performance applicables sont les suivantes :

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base du *Total Shareholder Return* (« TSR ») pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le TSR considéré est celui du dernier trimestre de l'année, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes.

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025).
- Pour 20% des actions, le niveau atteint par le point mort cash organique avant dividende au regard de l'objectif fixé pour les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques⁽²⁾. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent.
- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour 2025.
- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de méthane sur les installations opérées en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de méthane fixé pour 2025.

(1) Sur la base d'un capital social divisé en 2 490 262 024 actions.

(2) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance (Non-GAAP measures) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

HISTORIQUE GÉNÉRAL DES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE TotalEnergies

Historique des attributions d'actions de performance TotalEnergies - Information sur les actions de performance attribuées - Tableau 10 - Position-recommandation AMF - DOC-2021-02 (Annexe 2)

	Plan 2019	Plan 2020	Plan 2021	Plan 2022	Plan 2023 ^(a)
Date d'Assemblée générale	01/06/2018	01/06/2018	01/06/2018	28/05/2021	26/05/2023
Date du Conseil/date d'attribution	13/03/2019	18/03/2020	28/05/2021	16/03/2022	26/05/2023
Cours de clôture à la date d'attribution	51,210 €	21,795 €	38,145 €	45,540 €	55,760 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	45,13 €	57,70 €	59,91 €	n/a	n/a
Nombre total d'actions de performance attribuées, dont :	6 447 069	6 727 352	6 764 548	7 353 271	7 985 203
Mandataires sociaux ^(b)	72 280 ^(c)	72 300 ^(c)	90 250	100 000	110 694
– P. Pouyanné	72 000	72 000	90 000	100 000	110 000
– R. Garcia-Ivaldi	n/a	n/a	–	–	350
– E. de Jonge	n/a	n/a	n/a	n/a	–
– A. Pobo	n/a	n/a	250	–	344
Début de la période d'acquisition	13/03/2019	18/03/2020	28/05/2021	16/03/2022	26/05/2023
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	14/03/2022	20/03/2023	29/05/2024	17/03/2025	27/05/2026
Taux d'acquisition après constatation des conditions de performance :					
– Dirigeant mandataire social	98,9%	100%	92,0%	n/a	n/a
– Salariés	98,9%	100%	92,0%	n/a	n/a
Nombre total d'actions de performance définitivement attribuées ^(d) à l'issue de la période d'acquisition, dont :	6 177 104	6 462 222	n/a	n/a	n/a
– P. Pouyanné	71 208	72 000	n/a	n/a	n/a
Cession possible à compter du (fin de la période de conservation)	15/03/2024	21/03/2025	30/05/2026	17/03/2025	27/05/2026
Nombre d'actions de performance attribuées :					
– Existantes au 1 ^{er} janvier 2023	–	6 574 961	6 661 580	7 320 181 ^(e)	–
– Notifiées en 2023	–	–	–	–	7 985 203
– Annulées en 2023	–	(128 577)	(98 291)	(86 348)	(42 040)
– Attribuées définitivement en 2023	–	(6 446 384)	(5 250)	(5 568)	(190)
Existantes au 31 décembre 2023	–	–	6 558 039	7 228 265	7 942 973

(a) Inclut 37 000 actions de performance attribuées le 13 décembre 2023 à 4 dirigeants recrutés en 2023 dans le cadre de la décision du Conseil d'administration du 13 décembre 2023 et de l'Assemblée générale du 26 mai 2023. Pour ces actions de performance, le début de la période d'acquisition est le 13 décembre 2023 et la date d'attribution définitive le 14 décembre 2026, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition). Le cours de clôture à la date d'attribution était de 61,36 €.

(b) Liste nominative des mandataires sociaux ayant cette qualité au cours de l'exercice 2023. M. Garcia-Ivaldi est salarié de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 9 juin 2020. Mme de Jonge est salariée de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés actionnaires depuis le 25 mai 2022. M. Pobo est salarié de TotalEnergies SE et administrateur de TotalEnergies SE représentant les salariés depuis le 14 octobre 2020.

(c) Le nombre d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux comprend les attributions d'actions de performance effectuées au profit des mandataires sociaux (administrateurs représentant les salariés ou administrateurs représentant les salariés actionnaires) ayant cette qualité à la date d'attribution.

(d) Les attributions définitives incluent les attributions anticipées à la suite du décès des bénéficiaires des actions pour le plan considéré.

(e) Donnée retraitée à la suite d'une radiation à tort de 2 600 droits à attribution.

En cas d'attribution définitive de toutes les actions de performance existantes au 31 décembre 2023, les actions correspondantes représenteraient 0,90%⁽¹⁾ du capital social de la Société à cette date.

Actions de performance attribuées aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions de performance attribuées est le plus élevé

	Nombre d'actions de performance notifiées/attribuées définitivement	Date d'attribution	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Date de disponibilité (fin de la période de conservation)
Actions de performance attribuées par décision du Conseil d'administration du 15 mars 2023, avec date d'effet au 26 mai 2023, aux 10 salariés de TotalEnergies SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date de cette décision, dont le nombre d'actions de performance attribuées est le plus élevé ^(a)	284 000	26/05/2023	27/05/2026	27/05/2026
Actions de performance attribuées définitivement durant l'exercice 2023 aux 10 salariés de TotalEnergies SE et de toutes sociétés qui lui sont liées non mandataires sociaux à la date de cette décision, dont le nombre d'actions de performance attribuées est le plus élevé	170 500	18/03/2020	20/03/2023	21/03/2025

(a) Ces actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans, soit le 27 mai 2026, sous réserve que cinq conditions de performance soient remplies.

(1) Sur la base d'un capital social divisé en 2 412 251 835 actions.

4.4 Informations complémentaires en matière de gouvernement d'entreprise

4.4.1 Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées

PROCÉDURE MISE EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ALINÉA 2 DE L'ARTICLE L. 22-10-12 DU CODE DE COMMERCE

Le Code de commerce a institué une procédure de contrôle des conventions réglementées dont l'objectif est de prévenir les éventuels conflits d'intérêts pouvant survenir entre les sociétés, leurs mandataires sociaux ou leurs actionnaires disposant d'une fraction de droit de vote supérieure à 10%. Le cadre légal est défini par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce pour les sociétés anonymes. La réglementation exclut de la procédure de contrôle de l'article L. 225-38 précité, d'une part, les conventions intragroupe conclues avec une filiale à 100% et, d'autre part, les conventions courantes et conclues à des conditions normales.

En application de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce modifié par la Loi PACTE n°2019-486 du 22 mai 2019, le Conseil d'administration a, lors de sa séance du 5 février 2020 et après examen par le Comité de gouvernance et d'éthique, approuvé une procédure dont l'objet est de préciser la méthodologie et les critères à appliquer pour la qualification de ces conventions et de permettre d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales par la Société remplissent bien ces conditions.

La procédure d'évaluation repose en premier lieu sur un processus déclaratif. Chaque collaborateur disposant d'une délégation de pouvoir complète et signe annuellement une déclaration par laquelle le déclarant atteste et confirme que toutes les conventions qu'il a conclues ou renouvelées au nom et pour le compte de la Société au cours de l'exercice écoulé, avec l'une des personnes visées par la réglementation, ou une société, association, fondation et autre groupement dans lesquels l'une des personnes visées détient un mandat social, ou encore avec une société consolidée par intégration globale non détenue à 100% par la Société, portent sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales. L'ensemble des déclarations est collecté et contrôlé par la direction Audit & Contrôle interne.

En parallèle de ce processus déclaratif, la direction Audit & Contrôle interne procède annuellement à l'examen d'un échantillon de conventions sélectionnées à partir des écritures comptables enregistrées au cours de l'exercice écoulé et à partir des déclarations établies par les délégataires de pouvoir, et s'assure que les conventions sélectionnées portent bien sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TotalEnergies SE sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2023 figure au point 4.5 de ce chapitre.

Par ailleurs, à la connaissance de TotalEnergies, il n'existe aucune convention autre que des conventions portant sur des opérations

OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002, conclues par les sociétés de la Compagnie au cours des exercices 2021, 2022 ou 2023, figure à la note 8 de l'annexe aux comptes

Cet examen est réalisé au regard, d'une part, des critères précisés dans la procédure permettant de qualifier une convention de convention courante conclue à des conditions normales et, d'autre part, des politiques et dispositifs, déployés au niveau de la Compagnie pour encadrer la conclusion des conventions. Ces dispositifs incluent notamment la politique d'achats (appel d'offres obligatoire dès que certains seuils sont dépassés), le dispositif anti-corruption, le dispositif déclaratif de prévention des conflits d'intérêts, la politique fiscale sur les prix de transfert, ainsi que les règles de facturation applicables aux opérations de la Compagnie.

La direction Audit & Contrôle interne rend compte de ses travaux dans un rapport écrit.

Le Comité d'audit examine annuellement les résultats des contrôles réalisés et s'assure de la pertinence des critères utilisés pour qualifier une convention de convention courante et conclue à des conditions normales, précisés dans la procédure. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Sur la base de ces restitutions, le Conseil d'administration s'assure chaque année que les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions. Les administrateurs directement ou indirectement intéressés à l'une ou plusieurs des conventions ne participent pas à l'évaluation de celle(s)-ci.

Concernant l'exercice 2023, les déclarations reçues par la direction Audit & Contrôle interne ont permis de confirmer que toutes les conventions conclues ou renouvelées par les signataires, au cours de l'exercice écoulé, ont porté sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales, ou ont été régulièrement autorisées par le Conseil d'administration de la Société préalablement à leur conclusion ou leur renouvellement.

Par ailleurs, l'examen des conventions sélectionnées a permis de confirmer que celles-ci ont bien porté sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

La mise en œuvre de la procédure interne d'évaluation annuelle des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales adoptée par le Conseil d'administration du 5 février 2020 n'a pas conduit à identifier de convention réglementée.

courantes et conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieurs à 10% de TotalEnergies SE et, d'autre part, une société contrôlée par TotalEnergies SE au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8). Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées.

4.4.2 Délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital et autorisation d'annuler les actions de la Société

Tableau établi en application de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce récapitulatif l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au cours de l'exercice 2023

Nature	Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital	Utilisation en 2023 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/2023 en nominal ou en nombre d'actions ^(a)	Date de la délégation ou de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)	Date d'échéance et durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration
Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 G€ de valeurs mobilières	–	10 G€	25 mai 2022 (17 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 21 ^e résolutions)	25 juillet 2024 26 mois
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Un plafond global de 2,5 G€ (soit un maximum de 1 000 millions d'actions émises avec droit préférentiel de souscription) sur lequel s'imputent :	26 millions d'actions	2,435 G€ (soit 974 millions d'actions)	25 mai 2022 (17 ^e résolution)	25 juillet 2024 26 mois
	1/ un plafond spécifique de 650 M€, soit un maximum de 260 millions d'actions, pour les émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'utilisation d'une clause d'extension), y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 22-10-54 du Code de commerce, sur lequel s'impute :	–	650 M€	25 mai 2022 (18 ^e et 20 ^e résolutions)	25 juillet 2024 26 mois
	1a/ un sous-plafond de 650 M€ en vue d'émettre, par une offre visée à l'article L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier, des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	–	650 M€	25 mai 2022 (19 ^e et 20 ^e résolutions)	25 juillet 2024 26 mois
	1b/ un sous-plafond de 650 M€ en rémunération d'apports en nature lorsque les dispositions de l'article L. 22-10-54 du Code de commerce ne sont pas applicables	–	650 M€	25 mai 2022 (21 ^e résolution)	25 juillet 2024 26 mois
	2/ un plafond spécifique représentant au maximum 1,5% du capital social le jour où le Conseil décide l'émission pour les augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise	18 millions d'actions ^(b)	18,2 millions d'actions	26 mai 2023 (16 ^e résolution)	26 juillet 2025 26 mois
Attribution d'options de souscription d'options ou d'achat d'actions aux collaborateurs de la Compagnie et des dirigeants mandataires sociaux	0,75% du capital social le jour où le Conseil décide d'attribuer les options	–	–	29 mai 2020 (21 ^e résolution)	Arrivée à échéance le 29 juillet 2023
Attribution gratuite d'actions aux collaborateurs de la Compagnie ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux	1% du capital social le jour où le Conseil décide d'attribuer les actions	8,0 millions d'actions	16,1 millions d'actions ^(c)	26 mai 2023 (15 ^e résolution)	26 juillet 2026 38 mois

(a) Sur la base du capital social au 31 décembre 2023 divisé en 2 412 251 835 actions.

(b) Le Conseil d'administration du 21 septembre 2023 a décidé de procéder à une augmentation de capital en 2024 avec un plafond de 18 000 000 actions (la souscription des actions dans le cadre de cette opération est prévue au deuxième trimestre 2024, sous réserve de la décision du Président-directeur général). En conséquence, le solde disponible de cette autorisation s'élève à 18 183 777 actions au 31 décembre 2023.

(c) Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 15^e résolution de l'AGE du 26 mai 2023 ne peut dépasser 1% du capital au jour de la décision du Conseil d'administration. En outre, les actions attribuées sous conditions de présence et de performance aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 15^e résolution de l'AGE du 26 mai 2023 ne peuvent excéder 0,015% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution, soit 361 837 actions sur la base du capital au 31 décembre 2023.

UTILISATION DE L'AUTORISATION D'ANNULER LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Aux termes de la 23^e résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022, le Conseil d'administration est autorisé à annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de 24 mois.

En 2023, faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'administration a décidé de réduire le capital social de la Société :

- le 21 septembre 2023 avec effet au 25 septembre 2023 par voie d'annulation de 86 012 344 actions autodétenues ;

- le 7 février 2023 par voie d'annulation de 128 869 261 actions autodétenues.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 6 février 2024, a fait usage de cette autorisation et a décidé de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation de 25 405 361 actions autodétenues avec effet au 12 février 2024. Le capital social de la Société au 12 février 2024 est ainsi fixé à 5 967 116 185,00 euros divisé en 2 386 846 474 actions de 2,50 euros de valeur nominale chacune.

4.4.3 Dispositions statutaires concernant la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les statuts de la Société modifiés en conséquence du projet de changement de dénomination sociale de la Société ont été approuvés par l'Assemblée générale du 28 mai 2021. Les dispositions statutaires de

TotalEnergies SE présentées ci-dessous sont celles issues des statuts de TotalEnergies SE.

4.4.3.1 Convocation des actionnaires aux Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

La convocation de l'Assemblée peut être demandée par le Conseil d'administration, le commissaire aux comptes ou un mandataire judiciaire, ainsi que par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital.

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun *quorum* n'est requis. Conformément au Règlement (CE) n°2157/2001 relatif au statut de la société européenne, l'Assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires. Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins le quart, et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Conformément au Règlement (CE) n°2157/2001 relatif au statut de la société européenne, l'Assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour

lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Un ou plusieurs actionnaires détenant une certaine fraction du capital social de la Société (calculée selon un barème dégressif en fonction du montant du capital social) peuvent demander l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée, dans les formes, conditions et délais fixés par le Code de commerce. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent notamment être adressées à la Société au plus tard 20 jours après la publication de l'avis de réunion que la Société est tenue de publier au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être motivée, la demande d'inscription de projets de résolution être accompagnée du texte des projets de résolution assortis d'un bref exposé des motifs. Les demandes d'inscription émanant d'actionnaires doivent être accompagnées d'une attestation justifiant de leur qualité d'actionnaires, ainsi que de leur détention de la fraction de capital exigée par la réglementation. L'examen du point ou du projet de résolution déposé dans les conditions réglementaires est subordonné à la transmission, par les auteurs de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes le deuxième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée.

Le Comité Social et Économique Central peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les formes, conditions et délais fixés par le Code du travail. Les demandes d'inscription de projets de résolutions doivent notamment être adressées dans un délai de 10 jours à compter de la publication de l'avis de réunion.

4.4.3.2 Admission des actionnaires aux Assemblées générales

La participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription des actions effectuée soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cette inscription est constatée par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00 h 00 (heure de Paris) le

deuxième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

4.4.4 Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Conformément à l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, sont précisées ci-après les informations se rapportant aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

– **Structure du capital social**

La structure du capital social de la Société, ainsi que les participations dont la Société a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, sont présentées aux points 6.4.1 à 6.4.3 du chapitre 6.

– **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions – Clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce**

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au point 7.2.4 du chapitre 7. Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses visées au 2° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

– **Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux**

Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux visé au 4° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce.

– **Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel**

Les règles relatives à l'exercice des droits de vote au sein des fonds communs de placement d'entreprise sont présentées au point 6.4.2 du chapitre 6.

– **Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote**

La Société n'a pas connaissance d'accord entre actionnaires visé au 6° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

– **Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration de la Société ainsi qu'à la modification des statuts**

Aucune stipulation des statuts ou une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte de disposition particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des administrateurs de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

– **Pouvoirs du Conseil d'administration en cas d'offre publique en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions**

Les délégations de compétence ou autorisations conférées par l'Assemblée générale en vigueur limitent les pouvoirs du Conseil d'administration en période d'offre publique sur les titres de la Société, celles-ci étant caduques en période d'offre.

– **Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société – Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Bien qu'un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle, la Société estime qu'il n'existe pas d'accord visé au 9° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce. La Société estime également qu'il n'existe pas d'accord visé au 10° de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce. Pour les engagements pris au profit du Président-directeur général, en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, se reporter au point 4.3.2 de ce chapitre.

4.4.5 Contrôleurs légaux des comptes

4.4.5.1 Mandats des commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris-La Défense, Cedex 1

Date de nomination : 14 mai 2004

Dernier renouvellement : 25 mai 2022 pour six exercices

Laurent Vitse, Stéphane Pédrón

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine

Date de nomination : 25 mai 2022 pour six exercices

Cécile Saint-Martin, Olivier Lotz

La durée des mandats des commissaires aux comptes est fixée par la loi française (article L. 823-3 du Code de commerce) à six exercices renouvelables. Les mandats des commissaires aux comptes expireront à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

4.4.5.2 Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)

	ERNST & YOUNG Audit				PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG S.A.			
	Montant en M\$ (HT)		%		Montant en M\$ (HT)		%		Montant en M\$ (HT)		%	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	22,8	24,6	78,1	78,7	16,4	22,2	87,1	87,4	1,8	n/a	31,6	n/a
TotalEnergies SE	5,3	5,4	18,0	17,3	2,8	4,8	14,7	18,9	1,7	n/a	29,8	n/a
Filiales intégrées globalement	17,5	19,2	60,1	61,3	13,6	17,4	72,4	68,5	0,1	n/a	1,8	n/a
Services autres que la certification des comptes – Travaux liés à l'audit	2,6	3,9	9,0	12,5	0,3	1,0	1,8	4,0	1,5	n/a	26,3	n/a
TotalEnergies SE	0,3	0,3	1,0	0,9	0,0	0,1	0,3	0,5	0,4	n/a	7,0	n/a
Filiales intégrées globalement	2,3	3,6	8,0	11,5	0,3	0,9	1,6	3,5	1,1	n/a	19,3	n/a
Sous-total	25,4	28,5	87,1	91,1	16,7	23,2	89,0	91,4	3,3	n/a	57,9	n/a
Autres prestations rendues												
Juridique, fiscal, social	3,0	2,1	10,2	6,8	1,3	1,3	6,9	5,0	1,3	n/a	22,8	n/a
Autres	0,8	0,6	2,7	2,1	0,8	0,9	4,2	3,6	1,1	n/a	19,3	n/a
Sous-total	3,8	2,8	12,9	8,9	2,1	2,2	11,0	8,6	2,4	n/a	42,1	n/a
Total	29,1	31,3	100	100	18,8	25,4	100	100	5,7	n/a	100	n/a

4.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

À l'Assemblée Générale de la société

TotalEnergies SE
2, place Jean Millier
La Défense 6
92400 Courbevoie

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 29 mai 2019 (5^e résolution), sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 13 mars 2019, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec l'association Alliance pour l'Education - United Way (anciennement United Way - L'Alliance)

Personne concernée

M. Patrick Pouyanné, Président-Directeur général de TotalEnergies SE et président de l'association Alliance pour l'Education – United Way, anciennement United Way – L'Alliance (UWA), ayant accepté cette fonction en tant que Président-Directeur général de TotalEnergies SE.

Nature, objet et modalités

Dans le cadre de son soutien à l'association Alliance pour l'Education – United Way, TotalEnergies SE a mis à disposition de l'UWA, et à titre gratuit, depuis le 31 octobre 2018, des locaux situés à Puteaux dans la Tour Michelet, dont TotalEnergies SE est le propriétaire et occupant. Cette mise à disposition constitue une opération de mécénat en nature, éligible au régime juridique et fiscal de l'article 238 bis du code général des impôts.

TotalEnergies SE et UWA (ci-après « les Parties ») ont souhaité signer une « Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit » (ci-après « la Convention TSA/UWA » ou « la Convention ») et formaliser ainsi leur accord.

Aux termes de la Convention TSA/UWA, TotalEnergies SE consent à une mise à disposition, à titre gratuit et au profit de l'UWA, de locaux à usage de bureaux dans la Tour Michelet, bâtiment A (179 m²), ainsi que d'infrastructures et de services (service courrier, photocopieur et imprimante, accès au restaurant d'entreprise sans exonération des frais d'admission, nettoyage de locaux). Ayant pris effet le 31 octobre 2018 pour se terminer le 31 décembre 2019, la Convention TSA/UWA se renouvelle tacitement par période d'un an, les Parties ayant la faculté de la résilier avec trois mois de préavis.

Le Conseil d'administration a motivé son autorisation par le fait que cette Convention s'inscrit pleinement dans la politique sociétale de TotalEnergies SE et dans le cadre des opérations de mécénat qu'elle conduit.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Lotz

Cécile Saint-Martin

Laurent Vitse

Stéphane Pédron

5

Performance extra-financière

5.1	Le développement durable au cœur de la stratégie	274	5.7	Actions en faveur du respect des droits humains	351
5.2	Modèle d'affaires	280	5.7.1	Respect des droits humains sur le lieu de travail	353
5.3	Santé et sécurité de tous	280	5.7.2	Respect des droits humains des communautés locales	354
5.3.1	Prévenir la survenance d'un accident industriel majeur	282	5.7.3	Respect des droits humains dans les activités de sûreté	355
5.3.2	Prévenir les accidents au poste de travail	283	5.8	Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	356
5.3.3	Prévenir les accidents de transport	284	5.8.1	Lutte contre la corruption	356
5.3.4	Prévenir les risques pour la santé au travail	285	5.8.2	Lutte contre l'évasion fiscale	358
5.3.5	Limiter les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs	287	5.9	Création de valeur pour les territoires d'ancrage	360
5.4	Enjeux liés au changement climatique (selon les recommandations de la TCFD)	288	5.9.1	Favoriser le développement économique des territoires	360
5.4.1	Gouvernance	288	5.9.2	Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités de la Compagnie	361
5.4.2	Stratégie	289	5.9.3	S'engager en faveur d'initiatives citoyennes	365
5.4.3	Gestion des risques	303	5.10	Sous-traitance et fournisseurs	366
5.4.4	Objectifs et indicateurs pour mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique	305	5.10.1	Les Principes fondamentaux dans les achats	367
5.4.5	Participation au dialogue avec la TCFD	308	5.10.2	Le programme Achats responsables	367
5.4.6	Taxonomie européenne	308	5.10.3	Au-delà du rang 1	369
5.5	Enjeux liés à l'environnement et la nature	324	5.10.4	Développement économique local	370
5.5.1	Politique générale et objectifs environnementaux	324	5.10.5	Délais de paiement	370
5.5.2	Prévenir les risques accidentels de pollution	325	5.11	Périmètres et méthodologie de reporting	371
5.5.3	Limiter l'empreinte environnementale des activités de la Compagnie	327	5.11.1	Référentiels	371
5.5.4	Maîtriser les atteintes à la biodiversité et à la nature dans les projets et les opérations	328	5.11.2	Périmètres	371
5.5.5	Promouvoir l'économie circulaire	331	5.11.3	Principes adoptés	372
5.6	Une Compagnie engagée pour ses collaborateurs	333	5.11.4	Précisions sur certains indicateurs	373
5.6.1	Attirer et fidéliser les talents dans leur diversité	334	5.12	Rapports de vérification	376
5.6.2	Accompagner et maintenir l'employabilité des collaborateurs	338	5.12.1	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	376
5.6.3	Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail	342	5.12.2	Rapport d'assurance raisonnable de l'un des commissaires aux comptes de TotalEnergies SE relative à certains indicateurs de performance durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	380
			5.13	Indicateurs de performance	382

Le chapitre 5 de ce Document d'enregistrement universel constitue la déclaration de performance extra-financière consolidée prévue aux articles L. 22-10-36 et L. 225-102-1 du Code de commerce et présente la manière dont la Société et les entreprises incluses dans son périmètre de consolidation, conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leurs activités, ainsi que les effets de ces activités quant au respect des droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

En application des articles précités, cette déclaration comprend également des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de

l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes en situation de handicap⁽¹⁾.

Cette déclaration de performance extra-financière a été préparée avec l'appui de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Juridique, Financière, People & Social Engagement et Strategy & Sustainability. Elle a été examinée par le Comité d'audit, puis approuvée par le Conseil d'administration.

Les données présentées dans la déclaration de performance extra-financière sont fournies à périmètre courant. Les périmètres et la méthodologie de *reporting* concernant les informations figurant dans ce chapitre sont présentés au point 5.11.

5.1 Le développement durable au cœur de la stratégie

LA DÉMARCHE DE TOTALENERGIES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

TotalEnergies est engagée dans une stratégie de transition et a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, ensemble avec la société.

TotalEnergies est présente dans environ 120 pays. La nature de ses activités et son empreinte géographique dans des environnements parfois complexes placent la Compagnie au cœur d'enjeux de société pouvant avoir trait à l'humain, à l'environnement ou à l'éthique des affaires.

L'énergie est au cœur des défis majeurs du XXI^e siècle définis dans l'Agenda 2030 des Nations Unies via les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Pour atteindre son Ambition Net Zero 2050, ensemble avec la société, la Compagnie affirme sa raison d'être : fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable et inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations.

Notre engagement s'appuie sur les valeurs définies dans notre Code de Conduite et notre démarche de développement durable s'articule autour de 4 axes :

- le climat et l'énergie durable ;
- prendre soin de l'environnement ;
- agir pour le bien-être de nos collaborateurs ;
- avoir un impact positif pour les parties prenantes.

La démarche de développement durable est portée par la Direction générale Strategy & Sustainability, dirigée par le Directeur général Strategy & Sustainability, membre du Comex.

Un Code de conduite qui affirme les valeurs et les principes d'action de la Compagnie

TotalEnergies s'appuie sur ses valeurs et ses principes d'action qui s'appliquent dans la conduite de ses opérations. Ils sont décrits dans le Code de conduite et sont d'application obligatoire dans toutes les filiales et pour tous les collaborateurs. Le Code de conduite rappelle que TotalEnergies met en œuvre les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que les principes du Pacte mondial des Nations unies et que la Compagnie s'engage à

respecter les droits humains internationalement reconnus. Il présente les engagements et les attentes de la Compagnie vis-à-vis de chacune de ses parties prenantes et sert de référence pour ses collaborateurs et toute autre personne travaillant avec la Compagnie. Il décrit également les mécanismes existants pour que chacun puisse exprimer toute préoccupation concernant la mise en œuvre du Code de conduite.

Faire évoluer notre culture collective d'entreprise en faveur du développement durable

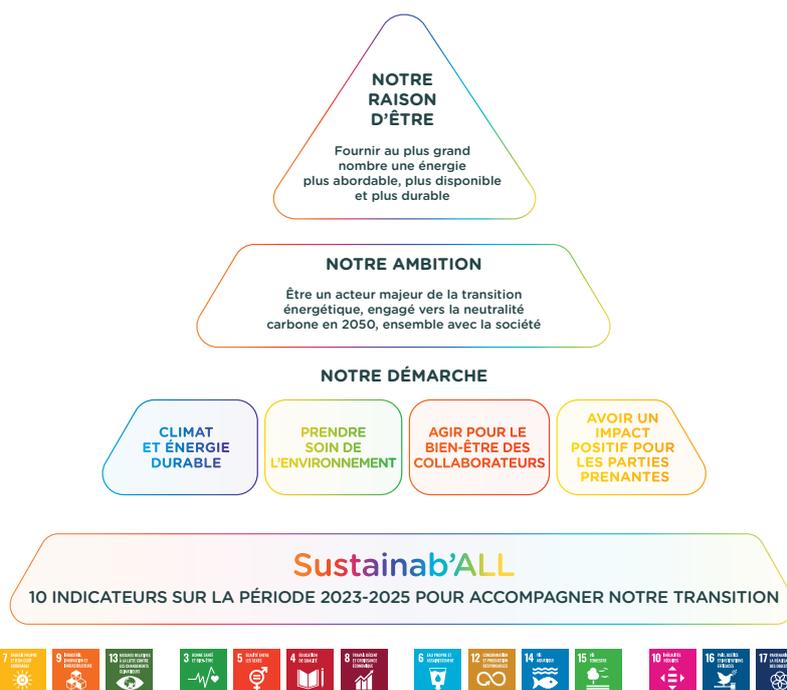
Pour faire évoluer notre culture collective d'entreprise en faveur du développement durable, nous avons mobilisé nos 100 000 collaborateurs au travers des plans de progrès définis dans chacun de nos sites dans le cadre du programme Sustainab'ALL, par lequel la Compagnie concrétise sa contribution au développement durable.

TotalEnergies, avec une volonté de transition juste, structure sa démarche de développement durable pour la conduite de ses activités afin de contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, auxquels TotalEnergies s'est engagée à contribuer dès 2016.

Soucieuse de renforcer ses efforts sur les objectifs sur lesquels elle est le plus légitime en tant que Compagnie multi-énergies intégrée, TotalEnergies associe ses collaborateurs pour l'identification des ODD sur lesquels elle peut avoir le plus d'impact en lien avec son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à l'horizon 2050, ensemble avec la société. Au travers d'ateliers, plus de 27 000 collaborateurs ont participé en 2022 à l'élaboration de 10 indicateurs en lien avec les ODD. En 2023, près de 250 sites, business units, directions ou filiales⁽²⁾ parmi les plus importantes de la Compagnie représentant 94,4% de collaborateurs, ont défini un plan d'action local construit autour des 10 indicateurs de développement durable avec des objectifs à atteindre sur leur propre périmètre d'ici 2025. Ces plans d'action sont en lien avec les activités de l'entité concernée, ses spécificités et problématiques locales. Ces plans forment le programme Sustainab'ALL par lequel TotalEnergies concrétise sa contribution au développement durable. Les contributions de la Compagnie aux ODD sont illustrées ci-après par des pictogrammes.

(1) TotalEnergies n'a pas pris d'engagements sociétaux spécifiques en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ; ces thématiques ne constituant pas des enjeux significatifs pour la Compagnie compte tenu de la nature de ses activités.

(2) Hors Hutchinson.



IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES PRINCIPAUX ENJEUX ET RISQUES

La Compagnie s'appuie sur un processus continu d'identification et de cartographie des risques pour développer des politiques sectorielles en fonction du degré de maîtrise souhaité. La Compagnie pilote ses activités en s'appuyant sur des systèmes de management internes déployés aux différents niveaux de l'entreprise.

La Compagnie évalue ainsi, régulièrement et suivant diverses modalités, les risques et impacts de ses activités dans les domaines sociaux, de la santé et la sécurité des personnes, de l'environnement, du climat, des droits humains et de l'éthique des affaires, ainsi que sur sa chaîne d'approvisionnement :

- en matière de santé et de sécurité des personnes et d'environnement, l'identification des risques résulte d'un processus dynamique qui s'appuie notamment sur le retour d'expérience intégré dans le cadre de référence HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) dénommé One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*) ;
- l'identification des risques et enjeux liés au climat est portée par la direction Sustainability & Climate ;
- l'identification des risques et enjeux sociaux est portée par la direction des Ressources humaines ;
- en matière de droits humains, TotalEnergies s'appuie en particulier sur le Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies pour identifier ses risques saillants ;
- en matière d'achats, une cartographie des risques RSE est établie et mise à jour régulièrement depuis 2012.

Conjointement à ces processus d'identification des risques, des démarches de dialogue basées sur la concertation et l'implication des parties prenantes sont mises en œuvre pour développer avec elles des relations constructives et transparentes et identifier les principaux enjeux et les principales attentes et nourrir leur évaluation et leur priorisation. Les modalités de dialogue sont présentées dans le tableau ci-après.

Les évaluations des risques et impacts sont généralement conduites :

- préalablement aux décisions d'investissement, d'acquisition et de cession dans des projets industriels de la Compagnie (évaluation par

le Comité risques des études de sécurité et de sûreté, des études d'impact notamment dans les domaines environnemental et sociétal et de l'adéquation avec la stratégie climat, avant revue par le Comité exécutif) ;

- pendant les opérations ;
- préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances (études toxicologiques et écotoxicologiques, analyses de cycle de vie).

Ces évaluations intègrent les obligations réglementaires des pays dans lesquels la Compagnie exerce ses activités et les pratiques professionnelles généralement reconnues. En outre, des systèmes de contrôle interne sont structurés et régulièrement adaptés en fonction des spécificités des domaines et des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration et la Direction générale.

TotalEnergies a ainsi identifié les principaux risques et enjeux liés à ses activités. Dans le cadre de sa déclaration de performance extra-financière, ceux-ci sont présentés en introduction des sections dédiées à la santé, à la sécurité, au changement climatique, à l'environnement, aux informations sociales, aux droits humains, à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, à sa démarche sociétale et à la relation avec ses sous-traitants et fournisseurs.

Pour chacun des enjeux identifiés, la Compagnie a déployé des politiques et plans d'action opérationnels avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs visant à réduire les impacts négatifs et augmenter les impacts positifs de ses activités d'un point de vue économique, social et environnemental.

Un dialogue ouvert avec les parties prenantes

TotalEnergies met en place des démarches de dialogue basées sur la concertation et l'implication des parties prenantes pour développer avec elles des relations constructives et transparentes. Ce dialogue contribue à l'identification des principaux risques et impacts des activités de la Compagnie, et plus largement à une meilleure compréhension de l'évolution des tendances et des attentes sociétales principales de chacune des grandes catégories de parties prenantes. L'écoute des parties prenantes est une composante clé de la transition juste.

Collaborateurs**Plus d'information**

Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 100 000 salariés - Instances représentatives du personnel - Syndicats et associations de salariés 	Sections 5.6 et 3.6
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes et questionnaires - Négociation, concertation, consultation ou information des instances représentatives du personnel - Signature d'accords - Traitement des alertes 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - 2 enquêtes d'opinion internes⁽¹⁾ en alternance une année sur deux : <ul style="list-style-type: none"> - TotalEnergies Survey : plus de 85 600 collaborateurs dans 122 pays ont participé à la dernière édition menée en 2022 ; - TotalEnergies Pulse Survey : près de 45 000 collaborateurs ont participé à cette première édition menée en 2023. - Comité Européen TotalEnergies - Instances représentatives du personnel et négociations collectives : 91,5% des effectifs disposent d'une représentation syndicale et/ou de représentants du personnel en 2023 ; 404 accords signés avec les partenaires sociaux dans le monde sont actifs en 2023 - Signature d'accords internationaux tels que celui avec IndustriALL Global Union (2015-2019). - Adhésion et participation au Global Deal⁽²⁾ (depuis 2017) - Mécanismes d'alerte 	
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène et sécurité - Santé physique et mentale, bien-être au travail, durée du travail, organisation du travail - Rémunération - Formation, employabilité et compétences, mobilité - Egalité des chances, diversité - Dialogue social - Respect des droits humains sur le lieu de travail - Responsabilité sociale et environnementale 	

Investisseurs et acteurs financiers**Plus d'information**

Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Actionnaires individuels - Investisseurs institutionnels - Coalitions d'investisseurs - Analystes financiers et extra-financiers - Agences de notation extra-financières - Acteurs de la régulation des marchés 	Sections 5.4 et 6.6 Chapitres 3, 6 et 11
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Publications financières et extra-financières - Rencontres individuelles ou collectives - Questionnaires des agences de notation et analystes (financiers et/ou extra-financiers) 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Présentations investisseurs à l'occasion de la publication des résultats annuels et trimestriels, lors d'un événement « Strategy, Sustainability & Climate » en mars, et des événements Stratégie et perspectives en septembre et « TotalEnergies' Energy Outlook » publié en novembre - De l'ordre de 1 200 rencontres organisées (entretiens individuels et <i>roadshows</i>) dont 450 échanges spécifiques sur les sujets extra-financiers - Réponses écrites aux courriers d'engagement émanant d'actionnaires ou de collectifs d'investisseurs tels que Climate Action 100+ - Assemblée générale annuelle : réponses apportées aux questions posées en ligne sur la plateforme dédiée ; réponses aux questions écrites. Pour l'Assemblée générale 2023, le Conseil d'administration a soumis pour avis aux actionnaires de TotalEnergies SE le rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2023 rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et de ses objectifs en la matière à horizon 2030, et complétant cette ambition (résolution approuvée à près de 89% des voix exprimées). 	

(1) TotalEnergies Survey est une enquête d'opinion interne pour l'ensemble des collaborateurs dans le monde permettant de recueillir leurs avis et attentes concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle de la Compagnie. TotalEnergies Pulse Survey est une enquête complémentaire du TotalEnergies Survey, lancée en 2023 sur décision du Comex pour permettre de mesurer chaque année l'engagement des collaborateurs, menée sur un périmètre Compagnie hors Hutchinson.

(2) Initiative internationale de l'OCDE et l'OIT en faveur du dialogue social.

Investisseurs et acteurs financiers		Plus d'information
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Service dédié aux relations avec les actionnaires individuels, certifié ISO 9001, qui propose un dispositif de communication complet : numéro vert, adresse électronique et adresse postale dédiés - Cercle des actionnaires - Comité consultatif des actionnaires 	Sections 5.4 et 6.6 Chapitres 3, 6 et 11
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale - Conseil d'administration - Direction Financière ; Communication financière ; Relations actionnaires individuels - Direction Juridique 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance d'entreprise - Performance financière et extra-financière - Stratégie d'investissement - Climat : stratégie et trajectoire de décarbonation ; informations sur les risques et les indicateurs de performance - Gestion des risques opérationnels, financiers et extra-financiers - Transparence - Cadres de <i>reporting</i> extra-financiers 	
Clients		Plus d'information
Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Clients particuliers (BtC) - Clients entreprises (BtB) - Collectivités locales (BtG) - Consommateurs et utilisateurs des produits et services 	Sections 5.3, 5.8, 5.9 Chapitre 2
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Relations commerciales - Gestion des grands comptes - Partenariats techniques et commerciaux - Plaintes et réclamations 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Customer Relationship Management (principalement via la plateforme Salesforce) - Equipe dédiée au suivi de près de 180 clients actifs de la Compagnie, dans le monde - Enquêtes annuelles de satisfaction clients ; enquête de satisfaction mondiale BtB menée tous les deux ans (la dernière en 2023) - Baromètre de notoriété et d'image (ayant lieu tous les deux ans) - Traitement des plaintes et réclamations 	
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Marketing/Stratégie des secteurs d'activité - Equipes commerciales - Services Consommateurs - Recherche & Développement 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité des consommateurs - Intensité carbone des produits utilisés - Services d'efficacité énergétique - Offre de produits et services bas carbone - Accès à l'énergie - Prix de l'énergie - Digitalisation des services - Droit de la concurrence 	
Fournisseurs		Plus d'information
Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de plus de 100 000 fournisseurs et sous-traitants 	Sections 5.10, 3.6
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification - Appel d'offres - Evaluation et plans d'action - Contractualisation - Sensibilisation - Audits 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Principes fondamentaux dans les achats - Processus de préqualification des fournisseurs : à fin 2022 plus de 20 800 fournisseurs ont été intégrés dans l'outil permettant de suivre le processus 	

Fournisseurs**Plus d'information**

Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - 300 audits sur site et 180 audits documentaires ont été réalisés en 2023 sur les 1 300 fournisseurs prioritaires - Enquêtes et questionnaires - Suppliers Day (tous les deux ans) - Mécanismes d'alerte, dont médiateur interne 	Sections 5.10, 3.6
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - TotalEnergies Global Procurement - Equipes achats des filiales 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre le changement climatique et prise en compte de l'empreinte carbone des fournisseurs dans la décision d'achat - Droits humains dans la chaîne d'approvisionnement (dont les risques relatifs au travail des enfants, au travail forcé, aux conditions de travail, aux discriminations, à la santé et sécurité des travailleurs) - Environnement dans la chaîne d'approvisionnement (dont les risques relatifs aux pollutions et aux atteintes à la biodiversité) - Soutien au développement économique des PME et aux entreprises du secteur adapté et protégé - Respect des conditions contractuelles et des délais de paiement 	

Associations professionnelles**Plus d'information**

Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations et associations professionnelles d'entreprises ou multiparties prenantes 	Sections 5.4, 5.5, 5.9
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Consultations - Adhésions et participations à des initiatives collectives 	Liste des associations disponible sur le site internet de TotalEnergies
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Revue tous les deux ans de la liste des associations professionnelles et chambres de commerce dont TotalEnergies est membre : la dernière revue a été effectuée en 2023 et a porté sur 1 108 organisations - Evaluation tous les deux ans des positions publiques des principales associations professionnelles dont la Compagnie est membre sur le sujet du climat - Directive applicable à la représentation d'intérêts de la compagnie TotalEnergies (décembre 2021) 	
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Affaires publiques - Secteurs d'activité - Direction Juridique - Direction Climat 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Climat : transition énergétique ; transparence et cohérence des positions soutenues - Environnement et sécurité – réglementations et gestion des risques - Emploi et développement économique 	

Société civile**Plus d'information**

Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Communautés riveraines de sites - Institutions et agences multilatérales - Universités et centres de recherche - Experts et chercheurs - ONG - Médias 	Sections 5.3, 5.4, 5.5, 5.7, 5.8, 5.9, 3.5, 3.6
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de projet - Ecoute - Interpellations et alertes - Coopération - Partenariats (notamment avec des chaires universitaires) - Médiation 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des enjeux de sécurité, environnementaux et sociétaux des nouveaux projets - Initiative et outils VPSHR (Voluntary Principles on Security and Human Rights) d'autodiagnostic et d'analyse des risques - Etudes d'impact sociétal initiées ou menées en 2023 : 61 - Gestion des plaintes des communautés riveraines - Actions citoyennes - Programme TotalEnergies Foundation 	

Société civile

Plus d'information

Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Hygiène, Sécurité et Environnement - Secteurs d'activité - Sûreté - OneTech - Sustainability & Climate - Direction Juridique - Communication - Fondation d'entreprise TotalEnergies 	Sections 5.3, 5.4, 5.5, 5.7, 5.8, 5.9, 3.5, 3.6
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Droits humains, dont les droits des Peuples autochtones et tribaux, les droits à la santé et à un niveau de vie suffisant - Climat dont la transition énergétique - Protection de l'environnement et de la biodiversité - Emploi - reconversion de sites avec une volonté de transition juste - Développement économique des territoires d'ancrage - Innovation et R&D - Accès à l'énergie - Prévention des risques accidentels majeurs - Accès à la terre, à l'espace maritime et aux ressources - Impacts sur les pratiques culturelles, religieuses et le patrimoine 	

Autorités publiques

Plus d'information

Principales parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - États hôtes - Autorités - Administrations 	Sections 5.3, 5.4, 5.5, 5.7, 5.8, 5.9, 3.5, 3.6
Principales modalités de dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Accords et autorisations - Gestion de Projet - Coopération - Médiation 	
Principaux outils et cadres du dialogue	<ul style="list-style-type: none"> - Programme de conformité - Directive applicable à la représentation d'intérêts de la compagnie TotalEnergies (décembre 2021) - Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'Homme 	
Principales entités/équipes impliquées	<ul style="list-style-type: none"> - Direction générale - Représentants pays (<i>Country Chairs</i>) - Direction Juridique - Affaires publiques - Sûreté 	
Principaux sujets d'intérêt commun et attentes identifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique - Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale - Droits humains - Protection de l'environnement et de la biodiversité - Prévention des risques accidentels majeurs - Développement économique - Accès à l'énergie 	

LA TRANSPARENCE, UN PRINCIPE D'ACTION

La Compagnie considère que la transparence est un principe d'action essentiel pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes et inscrire la Compagnie dans une démarche de progrès continu.

En attendant l'adoption d'un cadre harmonisé de *reporting* extra-financier au niveau international, TotalEnergies veille à rendre compte de sa performance sur la base des différents cadres de *reporting* communément utilisés en matière extra-financière. Ainsi, TotalEnergies se réfère aux standards de la GRI (Global Reporting Initiative) et de SASB (Sustainability Accounting Standards Board) pour lesquels des tables de correspondance détaillées sont mises à disposition sur son site

internet. TotalEnergies inclut également dans son *reporting* les indicateurs « Core » proposés par le World Economic Forum⁽¹⁾ (se reporter au chapitre 11). La Compagnie suit par ailleurs les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) pour son *reporting* sur le climat et a initié la prise en compte des recommandations de la TNFD (The Taskforce on Nature-related Financial Disclosures). TotalEnergies fournit des informations complémentaires sur son site internet, dans les pages dédiées à sa démarche développement durable.

(1) Measuring Stakeholder Capitalism Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation, White paper, septembre 2020.

ÉVALUATION DE NOTRE TRANSITION PAR DES TIERS

Notations extra-financières

	Classement par rapport à nos pairs ⁽¹⁾	
	AA	2 ^e (ex-æquo)
	28 Risque moyen	1 ^{er}
	B- Prime	1 ^{er} (ex-æquo)
	65 Avancé	n/a
	74	1 ^{er}
	A-	1 ^{er} (ex-æquo)

(1) Pairs : BP, Shell, Exxon, Chevron, Eni, Equinor.

(2) CDP : 1^{er} pour CDP Water et progrès de notre note; 1^{er} ex-æquo pour CDP Climate, maintien de notre note.

TotalEnergies est aujourd'hui reconnue dans les classements des principales agences de notation extra-financières comme une référence dans son secteur d'activité pour la qualité de sa prise en compte des questions environnementales, des exigences en matière de responsabilité sociale et de bonne gouvernance. TotalEnergies est également saluée pour sa transparence sur ces sujets. En 2023, nous nous sommes améliorés dans la majorité de nos notations extra-financières.

Nous maintenons également notre présence dans de nombreux indices extra-financiers composés des compagnies les plus performantes en

matière de développement durable. Ainsi, en 2023 TotalEnergies est présente notamment dans l'indice FTSE4Good, dans les indices DJSI World et DJSI Europe ainsi que dans le MSCI Europe ESG Leaders, le MSCI World ESG Screened et le MSCI Europe ESG Screened.

MSCI

Dans son modèle enrichi « Implied Temperature Rise » (ITR) visant à s'aligner sur les meilleures pratiques de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ), MSCI a estimé en février 2024 que TotalEnergies, avec un score ITR de 1,8 °C (le plus bas parmi ses pairs), est en ligne avec l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter la température moyenne mondiale nettement en dessous de 2 °C.

Plusieurs classements de référence ont par ailleurs confirmé en 2023 et début 2024 les progrès réalisés par la Compagnie dans le domaine de la transition énergétique et du développement durable, en particulier :

- Carbon Tracker Absolute Impact 2023** : en 2023, TotalEnergies se hisse au 2^e rang sur 25 (+1 place versus 2022) dans ce rapport qui évalue les objectifs d'émissions des 25 plus grandes compagnies Oil & Gas.
- Classement Mercom Capital Group** : TotalEnergies est le 1^{er} développeur solaire au monde.
- Ecovadis** : en 2023, TotalEnergies a obtenu une note de 83/100 pour sa filiale SAFT (qui a obtenu le statut Platinum en 2023 et se positionne dans le 99^e centile), 78/100 pour sa branche Raffinage-Chimie, et 79/100 pour sa branche Marketing & Services.
- Workforce Disclosure Initiative (WDI)** : score de 87 % en 2023 (+ 1 % versus 2022), au-dessus de la moyenne de l'industrie (66 %). Le WDI évalue la transparence des entreprises sur leur gestion des ressources humaines.
- Classement Tax transparency VBDO** : +1 point versus 2022, maintien dans le top 10 du classement.

5.2 Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires de la Société et de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, est présenté dans le rapport intégré

(se reporter au point 1.1.3 du chapitre 1). Les activités de la Compagnie sont présentées de façon détaillée dans le chapitre 2.

5.3 Santé et sécurité de tous



C'est autour de la sécurité, valeur cardinale de la Compagnie, et dans le respect des normes les plus strictes, également en matière de santé, que sont structurés les dispositifs opérationnels et les indicateurs de pilotage des activités de la Compagnie.

Les activités de TotalEnergies induisent des risques en matière de santé et de sécurité, pour les collaborateurs, le personnel des entreprises extérieures et les riverains de ses sites industriels. Par ailleurs, certains produits commercialisés par TotalEnergies sont susceptibles de présenter des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs.

Dans ce contexte, TotalEnergies a identifié ses principaux risques en matière de santé et de sécurité :

- le risque d'accident industriel majeur ;
- le risque d'accident au poste de travail ;
- le risque d'accident de transport ;
- le risque d'atteinte à la santé au travail ;
- le risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des consommateurs.

L'identification des risques et enjeux en matière de santé et de sécurité des personnes résulte d'un processus dynamique qui s'appuie notamment sur le retour d'expérience intégré dans le cadre de référence HSE dénommé One MAESTRO (*Management and Expectation Standards Towards Robust Operations*).

Pour répondre à ses enjeux, TotalEnergies s'appuie sur sa direction HSE intégrée dans la direction Strategy & Sustainability dont le Directeur général siège au Comité exécutif.

En adéquation avec les différents métiers de la Compagnie, la direction HSE coordonne la promotion et le déploiement des politiques de TotalEnergies en accompagnement des directions HSE des filiales afin de leur permettre de prévenir ou limiter les risques. Le suivi des indicateurs vise à adapter en permanence l'action de la Compagnie en matière de protection de la santé et de la sécurité des personnes.

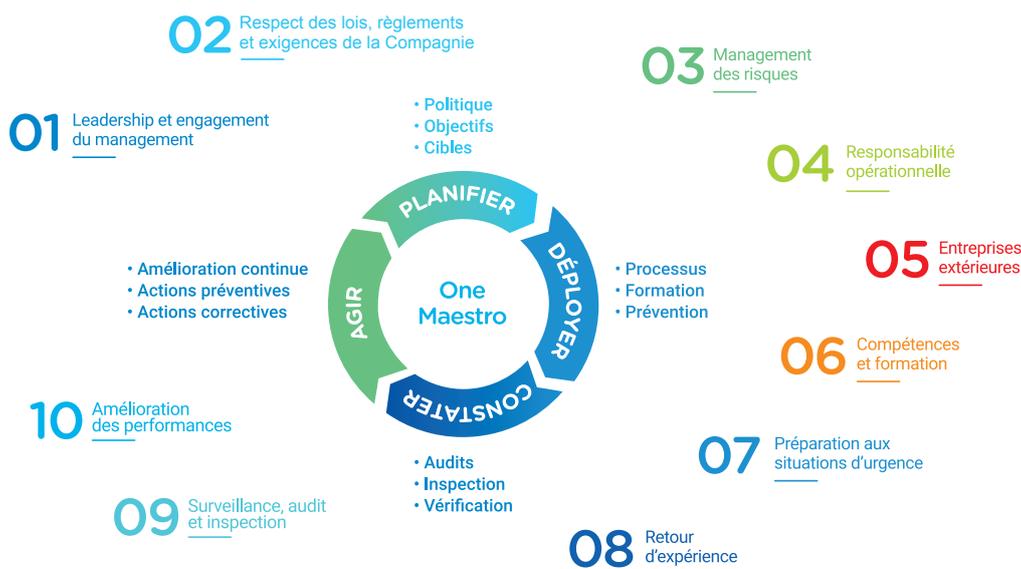
TotalEnergies s'appuie sur sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité pour la conduite de ses opérations (disponible sur son site internet).

Elle constitue le socle commun des référentiels de management de la Compagnie et précise les principes fondamentaux applicables en matière de sécurité, de sûreté, de santé, d'environnement, de qualité et d'engagement sociétal. Les directives et règles de la Compagnie définissent les exigences minimales attendues. Des spécifications générales, guides et manuels servent à la mise en pratique de ces directives et règles. Les filiales de TotalEnergies mettent en œuvre ces exigences au travers de leurs propres systèmes de management, lesquels prennent en compte les particularités et exigences réglementaires locales. Le référentiel de la Compagnie est accessible à l'ensemble des collaborateurs.

Le cadre de référence HSE commun à l'ensemble des secteurs d'activité, dénommé One MAESTRO, est déployé depuis 2018 afin de donner une

plus grande cohérence d'ensemble à l'action de la Compagnie, tout en respectant les spécificités des secteurs d'activité. Ce cadre de référence s'applique aux filiales ainsi qu'à leurs sites opérés tels que définis au point 5.11 (périmètre One MAESTRO). Il est structuré autour de 10 principes essentiels : (1) Leadership et engagement du management, (2) Respect des lois, règlements et exigences de la Compagnie, (3) Management des risques, (4) Responsabilité opérationnelle, (5) Entreprises extérieures et fournisseurs, (6) Compétences et formation, (7) Préparation aux situations d'urgence, (8) Retour d'expérience, (9) Surveillance, audit et inspection, (10) Amélioration des performances.

Les principes essentiels du référentiel One MAESTRO



Afin d'évaluer la mise en œuvre de ce cadre, les filiales de TotalEnergies opérant des sites sont auditées tous les trois à cinq ans. La périodicité des audits HSE est définie selon une approche basée sur le risque, qui prend notamment en compte les résultats des audits HSE précédents et l'état d'avancement des plans d'action correspondants. En 2023, 39 audits HSE ont été réalisés. Les filiales réalisent également une autoévaluation a minima tous les deux ans. Le protocole d'audit HSE de la Compagnie est basé sur le référentiel One MAESTRO et intègre, entre autres, les exigences des normes internationales ISO 14001:2015 et ISO 45001:2018. Le protocole d'audit est déployé en intégralité au cours des autoévaluations et selon une approche par les risques lors des audits.

Par ailleurs, le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales de TotalEnergies détenant un intérêt dans des actifs opérés par des tiers doivent promouvoir les exigences et les bonnes pratiques HSE de la Compagnie et s'efforcer de faire adopter des exigences similaires par

l'opérateur. Il prévoit également que les risques HSE de ces actifs doivent être évalués a minima tous les cinq ans et que les collaborateurs de TotalEnergies en charge de la gestion des actifs non opérés sont formés au management HSE. L'évaluation des risques de ces actifs sert de base à la démarche de promotion des règles HSE de la Compagnie mise en œuvre par le gestionnaire d'actif notamment à l'occasion des conseils d'administration. Elle peut s'exercer également lors des missions d'assistance technique ou au travers des audits ou revues HSE lorsque ceux-ci sont prévus par un pacte d'actionnaires. En 2023, la Compagnie a participé à 23 audits HSE d'actifs non opérés.

En outre, avant toute décision finale d'investissement dans un projet de construction, d'acquisition ou de cession de filiale, les dossiers présentés au Comité risques de la Compagnie sont évalués sous l'angle des risques pour la santé et la sécurité des personnes.

Nos objectifs en matière de santé et sécurité

- zéro accident mortel
- diminuer continuellement le TRIR⁽¹⁾ et atteindre un TRIR de 0,62 en 2024. L'objectif 2023 était de 0,65
- préserver la santé des collaborateurs au travail
- éviter la survenance d'un accident industriel majeur

Dans les faits

- 2 décès en 2023
- un TRIR de 0,63 en 2023 inférieur à l'objectif
- 100% des salariés exposés à un risque professionnel ont bénéficié d'un suivi médical en 2023⁽²⁾
- pas d'accident industriel majeur en 2023

(1) TRIR (Total Recordable Injury Rate) : nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées.

(2) Données issues du PSM (se reporter au point 5.11).

5.3.1 Prévenir la survenance d'un accident industriel majeur

Pour prévenir la survenance d'un accident industriel majeur, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages importants aux biens, TotalEnergies met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées. La division Risques majeurs de la direction HSE apporte son support dans l'application de cette politique.

Outre les activités de forage et de transport par pipeline, TotalEnergies dénombre, à fin 2023, 177 sites et zones d'exploitation opérés exposés à ces risques qui correspondent à l'ensemble des activités de production d'hydrocarbures, offshore ou onshore, ainsi qu'aux sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas) et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne (contre 185 sites à fin 2022 et 181 sites à fin 2021).

La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur de la Compagnie s'applique dès la conception ainsi que durant toute la vie des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles de la Compagnie, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention d'accidents, mais également sur des mesures d'atténuation des conséquences (mitigation et protection). Elles sont techniques et organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, a minima tous les cinq ans, ou lors de modification des installations. Des formations sur les risques accidentels majeurs sont organisées au siège et sur les sites en filiale pour les équipes opérationnelles.

La Compagnie est activement représentée dans des associations internationales dans le domaine de la gestion des risques d'accidents majeurs (quelques exemples : EPSC – European Process Safety Centre, CCPS – Chemical Center for Process Safety, FABIG-Fire and Blast Information Group, IOGP – International Oil & Gas Producers...) pour échanger sur des bonnes pratiques dans la maîtrise des risques d'accidents majeurs.

En matière de conception et de construction des installations, des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations de la Compagnie est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles de la Compagnie définissent le processus de maîtrise à suivre.

En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité des installations opérées par la Compagnie, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés, soit par les analyses de risques, soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus, allant de la préparation à la clôture, est défini. Le référentiel de la Compagnie prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.

À titre d'illustration, afin de maîtriser l'intégrité des **pipelines** opérés par la Compagnie, ceux-ci font l'objet de contrôles périodiques comme les contrôles de la protection cathodique, la surveillance au sol ou aérienne ou les inspections par raclure instrumentées. Ces actions sont planifiées dans le cadre des programmes de surveillance et de maintenance des canalisations. Ces contrôles et leur périodicité sont renforcés dans les

zones à forts enjeux humains ou environnementaux identifiées par l'analyse des risques.

En termes d'indicateurs, TotalEnergies suit le nombre de pertes de confinement classées Tier 1 et Tier 2 selon les définitions de l'*American Petroleum Institute* (API) et de l'*International Association of Oil & Gas Producers* (IOGP). Après avoir atteint son objectif en 2022, la Compagnie a renforcé ses exigences et s'est fixé comme nouvel objectif d'avoir un nombre d'événements Tier 1 et Tier 2 inférieur à 50 en 2023. Cet objectif a été atteint en 2023. En plus des 48 événements Tier 1 et Tier 2 liés aux opérations indiqués dans le tableau ci-dessous, la Compagnie a connu 6 événements Tier 1 ou Tier 2 dus à des actes de sabotage ou de vol en 2023.

Pertes de confinement ^(a)	2023	2022	2021
Pertes de confinement (Tier 1)	19	11	29
Pertes de confinement (Tier 2)	29	37	48
Pertes de confinement (Tier 1 et Tier 2)	48	48	77

(a) Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes (feux, explosions, blessures, etc.) telles que définies dans les normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont). Hors actes de sabotage et de vols.

Les événements Tier 1 et 2 ont eu des conséquences modérées en termes de sécurité (accidents avec arrêt, feux ou pollutions). La Compagnie n'a pas connu d'accident industriel majeur en 2023.

Afin de faire face efficacement aux conséquences d'un éventuel accident industriel majeur, TotalEnergies a mis en place, depuis plusieurs années, un **dispositif global de gestion de crise** reposant sur les éléments suivants : un système d'astreinte 24/7 dans toutes les entités de la Compagnie (filiales, branches et siège), un processus de cotation des incidents et de déclenchement des alertes, un système de management des situations d'urgence déployé dans chaque filiale qui inclut des formations régulières (parcours individuels et entraînements annuels), des équipements dédiés ou mobilisables très rapidement. Au siège, un espace de gestion de crise dédié permet de gérer, si nécessaire, deux crises majeures en simultané. Des équipes sont formées pour intervenir sur chaque fonction de la cellule de crise. Le référentiel prévoit clairement que les filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse d'accidents tels que : fuites, feux, explosions ou accidents de transport. Des exercices de grande ampleur sont organisés par les filiales afin de s'entraîner et de tester leurs dispositifs de gestion de crise.

Le contexte de la pandémie COVID-19 a montré la capacité de résilience de la Compagnie qui a su utiliser, selon différents formats, ses procédures et méthodologies pour organiser des exercices de gestion de crise en présentiel, en distanciel ou de manière hybride. Cela a été rendu possible notamment grâce au déploiement continu de cellules de crise digitales pour le siège, les secteurs et les filiales et au déploiement des formations associées. En filiales et au siège, les équipes amenées à intervenir s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. En 2023, environ 650 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en filiales et au siège.

TotalEnergies a également poursuivi le déploiement de l'*Incident Management System* (IMS) dans les filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures liquides ou de gaz naturel des secteurs Exploration-Production, Integrated LNG et Integrated Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'*International Petroleum Industry Environmental Conservation Association* (l'APIECA) et progressivement adopté par les majors. En 2023, 275 collaborateurs ont été formés à l'IMS et 7 filiales de l'Exploration-Production ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, portant à 1 055 le nombre total de collaborateurs formés et à 23 le nombre de filiales où l'IMS est déployé.

Enfin, en 2023, TotalEnergies a continué de renforcer son dispositif de continuité d'activités qui comprend un référentiel Compagnie, des formations présentielles et distancielles ainsi qu'un réseau de correspondants dans l'ensemble des entités.

5.3.2 Prévenir les accidents au poste de travail

La Compagnie dispose d'une **politique de prévention des accidents au poste de travail** qui vise à la fois le personnel des filiales et celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ces filiales. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention. Cette politique est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO.

Les indicateurs suivis par TotalEnergies intègrent les accidents du travail, qu'ils surviennent au poste de travail, lors d'un transport dans le cadre de contrats long terme ou lors d'un accident industriel. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, TotalEnergies s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur TRIR et, pour 2024, de le réduire à un niveau inférieur à 0,62 pour l'ensemble des personnels (Compagnie et entreprises extérieures). L'objectif de 2023 était de 0,65.

Indicateurs sécurité	2023	2022	2021
Millions d'heures travaillées – Tous Personnels	400	392	389
Personnel de la Compagnie	212	217	215
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	188	175	174
Nombre de décès accidentels – Tous Personnels	2	3	1
Personnel de la Compagnie	0	0	1
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	2	3	0
Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées – Tous Personnels	0,50	0,77	0,26
TRIR ^(b) : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,63	0,67	0,73
Personnel de la Compagnie	0,51	0,60	0,59
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0,77	0,76	0,91
LTIR ^(c) : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées – Tous personnels	0,40	0,45	0,48
Personnel de la Compagnie	0,42	0,51	0,47
Personnel d'entreprises extérieures ^(a)	0,38	0,39	0,48
TG ^(d) : nombre de jours d'arrêt découlant d'accidents du travail par million d'heures travaillées – Tous personnels	12	15	15

(a) Tel que défini au point 5.11.4.

(b) TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés (*Total Recordable Injury Rate*).

(c) LTIR : taux de fréquence des accidents avec arrêt (*Lost Time Injury Rate*).

(d) TG : taux de gravité.

En 2023, sur les 252 accidents du travail déclarés, 248 ont relevé de l'accidentologie au poste de travail. 72% d'entre eux sont survenus, par ordre décroissant de nombre d'accidents, lors de déplacement à pied, de manutention de charge ou d'objet, d'utilisation d'outils portatifs ou lors d'intervention sur système alimenté en énergie.

Les efforts menés en termes de sécurité ont permis de réduire le TRIR de 60% sur la période 2013 à 2023.

Ces progrès sont dus aux efforts constants en matière de sécurité et notamment :

- à la prévention des risques d'accidents graves et mortels par des campagnes visant le transport routier et les travaux à risques ;
- à la mise en place de règles et guides HSE régulièrement mis à jour et audités ;
- à la formation et la sensibilisation générale à la sécurité visant tous les niveaux de l'encadrement (formations spécifiques pour managers, Journée Mondiale de la Sécurité) ;
- aux efforts de communication HSE visant tout le personnel de la Compagnie ;
- au maintien d'objectifs HSE dans la politique de rémunération des collaborateurs (se reporter au point 5.6.1.2).

Malgré les mesures mises en œuvre et détaillées ci-dessous, deux décès accidentels sont à déplorer en 2023 parmi le personnel des entreprises extérieures. En février, aux Pays-Bas, un intervenant a perdu la vie dans un réacteur lors d'une opération de vidange de catalyseur sous atmosphère inerte. En mai, en France, pendant des travaux d'excavation dans une station-service, un intervenant a été heurté par une poutre métallique qu'il était en train de guider lors de sa manipulation avec une pelle mécanique. Pour chacun de ces accidents, des mesures de prévention spécifiques ont été prises au niveau de la Compagnie au-delà des programmes globaux déjà en place, tout particulièrement, l'interdiction de toute entrée en espace confiné sous atmosphère inerte dans le cadre des vidanges de catalyseur. Pour chaque nouvelle intervention de vidange de catalyseur, des solutions alternatives ont été élaborées, mises en œuvre dans tous les sites de TotalEnergies et diffusées au sein des réseaux sécurité de l'industrie. Les mesures de supervision des travaux dans les stations-service ont par ailleurs été renforcées.

Dans le cadre de la politique de prévention des accidents au poste de travail, TotalEnergies a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuelle et les travaux à risques pour les employés de la Compagnie et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par la Compagnie. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TotalEnergies met également en œuvre un **processus d'analyse des événements accidentels**, quelle qu'en soit leur nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités de la Compagnie, il donne lieu à une alerte de sécurité et, selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience et la mise à jour du référentiel. La remontée des anomalies et des presque accidents (près de 1 150 000 en 2023 en hausse de 53% par rapport à 2022) est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi. L'implication de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est un indicateur de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents, et traduit le niveau de culture sécurité au sein de la Compagnie.

La direction HSE intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, électricité, espaces confinés, etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les filiales dans leur démarche volontaire de **renforcement de la culture sécurité**. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates. Depuis 2020, une plateforme digitale regroupe ces différents outils ainsi que des exemples d'application, des fiches pratiques et des retours sur les notions fondamentales sur les FOH. Cette plateforme reprend les principes couverts par deux guides du référentiel One MAESTRO traitant respectivement les FOH et les approches pour une Culture de Sécurité Intégrée. La mise en œuvre de ces principes est promue au sein de la Compagnie au travers de modules dédiés intégrés dans des formations destinées aux différentes populations, ou au travers de formations spécifiques à la demande des filiales.

Au-delà des exigences de son référentiel One MAESTRO, la Compagnie dispose, depuis 2010, de 12 Règles d'or de la sécurité au poste de travail. Ces Règles d'or simples, mémorisables par tous et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail doivent être respectées scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers de la Compagnie. L'objectif des Règles d'or est d'assurer la sécurité au quotidien dans les opérations et sur les sites avec un objectif commun : « Zéro accident mortel ».

En 2022, TotalEnergies a revu la rédaction de ses Règles d'or afin qu'elles s'adressent plus directement aux acteurs sur le terrain et que ces derniers puissent se les approprier plus facilement. Ces Règles d'or ont été largement diffusées aux salariés comme aux entreprises extérieures accompagnées de nombreux supports de communications afin d'ancrer ces nouvelles Règles d'or et de permettre leur discussion et leur appropriation en filiale par les équipes. En complément, le dispositif *Stop Card* en place permet à tout intervenant de la Compagnie ou d'une entreprise extérieure d'intervenir en cas notamment de non-respect d'une Règle d'or. A partir de 2019, la Compagnie a également déployé le programme *Nos vies avant tout* comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures (10 000 réalisées en 2023 sur les sites de la Compagnie) ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au démarrage des travaux dans tous les sites industriels opérés concernés (*Feu vert sécurité*) ; et d'un outil (*Vérifications qui sauvent la vie*) permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité au minimum pour les cinq activités à risque élevé : travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur systèmes alimentés en énergie, travaux en espace confiné, travaux à chaud (*Vérifications qui sauvent la vie* - plus de 182 000 vérifications de conformité ont été réalisées dans ce cadre en 2023 au sein des sites de la Compagnie).

La bonne application du cadre de référence One MAESTRO, et plus généralement des dispositifs de la Compagnie en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des **audits**. La vérification de l'engagement HSE des entreprises extérieures passe par un processus de **qualification rigoureux**. Le référentiel prévoit que pour qu'une entreprise extérieure soit autorisée à mener des travaux à risques élevés sur un site opéré par une filiale de la Compagnie, elle doit posséder une certification de son système de management HSE par un organisme tiers reconnu ou à défaut faire l'objet d'une inspection de conformité. Enfin, le processus d'attribution d'un contrat s'appuie également sur une phase de **sélection** permettant de vérifier que les critères HSE spécifiques sont pleinement respectés. Comme indiqué précédemment, un programme de **contrôle** est également mis en place pour vérifier la bonne exécution des contrats d'un point de vue HSE. Pour les entreprises extérieures dont le volume d'heures travaillées est important, un contact privilégié (*Safety Contract Owner*) peut être désigné parmi les dirigeants des secteurs de la Compagnie ou les membres des Comités de direction des filiales de la Compagnie pour instaurer un dialogue de haut niveau avec l'encadrement de l'entreprise extérieure et renforcer l'engagement et la visibilité sur les sujets liés à l'HSE.

Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun à la politique HSE de la Compagnie. À cet effet, TotalEnergies déploie des **formations destinées aux différentes populations** (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :

- *Safety Pass* : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent » ;
- *HSE for Managers* s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités

5.3.3 Prévenir les accidents de transport

Dans le domaine du **transport routier**, la Compagnie dispose depuis de nombreuses années d'une politique visant à réduire les accidents en appliquant des standards pouvant être plus stricts que certaines réglementations locales. Cette politique, définie dans le cadre de référence One MAESTRO, s'applique à tout le personnel et aux entreprises extérieures en contrat avec les entités de la Compagnie. Elle comprend notamment l'interdiction de téléphoner en conduisant y compris avec un kit mains libres, l'interdiction d'utilisation des deux roues motorisées pour les déplacements professionnels, l'obligation de formation des conducteurs et la définition de spécifications techniques strictes pour les véhicules de la Compagnie (les véhicules légers doivent notamment répondre aux tests NCAP 5*).

de la Compagnie. Cette formation a été délivrée en classe virtuelle ainsi qu'en présentiel lors de 10 sessions en 2023, réunissant environ 230 managers ;

- *Safety Leadership for Executives* est destinée aux dirigeants de la Compagnie et centrée sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Quatre sessions ont pu être organisées en 2023 pour former environ 40 dirigeants de la Compagnie.

Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Une vingtaine d'évaluations ont été réalisées en 2023.

En complément des actions de formation, la direction HSE porte l'animation continue des thématiques HSE, avec des experts et spécialistes amenés tous les mois à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. La Journée Mondiale de la Sécurité organisée chaque année est un autre vecteur de cette animation. Elle a eu pour thème en 2023 « Risques technologiques : tous concernés, tous acteurs ». Par ailleurs, TotalEnergies encourage et promeut les initiatives de ses filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, la Compagnie reconnaît et décerne un trophée à la meilleure initiative HSE réalisée en filiale.

Enfin, en tant que valeur de TotalEnergies, la sécurité est prise en compte dans la **politique de rémunération du personnel** (se reporter au point 5.6.1.2).

Dans le domaine de la **sûreté**, la politique de la Compagnie vise à protéger les personnes et les biens de la Compagnie face à des intentions ou des actes malveillants. Pour ce faire, TotalEnergies s'appuie sur sa direction Sûreté qui développe le référentiel de la Compagnie, assure la veille de la situation sécuritaire des pays dans lesquels elle opère en vue de déterminer les mesures de sûreté générales à adopter (autorisation de déplacement par exemple). Elle apporte également son support aux filiales notamment en cas de crise. Le référentiel de sûreté de la Compagnie s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées par TotalEnergies. Il prévoit que le système de management de la sûreté des filiales doit comprendre les étapes suivantes : l'analyse de la menace, l'évaluation des risques, le choix d'une posture de sûreté, la mise en place de moyens de prévention ou de protection, le contrôle et le *reporting* puis la révision périodique. Il doit également intégrer les exigences de la réglementation locale. Le référentiel prévoit que chaque filiale développe un plan de sûreté, des procédures opérationnelles et un plan d'action. Dans le cadre des projets de développement de nouvelles activités, la direction Sûreté de la Compagnie préconise, en lien avec les secteurs d'activité, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre.

Dans chaque pays où TotalEnergies est présente, le *Country Chair* a la responsabilité de la sûreté des opérations dans le pays. Il s'assure de la mise en place des mesures et des moyens en s'appuyant sur un *Country Security Officer*. Les systèmes de management et les plans de sûreté des filiales sont régulièrement vérifiés par la direction Sûreté de la Compagnie ou le *Country Chair*. Des actions de sensibilisation et de formation et un *reporting* centralisé des événements de sûreté sont organisés par la direction Sûreté de la Compagnie.

Des exigences complémentaires sont déclinées en fonction du niveau des risques routiers du pays et de la nature de l'activité.

Depuis 2012, un vaste programme d'inspection des transporteurs est également déployé au Marketing & Services, secteur où l'activité transport est la plus importante au sein de la Compagnie avec la livraison des produits en stations-service et chez les clients particuliers. Ce programme a été étendu aux activités de transport de produits de la direction Polymères du secteur Raffinage-Chimie, aux activités de transport de soufre liquide du secteur Integrated LNG et est progressivement étendu au secteur Exploration-Production.

Il fait intervenir des experts transport indépendants qui inspectent les transporteurs sur les pratiques et processus mis en place concernant le recrutement et la formation des chauffeurs, les contrôles et la maintenance des véhicules, la gestion des trajets et le système de management HSE. À l'issue de l'inspection, un plan d'action est mis en place. En cas de manquement grave ou de mauvais résultats répétitifs, le transporteur peut être exclu de la liste des transporteurs agréés. Par ailleurs, un centre de formation existe depuis 2015 à Radès en Tunisie. Il accueille les membres du personnel des filiales ainsi que des entreprises de transport routier travaillant pour la Compagnie qui souhaitent bénéficier des formations transport proposées par le Marketing & Services.

Afin de mesurer le résultat de sa politique, TotalEnergies suit depuis de nombreuses années le nombre d'accidents graves de la route impliquant ses personnels et ceux des entreprises extérieures. Sur les cinq dernières années (2018-2023), la réduction de 63% du nombre d'accidents graves témoigne des efforts menés, notamment grâce aux campagnes de prévention à destination des conducteurs de poids lourds de transport de marchandises.

En s'appuyant sur l'utilisation des nouvelles technologies dans la prévention des accidents de la route, TotalEnergies demande, sur tous les nouveaux véhicules lourds du secteur Marketing & Services, certains systèmes d'aide et d'assistance à la conduite⁽¹⁾ partout où ces technologies sont proposées par les constructeurs. La décision a également été prise de généraliser au périmètre de la Compagnie l'utilisation des systèmes de détection de la fatigue et de la distraction, après des tests concluants effectués pendant plusieurs mois sur les véhicules lourds de la zone Afrique du Marketing & Services. Le déploiement est en cours au niveau mondial avec comme objectif de disposer de ces dispositifs ainsi que de systèmes d'alerte franchissement de ligne et d'alerte collision frontale sur tous les véhicules lourds d'ici fin 2024. Les Règles de la Compagnie demandent à ce que tous les véhicules légers de la Compagnie ainsi que les véhicules légers dédiés des prestataires soient également équipés des mêmes dispositifs lors des renouvellements de flotte.

Par ailleurs, le troisième volet pour 2023-2024 de la campagne vidéo *SafeDriver* a été lancé et a pour thème « Tous SafeDriver ». Les sujets traités sont : « Je maîtrise mon véhicule en toutes circonstances », « Je ne conduis pas si je suis fatigué et j'évite toute distraction au volant » et « Je suis attentif aux autres en conduisant ».

5.3.4 Prévenir les risques pour la santé au travail

En matière de prévention des risques pour la santé au travail, le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales de la Compagnie identifient et évaluent les risques pour la santé au poste de travail à court, moyen et long termes. Il fournit pour ce faire des guides pour la mise en application. L'analyse de ces risques pour la santé porte sur les risques de nature chimique, physique, biologique, ergonomique et psychosociaux. Elle conduit à l'établissement et au déploiement d'un plan d'action. Un correspondant Hygiène Industrielle est identifié dans les filiales et a pour mission de mettre en œuvre la politique d'identification et d'évaluation des risques pour la santé au poste de travail. Les actions sont intégrées dans les plans d'action HSE des entités et auditables dans le cadre des audits One MAESTRO.

De manière générale, **l'exposition potentielle aux produits chimiques ou dangereux** sur un site opéré par une entité de la Compagnie ou à proximité est l'un des dangers les plus suivis au regard des conséquences potentielles. Les projets de construction de nouvelles installations se conforment dès leur conception aux standards techniques internationaux afin de limiter les expositions. Pour les sites en production

Nombre d'accidents graves de la route ^(a)	2023	2022	2021
Véhicules légers et transport en commun ^(b)	4	3	1
Poids lourds de transport de marchandises ^(b)	7	12	20

(a) Renversement de véhicule ou autre accident ayant entraîné une blessure d'un membre d'équipage ou d'un passager (accident déclaré).
 (b) Véhicules de TotalEnergies ou en contrat long terme (> 6 mois) avec TotalEnergies.

Dans le domaine du **transport maritime** et du **transport fluvial**, le processus et les critères de sélection des navires et des barges sont définis par les équipes en charge du *vetting*. Ces critères prennent en compte non seulement le navire ou la barge, mais aussi l'équipage en s'assurant que celui-ci a les qualifications et formations requises selon la convention STCW (*Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers*). Ces mêmes équipes vérifient aussi l'application du système de gestion de la sécurité défini pour les navires par le code ISM (*International Safety Management*) de l'OMI (*Organisation maritime internationale*) ainsi que des recommandations de l'industrie comme l'OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) et le SIGTTO (*Society of International Gas Tanker and Terminal Operators*) dont celles prenant en compte les facteurs humain et organisationnel notamment pour la prévention des accidents de personne à bord des navires ou des barges. De plus, dans ses chartes d'affrètement, TotalEnergies impose que l'équipage appartienne à un syndicat reconnu et affilié à l'ITF (*International Transport Workers' Federation*). L'ITF représente les intérêts des syndicats de travailleurs des transports dans les organes qui prennent des décisions concernant les emplois, les conditions d'emploi ou la sécurité dans le secteur des transports, tels que l'Organisation internationale du travail (OIT) ou l'OMI.

Dans le domaine du **transport aérien**, un processus de sélection des transporteurs est mis en place pour limiter les risques liés aux déplacements du personnel de la Compagnie et des entreprises extérieures, si leur voyage est organisé par TotalEnergies. Ce processus s'appuie sur les données issues des organismes internationaux reconnus : OACI (Organisation de l'aviation civile internationale), IOSA (*IATA Operational Safety Audit*), IOGP (*International Association of Oil and Gas Producers*), et des recommandations d'autorités d'aviations civiles. Les compagnies aériennes qui ne disposent pas d'une notation par un organisme international font l'objet d'une évaluation par un organisme indépendant missionné par la Compagnie.

opérés par une entité de la Compagnie et soumis à ce risque, le référentiel One MAESTRO structure la démarche de prévention en plusieurs étapes :

- en premier lieu, les produits dangereux tels que les produits CMR (Cancérogène, Mutagène ou Reprotoxique) sont recensés de façon exhaustive et leurs dangers identifiés ;
- puis, les expositions potentielles à des niveaux pouvant présenter un risque pour la santé du personnel, des entreprises extérieures ou des riverains, sur le site ou à proximité, sont identifiées et évaluées, et des mesures de prévention ou de mitigation sont mises en œuvre pour maîtriser les risques ;
- enfin, la démarche est contrôlée (contrôle d'atmosphère, suivi médical spécifique, audits, etc.) en vue de vérifier son efficacité et de mettre en œuvre des actions d'amélioration si nécessaire. Elle est également formalisée dans un dossier d'évaluation des risques régulièrement révisé par la filiale.

(1) Tels que l'alerte de franchissement de ligne (LDW - Lane Departure Warning), le système de freinage électronique (EBS Electronic Braking system), le freinage automatique d'urgence (AEB - Advanced Emergency Braking) pour les véhicules moteurs, et le système anti-renversement (RSS - Roll Stability Support) pour les semi-remorques.

Une enquête annuelle Hygiène Industrielle est envoyée aux filiales de la Compagnie afin d'évaluer le taux de mise en œuvre des analyses de risques au poste de travail, pour s'assurer que les expositions potentielles ont bien été identifiées, et que les plans d'action existent.

	2023	2022	2021
Entités ayant effectué les analyses de risques santé au poste de travail	92%	91%	88%

En complément du référentiel One MAESTRO, la Compagnie est dotée d'un référentiel santé, qui a fait l'objet d'une revue complète et d'une approbation par la Directrice générale People & Social Engagement en 2022.

La politique santé s'intègre dans la démarche de la Compagnie en matière de développement durable et comprend des exigences sur la santé au travail qui s'appliquent aux salariés de la Compagnie dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi qu'aux salariés des entreprises extérieures travaillant sur ses sites.

La prévention de la santé au travail a pour but de préserver la santé mentale et physique des salariés de la Compagnie par la mise en œuvre d'une politique adaptée d'analyse et de prévention des risques. Elle vise également à s'assurer de leur aptitude au travail et à éviter les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La Compagnie a structuré son organisation en 2018, en nommant un médecin coordinateur en charge de la politique de Santé. Il organise une veille active et promeut les sujets de la santé en participant régulièrement à des échanges entre pairs, notamment dans le cadre de l'*association de médecins coordinateurs de grands Groupes* de dimension internationale. Il s'appuie par ailleurs, sur un Comité médical conseil qui se réunit régulièrement pour évoquer les grands thèmes de santé en lien avec les activités de la Compagnie. Ce Comité décide au besoin d'activer des stratégies de prévention sanitaire complémentaires. Composé d'experts scientifiques externes, il associe également des dirigeants et les acteurs de la Compagnie concernés par ces questions. Le médecin coordinateur anime également le Comité de pilotage santé, organe de gouvernance de la santé, qui réunit, trimestriellement, les référents santé des différents secteurs d'activité de la Compagnie. La Compagnie s'est notamment fixé comme objectif que 100% des sites du périmètre PSM disposent d'un référent santé (santé mentale et physique). Cet objectif a été atteint en 2023.

Par ailleurs, compte tenu de son activité et son exposition, TotalEnergies est dotée d'un département médical international qui conçoit, coordonne et supervise la logistique médicale opérationnelle à l'international. Il est l'échelon décisionnaire en matière de sécurité médicale des expatriés et des nationaux. Il coordonne, pour les filiales à l'étranger, l'organisation des services de santé, les bilans d'aptitude des salariés, le suivi et l'assistance médicale aux salariés et aux familles des expatriés et les évacuations sanitaires. Il assure également les missions d'audits des structures médicales dans les pays où TotalEnergies est présente et émet des recommandations.

Dans le cadre de sa politique santé, la Compagnie a mis en place une politique de prévention des **risques psychosociaux** (RPS) dont l'objectif est de protéger la santé mentale des collaborateurs et s'est dotée d'un programme mondial visant à permettre la prise en charge de l'ensemble des collaborateurs exposés où qu'ils soient dans le monde. La prise en compte de la santé mentale par la Compagnie s'inscrit dans un cadre plus large lié au bien-être et à la qualité de vie au travail, qui intègre notamment la protection sociale, les modes et l'environnement de travail,

la prise en compte de la sphère familiale, l'écoute et la bienveillance à tous les niveaux de management. Ce programme est piloté par la direction People & Social Engagement, le médecin coordinateur de la Compagnie et les référents santé - RPS nommés dans chaque secteur d'activité de TotalEnergies, et s'appuie sur des comités locaux de prévention des RPS réunissant des représentants des salariés et de l'employeur. Tout collaborateur volontaire peut également participer à ces comités et ainsi contribuer à la définition et au développement d'initiatives locales sur ce sujet. Cela permet d'adapter au mieux les approches en matière de santé mentale aux contextes locaux. La Compagnie s'est fixé comme objectif que 100% des filiales du périmètre PSM disposent d'un Comité de prévention des RPS d'ici fin 2024. Fin 2023, 65% des filiales avaient mis en place un Comité de ce type. Le programme repose sur trois niveaux :

- la prévention primaire qui consiste à évaluer de manière systématique selon une méthodologie issue du référentiel One MAESTRO, les risques psychosociaux au poste de travail et les impacts des réorganisations sur la santé mentale, pour agir à la source, réduire ou supprimer tout risque potentiel ;
- la prévention secondaire qui consiste à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs via un kit de prévention des RPS.

Ce kit, support premier de toute formation, est traduit en 11 langues et validé par des experts internationaux. Il se compose d'un guide méthodologique à destination des directeurs de site et de deux guides pratiques pour les managers et collaborateurs. Après une définition des RPS et des facteurs de risques pour la santé mentale, il présente les impacts, les enjeux humains et sociétaux des RPS et une méthodologie afin de les prévenir sur le lieu de travail. Enfin, il propose des fiches pratiques en cas de difficultés, de situation à risque ou de crise.

Consciente du rôle clé des managers dans l'équilibre psychologique et la santé mentale, la Compagnie les sensibilise sur leur rôle dans la prévention de ces risques au quotidien et à l'impact de l'environnement de travail sur le bien-être de leurs collaborateurs. La formation à la prévention des RPS (e-learning et vidéos pédagogiques) a été entièrement revue en 2022 et est accessible à tous sur la plateforme de formation. Elle aborde notamment les thématiques de stress, harcèlement (moral et sexuel) et burn out. Un suivi du déploiement de cette formation a été mis en place. À fin 2023, 49% des managers l'avaient suivie, ce qui représente un progrès de 2 points par rapport à 2022. En outre, en 2023, la Compagnie a lancé une formation « Premiers Secours en santé mentale » pour permettre une meilleure compréhension des difficultés psychologiques, réussir les premiers accompagnements et rediriger vers les interlocuteurs appropriés. Après un pilote destiné aux référents santé-RPS, médecins, infirmiers, assistants sociaux et représentants du personnel, cette formation est désormais ouverte à tous les collaborateurs.

Avec une volonté de transparence et de dialogue en matière de santé mentale, la Compagnie met à disposition des collaborateurs sur l'intranet des questionnaires établis et scientifiquement validés par des organismes reconnus permettant une mesure individuelle du stress, de l'anxiété et de la dépression ainsi qu'une évaluation collective des facteurs de RPS de l'environnement de travail.

Ainsi, les référents santé peuvent piloter la prévention des RPS pour en diminuer les impacts sur la santé mentale, de façon autonome et au plus près des collaborateurs.

- la prévention tertiaire, assurée par des experts internationaux, qui apporte un dispositif d'écoute et d'accompagnement à tout collaborateur, en plus de 60 langues et cultures, via une hot-line gratuite en 24/7 (également accessible aux salariés des entreprises extérieures) et jusqu'à 3 visio-consultations prises en charge par la Compagnie.

	2023	2022	2021
Pourcentage de filiales ayant déployé un dispositif d'écoute	87%	85%	85%
Pourcentage de filiales ayant procédé à une mesure du stress sur les deux dernières années	55%	58%	57%

Données issues du PSM.

Ce dispositif garantit anonymat, confidentialité et sécurité des données personnelles tout au long de la prise en charge. Il est facilement accessible sur l'intranet de la Compagnie. Le Comité de pilotage de la santé suit trimestriellement le statut d'avancement du déploiement de ce dispositif au sein de chaque secteur d'activité.

	2023	2022	2021
Pourcentage de filiales ayant nommé un référent RPS	100%	97%	96%

Données issues du Comité de pilotage santé.

En termes de **suivi médical**, la Directive « Les essentiels du contrôle interne » prévoit que chaque filiale propose à ses salariés, un bilan de santé à minima tous les deux ans (sauf réglementations différentes ou contexte local spécifique) et formalise sa procédure de suivi médical en tenant compte des exigences de la législation locale (fréquence, type d'examen, etc.) et du degré d'exposition de son personnel aux différents risques. Le suivi médical des collaborateurs s'effectue dans un service de santé qu'il soit interne (services de santé au travail en France, cliniques dans cinq pays d'Afrique) ou externe. À fin 2023, 69% des filiales proposent un bilan de santé tous les 2 ans.

Plus largement, TotalEnergies soutient la **promotion de la santé individuelle et collective** dans ses pays d'implantation à travers notamment des campagnes de vaccination et de dépistage de certaines

maladies (COVID-19, sida, cancer, paludisme, etc.) à destination des salariés, de leurs familles et des communautés locales. Elle développe également des dispositifs de protection sociale (se reporter au point 5.6.1.2). Des actions de sensibilisation aux risques pour la santé (participation à la campagne octobre rose pour sensibiliser sur le cancer du sein, actions de prévention sur le risque cardiovasculaire dans le cadre de la Journée mondiale du cœur, etc.) sont également mises en œuvre de manière régulière.

Dans le domaine de la santé, TotalEnergies suit les indicateurs suivants :

Indicateurs santé (périmètre PSM)	2023	2022	2021
Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier	100%	99%	97%
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale)	107	129	158

Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent 69% des maladies professionnelles déclarées en 2023, contre 70% en 2022 et 55% en 2021 sur le périmètre PSM. Les TMS reconnus en maladies professionnelles sont aujourd'hui en diminution (74 maladies reconnues en 2023 contre 90 en 2022). La Compagnie met à disposition des filiales un guide de bonnes pratiques pour l'évaluation du risque TMS, accompagne les services HSE des filiales dans la mise en place d'actions de maîtrise des risques ergonomiques et propose aux collaborateurs des formations à la prévention des troubles musculosquelettiques. Par ailleurs, le bilan de santé proposé à minima tous les deux ans permet également de prévenir ou de dépister au plus tôt l'apparition des pathologies musculosquelettiques. Les maladies professionnelles déclarées les plus fréquentes sont ensuite les maladies liées au risque benzène (7%) et à une ancienne exposition à l'amiante (6%).

Concernant la pandémie COVID-19, TotalEnergies a clôturé en février 2023 sa cellule de management de la crise. La Compagnie maintient un dispositif de suivi à travers une cellule de veille scientifique et juridique.

5.3.5 Limiter les risques en matière de santé et de sécurité des consommateurs

Sans prise en compte de précautions particulières, certains produits chimiques ou pétroliers commercialisés par TotalEnergies sont susceptibles de présenter des risques en matière de santé et sécurité des consommateurs. Le respect des exigences réglementaires est la première mesure pour limiter les risques tout au long du cycle de vie de ces produits.

Au-delà, TotalEnergies a défini les exigences minimales à respecter pour la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers qu'elle produit, partout dans le monde, afin de réduire les impacts potentiels sur la santé des consommateurs et l'environnement. Elles comprennent l'identification et l'évaluation des dangers inhérents à ces produits et à leurs utilisations de même que l'information des consommateurs. Les fiches de données de sécurité accompagnant les produits chimiques ou pétroliers, y compris non classés dangereux, mis sur le marché par la Compagnie, disponibles dans au moins une des langues d'usage du pays, ainsi que l'étiquetage du produit sont deux éléments clés d'information.

La mise en œuvre de ces exigences est suivie par des pôles de spécialistes de la réglementation, des toxicologues et des écotoxicologues au sein des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services de la Compagnie. La mission de ces pôles est d'assurer la préparation des dossiers de sécurité des produits chimiques ou pétroliers afin qu'ils correspondent aux applications

auxquelles ils sont destinés et aux exigences réglementaires en vigueur. Ils procèdent ainsi à la rédaction des fiches de données de sécurité, des certificats de conformité (contact alimentaire, jouet, emballage pharmaceutique, etc.) et à l'enregistrement sous REACH⁽¹⁾ (ou réglementations équivalentes dans les autres zones géographiques) si nécessaire. Grâce à leur veille scientifique et réglementaire, ils accompagnent le développement des futurs produits commerciaux et ils assurent le suivi des mises à jour des fiches de données de sécurité, certificats et enregistrements afin qu'ils restent conformes aux réglementations en vigueur.

La gouvernance du processus est complétée au sein des business units ou des filiales des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services par la nomination d'un responsable Sécurité Produits qui assure la conformité de la mise sur le marché des produits chimiques ou pétroliers de son entité. Les réseaux de responsables produits sont coordonnés par les pôles de spécialistes de la Compagnie directement ou via un niveau intermédiaire régional pour le secteur Marketing & Services.

Les fiches de données de sécurité du pétrole et du gaz produits par les filiales du secteur Exploration-Production sont réalisées par le Pôle d'expertise du Marketing & Services. La conformité de la mise sur le marché des produits est sous la responsabilité de la filiale.

(1) Règlement du Parlement européen, *Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals (REACH)*.

5.4 Enjeux liés au changement climatique (selon les recommandations de la TCFD)



TotalEnergies soutient les objectifs de l'Accord de Paris qui appelle à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et qui vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de transformer les systèmes énergétiques mondiaux. Le double défi consistant à fournir plus d'énergie au plus grand nombre avec moins d'émissions de GES concerne la société dans

son ensemble, où les gouvernements, investisseurs, entreprises et consommateurs ont tous un rôle important à jouer.

Au cœur de l'enjeu climatique, TotalEnergies se fixe comme mission de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable. Dans ce contexte, l'ambition de la Compagnie est d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) d'ici à 2050, ensemble avec la société.

5.4.1 Gouvernance

Classification de la TCFD⁽¹⁾

THÉMATIQUE	Recommandations
Gouvernance	
Décrire la gouvernance de l'organisation concernant les risques et opportunités relatifs au climat.	<p>a) Décrire la supervision des risques et opportunités relatifs au climat par le Conseil d'administration.</p> <p>b) Décrire le rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités relatifs au climat.</p>

Pour contribuer à apporter des réponses concrètes aux enjeux du changement climatique, TotalEnergies s'appuie sur une organisation et une gouvernance structurées.

Les enjeux climatiques sont portés au plus haut niveau de l'organisation, par le Conseil d'administration et le Comité exécutif (Comex) qui ont pleinement engagé la transformation de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies intégrée pour en faire un acteur majeur de la transition énergétique. Le Président-directeur général avec les membres de son Comex ainsi que l'Administrateur Référent participent tout au long de l'année à un dialogue nourri avec les actionnaires et différentes parties prenantes sur les enjeux climatiques de la Compagnie. À titre d'illustration, les 4 et 5 avril 2023, l'Administrateur Référent a échangé avec différents actionnaires représentant près de 20% du capital de TotalEnergies SE. Ces rencontres ont permis d'évoquer la stratégie de transition de TotalEnergies, ses avancées en la matière, ainsi que la mise à jour de son ambition climat.

Par ailleurs, le Conseil d'administration rend compte annuellement aux actionnaires des progrès réalisés. Comme en 2022 et 2021, le Conseil d'administration a soumis à l'Assemblée générale du 26 mai 2023 pour avis aux actionnaires de TotalEnergies SE le rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2023 rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et de ses objectifs en la matière à horizon 2030, et complétant cette ambition (résolution approuvée à près de 89% des voix exprimées).

En support des organes de gouvernance de la Compagnie, la direction Sustainability & Climate structure la démarche en matière de climat et accompagne les directions stratégiques et opérationnelles des secteurs d'activité de la Compagnie. La définition et le suivi d'indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis et d'adapter l'action de la Compagnie (les indicateurs sont détaillés au point 5.4.4 de ce chapitre).

5.4.1.1 Supervision par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de TotalEnergies s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il détermine les orientations stratégiques de la Compagnie et examine régulièrement, en lien avec ces orientations stratégiques, les opportunités et les risques tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux ainsi que les mesures prises en conséquence. Il veille ainsi à ce que les enjeux climatiques soient pris en compte dans la stratégie de la Compagnie et dans les projets d'investissement qui lui sont soumis. Il examine les risques et opportunités liés au changement climatique lors de la revue des perspectives stratégiques des secteurs d'activité de la Compagnie qui a lieu chaque année. Il revoit les performances annuellement.

Les compétences des administrateurs en matière de climat sont présentées au point 4.1.1.5 du chapitre 4. Un programme de formation continue des administrateurs en matière de climat a été approuvé en 2021. Il comprend différents modules sur les thèmes suivants : *Energy, Climate Change and Environmental Risks ; Energy and Climate ; Climate Change: Financial Risks and Opportunities* et Causes et enjeux du réchauffement climatique. En 2022, dans le cadre de ce programme de

formation, les administrateurs ont notamment participé à La Fresque du Climat, atelier scientifique, collaboratif et créatif, conçu pour sensibiliser les participants au changement climatique et en particulier à ses causes et à ses conséquences. En 2023, plusieurs administrateurs ont suivi des formations individuelles en matière climatique, sous format présentiel ou via un parcours digital.

Les administrateurs sont invités à des visites de sites de la Compagnie. Les visites de sites contribuent de manière très concrète à la formation des administrateurs et leur permettent d'approfondir leur connaissance des spécificités de la Compagnie, de ses enjeux, de ses métiers - y compris les nouveaux métiers - et de ses équipes. Elles sont l'occasion de présentations thématiques.

Dans ce cadre, des visites de sites ont été organisées en 2023, par groupe d'administrateurs accompagnés par un membre du Comité Exécutif, au Congo (Exploration-Production, Marketing & Services, Nature Based Solutions), au Qatar (LNG, Renouvelable, Exploration-Production), au Texas (Raffinage, Renouvelables, Trading) et, en France, à Pau (Centre Technique, Biogaz, R&D Méthane) et à La Mède (biocarburants, renouvelables, développement local).

(1) Task Force on Climate-related Financial Disclosures.

Dans le cadre de ses travaux, le Conseil d'administration s'appuie sur son Comité Stratégie & RSE, dont le règlement intérieur a notamment été modifié en septembre 2017 puis en juillet 2018 pour élargir ses missions au champ de la RSE et à la prise en compte de l'enjeu Climat dans la stratégie de la Compagnie. Le Comité Stratégie & RSE s'est notamment réuni les 20 et 21 septembre 2023 en séminaire stratégique, au cours duquel ont été examinées les thématiques suivantes : les scénarios d'analyse de la demande en énergie, l'activité hydrogène et une présentation dédiée à l'activité Integrated Power. À cette occasion, les administrateurs ont également échangé avec M. Dan Yergin, Vice-Président de S&P Global, sur les enjeux de la transition énergétique aux Etats-Unis et dans le monde. Le séminaire stratégique a également été l'occasion d'examiner les leviers de la rentabilité d'Integrated Power ainsi que l'état des technologies et l'évaluation des coûts de l'hydrogène.

Le Comité d'audit, qui revoit déjà la déclaration de performance extra-financière, a pris ses dispositions pour assurer les nouvelles missions issues de la réglementation sur la publication d'information en matière de durabilité. Il suivra notamment le processus d'élaboration du rapport de durabilité qui succèdera à la déclaration de performance extra-financière et qui sera publié pour la première fois en 2025.

Le Conseil d'administration intègre également les enjeux climatiques dans les structures de rémunération depuis plusieurs années. Les critères de

détermination de la part variable de la rémunération du Président-directeur général comprennent des critères quantitatifs liés à l'évolution des émissions de gaz à effet de serre sur les installations opérées (Scope 1+2) et, depuis 2024, liés à la génération de cash-flow (MBA) de Integrated Power. L'évaluation de la contribution personnelle du Président-directeur général prévoit des critères qualitatifs qui incluent également les enjeux climatiques, à travers les critères liés au (i) pilotage de la stratégie de transformation vers la neutralité carbone, en ligne avec les objectifs 2020/2030 communiqués aux investisseurs, notamment la croissance de la production de gaz et d'électricité, ainsi que l'évolution du mix de ses ventes, (ii) à la croissance profitable dans les renouvelables et l'électricité, ainsi qu'à (iii) la performance CSR qui est évaluée notamment à travers la prise en compte du climat dans la stratégie de la Compagnie, l'engagement et les notations de la Compagnie en matière de RSE, ainsi que la politique de diversité.

La rémunération variable des dirigeants de la Compagnie (environ 300 personnes à fin 2023) comprend un critère lié à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES.

Depuis 2020, les critères d'attribution des actions de performance attribuées au Président-directeur général et à l'ensemble des salariés de la Compagnie incluent également des conditions de performance liées à des objectifs en matière climatique (se reporter au point 4.3.2 du chapitre 4).

5.4.1.2 Rôle du management

Le Comité exécutif, présidé par le P-DG veille à ce que les enjeux liés au climat soient pris en compte et déclinés dans des feuilles de route opérationnelles. L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de TotalEnergies sont de la responsabilité du Comex.

Le TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC) assiste le Comex et s'assure que la Compagnie dispose d'une cartographie des risques régulièrement mise à jour et que les dispositifs de gestion de ces risques sont bien adaptés.

La Direction générale Strategy & Sustainability coordonne l'action de la Compagnie à travers des entités chargées de la stratégie et de l'analyse

des marchés, du développement durable et du climat ainsi que de la sécurité, santé et environnement, du juridique, des relations avec les pouvoirs publics et de l'audit interne. Elle préside également le Comité risques (Corisk) en charge des engagements de la Compagnie.

La direction générale Finances assure un dialogue permanent avec les investisseurs, les analystes et les agences de notation extra-financières sur les enjeux climatiques et plus largement sur les thématiques de durabilité. Au total, plus de 450 rencontres ont été organisées en France et à l'international en 2023.

5.4.2 Stratégie

Classification de la TCFD

THÉMATIQUE	Recommandations
Stratégie	
Décrire les impacts existants et potentiels des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière, dans la mesure où l'information est pertinente.	<ul style="list-style-type: none"> a) Décrire les risques et opportunités relatifs au climat que l'organisation a identifiés pour le court, moyen et long terme. b) Décrire les impacts des risques et opportunités relatifs au climat sur les activités de l'organisation, sa stratégie et sa planification financière. c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en considération différents scénarios relatifs au climat, y compris un scénario à 2 °C ou moins.

5.4.2.1 Identification des risques et opportunités liés au changement climatique

Les risques et opportunités associés aux enjeux du changement climatique sont analysés suivant différents horizons de temps : court terme (à deux ans), moyen terme (jusqu'en 2030) et long terme (au-delà de 2030).

L'identification et l'impact des risques associés au changement climatique font partie intégrante des processus globaux de gestion des risques de TotalEnergies. Ils recouvrent notamment les risques de transition incluant ceux liés aux évolutions réglementaires comme la mise en place de taxes carbone, ainsi que les risques physiques liés aux effets du changement climatique. L'impact de ces risques est analysé pour les actifs de la Compagnie et pour les projets d'investissement (se reporter au point 3.1.1 du chapitre 3).

Pour atteindre la neutralité carbone, le mix énergétique devra évoluer et dans ce contexte, la transition énergétique peut également présenter des

opportunités pour TotalEnergies. Dans les prochaines décennies, la demande en électricité est appelée à croître plus vite que la demande globale en énergie⁽¹⁾ ; la contribution des renouvelables et du gaz pour la génération électrique est donc indispensable dans la lutte contre le changement climatique. L'électricité ne suffira pas à répondre à tous les besoins, notamment ceux liés au transport.

Le gaz et les biocarburants seront des alternatives intéressantes et crédibles aux carburants classiques et la Compagnie souhaite les développer. Le développement de la production de gaz s'accompagne de mesures visant à maîtriser les émissions de méthane et de CO₂ (Scope 1+2). Ce développement pourra s'accompagner d'une part croissante de biogaz. Le développement de l'hydrogène pourra également contribuer à répondre à la demande en énergie.

(1) AIE, World Energy Outlook 2023.

Des opportunités existent également dans l'accompagnement des clients en matière d'efficacité énergétique, tendance accélérée avec le digital. TotalEnergies souhaite être innovante pour leur apporter de nouvelles offres de produits et de services. La Compagnie a pour ambition de développer cette approche pour l'industrie, mais aussi pour la mobilité.

Par ailleurs, les écosystèmes, en particulier les forêts, stockent naturellement le carbone. De fait, leur préservation et la restauration de

leur rôle de puits de carbone sont un enjeu crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique. TotalEnergies entend poursuivre ses investissements dans le développement des puits naturels de carbone.

Enfin, un certain nombre de secteurs comme le ciment ou l'acier pourraient avoir des difficultés à réduire leurs émissions de GES. Ils auront donc besoin des technologies de captage, stockage et valorisation de CO₂ (CCUS). La Compagnie entend ainsi accélérer le développement du CCUS.

5.4.2.2 Impact des risques et opportunités liés au changement climatique

A. NOTRE AMBITION ET NOS PROGRÈS

1. Enjeux mondiaux : plus d'énergies, moins d'émissions

L'énergie est une ressource essentielle, partout indispensable pour vivre : pour se nourrir, s'éclairer, se chauffer ou se rafraîchir, se déplacer, se soigner, construire ou commercer.

Historiquement, la demande d'énergie a cru en fonction de la démographie et de l'augmentation du niveau de vie comme illustré ci-après depuis 2000.

La population mondiale va s'accroître de près de 2 milliards d'habitants supplémentaires d'ici 2050. Cette perspective va avoir des conséquences significatives sur la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU (ODD) pour améliorer la prospérité et le bien-être social tout en protégeant l'environnement et la biodiversité.

Dans les **pays du Global South** où l'accès à l'énergie est déjà aujourd'hui un des facteurs limitants du développement humain, les populations aspirent à améliorer leur qualité de vie.

Dans les **pays de l'OCDE**, l'énergie a permis un développement socio-économique auquel aucun pays n'est prêt à renoncer.

Le GIEC a réitéré en 2021⁽¹⁾ que le réchauffement climatique est la conséquence des émissions de GES liées aux activités humaines et a alerté sur les impacts environnementaux et socio-économiques de ce changement climatique déjà tangible.

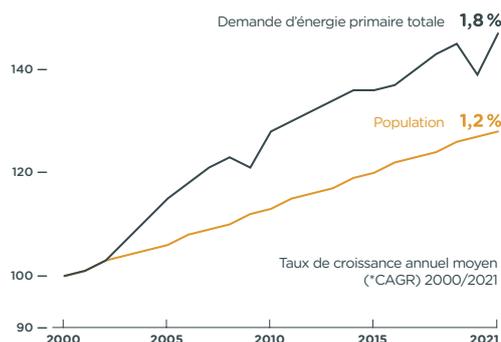
« TotalEnergies soutient l'accord de Paris. »

Depuis l'accord de Paris en 2015, les États se sont engagés ensemble « à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment en contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels ».

Le système énergétique doit donc se transformer car l'énergie est au cœur de ce défi climatique mondial : les émissions de GES liées à la production ou à l'utilisation d'énergie représentent en 2021 plus de 60% des émissions mondiales (réf. GIEC & IEA) car le système énergétique mondial dépend encore à 80% des énergies fossiles.

Il y a urgence à agir en accélérant le développement d'un système énergétique décarboné tout en assurant le maintien du système énergétique actuel à un niveau suffisant pour répondre à la demande mondiale et organiser une transition juste, ordonnée et équitable des systèmes énergétiques.

Évolution de la demande totale d'énergie primaire et de la population mondiale⁽²⁾ (Base 2000 = 100)



(1) Climate Change 2021: The Physical Science Basis and other assessment reports 6.
(2) Oxford Economics, TPED-Enerdata.

2. Enjeux mondiaux : la COP28 et les actions à mener

TotalEnergies salue l'accord trouvé à Dubaï qui appelle à « *transitioning away from fossil fuels* », d'une manière « juste, ordonnée et équitable ». Dans ce cadre, TotalEnergies note avec intérêt la mention dans l'accord de l'utilité des *transition fuels* comme le gaz.

TotalEnergies soutient les objectifs de triplement des énergies renouvelables et de doublement de l'efficacité énergétique d'ici 2030, ainsi que celui d'éliminer l'essentiel des émissions de méthane à cette date. Ces objectifs sont au cœur de la feuille de route de TotalEnergies d'ici 2030.

Cet accord conforte ainsi la stratégie de transition de TotalEnergies qui vise, d'une part, à contribuer à la construction d'un nouveau système énergétique décarboné fondé sur l'électricité et les renouvelables, dans lequel le gaz joue un rôle utile comme énergie de transition flexible, et d'autre part, à accompagner cette transition juste, ordonnée et équitable de décroissance des énergies fossiles, notamment dans les pays émergents qui aspirent légitimement au développement économique et social pour leurs populations.

Compte tenu des émissions liées à l'énergie illustrées sur le graphe ci-contre, **baisser les émissions associées implique à court terme** :

- de réduire au maximum la part du charbon dans la production électrique en commençant par les pays de l'OCDE ;
- de décarboner le secteur du transport routier (aujourd'hui alimenté à 90% par des produits pétroliers) ;
- de viser à éliminer les émissions de méthane issues des processus de production de combustibles fossiles.

Pour ce faire, il est nécessaire d'investir massivement dans les énergies renouvelables, mais aussi dans les réseaux électriques et les systèmes permettant de garantir la disponibilité du nouveau système électrique.

Un autre défi est de **réduire la consommation des combustibles fossiles au bon rythme**. Dans le Global South, les combustibles fossiles restent une solution abordable pour fournir à des populations croissantes l'accès à l'énergie, donc une prospérité accrue.

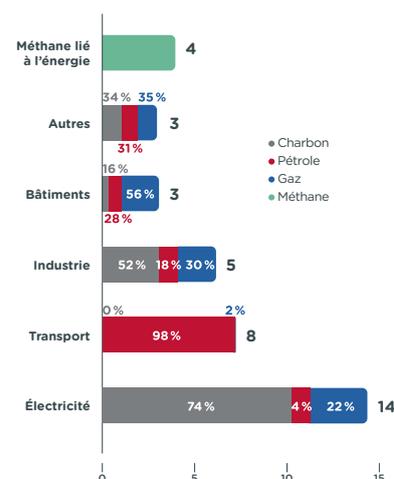
Dans les pays de l'OCDE, une transition accélérée signifie le déclassement d'actifs existants au niveau des pays, de l'industrie et des ménages, et l'investissement dans de nouveaux actifs bas carbone.

La transition ne se fera pas sans **acceptabilité sociale** (à la fois entre le Nord et le Sud et au sein des pays de l'OCDE) et sans de véritables efforts en termes de **justice climatique**.

L'accélération du rythme d'investissement dans les énergies bas carbone requiert une **coopération forte entre secteurs privé et public** :

- Dans les pays de l'OCDE, simplifier et accélérer l'obtention des permis pour accélérer le déploiement des réseaux et des énergies renouvelables ;
- Soutenir activement la transition du Global South par (i) le développement de garanties financières multilatérales indispensables au financement des projets et (ii) le déploiement de formations pour accompagner la mise en œuvre locale de nouvelles solutions technologiques.

Émissions mondiales de GES liées à la combustion d'énergies fossiles en 2021 – 37 Gt CO₂e⁽¹⁾



3. Une stratégie multi-énergies en deux piliers

a. TotalEnergies maintient le cap de sa stratégie intégrée multi-énergies équilibrée...

TotalEnergies réaffirme la pertinence de sa stratégie intégrée multi-énergies équilibrée au regard de l'évolution des marchés du pétrole, du gaz et de l'électricité. Ancrée sur deux piliers, les hydrocarbures, notamment le GNL, et l'électricité, énergie au cœur de la transition, la Compagnie se trouve dans une position très favorable pour tirer parti de l'évolution des prix de l'énergie. Ainsi, grâce au recentrage du portefeuille

pétrolier et gazier sur des actifs et projets à point mort bas et à faibles émissions de gaz à effet de serre et à la diversification dans l'électricité, notamment renouvelable, au travers d'une stratégie intégrée de la production au client, la Compagnie met en œuvre sa stratégie de transition tout en garantissant une politique attractive de retour à l'actionnaire.

b. ...en produisant de manière responsable des hydrocarbures à bas coût et à faibles émissions

Tout en réduisant de manière drastique les émissions de ses opérations, TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production d'hydrocarbures de 2 à 3% par an sur les cinq prochaines années, principalement de GNL, grâce à son riche portefeuille de projets à bas coûts et à faibles émissions.

TotalEnergies mettra également en production son portefeuille de projets pétroliers à forte rentabilité (Brésil, golfe du Mexique, Irak, Ouganda), récemment enrichi de succès prometteurs en exploration au Suriname et en Namibie.

La Compagnie va en effet développer son *pipeline* de projets GNL de premier plan (Qatar North Field Expansion, Papua LNG, Energía Costa Azul LNG et Rio Grande aux Etats-Unis, Mozambique LNG) et renforcer sa position de *leader* de la regazéification en Europe et de premier exportateur de GNL aux Etats-Unis.

L'indicateur clé de nos progrès sur ce pilier est la baisse des émissions de Scope 1+2 car notre premier devoir en tant que producteur d'hydrocarbures est de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs productions.

c. ...et en développant un modèle rentable différencié Integrated Power qui deviendra un des moteurs de la génération de cash de la Compagnie.

TotalEnergies entend répliquer son modèle intégré Oil & Gas sur la chaîne de valeur de l'électricité afin d'atteindre une rentabilité (ROACE⁽²⁾) de l'ordre de 12% pour le secteur Integrated Power, équivalente à la rentabilité de ses activités Oil & Gas à 60 \$/b et donc supérieure au modèle traditionnel des Utilities.

La Compagnie prévoit d'augmenter sa production d'électricité à plus de 100 TWh d'ici 2030 en investissant en moyenne 4 milliards de dollars par an ; la génération de cash-flow de ce secteur a été de 2,2 milliards de dollars en 2023 et sera de plus de 4 milliards de dollars en 2028, le secteur Integrated Power devenant *net cash* positif à cet horizon.

La Compagnie construit un portefeuille d'actifs renouvelables (solaire, éolien terrestre, éolien offshore) et flexibles (CCGT, stockage) compétitif afin de fournir à ses clients une électricité bas carbone disponible 24h/24. En particulier, TotalEnergies utilise l'effet d'échelle sur ses achats d'équipements pour optimiser les coûts d'investissement et industrialise l'exploitation de ses actifs renouvelables grâce au digital pour baisser les coûts d'exploitation. TotalEnergies se sert également de la force de son bilan pour conserver une exposition au marché, lui permettant de capturer des marges additionnelles dans un marché volatil.

En outre, nous investissons également dans les molécules bas carbone (biocarburants et biogaz ainsi que l'hydrogène et ses dérivés : *e-fuels* et SAF).

L'indicateur clé de nos progrès pour mesurer notre transition vers des produits énergétiques bas carbone est l'intensité carbone⁽³⁾ cycle de vie des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie. Elle rapporte les émissions en cycle de vie (depuis leur production jusqu'à leur utilisation finale) de nos produits énergétiques vendus (Scope 1+2+3) à la quantité d'énergie fournie (g CO₂e/MJ). La diminution de l'intensité carbone⁽⁴⁾ reflète la baisse du contenu carbone de l'énergie vendue à nos clients et la progression de la Compagnie dans la mise en œuvre de sa stratégie de transition.

4. Une Compagnie Net Zero en 2050, ensemble avec la société

TotalEnergies réaffirme son ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique et partage une vision de ce que pourraient être ses activités pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ensemble avec la société.

En 2050, TotalEnergies produirait :

- environ 50% de son énergie sous forme d'électricité avec les capacités de stockage correspondantes, soit environ 500 TWh/an, ce qui supposerait de développer environ 400 GW de capacités brutes renouvelables ;

(1) IEA, CO₂ Emissions in 2022, Greenhouse Gas Emissions from Energy Data Explorer (update 2023).

(2) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

(3) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(4) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

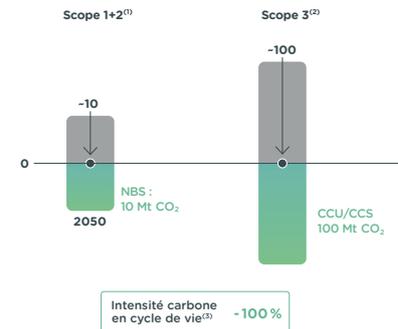
- environ 25% soit l'équivalent de 50 Mt/an de molécules énergétiques bas carbone, soit sous la forme de biogaz, soit sous la forme d'hydrogène, soit sous la forme de carburants liquides synthétiques grâce à la réaction circulaire : $H_2 + CO_2 \rightarrow e-fuels$;
- environ 1 Mb/j d'hydrocarbures (près de quatre fois moins qu'en 2030 en cohérence avec la décroissance envisagée par le scénario Net Zero de l'AIE), essentiellement du gaz naturel liquéfié à hauteur d'environ 0,7 Mbep/j, soit 25 à 30 Mt/an et du pétrole à très faible coût pour le reste. Ce pétrole serait notamment utilisé dans la pétrochimie pour produire environ 10 Mt/an de polymères dont les deux tiers proviendraient de l'économie circulaire.

Ces hydrocarbures représenteraient :

- des émissions résiduelles de Scope 1 d'environ 10 Mt CO₂e/an, y compris des émissions de méthane proches de zéro (inférieures à 0,1 Mt CO₂e/an), qui seraient intégralement compensées par des projets de solutions fondées sur la nature (puits de carbone naturels) ;
- des émissions de Scope 3⁽¹⁾ d'environ 100 Mt CO₂e/an. Pour atteindre la neutralité carbone ensemble avec la société, TotalEnergies contribuerait à « éliminer » l'équivalent de 100 Mt/an de CO₂ produits par ses clients grâce à une offre de solutions d'utilisation de carbone (CCU) et de captage et stockage du carbone (CCS) de l'ordre de 100 Mt CO₂e/an.

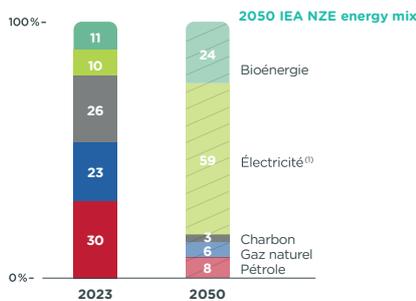
En 2050, le portefeuille de nos activités de négoce serait aligné sur celui de nos productions et de nos ventes.

Vision Net Zero de TotalEnergies en 2050 (Mt CO₂e)



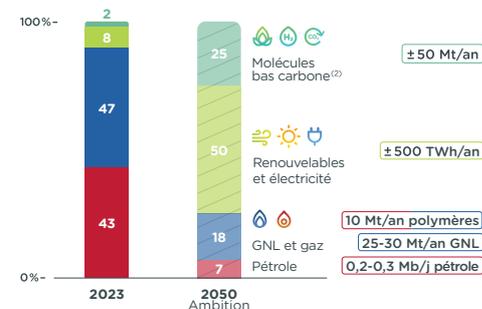
- (1) Périmètre opéré.
- (2) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
- (3) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

Le système énergétique mondial selon l'AIE en 2050 Demande d'énergie primaire, périmètre monde



(1) Hydroélectricité, énergie solaire, énergie éolienne et énergie nucléaire.

Vision des ventes de TotalEnergies en 2050 Mix de ventes d'énergies, périmètre TotalEnergies



(2) Biocarburants, biogaz, hydrogène et e-carburants/e-gaz.

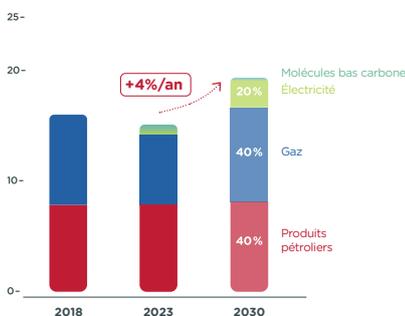
5. 2030 : nos objectifs pour plus d'énergie et moins d'émissions

Sur la décennie 2020-2030, la stratégie de transition sur deux piliers de TotalEnergies se traduit par les objectifs de production et de ventes ci-dessous.

Production

Nous prévoyons d'augmenter notre production d'énergie (pétrole, gaz et électricité) globalement de 4% par an entre 2023 et 2030, tout en réduisant les émissions (Scope 1 + 2 et méthane) de nos sites opérés.

Production d'énergie (en PJ/j)



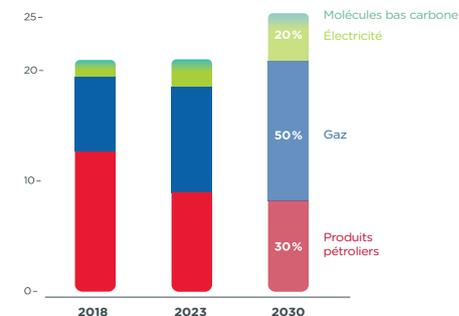
+ 4 %/an
de production d'énergie entre 2023 et 2030

Ventes

Nous visons une réduction de 25% de l'intensité carbone cycle de vie⁽²⁾ de nos ventes d'ici 2030 en comparaison à 2015.

Compte tenu de ces éléments pour y parvenir, nous faisons évoluer notre mix de ventes pour atteindre, en 2030, 20% d'électricité, avec une part des ventes de gaz supérieure à celle des ventes de pétrole.

Ventes d'énergie (en PJ/j)



- 25 %
intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus⁽¹⁾

(1) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(1) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).
 (2) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

6. Positionnement des objectifs de TotalEnergies à l'horizon 2030 au regard des scénarios de l'AIE

La réduction des émissions de GES de nos sites opérés (Scope 1+2) est au cœur de notre ambition de fournir plus d'énergie en réduisant les émissions de GES. Notre objectif de baisse de 40% des émissions nettes de Scope 1+2 opéré est en phase avec l'objectif de baisse du programme « Fit-for-55 » de l'Union européenne (-37% entre 2015 et 2030) et du scénario Net Zero Émissions (NZE) 2023 de l'AIE (-31% entre 2015 et 2030).

Nos objectifs de baisse de l'intensité carbone⁽¹⁾ cycle de vie des produits énergétiques vendus (-15% en 2025 et -25% en 2030) nous positionnent sur une trajectoire proche du scénario APS (Announced Pledges Scenarios) du World Energy Outlook 2023 de l'AIE, qui fait l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale des objectifs de neutralité carbone pris par les États parties à l'Accord de Paris.

Une tierce partie (Wood Mackenzie) a audité les calculs réalisés et les trajectoires présentées.

7. Une stratégie au service de la réduction des émissions de nos clients

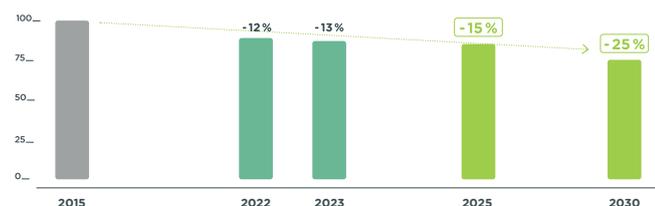
D'ici 2030, nous avons l'intention de vendre à nos clients un mix de produits énergétiques dont le contenu carbone sera réduit de 25% par rapport à celui de 2015. Dit autrement, nous avons l'intention de diminuer de 25% l'intensité carbone⁽²⁾ cycle de vie de nos produits vendus, qui rapporte les émissions en cycle de vie (Scope 1+2+3) de nos produits énergétiques vendus à la quantité d'énergie fournie (g CO₂e/MJ).

C'est en effet en proposant une offre de plus en plus **décarbonée** que nous contribuons à la transition énergétique et que nous aidons nos clients à **réduire leurs émissions**.

En 2023, nous avons poursuivi nos progrès, grâce à la croissance de nos ventes d'électricité d'origine renouvelable, en atteignant 13% de réduction de l'intensité carbone⁽³⁾ cycle de vie de nos produits par rapport à 2015.

Sur la période entre 2015 et 2030, la croissance de l'électricité contribuera pour plus de la moitié à la baisse de l'intensité carbone⁽⁴⁾ cycle de vie. Les autres leviers correspondent à la réduction des ventes de produits pétroliers et à la **croissance de la production de gaz** (en particulier GNL) et des ventes de produits issus de la biomasse. Enfin, la réduction des émissions de nos installations contribuera, à hauteur d'environ 10%, à la baisse de l'intensité⁽⁵⁾.

Intensité carbone⁽⁶⁾ cycle de vie des produits énergétiques vendus (base 100 en 2015)



Leviers de réduction de l'intensité carbone⁽⁷⁾ cycle de vie des produits énergétiques vendus (2015-2030)



(1) Biocarburants, biogaz, hydrogène et e-carburants/e-gaz.

8. Accompagner nos clients dans leur démarche de décarbonation

Producteur d'électricité renouvelable, de biogaz et biocarburants, fournisseur en gaz et électricité, acteur de la mobilité électrique, nous aidons aussi nos clients dans leur démarche de décarbonation en leur proposant des solutions adaptées et développons pour nos clients industriels des solutions de stockage de CO₂.

Créée en 2022, TotalEnergies OneB2B Solutions compte plus d'une trentaine d'experts qui aident nos grands clients de 11 secteurs différents à concrétiser leur ambition pour la transition énergétique grâce à des offres adaptées à leurs besoins. Au cours des 2 dernières années, nous avons initié des échanges avec 334 grands comptes B2B au sujet de la décarbonation de leur Scope 1+2.

B. NOTRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ORDONNÉE

1. Pétrole : l'énergie d'aujourd'hui

a. Produire autrement du pétrole : focus sur des actifs pétroliers à bas coût et faible intensité carbone

En 2023, la demande mondiale de produits pétroliers a atteint 101,8 Mb/j soit + 2,3 Mb/j par rapport à 2022 et devrait continuer de croître au cours de la décennie selon l'AIE (105,7 Mb/j à l'horizon 2028)⁽⁸⁾. Ces prévisions de la demande demeurent dépendantes notamment de la croissance démographique et économique, du rythme de pénétration des innovations technologiques bas carbone telles que les véhicules électriques et de l'évolution des comportements.

En outre, elle évoluera de manière différenciée selon les feuilles de route de transition énergétique des divers pays.

Ainsi, la demande de pétrole pourrait commencer à décliner autour de 2030 mais moins vite que le taux actuel de déclin naturel des champs existants (de l'ordre de 4% par an).

TotalEnergies considère donc que de nouveaux projets pétroliers sont nécessaires pour répondre à cette demande et maintenir les prix à un niveau acceptable de façon à créer les conditions d'une transition juste laissant le temps aux populations d'adapter leur usage des énergies. En 2023, TotalEnergies a produit 1,4 Mb/j de pétrole, équivalents à son niveau de 2019, représentant 1,5% environ de la production mondiale.

Notre première responsabilité en tant que producteur de pétrole est de produire différemment en réduisant au minimum les émissions. À cette fin, nous sanctionnons les projets hydrocarbures sur des critères de performance, notamment en termes de coûts techniques et d'intensité carbone (Scope 1+2). Nous opérons nos champs avec des exigences strictes en matière de sécurité, de réduction des émissions et d'impact environnemental. La marge d'autofinancement générée par ces activités Oil & Gas contribue à accélérer nos investissements dans les énergies renouvelables.

(1) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(2) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(3) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(4) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(5) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(6) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(7) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

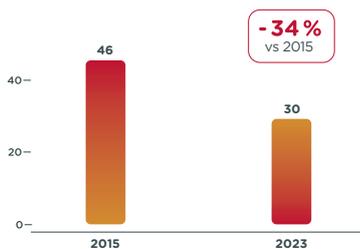
(8) Source AIE Oil Juin 2023.

b. Diminuer sans relâche nos émissions Oil & Gas, Scope 1+2

Notre première responsabilité en tant que producteur d'énergies fossiles est de réduire substantiellement les émissions sur nos sites. Nous poursuivons résolument la réduction des émissions de nos sites opérés. Au périmètre de 2015 relatif à nos activités pétrolières et gazières, les émissions de nos actifs opérés ont baissé de plus de 34% par rapport à 2015, passant de 46 à 30 Mt CO₂e en 2023 (une baisse de 36% pour l'Oil & Gas opéré amont et une baisse de 32% dans le Raffinage-Chimie).

Scope 1+2 des installations Pétrole et Gaz opérées

(Mt CO₂e)



c. Réduction de nos émissions, Scope 1+2, à horizon 2030

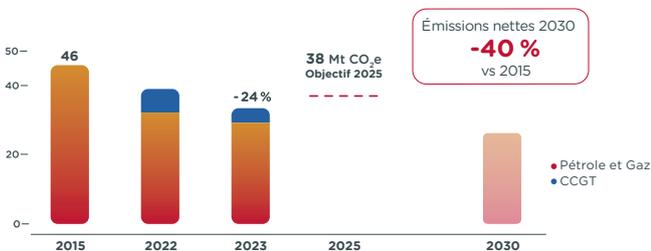
Objectifs de réduction du Scope 1+2

TotalEnergies réaffirme son objectif de décarbonation, qui vise de réduire de -40% ses émissions nettes Scope 1+2 à 2030 par rapport à 2015, net de 5 à 10 Mt de puits naturels de carbone.

Nos objectifs intègrent les émissions liées à la stratégie de croissance dans l'électricité mise en œuvre depuis 2015, qui conduit à constituer un portefeuille de génération électrique flexible (CCGT).

En 2023, les émissions de GES de nos actifs opérés affichent une baisse de 24% par rapport à 2015, à près de 35 Mt CO₂e. Entre 2022 et 2023,

Émissions Scope 1+2 des installations opérées (Mt CO₂e)



d. Notre plan d'efficacité énergétique : 1 milliard de dollars sur deux ans

Plan d'amélioration de l'efficacité énergétique - Progrès 2023

Economiser l'énergie utilisée dans nos opérations est vertueux à plusieurs titres : c'est contribuer à l'effort collectif d'efficacité énergétique, agir sur la réduction de nos émissions de GES et baisser nos coûts.

En septembre 2022, TotalEnergies a lancé un plan d'accélération de l'amélioration de l'efficacité énergétique sur ses sites opérés partout dans le monde. Nous investissons 1 milliard de dollars pour réduire notre consommation d'énergie.

Ce plan articulé autour de quatre leviers clés vient renforcer des actions entreprises depuis plusieurs années dans les secteurs opérationnels de la Compagnie. Chaque secteur d'activité a développé son plan d'accélération, avec plus de 150 initiatives répertoriées pour l'Exploration-Production, plus de 200 pour le Raffinage-Chimie et plus de 40 pour les secteurs Marketing & Services et Gas, Renewables & Power.

Pour suivre ces efforts, un nombre croissant de sites est certifié ISO 50001. Les projets qui seront réalisés en 2024 permettront d'atteindre l'objectif défini de réduction de 2 Mt CO₂e.

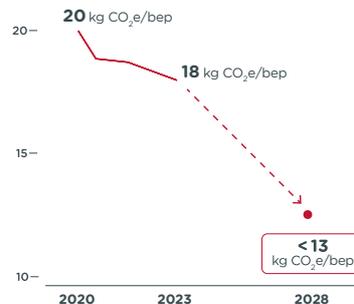
(1) L'intensité Oil & Gas Amont patrimoniale est calculée hors actifs intégrés GNL.

En 2023, la concrétisation de plus de 140 projets de réduction d'émissions de GES a permis une diminution de plus de 1,5 Mt CO₂e sur nos actifs opérés.

Ces efforts continus de réduction ont permis de diminuer l'intensité patrimoniale Scope 1+2 de nos actifs Oil & Gas Amont, de 20 kg CO₂e/bep en 2020 à 18 kg CO₂e/bep en 2023⁽¹⁾. Ces résultats nous placent parmi les acteurs ayant les meilleures intensités de l'industrie.

Intensité Scope 1+2 Pétrole et Gaz Amont - part patrimoniale

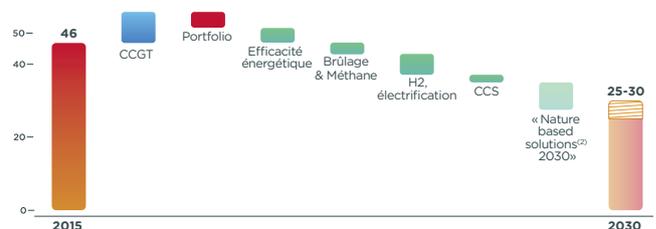
(kg CO₂e/bep)



la réduction de ces émissions opérées est de 13%. Elle est due principalement à la baisse du taux d'utilisation des CCGTs, aux projets de réduction d'émissions, comme par exemple la réduction du brûlage en Angola et au Nigéria, et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Pour atteindre notre objectif à 2030, nous mobilisons l'ensemble des leviers disponibles pour éviter et réduire les émissions liées à nos opérations. La compensation à travers des puits de carbone naturels n'interviendra qu'à partir de 2030 pour les émissions résiduelles, sur la base d'une consommation d'environ 10% par an de notre stock de crédits carbone.

Scope 1+2 des installations opérées : nos leviers pour atteindre l'objectif de -40% en 2030⁽¹⁾ (Mt CO₂e)



(1) Net de puits de carbone naturels.

(2) Les crédits NBS ne seront utilisés qu'à partir de 2030, de l'ordre de 5 à 10 millions par an.

Améliorer l'efficacité énergétique de nos installations opérées



AMÉLIORATION DES OPÉRATIONS EN CONTINU

- À l'EP⁽¹⁾, déploiement des filtres à air haute performance pour améliorer les fonctionnements des turbines à gaz sur tous nos assets opérés.
- Optimisation des réseaux vapeur dans les raffineries et sites pétrochimiques.
- Procédures d'arrêt et de redémarrage des CCGTs en France revues pour réduire les émissions de GES.



DIGITAL ET MONITORING

- Jumeaux numériques de nos CCGTs développés pour optimiser leur fonctionnement.
- Dans l'entité Marketing & Services, en France, mise en place de sous-comptage électrique sur les nouveaux chantiers de stations pour piloter les consommations par zone sur une même installation.



ÉLECTRIFICATION & RENOUVELABLES

- En Argentine, préparation de la connexion des installations EP⁽¹⁾ du Neuquen au réseau électrique.
- Au Nigéria, lancement du projet de solarisation sur OML58 (actif Amont).
- Dans la branche Marketing & Services, poursuite et accélération de la solarisation de nos réseaux de stations pouvant être combinée avec des capacités de stockage (batteries).



ADAPTATION DU DESIGN DES INSTALLATIONS

- Dans les raffineries en Europe : électrification de compresseurs, intégration thermique et optimisation de l'efficacité de fours.
- Dans nos CCGTs en France, installations de variateurs sur les pompes et les compresseurs.

(1) Exploration-Production.

2. Gaz : une énergie de transition

a. Gaz naturel liquéfié : une énergie clé pour la transition énergétique

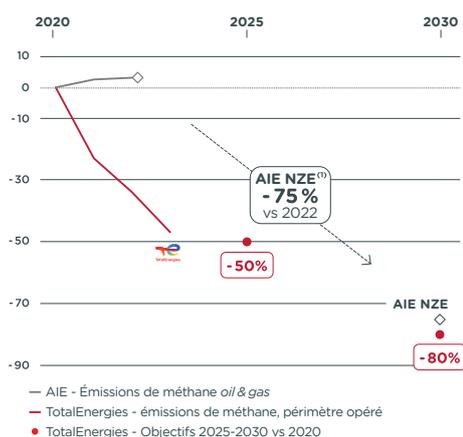
Au sein des marchés du gaz, TotalEnergies se positionne en priorité sur le Gaz Naturel Liquéfié (GNL) qui permet au gaz d'être acheminé partout dans le monde et contribue ainsi à la sécurité énergétique, comme en Europe depuis 2022 avec la très forte baisse de livraison du gaz russe par gazoduc.

Avec l'essor de l'électricité renouvelable, intermittente et saisonnière par nature, un accroissement des moyens de production électriques flexibles va être nécessaire. La production pilotable des centrales à gaz, émettant deux fois moins de gaz à effet de serre que des centrales à charbon pour la même quantité d'électricité produite⁽¹⁾, permet d'une part de sécuriser l'approvisionnement électrique face aux aléas météorologiques qui impactent les renouvelables et d'autre part de répondre aux variations de la demande. De plus, le gaz naturel joue un rôle essentiel dans la réduction des émissions de la génération électrique en remplacement du charbon, en particulier en Asie où celui-ci a encore une part très majoritaire dans le mix électrique de nombreux pays (ex. 63% en Chine, 72% en Inde)⁽²⁾.

Avec des positions diversifiées, et notamment une place de premier exportateur aux Etats-Unis – plus de 10 Mt en 2023, TotalEnergies est le 3^e plus grand acteur mondial du GNL avec 44 Mt vendues en 2023. La Compagnie entend consolider sa position d'acteur intégré en développant un portefeuille de premier plan qui lui permettra d'atteindre une croissance de 50% des volumes entre 2023 et 2030.

b. Tendre vers zéro émission de méthane

Émissions de méthane sur sites opérés (en % par rapport à 2020)



(1) 2023 Update, "Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach" report.

Le méthane est un gaz à effet de serre au pouvoir réchauffant 30 fois plus élevé que le CO₂ et à courte durée de vie dans l'atmosphère⁽³⁾, ce qui fait de la lutte contre les émissions de méthane une des priorités des efforts d'atténuation du réchauffement climatique. À ce jour, plus de 150 pays ont rejoint le Global Methane Pledge lancé à Glasgow en 2021, dont l'objectif est de réduire les émissions de méthane de 30% en 2030 par rapport à 2020. Les émissions de méthane anthropiques proviennent majoritairement de l'énergie, des déchets et de l'agriculture. Environ 25%⁽⁴⁾ proviennent du secteur du pétrole et du gaz. TotalEnergies considère qu'il est de la responsabilité de ce secteur de réduire ses émissions de méthane pour tendre vers zéro émission de méthane dès 2030 et veut être un exemple au sein de l'industrie. Notre plan s'articule autour de trois actions : arrêt du torchage de routine, arrêt des événements, réparation des fuites dès détection.

(1) AIE 2023, Life Cycle Upstream Emission Factors (Pilot Edition).

(2) Enerdata.

(3) De l'ordre d'une douzaine d'années contre plusieurs centaines d'années pour le CO₂. Pouvoir de réchauffement global de l'ordre de 80 sur 20 ans et de 30 sur 100 ans (source IPCC AR6).

(4) AIE Global Methane Tracker 2023, License CC BY 4.0.

(5) Hors méthane biogénique.

(6) Intensité d'émissions méthane par rapport au gaz commercial produit.

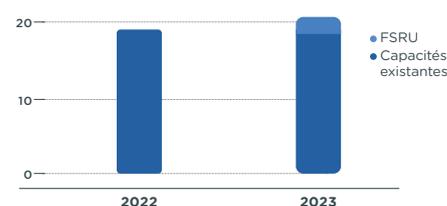
Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille GNL

TotalEnergies vise une réduction progressive des émissions de GES de la chaîne de valeur du GNL, de la production du gaz jusqu'à son utilisation finale.

En complément des efforts pour réduire les émissions de méthane, des initiatives sont mises en place sur l'ensemble de la chaîne. L'électrification des procédés des usines de liquéfaction permet de diminuer l'empreinte carbone du GNL dès aujourd'hui et demain cette réduction sera renforcée par des projets de captage et de stockage de CO₂. Nous travaillons également à baisser les émissions du transport maritime en renouvelant la flotte de méthaniers affrétés avec des navires modernes et performants.

Augmentation des capacités de regazéification en Europe

(en Mt)



Une excellence continue sur nos opérations

TotalEnergies a d'ores et déjà réduit ses émissions de méthane opérées de plus de 60% depuis 2015, date de l'Accord de Paris, alors même que l'industrie Oil & Gas dans son ensemble a conservé un niveau d'émissions quasi-constant sur cette période selon les estimations de l'AIE. Début 2022, nous avons pris des objectifs concrets et très ambitieux pour la prochaine décennie : -50% en 2025 et -80% en 2030, par rapport à 2020⁽⁵⁾. Ces objectifs couvrent l'ensemble des activités opérées de la Compagnie et vont au-delà de la baisse de 75% des émissions de méthane des secteurs pétrole et gaz d'ici 2030 (vs. 2020) recommandée par l'AIE lors de la création du scénario NZE. TotalEnergies progresse rapidement vers cet objectif : en 2023, nos émissions de méthane opérées étaient de 34 kt, soit une baisse de 47% par rapport à 2020. TotalEnergies a ainsi l'ambition d'atteindre son objectif 2025 de -50%, une année en avance, en 2024.

TotalEnergies est signataire de l'Oil & Gas Decarbonization Charter lancée lors de la COP28, qui comporte une ambition « *Aiming for near-zero upstream methane emissions by 2030* ». En ligne avec cette ambition collective, TotalEnergies renforce son objectif méthane⁽⁶⁾ en intensité inférieure à 0,1% d'ici 2030 sur ses installations gazières, pour l'étendre à l'ensemble de ses installations Amont pétrolières et gazières opérées.

Par ailleurs, TotalEnergies prend pleinement sa place de leader dans cette bataille pour réduire collectivement les émissions de méthane.

Mise à disposition de notre technologie de détection et quantification de méthane par drone pour plusieurs compagnies nationales partenaires

TotalEnergies travaille aux côtés de ses partenaires pour mettre en œuvre les meilleures pratiques sur ses actifs non opérés.

La Compagnie est pionnière dans la détection et la quantification des émissions en conditions réelles. Après avoir déployé ses drones AUSEA (*Airborn Ultralight Spectrometer for Environmental Application*) sur tous ses sites opérés amont dans le monde, TotalEnergies a réalisé en 2023 ses premiers vols AUSEA sur des actifs non opérés à l'occasion de quatre campagnes : au Qatar, au Brésil, en Azerbaïdjan et aux Émirats Arabes Unis.

TotalEnergies a aussi annoncé ces derniers mois la signature de cinq accords de coopération avec des compagnies nationales partenaires pour mettre à disposition sa technologie de détection et quantification des émissions de méthane AUSEA : Petrobras au Brésil, SOCAR en Azerbaïdjan, Sonangol en Angola, NNPC⁽¹⁾ au Nigéria et ONGC⁽²⁾ en Inde.

Faits marquants

- OGMP 2.0 Gold standard

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), dans le rapport d'évaluation 2023 « An Eye on Methane »⁽³⁾, a confirmé le statut Gold Standard de TotalEnergies pour la 3^{ème} année consécutive et a évalué comme « all-stars » notre stratégie d'engagement de nos partenaires sur nos actifs non opérés⁽⁴⁾. Ce rapport évalue chaque année la mise en œuvre par les sociétés pétrolières et gazières de l'OGMP 2.0 (*Oil & Gas Methane Partnership*), cadre de référence créé en 2020 pour le reporting

c. Développer le stockage géologique du carbone pour réduire nos émissions et celles de nos clients

Le scénario NZE de l'AIE⁽⁵⁾ inclut un recours au CCS⁽⁶⁾ à hauteur de 6 Gt CO₂ par an en 2050, pour réduire une partie des émissions issues de la consommation résiduelle de pétrole et de gaz, ainsi que celles issues de procédés industriels (ciment, chaux, acier...). Cette capacité est plus de 100 fois supérieure aux volumes mondiaux actuellement captés de l'ordre de 45 Mt CO₂ par an.

Notre stratégie CCS donne la priorité à la décarbonation de nos activités afin de réduire les émissions Scope 1+2 de nos actifs de l'Amont Oil & Gas, du raffinage et des usines GNL. Ainsi, pour l'usine de liquéfaction de Snøhvit, où nous sommes partenaires aux côtés d'Equinor, environ 8 Mt de CO₂ natif ont été stockés depuis 2008. De la même façon, le CO₂ natif séparé dans les nouveaux trains de liquéfaction GNL NFE et NFS en cours de développement sera stocké par QatarEnergy. Il en sera de même pour le CO₂ natif séparé sur Cameron LNG pour être stocké dans le stockage Hackberry CCS, dans le cadre du projet d'un nouveau train GNL par Cameron LNG. Enfin, nous étudions pour notre actif GNL Ichthys en Australie une solution de stockage de CO₂ natif pour un démarrage avant 2030. L'étude de solutions CCS sur nos actifs vient donc compléter les efforts déjà mentionnés de réduction des émissions entre autres : électrification, efficacité énergétique, baisse du torchage.

La Compagnie investit aussi dans des projets de stockage du CO₂ pour des tiers (« Storage as a Service »), en proposant des solutions de stockage du CO₂ à de grands clients industriels qui pourront ainsi réduire leur Scope 1 et pérenniser leurs activités. D'ores et déjà en 2023, nous avons investi de l'ordre de 100 M\$ dans cette activité. L'effort d'investissement dans les projets de stockage pour nos actifs ou pour les tiers restera soutenu afin d'atteindre notre objectif de développer plus de 10 Mt CO₂ de capacité de stockage en 2030.

d. Compenser les émissions résiduelles avec les puits naturels de carbone

La préservation et la restauration des espaces naturels peuvent être des leviers pour atteindre la neutralité carbone au niveau mondial en 2050

Pour TotalEnergies, la compensation volontaire des émissions résiduelles par des crédits carbone NBS (*Nature Based Solutions*) n'interviendra qu'à partir de 2030, pour compenser les seules émissions résiduelles de Scope 1+2 de la Compagnie.

Nous travaillons à la constitution d'un portefeuille de qualité et portons une grande attention à l'intégrité et la permanence des réductions d'émissions et de la séquestration obtenues par les activités ainsi financées.

méthane du secteur du pétrole et du gaz. Ce cadre incite les entreprises à poursuivre l'amélioration du reporting de leurs émissions aux périmètres opéré et non opéré, et met l'accent sur la réalisation de mesures sur site pour vérifier l'exhaustivité et la précision de leurs estimations.

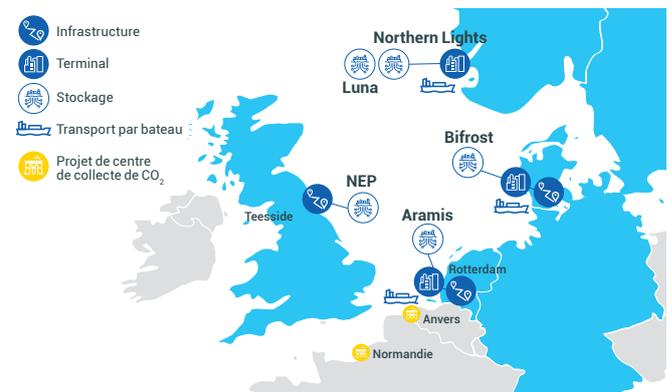
- Soutien au nouveau fonds méthane de la Banque mondiale

TotalEnergies a été la première Compagnie à annoncer une contribution de 25 M\$ sur la période 2024-2030 au fonds Global Flaring and Methane Reduction (GFMR) qui a été lancé par la Banque mondiale à l'occasion de la COP28. Le GFMR viendra cibler, financer et accompagner des projets stratégiques d'élimination du torchage de routine et de réduction des émissions de méthane dans les pays présentant le plus fort potentiel de réduction d'émissions.

L'Europe est au cœur de cette stratégie CCS. Notre Compagnie a une position d'opérateur historique en Mer du Nord et des compétences opérationnelles et géologiques reconnues dans la zone. Le Royaume-Uni, la Norvège et l'Europe se sont dotés d'objectifs, de réglementations ainsi que de soutiens financiers importants pour promouvoir le déploiement transfrontalier du CCUS⁽⁷⁾. Nous développons actuellement cinq projets en Mer du Nord qui permettront d'apporter des solutions de décarbonation pour nos actifs ainsi que pour ceux de nos clients. Nous avons comme ambition de continuer à acquérir de nouveaux permis d'exploration pour augmenter nos capacités de stockage de CO₂ après 2030.

Nous étudions également la valorisation du carbone sous différentes formes d'utilisation (CCU)⁽⁸⁾.

Projets de stockage du carbone en Europe



Nous sommes favorables au renforcement d'un cadre mondial de confiance qui affermisserait encore des mécanismes robustes et reconnus de crédits volontaires.

Nous investissons dans des projets forestiers, d'agriculture régénérative ou de protection de zones humides. Notre approche consiste à rechercher la combinaison et l'équilibre de la valeur des revenus économiques agricoles et forestiers des populations avec celle des bénéfices pour les sols, la biodiversité, le cycle de l'eau et la production des crédits carbone. Lorsqu'on y parvient, les conditions de vie locale s'améliorent, la dégradation des espaces recule et les émissions avec elle. La recherche de l'équilibre des usages rend possible une transition juste.

(1) Nigerian National Petroleum Company Limited.

(2) Oil and Natural Gas Corporation.

(3) 3^e rapport de l'IMEO (International Methane Emissions Observatory).

(4) « All-stars of non-operated joint venture engagement: TotalEnergies has submitted one of the most comprehensive strategies for engaging its non-operated joint ventures. The company has provided detailed information on how it is supporting, progressing and collaborating with each non-operated joint venture. It has also provided detailed observations on its reconciliation attempts and a gap analysis process. In addition, TotalEnergies is providing technology access and support to its non-operated joint venture operators. » (Source IMEO report 2023).

(5) AIE 2023 ; Net Zero Roadmap, 2023 update, License CC BY 4.0.

(6) Carbon Capture & Storage.

(7) Carbon Capture Storage & Utilization.

(8) Carbon Capture & Utilization.

Notre stock de crédits fin 2023 s'élève à un peu moins de 11 millions de crédits carbone certifiés dont la très large majorité est certifiée par le standard VERRA VCS (> 99% ; le reste < 1% étant certifié par le « Australian Carbon Credit Units Scheme » du gouvernement australien). Le budget annuel alloué à ces projets est de 100 M\$ et le budget cumulé engagé pour l'ensemble des opérations conclues s'élève à près de 725 M\$ sur leur durée de vie cumulée, pour un volume cumulé de crédits attendus de 44 millions à 2030 et 71 millions à 2050. La réalisation des projets déterminera les quantités finales obtenues.

Si un tel stock de 44 millions de crédits est constitué en 2030 et sur la base d'une consommation de 10% du stock par an à compter de 2030, alors TotalEnergies sera amenée à consommer de l'ordre de 5 millions de crédits par an à partir de 2030.

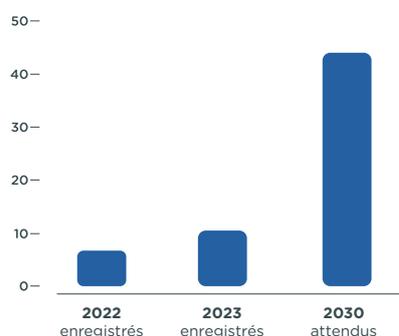
Fait marquant : Investir dans un fonds

En 2023, la Compagnie a pris la décision d'investir 100 M\$ sur 15 ans dans les projets du fonds Nature Based Carbon créé par Climate Asset Management ciblant principalement la préservation ou la restauration de

trois types d'écosystèmes : des forêts naturelles dégradées, des prairies impactées par l'activité humaine ainsi que des zones humides.

Stock de crédits carbone générés par les 11 projets sanctionnés à fin 2023

(en millions de crédits)



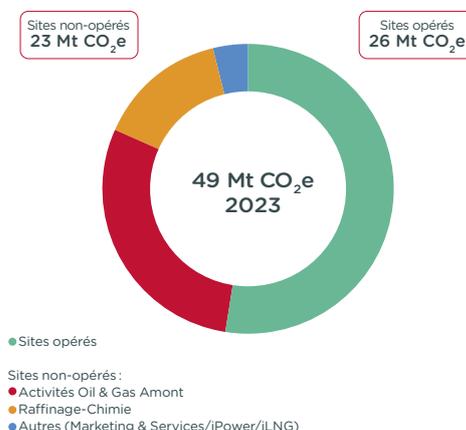
e. Travailler activement avec nos partenaires sur les actifs non opérés

Nos émissions de Scope 1+2 en part patrimoniale représentent 49 MtCO₂e en 2023. La moitié de ces émissions provient de nos participations dans les sites que nous opérons et l'autre moitié de ses participations dans des sites opérés par nos partenaires. Nous agissons pour mobiliser nos partenaires en vue de réduire les émissions des actifs qu'ils opèrent.

Au sein de l'Exploration-Production, une équipe dédiée a pour mission de partager avec nos partenaires des actifs non opérés les bonnes pratiques, comme la mise en œuvre d'une feuille de route de décarbonation impliquant un bilan énergétique, une réduction des événements de méthane et du brûlage de routine et l'amélioration de l'efficacité énergétique, notamment celle des turbines à gaz et des compresseurs. Les projets réalisés sur nos sites opérés permettent d'illustrer et d'embarquer nos partenaires vers une réduction des émissions Scope 1+2.

La réduction des émissions de l'Amont peut également se faire par la réinjection du CO₂ extrait avec le gaz produit. Ce volume réinjecté représente actuellement près de 2 Mt par an, en part patrimoniale pour la Compagnie, en particulier au Brésil, et est amené à croître significativement à mesure que la production de gaz associé augmente.

Scope 1+2 en part patrimoniale - 2023



COP28 : signature de l'Oil & Gas Decarbonization Charter

À l'occasion de la COP28, une initiative d'ampleur entre compagnies nationales et internationales a été lancée afin de réduire les émissions de GES de l'industrie : l'Oil and Gas Decarbonization Charter (OGDC). Cette initiative rassemble plus de 50 compagnies, avec lesquelles nous sommes partenaires pour plus des deux tiers d'entre elles, représentant plus de 40% de la production mondiale de pétrole. C'est une avancée historique car elle fédère pour la première fois des compagnies internationales (IOC) et des compagnies nationales (NOC) de ce secteur autour d'objectifs concrets consistant non seulement à agir sur leurs émissions (opérations net zero en 2050 ou avant, élimination du torchage de routine en 2030 et ambition de tendre vers le zéro émission de méthane à l'Amont en 2030), mais aussi à rendre compte de leurs actions. TotalEnergies a été l'une des premières compagnies à confirmer son adhésion et son P-DG Patrick Pouyanné a été choisi pour représenter les IOC au sein de la co-présidence à trois de l'OGDC, formée par les CEO des compagnies ADNOC, Aramco et TotalEnergies.

f. Quels indicateurs pertinents pour réduire les émissions des GES à l'échelle mondiale ?

Nous sommes ambitieux sur les objectifs concernant nos émissions directes (Scope 1+2) dont nous avons la maîtrise sur nos installations opérées. Nous avons défini des objectifs et plans d'action moyen et long terme visant le Net Zero à 2050.

Nous sommes également ambitieux dans l'accompagnement de nos clients afin de les aider à réduire leurs émissions, à travers notre stratégie multi-énergies qui met à disposition de nos clients une palette d'énergie plus large, y compris des énergies décarbonées. Nous en suivons les progrès via l'indice de décarbonation de nos ventes (intensité carbone en cycle de vie des produits vendus⁽¹⁾). Nous sommes leaders parmi nos pairs en termes de réalisation effective de décarbonation de notre mix de ventes de produits énergétiques depuis 2015.

Dans le cadre de notre contribution à la transition énergétique de nos clients, nous développons ainsi des activités dans la production et la vente d'électricité bas carbone. Nous produisons et vendons également du gaz naturel liquéfié, qui est une énergie de transition nécessaire pour construire un système électrique bas carbone et fiable, en complément des énergies renouvelables intermittentes par nature.

En outre, le gaz permet de décarboner la génération électrique dans de nombreux pays puisque la combustion de gaz plutôt que du charbon pour produire de l'électricité émet deux fois moins de CO₂ pour la même quantité d'énergie produite (se reporter au point 5.4.2.2-B-2-i du chapitre 5).

(1) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

À cet égard, se fixer des objectifs de baisse drastique des émissions indirectes (Scope 3)⁽¹⁾ en valeur absolue au niveau mondial pour TotalEnergies, sans que la structure globale de la demande en énergie n'évolue, n'est en réalité pas pertinent pour faire baisser les émissions de GES mondiales.

En effet, l'essentiel des émissions rapportées au titre du Scope 3 par TotalEnergies correspond aux émissions directes (Scope 1) des utilisateurs de nos produits : l'usage de ces produits relève de leurs décisions et de leurs besoins.

Dans ce contexte, un objectif de réduction en valeur absolue du Scope 3 d'une entreprise comme TotalEnergies, sans évolution des systèmes énergétiques et donc sans réduction des émissions des utilisateurs de produits énergétiques (Scope 1) conduirait à diriger cette demande vers d'autres fournisseurs, notamment vers des compagnies pétrolières nationales de pays producteurs qui représentent plus de 70% du marché mondial (à comparer à environ 1,5% pour TotalEnergies).

g. Aider nos clients à réduire leurs émissions

À l'horizon 2030, la stratégie de transition équilibrée sur deux piliers de la Compagnie a pour ambition de se traduire par un mix de ses ventes de produits énergétiques en vue d'un usage final dont l'intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus⁽²⁾ serait en baisse de 25%, ce qui veut dire que :

- pour une quantité équivalente d'énergie, le contenu carbone des produits énergétiques vendus serait réduit de 25% (« moins d'émissions pour autant d'énergie ») ;
- pour une quantité équivalente d'émissions (Scope 1+2+3), la Compagnie fournirait à ses clients 33% d'énergie en plus (« plus d'énergie pour autant d'émissions »).

En outre, à l'horizon 2030, les produits énergétiques vendus tels que le GNL et l'électricité pourraient contribuer à des réductions d'émissions induites⁽³⁾ d'environ 150 Mt CO₂e, (environ 100 Mt CO₂e pour les ventes de Gaz & GNL et environ 50 Mt CO₂e pour les Renouvelables). Ces réductions, qui découleront de la décision de nos clients de substituer à des produits énergétiques plus carbonés des produits moins carbonés et ainsi réduire leur Scope 1+2 (utilisation de gaz ou renouvelable pour produire de l'électricité au lieu d'énergies fossiles), contribueront bien à une baisse des émissions mondiales de GES.

h. Anticiper l'évolution de la demande en adaptant nos ventes de produits pétroliers

Une partie significative des activités Aval de raffinage et marketing de TotalEnergies sont situées en Europe. L'Union européenne avec son Green Deal et son paquet réglementaire « Fit for 55 » a l'ambition d'être le premier continent neutre en carbone en 2050.

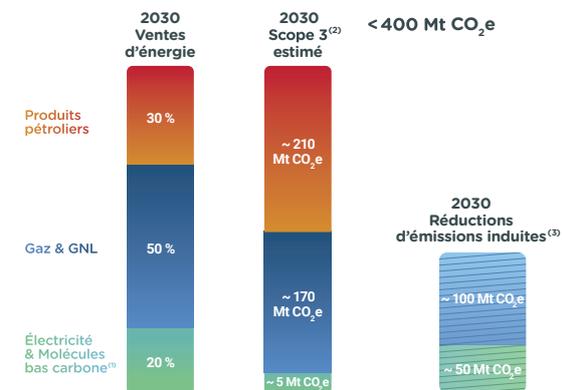
Ces évolutions majeures nous conduisent à accélérer la transition de nos activités Aval en Europe pour réduire notre exposition aux ventes de produits pétroliers et se développer dans les nouvelles mobilités. Ainsi, au niveau mondial, nous anticipons de réduire de 40% nos ventes de produits pétroliers d'ici 2030, afin de ne pas vendre ni raffiner plus de carburants que nous ne produisons de pétrole. Cela se traduit par des évolutions de nos réseaux de stations-service qui devraient être confrontés à des baisses de demande de carburants, notamment par des cessions en Europe.

À l'inverse, cette stratégie conduit TotalEnergies à se développer de manière offensive dans les nouvelles mobilités : dans les molécules bas carbone, avec les reconversions de nos raffineries en bioraffineries que nous avons engagées en Europe, dans l'électrique avec l'accélération de son plan de déploiement de bornes de recharges électriques sur les grands axes et grandes villes européennes et dans l'hydrogène, avec la

Cette stratégie n'aurait aucun effet à la baisse sur les émissions mondiales de gaz à effet de serre, donc aucun effet bénéfique pour le climat, et elle serait contraire aux intérêts de notre Compagnie et de ses actionnaires.

Cette stratégie pourrait être contre-productive pour les clients de TotalEnergies alors que la Compagnie s'est fixé l'objectif d'assurer leur sécurité d'approvisionnement énergétique tout en les accompagnant dans leur démarche de décarbonation.

Pour rappel : Au titre du Scope 3, TotalEnergies rapporte depuis 2016 les émissions de la catégorie 11 liées à l'usage final par ses clients des produits vendus, c'est-à-dire liées à leur combustion pour obtenir de l'énergie. TotalEnergies publie depuis 2023 une estimation des émissions indirectes relevant des autres catégories du Scope 3 selon la classification du GHG Protocol et de l'Ipieca. Nous mettons également en place des plans d'action pour réduire les émissions des autres catégories.



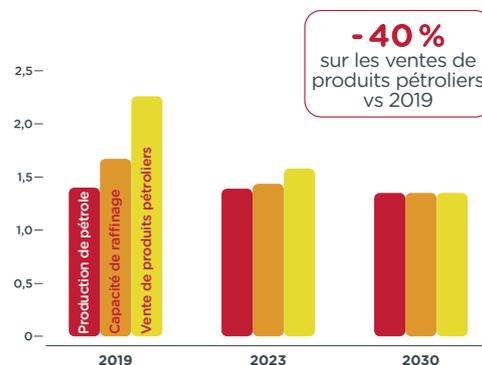
(1) Biocarburants, biogaz, hydrogène et e-carburants/e-gaz.

(2) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(3) Méthodologie décrite au point 5.11.4 du chapitre 5.

mise en place d'un réseau européen de stations hydrogène pour les poids lourds, en partenariat avec Air Liquide.

Production de pétrole, capacité de raffinage et ventes de produits pétroliers (Mbp/j)



(1) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(2) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(3) Méthodologie décrite au point 5.11.4 du chapitre 5.

i. Réductions d'émissions induites par nos ventes de gaz

Dans la génération électrique, les centrales à gaz sont un moyen de production flexible et rapidement mobilisable, qui sécurise des réseaux appelés à être alimentés par une part croissante de sources renouvelables intermittentes. Les CCGTs émettent deux fois moins de GES que les centrales à charbon ou à fioul⁽¹⁾ représentant encore, dans certains pays, la majorité des capacités de génération électrique. Le charbon couvre 36% de la production et 74% des émissions de gaz à effet de serre associées à l'électricité et le gaz respectivement 23% de la production et 22% des émissions⁽²⁾.

Le GNL, transportable par voie maritime, permet d'approvisionner de façon flexible un grand nombre de centrales électriques. Une part importante du gaz que nous vendons est utilisée dans le secteur de l'électricité.

Compte tenu du rôle positif du gaz, TotalEnergies a pour objectif d'en accroître la part dans ses ventes d'ici 2030 et assume de ne pas se fixer d'objectif de réduction du Scope 3⁽³⁾ sur cette chaîne de valeur. Lorsque la production d'électricité à partir de charbon ou fioul est remplacée par de la production via des centrales à gaz, les émissions de GES diminuent, alors que le Scope 3⁽⁴⁾ gaz de TotalEnergies augmente.

Nous avons fait l'exercice d'estimer les réductions d'émissions induites auxquelles ont pu contribuer nos ventes de GNL en 2023. Pour cela,

3. Electricité : l'énergie de la décarbonation

a. Notre développement majeur dans l'électricité : une approche intégrée

Indispensable pour réussir la transition énergétique, la demande en électricité est attendue en forte croissance car la décarbonation est au cœur des feuilles de route des pays engagés vers la neutralité carbone à 2050. Pour y répondre, Integrated Power, nouveau pilier de la stratégie de la Compagnie, développe un modèle intégré, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production d'électricité aux activités de vente et de trading avec un objectif de rentabilité de l'ordre de 12% de ROACE⁽¹¹⁾.

Notre objectif de production nette d'électricité est de produire plus de 100 TWh à horizon 2030 grâce à une multiplication de la production renouvelable par 4 à 5 (19 TWh en 2023) et par deux de celle de ses actifs flexibles (15 TWh en 2023). Dans le cadre de son ambition visant à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, TotalEnergies construit un portefeuille d'actifs renouvelables (solaire, éolien terrestre et offshore) et flexibles (CCGT, stockage) compétitif afin de fournir à ses clients une électricité de plus en plus décarbonée disponible 24/7.

Nos leviers pour croître avec une rentabilité des capitaux employés moyens atteignant de l'ordre de 12% sont la sélectivité dans le choix de nos projets ; l'intégration sur toute la chaîne de valeur de l'électricité ; la maîtrise des coûts en utilisant nos compétences de gestion de projet et de développements marins ; la mobilisation de financements externes à

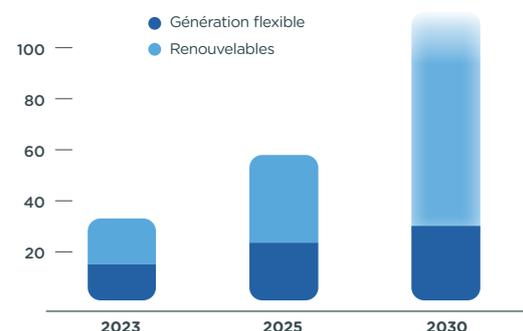
nous avons identifié, pour chaque pays destinataire, la source probable de génération électrique flexible concurrente. Le calcul s'appuie sur les mix de production et les facteurs d'émission, publiés par Enerdata et l'AIE⁽⁵⁾, pour chaque pays⁽⁶⁾ et moyen de production. Nous estimons ainsi à environ 70 Mt CO₂e les réductions d'émissions induites par l'usage du GNL pour nos clients en 2023.

Estimation pour les émissions évitées induites par les ventes d'électricité renouvelable à horizon 2030

Une approche similaire à celle décrite ci-dessus a été adoptée pour estimer les réductions d'émissions induites par nos ventes d'électricité renouvelable : la méthodologie compare les émissions du mix non-renouvelable alternatif (selon la méthodologie de l'IRENA) dans le pays à celles issues de la production solaire et éolienne. Les facteurs d'émission employés (publiés par l'AIE) couvrent l'ensemble du cycle de vie de la production électrique⁽⁷⁾. Les mix de production non-renouvelable sont basés sur des projections de l'AIE⁽⁸⁾ par pays⁽⁹⁾ ou, si indisponible, par région⁽¹⁰⁾. Ainsi, à horizon 2030, les émissions évitées induites par un portefeuille de 100 GW de capacités brutes ont été évaluées à environ 50 Mt CO₂e.

taux compétitif et des cessions partielles pour accélérer la génération des cash-flows et diversifier l'exposition de notre portefeuille.

Développement d'un modèle intégré rentable différencié Production d'électricité - part patrimoniale (TWh)



(1) AIE 2023 ; *Life Cycle Upstream Emission Factors (Pilot Edition)*.

(2) Le reste de la production électrique est assurée par l'hydroélectricité (15%), solaire et éolien (10%), nucléaire (10%) ainsi que par du fioul et autres renouvelables. Chiffres pour l'année 2021 détaillés dans le WEO 2023 de l'AIE et corroborés pour 2022 par Enerdata.

(3) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(4) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(5) Mix de production pour l'année 2022 fournis par Enerdata et facteurs d'émission pour l'année 2021 fournis par AIE (données publiées en septembre 2023).

(6) Pour ce calcul, l'Allemagne, la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas ont été considérés comme un ensemble électrique et gazier unique. Pour la France, les facteurs d'émission publiés par RTE ont été retenus.

(7) Facteurs d'émission associés à la combustion et facteurs d'émission amont publiés en septembre 2023 par l'AIE pour l'année 2021.

(8) Scénario STEPS du World Energy Outlook 2023.

(9) Pour le Brésil, l'Inde et les États-Unis.

(10) Pour l'Afrique subsaharienne, le reste de l'Amérique, l'Asie-Pacifique (hors Chine), l'Europe et le Moyen Orient – Afrique du Nord.

(11) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance, (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

b. Notre développement dans l'électricité renouvelable

Nous exécutons notre feuille de route dans les renouvelables.

À fin 2023, TotalEnergies atteint une capacité brute installée de production d'électricité renouvelable de 22 GW, et entend poursuivre le développement de ces activités pour atteindre 35 GW en 2025, puis 100 GW en 2030, ce qui nous placerait parmi les cinq premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable (éolien et solaire), hors Chine.

Capacités brutes installées de génération électrique renouvelable (GW)

+ 6 GW EN 2023

De capacité brute en 2023, dont :

- États-Unis - Myrtle, Danish, Clearway (+2 GW)
- Royaume-Uni - Seagreen (+0,9 GW)
- Brésil - Casa dos Ventos (+0,7 GW)
- Inde (+0,7 GW)
- France (+0,6 GW)



c. Développer l'électromobilité

TotalEnergies prévoit d'investir plus de 1 milliard de dollars dans la mobilité électrique entre 2024 et 2028 en développant un réseau de bornes de recharge électrique haute puissance le long des autoroutes, des grands axes routiers et dans des *hubs* urbains en Europe.

À horizon 2028, l'ambition de la Compagnie est d'atteindre les 1 000 sites équipés en recharge haute puissance en Europe.

En complément de ce réseau adapté à l'itinérance, TotalEnergies soutient ses clients B2B dans leur transition vers la mobilité électrique en leur proposant des services de déploiement et de supervision de bornes de recharge, aussi bien sur leurs lieux de travail qu'au domicile de leurs employés. En particulier, pour les poids lourds, la Compagnie développe une offre sur mesure pour les transporteurs routiers avec, outre la recharge au dépôt, des solutions de *smart charging* et de fourniture d'électricité verte. Et afin de répondre à leurs besoins de recharge hors de leurs dépôts, TotalEnergies prévoit d'installer également dès 2024 des

bornes dédiées à ce type de véhicules le long des corridors européens, avec des points de recharge haute puissance.

La Compagnie développe aussi son réseau de recharge dans un certain nombre d'agglomérations mondiales, avec un portefeuille de plus de 30 000 points de recharge opérés ou en cours de déploiement à Paris, Londres, Bruxelles ou encore Singapour.

Enfin, TotalEnergies accompagne les particuliers chez eux, avec des solutions de recharge à domicile incluant un contrat de fourniture d'énergie ou en itinérance avec des offres d'abonnement permettant l'accès à un très large réseau de bornes électriques.

De la production d'électricité renouvelable à l'exploitation du service de recharge, la Compagnie est présente sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la mobilité électrique.

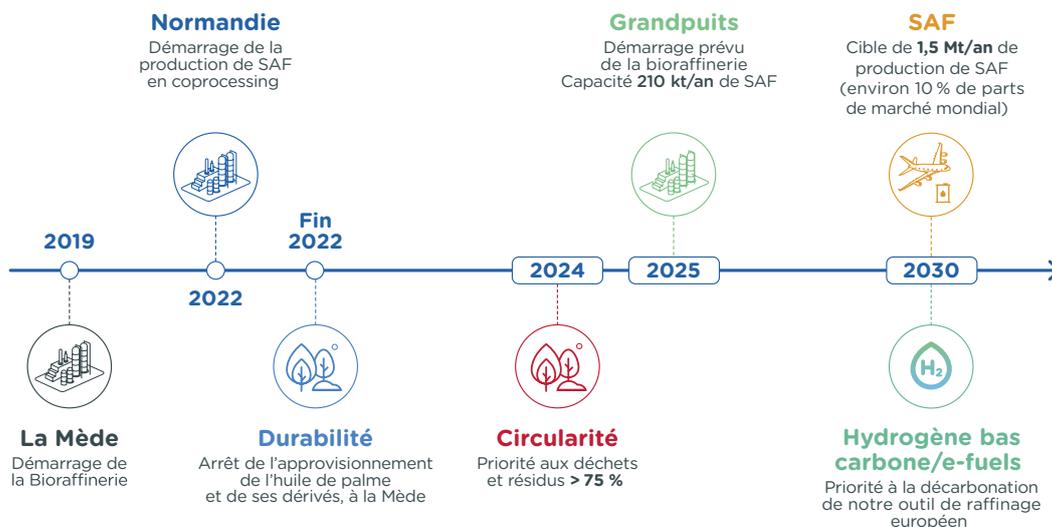
4. Nouvelles énergies bas carbone et innovations pour atteindre le Net Zero en 2050

a. Nouvelles énergies bas carbone

La transition énergétique passe aussi par le développement d'énergies bas carbone reposant sur la transformation de biomasse, de déchets ou sur la production de molécules de synthèse (*e-fuels*) associant hydrogène et CO₂ comme matière première.

Nous développons donc ces nouvelles énergies : biocarburants, biogaz, hydrogène et carburants de synthèse.

Transformation de nos sites industriels pour produire de nouvelles énergies bas carbone



Biocarburants

Aujourd'hui, les biocarburants émettent sur leur cycle de vie 50% de CO₂ de moins que leurs équivalents fossiles⁽¹⁾ et représentent donc une voie de décarbonation des carburants liquides. La demande est forte, ce qui en fait un marché à la rentabilité élevée, mais l'accès aux matières premières (végétaux, résidus, sucre...) reste un frein à sa croissance. Parmi ces biocarburants, TotalEnergies privilégie la fabrication de carburants aériens durables (SAF, pour *Sustainable Aviation Fuels*) pour la décarbonation du secteur aérien. Pour éviter les conflits d'usage des terres, TotalEnergies développe des solutions axées sur l'utilisation prioritaire de déchets et résidus de l'industrie alimentaire (huiles usagées, graisses animales). Notre objectif est de faire progresser la part de ces matières premières circulaires à plus de 75% des matières premières utilisées pour produire des biocarburants à partir de 2024.

Biogaz

Le biogaz, produit de la dégradation de déchets organiques, est un gaz renouvelable. Injecté dans les réseaux gaziers sous forme de biométhane, il contribue à la décarbonation des usages du gaz naturel.

La capacité brute de production de TotalEnergies, 1,1 TWh/an eq. biométhane, a presque doublé par rapport à 2022. La Compagnie entend désormais poursuivre son développement à travers une croissance principalement en Europe et aux Etats-Unis avec un objectif de capacité nette de 10 TWh à horizon 2030.

Hydrogène et e-fuels

Hydrogène

La production d'hydrogène vert nécessitera un déploiement massif de moyens de production d'électricité renouvelable auquel TotalEnergies contribue par ses investissements et le développement du secteur Integrated Power. Pour nos opérations, nous travaillons en priorité à décarboner l'hydrogène consommé dans nos raffineries européennes d'ici 2030. TotalEnergies vise à remplacer l'hydrogène « carboné » ou gris par l'hydrogène vert, fabriqué par électrolyse de l'eau à partir d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable.

Carburants de synthèse, e-fuels

Le CO₂ peut être utilisé, en réaction avec de l'hydrogène renouvelable, pour produire des carburants ou gaz de synthèse.

En 2023, TotalEnergies a posé des jalons dans sa feuille de route sur les carburants de synthèse.

b. Focus Sustainable Aviation Fuel (SAF)

TotalEnergies entend devenir un acteur majeur dans la fabrication du carburant aérien durable, SAF (Sustainable Aviation Fuel), avec une ambition de production de 1,5 Mt/an en 2030.

Cette production est en cours de développement sur nos plateformes existantes en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, notamment les plateformes de Grandpuits, Normandie, La Mède et SATORP.

c. Innover pour accélérer la transition énergétique

Chaque année, TotalEnergies consacre environ 1 milliard de dollars⁽²⁾ à la R&D et à l'innovation et mobilise plus de 3 500 collaborateurs.

La R&D chez TotalEnergies

En 2023, 65% de notre R&D ont été consacrés aux nouvelles énergies (électricité renouvelable, molécules bas carbone), aux batteries et à la baisse de notre empreinte environnementale (méthane, CCUS, eau, biodiversité, etc.). Cette évolution de notre recherche-innovation vers les nouvelles énergies bas carbone préfigure le futur de TotalEnergies.

Une des missions de la nouvelle branche OneTech, créée en 2021 pour répondre aux nouveaux enjeux de la Compagnie et mobiliser les équipes, est de fournir des solutions de réduction des émissions de CO₂ et d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos projets dès leur

- **Grandpuits** : Le démarrage de la bioraffinerie est prévu en 2025. Elle traiterait 420 kt/an de charges, majoritairement des déchets et résidus, pour produire jusqu'à 285 kt/an de SAF à l'horizon 2028. En 2022, TotalEnergies s'est associée à SARIA (*leader* européen de la collecte et valorisation de matières organiques en produits durables) pour garantir l'approvisionnement en matières premières lipidiques.
- **Normandie** : TotalEnergies prévoit d'augmenter sa production de SAF de 130kt/an en 2025 à 160 kt/an en 2027.
- **La Mède** : Depuis 2022, le biodiésel produit à La Mède permet déjà la production de SAF dans l'usine TotalEnergies d'Oudalle près du Havre. En 2024, TotalEnergies poursuit ses investissements sur le site afin de pouvoir traiter jusqu'à 100% de déchets issus de l'économie circulaire (huiles usagées et graisses animales) et devrait produire dès 2025, 14kt/an de SAF localement.
- **SATORP** : Pour la première fois dans la zone Moyen-Orient, SATORP a réussi à traiter, par le *co-processing*, l'huile de cuisson usagée pour produire un carburant remplissant l'ensemble des critères de qualité du cahier des charges SAF certifié ISCC+.
- **Partenariats** :
 - Au Japon, TotalEnergies est associée à ENEOS Corporation pour étudier la faisabilité d'une unité de production de SAF au sein de la raffinerie ENEOS de Wakayama. L'unité envisagée, dont la capacité de production serait de 335 kt/an de SAF, devrait traiter des déchets ou résidus issus de l'économie circulaire.
 - En Chine, TotalEnergies étudie avec son partenaire Sinopec, le développement d'une production de SAF d'environ 230kt/an.

Au-delà du SAF actuellement produit à partir d'huiles de cuisson usagées, notre mission est de préparer la prochaine génération de carburants aériens par exemple e-SAF.

Avec Masdar, la direction émirienne de l'aviation civile, Airbus, Falcon Aviation Services et Axens, TotalEnergies a démontré le potentiel de conversion du méthanol en SAF (*Sustainable Aviation Fuel*). Basée sur l'utilisation d'électricité renouvelable, elle pourrait permettre la production d'e-SAF à partir du CO₂ converti en méthanol.

LES CARBURANTS AÉRIENS DURABLES
PRODUITS À PARTIR D'HUILE
DE CUISSON USAGÉE PERMETTENT

-80 %⁽¹⁾

DES ÉMISSIONS DE CO₂ SUR L'ENSEMBLE
DU CYCLE DE VIE, EN COMPARAISON
À LEUR ÉQUIVALENT FOSSILE

AMBITION DE PRODUIRE

1,5Mt de SAF

EN 2030, DANS LE MONDE

- (1) Panorama 2020 - Biocarburants incorporés dans les carburants en France, publié par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

conception, ainsi que d'accélérer l'innovation dans tous nos actifs. Pour cela, OneTech mobilise des équipes intégrées travaillant sur la conception, la construction et les opérations de nos installations d'énergie jusqu'à la R&D, renforcée par le développement, le test et le déploiement sur nos actifs de solutions externes innovantes répondant aux problèmes remontés de nos opérations.

Réduire nos émissions grâce au digital

La Digital Factory de TotalEnergies rassemble 300 développeurs, *data scientists* et autres experts du digital, avec pour mission de développer des solutions numériques permettant d'optimiser nos outils industriels (impact environnemental, disponibilité, coûts), ou de proposer de nouveaux services à nos clients.

(1) Conformément à la directive européenne 2018/2001 dite RED II.
(2) Budget R&D hors Hutchinson.

C. PLAIDOYERS ET INITIATIVES SECTORIELLES EN SOUTIEN À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Une transition énergétique réussie nécessite une collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs impliqués.

Soutien à l'action des États et aux initiatives sectorielles sur le climat

TotalEnergies soutient les engagements que prennent les États dans la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris et publie ses positions sur son site institutionnel (rubrique développement durable/dialogue-et-transparence/representation-interets).

À la COP28, nous avons soutenu l'objectif de tripler la capacité d'énergie renouvelable et de doubler les mesures d'efficacité énergétique d'ici à 2030. Nous nous sommes également joints à la Charte de décarbonation du pétrole et du gaz (OGDC).

En Europe, TotalEnergies soutient le paquet « Fit-for-55 » et notamment certains éléments clés comme la généralisation du prix du carbone, le développement massif des énergies renouvelables, la mise en place des infrastructures et le développement de carburants et de renouvelables à destination du transport. Nos réponses aux consultations de la Commission européenne liées au climat sont publiques, toutes consultables en ligne.

En France, TotalEnergies, avec 60 autres grandes entreprises, a signé la tribune de l'association Entreprises Pour l'Environnement (EpE) appelant à accélérer la transition écologique, en amont de la COP28.

Pour plus de détails sur les initiatives collectives soutenues par TotalEnergies, se reporter au point 1.4. du chapitre 1.

Revue des participations

TotalEnergies publie depuis 2016 sur son site la liste des associations professionnelles auxquelles elle adhère.

La Compagnie coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques mais certaines prennent également des positions publiques sur le climat. TotalEnergies conduit ainsi tous les deux ans depuis 2019 une évaluation détaillée des positions publiques des associations professionnelles dont elle est membre, notamment sur le sujet climatique. Leur alignement avec TotalEnergies est évalué par rapport aux six principes listés dans notre directive applicable à la représentation d'intérêts. Une nouvelle revue a été

5.4.2.3 Résilience de la stratégie de l'organisation

La Compagnie a su renforcer la résilience de son portefeuille grâce à une gestion très active ces dernières années : 50% de changement de portefeuille en Amont depuis 2015 assurant un ratio de remplacement des réserves de pétrole > 100% sur 2015-2023.

Notre portefeuille bénéficie d'un point mort bas conforme à son objectif stratégique d'être inférieur à 30 \$/b (point mort *cash* organique de la Compagnie avant dividende de 22,2 \$/b en 2023) qui assure la compétitivité de ses ressources. En particulier, TotalEnergies a un coût de production par baril des activités Pétrole et Gaz Amont autour de 5,5 \$/bep en 2023, le plus bas parmi ses pairs⁽¹⁾, et l'intensité des émissions de GES (Scope 1+2) est en baisse à 18 kg CO₂e/bep en 2023 (vs 19 en 2022)⁽²⁾.

En outre, la durée moyenne des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz est de 18 ans et la valeur résiduelle des actifs Pétrole et Gaz Amont de la Compagnie de plus de 20 ans représente moins de 15% de leur valeur totale.

Risques d'actifs échoués

En juin 2020, TotalEnergies a identifié que, de ses actifs Amont, seuls les projets de sables bitumineux au Canada de Fort Hills et Surmont pouvaient être qualifiés d'actifs échoués (*stranded assets*), c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. TotalEnergies a cédé ces actifs en 2023. Cette gestion du portefeuille de TotalEnergies atténue le risque d'avoir des actifs échoués à l'avenir, si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient de manière plus rapide qu'estimée en raison de contraintes

réalisées en 2023. En 2023, dans le domaine des énergies, la majorité des nouvelles associations auxquelles nos entités ont adhéré est liée aux énergies renouvelables et aux technologies bas carbone.

Revue des participations - 6 points clés

La position scientifique

TotalEnergies reconnaît le lien établi par la science entre les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, et le changement climatique.

L'Accord de Paris

TotalEnergies reconnaît l'Accord de Paris comme une avancée majeure dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutient les initiatives des États parties prenantes pour atteindre les objectifs de cet accord.

La tarification du carbone

TotalEnergies soutient la mise en place d'une tarification du carbone.

Le développement des énergies renouvelables

TotalEnergies soutient les politiques, initiatives et technologies visant à promouvoir le développement des énergies et des bioénergies durables (biocarburants, biogaz) ainsi que les énergies et les technologies visant à la décarbonation des procédés industriels et des transports, tels que l'hydrogène, le stockage du carbone ou le véhicule électrique.

Le rôle du gaz naturel

TotalEnergies promeut le rôle du gaz naturel comme énergie de transition, en particulier en remplacement du charbon. TotalEnergies soutient les politiques visant à mesurer et réduire les émissions de méthane pour tendre vers l'ambition de zéro émission de méthane. TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre : éviter ; réduire en utilisant les « *best available technologies* » ; compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées.

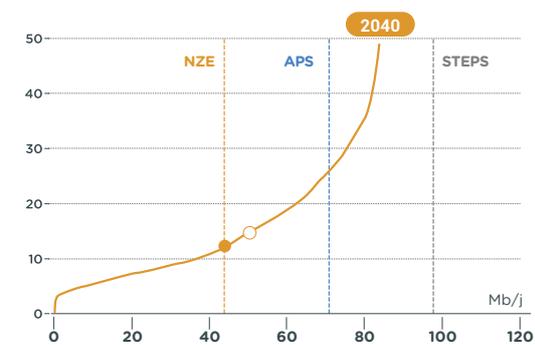
La compensation carbone

La Compagnie soutient les mécanismes de compensation carbone nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone, dans le cadre de marchés organisés et certifiés assurant la qualité et la durabilité des crédits carbone.

et de réglementations environnementales mondiales plus strictes et de l'évolution des préférences des consommateurs qui en résulterait.

Comme le montre la courbe de mérite des coûts de production ci-dessous à l'horizon 2040 par comparaison avec la demande attendue selon les divers scénarios de l'AIE, le portefeuille des projets pétrole et gaz Amont de TotalEnergies présente un coût technique moyen qui le situe parmi les 50 Mb/j les moins coûteux à ces horizons-là notamment grâce à des actifs pétroliers à plateaux longs et à coûts de production faibles.

Courbe de mérite des coûts de la production mondiale⁽³⁾ Coûts techniques (\$/b)



Demande mondiale de pétrole, selon scénarios AIE
● Actifs pétroliers à plateau long de TotalEnergies
○ Moyenne du portefeuille pétrolier de TotalEnergies

(1) Pairs : BP, Chevron, ExxonMobil, Shell.

(2) L'intensité Oil & Gas Amont patrimoniale est calculée hors actifs intégrés GNL.

(3) Source : Rystad, IEA WEO 2023 scenarios.

Sensibilité aux prix du CO₂, du pétrole et du gaz

TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, y compris pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents et de tests de sensibilités.

Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris ; chaque nouvel investissement renforce ainsi la résilience du portefeuille de la Compagnie.

Même si la tarification du CO₂ ne s'applique pas actuellement dans tous les pays où la Compagnie opère, TotalEnergies prend en compte comme cas de base dans ses critères d'investissement un prix du CO₂ minimum

Dépréciations des actifs Amont

Par ailleurs, pour assurer la robustesse de la comptabilisation de ses actifs au bilan, la Compagnie retient pour le calcul des dépréciations de ses actifs Amont une trajectoire de prix du pétrole qui se stabilise jusqu'à 2030, décroît ensuite linéairement pour atteindre 50 \$₂₀₂₃/b en 2040 puis qui décroît à partir de 2040 vers le prix retenu en 2050 par le scénario

Pétroles et Gaz « Non Conventionnels »

Les pétroles et les gaz non-conventionnels sont définis par l'EIA⁽²⁾ comme des hydrocarbures qui ne peuvent pas être produits par des moyens de production conventionnelle, tels que « *par un puits foré dans une formation géologique dont les caractéristiques du réservoir et du fluide permettent au pétrole et au gaz naturel de s'écouler naturellement dans le puits.* » Selon l'UNFC⁽³⁾, « *Les exemples comprennent le méthane de houille, les gisements à faible perméabilité tels que le gaz de réservoir très peu perméable (y compris le gaz de schiste) et le pétrole de réservoir très peu perméable (y compris le pétrole de schiste), les hydrates de gaz et le bitume naturel* ».

En 2023, ces hydrocarbures non-conventionnels ont représenté 9,7% de notre production et moins de 5% de notre chiffre d'affaires consolidé. Par ailleurs, TotalEnergies ne produit plus de pétrole issu de sables bitumineux depuis la cession de ses actifs canadiens de Surmont et Fort Hills fin 2023. La Compagnie était également sortie en 2021 des projets de développement d'huiles extra-lourdes de la ceinture de l'Orénoque au Venezuela.

de 100 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) et au-delà de 2029, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an.

- Dans l'hypothèse où ce prix du CO₂ serait de 200 \$/t dès 2024 puis inflaté de 2%/an au-delà de 2029, soit une augmentation de 100 \$/t par rapport au scénario de base à partir de cette date, TotalEnergies évalue un impact négatif de l'ordre de 15% de la valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (Amont et Aval).
- Par rapport au scénario de référence utilisé pour évaluer les investissements (Brent à 50 \$/b), l'utilisation du scénario de prix NZE de l'AIE⁽¹⁾ conduirait à une valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (Amont et Aval) de la Compagnie inférieure de l'ordre de 10%.

NZE de l'AIE, soit 25,5 \$₂₀₂₃/b. Les prix retenus pour le gaz en Europe et en Asie, décroissent et se stabilisent à compter de 2027 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels, le Henry Hub restant sur cette période à 3 \$₂₀₂₃/MMBtu. Ils convergent tous ensuite vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

L'offshore « ultra-profond », défini pour une profondeur d'eau au-delà de 1 500 m qui représentait dans la décennie 2000 la limite technique des installations de forage et de production (amplement dépassée depuis) n'entre pas dans la catégorie des hydrocarbures non-conventionnels : en effet, les réservoirs situés dans ces zones sont développés avec des installations qui utilisent un continuum de technologies conventionnelles. C'est la combinaison de gisements à très hautes pressions et de très grandes profondeurs d'eau qui peut présenter des risques accrus. TotalEnergies ne vise pas à développer ce type d'actifs.

De même, le simple fait pour des gisements pétroliers ou gaziers d'être situés en zone arctique ne suffit pas à les qualifier d'hydrocarbures non-conventionnels, s'ils sont exploités avec des technologies conventionnelles. La Compagnie reconnaît cependant la sensibilité particulière de certaines zones arctiques en termes d'environnement. Pour cette raison, nous nous sommes engagés dès 2012 à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique ; la liste de nos licences en zone arctique est disponible sur le site internet de la Compagnie.

5.4.3 Gestion des risques

Classification de la TCFD

THÉMATIQUE	Recommandations
Gestion des risques	
Décrire comment l'organisation identifie, évalue et gère les risques relatifs au climat.	<ul style="list-style-type: none"> a) Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques relatifs au climat. b) Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques relatifs au climat. c) Décrire comment les processus pour identifier, évaluer et gérer les risques relatifs au climat sont intégrés dans le management des risques de l'organisation.

5.4.3.1 Processus d'identification et d'évaluation des risques associés au changement climatique

Les risques opérationnels liés aux effets du changement climatique et des événements extrêmes font partie des risques analysés par le *TotalEnergies Risk Management Committee*. Ce dernier s'appuie sur les travaux de cartographie des risques. Par ailleurs, le Comité risques (Corisk) évalue préalablement à la présentation au Comex des projets d'investissement, les risques et les enjeux climatiques associés.

Continuer à investir avec discipline

Dans un contexte économique mondial marqué par l'inflation, il est essentiel de maintenir nos critères d'investissements pour garantir la

rentabilité et la résilience de notre portefeuille. Chaque projet d'investissement significatif fait l'objet d'une évaluation prenant en considération les objectifs de l'Accord de Paris sur la base des critères suivants :

- l'économie du projet est analysée dans un scénario de prix des hydrocarbures compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limiter l'élévation de température « nettement en dessous de 2°C » et en considérant un prix du CO₂ à 100 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) ;

(1) World Energy Outlook 2023, Table 2.2 Fossil fuel prices by scenario (p. 96).

(2) Voir définition de l'Energy Information Administration, agence fédérale au sein du Département de l'Énergie des États-Unis.

(3) Voir United Nations Framework Classification for Resources to Petroleum, « *Supplementary Specifications for the application of the United Nations Framework Classification for Resources to Petroleum* » pages 8 et 22, points 9, 102, 103, 104.

- pour les nouveaux projets pétroliers et gaziers (projets *greenfield* et acquisitions), l'intensité des émissions de GES (Scope 1+2) est comparée suivant leur nature à l'intensité des émissions de GES moyenne des actifs de production Amont ou à celle des diverses unités Aval (usines GNL, raffinage) de la Compagnie. Pour les projets Amont, le seuil est abaissé à compter de 2024 à 18 kg CO₂e/bep, contre 19 kg CO₂e/bep précédemment, ce qui illustre le caractère vertueux de nos critères. Pour les investissements additionnels sur des actifs existants (projets *Brownfield*), le projet devra baisser l'intensité des émissions (Scope 1+2) de l'actif concerné. L'objectif est que chaque nouvel investissement contribue à baisser l'intensité moyenne des émissions de GES (Scope 1+2) de la Compagnie dans sa catégorie.
- pour les projets relatifs aux autres énergies et technologies (biocarburants, biogaz...), les réductions d'émissions de GES sont évaluées pour leur contribution à la baisse du contenu carbone de ses ventes.

En 2023, après évaluations selon ces critères, 43 investissements ont été validés. Les plus significatifs par catégories sont :

- **Branche Pétrole et gaz Amont**

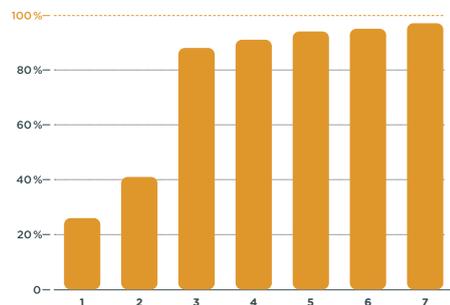
Développement de la Phase 1 du projet AGUP en Irak, dans le cadre de notre projet GGIP, lancement du projet de redémarrage de Mabruk en Libye, extension des champs de Dalia et Kaombo en Angola.

- **Gaz naturel liquéfié**

En juin 2023, TotalEnergies a signé un accord-cadre avec l'entreprise américaine NextDecade pour participer au développement du projet Rio Grande LNG (RGLNG), une usine de liquéfaction, dont la construction a démarré en juillet 2023 dans le sud du Texas.

Projets pétroliers & gaziers de la branche Amont

Intensité des émissions vs référence de sa catégorie (%)



5.4.3.2 Processus de gestion des risques associés au changement climatique

Les risques associés aux enjeux du changement climatique font partie des risques analysés par le TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC). TotalEnergies hiérarchise ses risques en fonction de leur nature et de leur importance. En 2022, le TRMC a procédé à une actualisation de la cartographie des risques qui a été soumise au Conseil d'administration début 2023. Le tableau ci-dessous positionne les risques de TotalEnergies au regard des risques génériques identifiés selon la recommandation de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures). Le TRMC s'assure également que les dispositifs de gestion des risques sont adaptés. Lorsque cela est nécessaire, des plans d'actions complémentaires peuvent être établis.

Des audits sont conduits pour s'assurer de l'efficacité des moyens de maîtrise/mesures de contrôle existants. Ces plans d'action et audits peuvent faire collaborer des équipes transverses et multibranches (multi-activités). Le Comité d'audit du Conseil d'administration assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Direction Générale, en fonction des risques identifiés et en vue de la réalisation des objectifs de TotalEnergies.

- **Integrated Power**

Différents projets d'électricité renouvelable (PV, éoliens, hydraulique et BESS) issus de l'acquisition des participations dans Casa Dos Ventos (Brésil) et Ronensans Enerji (Turquie) et TotalEren ; obtention de concession maritime de 3 GW (Allemagne) et de contrat de fourniture d'électricité éolienne offshore pour 2,7 GW aux Etats-Unis (New York et New Jersey), installation BESS à Feluy & Anvers (Belgique) et CottonWood (Etats-Unis), centrales PV aux USA de Clinton (OH), Brazoria (TX), et en Espagne de Guillena.

- **Molécules bas carbone**

Hydrogène : contrats d'acquisition pour les besoins de la plateforme de Normandie et la raffinerie de Leuna ; Biogaz : unité de BioNorrois (153 GWh/an) ; SAF : doublement à 285 kt de la capacité de production de Grandpuits, France (extension de Galaxie).

- **CCS**

Prise de permis en Norvège pour le projet Luna.

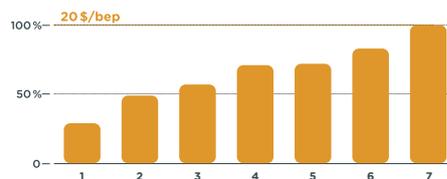
- **Cessions**

Au Canada, TotalEnergies ne détient plus de participation dans les sables bitumineux depuis novembre 2023 à la suite de (i) la cession à ConocoPhillips de sa participation de 50% dans Surmont, ainsi que de (ii) la cession à Suncor de l'intégralité des titres de sa filiale TotalEnergies EP Canada, comprenant notamment sa participation dans l'actif de sables bitumineux de Fort Hills.

En Allemagne et aux Pays-Bas, cession par la Compagnie à Couche-Tard de l'intégralité de nos 1 580 stations-service. En Belgique et au Luxembourg, association dans le cadre d'une co-entreprise (TotalEnergies 40% et Couche-Tard 60%) qui exploitera plus de 600 stations.

Coûts techniques

Les coûts techniques incluent les coûts opératoires et les coûts d'investissement.



Adaptation aux risques physiques

La Compagnie tient compte du risque climatique aussi bien dans le design de ses installations que dans l'évaluation de ses sites en opération. Le changement climatique a en effet potentiellement de multiples effets qui peuvent nuire aux activités de la Compagnie comme l'élévation du niveau de la mer ou la multiplication des phénomènes climatiques extrêmes.

TotalEnergies a émis des recommandations pour prendre en compte l'évolution anticipée du système climatique et de ses composantes dans les bases de conception de ses installations (critères métocéan).

De même, TotalEnergies évalue la vulnérabilité de ses sites en opération aux aléas climatiques, afin que leurs conséquences n'affectent ni l'intégrité des installations, ni la sécurité des personnes. Les études internes conduites n'ont pas identifié d'installation existante vulnérable aux conséquences connues à ce jour du changement climatique.

Extrait de la cartographie des risques de TotalEnergies

Selon les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures

	Risques de transition			Risques physiques		
	Risques réglementaires et juridiques	Risques technologiques	Risques de marché	Risques de réputation	Risques aigus	Risques chroniques
Rythme de déploiement de la transition énergétique, évolution de la demande	✓	✓	✓			
Financement des réserves de pétrole et de gaz	✓		✓			
Risques opérationnels liés aux effets du changement climatique et des événements extrêmes	✓	✓			✓	✓
Risques d'actions judiciaires	✓					
Risques de réputation				✓		
Risques de gestion des compétences et évolution des métiers		✓	✓			

5.4.3.3 Intégration des risques climatiques dans la gestion globale des risques

Les risques associés aux enjeux climatiques sont intégrés aux processus globaux de gestion des risques de TotalEnergies.

Le Comité d'audit examine annuellement la Déclaration de performance extra-financière laquelle comprend les performances issues des

reportings climatiques et environnementaux de la Compagnie. Ces résultats sont par ailleurs audités par un organisme tiers.

5.4.4 Objectifs et indicateurs pour mesurer les risques et opportunités liés au changement climatique

Classification de la TCFD

THÉMATIQUE	Recommandations
Indicateurs & objectifs	
Décrire les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et opportunités relatifs au climat, dans la mesure où l'information est pertinente.	<p>a) Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et opportunités relatifs au climat, en liaison avec sa stratégie et son processus de management des risques.</p> <p>b) Publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1, Scope 2, et, si c'est pertinent, de Scope 3, et les risques correspondants.</p> <p>c) Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et opportunités relatifs au climat, et sa performance par rapport aux objectifs.</p>

Afin de soutenir son ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) au niveau mondial (Scope 1+2+3), ensemble avec la société, TotalEnergies s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance.

Objectifs climat de la Compagnie

Objectifs 2030 Monde (Scope 1+2)

- Réduire les émissions de GES (**Scope 1+2**) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à moins de 38 Mt CO₂e d'ici 2025. A horizon 2030, l'objectif est une réduction d'au moins 40% des émissions nettes⁽¹⁾ par rapport à 2015 pour ses activités opérées, pour les porter ainsi entre 25 et 30 Mt CO₂e
- Réduire les **émissions de méthane**⁽²⁾ des installations opérées de 50% entre 2020 et 2025, et de 80% entre 2020 et 2030
- Réduire l'**intensité des émissions de méthane** en dessous de 0,1% du gaz commercial produit sur les installations amont pétrolières et gazières opérées
- Réduire le **brûlage de routine**⁽³⁾ à un niveau inférieur à 0,1 Mm³/j d'ici 2025, en vue de son élimination d'ici 2030

Dans les faits

- Une réduction des émissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées de 46 Mt CO₂e en 2015 à **35 Mt CO₂e** en 2023
- Des émissions de méthane⁽²⁾ déjà réduites de **50%** entre 2010 et 2020 et de **47%** entre 2020 et 2023
- Une intensité méthane de moins de **0,11%** pour les installations amont pétrolières et gazières opérées (moins de 0,1% pour les installations gazières opérées)
- Plus de **96%** de réduction du brûlage de routine entre 2010 et 2023

(1) Le calcul des émissions nettes prend en compte les puits naturels de carbone comme la forêt, l'agriculture régénérative et les zones humides.

(2) Hors méthane biogénique.

(3) Brûlage de routine, tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'initiative *Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale.

Objectifs climat de la Compagnie

Objectifs 2030 Monde (Scope 3)

- Maintenir les émissions de GES **Scope 3⁽¹⁾** liées à l'utilisation par ses clients des produits énergétiques à un niveau inférieur à 400 Mt CO₂e, d'ici 2025 et 2030
- Réduire les émissions de GES **Scope 3⁽³⁾ des produits pétroliers** vendus dans le monde de plus de 40% d'ici à 2030 par rapport à 2015

Objectifs 2030 Monde (Intensité carbone)

- Réduire l'**intensité carbone⁽⁵⁾ cycle de vie des produits énergétiques vendus** puis utilisés par les clients de plus de 25% par rapport à 2015. À l'horizon 2025, la réduction visée est d'au moins 15%

Dans les faits

- Des émissions Scope 3⁽²⁾ limitées à **355 Mt CO₂e** en 2023, en-dessous du niveau de 2015
- Une baisse des émissions de GES Scope 3⁽⁴⁾ des produits pétroliers vendus dans le monde de **35%** en 2023, par rapport à 2015
- Une baisse de l'intensité carbone⁽⁶⁾ cycle de vie des produits énergétiques vendus de **13%** entre 2015 et 2023

Indicateurs liés au changement climatique⁽⁷⁾

Émissions de GES - Scope 1+2		Périmètre opéré				Périmètre patrimonial			
		2023	2022	2021	2015	2023	2022	2021	2015
Scope 1									
Émissions directes	Mt CO₂e	32	37	34* (33)	42	45	51	49	50
Décomposition par secteur									
Activités <i>oil & gas</i> Amont	Mt CO ₂ e	12	14	14	19	19	22	23	22
Integrated LNG, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	–	1	1	1	–
Integrated Power	Mt CO ₂ e	6	9	5	–	6	9	5	–
Raffinage-Chimie	Mt CO ₂ e	14	15	15* (14)	22	18	20	19	27
Marketing & Services	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	1
Décomposition par zone géographique									
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	19	23	20* (19)	22	18	21	18	22
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	Mt CO ₂ e	<1	<1	1	5	12	15	17	13
Afrique	Mt CO ₂ e	8	9	9	12	7	7	7	9
Amériques	Mt CO ₂ e	5	5	5	4	7	8	7	5
Décomposition par type de GES									
CO ₂	Mt CO ₂ e	31	36	32	39	43	50	47	
CH ₄	Mt CO ₂ e	1	1	1	2	1	1	1	
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	
Scope 2									
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	Mt CO₂e	2	2	2* (2)	4	4	5	5	
<i>dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse</i>	<i>Mt CO₂e</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1* (1)</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	
Scope 1+2	Mt CO₂e	35	40	37* (36)	46	49	56	54	
<i>dont installations oil & gas</i>	<i>Mt CO₂e</i>	<i>30</i>	<i>33</i>	<i>33* (32)</i>	<i>46</i>	<i>44</i>	<i>48</i>	<i>49</i>	
<i>dont CCGT</i>	<i>Mt CO₂e</i>	<i>4</i>	<i>7</i>	<i>4</i>	<i>–</i>	<i>5</i>	<i>8</i>	<i>5</i>	
Émissions directes de CO ₂ biogénique ^(a)	Mt CO ₂ e	0,1	0,1			0,1	0,1		

* Hors effet COVID-19.

(a) Émissions de CO₂ biogénique liées aux actifs biogaz de la Compagnie. Conformément au GHG Protocol ces émissions ne sont pas comptabilisées dans le Scope 1.

(1) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(2) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(3) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(4) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(5) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(6) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(7) Se reporter au point 5.11 de ce chapitre pour le périmètre de reporting.

Émissions de GES - Méthane	Périmètre opéré				Périmètre patrimonial			
		2023	2022	2021	2015	2023	2022	2021
Émissions de méthane^(a)	kt CH ₄	34	42	49	94	40	47	51
Décomposition par secteur								
Activités <i>oil & gas</i> Amont	kt CH ₄	33	41	48	92	36	43	48
Integrated LNG, excluant les activités gaz de l'amont	kt CH ₄	<1	0	<1	0	2	3	2
Integrated Power	kt CH ₄	<1	1	<1	0	<1	1	<1
Raffinage-Chimie	kt CH ₄	1	1	1	1	1	1	1
Marketing & Services	kt CH ₄	0	0	0	0	0	0	0
Décomposition par zone géographique								
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	kt CH ₄	5	7	7	9	4	5	5
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	kt CH ₄	1	1	1	33	11	15	16
Afrique	kt CH ₄	18	23	23	49	19	17	18
Amériques	kt CH ₄	9	12	18	3	7	10	12

(a) Hors méthane biogénique, représentant moins de 1 kt CH₄ en 2023. Le méthane biogénique est toutefois pris en compte dans le calcul du Scope 1.

Émissions de GES indirectes		2023	2022	2021	2015
Scope 3^(a)					
Émissions de GES indirectes	Mt CO ₂ e	355	389* (381)	400* (370)	410
<i>dont Europe : UE 27+ Norvège + Royaume-Uni + Suisse</i>	Mt CO ₂ e	216	191* (187)	220* (202)	256
Décomposition par produits					
Pétrole	Mt CO ₂ e	227	254* (246)	285* (255)	350
Biocarburants	Mt CO ₂ e	4	4	–	–
Gaz	Mt CO ₂ e	124	130	115	60

* Hors effet COVID-19 pour les données d'émissions du 1^{er} semestre 2020 au 1^{er} semestre 2022 inclus.

(a) GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails). Produits pétroliers y compris ventes massives Raffinage ; biocarburants ; gaz naturel hors participations minoritaires dans des sociétés cotées.

Indicateurs d'intensité		2023	2022	2021	2015
Intensité carbone^(a) cycle de vie des produits énergétiques vendus (73 g CO₂e/MJ en 2015)	Base 100 en 2015	87	88	90* (89)	100^(b)
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(c) opérées	kg CO ₂ e/bep	17	17	17	21
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(c) en part patrimoniale	kg CO ₂ e/bep	18	19	19	–
Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées (Amont)	%	0,11	0,11	0,13	0,23
Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées (Amont)	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

* Évaluation des indicateurs hors effet COVID-19.

(a) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(b) Indicateur élaboré en 2018 qui prend pour année de référence 2015.

(c) Cet indicateur n'inclut pas les actifs intégrés GNL dans son périmètre.

Autres indicateurs		2023	2022	2021	2015
Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	157	166	148	153
Consommation d'énergie renouvelable (périmètre opéré)	TWh	2	1		
Indicateur Global d'Efficacité Énergétique (GEEI)	Base 100 en 2010	86,4	85,1	87,0	90,8
Gaz brûlé à la torche (activités <i>oil & gas</i> opérées Amont) ^(a)	Mm ³ /j	2,5	3,3	3,6	7,2
<i>dont brûlage de routine</i>	Mm ³ /j	0,3	0,5	0,7	2,3 ^(b)

(a) Cet indicateur inclut le brûlage de sécurité, de routine et de non-routine.

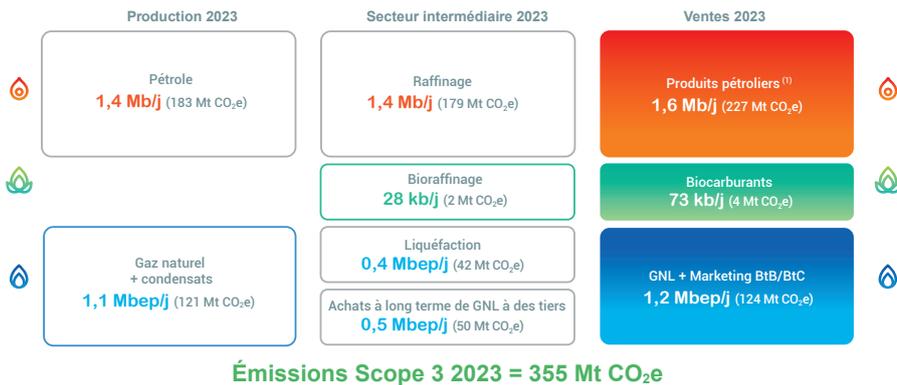
(b) Volumes estimés selon les données historiques.

Ces données, ainsi que les risques associés, sont également rapportées annuellement au CDP⁽¹⁾ et la réponse de TotalEnergies au questionnaire du CDP Climate Change est publiée sur le site internet de TotalEnergies. Pour son *reporting* 2023 portant sur la période 2022, la Compagnie a obtenu la note A-.

(1) Le CDP est un organisme à but non lucratif qui propose un *reporting* environnemental pour les investisseurs, les entreprises, les villes, les États et les régions.

Calcul des émissions Scope 3*

Prise en compte du volume le plus important de chaque chaîne de valeur : pétrole, biocarburants et gaz :



* GHG Protocol – Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(1) Y compris ventes massives du Raffinage.

5.4.5 Participation au dialogue avec la TCFD

En juin 2017, la TCFD⁽¹⁾ du Conseil de stabilité financière du G20 a publié ses recommandations finales en matière d'informations relatives au climat à communiquer par les entreprises. Ces recommandations comprennent des précisions additionnelles pour certains secteurs comme celui de l'énergie. TotalEnergies a publiquement apporté son soutien à la TCFD et à ses recommandations et les met en œuvre depuis son rapport annuel 2017.

TotalEnergies a poursuivi le dialogue en participant au TCFD Oil & Gas Preparer Forum, qui a publié, en juillet 2018, des bonnes pratiques en matière de divulgation des informations relatives au climat et de la mise

en œuvre des recommandations de la TCFD par les quatre sociétés membres du forum⁽²⁾.

En 2019, TotalEnergies a également participé à la première *Task Force* mise en place par le Reporting Lab de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) sur les *Climate-related disclosures*, dont l'objectif est l'identification des meilleures pratiques en la matière. Cette Task Force a publié le résultat de ses travaux en février 2020.

A partir de 2024, les recommandations de la TCFD sont reprises par l'ISSB⁽³⁾.

5.4.6 Taxonomie européenne

Le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 (« le Règlement ») établit un système de classification commun à l'Union européenne dont l'objectif est d'identifier les activités économiques considérées comme durables, en référence à six objectifs environnementaux.

Ces six objectifs environnementaux définis à l'article 9 du Règlement sont les suivants :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Au sens de l'article 3 du Règlement une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, si cette activité économique :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement ; et
- est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil, et modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023, définit

les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci. Il établit également pour chacun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement les critères d'examen technique permettant de déterminer si cette activité économique ne cause pas de préjudice important à un ou plusieurs de ces objectifs environnementaux.

Le règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil définit les critères d'examen technique relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

Les garanties minimales visées à l'article 3 du Règlement sont des procédures mises en œuvre par une entreprise pour s'aligner sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme.

Afin de reconnaître « le rôle du gaz naturel comme technologie importante de réduction des émissions de gaz à effet de serre »⁽⁴⁾, le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 a été complété par un règlement délégué complémentaire (UE) 2022/1214 du 9 mars 2022 sur les activités liées au gaz naturel et à l'énergie nucléaire.

(1) Task force on Climate-related Financial Disclosures.

(2) Eni, Equinor, Shell et TotalEnergies, avec le soutien du WBCSD (World Business Council for Sustainable Development).

(3) International Sustainability Standards Board.

(4) Se reporter au (28) du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021.

CADRE DE REPORTING

L'article 8 du Règlement soumet les entreprises⁽¹⁾ à l'obligation d'inclure « dans leur déclaration de performance non financière consolidée des informations sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 du [...] règlement ».

En particulier, les entreprises visées doivent publier les informations suivantes :

- la part de leur Chiffre d'affaires provenant de produits ou de services associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental ;
- la part de leurs dépenses d'investissement (« CapEx ») et la part de leurs dépenses d'exploitation (« OpEx ») liée à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Le règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, complétant le Règlement précise le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises sur leurs activités économiques durables

sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information.

Le règlement délégué précise les définitions suivantes :

- une activité économique éligible à la taxonomie (« Activité Éligible ») est une activité économique décrite dans les règlements délégués (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 (modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023), et (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, qu'elle remplisse ou non une partie ou l'ensemble des critères d'examen technique énoncés dans ce règlement délégué ;
- une activité économique non éligible à la taxonomie est une activité économique qui n'est pas décrite dans les règlements délégués (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 (modifié par le règlement délégué (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023), et (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 ;
- une activité économique alignée sur la taxonomie (« Activité Alignée ») est une activité économique qui satisfait aux exigences énoncées à l'article 3 du Règlement.

Les indicateurs (Chiffre d'affaires, CapEx, OpEx) sont publiés au point 5.4.6.3.

5.4.6.1 Éligibilité des activités de TotalEnergies

TotalEnergies a calculé la part de ses activités économiques éligibles et non-éligibles au sens du Règlement, sur la base des dispositions du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, du règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021 et du règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023.

Le tableau ci-dessous présente ainsi la part des activités économiques éligibles de TotalEnergies sur 3 indicateurs financiers : le chiffre d'affaires (« Chiffre d'affaires »), les dépenses d'investissements (« CapEx ») et les dépenses d'exploitation (« OpEx »), au sens de la réglementation sur la Taxonomie, sur le périmètre des entités contrôlées exclusivement et consolidées par TotalEnergies SE.

Le tableau présente également, dans une démarche de reporting volontaire proposée par le règlement délégué du 6 juillet 2021, une vue proportionnelle des indicateurs Chiffre d'affaires et CapEx, intégrant la contribution des sociétés en contrôle conjoint et sur lesquelles TotalEnergies SE exerce une influence notable, comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence, à hauteur de la quote-part d'intérêt détenue par TotalEnergies.

Compte tenu de la taille de la Compagnie et du mode de développement en partenariat retenu pour développer sa stratégie dans le domaine électricité et renouvelables, la vue proportionnelle est plus pertinente pour TotalEnergies que la vue consolidée.

Synthèse des ratios des Activités Éligibles

Activités Éligibles (Exercice 2023)	Périmètre contrôlé			Vue proportionnelle	
	Chiffre d'affaires	CapEx	OpEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Electricité et renouvelables	2,1%	23,5%	6,7%	3,1%	29,5%
<i>dont production d'électricité à partir de gaz naturel</i>	<i>0,9%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,3%</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,2%</i>
Biocarburants et chimie	4,2%	3,8%	7,3%	5,3%	3,5%
Autres Activités Éligibles	0,2%	0,8%	1,5%	0,2%	0,9%
Total 2023	6,5%	28,1%	15,5%	8,6%	33,9%
Total 2022	7,5%	17,4%	15,8%	8,9%	34,0%
Total 2021	9,9%	13,4%	14,7%	11,2%	27,4%

(1) Entreprise soumise à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE.

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES DE TotalEnergies

Les Activités Éligibles de TotalEnergies relèvent uniquement de l'objectif d'atténuation du changement climatique.

- Pour le secteur Integrated Power de TotalEnergies, les principales Activités Éligibles sont les suivantes :
 - les activités liées aux énergies renouvelables comprennent la production d'électricité à partir de sources renouvelables (éolien, solaire, bioénergie et hydroélectricité), la fabrication, l'installation, la maintenance et la réparation de technologies liées aux énergies renouvelables, ainsi que la fabrication de piles rechargeables, de batteries et d'accumulateurs électriques (se reporter aux points 2.4.2 et 2.4.4 du chapitre 2) ;
 - la production d'électricité à partir de gaz naturel, correspondant au portefeuille de centrales à cycle combiné gaz - CCGT (se reporter au point 2.4.3 du chapitre 2).
- Pour le secteur Integrated LNG, les principales Activités Éligibles sont les suivantes :
 - les activités liées à la production de biogaz par digestion anaérobie de biodéchets (se reporter au point 2.3.6 du chapitre 2) ;
 - les activités liées à la fabrication d'hydrogène (se reporter au point 2.3.7 du chapitre 2).
- Pour le secteur Raffinage-Chimie, les principales Activités Éligibles sont les suivantes :
 - les activités liées à la fabrication de biocarburants à usage des transports (se reporter au point 2.5.1.1 du chapitre 2) ;
 - les activités liées à la fabrication de produits chimiques organiques de base et à la fabrication de matières plastiques de base couvrent une part importante des activités de pétrochimie de la Compagnie. Certaines peuvent constituer des « activités transitoires », au sens de la réglementation européenne sur la taxonomie, dès lors qu'elles satisfont aux critères d'examen technique du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, notamment en ce qui concerne les domaines de la production de biopolymères et du recyclage mécanique ou chimique des plastiques (se reporter au point 2.5.1.1 du chapitre 2).

- Pour le secteur Exploration-Production, les principales Activités Éligibles sont celles liées aux puits de carbone : captage et stockage de CO₂ ainsi que développement de puits naturels de carbone (se reporter aux points 2.2.2.2 et 2.2.2.3 du chapitre 2).
- Pour le secteur Marketing & Services, les principales Activités Éligibles sont celles liées aux infrastructures des nouvelles énergies de la mobilité : la construction et l'exploitation d'infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone, comme les points de recharges pour véhicules électriques et les stations de réapprovisionnement en hydrogène (se reporter au point 2.6.1 du chapitre 2).

Les Activités Éligibles reportées sur la ligne Electricité et renouvelables incluent les activités liées aux énergies renouvelables et la production d'électricité à partir de gaz naturel du secteur Integrated Power, ainsi que la construction et l'exploitation de points de recharges pour véhicules électriques du secteur Marketing & Services.

Les Activités Éligibles reportées sur la ligne Biocarburants et chimie incluent les activités liées à la fabrication de biocarburants à usage des transports, la fabrication de produits chimiques organiques de base et la fabrication de matières plastiques de base du secteur Raffinage-Chimie.

L'analyse des textes a conduit TotalEnergies à considérer que, parmi ses activités, ne sont notamment pas éligibles au sein de la réglementation sur la taxonomie :

- Les activités de fourniture d'électricité, si la production n'est pas réalisée par la Compagnie (se reporter au point 2.4.5 du chapitre 2).
- La construction et l'exploitation d'infrastructures permettant la distribution d'énergies à usage de carburant à partir de gaz naturel, comme les stations GNV et les infrastructures d'approvisionnement en gaz naturel marin (se reporter au point 2.6.1 du chapitre 2).
- Les activités liées à l'utilisation de moyens de transport (routier, maritime) si les navires ou les véhicules sont destinés au transport de combustibles fossiles (se reporter au point 2.5.2.2 du chapitre 2).

DÉFINITION DES INDICATEURS FINANCIERS ET MÉTHODOLOGIE

La part des Activités Éligibles et la part des Activités Alignées sur le Chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx (les « Ratios ») sont calculées en divisant respectivement le Chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx associés aux Activités Éligibles et aux Activités Alignées de la Compagnie (le numérateur), par le Chiffre d'affaires, les CapEx et les OpEx totaux de TotalEnergies (le dénominateur).

Les indicateurs financiers sur lesquels se fondent les Ratios du périmètre contrôlé sont déterminés à partir des données financières utilisées pour la préparation des comptes consolidés de TotalEnergies SE, établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS.

- Le Chiffre d'affaires correspond aux Produits des ventes tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé (se reporter au point 8.2 du chapitre 8), c'est-à-dire au chiffre d'affaires externe consolidé hors droits d'accises.
- Les CapEx correspondent aux entrées d'actifs corporels et incorporels, c'est-à-dire au coût de construction ou d'acquisition des nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisées au bilan consolidé (se reporter au point 8.4 du chapitre 8) y compris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Ces entrées d'actifs s'entendent avant amortissement et avant toute remesure, y compris les remesures résultant de réévaluations et de dépréciations, et à l'exclusion des variations de juste valeur. Ils incluent les droits d'usage des nouveaux contrats de location et ils excluent les acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence et de sociétés non

consolidées, ainsi que les prêts accordés à ces sociétés. Le rapprochement des CapEx aux flux de trésorerie d'investissement tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie consolidé (se reporter au point 8.5 du chapitre 8) est disponible au point 5.4.6.3.

- Les OpEx correspondent uniquement aux coûts directs non capitalisés liés à la recherche et développement, aux locations à court terme, aux mesures de rénovation des bâtiments et à l'entretien et la réparation. Ces coûts sont inclus dans les Autres charges d'exploitation dans le compte de résultat consolidé (se reporter au point 8.2 du chapitre 8).

Les Ratios calculés en vue proportionnelle se fondent sur les indicateurs financiers Chiffre d'affaires et CapEx mais élargissent le périmètre des entités contributrices, au numérateur comme au dénominateur, aux sociétés en contrôle conjoint et sur lesquelles TotalEnergies SE exerce une influence notable, comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence, à hauteur de la quote-part d'intérêt détenue par TotalEnergies. Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023, y compris la liste des sociétés comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence, est disponible à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés du chapitre 8.

Une procédure interne documente la méthodologie de détermination des Activités Éligibles et des Activités Alignées, la définition précise des indicateurs financiers et l'ensemble des critères et hypothèses retenus. La méthodologie et les définitions pourront évoluer selon les évolutions futures de la réglementation et des interprétations.

5.4.6.2 Alignement des activités de TotalEnergies

Les tableaux ci-dessous présentent la part des Activités Éligibles et la part des Activités Alignées sur les indicateurs Chiffre d'affaires et CapEx, sur le périmètre des entités contrôlées par TotalEnergies, ainsi qu'une vue proportionnelle, proposée par le règlement délégué du 6 juillet 2021, intégrant la contribution des sociétés en contrôle conjoint et sur

lesquelles TotalEnergies exerce une influence notable, comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence.

Ces données ont été évaluées sur la base de l'année 2023 avec un rappel des données publiées pour les années 2022 et 2021.

Synthèse des ratios des Activités Éligibles et des Activités Alignées

Périmètre contrôlé - 2023	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Electricité et renouvelables	2,1%	23,5%	1,1%	22,9%
<i>dont production d'électricité à partir de gaz naturel</i>	0,9%	0,3%	0,0%	0,0%
Biocarburants et chimie	4,2%	3,8%	0,2%	2,3%
Autres activités éligibles	0,2%	0,8%	0,1%	0,5%
Total 2023	6,5%	28,1%	1,4%	25,7%
Total 2022	7,5%	17,4%	1,3%	14,5%
Total 2021	9,9%	13,4%	1,5%	10,1%

Vue proportionnelle - 2023	Activités éligibles		Activités alignées	
	Chiffre d'affaires	CapEx	Chiffre d'affaires	CapEx
Electricité et renouvelables	3,1%	29,5%	2,0%	29,0%
<i>dont production d'électricité à partir de gaz naturel</i>	0,8%	0,2%	0,0%	0,0%
Biocarburants et chimie	5,3%	3,5%	0,3%	2,1%
Autres activités éligibles	0,2%	0,9%	0,2%	0,6%
Total 2023	8,6%	33,9%	2,5%	31,7%
Total 2022	8,9%	34,0%	1,7%	30,8%
Total 2021	11,2%	27,4%	1,9%	23,2%

Selon cette classification, définie par la Taxonomie, les CapEx éligibles ou alignés représentent plus de 30% des investissements en vue proportionnelle en 2023, confirmant la dynamique de croissance engagée depuis 2020. Sur le périmètre contrôlé, la hausse de la part des CapEx éligibles ou alignés s'explique par l'augmentation par TotalEnergies de son effort d'investissement dans le bas carbone.

CRITÈRE « CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE »

S'agissant de l'analyse du critère réglementaire dit « Contribution substantielle » :

- les Activités Éligibles liées aux énergies renouvelables ont une contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique dès lors qu'elles sont qualifiées d'éligibles, à l'exception de la fabrication de piles rechargeables, de batteries et d'accumulateurs électriques qui répond à ce critère s'ils permettent d'obtenir des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les secteurs des transports et du stockage stationnaire et hors réseau de l'énergie et dans d'autres applications industrielles.
- la production d'électricité à partir de gaz naturel répond à ce critère pour les centrales dont les émissions de GES sont inférieures à 100 g CO₂e/kWh ou, dans des configurations transitoires, pour les centrales dont le permis est accordé avant le 31 décembre 2030, si :
 - les émissions de GES de l'activité sont inférieures à 270 g CO₂e/kWh ou les émissions annuelles de GES moyennées sur 20 ans sont inférieures à 550 kg CO₂e/kW ;
 - un engagement dûment documenté du management est pris pour un passage à 100% de gaz renouvelables et/ou bas carbone avant fin 2035 ;
 - l'activité considérée remplace une activité préexistante au charbon ou au fioul ; et
 - une étude comparative aura permis de démontrer qu'aucune alternative 100% renouvelable n'était possible.
- la fabrication de biocarburants à usage des transports répond à ce critère si le procédé utilise une biomasse non destinée à l'alimentation

humaine ou animale qui respecte les critères de durabilité de la Directive sur les Energies renouvelables (RED) et qui permet une réduction des émissions de GES dues à la fabrication de ces biocarburants d'au moins 65% par rapport aux combustibles fossiles.

- la fabrication de produits chimiques organiques de base répond à ce critère si (i) les émissions de GES (production) par produit sont inférieures à un seuil, ou (ii) ces produits sont fabriqués avec une source renouvelable et que les émissions de GES cycle de vie, vérifiées par un tiers, sont inférieures aux produits équivalents issus de matières premières fossiles.
- la fabrication de matières plastiques de base répond à ce critère si elles sont fabriquées (i) entièrement à partir de recyclage mécanique, ou (ii) entièrement à partir de recyclage chimique si le recyclage mécanique n'est pas techniquement réalisable ou économiquement viable et les émissions de GES cycle de vie, vérifiées par un tiers, sont inférieures à celles de la matière plastique équivalente produite à partir de matières premières fossiles ou (iii) entièrement ou partiellement à partir de matières premières renouvelables si les émissions de GES cycle de vie, vérifiées par un tiers, sont inférieures à celles de la matière plastique équivalente produite à partir de matières premières fossiles.
- la production de biogaz par digestion anaérobie de biodéchets répond à ce critère si les fuites de méthane et la traçabilité des intrants et des digestats sont maîtrisées et si la part des intrants alimentaires est inférieure à 10%.

CRITÈRE « NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICE IMPORTANT »

S'agissant de l'analyse du critère réglementaire dit « Ne pas causer de préjudice important » à aucun des objectifs environnementaux, TotalEnergies s'appuie sur la direction HSE et les services HSE au sein des entités de la Compagnie qui veillent au respect des réglementations locales applicables, des exigences internes du cadre de référence One MAESTRO et des engagements complémentaires de la Compagnie (se reporter au point 5.5.1) pour analyser si ses Activités Éligibles répondent à ce critère.

- Pour les activités situées dans l'Union européenne, le respect des lois européennes et nationales permet de documenter la conformité aux critères d'examen technique.
- Pour les activités situées en dehors de l'Union européenne, l'analyse du respect des critères d'examen technique du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 est notamment fondée sur les éléments suivants :
 - Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines : les risques liés à la qualité de l'eau et l'évitement du stress hydrique sont identifiés et couverts par le biais d'un plan de gestion en matière d'utilisation et de protection de l'eau.

CRITÈRE « GARANTIES MINIMALES »

S'agissant de l'analyse du critère réglementaire dit « Garanties minimales », différentes politiques de TotalEnergies couvrent ces enjeux, à travers l'adoption d'un ensemble de normes, de principes, de référentiels et de bonnes pratiques applicable à ses opérations, la mise en place d'équipes spécialisées et de réseaux de correspondants chargés de porter une attention particulière à ces sujets, ainsi que des procédures, rapports et audits visant à en assurer l'application au quotidien. Ainsi, le Code de conduite de TotalEnergies inclut le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'homme (VPSHR).

INFORMATIONS CONTEXTUELLES

En 2023, le Chiffre d'affaires associé aux Activités Alignées sur le périmètre des entités contrôlées par TotalEnergies s'établit à 3 170 millions de dollars (3 466 millions de dollars en 2022). La diminution de ce Chiffre d'affaires s'explique principalement par la sortie de SunPower de ce périmètre résultant de la transaction réalisée avec Global Infrastructure Partners (GIP) en septembre 2022.

En 2023, les CapEx associés aux Activités Alignées sur le périmètre des entités contrôlées par TotalEnergies s'établissent à 5 998 millions de dollars (2 652 millions de dollars en 2022). Ils incluent :

- 4 849 millions de dollars relatifs aux entrées d'actifs corporels, 835 millions de dollars relatifs aux entrées d'actifs incorporels et 314 millions de dollars relatifs aux nouveaux contrats de location (respectivement 1 315 millions de dollars, 1 188 millions de dollars et 149 millions de dollars en 2022);
- 2 791 millions de dollars relatifs aux investissements organiques et 3 207 millions de dollars relatifs aux entrées d'actifs réalisées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises (respectivement 2 353 millions de dollars et 299 millions de dollars en 2022). En 2023, les CapEx associés aux Activités Alignées relatifs aux entrées d'actifs réalisées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont essentiellement issus du rachat par TotalEnergies de l'intégralité du capital de Total Eren le 24 juillet 2023.

- Prévention et réduction de la pollution concernant l'utilisation et la présence de produits chimiques : les activités ne conduisent pas à la fabrication, à la mise sur le marché ou à l'utilisation de substances, telles quelles ou contenues dans des mélanges ou des articles, qui sont énumérées ou définies dans les Règlements européens 2019/1021, 2017/852, 1005/2009, 2011/65 et 1907/2006.
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes : une étude d'impact environnemental ou une évaluation appropriée est réalisée pour chaque activité.
- Analyse des critères d'examen technique spécifiques à certaines Activités Éligibles.

Concernant plus particulièrement l'analyse des critères liés à l'objectif environnemental « Adaptation au changement climatique », TotalEnergies s'appuie sur son processus d'analyse des risques physiques associés au changement climatique (se reporter au point 5.4.3).

La Compagnie se réfère à ces standards dans l'examen de l'alignement de ses Activités Éligibles. Pour une présentation plus détaillée des politiques et procédures de TotalEnergies en matière de respect des droits humains se reporter aux points 3.3.3 et 3.6 du chapitre 3 et au point 5.7, de respect du droit de la concurrence se reporter aux points 3.3.3 et 3.6 du chapitre 3, de lutte contre la corruption se reporter aux points 3.3.3 et 3.6 du chapitre 3 et au point 5.8.1 et de lutte contre l'évasion fiscale se reporter au point 5.8.2.

Dans le cadre des activités exercées par des sociétés en contrôle conjoint ou des sociétés sur lesquelles TotalEnergies exerce une influence notable, comptabilisées par la méthode de la mise en équivalence, la Compagnie use de son influence auprès de ses partenaires d'affaires pour qu'ils appliquent des standards similaires, comme expliqué dans ces mêmes points.

Les CapEx associés aux Activités Alignées sont soit liés à des actifs ou à des processus associés à des Activités Alignées, soit relatifs à des *Plans CapEx*, au sens de la réglementation, soit liés à des achats de produits issus d'Activités Alignées ou à des mesures individuelles, également parmi les Activités Alignées, permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

Les CapEx relatifs à des *Plans CapEx* font partie d'un plan visant à l'expansion d'Activités Alignées ou à permettre à des Activités Éligibles à la taxonomie de s'aligner sur celle-ci. Les CapEx liés à des achats de produits issus d'Activités Alignées ou à des mesures individuelles correspondent principalement au programme de solarisation des sites de TotalEnergies.

TotalEnergies prévoit un montant d'investissements nets entre 16 et 18 milliards de dollars par an sur les 5 prochaines années avec la possibilité de baisser ses investissements annuels de 2 milliards de dollars en cas de cycle bas (17 à 18 milliards de dollars pour 2024). Les investissements dans les énergies bas carbone devraient représenter ensemble environ 33% des investissements nets. Ils comprennent les investissements dans Integrated Power, les molécules bas carbone (dont biocarburants, biogaz, recyclage du plastique, biopolymères, carburants synthétiques, hydrogène et CCS) ainsi que la réduction de l'empreinte carbone de la Compagnie (se reporter au point 1.5 du chapitre 1).

5.4.6.3 Indicateurs clés de performance dans le cadre de la taxonomie

Part du Chiffre d'affaires issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie

Exercice 2023

Activités économiques	Code	Chiffre d'affaires absolu (M€)	Part du chiffre d'affaires %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part du Chiffre d'affaires alignés sur la taxonomie (A.1) ou éligibles (A.2) à la taxonomie, année N-1	Catégorie activité habitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
				Changement climatique			Biodiversité et écosystèmes			Changement climatique			Biodiversité et écosystèmes						
				Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Technologies de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	0	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%	H	
Fabrication de piles	CCM 3.4	1 017	0,5%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,3%	H	
Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	31	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	55	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	T	
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	569	0,3%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Fabrication de constituants de matériel roulant ferroviaire	CCM 3.19	68	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	241	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne	CCM 4.3	104	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	CCM 4.5	1	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Stockage de l'électricité	CCM 4.10	10	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides	CCM 4.13	430	0,2%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%		
Cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie	CCM 4.20	26	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM 4.25	1	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Digestion anaérobie de biodéchets	CCM 5.7	36	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Captage et utilisation de gaz de décharge	CCM 5.10	8	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics	CCM 6.15	109	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques	CCM 7.4	48	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	92	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,5%	H	
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	324	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%	H	
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		3 170	1,4%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,3%		
<i>dont habitantes</i>			1,0%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,2%		
<i>dont transitoires</i>			0,0%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Fabrication de piles	CCM 3.4	273	0,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,1%		
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	3 257	1,5%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,5%		
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	5 183	2,4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								2,8%		
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	3	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	5	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	1	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides	CCM 4.13	147	0,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,1%		
Réseaux de chaleur/de froid	CCM 4.15	66	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie	CCM 4.20	4	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	CCM 4.29	1 993	0,9%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,8%		
Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	CCM 4.30	30	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	4	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.3	4	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	2	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		10 972	5,0%	5,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%								6,2%		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1.+A.2.)		14 142	6,5%	6,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%										
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
Chiffre d'affaires des activités non-éligibles à la taxonomie (B)		204 803	93,5%																
Total (A+B)		218 945	100%																

Part des dépenses CapEx issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie

Exercice 2023

Activités économiques	Code	CapEx absolu (M€)	Part des CapEx d'affaires %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1) ou éligibles (A.2) à la taxonomie, année N-1	Catégorie activité habitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
				Changement climatique			Biodiversité et écosystèmes			Changement climatique			Biodiversité et écosystèmes						
				Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Foresterie	CCM 1.1	4	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Technologies de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	0	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%	H	
Fabrication de piles	CCM 3.4	49	0,2%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,2%	H	
Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	1	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Fabrication d'hydrogène	CCM 3.10	4	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	349	1,5%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,2%	T	
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	53	0,2%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%	T	
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	24	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	3 500	15,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5,8%		
Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne	CCM 4.3	845	3,6%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	5,1%		
Production d'électricité par une centrale hydroélectrique	CCM 4.5	2	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Stockage de l'électricité	CCM 4.10	458	2,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,5%	H	
Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides	CCM 4.13	132	0,6%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,3%		
Cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie	CCM 4.20	95	0,4%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM 4.25	6	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Digestion anaérobie de biodéchets	CCM 5.7	16	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%		
Stockage géologique souterrain permanent de CO ₂	CCM 5.12	59	0,3%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%		
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics	CCM 6.15	252	1,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,9%	H	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	116	0,5%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,7%	H	
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	0	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,3%		
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	33	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		5 998	25,7%	25,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	14,5%		
<i>dont habitantes</i>			<i>4,0%</i>	<i>4,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>2,4%</i>		
<i>dont transitoires</i>			<i>1,7%</i>							<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>OUI</i>	<i>0,3%</i>		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Fabrication de piles	CCM 3.4	17	0,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,1%		
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	251	1,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								1,8%		
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	97	0,4%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,7%		
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	45	0,2%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	1	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Réseaux de chaleur/de froid	CCM 4.15	1	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Cogénération de chaleur/froid et d'électricité par bioénergie	CCM 4.20	5	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	CCM 4.29	69	0,3%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,3%		
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	2	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1	39	0,2%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	35	0,2%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1	5	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		567	2,4%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%								2,8%		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1.+A.2.)		6 565	28,1%	28,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%										
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
CapEx des activités non-éligibles à la taxonomie (B)		16 759	71,9%																
Total (A+B)		23 324	100%																

Part des OpEx concernant des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie

Exercice 2023

Activités économiques	Code	OpEx absolu (M€)	Part des OpEx %	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important						Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1) ou éligibles (A.2) à la taxonomie, année N-1	Catégorie activité habitante (H)	Catégorie activité transitoire (T)
				Changement climatique			Economie circulaire			Changement climatique			Economie circulaire						
				Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation	Adaptation	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes				
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Technologies de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	0	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,6%	H	
Fabrication de piles	CCM 3.4	80	1,8%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	1,9%	H	
Fabrication d'équipements à bon rendement énergétique pour la construction de bâtiments	CCM 3.5	1	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Fabrication d'hydrogène	CCM 3.10	12	0,3%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,2%	H	
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	28	0,6%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,9%	T	
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	49	1,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%	H	
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	45	1,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,4%		
Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne	CCM 4.3	39	0,9%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,7%		
Stockage de l'électricité	CCM 4.10	34	0,8%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,9%	H	
Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliqides	CCM 4.13	37	0,8%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,8%		
Production de chauffage/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM 4.25	1	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,0%		
Digestion anaérobie de biodéchets	CCM 5.7	3	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%		
Captage et utilisation de gaz de décharge	CCM 5.10	3	0,1%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%		
Stockage géologique souterrain permanent de CO ₂	CCM 5.12	41	0,9%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,9%		
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics	CCM 6.15	9	0,2%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,1%	H	
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	1	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,6%	H	
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	CCM 9.3	0	0,0%	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,3%	H	
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1.)		383	8,6%	8,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	8,6%		
<i>dont habitantes</i>			4,2%	4,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	4,7%		
<i>dont transitoires</i>			0,6%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0,9%		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
Fabrication de piles	CCM 3.4	24	0,5%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,5%		
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	142	3,2%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								2,8%		
Fabrication de matières plastiques de base	CCM 3.17	118	2,7%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								3,0%		
Réseaux de chaleur/de froid	CCM 4.15	1	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	CCM 4.29	13	0,3%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,7%		
Cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	CCM 4.30	2	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,1%		
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	2	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	1	0,0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								0,0%		
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2.)		303	6,8%	6,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%								7,2%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1.+A.2.)		686	15,4%	15,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%										
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
OpEx des activités non-éligibles à la taxonomie (B)		3 759	84,6%																
Total (A+B)		4 445	100%																

Indicateurs clés de performance par objectif environnemental

Les tableaux ci-dessous sont requis par le règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023. Ils permettent de déclarer le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs parmi : l'atténuation du changement climatique (CCM), l'adaptation au changement climatique (CCA), l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines (WTR), la transition vers une économie circulaire (CE), la prévention et la réduction de la pollution (PPC) et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (BIO).

Part du Chiffre d'affaires éligible et part du Chiffre d'affaires aligné par objectif environnemental

	Part du Chiffre d'affaires/Total du Chiffre d'affaires	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	1,4%	6,5%
CCA	0,0%	0,0%
WTR	0,0%	0,0%
CE	0,0%	0,0%
PPC	0,0%	0,0%
BIO	0,0%	0,0%

Part des CapEx éligibles et part des CapEx alignés par objectif environnemental

	Part des CapEx/Total des CapEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	25,7%	28,1%
CCA	0,0%	0,0%
WTR	0,0%	0,0%
CE	0,0%	0,0%
PPC	0,0%	0,0%
BIO	0,0%	0,0%

Part des OpEx éligibles et part des OpEx alignés par objectif environnemental

	Part des OpEx/Total des OpEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	8,6%	15,4%
CCA	0,0%	0,0%
WTR	0,0%	0,0%
CE	0,0%	0,0%
PPC	0,0%	0,0%
BIO	0,0%	0,0%

Indicateurs clés de performance relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Les tableaux ci-dessous sont requis par le règlement délégué complémentaire (UE) 2022/1214 du 9 mars 2022 sur les activités liées au gaz naturel et à l'énergie nucléaire. Le périmètre des Activités Eligibles liées au gaz naturel est limité et ne permet donc pas de reconnaître son rôle comme technologie importante de réduction des émissions de gaz à effet de serre. À titre d'information et en complément de la réglementation européenne, la part des Activités Eligibles et non éligibles liées au gaz naturel, sur le périmètre des entités contrôlées par TotalEnergies, s'établit en 2023 à 12% du Chiffre d'affaires, 14% des CapEx et 26% des OpEx. En 2022, elle s'établissait à 15% du Chiffre d'affaires, 14% des CapEx et 20% des OpEx.

Exercice 2023

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	Non
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Non
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Oui
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non

Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

Exercice 2023	Ligne	Activités économiques	Montant et proportion - Chiffre d'affaires					
			CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
			Montant M\$	%	Montant M\$	%	Montant M\$	%
1		Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2		Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3		Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
4		Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	0	0%	0	0%	0	0%
5		Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	0	0%	0	0%	0	0%
6		Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7		Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur du Chiffre d'affaires	3 170	1,4%	3 170	1,4%	0	0%
8		Total Chiffre d'affaires	218 945	100%	218 945	100%	218 945	100%

Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

Exercice 2023		Montant et proportion - CapEx					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant M\$	%	Montant M\$	%	Montant M\$	%
Ligne	Activités économiques						
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des CapEx	5 998	25,7%	5 998	25,7%	0	0%
8	Total CapEx	23 324	100%	23 324	100%	23 324	100%

Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

Exercice 2023		Montant et proportion - OpEx					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant M\$	%	Montant M\$	%	Montant M\$	%
Ligne	Activités économiques						
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des OpEx	383	8,6%	383	8,6%	0	0%
8	Total OpEx	4 445	100%	4 445	100%	4 445	100%

Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)

Exercice 2023		Montant et proportion - Chiffre d'affaires					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant M\$	%	Montant M\$	%	Montant M\$	%
Ligne	Activités économiques						
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du Chiffre d'affaires	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du Chiffre d'affaires	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur du Chiffre d'affaires	3 170	100%	3 170	100%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur du Chiffre d'affaires	3 170	100%	3 170	100%	0	0%

Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)

Exercice 2023		Montant et proportion - CapEx					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant M\$	%	Montant M\$	%	Montant M\$	%
Ligne	Activités économiques						
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CapEx	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CapEx	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur des CapEx	5 998	100%	5 998	100%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur des CapEx	5 998	100%	5 998	100%	0	0%

Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)

Exercice 2023		Montant et proportion - OpEx					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant M\$	%	Montant M\$	%	Montant M\$	%
Ligne	Activités économiques						
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OpEx	0	0%	0	0%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OpEx	0	0%	0	0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur des OpEx	383	100%	383	100%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur des OpEx	383	100%	383	100%	0	0%

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Exercice 2023		Montant et proportion - Chiffre d'affaires					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant M\$	%	Montant M\$	%	Montant M\$	%
Ligne	Activités économiques						
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	1 993	0,9%	1 993	0,9%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	30	0,0%	30	0,0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur du Chiffre d'affaires	8 949	4,1%	8 949	4,1%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur du Chiffre d'affaires	10 972	5,0%	10 972	5,0%	0	0%

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Exercice 2023		Montant et proportion - CapEx					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant M\$	%	Montant M\$	%	Montant M\$	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	69	0,3%	69	0,3%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	0	0,0%	0	0,0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des CapEx	498	2,1%	498	2,1%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur des CapEx	567	2,4%	567	2,4%	0	0%

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Exercice 2023		Montant et proportion - OpEx					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant M\$	%	Montant M\$	%	Montant M\$	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	13	0,3%	13	0,3%	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	2	0,0%	2	0,0%	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des OpEx	288	6,5%	288	6,5%	0	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur des OpEx	303	6,8%	303	6,8%	0	0%

Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Exercice 2023		Chiffre d'affaires	
Ligne	Activités économiques	Montant M\$	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du Chiffre d'affaires	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du Chiffre d'affaires	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur du Chiffre d'affaires	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur du Chiffre d'affaires	204 803	93,5%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur du Chiffre d'affaires	204 803	93,5%

Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Exercice 2023		CapEx	
Ligne	Activités économiques	Montant M\$	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CapEx	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CapEx	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des CapEx	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des CapEx	16 759	71,9%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur des CapEx	16 759	71,9%

Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Exercice 2023		OpEx	
Ligne	Activités économiques	Montant M\$	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OpEx	0	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OpEx	0	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur des OpEx	n.a.	n.a.
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur des OpEx	3 759	84,6%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur des OpEx	3 759	84,6%

État de réconciliation des CapEx

En millions de dollars	2023
	TotalEnergies
Flux de trésorerie d'investissement (a)	16 454
Désinvestissements (b)	8 406
Coût d'acquisition de titres (sociétés mises en équivalence et titres non consolidés) (c)	(3 477)
Augmentation des prêts non courants (d)	(1 889)
Nouveaux contrats de location (e)	2 524
Retraitement du coût d'acquisition de sociétés consolidées (f)	1 496
Autres retraitements* (g)	(190)
CapEx selon la Taxonomie - Périmètre contrôlé (a+b+c+d+e+f+g)	23 324
Quote-part des CapEx des sociétés mises en équivalence	7 028
CapEx selon la Taxonomie - Vue proportionnelle	30 352

* Les autres retraitements sont constitués des subventions d'investissement et des frais financiers capitalisés.

5.5 Enjeux liés à l'environnement et la nature



Les activités de la Compagnie induisent des risques pour l'environnement et la nature pour lesquels TotalEnergies développe une politique de gestion structurée.

Dans ce contexte, la Compagnie a identifié ses principaux risques environnementaux :

- les risques accidentels de pollution ;
- les risques environnementaux susceptibles de résulter de rejets liquides, gazeux ou solides ou d'une utilisation non durable des ressources naturelles ;
- les risques d'atteinte à la biodiversité et à la nature dans les projets et les opérations notamment localisés dans des environnements naturels sensibles ;
- les risques environnementaux associés à la production de déchets ultimes.

L'identification des risques et enjeux liés à l'environnement et la nature résulte d'un processus dynamique qui s'appuie sur le savoir-faire de la Compagnie et le retour d'expérience traduit dans le cadre de référence HSE dénommé One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*).

Pour faire face à ses risques, TotalEnergies s'appuie sur sa direction HSE intégrée dans la direction Strategy & Sustainability dont le Directeur général siège au Comité exécutif.

5.5.1 Politique générale et objectifs environnementaux

Conformément à sa charte Sécurité Santé Environnement et Qualité, TotalEnergies considère le respect de l'environnement et de la nature comme une de ses priorités. Chacun, à tout niveau, dans l'exercice de ses fonctions, doit faire preuve de la plus grande exigence dans la protection de l'environnement. TotalEnergies veille à maîtriser ses consommations énergétiques, ses émissions dans les milieux naturels (eau, air, sol), ses productions de déchets ultimes, son utilisation de ressources naturelles et ses impacts sur la biodiversité. TotalEnergies adopte, dans ce domaine, conformément à son principe d'action, une démarche de transparence et de dialogue vis-à-vis des parties prenantes et des tiers.

Dans cette optique, la direction HSE traite de manière intégrée les enjeux environnementaux, de sécurité, de santé et les enjeux sociétaux liés aux opérations de la Compagnie. Elle coordonne le déploiement de la charte Sécurité Santé Environnement et Qualité de la Compagnie à travers la définition et le suivi de la mise en œuvre du cadre de référence interne One MAESTRO. Ce cadre de référence et les audits associés sont décrits au point 5.3 de ce chapitre. La direction HSE et les services HSE au sein des entités de la Compagnie veillent au respect des réglementations locales applicables, des exigences internes de One MAESTRO et des engagements complémentaires de la Compagnie. Des instances de pilotage de la Compagnie animées par la direction HSE sont chargées de :

- suivre les performances environnementales de TotalEnergies, qui sont revues annuellement par la Compagnie et font l'objet d'objectifs d'amélioration fixés sur des périodes pluriannuelles ;
- traiter, en collaboration avec les secteurs d'activité, les différentes thématiques concernant l'environnement dont ils ont la charge ;
- promouvoir les normes internes à faire appliquer par les entités opérationnelles de la Compagnie.

À titre d'exigence générale, le référentiel One MAESTRO requiert que les systèmes de gestion de l'environnement des sites opérés de la Compagnie importants pour l'environnement⁽¹⁾ soient certifiés au standard ISO14001 dans les deux ans qui suivent leur démarrage ou leur acquisition : 100% de ces 79 sites sont en conformité en 2023. Au-delà

de cette exigence, à fin 2023, ce sont au total 281 sites opérés par la Compagnie qui sont certifiés au standard ISO14001 dont 14 sites nouvellement certifiés. Les exigences internes prévoient également que tout projet présenté au Comité risques de la Compagnie voit ses risques et impacts potentiels, notamment environnementaux, évalués et revus préalablement à la décision finale d'investissement.

Le référentiel One MAESTRO comprend également des exigences spécifiques couvrant les différents risques environnementaux de la Compagnie (se reporter aux points 5.5.2 à 5.5.5). En janvier 2022, la Compagnie s'est dotée d'objectifs renforcés de progrès environnementaux à horizon 2030.

TotalEnergies a aussi engagé la cartographie de ses Dépendances, Impacts, Risques et Opportunités (DIRO) liés à la nature en suivant les recommandations de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure (TNFD). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*⁽²⁾) et des normes européennes d'information en matière de durabilité.

Les premiers éléments de cette analyse, partagés avec les principales business units de la Compagnie, mettent en évidence notamment les points suivants :

- les dépendances de ses installations à la ressource en eau (raffineries, sites pétrochimiques, CCGT), à la disponibilité des sols (directe pour les fermes solaires et indirecte pour ses intrants d'origine agricole), aux conditions météorologiques (fermes renouvelables) ;
- les impacts liés à ses émissions de gaz à effet de serre, aux pollutions potentielles, à son empreinte physique par exemple pour l'implantation de fermes éoliennes ;
- les risques associés à des événements climatiques extrêmes, au stress hydrique et au renchérissement du foncier ;
- les opportunités de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de captage et séquestration de CO₂, de réduction des pollutions plastiques, d'amélioration de la biodiversité, de réduction d'usage d'engrais chimique (digestat biogaz).

(1) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 kt/an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Power, qui sont opérés par la Compagnie.

(2) Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014 et les directives 2004/109/CE, 2006/43/CE et 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises

Nos objectifs environnementaux^(a)

Système de gestion de l'environnement

- faire certifier au standard ISO14001 les systèmes de gestion environnementale des sites importants pour l'environnement

Air

- diminuer de 75% les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air entre 2015 et 2030 ce qui revient à ne pas dépasser 15 kt émises en 2030

Eau

- réduire le prélèvement d'eau des sites situés en zone de stress hydrique de 20% entre 2021 et 2030
- limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus à moins de 30 mg/l pour les sites offshore
- limiter la teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus à moins de 1 mg/l pour les sites terrestres et côtiers à horizon 2030

Déchets

- valoriser plus de 70% des déchets des sites opérés par les filiales de la Compagnie (hors digestat des unités biogaz)

Biodiversité

- appliquer une politique zéro déforestation nette dans les nouveaux projets sur des nouveaux sites approuvés à compter de 2022
- mettre en œuvre l'ambition biodiversité selon les 4 axes présentés au point 5.5.4 de ce chapitre

Dans les faits

- 100% des 79 sites importants pour l'environnement certifiés au standard ISO14001 en 2023

- 80% de réduction des rejets de dioxyde de soufre (SO₂) dans l'air, entre 2015 et 2023

- 7,4% de réduction des prélèvements d'eau douce en zone de stress hydrique en 2023 (base WRI Aqueduct 2030 V4.0)

- 92% des sites pétroliers de la Compagnie conformes à l'objectif de qualité de rejets offshore en 2023

- 86% des sites pétroliers de la Compagnie conformes au nouvel objectif de qualité de rejets onshore en 2023

- 61% des déchets des sites opérés par les filiales de la Compagnie valorisés en 2023

- en 2023, 22 ha nets déforestés (81 ha déforestés et 59 ha compensés). Les projets de compensation de la différence sont en cours de mise en place

- aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans le périmètre des sites naturels inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

- aucune activité d'exploration des champs pétroliers en zone de banquise arctique

- 8 plans d'action biodiversité⁽¹⁾ déployés ou en cours de préparation en 2023 pour les projets situés en zone protégée⁽²⁾ ou alignés au standard *International Finance Corporation PS6*

- 70 plans d'action biodiversité engagés sur des sites importants pour l'environnement⁽³⁾ à fin 2023 (objectif 2025 atteint à 90%)

- 119 citations cumulées depuis 2020 dans des publications scientifiques des jeux de données biodiversité produits par la Compagnie et partagés dans la base de données de la plateforme internationale *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF)

(a) Pour les objectifs en matière de climat, se reporter au point 5.4.

TotalEnergies veille à faire partager à l'ensemble de son personnel ses exigences en matière de respect de l'environnement et de protection de la nature. Des formations sont réalisées afin que le personnel soit doté des compétences requises (se reporter au point 5.3.2).

TotalEnergies sensibilise également ses collaborateurs par le biais de campagnes de communication interne (revues internes, intranet, affichage, etc.).

5.5.2 Prévenir les risques accidentels de pollution

Pour prévenir les risques accidentels et notamment les déversements pouvant atteindre l'environnement, TotalEnergies met en œuvre des politiques adaptées de maîtrise des risques. Le point 5.3.1 de ce chapitre décrit les mesures de maîtrise couvrant tant la conception, la construction des installations ou leurs éventuelles modifications, que la conduite des opérations. Il décrit également les mesures de maîtrise de l'intégrité de l'installation au cours du temps.

Pour ses transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures, TotalEnergies maintient une politique rigoureuse de sécurité reposant en particulier sur

une sélection stricte des navires et barges affrétés répondant aux meilleurs standards internationaux. Le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés *vetting*, s'appuient notamment sur les réglementations, les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF⁽⁴⁾, ainsi qu'en Europe sur le système *European Barge Inspection Scheme* (EBIS). Le *vetting* des navires-citernes et barges est mis en œuvre par une entité unique et centralisée de la Compagnie. En 2023, l'âge moyen de la flotte de navires pétroliers affrétée à temps par TotalEnergies est de sept ans.

(1) En suivant la méthode du guide de l'IPIECA (*guide to developing biodiversity action plans for the oil and gas sector*).

(2) Zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar.

(3) Les sites des filiales en production du secteur Exploration-Production, les sites de production supérieure à 250 kt/an des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ainsi que les centrales électriques à gaz du secteur Integrated Power, qui sont opérés par la Compagnie.

(4) OCIMF (*Oil Companies International Marine Forum*) : Association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le *Ship Inspection Report* (SIRE), programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (BIQ – *Barge Inspection Questionnaire*).

Les terminaux maritimes opérés de la Compagnie ont achevé la consolidation de leurs caractéristiques physiques dans la base de données mondiales du *Marine Terminal Information System* (MTIS) de l'OCIMF, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TotalEnergies encourage l'ensemble de ses terminaux opérés à utiliser le *Marine Terminal Management and Self Assessment* (MTMSA), référentiel préconisé par l'industrie auprès des opérateurs de terminaux, afin d'améliorer en continu la sécurité de leurs opérations. Une formation sur le contrôle des conditions de sécurité de l'interface navire-terre (SSSCL – *Ship Shore Safety Check List*) et des opérations de transfert de cargaison pour le personnel des terminaux opérés est disponible et fait partie des exigences du cadre de référence One MAESTRO.

Pour faire face à un déversement accidentel majeur, TotalEnergies a structuré un dispositif global de gestion de crise décrit au point 5.3.1 de ce chapitre.

Ce dispositif est complété, pour les sites opérés par la Compagnie concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du référentiel One MAESTRO. Celles-ci imposent de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations de la Compagnie. Les sociétés de TotalEnergies peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (FOST – *Fast Oil Spill Team*) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures. Ainsi, en 2022, TotalEnergies a contribué à l'exercice européen de très grande ampleur « DOMINO », organisé par les autorités françaises et mettant en jeu différentes organisations de sécurité civile de plusieurs pays ainsi que différents sites industriels (35 000 personnes mobilisées). Le site de La Mède a simulé un scénario de fuite d'huile végétale. TotalEnergies a mobilisé pour cela les différents niveaux de réponse :

- sur site avec la Cellule de Management de Crise et avec le support du FOST et le renfort des marins pompiers de Marseille ;

- au siège de la Compagnie avec la Cellule de Support de Crise du secteur Raffinage-Chimie et l'appui de la cellule interne d'expertise antipollution.

Pour les activités d'exploration-production d'hydrocarbures, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (*subsea capping*) et de captage de fuite (*subsea containment*), mobilisables par voie aérienne ou maritime, sont positionnés depuis 2014 en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent d'avoir accès à des solutions plus rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TotalEnergies partout dans le monde. Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières dont TotalEnergies fait partie et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, Oil Spill Response Ltd (OSRL). De plus, depuis 2018, un dispositif destiné à faciliter les opérations de *capping* par faible profondeur d'eau, l'*Offset Installation Equipment* (OIE), est positionné à Trieste (Italie). Géré par OSRL, il peut être transporté par avion ou bateau en tout point du globe en cas de besoin. En 2022, un exercice de préparation et prémobilisation jusqu'au quai (prêt à être chargé sur un bateau) a été réalisé par TotalEnergies dans un but d'amélioration continue des procédures de mobilisation des moyens de réponse en cas d'incident sur un puits.

En complément, TotalEnergies a conçu et développé son propre système de *capping* (*Subsea Emergency Response System*) pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements sont positionnés en Angola et en République du Congo, couvrant ainsi toute la région du golfe de Guinée.

En 2023, une formation et un exercice spécifique ont été organisés pour les activités du Transport Maritime de TotalEnergies, basées à Singapour, Genève et Paris, avec l'intervention du centre à Singapour d'Oil Spill Response Ltd.

Préparation à la lutte antipollution	2023	2022	2021
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un risque de pollution accidentelle importante d'une eau de surface	122	113	119
Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel	100%	100%	100%
Proportion de ces sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités	99%	92%	97%

TotalEnergies suit, conformément aux usages de la profession, les déversements accidentels d'hydrocarbures liquides dont le volume unitaire est supérieur à un baril. Ceux qui dépassent un seuil de gravité prédéterminé font l'objet d'une revue mensuelle et une information

statistique annuelle est transmise au Comité Performance de la Compagnie. Tout déversement est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à un état acceptable.

Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors vols ou actes de sabotage	2023	2022	2021
Nombre de déversements	27	49	65
Volume total des déversements (en milliers de m ³)	1,7	0,1	2,0
Volume total ayant été récupéré (en milliers de m ³)	~0,0 ^(a)	0,1	1,7

(a) Précisément 40 m³.

La réduction du nombre de déversements accidentels s'est poursuivie en 2023. Un déversement significatif en mer a été traité par dispersion au Nigéria.

5.5.3 Limiter l’empreinte environnementale des activités de la Compagnie

TotalEnergies mène une politique d’évitement, de réduction et, quand c’est nécessaire, de compensation de l’empreinte de ses activités sur l’environnement et la nature.

PROTECTION DES MILIEUX

Protection de l’air et de l’eau

Les activités de la Compagnie génèrent des rejets tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l’atmosphère des différents procédés de transformation, ou encore les rejets d’eaux résiduaires. Au-delà du respect des réglementations applicables, TotalEnergies a mis en place des règles et guides sur lesquels les filiales de la Compagnie s’appuient pour limiter les quantités rejetées. TotalEnergies s’est dotée plus particulièrement d’objectifs de réduction des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et s’est engagée à limiter ses rejets d’hydrocarbures dans l’eau. Après analyse, les sites exposés sont équipés de systèmes de réduction qui incluent des mesures organisationnelles (gestion de la teneur en soufre des combustibles, amélioration de la conduite des procédés de combustion, etc.) et des mesures techniques spécifiques en fonction des sites (stations de traitement des eaux résiduaires, utilisation de brûleurs bas-NO_x, dépoussiéreurs électrostatiques, etc.). À ce jour, toutes les raffineries contrôlées par la Compagnie sont pourvues de ce type de dispositifs.

Pour les nouvelles installations développées par la Compagnie, les règles internes prévoient que des études d’impact doivent être réalisées et si nécessaire des actions menées pour limiter les effets des rejets.

En 2015, les émissions de SO₂ étaient de 59 kt. TotalEnergies s’est fixé comme objectif de réduire ses émissions de 75% en 2030 (par rapport à 2015), ce qui revient à ne pas dépasser 15 kt.

Rejets chroniques atmosphériques	2023	2022	2021
Émissions de SO ₂ (en kt)	12	13	16
Émissions de NO _x (en kt)	60	60	59
Émissions de COVnm ^(a) (en kt)	43	48	58

(a) Composés organiques volatils non méthaniques.

Protection des sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités de TotalEnergies proviennent essentiellement des déversements accidentels (se reporter au point 5.5.2) et des stockages de déchets (se reporter au point 5.5.5). En matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions, TotalEnergies a élaboré un guide sur lequel les filiales peuvent s’appuyer. L’approche qui y est recommandée repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites grâce à la mise en œuvre, dans la majorité des sites, de standards au niveau des meilleures pratiques de l’industrie, tant en ingénierie qu’en opération et dans les transports ;
- des opérations d’entretien à une fréquence adaptée afin de minimiser les risques de fuite ;
- une surveillance globale du milieu pour identifier une pollution éventuelle des sols et des eaux souterraines ;
- la maîtrise des pollutions résultant d’activités passées via des opérations visant à les confiner et à les réduire ou les éliminer.

Par ailleurs, une règle de la Compagnie fixe les exigences minimales suivantes :

- le recensement systématique pour chaque site des enjeux environnementaux et sanitaires liés à d’éventuelles contaminations des sols et des eaux souterraines ;
- l’évaluation des contaminations des sols et des eaux souterraines avec la prise en compte de différents facteurs (étendue de la pollution à l’intérieur ou hors des limites du site, nature et concentrations des polluants, présence d’un vecteur susceptible de permettre la migration de la pollution, usages du terrain et des eaux souterraines à l’intérieur et aux abords du site) ;

Les émissions de SO₂ susceptibles de causer des pluies acides sont contrôlées et réduites régulièrement. En 2023, les émissions de SO₂ ont décliné en raison de la mise en œuvre d’investissements en Belgique et de l’approvisionnement de pétroles bruts à faible teneur en soufre.

Les émissions de NO_x concernent essentiellement les activités d’exploration et de production d’hydrocarbures. Elles sont majoritairement localisées offshore loin des côtes.

En janvier 2022, TotalEnergies s’est fixé un nouvel objectif de qualité des eaux rejetées onshore à horizon 2030. Par rapport au précédent objectif, il divise par 15 la teneur maximale en hydrocarbures attendue pour ces rejets. À fin 2023, 100% des sites onshore sont conformes au précédent objectif de 15 mg/l et 86% à l’objectif renforcé depuis 2022 de 1 mg/l. Des études ont été lancées pour améliorer les rejets des sites encore non conformes.

Qualité des eaux rejetées	2023	2022	2021
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus offshore (en mg/l)	11,6	12,9	13,7
% de sites conformes à l’objectif de qualité des rejets offshore (30 mg/l)	92%	93%	92%
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus onshore (en mg/l)	1,9	1,8	2,6
% de sites conformes à l’objectif de qualité des rejets onshore de :			
– objectif 2030 : 1 mg/l	86%	73%	80%

- la gestion des enjeux sanitaires ou environnementaux identifiés en fonction de l’usage du site.

Enfin, les installations opérées de la Compagnie qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourbiers ou lagunes résultant des activités d’extraction d’hydrocarbures, friches d’unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles. Au-delà de la gestion appropriée des déchets liés à la déconstruction et à la mise en sécurité des sites, TotalEnergies s’est dotée d’une politique de dépollution des sols et des eaux souterraines basée sur l’évaluation et la gestion des risques que ces pollutions peuvent occasionner. Pour les sites en fin d’activité, les modes de gestion des pollutions sont déterminés en tenant compte des obligations réglementaires, avec pour objectif de conserver le contrôle de l’usage des sites en privilégiant les possibilités de redéveloppement d’activités de la Compagnie (solaire, reboisement, etc.) et de favoriser la biodiversité (axe 3 de l’ambition biodiversité présentée au point 5.5.4). Des entités spécialisées de la Compagnie supervisent les opérations de réhabilitation des sites. À fin 2023, 157 sites industriels ayant cessé leurs activités (hors stations-service) étaient en cours de réhabilitation ou de surveillance.

Les provisions pour protection de l’environnement et restitution des sites passées par la Compagnie sont détaillées dans la note 12 de l’annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 8.7 du chapitre 8).

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Utilisation durable de l'eau douce

En raison de leur nature, les activités de la Compagnie, principalement celles du Raffinage-Chimie et dans une moindre mesure celles des secteurs Integrated Power et Exploration-Production, sont susceptibles d'avoir des impacts sur la ressource en eau et d'en être dépendantes, en particulier lorsque l'activité concernée est située dans un environnement hydriquement sensible.

Consciente de ces enjeux, TotalEnergies suit les principes d'action suivants en matière de gestion des risques sur la ressource en eau :

- une identification des sites sensibles prioritaires par un suivi des prélèvements en eau, puis une évaluation des risques ;
- selon les besoins, une amélioration de la gestion de la ressource en eau via une adaptation du système de gestion environnementale des sites concernés.

Afin d'identifier ses implantations concernées par un risque de stress hydrique, TotalEnergies procède au recensement des prélèvements d'eau douce sur tous ses sites opérés significatifs pour cet indicateur et les évalue selon les indices de stress hydrique du WRI⁽¹⁾ Aqueduct actuel et futur. En 2023, les sites de la Compagnie ont prélevé 102 Mm³ d'eau douce, pour une consommation nette de 76 Mm³. La baisse du prélèvement d'eau douce en 2023 est essentiellement liée à la baisse de l'activité des centrales thermiques à gaz. 49% du volume a été prélevé en zone de stress hydrique selon la définition du WRI, c'est-à-dire dans des zones où la demande anthropique en eau est supérieure à 40% de la ressource disponible. Il s'agit essentiellement de zones urbaines fortement peuplées, par exemple les zones urbaines en Europe du Nord. Ces prélèvements représentent 4% de l'ensemble des prélèvements d'eau de la Compagnie (eau saumâtre et eau de mer en boucle ouverte incluses). Pour les sites prioritaires définis comme étant ceux situés en zone de stress hydrique et prélevant plus de 500 000 m³ d'eau par an (situés notamment sur les bassins versants de la Maas ou du Scheldt (Belgique), de la Seine, de la Côte Ouest et de la Côte Sud (France), de l'Elbe (Allemagne), de l'Ebro (Espagne) et du Gulf Coast (États-Unis)), TotalEnergies met en œuvre une évaluation des risques pour la ressource en eau structurée notamment grâce au déploiement de l'outil *Local Water Tool (LWT) for Oil & Gas* de la *Global Environmental Management Initiative (GEMI)*. Cet outil permet également d'orienter les actions de réduction des risques et d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau des sites quand c'est nécessaire.

La mise en œuvre de cette évaluation des risques permet d'établir que les activités des sites opérés de la Compagnie exposent relativement peu les autres usagers de l'eau à un risque de pénurie d'eau. Le risque concerne principalement les sites de TotalEnergies dont l'approvisionnement en eau pourrait être interrompu pour maintenir l'accès à l'eau des usagers prioritaires.

5.5.4 Maîtriser les atteintes à la biodiversité et à la nature dans les projets et les opérations

Consciente de la nécessité de préserver la biodiversité et protéger la nature, TotalEnergies s'assure de sa prise en compte dans toutes ses activités en appliquant la hiérarchie d'atténuation Eviter - Réduire/ Restaurer - Compenser (ERC). En 2016, la Compagnie s'est engagée à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. Dès 2018, TotalEnergies a été signataire de l'initiative act4nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement, devenue l'alliance act4nature international.

L'ambition biodiversité de TotalEnergies constitue une contribution au cadre mondial pour la biodiversité (GBF) adopté lors de la COP15 en 2022, dont la mission est « d'enrayer et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la reconstitution dans l'intérêt des personnes et de la planète ». La Compagnie entend contribuer ainsi à ce cadre ambitieux et à ses déclinaisons nationales, comme la Stratégie

En janvier 2022, TotalEnergies s'est fixé un nouvel objectif de protection de la ressource en eau à horizon 2030. L'ambition de la Compagnie est désormais de réduire de 20% ses prélèvements d'eau en zone de stress hydrique entre 2021 et 2030. En 2023, sur la base du WRI Aqueduct V4.0 publié en août 2023, la Compagnie a identifié 10 sites situés dans une zone de stress hydrique et prélevant plus de 500 000 m³ d'eau par an.

Indicateurs relatifs à l'eau

(en millions de m ³)	2023	2022	2021
Prélèvements d'eau douce, hors eaux de refroidissement en boucle ouverte	102	107	101
Consommation d'eau douce	76	80	75
Prélèvement d'eau douce en zone de stress hydrique ^(a)	50	55	54

(a) Les valeurs de prélèvement en zone de stress hydrique sont recalculées, pour l'année 2023, à partir du *Projected Basic Water stress 2030 V4.0* d'août 2023. Le bassin des sites Carling - St Avold en France est exclu de ces calculs car le prélèvement d'eau de nappe y est imposé administrativement pour des raisons environnementales.

Utilisation durable des sols

TotalEnergies limite sa dépendance aux sols aux surfaces dont elle a besoin pour mener en sécurité ses opérations sur ses installations.

Tous les biocarburants incorporés par la Compagnie sont conformes aux critères de durabilité, de traçabilité et de certifications (ISCC, RSPO, ...) fixés par les différentes réglementations nationales (bilan carbone, non-déforestation, bonne utilisation des terres). Ces critères s'appliquent à toute la chaîne de production et de distribution des biocarburants et biopolymères. En complément, TotalEnergies a cessé ses achats en huile de palme et dérivés fin 2022.

En outre, pour limiter le recours aux intrants issus de productions agricoles et limiter sa dépendance aux terres arables, TotalEnergies a pour ambition de traiter dans sa bioraffinerie de La Mède plus de 75% des matières premières issues de déchets et de résidus (telles que des huiles de cuisson usagées, graisses animales) d'ici fin 2024 et étudie un nouvel investissement afin d'avoir la capacité technique de traiter 100% de déchets et résidus issus de l'économie circulaire à la même date pour produire des biocarburants et du SAF par *co-processing*.

De même, dans le cadre de la transformation de sa raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole à horizon 2024, il est prévu d'alimenter l'usine de production de biocarburants majoritairement par des déchets et résidus complétés par des huiles végétales de type colza, et en privilégiant l'approvisionnement local.

Nationale pour la Biodiversité (SNB) française adoptée en 2023, de manière concrète par des mesures de conservation et de restauration de la nature sur ses sites et territoires d'implantation.

Cette ambition est basée sur quatre axes : (1) les zones d'exclusion volontaire, (2) la gestion de la biodiversité dans les projets, (3) la gestion de la biodiversité sur les sites existants et ceux ayant cessé leur activité, (4) la promotion de la biodiversité. Cette ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO de la Compagnie.

Un plan annuel de communication est conçu et déployé auprès des différents secteurs et de la R&D de la Compagnie. Une série de formations est ouverte à l'ensemble des personnels HSE de la Compagnie afin de les sensibiliser à cette ambition. Plusieurs réunions spécifiques pour présenter cette ambition aux partenaires de la Compagnie ont été tenues et ont permis de recueillir leurs points de vue et leurs recommandations.

(1) World Resources Institute.

Dans le cadre de son programme Sustainab'All lancé en 2022 et de son objectif 9 visant à mobiliser les collaborateurs pour la biodiversité, la Compagnie a étendu l'axe 3 de son ambition biodiversité à l'ensemble de ses entités opérées, qui doivent désormais toutes se doter d'au moins un plan d'action biodiversité. Ainsi, lors de la Journée Sustainab'All, plus de 2 700 collaborateurs ont été sensibilisés à la biodiversité au travers de près de 30 ateliers organisés dans 20 pays. À fin 2023, plus de 320 réalisations associées au programme ont été partagées par les sites dans un but de mobilisation de l'ensemble des collaborateurs. Ces

AMBITION BIODIVERSITÉ

Axe 1 : Les zones d'exclusion volontaire

La Compagnie reconnaît la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones. Cet engagement est respecté (sur la base des sites UNESCO inscrits à fin 2023 soit 531 Mha).

TotalEnergies s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique. Comme les années passées, la Compagnie n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique en 2023. La liste de ses licences en zone arctique est disponible sur le site internet de la Compagnie.

Axe 2 : Les nouveaux projets

La Compagnie s'engage à mettre en place un plan d'action biodiversité (PAB) pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre les mesures pour générer un impact positif (gain) net sur la biodiversité.

Un plan d'action biodiversité est mis en place sur tous les projets et sites de production opérés situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV et Ramsar, dont certains ont un objectif de gain net. En 2023, huit sites ou projets sont concernés, dont cinq ont un objectif de gain net de biodiversité. Ainsi,

- Le PAB du terminal pétrolier de Djeno (République du Congo), situé en zone Ramsar, a été développé en 2015 et mis à jour en 2023. Il prévoit des actions sur site (balisage de zones prioritaires) et au niveau du territoire (aide à la structuration et soutien financier et technique à la mise en œuvre des plans de gestion de la zone Ramsar). Son déploiement se poursuit notamment en contribuant à la surveillance de la zone de ponte de tortues marines attendant au site avec une ONG partenaire.
- Le PAB du site de production pétrolier terrestre de Tempa Rossa (Italie), dont la concession chevauche partiellement une zone UICN II, a été développé en 2019 et mis à jour en 2023. Des actions ciblées de restauration par re-végétalisation avec des espèces natives des zones impactées par le projet sont en cours, ainsi que des mesures de protection d'espèces telles que la cigogne noire, une espèce emblématique.
- Le PAB à gain net du projet pétrolier Tilenga (Ouganda), en partie situé en zone UICN II, a achevé 100% sa phase de conception et a démarré sa mise en œuvre avec le lancement des cinq programmes du plan de gain net. À titre d'illustration, le programme d'appui à la conservation du Parc National de Murchison Falls en collaboration avec l'UWA (Uganda Wildlife Authority) et l'ONG internationale WCS (Wildlife Conservation Society) a permis le renforcement de la lutte contre le braconnage (retrait de collets et pièges, arrestation de braconniers) avec des actions ciblées sur le territoire du parc et des actions de sensibilisation anti-braconnage auprès des communautés de Pakwach et Nebbi. Le programme devrait se poursuivre en 2024 avec la formation d'éco-gardes supplémentaires et l'augmentation de la superficie du parc couverte par le programme de conservation. Ce

éléments contribuent à la prise de conscience des collaborateurs en matière de biodiversité, tout comme le lancement de la plateforme interactive « One Biodiversity » qui regroupe les contenus biodiversité permettant à tous ces collaborateurs de contribuer à l'ambition de la Compagnie en matière de préservation de la biodiversité et de la nature.

Un état des lieux des actions déjà réalisées en lien avec les quatre axes de l'ambition biodiversité est présenté dans les paragraphes ci-après.

PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'International Finance Corporation (IFC).

- Le projet de pipeline EACOP (Tanzanie), qui longe une zone UICN III, comporte un PAB à gain net qui comprend un volet terrestre et un volet marin. En 2023, EACOP a initié et contribué directement à la création du fonds Tanzania Environmental Sensitivities Trust (soumis à une étape finale de validation formelle par les autorités tanzaniennes compétentes). Ce fonds constitue un instrument de financement de compensation de la biodiversité pour les impacts résiduels sur les habitats naturels et critiques, selon la définition IFC. Il fonctionne indépendamment d'EACOP et peut également faciliter d'autres projets de conservation en Tanzanie en attirant des financements de donateurs différents. Des protocoles d'accord ont été conclus avec les entités gouvernementales compétentes pour la sélection et déploiement des mesures de restauration et de compensation des zones sensibles impactés le long du pipeline. Par exemple, EACOP borde une zone d'habitat pour les chimpanzés en Ouganda et s'est engagée, en collaboration avec le projet Tilenga, à mettre en œuvre un plan d'action spécifique pour contribuer à la préservation de cette espèce. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'IFC.
- Le PAB à gain net du projet Mozambique LNG (Mozambique) est achevé pour sa phase de conception. La mise en œuvre des mesures liées à la construction est suspendue en raison de la force majeure. Cependant, des mesures en faveur de la biodiversité ont été mises en place en 2023, notamment la plantation de plus de 700 ha de mangrove pour un total de 1 200 ha à fin 2023 et la création de 370 emplois pour les travailleurs des communautés locales avec le soutien d'une ONG partenaire. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'IFC.
- La conception du PAB à gain net du projet Papua LNG (Papouasie-Nouvelle-Guinée) se poursuit et des mesures Eviter – Réduire/ Restaurer – Compenser (ERC) liées aux activités de pré-construction ont été déployées en 2023. Elles comprennent la réalisation de relevés biodiversité complémentaires dans les zones de défrichement ainsi que la construction d'une pépinière du programme de restauration forestière. Plusieurs réunions du comité indépendant biodiversité et sociétal ont eu lieu (panel constitué d'ONG internationales dont le WCS, du Missouri Botanical Garden (MBG) et d'universitaires nationaux et internationaux) et permettent de conseiller le projet sur la progression de son programme biodiversité. La mise à jour de la stratégie biodiversité et nature a été finalisée en 2023. Le projet ne traverse aucune aire protégée UICN ou Ramsar. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'IFC.
- Le PAB du site mixte éolien/solaire terrestre existant Eole/Helio La Perrière (Ile de La Réunion, France) se poursuit dans le cadre du redéveloppement du site avec notamment des activités de relocalisation du Gecko de Bourbon (lézard vert des Hauts endémique de La Réunion) vers des habitats naturels refuges et de suivi de la réintroduction des individus pendant trois ans après les travaux. Le PAB comporte aussi une collaboration avec la SEOR (Société d'Études Ornithologiques de La Réunion) pour le Plan National d'Action (PNA) du Papangue (Busard de Maillard endémique de La Réunion).

- La conception du PAB à gain net du projet hybride gaz - photovoltaïque Ratawi (Irak) est achevée. La politique Biodiversité du projet a été finalisée. Le projet empiète partiellement sur une zone humide Ramsar. Les options d'actions de compensation sont à l'étude, comme des mesures de restauration, d'enrichissement et d'amélioration de la connectivité écologique de zones humides partiellement dégradées (East Hammar Marsh, West Hammar Marsh, Central Marsh et Hawizeh Marsh) dans la zone du projet. Des actions de protection de la faune terrestre et aquatique menacée par la surexploitation (pêche et chasse) sont également à l'étude.

Axe 3 : Les sites existants

La Compagnie entend que chaque site opéré existant, important pour l'environnement (sites des filiales en production de l'Exploration-Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz), certifié ISO14001, dispose d'un plan d'action biodiversité à définir au plus tard en 2025 et à déployer au plus tard en 2030. TotalEnergies rendra compte de leur mise en œuvre auprès des différentes parties prenantes.

En 2023, des diagnostics biodiversité ont été réalisés sur 26 sites importants pour l'environnement. Depuis 2021, 70 des 77 sites importants pour l'environnement ont été diagnostiqués, soit 90% de l'objectif de 2025. Les 7 diagnostics restants sont prévus d'ici fin 2024. Les PAB découlant de ces diagnostics sont en cours de préparation ou de déploiement. Les PAB consistent à la mise en œuvre de mesures ERC (Eviter – Réduire/Restaurer – Compenser) qui incluent la protection d'habitats naturels (zone de prairie d'intérêt à la CCGT de Pont sur Sambre), la prise en compte de la saisonnalité (nidification au sol du Petit Gravelot, raffinerie de Zeeland), la gestion différenciée des espaces verts, les solutions fondées sur la nature (roselières pour le traitement des eaux pluviales), le sauvetage d'espèces sensibles (Gecko de Bourbon, La Réunion), l'élimination de pièges écologiques (grillages, collisions), la gestion des espèces invasives (renouée du Japon), la restauration de la connectivité écologique à l'échelle paysagère/territoriale (corridors forestiers à Feluy), l'enrichissement d'habitats existants, la création d'habitat naturel (amphibiens), etc. Ces mesures sont complétées par des Actions de Conservation Additionnelles (ACA) comme le partage des données biodiversité sur la plateforme internationale publique *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF) par la raffinerie de Donges, et la publication scientifique de nouvelles espèces découvertes en Argentine (lézard) et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (grenouille) par les équipes du secteur Exploration-Production, d'actions de sensibilisation interne telles que la promotion de la biodiversité auprès des collaborateurs avec un parcours biodiversité sur le centre de formation de Bougival (France). La répartition des actions ERC s'établit comme suit : 4% des actions sont des actions d'Évitement (ces actions concernant des sites existants il est logique que leur nombre soit réduit), 33% des actions concernent des pratiques de Réduction, 16% sont des actions de Restauration, 17% des actions conduisent à de la Compensation et les 30% restants sont dédiés à des ACA. Au classement des 10 leviers d'action les plus utilisés par ses sites, on note : 1) la réduction des pollutions sonores et lumineuses, 2) la mise en place d'indicateurs de suivi et l'acquisition de nouvelles données de biodiversité, 3) la mise en place d'actions de sensibilisation interne, 4) la mise en place de mesures de lutte contre les espèces invasives, 5) le développement de partenariats ou de mécénat en lien avec des parties prenantes locales clés pour la biodiversité, 6) des mesures d'élimination de pièges écologiques, 7) la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, 8) la création de nichoirs pour l'avifaune, 9) la mise en place de mesures permettant de favoriser la connectivité écologique à l'échelle paysagère/territoriale et 10) la restauration de zones de prairie.

Enfin, RETIA, société en charge de la remise en état de sites industriels de la Compagnie, poursuit ses diagnostics biodiversité sur 12 friches industrielles candidates et déploie des plans d'action biodiversité sur deux sites : Jarry en Guadeloupe avec un parcours biodiversité public et Villers-St-Paul en France avec la valorisation d'une zone humide en plus d'une solarisation partielle de la zone.

Axe 4 : La promotion de la biodiversité

Dans le cadre de l'axe Climat, Littoraux et Océans du programme TotalEnergies Foundation, TotalEnergies souhaite soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes à la biodiversité et des actions de recherche. En 2023, 10 projets ont été soutenus par la Fondation d'entreprise TotalEnergies sur la thématique Climat, littoraux et océans en lien avec la Biodiversité, dont cinq projets de sensibilisation, un projet de Recherche (en cours depuis 2022, qui devrait s'achever en 2024), et quatre projets portés par le Fonds de dotation ONF Agir pour la Forêt : 1) rénovation du platelage de la Sylvathèque de Gourbeyre pour maintenir ses activités de sensibilisation et de préservation de la biodiversité guadeloupéenne ; 2) sensibilisation de collégiens à la préservation des mangroves et des forêts marécageuses de Guadeloupe, à travers des journées d'animation ; 3) amélioration des connaissances autour des coléoptères des dunes en forêt domaniale d'Olonne (France) et sensibilisation de jeunes en les faisant participer aux missions terrains ; 4) chantier expérimental de reconstitution d'un cordon dunaire au niveau des zones de forêts brûlées en forêt domaniale de La Teste de Buch (France).

TotalEnergies s'engage également à partager les données de biodiversité collectées dans le cadre des études environnementales sur les projets de la Compagnie avec la communauté scientifique et le grand public.

En vue de poursuivre le partage de ses données et outils biodiversité avec la communauté scientifique, la Compagnie a rejoint la plateforme internationale publique GBIF. En 2023, les données chargées concernent les projets de la Compagnie en Namibie, Brésil et Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les données publiées par TotalEnergies constituent désormais 36 475 occurrences dans la base de données et ont fait l'objet de 119 citations dans des publications scientifiques.

Par ailleurs, l'outil LEFT Marine (*Local Ecological Footprint Tool*), conçu avec l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (*Long Term Ecology Laboratory*) et Equinor pour développer un outil de cartographie à large maille des sensibilités de la biodiversité marine, est finalisé depuis 2020 et disponible en ligne pour les industriels, le secteur public et les ONG.

En 2023, TotalEnergies a poursuivi les travaux de développement d'une méthodologie de mesure d'empreinte biodiversité nommée BFIS (Biodiversity Footprint Indicator for Sites) qui permettra une mesure locale au niveau d'un site et une consolidation au niveau de la Compagnie. Une base de données SIG Marine STAR a été développée dans ce cadre afin de permettre des mesures d'empreinte en milieu marin. Un comité indépendant de revue critique composé de représentants d'institutions et d'ONG internationales (UICN, l'UNEP-WCMC, WCS) accompagne la Compagnie dans la réalisation de ses travaux. Il est prévu de rendre cet outil public lorsqu'il sera finalisé ; les avancées ont été présentées publiquement auprès d'autres entreprises et lors d'événements internationaux comme la réunion annuelle du programme PROTEUS de l'UNEP-WCMC. Enfin, en 2023, la R&D de TotalEnergies a poursuivi le développement de son programme d'ADN environnemental sur le site de Manas, qui permet d'alimenter les études d'état initial d'impact et de suivi de la biodiversité de la Compagnie.

5.5.5 Promouvoir l'économie circulaire

Concernant le gaspillage alimentaire comme la précarité alimentaire, les activités de TotalEnergies sont très peu orientées vers la distribution alimentaire et ainsi peu exposées à ces problématiques.

PROMOTION DE LA GESTION CIRCULAIRE DES RESSOURCES

TotalEnergies a rejoint, en mars 2022, une plateforme pour accélérer l'économie circulaire dénommée Platform for Accelerating the Circular Economy (PACE). Cette initiative lancée par le Forum Economique Mondial et actuellement hébergée par le World Resources Institute (WRI) vise à accélérer la transition vers une économie plus circulaire, notamment en développant des outils permettant cette accélération. En 2023, la Compagnie a continué à participer activement à l'initiative « Circular Economy Indicators Coalition » qui a permis de développer un ensemble d'indicateurs de circularité commun pour l'industrie. Ces indicateurs ont été présentés lors de la COP27 et ont fait l'objet d'une publication sous forme d'un guide méthodologique lors du Forum Economique Mondial de janvier 2023. TotalEnergies s'engage à doubler la circularité de ses business au cours des 10 prochaines années. Elle contribue à l'économie circulaire à différents niveaux de sa chaîne de valeur au travers de ses achats, des ventes, de sa production et aussi de la gestion de ses propres déchets.

Les biocarburants et les carburants aériens durables (SAF)

Les biocarburants émettent sur leur cycle de vie 50% de CO₂e de moins que leurs équivalents fossiles (conformément aux normes européennes⁽¹⁾) et représentent donc un élément de la décarbonation des carburants liquides. La capacité actuelle de production de TotalEnergies est de 500 kt/an, issues principalement de la raffinerie de La Mède en France.

Actuellement, plus de 90% des biocarburants sur le marché sont de première génération, c'est-à-dire produits à partir d'huiles végétales ou de sucre (vierges). TotalEnergies investit dans des projets de biocarburant à base de graisses animales ou d'huiles usagées, limitant ainsi le conflit d'usage et l'impact sur les terres arables. Ces biocarburants issus de l'économie circulaire viendront compléter l'éventail des biocarburants de première génération.

Pour répondre à son ambition d'être un leader sur le marché des biocarburants, TotalEnergies a transformé sa raffinerie de La Mède en France en une bioraffinerie de taille mondiale. Démarrée en juillet 2019, elle dispose d'une technologie permettant d'utiliser tous les types d'huiles végétales brutes et une part croissante de graisses animales, alimentaires usagées ou résiduelles, et de les transformer en biocarburants.

Le site produit désormais de l'HVO pour le biodiesel et le carburant aérien durable (SAF), du bionaphta pour les polymères d'origine renouvelable et du bioGPL (gaz liquéfié d'origine renouvelable), pour des usages de mobilité ou de chauffage. Les matières premières agricoles utilisées respectent des exigences de durabilité et de traçabilité (ISCC, RSPO) : bilan carbone, non-déforestation et bonne utilisation des terres. TotalEnergies a cessé ses achats d'huile de palme et dérivés en 2022 et a pour objectif de faire progresser la part des déchets (huiles usagées, graisses animales) à 75% d'ici fin 2024. La plateforme de Grandpuits est le deuxième site en cours de transformation en plateforme zéro-pétrole, comprenant une bioraffinerie en partenariat avec Saria et dont le démarrage est prévu en 2025 et une usine de recyclage des plastiques. La bioraffinerie traitera des charges issues de l'économie circulaire, majoritairement des graisses animales et des huiles de cuisson usagées, et produira 210 kt/an de biocarburants aériens dès 2025. Un nouvel investissement devrait permettre de produire 75 kt/an supplémentaires dès 2027. La bioraffinerie contribuera ainsi à l'objectif de produire 1,5 Mt de SAF à l'horizon 2030 au niveau mondial.

Enfin, en 2023, TotalEnergies a également démarré la production de SAF par *co-processing* dans sa raffinerie de Gonfreville. La Compagnie

envisage d'augmenter la production sur ce site à 40 kt/an dès 2025. En outre, à la suite des travaux techniques menés par ses partenaires aéronautiques, TotalEnergies devrait produire 150kt/an supplémentaires de SAF par *co-processing* de biodiesel HVO produit à La Mède dès que cette voie de production sera homologuée par l'ASTM.

Le biogaz

TotalEnergies est engagée dans le développement et l'exploitation d'unités de production de biogaz à partir de déchets organiques et agro-industriels, et dans la commercialisation du biométhane en tant que complément renouvelable du gaz naturel. La Compagnie a l'ambition d'être un acteur majeur du secteur, en France et à l'international. Son objectif est d'atteindre en 2030, une production de 20 TWh équivalent biométhane, soit 10 TWh de production en quote-part TotalEnergies.

Constitué de la même molécule de méthane que le gaz naturel, le biométhane⁽²⁾ possède un caractère renouvelable assuré par son mode de production ; ses émissions en carbone sont très faibles sur l'ensemble de son cycle de vie. Injecté dans le réseau de transport et de distribution de gaz naturel, il en permet les mêmes usages : combustible pour les industriels notamment et carburant pour la mobilité terrestre et maritime. En parallèle, le procédé de méthanisation génère un co-produit, le digestat, fertilisant naturel à haute valeur agronomique. Ce digestat est fourni aux agriculteurs en remplacement d'engrais de synthèse, selon un schéma d'économie circulaire.

– En France

En janvier 2023, la 8^e unité de production de TotalEnergies Biogaz France a été mise en service. Située à Mourenx, dans les Pyrénées Atlantiques, BioBéarn a une capacité de méthanisation à terme de 160 GWh.

La capacité de production de biométhane et biogaz de la Compagnie en France s'établit à 700 GWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de gaz de plus de 140 000 habitants⁽³⁾. Cela représente, sur une base annuelle, le traitement de plus de 730 kt de déchets et une réduction de 140 kt de CO₂e et de 18 kt d'engrais de synthèse.

En mars, TotalEnergies a pris la décision d'investir dans une nouvelle unité de production de biométhane, BioNorrois, située à Fontaine-le-Dun, en Seine-Maritime, de dimension comparable à celle de BioBéarn. La construction de cette installation a débuté en mai.

Le même mois, BioBéarn est devenu la première installation de TotalEnergies Biogaz France, et l'une des premières en France, qui obtient la certification ISCC EU. Celle-ci atteste du respect des critères de durabilité et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre les plus exigeants, tels que définis par la Directive Européenne REDII. Au 4^e trimestre, 5 sites de production sur 7 sont certifiés selon ces standards.

En juin, TotalEnergies a signé son premier « Biomethane Purchase Agreement - BPA » avec le groupe Saint-Gobain, un accord de vente de biométhane de 100 GWh sur une période de 3 ans à partir de 2024.

Le biométhane sera produit par TotalEnergies sur son site de BioBéarn. Par l'acquisition des garanties d'origine liées à cette production, et du fait de leur certification durable, Saint-Gobain pourra ainsi attester, dans le cadre du système d'échange des quotas d'émission de l'Union européenne, de la décarbonation de ses consommations énergétiques en France. Ce contrat constitue par ailleurs un exemple en matière de vente de biométhane non soutenue par des subventions et donc sur une base purement commerciale.

(1) Directive (UE) 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables.

(2) Le biogaz est utilisé pour produire de l'électricité et de la chaleur, en cogénération. Le biogaz, une fois épuré, en particulier de gaz carbonique, devient du biométhane, qui présente les mêmes caractéristiques que le gaz naturel.

(3) Selon le rapport du premier trimestre 2021 de la Commission de Régulation de l'Énergie sur les marchés de détail du gaz et les chiffres clés de l'ADEME pour la méthanisation.

- Dans le reste de Europe

TotalEnergies confirme sa dynamique de croissance dans le secteur en acquérant au mois de mars 2023 Polska Grupa Biogazowa (PGB), le principal producteur polonais de biogaz. PGB est une entreprise employant environ 150 personnes, dont le principal domaine d'activité est la production d'électricité et de chaleur renouvelables à partir de biogaz issu de déchets organiques. Avec la mise en service, en juillet, de Goloszyce, PGB possède et opère 18 unités en production, représentant une puissance électrique installée de 19 MW. Sa capacité annuelle de production d'électricité est de 166 GWh, soit environ 0,4 TWh en équivalent biométhane. Le même mois, TotalEnergies prend la décision d'investir dans 2 nouvelles unités, Bagdad et Pólowieś, dont la mise en service est prévue fin 2024.

L'acquisition de PGB confère à la Compagnie une position de premier plan sur le prometteur marché polonais, qui dispose du 4^e plus grand potentiel en Europe pour la production de biogaz et de biométhane, estimé à près de 100 TWh.

Par ailleurs, au mois de mai, TotalEnergies prend une participation de 20% au capital de Ductor, une start-up finlandaise ayant développé une technologie innovante pour traiter les déchets organiques à forte teneur en azote, comme les effluents de volaille, habituellement difficiles à valoriser en biométhane. En permettant le traitement de nouveaux types d'intrants, cette technologie participe directement à l'accélération du développement de la chaîne de valeur du biogaz, et donc à la transition énergétique.

TotalEnergies conclut un partenariat avec Ductor pour développer et investir dans plusieurs projets de production de biométhane, principalement aux États-Unis et en Europe. Les partenaires ont notamment pour objectif de développer une première unité en Ohio, aux États-Unis. Selon les termes de ce joint venture, TotalEnergies commercialisera la production du biométhane, et Ductor la production des biofertilisants durables.

- Aux États-Unis

TotalEnergies développe la production de biométhane dans le cadre de son joint venture avec Clean Energy Fuels Corp, leader du marché américain de distribution de gaz renouvelable pour véhicules, dont elle détient 19,09%. L'unité de méthanisation de Del Rio au Texas, d'une capacité de 40 GWh, a été mise en service au mois de mars.

- En Inde

Le joint venture Adani Total Gas Limited (TotalEnergies, 37,4%) met en œuvre un premier projet d'usine de biométhane à Barsana d'une capacité de 220 GWh, dans l'état d'Uttar Pradesh, en cours de construction.

En 2023, la capacité de production totale de TotalEnergies est portée à 1,1 TWh eq. biométhane. Cela représente le traitement d'environ 1,25 Mt/an de déchets organiques en vue de fournir du gaz renouvelable à l'équivalent de 220 000 habitants, permettant d'éviter, dès 2023, l'émission de ~220 kt CO₂e/an⁽¹⁾. Avec le digestat issu de la méthanisation, ce sont près de 30 kt/an d'engrais chimiques qui sont remplacées par un fertilisant naturel.

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

Une règle de la Compagnie fixe les exigences minimales en matière de gestion des déchets. Elle s'articule autour de quatre étapes fondamentales : l'identification des déchets (technique et réglementaire) ; leur stockage (protection des sols et gestion des rejets) ; leur traçabilité depuis la production jusqu'à l'élimination (bordereaux, registres, déclarations) et leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site.

TotalEnergies demande à ses filiales de maîtriser le traitement des déchets de tous les sites opérés, à tous les stades de leurs activités. Cette démarche s'articule autour de quatre principes, déclinés par priorité décroissante :

- réduire les déchets à la source en concevant des produits et des procédés générant le moins de déchets possible, mais également en

Les polymères circulaires

À travers de nombreux projets, TotalEnergies accélère dans l'économie circulaire des plastiques. L'ambition de TotalEnergies est de produire 30% de polymères recyclés ou bio d'ici 2030, soit 1 Mt/an.

La Compagnie investit dans trois axes :

- **Axe 1 - Le recyclage mécanique** qui est la technologie la plus mature du marché. Elle traite des matières premières issues du tri collectif et des centres de collecte et est adaptée aux besoins de marchés comme l'automobile ou la construction. La filiale Synova de TotalEnergies leader français de la production de polypropylène recyclé de haute performance, s'inscrit dans cet axe avec ses 45 kt de capacité de production. En novembre 2022, l'investissement dans une nouvelle ligne de production de polypropylène recyclé de haute performance pour l'automobile dans notre usine de polymères à Carling a été annoncé. Avec une mise en service prévue en 2024, la ligne flexible entend produire 15 kt/an de compounds de polypropylène contenant jusqu'à 100% de matières plastiques recyclées. En mai 2023, les activités de recyclage mécanique en Europe ont été étendues avec l'acquisition d'Iber Resinas. Dotée de deux usines près de Valence (Espagne), Iber Resinas recycle des plastiques (polypropylène, polyéthylène et polystyrène) issus de déchets ménagers et industriels. En septembre 2023, la construction d'une nouvelle unité de recyclage mécanique de plastiques a été annoncée sur notre site de Grandpuits (Seine-et-Marne). Cette unité, dont la mise en service est prévue pour 2026, produira 30 kt/an de compounds à haute valeur ajoutée contenant en moyenne 50% de matières plastiques recyclées. Ce nouvel investissement s'inscrit dans l'ambition de la Compagnie de développer les énergies bas carbone et l'économie circulaire.
- **Axe 2 - Le recyclage chimique** permet de traiter des déchets non recyclables mécaniquement et d'adresser d'autres marchés, comme ceux des plastiques à usage alimentaire. TotalEnergies produit aujourd'hui des polymères recyclés chimiquement sur sa plateforme d'Anvers (Belgique), à partir du TACOIL produit par son partenaire Plastic Energy, avec lequel il s'est associé en septembre 2020 pour construire une unité de recyclage à Grandpuits (France). TotalEnergies a également noué des partenariats avec Freepoint Eco-Systems et Plastic Energy en octobre 2021, Honeywell en février 2022, New Hope Energy en mai 2022 et Indaver en octobre 2022 pour promouvoir le recyclage chimique des plastiques aux États-Unis et en Europe. TotalEnergies est membre fondateur de l'Alliance to End Plastic Waste, qui réunit plus de 90 entreprises, partenaires de projets et sympathisants engagés dans la mise en œuvre de solutions pour éliminer les déchets plastiques dans l'environnement.
- **Axe 3 - Les bioplastiques.** TotalEnergies propose à ses clients des biopolymères issus du traitement de charges biosourcées (huiles végétales, huiles alimentaires usagées) aujourd'hui transformées sur la bioraffinerie de La Mède (France), et demain également sur celle de Grandpuits. Le joint venture TotalEnergies Corbion produit du PLA (acide polylactique), un bioplastique biosourcé, recyclable et biocompostable, sur son usine de Rayong (Thaïlande) d'une capacité de 75 kt/an.

minimisant la quantité de déchets produits par les activités de la Compagnie ;

- réutiliser les produits pour un usage similaire afin d'éviter qu'ils deviennent des déchets ;
- recycler les déchets résiduels ;
- valoriser, autant que possible, les produits non recyclés.

En 2023, les sites en activité opérés par les filiales de TotalEnergies ont généré 521 kt de déchets, dont 202 kt de déchets dangereux. Depuis 2022, TotalEnergies s'est fixé un objectif de 70% en termes de recyclage des déchets.

(1) Selon le rapport du premier trimestre 2021 de la Commission de Régulation de l'Énergie sur les marchés de détail du gaz et les chiffres clés de l'ADEME pour la méthanisation.

Bilan déchets de la Compagnie ^(a)	2023 ^(c)	2022	2021
Déchets non dangereux (en kt)	319	322	335
Déchets non dangereux valorisés ^(b) (en kt)	221	204	206
Déchets dangereux (en kt)	202	176	165
Déchets dangereux valorisés ^(b) (en kt)	98	98	98
Total des déchets (en kt)	521	498	500

- (a) Hors digestat des unités Biogaz.
 (b) La valorisation comprend le recyclage, la valorisation matière et la valorisation énergétique.
 (c) Hors eaux pluviales de la filiale italienne de l'Exploration-Production (29 kt en 2022 et 30 kt en 2021).

Filières de traitement des déchets ^(a)	2023 ^(c)	2022	2021
Valorisation ^(b)	61%	61%	61%
Enfouissement	14%	12%	16%
Autres (incinération sans valorisation, biotraitement sans valorisation, etc.)	25%	27%	23%

- (a) Hors digestat des unités Biogaz.
 (b) La valorisation comprend le recyclage, la valorisation matière et la valorisation énergétique.
 (c) Hors eaux pluviales de la filiale italienne de l'Exploration-Production (29 kt en 2022 et 30 kt en 2021).

Depuis 2015, le secteur Raffinage-Chimie s'est engagé dans le programme *Operation CleanSweep*[®] sur l'ensemble de ses sites de production de plastiques dans le monde. *Operation CleanSweep*[®] est un programme international conçu pour éviter la perte de granulés plastiques lors de leur manipulation par les différents acteurs de la filière plastique et leur dissémination dans l'environnement aquatique (*zero pellet loss*). Depuis 2015, ce programme est déployé sur l'ensemble des sites polymères du secteur Raffinage-Chimie.

5.6 Une Compagnie engagée pour ses collaborateurs



Être un acteur responsable du monde de l'énergie, c'est aussi contribuer au bien-être des personnes en étant une référence en tant qu'employeur responsable. Cette ambition concerne au premier rang les collaborateurs, dont l'engagement et les compétences sont les principaux moteurs de la performance de la Compagnie sur le long terme.

TotalEnergies a identifié ses principaux risques et enjeux en matière de développement des Ressources humaines :

- attirer et fidéliser les talents dans leur diversité, en fonction des compétences clés recherchées par la Compagnie avec pour principe la non-discrimination et l'égalité des chances ;
- accompagner les talents dans le contexte de l'évolution des métiers et des technologies et maintenir l'employabilité des collaborateurs sur le long terme en vue d'une transition juste ;
- assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun, une culture d'entreprise inclusive et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

TotalEnergies est engagée dans une stratégie de transition et a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, ensemble avec la société. Elle entend mener cette transition avec ses salariés, en ligne avec l'esprit des ODD : ne laisser personne de côté (« leave no one behind »). La Compagnie s'est ainsi dotée d'une ambition humaine, Better Together, qu'elle déploie à travers différents programmes qui s'inscrivent dans le cadre de son plan de transition juste. La Compagnie accompagne ses collaborateurs en leur offrant les opportunités pour se développer, se réaliser professionnellement, participer à une ambition commune pour une énergie responsable et relever des défis technologiques au sein d'équipes diverses.

Dès 2019, le Comité exécutif (Comex) de la Compagnie a lancé Better Together, un volet clé du projet d'entreprise qui porte l'ambition humaine de TotalEnergies afin que le développement de chaque collaborateur soit à la hauteur de l'ambition business et réponde à ses attentes. Ce projet s'organise autour de trois principales ambitions qui impliquent l'ensemble des filiales de la Compagnie⁽¹⁾ : attirer et développer les talents partout dans le monde, promouvoir un esprit managérial propre à tirer parti des

savoir-faire de la Compagnie et à transmettre ses valeurs, et construire une entreprise où il fait bon vivre ensemble.

Le programme Transforming with our people a été lancé en 2022 pour accompagner les collaborateurs de TotalEnergies dans la transition de la Compagnie. Ce programme intègre non seulement la mise en place de mesures d'écoute, d'information et de formation, mais aussi une démarche d'*upskilling* et *reskilling* et la mise en œuvre d'une cartographie des compétences afin de construire les passerelles entre les métiers historiques et les métiers des énergies renouvelables ou de l'électricité et cibler les compétences clés.

TotalEnergies a lancé en 2024 le programme Care Together by TotalEnergies. Il prévoit des standards sociaux pour tous les salariés à travers le monde et s'inscrit dans la volonté de la Compagnie de développer une culture favorisant le bien-être, en aidant chacun de ses collaborateurs à préserver son équilibre dans un environnement de travail sûr.

TotalEnergies ambitionne ainsi d'être une référence en tant qu'employeur responsable, en adoptant une approche socialement inclusive et ouverte au dialogue social. La Compagnie promeut l'emploi décent et la protection sociale dans un environnement de travail qui conjugue performance et convivialité.

Pour répondre à ses enjeux sociaux, TotalEnergies s'appuie sur sa direction People & Social Engagement qui a notamment pour mission de définir et présenter à l'approbation du Comex la stratégie et les politiques Ressources humaines de la Compagnie en cohérence avec les enjeux business et la stratégie de transition de la Compagnie. En adéquation avec les multiples réalités rencontrées sur le terrain, elle coordonne la promotion et le déploiement des nouvelles politiques en accompagnement des fonctions Ressources humaines des secteurs d'activité de la Compagnie. Elle pilote également les engagements mondiaux de TotalEnergies en matière de Ressources humaines et suit leur déploiement à travers un baromètre annuel, issu d'indicateurs du reporting social et santé (se reporter au point 5.11.2). Cet outil de pilotage, décliné au niveau des filiales pour chaque secteur d'activité, permet de mesurer l'état du déploiement local des engagements et d'identifier les plans d'action.

(1) Hors Hutchinson.

5.6.1 Attirer et fidéliser les talents dans leur diversité

Attirer et fidéliser les talents divers dont la Compagnie a besoin est un des facteurs clés pour conduire la stratégie de transition de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies intégrée. Pour maîtriser ces enjeux, TotalEnergies s'appuie notamment sur une gestion adaptée des recrutements et des sorties de la Compagnie, sur l'accompagnement individualisé des collaborateurs, sur une politique de rémunération des collaborateurs responsable et sur le développement de l'actionariat salarié.

5.6.1.1 Une gestion adaptée des effectifs de la Compagnie

EFFECTIFS DE LA COMPAGNIE

Les effectifs de la Compagnie s'élèvent à 102 579 salariés appartenant à 348 sociétés porteuses de personnel, présentes dans 93 pays, au 31 décembre 2023.

Effectifs au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre total de salariés	102 579	101 279	101 309
Répartition par secteur d'activité			
Secteur Exploration-Production	8,4%	8,6%	11,8%
Secteur Integrated LNG	1,7%	— ^(a)	— ^(a)
Secteur Integrated Power	7,8%	— ^(a)	— ^(a)
Secteur Raffinage-Chimie	50,4%	50,6%	49,5%
<i>Raffinage-Pétrochimie</i>	10,6%	10,8%	11,6%
<i>Trading-Shipping</i>	0,9%	0,8%	0,8%
<i>Hutchinson</i>	38,9%	39,0%	37,2%
Secteur Marketing & Services	24,3%	24,9%	24,9%
Holding	3,9%	3,9%	2,8%
OneTech ^(b)	3,5%	3,5%	—
Répartition par zone géographique			
Europe	63,2%	63,3%	63,2%
<i>dont France</i>	34,6%	34,5%	34,7%
Afrique	10,2%	10,4%	9,8%
Amérique du Nord	6,0%	6,0%	7,5%
Amérique latine	13,4%	13,1%	11,6%
Asie-Pacifique	6,4%	6,5%	7,2%
Moyen-Orient	0,8%	0,7%	0,7%
Répartition par type de contrat⁽¹⁾			
CDI	92,1%	92,1%	92,8%
CDD	7,9%	7,9%	7,2%
Répartition par tranche d'âge			
< à 30 ans	17,3%	17,2%	16,9%
30 à 49 ans	55,2%	55,9%	56,2%
> à 49 ans	27,5%	26,9%	26,9%

(a) TotalEnergies a dissocié, depuis le premier trimestre 2023, dans la publication de ses résultats, les résultats du secteur Integrated LNG et ceux du secteur Integrated Power. En 2022 et 2021, les effectifs du secteur Integrated Gas, Renewables & Power représentaient respectivement 8,5% et 11,0% des effectifs de la Compagnie.

(b) La branche OneTech rassemble au sein d'une même entité les équipes techniques et scientifiques venant de différents secteurs d'activité.

Effectifs cadres ou équivalents au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre de cadres	34 145	32 313	31 249

L'augmentation globale des effectifs est principalement due à la hausse des effectifs des secteurs Integrated Power et Integrated LNG de près de 1 000 personnes. Cette hausse s'explique par l'intégration des salariés des entreprises acquises par TotalEnergies dans les renouvelables en 2023, ainsi que par la poursuite des recrutements dans ces secteurs. Cette tendance traduit le développement des secteurs Integrated Power

et Integrated LNG, en ligne avec la stratégie de transition de la Compagnie.

Les tableaux ci-dessous présentent les données en distinguant le périmètre « Compagnie hors Hutchinson » et le périmètre « Hutchinson » afin de mieux rendre compte des spécificités propres à chaque périmètre en termes d'évolution des effectifs. Le détail des données, ainsi que d'autres répartitions sont disponibles avec un historique sur cinq ans sur le site internet de TotalEnergies dans la partie Indicateurs de la rubrique Développement durable.

Effectifs au périmètre de la Compagnie hors Hutchinson

Effectifs au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre de salariés hors Hutchinson	62 662	61 847	63 630
Répartition par zone géographique			
Europe	67,5%	67,7%	65,1%
<i>dont France</i>	44,0%	43,8%	42,7%
Afrique	13,8%	14,1%	14,0%
Amérique du Nord	5,2%	5,2%	7,7%
Amérique latine	5,7%	5,5%	4,4%
Asie-Pacifique	6,5%	6,2%	7,7%
Moyen-Orient	1,3%	1,3%	1,1%

Hors Hutchinson, les effectifs de la Compagnie sont de 62 662 salariés et les pays les plus représentés en termes d'effectifs sont la France, la Belgique, les États-Unis, les Pays-Bas, la République dominicaine et l'Allemagne.

L'augmentation des effectifs de la Compagnie hors Hutchinson entre 2022 et 2023 s'explique principalement par la hausse des effectifs des secteurs Integrated Power et Integrated LNG de près de 1 000 personnes (voir ci-dessus). Cette hausse a plus que compensé les sorties qui proviennent principalement du secteur du Marketing & Services notamment du fait de la déconsolidation des filiales russe et égyptienne de ce secteur.

Effectifs cadres ou équivalents au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre de cadres hors Hutchinson	30 339	29 051	28 417

Effectifs Hutchinson

Effectifs Hutchinson au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre de salariés Hutchinson	39 917	39 432	37 679
Répartition par zone géographique			
Europe	56,4%	56,4%	59,8%
<i>dont France</i>	20,0%	19,9%	21,1%
Afrique	4,7%	4,5%	2,8%
Amérique du Nord	7,2%	7,2%	7,1%
Amérique latine	25,4%	25,0%	23,9%
Asie-Pacifique	6,3%	6,9%	6,4%

(1) Types de contrat tels que définis au point 5.11.4 de ce chapitre.

Les pays où les effectifs Hutchinson sont les plus représentés après la France sont le Mexique, la Pologne, le Brésil, les États-Unis et la Chine. La hausse des effectifs est notamment liée au développement de l'activité en Serbie, en Chine, au Brésil et au Mexique, en lien avec les fluctuations du marché automobile.

RECRUTEMENTS DE LA COMPAGNIE

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre de recrutements CDI	15 220	14 206	12 928
Cadres (NP ≥ 10) ⁽¹⁾	19,0%	18,6%	13,2%
Non-cadres (NP < 10)	81,0%	81,4%	86,8%
Répartition par zone géographique			
Europe	26,3%	30,6%	19,3%
<i>dont France</i>	15,9%	17,9%	10,8%
Afrique	6,1%	3,2%	4,3%
Amérique du Nord	14,9%	16,7%	22,2%
Amérique latine	47,7%	42,8%	43,4%
Asie-Pacifique	4,5%	6,0%	10,2%
Moyen-Orient	0,5%	0,7%	0,6%
Répartition par tranche d'âge			
< à 30 ans	46,8%	46,4%	49,6%
30 à 49 ans	45,3%	46,0%	43,8%
> à 49 ans	7,9%	7,6%	6,7%

En 2023, parmi les 15 220 salariés recrutés en contrats permanents, 46,8% sont des jeunes de moins de 30 ans. Ces recrutements portent également sur des profils expérimentés pour des postes nécessitant des compétences clés tout en leur proposant une perspective de carrière durable au sein de la Compagnie.

Recrutements de la Compagnie hors Hutchinson

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre de recrutements CDI hors Hutchinson	5 389	5 328	5 273
Répartition par zone géographique			
Europe	52,7%	60,4%	37,3%
<i>dont France</i>	33,5%	38,1%	21,6%
Afrique	10,4%	7,1%	7,4%
Amérique du Nord	10,6%	10,6%	27,5%
Amérique latine	14,3%	9,4%	8,0%
Asie-Pacifique	10,5%	10,5%	18,4%
Moyen-Orient	1,5%	2,0%	1,4%

DÉPARTS DE LA COMPAGNIE

Au 31 décembre	2023			2022			2021			
	Périmètre	Compagnie	Hors Hutchinson	Compagnie	Hors Hutchinson	Compagnie	Hors Hutchinson	Compagnie	Hors Hutchinson	
Nombre de départs^(a)		13 636	3 748	9 888	12 607	4 049	8 558	13 132	3 942	9 190
Décès		112	74	38	96	73	23	106	77	29
Licenciements		2 427	790	1 637	1 775	637	1 138	1 982	866	1 116
Démissions		10 217	2 424	7 793	9 241	2 640	6 601	6 223	2 386	3 837
Départs négociés ^(b)		880	460	420	1 495	699	796	4 821	613	4 208
Départs volontaires		11 097	2 884	8 213	10 736	3 339	7 397	11 044	2 999	8 045

(a) Départs de CDI, hors retraites, mutations.

(b) Dont ruptures conventionnelles en France.

(1) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

Effectifs cadres ou équivalents

Hutchinson au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre de cadres Hutchinson	3 806	3 262	2 832

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Répartition par secteur d'activité			
Secteur Exploration-Production	7,7%	5,1%	4,1%
Integrated LNG	5,1%	— ^(a)	— ^(a)
Integrated Power	18,5%	— ^(a)	— ^(a)
Secteur Raffinage-Chimie	10,7%	11,8%	7,5%
Secteur Marketing & Services	50,0%	48,6%	38,4%
Holding	4,9%	7,4%	2,7%
OneTech	3,1%	2,9%	—

(a) TotalEnergies a dissocié, depuis le premier trimestre 2023, dans la publication de ses résultats, les résultats du secteur Integrated LNG et ceux du secteur Integrated Power. En 2022 et 2021, les recrutements du secteur Integrated Gas, Renewables & Power représentaient respectivement 24,2% et 47,3% des recrutements de la Compagnie.

En 2022, 5 389 salariés ont été recrutés en contrats permanents sur le périmètre de consolidation hors Hutchinson. Les recrutements ont été ciblés sur les métiers porteurs de la stratégie de transition de la Compagnie, notamment en France, mais également au sein des différents secteurs d'activité, avec un ancrage territorial proche des sites.

En 2023, les sociétés de la Compagnie hors Hutchinson ont par ailleurs embauché en contrats temporaires 3 668 collaborateurs, principalement en France en lien direct avec la politique volontariste de recrutement d'alternants.

Recrutements Hutchinson

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre de recrutements CDI Hutchinson	9 831	8 878	7 655
Répartition par zone géographique			
Europe	11,8%	12,7%	6,9%
<i>dont France</i>	6,3%	5,7%	3,4%
Afrique	3,8%	0,9%	2,2%
Amérique du Nord	17,2%	20,3%	18,5%
Amérique latine	66,0%	62,9%	67,8%
Asie-Pacifique	1,2%	3,2%	4,6%

En 2023, 9 831 salariés ont été recrutés en contrats permanents chez Hutchinson, principalement au Mexique, aux États-Unis et au Brésil. Par ailleurs, 2 541 collaborateurs ont été embauchés en contrats temporaires contre 3 760 en 2022, compte tenu des fluctuations de l'activité du marché automobile.

Au 31 décembre Périmètre	2023			2022			2021		
	Compagnie	Hors Hutchinson	Hutchinson	Compagnie	Hors Hutchinson	Hutchinson	Compagnie	Hors Hutchinson	Hutchinson
Taux de démission	10,1%	3,9%	19,8%	9,1%	4,1%	17,5%	5,9%	3,6%	9,6%
Ancienneté moyenne dans la Compagnie ^(a)	11,4	13,3	8,7	11,3	12,6	9,3	–	–	–
Taux de turnover^(b)	13,5%	6,1%	25,1%	12,4%	6,4%	22,7%	12,5^(c)	6,0^(c)	23,1^(c)
Femmes	40,0%	35,4%	41,8%	42,7%	40,9%	43,5%	41,7%	33,9%	45,1%
Hommes	60,0%	64,6%	58,2%	57,3%	59,1%	56,5%	58,3%	66,1%	54,9%
Répartition des départs par zone géographique									
Europe	24,3%	47,6%	15,5%	31,5%	52,3%	21,7%	27,8%	45,0%	20,4%
<i>dont France</i>	10,5%	28,4%	3,7%	13,5%	31,8%	4,9%	11,0%	26,2%	4,5%
Afrique	4,1%	9,4%	2,1%	3,2%	8,2%	0,8%	2,5%	6,6%	0,8%
Amérique du Nord	16,1%	12,0%	17,6%	15,8%	9,5%	18,8%	17,9%	21,4%	16,5%
Amérique latine	49,2%	15,2%	62,0%	41,4%	10,3%	56,1%	43,8%	9,2%	58,6%
Asie-Pacifique	5,8%	13,7%	2,8%	7,4%	17,6%	2,6%	7,0%	14,6%	3,7%
Moyen-Orient	0,6%	2,0%	–	0,7%	2,1%	–	1,0%	3,2%	–

(a) En années. Données disponibles à partir de 2022.

(b) Le taux de turnover 2023 est calculé de la façon suivante : Total des départs de CDI (décès, licenciements, démissions, départs négociés) / total des effectifs au 31 décembre de l'année précédente.

(c) Données retraitées selon la nouvelle méthode de calcul. Le taux de sorties, en considérant le total des sorties / total des effectifs au 31 décembre de l'année en cours, était en 2021 de 14,7% pour la Compagnie (7,0% hors Hutchinson et 27,7% Hutchinson).

Le taux de turnover de la Compagnie est de 13,5%. Il traduit une forte disparité entre le périmètre Hutchinson, qui présente un taux de turnover élevé à 25,1% en lien avec l'activité du marché de l'automobile,

notamment au Mexique et aux États-Unis, et le périmètre de la Compagnie hors Hutchinson, où il s'établit à 6,1% à fin 2023, en baisse de 0,3 point par rapport à 2022.

5.6.1.2 Une politique de rémunération responsable

La politique de la Compagnie en matière de rémunération s'applique à l'ensemble des sociétés dont TotalEnergies SE détient la majorité des droits de vote. Cette politique a pour objectifs d'assurer la compétitivité externe et l'équité interne, de renforcer le lien avec la performance, de développer l'actionariat salarié et de mettre en œuvre l'engagement de la Compagnie en matière de responsabilité sociale.

Elle permet d'assurer un niveau de rémunération supérieur au minimum observé localement, au travers de benchmarks réguliers, dans les pays où la législation garantissant un salaire minimum fait défaut.

La politique de rémunération de la Compagnie vise à assurer une rémunération compétitive, équitable, transparente et responsable. Elle prévoit notamment que les niveaux de rémunération doivent être équivalents en interne pour des postes de même niveau de responsabilité dans un environnement donné (activité, pays). Le traitement équitable en interne est assuré par la mise en place généralisée de la pesée des postes-cadres (NP ≥ 10) avec la méthode d'évaluation Hay. L'évaluation des performances des collaborateurs de la Compagnie (réalisations par rapport aux objectifs fixés, évaluation des compétences, évaluation globale de tenue du poste) est réalisée au cours de l'entretien individuel annuel et formalisée selon des principes et des bases communs à l'ensemble de la Compagnie.

La structure de rémunération des collaborateurs de la Compagnie s'articule, selon les pays, autour des composantes suivantes :

- **un salaire de base**, qui fait l'objet chaque année, de campagnes d'augmentation individuelle et/ou générale. Les campagnes d'augmentation ont pour objet de refléter l'adaptation au marché, les compétences du collaborateur dans le poste et son potentiel individuel ;
- **une rémunération variable individualisée** à partir d'un certain niveau de responsabilité, qui a pour objectif de rémunérer la performance individuelle (atteinte quantitative et qualitative d'objectifs

préalablement fixés), le cas échéant les pratiques managériales et la contribution aux performances collectives évaluées notamment selon des objectifs HSE fixés par secteur d'activité, représentant jusqu'à 10% de la part variable. En 2023, 84% des entités de la Compagnie intègrent des critères HSE dans la rémunération variable. Les critères HSE incluent notamment des objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

Des dispositifs complémentaires de rémunération variable collectifs sont mis en œuvre dans certains pays, comme en France, via la participation et l'intéressement. Dans ce pays, selon l'accord signé pour la période 2021-2023 aux bornes des sociétés signataires de l'accord⁽¹⁾ (périmètre d'environ 17 500 collaborateurs en 2023), l'enveloppe affectée à l'intéressement des salariés s'appuie notamment sur des critères environnementaux et sociaux et est déterminée en fonction :

- de paramètres économiques (niveau de rentabilité des capitaux propres de la Compagnie en valeur absolue et par comparaison avec quatre pairs⁽²⁾) ;
- de l'atteinte d'objectifs en matière de sécurité (taux de fréquence des accidents et nombre de décès accidentels aux bornes des établissements en France des sociétés parties à l'accord) ;
- de l'atteinte d'objectifs en matière de transition énergétique (diminution des émissions de gaz à effet de serre au périmètre des établissements en France des sociétés parties à l'accord) ;
- de critères appréciés au niveau de l'entité à laquelle les salariés appartiennent ayant trait à l'engagement des salariés en faveur des thématiques prioritaires fixées par le programme *Action!* porté principalement par la Fondation d'entreprise TotalEnergies en France ;
- de critères ayant trait à la performance de l'entité concernée (production, volumes de ventes, marges brutes, frais de fonctionnement, etc.).

(1) Socle social commun tel que défini au point 5.11 et TotalEnergies EP France.

(2) ExxonMobil, Shell, BP et Chevron.

La Compagnie développe des **dispositifs de retraite et de protection sociale** (maladie, garantie décès) répondant aux besoins des filiales et aux standards de la Compagnie, et ayant pour ambition de permettre à chaque collaborateur :

- de bénéficier, en cas de maladie, de garanties situées au moins dans la médiane du marché industriel national ;
- d'épargner ou de se constituer des revenus de remplacement pour la retraite ;
- d'organiser la protection de la famille en cas de décès du collaborateur.

À cet effet, TotalEnergies déploie mondialement plusieurs engagements et dispositifs. Il est demandé à chaque entité de :

- mettre en place, le cas échéant, via un système supplémentaire aux régimes légaux en vigueur, un plan de retraite et de prévoyance santé ;
- proposer un bilan santé à minima tous les deux ans aux salariés, sauf si réglementations ou contexte local spécifiques (se reporter au point 5.3.4) ;
- mettre en place un dispositif de prévoyance décès, quelle qu'en soit la cause, au moins équivalent à deux ans de salaire brut de référence. À fin 2023, près de 90% des salariés en CDI de la Compagnie sont couverts au niveau mondial.

TotalEnergies s'est également dotée d'un programme mondial en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS) visant à permettre la prise en charge des collaborateurs où qu'ils soient dans le monde.

Ces dispositifs régulièrement revus et, le cas échéant ajustés, sont déployés par les filiales et complètent ceux éventuellement prévus par les réglementations locales.

Depuis 2021, TotalEnergies évalue les éventuels écarts entre la rémunération directe et le **salaire décent**⁽¹⁾ sur l'ensemble de ses filiales⁽²⁾. Les résultats des études menées montrent que depuis fin 2022, la Compagnie a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé puisque 100% des collaborateurs bénéficient d'une rémunération directe au moins égale au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle il travaille.

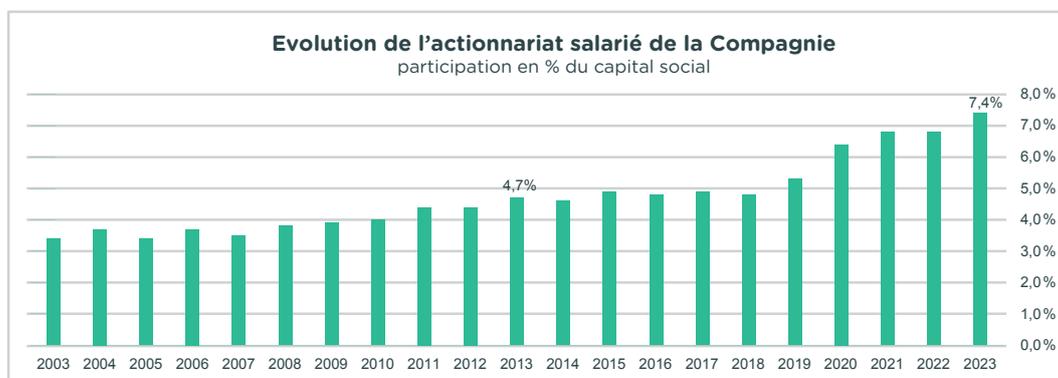
Le salaire décent est défini comme un revenu permettant au salarié :

- d'assurer une vie décente à sa famille ;
- pour des heures de travail standard ;
- en couvrant leurs dépenses essentielles (nourriture, eau, électricité, logement, éducation, santé, vêtements, etc.) ;
- et dans la capacité de faire face à certaines incertitudes de la vie.

5.6.1.3 Une politique volontariste de développement de l'actionnariat salarié et de l'épargne salariale

L'**actionnariat salarié**, l'un des piliers de la politique de Ressources humaines de la Compagnie, est développé par trois principaux mécanismes : l'attribution d'actions de performance, les augmentations de capital réservées aux salariés et l'épargne salariale. TotalEnergies souhaite ainsi favoriser la participation des salariés à son capital, renforcer le lien d'appartenance à la Compagnie et associer les collaborateurs aux performances de la Compagnie en leur permettant de tirer profit de leur engagement.

Plus de 65% des salariés de la Compagnie sont actionnaires de TotalEnergies et la participation des salariés⁽³⁾ au capital de la Société s'élève à 7,4% au 31 décembre 2023, en hausse de plus de 50% sur les 10 dernières années (se reporter au point 6.4.1 du chapitre 6).



Chaque année, depuis 2005, TotalEnergies attribue des actions de performance à un grand nombre de ses collaborateurs (plus de 10 000 chaque année depuis 2009). L'attribution définitive de ces actions dépend de l'atteinte de conditions de performance appréciées à l'issue d'une période d'acquisition d'une durée de trois ans. Deux des conditions de performance intègrent des objectifs de réduction des émissions de GES (se reporter au point 4.3.4 du chapitre 4). Dans le cadre du plan 2023, le Conseil d'administration a attribué en mars 2023 un volume global d'actions de performance en hausse de 8% par rapport au plan 2022. Plus de 50% des bénéficiaires du plan 2023 n'avaient pas reçu d'actions de performance l'année précédente. Ce plan a concerné plus de 11 200 salariés dont plus de 97% sont non dirigeants.

TotalEnergies propose également aux salariés des sociétés détenues à plus de 50% en droits de vote et adhérant au Plan d'Épargne de Groupe-Actionnariat (PEG-A) créé en 1999 à cet effet, de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. Les opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés sont mises en œuvre sur un rythme annuel. Selon la localisation des salariés, ces opérations sont réalisées soit à travers des fonds communs de placement d'entreprise⁽⁴⁾ (FCPE), soit par souscription d'actions TotalEnergies ou d'*American depositary receipts* (ADR) aux États-Unis.

(1) TotalEnergies s'appuie sur la base mondiale fournie par Fairwage Network qui évalue le salaire décent pour un pays ou une région donnée, en fonction de la taille type d'une famille (nombre d'enfants) et du nombre moyen de travailleurs (entre un et deux par foyer).

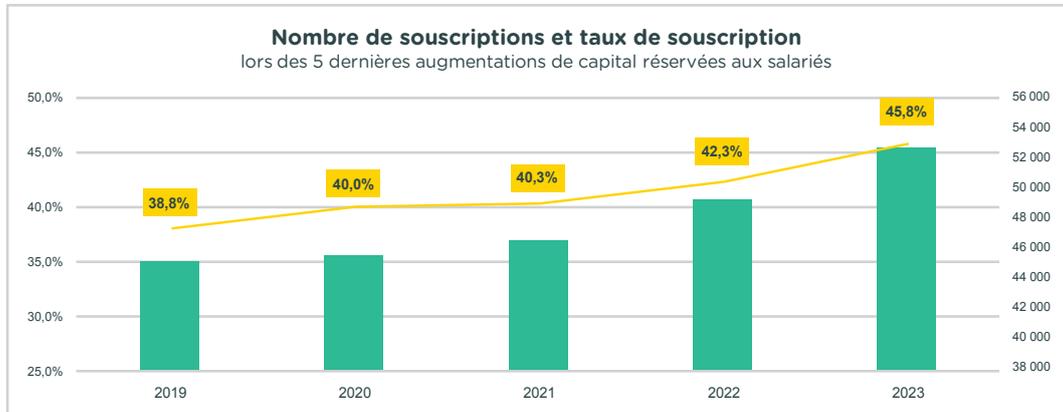
(2) S'applique au périmètre de gestion c'est-à-dire dans toutes les filiales contrôlées à plus de 50,00%.

(3) Au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société.

(4) TotalEnergies Actionnariat France, TotalEnergies France Capital+, TotalEnergies Actionnariat International Capitalisation et TotalEnergies Intl Capital.

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale du 26 mai 2023, le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 21 septembre 2023 de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés à réaliser en 2024 avec une décote de 30%. Cette opération devrait concerner environ 100 pays. Les salariés bénéficieront d'un abondement d'une action gratuite pour chaque action souscrite dans la limite de 10. Les actions souscrites donneront droit à un dividende à jouissance courante. La précédente augmentation de capital réservée aux salariés a été réalisée en juin 2023. Plus de 52 600 salariés et anciens salariés

appartenant à 94 pays ont participé à cette augmentation de capital qui a donné lieu à la souscription de 7 760 062 actions au prix de 45,60 euros par action. Depuis 2023, les salariés des sociétés françaises ont la possibilité de financer leur souscription à l'augmentation de capital par le placement de leurs primes d'intéressement ou de participation. Hors souscription des anciens salariés, le montant global souscrit à l'international représente 57% du montant total, et dépasse celui de la France sur les trois dernières opérations.



Le développement de l'épargne salariale s'effectue également via le Plan d'épargne Groupe TotalEnergies (PEGT), ouvert aux salariés des sociétés françaises de la Compagnie adhérentes à l'accord de 2002 et à ses avenants. Ce plan donne accès à une gamme diversifiée de fonds communs de placement, dont le FCPE TotalEnergies Actionariat France investi en actions TotalEnergies.

En France, un nouvel accord relatif à l'**épargne retraite** aux bornes du Socle social commun⁽¹⁾ est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Cet accord a introduit un Plan d'Epargne Retraite Collectif à adhésion facultative (PERCOL), successeur du Plan d'épargne retraite collectif

(PERCO) qui avait été instauré par l'accord de Groupe de 2004 relatif aux dispositifs d'épargne à vocation retraite. D'autres plans d'épargne sont ouverts dans certaines sociétés françaises de la Compagnie relevant d'accords propres à ces sociétés. Les salariés de la Compagnie peuvent effectuer des versements volontaires dans le cadre de ces différents plans, que leur société employeur peut compléter, dans certaines conditions, par un abondement. Le montant cumulé de l'abondement brut versé en 2023 par les sociétés de la Compagnie en France s'est élevé à 72,2 millions d'euros.

5.6.2 Accompagner et maintenir l'employabilité des collaborateurs

Le maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme est l'un des enjeux sociaux de la Compagnie considéré comme l'un des facteurs clés de la réussite de la conduite du projet d'entreprise. Afin de maîtriser ce risque, la Compagnie a décidé d'investir sur le développement des compétences en s'appuyant sur un modèle d'apprentissage robuste et un accompagnement individuel adapté à la transition et à l'évolution des métiers et des technologies, en ligne avec son plan de transition juste.

5.6.2.1 Un modèle d'apprentissage robuste

Consciente de ces enjeux, TotalEnergies a lancé dès 2019 son ambition humaine Better Together avec l'objectif de développer les talents de chacun et de rendre chaque collaborateur acteur de son parcours professionnel en l'accompagnant dans ses choix et son développement. Les managers sont responsabilisés sur le développement de leur équipe et l'attention portée, en complément du pilotage de l'activité, à l'environnement de travail et au bien-être de leurs collaborateurs au quotidien. Un parcours de formation leur permet de développer leurs compétences managériales tout au long de leur carrière, dès la première prise de fonction en tant que manager. Ce parcours est constitué d'un socle de formation commun, intégrant notamment une sensibilisation aux risques psychosociaux. Il permet de renforcer les managers dans leur rôle de manager coach. En 2023, environ 350 ateliers de co-développement, représentant plus de 1 300 participations, ont également été menés pour permettre aux managers de trouver collectivement des solutions tout en renforçant la proximité avec leurs équipes. Ce dispositif

soutient les managers dans l'accompagnement des équipes et permet d'échanger sur les problématiques managériales.

Better Together prévoit que chaque collaborateur soit accompagné par son manager dans son développement professionnel au quotidien et à l'occasion d'entretiens individuels intervenant lors de la prise de poste, au retour d'une période d'absence prolongée ou dans le cadre de la campagne annuelle. Ces entretiens professionnels, qui ont lieu chaque année, permettent de faire le bilan de l'année écoulée et d'échanger sur le projet professionnel et les compétences du collaborateur. Ce sont des moments privilégiés pour échanger sur la qualité de vie au travail et notamment sur la charge de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ainsi que pour aborder des questions relatives aux principes d'action et de comportement individuel énoncés dans le Code de conduite.

(1) Socle social commun tel que défini au point 5.11.

% de collaborateurs ayant eu un entretien individuel dans l'année	PSM 2023	PSM 2022	PSM 2021
Total salariés	91,6%	92,4% ^(a)	92,3%
Cadres (NP ≥ 10) ^(b)	95,2%	97,5%	96,6%
Non-cadres (NP < 10) ^(b)	89,8%	90,0% ^(a)	90,4%
Hommes	90,7%	— ^(c)	— ^(c)
Femmes	93,1%	— ^(c)	— ^(c)

- (a) Données 2022 retraitées à la suite de la rectification d'une erreur matérielle.
(b) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).
(c) Données non collectées en 2022 et 2021.

Par ailleurs, plus de 400 développeurs de talent sont mobilisés pour accompagner individuellement les collaborateurs dans leur développement professionnel et leur apporter un support dédié. Depuis leur mise en place, plus de 8 500 bilans professionnels ont été réalisés afin d'aider les collaborateurs à orienter leur carrière et construire leur projet professionnel.

Les savoir-faire techniques et commerciaux des collaborateurs et leur capacité à gérer de grands projets sont les moteurs de l'excellence opérationnelle et des atouts essentiels pour le développement de la Compagnie. Avec l'ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique, TotalEnergies est convaincue que c'est en comptant sur ses collaborateurs et leur engagement qu'elle y parviendra. TotalEnergies développe les savoir-faire de ses salariés grâce à trois leviers :

- l'apprentissage sur le terrain, renforcé par une politique de mobilité interne permettant à chaque collaborateur de changer de poste régulièrement et de pouvoir acquérir de nouvelles compétences au quotidien sur son poste ;
- la mise en commun de savoir-faire au sein de différentes communautés de métiers ou d'expertises qui permet de développer ses compétences dans un esprit collaboratif entre pairs ;
- la formation en proposant des programmes adaptés de formations continues visant à développer les compétences et l'employabilité des collaborateurs.

Ce modèle d'apprentissage robuste permet à TotalEnergies de s'adapter aux évolutions techniques et aux aléas de l'environnement en préservant l'employabilité des salariés.

Les résultats de la dernière enquête TotalEnergies Survey⁽¹⁾ indiquent que 76% des collaborateurs considèrent que le feedback de leur manager les aide à progresser, et 73% se sentent acteurs de leur carrière. La mobilité professionnelle est un processus de recrutement interne qui permet aux collaborateurs de devenir acteur de leur évolution professionnelle et de postuler en toute transparence sur les offres de postes disponibles⁽²⁾. 72% des postes sont pourvus par mobilité interne. Près de 10 000 postes ont ainsi été publiés sur la plateforme de mobilité interne en 2023. 79% des collaborateurs indiquent avoir accès à l'information sur les postes à pourvoir. La durée moyenne sur un poste est globalement de 6,6 ans et 5 ans pour les cadres. Par ailleurs, 94,2% des filiales mènent des actions d'information et de partage d'expérience auprès de leurs salariés pour favoriser le développement de leurs compétences.

La politique de la Compagnie en matière de **formation** s'articule autour de cinq grands axes :

- partager les fondamentaux de la culture de TotalEnergies, plus particulièrement dans les domaines HSE, climat, éthique, conformité, leadership, innovation et digital ;
- accompagner l'évolution des métiers existants et la création de nouveaux métiers au service de l'ambition de la Compagnie ;
- renforcer les compétences clés dans tous les métiers de la Compagnie pour maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes ;
- favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés au moyen de formations liées à la connaissance de la Compagnie, au management et au développement personnel ;
- accompagner la politique de mobilité, de diversité et d'inclusion au sein de TotalEnergies par des formations linguistiques et interculturelles.

Fin 2022, le Comex a décidé de rendre chaque collaborateur acteur de ses orientations en matière de formation professionnelle, en cohérence avec l'ambition humaine Better Together. L'objectif fixé est que chaque collaborateur consacre au moins 5 jours par an à sa formation professionnelle. Cet objectif est déployé et suivi au niveau mondial. Parmi ces 5 jours, au-delà des programmes de formations obligatoires et nécessaires à la tenue du poste, chaque collaborateur a, depuis le 1^{er} janvier 2023, la possibilité de s'inscrire aux formations de son choix à hauteur de 3 jours par an, dans les domaines qu'il considère importants pour son développement parmi les formations proposées par la Compagnie. Le nombre de jours de formation par collaborateur et par an fait par ailleurs partie des 10 indicateurs du programme Sustainab'ALL dont TotalEnergies s'est dotée dans le cadre de sa stratégie de transition (se reporter au point 5.1). En 2023, près de 250 sites, business units, directions ou filiales⁽³⁾ parmi les plus importants de la Compagnie et représentant 94,4% des collaborateurs, se sont fixé un plan d'action local construit autour des 10 indicateurs de développement durable avec des objectifs à atteindre sur leur propre périmètre d'ici 2025, notamment l'augmentation du nombre de jours de formation.

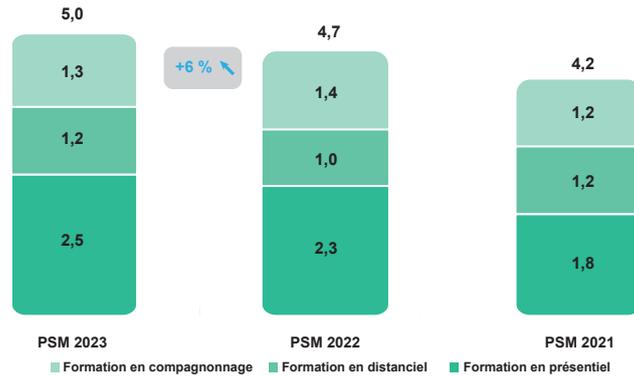
Le catalogue de formations de la Compagnie propose près de 5 000 contenus de formation (présentiels et distanciels) couvrant l'ensemble des domaines techniques, business et transverses y compris les *soft skills* comportementaux. Après chaque session de formation, une enquête de satisfaction est envoyée aux participants et le cas échéant à leur manager afin de mesurer l'impact de la formation au regard des objectifs fixés. En 2023, le taux de satisfaction est de 83,2%⁽⁴⁾. Les résultats de la dernière enquête TotalEnergies Survey⁽⁵⁾ indiquent que 78% des collaborateurs estimaient avoir gagné en compétences au cours des 12 derniers mois.

97,7% des salariés ont suivi au moins une formation dans l'année. Le nombre moyen de jours de formation par salarié s'établit à 5 en tenant compte du compagnonnage, qui correspond à l'un des leviers du développement des savoir-faire. Hors compagnonnage, le nombre moyen de jours de formation par salarié s'établit à 3,7 en 2023, en augmentation par rapport à 2022. Cela se traduit dans l'augmentation des dépenses de formation qui sont de l'ordre de 200 millions d'euros en 2023, contre 163 millions d'euros en 2022.

Dépense moyenne de formation par employé	PSM 2023	PSM 2022	PSM 2021
En k€	2,2	1,8	1,4

(1) Résultats hors Hutchinson de la dernière enquête d'opinion interne bisannuelle TotalEnergies Survey, menée en 2022 (se reporter au point 5.6.3.3).
(2) Publication de l'ensemble des offres représentant 90% des postes, à l'exception des postes d'encadrement supérieur dont la mobilité reste pilotée par des plans de succession.
(3) Hors Hutchinson.
(4) Au périmètre de TotalEnergies Learning Solution représentant près de la moitié des jours de formation.
(5) Résultats hors Hutchinson de la dernière enquête d'opinion interne bisannuelle TotalEnergies Survey menée en 2022 (se reporter au point 5.6.3.3).

Nombre moyen de jours de formation par an et par salarié^(a)



Nombre moyen de jours/an de formation par salarié^(a)

(formation en présentiel et distanciel, hors compagnonnage)

	PSM 2023	PSM 2022	PSM 2021
Femmes	3,5	3,0	2,8
Hommes	3,7	3,4	3,1
Par secteur			
Secteur Exploration-Production	6,8	6,3	4,5
Integrated LNG	2,2	— ^(a)	— ^(a)
Integrated Power	2,9	— ^(a)	— ^(a)
Secteur Raffinage-Chimie	3,1	2,7	2,9
<i>Raffinage-Chimie</i>	3,1	2,7	2,9
<i>Trading-Shipping</i>	3,3	2,9	2,3
Secteur Marketing & Services	3,9	3,4	2,8
Holding	4,5	4,1	5,0
OneTech	5,1	6,0	
Par zone géographique			
Europe	2,9	2,7	2,4
<i>dont France</i>	3,1	2,9	2,7
Afrique	6,1	4,7	4,5
Amérique du Nord	4,2	3,7	3,3
Amérique latine	5,4	4,6	5,1
Asie-Pacifique	3,2	3,2	2,5
Moyen-Orient	2,7	1,8	1,1

(a) TotalEnergies a dissocié, depuis le premier trimestre 2023, dans la publication de ses résultats, les résultats du secteur Integrated LNG et ceux du secteur Integrated Power. En 2022 et 2021, le nombre moyen de jour de formation par an et par salarié du secteur Integrated Gas, Renewables & Power représentait respectivement 2,3 jours/an et 1,5 jour/an.

Répartition par type de formation dispensée

(formation en présentiel et distanciel, hors compagnonnage)

	PSM 2023	PSM 2022	PSM 2021
Technique	27%	23%	31%
Hygiène, Sécurité, Environnement, Qualité (HSEQ)	25%	23%	25%
Langues	7%	8%	8%
Formations techniques métiers support	12%	15%	16%
Management	5%	6%	6%
Développement personnel	4%	4%	4%
Commerce	3%	3%	2%
Formations transverses	18%	18%	8%

(a) Ce nombre est obtenu à partir du nombre d'heures de formation, en considérant que 7,6 heures sont équivalentes à un jour.

L'année 2023 a été marquée par le déploiement mondial de la saison 2 de « Visa pour TotalEnergies », un programme de formation transverse visant à préparer l'ensemble des salariés aux nouveaux enjeux de la Compagnie et à accompagner l'évolution de leurs compétences (se reporter au point 5.6.2.2).

TotalEnergies dispose d'un centre de formation aux métiers techniques, Oléum, qui combine expertise technologique avec plus de 30 formateurs spécialistes certifiés et des plateaux techniques pédagogiques. Le centre, présent sur deux sites en France, à Dunkerque et à La Mède, offre aux stagiaires un environnement Seveso à taille réelle, et propose, entre autres, des formations techniques aux métiers de l'exploitation, de la maintenance, de l'inspection et de la sécurité. Certifié Centre de Formation d'Apprentis d'entreprise via TotalEnergies Learning Solutions, Oléum forme des apprentis pour la Compagnie et en dehors de celle-ci. Des formations certifiantes reconnues à l'international sont également proposées, notamment la formation Basic Offshore Safety Induction and Emergency Training approuvée par l'Offshore Petroleum Industry Training Organisation ou les formations sur l'éolien certifiées par la Global Wind Organisation. Oléum accueille des stagiaires de tous les secteurs d'activité de la Compagnie, provenant du monde entier, ainsi que des partenaires et clients externes.

5.6.2.2 Un accompagnement adapté à la stratégie de transition

La Compagnie s'est engagée dans une stratégie de transition qui n'est possible qu'avec les femmes et les hommes de la Compagnie. Pour favoriser une transition juste et accompagner les collaborateurs de TotalEnergies, le programme Transforming with our people a été lancé en 2022 autour de trois chantiers : écouter, informer et se former.

- **Écouter** : Des outils de mesure de la connaissance, de la compréhension et de l'adhésion à l'ambition de TotalEnergies, ainsi que du ressenti et de l'état d'esprit des équipes sur le terrain, ont été déployés. La dernière enquête TotalEnergies Survey⁽¹⁾ indique que l'ambition de la Compagnie est connue de 86% des collaborateurs et 87% sont confiants dans la

capacité de TotalEnergies à atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, TotalEnergies développe des formats d'échange entre les membres du Comex et les collaborateurs, afin d'écouter leurs propositions sur des sujets clés pour la Compagnie. Après avoir réuni de jeunes collaborateurs en 2022, ce sont près de 300 collaborateurs de 35 à 45 ans qui ont été invités en 2023 à s'exprimer en présence des membres du Comex sur des sujets clés, comme le changement climatique, l'impact des activités de la Compagnie sur la biodiversité, la rémunération de la performance, le bien-être des collaborateurs ou encore le rythme de la transition et son impact sur les salariés.

(1) Résultats hors Hutchinson de la dernière enquête d'opinion interne bisannuelle TotalEnergies Survey, menée en 2022 (se reporter au point 5.6.3.3).

- **Informier** : Le programme Live Roundtables a été déployé pour présenter des projets emblématiques de la transition et faire entendre les voix des femmes et des hommes de la Compagnie qui les conduisent. Au total, ce programme sur 18 mois, de janvier 2022 à juillet 2023, a ainsi mis en lumière 32 projets. En 2023, les épisodes ont notamment eu pour sujet la biodiversité, la transformation des déchets en énergie (biogaz), les achats responsables ou encore les systèmes de stockage d'énergie.
- **Se former** : Dans le cadre de son plan de transition juste, TotalEnergies a conçu le programme « Visa pour TotalEnergies » comme un programme d'*upskilling* global, visant à préparer l'ensemble des salariés aux nouveaux enjeux de la Compagnie et de la société en général, et à accompagner l'évolution de leurs compétences. Ce programme de formation pluriannuel se déploie en plusieurs saisons consacrées chacune à un volet clé de la transition de TotalEnergies. Après une première saison centrée sur les enjeux climatiques et les réponses apportées par l'ambition de la Compagnie, la saison 2 a permis de former plus de 27 000 collaborateurs dans 118 pays aux fondamentaux de l'électricité, principal levier de décarbonation du mix énergétique (production, usages, chaînes de valeur, marchés et modèles d'affaires). Cela accompagne ainsi l'ambition de la Compagnie de faire partie des cinq premiers producteurs mondiaux d'électricité renouvelable en 2030. En outre, dans le cadre d'un partenariat avec l'ONG Electriciens sans Frontière, chaque collaborateur, en suivant la formation, a alimenté une cagnotte Compagnie, contribuant à financer des projets d'électrification pour l'accès à l'énergie de communautés locales dans plusieurs pays (Bénin, Madagascar, Togo et Haïti). Poursuivant cette démarche d'accompagner et maintenir l'employabilité de tous ses collaborateurs, TotalEnergies prévoit de lancer en 2024 la saison 3 sur le thème du digital et de l'Intelligence Artificielle générative, pour permettre à chaque salarié de s'approprier ces technologies qui sont une opportunité de développement pour tous.

La stratégie de transition de la Compagnie s'accompagne aussi de l'évolution de certaines de ses compétences internes. La Compagnie peut s'appuyer pour cela sur son modèle robuste de développement des compétences qui est un mix d'apprentissage sur le terrain, d'apprentissage entre pairs et de formation. Ce modèle constitue un support solide pour le développement des compétences futures dont la Compagnie a besoin pour mener la transition énergétique.

Par ailleurs, la création en 2021 de la branche d'activité OneTech, qui réunit plus de 3 000 ingénieurs, techniciens et chercheurs, permet de faire émerger un pôle d'excellence technologique au service de l'ensemble des activités multi-énergies de la Compagnie. La concentration des compétences techniques rend en effet possible la constitution d'équipes pluridisciplinaires pour mener les nouveaux projets industriels quel que soit le secteur d'activité. Ce décloisonnement des compétences renforce ainsi l'excellence opérationnelle de la Compagnie. En 2023, les ingénieurs de l'entité Technologies ont travaillé en moyenne sur plus de 11 actifs différents, répartis entre les activités d'exploration et production d'hydrocarbures, de raffinage, d'électricité, de renouvelables ou de molécules bas carbone permettant ainsi de multiplier les opportunités de développer leurs compétences et de faire bénéficier différents actifs de leur expertise.

Le regroupement par domaine technique (projets, process, électricité, exploitation...) au sein de OneTech permet également aux équipes de développer leur expertise sur l'ensemble des processus industriels, y compris dans des domaines d'activité qu'ils découvrent (production, raffinage, solaire, éolien...), en y étant exposé de façon concrète. Le développement de cette polyvalence est important pour accompagner le développement des projets de la Compagnie sur l'ensemble du mix

énergétique et secteurs d'activité. Depuis la création de OneTech, 55 sessions de conférences techniques ont été organisées, dont 20 en 2023. Elles constituent un socle de ressources documentaires techniques regroupées par énergie qui vient alimenter les programmes de formations. Des sessions sont planifiées en 2024 sur les nouveaux projets à l'étude, l'éolien offshore et la chaîne intégrée du GNL, par exemple.

Cette démarche, qui s'inscrit sur le long terme afin d'anticiper l'évolution des activités de la Compagnie, s'appuie sur un travail de cartographie : depuis la création de la branche, 100% des métiers techniques existants dans la Compagnie et ceux dont elle a besoin pour la transition ont été cartographiés en « job families » et compétences transposables pour accompagner les collaborateurs qui souhaitent évoluer vers d'autres domaines, à travers des passerelles et des parcours de montée en compétences. Les passerelles sont des dispositifs nécessitant quelques semaines de formation pour acquérir les compétences nécessaires à la tenue d'un poste dans sa discipline technique, mais sur un nouveau champ d'application. Elles visent à accompagner par exemple des mouvements entre projets Exploration-Production et projets solaires. Les parcours de montée en compétences comprennent des formations, du compagnonnage avec mise en situation et du mentorat sur une période plus longue pour évoluer vers d'autres disciplines techniques. En 2022, 12 parcours avaient été spécifiquement construits, notamment pour des postes d'ingénieur application solaire ou étude de gisement éolien. En 2023, 11 parcours supplémentaires ont été construits pour des postes dans des domaines variés, comme business développement solaire et éolien, ingénieur procédés, ou encore ingénieur de recherche sur la fin de vie des systèmes photovoltaïques.

Au sein de la branche OneTech, en 2023, environ 10% des mobilités du personnel technique ont donné lieu à la mise en place soit d'un dispositif d'*upskilling* accompagné de formations adaptées, soit d'un accompagnement spécifique à la prise de poste.

Au Marketing & Services, des formations pour le personnel des stations-service ont été développées sur les spécificités des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. En 2023, plus de 250 exploitants, gérants et équipes commerciales ont été formés sur le sujet. Ces formations se poursuivent en 2024 pour continuer à accompagner le déploiement des nouvelles bornes opérées par la Compagnie. Plus globalement, le Marketing & Services forme ses équipes commerciales aux fondamentaux de la mobilité électrique afin de leur donner des compétences opérationnelles nécessaires pour accompagner les clients de la Compagnie vers des solutions de mobilité durable.

Pour accompagner son ambition d'atteindre la neutralité carbone (zéro émission nette) à horizon 2050, ensemble avec la société, TotalEnergies met également en place des projets de conversion de sites industriels en portant la plus grande attention aux impacts sociaux potentiels. La transformation de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole s'est poursuivie sur 2023, en s'appuyant sur le savoir-faire et la compétence des équipes locales. La mise en œuvre d'un accompagnement individuel et personnalisé vers une mobilité ou un plan de formation adapté, déterminé à l'issue d'entretiens de carrière approfondis, permet de conduire ce redéploiement industriel sans aucun licenciement.

La flexibilité apportée par ces programmes permet de s'adapter au rythme et au planning de la stratégie multi-énergies de la Compagnie et de trouver l'équilibre qui permet à la fois de mutualiser les équipes et de développer de nouveaux types de spécialistes. Un accompagnement des collaborateurs est proposé lors des grandes étapes de transition, en s'appuyant sur des politiques Ressources humaines responsables, notamment en matière de dialogue social, diversité et inclusion, emploi décent, protection sociale et bien-être, afin de mener une transition juste.

5.6.3 Assurer un haut niveau d'engagement basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail

Pour assurer un haut niveau d'engagement de ses collaborateurs, la Compagnie promeut un développement des Ressources humaines basé sur le respect de chacun et l'amélioration de la qualité de vie au travail. À cet effet, TotalEnergies s'appuie sur différents leviers. Au-delà de l'organisation du travail et du dialogue social, TotalEnergies entend promouvoir l'égalité des chances, la diversité et une culture d'entreprise inclusive.

5.6.3.1 Promouvoir l'égalité de traitement des collaborateurs et une culture inclusive

Du fait de ses activités, la diversité, facteur clé de réussite, fait partie intégrante de l'ADN de TotalEnergies. Engagée de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité, la Compagnie veille à promouvoir une culture d'entreprise inclusive et un environnement propice à l'expression et au développement du potentiel de tous.

La diversité des talents et du management est déterminante pour la compétitivité de la Compagnie, sa capacité d'innovation, son attractivité et son acceptabilité. TotalEnergies veille à développer les compétences et les carrières de ses collaborateurs en développant une politique de Ressources humaines inclusive, et en excluant toute discrimination liée notamment aux origines nationales, ethniques ou sociales, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au statut matrimonial ou parental, au handicap, à l'état de santé, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

Cette politique est portée au plus haut niveau et promue par le Conseil de la diversité et de l'inclusion présidé par un membre du Comité exécutif de la Compagnie. Le Conseil de la diversité et de l'inclusion est également en charge de faire des recommandations concrètes sur des thématiques définies annuellement par le Comité exécutif.

Les équipes de recrutement sont formées à la non-discrimination et aux biais inconscients. Un guide interne intitulé *Recruter sans discriminer* a par ailleurs été mis en place et largement diffusé. Des actions de sensibilisation à la diversité et à l'inclusion sont régulièrement organisées auprès des collaborateurs et des managers. En 2023, un guide interne sur la neurodiversité a été élaboré à l'usage des développeurs de talents pour les accompagner dans la prise en compte des particularités cognitives et ainsi favoriser l'inclusion des salariés neuroatypiques.

Chaque entité a la responsabilité de créer un environnement de travail inclusif afin d'offrir à tous les collaborateurs les mêmes opportunités de

carrière et leur permettre de bénéficier de toutes les compétences et diversités d'approche. Des *Journées de la Diversité et de l'Inclusion 2023* ont été organisées mondialement au sein de la Compagnie sur le thème des biais cognitifs. Cela a permis d'évoquer les questions de mixité, de relations intergénérationnelles et interculturelles, de handicap, d'orientation sexuelle ou d'identité de genre.

La promotion de l'égalité des chances, de la diversité et de l'inclusion fait l'objet d'une politique et d'une pratique pilotées de longue date. TotalEnergies a été parmi les groupes précurseurs en matière de diversité. La feuille de route Diversité, qui prévoit des objectifs sur la féminisation et l'internationalisation des instances dirigeantes et de l'encadrement supérieur, a été déclinée par secteur d'activité pour poursuivre la dynamique engagée. La diversité fait partie des 10 indicateurs du programme Sustainab'ALL dont TotalEnergies s'est dotée dans le cadre de sa stratégie de transition (se reporter au point 5.1). Près de 250 sites, business units, directions ou filiales⁽¹⁾ parmi les plus importants de la Compagnie et représentant 94,4% des collaborateurs, ont défini en 2023 un plan d'action local avec des objectifs de diversité à atteindre sur leur propre périmètre d'ici 2025.

Au-delà des composantes de mixité et d'internationalisation, le handicap fait partie intégrante de la politique de diversité et inclusion de la Compagnie. La politique handicap, initialement déployée et pilotée en France, a été étendue à l'international depuis octobre 2018 au travers de la signature de la charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En ligne avec son engagement pour la diversité, l'inclusion, l'égalité des chances et la performance économique et sociale, TotalEnergies a participé en novembre 2023 au Sommet de l'inclusion économique en France.

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

TotalEnergies est attachée au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes, qu'elle promeut et dont elle veille à la bonne application. La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes se traduit dans la Compagnie par le déploiement d'une politique globale de mixité, d'objectifs chiffrés fixés par la Direction générale, de process Ressources humaines prenant en compte la dimension femmes-hommes, d'accords favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et d'actions de sensibilisation et de formation.

L'engagement de TotalEnergies en matière d'égalité professionnelle et de traitement entre les femmes et les hommes s'inscrit dès l'étape du recrutement et tout au long de la carrière, notamment dans le processus d'identification des hauts potentiels et de nomination des dirigeants.

Afin d'atteindre une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au sein de l'encadrement supérieur, la Compagnie s'est fixé les objectifs de progrès suivants à horizon 2025 sur les plus hautes instances dirigeantes de la Compagnie :

- 30% de femmes au niveau du Comex (elles représentent 25% en 2023) ;
- 30% de femmes au niveau du G70⁽²⁾ (elles représentent 33,8% en 2023).

Le même niveau d'objectif a également été fixé par la Compagnie dans les autres instances et fonctions dirigeantes :

- 30% de femmes parmi les dirigeants (elles représentent 28,3% en 2023) ;
- 30% de femmes dans l'encadrement supérieur (elles représentent 25,1% en 2023).

TotalEnergies constitue des viviers de talents et organise régulièrement des campagnes afin de détecter les collaborateurs à haut potentiel au sein de la Compagnie et de leur proposer un programme de développement spécifique. À fin 2023, les femmes représentent 39,6% du vivier des hauts potentiels. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la féminisation des filières techniques et business (à fin 2023, 24,9% de femmes figurent parmi les cadres en CDI occupant des fonctions techniques ou commerciales⁽³⁾).

L'engagement de la Compagnie s'est matérialisé par l'entrée de deux femmes au Comex (8 personnes à fin 2023) depuis 2016. En matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité, il ressort que la proportion de femmes s'établit à 26,1%⁽⁴⁾ au niveau de la Compagnie.

(1) Hors Hutchinson.

(2) Dirigeants, exerçant les responsabilités les plus importantes. Ils constituent avec le Comex les instances dirigeantes de la Compagnie au sens du point 8.1 du Code AFEP-MEDEF.

(3) Fonctions techniques et commerciales, hors fonctions support (ex : fonctions dans les domaines des Ressources humaines, juridique, achats, etc.).

(4) Proportion calculée sur la base de 97 337 salariés.

TotalEnergies entend recruter des femmes à minima dans des proportions qui reflètent les pourcentages de diplômés issus des écoles et des universités de ses secteurs d'activité et tendre vers une parité pour tous les recrutements externes de cadres. À qualification et expériences équivalentes, la Compagnie veille à promouvoir à minima une même proportion de femmes et d'hommes au sein de la population globale éligible à une promotion spécifique. Le processus de mobilité mis en place dans le cadre de Better Together assure plus de transparence et offre de nouvelles perspectives d'évolution tant pour les hommes que pour les femmes sur les différents métiers de la Compagnie.

Pour inciter les jeunes femmes à choisir des filières techniques, TotalEnergies est partenaire en France, depuis 2011, de l'association *Elles bougent*. Quelque 200 mairaines ingénieures sensibilisent chaque année les lycéennes aux métiers scientifiques. Dans toute la Compagnie, des ingénieures et techniciennes de toutes cultures sont encouragées à témoigner auprès des lycéennes et des étudiantes pour illustrer l'apport des femmes aux métiers scientifiques et techniques.

La promotion d'une culture inclusive passe également par l'évolution des mentalités : des actions de sensibilisation, de formation et de communication, telles que les *Journées de la Diversité et de l'Inclusion*, sont menées régulièrement auprès des managers et des collaborateurs. Des formations internes destinées aux femmes comme *Jeunes talents au féminin*, *Marketing de soi* ou *How extraordinary women communicate* sont ainsi proposées.

Par ses actions de *mentoring* et ses ateliers de développement, le réseau TWICE (*TotalEnergies Women's Initiative for Communication and Exchange*) contribue également au développement de la politique de mixité. Son objectif est de promouvoir l'évolution des femmes dans la Compagnie, particulièrement vers des postes à responsabilités, et d'aider les femmes dans leur développement de carrière. Créé en 2006, il est aujourd'hui présent en France et à l'international (70 réseaux locaux) et compte plus de 5 000 membres. Dans ce cadre, un programme de *mentoring* est déployé en France et à l'international et accompagne les femmes à mieux appréhender les phases clés de leur vie professionnelle. En 2023, les dirigeants représentent 8% des mentors. Ce programme a bénéficié à plus de 2 800 femmes depuis 2010. Le réseau a lancé en 2018, l'initiative TWICE@Digital pour mettre en relation les femmes actives dans les métiers digitaux de la Compagnie et plus largement sensibiliser les femmes au digital afin que chacune puisse appréhender les transformations en cours et ses impacts sur son métier.

La signature d'accords, de chartes internationales et l'adhésion à des initiatives en matière de diversité et inclusion sont emblématiques de la conviction qui anime la Compagnie au plus haut niveau de décision.

Ainsi, TotalEnergies a signé dès 2010 les *Women's Empowerment Principles – Equality Means Business* établis par le Pacte mondial des Nations unies et matérialise régulièrement son engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'égalité professionnelle femmes-hommes par la signature d'accords qui incluent notamment la thématique de la diversité.

TotalEnergies s'est engagée au sein du World Economic Forum en signant *Closing the gender gap – a call to action* en 2016. Cette déclaration commune repose sur sept principes d'action (implication de la direction ; définition des attentes et objectifs ; programme dédié aux domaines de la Science, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STEM) ; responsabilités précises ; politique de recrutement, de fidélisation et de

promotion ; culture d'entreprise fondée sur l'inclusion et environnement de travail et équilibre entre vie professionnelle et vie privée) et deux leviers déterminants : un recrutement plus diversifié et une plus grande ouverture des postes techniques et de direction aux femmes.

% de femmes	2023	2022	2021
Dans le recrutement en CDI	41,2%	42,1%	40,3%
Dans le recrutement cadres (NP ≥ 10) ^(a)	39,8%	40,8%	35,1%
Dans les effectifs	36,9%	36,3%	35,8%
Dans les effectifs cadres (NP ≥ 10) ^(a)	32,5%	31,5%	30,2%
Parmi les cadres de premiers niveaux de management ^(b)	34,9%	33,6%	31,8%
Dans l'encadrement intermédiaire	29,7%	28,0%	27,0% ^(c)
Dans l'encadrement supérieur	25,1%	23,8%	22,6% ^(d)
Parmi les dirigeants	28,3%	27,5%	26,5%

(a) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

(b) Défini en fonction du niveau de poste.

(c) Données 2021 retraitées. Le pourcentage de femmes était de 26,1% en 2021 en considérant la précédente méthode de calcul qui intégrait les NP14.

(d) Données 2021 retraitées. Le pourcentage de femmes était de 19,9% en 2021 en considérant la précédente méthode de calcul qui n'intégrait pas les NP14 et les dirigeants.

% d'hommes	2023	2022	2021
Dans le recrutement en CDI	58,8%	57,9%	59,7%
Dans les effectifs	63,1%	63,7%	64,2%

Répartition des effectifs par genre et par tranche d'âge au 31 décembre 2023

	< à 30 ans	30 à 49 ans	> à 49 ans
Femmes	19,6%	56,7%	23,7%
Hommes	15,9%	54,4%	29,7%

Loi Rixain visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle

En France, la loi du 24 décembre 2021 a introduit une représentation minimale des personnes de chaque sexe (30% en 2026, 40% en 2029) au sein de deux ensembles distincts constitués des dirigeants d'une part, des membres des instances dirigeantes d'autre part, pour les sociétés de plus de 1 000 salariés.

Le taux de mixité des dirigeants de la Compagnie est de 28,3% à fin 2023. Les dirigeants de la Compagnie sont une catégorie de cadres supérieurs en capacité de diriger et de piloter des activités au niveau de la Compagnie dans son ensemble. Cette population est gérée par une direction spécifique de façon indépendante des processus de Ressources humaines classiques et sous une supervision directe de la Direction Générale de la Compagnie.

Le tableau ci-dessous présente les taux de mixité de cette population et de l'instance dirigeante identifiée à fin 2023 des principales filiales françaises concernées.

Filiale française	Effectifs ^(a)	% de femmes parmi les dirigeants	% de femmes au sein de l'instance dirigeante ^(b)	Instance dirigeante considérée
TotalEnergies SE	3 555	33,0%	25,0%	Comex
TotalEnergies Marketing Services	1 081	30,3%	28,6%	Comité de direction du Marketing & Services
TotalEnergies Raffinage Chimie	467	23,8%	62,5%	Comité de direction du Raffinage-Chimie
TotalEnergies Marketing France	1 205	n/a ^(c)	22,2%	Comité de direction de la filiale
TotalEnergies Raffinage France	4 082	n/a ^(c)	62,5%	Comité de direction du Raffinage-Chimie ^(d)

(a) Effectifs au 31/12/2023 en CDI et CDD.

(b) Calculé pour tous les membres de l'instance indépendamment de leur contrat de travail.

(c) Pas de « dirigeants Compagnie ».

(d) Pas de Comité de direction au sein de la filiale. TotalEnergies Raffinage France est une entité juridique porteuse du personnel des raffineries sans « instance dirigeante » au sens de la loi du 24 décembre 2021, autre que son représentant légal. L'activité de TotalEnergies Raffinage France est supervisée par TotalEnergies Raffinage Chimie.

En matière de rémunération, des mesures spécifiques destinées à prévenir et à compenser les éventuels écarts de salaire injustifiés ont été mises en place dans plusieurs pays. Une vérification régulière de l'équité de traitement est effectuée lors des campagnes d'augmentation afin d'assurer des rémunérations équivalentes entre femmes et hommes pour un même niveau de responsabilité.

En France, dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, un index, noté sur 100, comprenant cinq indicateurs (écart de rémunération, écart de taux d'augmentations individuelles hors promotion, écart de taux de promotions, pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations) relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer, est publié depuis 2019 pour les trois UES (unités économiques et sociales).

Index ^(a)	2022-2023	2021-2022	2020-2021
UES Amont-Global Services-Holding (AGSH)	93/100	92/100	91/100
UES Raffinage-Pétrochimie (RP)	99/100	100/100	94/100
UES Marketing & Services (MS)	92/100	92/100	88/100

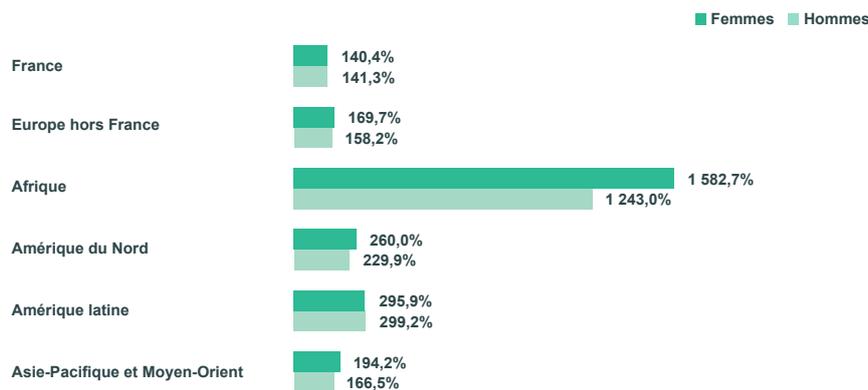
(a) Période de référence N-1/N : du 30 septembre N-1 au 30 septembre N.

Détail de l'index 2022-2023	UES		
	AGSH	UES RP	UES MS
Écart de rémunération	38/40	39/40	37/40
Écart de répartition des augmentations individuelles	20/20	20/20	20/20
Écart de répartition des promotions	15/15	15/15	15/15
% de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	15/15	15/15	15/15
Nombre de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	5/10	10/10	5/10

Au niveau mondial, une vérification du respect du salaire minimum garanti par la législation locale est également assurée sur le salaire de base. Afin de s'assurer d'une égalité salariale entre femmes et hommes, la Compagnie prévoit de mettre en place une vérification annuelle dans tous les pays et un plan d'action correctif si nécessaire.

En novembre 2023, la Compagnie et l'ensemble des organisations syndicales représentatives au périmètre du Socle Social Commun en France ont unanimement signé un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle. Par cet accord, les parties réaffirment leur attachement au respect du principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes. Cet accord s'inscrit dans le mouvement initié par la Compagnie de s'orienter au niveau mondial vers une conception neutre de la famille (se reporter au point 5.6.3.2).

Ratio du salaire de base le plus bas (H/F) rapporté au salaire minimum garanti par la législation locale, agrégé par zone géographique^(a)



(a) Moyenne non pondérée au périmètre de l'enquête Rémunération (se reporter au point 5.11).

INTERNATIONALISATION DU MANAGEMENT

Avec près de 170 nationalités dans ses effectifs, TotalEnergies bénéficie d'une grande diversité culturelle et considère qu'il est important de la promouvoir à tous les niveaux de l'entreprise. En 2023, 85,6% des recrutements de la Compagnie et 67,1% des recrutements de cadres ont concerné des personnes d'une nationalité autre que française.

La Compagnie s'est fixé les objectifs de progrès suivants :

- 45% des dirigeants d'une nationalité autre que française (ils représentent 37,7% en 2023) ;
- 40% de cadres d'une nationalité autre que française dans l'encadrement supérieur (ils représentent 36,3% en 2023).

Par ailleurs, les collaborateurs d'une nationalité autre que française représentent 52,7% des hauts potentiels.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour développer l'internationalisation du management : mise en place de parcours pour internationaliser les carrières, affectation de salariés de toutes nationalités sur des postes en expatriation (plus de 3 000 salariés représentant plus de 100 nationalités sont affectés dans une centaine de pays) et formations

d'intégration et de développement personnel organisées par des grands hubs régionaux (par exemple Houston, Johannesburg, Singapour).

% de salariés ayant une nationalité autre que la nationalité française	2023	2022	2021
Dans le recrutement en CDI	85,6%	83,4%	89,9%
Dans le recrutement cadres (NP ≥ 10) ⁽¹⁾	67,1%	62,7%	65,3%
Dans les effectifs	67,0%	66,8%	66,5%
Dans les effectifs cadres (NP ≥ 10)	58,5%	57,6%	56,7%
Dans l'encadrement supérieur	36,3%	34,2%	34,0%
Parmi les dirigeants	37,7%	37,4%	36,6%

% de salariés de nationalité française	2023	2022	2021
Dans le recrutement en CDI	14,4%	16,6%	10,1%
Dans les effectifs	33,0%	33,2%	33,5%

(1) Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant (≥ 300 points Hay).

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap fait l'objet d'une démarche spécifique intégrée à la politique diversité et inclusion de la Compagnie. La Mission Handicap de TotalEnergies, structure intégrée au département Diversity & Inclusion de la direction People & Social Engagement de la Compagnie, est en charge de piloter la politique handicap en s'appuyant sur les coordinateurs handicap au niveau des secteurs d'activité et un réseau de référents dans les établissements. La Mission Handicap accompagne les employés en situation de handicap. Cela concerne également les personnes qui présentent des conditions médicales sensibles (diabète, cancer, hypertension, asthme, VIH, etc.) auxquelles une attention spécifique est portée par un groupe de travail dédié aux maladies invisibles et animé en lien avec la médecine interne.

En France, depuis plus de 20 ans, TotalEnergies concrétise sa politique en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap au travers de la signature d'accords avec les partenaires sociaux.

TotalEnergies favorise l'emploi direct par le recrutement de personnes en situation de handicap aussi bien que l'emploi indirect avec le recours au secteur protégé dans le cadre des achats responsables. La Compagnie mène en parallèle de nombreuses actions :

- en interne : insertion, formation professionnelle, accompagnement et aménagement de poste pour permettre le maintien dans l'emploi, communication, actions et sessions de sensibilisation organisées pour les managers et l'ensemble des équipes, ainsi que la formation obligatoire des équipes Ressources humaines ; à noter également la sensibilisation obligatoire des Comités de direction. Depuis 2022, un dispositif de formation conçu initialement pour les futurs managers des grandes écoles est déployé en interne. Depuis son lancement, 140 managers de la Compagnie ont reçu le label *handimanager*, en participant à cette expérience permettant de changer de regard, de comprendre les fondamentaux d'un management attentif à tous et de valoriser tous les talents.
- en externe : actions d'information et de communication à destination des étudiants, collaboration avec des cabinets de recrutement, participation à des forums spécialisés. Par exemple, l'initiative « Duo Café » lancée en 2020, visant à organiser des rencontres entre des étudiants d'écoles cibles de la Compagnie et des salariés alumni afin qu'ils puissent découvrir les métiers de TotalEnergies, a été poursuivie en 2023.

En 2022, un nouvel accord handicap a été signé au périmètre du Socle social commun hors expatriés (plus de 13 000 personnes) et agréé par la DRIEETS⁽¹⁾ pour la période 2023-2025. Cet accord renforce et améliore le dispositif en vigueur et introduit pour la première fois des mesures d'accompagnement de fin de carrière des personnes en situation de handicap (possibilité de rachat de trimestres, temps partiel abondé, etc.). Il s'articule autour de trois grandes priorités :

- le recrutement, l'intégration et l'accompagnement professionnel tout au long de la carrière du salarié ;
- le maintien dans l'emploi, l'aménagement des postes et les mesures de compensation du handicap ;
- le développement des accords et partenariats avec le secteur adapté et protégé (ESAT et EA).

Depuis 2019, 42 recrutements en CDI ont été finalisés. Depuis 2022, TotalEnergies atteint le taux de 6% de travailleurs handicapés sur le périmètre du Socle social commun : 6,03% en 2022 et 6,23% en 2023. La Compagnie a réaffirmé dans le nouvel accord son ambition de continuer à progresser au-delà du seuil légal, sur ce même périmètre et de poursuivre son action en faveur de l'emploi indirect des personnes handicapées. Le recours au secteur adapté et protégé pour des

prestations de fournitures et de services est désormais intégré à la feuille de route achats responsables. En 2023, dans le cadre du *Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive*, la Compagnie s'est engagée à développer sa part d'achats inclusifs de 30% d'ici 2025.

Les quatre postes de coordinateurs Handicap intégrés dans les différents secteurs d'activité ainsi que le poste de recruteur dédié prévus par l'accord signé en 2019 constituent désormais les leviers d'application de la politique handicap de la Compagnie sur le terrain, avec une animation du réseau des référents Handicap sur les sites. En 2023, les adaptations de postes se sont poursuivies au domicile des salariés handicapés en télétravail pour faciliter leur maintien dans l'emploi, notamment dans le cadre du contrat de prestations ergonomiques signé avec l'entreprise adaptée Ergosanté.

En 2023, dans le cadre du précédent accord, un budget spécifique de 450 000 euros a été consacré à l'étude d'une cinquantaine de projets associatifs en lien avec le handicap.

Depuis 2022, la Compagnie a pris de nouveaux engagements en faveur de l'accessibilité numérique en signant la charte « J'agis », pour l'inclusion des personnes en situation de handicap par l'emploi dans les métiers du numérique. Un référent Accessibilité numérique sensibilise l'ensemble de la Compagnie sur le sujet.

En outre, TotalEnergies soutient l'*Association TotalEnergies Solidarité Handicap* (ATSH), créée en 1975 par des collaborateurs parents d'enfants handicapés. L'ATSH apporte un soutien moral et financier aux salariés et retraités de la Compagnie en France et à leurs ayants droit, touchés par le handicap. Elle compte aujourd'hui environ 300 adhérents.

À l'international, la Compagnie a pour ambition d'accompagner les salariés en situation de handicap quelles que soient les obligations légales de chaque pays. Cette ambition s'est matérialisée par la signature de la *Charte Entreprise et Handicap* de l'Organisation internationale du travail (OIT) en octobre 2018. À fin 2023, 41 filiales volontaires ont adhéré à la démarche et se sont fixé des objectifs sur la base des 5 principes définis par la Compagnie comme prioritaires : respect et promotion des droits, politiques et pratiques de non-discrimination, accessibilité, maintien dans l'emploi et confidentialité. Cette nouvelle dynamique se concrétise notamment par l'échange régulier de bonnes pratiques et la mise à disposition d'outils de sensibilisation.

L'ensemble des bonnes pratiques handicap des filiales de TotalEnergies sont détaillées dans un guide « Tour du monde du handicap » diffusé à tout le réseau handicap des filiales internationales et disponible sur le site intranet de la Compagnie. Par exemple, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Australie ont mis en place des actions de prévention en santé mentale, avec une attention forte à l'égard de la santé psychique, des formations dédiées et un accès facilité à des spécialistes. Par ailleurs, des actions sont engagées au Cameroun et au Gabon pour lutter contre les discriminations faites aux personnes atteintes d'albinisme ainsi qu'au Cambodge pour renforcer l'accessibilité des stations-service.

Le 5 décembre 2023, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, la Compagnie a organisé des actions de sensibilisation ouvertes à l'ensemble des salariés, à travers des ateliers sur l'accessibilité numérique et un événement Handisport. Dans la perspective des Jeux Paralympiques 2024, un cycle de huit conférences autour de champions Handisport est également organisé sur 2023 et 2024.

Par ailleurs, dans le cadre du Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique, signé en 2018, TotalEnergies co-anime depuis 2022 un groupe de travail sur l'internationalisation des politiques handicap des entreprises et organise des événements réunissant les entreprises signataires du Manifeste engagées sur ces déploiements dans leurs filiales à l'étranger.

(1) Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

TotalEnergies est engagée en faveur de l'emploi des jeunes, contribuant ainsi concrètement à leur insertion professionnelle et au renforcement de leur employabilité. Considérant essentiel d'aborder cet enjeu au plus tôt dans le parcours éducatif afin d'en maximiser l'impact, des actions ciblées sont mises en place et s'adaptent à la spécificité des contextes des pays où elles sont déployées.

Depuis 2018 en France, la Compagnie dédie 50% des stages de 3^e qu'elle organise à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Sur l'année scolaire 2022-2023, TotalEnergies a permis à plus de 500 jeunes de différents milieux sociaux de découvrir le monde de l'entreprise, dont plus des deux tiers étaient des collégiens issus des quartiers prioritaires.

De plus, chaque année depuis 2016, la Compagnie réaffirme sa politique volontariste de recrutement, de formation et d'accompagnement de jeunes alternants en France. Sa mise en œuvre se fait dans le respect de ses engagements en termes de diversité et d'égalité des chances. En 2023, dans le cadre du *Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive*, TotalEnergies a renouvelé son engagement à accueillir 2 000 alternants par an dans ses équipes, dont 10% d'alternants issus de quartiers prioritaires de la ville d'ici à 2025. À fin 2023, plus de 2 400 alternants étaient en poste au sein de la Compagnie, partout en France, dont 6,4% issus de QPV. TotalEnergies s'est en outre engagée pour le mentorat dans le cadre de ce même *Collectif d'entreprises pour une économie plus inclusive* avec un objectif (atteint) de 250 jeunes via le programme Action! en 2023.

Depuis 2017, la Compagnie obtient chaque année le label *HappyTrainees* qui permet de connaître et mesurer le point de vue et la satisfaction de ses stagiaires, alternants et contrats de professionnalisation. Six thèmes sont abordés dans le questionnaire qui leur est soumis : progression professionnelle, organisation du travail, relation avec le tuteur, reconnaissance, raison d'être, et responsabilité sociale et environnementale. En 2023, la Compagnie a obtenu la note globale de 4,05 sur 5 et un taux de recommandation de 89,8%. Elle se positionne de nouveau dans le top 10 du classement *HappyIndex Trainee* des entreprises de plus de 1 000 stagiaires et alternants. Pour ce label, plus de 1 850 jeunes au sein de TotalEnergies ont été invités à répondre.

En 2023, la Compagnie a maintenu ses actions visant à une plus grande égalité des chances. TotalEnergies publie notamment régulièrement des offres de stage et d'alternance sur la plateforme *MozaiK Talents* de la Fondation MozaiK, actrice majeure de l'inclusion économique des talents issus de la diversité, ainsi que sur la plateforme *1Jeune1Solution* mise en place par le gouvernement français. Concernant le recrutement des jeunes

AUTRES MESURES EN FAVEUR DE L'INCLUSION

La Compagnie promeut une culture d'entreprise inclusive permettant à chacun de développer son potentiel. Elle exclut toute discrimination liée aux origines nationales, ethniques ou sociales, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au statut matrimonial ou parental, au handicap, à l'état de santé, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité. Le thème du Business Ethics Day 2023 était la gestion des alertes et plaintes éthiques, en lien avec la culture du *speaking-up* que la Compagnie promeut, encourageant les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite, notamment en matière de discrimination et de harcèlement.

En France, TotalEnergies est signataire de la charte d'engagement LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) depuis 2014. Élaborée par l'association *l'Autre Cercle*, elle fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation ou l'identité sexuelle dans le monde du travail en France. Pour réaffirmer son engagement en faveur de l'inclusion, TotalEnergies a signé à nouveau cette Charte en 2023. Des actions de sensibilisation sur les thématiques de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ont été menées auprès des collaborateurs. Un e-learning « LGBTQIA+: l'inclusion au travail » est mis à disposition de tous les salariés sur la plateforme de formation. En 2023, une conférence a été organisée sur ce thème au niveau mondial.

TotalEnergies veille à promouvoir une culture d'entreprise inclusive et un environnement propice à l'expression et au développement du potentiel de tous. Dans cette optique, les politiques Ressources humaines ont été revues

en situation de handicap, TotalEnergies a embauché 46 jeunes alternants et 9 stagiaires en 2023 au périmètre du Socle social commun, en ligne avec les engagements pris dans le cadre du précédent accord Handicap.

Au sein de la direction Afrique du Marketing & Services, le programme *Young graduate* existe depuis 2014 et propose chaque année à environ 80 jeunes diplômés africains âgés de 26 ans ou moins un parcours professionnalisant de 18 mois. Ce programme s'articule en deux phases : une expérience professionnelle de 6 mois au sein de la filiale du pays d'origine du jeune, puis une ouverture internationale de 12 mois dans un autre pays. Depuis 2014, plus de 600 jeunes ont déjà bénéficié de cette opportunité d'améliorer leur employabilité.

En octobre 2022, OneTech avait accueilli la première promotion du OneTech Graduate Program. Ce parcours, accélérateur d'intégration, proposait à 60 jeunes ingénieurs issus de 23 nationalités et composés d'une majorité de femmes, d'acquérir une première expérience dans les métiers de toutes les énergies, pétrole et gaz, mais aussi électricité (solaire, éolien, batteries, centrales à gaz) et les molécules décarbonées (hydrogène et biogaz). Ce programme de 2 ans s'articule autour de 3 missions successives de 8 mois, dont au moins une dans une entité de Recherche et Développement, permettant de créer une promotion de jeunes talents multi-énergies. Fort du succès et de l'attractivité du programme, une nouvelle promotion de 30 diplômés est attendue en octobre 2024, pour un nouveau OneTech Graduate Program de 2 ans.

Le Volontariat International en Entreprise (VIE) est un dispositif qui permet de favoriser l'exportation du savoir-faire des entreprises françaises à l'étranger. Ce programme complète le cursus de jeunes Français et ressortissants de l'Espace Économique Européen, âgés de 18 à 28 ans, en leur permettant d'acquérir une expérience à l'international d'une durée maximale de 24 mois. Le dispositif, en vigueur dans la Compagnie depuis 2002, a permis à plus de 2 360 jeunes diplômés de bénéficier de ce programme.

Les programmes de bourses internationales du secteur Exploration-Production contribuent à la fois à la promotion de l'excellence pédagogique de l'enseignement supérieur français à travers le monde et au développement des compétences des étudiants issus de pays hôtes. Les boursiers internationaux, sélectionnés dans leur pays d'origine par la filiale TotalEnergies concernée, s'engagent dans des programmes académiques pluriannuels en France, du niveau bachelor jusqu'au doctorat dans des domaines d'études très variés. En 2023, TotalEnergies a financé et accompagné 189 étudiants boursiers issus de 13 pays différents (Angola, Azerbaïdjan, Brésil, Mozambique, Oman, Ouganda, Rwanda etc.).

pour s'assurer de la prise en compte de l'approche inclusive. La politique de parentalité de la Compagnie a été amendée pour adopter une conception neutre de la famille qui tient compte de la diversité des structures familiales existantes. En 2023, un accord en faveur des salariés proches aidants a été signé à l'unanimité avec les organisations syndicales représentatives au périmètre du Socle social commun en France, dans une démarche d'accompagnement et de soutien (se reporter au point 5.6.3.2).

Afin d'apporter des réponses concrètes aux questions des collaborateurs sur le fait religieux dans l'entreprise et promouvoir, dans le respect des différences, la tolérance à l'égard des croyances de chacun, TotalEnergies a conçu un guide pratique sur la prise en compte du fait religieux dans la Compagnie. Disponible depuis mars 2017 sur le site intranet de la Compagnie, il propose des clés de compréhension sur les différentes croyances et permet à chacun de les appréhender au mieux dans son quotidien. Le guide, initialement édité en français et en anglais, a depuis été traduit en huit autres langues. Il a continué à être systématiquement présenté lors des formations droits humains assurées par la Compagnie. Il est également diffusé au Business Ethics Day célébré dans toutes les entités de la Compagnie chaque année.

En 2023, pour continuer à diffuser une culture d'inclusion au sein de la Compagnie, TotalEnergies a également lancé les Inclusion Talks, un rendez-vous bimestriel proposé à l'ensemble des collaborateurs sur des thématiques d'inclusion, telles que le management inclusif ou le rôle de l'entreprise sur la question des violences conjugales.

5.6.3.2 Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail et au bien-être des collaborateurs

La Compagnie est attachée au bien-être de ses salariés. Dans le cadre de son ambition de promouvoir une entreprise où il fait bon vivre ensemble, elle a lancé en 2024 le programme Care Together by TotalEnergies. Au-delà d'engagements spécifiques à chaque filiale, ce programme prévoit des standards sociaux pour tous les salariés à travers le monde, quelle que soit la législation en vigueur dans les pays. Le programme Care Together by TotalEnergies traduit les engagements de

TotalEnergies en matière de responsabilité sociale et s'inscrit dans sa volonté de développer une culture favorisant le bien-être, en aidant chacun de ses collaborateurs à préserver son équilibre dans un environnement de travail sûr.

Ce programme repose sur quatre piliers essentiels : santé physique et mentale, protection sociale, environnement et modes de travail, ainsi que sphère familiale.

Santé Préserver la santé physique et mentale de l'ensemble des collaborateurs partout dans le monde	Faire bénéficier d'un suivi médical tous les collaborateurs exposés à un risque professionnel pouvant occasionner des effets nocifs pour la santé physique et mentale Proposer à l'ensemble des salariés un bilan de santé tous les deux ans minimum, sauf si réglementations ou contexte local spécifiques Déployer une politique mondiale de prévention des risques psychosociaux afin de protéger la santé mentale des salariés	Se reporter au point 5.3.4
Protection sociale Assurer une rémunération décente et une protection sociale de qualité à l'ensemble des salariés quelle que soit leur localisation	Garantir à l'ensemble des collaborateurs une rémunération directe au moins égale au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle ils travaillent Mettre en place, le cas échéant, un plan de prévoyance santé ou proposer un régime supplémentaire d'entreprise en matière de santé Mettre en œuvre un dispositif de prévoyance décès, quelle qu'en soit la cause, au moins équivalent à 2 ans de salaire brut de référence	Se reporter au point 5.6.1.2
Environnement et modes de travail Favoriser une organisation du travail flexible, moderne, attractive pour les collaborateurs tout en préservant l'efficacité collective dans un environnement de travail sûr	Généraliser le recours aux horaires flexibles en se dotant de règles claires, et responsabiliser les collaborateurs à l'usage du télétravail Mener des campagnes d'information et des actions de sensibilisation sur le bien-être des collaborateurs et leur équilibre vie professionnelle-vie privée	Se reporter au point 5.6.3.2
Sphère familiale Donner la possibilité aux collaborateurs de prendre soin de leur famille	Garantir un congé d'accueil d'un enfant d'une durée minimale de 14 semaines au premier parent et de 2 semaines au second parent avec maintien du salaire de base à 100% (sous réserve de mesures locales plus protectrices) Neutraliser les absences pour congé d'accueil d'un enfant, en accordant au premier parent de retour de congé une augmentation égale à la moyenne des augmentations individuelles perçues au cours des 3 dernières années	Se reporter au point 5.6.3.2

Les enjeux de l'organisation du travail sont pluriels en fonction des régions du monde où la Compagnie opère et selon les législations locales en vigueur. Les entités de TotalEnergies mettent en place des dispositifs destinés à répondre aux besoins spécifiques de l'organisation du travail et veillent, dans la mesure du possible, à favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Selon les secteurs, des régimes particuliers d'organisation du travail sont mis en œuvre, comme le régime « posté⁽¹⁾ » et le régime « rotationnel⁽²⁾ ». La majorité des salariés postés se trouve dans les secteurs Raffinage-Chimie, Marketing & Services, Integrated LNG et Integrated Power, tandis que le régime rotationnel concerne principalement le secteur Exploration-Production. La durée de travail hebdomadaire moyenne est fixée en fonction des législations locales et des limites prévues par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

En ayant à cœur de construire une entreprise où il fait bon vivre, TotalEnergies favorise une organisation du travail moderne et attractive, tout en préservant l'efficacité collective, et s'attache à généraliser le recours aux horaires flexibles en se dotant de règles claires, à responsabiliser ses collaborateurs à l'usage du télétravail et à mener des campagnes d'information et des actions de sensibilisation sur le bien-être des collaborateurs et leur équilibre vie professionnelle-vie privée.

	PSM 2023	PSM 2022	PSM 2021
% des sociétés ayant mis en place un dispositif de télétravail régulier	63,5%	61,4%	49,3%
% des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité	18,8%	19,7%	17,3%
% de sociétés ayant mis en œuvre les horaires flexibles	82,5%	81,8%	80,6%

Le télétravail régulier se déploie progressivement au sein de la Compagnie depuis quelques années. Par ailleurs, en 2023, 82,5% des sociétés ont mis en place le télétravail occasionnel.

Parmi les autres dispositifs favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, les salariés privilégient également le temps partiel choisi. En 2023, 51,1% des sociétés comptent des salariés à temps partiel dans leurs effectifs. 2,6% des collaborateurs sont à temps partiel, soit 1,8% des hommes et 3,9% des femmes.

La France, la Belgique et les Pays-Bas sont les pays qui comptent le plus grand nombre de travailleurs à temps partiel choisi.

En 2023, 37 filiales ont signé un accord relatif au temps de travail, à l'aménagement du temps de travail et au travail à temps partiel.

(1) Il s'agit de salariés exerçant une activité en continu avec passages de relais entre équipes pour assurer la production (2x8, 3x8), par exemple dans les usines ou les raffineries.

(2) Il s'agit de salariés exerçant leur activité dans un lieu éloigné (ville ou chantier) de leur lieu de résidence habituelle avec un rythme de travail alternant des périodes d'activité sur le lieu d'affectation et des périodes de repos.

En 2023, la Compagnie a continué d'évoluer vers un environnement de travail plus moderne et attrayant pour les collaborateurs. À titre d'illustration, il a été proposé aux filiales de la Compagnie d'instaurer un « green Friday ». Cette innovation libère de toute réunion collective organisée par le management un vendredi sur deux et permet au collaborateur d'organiser son travail comme il le souhaite.

Dans le cadre de Better Together, TotalEnergies a déployé diverses mesures sur l'aménagement d'un environnement de travail sûr, moderne et agréable, à l'ergonomie adaptée. Des lieux de convivialité sont aménagés et des boutiques « Bonjour » sur le modèle de celles déployées sur le réseau des stations-service sont progressivement implantées sur les sites TotalEnergies de plus de 100 collaborateurs. Avec son projet de nouveau siège *The link*, des ambassadeurs du projet ont été désignés et sont chargés de réfléchir aux besoins futurs et aux nouveaux modes de travail. Des *learning expeditions* sont organisées dans ce cadre pour découvrir l'aménagement de locaux d'autres sites et réfléchir ensuite à l'identification des besoins futurs.

Des outils sont mis à la disposition des managers et salariés pour les accompagner dans la démarche engagée vers ces nouveaux modes de travail. Ils disposent ainsi d'outils digitaux pour faciliter le travail à distance mais également d'un éventail de formations disponibles sur la plateforme de formation de la Compagnie et spécifiquement adaptées à la gestion de ces nouvelles façons de travailler, aussi bien sur les outils bureautiques, le développement personnel ou la gestion du temps de travail.

En 2023, 77% des salariés ont déclaré réussir à trouver un bon équilibre entre leur travail et leur vie privée et 80% estiment que leur équipe est attentive à la santé physique et psychologique de tous⁽¹⁾.

Parmi les initiatives lancées en 2023, une semaine dédiée à la qualité de vie au travail a été organisée autour du thème « Prenons soin de nous » et de trois axes : améliorer la nutrition, vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge, améliorer sa qualité de vie. Près de 18 300 collaborateurs dans plusieurs pays ont ainsi été invités à participer via une plateforme dédiée à des ateliers, conférences et séances de sport accessibles en présentiel et à distance. En 2023, 92,7% des filiales ont mené des campagnes d'information ou organisé des événements relatifs au bien-être des salariés et 82,5% des filiales ont mené des actions de sensibilisation à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Depuis 2022, la politique de parentalité de la Compagnie adopte une conception neutre de la famille qui tient compte de la diversité des structures familiales existantes. Les notions de « premier parent » et « second parent » permettent ainsi à tout parent, quelle que soit la composition familiale, de pouvoir bénéficier d'un congé lié à la naissance ou l'arrivée d'un enfant. TotalEnergies garantit un congé d'accueil d'un enfant rémunéré d'une durée minimum de 14 semaines au premier parent et d'au moins 2 semaines au second parent, avec maintien à 100% du salaire de base. Par ailleurs, TotalEnergies accorde au premier parent de retour de ce congé une augmentation égale à la moyenne des augmentations individuelles qu'il a perçues au cours des trois dernières années. Cette politique est en cours de déploiement conformément aux dispositions légales applicables et en tenant compte des éventuelles particularités culturelles. À fin 2023, 67,3% des sociétés l'avaient déployée. 91,2% des sociétés appliquent d'ores et déjà un congé maternité rémunéré de 14 semaines ou plus, et 83,2% avec la garantie du maintien du salaire de base à 100%. En 2023, 742 salariés ont ainsi bénéficié de ces conditions dans le cadre de leur congé d'accueil d'un enfant et parmi celles et ceux qui sont revenus sur l'année, 77,1% ont bénéficié d'une augmentation égale à la moyenne des augmentations individuelles perçues au cours des trois dernières années. Des dispositifs spécifiques sont proposés durant la période d'allaitement dans 58,4% des filiales. La systématisation de ces dispositifs est prévue dans le déploiement de la nouvelle politique. Par ailleurs, des solutions de garde d'enfants sont proposées par certaines filiales à travers le monde.

Au-delà des congés parentaux et afin d'accompagner les collaborateurs dans la gestion de leur équilibre de vie, la Compagnie propose des congés

personnels à chaque étape importante de la vie, notamment pour des événements familiaux (mariage, décès, enfant malade...) ou d'aide à la personne proposés dans 70,1% des sociétés. D'autres types de congés sans solde sont également proposés pour accompagner les collaborateurs dans de nouvelles orientations professionnelles (mission solidaire à l'international, suivi de conjoint, création d'entreprise, ...). En 2023, un accord en faveur des salariés proches aidants a été signé à l'unanimité avec les organisations syndicales représentatives au périmètre du Socle social commun en France, dans une démarche d'accompagnement et de soutien. L'accord prévoit notamment la mise en place d'un « care manager » pour conseiller et accompagner les salariés aidants dans leurs démarches et la mise en œuvre de solutions adaptées pour leurs proches, des facilités dans l'organisation du travail et l'amélioration de la prise en charge de certains congés légaux pour assister un proche nécessitant une aide ou en fin de vie.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de Santé, la Compagnie a mis en place une politique de prévention des risques psychosociaux (RPS) dont l'objectif est de protéger la santé mentale des collaborateurs et s'est dotée d'un programme mondial visant à permettre la prise en charge de l'ensemble des collaborateurs exposés où qu'ils soient dans le monde (se reporter au point 5.3.4). Chaque entité doit garantir la mise en œuvre d'un dispositif de prévention de la santé mentale, via le dispositif proposé par la Compagnie ou au travers d'un dispositif local équivalent. Un déploiement spécifique adapté aux différents publics est mis en œuvre afin de faciliter l'adhésion et l'appropriation du dispositif par tous. Les organisations syndicales et représentants des travailleurs sont informés sur cette politique et ont été associés à l'élaboration du système de prévention.

Dans ce cadre, TotalEnergies propose un service d'écoute et d'accompagnement disponible à tout collaborateur avec des psychologues formés pour les conseiller au plus près de leurs préoccupations. Consciente du rôle clé des managers dans l'équilibre psychologique et la santé mentale, la Compagnie les sensibilise sur leur rôle dans la prévention de ces risques au quotidien et à l'impact de l'environnement de travail sur le bien-être de leurs collaborateurs. La formation à la prévention des RPS (e-learning et vidéos pédagogiques) a été entièrement revue en 2022, et est accessible à tous sur la plateforme de formation. Elle aborde notamment les thématiques de stress, harcèlement (moral et sexuel) et burn out. Un suivi du déploiement de cette formation a été mis en place. À fin 2023, 49,3% des managers l'avaient suivie, ce qui représente un progrès de 2,7 points par rapport à 2022. En outre, en 2023, la Compagnie a lancé une formation « Premiers Secours en santé mentale » pour permettre une meilleure compréhension des difficultés psychologiques, réussir les premiers accompagnements et rediriger vers les interlocuteurs appropriés. Après un pilote destiné aux référents santé-RPS, médecins, infirmiers, assistants sociaux et représentants du personnel, cette formation est désormais ouverte à tous les collaborateurs.

TotalEnergies vise ainsi à développer une culture favorisant le bien-être au travail qui encourage la transparence et le dialogue sur les sujets liés à la santé mentale. La Compagnie a notamment défini, en collaboration avec IPSOS, une mesure annuelle du niveau de bien-être de ses collaborateurs grâce à un index Care à travers sept critères : sécurité, respect, autonomie dans le travail, écoute du manager, convivialité, équilibre de vie et maîtrise de la pression. En 2023, le score est de 81,5% (en hausse de près de 3 points par rapport à 2022), alors que le benchmark⁽²⁾ s'établit à 70,2%.

Enfin, dans une démarche globale de prévention, le taux d'absentéisme pour raisons médicales est un indicateur suivi dans le cadre du PSM :

	PSM 2023	PSM 2022	PSM 2021
Taux d'absentéisme pour raisons médicales	4,0%	4,6%	4,3%

La baisse du taux d'absentéisme pour raisons médicales en 2023 s'explique essentiellement par la diminution des absences liées au Covid-19.

(1) Résultats de l'enquête interne TotalEnergies Pulse Survey menée en 2023 (sur un périmètre Compagnie hors Hutchinson), en complément de l'enquête bisannuelle TotalEnergies Survey (se reporter au point 5.6.3.3).

(2) Benchmark établi par IPSOS composé d'entreprises de plus de 10 000 salariés à travers le monde.

La réussite de TotalEnergies en tant qu'entreprise responsable se joue tout au long de sa chaîne de valeur et la Compagnie est convaincue de l'importance de travailler avec des fournisseurs qui respectent les droits humains et se préoccupent des collaborateurs. Dans le cadre des Principes fondamentaux dans les achats issus de son Code de conduite,

TotalEnergies attend notamment de ses fournisseurs qu'ils respectent et s'assurent que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent un nombre d'heures de travail maximum, un temps de repos et un congé parental adéquat.

5.6.3.3 Promouvoir le dialogue social

Le dialogue social fait partie des piliers de l'entreprise. Il comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les directions des entités de TotalEnergies, les salariés et leurs représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés, mais certains sont communs tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou encore l'égalité des chances.

La Compagnie veille à entretenir ce dialogue tant au niveau local qu'au niveau des sièges ou en central, à travers sa participation à des instances ou la négociation d'accords.

Parmi les nombreuses parties prenantes avec lesquelles TotalEnergies entretient un dialogue régulier, les salariés de la Compagnie et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, les sociétés de TotalEnergies s'attachent à mettre en place une telle représentation. Ainsi, dans la plupart des sociétés de TotalEnergies, existent des représentants des salariés majoritairement élus.

	PSM 2023	PSM 2022	PSM 2021
Part des effectifs disposant d'une représentation syndicale et/ou de représentants du personnel	91,5%	91,8%	90,8%
Part des sociétés disposant d'une représentation syndicale	75,9%	77,3%	73,1%
Part des sociétés disposant d'une représentation des salariés	85,4%	84,1%	81,3%
Part des effectifs couverts par une convention collective	73,0%	73,6%	72,6%
Nombre d'accords actifs signés avec les partenaires sociaux dans le monde	404	330	347
<i>dont en France^(a)</i>	<i>222</i>	<i>189</i>	<i>202</i>

(a) Certains accords concernent plusieurs sociétés (par exemple, les accords dans les Unités Économiques et Sociales ou les accords de groupe de sociétés).

En 2023, 282 accords salariaux ont été signés au sein de la Compagnie.

De plus, lorsque la loi locale est peu protectrice de la liberté d'association et du droit de négociation collective, il est rappelé à la direction de la filiale qu'elle doit mettre en place des alternatives telles que permettre la désignation des représentants des employés, organiser des échanges réguliers entre ces représentants et la direction, mettre à disposition des salles de réunion pour que les employés se réunissent et aménager des plages horaires à cet effet. Ces bonnes pratiques sont rappelées dans le e-learning Droits humains au travail déployé au sein de la Compagnie depuis 2019.

Dans le cadre de son analyse de risques d'atteintes aux droits humains et en particulier les droits humains sur le lieu de travail, la liberté d'association et de négociation collective font partie des éléments étudiés.

En ligne avec l'accord mondial signé en 2015 avec IndustriALL Global Union⁽¹⁾ décrit ci-dessous et à travers les Principes fondamentaux dans les achats, TotalEnergies demande également à ses fournisseurs de respecter la liberté d'expression, d'association et de négociation collective et de permettre dans les pays où ce droit est restreint de s'assurer que les employés ont le droit de participer à un dialogue concernant leur situation de travail collective. Dans le cadre de l'évaluation de ses prestataires et fournisseurs, le respect de ces engagements est contrôlé.

Au niveau mondial, TotalEnergies a signé en 2015 pour une durée de 4 ans un accord avec IndustriALL Global Union, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la santé, la sécurité au travail et la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social. Cet accord fondateur d'engagements sociaux mondiaux continue d'être appliqué.

TotalEnergies a également adhéré en décembre 2017 à l'initiative mondiale Global Deal, partenariat pluripartite qui vise à inciter les gouvernements, les entreprises, les syndicats et autres organisations à prendre des engagements concrets afin de favoriser le dialogue social à tous les niveaux et à apporter des réponses concrètes pour concilier performance économique et progrès social. Le Global Deal promeut l'idée qu'un dialogue social efficace peut contribuer au travail décent et à des emplois de qualité et, ce faisant, à plus d'égalité et à une croissance inclusive au bénéfice des travailleurs, des entreprises tout comme de la société civile. En 2023, TotalEnergies a poursuivi le partage de ses bonnes pratiques avec les entreprises membres du Global Deal, notamment sur le thème de la transition juste.

Le Comité Européen TotalEnergies permet, au niveau européen, d'assurer une information et un échange de vues régulier sur la stratégie de la Compagnie, sa situation sociale, économique et financière, ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité environnementale, sociétale et bien entendu à la sécurité. Il est saisi de tout projet d'évolution d'organisation d'importance concernant au moins deux sociétés dans deux pays européens pour exprimer un avis, en complément des procédures initiées devant les instances représentatives nationales.

En 2023, le dialogue social au niveau européen est resté soutenu. Les membres ont eu l'occasion de se réunir à 24 reprises autour de divers sujets clés.

Les membres ont bénéficié de plusieurs échanges portant notamment sur la stratégie de TotalEnergies pour se positionner comme acteur majeur de la transition énergétique et atteindre la neutralité carbone en 2050, ensemble avec la société. Les commissions Stratégie ont permis aux élus d'appréhender cette ambition de façon concrète, par la présentation des ambitions et de la stratégie de chaque secteur d'activité. Le séminaire Sécurité du Comité européen a par ailleurs été consacré aux enjeux liés à l'électricité. Enfin, les membres ont eu l'occasion de participer à plusieurs visites de sites.

En tant qu'employeur responsable, TotalEnergies gère les évolutions d'organisation de manière responsable. Parmi les engagements de l'accord mondial, la Compagnie est attachée à l'accompagnement social des évolutions d'organisation et à ce titre, l'information de la représentation du personnel en amont des évolutions projetées ainsi que la mise en place par les filiales de mesures sociales, à l'occasion d'évolution d'organisation, devant compter parmi les meilleures pratiques des entreprises de l'activité dans le pays concerné.

Le dialogue social européen et français a ainsi été marqué par la poursuite de l'association des représentants du personnel aux projets structurants pour la Compagnie dans le cadre de la transition qu'elle opère :

- sur la création de OneTech visant à concentrer les compétences et l'expertise technique au service de l'innovation et des nouvelles énergies en croissance, dans la continuité des informations et consultations de 2022, le Comité Européen a notamment bénéficié d'un premier bilan sur la mise en place de la nouvelle organisation et la répartition des budgets par grands programmes de R&D ;

(1) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétique, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

- sur le programme Transforming with our people visant à assurer une transition juste pour les collaborateurs de la Compagnie et sur la démarche de construction de la cartographie des compétences pour définir les passerelles entre les métiers actuels et les métiers des énergies renouvelables et d'électricité, les représentants du personnel ont été informés des résultats de la cartographie et de la démarche de mise en œuvre associée ;
- dans le cadre de l'adaptation de l'organisation de la Compagnie à sa stratégie de transition : par exemple, en conformité avec les engagements du plan de départs négociés au périmètre du Socle social commun en France, un suivi a été assuré régulièrement avec les organisations syndicales et représentants du personnel sur les embauches réalisées et les métiers concernés visant à contribuer au renouvellement des compétences nécessaires aux enjeux de la transition de la Compagnie.

De même, à l'occasion du projet de cession totale ou partielle du réseau de distribution de carburant en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg à Alimentation-Couche Tard, la procédure d'information-consultation a été réalisée auprès du Comité Européen et de chacune des instances nationales des pays concernés.

En outre, une attention particulière a continué d'être portée aux enjeux sociaux liés à la conversion de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole pour les biocarburants. Ce projet de redéploiement industriel prévoit de réduire les effectifs de 400 à 250 personnes, sans licenciement ni mobilité forcée. À fin 2023, près de 155 personnes ont exprimé le souhait de déménager et 109 transferts ont déjà été réalisés. Par ailleurs, 82 départs en préretraite sont prévus entre 2021 et 2027. En juin 2023, TotalEnergies a pris acte de la décision de son partenaire Corbion de mettre fin au projet de production de bioplastiques à Grandpuits en raison de la hausse des coûts. À la suite de cette décision, les échanges ont repris entre la Compagnie et les représentants du personnel pour accompagner le reclassement des collaborateurs concernés. Ces discussions ont notamment abouti à un accord de mobilité concertée signé en novembre 2023, portant sur des mesures d'accompagnement des évolutions du site, des dispositifs de fin de carrière et de mobilité. TotalEnergies a confirmé le maintien de 250 emplois à Grandpuits, conformément aux engagements pris en septembre 2020. Les entreprises partenaires et leurs salariés sont soutenus par la filiale TotalEnergies Développement Régional et l'aide de la Chambre industrielle et commerciale de la région.

Outre ces exemples, en 2023, 39 filiales au périmètre mondial ont connu des changements organisationnels pouvant avoir un impact sur les salariés, 37 d'entre elles (94,9%) ont mis en place des mesures d'accompagnement des salariés.

Parmi elles :

- 18 filiales ont développé des mesures d'accompagnement à la retraite ou à la préretraite, soit 46,2% des filiales concernées ;

- 35 filiales ont utilisé comme mesures d'accompagnement le redéploiement ou la mobilité, soit 89,7% des filiales concernées ;
- 17 filiales ont mis en place un accompagnement au reclassement externe, soit 43,6% des filiales concernées ;
- 30 filiales mettent en place des aides à la formation, soit 76,9% des filiales concernées ;
- 6 filiales ont utilisé comme mesures d'accompagnement une réduction du temps de travail, soit 15,4% des filiales concernées ;
- 15 filiales ont proposé des compensations financières, soit 38,5% des filiales concernées.

Par ailleurs, 2023 a été marquée par un accord structurant par lequel la Compagnie a souhaité, dans le cadre de sa stratégie de transition, accompagner ses 35 000 collaborateurs en France dans leurs propres efforts de transition écologique pour rendre plus durable leur consommation énergétique ou leur mobilité dans leur vie quotidienne. Ainsi, TotalEnergies et les organisations syndicales représentatives au niveau de la Compagnie en France ont signé à l'unanimité un accord collectif pour accompagner les salariés dans leur transition énergétique, que ce soit pour leur mobilité ou pour leur logement. Cet accord met notamment à disposition des 35 000 salariés concernés une enveloppe individuelle « efficacité et transition énergétique » de 2 000 € bruts permettant le remboursement de 80% des achats ou prestations liés à l'habitat et à la mobilité.

Enfin, en tant qu'entreprise à l'écoute de ses collaborateurs, TotalEnergies associe régulièrement les salariés au travers de démarches participatives. À titre d'exemple, la Compagnie développe des formats d'échange entre les membres du Comex et les collaborateurs, afin d'écouter leurs propositions sur des sujets clés pour la Compagnie (se reporter au point 5.6.2.2). Par ailleurs, TotalEnergies conduit tous les deux ans une enquête d'opinion interne (TotalEnergies Survey) auprès des collaborateurs afin de recueillir leurs avis et attentes concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle de la Compagnie sur différentes thématiques (les valeurs, l'engagement, l'ambition de la Compagnie, la diversité et l'inclusion, le management, le développement des talents, les conditions de travail, etc.). La dernière édition de cette enquête a été menée en 2022 auprès de 85 640 salariés répartis dans 122 pays. Depuis 2023, sur décision du Comex, une enquête complémentaire et plus concise, le TotalEnergies Pulse Survey⁽¹⁾, a lieu en alternance une année sur deux, pour permettre de mesurer une fois par an l'engagement des collaborateurs et leur niveau de bien-être. Les résultats de cette enquête, à laquelle près de 45 000 collaborateurs ont répondu (soit un taux de participation de 77%), indiquent que les salariés ont un taux d'engagement de 82,4%, en hausse de 2 points par rapport à 2022, alors que le benchmark⁽²⁾ s'établit à 71,3%. 86% des collaborateurs déclarent en outre être fiers de travailler pour TotalEnergies. Les résultats ont fait l'objet de communication au sein de toutes les entités concernées.

(1) Enquête menée sur un périmètre Compagnie hors Hutchinson.

(2) Benchmark établi par IPSOS composé d'entreprises de plus de 10 000 salariés à travers le monde.

5.7 Actions en faveur du respect des droits humains



Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité de la Compagnie quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme (UNGPs) pour les « risques saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.

Sur cette base, la Compagnie a identifié six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour la Compagnie :

- les **droits humains sur le lieu de travail** des collaborateurs de TotalEnergies et des employés de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux :
 - le travail forcé et le travail des enfants ;
 - la discrimination ;
 - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres.
- les **droits humains et les communautés locales** :
 - l'accès à la terre ;
 - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.
- le respect des **droits humains dans les activités de sûreté** :
 - le risque d'usage disproportionné de la force.

DES ENGAGEMENTS SOLIDES

La démarche de TotalEnergies en matière de respect des droits humains s'appuie sur des engagements solides formalisés, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions de la Compagnie.

TotalEnergies s'engage notamment à respecter, partout où la Compagnie exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail

UNE ORGANISATION DÉDIÉE

L'organisation en charge des droits humains est structurée à trois niveaux.

En premier lieu, le département Droits humains au sein de la direction Sustainability & Climate, rattachée au Directeur général Strategy & Sustainability et membre du Comité exécutif, coordonne l'analyse des risques droits humains de la Compagnie, soutient les équipes opérationnelles, supervise les actions en faveur du respect des droits humains, en étroite collaboration avec le Comité d'éthique dans le respect du Code de conduite de la Compagnie.

La feuille de route Droits humains de la Compagnie, construite avec les différents secteurs d'activité et les directions concernées, est présentée à intervalle régulier aux membres de l'équipe de direction de la Compagnie afin de soutenir l'effort continu de mise en œuvre du Code de conduite et de respect des droits humains.

Le Comité de pilotage des Droits humains animé par le département Droits humains suit la mise en œuvre de cette feuille de route sur le plan stratégique pour la Compagnie et se réunit plusieurs fois dans l'année. Il est présidé par la directrice Sustainability & Climate. Il regroupe des représentants de chacun des secteurs d'activité, ainsi que des principales directions fonctionnelles ayant un rôle lié aux droits humains.

Le Comité d'éthique où sont représentés l'ensemble des secteurs d'activité de TotalEnergies, joue un rôle clé d'écoute et d'assistance. Il peut être saisi par les salariés, mais aussi par des personnes extérieures à la Compagnie, via l'adresse électronique ethics@totalenergies.com. La confidentialité des saisines du Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée. La Présidente du Comité d'éthique présente chaque année le bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

(OIT), les Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR).

La Compagnie a publié un document d'information Droits de l'Homme en 2016, actualisé en 2018, conformément aux recommandations du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies, disponible sur son site internet. TotalEnergies était ainsi la première société du secteur pétrolier et gazier à le faire. La troisième édition a été publiée en janvier 2024.

En 2023, le Comité d'éthique a reçu plus de 170 signalements (internes, externes, anonymes) relatifs au respect du Code de conduite dont plus de 70% ont concerné des questions en lien avec les ressources humaines.

Tous les signalements reçus sont traités et, lorsque nécessaire, des recommandations sont émises pour conduire à la mise en œuvre de mesures correctives.

En deuxième lieu, chaque secteur d'activité, ainsi que la branche TotalEnergies Global Procurement en charge du programme Achats responsables, ont désigné un représentant des droits humains qui coordonne ce sujet pour son périmètre et coopère avec le département Droits humains avec lequel il se réunit régulièrement afin de traiter les sujets en cours. Des revues mensuelles ont également lieu entre le département Droits humains et les principales directions fonctionnelles du siège en lien avec les Droits humains. Le secteur Marketing & Services dispose également de son propre comité Droits humains, présidé par le directeur Afrique et composé de représentants de chaque zone géographique (Afrique, Amérique, Asie-Pacifique/Moyen-Orient et Europe) dans lesquelles le secteur Marketing & Services opère et dont la principale mission est de suivre la mise en œuvre de la feuille de route droits humains de ce secteur.

En dernier lieu, cette organisation dédiée s'adosse à un réseau de correspondants droits humains basés dans les pays où la Compagnie opère, et notamment le réseau des responsables de l'éthique (*ethics officers*), ainsi que des personnes en charge dans les filiales locales des fonctions hygiène-sécurité-environnement, ressources humaines, et certains directeurs généraux de filiales. Ces correspondants droits humains implantés au plus près des opérations sont chargés de promouvoir les valeurs du Code de conduite auprès des collaborateurs en filiales et de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements de la Compagnie auprès des parties prenantes locales.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Pour assurer la diffusion de ses engagements, TotalEnergies sensibilise les collaborateurs via les canaux de communication internes, tels que sites intranet ou événements comme le Business Ethics Day qui se tient chaque année au siège et en filiale. En 2023, le Business Ethics Day s'est tenu le 7 décembre et a eu pour thème la gestion des alertes éthiques au sein de la Compagnie. Un échange accessible aux collaborateurs a été organisé avec le directeur général Marketing & Services et membre du Comité exécutif. Un live Event sur cette thématique a été également organisé avec la présidente du Comité d'éthique, la Chief Compliance Officer et la directrice Droits humains.

En complément du Code de conduite, la Compagnie met à la disposition de ses collaborateurs et des parties prenantes un guide en matière de droits humains. Ce guide précise les comportements à adopter dans les activités et relations avec les parties prenantes. TotalEnergies dispose également d'un guide pratique sur la prise en compte du fait religieux en son sein. Ces guides sont accessibles sur le site intranet et distribués lors des différentes formations et du Business Ethics Day.

En plus de la formation Ethique, obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs de la Compagnie, un plan de formation Droits humains élaboré en 2020 vise à promouvoir le développement d'une culture de respect des droits humains au sein de la Compagnie et à mieux maîtriser les risques associés, pour faire monter en compétence l'ensemble des collaborateurs afin qu'ils deviennent eux-mêmes, à long terme, des acteurs du changement. Ce plan cible comme populations prioritaires :

- les catégories les plus influentes (tels que *Country chairs*, Chefs de projet, *Asset managers* dans les pays et projets à risque élevés) ;
- les catégories les plus exposées aux risques de droits humains ou dont les actions peuvent avoir des impacts potentiellement négatifs sur les droits humains (telles que les gérants de stations-service au sein du secteur Marketing & Services ou des *Community Liaison Officers (CLO)* du secteur Exploration-Production).

Dans le cadre de ce plan, plusieurs formations ont été déployées en 2023.

À destination de populations cibles

Plus de 3 500 collaborateurs appartenant aux catégories prioritaires ont été formés en présentiel en 2023.

- Au sein du secteur Marketing & Services, 1 750 collaborateurs ont été formés. Ces collaborateurs comprennent des membres des Comités

ÉVALUATIONS

Les pratiques des entités de TotalEnergies en matière d'éthique et de droits humains sont régulièrement évaluées par des tiers indépendants et des experts qualifiés, en complément des audits et missions d'assistance réalisés par la direction Audit & Contrôle interne qui couvrent certaines thématiques en matière de droits humains.

Le choix des entités évaluées se base notamment sur le niveau de risque de non-respect des droits humains dans les pays, le nombre d'alertes reçues l'année précédente et la date de la dernière évaluation de la filiale. Ces évaluations permettent d'identifier les bonnes pratiques, de les partager au sein de l'entreprise et de recommander des axes d'amélioration. La connaissance et l'appropriation du Code de conduite sont testées et renforcées par des sessions de sensibilisation Éthique et droits humains. Les collaborateurs sont encouragés à remonter leurs préoccupations en matière d'éthique en toute confidentialité et à signaler les comportements potentiellement contraires aux principes du Code de conduite. Ces évaluations ont confirmé que les collaborateurs ont une bonne connaissance du Code de conduite.

Les évaluations en matière d'éthique et de droits humains font l'objet d'un suivi des plans d'action dans les 12 mois.

La société britannique GoodCorporation a ainsi évalué plus de 150 entités depuis 2002 au regard des principes et valeurs contenus dans le Code de conduite.

- de direction (Codir) ainsi que d'autres catégories prioritaires de collaborateurs (directeurs réseau, chefs de secteur et gérants des stations-service) au sein des filiales en particulier en Afrique du Sud et en Égypte mais également en Côte d'Ivoire, au Cameroun, en République dominicaine, au Liban, en Jordanie et au Mozambique.
- Au sein du secteur Exploration-Production, près de 400 collaborateurs ont été formés au respect des droits humains, dont des membres des Comités de direction dans les filiales situées au Mozambique, au Liban ainsi qu'au Brésil.
- Au sein des secteurs Integrated Power et Integrated LNG, plus de 800 collaborateurs ont été formés au respect des droits humains, en France (sites de Saft Groupe et Total Eren) et au Brésil (Casa dos Ventos).
- Au sein du secteur Raffinage-Chimie, plus de 450 collaborateurs ont été formés au respect des droits humains parmi lesquels les membres du Comité de direction du secteur et certaines populations prioritaires sur les sites d'Hutchinson au Vietnam, Brésil ainsi qu'en Inde.

Enfin, en France, plus de 70 collaborateurs de l'ensemble des secteurs d'activité de TotalEnergies ont participé à deux ateliers organisés en partenariat avec *Shift*, portant sur la gestion de communication de crise concernant les droits humains. Ces collaborateurs comprennent des membres des équipes communication et du réseau droits humains de la Compagnie.

La formation à l'éthique et aux droits humains a été suivie par une vingtaine de nouveaux cadres dirigeants en 2023.

À destination de l'ensemble des collaborateurs

Le module de formation en ligne sur les droits humains sur le lieu de travail avec un focus sur le respect des conventions fondamentales de l'OIT, accessible à tous les collaborateurs depuis 2019 et obligatoire pour tous les cadres, a continué à être déployé dans les pays où TotalEnergies est présente. Il est disponible en 5 langues et plus de 69 000 collaborateurs l'ont suivi à fin 2023.

Par ailleurs, des représentants du département Droits humains participent régulièrement à des événements extérieurs avec d'autres entreprises et acteurs institutionnels pour partager les expériences et bonnes pratiques dans ce domaine.

En 2023, quatre évaluations Éthique et droits humains ont été effectuées. Elles ont concerné 4 filiales totalisant environ 1 800 collaborateurs (au Vietnam, au Maroc, en Afrique du Sud et en République du Congo). Ces évaluations ont confirmé que le Code de conduite est bien intégré par les filiales.

Le suivi du plan d'action mis en place à la suite des évaluations en 2022 au sein des filiales au Mexique, Inde et Argentine a été également effectué en 2023. Il est prévu d'effectuer le suivi du plan d'action de la filiale du secteur Exploration-Production au Qatar et de la filiale de Saft Groupe en Inde en 2024.

Par ailleurs, TotalEnergies Global Procurement (TGP) déploie un processus complet d'engagement et d'évaluation des fournisseurs (se reporter au point 5.10) qui intègre une dimension éthique et droits humains. Un dispositif d'évaluation des fournisseurs par un tiers expert a également été mis en place sur des critères de respect des droits humains.

Des évaluations spécifiques comprenant des aspects droits humains, au sein de certaines entités peuvent avoir également lieu. À titre d'exemple, en 2023, un représentant du département droits humains a participé à un audit mené par les équipes Vetting de l'activité Trading & Shipping, au siège de l'armateur d'Amico Società di Navigazione à Rome, afin de s'assurer que les pratiques à bord de leurs navires ainsi que les standards de ce dernier en matière de respect des droits humains, sont conformes aux standards de TotalEnergies.

Des études d'impact spécifiques sur les droits humains, en complément des études d'impact environnemental et sociétal, peuvent être également réalisées dans des contextes sensibles ou de conflits, avec l'aide d'experts indépendants. Par exemple, concernant le projet Mozambique LNG (26,5%, opérateur), TotalEnergies, au nom des partenaires du projet, a confié fin 2022, à M. Jean-Christophe Rufin, expert reconnu dans le domaine de l'action humanitaire et des droits humains, une mission indépendante d'évaluation de la situation humanitaire dans le Cabo Delgado où se situe le projet. Publié le 23 mai 2023 sur le site internet de la Compagnie, son rapport souligne la qualité d'exécution des actions entreprises par Mozambique LNG et leur impact positif sur les conditions de vie des populations locales et formule des recommandations pour améliorer les actions de Mozambique LNG sur le terrain. Concernant les populations affectées par le développement du

site industriel d'Afungi, l'auteur du rapport recommande plusieurs pistes d'amélioration pour finaliser dans les meilleures conditions la mise en œuvre du plan de réinstallation et assurer l'indemnisation des personnes affectées conformément aux meilleures pratiques. Un plan d'action a été mis en place à la suite de ces recommandations.

De même, en Ouganda et en Tanzanie, il a été confié en janvier 2024 à M. Lionel Zinsou, personnalité reconnue pour son expertise en matière de développement économique de l'Afrique, une mission d'évaluation du programme d'acquisitions foncières mené dans ces pays dans le cadre des projets Tilenga et EACOP (East African Crude Oil Pipeline), ainsi que des actions de développement socio-économique accompagnant ce programme. Le rapport de cette mission devrait être rendu d'ici avril 2024 et ses conclusions seront partagées avec les partenaires des projets Tilenga et EACOP.

5.7.1 Respect des droits humains sur le lieu de travail

L'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination, les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres, ainsi que la sécurité font partie des principes du Code de conduite et sont expliqués dans le Guide des Droits de l'Homme de TotalEnergies, ainsi que dans le Document d'Information sur les Droits de l'Homme.

L'engagement de TotalEnergies en matière de respect des droits humains sur le lieu de travail s'est illustré notamment par la signature de divers accords, comme celui conclu en 2015 pour une durée de quatre ans avec IndustriALL Global Union⁽¹⁾, relatif à la promotion des droits humains au travail, la diversité, la santé, la sécurité au travail et la participation des salariés et de leurs représentants au dialogue social. Cet accord fondateur d'engagements sociaux mondiaux continue d'être appliqué.

DANS SES ACTIVITÉS

TotalEnergies est attentive aux conditions de travail de ses collaborateurs qui sont encadrées par la politique des Ressources humaines de la Compagnie et des normes de santé et de sécurité au travail visant à promouvoir des conditions de travail équitables et sûres (se reporter aux points 5.3 et 5.6).

TotalEnergies promeut une culture d'entreprise inclusive visant à permettre à chacun de développer son potentiel. Elle exclut toute discrimination liée aux origines, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au handicap, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

La Compagnie développe depuis plusieurs années une politique de non-discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap, centrée sur les problématiques d'insertion au travail. Elle se traduit par des pratiques de recrutement dédiées et une promotion de la diversité et des

TotalEnergies a initié en 2021 une démarche visant à évaluer les éventuels écarts entre la rémunération directe et le **salaires décent**⁽²⁾ sur l'ensemble de ses filiales⁽³⁾. Les résultats des études menées montrent que, depuis 2022, la Compagnie a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé puisque 100% des collaborateurs bénéficient d'une rémunération directe au moins égale au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle ils travaillent.

La formation en ligne « Les Droits humains sur le lieu de travail » permet également de sensibiliser les collaborateurs au respect de ces droits et à la politique de tolérance zéro de la Compagnie concernant le travail forcé et le travail des enfants.

atouts qu'elle représente pour la Compagnie. Ces sujets sont coordonnés pour l'ensemble de la Compagnie par la Mission Handicap au sein de la direction People & Social Engagement.

En France, TotalEnergies est signataire de la charte d'engagement LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres) depuis 2014. Élaborée par l'association *L'Autre Cercle*, elle fixe un cadre permettant de lutter contre les discriminations liées à l'orientation ou l'identité sexuelle dans le monde du travail en France. Pour réaffirmer son engagement en faveur de l'inclusion, TotalEnergies a signé à nouveau cette Charte en 2023. Des actions de sensibilisation sur les thématiques de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre ont été menées auprès des collaborateurs. Un e-learning « LGBTQIA+ : inclusion au travail » est mis à disposition des salariés sur la plateforme de formation. En 2023, une conférence a été organisée sur ce thème au niveau mondial.

Engagement dans la lutte contre toute sorte de discrimination basée sur le genre et/ou l'orientation sexuelle

Afin de renforcer l'engagement de la Compagnie dans la lutte contre toute sorte de discrimination basée sur le genre et l'orientation sexuelle sur le lieu de travail, le département Droits humains et la direction des Ressources humaines ont organisé en mai 2023 une conférence sur l'inclusion des personnes LGBTQIA+ sur le lieu de travail. Plusieurs cadres dirigeants d'entreprises du CAC 40 ont été invités pour venir partager leur expérience et bonnes pratiques sur ce sujet au sein de leurs entreprises. L'objectif principal de cette conférence était de rendre le sujet visible et de libérer la parole. Plusieurs centaines de collaborateurs ont participé à cet événement, à la fois en présentiel au siège mais aussi en ligne un peu partout dans le monde.

Le 16 mai 2023, lors de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, le Président-directeur général de TotalEnergies a rappelé l'attachement de la Compagnie au respect de l'autre et au principe de non-discrimination, principes consacrés et protégés dans le Code de conduite de TotalEnergies.

TotalEnergies a publié en 2017 un Guide pratique sur la prise en compte du fait religieux dans la Compagnie qui a pour vocation d'apporter des solutions pratiques aux questions soulevées par les collaborateurs et les managers de la Compagnie partout dans le monde. Il repose sur les retours d'expérience des secteurs d'activité dans différents pays et

encourage le dialogue, le respect et l'écoute pour trouver des solutions adaptées au contexte local. De nombreux experts internes et externes ont contribué à sa rédaction, dont des représentants de diverses communautés religieuses. Ce guide existe en 10 langues et est disponible sur le site intranet.

(1) Fédération syndicale internationale représentant plus de 50 millions de salariés des secteurs énergétiques, minier, manufacturier et industriel dans 140 pays.

(2) TotalEnergies s'appuie sur la base mondiale fournie par Fairwage Network qui évalue le salaire décent pour un pays ou une région donnée, en fonction de la taille type d'une famille (nombre d'enfants) et du nombre moyen de travailleurs (entre un et deux par foyer).

(3) S'applique au périmètre de gestion c'est-à-dire dans toutes les filiales contrôlées à plus de 50%.

Par ailleurs, le secteur Marketing & Services réalise notamment des sensibilisations et des états des lieux en matière de droits humains au travail, notamment dans le réseau de stations-service. Entre 2022 et 2023, près de 80 stations-service réparties dans 8 filiales (République Démocratique du Congo, Tanzanie, Cambodge, Zimbabwe, Jamaïque, Côte d'Ivoire, Cameroun, République dominicaine) ont fait l'objet d'états des lieux sur le respect des droits humains au travail, menés par une société spécialisée. Des sensibilisations, recommandations et des plans d'action ont été formulés au terme de chaque état des lieux. Par ailleurs, en 2023, des autoévaluations en ligne ont été adressées aux membres des Comités de direction des filiales leur permettant de mieux identifier les enjeux de droits humains au travail. Enfin, le Marketing & Services a continué en 2023 le déploiement des clauses relatives au respect des droits humains et des clauses VPSHR notamment dans les contrats avec les gérants de stations-service.

DANS LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Les Principes fondamentaux dans les achats (PFA) définissent les engagements attendus des fournisseurs dans plusieurs domaines, dont celui des droits humains au travail et de la sécurité. Une directive Compagnie rappelle l'obligation d'annexer les PFA ou de les transposer dans les processus de sélection et dans les contrats conclus avec ses fournisseurs de biens et de services.

La prévention des risques liés aux conditions de travail, en particulier s'agissant du travail forcé et du travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement, est un enjeu majeur et un engagement de la Compagnie. Dans ce contexte, TotalEnergies déploie un programme d'engagement et d'évaluation de ses fournisseurs prioritaires dans ces domaines.

La Compagnie évalue ses fournisseurs en matière de respect des droits humains au travail via des audits sur site réalisés par un tiers indépendant (se reporter au point 5.10). La Compagnie s'est fixé pour objectif d'évaluer ses 1 300 fournisseurs prioritaires d'ici fin 2025 sur leur performance en matière de développement durable (droits humains et

Au-delà du système de *reporting* et de contrôle interne de la Compagnie, chaque année, les conditions de travail des collaborateurs de certaines filiales identifiées sur la base d'une analyse multicritère, sont évaluées par GoodCorporation, tiers indépendant, dans le cadre des évaluations Éthique et droits humains.

Dans les joint ventures non opérés par la Compagnie, conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (UNGP), TotalEnergies encourage ses partenaires à respecter les droits humains et les normes internationales les plus élevées dans ce domaine, non seulement en incluant des clauses relatives aux droits humains dans les contrats mais aussi en sensibilisant ses représentants dans les joint ventures et le personnel clé (par exemple les gestionnaires d'actifs) au respect de cette thématique.

conditions de travail, environnement et climat) via des évaluations couvrant l'ensemble de ces aspects. Parmi ces 1 300 fournisseurs prioritaires, 500 sont ceux avec lesquels TotalEnergies réalise environ 50% de ses dépenses d'achats de biens et services et 800 sont identifiés comme étant les plus à risque en matière de droits humains et/ou d'environnement au regard de leur secteur d'activité et des pays dans lesquels ils opèrent.

La Compagnie s'était donné pour objectif d'évaluer 300 fournisseurs via ces audits sur site en 2023 et cet objectif a été atteint. Au total, 740 fournisseurs prioritaires ont été audités depuis 2016. Ces audits ont concerné 230 000 travailleurs de fournisseurs dans plus de 86 pays. Parmi les 740 fournisseurs audités depuis 2016, 171 ont donné lieu à des améliorations vérifiées impactant positivement près de 60 000 travailleurs concernant le droit au jour de congé hebdomadaire, l'accès à l'eau potable sur site et la rémunération des heures supplémentaires

5.7.2 Respect des droits humains des communautés locales

Les activités opérationnelles de TotalEnergies peuvent avoir des incidences sur les droits humains des communautés locales, en particulier lorsque TotalEnergies obtient un accès temporaire ou permanent à la terre pour ses projets, susceptible d'impliquer le déplacement des lieux d'habitation et/ou des activités économiques et la réinstallation de ces populations. Par ailleurs, les émissions de bruit, poussières et autres impacts potentiels peuvent également avoir des conséquences sur les moyens de subsistance des communautés locales riveraines. Ainsi, la question de l'accès à la terre des communautés locales et leur droit à la santé et à un niveau de vie suffisant sont deux sujets saillants pour TotalEnergies.

Dans le respect des standards internationaux relatifs aux droits humains, TotalEnergies attend de ses entités qu'elles dialoguent régulièrement avec leurs parties prenantes et qu'elles s'assurent que leurs activités

n'ont pas de conséquences négatives sur les communautés locales ou, le cas échéant, qu'elles les limitent, les maîtrisent et y remédient.

Les réponses apportées aux attentes des communautés locales sont coordonnées par les équipes sociétales qui travaillent en étroite collaboration avec le département Droits humains, les équipes juridiques, de la sécurité et de l'environnement.

Dans le cadre de ses activités, TotalEnergies promeut le dialogue et les échanges avec les défenseurs des droits humains qui sont définis par la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme.

En 2023, TotalEnergies a également fait face à plusieurs situations sensibles en matière de respect de droits humains dans des pays où la Compagnie opère.

Accord de consentement préalable, libre et éclairé (*Free Prior and Informed Consent - FPIC*) des peuples autochtones de Tanzanie

East African Crude Oil Pipeline (EACOP) Ltd est une société constituée pour construire et exploiter un oléoduc transfrontalier qui transportera le pétrole des champs de Tilenga et de Kingfisher à Kabaale dans le district de Hoima en Ouganda, jusqu'au port de Tanga en Tanzanie. TotalEnergies est actionnaire d'EACOP. L'engagement des parties prenantes est une activité clé pour ce projet et des réunions trimestrielles sont organisées par les équipes dédiées en Ouganda et en Tanzanie. Ces réunions se tiennent dans les districts traversés par l'oléoduc afin de recueillir les réactions/questions des communautés et des autorités locales concernant les activités d'EACOP.

EACOP donne la priorité au respect des droits des groupes ethniques vulnérables s'identifiant eux-mêmes comme des peuples autochtones affectés par le projet – les Maasai, Akie, Barabaig et Taturu – y compris le droit au consentement préalable, libre et éclairé lorsqu'il est applicable en vertu des normes de performance de l'IFC (International Finance Corporation), et travaille de manière proactive dans ce sens. Dans ce contexte, les chefs traditionnels de ces groupes ethniques vulnérables et EACOP ont formalisé leur accord pour ce projet en signant le *EACOP Plan for Vulnerable Ethnic Groups self-identifying as Indigenous Peoples*. EACOP a également signé un accord avec les chefs des communautés Akie, le premier de ce type en Tanzanie, en juillet 2022. Un autre accord a été signé avec la communauté Taturu en mars 2023. Un dernier accord de ce type a été signé avec la communauté Barabaig en janvier 2024.

Mozambique LNG : notre engagement continu auprès de nos parties prenantes

Depuis 2022, concernant la promotion du respect des droits humains dans le cadre du projet Mozambique LNG l'accent a été mis sur la sensibilisation et la formation du personnel des équipes du projet et sur le renforcement du dialogue avec les différentes parties prenantes dans le pays.

Dans ce cadre, en 2023, plus de 150 personnes comprenant des représentants de la société civile, ainsi que des employés de TotalEnergies et ceux des contractants en lien avec les activités socio-économiques du projet, ont participé aux sessions de sensibilisation déployées à Maputo et dans la province de Cabo Delgado (à Pemba et sur le site d'Afungi). Des ateliers de sensibilisation et de promotion du dialogue et d'échange de bonnes pratiques avec des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile (ONG) et des organisations internationales (ONU) ont été également organisés lors de ces sessions.

5.7.3 Respect des droits humains dans les activités de sûreté

Dans certaines situations, l'intervention des forces de sûreté gouvernementales ou de sociétés privées de sûreté peut s'avérer nécessaire pour protéger le personnel et les installations des entités de TotalEnergies. Afin de prévenir le risque d'usage disproportionné de la force, TotalEnergies s'engage à mettre en œuvre les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'Homme (VPSHR – *Voluntary Principles on Security and Human Rights*) lancés par des États, ONG et entreprises du secteur extractif.

TotalEnergies est membre de cette initiative depuis 2012. Dans ce cadre, la Compagnie publie un rapport annuel qui expose les défis, les enseignements et les bonnes pratiques en matière de sûreté et droits humains, et le cas échéant, fait état d'incidents liés aux activités de la Compagnie. Ce rapport est disponible sur le site de l'Initiative VPSHR et sur le site internet de TotalEnergies.

Une règle Compagnie est entrée en vigueur en 2019 pour encadrer les exigences de la Compagnie dans la mise en œuvre des VPSHR. Cette règle est accompagnée d'un guide de mise en œuvre des VPSHR publié fin 2020, qui vise à fournir des conseils pratiques aux entités opérationnelles. Les outils d'autoévaluation et d'analyse des risques dans ce domaine ont été révisés en 2022 afin de les rendre plus adaptables au contexte local. En 2023, ces outils ont été déployés auprès des filiales de 98 pays.

Lorsque des forces de sûreté gouvernementales sont déployées pour assurer la protection du personnel et des installations de la Compagnie, un dialogue est maintenu avec les représentants d'autorités nationales ou régionales afin de les sensibiliser au respect des VPSHR et de les encourager à signer avec la Compagnie des protocoles d'accord conformes à ces principes.

La Compagnie promeut ces principes et les exigences VPSHR auprès des sociétés privées de sûreté contractées dans le cadre de ses activités. Ces sociétés les intègrent par exemple au travers de la formation du personnel de sûreté aux principes des VPSHR.

TotalEnergies organise régulièrement des sessions de formation et des actions de sensibilisation aux VPSHR à destination de ses collaborateurs, notamment pour les inciter à signaler tout incident lié à ces principes. Un travail spécifique de sensibilisation à leur respect et à leur déploiement dans les entités considérées le plus à risque est mené annuellement. La contribution des filiales lors de la campagne annuelle dite « Campagne ADRA » (*Auto-Diagnostic and Risk-Assessment*) permet aux équipes VPSHR de la direction Sûreté de les assister dans le cadre d'actions d'amélioration tout au long de l'année.

En 2022, ce travail de sensibilisation a amené les référents VPSHR à poursuivre la révision du contenu des formations afin de le rendre plus accessible et adapté aux évolutions et enjeux liés aux droits humains et à la sûreté. Cette amélioration se manifeste notamment par la mise en place d'un nouveau module de formation en ligne à destination des *Country Security Officers*, qui assistent les *Country Chairs* dans leur fonction de responsable de la sûreté de la Compagnie dans les pays et qui sont les correspondants de la direction Sûreté de la Compagnie, chargés, entre autres, de mettre en œuvre les VPSHR.

En 2023, plusieurs missions de terrain ont été conduites par la direction Sûreté :

- au Kenya, au sein du secteur d'activité Marketing & Services, en juin 2023. À cette occasion, des sessions de formation VPSHR ont été dispensées auprès de plus de 300 personnes rassemblant des membres du comité de direction, des gérants de stations-service, des responsables territoriaux ainsi que le personnel de différentes sociétés privées de sûreté. Les sessions ont intégré des mises en situation afin de bien identifier la conduite à adopter en cas d'incident de nature VPSHR. Par ailleurs, pour une compréhension optimale des affiches qui sont réalisées dans le cadre de ces actions, les messages ciblés sont affichés à la fois en anglais et en swahili. Les problématiques liées au genre dans le cadre des opérations de sûreté ont également fait l'objet d'un module dans les sessions de formation proposées ;
- en Ouganda, une mission de sensibilisation et de formation aux risques VPSHR auprès de plus de 300 personnes a été menée en septembre 2023 à Entebbe, Kampala, et sur plusieurs sites opérationnels de la Compagnie. Cette mission a permis de renforcer la promotion des VPSHR déjà réalisée par les équipes locales auprès du personnel de différentes sociétés privées de sûreté, notamment une école de formation, ainsi qu'auprès des différentes forces de sûreté gouvernementales. Les sessions ont porté principalement sur les normes internationales en matière de respect des droits humains dans les opérations de sûreté, l'approche sensible au genre et aux groupes vulnérables, l'usage de la force ainsi que la gestion et le rapport d'incident VPSHR ;
- au Nigéria, plus de 300 personnes ont participé à des formations organisées en octobre 2023. Celles-ci étaient principalement destinées aux forces de sûreté gouvernementales, aux sociétés privées de sûreté ainsi qu'aux équipes locales à travers des sessions de formation de formateurs (« Train-the-Trainers »). Ces sessions ont également intégré un module sur l'approche sensible au genre et aux populations vulnérables dans le cadre des opérations de sûreté.

5.8 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale



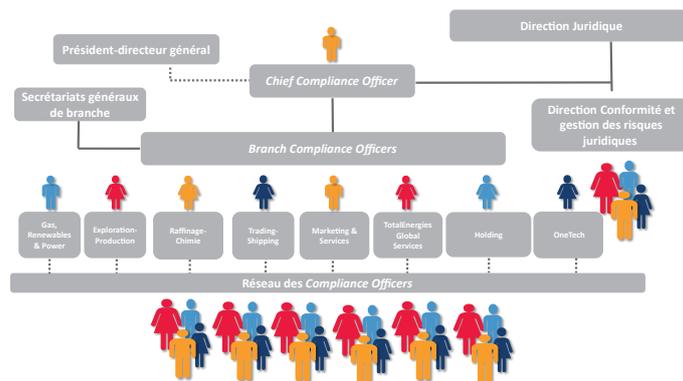
5.8.1 Lutte contre la corruption

TotalEnergies est un acteur majeur du secteur de l'énergie, secteur où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, la Compagnie est présente dans environ 120 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Consciente que, de ce fait, elle se trouve exposée de manière élevée au risque de corruption, TotalEnergies applique en ce domaine un principe de tolérance zéro.

Pour prévenir les risques de corruption, TotalEnergies met en œuvre et déploie en son sein un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités de la Compagnie. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.

La mobilisation de l'ensemble de la Compagnie et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013. En juin 2022, la Compagnie a reçu le rapport définitif établi par l'Agence Française Anti-corruption (AFA) à la suite du contrôle initié par celle-ci fin 2020. Ce rapport, qui a conforté pour la Compagnie la qualité d'ensemble du programme de la Compagnie et sa maturité, a également fait part de recommandations en vue de son amélioration. La Compagnie a arrêté un plan d'action dédié pour répondre aux recommandations de l'AFA, dont le déploiement a été finalisé en 2023. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un processus de suivi et de contrôle continu.

Ce programme de conformité est élaboré par une organisation dédiée au niveau de la Compagnie et des secteurs à savoir, respectivement : la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques, dirigée par la Chief Compliance Officer, et les Branch Compliance Officers. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial d'environ 370 Compliance Officers chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de *reporting* dédiée.



Le programme de conformité anticorruption de TotalEnergies s'articule essentiellement autour des sept piliers suivants : l'engagement des instances dirigeantes ou « tone at the top », l'évaluation des risques, l'adoption de normes internes, la sensibilisation et la formation des

collaborateurs, la remontée d'informations incluant des canaux d'alerte, les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du programme, et l'imposition de sanctions disciplinaires en cas de manquement.

5.8.1.1 Engagement des instances dirigeantes

L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption, clairement rappelé dans le Code de conduite de la Compagnie. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général sur ce sujet et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du Business Ethics Day à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La neuvième édition intervenue en décembre 2023 a été consacrée au *speaking* et à la présentation des modalités de traitement des alertes. Une intervention en ligne du Directeur général du secteur Marketing & Services a été effectuée ainsi qu'une table ronde organisée avec la Présidente du Comité d'éthique, la Chief Compliance Officer de la Compagnie et la

directrice du département Droits humains. Cette journée a été précédée d'une campagne d'affichage visant à rappeler l'importance de ce dispositif et de son utilisation par les collaborateurs de la Compagnie.

L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TotalEnergies à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TotalEnergies a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative (PACI)*⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TotalEnergies SE est devenu membre du Conseil du PACI en 2018, puis co-président de l'initiative fin 2019. TotalEnergies adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002.

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.

(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

5.8.1.2 Évaluation des risques

Pour adapter régulièrement le programme de conformité aux risques auxquels TotalEnergies est exposée, ceux-ci doivent être identifiés et évalués. Au-delà de la cartographie des risques de la Compagnie qui traite notamment du risque de corruption, une cartographie spécifique au risque de corruption est réalisée selon une méthodologie formalisée par une règle adoptée début 2020.

Cette règle prévoit une cartographie réalisée à deux niveaux : celui des entités sous la coordination du Compliance Officer et celui des secteurs d'activité sous la coordination des *Branch Compliance Officers*. À ce dernier niveau, l'évaluation doit notamment porter sur les principaux types de risques (achats, ventes, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, ressources humaines, représentants traitant avec agent public, fusions-acquisitions, joint ventures, dons et sponsoring, trafic d'influence). L'objectif de cette analyse à deux niveaux est d'établir des plans d'action adaptés aux risques identifiés et aux réalités du terrain. En outre, notamment à l'occasion de l'évaluation des risques de corruption, des outils sont mis à disposition des collaborateurs pour faciliter l'identification de ces risques et l'établissement des cartographies en

5.8.1.3 Normes internes

Élément essentiel du référentiel de la Compagnie, le Code de conduite précise les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Il interdit la corruption, y compris le trafic d'influence, et prône la tolérance zéro en la matière. Il a été enrichi en 2022 d'exemples encore plus spécifiques de risques de corruption auxquels les collaborateurs de la Compagnie peuvent être exposés.

Un *corpus* de normes internes en matière d'anticorruption régulièrement mises à jour complète le Code de conduite. Cet ensemble s'applique à toutes les sociétés contrôlées par la Compagnie dans le respect de leurs règles de décision respectives et sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables localement. La directive Conformité anticorruption rappelle les grands principes et organise le déploiement du programme anticorruption. Elle traite notamment de l'engagement, de la formation et de la sensibilisation, de la comptabilité et des écritures comptables, du dispositif d'évaluation et des mécanismes d'alerte. Cette directive est déclinée dans des règles qui traitent de sujets plus spécifiques afin de prévenir les différents risques identifiés.

En matière de *due diligence* anticorruption, le déploiement de l'outil informatique de préqualification des fournisseurs, qui intègre le processus de *due diligence* résultant de la règle unique adoptée en 2020, se poursuit. Un outil complémentaire a été mis en place en 2023 afin de renforcer le processus d'évaluation des fournisseurs. La *due diligence* repose sur le recueil d'informations, l'identification des risques éventuels de corruption et l'adoption de mesures de traitement appropriées. Elle est effectuée par l'opérationnel concerné, avec l'aide de son Compliance Officer qui peut faire appel à son Branch Compliance Officer. Une

5.8.1.4 Sensibilisation et formation

Des actions de sensibilisation sont menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée à l'anticorruption sur l'intranet de TotalEnergies met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les normes ou des guides comme le livret Prévention et lutte contre la corruption. Une nouvelle campagne d'affichage relayant les messages clés dans les domaines à risques (tels que les cadeaux et invitations, les contrôles comptables et l'évaluation des tiers) a été organisée en 2022.

Forte des formations en ligne sur l'anticorruption déployées dès 2011 (saison 1), puis en 2015 (saison 2), et qui ont permis, à fin 2022, la formation de plus de 82 000 collaborateurs, la Compagnie a lancé mi-2022 une nouvelle formation en ligne (saison 3). Obligatoire pour les populations-cibles (soit 37 000 collaborateurs environ), elle a remplacé les deux saisons précédentes. Cette nouvelle formation présente la particularité de reposer sur l'attribution d'un profil propre à chaque apprenant (de débutant à expert), déterminé au regard de ses réponses aux questions posées en introduction de la formation. Ce profil spécifique à chaque apprenant permet ensuite de lui faire suivre les modules les plus adaptés à ses besoins.

déoulant, tels que le Guide typologique des risques de corruption et le Guide méthodologique pour la réalisation de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence publié pour ce dernier fin 2022. Pour maîtriser les risques identifiés à l'occasion de l'établissement des cartographies des risques, des mesures sont ensuite mises en place et des règles spécifiques régulièrement adoptées et intégrées au référentiel de la Compagnie.

Conformément à la règle en place, la Chief Compliance Officer a présenté, pour la première fois en 2021, au TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC) une synthèse des cartographies réalisées au niveau des différents secteurs d'activité. Une présentation de cette même synthèse a été faite par la Chief Compliance Officer au Comité exécutif en octobre 2021. En application de cette même règle, l'ensemble des secteurs d'activité ont relancé cet exercice de cartographie à partir de fin 2022. En 2023, les cartographies des risques actuelles de l'ensemble des secteurs ont ainsi été revues. Une synthèse de ces cartographies a été présentée par la Chief Compliance Officer au TRMC en décembre 2023.

vigilance particulière est apportée aux représentants (agents ou autres) traitant avec des agents publics pour lesquels la règle interne applicable prévoit de manière spécifique la réalisation obligatoire d'une *due diligence* et le suivi par les opérationnels des relations contractuelles avec de tels tiers, ce qui peut inclure la vérification de factures, le contrôle de rapports d'activité ou la mise en œuvre d'audits. En outre, la Compagnie dispose d'une gouvernance interne permettant aux différents secteurs d'activités de gérer, de manière homogène et transverse, le cas particulier des tiers qui seraient rejetés après *due diligence*.

À la suite de l'adoption en 2020 d'une règle pour traiter de l'enregistrement et de la comptabilisation des dépenses couvertes par des règles de conformité anticorruption, deux guides en découlant ont été publiés à l'été 2021 à l'attention des métiers comptable et conformité.

D'autres normes traitent de domaines jugés à risques, tels que les cadeaux et invitations, qui doivent être déclarés et autorisés par la hiérarchie selon les seuils définis ; les conflits d'intérêts, qui doivent être déclarés à la hiérarchie et traités ; les mesures de prévention de la corruption adoptées par les joint ventures, ainsi que les processus en lien avec les ressources humaines comme le recrutement, qui ont donné lieu, fin 2023, à une nouvelle règle spécifique formalisant les exigences minimales pour la mise en œuvre des Programmes de conformité anticorruption par les fonctions relevant des ressources humaines.

De manière générale, les normes internes sont modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et législatives applicables à TotalEnergies.

Début 2022, le Comité exécutif a revu l'ensemble des formations en ligne disponibles notamment en matière de Conformité anticorruption et anti-fraude et déterminer pour chacune d'elles les fonctions jugées les plus exposées (comme les achats et les ressources humaines) au risque de corruption. Pour ces populations, des actions de formation plus ciblées sont dispensées, que ce soit par les équipes Conformité de la Compagnie et des secteurs ou par les Compliance Officers.

En 2023, des formations via des webinaires ont été dispensées aux populations des huit métiers ayant été identifiés par le Comité exécutif comme les plus exposés au risque de corruption. Il est prévu que ces formations, qui concernent environ 18 000 collaborateurs identifiés, s'échelonnent jusqu'à fin 2024.

Concernant le réseau Conformité anticorruption et anti-fraude, plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les Compliance Officers. Les Branch Compliance Officers bénéficient également chaque année de journées de formation sur des thèmes ciblés.

5.8.1.5 Remontée d'informations

La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de *reporting* annuel au titre duquel la Compagnie a déployé un nouvel outil interne dédié en 2022. Le *reporting* annuel est effectué par les Compliance Officers, revu par leur Branch Compliance Officer et transmis à la Chief Compliance Officer. Ce *reporting* permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, via des indicateurs chiffrés portant sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de *due diligences* réalisées.

Les données consolidées issues de ce *reporting*, qui reflètent les résultats des politiques mises en œuvre, sont présentées annuellement au Comité exécutif, ainsi qu'au Conseil d'administration via le Comité de gouvernance et d'éthique. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.

Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du *speak-up* et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière sur la règle adoptée fin 2020 qui est venue formaliser les modalités de recueil des alertes en matière d'intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence). Cette règle prévoit expressément qu'aucune sanction disciplinaire, ni aucune mesure de représailles, discriminatoire, directe ou indirecte, ne

peut être prise à l'encontre du lanceur d'alerte, dès lors que celle-ci est faite de bonne foi, et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction. Cette règle, associée à celle adoptée également en 2020 et révisée en 2023 par le Comité d'éthique en matière de recueil et traitement des signalements permet ainsi de couvrir l'ensemble des situations ou comportements susceptibles d'être contraires au Code de conduite de la Compagnie et de souligner le renforcement de la protection accordée aux lanceurs d'alerte.

À ce titre, en écho à ce Code, la règle adoptée fin 2020 par la Conformité anticorruption rappelle les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut ainsi contacter, selon ce qui lui paraît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les Compliance Officers ou Ethics Officers, ou le Comité d'éthique. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

Le Comité d'éthique peut être saisi via l'adresse électronique ethics@totalenergies.com, par les collaborateurs et les tiers. TotalEnergies ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.

5.8.1.6 Évaluation et contrôle

Le contrôle du dispositif anticorruption est en premier niveau assuré par les opérationnels, ainsi que leur hiérarchie directe et leur Compliance Officer, chargés de veiller au quotidien à la bonne application des règles. En deuxième niveau, des contrôles sont effectués par la fonction Conformité, avec notamment des missions d'évaluation appelées *compliance reviews* qui sont menées par une équipe dédiée au sein de la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques de TotalEnergies. Ces missions d'évaluation de deuxième niveau sont réalisées par une équipe interne rattachée à la Chief Compliance Officer, accompagnée par des avocats et des prestataires externes spécialisés en analyses de données financières et comptables. Chaque année, une vingtaine de ces missions sont effectuées sur les filiales jugées les plus exposées au risque de corruption sur une base multicritère (indice Transparency International, date de la dernière mission d'évaluation, incidents éventuels notamment). En outre, la direction Audit & Contrôle interne effectue un contrôle annuel sur pièces visant à s'assurer de la qualité du *reporting* effectué par les Compliance Officers, ainsi que des missions de

vérification de l'autoévaluation par les entités soumises à la réglementation Sarbanes-Oxley de leur cadre de contrôle interne. En troisième niveau, cette direction participe également au contrôle du dispositif anticorruption par des audits dénommés « mission d'assurance » notamment réalisés sur la base d'un référentiel intégrant la conformité. Les contrôles effectués dans ce cadre par la direction Audit & Contrôle interne sont sélectionnés sur la base des résultats de l'analyse de risques qu'elle effectue en amont de chaque mission. Les contrôles réalisés peuvent porter en particulier sur l'évaluation des tiers, la cartographie des risques de corruption ou le régime disciplinaire. L'ensemble de ce dispositif est décrit dans un guide sur le contrôle de la mise en œuvre du programme anticorruption publié fin 2020 qui requiert la mise en œuvre d'un « Plan de Contrôle Anti-Corruption » (PCAC) au sein de chaque secteur d'activité. Ce guide a été revu fin 2022 et publié début 2023 notamment pour compléter les exemples de tests pouvant être effectués au titre du PCAC.

5.8.1.7 Sanctions

En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application du Code de conduite et de la directive Conformité anticorruption, tout manquement aux normes anticorruption doit donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté de TotalEnergies en la matière est rappelée dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet. Cette fermeté, qui traduit l'engagement des instances dirigeantes, contribue, avec les autres piliers

décrits ci-dessus, à la robustesse du programme de conformité anticorruption. Ainsi, en 2023, la Compagnie a répertorié environ 200 incidents en matière d'intégrité (couvrant fraude - hors tentatives, corruption ou trafic d'influence) qui ont conduit, pour ceux avérés et lorsqu'un ou plusieurs collaborateurs de la Compagnie étaient concernés, au prononcé de près de 130 sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

5.8.2 Lutte contre l'évasion fiscale

Présente dans environ 120 pays, la Compagnie déploie ses activités dans un environnement en constante évolution et est exposée à un nombre important de réglementations fiscales complexes pouvant soulever des risques liés à leur articulation et leur interprétation.

Dans ce contexte, TotalEnergies a développé une approche fiscale responsable, qui s'appuie sur des principes d'action clairs et une gouvernance rigoureuse, exposés dans une déclaration de politique fiscale publique, accessible à tous sur le site internet de TotalEnergies.

Afin de permettre une meilleure compréhension par ses parties prenantes de sa situation fiscale et des impôts payés dans ses principaux pays d'activités, TotalEnergies publie sur son site internet un rapport de transparence fiscale suivant les recommandations du Global Reporting Initiative et du World Economic Forum.

Politique fiscale de la Compagnie

Les impôts versés par TotalEnergies représentent une part importante de la contribution économique de la Compagnie aux Etats dans lesquels elle opère.

Consciente de sa responsabilité vis-à-vis de ses pays hôtes, TotalEnergies s'engage à y acquitter sa juste part d'impôt, dans le respect des lois et traités en vigueur et en accord avec son Code de conduite.

La structure de nos investissements répond aux objectifs opérationnels de nos projets et au contexte réglementaire.

Le premier objectif de notre politique fiscale est d'assurer sécurité juridique et stabilité sur le long terme. À ce titre, nous considérons que les montages fiscaux agressifs et artificiels génèrent essentiellement des avantages économiques de court terme et ne sont pas compatibles avec une approche durable et de long terme.

Nous appliquons le principe de pleine concurrence pour la fixation des prix de nos transactions intragroupe et nous acquittons nos impôts sur les bénéfices dans les pays où nous créons de la valeur, selon les lois et règles fiscales applicables.

La Compagnie s'engage à ne pas créer de filiales dans des pays considérés comme des paradis fiscaux et à procéder au rapatriement ou à la liquidation des filiales existantes à chaque fois que c'est possible.

Les Etats hôtes peuvent prévoir des incitations fiscales afin de soutenir certains secteurs économiques, créer de l'emploi ou favoriser le développement économique local. TotalEnergies ne recourt à ces incitations que si elles ont un objet conforme à sa stratégie opérationnelle, portent sur des investissements dotés d'une substance économique réelle et respectent les conditions fixées par les Etats.

La Compagnie adopte une approche responsable dans la gestion et le contrôle de sa fiscalité, fondée sur une documentation et un contrôle interne rigoureux des processus fiscaux.

La gestion des risques fiscaux fait partie intégrante du processus global de gestion des risques au sein de la Compagnie. Dans ce cadre, le Directeur Fiscal, sous l'autorité du Directeur Financier, est en charge de la mise en œuvre de la politique fiscale et fait un rapport régulier au Comité d'Audit sur la situation fiscale de TotalEnergies. La fonction fiscale est constituée d'un réseau de fiscalistes qualifiés et formés, au niveau central, dans les secteurs d'activité et dans les entités.

La transparence est une composante essentielle dans la construction d'une relation de confiance avec nos parties prenantes. Engagée dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis sa création en 2003, TotalEnergies soutient pleinement les initiatives pour plus de transparence et de responsabilité fiscale. Nous encourageons les gouvernements à s'assurer que les obligations qu'ils imposent dans ce domaine soient cohérentes, coordonnées et proportionnées.

Nous nous efforçons de construire une relation de confiance durable, transparente et professionnelle avec les autorités fiscales des différents pays dans lesquels nous intervenons, ainsi qu'avec nos nombreuses autres parties prenantes. Ainsi, en France, pays de son siège social, TotalEnergies s'est engagée, dès son lancement, dans le Partenariat Fiscal pour plus de transparence, de dialogue et de confiance dans ses relations avec l'administration française.

Dans la conduite de ses activités de représentation d'intérêts dans le domaine fiscal, TotalEnergies met en œuvre les principes et les valeurs édictés par son Code de conduite et sa Directive applicable à la représentation d'intérêts, disponibles sur le site de la Compagnie, à savoir, notamment : lutter contre toute forme de corruption, refuser d'intervenir dans le financement et le fonctionnement de la vie politique des pays où la Compagnie est implantée, transmettre aux autorités des messages cohérents avec les positions et stratégies annoncées et être transparent sur ces messages, qu'ils soient positifs ou négatifs, notamment au regard du soutien de TotalEnergies aux objectifs de l'Accord de Paris relatif à la lutte contre le changement climatique.

TotalEnergies publie dans son Document d'Enregistrement Universel un rapport annuel sur les paiements de ses filiales du secteur extractif aux gouvernements, ainsi que la liste de ses filiales consolidées avec leur pays d'incorporation et d'activité. La Compagnie publie également un rapport de transparence fiscale, qui apporte des informations complémentaires sur les impôts et taxes payés dans ses principaux pays d'activités, afin de contribuer à une information plus complète de ses parties prenantes sur sa situation fiscale.

En cohérence avec son ambition de favoriser un environnement fiscal responsable et d'encourager les meilleures pratiques, la Compagnie soutient publiquement les Principes de Fiscalité Responsable de la B Team, organisation à but non lucratif regroupant des dirigeants d'entreprises et des membres de la société civile, promouvant un développement économique et social durable.

La présente politique fiscale est publiée dans le Document d'Enregistrement Universel de la Compagnie, après examen par le Comité d'audit et approbation par le Conseil d'Administration.

5.9 Création de valeur pour les territoires d'ancrage



Sur la base de ses valeurs et des principes formalisés dans son Code de conduite et sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité, TotalEnergies souhaite être un facteur de changement positif pour la société et contribuer à son développement par ses actions sociétales. À l'échelle nationale, les activités de la Compagnie sont créatrices de valeur dans les pays où elle opère, et TotalEnergies entend participer au développement d'opportunités économiques pour les territoires et les communautés. Au niveau local, les activités de la Compagnie peuvent être source d'opportunités pour les populations, mais également avoir un impact sur les conditions de vie des communautés locales et des riverains. En outre, la Compagnie s'engage en faveur de l'intérêt général afin d'agir sur des enjeux de société globaux.

Dans ce contexte, la Compagnie a identifié ses principaux risques et opportunités en matière de création et de partage de valeur :

- favoriser le développement économique des territoires où la Compagnie est présente ;
- gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités de la Compagnie ;
- s'engager en faveur d'initiatives citoyennes.

5.9.1 Favoriser le développement économique des territoires

RENFORCER LE RECOURS À L'EMPLOI LOCAL ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CRÉATION D'ENTREPRISES LOCALES DANS LES PAYS HÔTES

Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels la Compagnie opère (se reporter au point 5.6), TotalEnergies entend renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect de ses contraintes opérationnelles.

Pour les projets industriels présentés au Comex en fonction des seuils d'investissement, TotalEnergies se donne l'objectif de maximiser pour le pays hôte les emplois et la création de valeur locale, par les achats, la fabrication et le développement des capacités et des compétences locales. Les nouveaux projets dans les énergies renouvelables, notamment les projets d'éoliennes en mer, intègrent progressivement cette méthodologie afin de contribuer au développement de nouvelles filières industrielles et à l'emploi local.

La méthodologie prévoit une **analyse du contexte local** portant sur la réglementation, les attentes des parties prenantes et les capacités économiques et industrielles locales. A partir de cette analyse, en fonction des besoins du projet et des opérations futures, sont déterminées les capacités locales existantes, celles nécessitant un soutien de développement et celles non disponibles. L'analyse est complétée par des séances de travail avec les principaux fournisseurs pour recueillir leur point de vue sur la façon de mobiliser et développer le contenu local.

Cette démarche permet de définir une stratégie pour développer le contenu local pendant la phase de construction du projet et en opération. Pendant la phase de construction, la stratégie intègre des objectifs et des actions portant sur la formation professionnelle et le soutien aux entreprises locales. Pendant la phase de construction et en opération, les principaux fournisseurs et leurs sous-traitants sont sélectionnés s'ils souscrivent ou dépassent les objectifs de contenu local définis dans les appels d'offres. Afin de suivre l'atteinte des objectifs, les fournisseurs et leurs sous-traitants sont tenus de remettre un *reporting* précis de leurs réalisations (emploi, utilisation des sous-traitants locaux, investissements et initiatives en matière de développement des compétences et de soutien aux entreprises locales), qui sert de base au calcul d'impact : emplois et valeur locale créés.

Cette démarche a notamment été déployée pour les projets Tilenga en Ouganda et EACOP en Tanzanie.

Sur le projet Tilenga, la démarche de développement du contenu local devrait permettre :

- de créer environ 7 800 emplois directs locaux durant la phase de construction dont 60% de techniciens, 25% d'ouvriers, 15% de managers et ingénieurs, avec une stabilisation à environ 3 000 emplois directs durant la phase d'opération ;
- de créer environ 14 000 emplois indirects locaux durant la phase de construction, puis environ 5 000 durant la phase d'opération. Une part significative de ces emplois indirects devraient être créés dans la région du projet (Buliisa) ;
- de réaliser 1,1 million d'heures de formation par la Compagnie et ses contracteurs ;
- de dépenser environ 700 millions de dollars auprès des fournisseurs locaux durant la phase de construction, cette dépense devant générer jusqu'à 1,2 milliard de dollars de richesse économique nationale supplémentaire. En phase d'opération, le site devrait dépenser environ 60 millions de dollars par an auprès de ses fournisseurs ce qui devrait générer environ 100 millions de dollars de richesse économique nationale.

À fin 2023, les projets emploient plus de 1 200 Ougandais et de 3 200 Tanzaniens. Depuis leur démarrage, le cumul des heures travaillées par des nationaux (Ougandais et Tanzaniens) s'est élevé à 11,3 millions, soit 92% du total des heures travaillées sur ces projets.

Cette démarche est en cours de déploiement pour les projets Ratawi en Irak et PNG en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Depuis la validation du nouveau programme Achats Responsables en janvier 2022, la gestion du contenu local et le partage de la valeur avec les pays hôtes dans lesquels les projets de TotalEnergies sont développés est au cœur de la démarche Achats responsables de la Compagnie (se reporter au point 5.10). Dans ce cadre, une feuille de route du contenu local a été déployée et devrait permettre d'harmoniser et de renforcer les stratégies de contenu local des projets et des filiales de TotalEnergies.

ANCRES NOTRE STRATÉGIE DE TRANSITION AVEC LES ACTEURS DES TERRITOIRES ET AVEC UNE VOLONTÉ DE TRANSITION JUSTE

En France, TotalEnergies partage les ambitions de sa stratégie de transition avec ses parties prenantes publiques et privées locales, tisse des liens avec elles, nourrit un dialogue tourné vers les territoires, noue des partenariats avec les régions et les métropoles, s'intègre dans les territoires en participant à certaines instances régionales au plus près des décideurs des régions et accompagne sa transition en impliquant les secteurs de la Compagnie. L'enjeu est surtout de nouer un dialogue territorial sur les enjeux de l'énergie, du développement économique, du patrimoine et de l'insertion des jeunes.

Dans chaque région, depuis 2022, des *Think Tanks* permettent de dialoguer avec les parties prenantes sur les enjeux régionaux liés aux énergies et à la transition énergétique (acceptabilité des énergies renouvelables, compétences, sobriété, enjeux technologiques, choix énergétiques, transition juste...). Les réunions tenues en 2022 et 2023 ont permis de rassembler plus de 500 participants et de produire des pistes de recommandations et d'actions qui ont fait l'objet de publications par région et ont été partagées avec ses parties prenantes.

Plusieurs déclarations de coopération ont été signées avec des métropoles comme celles de Nice Côte d'Azur en 2021, de Toulouse en 2022 et avec la Région Grand Est en 2023 afin de partager les enjeux de ces territoires dans leur transition énergétique et leur développement économique. En 2023, deux conventions de partenariat ont aussi été signées avec Régions de France, l'association représentant toutes les régions françaises, et avec l'ACCD'OM, l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer. TotalEnergies a aussi noué un partenariat avec la FNSEA afin de collaborer pour la décarbonation du monde agricole.

Accompagner la reconversion des sites industriels de la Compagnie dans une volonté de transition juste et de support à la transition énergétique est un autre aspect de son ancrage responsable dans les territoires. Cette reconversion tient compte de l'évolution des marchés afin de redonner, sur le long terme, de la compétitivité aux sites industriels et s'inscrit dans la transition énergétique. Ainsi, les sous-traitants de ces sites sont accompagnés pour la mise en place de formation et le repositionnement des compétences de leurs employés notamment vers les nouveaux métiers de la transition énergétique. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent être accompagnés dans leurs projets personnels de création d'entreprise. Des projets portés par d'autres industriels peuvent être accompagnés et subventionnés afin de faciliter l'implantation de nouvelles unités industrielles. Une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation. TotalEnergies réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels elle opère avec une volonté de transition juste et de maintien d'un ancrage industriel fort et pérenne.

– Sur la plateforme industrielle de **Carling**, la CVDES relative à l'arrêt du second vapocraqueur a été clôturée en 2018 avec un engagement

final de 12 millions d'euros de subventions de TotalEnergies pour quatre projets industriels représentant 125 millions d'euros d'investissements et 143 emplois programmés.

- La reconversion de la raffinerie de **La Mède** s'est concrétisée avec notamment le démarrage en 2018 d'une centrale solaire de 8 MW et, en juillet 2019, de la bioraffinerie. La CVDES de La Mède a été clôturée en mars 2021 avec le soutien à 8 projets industriels et 3 démonstrateurs industriels représentant 300 emplois programmés.
- Sur la plateforme de **Lacq**, une antenne spécifique de TotalEnergies recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pau-Béarn, le groupement d'intérêt public Chemparc, la Communauté de communes de Lacq-Orthez, et Sobegi. L'unité de chimie verte portée par la société Alpha Chitin (investissement de 14 millions d'euros et 20 emplois créés pour la première phase) est opérationnelle. Fin 2021, le projet Caremag de recyclage de terres rares à partir d'aimants permanents présents dans les moteurs électriques et de séparation de terres rares lourdes a annoncé son implantation sur le bassin de Lacq. Caremag prévoit désormais d'investir 170 millions d'euros et de créer plus de 90 emplois. En 2023, la société Elyse Energy a confirmé sa décision d'implantation de son projet d'e-méthanol sur le bassin de Lacq et prévoit d'investir 400 millions d'euros et de créer 60 emplois. Les moyens coordonnés des acteurs du territoire, dont TotalEnergies, ont ainsi permis de lancer la création, sur le site, de nouvelles filières d'avenir liées à la transition énergétique.
- Sur la plateforme de **Grandpuits**, TotalEnergies accompagne le projet de conversion du site vers une plateforme « zéro pétrole » annoncé en septembre 2020 et représentant un investissement prévu de plus de 500 millions d'euros. La plateforme de Grandpuits comprendra quatre activités majeures : les carburants aériens durables, le biométhane, le recyclage mécanique et chimique de plastiques et la production d'électricité photovoltaïque ainsi que son stockage par batteries. La CVDES entre les pouvoirs publics et TotalEnergies dispose d'un budget de près de 5 millions d'euros dédié à l'accompagnement des bassins d'emplois de Grandpuits et de Gargenville et, en particulier, des sous-traitants et de l'accueil de nouveaux emplois industriels ainsi que le soutien économique des PME du territoire dans une volonté de transition juste.

Enfin, TotalEnergies soutient la création ou le maintien d'emplois pérennes en France en octroyant des prêts à des PME en particulier à celles portant des projets contribuant à la transition écologique et énergétique. De 2021 à 2023, des prêts ont été octroyés à 383 projets de PME pour un montant total de 14,7 millions d'euros et plus de 10 000 emplois soutenus.

5.9.2 Gérer les enjeux sociétaux en lien avec les activités de la Compagnie

5.9.2.1 Une démarche sociétale opérationnelle structurée

La Compagnie intègre les enjeux sociétaux dans la conduite de ses opérations via son référentiel One MAESTRO (se reporter au point 5.3). Accessibles en ligne à toutes les filiales de TotalEnergies, des guides et manuels, des tutoriels vidéo et une communauté de pratiques facilitent la mise en œuvre d'une démarche sociétale opérationnelle adaptée aux spécificités locales des territoires et des communautés. Les principales étapes de cette démarche sont :

- le dialogue et l'implication des parties prenantes locales ;
- l'analyse des enjeux et du contexte sociétal local ;
- l'élaboration d'une stratégie sociétale intégrée aux opérations ;
- la mise en œuvre et le suivi des actions et projets sociétaux ;
- la mise en œuvre d'un système de gestion des plaintes.

DIALOGUER ET IMPLIQUER LES PARTIES PRENANTES LOCALES

TotalEnergies promeut le dialogue avec les parties prenantes locales afin de développer avec elles des relations constructives et transparentes. Pour cela, le référentiel One MAESTRO de TotalEnergies prévoit que les filiales doivent engager un processus de dialogue structuré et régulier avec leurs parties prenantes pour les informer, les écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes. Il prévoit également que les filiales doivent rendre compte des actions d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts négatifs, puis mesurer la satisfaction des parties prenantes et identifier des axes de progrès. Consciente des spécificités des droits des Peuples autochtones et tribaux (convention n°169 de l'Organisation internationale du travail), TotalEnergies précise dans son référentiel les principes à adopter vis-à-vis de ces communautés. Elle encourage le recours à des experts pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités de ces Peuples, pour les consulter et pour contribuer à leur développement socio-économique. Cette approche s'inscrit également dans le respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Dans le secteur Raffinage-Chimie, les raffineries et sites pétrochimiques mettent la consultation de leurs parties prenantes au cœur de leur démarche d'amélioration continue et tous sont certifiés ISO14001. Des structures locales de dialogue, comme les *Community Advisory Panels* aux États-Unis ou des commissions locales spécifiques sur certaines plateformes européennes (conférence riveraine de Feyzin, instance riveraine de Donges ou réunion de riverains de La Mède) sont mises en place.

Le Marketing & Services a développé des outils d'engagement des parties prenantes adaptés à la diversité de ses métiers (sites industriels, activités commerciales, transport routier ou station-service) qui peuvent facilement être déclinés dans des contextes et territoires très variés.

Pour les projets du secteur Exploration-Production, la démarche de dialogue est initiée dès la phase d'exploration, même lorsque TotalEnergies n'a pas d'équipes permanentes présentes sur place. Chaque filiale ou projet développe un plan d'engagement avec ses parties prenantes décrivant un processus de dialogue transparent, le planning et les moyens pour assurer sa mise en œuvre. Dans la plupart des projets, un réseau d'agents de liaison avec les communautés (CLO – *Community Liaison Officers*) est déployé sur le terrain, pour informer et consulter les communautés riveraines, les autorités et autres acteurs locaux, avec une attention particulière portée sur les groupes vulnérables. Employés par TotalEnergies, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TotalEnergies et ses parties prenantes.

Dans le secteur Integrated Power, une démarche de consultation et concertation volontaire est mise en œuvre pour les nouveaux projets. Pour ce qui concerne les sites déjà en opération, des visites pédagogiques sont organisées avec les parties prenantes clés, comme les élus, des propriétaires exploitants agricoles et des étudiants des écoles des régions où les opérations sont installées.

À titre d'illustration, en 2023 :

- Secteur Integrated Power :
 - en France, TotalEnergies Renouvelables France réalise régulièrement des actions de concertation dans le cadre de ses projets. En novembre 2023, le parc de Rembercourt a remporté le trophée de la participation et de la concertation, événement organisé depuis 2016 par l'organisation « décider Ensemble » et la Gazette des Communes. Le parc éolien de Rembercourt de 36 MW a vu le jour grâce à une démarche d'information et de concertation étroite auprès des élus avec la réalisation d'une docu-fiction et d'un parcours pédagogique retraçant l'histoire du site et de la bataille ;
 - en Angola, où se développe le projet d'énergie solaire Quilemba (35 MW), un processus de consultation publique a été mené dans le cadre des études d'évaluation d'impact environnemental et social, ainsi que pour le plan d'action associé.
- Secteur Marketing & Services :
 - sur le continent africain, le Marketing & Services déploie la méthodologie SRM+ (*Stakeholder Relationship Management*) en l'adaptant aux spécificités du réseau de stations-service afin d'ancrer davantage TotalEnergies dans la vie de la communauté environnante. En s'appuyant sur les recommandations d'un panel de gérants et les attentes de leurs parties prenantes, des initiatives sont déployées sur l'ensemble des stations-service d'un pays, favorisant le développement économique des riverains : par exemple, soutien aux PME locales en référençant leurs produits dans les boutiques, recrutement local, actions de solidarité ;
 - en France, TotalEnergies Marketing France a testé la pertinence de sa démarche de développement durable en échangeant avec une quarantaine de parties prenantes clés pour identifier leurs attentes et capter leur avis sur les 12 axes de travail développés par la filiale.
- Secteur Exploration-Production :
 - en Argentine, dans le cadre du plan de dialogue pour le projet Offshore Fénix incluant une ferme éolienne en Terre de Feu, 31 réunions ont été menées pour expliquer le projet, l'étude d'impact et le planning des activités, incluant des visites de site, des ateliers et consultations (distanciels et publiques) pour obtenir le retour des parties prenantes ;
 - en Angola, l'équipe sociétale de la filiale Exploration-Production a conduit une cartographie des populations côtières et communautés de pêcheurs de la côte Nord, à l'aide d'experts externes. L'objectif de cette étude était d'initier un dialogue avec ces communautés qui peuvent être impactées par ses opérations pour les sensibiliser au risque de pêcher dans les zones de nos opérations. Un autre aspect était de recueillir des données socio-économiques pour comprendre leurs moyens de subsistance et l'impact lié aux restrictions d'accès à certaines zones maritimes ;
 - en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la filiale Exploration-Production maintient un dialogue intense avec plus de 2 595 réunions tenues en 2023, principalement avec les communautés et les autorités traditionnelles riveraines de ses opérations.
- Secteur Raffinage-Chimie :
 - en Belgique, la plateforme d'Anvers a déployé la méthodologie SRM+. Dans ce cadre, la plateforme d'Anvers a consulté 21 de ses principales parties prenantes locales : les autorités, les fournisseurs, les organisations professionnelles et la société civile. Les principales conclusions de cet exercice ont été partagées avec les parties prenantes de la plateforme et un plan d'action a été identifié autour de trois thématiques principales : fluidité de la relation avec les parties prenantes, information et communication et esprit d'initiative ;
 - en France, dans le cadre de sa transformation en une plateforme zéro pétrole, la plateforme de Grandpuits organise régulièrement des visites scolaires et universitaires. En 2023, 21 événements et 45 visites sur site ont été organisés. La plateforme a notamment accueilli en janvier, des étudiants de l'université de Delft (Pays-Bas), en avril des étudiants ingénieurs de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (Paris) et en novembre 3 classes de collégiens dans le cadre du Forum neutralité carbone organisé par la ville de Provins. Au programme de ces visites : échanges sur la transformation de la Compagnie et sa stratégie multi-énergies, et visite de la plateforme de Grandpuits symbole de cette transformation.

ANALYSE DES ENJEUX ET DU CONTEXTE SOCIÉTAL

L'évaluation des risques et enjeux sociétaux est un élément clé de l'évaluation de la faisabilité d'un projet. À ce titre, elle fait partie des critères de décisions d'investissement, d'acquisition ou de cession, des projets présentés au Comité risques de la Compagnie.

Lorsque la décision est prise de développer un projet industriel, cette évaluation est complétée par une **étude détaillée d'état initial** pour identifier, en amont, les parties prenantes potentiellement affectées, décrire le contexte local et évaluer les principaux enjeux (risques et opportunités) socio-économiques et culturels de la zone concernée. Une **étude d'impact sociétal** est ensuite menée afin d'évaluer et d'analyser les opportunités et les impacts directs, indirects ou cumulés, à court, moyen et long terme du

projet. En 2023, 61 de ces études ont été initiées ou réalisées. En phase d'opération, le référentiel One MAESTRO prévoit qu'une évaluation régulière du contexte et des enjeux sociétaux soit également réalisée par les filiales et mise à jour au moins tous les cinq ans.

En phase de développement de projet ou d'opération, l'analyse du contexte repose notamment sur la cartographie et la consultation des parties prenantes : autorités, communautés riveraines, acteurs économiques et société civile. L'analyse des risques sociétaux prend en compte la sensibilité de l'environnement socio-économique et la sévérité des impacts sociétaux liés aux activités, y compris sur les droits humains.

ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE SOCIÉTALE INTÉGRÉE AUX OPÉRATIONS

Les entités de TotalEnergies s'efforcent de construire une stratégie sociétale locale et un plan d'action en amont des opérations qui sont validés par le management et adaptés au contexte et aux enjeux locaux pour anticiper et éviter d'éventuels conflits avec les parties prenantes et en particulier avec les communautés riveraines.

La stratégie est définie selon les exigences de la règle de la Compagnie sur la gestion des parties prenantes et impacts locaux, notamment l'évaluation du risque sociétal, la mise en place d'un système de gestion de plaintes et le dialogue avec les parties prenantes.

La stratégie et le plan d'action sociétaux sont structurés autour de trois leviers :

- le dialogue permanent avec les parties prenantes, qui doit être adapté au contexte culturel local ;
- la gestion des impacts sociétaux négatifs liés aux activités de la Compagnie (éviter, réduire et compenser) ;
- le développement d'initiatives pour générer un impact positif sur les communautés locales des programmes de développement adaptés à leurs besoins.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS ET PROJETS SOCIÉTAUX

Les filiales opérationnelles de TotalEnergies sont en charge de la mise en œuvre la stratégie sociétale et d'en faire un suivi, avec l'appui des équipes sociétales rattachées à la direction HSE de TotalEnergies qui apportent aux filiales opérationnelles leur expertise pour la mise en œuvre du référentiel One MAESTRO. Le volet sociétal est compris dans le périmètre des audits One MAESTRO qui donnent lieu à des recommandations pour renforcer la maîtrise des opérations. Par ailleurs, les filiales doivent réaliser annuellement une autoévaluation de leur démarche sociétale et participent au *reporting* interne permettant de recenser les actions sociétales menées localement.

En termes de formation et sensibilisation, plusieurs activités destinées à sensibiliser les différentes entités aux enjeux et outils sociétaux sont déployées :

- au niveau de la Compagnie, des modules sur les enjeux sociétaux sont intégrés aux formations proposées par la direction HSE, tels que la formation *HSE for Managers* dont 10 sessions ont été délivrées en 2023 avec plus de 230 participants (se reporter au point 5.3.2) ou le Campus One HSE (quatre sessions de sensibilisation sur les indicateurs

sociétaux dispensées lors de l'édition 2023 du campus). Des sessions spécifiques destinées à approfondir un thème particulier sont également proposées à un public ciblé au sein de la Compagnie, comme le lancement de la campagne de *reporting* sociétal, l'acquisition de terres ou les solutions basées sur la nature (Nature Based Solutions) ;

- les secteurs d'activité organisent également des formations dédiées adaptées à leurs problématiques propres.
 - Ainsi, le Marketing & Services intègre un module sociétal à la formation MS HSE Fundamentals ciblant les nouveaux managers HSE. Près de 70 collaborateurs ont ainsi été formés en 2023.
 - À l'Integrated Power, quatre sessions de webinaires de sensibilisation sur la gestion des impacts sociétaux ont atteint plus de 370 participants.
 - À l'Exploration-Production, quatre sessions de formation en 2023 ont été suivies par une cinquantaine de personnes de neuf pays (Angola, Bolivie, Brésil, République du Congo, Danemark, France, Italie, Norvège et Ouganda).

GÉRER LES PLAINTES DES COMMUNAUTÉS RIVERAINES

Le référentiel One MAESTRO prévoit que les filiales opérationnelles⁽¹⁾ de la Compagnie doivent mettre en œuvre des procédures de gestion des plaintes alignées sur les Principes directeurs relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme des Nations unies. Elles offrent aux riverains et aux communautés locales un canal privilégié et facilement accessible, d'expression de leurs problèmes et réclamations et les associent à la recherche de solution. La Compagnie entend apporter à toutes les étapes du cycle de vie des actifs, depuis le développement d'un projet jusqu'à la cessation d'activité et le désinvestissement, des réponses

rapides et appropriées aux personnes ou organisations qui estiment avoir subi un dommage. Dans une démarche de progrès continu, l'analyse de l'ensemble des plaintes reçues permet d'améliorer la conduite des opérations. La gestion des plaintes fait partie du *reporting* sociétal de la Compagnie et des indicateurs de sa performance. Les filiales du périmètre de déploiement de One MAESTRO et ayant une activité opérationnelle en 2023 (se reporter au point 5.11.4 de ce chapitre) ont poursuivi la mise en place et l'amélioration de leur système de gestion des plaintes.

Indicateur sociétal	2023	2022	2021
Pourcentage de filiales du périmètre One MAESTRO ayant une activité opérationnelle qui ont mis en place un mécanisme de gestion des plaintes	100%	100%	100%
Nombre de plaintes reçues dans l'année de référence (nouvel indicateur)	638	n.d.	n.d.
Taux de résolution des plaintes (nombre de plaintes reçues / nombre de plaintes résolues pour l'année de référence) (nouvel indicateur)	80%	n.d.	n.d.

Les plaintes reçues par les filiales de la Compagnie en lien avec les impacts sociétaux de leurs activités peuvent avoir trait à l'accès à la terre et à l'habitat, aux pertes économiques et aux moyens de subsistance, aux risques pour l'environnement et la santé, à l'emploi et la chaîne de

valeur, à la sécurité routière, la logistique et le transport, à l'atteinte au patrimoine culturel, à la sûreté et le comportement social, à la qualité du dialogue local et à la gestion des projets de développement socio-économiques.

(1) Filiales faisant partie du périmètre de déploiement de One MAESTRO (se reporter au point 5.11.4) et ayant une activité opérationnelle, c'est-à-dire hors bureaux commerciaux, activités de *trading* et filiales EP n'ayant pas eu d'opération d'exploration ou de production en 2023.

5.9.2.2 Exemples de gestion des impacts négatifs liés aux activités opérationnelles

À la suite de l'analyse des enjeux et du contexte sociétal, les actions engagées par les filiales pour minimiser les impacts sont adaptées aux réalités rencontrées sur le terrain.

Impacts pour les communautés locales sur l'accès à la terre, à l'espace maritime et aux ressources

Au Mozambique, Mozambique LNG a créé une fondation dédiée pour contribuer au développement socioéconomique de la province du Cabo Delgado tout entière, avec pour objectif de partager la prospérité sans attendre les revenus de la phase de production du projet. La Fondation Pamoja Tunaweza (« Ensemble, On Peut ») a été officiellement immatriculée fin 2023 et sa directrice générale a été recrutée. La Fondation est désormais opérationnelle et un travail important de dialogue avec l'ensemble des parties prenantes au Mozambique est en cours afin de déployer au mieux ses actions de manière concertée avec les autres acteurs de développement.

La suspension des opérations industrielles sur le site d'Afungi n'a pas entraîné de suspension des initiatives destinées à soutenir le développement économique local menées par Mozambique LNG, dont les chiffres clé sont les suivants :

- environ 40 millions de dollars investis en 2022/2023 dans plus de 40 programmes lancés pour générer des revenus, diversifier l'économie locale et favoriser les droits fondamentaux ;
- plus de 6 000 emplois créés depuis 2021 afin de contribuer à un retour à la normale et de reconstruire les vies des personnes affectées ; quelque 5 000 cultivateurs ont reçu une aide dans le cadre des programmes agricoles et 894 jeunes ont reçu une formation qualifiante ;
- 1 200 hectares de mangroves ont été restaurés et près de 70 000 arbres fruitiers ont été replantés ;
- plus de 35 000 personnes ont bénéficié de campagnes d'information et d'éducation à la santé ainsi que de conseils médicaux. Plus de 25 000 ont reçu une assistance médicale de la part de 188 brigades mobiles.

Par ailleurs, Mozambique LNG est venu en aide aux commerçants de Mocimboa da Praia en leur fournissant 120 tonnes de vivres et de matériaux de construction en 2022 afin de participer à la relance de l'activité économique locale.

En Ouganda, la construction de nouvelles maisons a été mise en œuvre, faisant partie du processus de compensation pour les 235 ménages physiquement déplacés par le projet Tilenga. À la fin du mois de décembre 2023, 219 maisons ont été livrées. Le programme de

rétablissement des moyens de subsistance se poursuit en apportant du support aux ménages concernés. Les principaux domaines d'assistance sont l'amélioration de l'agriculture et de l'élevage, qui sont les principales activités de subsistance des ménages, mais aussi le soutien aux petites entreprises et la formation professionnelle dans divers métiers tels que la mécanique moto, la mécanique automobile, l'électricité, la coiffure, la restauration et la couture parmi d'autres.

En France, le secteur Integrated Power met l'accent sur la gestion des impacts de son activité sur la biodiversité. L'éco-pâturage est implanté dans 39 centrales en France en partenariat avec 22 éleveurs locaux.

Impacts sur les pratiques culturelles, religieuses et le patrimoine

La compréhension du contexte social et culturel est fondamentale pour la gestion adéquate des impacts culturels, religieux ou sur le patrimoine. Dans ce but, TotalEnergies fait appel à des spécialistes afin de mener des études spécifiques préalablement aux nouvelles opérations. De même, des plans de mitigation sont mis en œuvre pour faire face à des impacts qui n'ont pas pu être évités.

À titre d'illustration, en 2023 :

- en Bolivie, la filiale de l'Exploration-Production a continué la mise en œuvre du plan de mitigation archéologique par la construction d'un Centre d'interprétation culturelle Guarani qui devrait permettre la mise en valeur du patrimoine archéologique découvert lors de la construction de la Centrale d'Incahuasi. Le contenu du plan de mitigation, ainsi que le détail de la conception des installations, sont le fruit d'un processus de co-construction avec le peuple autochtone Guarani du territoire d'Alto Parapetí ;
- en Afrique du Sud et en Namibie, à la suite des études d'impact spécifiques sur le patrimoine culturel réalisées en 2022 (en complément des études d'impact environnemental et social réglementaires), un programme de compréhension et valorisation de cet héritage social et culturel (The Blue Values Journey) s'est poursuivi en 2023 en collaboration avec l'Université Nelson Mandela, dans le but de favoriser sa conservation et sa transmission.

Autres impacts

- En Argentine, la filiale du Marketing & Services a pris en compte la nuisance sonore générée par un *boiler* sur le site de production de lubrifiants en réduisant de 3 heures le temps d'opération afin de limiter l'impact sur les riverains.

5.9.2.3 Exemples de contribution au développement socio-économique au service des communautés locales

Les projets locaux répondent prioritairement à des enjeux de développement et de solidarité identifiés grâce à la concertation avec les communautés locales et privilégient la coopération et le développement des compétences.

L'ACCÈS À L'ÉNERGIE

En lien avec l'ambition de la Compagnie de fournir une énergie accessible au plus grand nombre, le secteur Marketing & Services développe une offre de solutions solaires pour l'accès à l'énergie distribuée dans près de 30 pays à fin 2023. À cette date, plus de 5,2 millions de lampes et kits solaires ont été vendus (dont 362 000 en 2023) permettant un accès à l'énergie à plus de 24 millions de personnes. En 2023, TotalEnergies a travaillé sur le développement de

nouveaux produits, tout en œuvrant à la réduction de l'impact environnemental de ses produits existants.

En France, la Compagnie poursuit ses actions de lutte contre la précarité énergétique, en accompagnement des ménages modestes dans la rénovation énergétique de leurs logements dans le cadre de plusieurs programmes et initiatives dans les territoires (509 millions d'euros dépensés en certificat d'économie d'énergie précarité en 2023).

LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES

En France, TotalEnergies Renouvelables France propose un certain nombre de projets éligibles au financement participatif de sites de production d'électricité. Sur l'année 2023, 922 investisseurs ont financé 8 projets solaires répartis dans la France entière à hauteur de 3 millions d'euros. Les collectes de financements participatifs contribuent au partage de la valeur avec la population locale et permettent ainsi d'investir dans la transition énergétique. Les investisseurs perçoivent ainsi des retombées économiques sur plusieurs années, via des intérêts, générées par l'exploitation du soleil.

En Argentine, la filiale de l'Exploration-Production a mis en œuvre le programme VIA de Sécurité Routière à Buenos Aires et dans les régions des opérations de la Compagnie, touchant plus de 3 000 jeunes pour les sensibiliser aux risques, aux actions à mettre en œuvre pour une mobilité sûre et les former pour devenir des ambassadeurs de ce sujet au sein de leurs communautés.

En Italie, la filiale de l'Exploration-Production accompagne le projet Lucanica qui depuis plusieurs années aide les PME de Basilicate à exporter leurs produits agro-alimentaires sur le marché européen dans le cadre de la diversification économique de la région. Au Nigéria, la filiale

de l'Exploration-Production a contribué à l'exposition *Made in Nigeria 2023* pour présenter les produits fabriqués au Nigéria par les petites et moyennes entreprises.

DES PROGRAMMES DIVERSIFIÉS

Au Marketing & Services, un programme « RSE dans le réseau » a été lancé en avril 2020 sur le continent africain s'appuyant sur l'empreinte géographique de son réseau de plus de 4 600 stations-service dans approximativement 40 pays. Le programme a été validé par le Codir Afrique du secteur Marketing & Services et est piloté par chaque filiale. Il se concentre autour de sept axes afin que les stations-service agissent sur leur empreinte environnementale et sociétale et d'accroître leur impact sur le développement des communautés, notamment avec :

- le programme Jeunes Gérants qui permet à des pompistes qui en ont le potentiel de bénéficier d'un soutien financier et humain pour devenir entrepreneur et gérer une station-service. Les bénéficiaires suivent une formation continue et bénéficient d'une assistance technique. La

Compagnie leur octroie une avance sur produits pétroliers et/ou non pétroliers sous forme de prêt, leur permettant ainsi de lancer leur activité. Créé il y a plus de 60 ans, le programme a bénéficié à près de 5 000 pompistes et hôtes de vente. À fin 2023, plus de 1 800 stations-service sont exploitées par un jeune gérant ;

- la promotion des produits locaux en boutique. Les filiales encouragent le référencement de producteurs locaux dans l'offre de produits vendus dans les boutiques Bonjour et les mettent en valeur à travers une communication dédiée. Ces actions menées par 26 filiales fournissent ainsi un point de vente à forte visibilité à de petits producteurs, participant à la pérennisation de leur activité.

5.9.3 S'engager en faveur d'initiatives citoyennes

TotalEnergies a la conviction qu'une entreprise doit être un acteur engagé dans les territoires où elle est présente, au-delà de sa contribution économique, sociale et sociétale. La Compagnie a ainsi choisi d'orienter ses actions d'intérêt général principalement vers la jeunesse, en particulier la plus vulnérable. Depuis 2018, au travers du programme d'engagement solidaire des collaborateurs *Action!*, les salariés de TotalEnergies peuvent consacrer jusqu'à trois jours par an de

leur temps de travail à des projets d'intérêt général. À fin 2023, *Action!* est déployé dans 100 pays et près de 42 500 actions solidaires ont été réalisées depuis son lancement. À l'international, le label TotalEnergies Foundation incarne cette dynamique portée par ses sites et filiales.

En France, les actions d'intérêt général sont portées par la Fondation d'entreprise TotalEnergies.

5.9.3.1 La Fondation d'entreprise TotalEnergies

Créée en 1992, la Fondation d'entreprise se mobilise aujourd'hui aux côtés de ses partenaires en faveur de la jeunesse et axe son action dans quatre domaines d'intervention prioritaires : l'éducation et l'insertion ; la sécurité routière ; le climat, les littoraux et les océans ; le dialogue des cultures et le patrimoine.

L'action collective est privilégiée pour mobiliser tous les acteurs d'un territoire, associatifs, publics et privés. Cette démarche de co-construction à partir des besoins locaux permet aussi de développer l'expérimentation et l'essai de nouveaux modèles de solidarité.

QUATRE DOMAINES D'INTERVENTION

Éducation et insertion

Le chômage et la précarité touchent de plus en plus de jeunes à travers le monde. Le domaine *Education et Insertion* vise à développer l'autonomie des jeunes en situation de fragilité sociale au travers d'actions d'accompagnement et d'orientation, de formation, en particulier dans le domaine de l'industrie et d'insertion dans le monde du travail.

Dans ce cadre, à titre d'exemple, le campus de l'industrie du futur, L'Industreet, implanté à Stains en région parisienne, et qui a célébré son troisième anniversaire fin 2023, aura accueilli plus de 670 jeunes. Ce centre de formation aux nouveaux métiers de l'industrie dispense gratuitement des formations certifiantes et propose une pédagogie basée sur « le faire pour apprendre ». À terme, il prévoit d'accueillir 400 jeunes de 18 à 30 ans par an.

De même, depuis 2018, la Fondation d'entreprise TotalEnergies s'est engagée à soutenir pendant 10 ans le déploiement des Ecoles de Production dans les métiers industriels sur tout le territoire français. Cette contribution financière significative devrait permettre de porter le nombre d'écoles de 25 dans 7 régions à 100 écoles sur tout le territoire en 2028. À fin 2023, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a accompagné la création de 37 nouvelles écoles et l'extension de 10 existantes.

En 2023, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a également lancé son quatrième appel à partenaires en France et a sélectionné quatre nouvelles associations afin d'élargir son champ d'action, notamment sur les enjeux de l'insertion professionnelle des jeunes en situation de

Au-delà du soutien financier, les partenaires associatifs sont accompagnés opérationnellement. À titre d'exemple, cela peut concerner le domaine digital, la stratégie, la communication ou la mesure d'impact. Une communauté d'acteurs est animée afin de faciliter les échanges et d'éventuels rapprochements entre associations œuvrant sur des thématiques similaires ou complémentaires. Elle s'est concrétisée par la tenue de webinaires et d'un « rendez-vous d'été » des partenaires ayant réuni environ 40 associations en juillet 2023.

fragilité qu'elle soit sociale, et/ou liée à l'appartenance à toute minorité victime d'exclusion et/ou de discrimination.

Sécurité routière

Les accidents de la route sont la première cause de mortalité des jeunes dans le monde. En écho à la Sécurité, valeur cardinale portée par TotalEnergies, la sécurité routière, deuxième domaine d'intervention vise une mobilité plus sûre afin de contribuer à l'objectif mondial du plan d'action de la décennie 2021-2030 des Nations unies de diminuer le nombre de blessés et de morts sur la route de 50% d'ici 2030. Ce plan agit au travers de l'éducation des jeunes, par des actions locales de sensibilisation, de montée en compétences et de plaidoyer, et au travers de la participation et du soutien aux initiatives des organismes internationaux.

À cet effet, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a poursuivi en 2023 le déploiement de *VIA*, programme d'éducation des jeunes à la mobilité sûre et à la citoyenneté en formant près de 240 000 élèves dans 1 100 écoles réparties dans 24 pays. Depuis le début du programme, le nombre global d'élèves sensibilisés est de 580 000 dans 43 pays. Elle a également mené une initiative de sensibilisation aux effets de l'alcool sur la conduite automobile avec l'association Prévention Routière (aPR) lors de la Coupe du Monde de Rugby 2023 dans 2 villages rugby (Nice et Toulouse). Cette initiative a touché près de 19 500 personnes directement.

La Compagnie a maintenu son soutien à l'ONG *YOURS (Youth for Road Safety)*, coalition mondiale des jeunes pour la sécurité routière dans le but d'intensifier les actions menées pour influencer de meilleures décisions au niveau national et leur mise en œuvre. Avec l'ONG *Global Alliance*, le programme *Strengthening NGO's voice and capacity in Africa* a mobilisé la communauté des ONG autour de formations, de campagnes de communication et de soutiens à des projets locaux afin de les aider à s'engager collectivement et à plaider efficacement auprès des décideurs tout en s'appuyant sur les plans gouvernementaux et les initiatives existantes.

Les données issues du partenariat maintenu avec l'International Road Federation (IRF), pour fournir aux décideurs et partenaires un accès libre à des statistiques fiables sur la sécurité routière dans 193 pays à travers le monde, ont été adoptées par des organismes majeurs comme l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour leurs publications et références.

Climat, Littoraux et Océans

Ce troisième domaine d'intervention vise à soutenir des initiatives en faveur des zones littorales et des océans, dont la préservation est d'autant plus nécessaire dans un contexte de changement climatique.

Les littoraux et les océans sont porteurs d'enjeux environnementaux et climatiques majeurs. L'objectif dans ce domaine est d'agir pour la préservation des écosystèmes ; pour le développement et le partage de la connaissance des interactions entre climat, littoraux et océans en impliquant les acteurs de la recherche appliquée, les jeunes publics et le grand public et enfin pour faire découvrir les zones littorales aux jeunes publics (classes vertes, formations aux métiers de la mer).

Dans ce cadre, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a renouvelé en 2023 le partenariat engagé en 2018 avec l'Office National des Forêts pour soutenir des projets sur les zones littorales auquel a été ajouté un soutien exceptionnel au programme de reconstitution des forêts après les incendies de l'été 2022 en Gironde. Elle a poursuivi son soutien à l'Institut Océanographique Fondation Albert 1^{er}, Prince de Monaco, dans

le cadre du projet « Oceano pour tous » de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à destination de collégiens. Elle a aussi renouvelé le partenariat avec le Conservatoire du littoral pour soutenir des projets liés à la préparation du projet « Adapto + », extension du projet Adapto pour une gestion souple du trait de côte.

Dialogue des cultures et patrimoine

L'affaiblissement des liens sociaux fragilise la jeunesse et la cohésion des territoires. Ce quatrième domaine d'intervention vise à renforcer le vivre-ensemble et le pouvoir d'agir de la jeunesse par la culture et le patrimoine, en soutenant la création artistique à impact social par et pour les jeunes, en valorisant la diversité culturelle et en préservant le patrimoine.

Dans ce cadre, la Fondation d'entreprise TotalEnergies, au travers de son partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a soutenu, en 2023, 13 chantiers de restauration intégrant des jeunes en insertion professionnelle, 300 projets ont ainsi été soutenus depuis le début de ce partenariat.

Dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, 16 partenariats permettant l'émancipation et l'insertion citoyenne de la jeunesse ont été déployés comme :

- l'ENVOL, dans les Hauts de France, qui aide des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation à préparer leur projet d'avenir en reprenant confiance par le chant, la danse, le théâtre et l'écriture (« La Classe Départ ») ;
- l'Alhambra cinémarseille, en Région Sud, qui accompagne la réalisation de courts métrages par des jeunes en SEGPA pour valoriser leur parcours scolaire (« Toute la lumière sur les SEPGA ») ;
- les Concerts de la Loge, dans plusieurs régions, qui montent des créations mêlant musique baroque, danse hip hop, chant choral et théâtre avec des artistes professionnels pour améliorer la posture professionnelle et favoriser l'insertion (« Hip Baroque Choc »).

Enfin, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a été mécène de l'exposition « Parfums d'Orient » à l'Institut du Monde Arabe.

5.9.3.2 La mobilisation face à l'urgence humanitaire

La Fondation d'entreprise TotalEnergies a apporté un soutien d'1 million d'euros par l'intermédiaire d'ONG internationales, pour venir en aide aux populations touchées par le séisme en Turquie et en Syrie survenu début février 2023.

En réponse à l'appel d'urgence lancé par les Restos du Cœur en fin d'année 2023, la Fondation d'entreprise TotalEnergies a effectué un don

de 5 millions d'euros afin de contribuer à maintenir le niveau d'aide de l'association aux personnes qu'elle soutient. Cette initiative solidaire fait écho à l'engagement volontaire de nombreux collaborateurs au service des Restos du Cœur.

5.10 Sous-traitance et fournisseurs



Les activités de TotalEnergies génèrent des centaines de milliers d'emplois directs et indirects à travers le monde. Présente dans environ 120 pays, la Compagnie travaille avec un réseau de plus de 100 000 fournisseurs de biens et de services. En 2023, les achats de biens et services (hors produits pétroliers et affrètements des activités Trading-Shipping) réalisés par la Compagnie ont représenté environ 30 milliards de dollars dans le monde. La répartition au niveau de la Compagnie des dépenses d'achats est d'environ 28% de biens (produits, matériels, etc.) et de 72% de prestations de services (notamment les prestations intellectuelles, travaux avec fournitures de matériaux, transport, etc.). La Compagnie a identifié 1 300 fournisseurs prioritaires en matière de développement durable qui représentent près de 60% de la dépense de la Compagnie, dont 500 fournisseurs sélectionnés au regard de l'importance de leurs relations commerciales avec la Compagnie (montant de la dépense achats, caractère non substituable...) et 800 fournisseurs sélectionnés au regard

des risques qu'ils présentent en matière de droits humains et/ou d'environnement en raison du secteur d'activité et du pays dans lequel ils opèrent.

Les activités des sous-traitants et des fournisseurs de la Compagnie sont susceptibles de présenter les mêmes risques que ceux liés aux activités de TotalEnergies. Les principaux risques portent essentiellement sur les droits humains sur le lieu de travail (travail forcé, travail des enfants, discrimination, conditions de travail décentes), la santé, la sûreté et la sécurité, la corruption, la fraude, l'environnement y compris le climat, la biodiversité, l'économie circulaire et l'utilisation responsable des ressources naturelles (eau douce, forêts).

La gestion de la relation fournisseurs de la Compagnie est coordonnée par une filiale transverse dédiée, TotalEnergies Global Procurement, qui est notamment chargée de fournir des prestations Achats et d'apporter son assistance aux entités et sites de la Compagnie⁽¹⁾.

(1) À l'exception de certaines entités qui conservent la gestion de leur relation fournisseurs comme Hutchinson, Saft Groupe, Greenflex ou TOTS TotalEnergies Trading SA.

La Compagnie veille à ce que les conditions contractuelles soient négociées de manière équitable avec ses fournisseurs. Le Code de conduite de TotalEnergies rappelle cette exigence ainsi que les trois principes essentiels guidant les relations de la Compagnie avec ses fournisseurs que sont le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements. TotalEnergies est signataire de la Charte Relations Fournisseurs Responsables de 2021 du ministère de l'Économie et des Finances français ayant pour objectif de construire une relation durable et équilibrée entre clients et fournisseurs. Dans le cadre du développement de bonnes pratiques dans les relations d'affaires, une adresse de courrier électronique (mediation.fournisseurs@totalenergies.com) disponible sur le

site internet de TotalEnergies permet aux fournisseurs de la Compagnie de s'adresser au médiateur interne dédié. Celui-ci a pour mission de faciliter les relations entre la Compagnie et ses fournisseurs français et internationaux. La possibilité de recourir à la médiation est également mentionnée dans les conditions générales d'achats.

La Compagnie attache une importance particulière à travailler avec des fournisseurs responsables, respectueux des droits humains et de l'environnement, et ce tout au long de sa chaîne de valeur. La Compagnie attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les Principes fondamentaux dans les achats issus de son Code de conduite et a structuré un programme d'achats responsables.

5.10.1 Les Principes fondamentaux dans les achats

Les Principes fondamentaux dans les achats constituent le socle des relations durables que la Compagnie souhaite construire avec ses fournisseurs. Ces Principes, issus du Code de conduite de la Compagnie, reprennent les principes fondamentaux définis notamment par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations unies, les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits Humains ainsi que les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. TotalEnergies attend de ses fournisseurs qu'ils adhèrent et qu'ils respectent les Principes fondamentaux dans les achats et veillent à ce que leurs propres fournisseurs et sous-traitants les respectent également :

- Principe 1 : respecter les droits humains au travail ;
- Principe 2 : protéger la santé, sûreté et sécurité ;

- Principe 3 : agir en faveur du climat ;
- Principe 4 : préserver l'environnement ;
- Principe 5 : prévenir la corruption, les conflits d'intérêts et lutter contre la fraude ;
- Principe 6 : respecter le droit de la concurrence ;
- Principe 7 : promouvoir le développement économique et social.

Les Principes fondamentaux dans les achats sont accessibles en français et en anglais sur le site internet de TotalEnergies (rubrique développement durable/sous-traitance et fournisseurs) et font régulièrement l'objet de sensibilisation. Lors du processus de préqualification, les fournisseurs s'engagent à respecter ces principes. Les règles de la Compagnie imposent que les Principes fondamentaux dans les achats ou des principes équivalents soient systématiquement intégrés dans les contrats signés avec les fournisseurs. TotalEnergies s'assure du respect de ces Principes par ses fournisseurs au travers d'un programme d'audit.

5.10.2 Le programme Achats responsables

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS CONTINU

Conformément à l'ambition de la Compagnie d'intégrer tous les aspects du développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations, TotalEnergies est engagée dans une démarche de progrès continu en matière d'achats responsables.

Dès 2016, la Compagnie a initié un programme d'audit de ses fournisseurs en matière de respect des droits humains au travail. En 2019, elle s'est dotée d'une nouvelle cartographie des risques RSE liée aux achats avant de créer, en 2020, un département dédié aux achats responsables, au sein de TotalEnergies Global Procurement. En janvier

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le programme achats responsables couvre l'ensemble des aspects du développement durable via cinq priorités transverses :

- renforcer la culture achats responsables au sein de la Compagnie ;
- sensibiliser et mobiliser les fournisseurs ;
- intégrer des critères développement durable aux étapes clés du processus achats ;
- évaluer les fournisseurs au regard de leur performance en matière de développement durable ;
- engager les fournisseurs de la Compagnie dans une démarche d'amélioration continue.

Chacune de ces priorités est associée à un objectif chiffré permettant de mesurer les progrès réalisés.

OBJECTIFS DU PROGRAMME ET RÉALISATIONS

Priorité 1 : Renforcer la culture Achats responsables au sein de la Compagnie

Les acheteurs sont les premiers acteurs qui portent la démarche achats responsables auprès de leurs interlocuteurs internes ainsi qu'auprès des fournisseurs de la Compagnie. C'est pourquoi il est nécessaire qu'ils partagent un socle commun de connaissances en matière de développement durable et d'achats responsables. Depuis juillet 2022,

2022, le Comité exécutif de la Compagnie a adopté le programme Achats responsables à horizon 2025, couvrant l'ensemble des aspects du développement durable, notamment les enjeux liés au climat, aux droits humains et conditions de travail, aux achats inclusifs, à l'environnement y compris la biodiversité, l'eau, la déforestation et la pollution. La mise en œuvre de ce programme est pilotée par le département achats responsables et fait l'objet d'un suivi de la part des instances dirigeantes de la Compagnie ainsi que d'un Comité Achats responsables qui se réunit au moins une fois par an.

Le programme Achats responsables de TotalEnergies vise **1 300 fournisseurs prioritaires** en matière de développement durable. Ces derniers représentent près de 60% de la dépense de la Compagnie. Ils se composent de :

- **500 fournisseurs** sélectionnés au regard de l'importance de leurs relations commerciales avec la Compagnie (montant de la dépense achats, caractère non substituable...). Ces 500 fournisseurs représentent environ 50% de la dépense achats de la Compagnie ;
- **800 fournisseurs** sélectionnés au regard des risques qu'ils présentent en matière de droits humains et/ou d'environnement en raison du secteur d'activité et du pays dans lequel ils opèrent. Ces 800 fournisseurs représentent environ 10% de la dépense achats de la Compagnie.

TotalEnergies met à disposition de ses acheteurs une formation dédiée, obligatoire pour tout nouvel arrivant dans la fonction.

Réalisations 2023

À fin 2023, 61% des collaborateurs de la fonction Achats de TotalEnergies ont été formés aux achats responsables, soit le double de la population formée en 2022.

Un renforcement de la culture Achats responsables

Au-delà de la formation, de nombreuses actions de sensibilisation sont régulièrement menées afin de renforcer la culture Achats responsables au sein de la Compagnie. En avril 2023, le Directeur TotalEnergies Global Procurement a présenté le programme achats responsables via un webinaire qui a touché près de 400 personnes. Des webinaires thématiques portant sur le climat et sur les audits fournisseurs ont touché plus de 170 collaborateurs pour le premier et plus de 220 collaborateurs pour le deuxième. Un webinaire de mi-année a rassemblé plus de 400 collaborateurs de la fonction achats. Le département Achats responsables envoie également tous les trimestres une newsletter à l'ensemble des acheteurs ainsi qu'aux responsables métiers.

Priorité 2 : Sensibiliser et mobiliser les fournisseurs

La Compagnie veille à sensibiliser régulièrement ses fournisseurs en matière de développement durable. Elle engage ses principaux fournisseurs au travers d'une plateforme, de journées fournisseurs et autres outils de sensibilisation.

Réalisations 2023

En 2023, la Compagnie a organisé des journées fournisseurs, qui ont été l'occasion de sensibiliser les parties prenantes au regard des sujets de durabilité, notamment en mars en Chine et en juillet au Nigéria. La Compagnie a également sensibilisé ses fournisseurs au travers de sessions de formations intégralement dédiées au développement durable, comme celle organisée en mai 2023 au Vietnam.

Priorité 3 : Intégrer des critères de développement durable aux étapes clés du processus achats

TotalEnergies a mis à jour sa Directive achats en 2022 afin de renforcer les aspects développement durable et climat dans les règles achats et la Compagnie veille à l'intégration de ces critères aux étapes clés du processus décrites ci-après.

- La préqualification des fournisseurs : Le processus de préqualification des fournisseurs porte sur six critères : administratif, anti-corruption, technique, HSE, financier et développement durable. Au cours de ce processus, les fournisseurs doivent adhérer aux Principes fondamentaux dans les achats et partager leurs engagements en matière de développement durable via un questionnaire. Un fournisseur peut être exclu du panel si sa réponse au questionnaire développement durable n'est pas satisfaisante. Un outil d'enregistrement des préqualifications est en cours de déploiement au sein de la Compagnie. À fin 2023, plus de 20 000 fournisseurs ont été intégrés dans cet outil.
- L'évaluation des offres : TotalEnergies intègre les critères de développement durable dans l'évaluation des offres. La Compagnie tient compte des émissions carbone dans le calcul du coût total d'acquisition pour les catégories les plus émissives (logistique marine, machines tournantes, etc.).
- La contractualisation : Les règles de la Compagnie imposent d'intégrer systématiquement les Principes fondamentaux dans les achats aux contrats signés avec les fournisseurs. Ces Principes incluent une clause d'audit. Des clauses complémentaires, portant par exemple sur le contenu local ou le HSE, sont également intégrées aux contrats lorsque c'est pertinent.
- Le suivi et l'exécution du contrat : Pendant la durée du contrat, les fournisseurs font l'objet d'audits documentaires et/ou sur site permettant de vérifier le respect des Principes fondamentaux dans les achats de TotalEnergies et d'évaluer leur performance en matière de développement durable.

Réalisations 2023

Les segments et catégories prioritaires ont travaillé à l'identification des principales sources d'émissions liées aux services et produits achetés ainsi qu'à l'identification de leviers de réduction, conjointement avec les principaux fournisseurs. Par ailleurs, les acheteurs incluent les questions de développement durable dans leurs revues périodiques avec les fournisseurs. Les règles achats couvrent l'ensemble des achats de biens et de services y compris les achats de bureau.

Priorité 4 : Evaluer les fournisseurs au regard de leur performance en matière de développement durable

Afin de maîtriser les risques sur sa chaîne d'approvisionnement et contribuer à l'amélioration des pratiques de ses fournisseurs, la Compagnie s'est fixé pour objectif d'évaluer ses 1 300 fournisseurs prioritaires d'ici fin 2025, via des audits documentaires et/ou des audits sur site réalisés par des tierces parties indépendantes.

Réalisations 2023

En 2023, 37% des 1 300 fournisseurs prioritaires ont été évalués sur leur performance en matière de développement durable via des audits documentaires (EcoVadis) et des audits sur site.

Evaluation des fournisseurs via des audits documentaires

En 2023, TotalEnergies s'est associée à EcoVadis pour évaluer ses fournisseurs en matière de développement durable. EcoVadis réalise une évaluation documentaire permettant d'apprécier la maturité ainsi que la performance des fournisseurs en matière d'environnement, de droits humains, d'éthique et d'achats responsables. Chaque entreprise est évaluée par des analystes indépendants sur des problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité. La note d'EcoVadis peut être partagée par le fournisseur avec d'autres de ses clients. Elle donne également lieu à un plan d'amélioration.

En 2023, 180 fournisseurs ont été évalués via EcoVadis. 98% d'entre eux ont obtenu une note supérieure à 45/100, note au-delà de laquelle EcoVadis considère que le fournisseur est « engagé en matière de RSE », et la note moyenne est de 65/100.

Évaluation des fournisseurs via des audits sur site

Entre 2016 et 2022, la Compagnie menait des audits fournisseurs qui couvraient essentiellement les risques liés aux conditions de travail. Depuis 2022, la Compagnie applique un nouveau référentiel d'audit élargi permettant de couvrir à la fois les enjeux sociaux et de droits humains – tels que le travail des enfants, le travail forcé, les discriminations, la liberté d'association et de négociation collective, les conditions de travail, le temps de travail, la santé et la sécurité au travail – mais aussi les enjeux environnementaux comme la protection de la biodiversité, l'utilisation responsable de l'eau et des ressources naturelles, la lutte contre la pollution, ainsi que les enjeux climatiques. Ces audits, menés par une tierce partie indépendante, comprennent une visite sur site, une revue documentaire et des entretiens avec les travailleurs. Testé en 2022, ce référentiel a été utilisé pour le plan d'audit 2023.

La Compagnie s'était donné pour objectif d'évaluer 300 fournisseurs via ces audits sur site en 2023 et cet objectif a été atteint. Au total, depuis 2016, la Compagnie a audité 740 fournisseurs prioritaires dans plus de 86 pays, touchant ainsi plus de 230 000 personnes.

Priorité 5 : Engager nos fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue

La Compagnie veille à ce que ses fournisseurs soient engagés dans une démarche de progrès continu. Ainsi, en cas de carence observée lors de l'audit sur site, un fournisseur doit obligatoirement mettre en place un plan d'action, suivi par les équipes TotalEnergies et dont l'efficacité est vérifiée par un prestataire externe indépendant. Parmi les 740 fournisseurs audités depuis 2016, 171 ont donné lieu à des améliorations vérifiées impactant positivement près de 60 000 travailleurs concernant le droit au jour de congé hebdomadaire, l'accès à l'eau potable sur site et la rémunération des heures supplémentaires. Les autres sont en cours de suivi.

En 2023, la Compagnie a développé un outil interne de gestion des audits qui centralise les données des audits réalisés depuis 2016. Cela permet au management et aux équipes opérationnelles de comprendre et aborder les enjeux spécifiques à leurs écosystèmes afin de mieux accompagner les fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques. Par exemple, la Compagnie a organisé une formation d'acheteurs et de fournisseurs au Vietnam en juin 2023 en ciblant les sujets remontés lors des 16 audits réalisés dans ce pays.

Afin d'accompagner ses fournisseurs dans l'amélioration de leurs pratiques, la Compagnie a également publié en mai 2022 un Guide Pratique Droits Humains au Travail à destination des fournisseurs, accessible sur le site internet de TotalEnergies (rubrique développement durable/sous-traitance et fournisseurs).

La Compagnie organise également un Suppliers Day tous les deux ans, le dernier ayant été organisé en novembre 2022. Il s'agit d'un événement rassemblant près de 200 représentants des fournisseurs de la

Compagnie – le Président-directeur général et deux membres du Comex sont intervenus et ont souligné l'ambition de la Compagnie ainsi que l'engagement attendu de la part des fournisseurs en matière de développement durable. Cet événement a été l'occasion de décerner pour la première fois un Sustainability Award à l'un des fournisseurs de la Compagnie.

Enfin, la Compagnie encourage ses principaux fournisseurs à réduire leurs émissions et s'est fixé pour objectif que 90% des 400 fournisseurs les plus émissifs aient adopté des objectifs de réduction de leurs scopes 1 et 2 en 2025. À fin 2023, 70% d'entre eux ont adopté des objectifs de réduction de leurs émissions. Les fournisseurs ayant répondu avoir pris des objectifs de réductions font l'objet d'un suivi régulier. Les fournisseurs n'ayant pas adopté d'objectifs de réduction de leurs émissions sont également suivis et la Compagnie leur demande un plan d'action visant à s'assurer qu'ils adoptent ces objectifs d'ici à 2025.

5.10.3 Au-delà du rang 1

MESURE DES ÉMISSIONS GES LIÉES AUX ACHATS DE BIENS ET DE SERVICES

En 2021, la Compagnie a réalisé une première estimation des émissions liées à ses achats de biens et de services, limitée au périmètre des achats de TotalEnergies Global Procurement. En 2022, elle a mis à jour cette estimation en l'élargissant au périmètre des achats d'Hutchinson et

de Saft Groupe. En 2023, les émissions liées aux achats de biens et de services de TotalEnergies sont estimées à environ 13 Mt CO₂e (hors achats de pétrole et produits pétroliers nets de productions et de contrats de supply moyen et long terme de GNL).

OUTIL WORKERS' VOICE

Consciente de l'importance de garantir le respect des conditions de travail sur les chantiers des grands projets de construction, TotalEnergies a souhaité tester une approche complémentaire aux dispositifs d'audits et de remontée des plaintes déjà existants. En 2023, la Compagnie a mis en place un pilote de « workers' voice survey » au sein de deux de ses grands projets industriels : Tilenga en Ouganda et EACOP en Tanzanie. Ce pilote a pour objectif d'interroger directement les travailleurs via leurs téléphones portables afin de collecter des informations sur le respect des droits humains et des conditions de travail sur site. Le pourcentage de

travailleurs participant à ce dispositif varie actuellement de 12% à 72% selon les sites. L'objectif est bien de faire participer les travailleurs qui interviennent sur site, y compris ceux des fournisseurs de rang 1 et au-delà. La participation des travailleurs est volontaire et anonyme. Parmi les travailleurs volontaires pour participer au dispositif, le taux de réponse aux enquêtes régulières varie de 87% à 95%. TotalEnergies partage les résultats de ces enquêtes avec les fournisseurs qui sont tenus de proposer des plans d'action.

MINÉRAIS

La provenance, les conditions d'extraction et de raffinage ainsi que l'utilisation de certains minéraux, minerais et matières premières font l'objet d'une attention particulière au vu des risques potentiels envers les droits humains et l'environnement. En 2022, TotalEnergies a mené une étude interne visant à identifier les priorités de la Compagnie en la matière. Cette étude basée sur une analyse de matérialité ainsi qu'une analyse de risques a permis d'identifier trois priorités : le cobalt, le polysilicium et les minerais de conflits (or, tungstène, étain, tantale).

- Cobalt : le cobalt pouvant être utilisé dans la fabrication de certaines batteries, Saft Groupe mène depuis 2021 une campagne annuelle de collecte d'informations auprès de ses fournisseurs. Saft Groupe s'appuie sur l'Extended Minerals Reporting Template (EMRT) mis à disposition par la *Responsible Minerals Initiative*® (RMI®) afin d'identifier dans sa chaîne d'approvisionnement les unités de transformation et le pays d'origine des minerais de cobalt. Dans une démarche de progrès, Saft Groupe est également membre de la *Global Battery Alliance (GBA)* au sein du *World Economic Forum (WEF)*, plateforme mondiale pour l'établissement et la collaboration pour une chaîne de valeur durable des batteries.
- Polysilicium : le polysilicium est utilisé dans la fabrication des panneaux solaires. TotalEnergies Global Procurement développe la réalisation d'audits de traçabilité en amont de la sélection du fournisseur ou commande ces audits à une tierce partie indépendante. TotalEnergies a rejoint un pool de développeurs américains qui commandent conjointement et partagent les audits de traçabilité.
- Les minerais de conflits : le processus de préqualification identifie les fournisseurs utilisant des « minerais issus de zones de conflit » pour les achats de la Compagnie. Ainsi, en application de la règle 13p-1 du Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié, qui met en œuvre certaines dispositions du Dodd-Frank Wall Street Reform and

Consumer Protection Act de 2010, TotalEnergies dépose depuis 2014 auprès de la *United States Securities and Exchange Commission (SEC)* un document annuel concernant les « minerais issus de zones de conflit » provenant de la République démocratique du Congo ou de ses pays avoisinants. Ce document indique, au cours de l'année civile précédente, si de tels minerais ont été nécessaires au fonctionnement ou à la production d'un produit fabriqué ou qui fait l'objet d'un contrat pour sa fabrication par TotalEnergies SE ou l'une de ses sociétés consolidées. L'objectif de cette réglementation est la prévention du financement direct ou indirect de groupes armés en Afrique centrale. Pour plus d'informations, se reporter à la publication la plus récente de TotalEnergies, disponible sur le site de TotalEnergies ou [sec.gov](https://www.sec.gov).

Les minerais de conflits pouvant potentiellement être présents dans des composants électriques et électroniques utilisés dans la fabrication de batteries, Saft Groupe mène annuellement une campagne de collecte d'informations auprès de ses fournisseurs. Saft Groupe s'appuie sur le *Conflict Minerals Reporting Template (CMRT)* mis à disposition par la *Responsible Minerals Initiative*® (RMI®) afin de déterminer la présence de minerais de conflits dans sa chaîne d'approvisionnement et d'identifier les unités de transformation de ces minerais susceptibles d'y participer ainsi que le pays d'origine des minerais. Saft Groupe est devenue membre du RMI en 2022.

En 2023, la Compagnie a créé la division Matériaux stratégiques au sein du secteur Integrated Power. Cette division analyse l'exposition de TotalEnergies en la matière. Une division Risques et Résilience a également été créée en 2023 au sein de TotalEnergies Global Procurement afin de développer une meilleure connaissance de sa chaîne d'approvisionnement.

5.10.4 Développement économique local

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

TotalEnergies est engagée en faveur du développement économique local. À ce titre, et dans la mesure de ses contraintes opérationnelles, la Compagnie recourt localement à l'emploi et à la sous-traitance et contribue également au développement des compétences locales.

Pour les grands projets industriels de la Compagnie, une démarche de développement et de pilotage du contenu local a ainsi été structurée pour renforcer l'impact positif sur l'emploi et l'activité économique locale en impliquant les principaux fournisseurs. Les appels d'offres intègrent des critères de contenu local visant à assurer a minima une égalité d'opportunité aux sous-traitants locaux, ou, selon le contexte local, des obligations contractuelles chiffrées (utilisation des sous-traitants locaux, emploi, investissements pour les capacités locales) déclinées aux sous-

ACHATS INCLUSIFS EN FRANCE

La Compagnie porte une attention particulière au secteur protégé et au secteur adapté. TotalEnergies est membre de l'association française Pas@Pas et met à la disposition de ses acheteurs un annuaire en ligne permettant d'identifier les fournisseurs et prestataires potentiels (entreprise adaptée ou établissement et services d'aide par le travail), par zone géographique et par catégorie.

En 2022, la Compagnie a mis à disposition de ses acheteurs un guide pour les accompagner dans les achats auprès du secteur adapté ainsi qu'un webinaire de sensibilisation avec plus de 100 participants. TotalEnergies a également été jury des Handiformelles en 2022, événement récompensant les projets innovants réalisés par des EA-ESAT et participé aux « TrophésH'Up », événement récompensant les entrepreneurs en situation de handicap.

TotalEnergies POOL PME

Depuis 2019, TotalEnergies anime le programme TotalEnergies Pool PME, destiné à accompagner une dizaine de PME fournisseurs de la Compagnie dans leur croissance pendant 18 mois. Pendant cette période, ces sociétés bénéficient, à titre gratuit, de mises en relation avec d'autres grands groupes, d'un accompagnement de leurs dirigeants et d'un support à leur développement à l'international par la Direction

traitants. Des études visant à déterminer la capacité des fournisseurs industriels locaux ont été réalisées ou sont en cours sur les nouveaux grands projets dans les pays comme l'Afrique du Sud, l'Irak ou encore les projets dans l'éolien offshore.

Pour faciliter les mesures de la performance, une solution de reporting digital connectée à internet a été mise au point et est en cours de déploiement. Elle a vocation à permettre de calculer l'impact des achats locaux des grands projets en termes de création de valeur et d'emplois créés. Une formation en ligne (disponible depuis janvier 2022) doit permettre le déploiement des meilleures pratiques à suivre pour développer durablement le contenu local et sa prise en compte dans la stratégie d'achat de la Compagnie.

La Compagnie a également rejoint en 2022 le Collectif pour une économie plus inclusive et a participé au Forum des achats inclusifs permettant de mettre en relation des acheteurs de la Compagnie avec des sociétés du secteur adapté. En 2023, elle a participé au deuxième Forum et signé le Manifeste « Transformons notre politique d'achat pour une économie plus inclusive » aux côtés des autres membres du Collectif. La Compagnie a également aligné ses objectifs avec ceux du Collectif et vise à augmenter de 30% la part de ses achats inclusifs en 2025 par rapport à 2022, pour la porter à environ 5 millions d'euros en 2025. En 2023, la Compagnie a dépensé 4,3 millions d'euros auprès d'acteurs inclusifs.

France People & Social Engagement de TotalEnergies. En 2020, TotalEnergies a été récompensée pour cette initiative et a reçu le prix or RSE des Trophées Décision Achats. En septembre 2022, la troisième édition du programme a été lancée avec 11 nouveaux lauréats qui ont bénéficié du programme jusqu'à fin 2023.

5.10.5 Délais de paiement

Les délais de paiement des factures fournisseurs et clients de TotalEnergies SE au 31 décembre 2023 sont présentés ci-dessous en application des dispositions de l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Ces tableaux sont établis aux bornes de la maison mère et non de la Compagnie et incluent donc les factures émises et reçues entre TotalEnergies SE et ses filiales.

	FOURNISSEURS						CLIENTS					
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Au 31 décembre 2023 (en M€)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	116					633	322					14 074
Montant total des factures concernées (TTC)	3	0	0	0	4	4	52	39	246	93	473	852
Pourcentage du montant des achats de l'exercice (TTC)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,7%	0,5%	3,3%	1,3%	6,4%	11,5%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues	Néant						Néant					
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						Délais légaux						Délais légaux

Une partie significative des factures émises par TotalEnergies SE est liée à des refacturations de prestations internes aux sociétés de la Compagnie. Ces sociétés sont pour la plupart intégrées au périmètre de consolidation. Ainsi, 91% des factures clients non réglées échues à la

date de clôture (soit 93% du montant total TTC) concernent des sociétés consolidées.

Afin de ne présenter que les factures établies envers des sociétés non consolidées ou des tiers, le tableau ci-dessous a été retraité des factures émises et reçues par des sociétés consolidées.

	FOURNISSEURS						CLIENTS					
	(sociétés TotalEnergies non consolidées et tiers)						(sociétés TotalEnergies non consolidées et tiers)					
	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
Au 31 décembre 2023 (en M€)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	94					549	67					1 333
Montant total des factures concernées (TTC)	3	0	0	0	3	3	6	6	8	7	43	63
Pourcentage du montant des achats de l'exercice (TTC)	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,4%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							3,0%	3,0%	3,9%	3,4%	20,9%	31,2%

5.11 Périmètres et méthodologie de reporting

5.11.1 Référentiels

Le reporting de la Compagnie s'appuie :

- pour les indicateurs sociaux, sur un guide pratique Protocole et méthodologie de reporting social de la Compagnie ;
- pour les indicateurs de sécurité, sur une règle de la Compagnie d'élaboration du reporting événementiel et statistique ;

- pour les indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique, sur une règle de reporting de la Compagnie, complétée par un guide pratique et des instructions spécifiques aux secteurs ;
- pour les indicateurs sociétaux, sur des instructions de la Compagnie.

Ces documents sont mis à la disposition de toutes les sociétés de la Compagnie et peuvent être consultés au siège social, auprès des directions concernées.

5.11.2 Périmètres

Le reporting social et santé est articulé autour de trois enquêtes : l'enquête sur les effectifs mondiaux, l'enquête complémentaire dite Panorama Social Mondial et l'enquête Rémunération. Trois outils centralisés (Sogreat, HR4U et le questionnaire rémunération Compagnie) facilitent le déroulement desdites enquêtes.

L'enquête Effectifs est menée une fois par an, au 31 décembre, auprès de toutes les sociétés de la Compagnie contrôlées, consolidées (se reporter à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés, au point 8.7 du chapitre 8) et porteuses de personnel, soit 348 sociétés dans 93 pays au 31 décembre 2023. Cette enquête porte principalement sur les effectifs globaux, les recrutements en contrats à durée déterminée ou indéterminée (et leurs équivalents hors de France), ainsi que les entrées et sorties de personnel au niveau mondial. Elle permet d'obtenir la répartition de l'effectif de la Compagnie par genre, par catégorie professionnelle (cadres et non-cadres et leurs équivalents hors de France), par âge et par nationalité.

Le Panorama Social Mondial (PSM) est une étude annuelle qui comporte 292 indicateurs sociaux dont les indicateurs santé présentés au point 5.3.4. Ils sont sélectionnés en collaboration avec les interlocuteurs concernés et portent sur des éléments importants de la politique sociale de la Compagnie, qu'il s'agisse de mobilité, de développement des talents, de formation, des conditions de travail, de dialogue social, du déploiement du

Code de conduite, des droits humains ou de santé. L'enquête est conduite auprès d'un échantillon représentatif du périmètre consolidé. Les données publiées dans ce document sont issues de la dernière vague de l'étude, menée en décembre 2023 et janvier 2024 ; 137 sociétés dans 51 pays, représentant 90,0% de l'effectif consolidé de la Compagnie (92 319 salariés) ont répondu à l'ensemble des thématiques.

L'enquête Rémunération est menée une fois par an auprès d'un échantillon représentatif du périmètre consolidé, aligné sur le périmètre du PSM. Les données publiées dans ce document sont issues de la dernière enquête, menée en septembre 2023 sur des données extrapolées au 31 décembre 2023.

Le Socle social commun regroupe les filiales suivantes en France : TotalEnergies SE, Elf Exploration Production, TotalEnergies Marketing Services, TotalEnergies Marketing France, TotalEnergies Additives and Fuels Solutions, TotalEnergies Lubrifiants, TotalEnergies Fluids, TotalEnergies Raffinage Chimie, TotalEnergies Petrochemicals France, TotalEnergies Raffinage France, TotalEnergies Global Information Technology Services, TotalEnergies Global Financial Services, TotalEnergies Global Procurement, TotalEnergies Global Human Resources Services, TotalEnergies Learning Solutions, TotalEnergies Facilities Management Services, TotalEnergies Consulting et TotalEnergies OneTech.

Le **reporting environnemental ou lié au changement climatique** porte sur les activités, les sites et les actifs industriels dont TotalEnergies SE ou l'une des sociétés qu'elle contrôle exclusivement, est l'opérateur, c'est-à-dire qui opère ou s'est vu déléguer contractuellement la maîtrise des opérations (« domaine opéré »). Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale, avec quelques exceptions⁽¹⁾. Les filiales de la Compagnie qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier sont consolidées dans le **reporting** des indicateurs environnementaux.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) « en part patrimoniale » sont publiées sur le « domaine patrimonial ». Ce périmètre, distinct du « domaine opéré », inclut tous les actifs dans lesquels les sociétés consolidées ont un intérêt patrimonial ou un droit à production. Ce périmètre comprend l'ensemble du périmètre légal de la déclaration de performance extra-financière consolidée et intègre également les émissions des filiales mises en équivalence ou non consolidées car non significatives d'un point de vue financier.

La liste des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique sur laquelle une entité doit faire un **reporting** est établie en fonction de seuils de matérialité (se reporter au paragraphe *Méthode de consolidation* ci-dessous).

Le **reporting sécurité** couvre le personnel des filiales contrôlées exclusivement par la Compagnie, le personnel des entreprises extérieures qui interviennent sur les sites, actifs ou activités qu'elles opèrent et celui des entreprises de transport dans le cadre de contrats

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Sur les périmètres définis ci-dessus, les indicateurs sociaux, de sécurité et sociétaux sont consolidés à 100%.

Sur le périmètre du « domaine opéré » les indicateurs environnementaux sont consolidés à 100%. Sur le périmètre du « domaine patrimonial », les émissions de gaz à effet de serre sont consolidées selon la part patrimoniale de la Compagnie dans l'actif ou selon sa part dans la production pour les actifs de productions de pétrole et de gaz. Pour les sites non opérés, TotalEnergies dépend des informations fournies par ses partenaires opérateurs. Lorsque ces informations ne sont pas

VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les indicateurs sociaux sont calculés sur la base du périmètre consolidé de la Compagnie au 31 décembre 2023. Les données sociales sont présentées sur la base des secteurs opérationnels identifiés dans les comptes consolidés de l'exercice 2023.

Concernant les indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique, les acquisitions sont prises en compte à partir de la date d'acquisition dans la mesure du possible, à défaut au 1^{er} janvier de l'année en cours ou à partir de l'exercice suivant. Quelques filiales acquises en 2023 seront intégrées au **reporting** qui sera publié en 2025 sur l'exercice 2024⁽⁴⁾. Toute installation cédée avant le 31 décembre

5.11.3 Principes adoptés

CHOIX ET PERTINENCE DES INDICATEURS

Les données publiées dans cette déclaration visent à rendre compte aux parties prenantes des résultats annuels de la Compagnie en matière de responsabilité sociale et environnementale. Les indicateurs

long terme. Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale avec quelques exceptions⁽²⁾. Les filiales de la Compagnie qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier sont consolidées au **reporting** des indicateurs sécurité.

Le **reporting des indicateurs sociétaux** porte sur les filiales des secteurs EP, RC, Integrated LNG, Integrated Power et M&S faisant partie du périmètre de déploiement de One MAESTRO (se reporter au point 5.11.4) et ayant une activité opérationnelle, c'est-à-dire hors bureaux commerciaux du M&S, activités *trading* du RC et filiales EP n'ayant pas eu d'opération d'exploration ou de production en 2023.

Par rapport au périmètre de consolidation financière, cela correspond aux sociétés consolidées par intégration globale des secteurs EP, RC et M&S avec quelques exceptions⁽³⁾. Il inclut également les filiales des secteurs EP, RC et M&S correspondant à ce périmètre qui sont non consolidées par intégration globale car non significatives d'un point de vue financier.

Le **reporting sur les Principes volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'Homme (VPSHR)** porte sur les entités et filiales de la Compagnie particulièrement exposées au risque d'usage disproportionné de la force. Une campagne annuelle permet de déployer des outils d'auto-diagnostic et de *risk assessment* à ces entités. Cette démarche interne est effectuée depuis 2016 et, depuis 2022, la campagne intègre un questionnaire d'activités. Les résultats obtenus sont consolidés par la Direction de la sûreté. La campagne 2023 a ciblé particulièrement 98 pays et le taux de retour s'élève à 100%.

disponibles, elles sont estimées sur la base de données passées, budgétaires ou par similitude avec des actifs comparables.

La liste des indicateurs environnementaux ou liés au changement climatique sur laquelle une entité doit faire un **reporting** est établie en fonction de seuils de matérialité. Ces seuils ont été calibrés afin de rapporter 99% des émissions de gaz à effet de serre et 95% des autres émissions de la Compagnie constatées ou modélisées à partir des données relatives à l'exercice 2022. Par ailleurs, aucun site représentant plus de 2% d'un indicateur ne voit cet indicateur exclu de son **reporting**.

est exclue du périmètre de **reporting** de la Compagnie de l'année en cours⁽⁵⁾.

Concernant les indicateurs sécurité, les acquisitions sont prises en compte dans l'année dès que possible ou au 1^{er} janvier de l'année suivante. Toute installation cédée est prise en compte jusqu'à la date de cession.

Concernant les indicateurs sociétaux, les acquisitions sont prises en compte dans l'année dès que possible et au plus tard dans les 36 mois qui suivent l'acquisition.

environnementaux regroupent les indicateurs de performance de la Compagnie en se référant, dans une large mesure, au guide de **reporting** de l'IIPECA, mis à jour en 2020 ou au référentiel de **reporting** du GRI.

(1) Le périmètre du **reporting** des indicateurs liés au changement climatique n'intègre pas par exception les sociétés en contrôle conjoint Naphtachimie (secteur RC), BASF TOTAL Petrochemicals (secteur RC), Appryl (secteur RC) ; et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration-Production.

(2) Le périmètre du **reporting** des indicateurs sécurité n'intègre pas par exception les sociétés en contrôle conjoint Naphtachimie (secteur RC), BASF TOTAL Petrochemicals (secteur RC), Appryl (secteur RC) ; et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration-Production.

(3) Le périmètre du **reporting** des indicateurs sociétaux des secteurs EP, RC, Integrated LNG, Integrated Power et M&S n'intègre pas par exception les bureaux commerciaux du M&S, les activités *trading* du RC, les filiales EP n'ayant pas eu d'opération d'exploration ou de production en 2023, les filiales n'appliquant pas One MAESTRO dans ces secteurs soit Polyblend (secteur RC), Synova (secteur RC), Sobegi (secteur RC), Hutchinson (secteur RC) et la Raffinerie de Zeeland (secteur RC) ainsi que les sociétés consolidées pour lesquelles la Compagnie n'a pas le contrôle exclusif soit Naphtachimie (secteur RC), BASF TOTAL Petrochemicals (secteur RC) et environ 80 actifs en contrôle conjoint opérés par des tiers à l'Exploration-Production.

(4) La filiale Biogas Polska Grupa Biogazowa (PGB) acquise en 2023 n'est pas intégrée au **reporting** environnemental ou lié au changement climatique sur l'exercice 2023.

(5) Exceptés le site EP Dunga au Kazakhstan, les sites EP Skirne et Atla en Norvège, la filiale TotalEnergies EP Canada et la filiale TotalEnergies EP Thailand, les sites Cray Valley (Beaumont, Channel View 2, Chatom, Exton, Ravenne, Stratford) qui ont été intégrés au **reporting** environnemental ou lié au changement climatique jusqu'à leur date de cession ou déconsolidation.

SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES

Les méthodologies peuvent présenter des spécificités, notamment du fait de la diversité des activités de la Compagnie, de l'intégration de filiales nouvellement acquises, de l'absence de réglementation ou de définition

CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Les données sociales, environnementales et liées au changement climatique, sociétales et relatives à la santé et la sécurité sont consolidées et contrôlées successivement par chaque entité opérationnelle et par chaque secteur, avant de l'être au niveau de la

VÉRIFICATION EXTERNE

La vérification externe (article R. 225-105-2 du Code de commerce) est réalisée au niveau de la Compagnie, des secteurs ainsi que d'un échantillon d'entités opérationnelles en France et à l'international, défini chaque année en fonction de leur contribution relative aux totaux de la

harmonisée au niveau international, des modalités pratiques de collecte ou des changements méthodologiques opérés.

Les révisions des données publiées les années précédentes ne concernent que les changements de méthodologie.

Compagnie. Pour certains indicateurs, les données sont calculées directement au niveau des secteurs. Ces processus font l'objet d'audits internes réguliers.

Compagnie, des résultats des années précédentes et d'une analyse de risques. L'indépendance des vérificateurs est définie par la réglementation, le Code de déontologie de la profession et/ou un comité d'impartialité.

5.11.4 Précisions sur certains indicateurs

DÉFINITIONS ET INDICATEURS SOCIAUX

Hors de France, TotalEnergies désigne par cadre (*management staff*) toutes les personnes dont le niveau de poste est égal ou supérieur à 300 points Hay. Les contrats à durée indéterminée (CDI) correspondent

aux *permanent contracts* et les contrats à durée déterminée (CDD) aux *fixed-term contracts* selon la terminologie employée dans le *reporting* social de la Compagnie.

DÉFINITIONS ET INDICATEURS SÉCURITÉ

TRIR (*Total Recordable Injury Rate*) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

LTIR (*Lost Time Injury Rate*) : nombre d'accidents avec arrêt de travail par million d'heures travaillées.

Personnel d'entreprises extérieures : toute personne d'une entreprise prestataire de service intervenant sur un site du périmètre de *reporting* sécurité ou mandatée par une société de transport sous contrat long terme.

Tier 1 et Tier 2 : indicateur du nombre de pertes de confinement à conséquences plus ou moins importantes telles que définies dans les

normes API 754 (pour l'aval) et IOGP 456 (pour l'amont) - hors actes de sabotage et de vols.

Presque accident : événement soudain qui, dans des circonstances légèrement différentes, aurait pu provoquer un accident. Les presque accidents ont une gravité potentielle, mais pas de gravité réelle.

Les accidents ou presque accidents sont évalués en gravité réelle ou potentielle sur une échelle qui comprend six niveaux. Sont considérés comme graves les événements de gravité réelle ou potentielle supérieure ou égale à quatre.

DÉFINITIONS ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX OU LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Activités oil & gas Amont : les activités *oil & gas* Amont englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated LNG. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

Brûlage de non-routine : brûlage de gaz autre que le brûlage de routine et le brûlage de sécurité intervenant principalement lors des événements occasionnels et intermittents.

Brûlage de routine : brûlage de gaz, effectué lors de la conduite normale des opérations en l'absence de dispositifs suffisants ou de conditions géologiques adéquates permettant de réinjecter le gaz produit, de l'utiliser sur place ou de le commercialiser (tel que défini par le groupe de travail du programme *Global Gas Flaring Reduction* dans le cadre de l'*Initiative Zero Routine Flaring* de la Banque mondiale). Il n'inclut pas le brûlage de sécurité.

Brûlage de sécurité : brûlage de gaz associés à la production d'huile ou de gaz effectué pour assurer la conduite sûre des opérations de l'installation (arrêt d'urgence, tests liés à la sécurité, etc.).

CO₂ natif : CO₂ présent et autochtone dans un réservoir géologique pour la production d'hydrocarbures, avant la production d'hydrocarbures ou l'injection de CO₂.

Consommation d'eau : volume de l'eau douce prélevée qui n'est pas rejetée dans l'environnement ou vers un tiers.

Déchets : tous les déchets sont comptabilisés à l'exception des déblais de forage, des stériles miniers et des terres polluées des sites inactifs qui font l'objet d'une comptabilité séparée.

Déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement : les déversements d'un volume supérieur à 1 baril (≈159 litres) sont comptabilisés. Il s'agit de déversements accidentels dont au moins une fraction du volume déversé rentre en contact avec le milieu naturel (y compris les sols non étanches). Les déversements résultant d'actes de sabotage ou de malveillance sont exclus. Sont aussi exclus les déversements qui n'ont pas atteint l'environnement.

Eau douce : eau dont la salinité est inférieure à 2 g/l.

Effet COVID-19 : L'effet COVID-19 est basé sur l'estimation d'une baisse d'environ 10% en 2021 par rapport à la demande structurelle en produits pétroliers. En 2022 cet effet ne concerne que les émissions Scope 3 au premier semestre.

GEEI (*Global Energy Efficiency Index*) : consiste en une combinaison de ratios d'intensités énergétiques (consommation nette d'énergie primaire rapportée au niveau d'activité) par activité ramenés en base 100 en 2010 et consolidés avec une pondération par la consommation nette d'énergie primaire de chaque activité. L'indicateur porte sur le « domaine opéré » de l'activité *oil & gas* Amont et du secteur Raffinage-Chimie de la Compagnie à l'exception d'Hutchinson. Il n'inclut pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

GES : désigne les six gaz à effet de serre du protocole de Kyoto, à savoir le CO₂, CH₄, N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆, avec leurs PRG (pouvoir de réchauffement global) respectifs tel que donné par le rapport du GIEC de 2007. Les HFC, PFC et le SF₆ sont quasiment absents des émissions de la Compagnie ou considérés comme non matériels et ne sont donc plus comptabilisés à partir de 2018.

GES en part patrimoniale : désigne les gaz à effet de serre émis par les sites et activités faisant partie du périmètre du « domaine patrimonial » de la Compagnie (se reporter au point 5.11.2 Périmètres). Elles sont calculées au prorata de la part de la Compagnie dans l'entité ou dans la production (dans le cas des activités *oil & gas* Amont).

GES Scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre émanant de sites ou d'activités faisant partie du périmètre de *reporting* des indicateurs liés au changement climatique. Les émissions directes de CO₂ biogénique sont exclues du Scope 1 et reportées séparément.

GES Scope 2 : émissions indirectes liées aux imports d'énergie (électricité, chaleur, vapeur) nets des ventes éventuelles d'énergie, sans inclure les gaz industriels achetés (H₂). En l'absence de mention contraire, TotalEnergies rapporte les émissions de GES Scope 2 suivant la méthode dite « market-based », comme définie par le GHG Protocol.

GES Scope 3 : autres émissions indirectes. En l'absence de mention contraire, TotalEnergies rapporte les émissions de GES Scope 3, catégorie 11, qui correspondent aux émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques, c'est-à-dire provenant de leur combustion pour obtenir de l'énergie. La Compagnie suit les méthodologies sectorielles pour l'*oil & gas* publiées par l'IPIECA, conformes aux méthodologies du GHG Protocol. Afin d'éviter les doubles comptages, cette méthodologie comptabilise le volume le plus important sur les chaînes de valeur pétrole, biocarburants ou gaz, à savoir soit la production soit les ventes en vue d'un usage final. Pour TotalEnergies en 2023, le calcul des émissions de GES Scope 3 pour les chaînes de valeur pétrole et biocarburants prend en compte les ventes de produits pétroliers et biocarburants⁽¹⁾ (supérieures à la production) et, pour la chaîne de valeur gaz, les ventes de gaz soit sous forme de GNL, soit dans le cadre de marketing aux clients B2B/B2C (supérieures aux productions de gaz commercialisable). À ces ventes ou production est appliqué un facteur d'émission stœchiométrique (oxydation des molécules en dioxyde de carbone) pour obtenir une quantité d'émission

Hydrogène bas carbone : Hydrogène produit à partir de ressources non renouvelables mais qui affiche des émissions de gaz à effet de serre inférieures à un seuil maximum. Par exemple l'hydrogène produit à partir de gaz naturel par le procédé de reformage vapeur associé à un processus de capture et de stockage des émissions de CO₂ (CCS). En Europe, le seuil maximum des émissions de gaz à effet de serre pour l'hydrogène bas carbone est le même que pour l'hydrogène renouvelable, soit 3,38 kg CO₂e/kg H₂ selon la Directive européenne 2018/2001 dite RED II. Dans le langage courant, on considère souvent que l'hydrogène bas carbone inclut l'hydrogène renouvelable.

Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus : cet indicateur mesure les émissions moyennes de GES des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie, sur l'ensemble de leur cycle de vie (c'est-à-dire Scope 1+2+3), depuis leur production jusqu'à leur utilisation finale, par unité d'énergie.

Il est calculé comme le quotient entre :

- au numérateur :
 - les émissions liées à la production et à la transformation des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie,
 - les émissions liées à l'usage final des produits énergétiques vendus aux clients, calculées par application de facteurs d'émissions stœchiométriques⁽²⁾ par produit pour obtenir une quantité d'émissions. Les produits à usage non combustibles (bitumes, lubrifiants, plastiques, etc.) ne sont pas pris en compte,
 - en soustraction, les volumes de CO₂ séquestrés grâce au CCS et aux puits de carbone naturels ;

- au dénominateur : la quantité d'énergie vendue. L'électricité est ramenée à un pied d'égalité sur une base fossile en prenant en compte des taux de charge et d'efficacité moyens.

L'indicateur d'intensité carbone correspond donc en moyenne aux émissions associées à chaque unité d'énergie utilisée par les clients. Pour suivre son évolution, il est exprimé en base 100 par rapport à 2015.

Intensité des émissions de CO₂e : les émissions de GES Scope 1+2 des installations opérées par la Compagnie dans le cadre de ses activités *oil & gas* Amont (kg) divisées par la production opérée d'hydrocarbures de la Compagnie en baril équivalent pétrole (bep).

Intensité des émissions de méthane : le volume des émissions de méthane divisé par le volume de gaz commercial produit, pour l'ensemble des installations opérées par la Compagnie (pétrolières et/ou gazières) dans le cadre de ses activités *oil & gas* Amont. Les installations gazières sont les actifs pour lesquels la somme des productions de gaz exporté et autoconsommé (en bep) représente plus de 50% de la production opérée (exports + auto-consommation).

Installations *oil & gas* : installations de production ou de transformation de pétrole ou de gaz de la Compagnie à l'exception des centrales à cycle combiné au gaz naturel.

Mix énergétique des ventes : le mix est calculé en prenant en compte les ventes d'électricité, les productions de gaz commercialisable de l'Exploration-Production et les ventes de GNL, les ventes de produits pétroliers (issues du Marketing & Services et des ventes massives du Raffinage-Chimie) et la distribution de biocarburants, les ventes de biomasse et d'H₂. L'électricité est ramenée à un pied d'égalité sur une base fossile en prenant en compte des taux de charge et d'efficacité moyens.

Préparation à la lutte antipollution :

- un scénario de pollution accidentelle est considéré comme « important » dès que ses conséquences sont a minima de faible étendue et avec des impacts limités sur l'environnement (ordres de grandeur de centaines de mètres de rivages impactés, de quelques tonnes d'hydrocarbures) ;
- un plan antipollution est considéré comme opérationnel s'il décrit les schémas d'alerte, s'il est basé sur les scénarios de pollution issus des études d'analyse de risque et décrit, pour chacun d'entre eux, les stratégies de lutte adaptées au scénario, s'il définit les moyens techniques et organisationnels, internes comme externes, à mettre en œuvre et enfin s'il mentionne les éléments à prendre en compte pour la mise en place du suivi des impacts environnementaux de la pollution ;
- proportion des sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités : sont comptabilisés les sites ayant réalisé un exercice dans l'année sur la base d'un des scénarios identifiés dans le plan de lutte antipollution et l'ayant simulé jusqu'au déploiement de matériel ainsi que les sites ayant été empêchés de réaliser un exercice par une autorité compétente (ex. administration, autorité portuaire, pompiers locaux).

Réductions d'émissions induites par les ventes de GNL et les renouvelables : différence entre les émissions associées à une production électrique de référence (source alternative) et les émissions associées soit à la production électrique à partir de gaz fourni par TotalEnergies (en regazéifiant du GNL) soit à la production électrique des centrales renouvelables détenues par la Compagnie (solaire et éolien).

Pour le GNL, la Compagnie a identifié, pour chaque pays destinataire, la source probable de génération électrique flexible concurrente (source alternative). Lorsque l'usage final de ses clients pour production électrique est établi et la source alternative identifiée, la différence entre les émissions du combustible alternatif (fioul ou charbon) et du gaz a été calculée, en utilisant les facteurs d'émission liés à la génération d'électricité

(1) Les taux d'abattement appliqués aux émissions des biocarburants par rapport aux produits fossiles équivalents sont en accord avec les minimums requis par la réglementation européenne (RED II). Une valeur moyenne d'environ -55% est utilisée dans le calcul de l'indicateur d'intensité carbone.

(2) Les facteurs d'émission utilisés proviennent d'une note technique du CDP : *Guidance methodology for estimation of scope 3 category 11 emissions for oil and gas companies*.

de chaque pays⁽¹⁾ pour chacune de ces sources⁽²⁾. Pour les pays où l'usage final des ventes de GNL n'est pas identifié, cette méthode est appliquée aux ventes LNG pondérées par la part du gaz utilisé pour la production électrique dans la consommation locale de gaz⁽³⁾.

Pour les renouvelables, la méthodologie compare les émissions du mix non-renouvelable alternatif (selon la méthodologie de l'IRENA) à celles

issues de la production solaire et éolienne. Les facteurs d'émission employés (publiés par l'AIE) couvrent l'ensemble du cycle de vie de la production électrique⁽⁴⁾. Les mix de production non-renouvelable sont basés sur des projections de l'AIE⁽⁵⁾ par pays⁽⁶⁾ ou, si indisponible, par région⁽⁷⁾.

DÉFINITIONS ET INDICATEURS SOCIÉTAUX

Mécanisme de gestion de plaintes non commerciales (*non-commercial grievance management mechanism*) : Une plainte est l'expression (sous quelque forme que ce soit) par des parties prenantes externes d'une insatisfaction (quel que soit son degré) concernant un impact spécifique, réel ou perçu, lié aux opérations de l'entité ou filiale. Le mécanisme est un processus permettant de recevoir, d'enregistrer, d'investiguer, de répondre et de clôturer les plaintes des parties prenantes concernées de manière diligente, équitable et efficace.

AUTRE DÉFINITION

One MAESTRO (*Management and Expectations Standards Toward Robust Operations*) : cadre de référence Hygiène, Sécurité, Environnement et Sociétal opérationnel de la Compagnie. Ce référentiel s'applique aux filiales contrôlées exclusivement par TotalEnergies avec les exceptions suivantes : les filiales acquises depuis moins de trois

Dialogue avec les parties prenantes externes : Il s'agit d'un processus interactif entre les entités de TotalEnergies (siège, sites, projets, etc.) et les parties prenantes externes. Ce processus comprend une série d'activités et d'approches permettant d'obtenir un retour sur les enjeux clés et les impacts de la Compagnie et d'améliorer le processus de prise de décision.

ans et les filiales couvertes par un cadre de référence audité qui leur est propre c'est-à-dire Hutchinson (secteur RC), Raffinerie de Zeeland (secteur RC), Polyblend (secteur RC), Sobegi (secteur RC), Synova (secteur RC), Saft Groupe (secteur Integrated Power) et TEP Barnett (secteur Integrated LNG).

(1) La France, le Luxembourg, la Belgique, les Pays Bas et l'Allemagne sont considérés comme un seul réseau électrique et gazier.

(2) Facteurs d'émission associés à la combustion publiés en septembre 2023 par l'AIE pour l'année 2021, sauf pour la France où les facteurs d'émissions publiés par RTE France ont été utilisés.

(3) Répartition d'utilisation du gaz et mix de production électrique pour l'année 2022 fournis par Enerdata.

(4) Facteurs d'émission associés à la combustion et facteurs d'émission amont publiés en septembre 2023 par l'AIE pour l'année 2021.

(5) Scénario STEPS du World Energy Outlook 2023.

(6) Pour le Brésil, l'Inde et les Etats Unis.

(7) Pour l'Afrique subsaharienne, le reste de l'Amérique, l'Asie-Pacifique (hors Chine), l'Europe et le Moyen Orient – Afrique du Nord.

5.12 Rapports de vérification

5.12.1 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection n° 3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après l'« Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière*, du 7 juillet 2023) et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁽¹⁾.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

(1) ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de dix personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de trente semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions HSE, Strategy & Climate, Juridique, Financière, Ressources Humaines, Engagement Société Civile et Support Performance Achats.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption, lutte contre l'évasion fiscale), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : TotalEnergies EP Congo, TotalEnergies E&P North Sea UK Limited, TotalEnergies Refinery Antwerp, TotalEnergies Petrochemicals France, Plateforme de Normandie-Pétrochimie, HBA Hutchinson Brasil Automative Ltda (Extrema et Monte Alto 2), TotalEnergies Marketing Vietnam Company Ltd, Total Lubricants (China) Co Ltd, BioDeac et PFW Aerospace GmbH ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 7 % et 20 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (7 % des effectifs, 20 % des émissions directes opérées de GES (Scope 1), 19 % des émissions opérées de méthane, 17 % des prélèvements d'eau douce et 14 % des déchets traités) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 28 mars 2024

L'Organisme tiers indépendant
EY & Associés
Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable

ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

INFORMATIONS SOCIALES ET LIÉES À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total de salariés. - Nombre de recrutements CDI. - Nombre de départs par catégorie. - Part des hommes dans les effectifs, les effectifs en CDI et le recrutement en CDI. - Part des salariés de nationalité française dans les effectifs et les recrutements en CDI. - Part des entités de la Compagnie qui intègrent des critères HSE dans la rémunération variable. - Nombre moyen de jours/an de formation par salarié (en présentiel). - Nombre moyen de jours/an de formation par salarié (en distanciel). - Nombre moyen de jours/an de formation par salarié, par secteur, par zone géographique et par type de formation dispensée. - Dépense moyenne de formation par employé. - Part de femmes dans le recrutement en CDI, dans le recrutement cadres, dans les effectifs, dans les effectifs cadres, dans les effectifs cadres dirigeants. - Part de salariés ayant une nationalité autre que la nationalité française dans le recrutement en CDI, dans le recrutement cadres, dans les effectifs, dans les effectifs cadres, dans les effectifs cadres dirigeants - Part des sociétés ayant mis en place un dispositif de télétravail régulier. - Part des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité. - Part des sociétés ayant mis en place le temps partiel choisi. - Taux d'absentéisme pour raisons médicales. - Part des effectifs disposant d'une représentation syndicale et/ou de représentants du personnel. - Part des effectifs couverts par une convention collective. - Part des sociétés disposant d'une représentation des salariés. - Part des sociétés disposant d'une représentation syndicale. - Nombre d'accords actifs signés avec les partenaires sociaux dans le monde et en France. - Part des collaborateurs bénéficiant d'une rémunération directe au moins égale au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle ils travaillent. 	<p>Social</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'emploi (attractivité, rétention). - L'organisation du travail (organisation, absentéisme). - Les relations sociales (dialogue social, accords collectifs). - La formation (politique). - L'égalité de traitement (promotion de la diversité, égalité hommes / femmes, lutte contre les discriminations, insertion des personnes en situation de handicap).
<p>Santé Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pertes de confinement Tier 1 et Tier 2. - Millions d'heures travaillées. - Nombre de décès accidentels. - Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées. - TRIR : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées. - LTIR : nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées. - Taux de gravité (TG) : nombre de jours d'arrêt découlant d'accidents du travail par million d'heures travaillées. - Nombres d'accidents graves de la route. - Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale). - Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier. 	<p>Santé Sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - La santé et la sécurité au travail (actions de prévention).

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET LIÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)

Informations qualitatives (actions ou résultats)

Environnement

- Nombre de sites opérés importants pour l'environnement certifiés au standard ISO14001.
- Nombre de sites opérés certifiés au standard ISO 14001.
- Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un scénario de pollution accidentelle importante d'une eau de surface.
- Proportion de ces sites disposant d'un plan antipollution opérationnel.
- Proportion de ces sites qui ont réalisé un exercice de lutte antipollution ou dont l'exercice n'a pas pu avoir lieu à la suite d'une décision des autorités.
- Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides ayant atteint l'environnement et dont le volume est supérieur à un baril, hors actes de sabotage (nombre de déversements, volume total des déversements et volume total ayant été récupéré).
- Emissions de SO₂.
- Emissions de NO_x.
- Emissions de COV_{nm}.
- Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus offshore.
- Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux continus onshore.
- Proportion des sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore.
- Proportion des sites conformes à l'objectif de qualité des rejets onshore.
- Prélèvements d'eau douce hors eaux de refroidissement.
- Prélèvements d'eau douce en zone de stress hydrique.
- Consommation d'eau douce.
- Déchets non dangereux et dangereux.
- Déchets non dangereux et dangereux valorisés.
- Part des déchets éliminés par filière de traitement (valorisation, enfouissement, autres).

Climat

- Nombre de sites opérés ayant un système de management de l'énergie auditable.
- Emissions de GES directes des installations opérées (Scope 1).
- Emissions de GES directes en part patrimoniale (Scope 1).
- Emissions de GES indirectes liées à la consommation d'énergie des installations opérées (Scope 2).
- Emissions de GES indirectes liées à la consommation d'énergie en part patrimoniale (Scope 2)
- Emissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées.
- Emissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques (Scope 3 catégorie 11).
- Emissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits pétroliers.
- Gaz brûlé à la torche (activités *oil & gas* Amont, périmètre opéré).
- Brûlage de routine.
- Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus.
- Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités *oil & gas* Amont opérées.
- Émissions de méthane des installations opérées de la Compagnie.
- Émissions de méthane en part patrimoniale.
- Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées (amont).
- Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré).
- Indicateur Global d'efficacité énergétique.
- Emissions de dioxyde de carbone et de méthane biogéniques.
- Réduction d'émissions induites par les ventes de GNL de TotalEnergies.

- Les résultats de la politique en matière environnementale.
- Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité, les objectifs de réduction, mesures d'adaptation).
- Méthodologie de calcul des émissions de GES de la chaîne de valeur des produits GNL vendus.
- Les mesures prises pour ne pas porter atteinte à la biodiversité.
- Les mesures de prévention des pollutions.
- L'économie circulaire (matière première, énergie, gestion des déchets).
- La gestion de l'eau.

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<ul style="list-style-type: none"> – Pourcentage de filiales du périmètre One MAESTRO ayant une activité opérationnelle qui ont mis en place un mécanisme de gestion des plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> – L'impact local (emploi, développement, riverains, dialogue). – La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux). – Les actions en faveur des droits de l'homme, en particulier le respect des conventions fondamentales de l'OIT. – Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale.

5.12.2 Rapport d'assurance raisonnable de l'un des commissaires aux comptes de TotalEnergies SE relative à certains indicateurs de performance durable pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Au Président-directeur général de TotalEnergies SE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société TotalEnergies SE (ci-après « la Société ») et en réponse à votre demande, nous avons réalisé des travaux visant à formuler une opinion d'assurance raisonnable sur une sélection d'indicateurs clés de performance durables pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après « les Informations de Durabilité Sélectionnées ») figurant dans la déclaration de performance extra-financière consolidée présentée dans le chapitre 5 (section 5.13 – Indicateurs de performance) du document d'enregistrement universel (ci-après « le DEU 2023 ») et présentés ci-dessous :

- Emissions directes de gaz à effet de serre (GES) des sites opérés (Scope 1) pour une valeur de 32 Mt CO₂e ;
- Emissions indirectes de GES liées à la consommation d'énergie des sites opérés (Scope 2) pour une valeur de 2 Mt CO₂e ;
- Emissions de GES (Scope 1+2) des installations opérées pour une valeur de 35 Mt CO₂e ;
- Emissions de méthane des installations opérées de la Compagnie pour une valeur de 34 kt CH₄.

Notre mission ne couvre ni les informations relatives à des périodes antérieures ni aucune autre information incluse dans le DEU 2023.

OPINION D'ASSURANCE RAISONNABLE

A notre avis, les Informations de Durabilité Sélectionnées figurant dans le DEU 2023 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au protocole de reporting mis en place par la Société (« Reporting de la performance environnementale et affichage des indicateurs », référence GM-GR-HSE-100, publié en date du 15 février 2023) ainsi qu'aux bases de préparation détaillées dans la section « 5.11 Périmètres et méthodologie de reporting » du DEU 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

PRÉPARATION DES INFORMATIONS DE DURABILITÉ SÉLECTIONNÉES

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations de Durabilité Sélectionnées permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les sociétés et dans le temps.

Par conséquent, les Informations de Durabilité Sélectionnées doivent être lues et comprises en se référant au protocole de reporting mis en place par la Société (« Reporting de la performance environnementale et affichage des indicateurs », référence GM-GR-HSE-100 en date du 15 février 2023) ainsi qu'aux bases de préparation telles que décrites dans la section « 5.11 Périmètres et méthodologie de reporting » du DEU 2023 pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ensemble « les Critères »).

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS DE DURABILITÉ SÉLECTIONNÉES

Les Informations de Durabilité Sélectionnées peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le DEU 2023.

En outre, la quantification des gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à la direction de la Société :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations de Durabilité Sélectionnées, en tenant compte, le cas échéant, des lois et règlements applicables ;
- d'établir les Informations de Durabilité Sélectionnées conformément à ces critères ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations de Durabilité Sélectionnées ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient :

- de planifier et réaliser la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les Informations de Durabilité Sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- d'exprimer une opinion indépendante, basée sur les procédures que nous avons déployées et sur les preuves que nous avons recueillies ;
- de communiquer notre opinion au Président-directeur général de la Société.

Comme il nous appartient de formuler une opinion indépendante sur les Informations de Durabilité Sélectionnées telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ainsi que les normes internationales ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* et ISAE 3410 *Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements* émises par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB).

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance prévues à l'article L.821-28 du code de commerce, du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ainsi que du « Code of Ethics for Professional Accountants » publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants, reposant sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Nous appliquons par ailleurs la norme « International Standard on Quality Management 1 » qui requiert la définition et la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité incluant des politiques et des procédures en matière de règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et de respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Nos travaux ont été effectués par une équipe indépendante et pluridisciplinaire expérimentée sur les sujets d'assurance et de développement durable.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Une mission d'assurance raisonnable implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants sur les Informations de Durabilité Sélectionnées. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures déterminées relèvent du jugement professionnel, et notamment de l'évaluation des risques que les Informations de Durabilité Sélectionnées comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. L'évaluation de ces risques tient compte du contrôle interne relatif à la préparation par la Société des Informations de Durabilité Sélectionnées. Une mission d'assurance raisonnable comporte également :

- l'appréciation de la pertinence, dans le contexte de la mission, de l'utilisation par la Société des règles, critères et hypothèses définis par la Société, tels que décrits dans les critères pour préparer les Informations de Durabilité Sélectionnées ;
- l'appréciation du caractère approprié des méthodes de détermination et d'évaluation retenues, des règles en matière de reporting utilisées et du caractère raisonnable des estimations faites par la direction de la Société ;
- l'appréciation de la présentation d'ensemble des Informations de Durabilité Sélectionnées.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2024

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Lotz
Associé

5.13 Indicateurs de performance

Transition énergétique

	Unité	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Mix énergétique (produits vendus)							
Produits pétroliers ^(a)	%	65	53	47*	44*	41	43
Gaz ^(b)	%	33	40	45*	48*	50	47
Énergies bas carbone ^(c)	%	2	7	7*	8*	9	10
Produits pétroliers							
Ventes de produits pétroliers	Mb/j	2,4	2,3	1,8	1,8	1,7	1,6
Gaz							
GNL - Ventes	Mt	13	34	38	42	48	44
Électricité							
Capacité brute électricité renouvelable ^(d)	GW	0	3	7	10	17	22
Production nette ^(e)	TWh	2	11	14	21	33	33
Clients BtB et BtC	Millions	<2	6	8	9	9	9
Points de charge pour véhicules électriques	Milliers	0	0	22	26	42	60
Molécules bas carbone							
Biocarburants - production	Mt	–	0,2	0,3	0,5	0,2	0,3
Biogaz - production	TWh	–	–	–	<1	1	1
Investissements nets							
	G\$	20	17	13	13	16	17
Pétrole	G\$	13	9	6	7	10	6
GNL & Gaz	G\$	7	7	5	3	2	5
Énergies bas carbone	G\$	0	1	2	4	4	6
Integrated Power	G\$	0	1	2	3	4	5
Molécules bas carbone	G\$	0	<1	<1	<1	<1	1
Consommation d'énergie							
Consommation nette d'énergie primaire ^(f)	TWh	153	160	147	148	166	157
Consommation d'énergie renouvelable ^(f)	TWh	–	–	–	–	1	2
Indicateur Global d'Efficacité Énergétique (GEEI)	Base 100 en 2010	90,8	88,0	90,2	87,0	85,1	86,4
Système de management de l'énergie							
Sites opérés ayant un système de management de l'énergie auditable (consommation annuelle > 50 ktep) ^(g)	Nb	–	–	26	27	27	34
Sites opérés dont la consommation annuelle est supérieure à 50 ktep ^(h)	Nb	–	–	42	46	46	43

* Hors effet COVID-19.

(a) Ventes de produits pétroliers (issus du Marketing et Services et des ventes massives du Raffinage-Chimie).

(b) Production de gaz commercialisable de l'Exploration-Production et ventes de GNL.

(c) Ventes d'électricité, distribution de biocarburants, ventes de biomasse, de biogaz et d'H₂.

(d) Capacité brute installée de génération électricité renouvelable.

(e) Périmètre patrimonial.

(f) Périmètre opéré.

(g) La norme ISO 50001 accompagne la mise en œuvre dans les entreprises d'un système de management de l'énergie qui permet un meilleur usage de l'énergie.

(h) Les centrales à cycle combiné au gaz naturel sont des installations de génération électricité dont la consommation de gaz est optimisée pour offrir un rendement maximal. Ces installations bénéficient d'une gestion de l'énergie efficace et ne nécessitent pas de mise en place d'un système spécifique de gestion de l'énergie.

Climat

Émissions de GES - Scope 1+2	Unité	Périmètre opéré						Périmètre patrimonial					
		2015	2019	2020	2021	2022	2023	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Scope 1 - Émissions directes	Mt CO₂e	42	41	38* (36)	34* (33)	37	32	50	55	52	49	51	45
Décomposition par secteur													
Activités <i>oil & gas</i> Amont	Mt CO ₂ e	19	18	16	14	14	12	22	26	24	23	22	19
Integrated LNG, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	–	0	<1	<1	<1	<1	–	1	1	1	1	1
Integrated Power	Mt CO ₂ e	–	3	3	5	9	6	–	3	4	5	9	6
Raffinage-Chimie	Mt CO ₂ e	22	20	17	15* (14)	15	14	27	25	22	19	20	18
Marketing & Services	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1	<1	1	<1	<1	<1	<1	<1
Décomposition par zone géographique													
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	22	24	22* (21)	20* (19)	23	19	22	23	20	18	21	18
Eurasie (y.c. Russie)/Océanie	Mt CO ₂ e	5	1	1	1	<1	<1	13	18	17	17	15	12
Afrique	Mt CO ₂ e	12	11	10	9	9	8	9	8	7	7	7	7
Amériques	Mt CO ₂ e	4	4	4	5	5	5	5	6	7	7	8	7
Décomposition par type de GES													
CO ₂	Mt CO ₂ e	39	39	34	32	36	31	–	–	–	47	50	43
CH ₄	Mt CO ₂ e	2	2	2	1	1	1	–	–	–	1	1	1
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1	<1	–	–	–	<1	<1	<1
Scope 2 - Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	Mt CO₂e	4	4	3* (3)	2* (2)	2	2	–	–	–	5	5	4
dont Europe : UE 27+ Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	2	2	2* (2)	1* (1)	1	1	–	–	–	2	2	2
Scope 1+2	Mt CO₂e	46	44	41* (38)	37* (35,7)	40	35	–	–	–	54	56	49
vs 2015			-3%	-9%*	-20%*	-13%	-24%						
dont installations <i>oil & gas</i>	Mt CO ₂ e	46	42	39* (36)	33* (32)	33	30	–	–	–	49	48	44
dont CCGT	Mt CO ₂ e	–	2	3* (3)	4	7	4	–	–	–	5	8	5

* Hors effet COVID-19 pour les données d'émissions du 1^{er} semestre 2020 au 2^e semestre 2021 inclus.

Émissions de GES - Méthane	Unité	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Émissions de méthane^(a)	kt CH₄	94	68	64	49	42	34	–	–	–	51	47	40
vs 2020					-23%	-34%	-47%						
Décomposition par secteur													
Activités <i>oil & gas</i> Amont	kt CH ₄	92	66	62	48	41	33	–	–	–	48	43	36
Integrated LNG, excluant les activités gaz de l'amont	kt CH ₄	0	0	<1	<1	0	<1	–	–	–	2	3	2
Integrated Power	kt CH ₄	0	<1	<1	<1	1	<1	–	–	–	<1	1	<1
Raffinage-Chimie	kt CH ₄	1	1	1	1	1	1	–	–	–	1	1	1
Marketing & Services	kt CH ₄	0	0	0	0	0	0	–	–	–	0	0	0
Décomposition par zone géographique													
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	kt CH ₄	9	15	12	7	7	5	–	–	–	5	5	4
Eurasie (y.c. Russie)/Océanie	kt CH ₄	33	3	3	1	1	1	–	–	–	16	15	11
Afrique	kt CH ₄	49	39	31	23	23	18	–	–	–	18	17	19
Amériques	kt CH ₄	3	10	18	18	12	9	–	–	–	12	10	7

(a) Hors méthane biogénique qui est toutefois pris en compte dans le calcul du Scope 1.

Brûlage	Unité	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Gaz brûlé à la torche ^(a) (activités <i>oil & gas</i> opérées Amont)	Mm ³ /j	7,2	5,7	4,2	3,6	3,3	2,5
dont brûlage de routine	Mm ³ /j	2,3 ^(b)	0,9	0,6	0,7	0,5	0,3

(a) Cet indicateur inclut le brûlage de sécurité, de routine et de non-routine.

(b) Volumes estimés selon les données historiques.

Climat

Émissions de GES indirectes et estimation des réductions d'émissions induites

	Unité	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Scope 3^(a)	Mt CO₂e	410	410	400* (350)	400* (370)	389* (381)	355
dont Europe : UE 27+ Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	256	232	215* (190)	220* (202)	191* (187)	216
Décomposition par produit							
Pétrole	Mt CO ₂ e	350	335	320* (270)	285* (255)	254* (246)	227
	vs 2015		-4%	-9%*	-19%*	-27%*	-35%
Biocarburants	Mt CO ₂ e	–	–	–	–	4	4
Gaz	Mt CO ₂ e	60	75	80* (80)	115* (115)	130	124
Estimation des réductions d'émissions induites par les ventes GNL de TotalEnergies^(b)							
	Mt CO₂e	–	–	–	–	~70	~70

* Hors effet COVID-19 pour les données d'émissions du 1^{er} semestre 2020 au 1^{er} semestre 2022 inclus.

(a) Scope 3 catégorie 11. Produits pétroliers y compris ventes massives du Raffinage ; biocarburants ; gaz naturel hors participations minoritaires dans des sociétés cotées.

(b) Potentielles réductions d'émissions auxquelles ont pu contribuer les ventes de GNL de TotalEnergies.

Estimations des émissions de GES indirectes - Scope 3

	Unité	2022	2023
Catégories du Scope 3			
Cat 1 Achats de produits et services ^(a)	Mt CO ₂ e	30	27
Cat 2 Immobilisations de biens ^(b)	Mt CO ₂ e	<1	3
Cat 3 Emissions liées à l'énergie hors Scope 1+2 ^(c)	Mt CO ₂ e	3	4
Cat 4 Transport de marchandises amont ^(d)	Mt CO ₂ e	9	8
Cat 5 Déchets ^(e)	Mt CO ₂ e	<1	1
Cat 6 Déplacements professionnels ^(f)	Mt CO ₂ e	<1	<1
Cat 7 Déplacements domicile travail ^(g)	Mt CO ₂ e	<1	<1
Cat 8 Actifs en leasing amont ^(h)	Mt CO ₂ e	0	0
Cat 9 Transport de marchandises aval ⁽ⁱ⁾	Mt CO ₂ e	1	1
Cat 10 Transformation des produits vendus ^(j)	Mt CO ₂ e	6	5
Cat 11 Utilisation des produits vendus ^(k)	Mt CO ₂ e	389*(381)	355
Cat 12 Fin de vie des produits vendus ^(l)	Mt CO ₂ e	11	10
Cat 13 Actifs en leasing aval ^(m)	Mt CO ₂ e	n/a	n/a
Cat 14 Franchise aval ⁽ⁿ⁾	Mt CO ₂ e	<1	<1
Cat 15 Investissements ^(o)	Mt CO ₂ e	n/a	n/a

Conformément à notre engagement de transparence, nous publions cette année une estimation des émissions indirectes relevant d'autres catégories du Scope 3 selon la classification du GHG Protocol et de l'IPIECA. Le périmètre de reporting est spécifié pour chaque catégorie. Les évolutions des standards et méthodologies d'estimation des émissions pourront nous amener à ajuster à l'avenir les valeurs de ces estimations.

* Hors effet COVID-19 pour les données d'émissions du 1^{er} semestre 2022.

(a) Émissions *cradle-to-gate* des achats de biens et services, hormis ceux rapportés en catégorie 2 ou 4. Calculées avec la somme des achats (hors produits énergétiques revendus) multipliée par des ratios monétaires spécifiques, ainsi que 20 Mt CO₂e en 2022 et 17 Mt CO₂e en 2023 correspondant aux achats de pétrole et produits pétroliers (nets de nos productions) et de contrats de supply moyen et long terme de GNL.

(b) Émissions *cradle-to-gate* des achats de biens immobilisés tels que ceux des catégories d'achat forage, équipement sous-marin, vannes, équipements statiques, etc. Calculées avec la somme des achats multipliée par des ratios monétaires spécifiques.

(c) Émissions *cradle-to-gate* liées aux ventes d'électricité B2B/B2C (hors négoce) nettes de la production d'électricité de TotalEnergies en Europe.

(d) Émissions amont liées aux transports de produits énergétiques, comprenant les émissions mesurées du shipping et les émissions associées aux prestations de transport terrestre réalisées par des tiers, estimées sur la base de ratios monétaires spécifiques.

(e) Émissions *cradle-to-gate* des catégories d'achat liées au traitement des déchets et à la remédiation. Calculées avec la somme des achats multipliée par des ratios monétaires spécifiques.

(f) Émissions liées aux déplacements professionnels des employés telles que rapportées par les compagnies prestataires.

(g) Émissions liées aux trajets domicile-travail des employés de la Compagnie. L'estimation utilise le facteur d'émission moyen rapporté par l'INSEE par salarié.

(h) Émissions directes liées aux actifs contractés à long terme, qui correspondent majoritairement à l'affrètement maritime pour le transport de produits énergétiques, déjà inclus dans la catégorie 4.

(i) Émissions liées au transport aval des ventes marketing B2B du M&S et des ventes massives de produits pétroliers du Raffinage.

(j) Émissions liées à la transformation des principaux produits intermédiaires non énergétiques vendus (soufre, polymères, bitumes) estimées sur la base de facteurs d'émission physique les plus représentatifs ou conservateurs.

(k) Produits pétroliers y compris ventes massives du Raffinage ; biocarburants ; gaz naturel hors participations minoritaires dans des sociétés cotées.

(l) Émissions liées à la fin de vie des principaux produits non énergétiques vendus (lubrifiants, polymères, bitumes).

(m) Non applicable, la Compagnie n'a pas identifié d'émissions liées à la location d'actifs à un tiers.

(n) Émissions associées aux stations-service opérées par des tiers. Le calcul prend l'hypothèse d'une intensité (Scope 1+2) par station équivalente à celle des stations opérées par la Compagnie.

(o) Non applicable, les émissions associées aux actifs non opérés sont incluses dans le reporting du Scope 1+2 en part patrimoniale.

Indicateurs d'intensité	Unité	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (73 gCO ₂ e/MJ en 2015)	Base 100 en 2015	100 ^(a)	94	92* (90)	90* (89)	88	87
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(b) opérées	kgCO ₂ e/bep	21	19	18	17	17	17
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(b) en part patrimoniale	kgCO ₂ e/bep	–	–	–	19	19	18
Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées (Amont)	%	0,23	0,16	0,15	0,13	0,11	0,11
Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées (Amont)	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

* Évaluation des indicateurs hors effet COVID-19.

(a) Indicateur élaboré en 2018 qui prend pour année de référence 2015.

(b) Cet indicateur n'inclut pas les actifs intégrés GNL dans son périmètre.

Santé et Sécurité

Sécurité au poste de travail	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Millions d'heures travaillées - Tous personnels	Mh	467	389	389	392	400
Personnel de la Compagnie	Mh	243	211	215	217	212
Personnel d'entreprises extérieures	Mh	224	178	174	175	188
Nombre de décès accidentels - Tous personnels^(a)	Nb	4	1	1	3	2
Personnel de la Compagnie	Nb	0	0	1	0	0
Personnel d'entreprises extérieures	Nb	4	1	0	3	2
Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées - Tous personnels	Nb/100Mh	0,86	0,26	0,26	0,77	0,50
Personnel de la Compagnie	Nb/100Mh	0,00	0,00	0,46	0,00	0,00
Personnel d'entreprises extérieures	Nb/100Mh	1,79	0,56	0,00	1,71	1,06
Nombre d'accidents du travail - Tous Personnels	Nb	376	289	285	263	252
Personnel de la Compagnie	Nb	181	134	127	130	108
Personnel d'entreprises extérieures	Nb	195	155	158	133	144
Nombre de jours perdus suite à accident du travail - Tous personnels	Nb	8 108	6 764	5 980	5 724	4 800
Personnel de la Compagnie	Nb	4 949	3 429	2 703	3 116	2 508
Personnel d'entreprises extérieures	Nb	3 159	3 335	3 277	2 608	2 292
Nombre d'accidents graves de la route^(b)	Nb	33	27	21	15	11
Véhicules légers et transport en commun	Nb	9	0	1	3	4
Poids lourds de transport de marchandises	Nb	24	27	20	12	7
TRIR^(c) : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées - Tous Personnels	Nb/Mh	0,81	0,74	0,73	0,67	0,63
Personnel de la Compagnie	Nb/Mh	0,74	0,63	0,59	0,60	0,51
Personnel d'entreprises extérieures	Nb/Mh	0,87	0,87	0,91	0,76	0,77
LTIR : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées - Tous personnels	Nb/Mh	0,48	0,48	0,48	0,45	0,40
Personnel de la Compagnie	Nb/Mh	0,52	0,50	0,47	0,51	0,42
Personnel d'entreprises extérieures	Nb/Mh	0,43	0,46	0,48	0,39	0,38
TG : nombre de jours d'arrêt découlant d'accidents du travail par million d'heures travaillées - Tous personnels	Nb/Mh	17	17	15	15	12
Personnel de la Compagnie	Nb/Mh	20	16	13	14	12
Personnel d'entreprises extérieures	Nb/Mh	14	19	19	15	12

(a) Objectif zéro accident mortel.

(b) Renversement de véhicule ou autre accident ayant entraîné une blessure d'un membre d'équipage ou d'un passager (accident déclaré).

(c) Objectif TRIR inférieur ou égal à 0,65 en 2023 et 0,62 en 2024.

Sécurité - Prévention des accidents industriels majeurs	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Pertes de confinement (Tier 1 et 2)^(a)	Nb	73	84	77	48	48
Pertes de confinement (Tier 1)	Nb	26	30	29	11	19
Pertes de confinement (Tier 2)	Nb	47	54	48	37	29

(a) Hors actes de sabotage et de vols. Objectif pertes de confinements classées Tier 1 ou 2 inférieures ou égales à 50 en 2023 et 45 en 2024.

Santé (Périmètre PSM - Panorama Social Mondial)	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier	%	98	97	97	99	100
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale)	Nb	128	136	158	129	107

Collaborateurs

Effectifs	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Effectifs de la Compagnie	Nb	107 776	105 476	101 309	101 279	102 579
Répartition par zone géographique						
Europe	%	61,5	62,8	63,2	63,3	63,2
dont France	%	34,1	34,0	34,7	34,5	34,6
Afrique	%	9,4	9,6	9,8	10,4	10,2
Amérique du Nord	%	6,9	6,8	7,5	6,0	6,0
Amérique latine	%	12,4	11,3	11,6	13,1	13,4
Asie-Pacifique	%	9,0	6,7	7,2	6,5	6,4
Moyen-Orient	%	0,8	2,8	0,7	0,7	0,8

Genre	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
% de femmes						
Dans les effectifs	%	35,8	34,8	35,8	36,3	36,9
Parmi les cadres supérieurs ^(a)	%	20,5	21,1	22,6	23,8	25,1
Parmi les cadres dirigeants	%	23,0	25,7	26,5	27,5	28,3

(a) Données 2019 à 2021 retraitées. Le pourcentage de femmes était de 19,9% en 2021, 18,2% en 2020 et 17,4% en 2019 en considérant la précédente méthode de calcul qui n'intégrait pas les NP14 et les dirigeants.

Internationalisation	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
% de salariés de nationalité non française						
Parmi les cadres supérieurs ^(a)	%	32,5	32,1	34,0	34,2	36,3
Parmi les cadres dirigeants	%	34,1	36,3	36,6	37,4	37,7

(a) Données 2019 à 2021 retraitées. Le pourcentage de non-français était de 33,8% en 2021, 31,8% en 2020 et 32,4% en 2019 en considérant la précédente méthode de calcul qui n'intégrait pas les dirigeants.

Salaire décent ^(a)	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
% de salariés bénéficiant d'une rémunération directe au moins égale au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle ils travaillent	%	–	–	98%	100%	100%

(a) Le salaire décent est défini comme un revenu permettant au salarié d'assurer une vie décente à sa famille pour des heures de travail standard, en couvrant les dépenses essentielles et donnant la capacité de faire face à certaines incertitudes de la vie. Ce critère s'applique au périmètre de gestion, c'est-à-dire dans toutes les filiales contrôlées à plus de 50%.

Formation	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Employés ayant reçu au moins une formation dans l'année	%	88,2	84,6	93,0	97,3	97,7
Moyenne de jours de formation en présentiel par employé par an ^(a)	jours	2,7	1,6	1,8	2,3	2,5
Moyenne de jours de formation en distanciel par employé par an ^(a)	jours	0,4	0,8	1,2	1,0	1,2
Moyenne de jours de formation en compagnonnage par employé par an ^(a)	jours	–	–	1,2	1,4	1,3
Moyenne de jours de formation par employé par an ^(a)	jours	3,1 ^(b)	2,4 ^(b)	4,2	4,7	5,0

(a) Ce nombre est obtenu à partir du nombre d'heures de formation, en considérant que 7,6 heures sont équivalentes à un jour.

(b) Hors compagnonnage, données sur le compagnonnage collectées à partir de 2021.

Dialogue social	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Sociétés ayant mis en œuvre les horaires flexibles	%	69,3	77,2	80,6	81,8	82,5
Sociétés ayant mis en place le télétravail occasionnel	%	51,2	87,4	84,3	83,3	82,5
Employés couverts par une convention collective de travail	%	71,2	71,9	72,6	73,6	73,0
Employés disposant d'une représentation syndicale et/ou d'une représentation des employés	%	88,2	91,7	90,8	91,8	91,5
Nombre d'accords actifs signés avec les représentants des employés dans le monde	Nb	312	281	347	330	404

Environnement

Empreinte environnementale	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Rejets chroniques atmosphériques (hors GES)						
Émissions de SO ₂	kt	39	34	16	13	12
Émissions de NO _x	kt	72	64	59	60	60
Émissions de COVnm ^(a)	kt	83	69	58	48	43
Poussières totales	kt	–	–	3,8	3,9	4,1
Qualité des eaux rejetées						
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux offshore	mg/l	13,0	12,8	13,7	12,9	11,6
% de sites conformes à l'objectif de qualité des rejets offshore (30 mg/l) ^(b)	%	100	100	92	93	92
Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux onshore	mg/l	1,7	1,9	2,6	1,8	1,9
% des sites conformes à l'objectif 2030 de qualité des rejets onshore (1 mg/l)	%	–	–	80	73	86
Indicateurs relatifs à l'eau						
Prélèvements d'eau douce, hors eaux de refroidissement en boucle ouverte	Mm ³	115	105	101	107	102
Prélèvements d'eau douce en zone de stress hydrique ^(c)	Mm ³	–	52	54	55	50
Consommation d'eau douce	Mm ³	–	75	75	80	76
Indicateurs relatifs aux forêts						
Surface déforestée	ha	–	–	–	0	81
Surface compensée	ha	–	–	–	0	59
Déforestation nette ^(d)	ha	–	–	–	0	22

(a) COV non méthaniques.

(b) Sites d'Alwyn et Gryphon (Royaume-Uni) exclus en 2019 et 2020, leurs rejets étant sporadiques, ayant lieu uniquement lors de la maintenance de l'unité de réinjection et étant encadrés par une autorisation réglementaire spécifique.

(c) En 2023, les valeurs de prélèvement en zone de stress hydrique sont calculées à partir du Projected Basic Water stress 2030 V4.0 d'août 2023 et le bassin des sites Carling-Saint Avold en France est exclu de ces calculs car le prélèvement d'eau de nappe y est imposé administrativement pour des raisons environnementales.

(d) Objectif de zéro déforestation nette à compter de 2022 pour chacun de nos nouveaux projets sur de nouveaux sites. Les projets de compensation de la différence sont en cours de mise en place.

Système de gestion de l'environnement	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Sites certifiés ISO 14001	Nb	281	266	279	284	281
Sites importants pour l'environnement et certifiés ISO 14001	Nb	77	79	79	80	79
Sites importants pour l'environnement et certifiés ISO 14001	%	100	97	100	100	100

Risques accidentels de pollution	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Déversements accidentels d'hydrocarbures liquides						
Nombre de déversements	Nb	57	50	65	49	27
Volume total des déversements	10 ³ m ³	1,2	1,0	2,0	0,1	1,7
Volume total ayant été récupéré	10 ³ m ³	–	–	1,7	0,1	0,0

Gestion des déchets	Unité	2019	2020	2021	2022	2023 ^(c)
Bilan déchets de la Compagnie et filières de traitement^(a)						
Volume total de déchets traités	kt	662	501	500	498	521
Déchets non dangereux	kt	375	303	335	322	319
Déchets dangereux	kt	288	198	165	176	202
Valorisation ^(b)	%	65	59	61	61	61

(a) Hors cuttings de forage, hors digestat des unités de biogaz, hors sites ayant cessé leur activité et en cours de remédiation.

(b) La valorisation comprend le recyclage, la valorisation matière et la valorisation énergétique.

(c) Hors eaux pluviales de la filiale italienne de l'Exploration-Production (29 kt en 2022 et 30 kt en 2021).

Économie circulaire	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Quantité de matières premières circulaires	Mt	–	–	3,4	3,4	3,8
	vs 2021				–	+10%
Ventes issues des produits circulaires	G\$	–	–	4,2	5,4	4,5
	vs 2021				+30%	+8%

Biodiversité ^(a)	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Respect de notre engagement de zones d'exclusion volontaire						
Activité d'exploration / extraction de pétrole ou de gaz en zone UNESCO		Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique		Respecté	Respecté	Respecté	Respecté	Respecté
Nouveaux projets						
Plans d'actions biodiversité déployés ou en cours de préparation pour nos sites situés en zone d'intérêt pour la biodiversité ^(b)	Nb	–	6	8	7	8
Sites existants						
Diagnostics biodiversité réalisés pour nos sites importants pour l'environnement	Nb cumulé	–	–	5	43	70

(a) Se reporter au point 5.5.4 pour le reporting détaillé des plans d'actions mis en œuvre sur nos quatre axes Biodiversité.
(b) Zone UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar pour les projets au standard IFC.

Impact positif pour les parties prenantes

Droits humains	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Filiales ^(a) avec un mécanisme de règlements des litiges intégré	%	47	99	100	100	100
Nombre de plaintes reçues dans l'année de référence	Nb	–	–	–	–	638
Taux de résolution des plaintes ^(b)	%	–	–	–	–	80
Audits fournisseurs prioritaires ^(c)	Nb	100	79	83	200	300
Audits Éthique & Droits humains	Nb	7	2	2	5	4

(a) Filiales du périmètre One MAESTRO ayant une activité opérationnelle.
(b) Nombre de plaintes reçues / nombre de plaintes résolues pour l'année de référence.
(c) Sur le respect des Principes Fondamentaux des Achats incluant les droits humains.

Lutte contre la corruption	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Formations anticorruption suivies en ligne ^(a)	Nb	5 791	9 701	13 215	38 624	17 195
Incidents en matière d'intégrité ^(b) répertoriés	Nb	388	326	350	207	200

(a) Un nouveau module de formation a été lancé en 2022, couvrant les années 2022 et 2023.
(b) Incidents couvrant fraude (hors tentatives depuis 2022), corruption ou trafic d'influence.

Partage de la valeur	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Investissements nets	G\$	17	13	13	16	17
Dividendes	G\$	8	8	8	10	8
Rachats de titres	G\$	2	1	2	7	9
Salaires et traitements	G\$	9	9	9	9	9
Impôts et taxes ^(a)	G\$	13	6	16	33	25

(a) Charge d'impôts courants et taxes à la production.

Initiatives d'intérêt général	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actions programme Action!^(a)						
Europe	Nb	3 524	2 952	6 115	7 410	9 191
Afrique	Nb	249	709	1 208	1 664	2 072
Asie	Nb	293	191	415	923	1 480
Amérique latine	Nb	49	159	253	609	786
Amérique du Nord	Nb	25	2	131	231	407
Océanie	Nb	0	106	24	191	39
Fondation d'entreprise TotalEnergies						
Dépenses de la Fondation d'entreprise TotalEnergies	M€	27	46	73	65	54

(a) Programme d'engagement solidaire des salariés qui peuvent consacrer jusqu'à trois jours par an de leur temps de travail à des projets d'intérêt général.

6

TotalEnergies et ses actionnaires

6.1	Cotation boursière	392	6.5	Informations destinées aux actionnaires étrangers	403
6.1.1	Cotation de l'action	392	6.5.1	Détenteurs américains d'ADR	403
6.1.2	Performance de l'action	392	6.5.2	Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)	403
6.2	Retour à l'actionnaire et dividende	395	6.6	Communication financière	404
6.2.1	Politique de retour à l'actionnaire	395	6.6.1	Documents accessibles au public	404
6.2.2	Politique de paiement du dividende	395	6.6.2	Relations avec les investisseurs institutionnels, analystes financiers et actionnaires individuels	404
6.2.3	Paiement du dividende	397	6.6.3	La détention des actions au nominatif	405
6.2.4	Coupons	397	6.6.4	Calendrier financier prévisionnel pour 2024	406
6.3	Rachats d'actions	398	6.6.5	Calendrier financier prévisionnel pour 2025-2026	406
6.3.1	Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions	398	6.6.6	Contacts	406
6.3.2	Programme de rachat	399			
6.4	Actionnariat	401			
6.4.1	Principaux actionnaires	401			
6.4.2	Participation des salariés au capital	402			
6.4.3	Structure de l'actionnariat	403			

6.1 Cotation boursière

6.1.1 Cotation de l'action

Places de cotation et marchés

- Paris (Euronext Paris) ;
- Bruxelles (Euronext Brussels) ;
- Londres (London Stock Exchange) ; et
- New York (New York Stock Exchange ou NYSE).

Codes (Euronext)

ISIN	FR0000120271
Reuters	TTEF.PA
Bloomberg	TTE FP
Mnémonique	TTE
LEI	529900S21EQ1BO4ESM68

Principaux indices au 31 décembre 2023

Indice	Pondération dans l'indice
CAC 40	8,90% (2 ^e)
Euro Stoxx 50	4,63% (3 ^e)
Stoxx Europe 50	3,02% (9 ^e)

Sources : Euronext et Stoxx.

Présence dans les principaux indices extra-financiers

DJSI World, DJSI Europe, FTSE4Good, MSCI Europe ESG Leaders, Euro Stoxx 50 ESG, MSCI World ESG Screened et MSCI Europe ESG Screened.

6.1.2 Performance de l'action

6.1.2.1 Évolution des cours de bourse entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023

L'évolution du cours de bourse de l'action TotalEnergies en 2023, comparée à celle des cours de ses principaux pairs cotés en Europe et aux États-Unis, est reflétée dans les tableaux suivants :

En Europe

(% calculé sur la base des cours de clôture en devise locale)

TotalEnergies (euro)	5,03%
Shell (euro)	12,54%
BP (livre sterling)	(1,84)%
ENI (euro)	15,52%

Source : Bloomberg.

Capitalisation boursière au 31 décembre 2023⁽¹⁾

Marché	Capitalisation boursière	Cours de clôture
Euronext	148,6 G€	61,60 €
NYSE	162,5 G\$	67,38 \$

Capitalisation boursière sur Euronext Paris et dans la zone euro au 31 décembre 2023⁽²⁾

TotalEnergies SE est la quatrième capitalisation boursière sur le marché réglementé d'Euronext Paris et la sixième capitalisation de l'Euro Stoxx 50.

Flottant

Au 31 décembre 2023, le facteur de flottant défini par Euronext Paris pour le calcul de la pondération de TotalEnergies SE dans le CAC 40 s'élevait à 100%. Le facteur de flottant défini par Stoxx pour le calcul de la pondération de TotalEnergies SE dans l'Euro Stoxx 50 s'élevait à 100%⁽³⁾.

Valeur nominale

2,50 euros.

Notation de la dette (long terme/perspective/court terme)

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Standard & Poor's	A+/Stable/A-1	A+/Stable/A-1	A/Positive/A-1
Moody's	A1/Stable/P-1	A1/Stable/P-1	A1/Stable/P-1

Aux États-Unis (cours des American Depositary Receipts pour les sociétés européennes)

(% calculé sur la base des cours de clôture en US\$)

TotalEnergies	8,54%
ExxonMobil	(9,36)%
Chevron	(16,90)%
Shell	15,54%
BP	1,35%
ENI	18,67%

Source : Bloomberg.

(1) Sur la base d'un capital social composé de 2 412 251 835 actions au 31 décembre 2023.

(2) Source : Bloomberg.

(3) Source : Stoxx.

6.1.2.2 Taux de rendement annuel de l'actionnaire

1 000 euros investis en actions TotalEnergies par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TotalEnergies du montant des dividendes, auraient généré au 31 décembre 2023 les rendements suivants (hors prélèvements fiscaux et sociaux) :

Durée d'investissement	Taux de rendement annuel de l'actionnaire		Valeur au 31 décembre 2023 de 1 000 euros investis	
	TotalEnergies	CAC 40 ^(a)	TotalEnergies	CAC 40
1 an	10,39%	20,16%	1 104	1 202
5 ans	12,64%	12,88%	1 813	1 833
10 ans	9,42%	8,99%	2 461	2 365
15 ans	9,24%	9,43%	3 767	3 865

(a) Les cours de l'indice CAC 40 pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels incluent l'ensemble des dividendes distribués par les sociétés qui font partie de l'indice.
Sources : Données non ajustées d'Euronext Paris, Bloomberg.

6.1.2.3 Informations synthétiques de marché

Cours de l'action TotalEnergies sur la période 2019-2023 (en €)

	2019	2020	2021	2022	2023
Plus haut (en séance)	52,27	50,93	45,55	60,44	64,80
Plus bas (en séance)	42,65	21,12	33,91	43,60	50,55
Dernier cours de l'année (clôture)	49,20	35,30	44,63	58,65	61,60
Moyenne des 30 derniers cours (clôture)	48,32	36,34	43,53	57,95	61,96

Volume de transaction (moyenne par séance)

	2019	2020	2021	2022	2023
Euronext Paris ^(a)	5 655 301	8 528 721	6 716 595	6 952 567	4 719 338
NYSE ^(b)	1 771 550	2 965 225	2 155 119	2 426 647	1 435 870

(a) Nombre d'actions TotalEnergies échangées.
(b) Nombre d'*American Depositary Receipts* (ADR) échangés.
Sources : Données non ajustées d'Euronext Paris, NYSE.

Évolution du cours de clôture de l'action TotalEnergies sur Euronext Paris (2019-2023)



Base 100 au 01/01/2019.

Sources : Données non ajustées d'Euronext Paris, Bloomberg.

Évolution du cours de clôture de l'ADR TotalEnergies sur NYSE (2019-2023)



Base 100 au 01/01/2019.

Sources : NYSE, Bloomberg.

Évolution du cours de clôture de l'action TotalEnergies sur Euronext Paris (2022-2023)

(en €)



Source : Données non ajustées d'Euronext Paris.

Nombre moyen d'actions TotalEnergies échangées en séance sur Euronext Paris (2022-2023)

(en millions d'actions)



Source : Données non ajustées d'Euronext Paris.

6.2 Retour à l'actionnaire et dividende

6.2.1 Politique de retour à l'actionnaire

RETOUR À L'ACTIONNAIRE POUR 2023

Le Conseil d'administration du 6 février 2024, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2024 la distribution d'un dividende ordinaire de 3,01 €/action, soit une augmentation de 7,1% par rapport au dividende ordinaire de 2,81 €/action au titre de l'exercice 2022. En conséquence, compte tenu des trois acomptes sur dividende de 0,74 €/action antérieurement décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende ordinaire au titre de l'exercice 2023 ressort à 0,79 €/action.

En 2023, lors de sa réunion du 7 février, le Conseil d'administration avait indiqué une politique de retour à l'actionnaire pour 2023 visant un *pay-out* entre 35% et 40%, combinant une augmentation des acomptes sur dividende de plus de 7% à 0,74 €/action, et des rachats d'actions (2 milliards de dollars prévus pour le premier trimestre). En outre, compte tenu de la croissance structurelle du cash-flow attendue et des rachats d'actions réalisés en 2022 (5% du capital), le Conseil d'administration avait proposé à l'Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un solde de dividende ordinaire au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 0,74 €/action, soit une hausse de 6,4% du dividende ordinaire au titre de 2022 d'un montant de 2,81 €/action auquel s'ajoutait le dividende exceptionnel de 1 €/action versé en décembre 2022.

À la suite de la réunion du Conseil d'administration du 27 septembre 2023, TotalEnergies avait annoncé prévoir d'allouer de l'ordre de 44% de son cash-flow en 2023 à ses actionnaires et augmenter sa *guidance* de retour à l'actionnaire à plus de 40% du cash-flow au-delà de 2023. Confiant dans les fondamentaux de la Compagnie, sa politique d'investissement claire et disciplinée ainsi que le potentiel de croissance du cash-flow dans les années à venir, le Conseil d'administration avait pris les décisions suivantes :

POLITIQUE DE RETOUR À L'ACTIONNAIRE POUR 2024

Confiant dans les fondamentaux de la Compagnie qui célébrera ses 100 ans en 2024, le Conseil d'administration a confirmé lors de sa réunion du 6 février 2024 une politique de retour à l'actionnaire pour 2024 visant un *pay-out* supérieur à 40% des cash-flows, combinant une augmentation des acomptes sur dividende de 6,8% à 0,79 €/action et des rachats d'actions pour 2 G\$ sur le premier trimestre de 2024 et en ligne avec les priorités d'allocation du cash-flow suivantes :

- en 2023, allouer 1,5 milliard de dollars des montants reçus de la vente des actifs canadiens aux rachats d'actions pour les porter à 9 milliards de dollars sur l'année. La Compagnie anticipe ainsi un retour à l'actionnaire supérieur à 40% du cash-flow en 2023, de l'ordre de 44% ;
- se fixer une *guidance* de retour aux actionnaires en hausse à plus de 40% des cash-flows à travers les cycles tout en prévoyant des investissements nets entre 16 et 18 milliards de dollars sur la période 2024-2028 pour mettre en œuvre la transition de la Compagnie.

La mise en œuvre de ces décisions a porté le retour à l'actionnaire à 46% du cash-flow de 2023.

En 2022, le Conseil d'administration du 9 février 2022 avait décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires la distribution d'un solde de dividende de 0,66 €/action au titre de l'exercice 2021, d'un montant identique à celui des trois acomptes versés au titre de cet exercice 2021, portant le dividende au titre de l'exercice 2021 à 2,64 €/action. Le Conseil d'administration lors de ses réunions d'avril 2022, de juillet 2022 et d'octobre 2022 avait décidé la distribution respectivement d'un premier, d'un deuxième et d'un troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2022 en augmentation de 5% par rapport aux acomptes versés et au solde proposé au titre de l'exercice 2021, soit 0,69 €/action. Au-delà de cette augmentation de 5% des acomptes trimestriels pour l'exercice 2022, le Conseil d'administration a décidé de verser un acompte sur dividende exceptionnel de 1 € par action en décembre 2022 et de maintenir le programme de rachats d'actions à 7 milliards de dollars. La mise en œuvre de ces décisions avait porté le retour à l'actionnaire à 37,2% du cash-flow de 2022.

- un dividende ordinaire durable à travers les cycles, qui n'a pas baissé pendant la crise du Covid, et dont la hausse est soutenue par la croissance structurelle du cash-flow ;
- des investissements en appui d'une stratégie équilibrée entre les diverses énergies ;
- le maintien d'un bilan solide ;
- des rachats d'actions pour partager l'excédent de cash-flow généré à prix élevés.

6.2.2 Politique de paiement du dividende

Le 28 octobre 2010, le Conseil d'administration de la Société a adopté une politique de paiement trimestriel du dividende à compter de l'exercice 2011.

La décision de versement de dividendes par les filiales de TotalEnergies SE relève de la compétence de leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumise aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. Ces dispositions n'entraînent pas, au 31 décembre 2023, de restriction limitant de manière significative le versement, à TotalEnergies SE, des dividendes mis en distribution par lesdites filiales.

Dividendes au titre de l'exercice 2023

Le Conseil d'administration du 6 février 2024, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 24 mai 2024 la distribution d'un dividende ordinaire de 3,01 euros par action au titre de l'exercice 2023.

Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale du 24 mai 2024, compte tenu des trois premiers acomptes sur dividende déjà décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende ordinaire au titre de l'exercice 2023 s'élèvera à 0,79 euro par action.

Dividende 2023	Premier acompte	Deuxième acompte	Troisième acompte	Solde
Montant	0,74 €	0,74 €	0,74 €	0,79 €
Date de fixation	26 avril 2023	26 juillet 2023	25 octobre 2023	24 mai 2024
Date de détachement	20 septembre 2023	2 janvier 2024	20 mars 2024	19 juin 2024
Date de mise en paiement	2 octobre 2023	12 janvier 2024	3 avril 2024	1 ^{er} juillet 2024

Dividendes au titre de l'exercice 2024

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale appelés à statuer sur les comptes de l'exercice 2024, le calendrier de détachement et de paiement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2024 serait le suivant :

	Date de détachement	Date de paiement
Premier acompte	25 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2024
Deuxième acompte	2 janvier 2025	6 janvier 2025
Troisième acompte	26 mars 2025	1 ^{er} avril 2025
Solde	19 juin 2025	1 ^{er} juillet 2025

Ce calendrier indicatif concerne les dates de détachement et de paiement relatives aux actions admises aux négociations sur Euronext.

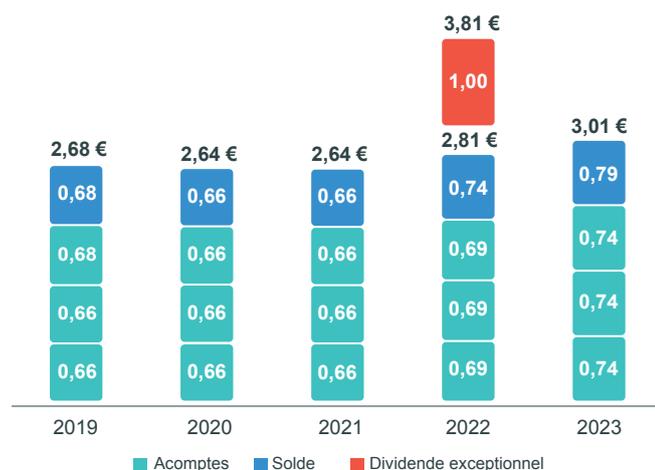
Dividendes au titre de l'exercice 2025

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale appelés à statuer sur les comptes de l'exercice 2025, le calendrier de détachement et de paiement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2025 serait le suivant :

	Date de détachement	Date de paiement
Premier acompte	1 ^{er} octobre 2025	3 octobre 2025
Deuxième acompte	2 janvier 2026	6 janvier 2026
Troisième acompte	1 ^{er} avril 2026	7 avril 2026
Solde	1 ^{er} juillet 2026	3 juillet 2026

Ce calendrier indicatif concerne les dates de détachement et de paiement relatives aux actions admises aux négociations sur Euronext.

Dividendes au titre des cinq derniers exercices⁽¹⁾

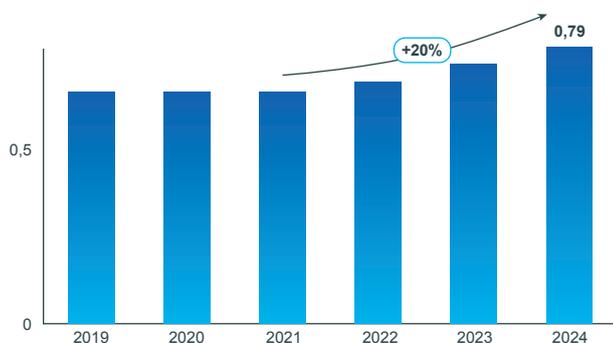


Retour à l'actionnaire

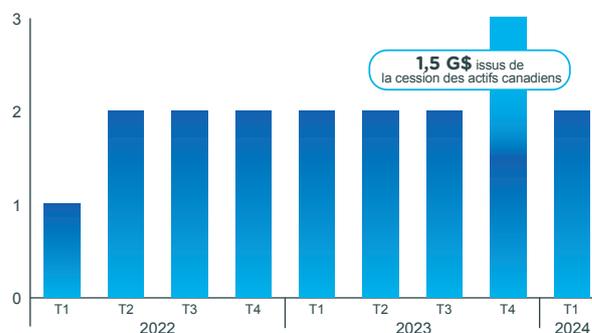
Le taux de retour à l'actionnaire est calculé sur la base du montant des dividendes payés dans l'année, augmenté du montant des rachats d'actions TotalEnergies en vue de leur annulation, effectués par la Société dans l'année, rapporté à la marge brute d'autofinancement (CFFO)⁽²⁾ de l'exercice considéré.

Pour l'exercice 2023, le retour à l'actionnaire s'est élevé à 46,0%⁽³⁾.

Dividende trimestriel (€/action)



Rachats d'actions en vue de leur annulation (G\$)



(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 24 mai 2024. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ces dividendes reçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à un prélèvement forfaitaire de 30% sur leur montant brut (*i.e.*, 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux). S'agissant de l'impôt sur le revenu, le contribuable peut toutefois opter pour l'imposition de ses dividendes au barème progressif avec un abattement de 40%.

(2) Se reporter au glossaire pour les définitions et informations additionnelles sur les indicateurs alternatifs de performance (*Non-GAAP measures*) et au point 1.9 du chapitre 1 pour les tableaux de réconciliation.

(3) Sur la base d'un montant de 16,52 milliards de dollars, constitué des dividendes payés et du montant des rachats d'actions TotalEnergies effectués par la Société dans l'année 2023 et d'une marge brute d'autofinancement (CFFO) de 35,95 milliards de dollars en 2023.

6.2.3 Paiement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à Société Générale Securities Services, est effectué *via* les intermédiaires financiers teneurs de compte conformément à la procédure du paiement direct par Euroclear France.

JP Morgan Chase Bank N.A. (383 Madison Avenue, Floor 11, New York, 10179, États-Unis) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR TotalEnergies.

Paiement du dividende sur les certificats représentatifs d'actions

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions Total Petrochemicals & Refining SA/NV (ex PetroFina), la Société a émis en Belgique des certificats représentatifs d'actions (CR Actions).

Le CR Actions est un mode de représentation des actions prévu par la réglementation française, émis par Euroclear France, destiné à circuler

exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément à la loi belge, les CR Actions ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée. Les CR Actions émis avant cette date sont librement convertibles de la forme matérielle à la forme dématérialisée par voie d'inscription en compte-titres.

Par ailleurs, ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Actions en circulation. Le paiement des coupons détachés des CR Actions est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, sur demande auprès des agences des établissements bancaires suivants :

- ING Belgique, avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique ;
- BNP Paribas Fortis, avenue des Arts 45, 1040 Bruxelles, Belgique ; et
- KBC BANK N.V., avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique.

6.2.4 Coupons

Exercice	Date de détachement	Date de paiement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant (en €)
2016	27/09/2016	14/10/2016	14/10/2021	Acompte sur dividende	0,61
	21/12/2016	12/01/2017	12/01/2022	Acompte sur dividende	0,61
	20/03/2017	06/04/2017	06/04/2022	Acompte sur dividende	0,61
	05/06/2017	22/06/2017	22/06/2022	Solde du dividende	0,62
2017	25/09/2017	12/10/2017	12/10/2022	Acompte sur dividende	0,62
	19/12/2017	11/01/2018	11/01/2023	Acompte sur dividende	0,62
	19/03/2018	09/04/2018	09/04/2023	Acompte sur dividende	0,62
	11/06/2018	28/06/2018	28/06/2023	Solde du dividende	0,62
2018	25/09/2018	12/10/2018	12/10/2023	Acompte sur dividende	0,64
	18/12/2018	10/01/2019	10/01/2024	Acompte sur dividende	0,64
	19/03/2019	05/04/2019	05/04/2024	Acompte sur dividende	0,64
	11/06/2019	13/06/2019	13/06/2024	Solde du dividende	0,64
2019	27/09/2019	01/10/2019	01/10/2024	Acompte sur dividende	0,66
	06/01/2020	08/01/2020	08/01/2025	Acompte sur dividende	0,66
	30/03/2020	01/04/2020	01/04/2025	Acompte sur dividende	0,68
	29/06/2020	01/07/2020	01/07/2025	Solde du dividende	0,68
2020	25/09/2020	02/10/2020	02/10/2025	Acompte sur dividende	0,66
	04/01/2021	11/01/2021	11/01/2026	Acompte sur dividende	0,66
	25/03/2021	01/04/2021	01/04/2026	Acompte sur dividende	0,66
	24/06/2021	01/07/2021	01/07/2026	Solde du dividende	0,66
2021	21/09/2021	01/10/2021	01/10/2026	Acompte sur dividende	0,66
	03/01/2022	13/01/2022	13/01/2027	Acompte sur dividende	0,66
	22/03/2022	01/04/2022	01/04/2027	Acompte sur dividende	0,66
	21/06/2022	01/07/2022	01/07/2027	Solde du dividende	0,66
2022	21/09/2022	03/10/2022	03/10/2027	Acompte sur dividende	0,69
	06/12/2022	16/12/2022	16/12/2027	Acompte exceptionnel	1,00
	02/01/2023	12/01/2023	12/01/2028	Acompte sur dividende	0,69
	22/03/2023	03/04/2023	03/04/2028	Acompte sur dividende	0,69
	21/06/2023	03/07/2023	03/07/2028	Solde du dividende	0,74
2023 ^(a)	20/09/2023	02/10/2023	02/10/2028	Acompte sur dividende	0,74
	02/01/2024	12/01/2024	12/01/2029	Acompte sur dividende	0,74
	20/03/2024	03/04/2024	03/04/2029	Acompte sur dividende	0,74
	19/06/2024	01/07/2024	01/07/2029	Solde du dividende	0,79

(a) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2024.

6.3 Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2023, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, du règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le nombre d'actions à acquérir ne peut dépasser 10% du capital social. Le prix maximal d'achat a été fixé à 100 euros par action. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 18 mois et s'est substituée à l'autorisation précédente de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022.

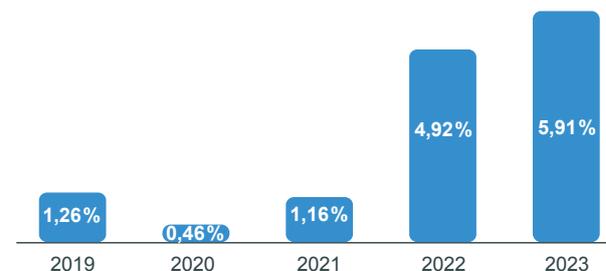
Au cours de l'année 2023, TotalEnergies SE a racheté 144 700 577 actions TotalEnergies dont :

- 142 569 920 actions TotalEnergies en vue de leur annulation pour un montant de 9,00 milliards de dollars ; et
- 2 130 657 actions TotalEnergies en vue de la couverture des plans d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration.

De plus, depuis la clôture de l'exercice 2023 jusqu'au 29 février 2024, TotalEnergies SE a racheté sur le marché 21 813 145 actions TotalEnergies dont :

- 20 773 547 actions TotalEnergies en vue de leur annulation pour un montant de 1 348 millions de dollars ; et
- 1 039 598 actions TotalEnergies en vue de la couverture des plans d'attribution d'actions décidés par le Conseil d'administration.

Pourcentage du capital social racheté aux fins d'annulation (2019-2023)



6.3.1 Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions

6.3.1.1 Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2023

À la suite des décisions du Conseil d'administration lors de ses réunions du 14 décembre 2022, 15 mars, 26 juillet et 27 septembre 2023 et en vertu des autorisations conférées par les Assemblées générales du 25 mai 2022 et du 26 mai 2023, la Société a racheté au cours de l'exercice 2023, 142 569 920 actions TotalEnergies, en vue de leur annulation, soit 5,9% du capital au 31 décembre 2023. Ces actions ont été rachetées pour un montant global de 8,33 milliards d'euros, au prix moyen unitaire de 58,45 euros, soit un montant de 9,00 milliards de dollars⁽¹⁾.

Par ailleurs, la Société a racheté, au cours de l'exercice 2023, 2 130 657 actions TotalEnergies pour un montant global de 128 millions d'euros, au prix moyen unitaire de 60,08 euros, en vue de la couverture des plans d'attribution d'actions de performance décidés par le Conseil d'administration faisant usage des autorisations conférées par l'Assemblée générale.

6.3.1.2 Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2021 à 2023

Le Conseil d'administration, faisant usage des autorisations accordées par les Assemblées générales du 26 mai 2017 et du 25 mai 2022 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par

annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TotalEnergies suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées	Pourcentage du capital annulé ^(a)
2023	21 septembre 2023 ^(b)	86 012 344	3,44%
	6 février 2023	128 869 261	4,92%
2022	9 février 2022	30 665 526	1,16%
2021	8 février 2021	23 284 409	0,88%

(a) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(b) Annulation avec effet le 25 septembre 2023.

6.3.1.3 Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2023

6 463 426 actions TotalEnergies ont été cédées aux bénéficiaires au cours de l'exercice 2023 à la suite de l'attribution définitive d'actions TotalEnergies dans le cadre de plans d'attribution d'actions décidés par le Conseil d'administration.

6.3.1.4 Actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2023

Le nombre d'actions TotalEnergies détenues par la Société (autodétention) s'élève, au 31 décembre 2023, à 60 543 213 actions représentant 2,51% du capital de TotalEnergies SE à la même date, dont 3 985 637 actions en couverture des plans d'attribution d'actions de performance, et le reste étant destiné à être annulé.

Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote et n'ouvrent pas droit au dividende.

Il est également rappelé que les actions achetées en vue d'une allocation aux salariés de la Société et de sociétés de TotalEnergies, lorsqu'elles sont détenues en couverture de plans d'options d'achat d'actions devenus caducs ou en couverture de plans d'attribution d'actions de performance n'ayant pas été attribuées à l'issue de la période d'acquisition, peuvent être conservées en respectant les conditions de détention par la Société de ses propres actions et être utilisées conformément aux finalités prévues pour le rachat par la Société de ses actions.

(1) Au taux de change BCE à la date des rachats.

6.3.1.5 Réallocations d'actions à d'autres finalités décidées au cours de l'exercice 2023

Les actions détenues par la Société n'ont pas, au cours de l'exercice 2023, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leur rachat.

6.3.1.6 Modalités des rachats d'actions et utilisation de produits dérivés

Il n'a pas été fait usage de produits dérivés dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par les Assemblées générales des 25 mai 2022 et 26 mai 2023. TotalEnergies n'a pas de position ouverte à l'achat ou à la vente au 31 décembre 2023.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Flux bruts cumulés	
	Achats	Ventes/Transferts
Nombre d'actions	144 700 577	6 463 426 ^(a)
Cours moyen des transactions ^(b) (en €)	58,49	–
Montant des transactions (en €)	8 463 015 314,27 ^(c)	–

(a) Correspond à l'attribution définitive d'actions TotalEnergies dans le cadre des plans d'attribution d'actions.

(b) Incluant les frais de négociation (hors taxes).

(c) Incluant 1 269 261,94 euros de frais de négociation (hors taxes).

AUTODÉTENTION AU 31 DÉCEMBRE 2023

Pourcentage de capital détenu par TotalEnergies SE	2,51%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	60 543 213 ^(a)
Valeur nominale du portefeuille (en M€)	151,4 ^(b)
Valeur comptable du portefeuille (en M€)	3 737,7
Valeur de marché du portefeuille (en M€)	3 729,5 ^(c)

(a) Dont 3 887 587 actions en couverture des plans d'attribution d'actions de performance et 98 050 actions destinées à être attribuées dans le cadre de nouveaux plans d'options d'achat ou de nouveaux plans d'attribution d'actions.

(b) Sur la base d'une valeur nominale de l'action TotalEnergies de 2,50 euros.

(c) Sur la base du cours de clôture de l'action TotalEnergies sur Euronext Paris au 31 décembre 2023 de 61,60 euros.

6.3.2 Programme de rachat

6.3.2.1 Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF

Les objectifs du programme de rachat d'actions sont les suivants :

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;

- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou aux salariés de la Société ou des filiales de TotalEnergies ; et
- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action TotalEnergies dans le cadre d'un contrat de liquidité.

6.3.2.2 Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre des articles L. 22-10-62 et suivants, L. 225-213 du Code de commerce, 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, et dans le cadre des dispositions du règlement européen (UE) n° 596/2014 sur les abus de

marché, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de TotalEnergies SE du 24 mai 2024 dans le cadre de la quatrième résolution ainsi proposée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, du règlement européen (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ou en cas de division ou de regroupement des actions de la Société, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En application des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social au jour de l'utilisation de cette autorisation. Cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations ayant affecté le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Au 29 février 2024, parmi les 2 386 846 474 actions composant son capital social, la Société détenait directement 56 950 697 actions. En conséquence, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 181 733 950 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 18 173 395 000,00 euros (hors frais d'acquisition).

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de lui permettre d'honorer des obligations liées à des :

- titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ; et/ou
- programmes d'options d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions, plans d'actionnariat salarié ou plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société de TotalEnergies.

Les rachats pourraient aussi avoir pour objectif la mise en œuvre de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, à savoir l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer, en bourse ou hors marché, sur ses actions dans le cadre de tout autre objectif autorisé par la réglementation en vigueur ou toute autre pratique de marché admise ou qui viendrait à être autorisée à la date des opérations considérées. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être soit :

- annulées dans la limite légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de vingt-quatre mois ;
- attribuées gratuitement aux salariés ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés de TotalEnergies ;
- remises aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ; et
- utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée. Elle prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. »

6.3.2.3 Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 24 mai 2024⁽¹⁾ ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette Assemblée. Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions rachetées en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale du 24 mai 2024, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 29 février 2024⁽²⁾ et compte tenu des 56 950 697 actions détenues par la Société au 29 février 2024, représentant 2,39% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 181 733 950 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 18 173 395 000,00 euros (hors frais d'acquisition) sur la base du prix maximum d'achat de 100 euros.

(1) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale du 24 mai 2024.

(2) 2 386 846 474 actions.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota a priori, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Durée et calendrier du programme de rachat

Conformément à la quatrième résolution soumise à l'Assemblée générale du 24 mai 2024, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois suivant la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 24 novembre 2025.

Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les rachats d'actions (se reporter au point 6.3.1 de ce chapitre).

6.4 Actionnariat

6.4.1 Principaux actionnaires

6.4.1.1 Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires⁽¹⁾ de TotalEnergies SE au 31 décembre 2023, 2022 et 2021 sont les suivants :

Au 31 décembre	2023			2022		2021	
	% du capital	% des droits de vote	% des droits de vote théoriques ^(a)	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
BlackRock, Inc. ^(b)	6,5	6,1	6,5	6,6	6,0	6,2	5,3
Salariés de la Compagnie ^(c)	7,4	7,6	7,4	6,8	12,4	6,8	11,4
<i>dont FCPE TotalEnergies Actionnariat France</i>	4,6	4,7	4,6	4,2	8,1	4,2	7,3
Autres actionnaires	86,1	88,9	86,1	86,6	81,6	87,0	83,3
<i>dont porteurs d'ADR^(d)</i>	8,2	8,4	8,2	8,7	8,5	8,2	7,8

(a) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par la Compagnie qui sont privées de droit de vote.

(b) Informations issues du formulaire Schedule 13G/A déposé par BlackRock, Inc. (« BlackRock ») auprès de la SEC le 2 février 2024, aux termes duquel BlackRock déclare une détention de 157 441 537 actions TotalEnergies au 31 décembre 2023 (soit 6,5% du capital de la Société). BlackRock a précisé qu'il avait le droit exclusif de disposer de sa détention et de 144 192 502 droits de vote (soit 6,1% des droits de vote de la Société). Par ailleurs, BlackRock déclare ne pas avoir de droit conjoint de vote ou de cession sur ces actions.

(c) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et depuis 2020 de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société. Amundi, société holding d'Amundi Asset Management, elle-même assurant la gestion du FCPE TotalEnergies Actionnariat France (voir ci-dessous), a déposé un formulaire Schedule 13G/A auprès de la SEC le 14 février 2024 déclarant une détention de 230 121 419 actions TotalEnergies au 31 décembre 2023 (soit 9,5% du capital de la Société). Amundi a précisé qu'il n'avait pas de droit exclusif de vote ou de cession sur ces actions et qu'il avait un droit conjoint de vote sur 48 862 604 de ces actions (soit 2,1% des droits de vote de la Société) et un droit conjoint de cession sur la totalité de ces actions.

(d) Comprenant l'ensemble des *American Depositary Shares* représentées par des ADR cotés au NYSE.

Le pourcentage de participation des principaux actionnaires a été établi sur la base des données suivantes :

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre d'actions composant le capital social	2 412 251 835	2 619 131 285	2 640 429 329
Nombre de droits de votes attachés	2 351 708 622	2 671 776 303	2 771 376 477
Nombre de droits de votes théoriques	2 412 251 835 ^(a)	2 808 963 970 ^(b)	2 805 217 581 ^(c)

(a) Exerçables en Assemblée générale en tenant compte de 60 543 213 droits de votes attachés aux 60 543 213 actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE privées de droits de vote.

(b) Exerçables en Assemblée générale au 31 décembre 2022.

(c) Exerçables en Assemblée générale au 31 décembre 2021.

6.4.1.2 Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de TotalEnergies SE, un actionnaire identifié détient, à la clôture de l'exercice 2023, 5% ou plus du

capital ou des droits de vote : BlackRock détient, au 31 décembre 2023, 6,5% du capital représentant 6,1% des droits de vote pouvant être exercés en Assemblée générale et 6,5% des droits de vote théoriques.

(1) Les principaux actionnaires s'entendent des actionnaires dont la participation dépasse 5% du capital ou des droits de vote.

6.4.1.3 Déclarations de franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2023

N° avis AMF	Date de franchissement	Groupe	Nombre de titres	% capital	% droits de vote	Franchissement à la baisse/ hausse du seuil de 5% des droits de votes	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote
223C1103	27/05/2023	Amundi Asset Management	110 846 664	4,45%	4,45%	Baisse	2 490 262 024	2 490 262 024

6.4.1.4 Déclaration de franchissements de seuils statutaires

Outre les obligations légales d'informer notamment la Société et l'AMF de la détention d'un nombre d'actions (ou de titres assimilés à des actions ou des droits de vote en vertu de l'article L. 233-9 du Code de commerce) représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (1/3), de la moitié (50%), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote théoriques, avant la clôture des négociations, au plus tard le quatrième jour de négociation suivant le franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce et article 223-14 du règlement général de l'AMF), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette Assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Les déclarations doivent être envoyées au directeur de la Communication financière dont les coordonnées figurent au point 6.6.6 de ce chapitre.

6.4.1.5 Déclaration de cessions temporaires de titres

En application des dispositions légales, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce), détenant seule ou de concert, au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 22-10-48 du Code précité, un nombre d'actions représentant plus de deux centièmes des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société et l'AMF du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à 00h00 (heure de Paris).

Les déclarations doivent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : holding.df-declarationdeparticipation@totalenergies.com.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations de cession temporaire précitées sont privées du droit de vote pour l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

6.4.1.6 Pacte d'actionnaires

TotalEnergies SE n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

6.4.2 Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2023, les salariés de la Compagnie détiennent, directement ou indirectement, sur la base de la définition de l'actionariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de

l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société, 177 935 627 actions TotalEnergies, soit 7,4% du capital et 7,6% des droits de vote, réparties comme suit :

FCPE TotalEnergies Actionariat France	110 265 012
FCPE TotalEnergies Actionariat International Capitalisation	39 440 696
FCPE TotalEnergies France Capital+	1 734 657
FCPE TotalEnergies Intl Capital	669 860
FCPE Direct Energie	93 632
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	1 250 028
Actions souscrites par les salariés en Italie, Allemagne, Espagne et au Danemark	1 388 088
Actions TotalEnergies issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE (Plan d'épargne entreprise)	976 426
Actions TotalEnergies attribuées gratuitement aux salariés	22 117 228
Total des actions détenues par les salariés	177 935 627

La gestion de chacun des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) mentionnés ci-dessus est contrôlée par un Conseil de surveillance attitré, composé pour deux tiers de représentants des porteurs de parts et pour un tiers de représentants de l'entreprise. Conformément aux dispositions légales, les salariés représentant les

porteurs de parts sont élus parmi l'ensemble des salariés porteurs de parts sur la base du nombre de parts détenues par chaque porteur et, pour l'exercice des droits de vote attachés aux titres émis par l'entreprise, après discussion en présence des représentants de l'entreprise, les opérations de vote ont lieu hors la présence de ces derniers.

Le Conseil de surveillance a notamment pour mission d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels ainsi que la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique et des opérations de fusion, de scission ou de liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE, dans les conditions prévues par le règlement.

Ces règlements prévoient que les décisions sont prises à la majorité simple, hormis les décisions relatives à une modification du règlement du

fonds, à sa transformation ou à sa liquidation, qui sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers plus une voix.

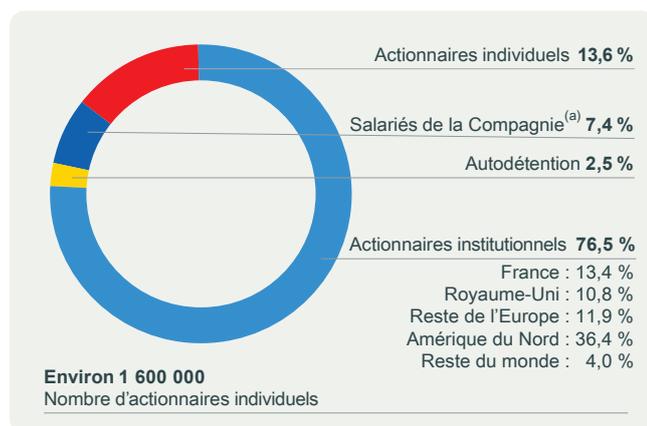
Pour les salariés détenant des actions sous les autres modalités mentionnées dans le tableau ci-dessus, le droit de vote s'exerce individuellement.

Les informations relatives à la participation au capital des membres des organes d'administration et de direction sont présentées au point 4.1.6 du chapitre 4.

6.4.3 Structure de l'actionariat

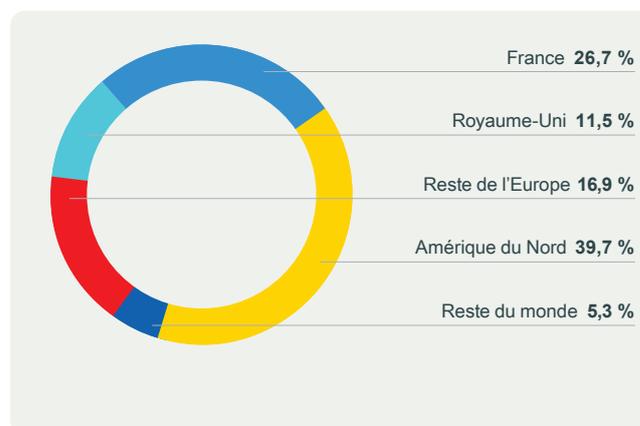
Estimation au 31 décembre 2023, sur la base de la demande d'identification des actionnaires réalisée à cette date en application de l'article L. 228-2 du Code de commerce.

Par catégorie d'actionnaires



(a) Sur la base de la définition de l'actionariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce et de l'article 11 alinéa 6 des statuts de la Société.

Par zone géographique^(a)



(a) Hors autodétention.

6.5 Informations destinées aux actionnaires étrangers

6.5.1 Détenteurs américains d'ADR

Les informations destinées aux titulaires d'ADR TotalEnergies, certificats représentant des *American Depositary Shares*, sont fournies dans le rapport annuel *Form 20-F* de TotalEnergies déposé auprès de la SEC au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6.5.2 Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)

Les informations présentées ci-après sont d'ordre général. Les actionnaires sont invités à consulter leur conseiller en fiscalité afin de déterminer les procédures applicables, l'effet des conventions fiscales et plus généralement les impacts fiscaux liés à leur situation particulière. Par ailleurs, le résumé ci-après ne traite pas du régime fiscal applicable

TAXATION DES DIVIDENDES

Les dividendes distribués par TotalEnergies SE font, en principe, l'objet d'une retenue à la source en France au taux de (i) 25% depuis le 1^{er} janvier 2022 lorsqu'ils sont payés à des actionnaires personnes morales non-résidentes, (ii) 12,8% depuis le 1^{er} janvier 2018 lorsqu'ils sont payés à des actionnaires personnes physiques ne résidant pas en France, à la condition de respecter certaines formalités procédurales ou (iii) 75% pour les dividendes payés hors de France dans un État ou Territoire non coopératif (« ETNC ») tel que défini par l'article 238-0 A du Code général des impôts⁽¹⁾.

Ces taux de retenue à la source sont applicables sous réserve, le cas échéant, du bénéfice des dispositions plus favorables des conventions fiscales.

aux transferts d'actions et autres opérations similaires qui pourraient, sous certaines conditions, entrer dans le champ d'application des règles anti-abus prévues à l'article 119 bis A du Code général des impôts français.

Ainsi, en application de nombreuses conventions fiscales destinées à éviter les doubles impositions, signées entre la France et d'autres États (« conventions fiscales ») et sous réserve de conditions spécifiques, le taux de la retenue à la source est réduit ou la retenue à la source est non applicable dans le cas où les dividendes sont payés à un actionnaire résidant dans l'un des États signataires de ces conventions fiscales (par exemple, 15% pour les dividendes versés à un résident d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Canada, d'Espagne, des États-Unis, d'Indonésie, d'Irlande, d'Italie, du Luxembourg, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Singapour ou de Suisse ; 10% pour les dividendes versés à un résident de Chine, d'Inde ou du Japon ; pas de retenue à la source pour les dividendes versés à un résident du Qatar ou des Émirats arabes unis).

(1) À l'exception des États et territoires mentionnés au 2^o du 2 bis de l'article 238-0 A du Code général des impôts. Depuis le 1^{er} mai 2023, les ETNC concernés par le dispositif sont : Anguilla, les Bahamas, les Îles Turques et Caïques, les Seychelles, Vanuatu et jusqu'au 16 février 2024 inclus, les Îles Vierges Britanniques et Panama.

Par ailleurs, les organismes de placement collectif de droit étranger ne sont pas soumis à une retenue à la source sur les dividendes distribués par TotalEnergies SE s'ils satisfont aux conditions suivantes : (i) ils sont situés dans un Etat de l'Union européenne ou dans un autre Etat ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, (ii) ils lèvent des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir dans l'intérêt de ces derniers, conformément à une politique d'investissement définie et (iii) ils présentent des caractéristiques similaires à celles de certains organismes de placement collectif de droit français (les OPVCM et certains fonds d'investissement alternatifs).

La retenue à la source est en général prélevée sur le montant brut des dividendes. Toutefois, la loi de finances pour 2022 a introduit la possibilité pour les actionnaires personnes morales établies dans un État de l'Union Européenne, ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (« EEE ») et ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, ou dans un État tiers qui n'est pas un ETNC et ayant conclu une telle convention, de calculer la retenue à la source sur le montant net du dividende et de demander, sous réserve de respecter certaines conditions, le remboursement de la partie excédentaire de la taxe prélevée auprès de l'administration fiscale française.

TAXATION DES CESSIONS D'ACTIONS

Les plus-values de cessions d'actions réalisées par des contribuables résidents fiscaux hors de France sont généralement exonérées d'impôt sur le revenu en France. Deux exceptions sont prévues, sans condition de seuil : l'une pour les cessions de participations lorsque le cédant dispose en France d'un établissement stable ou d'une base fixe, auxquels les actions cédées sont rattachées ; l'autre pour les cessions réalisées par des personnes ou organismes domiciliés ou établis dans un ETNC tel que défini par l'article 238-0 A du Code général des impôts⁽¹⁾.

Le titulaire des actions peut être taxé dans son État de résidence sur la plus-value constatée lors de la vente des actions. Les actionnaires concernés sont invités à se rapprocher de leurs conseils fiscaux afin d'obtenir confirmation du traitement fiscal qui leur est applicable.

Une taxe sur les transactions financières (« TTF ») s'applique, sauf exception, aux acquisitions à titre onéreux d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé français, européen ou étranger, dès lors que

Si certaines conditions sont remplies, les actionnaires personnes morales présentant un résultat fiscal déficitaire et résidant dans l'un des États cités au paragraphe précédent sous réserve, s'agissant des États parties à l'accord sur l'EEE et des États tiers, que ces derniers aient, en outre, conclu avec la France une convention d'assistance mutuelle en matière de recouvrement ayant une portée similaire à celle prévue par la directive 2010/24/UE du Conseil du 16 mars 2010, peuvent demander le remboursement temporaire de la retenue à la source prélevée sur les dividendes perçus, celle-ci devant être reversée lorsque leur résultat fiscal devient bénéficiaire.

La taxation des dividendes à l'étranger varie, quant à elle, d'un pays à l'autre, en fonction de la législation fiscale locale. Dans la plupart des pays, le montant brut des dividendes est inclus dans le revenu imposable du titulaire des actions. En fonction de certaines conditions et limitations, la retenue à la source française prélevée sur les dividendes donne, en général, droit à un crédit d'impôt imputable sur l'impôt étranger dû par l'actionnaire.

Sauf exception, les dividendes en actions et les dividendes en numéraire sont soumis au même régime de taxation.

l'acquisition donne lieu à un transfert de propriété et que les titres sont émis par une entreprise française dont la capitalisation boursière excède 1 milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant l'année d'imposition.

L'administration fiscale publie chaque année la liste de ces sociétés. TotalEnergies SE fait partie de la liste des sociétés dont la capitalisation boursière dépasse 1 milliard d'euros au 1^{er} décembre 2023.

Le champ d'application de la TTF comprend également les titres représentant des titres de capital émis par une société. Les transactions réalisées sur les certificats représentatifs d'actions tels que les ADR ou les *European Depositary Receipts* sont par conséquent soumises à cette taxe.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la TTF est égale à 0,3% de la valeur d'acquisition des actions. Les droits d'enregistrement ne sont pas applicables aux cessions d'actions soumises à la TTF.

6.6 Communication financière

6.6.1 Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TotalEnergies SE, de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur ainsi que sur le site internet de TotalEnergies.

En outre, les documents de référence ou documents d'enregistrement universels (incluant les rapports financiers annuels) et les rapports financiers semestriels de TotalEnergies SE (déposés auprès des autorités de marché) pour chacun des 10 derniers exercices sociaux

peuvent être consultés en ligne sur le site internet de la Société (rubrique Actionnaires/Publications et informations réglementées). Les présentations semestrielles sur ses résultats et sur les perspectives, ainsi que l'information financière trimestrielle, peuvent être également consultées en ligne sur le site internet de TotalEnergies.

Par ailleurs, dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose un rapport annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la SEC. Ce rapport peut être également consulté en ligne sur le site internet de la Société.

6.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels, analystes financiers et actionnaires individuels

Les membres de la Direction générale et de la direction de la Communication financière de la Compagnie rencontrent régulièrement des investisseurs institutionnels et des analystes financiers sur les principales places financières.

En 2023, la Compagnie a maintenu un rythme soutenu de réunions. Environ 1 200 rencontres ont été organisées.

(1) À l'exception des États et territoires mentionnés au 2^o du 2 bis de l'article 238-0 A du Code général des impôts. Depuis le 1^{er} mai 2023, les ETNC concernés par le dispositif sont : Anguilla, les Bahamas, les Iles Turques et Caïques, les Seychelles, Vanuatu et jusqu'au 16 février 2024 inclus, les Iles Vierges Britanniques et Panama.

Deux événements principaux ont lieu chaque année à destination de la communauté financière : l'un au mois de février à l'occasion de la publication des résultats du dernier exercice écoulé et l'autre fin septembre afin de présenter les perspectives et les objectifs de la Compagnie. Une série de rencontres s'ouvre après chacune de ces présentations. De plus, chaque année, les résultats de chacun des trois premiers trimestres font l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur Financier. Les présentations et retransmissions correspondant à ces événements sont accessibles sur le site internet de TotalEnergies.

Avec une équipe dédiée, la Compagnie assure également un dialogue permanent avec les investisseurs, les analystes extra-financiers et les agences de notation extra-financière sur les thématiques extra-financières. Au total, plus de 450 rencontres extra-financières ont été organisées en France et à l'international en 2023. Les 4 et 5 avril 2023, l'Administrateur Référent a échangé avec différents actionnaires représentant près de 20% du capital de TotalEnergies.

Le rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2023 rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et de ses objectifs en la matière à horizon 2030, a été soumis à un vote consultatif lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 26 mai 2023. Cette résolution a été approuvée à près de 89% des voix exprimées par les actionnaires. Le rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2024, arrêté par le Conseil d'administration, sera soumis à un vote consultatif lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2024.

La Compagnie dispose par ailleurs d'un service dédié aux relations avec les actionnaires individuels, certifié ISO 9001, qui propose un dispositif de communication complet :

- numéro vert, adresse électronique et adresse postale dédiés (se reporter au point 6.6.6 de ce chapitre) ;
- documents et supports à destination des actionnaires individuels (Journal des actionnaires, e-newsletter, etc.) ;
- réunions et salons d'actionnaires en France et à l'étranger ;
- Cercle des actionnaires, qui propose à ses membres des visites d'installations industrielles, des manifestations culturelles soutenues par la Fondation d'entreprise TotalEnergies et des conférences sur la Compagnie ;
- Comité consultatif des actionnaires (e-CCA), qui donne son avis sur l'ensemble de ce dispositif.

Les documents relatifs aux relations avec les actionnaires individuels sont accessibles sur le site internet de TotalEnergies (rubrique Actionnaires/Actionnaire individuels).

Cette équipe a également organisé l'Assemblée générale annuelle des actionnaires qui s'est tenue à Paris le 26 mai 2023. Etant particulièrement attachée à préserver ce moment fort d'expression de la démocratie actionnariale, la Compagnie a veillé à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour faciliter la participation à distance des actionnaires. Ainsi, ces derniers ont pu suivre l'Assemblée en intégralité et en direct, grâce à sa retransmission sur le site internet de la Compagnie. Les actionnaires ont également eu la possibilité de poser des questions en ligne via une plateforme dédiée accessible depuis le site internet de la Compagnie entre le 5 et le 19 mai 2023, avec plus de 50 questions recueillies. Comme chaque année, le Président-directeur général a consacré plus d'une heure à y répondre. La retransmission de l'Assemblée générale reste accessible en replay sur le site internet de TotalEnergies.

6.6.3 La détention des actions au nominatif

Les actions TotalEnergies peuvent être détenues au porteur ou au nominatif. Dans le second cas, les actionnaires sont identifiés par TotalEnergies SE en tant que société émettrice ou par son mandataire, Société Générale Securities Services, chargé du registre nominatif des actionnaires.

INSCRIPTION AU NOMINATIF

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- nominatif administré : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez le mandataire de la Société, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, etc.) ;
- nominatif pur : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez le mandataire de la Société, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier.

PRINCIPAUX AVANTAGES DU NOMINATIF

Parmi les avantages du nominatif figurent notamment :

- un centre de relation client Nomilia disponible 24/7 en 6 langues par téléphone au +33 (0)2 51 85 67 89 (numéro non surtaxé) avec accès à un conseiller de Société Générale Securities Services, du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8h30 à 18h00, heure de Paris ;

- l'enregistrement comme destinataire de l'ensemble des informations publiées par TotalEnergies à l'intention de ses actionnaires ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TotalEnergies à partir de 50 actions.

Parmi les avantages spécifiques du nominatif pur figurent notamment, en plus des avantages communs avec le nominatif administré :

- la gratuité des droits de garde ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de bourse⁽¹⁾ (téléphone, courrier, télécopie, internet) ;
- des frais de courtage de 0,19% TTC du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;
- la possibilité de consulter et gérer ses avoirs par internet via le site Sharinbox.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions TotalEnergies au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des Relations actionnaires individuels de TotalEnergies.

(1) Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

6.6.4 Calendrier financier prévisionnel pour 2024

7 février 2024	Résultats du quatrième trimestre et de l'année 2023 et journée investisseurs
20 mars 2024	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2023
21 mars 2024	Présentation investisseurs <i>Sustainability & Climate Workshop</i>
3 avril 2024	Mise en paiement du troisième acompte sur dividende au titre de 2023
26 avril 2024	Résultats du premier trimestre 2024
24 mai 2024	Assemblée générale des actionnaires 2024 à Paris
19 juin 2024	Détachement du solde du dividende au titre de 2023 ^(a)
1 ^{er} juillet 2024	Mise en paiement du solde du dividende au titre de 2023 ^(a)
25 juillet 2024	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2024
25 septembre 2024	Détachement du premier acompte sur dividende au titre de 2024 ^(b)
1 ^{er} octobre 2024	Mise en paiement du premier acompte sur dividende au titre de 2024 ^(b)
2 octobre 2024	Journée investisseurs (perspectives et objectifs)
31 octobre 2024	Résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2024

(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

(b) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

Le calendrier incluant les réunions et salons d'actionnaires est disponible sur le site internet de TotalEnergies (rubrique Actionnaires).

6.6.5 Calendrier financier prévisionnel pour 2025-2026

2 janvier 2025	Détachement du deuxième acompte sur dividende au titre de 2024 ^(a)
6 janvier 2025	Mise en paiement du deuxième acompte sur dividende 2024 ^(a)
26 mars 2025	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2024 ^(a)
1 ^{er} avril 2025	Mise en paiement du troisième acompte sur dividende au titre de 2024 ^(a)
23 mai 2025	Assemblée générale des actionnaires 2025 à Paris
19 juin 2025	Détachement du solde du dividende au titre de l'exercice 2024 ^(b)
1 ^{er} juillet 2025	Mise en paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2024 ^(b)
1 ^{er} octobre 2025	Détachement du premier acompte sur dividende au titre de 2025 ^(a)
3 octobre 2025	Mise en paiement du premier acompte sur dividende 2025 ^(a)
2 janvier 2026	Détachement du second acompte sur dividende au titre de 2025 ^(a)
6 janvier 2026	Mise en paiement du second acompte sur dividende 2025 ^(a)
1 ^{er} avril 2026	Détachement du troisième acompte sur dividende au titre de 2025 ^(a)
7 avril 2026	Mise en paiement du troisième acompte sur dividende 2025 ^(a)
1 ^{er} juillet 2026	Détachement du solde du dividende au titre de l'exercice 2025 ^(c)
3 juillet 2026	Mise en paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2025 ^(c)

(a) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

(b) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

(c) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

6.6.6 Contacts

M. Renaud Lions
Directeur de la Communication financière TotalEnergies SE

TotalEnergies SE
Tour Coupole 2, place Jean Millier
92078 Paris La Défense Cedex, France
Adresse électronique : ir@totalenergies.com
Tél. : +33 (0) 1 47 44 46 46

M. Vincent Granier
Responsable Relations actionnaires individuels

TotalEnergies SE Relations avec les actionnaires individuels
Tour Coupole 2, place Jean Millier
92078 Paris La Défense Cedex, France
Adresse électronique : actionnaires@totalenergies.com

Tél. (service disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, heure de Paris) :

- depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert – appel gratuit à partir d'un poste fixe) ;
- depuis les autres pays : +33 (0) 1 47 44 24 02.

7

Renseignements généraux

7.1	Capital social	408	7.3	Informations financières historiques et informations complémentaires	412
7.1.1	Montant du capital social	408	7.3.1	Comptes consolidés 2023, 2022 et 2021	412
7.1.2	Caractéristiques des actions	408	7.3.2	Comptes sociaux de TotalEnergies SE	412
7.1.3	Capital potentiel au 31 décembre 2023	408	7.3.3	Vérification des informations financières historiques	413
7.1.4	Historique des évolutions du capital social entre 2021 et 2023	408	7.3.4	Informations complémentaires	413
7.2	Acte constitutif et statuts ; autres informations	409			
7.2.1	Informations générales concernant la Société	409			
7.2.2	Objet social	409			
7.2.3	Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction	409			
7.2.4	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	411			
7.2.5	Modification des droits des actionnaires	412			
7.2.6	Assemblées d'actionnaires	412			
7.2.7	Identification des actionnaires au porteur	412			
7.2.8	Franchissement de seuils statutaires	412			
7.2.9	Modification du capital social	412			

7.1 Capital social

7.1.1 Montant du capital social

Le 6 février 2024, le Conseil d'administration a décidé, avec effet au 12 février 2024, de réduire le capital social de TotalEnergies SE par voie d'annulation de 25 405 361 actions autodétenues. Le capital social de la Société au 12 février 2024 est ainsi fixé à 5 967 116 185,00 euros et se compose de 2 386 846 474 actions.

Au 31 décembre 2023, le capital s'élevait à 6 030 629 587,50 euros, divisé en 2 412 251 835 actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale de 2,50 euros. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

7.1.2 Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

7.1.3 Capital potentiel au 31 décembre 2023

Le capital potentiel correspond au capital social existant auquel sont ajoutées les actions TotalEnergies nouvelles susceptibles d'être émises en cas de (i) conversion ou remboursement en actions de la totalité des titres donnant accès au capital ou (ii) d'exercice de la totalité des options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 2023, il n'existe aucun instrument financier susceptible d'engendrer la création d'actions TotalEnergies nouvelles.

7.1.4 Historique des évolutions du capital social entre 2021 et 2023

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) (en nombre d'actions)	Nature de l'opération (augmentation/réduction de capital)	Montant nominal de l'opération (en euros)	Prime d'émission/ d'apport par action (en euros)	Montant du capital après l'opération (en euros)	Actions composant le capital après l'opération (en nombre d'actions)
Exercice 2021						
8 février 2021	(23 284 409)	Réduction - Annulation d'actions autodétenues	(58 211 022,50)	n/a	6 574 599 040,00	2 629 839 616
9 juin 2021	10 589 713	Augmentation de capital réservée aux salariés	26 474 282,50	28,00 ^(a)	6 601 073 322,50	2 640 429 329

(a) Seule la création des 10 376 190 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 213 523 actions au titre de l'abondement immédiat, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) (en nombre d'actions)	Nature de l'opération (augmentation/réduction de capital)	Montant nominal de l'opération (en euros)	Prime d'émission/ d'apport par action (en euros)	Montant du capital après l'opération (en euros)	Actions composant le capital après l'opération (en nombre d'actions)
Exercice 2022						
9 février 2022	(30 665 526)	Réduction - Annulation d'actions autodétenues	(76 663 815,00)	n/a	6 524 409 507,50	2 609 763 803
26 avril 2022	9 471	Augmentation - Abondement différé au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2017	23 667,50	n/a	6 524 433 185,00	2 609 773 274
8 juin 2022	9 358 011	Augmentation de capital réservée aux salariés	23 395 027,50	34,50 ^(a)	6 547 828 212,50	2 619 131 285

(a) Seule la création des 9 130 380 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 227 631 actions au titre de l'abondement immédiat, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

Date de constatation de l'opération	Actions créées/ (annulées) <i>(en nombre d'actions)</i>	Nature de l'opération <i>(augmentation/réduction de capital)</i>	Montant nominal de l'opération <i>(en euros)</i>	Prime d'émission/ d'apport par action <i>(en euros)</i>	Montant du capital après l'opération <i>(en euros)</i>	Actions composant le capital après l'opération <i>(en nombre d'actions)</i>
Exercice 2023						
7 février 2023	(128 869 261)	Réduction - Annulation d'actions autodétenues	(322 173 152,50)	n/a	6 225 655 060,00	2 490 262 024
7 juin 2023	8 002 155	Augmentation de capital réservée aux salariés	20 005 387,50	43,10 ^(a)	6 245 660 447,50	2 498 264 179
25 septembre 2023	(86 012 344)	Réduction - Annulation d'actions autodétenues	(215 030 860,00)	n/a	6 030 629 587,50	2 412 251 835

(a) Seule la création des 7 760 062 actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital était assortie d'une prime d'émission. La création des 242 093 actions au titre de l'abondement immédiat, prenant la forme d'actions gratuites en vertu de l'article L. 3332-21 du Code du travail, n'a pas donné lieu à une prime d'émission.

7.2 Acte constitutif et statuts ; autres informations

L'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020 a approuvé la transformation de TOTAL S.A. en société européenne (*Societas Europaea* ou SE). Ce statut juridique de société européenne, commun à l'ensemble des pays de l'Union européenne et utilisé par un nombre croissant de sociétés tant en France qu'en Europe, permet de refléter davantage la réalité économique et sociale de TotalEnergies et de faire reconnaître ainsi pleinement sa dimension européenne.

La transformation de la Société en société européenne a pris effet à la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de

Nanterre sous sa nouvelle forme, le 16 juillet 2020. Cette transformation s'est effectuée sans création d'une nouvelle personne morale et n'a pas eu d'incidence sur la gouvernance, les activités, la fiscalité, l'organisation de la Société, ses lieux de cotation, ni sur la localisation de son siège social, qui est resté en France.

L'Assemblée générale des actionnaires du 28 mai 2021 a décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter celle de TotalEnergies SE et y ancrer ainsi la transformation de la Société en une compagnie multi-énergies intégrée.

7.2.1 Informations générales concernant la Société

La dénomination de la Société est TotalEnergies SE.

TotalEnergies SE est une société européenne régie par la législation française. Son siège social est situé 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France. Elle est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 542 051 180.

La durée de la Société a été prorogée jusqu'au 28 mars 2119, soit une expiration au 28 mars 2119 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

LEI (identifiant d'entité juridique) : Code 529900S21EQ1BO4ESM68.

Numéro d'identification intracommunautaire : FR 59 542 051 180.

Code APE (NAF) : 111Z jusqu'au 7 janvier 2008 ; 7010Z depuis le 8 janvier 2008.

Les statuts de la Société sont disponibles sur le site internet de la Compagnie.

Son numéro de téléphone est le +33 (0) 1 47 44 45 46 et l'adresse de son site internet est totalenergies.com.

7.2.2 Objet social

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays :

1. Toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, y compris d'électricité à partir d'énergies renouvelables ;
2. La recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures, sous toutes leurs formes, l'industrie, le raffinage, le transport, la transformation et le commerce de ces matières ainsi que de leurs dérivés et sous-produits ;

3. Toutes activités relatives au domaine de la chimie sous toutes ses formes, ainsi qu'au secteur du caoutchouc ;

et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, toutes prises d'intérêts ou de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société existante ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

7.2.3 Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

7.2.3.1 Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (18 actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires qui fixe la durée de leur mandat dans la limite de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de

trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois, ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

Par ailleurs, un administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité Social et Économique Central de la Société. Lorsque le nombre d'administrateurs nommés par l'Assemblée générale est supérieur à huit⁽¹⁾, un deuxième administrateur représentant les salariés est désigné par le Comité Européen TotalEnergies (Comité de la SE). Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'administrateur désigné par le Comité Social et Économique Central doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français antérieur de

7.2.3.2 Limite d'âge des administrateurs

À la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Lorsque ce nombre est dépassé, le

7.2.3.3 Limite d'âge du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

La fonction de Président du Conseil d'administration cesse de plein droit au plus tard à la date de son 70^e anniversaire.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur général doit être âgé de moins de 67 ans. Lorsqu'il atteint cette limite d'âge en cours de fonctions, lesdites fonctions cessent de plein droit et le Conseil d'administration procède à la nomination d'un nouveau Directeur général. Ses fonctions

7.2.3.4 Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires ou les administrateurs représentant les salariés) doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi. L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant

7.2.3.5 Règles de majorité au sein du Conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

7.2.3.6 Règlement intérieur et comités du Conseil d'administration

Se reporter au point 4.1.2 du chapitre 4.

7.2.3.7 Mode d'exercice de la Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2015, le Conseil d'administration a décidé de procéder, à compter du 19 décembre 2015, à la réunification des fonctions de Président et de Directeur général de la Société. Depuis cette date, M. Pouyanné assume les fonctions de Président-directeur général de TotalEnergies SE. Son mandat d'administrateur ayant été renouvelé lors de l'Assemblée générale des actionnaires le 28 mai 2021 pour une durée de trois ans, le Conseil d'administration a reconduit M. Pouyanné dans ses fonctions de Président et de Directeur général pour une durée égale à celle de son mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 septembre 2023, après avoir réaffirmé son soutien à la qualité et pertinence de la stratégie mise en œuvre, a considéré qu'il est hautement souhaitable que M. Patrick Pouyanné, Président-directeur général, poursuive le

deux années au moins à sa nomination. Par dérogation, le second administrateur désigné par le Comité de la SE doit être titulaire d'un contrat de travail avec la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes antérieur de deux années au moins à sa nomination. Le mandat d'un administrateur représentant les salariés est de trois ans. Toutefois, le mandat de celui-ci prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

membre du Conseil d'administration le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur doit être âgé de moins de 70 ans.

de Directeur général se prolongent cependant jusqu'à la date de réunion du Conseil d'administration qui doit procéder à la nomination de son successeur. Sous réserve de la limite d'âge telle qu'indiquée ci-avant, le Directeur général est toujours rééligible.

Les limites d'âge indiquées ci-dessus sont fixées dans les statuts de la Société.

la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-165 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action. Les administrateurs représentant les salariés ne sont pas tenus d'être actionnaires.

Lorsque la réglementation en vigueur l'autorise, sont réputés présents, pour le calcul du *quorum* et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication déterminés par décret.

déploiement de cette stratégie à la tête de l'entreprise. Sur proposition du Comité de gouvernance et d'éthique, il a ainsi décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée générale du 24 mai 2024 le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Pouyanné. Dans le cadre de la gouvernance équilibrée mise en œuvre depuis 2015, il a également décidé à l'unanimité de proposer le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jacques Aschenbroich qui occupe la fonction d'administrateur référent depuis mai 2023.

Unicité des fonctions de direction

Les réflexions menées avec le Comité de gouvernance et d'éthique sur le meilleur intérêt de la Société ont conduit à proposer avec conviction de poursuivre l'exercice unifié des fonctions de Président et de Directeur général. En effet, ce mode d'exercice du pilotage de la Société est jugé comme le mieux adapté pour faire face aux enjeux et spécificités du secteur énergétique, qui est confronté à des transformations majeures. Ce contexte requiert plus que jamais une agilité de mouvement que l'unité de commandement renforce, en conférant au Président-directeur général une force d'action et une représentativité accrue de la Société dans ses négociations stratégiques avec les États et partenaires de la Compagnie.

(1) Ni l'administrateur représentant les salariés actionnaires, élu par l'Assemblée générale des actionnaires, ni le ou les administrateurs représentant les salariés ne sont pris en compte pour le calcul du seuil de huit membres qui est apprécié à la date de désignation du ou des administrateurs salariés.

Equilibre de pouvoirs

L'unité du pouvoir de direction et de représentation de la Société s'inscrit par ailleurs dans un contexte particulièrement bien encadré par la gouvernance de la Société.

L'équilibre de l'exercice des pouvoirs s'établit grâce à la qualité, la complémentarité et l'indépendance des membres composant le Conseil d'administration et ses quatre Comités, ainsi qu'au travers des statuts et du Règlement intérieur du Conseil, qui définit les moyens et prérogatives de l'Administrateur Référent, notamment :

- dans ses relations avec le Président-directeur général : contribution à l'ordre du jour des réunions du Conseil ou possibilité de demander la convocation du Conseil d'administration et partage d'avis sur des sujets majeurs ;
- dans sa contribution aux travaux du Conseil d'administration : présidence des séances en l'absence du Président-directeur général, ou lorsque l'examen d'un sujet requiert son abstention, évaluation et suivi du fonctionnement du Conseil, prévention des conflits d'intérêts, dialogue avec les administrateurs et les Présidents des Comités ;
- dans ses relations avec les actionnaires : faculté, en accord avec le Président-directeur général, de les rencontrer sur des sujets de gouvernement d'entreprise, pratique qui s'est déjà exercée à plusieurs reprises.

L'équilibre des pouvoirs au sein des organes de la gouvernance, qui s'ajoute à l'indépendance de ses membres, est par ailleurs renforcé par la pleine implication des administrateurs dont le taux de participation aux travaux du Conseil et des Comités, est exemplaire. La diversité de leurs compétences et expertises permet de plus au Président-directeur général de bénéficier d'un large panel de contributions.

En outre, le Règlement intérieur du Conseil prévoit que les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par la Compagnie lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres doivent être approuvées par le Conseil, qui est également tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres.

Enfin, les statuts de la Société offrent par ailleurs les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Ils prévoient notamment que le Conseil peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le Président ou par un tiers de ses membres, en ce compris l'Administrateur Référent, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

7.2.4 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le *boni* de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2023 ayant décidé la suppression des droits de vote double, aucun droit de vote double n'est attaché aux actions de la Société.

7.2.4.1 Droit de vote

Chaque action de la Société donne droit à une voix.

7.2.4.2 Limitation du droit de vote

L'article 18 des statuts de la Société stipule qu'en Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts prévoit également que ces limitations des droits de vote deviennent automatiquement caduques, sans nécessité d'une décision par l'Assemblée générale des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une offre publique visant la totalité des actions de la Société. Dans ce cas, le Conseil d'administration constate la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Cette caducité automatique, une fois constatée, est définitive et ses effets s'appliquent pour toutes les assemblées d'actionnaires postérieures à une éventuelle offre publique ayant permis l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions de la Société, et non uniquement pour la seule première Assemblée d'actionnaires qui suivrait une telle offre publique.

Compte tenu de cette caducité automatique, cette limitation des droits de vote n'est pas susceptible d'empêcher, de différer ou de retarder une éventuelle prise de contrôle de la Société, sauf dans l'hypothèse d'une offre publique qui n'aurait pas permis à l'initiateur de recueillir un nombre d'actions représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

7.2.4.3 Droits formant rompus

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires

ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

7.2.4.4 Répartition statutaire des bénéfices

La Société peut procéder à des distributions de dividendes dans les conditions prévues par le Code de commerce et les statuts de la Société.

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

7.2.5 Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de *quorum*

et de majorité requises par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

7.2.6 Assemblées d'actionnaires

Concernant les modalités de convocation et d'admission aux Assemblées d'actionnaires, se reporter au point 4.4.3 du chapitre 4.

7.2.7 Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts de la Société prévoit que TotalEnergies SE a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires.

La loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises a modifié l'article L. 228-2 du Code de commerce pour préciser que cette faculté de recourir à la procédure est de droit, toute clause statutaire contraire étant réputée non écrite.

7.2.8 Franchissement de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du

droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne, physique ou morale, est également tenue d'informer la Société, dans les formes et délais prévus mentionnés ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa.

7.2.9 Modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

Le Code de commerce prévoit que les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription des actions en numéraire émises dans le cadre d'augmentation de capital. L'Assemblée générale extraordinaire peut décider, dans les conditions prévues par la loi, de supprimer ce droit préférentiel de souscription.

7.3 Informations financières historiques et informations complémentaires

7.3.1 Comptes consolidés 2023, 2022 et 2021

Les comptes consolidés de TotalEnergies SE pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting*

Standards) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et telles qu'adoptées par l'Union européenne.

7.3.2 Comptes sociaux de TotalEnergies SE

Les comptes sociaux de TotalEnergies SE, société mère de la Compagnie, pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2022 et

2021 ont été établis en conformité avec les normes comptables françaises en vigueur.

7.3.3 Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de TotalEnergies SE pour l'exercice 2023, figurant au chapitre 8 de ce Document d'enregistrement universel, ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est reproduit au point 8.1 du chapitre 8.

Les comptes sociaux de TotalEnergies SE pour l'exercice 2023, figurant au chapitre 10 de ce Document d'enregistrement universel, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2023 est reproduit au point 10.1 du chapitre 10.

En outre, et en application de l'article 19 du règlement UE 2017/1129 du 14 juin 2017 et du règlement délégué UE 2019/980 abrogeant le

règlement CE 809/2004, sont incorporés par référence dans ce Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2022, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 408 et 592 du Document d'enregistrement universel 2022 déposé le 24 mars 2023 auprès de l'AMF ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2021, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 394 et 574 du Document d'enregistrement universel 2021 déposé le 25 mars 2022 auprès de l'AMF.

7.3.4 Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant aux chapitres 8 et 10, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire TotalEnergies ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures figurant aux points 9.1 et 9.2 du chapitre 9 ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes en vigueur aux États-Unis auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADR) sur le NYSE.

8

Comptes consolidés

8.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	416
8.2	Compte de résultat consolidé	421
8.3	Résultat global consolidé	422
8.4	Bilan consolidé	423

8.5	Tableau de flux de trésorerie consolidé	424
8.6	Variation des capitaux propres consolidés	425
8.7	Annexe aux comptes consolidés	426

8.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société TotalEnergies SE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TotalEnergies SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Incidence du changement climatique et de la transition énergétique sur les états financiers

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme présenté dans la note « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2023, TotalEnergies a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, ensemble avec la société. Comme en 2021 et 2022, votre conseil d'administration a soumis à l'assemblée générale du 26 mai 2023 pour avis aux actionnaires de TotalEnergies le rapport <i>Sustainability & Climate – Progress Report 2023</i> rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Compagnie en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et de ses objectifs en la matière à horizon 2030, et complétant cette ambition. Ainsi, TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, en particulier pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents et de tests de sensibilités. Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris. Il ressort par ailleurs de la note « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes consolidés que :</p> <ul style="list-style-type: none"> – pour s'assurer de la résilience de ses actifs au bilan, la Compagnie retient pour le calcul de ses dépréciations des activités d'exploration et production une trajectoire de prix du pétrole qui converge à long terme vers le prix retenu en 2050 par le scénario Net Zero Emissions (« NZE ») de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), soit 25,5\$₂₀₂₃ par baril ; les prix retenus pour le gaz, après s'être stabilisés d'ici 2027 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels, convergent ensuite vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050 ; – pour les investissements dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers de l'amont, TotalEnergies vise en priorité à développer des projets à coûts techniques bas (moins de 20\$/b pour les coûts opératoires et les coûts d'investissement) ou présentant des points morts bas (moins de 30\$/b y compris la fiscalité) et à faibles émissions, chaque nouveau projet pétrolier et gazier devant 	<p>Nous avons évalué l'incidence du changement climatique et de la transition énergétique sur les états financiers, en intégrant au sein de l'équipe d'audit des experts de nos cabinets sur le changement climatique et la transition énergétique, lors de la phase de planification de notre audit et tout au long de nos travaux.</p> <p>Nos travaux ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – comprendre les processus de la Compagnie en lien avec la prise en compte des enjeux associés au changement climatique et à la transition énergétique dans le PLT et les décisions d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> – s'enquérir auprès des départements « Budget et Contrôle de Gestion » et « Direction Stratégie & Marchés » de la manière dont l'ambition pour atteindre la neutralité carbone était prise en compte dans le PLT 2023, et comment cette ambition se déclinait en décisions d'investissement et de désinvestissement ; – tester si le processus relatif à l'intégration des enjeux associés au changement climatique et à la transition énergétique a été considéré dans les différents comités de validation de la Compagnie en analysant un échantillon de décisions d'investissement pour contrôler leur conformité aux principes d'allocation des investissements soumis et approuvés lors de l'assemblée générale ; – tenir compte des enjeux climatiques dans la mise en œuvre des procédures relatives au point clé de l'audit relatif à l'évaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration et de production ; – s'agissant des principales estimations et de la pertinence des informations communiquées dans l'annexe aux comptes consolidés : <ul style="list-style-type: none"> – apprécier si les principaux effets attachés à la transition énergétique et au changement climatique ont été identifiés et décrits dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux principaux jugements et estimations comptables concernés par ces enjeux ;

Risque identifié

- contribuer à diminuer l'intensité moyenne des émissions de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1+2) ;
- TotalEnergies intègre, pour prendre ses décisions d'investissement et déterminer les valeurs recouvrables des immobilisations corporelles et incorporelles, un prix minimum du CO₂ de 100\$/t ou le prix en vigueur dans un pays donné s'il est supérieur. Le prix du CO₂ est inflaté de 2% par an au-delà de 2029 ;
- la stratégie est elle-même déclinée dans le Plan Long Terme (« PLT ») de la Compagnie, établi sur cinq ans, mis à jour une fois par an et validé par votre conseil d'administration. Il reflète l'environnement économique, les ambitions de progrès de la Compagnie vers la neutralité carbone (zéro émission nette) ensemble avec la société, les objectifs fixés en la matière à horizon 2030 et les dynamiques de transition énergétique actuelles, sachant que de nombreuses incertitudes demeurent sur les voies qu'emprunteront les différents pays ;

Les états financiers ont été préparés en cohérence avec les principales hypothèses techniques et économiques du PLT et les objectifs présentés ci-avant.

Les principaux jugements et estimations comptables concernés par ces enjeux portent sur :

- les réserves d'hydrocarbures ;
- la durée de vie des actifs. Compte tenu des caractéristiques du portefeuille d'actifs pétroliers et gaziers de la Compagnie, sa valeur actuellement au bilan sera amortie quasi intégralement d'ici 2040 ;
- la dépréciation des immobilisations ;
- les provisions pour restitution des sites ou les contentieux.

Nous avons considéré l'incidence du changement climatique et de la transition énergétique sur les états financiers comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation par la direction des hypothèses présentées ci-dessus comporte une part de jugement élevée, s'agissant de projections liées à des événements futurs.

Notre réponse

- analyser les hypothèses de prix du CO₂ incluses dans les flux de trésorerie futurs, notamment en les comparant aux données actuelles de marché et en les confrontant aux informations sectorielles publiques (notamment AIE) ;
- confronter les scénarios de prix des hydrocarbures retenus par la Compagnie, préparés par la « Direction Stratégie & Marchés » à des informations sectorielles publiques (AIE, brokers et consultants lorsque pertinent) ; en particulier le prix relatif aux scénarios Announced Pledges Scenario (APS) et NZE, considérés par l'AIE comme compatibles avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'élévation de température « nettement en dessous de 2°C » ;
- apprécier la cohérence des dates utilisées dans le calcul des amortissements et des provisions pour restitution des sites, avec celles prévues dans les contrats au titre des fins de licence et pour la fin de production dans les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation ;
- évaluer l'absence de productions résiduelles significatives après 2040 sur la base des réserves prouvées actuelles du portefeuille d'actifs pétroliers et gaziers et apprécier l'information donnée dans l'annexe aux comptes consolidés au titre de leur amortissement ;
- évaluer les risques et la pertinence des provisions comptabilisées au titre des contentieux climatiques et des informations présentées dans la note 12.2 « Autres risques et passifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés, en menant en particulier des entretiens avec la direction juridique de la Compagnie et des branches et en circularisant les conseillers juridiques et les avocats externes de la Compagnie ;
- apprécier l'absence d'incohérence manifeste entre les états financiers et certaines autres publications de TotalEnergies précisant les enjeux associés au changement climatique (*TotalEnergies Energy Outlook 2023*, document d'enregistrement universel 2023).

Evaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs Exploration-Production (E&P) et *integrated* LNG (iLNG)

Risque identifié

Comme présenté dans les notes 7.1 « Immobilisations incorporelles », 7.2 « Immobilisations corporelles » et 8.1 « Sociétés mises en équivalence : titres et prêts » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2023, les actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iLNG sont principalement composés des droits miniers prouvés (MUSD 8 009 en valeur nette), des droits miniers non prouvés (MUSD 12 352 en valeur nette), des immobilisations sur permis prouvés (MUSD 57 879 en valeur nette), des travaux en cours (MUSD 23 286 en valeur nette) et d'une partie des MUSD 30 457 de la valeur des titres et prêts des sociétés mises en équivalence. Les principes de détermination des valeurs recouvrables de ces actifs sont décrits dans les notes 7.1, 7.2, 3.C « Dépréciations d'actifs » et « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.

La valeur recouvrable de ces actifs est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur, ces tests étant réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées, qui regroupent des champs ou groupements de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation de ces hydrocarbures. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la direction générale de la Compagnie. Les principales hypothèses prises en compte par la Compagnie dans l'évaluation de la valeur d'utilité, comprennent les scénarios de prix des hydrocarbures, le prix du CO₂ futur, les coûts opérationnels, les estimations des réserves d'hydrocarbures et le taux d'actualisation.

Comme décrit dans les notes « Principaux jugements et estimations comptables » et 3.C de l'annexe aux comptes consolidés, la Compagnie retient une trajectoire de prix du pétrole qui converge à long terme vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25,5\$₂₀₂₃ par baril et, pour le gaz, des prix qui se stabilisent d'ici 2027 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles qu'actuellement, pour converger ensuite vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050. La détermination des valeurs

Notre réponse

Nous avons pris connaissance, évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle de certains contrôles mis en place par la Compagnie pour répondre au risque d'anomalie significative relatif à l'évaluation de la dépréciation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iLNG. Nos travaux ont inclus le test des contrôles portant sur l'identification d'indices de perte de valeur et l'évaluation des principales hypothèses retenues par la direction sous-tendant la valeur recouvrable des actifs testés.

Nos travaux ont consisté principalement à :

- analyser l'existence d'indices de perte de valeur sur ces actifs, tels que le conflit russo-ukrainien, une baisse significative de la production, la promulgation d'une nouvelle loi fiscale, l'impact de nouvelles hypothèses de prix des hydrocarbures ou du prix du CO₂, y compris en lien avec l'ambition de TotalEnergies d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ensemble avec la société telle que présentée dans le point clé de l'audit sur l'incidence du changement climatique et de la transition énergétique sur les états financiers ;
- pour les tests de dépréciation :
 - confronter les scénarios de prix des hydrocarbures retenus par la Compagnie, préparés par la « Direction Stratégie & Marchés », à des informations sectorielles publiques (AIE, brokers et consultants lorsque pertinent) ; en particulier le prix relatif aux scénarios APS et NZE, considérés par l'AIE comme compatibles avec l'objectif de l'Accord de Paris de limiter l'élévation de température « nettement en dessous de 2°C » ;
 - analyser les hypothèses de prix du CO₂ incluses dans les flux de trésorerie, notamment en les comparant aux données actuelles de marché et en les confrontant aux informations sectorielles publiques (notamment AIE) ;
 - apprécier la cohérence des dates de fin de production appliquées dans les prévisions de flux de trésorerie avec celles prévues dans les contrats au titre des fins de licence ;

Risque identifié

recouvrables intègre par ailleurs sur l'ensemble des actifs identifiés l'impact de leurs émissions de CO₂. Les émissions futures scope 1 et 2 des actifs concernés sur la durée de vie des actifs y sont valorisées à 100\$/t ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur. Au-delà de 2029, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an.

Enfin, comme décrit dans les notes 7.1, 7.2 et « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, les dépenses d'exploration capitalisées en droits miniers non prouvés ou en travaux en cours font l'objet de tests de dépréciation spécifiques afin de s'assurer que :

- les puits d'exploration ont mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures ;
- des progrès suffisants dans la détermination des réserves et la viabilité technique et économique du projet ont été enregistrés.

Les dépréciations d'actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iLNG au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à MUSD 1 005 en résultat net par TotalEnergies.

- Comme décrit dans la note « Principaux jugements et estimations comptables – Conflit russo-ukrainien » de l'annexe aux comptes consolidés, les actifs russes ont été totalement dépréciés en 2022 à l'exception des titres détenus dans la société Yamal LNG. Un test de dépréciation de la participation dans la société Yamal LNG a été réalisé qui a confirmé l'absence de dépréciation à comptabiliser au 31 décembre 2023.

En fonction de l'évolution du conflit russo-ukrainien et des mesures que les autorités européennes et américaines pourraient être amenées à prendre, les activités de TotalEnergies en Russie, notamment celles relatives à l'actif Yamal LNG pourraient s'en trouver affectées à l'avenir.

Afin d'évaluer la résilience du portefeuille à différents paramètres, des sensibilités à plusieurs hypothèses ont été déterminées par la direction, dont une sensibilité à une baisse de 10% et 20% du prix des hydrocarbures utilisés sur toute la durée de vie des actifs ainsi qu'à un prix du carbone de 200 \$/t, inflaté de 2% l'an à partir de 2029.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs non courants des activités d'exploration et de production des secteurs E&P et iLNG comme un point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation par la direction des hypothèses présentées ci-dessus comporte une part de jugement élevée, s'agissant notamment des projections liées à des événements futurs.

Notre réponse

- comparer les hypothèses principales (prix des hydrocarbures, prix du CO₂ futur, coûts opérationnels, estimations des réserves d'hydrocarbures, taux d'actualisation et dividendes futurs attendus) à celles incluses dans les analyses, le budget et le plan stratégique de la Compagnie approuvés par le comité exécutif et le conseil d'administration ;
- apprécier la cohérence des hypothèses de coûts opérationnels en calculant des ratios de coûts rapportés à la production, et notamment en les comparant d'année en année ;
- rapprocher les profils de production retenus avec les réserves prouvées et probables d'hydrocarbures établies dans le cadre des processus internes de la Compagnie ;
- recalculer, avec nos experts en évaluation, le taux d'actualisation utilisé par la direction et le confronter aux taux retenus par des analystes de marché ;
- apprécier la cohérence des taux d'impôt retenus par rapport aux régimes fiscaux applicables et aux contrats pétroliers en vigueur ;
- évaluer les informations fournies dans la note 3.C « Dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés incluant celles relatives aux sensibilités du résultat net aux scénarios des prix des hydrocarbures et du prix du CO₂ ;
- pour les dépenses d'exploration capitalisées en droits miniers non prouvés ou en travaux en cours :
 - inspecter la documentation mettant en évidence des volumes suffisants d'hydrocarbures (comme décrit dans notre point clé de l'audit ci-après) ou des progrès suffisants dans la détermination des réserves et la viabilité technique et économique du projet ;
- enfin, spécifiquement pour les actifs russes :
 - apprécier les méthodes de consolidation retenues au 31 décembre 2023 par la Compagnie pour ses participations minoritaires dans les sociétés Novatek, Yamal LNG et Arctic LNG 2, et de leur valeur respective dans un contexte particulier et évolutif, notamment en fonction des sanctions.

Incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs Exploration & Production (E&P) et *integrated* LNG (iLNG)

Risque identifié

Comme présenté dans le paragraphe « Estimation des réserves d'hydrocarbures » de la note « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des « *successful efforts* » utilisée pour la comptabilisation des activités pétrolières et gazières de la Compagnie. Les notes 7.1 « Immobilisations incorporelles » et 7.2 « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés indiquent à ce titre que les actifs pétroliers et gaziers sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée soit sur les réserves prouvées d'hydrocarbures, soit sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures. Ces réserves sont estimées par les ingénieurs pétroliers de la Compagnie conformément aux pratiques sectorielles et aux règles SEC (*Securities and Exchange Commission*).

Les principales hypothèses utilisées par la Compagnie pour estimer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures pour calculer l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iLNG pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent les données de géoscience et d'ingénierie utilisées pour la détermination des quantités des gisements, les modalités contractuelles qui déterminent la part des réserves revenant à la Compagnie et le prix des hydrocarbures.

Nous avons considéré l'incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iLNG comme un

Notre réponse

Nous avons pris connaissance, évalué la conception et testé l'efficacité opérationnelle de certains contrôles mis en place par la Compagnie, pour répondre au risque d'anomalie significative relatif à l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers en production des secteurs E&P et iLNG, en fonction des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures. Nos travaux ont inclus le test de certains contrôles sur la détermination et l'évaluation des réserves et la prise en compte des modalités contractuelles qui permettent de déterminer la part des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures revenant à la Compagnie.

Nos travaux sur l'estimation des réserves par la Compagnie ont consisté principalement à :

- étudier les qualifications et l'expérience des ingénieurs pétroliers de la Compagnie en charge de l'estimation des réserves ;
- analyser les principales variations des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures par rapport à la clôture de l'exercice précédent ;
- rapprocher les productions réelles de l'exercice 2023 des productions attendues ;
- analyser les données contractuelles qui permettent de déterminer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures jusqu'à la date d'expiration des contrats et, le cas échéant, les raisons conduisant la Compagnie à considérer que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain ;

Risque identifié

point clé de l'audit dans la mesure où l'appréciation par la direction des hypothèses utilisées par la Compagnie comporte une part de jugement élevée en raison de leur nature incertaine.

Notre réponse

- apprécier la cohérence des dates de fin de production utilisées dans le calcul des amortissements avec celles prévues dans les contrats au titre des fins de licence et dans les prévisions de flux de trésorerie utilisées pour les tests de dépréciation ;
- apprécier l'absence de réserves résiduelles significatives prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures à produire après 2040 sur la base du portefeuille actuel d'actifs pétroliers et gaziers ;
- étudier la méthodologie utilisée par la Compagnie pour estimer les réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures en lien avec la réglementation de la SEC et la moyenne annuelle des prix de 2023.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TotalEnergies SE par votre assemblée générale du 25 mai 2022 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 14 mai 2004 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingtième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Olivier Lotz Cécile Saint-Martin

ERNST & YOUNG Audit
Laurent Vitse Stéphane Pédron

8.2 Compte de résultat consolidé

TotalEnergies

Exercice (en millions de dollars) ^(a)		2023	2022	2021
Chiffre d'affaires	(Notes 3, 4, 5)	237 128	280 999	205 863
Droits d'accises	(Notes 3 & 5)	(18 183)	(17 689)	(21 229)
Produits des ventes	(Notes 3 & 5)	218 945	263 310	184 634
Achats, nets de variation de stocks	(Note 5)	(143 041)	(169 448)	(118 622)
Autres charges d'exploitation	(Note 5)	(30 419)	(29 789)	(26 894)
Charges d'exploration	(Note 5)	(573)	(1 299)	(740)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(Note 5)	(12 762)	(12 221)	(13 556)
Autres produits	(Note 6)	3 677	2 849	1 312
Autres charges	(Note 6)	(2 396)	(7 344)	(2 317)
Coût de l'endettement financier brut		(2 820)	(2 386)	(1 904)
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 801	1 143	379
Coût de l'endettement financier net	(Note 15)	(1 019)	(1 243)	(1 525)
Autres produits financiers	(Note 6)	1 285	896	762
Autres charges financières	(Note 6)	(731)	(533)	(539)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(Note 8)	1 845	(1 892)	3 438
Produit (charge) d'impôt	(Note 11)	(13 301)	(22 242)	(9 587)
Résultat net de l'ensemble consolidé		21 510	21 044	16 366
Part TotalEnergies		21 384	20 526	16 032
Intérêts ne conférant pas le contrôle		126	518	334
Résultat net par action (en \$)		8,72	7,91	5,95
Résultat net dilué par action (en \$)		8,67	7,85	5,92

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

8.3 Résultat global consolidé

TotalEnergies

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat net de l'ensemble consolidé	21 510	21 044	16 366
Autres éléments du résultat global			
Pertes et gains actuariels (Note 10)	(114)	574	1 035
Variation de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres (Note 8)	(11)	112	66
Effet d'impôt	(11)	(96)	(411)
Écart de conversion de consolidation de la société-mère (Note 9)	2 573	(4 976)	(7 202)
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	2 437	(4 386)	(6 512)
Écart de conversion de consolidation (Note 9)	(3 277)	1 734	4 216
Couverture de flux futurs (Notes 15 & 16)	2 898	(5 452)	278
Variation du basis spread des opérations en monnaie étrangère (Note 15)	(11)	65	2
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt (Note 8)	(208)	3 497	706
Autres éléments	(2)	(16)	(1)
Effet d'impôt	(730)	1 449	(135)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(1 330)	1 277	5 066
Total autres éléments du résultat global (après impôt)	1 107	(3 109)	(1 446)
Résultat global	22 617	17 935	14 920
– Part TotalEnergies	22 534	17 419	14 616
– Intérêts ne conférant pas le contrôle (Note 9)	83	516	304

8.4 Bilan consolidé

TotalEnergies

Au 31 décembre (en millions de dollars)		2023	2022	2021
ACTIF				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	(Notes 4 & 7)	33 083	31 931	32 484
Immobilisations corporelles	(Notes 4 & 7)	108 916	107 101	106 559
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(Note 8)	30 457	27 889	31 053
Autres titres	(Note 8)	1 543	1 051	1 625
Actifs financiers non courants	(Note 15)	2 395	2 731	2 404
Impôts différés	(Note 11)	3 418	5 049	5 400
Autres actifs non courants	(Note 6)	4 313	2 388	2 797
Total actifs non courants		184 125	178 140	182 322
Actifs courants				
Stocks	(Note 5)	19 317	22 936	19 952
Clients et comptes rattachés	(Note 5)	23 442	24 378	21 983
Autres créances	(Note 5)	20 821	36 070	35 144
Actifs financiers courants	(Note 15)	6 585	8 746	12 315
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(Note 15)	27 263	33 026	21 342
Actifs destinés à être cédés ou échangés	(Note 2)	2 101	568	400
Total actifs courants		99 529	125 724	111 136
Total actif		283 654	303 864	293 458
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres				
Capital		7 616	8 163	8 224
Primes et réserves consolidées		126 857	123 951	117 849
Écarts de conversion		(13 701)	(12 836)	(12 671)
Actions autodétenues		(4 019)	(7 554)	(1 666)
Total des capitaux propres - part TotalEnergies	(Note 9)	116 753	111 724	111 736
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2 700	2 846	3 263
Total des capitaux propres		119 453	114 570	114 999
Passifs non courants				
Impôts différés	(Note 11)	11 688	11 021	10 904
Engagements envers le personnel	(Note 10)	1 993	1 829	2 672
Provisions et autres passifs non courants	(Note 12)	21 257	21 402	20 269
Dettes financières non courantes	(Note 15)	40 478	45 264	49 512
Total passifs non courants		75 416	79 516	83 357
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		41 335	41 346	36 837
Autres créditeurs et dettes diverses	(Note 5)	36 727	52 275	42 800
Dettes financières courantes	(Note 15)	9 590	15 502	15 035
Autres passifs financiers courants	(Note 15)	446	488	372
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	(Note 2)	687	167	58
Total passifs courants		88 785	109 778	95 102
Total passif et capitaux propres		283 654	303 864	293 458

8.5 Tableau de flux de trésorerie consolidé

TotalEnergies

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net de l'ensemble consolidé	21 510	21 044	16 366
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles (Note 5.3)	13 818	13 680	14 343
Provisions et impôts différés (Note 5.5)	813	4 594	962
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(3 452)	369	(454)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	649	6 057	(667)
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement (Note 5.5)	6 091	1 191	(616)
Autres, nets	1 250	432	476
Flux de trésorerie d'exploitation	40 679	47 367	30 410
Flux de trésorerie d'investissement			
Investissements corporels et incorporels (Note 7)	(17 722)	(15 690)	(12 343)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(1 772)	(94)	(321)
Coût d'acquisition de titres	(3 477)	(3 042)	(2 678)
Augmentation des prêts non courants	(1 889)	(976)	(1 247)
Investissements	(24 860)	(19 802)	(16 589)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	3 789	540	770
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	3 561	835	269
Produits de cession d'autres titres	490	577	722
Remboursement de prêts non courants	566	2 734	1 172
Désinvestissements	8 406	4 686	2 933
Flux de trésorerie d'investissement	(16 454)	(15 116)	(13 656)
Flux de trésorerie de financement			
Variation de capital :			
– actionnaires de la société mère	383	370	381
– actions propres	(9 167)	(7 711)	(1 823)
Dividendes payés :			
– aux actionnaires de la société mère	(7 517)	(9 986)	(8 228)
– aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(311)	(536)	(124)
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée (Note 9)	(1 081)	–	3 248
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée (Note 9)	(314)	(339)	(313)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	(126)	(49)	652
Émission nette d'emprunts non courants (Note 15)	130	1 108	(359)
Variation des dettes financières courantes	(14 289)	(6 073)	(10 856)
Variation des actifs et passifs financiers courants (Note 15)	2 562	3 944	(8 075)
Flux de trésorerie de financement	(29 730)	(19 272)	(25 497)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(5 505)	12 979	(8 743)
Incidence des variations de change	(258)	(1 295)	(1 183)
Trésorerie en début de période	33 026	21 342	31 268
Trésorerie en fin de période (Note 15)	27 263	33 026	21 342

8.6 Variation des capitaux propres consolidés

TotalEnergies

(en millions de dollars)	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écart de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres - part TotalEnergies	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant			
Au 1^{er} janvier 2021	2 653 124 025	8 267	107 078	(10 256)	(24 392 703)	(1 387)	103 702	2 383	106 085
Résultat net 2021	–	–	16 032	–	–	–	16 032	334	16 366
Autres éléments du résultat global	–	–	991	(2 407)	–	–	(1 416)	(30)	(1 446)
Résultat global	–	–	17 023	(2 407)	–	–	14 616	304	14 920
Dividendes	–	–	(8 200)	–	–	–	(8 200)	(124)	(8 324)
Émissions d'actions	10 589 713	31	350	–	–	–	381	–	381
Rachats d'actions	–	–	–	–	(37 306 005)	(1 823)	(1 823)	–	(1 823)
Cessions d'actions ^(a)	–	–	(216)	–	4 573 195	216	–	–	–
Paiements en actions	–	–	143	–	–	–	143	–	143
Annulation d'actions	(23 284 409)	(74)	(1 254)	–	23 284 409	1 328	–	–	–
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	3 254	–	–	–	3 254	–	3 254
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(368)	–	–	–	(368)	–	(368)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	30	(6)	–	–	24	689	713
Autres éléments	–	–	9	(2)	–	–	7	11	18
Au 31 décembre 2021	2 640 429 329	8 224	117 849	(12 671)	(33 841 104)	(1 666)	111 736	3 263	114 999
Résultat net 2022	–	–	20 526	–	–	–	20 526	518	21 044
Autres éléments du résultat global	–	–	(2 933)	(174)	–	–	(3 107)	(2)	(3 109)
Résultat global	–	–	17 593	(174)	–	–	17 419	516	17 935
Dividendes	–	–	(9 989)	–	–	–	(9 989)	(536)	(10 525)
Émissions d'actions	9 367 482	26	344	–	–	–	370	–	370
Rachats d'actions	–	–	–	–	(140 207 743)	(7 711)	(7 711)	–	(7 711)
Cessions d'actions ^(a)	–	–	(318)	–	6 195 654	318	–	–	–
Paiements en actions	–	–	229	–	–	–	229	–	229
Annulation d'actions	(30 665 526)	(87)	(1 418)	–	30 665 526	1 505	–	–	–
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(44)	–	–	–	(44)	–	(44)
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(331)	–	–	–	(331)	–	(331)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	45	9	–	–	54	37	91
Autres éléments	–	–	(9)	–	–	–	(9)	(434)	(443)
Au 31 décembre 2022	2 619 131 285	8 163	123 951	(12 836)	(137 187 667)	(7 554)	111 724	2 846	114 570
Résultat net 2023	–	–	21 384	–	–	–	21 384	126	21 510
Autres éléments du résultat global	–	–	1 987	(837)	–	–	1 150	(43)	1 107
Résultat global	–	–	23 371	(837)	–	–	22 534	83	22 617
Dividendes	–	–	(7 611)	–	–	–	(7 611)	(311)	(7 922)
Émissions d'actions	8 002 155	22	361	–	–	–	383	–	383
Rachats d'actions	–	–	–	–	(144 700 577)	(9 167)	(9 167)	–	(9 167)
Cessions d'actions ^(a)	–	–	(396)	–	6 463 426	396	–	–	–
Paiements en actions	–	–	291	–	–	–	291	–	291
Annulation d'actions	(214 881 605)	(569)	(11 737)	–	214 881 605	12 306	–	–	–
Émission nette de titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(1 107)	–	–	–	(1 107)	–	(1 107)
Rémunération des titres subordonnés à durée indéterminée	–	–	(294)	–	–	–	(294)	–	(294)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	30	(28)	–	–	2	85	87
Autres éléments	–	–	(2)	–	–	–	(2)	(3)	(5)
Au 31 décembre 2023	2 412 251 835	7 616	126 857	(13 701)	(60 543 213)	(4 019)	116 753	2 700	119 453

(a) Actions propres destinées à la couverture des plans d'actions de performance.

Le détail de la variation des capitaux propres est présenté en note 9.

8.7 Annexe aux comptes consolidés

En date du 6 février 2024, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TotalEnergies SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale des Actionnaires du 24 mai 2024.

Base de préparation des comptes consolidés	427
Principaux jugements et estimations comptables	427
Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations	432
Note 1 Principes comptables généraux	432
Note 2 Évolution du périmètre de TotalEnergies	433
Note 3 Information sectorielle par secteur d'activité	435
Note 4 Information sectorielle par zone géographique	443
Note 5 Principaux éléments de l'activité opérationnelle	443
Note 6 Autres éléments de l'activité opérationnelle	449
Note 7 Immobilisations incorporelles et corporelles	450
Note 8 Sociétés mises en équivalence, autres titres et parties liées	455
Note 9 Capitaux propres et paiements en actions	462
Note 10 Charges et avantages au personnel	471
Note 11 Impôts sur les sociétés	475
Note 12 Provisions et autres passifs non courants	477
Note 13 Engagements hors bilan et contrats de location	480
Note 14 Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie	484
Note 15 Structure financière et coûts financiers	486
Note 16 Instruments dérivés d'énergie et assimilés	504
Note 17 Événements postérieurs à la clôture	508
Note 18 Périmètre de consolidation	508

BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de TotalEnergies SE et ses filiales (la Compagnie) sont présentés en dollar américain (dollar) et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2023.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2022, à l'exception des amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2023.

PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les normes IFRS pour la clôture au 31 décembre 2023 requiert de la part de la Direction générale le recours à des estimations, hypothèses et jugements, qui affectent l'information présentée dans les comptes consolidés et leurs notes annexes.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont fondés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils sont régulièrement revus par la Direction générale et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou suite à de nouvelles informations.

Des estimations, hypothèses et jugements différents pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée et les réalisations définitives pourraient être différentes des montants inclus dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes.

Les principales estimations, hypothèses et jugements mis en œuvre dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés et de leurs notes annexes sont détaillés ci-après. Ils doivent être revus en parallèle des notes annexes associées auxquelles il est fait référence dans chacun des paragraphes.

Estimation des réserves d'hydrocarbures

L'estimation des réserves d'hydrocarbures est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des *successful efforts* utilisée par TotalEnergies pour la comptabilisation de ses activités pétrolières.

Les réserves d'hydrocarbures de TotalEnergies sont estimées par les ingénieurs pétroliers de TotalEnergies conformément aux pratiques sectorielles et aux règles SEC (*U.S. Securities and Exchange Commission*).

Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, les méthodes d'exploitation et les réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation.

Les réserves d'hydrocarbures prouvées sont établies sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. TotalEnergies réévalue ses réserves d'hydrocarbures au moins une fois par an pour l'ensemble de ses droits miniers.

La réforme fiscale internationale Pilier 2, applicable en France à compter du 1^{er} janvier 2024, instaure un taux d'impôt minimum de 15% sur les bénéfices des entreprises dans chacun de leur pays d'activité. TotalEnergies a mis en place un groupe de travail afin d'évaluer les impacts attendus de cette réforme. Compte tenu des taux d'impôt élevés dans ses pays d'opérations, et des évolutions législatives et réglementaires anticipées dans certains pays hôtes, la Compagnie ne prévoit pas que l'application de cet impôt minimum entraînera le paiement d'un impôt complémentaire en France.

La méthode comptable des *successful efforts* ainsi que les droits miniers et immobilisations corporelles de l'exploration-production sont présentés en note 7 « Immobilisations incorporelles et corporelles ».

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill

Dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des actifs pour les tests de dépréciation (IAS 36), les estimations, hypothèses et jugements concernent principalement les scénarios de prix des hydrocarbures, les coûts opératoires, les volumes de production et les réserves prouvées et probables de pétrole et gaz, les marges de raffinage et les conditions de commercialisation des produits (principalement les produits pétroliers, pétrochimiques et chimiques ainsi que ceux de la filière renouvelable). Les estimations et hypothèses, utilisées par la Direction générale, sont déterminées au sein de services internes spécialisés au vu des conditions économiques et des analyses d'experts externes. Le taux d'actualisation est revu chaque année.

En 2020, en cohérence avec sa nouvelle ambition climat exprimée le 5 mai 2020 qui vise à la neutralité carbone, la Compagnie avait passé en revue ses actifs pouvant être qualifiés de *stranded assets* et à ce titre, avait comptabilisé des dépréciations sur ses actifs *oil sands* au Canada cédés en 2023.

Les dépréciations d'actifs immobilisés et la méthode appliquée pour les dépréciations sont présentées dans la note 3 « Information sectorielle par secteur d'activité ».

Provisions pour restitution des sites

Les dépenses futures au titre des restitutions des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées d'après une estimation raisonnable au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

Cette estimation est fondée sur les informations disponibles en termes de coûts et de programme de travaux. Elle est régulièrement revue pour notamment tenir compte des changements intervenant dans les lois et règlements, les estimations de réserves et de productions, l'analyse des conditions du site et les technologies.

Le taux d'actualisation est revu chaque année.

Les provisions pour restitutions des sites et les méthodes appliquées pour leur comptabilisation sont présentées en note 12 « Provisions et autres passifs non courants ».

Changement climatique et transition énergétique

Le changement climatique et la transition énergétique sont pris en compte dans la préparation des comptes consolidés. Ils peuvent en effet avoir des impacts significatifs sur la valeur des actifs et passifs de la Compagnie mentionnés ci-dessous, et sur des actifs et passifs similaires qui seraient comptabilisés dans le futur.

TotalEnergies soutient les objectifs de l'Accord de Paris de 2015 qui appelle à réduire les émissions de gaz à effet de serre, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, et qui vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

TotalEnergies veut ainsi relever le double défi de satisfaire les besoins en énergie d'une population mondiale plus nombreuse, tout en limitant le réchauffement climatique, et participer activement à la transition en cours du monde de l'énergie.

La Compagnie met ainsi en œuvre sa stratégie de transition visant à assurer la croissance de sa production d'énergie pour atteindre à l'horizon 2030 un mix de ventes d'énergie constitué à 30% de pétrole, 50% de gaz et 20% d'électricité et de molécules bas carbone, dont l'intensité carbone (Scope 1+2+3) serait en baisse de 25% par rapport à 2015.

TotalEnergies intègre donc l'évolution des marchés énergétiques dans sa stratégie en investissant dans les renouvelables et l'électricité, en développant les productions de biocarburants, de biogaz et d'hydrogène bas carbone, en favorisant l'utilisation du gaz naturel, énergie de transition (*transition fuel*) dont la flexibilité permet d'offrir une alternative moins carbonée au charbon pour produire de l'électricité et de pallier l'intermittence des énergies éoliennes et solaires, en ciblant ses investissements sur le pétrole à faible coût et faibles émissions, ainsi qu'en développant des solutions de stockage de carbone, fondées sur la nature et sur le captage-stockage de CO₂.

TotalEnergies s'engage à réduire son empreinte carbone liée à la production, la transformation et la fourniture d'énergie à ses clients. Même si le rythme de la transition dépendra de celui de l'évolution des politiques publiques, des modes de consommation et de la demande correspondante, TotalEnergies se donne pour mission de proposer à ses clients des produits énergétiques abordables et moins émetteurs de CO₂ et d'accompagner ses partenaires et fournisseurs dans leur propre stratégie bas carbone.

TotalEnergies a pour ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 ensemble avec la société. Comme en 2021 et 2022, le Conseil d'administration a soumis à l'Assemblée générale pour avis aux actionnaires de TotalEnergies SE le rapport Sustainability & Climate - Progress Report 2023 rendant compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ambition de la Société en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone et de ses objectifs en la matière à horizon 2030, et complétant cette ambition (résolution approuvée à 89% des voix exprimées).

TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, en particulier pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents et de tests de sensibilités. Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris, chaque nouvel investissement renforçant ainsi la résilience du portefeuille de la Compagnie.

Les critères économiques sont analysés dans un scénario de prix des hydrocarbures compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris (Brent à 50\$/b selon le scénario APS de l'AIE et Henry Hub à 3\$/Mbtu). Même si la tarification du CO₂ ne s'applique pas actuellement dans tous les pays où la Compagnie opère, TotalEnergies prend en compte comme cas de base dans ses critères d'investissement un prix du CO₂ minimum de 100\$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) et au-delà de 2029, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an

Pour les projets pétroliers et gaziers de la branche Amont, la création de valeur et la génération de cash sont privilégiés par rapport au volume et

la Compagnie vise en priorité à développer des projets à coûts techniques bas (moins de 20\$/b pour les coûts opératoires et les coûts d'investissement) ou présentant des points morts bas (moins de 30\$/b y compris la fiscalité) et une rentabilité supérieure à un seuil défini en interne. Les projets *Carbon Capture and Storage* (CCS) et *Nature Based Solutions* (NBS) sont évalués à l'aune du prix de revient de la tonne de CO₂ (seuil interne en \$/tCO₂). Quant aux projets dans les énergies renouvelables, ils sont évalués pour générer une rentabilité supérieure à 10% des capitaux propres.

Chaque projet pétrolier et gazier doit contribuer à diminuer l'intensité moyenne des émissions de GES (Scope 1+2) de l'entreprise dans sa catégorie. Ainsi :

- pour les nouveaux projets pétroliers et gaziers (projets *greenfield* et acquisitions), l'intensité des émissions de GES (Scope 1+2) est comparée suivant leur nature à l'intensité des émissions de GES moyenne des actifs de production amont ou à celle des diverses unités aval (usines GNL, raffinage) de l'entreprise ;
- pour les investissements additionnels sur des actifs existants (projets *brownfield*), le projet devra baisser l'intensité des émissions (Scope 1+2) de l'actif concerné ;
- pour les projets relatifs aux autres énergies et technologies (biocarburants, biogaz, CCS...), les réductions d'émissions de GES sont évaluées pour leur contribution à la baisse des émissions de la Compagnie.

Par ailleurs, comme décrit dans la note 3.C « Dépréciations d'actifs », pour s'assurer de la résilience de ses actifs au bilan, la Compagnie retient pour le calcul de ses dépréciations une trajectoire de prix du pétrole qui converge à long terme vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25,5\$₂₀₂₃/b ; les prix retenus pour le gaz, énergie de transition (*transition fuel*), après s'être stabilisés d'ici 2027 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels, convergent également vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

La stratégie est elle-même déclinée dans le Plan Long Terme de la Compagnie, établi sur 5 ans, mis à jour une fois par an et validé par Conseil d'administration.

Il reflète l'environnement économique, les ambitions de progrès de la Compagnie vers la neutralité carbone (zéro émission nette) ensemble avec la société, les objectifs fixés en la matière à horizon 2030 et les dynamiques de transition énergétique actuelles dans les divers pays, sachant que de nombreuses incertitudes demeurent sur les voies qu'emprunteront les différents pays dans leur transition énergétique.

Les états financiers de TotalEnergies sont préparés en cohérence avec les principales hypothèses techniques et économiques du Plan Long Terme et les objectifs rappelés ci-dessus.

Ils sont par ailleurs sensibles à différents paramètres d'environnement dont les prix du pétrole et du gaz et les marges de raffinage mais également à des paramètres techniques dont l'évaluation des réserves d'hydrocarbures. Les hypothèses et estimations retenues impactent en particulier les réserves d'hydrocarbures, la durée de vie des actifs, la dépréciation des immobilisations ainsi que les provisions.

Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et goodwill

La transition énergétique aura un impact probable sur les prix futurs du pétrole et du gaz, et par conséquent sur la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles de l'industrie du pétrole et du gaz.

Les principes appliqués pour la détermination des valeurs recouvrables sont les suivants :

- les flux de trésorerie ont été établis à partir des hypothèses retenues dans le budget 2024 et le plan stratégique de la Compagnie approuvés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration. Ces hypothèses, incluant notamment les coûts opérationnels, les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentent la meilleure estimation par le management de la Compagnie de l'ensemble des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;

- la Compagnie, s'appuyant notamment sur des données de demande globale d'énergie issues du *World Energy Outlook* publié par l'AIE depuis 2016 et sur ses propres évaluations de l'offre et de la demande, établit des scénarios de prix du pétrole et du gaz en se fondant sur des hypothèses d'évolution d'indicateurs fondamentaux du secteur amont (la demande en hydrocarbures sur les différents marchés, les prévisions d'investissement, le déclin des champs en production, l'évolution des réserves d'hydrocarbures et de l'offre par région et par qualité d'hydrocarbures), du secteur aval (l'évolution des capacités de raffinage et de la demande en produits pétroliers) et en intégrant l'enjeu « climat » ;
- ces scénarios de prix élaborés dans un premier temps au sein de la Direction Stratégie & Marchés, sont également revus avec les secteurs de la Compagnie qui y apportent leur expertise propre. Ils prennent en compte également les études publiées par des agences internationales, des banques et des consultants indépendants. Ils sont ensuite approuvés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration ;
- le *World Energy Outlook 2023* de l'AIE prévoit trois scénarios qui sont des références importantes pour la Compagnie : le STEPS (*Stated Policies Scenario*) et l'APS (*Announced Pledges Scenario*) à court/moyen terme, le NZE (*Net Zero Emissions by 2050*) à long terme ;
- le STEPS n'intègre que les mesures climatiques déjà implémentées à ce jour dans le monde et celles en cours de développement. L'APS intègre pour sa part les ambitions climatiques déclarées à ce jour dans le monde, dont les NDCs (*Nationally Determined Contributions*) et ambitions de neutralité carbone. Selon l'AIE, il est associé à une élévation de température autour de 1,7 °C. Ce scénario est compatible avec l'objectif de l'accord de Paris de limiter l'élévation de température « nettement en dessous de 2 °C ». Le NZE de l'AIE se comprend comme étant l'ensemble des actions à réaliser pour être compatible avec un scénario 1,5 °C en 2050 (sans *overshooting*). Ce scénario normatif n'a donc pas de caractère prédictif sur la demande de pétrole à court et moyen terme, et donc les scénarios de prix qu'il propose n'intègrent pas une évolution « réaliste » de la demande. En effet, ce scénario prévoit que la demande de pétrole atteigne son pic en 2023, et baisse de 20% entre 2022 et 2030 alors que, selon les dernières projections de l'AIE, la demande de pétrole en 2024 sera plus élevée qu'en 2023 et continuera de croître jusqu'à 2028. Selon les projections d'autres sociétés énergétiques ou de consultants, la demande commencerait plutôt à décliner vers 2030 (le pic Oil chez Wood MacKenzie en 2032, chez IHS inflexions en 2028) ;
- au-delà de la décennie 2020-2030, la trajectoire de prix du pétrole retenue par la Compagnie converge à long terme vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25,5\$₂₀₂₃/b; les prix retenus pour le gaz, énergie de transition (*transition fuel*), se stabilisent jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels pour converger vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

La trajectoire de prix du pétrole retenue par la Compagnie repose sur les hypothèses suivantes :

- la demande de pétrole a connu une croissance soutenue post crise Covid accompagnant la reprise économique mondiale qui a généré des tensions fortes sur les prix de l'énergie à partir de mi 2021, lesquelles se sont exacerbées en 2022 avec la guerre en Ukraine. En dépit des risques de récession qui pèsent sur l'Europe en particulier, la demande globale de liquide en 2024 devrait être supérieure à celle de 2019 pré-crise, notamment en raison de l'abandon des mesures de confinement en Chine qui a permis le redémarrage de l'activité industrielle. Elle devrait continuer de croître à horizon 2030, dans un contexte de croissance soutenue de la demande mondiale d'énergie. En effet, la croissance de la population et du niveau de vie, notamment dans les pays émergents, devraient soutenir la consommation de pétrole, et ce malgré l'électrification progressive des transports et les gains d'efficacité des moteurs thermiques, principalement dans les pays développés. Dans ce contexte, les prix resteraient soutenus à court terme par les coupes de production historiques décidées (et appliquées dans les faits) par les membres de

la coalition OPEP+. Aux États-Unis, la production 2023 est anticipée supérieure à celle de 2019 et des capacités de croissance supplémentaire d'huile de schiste dans les années suivantes semblent faire consensus. Cependant la consolidation récente du secteur (Permien, DJ et Bakken) devrait renforcer une discipline sur la rentabilité de ces investissements et donc en contenir la croissance. La trajectoire de prix retenue reflète l'analyse de la Compagnie selon laquelle la faiblesse des investissements dans l'amont pétrolier depuis la crise pétrolière de 2015 et accentuée par la crise sanitaire et économique de 2020 (-30% selon l'AIE), et le déclin naturel des champs actuellement en production, conduisent à un équilibre mondial offre-demande qui restera tendu jusqu'à 2030. Ainsi, dans le scénario retenu, le prix du Brent se stabilise à 70\$₂₀₂₃/b de 2025 à 2030. Les évolutions observées en 2023, en particulier la reprise de la demande post Covid en Chine et les réductions de production de l'OPEP+, justifient ce niveau de prix dès 2025 ;

- Au-delà de 2030, compte tenu des évolutions technologiques, notamment dans le domaine des transports, la demande de pétrole ne devrait plus connaître de croissance et le scénario de prix utilisé décroît linéairement pour atteindre 50\$₂₀₂₃/b en 2040, puis 25,5\$₂₀₂₃/b en 2050, en ligne avec le scénario NZE. La moyenne des prix du Brent sur la période 2024-2050 s'établit ainsi à 53,8\$₂₀₂₃/b.

Concernant le gaz naturel, énergie de la transition (*transition fuel*), la trajectoire de prix retenue par la Compagnie repose sur les hypothèses suivantes :

- la demande de gaz naturel a dépassé en 2021 son niveau pré-crise avec de très fortes tensions sur les prix en Europe et par extension en Asie au travers des prix du GNL, à la suite des réductions d'importation de gaz pipe russe démarrées fin 2021 qui se sont poursuivies sur 2022 avec la coupure complète du Nordstream. La demande globale de gaz sur 2022 était presque au même niveau que celle de 2021. La demande mondiale sur 2023 devrait être au même niveau que 2022 avec le recours au GNL américain en substitution du gaz russe en Europe, toujours en compétition avec l'Asie. Les prix du gaz en Asie et en Europe sont revenus à des niveaux bien moindres que les prix exceptionnellement hauts atteints au 3^e trimestre 2022 mais restent plus élevés qu'avant crise. Le prix du gaz aux USA n'avait pas connu une hausse aussi forte en 2022 et est lui redevenu stable. La Compagnie anticipe en 2024 des prix toujours plus élevés qu'avant crise sur les hubs Asie, Europe et très légèrement sur les USA. Par la suite, la demande de gaz naturel serait tirée par les mêmes fondamentaux que le pétrole (diminution en Europe mais résistance en Asie-Pacifique), auxquels s'ajouteraient sa substitution au charbon dans la génération électrique et son rôle de source flexible et pilotable pour pallier l'intermittence et la saisonnalité des énergies renouvelables. L'offre abondante à l'échelle mondiale ainsi que l'essor du gaz naturel liquéfié limiteraient cependant le potentiel de hausse des prix du gaz. Au-delà de 2040 avec l'essor des renouvelables incluant le stockage par batteries et de l'hydrogène, la demande de gaz est prévue de se stabiliser.

Dans ce contexte, le niveau de prix du gaz retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT concernées est le suivant :

- sur la cotation NBP (Europe) : 14,7\$₂₀₂₃/Mbtu en 2024, 12,5\$₂₀₂₃/Mbtu en 2025, 10,2\$₂₀₂₃/Mbtu en 2026, puis 8\$₂₀₂₃/Mbtu entre 2027 et 2040 ;
- sur la cotation Henry Hub (États-Unis) : 3\$₂₀₂₃/Mbtu entre 2024 et 2040 ;
- sur la cotation DES Japan (Asie) : 15,7\$₂₀₂₃/Mbtu en 2024, 13,5\$₂₀₂₃/Mbtu en 2025, 11,2\$₂₀₂₃/Mbtu en 2026, puis 9\$₂₀₂₃/Mbtu entre 2027 et 2040.

A partir de 2040, la trajectoire converge vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE, soit 4,2\$₂₀₂₃/Mbtu pour le NBP, 2,0\$₂₀₂₃/Mbtu pour le Henry Hub et 5,4\$₂₀₂₃/Mbtu pour le DES Japan (Asie).

Pour la détermination des coûts opérationnels futurs, il a été pris en compte les technologies actuelles, la fluctuation du prix des services pétroliers en fonction de l'évolution des marchés et les programmes internes de maîtrise des coûts effectivement mis en œuvre.

La détermination des valeurs recouvrables intègre par ailleurs sur l'ensemble des actifs identifiés l'impact de leurs émissions de CO₂. Les émissions futures scope 1 et 2 des actifs concernés sur la durée de vie des actifs y sont valorisées à 100\$/t ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur. Au-delà de 2029, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an.

Les flux de trésorerie futurs sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 8% après impôt, ce taux correspondant au coût moyen pondéré du capital de TotalEnergies estimé à partir de données historiques de marché. Ce taux s'élevait à 8% en 2022 et 7% en 2021. La valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie après impôt définis ci-dessus actualisés à un taux de 8% après impôt n'est pas significativement différente de la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie avant impôt actualisés à un taux avant impôt, ce dernier étant déterminé par un calcul itératif fondé sur la valeur d'utilité après impôt. Les taux d'actualisation avant impôt ainsi déterminés se situent généralement entre 7% et 14%.

Les dépréciations d'actif font l'objet de tests de sensibilité. En particulier, les actifs amont sont testés sur les sensibilités suivantes :

- baisses de -10% et -20% du prix des hydrocarbures, sur l'ensemble du scénario de prix ;
- prise en compte d'un coût du CO₂ de 200\$/t, inflaté de 2%/an au delà de 2029 sur l'ensemble des actifs ;
- augmentation ou diminution de 1% du taux d'actualisation des flux futurs.

Enfin, TotalEnergies a passé en revue ses actifs amont pouvant être qualifiés d'actifs échoués (*stranded assets*), c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. Les seuls projets concernés étaient les projets de sables bitumineux de Fort Hills et Surmont, au Canada que TotalEnergies a cédé en 2023.

La stratégie de TotalEnergies, visant à concentrer ses nouveaux investissements pétroliers sur des projets à faible intensité carbone et à coût de production bas a par ailleurs conduit la Compagnie à sortir des actifs de développement d'huiles extra-lourdes de la ceinture de l'Orénoque au Vénézuéla en 2021.

Ces différentes caractéristiques du portefeuille de TotalEnergies, atténuent le risque d'avoir des *stranded assets* à l'avenir, si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient en raison de contraintes et de réglementations environnementales mondiales plus strictes et de l'évolution des préférences des consommateurs qui en résulterait.

La Compagnie continuera de revoir ses hypothèses de prix à mesure que la transition énergétique progresse et cela pourra conduire à des charges de dépréciations complémentaires dans le futur.

L'effet des dépréciations d'actifs sur les états financiers de TotalEnergies et les calculs de sensibilité associés sont détaillés dans la note 3.C « Dépréciations d'actifs ».

Actifs d'exploration

La transition énergétique pourrait affecter le développement futur ou la viabilité économique de certains actifs d'exploration.

TotalEnergies applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont immobilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est immobilisé en travaux en cours quand les deux conditions suivantes sont réunies :

- le puits a mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
- TotalEnergies enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que TotalEnergies puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges d'exploration.

Ces actifs continueront de faire l'objet d'une revue attentive à mesure que la transition énergétique progressera, en ligne avec la politique d'allocation des investissements qui en découle.

L'effet des activités d'exploration sur les états financiers de TotalEnergies est détaillé dans la note 7.2 « Immobilisations corporelles ».

Immobilisations incorporelles et corporelles - Amortissement et durées de vie

La transition énergétique pourrait réduire la durée de vie des actifs pétroliers et gaziers, augmentant ainsi les charges d'amortissement annuelles liées à ces actifs.

Les principes comptables suivants sont appliqués aux actifs de production d'hydrocarbures des activités d'exploration et de production :

- les droits miniers non prouvés font l'objet de tests de dépréciation en fonction des résultats de l'exploration ou dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquels ils appartiennent ;
- les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès la reconnaissance des réserves prouvées ;
- les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers ;
- les coûts de développement des actifs de production d'hydrocarbures sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites ;
- le taux d'amortissement des puits de développement et des capacités de production commercialisable est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans les cas où, du fait de l'effet prix sur les réserves, la méthode d'amortissement à l'unité de production ne reflète pas de manière satisfaisante la durée de vie utile de l'actif, une méthode alternative d'amortissement est appliquée en se basant sur les réserves évaluées avec le prix de l'année précédente. Cette méthode alternative n'est pas appliquée au 31 décembre 2023, 2022 et 2021 car, compte tenu du prix retenu pour évaluer les réserves sur les trois exercices, la méthode d'amortissement à l'unité de production reflète de manière satisfaisante la durée de vie des actifs.

Dans le cadre de projets de développement phasés ou faisant l'objet d'une mise en production progressive des puits, la base amortissable des immobilisations, à l'exclusion des puits de production ou de service, est ajustée pour exclure la partie des coûts de développement attribuables aux réserves non encore développées de ces projets.

Dans le cas de contrats de partage de production, la méthode de l'unité de production s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant à TotalEnergies telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (*cost oil/gas*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures après déduction du *cost oil (profit oil/gas)*.

Les systèmes de transport et de transformation des hydrocarbures sont amortis sur la base des réserves devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport ou de traitement) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la durée d'utilisation économique de l'actif.

Compte tenu des caractéristiques du portefeuille d'actifs pétroliers et gaziers de la Compagnie, sa valeur actuellement au bilan sera amortie quasi intégralement d'ici 2040.

Par conséquent, TotalEnergies n'anticipe pas de remise en cause significative de la durée de vie de ses actifs pétroliers et gaziers existants qui constituerait à l'avenir un élément de jugement significatif impactant ses comptes consolidés.

L'effet de l'amortissement des actifs pétroliers et gaziers sur les états financiers de TotalEnergies est détaillé dans les notes 7.1 « Immobilisations incorporelles » et 7.2 « Immobilisations corporelles ».

Provisions pour restitution des sites

La transition énergétique pourrait conduire à avancer la date de restitution des sites de certains actifs pétroliers et gaziers, et ainsi augmenter la valeur actualisée des provisions associées.

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est pris en compte par l'actualisation de la provision. Compte-tenu des échéances long terme de nos dépenses de restitution des sites, le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA sur la zone USD à horizon long terme. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de l'évaluation des provisions pour restitutions des sites est de 5% en 2023, 4% en 2022 et 3% en 2021 (les dépenses étant estimées en monnaie courante avec un taux d'inflation de 2% en 2023 et en 2022 et 1,5% en 2021).

Dans l'amont, en application de ses procédures internes, TotalEnergies revoit régulièrement et actif par actif l'estimation de ses coûts futurs de restitution des sites, ainsi que la date à laquelle ces travaux seront effectués. Les actifs et passifs de restitution des sites comptabilisés selon ces règles décrites dans la note 12.1 « Provisions et autres passifs non courant » sont ajustés en conséquence.

La Compagnie continuera à réviser régulièrement ses estimations tant sur les coûts que sur la maturité des engagements et prendra en compte dans le futur tout impact significatif qui pourrait résulter de l'évolution de ces paramètres.

L'effet des provisions pour restitution des sites sur les états financiers de TotalEnergies et les calculs de sensibilité associés sont détaillés dans la note 12.1 « Provisions et autres passifs non courants ». Un échéancier des obligations de restitution des sites est présenté dans la note 13.1 « Engagements hors bilan et obligations contractuelles ».

Impôts sur les sociétés

Un passif d'impôt est comptabilisé dès lors qu'un paiement futur, en application d'une réglementation fiscale, est considéré comme probable et qu'il peut être raisonnablement estimé. L'exercice du jugement est nécessaire pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur le montant de ce passif.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans les comptes dans la mesure où leur recouvrement est considéré comme probable. Le montant de ces actifs est déterminé après prise en compte des impôts différés passifs d'échéance comparable relevant des mêmes entités et régimes fiscaux. Il prend en compte des profits taxables existants et des profits taxables futurs dont l'estimation est par nature incertaine et susceptible d'être modifiée dans la durée. L'exercice du jugement est donc requis

pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur la valeur de ces actifs et notamment les changements intervenant dans les estimations de ces profits futurs taxables et des délais nécessaires à leur utilisation.

En outre, ces positions fiscales peuvent dépendre des interprétations des législations fiscales et règlements dans les pays où TotalEnergies est présente. Ces interprétations peuvent avoir un caractère incertain. Selon les circonstances, elles ne sont définitives qu'après des négociations ou la résolution de litiges avec les autorités concernées qui peuvent durer plusieurs années.

L'impôt sur les sociétés et les méthodes appliquées pour sa comptabilisation sont détaillés dans la note 11 « Impôts sur les sociétés ».

Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel et les fonds investis peuvent être sujets à une volatilité importante en raison notamment des variations des valeurs de marché et des hypothèses actuarielles. Ces hypothèses varient selon les différents plans de retraite et prennent ainsi en compte les conditions locales. Elles sont déterminées selon un processus encadré faisant intervenir les expertises et les jugements internes à TotalEnergies, en terme financier et d'actuariat, et aussi en consultation avec des actuaires et experts indépendants.

Les hypothèses retenues pour chaque plan sont revues annuellement et ajustées si nécessaire pour prendre en compte les changements provenant de l'expérience et des conseils actuariels. Le taux d'actualisation est revu chaque trimestre.

Les engagements envers le personnel et les méthodes appliquées pour la comptabilisation de ces engagements sont détaillés en note 10 « Charges et avantages au personnel ».

Conflit russo-ukrainien

Les actifs russes ont été totalement dépréciés en 2022, à l'exception des titres détenus dans la société Yamal LNG. Au total, l'impact des dépréciations et provisions enregistrées en 2022 au titre du conflit russo-ukrainien s'est élevé à (14 756) millions de dollars dans le résultat net part TotalEnergies.

Le 2 novembre 2023, la société Arctic LNG 2 a été mise sous sanctions par les autorités américaines. TotalEnergies a initié la procédure contractuelle de suspension prévue au pacte d'actionnaires d'Arctic LNG 2 et celle de force majeure pour le contrat d'achat de GNL auprès d'Arctic LNG 2. Ces procédures, dès leur notification, ont eu pour conséquence de suspendre les droits et obligations de TotalEnergies au titre de ces contrats, impliquant ainsi en particulier la suspension de la participation des représentants de TotalEnergies aux organes de gouvernance d'Arctic LNG 2. Par conséquent, la participation de 10% détenue par TotalEnergies dans Arctic LNG 2 n'est plus mise en équivalence dans les comptes de la Compagnie au 31 décembre 2023 mais comptabilisée en « Autres titres ». Comme rappelé ci-dessus, les titres d'Arctic LNG 2 ayant été totalement dépréciés en 2022, cette déconsolidation n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés de l'exercice 2023.

La Compagnie s'est assurée par ailleurs de l'absence de dépréciation à comptabiliser sur Yamal LNG, en testant la valeur de sa participation mise en équivalence qui s'élève à 4 560 millions de dollars au 31 décembre 2023.

Au titre de la participation dans Novatek, en l'absence d'évènement nouveau, les appréciations et jugements pris en compte au 31 décembre 2022 dans la méthode de comptabilisation et d'évaluation restent inchangés au 31 décembre 2023. Ainsi, les critères d'influence notable n'étant plus remplis au sens de la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », la participation de 19,4% détenue par TotalEnergies dans Novatek n'est plus mise en équivalence dans les comptes de la Compagnie depuis la fin du 4^e trimestre 2022.

En fonction de l'évolution du conflit russo-ukrainien et des mesures que les autorités européennes et américaines pourraient être amenées à prendre, les activités de TotalEnergies en Russie, notamment celles relatives à l'actif Yamal LNG pourraient s'en trouver affectées à l'avenir.

Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction générale de TotalEnergies exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables

permettant de fournir une information conforme aux principes généraux des IFRS : image fidèle, pertinence et importance relative.

Note 1 Principes comptables généraux

1.1 Principes comptables

A) Principes de consolidation

Les entités contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres entités contrôlées sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote-part détenue par TotalEnergies.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la comptabilisation par mise en équivalence ne s'applique que lorsque l'influence notable peut être démontrée.

Les soldes, transactions et résultats internes sont éliminés.

B) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs identifiables acquis et des passifs repris des sociétés acquises par TotalEnergies à leur juste valeur.

La comptabilisation initiale de l'acquisition est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser le goodwill à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- par rapport à la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. À l'issue de cette analyse complémentaire, le goodwill négatif résiduel est comptabilisé directement en résultat.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle peuvent être évalués soit à la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, soit à la juste valeur.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

1.2 Principes comptables applicables et significatifs dans le futur

L'impact attendu de l'application des normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations*

C) Méthodes de conversion

La monnaie de présentation des états financiers de TotalEnergies est le dollar américain. En revanche, la monnaie fonctionnelle de la société-mère est l'euro. Les écarts de conversion en résultant sont présentés dans la rubrique « Écart de conversion de consolidation de la société-mère » dans l'état du résultat global, au sein des autres éléments du résultat global ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat. Ils sont présentés dans la ligne « Écarts de conversion » au bilan.

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, l'Argentine est considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes » s'applique aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. La monnaie fonctionnelle de la filiale argentine opérant dans le secteur Exploration-Production étant le dollar américain, IAS 29 est donc sans incidence sur les comptes de TotalEnergies. L'actif net des autres secteurs est non significatif.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat.

(ii) Conversion des états financiers

Les bilans des entreprises établis en monnaies autres que le dollar sont convertis en dollars sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » pour la part de TotalEnergies et dans le poste « Intérêts ne conférant pas le contrôle » pour la part des intérêts ne conférant pas le contrôle.

Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2023 est non significatif.

Note 2 Évolution du périmètre de TotalEnergies

2.1 Principales acquisitions et cessions de la période

Au cours de l'exercice 2023, les principales variations du périmètre de TotalEnergies ont été les suivantes :

Exploration-Production

- En mars 2023, TotalEnergies a signé un accord avec CEPSA pour acquérir ses actifs amont aux Émirats arabes unis. Les actifs concernés par la transaction sont :
 - une participation de 20% dans la concession offshore de Satah Al Razboot (SARB), Umm Lulu, Bin Nasher et Al Bateel (SARB et Umm Lulu). La concession de SARB et Umm Lulu couvre deux champs offshore majeurs et est détenue à 60% par ADNOC, aux côtés d'OMV (20%). La concession est opérée par ADNOC Offshore ;
 - une participation indirecte de 12,88% dans la concession de Mubarraz, détenue par Abu Dhabi Oil Company Ltd (ADOC), via l'acquisition de 20% du capital de Cosmo Abu Dhabi Energy Exploration - Production Co. Ltd (CEPAD), entreprise détenant une participation de 64,4% dans ADOC. La concession de Mubarraz compte quatre champs offshore en production.

La transaction sur SARB Umm Lulu a été finalisée le 15 mars 2023. L'acquisition de Mubarraz n'a pas été finalisée suite à la décision de Cosmo d'exercer le 21 avril 2023 son droit de premier refus sur la transaction envisagée, en application de dispositions prévues dans les accords.

- Le 28 septembre 2023, TotalEnergies EP Angola Block 20 a finalisé la cession à Petronas Angola E&P Ltd (PAEPL), une compagnie du groupe Petronas, d'une participation de 40% dans le bloc 20 du bassin de la Kwanza en Angola. La transaction a été conclue pour un montant de 400 millions de dollars, soumis aux ajustements de prix usuels. TotalEnergies conserve sa position d'opérateur et une participation de 40% dans le bloc 20, aux côtés de PAEPL (40%) et de Sonangol Pesquisa e Produção S.A. (20%).
- TotalEnergies a annoncé le 27 avril 2023, la signature d'un accord avec Suncor Energy Inc pour la cession de l'intégralité des titres de TotalEnergies EP Canada Ltd. Cette transaction était soumise au non-exercice du droit de préemption des partenaires de TotalEnergies EP Canada Ltd.

Le 26 mai 2023, ConocoPhillips a notifié l'exercice de son droit de préemption pour l'acquisition de la participation de 50% dans l'actif Surmont. Le 4 octobre 2023, TotalEnergies EP Canada Ltd. a finalisé cette cession ainsi que de celles relatives à certaines obligations logistiques associées. La transaction a été conclue pour un montant de base de 4,03 milliards de dollars canadiens (environ 3,0 milliards de dollars américains), ainsi que des paiements additionnels pouvant atteindre 440 millions de dollars canadiens (environ 330 millions de dollars américains). Compte tenu des ajustements contractuels, TotalEnergies a reçu un paiement comptant à la finalisation de la transaction de 3,7 milliards de dollars canadiens (environ 2,75 milliards de dollars américains).

Le 20 novembre 2023, TotalEnergies a finalisé la cession à Suncor de l'intégralité des titres de TotalEnergies EP Canada Ltd., comprenant notamment sa participation dans l'actif de sables bitumineux de Fort Hills et des obligations logistiques associées. La transaction a été conclue pour un montant de 1,47 milliard de dollars canadiens (environ 1,1 milliard de dollars américains). Compte tenu des ajustements contractuels, TotalEnergies a reçu un paiement comptant à la finalisation de la transaction de 1,83 milliard de dollars canadiens (environ 1,3 milliard de dollars américains).

Integrated LNG

- Le 12 juin 2022, TotalEnergies s'est vu attribuer à l'issue d'un processus d'appel d'offres relatif à la sélection des partenaires pour le projet de gaz naturel liquéfié (GNL) North Field East (NFE) une participation de 25% dans un nouveau joint venture (JV), aux côtés de la compagnie nationale QatarEnergy (75%). Ce JV détiendra 25% dans le projet NFE de 32 millions de tonnes par an de GNL (Mtpa), équivalent à un train de 8 Mtpa. La finalisation de l'acquisition de la participation dans ce projet a eu lieu au mois de janvier 2023.

Integrated Power

- Le 26 octobre 2022, TotalEnergies (TTE) et Casa dos Ventos (CDV), le 1^{er} développeur renouvelable du Brésil, ont annoncé la création d'un joint venture (TTE 34%/ CDV 66%) en vue de développer, construire et exploiter le portefeuille de projets renouvelables de Casa Dos Ventos. Ce portefeuille comprend 700 MW de capacité éolienne terrestre en exploitation, 1 GW d'éolien terrestre en construction, ainsi que 2,8 GW d'éolien terrestre et 1,6 GW de projets solaires dont le développement est à un stade avancé (COD⁽¹⁾ dans les 5 ans). De plus, ce nouveau JV aura le droit d'acquérir les projets actuels et nouveaux qui sont ou seront développés par CDV une fois atteint leur stade d'exécution. Le montant de la transaction s'élève à un paiement de 0,5 milliards de dollars et un complément de prix jusqu'à 30 millions de dollars pour l'acquisition de 34% des parts dans le JV. De plus, TotalEnergies aura la possibilité d'acquérir 15% supplémentaires de parts en 2027. La finalisation de cette transaction a eu lieu au mois de janvier 2023.
- Le 29 juin 2023, la Compagnie a exercé l'option dont elle disposait pour racheter la totalité des titres des sociétés Total Eren Holding et Total Eren, qu'elle détenait respectivement à hauteur de 33,86% et 5,73%. Total Eren dispose de 3,5 GW d'actifs en opération dans le monde, et possède un portefeuille diversifié de projets solaires, éoliens, hydroélectriques et de stockage de plus 10 GW dans 30 pays, dont près de 1,2 GW en construction ou à un stade de développement avancé. Le 24 juillet 2023, TotalEnergies a finalisé cette acquisition pour un investissement net de 1 467 millions d'euros.

Marketing & Services

- Le 16 mars 2023, TotalEnergies et Alimentation Couche-Tard ont signé des accords portant sur les réseaux de stations-service de TotalEnergies dans quatre pays européens, prévoyant une association de TotalEnergies et Alimentation Couche-Tard en Belgique et au Luxembourg et une cession en Allemagne et aux Pays-Bas.

Le 28 décembre 2023, la transaction relative au réseau en Allemagne a été finalisée pour un montant cash reçu après ajustements et avant impôts de 2,4 milliards de dollars.

Les actifs et passifs relatifs aux réseaux aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Belgique sont classés respectivement dans les rubriques « Actifs destinés à être cédés ou échangés » et « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan au 31 décembre 2023. Ces transactions ont été finalisées en janvier 2024 pour 1,4 milliards de dollars.

(1) Commercial Operation Date.

2.2 Principaux regroupements d'entreprises

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », TotalEnergies procède à l'évaluation de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, sur la base des informations disponibles. Cette évaluation sera finalisée dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Exploration-Production

Acquisition de participations dans la concession de SARB et Umm Lulu

L'affectation du prix d'acquisition de 1 473 millions de dollars a conduit à la répartition suivante :

<i>(en millions de dollars)</i>	À la date d'acquisition
Immobilisations incorporelles	278
Immobilisations corporelles	1 429
Autres actifs et passifs	(234)
Juste valeur de la contrepartie transférée	1 473

Integrated Power

Acquisition de l'intégralité des titres de Total Eren

L'affectation provisoire du prix d'acquisition ramené à 100% de 2 909 millions de dollars a conduit à la répartition suivante :

<i>(en millions de dollars)</i>	À la date d'acquisition
Goodwill	1 417
Immobilisations incorporelles	821
Immobilisations corporelles	2 193
Autres actifs et passifs	(64)
Dettes nettes de la trésorerie acquise	(1 389)
Intérêts minoritaires	(69)
Juste valeur de la contrepartie transférée	2 909

Le goodwill représente la valorisation de la capacité de Total Eren à générer des projets futurs dans le domaine des énergies renouvelables.

2.3 Projets de cession

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. A partir de la date de classification en « Actifs destinés à être cédés ou échangés », les dotations aux amortissements cessent.

Exploration-Production

Le 4 août 2023, TotalEnergies et son partenaire SOCAR (State Oil Company of the Republic of Azerbaijan) ont signé un accord de cession d'une participation de 15% chacun dans le champ gazier d'Absheron à ADNOC (Abu Dhabi National Oil Company). Après la finalisation de cette transaction, qui est soumise à l'approbation des autorités compétentes,

TotalEnergies détiendra une participation de 35% dans le champ gazier d'Absheron, aux côtés de SOCAR (35%) et ADNOC (30%).

Au 31 décembre 2023, les actifs ont été classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 314 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles.

Marketing & Services

Au 31 décembre 2023, les actifs et passifs relatifs à la transaction avec Alimentation Couche-Tard sur les réseaux de stations-service de TotalEnergies aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Belgique ont été respectivement classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou

échangés » pour 1 153 millions de dollars et dans la rubrique « Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 577 millions de dollars. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles.

Note 3 Information sectorielle par secteur d'activité

Composition des secteurs

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne. Elle reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TotalEnergies qui est revue par le principal décideur opérationnel de TotalEnergies, le Comité exécutif.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

La croissance rentable dans les chaînes de valeur intégrées du GNL et de l'électricité sont deux axes clés de la stratégie de TotalEnergies.

Afin de donner une meilleure visibilité à ces activités, le Conseil d'administration de TotalEnergies a décidé qu'à compter du 1^{er} trimestre 2023 les résultats d'Integrated LNG et Integrated Power précédemment regroupés dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP) sont distingués en deux secteurs.

Une nouvelle structure de *reporting* de l'information financière par secteur d'activité a ainsi été mise en œuvre en janvier 2023. Elle s'articule autour des cinq secteurs d'activités suivants :

- un secteur Exploration-Production qui englobe les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel, menées dans environ 50 pays ;
- un secteur Integrated LNG qui comprend la chaîne intégrée du gaz (y compris les activités de GNL amont et *midstream*) ainsi que les activités biogaz, hydrogène et négoce de gaz ;
- un secteur Integrated Power qui couvre les activités de génération, stockage, négoce d'électricité et distribution B2B-B2C de gaz et d'électricité ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités d'approvisionnement et de négoce pétrolier et les transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que les activités d'approvisionnement et de logistique correspondantes.

Par ailleurs le secteur Holding comprend les activités fonctionnelles et financières des holdings.

Cette nouvelle information sectorielle a été préparée conformément à la norme IFRS 8 et selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne suivi par le Comité exécutif de la Compagnie.

Compte tenu de la redéfinition des secteurs d'activités, les données de l'information sectorielle relatives aux exercices 2021 et 2022 ont été retraitées.

Définition de l'indicateur publié

Résultat Opérationnel Net Ajusté

TotalEnergies mesure la performance de ses secteurs sur la base du résultat opérationnel net ajusté. Le résultat opérationnel net ajusté inclut le résultat opérationnel des secteurs après déduction des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles hors droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence et frais financiers capitalisés...), et après l'impôt applicable à tous ces éléments, et après retraitements des éléments d'ajustement décrits ci-dessous.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net part de TotalEnergies sont les frais financiers relatifs à la dette financière nette, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette), les intérêts ne conférant pas le contrôle et les éléments d'ajustements.

A partir de 2023, le détail des éléments d'ajustement est présenté pour le résultat opérationnel net (avec les périodes comparatives 2021 et 2022).

Les éléments d'ajustement comprennent :

a) les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que des coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

b) l'effet de stock

Conformément à IAS 2, TotalEnergies valorise ses stocks de produits pétroliers selon la méthode du FIFO (*First-in, First-out*) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (Prix Moyen Pondéré). Selon la méthode FIFO, le stock est valorisé au coût historique d'acquisition ou de production plutôt qu'au coût de remplacement. En cas de volatilité des marchés de l'énergie, cette méthode de valorisation peut avoir un effet de distorsion important sur le résultat.

Par conséquent, les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents de la Compagnie.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

c) l'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour les stocks du trading et les contrats de stockage, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par le Comité exécutif de TotalEnergies et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de *trading* soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours spot de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de *trading* en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Dans le cadre de ses activités de *trading*, TotalEnergies conclut par ailleurs des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne de TotalEnergies, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Enfin, TotalEnergies utilise des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2023 (en millions de dollars)	Exploration - Production	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	6 561	12 086	27 337	101 203	89 909	32	-	237 128
Chiffre d'affaires intersecteurs	42 595	14 789	4 126	36 581	631	206	(98 928)	-
Droits d'accises	-	-	-	(841)	(17 342)	-	-	(18 183)
Produits des ventes	49 156	26 875	31 463	136 943	73 198	238	(98 928)	218 945
Charges d'exploitation	(20 355)	(21 569)	(28 763)	(130 899)	(70 497)	(878)	98 928	(174 033)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(8 493)	(1 288)	(281)	(1 685)	(905)	(110)	-	(12 762)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(307)	2 194	(345)	(42)	2 208	(28)	-	3 680
Impôts du résultat opérationnel net	(10 095)	(810)	(394)	(938)	(1 246)	271	-	(13 212)
Ajustements ^(a)	(1 036)	(798)	(173)	(1 275)	1 300	(84)	-	(2 066)
Résultat opérationnel net ajusté	10 942	6 200	1 853	4 654	1 458	(423)	-	24 684
Ajustements ^(a)								(2 066)
Coût net de la dette nette								(1 108)
Intérêts ne conférant pas le contrôle								(126)
Résultat net - part TotalEnergies								21 384

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

La gestion des positions bilancielles (dont les appels de marge) liée à l'accès centralisé aux marchés pour les activités GNL, gaz et électricité depuis 2022 est incluse dans le secteur Integrated LNG.

Les variations de juste valeur des positions gaz et GNL sont affectées au résultat opérationnel du secteur Integrated LNG.

Les variations de juste valeur des positions électricité sont affectées au résultat opérationnel du secteur Integrated Power.

Exercice 2023 (en millions de dollars)	Exploration - Production	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	12 378	3 410	5 497	2 149	1 273	153	-	24 860
Désinvestissements	5 118	290	661	196	2 132	9	-	8 406
Flux de trésorerie d'exploitation	18 531	8 442	3 573	7 957	1 957	219	-	40 679

Exercice 2022 (en millions de dollars)	Exploration - Production	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	9 942	21 300	27 453	121 618	100 661	25	-	280 999
Chiffre d'affaires intersecteurs	55 190	17 075	3 353	45 857	1 433	248	(123 156)	-
Droits d'accises	-	-	-	(737)	(16 952)	-	-	(17 689)
Produits des ventes	65 132	38 375	30 806	166 738	85 142	273	(123 156)	263 310
Charges d'exploitation	(24 521)	(29 982)	(29 217)	(156 897)	(81 746)	(1 329)	123 156	(200 536)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(8 115)	(1 208)	(194)	(1 533)	(1 033)	(138)	-	(12 221)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(9 943)	978	1 788	885	(20)	288	-	(6 024)
Impôts du résultat opérationnel net	(17 445)	(1 574)	(138)	(2 544)	(787)	281	-	(22 207)
Ajustements ^(a)	(12 371)	(4 580)	2 070	(653)	6	(362)	-	(15 890)
Résultat opérationnel net ajusté	17 479	11 169	975	7 302	1 550	(263)	-	38 212
Ajustements ^(a)								(15 890)
Coût net de la dette nette								(1 278)
Intérêts ne conférant pas le contrôle								(518)
Résultat net - part TotalEnergies								20 526

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

La gestion des positions bilancielle (dont les appels de marge) liée à l'accès centralisé aux marchés pour les activités GNL, gaz et électricité depuis 2022 est incluse dans le secteur Integrated LNG.

Les variations de juste valeur des positions gaz et GNL sont affectées au résultat opérationnel du secteur Integrated LNG.

Les variations de juste valeur des positions électricité sont affectées au résultat opérationnel du secteur Integrated Power.

Exercice 2022 (en millions de dollars)	Exploration - Production	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	10 646	1 249	5 226	1 391	1 186	104	-	19 802
Désinvestissements	807	2 301	1 126	214	222	16	-	4 686
Flux de trésorerie d'exploitation	27 654	9 604	66	8 663	3 124	(1 744)	-	47 367

Exercice 2021 (en millions de dollars)	Exploration - Production	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires externe	7 246	14 903	15 801	87 600	80 288	25	-	205 863
Chiffre d'affaires intersecteurs	34 896	6 862	1 325	27 637	451	254	(71 425)	-
Droits d'accises	-	-	-	(1 108)	(20 121)	-	-	(21 229)
Produits des ventes	42 142	21 765	17 126	114 129	60 618	279	(71 425)	184 634
Charges d'exploitation	(16 722)	(17 116)	(16 775)	(108 982)	(57 159)	(927)	71 425	(146 256)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	(9 110)	(1 446)	(204)	(1 583)	(1 100)	(113)	-	(13 556)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	(760)	2 935	(190)	518	108	45	-	2 656
Impôts du résultat opérationnel net	(7 506)	(600)	(2)	(1 068)	(738)	152	-	(9 762)
Ajustements ^(a)	(2 395)	(53)	(697)	1 105	111	(121)	-	(2 050)
Résultat opérationnel net ajusté	10 439	5 591	652	1 909	1 618	(443)	-	19 766
Ajustements ^(a)								(2 050)
Coût net de la dette nette								(1 350)
Intérêts ne conférant pas le contrôle								(334)
Résultat net - part TotalEnergies								16 032

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2021 (en millions de dollars)	Exploration - Production	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage - Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	7 276	2 351	3 990	1 638	1 242	92	-	16 589
Désinvestissements	894	1 059	291	348	319	22	-	2 933
Flux de trésorerie d'exploitation	22 009	(2 765)	3 592	6 473	2 333	(1 232)	-	30 410

B) Informations sur les éléments d'ajustement

Les principaux éléments d'ajustement de l'exercice 2023 sont les suivants :

1. Un « Effet de stock » d'un montant de (694) millions de dollars en résultat opérationnel net pour les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services ;
2. Des provisions et dépréciations d'actifs exceptionnelles d'un montant de (2 297) millions de dollars en résultat opérationnel net (voir la note 3.C « Dépréciations d'actifs ») ;
3. Des plus-values de cession nettes d'impôts pour un montant de 2 047 millions de dollars en résultat opérationnel net dégagées notamment sur la cession des actifs de la Compagnie au Canada pour le secteur Exploration-Production et sur la cession du réseau de stations-service de TotalEnergies en Allemagne pour le secteur Marketing & Services ;
4. Les autres éléments d'ajustement comprennent 388 millions de dollars de revalorisation de la quote-part précédemment détenue de Total Eren et (1 466) millions de dollars constitués principalement des impacts de la contribution européenne de solidarité, de la contribution sur rente inframarginale en France et de la dévaluation du peso argentin.

Le détail des éléments d'ajustement est présenté dans le tableau ci-dessous.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel net

Exercice 2023 <i>(en millions de dollars)</i>	Exploration	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Total
	- Production			- Chimie			
Effet de stock	-	-	-	(586)	(108)	-	(694)
Effet des variations de juste valeur	-	(547)	559	-	-	-	12
Charges de restructuration	-	-	(5)	(51)	-	-	(56)
Dépréciations et provisions exceptionnelles	(926)	(124)	(773)	(359)	(115)	-	(2 297)
Plus (moins) valeurs de cession	431	-	-	-	1 616	-	2 047
Autres éléments	(541)	(127)	46	(279)	(93)	(84)	(1 078)
Total	(1 036)	(798)	(173)	(1 275)	1 300	(84)	(2 066)

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel net

Exercice 2022 <i>(en millions de dollars)</i>	Exploration	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Total
	- Production			- Chimie			
Effet de stock	-	-	-	337	194	-	531
Effet des variations de juste valeur	-	340	798	-	-	-	1 138
Charges de restructuration	-	-	(41)	-	(14)	-	(55)
Dépréciations et provisions exceptionnelles ^(a)	(11 157)	(4 460)	(21)	-	(112)	(9)	(15 759)
Plus (moins) valeurs de cession	-	-	1 450	-	-	-	1 450
Autres éléments ^(b)	(1 214)	(460)	(116)	(990)	(62)	(353)	(3 195)
Total	(12 371)	(4 580)	2 070	(653)	6	(362)	(15 890)

(a) Dont (14 756) MUSD concernant les provisions et dépréciations des actifs de la Compagnie en Russie.

(b) Les "Autres éléments" s'élevaient à (3,2) milliards de dollars en 2022, dont (1,7) milliard de dollars de taxes exceptionnelles imposées par les gouvernements (tels que la contribution européenne de solidarité, la contribution sur rente inframarginale sur la génération d'électricité en France, l'effet sur l'impôt différé lié à l'*Energy Profits Levy* au Royaume-Uni), de (1) milliard de dollars lié aux conséquences du conflit en Ukraine (réductions de carburant accordées aux clients français dans le contexte de hausse des prix, pertes de change dues à la volatilité des taux de change entre le rouble russe et le dollar américain et l'euro), et de (0,5) milliard de dollars, principalement liés à des provisions pour contrats onéreux.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel net

Exercice 2021 <i>(en millions de dollars)</i>	Exploration	Integrated LNG	Integrated Power	Raffinage	Marketing & Services	Holding	Total
	- Production			- Chimie			
Effet de stock	-	-	-	1 296	236	-	1 532
Effet des variations de juste valeur	-	254	(448)	-	-	-	(194)
Charges de restructuration	(75)	(8)	(16)	(118)	(44)	(54)	(315)
Dépréciations et provisions exceptionnelles	(518)	(291)	(41)	(42)	(40)	-	(932)
Plus (moins) valeurs de cession ^(a)	(1 726)	-	-	-	-	-	(1 726)
Autres éléments	(76)	(8)	(192)	(31)	(41)	(67)	(415)
Total	(2 395)	(53)	(697)	1 105	111	(121)	(2 050)

(a) Dont (1 379) MUSD concernant la cession de la participation de TotalEnergies dans Petrocedefio à PDVSA.

C) Dépréciations d'actifs

Principes comptables

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les goodwill.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale de la Compagnie. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée.

Celle-ci est affectée en priorité sur les goodwill en contrepartie des « Autres charges ». Le complément éventuel est ensuite affecté aux immobilisations corporelles et droits miniers en contrepartie des « Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers » et aux autres immobilisations incorporelles en contrepartie des « Autres charges ».

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill ont un caractère irréversible.

Des tests de dépréciation sur les titres et prêts mis en équivalence sont effectués dès lors qu'il existe un indice objectif de perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'investissement est comparée à leur valeur recouvrable, soit la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée en contrepartie de la « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

Au titre de l'exercice 2023, des dépréciations d'actifs ont été enregistrées avec un impact de (2 297) millions de dollars sur le résultat opérationnel net et de (2 166) millions de dollars sur le résultat net part TotalEnergies. Ces dépréciations ont été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel net et du résultat net part TotalEnergies.

Les dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison de l'évolution des conditions d'exploitation ou de l'environnement économique des activités concernées.

Principes de détermination des valeurs recouvrables

Les principes appliqués sont les suivants :

- les flux de trésorerie ont été établis à partir des hypothèses retenues dans le budget 2024 et le plan stratégique de la Compagnie approuvés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration. Ces hypothèses, incluant notamment les coûts opérationnels, les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentent la meilleure estimation par le management de la Compagnie de l'ensemble des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;
- la Compagnie, s'appuyant notamment sur des données de demande globale d'énergie issues du *World Energy Outlook* publié par l'AIE depuis 2016 et sur ses propres évaluations de l'offre et de la demande, établit des scénarios de prix du pétrole et du gaz en se fondant sur des hypothèses d'évolution d'indicateurs fondamentaux du secteur amont (la demande en hydrocarbures sur les différents marchés, les prévisions d'investissement, le déclin des champs en production, l'évolution des réserves d'hydrocarbures et de l'offre par région et par qualité d'hydrocarbures), du secteur aval (l'évolution des capacités de raffinage et de la demande en produits pétroliers) et en intégrant l'enjeu « climat » ;
- ces scénarios de prix élaborés dans un premier temps au sein de la Direction Stratégie & Marchés, sont également revus avec les secteurs de la Compagnie qui y apportent leur expertise propre. Ils prennent en compte également les études publiées par des agences internationales, des banques et des consultants indépendants. Ils sont ensuite approuvés par le Comité exécutif et le Conseil d'administration ;
- le *World Energy Outlook 2023* de l'AIE prévoit trois scénarios qui sont des références importantes pour la Compagnie : le STEPS (*Stated Policies Scenario*) et l'APS (*Announced Pledges Scenario*) à court/moyen terme, le NZE (*Net Zero Emissions by 2050*) à long terme.

- le STEPS n'intègre que les mesures climatiques déjà implémentées à ce jour dans le monde et celles en cours de développement. L'APS intègre pour sa part les ambitions climatiques déclarées à ce jour dans le monde, dont les NDCs (*Nationally Determined Contributions*) et ambitions de neutralité carbone. Selon l'AIE, il est associé à une élévation de température autour de 1,7 °C. Ce scénario est compatible avec l'objectif de l'accord de Paris de limiter l'élévation de température « nettement en dessous de 2 °C ». Le NZE de l'AIE se comprend comme étant l'ensemble des actions à réaliser pour être compatible avec un scénario 1,5 °C en 2050 (sans *overshooting*). Ce scénario normatif n'a donc pas de caractère prédictif sur la demande de pétrole à court et moyen terme, et donc les scénarios de prix qu'il propose n'intègrent pas une évolution « réaliste » de la demande. En effet, ce scénario prévoit que la demande de pétrole atteigne son pic en 2023, et baisse de 20% entre 2022 et 2030 alors que, selon les dernières projections de l'AIE, la demande de pétrole en 2024 sera plus élevée qu'en 2023 et continuera de croître jusqu'à 2028. Selon les projections d'autres sociétés énergétiques ou de consultants, la demande commencerait plutôt à décliner vers 2030 (le pic Oil chez Wood MacKenzie en 2032, chez IHS inflections en 2028) ;
- au-delà de la décennie 2020-2030, la trajectoire de prix du pétrole retenue par la Compagnie converge à long terme vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25,5\$₂₀₂₃/b; les prix retenus pour le gaz, énergie de transition (*transition fuel*), se stabilisent jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels pour converger vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

La trajectoire de prix du pétrole retenue par la Compagnie repose sur les hypothèses suivantes :

- la demande de pétrole a connu une croissance soutenue post crise Covid accompagnant la reprise économique mondiale qui a généré des tensions fortes sur les prix de l'énergie à partir de mi 2021, lesquelles se sont exacerbées en 2022 avec la guerre en Ukraine. En dépit des risques de récession qui pèsent sur l'Europe en particulier, la demande globale de liquide en 2024 devrait être supérieure à celle de 2019 pré-crise, notamment en raison de l'abandon des mesures de confinement en Chine qui a permis le redémarrage de l'activité industrielle. Elle devrait continuer de croître à horizon 2030, dans un contexte de croissance soutenue de la demande mondiale d'énergie. En effet, la croissance de la population et du niveau de vie, notamment dans les pays émergents, devraient soutenir la consommation de pétrole, et ce malgré l'électrification progressive des transports et les gains d'efficacité des moteurs thermiques, principalement dans les pays développés. Dans ce contexte, les prix resteraient soutenus à court terme par les coupes de production historiques décidées (et appliquées dans les faits) par les membres de la coalition OPEP+. Aux États-Unis, la production 2023 est anticipée supérieure à celle de 2019 et des capacités de croissance supplémentaire d'huile de schiste dans les années suivantes semblent faire consensus. Cependant la consolidation récente du secteur (Permien, DJ et Bakken) devrait renforcer une discipline sur la rentabilité de ces investissements et donc en contenir la croissance. La trajectoire de prix retenue reflète l'analyse de la Compagnie selon laquelle la faiblesse des investissements dans l'amont pétrolier depuis la crise pétrolière de 2015 et accentuée par la crise sanitaire et économique de 2020 (-30% selon l'AIE), et le déclin naturel des champs actuellement en production, conduisent à un équilibre mondial offre-demande qui restera tendu jusqu'à 2030. Ainsi, dans le scénario retenu, le prix du Brent se stabilise à 70\$₂₀₂₃/b de 2025 à 2030. Les évolutions observées en 2023, en particulier la reprise de la demande post Covid en Chine et les réductions de production de l'OPEP+, justifient ce niveau de prix dès 2025 ;
- au-delà de 2030, compte tenu des évolutions technologiques, notamment dans le domaine des transports, la demande de pétrole ne devrait plus connaître de croissance et le scénario de prix utilisé décroît linéairement pour atteindre 50\$₂₀₂₃/b en 2040, puis 25,5\$₂₀₂₃/b en 2050, en ligne avec le scénario NZE. La moyenne des prix du Brent sur la période 2024-2050 s'établit ainsi à 53,8\$₂₀₂₃/b.

Concernant le gaz naturel, énergie de la transition (*transition fuel*), la trajectoire de prix retenue par la Compagnie repose sur les hypothèses suivantes :

- la demande de gaz naturel a dépassé en 2021 son niveau pré-crise avec de très fortes tensions sur les prix en Europe et par extension en Asie au travers des prix du GNL, à la suite des réductions d'importation de gaz pipe russe démarrées fin 2021 qui se sont poursuivies sur 2022 avec la coupure complète du Nordstream. La demande globale de gaz sur 2022 était presque au même niveau que celle de 2021. La demande mondiale sur 2023 devrait être au même niveau que 2022 avec le recours au GNL américain en substitution du gaz russe en Europe, toujours en compétition avec l'Asie. Les prix du

gaz en Asie et en Europe sont revenus à des niveaux bien moindres que les prix exceptionnellement hauts atteints au 3^e trimestre 2022 mais restent plus élevés qu'avant crise. Le prix du gaz aux USA n'avait pas connu une hausse aussi forte en 2022 et est lui redevenu stable. La Compagnie anticipe en 2024 des prix toujours plus élevés qu'avant crise sur les hubs Asie, Europe et très légèrement sur les USA. Par la suite, la demande de gaz naturel, serait tirée par les mêmes fondamentaux que le pétrole (diminution en Europe mais résistance en Asie-Pacifique), auxquels s'ajouteraient sa substitution au charbon dans la génération électrique et son rôle de source flexible et pilotable pour pallier l'intermittence et la saisonnalité des énergies renouvelables. L'offre abondante à l'échelle mondiale ainsi que l'essor du gaz naturel liquéfié limiteraient cependant le potentiel de hausse des prix du gaz. Au-delà de 2040 avec l'essor des renouvelables incluant le stockage par batteries et de l'hydrogène, la demande de gaz est prévue de se stabiliser.

Dans ce contexte, le niveau de prix du gaz retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT concernées est le suivant :

- sur la cotation NBP (Europe) : 14,7\$₂₀₂₃/Mbtu en 2024, 12,5\$₂₀₂₃/Mbtu en 2025, 10,2\$₂₀₂₃/Mbtu en 2026, puis 8\$₂₀₂₃/Mbtu entre 2027 et 2040 ;
- sur la cotation Henry Hub (États-Unis) : 3\$₂₀₂₃/Mbtu entre 2024 et 2040 ;
- sur la cotation DES Japan (Asie) : 15,7\$₂₀₂₃/Mbtu en 2024, 13,5\$₂₀₂₃/Mbtu en 2025, 11,2\$₂₀₂₃/Mbtu en 2026, puis 9\$₂₀₂₃/Mbtu entre 2027 et 2040.

A partir de 2040, la trajectoire converge vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE, soit 4,2\$₂₀₂₃/Mbtu pour le NBP, 2,0\$₂₀₂₃/Mbtu pour le Henry Hub et 5,4\$₂₀₂₃/Mbtu pour le DES Japan (Asie).

Pour la détermination des coûts opérationnels futurs, il a été pris en compte les technologies actuelles, la fluctuation du prix des services pétroliers en fonction de l'évolution des marchés et les programmes internes de maîtrise des coûts effectivement mis en œuvre.

La détermination des valeurs recouvrables intègre par ailleurs sur l'ensemble des actifs identifiés l'impact de leurs émissions de CO₂. Les émissions futures scope 1 et 2 des actifs concernés sur la durée de vie des actifs y sont valorisées à 100\$/t ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur. Au-delà de 2029, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an.

Les flux de trésorerie futurs sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 8% après impôt, ce taux correspondant au coût moyen pondéré du capital de TotalEnergies estimé à partir de données historiques de marché. Ce taux s'élevait à 8% en 2022 et 7% en 2021. La valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie après impôt définis ci-dessus actualisés à un taux de 8% après impôt n'est pas significativement différente de la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie avant impôt actualisés à un taux avant impôt, ce dernier étant déterminé par un calcul itératif fondé sur la valeur d'utilité après impôt. Les taux d'actualisation avant impôt ainsi déterminés se situent généralement entre 7% et 14%.

Dépréciations comptabilisées par secteur

Les UGT du secteur Exploration-Production sont définies comme des champs ou groupements de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation de ces hydrocarbures. Au titre de l'exercice 2023, la Compagnie a comptabilisé des dépréciations sur des UGT du secteur Exploration-Production pour (881) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies.

Les dépréciations comptabilisées en 2023 portent principalement sur des actifs amont de la Compagnie au Kenya et au Congo ainsi que sur Al Shaheen au Qatar lié à des effets fiscaux temporels.

En ce qui concerne les sensibilités du secteur Exploration-Production :

- une baisse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact positif de 0,1 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,6 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
- une variation à la baisse de 10% du prix des hydrocarbures sur toute la durée du plan (donc un prix moyen du pétrole de l'ordre de 48\$₂₀₂₃/b) aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,6 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
- une variation à la baisse de 20% du prix des hydrocarbures sur toute la durée du plan (donc un prix moyen du pétrole de l'ordre de 43\$₂₀₂₃/b) aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 2,3 milliards de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;

- la prise en compte d'un coût du CO₂ de 200\$/t, inflaté de 2%/an à partir de 2029 sur l'ensemble des actifs aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,2 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les UGT du secteur Integrated LNG sont des filiales ou groupes de filiales organisés par activité ou par zone géographique pertinente, et des champs ou groupements de champs pour les activités amont de GNL. Au titre de l'exercice 2023, la Compagnie a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Integrated LNG pour (124) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies.

En ce qui concerne les sensibilités du secteur Integrated LNG :

- une baisse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact de l'ordre de 0,1 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 1,1 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
- une variation à la baisse de 10% du cours des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 2,1 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
- une variation à la baisse de 20% du prix des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 5,6 milliards de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
- la prise en compte d'un coût du CO₂ de 200\$/t, inflaté de 2%/an à partir de 2029 sur l'ensemble des actifs aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,8 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les UGT du secteur Integrated Power sont des filiales ou groupes de filiales organisés par activité ou par zone géographique pertinente. Au titre de l'exercice 2023, la Compagnie a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Integrated Power pour (773) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies. Les dépréciations comptabilisées portent notamment sur le projet éolien offshore de Yunlin à Taiwan et sur les goodwill et portefeuilles clients des activités de marketing gaz-électricité en Belgique, Espagne et France.

En ce qui concerne les sensibilités du secteur Integrated Power :

- une baisse de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact nul sur le résultat net part TotalEnergies ;

Dépréciations comptabilisées sur les exercices 2022 et 2021

Au titre de l'exercice 2022, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Exploration- Production, Integrated Gas, Renewables & Power et Marketing & Services avec un impact de (15 743) millions de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les dépréciations comptabilisées en 2022 sur le secteur Exploration-Production portaient sur les actifs de la Compagnie en Russie à hauteur de (10 527) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies, concernant principalement la participation dans Novatek.

Elles prenaient en compte également à hauteur de (957) millions de dollars en résultat net, part TotalEnergies la dépréciation des actifs du projet North Platte, la Compagnie ayant annoncé en février sa décision de ne pas approuver et de se retirer de ce projet en eaux profondes dans le Golfe du Mexique.

Les dépréciations comptabilisées incluaient également une reprise de dépréciation sur les actifs de la Compagnie au Canada. Dans le contexte du projet de spin-off des activités *upstream* de la Compagnie au Canada, un test de dépréciation avait été effectué, et la valeur d'utilité ainsi déterminée avait conduit à une reprise de dépréciation à hauteur de +728 millions de dollars en résultat net, part TotalEnergies.

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 0,2 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les UGT du secteur Raffinage-Chimie sont définies aux bornes des entités juridiques ayant des activités opérationnelles pour les activités de raffinage et de pétrochimie. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de la marge brute sur coûts variables (calculée sur la base du chiffre d'affaires déduction faite des achats de pétroles bruts et de produits raffinés, de l'effet de la valorisation des stocks et des frais variables). Les autres activités du secteur sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des marges spécifiques de ces activités, sans lien avec le cours du pétrole.

Au titre de l'exercice 2023, la Compagnie a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Raffinage-Chimie pour (273) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies, notamment en relation avec les projets de cession de Naphtachimie à INEOS et de la raffinerie de Natref en Afrique du Sud.

En ce qui concerne les sensibilités du secteur Raffinage-Chimie :

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation aurait un impact négatif complémentaire de 0,1 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies ;
- une baisse de 10% des marges de raffinage (pouvant être liée à une hausse du coût du CO₂) aurait un impact négatif complémentaire de 0,6 milliard de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Les actifs les plus sensibles concernés seraient les actifs de raffinage en France.

Les UGT du secteur Marketing & Services sont des filiales ou groupes de filiales organisés par zone géographique pertinente.

Au titre de l'exercice 2023, la Compagnie a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Marketing & Services pour (115) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies.

Les dépréciations comptabilisées en 2022 sur les UGT du secteur Integrated Gas, Renewables & Power pour (4 481) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies portaient sur les actifs de la Compagnie en Russie à hauteur de (4 142) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies, concernant notamment Arctic LNG 2.

Les dépréciations comptabilisées en 2022 sur les UGT du secteur Marketing & Services pour (112) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies portaient sur les actifs de la Compagnie en Russie à hauteur de (87) millions de dollars en résultat net part TotalEnergies.

Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat net part TotalEnergies.

Au titre de l'exercice 2021, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Exploration- Production, Integrated Gas, Renewables & Power, Raffinage-Chimie et Marketing & Services avec un impact de (910) millions de dollars sur le résultat net part TotalEnergies.

Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat net part TotalEnergies.

Note 4 Information sectorielle par zone géographique

(en millions de dollars)

	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Reste du monde	Total
Exercice 2023						
Chiffre d'affaires externe	55 610	97 662	22 219	21 709	39 928	237 128
Immobilisations corporelles et incorporelles	16 863	24 486	11 228	38 658	50 764	141 999
Investissements bruts	4 166	3 757	3 153	4 877	8 907	24 860
Exercice 2022						
Chiffre d'affaires externe	58 411	122 641	33 188	24 582	42 177	280 999
Immobilisations corporelles et incorporelles	13 080	26 382	13 292	39 410	46 867	139 032
Investissements bruts	1 632	2 743	5 304	3 253	6 870	19 802
Exercice 2021						
Chiffre d'affaires externe	43 316	85 072	22 998	19 520	34 957	205 863
Immobilisations corporelles et incorporelles	14 204	29 660	12 229	41 593	41 357	139 043
Investissements bruts	2 157	3 027	1 680	3 696	6 029	16 589

Note 5 Principaux éléments de l'activité opérationnelle

Éléments relatifs au compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Principes comptables

IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert de biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que TotalEnergies s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi, les ventes de pétrole brut et de gaz naturel sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de pétrole brut et de gaz naturel dans lesquels TotalEnergies détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé en chiffre d'affaires sur la base des volumes réels vendus sur la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits de TotalEnergies est comptabilisée dans les comptes de « Sous-enlèvements » et « Sur-enlèvements » au bilan et sur les charges d'exploitation au compte de résultat.

Les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sont comprises dans le chiffre d'affaires, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de *trading* (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en achats, net de variation de stocks. Ces transactions concernent notamment le pétrole brut, les produits pétroliers, le gaz, l'électricité et le GNL.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers réalisées dans le cadre des activités de *trading* sont présentées pour leur valeur nette au compte de résultat et au bilan.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses contractuelles de chaque contrat.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus prorata temporis sur la durée du voyage qui commence au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

Les produits relatifs à la prestation d'acheminement d'électricité et de gaz ne sont pas reconnus en chiffre d'affaires dans certains pays car TotalEnergies agit en tant qu'agent dans cette transaction, dans la mesure où TotalEnergies n'est pas responsable de l'exécution de cette prestation et ne fixe pas le prix de la prestation puisqu'il ne peut que répercuter au client les montants qui lui sont facturés par les distributeurs.

Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mise à la consommation. Les accises sont fixées par les États. Elles sont payées directement aux autorités douanières et fiscales et sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente.

L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit TotalEnergies à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions. Par conséquent, le chiffre d'affaires est présenté sur une base brute qui inclut les droits d'accises collectés par TotalEnergies dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. En outre, le sous-total « Produits des ventes » est présenté comme un poste supplémentaire dans le compte de résultat et est obtenu en déduisant du chiffre d'affaires les dépenses de droits d'accises.

5.2 Charges d'exploitation et de recherche et développement

Principes comptables

TotalEnergies applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges d'exploration de la période.

Le coût des forages « secs » et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges d'exploration.

5.2.1 Charges d'exploitation

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Achats, nets de variation de stocks ^{(a)(b)}	(143 041)	(169 448)	(118 622)
Charges d'exploration	(573)	(1 299)	(740)
Autres charges d'exploitation ^(c)	(30 419)	(29 789)	(26 894)
dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles	821	1 086	1 299
dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles	(92)	(188)	(30)
Charges d'exploitation	(174 033)	(200 536)	(146 256)

(a) Inclut les taxes à la production dans les activités d'exploration et de production, notamment les royalties.

(b) TotalEnergies valorise les sous/sur enlèvements à la valeur de marché.

(c) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés « Charges et avantages au personnel »).

5.2.2 Frais de recherche et développement

Principes comptables

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères de la norme IAS 38 sont remplis.

Les frais de recherche et développement encourus par TotalEnergies au cours de l'exercice 2023 et comptabilisés en charges d'exploitation (hors amortissements) s'élèvent à 774 millions de dollars (762 millions de dollars en 2022 et 824 millions de dollars en 2021), soit 0,33% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2023 consacrés à cette activité de recherche et développement sont de 3 687 personnes (3 536 personnes en 2022 et 3 830 personnes en 2021).

5.3 Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers

Les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers se ventilent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(11 902)	(11 128)	(12 683)
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des droits miniers	(860)	(1 093)	(873)
Total	(12 762)	(12 221)	(13 556)

Éléments relatifs au bilan

5.4 Besoin en fonds de roulement

5.4.1 Stocks

Principes comptables

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) ou PMP (Prix Moyen Pondéré) et celui des autres stocks selon la méthode PMP.

Par ailleurs les stocks de *trading* sont valorisés à leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Raffinage-Chimie

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essences, de distillats et de fuels et sont produits par les raffineries de TotalEnergies. Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût des produits raffinés inclut principalement le coût du pétrole brut, les coûts de production (énergie, main-d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances, etc.).

Les coûts des stocks de produits chimiques autres que les produits raffinés incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage, les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits raffinés et des produits chimiques.

Marketing & Services

Le coût des produits transformés par les entités de TotalEnergies inclut principalement le coût de la matière première, les coûts de production (énergie, main d'œuvre, amortissement des immobilisations de production), les coûts de transport primaire et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances...).

Les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits.

Les produits achetés à des entités externes à TotalEnergies sont valorisés à leur coût d'achat, auquel s'ajoutent les coûts de transport primaire.

Droits d'émission de CO₂ émis en vertu du plan de l'EU Emission Trading Scheme (EU ETS)

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂ émis dans le cadre du plan de l'EU ETS, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle ;
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré ;
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas alloués ou achetés disponibles, une provision pour la valeur de marché est comptabilisée ;
- Les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées en résultat.

Certificats d'économie d'énergie

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie (CEE), les dispositions suivantes sont appliquées :

- Un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux ventes d'énergie, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- Un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- Les CEE sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	3 334	(152)	3 182
Produits raffinés	5 335	(141)	5 194
Produits de la Chimie	1 668	(97)	1 571
Stocks de <i>trading</i>	6 158	–	6 158
Autres stocks	4 248	(1 036)	3 212
Total	20 743	(1 426)	19 317

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 758	(47)	4 711
Produits raffinés	6 386	(162)	6 224
Produits de la Chimie	1 635	(93)	1 542
Stocks de <i>trading</i>	6 672	–	6 672
Autres stocks	4 797	(1 010)	3 787
Total	24 248	(1 312)	22 936

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	3 221	(7)	3 214
Produits raffinés	5 411	(50)	5 361
Produits de la Chimie	1 519	(98)	1 421
Stocks de <i>trading</i>	6 501	–	6 501
Autres stocks	4 538	(1 083)	3 455
Total	21 190	(1 238)	19 952

Les variations des dépréciations sur les stocks sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2023	(1 312)	(92)	(22)	(1 426)
2022	(1 238)	(121)	47	(1 312)
2021	(1 285)	(36)	83	(1 238)

5.4.2 Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	24 334	(892)	23 442
Créances sur États (impôts et taxes)	4 085	(7)	4 078
Autres créances d'exploitation	15 218	(266)	14 952
Charges constatées d'avance	1 731	–	1 731
Autres débiteurs	60	–	60
Autres créances	21 094	(273)	20 821

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	25 204	(826)	24 378
Créances sur États (impôts et taxes)	6 295	(32)	6 263
Autres créances d'exploitation	28 582	(293)	28 289
Charges constatées d'avance	1 455	–	1 455
Autres débiteurs	63	–	63
Autres créances	36 395	(325)	36 070

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	22 776	(793)	21 983
Créances sur États (impôts et taxes)	3 713	(54)	3 659
Autres créances d'exploitation	29 767	(214)	29 553
Charges constatées d'avance	1 879	–	1 879
Autres débiteurs	53	–	53
Autres créances	35 412	(268)	35 144

Les variations des dépréciations des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances » sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
Clients et comptes rattachés				
2023	(826)	(82)	16	(892)
2022	(793)	(98)	65	(826)
2021	(831)	(24)	62	(793)
Autres créances				
2023	(325)	(7)	59	(273)
2022	(268)	(83)	26	(325)
2021	(275)	(10)	17	(268)

Au 31 décembre 2023, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élève à 5 903 millions de dollars dont 3 211 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 420 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 993 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 1 278 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2022, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 5 481 millions de dollars dont 3 328 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 672 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 571 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 910 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2021, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 4 482 millions de dollars dont 2 844 millions de dollars échus depuis moins de 90 jours, 260 millions de dollars échus entre 90 jours et 6 mois, 556 millions de dollars échus entre 6 mois et 12 mois et 823 millions de dollars échus depuis plus de 12 mois.

5.4.3 Autres créditeurs et dettes diverses

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Produits constatés d'avance	1 129	737	3 744
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	13 974	14 780	10 281
Dettes sociales	1 687	1 572	1 481
Autres dettes d'exploitation	19 937	35 186	27 294
Total	36 727	52 275	42 800

Au 31 décembre 2023, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprend notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2023, soit 1 959 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2024 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2023, soit 1 923 millions de dollars, qui sera mis en paiement en avril 2024.

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprenait notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2022, soit 1 857 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2023 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2022, soit 1 827 millions de dollars, qui a été mis en paiement en avril 2023.

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprenait notamment le montant du deuxième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021, soit 1 974 millions de dollars, qui a été mis en paiement en janvier 2022 et le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021, soit 1 948 millions de dollars, qui a été mis en paiement en avril 2022.

Éléments relatifs au tableau de flux de trésorerie

5.5 Flux de trésorerie d'exploitation

Principes comptables

Les flux de trésorerie en devises autres que le dollar sont convertis en dollars à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont

reprises dans la rubrique « Incidence des variations de change » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent pas être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation.

Détail des intérêts, impôts et dividendes

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Intérêts payés	(2 883)	(2 292)	(1 886)
Intérêts perçus	1 431	655	284
Impôts sur les bénéfices courants décaissés ^(a)	(12 688)	(14 486)	(4 508)
Dividendes reçus	2 821	3 955	2 346

(a) Ces montants incluent les impôts payés en nature dans le cadre des contrats de partage de production des activités d'exploration et de production.

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Stocks	3 159	(3 805)	(5 903)
Créances clients et comptes rattachés	306	(3 272)	(6 788)
Autres créances	14 860	(3 523)	(21 026)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	572	5 313	12 073
Autres créditeurs et dettes diverses	(12 806)	6 478	21 028
Montant net, diminution (augmentation)	6 091	1 191	(616)

Détail de la variation des provisions et impôts différés

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Provisions	257	2 177	(467)
Impôts différés	556	2 417	1 429
Total	813	4 594	962

Note 6 Autres éléments de l'activité opérationnelle

6.1 Autres produits et autres charges

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Plus-values sur cessions d'actifs	3 157	2 244	890
Profits de change	–	379	227
Autres	520	226	195
Autres produits	3 677	2 849	1 312
Moins-values sur cessions d'actifs	(98)	(2 613)	(436)
Pertes de change	(763)	(1 023)	(702)
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(769)	(430)	(448)
Autres	(766)	(3 278)	(731)
Autres charges	(2 396)	(7 344)	(2 317)

Autres produits

En 2023, les plus-values sur cession proviennent principalement du résultat dégagé sur les cessions du réseau de stations-service de TotalEnergies en Allemagne dans le secteur Marketing & Services, de la participation de 50% dans l'actif Surmont et des titres de TotalEnergies EP Canada Ltd. dans le secteur Exploration-Production. La rubrique « Autres » inclut notamment 388 millions de dollars de revalorisation de la quote-part précédemment détenue de Total Eren.

En 2022, les plus-values sur cession provenaient principalement du résultat dégagé sur la cession partielle de la participation de TotalEnergies dans sa filiale qui détient 50,5% dans SunPower et sur la revalorisation de la quote-part conservée et consolidée par mise en équivalence pour 1 461 millions de dollars dans le secteur Integrated Power.

En 2021, les plus-values sur cession provenaient notamment de la cession de participation dans le permis Oil Mining Lease 17 au Nigeria dans le secteur Exploration-Production, de la cession de participation dans deux portefeuilles de projets renouvelables dans le secteur Integrated LNG et Integrated Power, ainsi que de la cession partielle de la participation dans Trapil dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services.

Autres charges

En 2023, la rubrique « Autres » est notamment constituée de provisions dont celles relatives au projet éolien offshore de Yunlin à Taiwan dans le secteur Integrated Power et au projet de cession de la raffinerie Natref en Afrique du Sud dans le secteur Raffinage-Chimie.

En 2022, les moins-values provenaient principalement du reclassement en résultat, dans le secteur Exploration-Production, d'un montant de 2 384 millions de dollars correspondant à l'écart de conversion accumulé en capitaux propres depuis l'acquisition de la participation dans Novatek jusqu'à la date de sa déconsolidation. La rubrique « Autres » est notamment constituée de provisions concernant notamment les actifs en Russie dans les secteurs Integrated LNG et Exploration-Production.

En 2021, les moins-values provenaient principalement de la cession de l'actif Utica aux États-Unis ainsi que la cession des participations dans les permis non-opérés et du terminal du Cap Lopez au Gabon dans le secteur Exploration-Production. La rubrique « Autres » était notamment constituée de 288 millions de dollars de charges de restructuration dans les secteurs Exploration-Production, Raffinage-Chimie, Marketing & Services et Holding, de 238 millions de dollars de dépréciations de titres non consolidés et de provision pour risques financiers.

6.2 Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Revenus des participations	143	159	203
Frais financiers immobilisés	667	310	134
Autres	475	427	425
Autres produits financiers	1 285	896	762
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(524)	(430)	(449)
Autres	(207)	(103)	(90)
Autres charges financières	(731)	(533)	(539)

6.3 Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 516	(294)	2 222
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	1 761	–	1 761
Autres	330	–	330
Total	4 607	(294)	4 313

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 092	(255)	1 837
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	250	–	250
Autres	301	–	301
Total	2 643	(255)	2 388

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 364	(257)	2 107
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle	312	–	312
Autres	378	–	378
Total	3 054	(257)	2 797

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

Les variations des dépréciations sur les prêts et avances sont les suivantes :

Exercice (en millions de dollars)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2023	(255)	(11)	2	(30)	(294)
2022	(257)	(27)	11	18	(255)
2021	(273)	(6)	14	8	(257)

Note 7 Immobilisations incorporelles et corporelles

7.1 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Goodwill

Les modalités de détermination des goodwill sont présentées dans la note 1.1 paragraphe B de l'annexe aux comptes consolidés. Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement.

Droits miniers

Les droits miniers non prouvés font l'objet de tests de dépréciation en fonction des résultats de l'exploration ou dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquels ils appartiennent.

Les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès la reconnaissance des réserves prouvées.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets et les marques.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les immobilisations incorporelles (hors droits miniers) à durée de vie définie sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et vingt ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en « Autres charges ».

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	10 484	(533)	9 951
Droits miniers prouvés	17 713	(9 704)	8 009
Droits miniers non prouvés	14 976	(2 624)	12 352
Autres immobilisations incorporelles	7 354	(4 583)	2 771
Total immobilisations incorporelles	50 527	(17 444)	33 083

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 010	(360)	8 650
Droits miniers prouvés	18 025	(10 088)	7 937
Droits miniers non prouvés	15 962	(2 946)	13 016
Autres immobilisations incorporelles	6 795	(4 467)	2 328
Total immobilisations incorporelles	49 792	(17 861)	31 931

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Goodwill	9 728	(899)	8 829
Droits miniers prouvés	17 382	(9 730)	7 652
Droits miniers non prouvés	16 637	(2 831)	13 806
Autres immobilisations incorporelles	7 185	(4 988)	2 197
Total immobilisations incorporelles	50 932	(18 448)	32 484

La variation des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Investissements	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2023	31 931	1 244	(458)	(1 630)	148	1 848	33 083
2022	32 484	1 991	(75)	(1 582)	(423)	(464)	31 931
2021	33 528	696	(271)	(1 322)	(394)	247	32 484

En 2023, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 472 millions de dollars (voir la note 3.C « Dépréciations d'actifs ») en lien notamment avec les goodwill et les portefeuilles clients des activités de marketing gaz-électricité en Belgique, Espagne et France.

En 2023, la colonne « Autres » comprend essentiellement l'effet de variation de périmètre, principalement l'acquisition de Total Eren pour 2 238 millions de dollars.

En 2022, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 301 millions de dollars, induites notamment par le retrait du projet North Platte dans les eaux profondes du golfe du Mexique (voir la note 3.C « Dépréciations d'actifs »).

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2023 des goodwill répartis par secteur :

(en millions de dollars)	Goodwill net au 1 ^{er} janvier 2023	Augmentations	Dépréciations	Autres	Goodwill net au 31 décembre 2023
Exploration-Production	2 581	–	–	(90)	2 491
Integrated LNG	2 804	44	–	9	2 857
Integrated Power	2 219	1 452	(101)	96	3 666
Raffinage-Chimie	502	19	(18)	35	538
Marketing & Services	516	–	(65)	(55)	396
Holding	28	–	–	(25)	3
Total	8 650	1 515	(184)	(30)	9 951

En 2022, la colonne « Autres » comprenait essentiellement l'effet des variations de périmètre (notamment la sortie du périmètre consolidé de SunPower pour 167 millions de dollars).

En 2021, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 253 millions de dollars, en lien notamment avec la fin du contrat Qatargas 1 et des actifs non conventionnels aux États-Unis (voir la note 3.C « Dépréciations d'actifs »).

En 2021, la colonne « Autres » comprenait essentiellement l'effet des variations de périmètre (notamment l'acquisition de Blue Raven Solar pour 140 millions de dollars et de Fonroche Biogaz pour 89 millions de dollars).

7.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Dépenses d'exploration

TotalEnergies applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont immobilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est immobilisé en travaux en cours quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - TotalEnergies enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation d'études de développement, et en tenant compte du fait que TotalEnergies puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en « Charges d'exploration ».

Actifs de production d'hydrocarbures des activités d'exploration et de production

Les coûts de développement des actifs de production d'hydrocarbures sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites.

Le taux d'amortissement des puits de développement et des capacités de production commercialisable est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans les cas où, du fait de l'effet prix sur les réserves, la méthode d'amortissement à l'unité de production ne reflète pas de manière satisfaisante la durée de vie utile de l'actif, une méthode alternative d'amortissement est appliquée en se basant sur les réserves évaluées avec le prix de l'année précédente. Cette méthode alternative n'est pas appliquée au 31 décembre 2021, ni au 31 décembre 2022 ni au 31 décembre 2023 car compte tenu du prix retenu pour évaluer les réserves sur les deux exercices, la méthode d'amortissement à l'unité de production reflète de manière satisfaisante la durée de vie des actifs.

Dans le cadre de projets de développement phasés ou faisant l'objet d'une mise en production progressive des puits, la base amortissable des immobilisations, à l'exclusion des puits de production ou de service, est ajustée pour exclure la partie des coûts de développement attribuables aux réserves non encore développées de ces projets.

Dans le cas de contrats de partage de production, la méthode de l'unité de production s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant à TotalEnergies telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (*cost oil/gas*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures après déduction du *cost oil (profit oil/gas)*.

Les systèmes de transport et de transformation des hydrocarbures sont amortis sur la base des réserves devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport ou de traitement) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la durée d'utilisation économique de l'actif.

Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service. Les modalités de capitalisation de coûts d'emprunt sont les suivantes :

- si le projet bénéficie d'un financement spécifique, le coût d'emprunt est basé sur le taux de cet emprunt ;
- si le projet est financé par l'ensemble de la dette de TotalEnergies, la capitalisation des coûts d'emprunt est basée sur le taux moyen pondéré d'emprunt de la période.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

Mobilier, matériel de bureau, machine et outillage :	3-12 ans
Matériel de transport :	5-20 ans
Dépôts et équipements associés :	10-15 ans
Installations complexes spécialisées et pipelines :	10-30 ans
Constructions :	10-50 ans

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	201 961	(144 082)	57 879
Sur permis non prouvés	1 455	(268)	1 187
Travaux en cours	23 729	(443)	23 286
Sous-total	227 145	(144 793)	82 352
Autres immobilisations			
Terrains	2 837	(1 008)	1 829
Installations techniques (y compris transport)	38 769	(27 222)	11 547
Constructions	9 529	(6 105)	3 424
Immobilisations en cours	5 262	(23)	5 239
Autres immobilisations	12 344	(7 819)	4 525
Sous-total	68 741	(42 177)	26 564
Total immobilisations corporelles	295 886	(186 970)	108 916

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	210 079	(146 571)	63 508
Sur permis non prouvés	1 023	(268)	755
Travaux en cours	20 294	(688)	19 606
Sous-total	231 396	(147 527)	83 869
Autres immobilisations			
Terrains	3 089	(1 039)	2 050
Installations techniques (y compris transport)	37 002	(26 079)	10 923
Constructions	10 230	(6 627)	3 603
Immobilisations en cours	3 960	(23)	3 937
Autres immobilisations	10 401	(7 682)	2 719
Sous-total	64 682	(41 450)	23 232
Total immobilisations corporelles	296 078	(188 977)	107 101

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production			
Sur permis prouvés	212 264	(149 221)	63 043
Sur permis non prouvés	1 635	(268)	1 367
Travaux en cours	18 463	(831)	17 632
Sous-total	232 362	(150 320)	82 042
Autres immobilisations			
Terrains	3 145	(973)	2 172
Installations techniques (y compris transport)	38 285	(26 425)	11 860
Constructions	10 558	(6 646)	3 912
Immobilisations en cours	3 625	(8)	3 617
Autres immobilisations	10 434	(7 478)	2 956
Sous-total	66 047	(41 530)	24 517
Total immobilisations corporelles	298 409	(191 850)	106 559

La variation des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Immobilisations corporelles nettes		Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
	au 1 ^{er} janvier	Investissements					
2023	107 101	16 478	(3 781)	(12 448)	415	1 151	108 916
2022	106 559	13 699	(951)	(12 275)	(2 236)	2 305	107 101
2021	108 335	11 647	(705)	(13 133)	(1 739)	2 154	106 559

En 2023, la colonne « Cessions » comprend principalement l'impact de la cession d'actifs au Canada à ConocoPhillips de 3 220 millions de dollars.

En 2023, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 653 millions de dollars (voir la note 3.C « Dépréciations d'actifs ») incluant notamment des actifs amont au Kenya et au Congo et des dépréciations en relation avec le projet de cession de Naphtachimie à INEOS.

En 2023, la colonne « Autres » comprend notamment l'effet des entrées et sorties de périmètre pour 298 millions de dollars (principalement l'acquisition de Total Eren pour 2 193 millions de dollars, la cession de l'entité TotalEnergies EP Canada Ltd. à Suncor pour (1 134) millions de dollars et la sortie des activités réseaux en Allemagne pour (826) millions de dollars), l'impact des nouveaux contrats IFRS 16 de l'exercice (principalement FPSO et navires) pour 2 526 millions de dollars et l'effet de la réévaluation des provisions pour restitution des sites sur les immobilisations corporelles pour (1 262) millions de dollars.

En 2022, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact du transfert d'immobilisations de TotalEnergies East Africa Midstream vers la société EACOP consolidée par mise en équivalence pour 508 millions de dollars.

En application d'IFRS 16 « Contrats de location », les immobilisations corporelles au 31 décembre 2023, 2022 et 2021 ci-dessus incluent les droits d'usage pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production	4 770	(1 927)	2 843
Autres immobilisations			
Terrains	1 383	(415)	968
Installations techniques (y compris transport)	4 751	(2 235)	2 516
Constructions	1 332	(614)	718
Autres immobilisations	908	(529)	379
Sous-total	8 374	(3 793)	4 581
Total immobilisations corporelles	13 144	(5 720)	7 424

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production	4 497	(2 121)	2 376
Autres immobilisations			
Terrains	1 396	(397)	999
Installations techniques (y compris transport)	4 691	(2 100)	2 591
Constructions	1 750	(615)	1 135
Autres immobilisations	745	(483)	262
Sous-total	8 582	(3 595)	4 987
Total immobilisations corporelles	13 079	(5 716)	7 363

En 2022, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées pour 888 millions de dollars, incluant notamment le retrait du projet North Platte dans les eaux profondes du golfe du Mexique, ainsi qu'une reprise de dépréciation de 1 196 millions de dollars sur les actifs de la Compagnie au Canada. (se reporter à la note 3.C « Dépréciations d'actifs »).

En 2022, la colonne « Autres » comprenait notamment l'effet des entrées et sorties de périmètre, et l'impact des nouveaux contrats IFRS 16 de l'exercice (principalement FPSO et navires) pour un montant de 1 969 millions de dollars.

En 2021, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact des cessions d'actifs non opérés au Gabon pour 397 millions de dollars.

En 2021, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 615 millions de dollars portant notamment sur les actifs de la Compagnie au Myanmar et des actifs non conventionnels aux États-Unis (voir la note 3.C « Dépréciations d'actifs »).

En 2021, la colonne « Autres » comprenait notamment l'effet des entrées et sorties de périmètre, l'impact des nouveaux contrats IFRS 16 de l'exercice (notamment nouveaux contrats sur navires), pour un montant de 1 786 millions de dollars.

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations des activités d'exploration et de production	3 228	(1 683)	1 545
Autres immobilisations			
Terrains	1 441	(324)	1 117
Installations techniques (y compris transport)	4 910	(1 819)	3 091
Constructions	1 853	(561)	1 292
Autres immobilisations	712	(404)	308
Sous-total	8 916	(3 108)	5 808
Total immobilisations corporelles	12 144	(4 791)	7 353

Note 8 Sociétés mises en équivalence, autres titres et parties liées

8.1 Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

Principes comptables

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part de TotalEnergies dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Les plus-values latentes sur les transactions entre TotalEnergies et ses entités mises en équivalence sont éliminées à hauteur de la participation de TotalEnergies dans l'entité.

Les goodwill des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la valeur comptable de la participation.

Dans les cas où TotalEnergies détient moins de 20% des droits de vote dans une autre entité, la détermination de l'exercice de l'influence notable se base également sur les autres faits et circonstances : représentation au sein du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent de l'entité, participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participation aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions, transactions significatives entre l'investisseur et l'entité, échange de personnel de direction, ou fourniture d'informations techniques essentielles.

La contribution des sociétés mises en équivalence au bilan, au compte de résultat et aux autres éléments du résultat global est présentée ci-dessous :

Valeur d'équivalence (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Total entreprises associées	9 484	9 533	17 244
Total coentreprises	16 411	14 623	9 277
Total	25 895	24 156	26 521
Prêts	4 562	3 733	4 532
Total	30 457	27 889	31 053

Quote-part du profit (perte) (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Total entreprises associées	1 132	(4 567)	1 186
Total coentreprises	713	2 675	2 252
Total	1 845	(1 892)	3 438

Autres éléments du résultat global (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Total entreprises associées	(57)	3 368	734
Total coentreprises	(151)	129	(28)
Total	(208)	3 497	706

A) Données relatives aux entreprises associées

Les données en 100% relatives aux entreprises associées significatives sont les suivantes :

Activités d'exploration et de production <i>(en millions de dollars)</i>	Entités de liquéfaction			Novatek ^(a)	
	2023	2022	2021	2022	2021
Actifs non courants	42 197	40 850	39 348	–	26 954
Actifs courants	5 745	8 276	11 075	–	8 208
Total Actif	47 942	49 126	50 423	–	35 162
Capitaux propres	35 144	19 188	23 867	–	25 944
Passifs non courants	7 700	22 312	19 659	–	3 246
Passifs courants	5 098	7 626	6 897	–	5 972
Total Passif	47 942	49 126	50 423	–	35 162
Produits des ventes	26 288	35 888	23 243	–	15 876
Résultat net	6 880	10 247	8 056	–	5 871
Autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(82)
% de détention				19,40%	19,40%
Valeur d'équivalence	3 963	3 243	5 582	–	6 243
<i>dont goodwill et actifs identifiables</i>	32	34	1 832	–	1 210
Quote-part du résultat net	822	(340)	1 024	(5 747)	1 065
Quote-part des autres éléments du résultat global	(19)	(71)	85	3 118	446
Dividendes versés à TotalEnergies	1 052	1 224	817	883	387

(a) Données qui comprennent la meilleure estimation de la Compagnie des résultats à la date d'arrêté des comptes de TotalEnergies.

Au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, Novatek n'est plus consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de la Compagnie. Cette participation est comptabilisée en « Autres titres » et est évaluée conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat. Dans le contexte du conflit russo-ukrainien, la Compagnie considère que la valeur boursière de Novatek n'est pas représentative de cette juste valeur. La Compagnie a retenu au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022, une juste valeur nulle compte tenu des incertitudes très importantes sur toute hypothèse de valorisation de la participation dans Novatek.

Les participations de TotalEnergies dans des entreprises associées opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. En 2023, les montants incluent les participations dans Nigeria LNG (15,00%), Angola LNG Limited (13,60%), Yemen LNG Co. (39,62%), Qatar Liquefied Gas Company Limited (Qatargas) (10,00%), Qatar Liquefied Gas Company Limited II (16,70%), Oman LNG LLC (5,54%), Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Limited (5,00%), ainsi que les acquisitions de l'exercice, principalement Qatar Liquefied Gas Company Limited 5 (North Field East project) (25%) et Qatar Liquefied Gas Company Limited 10 (North Field South project) (25%).

Activités Renouvelables et Electricité
(en millions de dollars)
Adani Green Energy Limited

	2023	2022	2021
Actifs non courants	7 887	6 961	6 223
Actifs courants	1 091	769	1 042
Total Actif	8 978	7 730	7 265
Capitaux propres	965	807	316
Passifs non courants	5 712	5 805	5 560
Passifs courants	2 301	1 118	1 389
Total Passif	8 978	7 730	7 265
Produits des ventes	1 061	1 073	545
Résultat net	162	104	35
Autres éléments du résultat global	5	(112)	(10)
% de détention	19,74%	19,74%	20,00%
Valeur d'équivalence	1 877	1 856	2 102
<i>dont goodwill et actifs identifiables</i>	<i>1 687</i>	<i>1 697</i>	<i>2 039</i>
Quote-part du résultat net	32	21	7
Quote-part des autres éléments du résultat global	3	23	6
Dividendes versés à TotalEnergies	–	–	–

Activités de Raffinage-Chimie
(en millions de dollars)
**Saudi Aramco
Total Refining & Petrochemicals**
Qatar

	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Actifs non courants	9 780	10 003	10 264	2 882	3 905	3 909
Actifs courants	2 584	3 615	2 221	2 000	2 491	1 908
Total Actif	12 364	13 618	12 485	4 882	6 396	5 817
Capitaux propres	3 527	3 858	1 164	2 748	2 737	2 693
Passifs non courants	5 850	6 365	7 322	835	2 062	1 906
Passifs courants	2 987	3 395	3 999	1 299	1 597	1 218
Total Passif	12 364	13 618	12 485	4 882	6 396	5 817
Produits des ventes	12 994	20 492	11 123	9 506	13 193	9 266
Résultat net	584	2 409	(245)	203	629	649
Autres éléments du résultat global	(59)	284	155	(7)	(5)	(5)
% de détention	37,50%	37,50%	37,50%			
Valeur d'équivalence	1 323	1 447	437	665	703	693
<i>dont goodwill et actifs identifiables</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>	<i>–</i>
Quote-part du résultat net	219	903	(92)	78	161	174
Quote-part des autres éléments du résultat global	(46)	147	116	(7)	10	13
Dividendes versés à TotalEnergies	321	–	–	145	138	199

Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals est une entité comprenant une raffinerie à Jubail d'une capacité de 460 000 barils/jour intégrée avec des unités pétrochimiques.

Les participations de TotalEnergies dans des entreprises associées de l'activité Raffinage-Chimie opérant des vapocraqueurs et des lignes de polyéthylène au Qatar ont été regroupées : Qatar Petrochemical Company Ltd (20,00%), Qatofin (49,08%), Laffan Refinery (10,00%).

B) Données relatives aux coentreprises

Les données en 100% relatives aux coentreprises significatives sont les suivantes :

(en millions de dollars)	Entités de liquéfaction (Integrated LNG)			GIP III Zephyr (Integrated Power)		Hanwha TotalEnergies Petrochemical Co. Ltd (Raffinage-Chimie)		
	2023	2022	2021	2023	2022	2023	2022	2021
Actifs non courants	62 461	65 293	66 924	13 111	12 406	3 959	4 113	4 443
Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie	2 832	2 630	2 912	375	370	2 089	2 326	2 117
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 690	4 375	2 312	1 313	1 116	113	82	151
Total Actif	69 983	72 298	72 148	14 799	13 892	6 161	6 521	6 711
Capitaux propres - part Groupe	20 438	17 455	9 956	604	296	2 963	3 146	3 538
Capitaux propres - intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	–	1 912	2 548	–	–	–
Autres passifs non courants	10 399	10 785	8 205	1 460	1 285	174	180	164
Dettes financières non courantes	36 144	41 452	50 920	9 598	8 808	858	1 220	1 241
Autres passifs courants	3 002	2 606	3 067	414	496	1 137	1 117	1 055
Dettes financières courantes	–	–	–	811	459	1 029	858	713
Total Passif	69 983	72 298	72 148	14 799	13 892	6 161	6 521	6 711
Produits des ventes	17 605	24 701	14 380	1 452	351	8 754	10 824	8 600
Dotations aux amortissements	(2 700)	(2 814)	(3 058)	(460)	(129)	(281)	(289)	(312)
Produits d'intérêts	32	17	–	40	5	–	–	–
Charges d'intérêts	(3 146)	(2 453)	(2 599)	(315)	(95)	(67)	(47)	(44)
Produit (charge) d'impôt	(1 798)	(2 804)	(1 448)	–	–	10	(65)	(222)
Résultat net	5 122	12 791	5 600	83	(36)	(28)	123	620
Intérêts ne conférant pas le contrôle	–	–	–	(126)	219	–	–	–
Autres éléments du résultat global	(52)	526	323	(2)	–	(105)	(189)	(308)
% de détention				50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
Valeur d'équivalence	4 941	4 315	2 725	2 283	2 356	1 482	1 573	1 769
<i>dont goodwill et actifs identifiables</i>	430	465	502	1 981 ^(a)	2 208	–	–	–
Quote-part du résultat net	1 058	2 616	1 119	29	(18)	(14)	62	310
Quote-part des autres éléments du résultat global	(14)	137	84	(1)	–	(69)	(59)	(150)
Dividendes versés à TotalEnergies	418	1 166	81	100	46	25	162	109

(a) Le goodwill représente la valorisation de la capacité de cette entité à générer des projets futurs dans le domaine des énergies renouvelables et s'élève à 1 755 M\$ au 31 décembre 2023.

Les participations de TotalEnergies dans des coentreprises opérant des entités de liquéfaction ont été regroupées. Les montants incluent les participations dans Yamal LNG en Russie (20,02% détention directe) et Ichthys LNG en Australie (26,00%).

GIP III Zephyr Holdings, LLC détient les titres de Clearway Energy Group (CEG), un développeur de projets de fermes renouvelables éoliennes et solaires, détenant 42% des droits économiques de sa filiale cotée, Clearway Energy LLC. (CWEN).

Hanwha TotalEnergies Petrochemical Co.Ltd est une société coréenne qui opère le site pétrochimique de Daesan (séparateur de condensats, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfines).

Les engagements hors-bilan donnés relatifs à des coentreprises sont détaillés dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés.

C) Autres sociétés comptabilisées par mise en équivalence

Les principaux agrégats financiers en quote-part TotalEnergies, des sociétés comptabilisées par mise en équivalence y compris les actifs détenus en vue de la vente, et qui n'ont pas été présentées individuellement sont les suivants :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023		2022		2021	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Actifs non courants	4 977	13 224	6 014	11 281	5 987	9 745
Actifs courants	1 231	2 988	1 591	2 742	1 849	1 799
Total Actif	6 208	16 212	7 605	14 023	7 836	11 544
Capitaux propres - part TotalEnergies	921	4 625	1 423	3 894	1 366	2 531
Capitaux propres - intérêts ne conférant pas le contrôle	–	75	–	140	–	–
Passifs non courants	4 553	8 798	5 296	7 375	5 455	7 460
Passifs courants	734	2 714	886	2 614	1 015	1 553
Total Passif	6 208	16 212	7 605	14 023	7 836	11 544

Exercice (en millions de dollars)	2023		2022		2021	
	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Produits des ventes	2 026	7 451	2 338	7 026	2 450	4 850
Résultat net	7	(279)	488	454	514	381
Intérêts ne conférant pas le contrôle	–	(64)	–	–	–	–
Quote-part des autres éléments du résultat global	11	(67)	140	52	68	38
Valeur d'équivalence	1 656	7 705	2 285	6 379	2 188	4 782
Quote-part du résultat net	(19)	(359)	436	15	(992)	823
Dividendes versés à TotalEnergies	323	120	469	63	498	96

8.2 Autres titres

Principes comptables

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat (par défaut). La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

TotalEnergies comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres ou en résultat suivant l'option retenue titre par titre.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur est fondée sur le cours de bourse.

Exercice 2023 (en millions de dollars)	1 ^{er} janvier 2023	Augmentations- diminutions	Variation de la juste valeur	31 décembre 2023
Next Decade Corporation	–	219	(5)	214
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	119	28	(6)	141
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	119	247	(11)	355
BTC Limited	5	–	–	5
Hubei Cathay Smart Energy Fund	54	(54)	–	–
Nordian CPO ^(a)	–	70	–	70
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	873	264	(24)	1 113
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	932	280	(24)	1 188
Total Instruments de capitaux propres	1 051	527	(35)	1 543

(a) Nordian CPO sera consolidée en 2024.

Exercice 2022 <i>(en millions de dollars)</i>	1^{er} janvier 2022	Augmentations- diminutions	Variation de la juste valeur	31 décembre 2022
Enphase Energy Inc	457	(579)	122	–
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	116	13	(10)	119
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	573	(566)	112	119
BTC Limited	14	–	(9)	5
Hubei Cathay Smart Energy Fund	36	7	11	54
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	1 002	(54)	(75)	873
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 052	(47)	(73)	932
Total Instruments de capitaux propres	1 625	(613)	39	1 051

Exercice 2021 <i>(en millions de dollars)</i>	1^{er} janvier 2021	Augmentations- diminutions	Variation de la juste valeur	31 décembre 2021
Enphase Energy Inc	613	(177)	21	457
Tellurian Investments Inc.	57	(111)	54	–
Autres titres à la juste valeur par autres éléments du résultat global (individuellement < 50 M\$)	113	12	(9)	116
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par autres éléments du résultat global	783	(276)	66	573
BBPP	58	(58)	–	–
BTC Limited	27	–	(13)	14
Hubei Cathay Smart Energy Fund	36	1	(1)	36
Autres titres à la juste valeur par résultat (individuellement < 50 M\$)	1 103	(107)	6	1 002
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	1 224	(164)	(8)	1 052
Total Instruments de capitaux propres	2 007	(440)	58	1 625

8.3 Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Bilan			
Créances			
Clients et comptes rattachés	1 144	1 231	809
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	232	184	113
Dettes			
Fournisseurs et dettes diverses	1 068	1 610	1 347
Emprunts	1	5	2

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Compte de résultat			
Ventes	7 222	6 806	4 250
Achats	(15 574)	(25 656)	(13 473)
Produits financiers	3	3	–
Charges financières	(5)	(9)	(8)

8.4 Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisé par les sociétés françaises et étrangères membres de la Compagnie, pour l'ensemble des principaux dirigeants de TotalEnergies SE au 31 décembre et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, les principaux dirigeants de la Compagnie sont les membres du Comité exécutif, soit huit personnes et les membres salariés du Conseil d'administration de TotalEnergies SE sont au nombre de trois.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 2 millions de dollars en 2023 (1,84 millions de dollars en 2022 et 2,06 millions de dollars en 2021).

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Nombre de personnes	11	11	11
Rémunérations directes et indirectes	13,9	12,4	11,9
Charges de retraite ^(a)	3,5	1,9	1,4
Charges relatives aux paiements en actions (IFRS 2) ^(b)	8,7	7,7	4,9

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants de la Compagnie et les membres du Conseil d'administration salariés de la Compagnie concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 82,9 millions de dollars au 31 décembre 2023 (contre 64,3 millions de dollars au 31 décembre 2022 et 90,7 millions de dollars au 31 décembre 2021). Exprimé en euros, cet engagement s'élève à 75 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 80,1 millions d'euros au 31 décembre 2021). La hausse est liée principalement à la diminution des taux d'actualisation.

(b) Il s'agit de la charge calculée pour les principaux dirigeants et les membres salariés du Conseil d'administration au titre des paiements en actions et établis suivant les principes comptables de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » décrits dans la note 9.

Note 9 Capitaux propres et paiements en actions

9.1 Capitaux propres

Nombre d'actions TotalEnergies et droits attachés

Au 31 décembre 2023, le montant du capital social de TotalEnergies SE s'élève à 6 030 629 587,50 euros, divisé en 2 412 251 835 actions, d'une valeur nominale unitaire de 2,50 euros. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 3 436 374 353 au 31 décembre 2023, contre 3 664 966 081 au 31 décembre 2022 et 3 686 636 841 au 31 décembre 2021.

Il a été décidé, lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2023, conformément à la faculté offerte par l'article L. 22-10-46 du Code du Commerce, de supprimer le droit de vote double. Au 31 décembre 2023, aucun droit de vote double n'est attaché aux actions de la société.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société.

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 et renouvelée par la vingt-troisième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2022 de réduire, en une

ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 (devenu L. 22-10-62) et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TotalEnergies suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire	Pourcentage du capital annulé ^(a)
2023	21 septembre 2023 ^(b)	86 012 344 actions rachetées entre le 2 janvier et le 24 août 2023	3,44%
2023	7 février 2023	128 869 261 actions rachetées entre le 11 février et le 15 décembre 2022	4,92%
2022	9 février 2022	30 665 526 actions rachetées entre le 8 novembre et le 22 décembre 2021	1,16%
2021	8 février 2021	23 284 409 actions rachetées entre le 31 octobre 2019 et le 9 mars 2020	0,88%

(a) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(b) Avec effet au 25 septembre 2023.

Aux termes de la vingt-troisième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022, le Conseil d'administration est autorisé à annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de 24 mois.

Evolution du nombre d'actions composant le capital social

Au 31 décembre 2020^(a)	2 653 124 025
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(23 284 409)
Augmentation de capital réservée aux salariés 2021	10 589 713
Au 31 décembre 2021^(b)	2 640 429 329
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(30 665 526)
Abondement différé de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2017	9 471
Augmentation de capital réservée aux salariés 2022	9 358 011
Au 31 décembre 2022^(c)	2 619 131 285
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(214 881 605)
Augmentation de capital réservée aux salariés 2023	8 002 155
Au 31 décembre 2023^(d)	2 412 251 835

(a) Dont 24 392 703 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(b) Dont 33 841 104 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(c) Dont 137 187 667 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

(d) Dont 60 543 213 actions d'autodétention déduites des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») du 26 mai 2023 a, dans sa seizième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider, dans un délai maximum de vingt-six mois, une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents (salariés et anciens salariés) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (« ACRS »). Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration du 21 septembre 2023, agissant en vertu de la seizième résolution susvisée, a décidé une ACRS, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance courante.

À cette occasion, le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-directeur général aux fins de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions à émettre. Cette augmentation de capital devrait être réalisée après l'Assemblée générale du 24 mai 2024.

Au cours des exercices 2023, 2022 et 2021, la Société a procédé aux ACRS dont les modalités sont décrites ci-après :

Exercices	2023	2022	2021
Date de l'ACRS	7 juin 2023	8 juin 2022	9 juin 2021
En vertu de	22 ^e résolution de l'AGE du 25 mai 2022	17 ^e résolution de l'AGE du 28 mai 2021	20 ^e résolution de l'AGE du 29 mai 2020
Souscriptions			
Nombre d'actions souscrites	7 760 062	9 130 380	10 376 190
Prix de souscription	45,60 euros	37,00 euros	30,50 euros
Abondement immédiat			
Nombre d'actions attribuées	242 093	227 631	213 523

Autodétention

Principes comptables

Les actions TotalEnergies, détenues par TotalEnergies SE ou par les sociétés de TotalEnergies, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

Autodétention (actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE)

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre d'actions autodétenues par TotalEnergies SE	60 543 213	137 187 667	33 841 104
Pourcentage du capital social	2,51%	5,24%	1,28%
<i>dont actions acquises et destinées à être annulées</i>	<i>56 557 576</i>	<i>128 869 261</i>	<i>30 665 526</i>
<i>dont actions affectées aux plans d'attribution d'actions de performance</i>	<i>3 887 587</i>	<i>8 231 365</i>	<i>3 103 018</i>
<i>dont actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'attribution d'actions de performance ou d'options d'achat</i>	<i>98 050</i>	<i>87 041</i>	<i>72 560</i>

Primes liées au capital des sociétés françaises

En vertu de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission d'actions, d'apport ou de fusion qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé. Ces primes peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf dans le cas où elle présente le caractère de remboursements d'apports pour les actionnaires.

Les primes liées au capital de TotalEnergies SE s'élèvent à 24 385 millions d'euros au 31 décembre 2023 (35 099 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 36 030 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Réserves

En application de la réglementation française, 5% du résultat net doit être transféré dans la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital. Cette réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de liquidation. Elle peut en revanche être utilisée pour compenser des pertes.

Si elles étaient intégralement distribuées, les réserves distribuables de TotalEnergies SE seraient soumises à une taxation d'environ 234 millions de dollars au 31 décembre 2023 (227 millions de dollars au 31 décembre 2022 et 362 millions de dollars au 31 décembre 2021) au titre du complément d'impôt sur les sociétés à acquitter sur les réserves réglementées afin qu'elles deviennent distribuables.

Résultat net par action

Principes comptables

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net part de TotalEnergies et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions autodétenues par TotalEnergies SE qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net part de TotalEnergies et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions autodétenues par TotalEnergies SE qui sont déduites des capitaux propres. Ce calcul tient également compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions d'actions de performance et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

Conformément à la norme IAS 33, le calcul du résultat net par action et du résultat net dilué par action prend également en compte en déduction du résultat net de l'année les rémunérations dues au titre de la période aux porteurs de titres subordonnés à durée indéterminée.

Le calcul du nombre moyen pondéré et du nombre moyen pondéré dilué d'actions au 31 décembre, utilisés respectivement pour la présentation du résultat net par action et du résultat net dilué par action, est détaillé comme suit :

	2023	2022	2021
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	2 619 131 285	2 640 429 329	2 653 124 025
Actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE ou ses filiales et déduites des capitaux propres consolidés	(137 187 667)	(33 841 104)	(24 392 703)
Évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice prorata temporis			
Attribution d'actions de performance TotalEnergies	5 378 956	5 152 336	3 810 430
Augmentation de capital réservée aux salariés ^(a)	4 671 946	5 465 154	6 177 333
Augmentation de capital dans le cadre du paiement du dividende en actions	–	–	–
Rachat d'actions TotalEnergies dont :	(74 633 216)	(62 498 318)	(7 296 460)
<i>Actions rachetées au cours de l'exercice en vue d'annuler la dilution liée au paiement du dividende en actions et dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire</i>	(72 985 133)	(58 621 530)	(3 762 794)
<i>Actions rachetées au cours de l'exercice en couverture des plans d'attribution d'actions de performance</i>	(1 648 083)	(3 876 788)	(3 533 666)
Nombre moyen pondéré d'actions	2 417 361 304	2 554 707 397	2 631 422 625
<i>Effet dilutif</i>			
Attribution d'actions de performance TotalEnergies	14 354 523	15 890 560	14 492 673
Augmentation de capital réservée aux salariés ^(a)	2 051 751	1 584 068	1 552 947
Nombre moyen pondéré d'actions dilué au 31 décembre	2 433 767 578	2 572 182 025	2 647 468 245

(a) Y compris les actions attribuées au titre de l'abondement différé des augmentations de capital réservées aux salariés.

Résultat net par action en euros

Le résultat net par action en euros, obtenu à partir du résultat net par action en dollar, converti en utilisant le taux de change euro/dollar moyen de la période, s'élève à 8,06 euros sur l'exercice 2023 (7,51 euros sur l'exercice 2022). Le résultat net dilué par action en euros calculé en utilisant la même méthode s'élève à 8,02 euros sur l'exercice 2023 (7,45 euros sur l'exercice 2022).

Dividende

Le Conseil d'administration du 6 février 2024, après avoir arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2023, a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 24 mai 2024 la distribution d'un dividende ordinaire de 3,01 euros par action au titre de l'exercice 2023. Sous réserve de la décision de l'Assemblée générale, compte tenu des trois premiers acomptes sur dividende déjà décidés par le Conseil d'administration, le solde du dividende ordinaire au titre de l'exercice 2023 s'élèvera à 0,79 euro par action.

Dividende 2023	Premier acompte	Deuxième acompte	Troisième acompte	Solde
Montant	0,74 €	0,74 €	0,74 €	0,79 €
Date de fixation	26 avril 2023	26 juillet 2023	25 octobre 2023	6 février 2024
Date de détachement	20 septembre 2023	2 janvier 2024	20 mars 2024	19 juin 2024
Date de paiement	2 octobre 2023	12 janvier 2024	3 avril 2024	1 juillet 2024

Émission de titres subordonnés à durée indéterminée

Au 31 décembre 2023, le montant total des titres subordonnés à durée indéterminée comptabilisés dans les capitaux propres de TotalEnergies s'élève à 12 777 millions de dollars. Le montant des coupons attribuables aux détenteurs de ces titres est comptabilisé en déduction des capitaux propres de TotalEnergies et s'élève à 294 millions de dollars sur l'exercice 2023. L'économie d'impôt afférente à ces coupons est comptabilisée dans le compte de résultat.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32 - Instruments Financiers - Présentation, du fait de leurs caractéristiques (notamment l'absence de remboursement obligatoire et d'obligation de payer un coupon, sauf dans certains cas spécifiés dans la documentation des titres), ces émissions ont été comptabilisées en capitaux propres.

Récapitulatif des titres subordonnés à durée indéterminée de TotalEnergies SE :

Au cours de l'année 2023, TotalEnergies SE a procédé au remboursement intégral du montant nominal de 1 000 millions d'euros de titres subordonnés à durée indéterminée portant un coupon de 2,708% émis en octobre 2016, à leur date de première option de remboursement, le 5 mai 2023.

La dernière émission de titres subordonnés à durée indéterminée en euro a eu lieu le 17 janvier 2022, quand TotalEnergies SE a émis 1 750 millions d'euros en deux tranches.

Emissions des titres subordonnés à durée indéterminée émis par TotalEnergies SE

Nominal résiduel en M€ au

Date	Nominal émis (M€)	Coupon (%)	Première date de remboursement anticipé optionnel (Call)	Nominal résiduel en M€ au		
				31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
17 janvier 2022	750	3,250%	17 janvier 2037	750	750	–
	1 000	2,000%	17 avril 2027	1 000	1 000	–
25 janvier 2021	1 500	2,125%	25 janvier 2033	1 500	1 500	1 500
	1 500	1,625%	25 janvier 2028	1 500	1 500	1 500
4 septembre 2020	1 000	2,000%	4 septembre 2030	1 000	1 000	1 000
4 avril 2019	1 500	1,750%	4 avril 2024	1 500	1 500	1 500
6 octobre 2016	1 500	3,369%	6 octobre 2026	1 500	1 500	1 500
	1 000	2,708%	5 mai 2023	–	1 000	1 000
18 mai 2016	1 750	3,875%	18 mai 2022	–	–	1 750
26 février 2015	2 500	2,625%	26 février 2025	2 500	2 500	2 500
Total				11 250	12 250	12 250

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global présentant les éléments pouvant et ne pouvant pas faire l'objet d'un reclassement en résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Pertes et gains actuariels	(114)	574	1 035
Variations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres	(11)	112	66
Effet d'impôt	(11)	(96)	(411)
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	2 573	(4 976)	(7 202)
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	2 437	(4 386)	(6 512)
Écarts de conversion de consolidation	(3 277)	1 734	4 216
– Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(2 524)	1 974	4 380
– Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	753	240	164
Couverture de flux futurs	2 898	(5 452)	278
– Gains/(Pertes) de la période non réalisés	3 155	(4 190)	109
– Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	257	1 262	(169)
Variation du <i>basis spread</i> des opérations en monnaie étrangère	(11)	65	2
– Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(37)	26	(47)
– Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(26)	(39)	(49)
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(208)	3 497	706
– Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(194)	1 071	626
– Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	14	(2 426)	(80)
Autres éléments	(2)	(16)	(1)
Effet d'impôt	(730)	1 449	(135)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(1 330)	1 277	5 066
Total autres éléments du résultat global	1 107	(3 109)	(1 446)

Les écarts de conversions générés par devise sont détaillés dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Ecart de conversion de la société-mère	2 573	2 573	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	(3 277)	(3 174)	186	–	(289)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	(179)	(107)	(9)	–	(63)
Total des écarts de conversion enregistrés en résultat global	(883)	(708)	177	–	(352)

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Ecart de conversion de la société-mère	(4 976)	(4 976)	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	1 734	3 120	(592)	4	(798)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	3 002	(1 076)	31	4 247	(200)
Total des écarts de conversion enregistrés en résultat global	(240)	(2 932)	(561)	4 251	(998)

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Total	Euro	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Ecart de conversion de la société-mère	(7 202)	(7 202)	–	–	–
Ecart de conversion de consolidation	4 216	4 654	(180)	(1)	(257)
Ecart de conversion des sociétés mises en équivalence	536	730	4	(27)	(171)
Total des écarts de conversion enregistrés en résultat global	(2 450)	(1 818)	(176)	(28)	(428)

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	2023			2022			2021		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Pertes et gains actuariels	(114)	(10)	(124)	574	(106)	468	1 035	(372)	663
Variations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres	(11)	(1)	(12)	112	10	122	66	(39)	27
Écart de conversion de consolidation de la société-mère	2 573	–	2 573	(4 976)	–	(4 976)	(7 202)	–	(7 202)
Sous-total des éléments ne pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	2 448	(11)	2 437	(4 290)	(96)	(4 386)	(6 101)	(411)	(6 512)
Écarts de conversion de consolidation	(3 277)	–	(3 277)	1 734	–	1 734	4 216	–	4 216
Couverture de flux futurs	2 898	(733)	2 165	(5 452)	1 466	(3 986)	278	(130)	148
Variation du <i>basis spread</i> des opérations en monnaie étrangère	(11)	3	(8)	65	(17)	48	2	(5)	(3)
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	(208)	–	(208)	3 497	–	3 497	706	–	706
Autres éléments	(2)	–	(2)	(16)	–	(16)	(1)	–	(1)
Sous-total des éléments pouvant faire l'objet d'un reclassement en résultat	(600)	(730)	(1 330)	(172)	1 449	1 277	5 201	(135)	5 066
Total autres éléments du résultat global	1 848	(741)	1 107	(4 462)	1 353	(3 109)	(900)	(546)	(1 446)

Intérêts ne conférant pas le contrôle

Au 31 décembre 2023, les filiales comportant les intérêts ne conférant pas le contrôle les plus significatifs sont TotalEnergies Australia Unit Trust, TotalEnergies Gabon et TotalEnergies E&P Congo.

9.2 Paiements en actions

Principes comptables

TotalEnergies SE peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'attribution d'actions de performance et offrir à ses salariés de souscrire à des augmentations de capital qui leur sont réservées. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. La charge ainsi calculée est répartie linéairement sur la période d'acquisition des avantages.

Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution.

Pour les plans d'attribution d'actions de performance, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminuée du taux de distribution attendu pendant la période d'acquisition des droits.

Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non-respect des conditions de performance dites « hors marché » ou en fonction du taux de rotation des bénéficiaires.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charges immédiatement.

La charge liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés se décompose en une charge liée à la décote sur l'ensemble des actions souscrites au titre des formules classiques et/ou à effet de levier, à laquelle s'ajoute une charge liée au coût de l'abondement et, le cas échéant, une charge liée au gain d'opportunité sur les actions souscrites au titre de l'offre à effet de levier. Ce gain d'opportunité correspond à l'avantage dont bénéficierait un salarié en choisissant la formule à effet de levier, plutôt qu'en reproduisant le même profil économique par le biais d'achat d'options cotées sur le marché des particuliers.

A) Attribution d'actions de performance TotalEnergies

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ^(a)	Total
Date d'Assemblée générale	24/05/2016	01/06/2018	01/06/2018	01/06/2018	28/05/2021	26/05/2023	
Date d'attribution	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020	28/05/2021	16/03/2022	26/05/2023	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	15/03/2021	14/03/2022	20/03/2023	29/05/2024	17/03/2025	27/05/2026	
Cession possible à compter du	16/03/2023	15/03/2024	21/03/2025	30/05/2026	17/03/2025	27/05/2026	
Juste valeur IFRS 2 à la date d'attribution	36,22 €	40,11 €	12,40 €	27,40 €	37,22 €	46,24€	
Nombre d'actions de performance attribuées							
Existantes au 1^{er} janvier 2021	5 961 865	6 352 464	6 706 888	-	-	-	19 021 217
Notifiées	-	-	-	6 764 548	-	-	6 764 548
Annulées	(1 395 555)	(58 578)	(52 301)	(31 118)	-	-	(1 537 552)
Attribuées définitivement	(4 566 310)	(4 810)	(1 385)	(690)	-	-	(4 573 195)
Existantes au 1^{er} janvier 2022	-	6 289 076	6 653 202	6 732 740	-	-	19 675 018
Notifiées	-	-	-	-	7 353 271	-	7 353 271
Annulées	-	(127 852)	(65 561)	(57 410)	(25 090)	-	(275 913)
Attribuées définitivement	-	(6 161 224)	(12 680)	(13 750)	(8 000)	-	(6 195 654)
Existantes au 1^{er} janvier 2023	-	-	6 574 961	6 661 580	7 320 181	-	20 556 722
Notifiées	-	-	-	-	-	7 985 203	7 985 203
Annulées	-	-	(128 577)	(98 291)	(86 348)	(42 040)	(355 256)
Attribuées définitivement	-	-	(6 446 384)	(5 250)	(5 568)	(190)	(6 457 392)
Existantes au 31 décembre 2023	-	-	-	6 558 039	7 228 265	7 942 973	21 729 277

(a) Inclut 37 000 actions de performance attribuées le 13 décembre 2023 à 4 dirigeants recrutés en 2023 dans le cadre de la Décision du Conseil d'administration du 13 décembre 2023 et de l'Assemblée générale du 26 mai 2023. Pour ces actions de performance, le début de la période d'acquisition est le 13 décembre 2023 et la date d'attribution définitive le 14 décembre 2026, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition). La juste valeur IFRS 2 à la date d'attribution était de 51,56 €.

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence ainsi que de :

- deux conditions de performance pour le Plan 2018 ;
- trois conditions de performance pour le Plan 2019 ;
- quatre conditions de performance pour le Plan 2020 ;
- cinq conditions de performance pour les Plans 2021, 2022 et 2023.

Plan 2023

Le Conseil d'administration a attribué, en date effective du 26 mai 2023 ainsi que le 13 décembre 2023, des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de TotalEnergies SE ou des sociétés de TotalEnergies, sous réserve que la condition de présence et les cinq conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Les conditions de performance s'appliquent différemment selon la qualité des bénéficiaires. Toutes les actions attribuées aux bénéficiaires dirigeants sont soumises aux conditions de performance. En revanche, pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Les conditions de performance applicables sont les suivantes :

- pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base du Total Shareholder Return (« TSR ») pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le TSR considéré est celui du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;

Par ailleurs, la cession des actions attribuées définitivement au titre des Plans 2018 à 2021 ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

- pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025) ;
- pour 20% des actions, le niveau atteint par le point mort cash organique avant dividende au regard de l'objectif fixé pour les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques⁽¹⁾. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent ;
- pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour 2025 ;
- pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de méthane sur les installations opérées en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de méthane fixé pour 2025.

(1) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

B) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions se décompose de la manière suivante :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Plans d'attribution d'actions de performance TotalEnergies	217	200	129
Plans de SunPower ^(a)	–	23	25
Augmentation du capital réservée aux salariés	74	28	14
Total	291	251	168

(a) A partir du 30 septembre 2022, la filiale de TotalEnergies qui détient 50,5% dans SunPower est mise en équivalence dans les comptes consolidés de la Compagnie (voir la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les principales hypothèses retenues pour la valorisation du coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés en 2023 sont les suivantes :

Exercice	2023
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'émission	22 septembre 2022
Cours de référence (euros) ^(a)	56,88
Prix de souscription (euros) ^(b)	45,60
Nombre d'actions créées (en millions) ^(c)	8,00

(a) Moyenne des cours de clôture de l'action TotalEnergies lors des vingt séances de bourse précédant le 26 avril 2023, date de la décision du Président-directeur général relative à la fixation de la période de souscription et du prix de souscription.

(b) Cours de référence, diminué d'une décote de 20%, arrondi au dixième d'euro supérieur.

(c) Y compris les actions créées au titre de l'abondement immédiat.

Note 10 Charges et avantages au personnel

10.1 Engagements envers le personnel

Principes comptables

Selon les lois et usages de chaque pays, TotalEnergies participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées de :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Provisions pour engagements de retraite	1 453	1 308	1 966
Provisions pour autres engagements sociaux	468	467	633
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	72	54	73
Total	1 993	1 829	2 672
Provisions nettes pour engagements sociaux relatives à des actifs destinés à la vente		–	(1)

Description des régimes et gestion des risques associés

TotalEnergies opère, au profit de ses salariés et anciens salariés, des régimes pouvant être à cotisations ou à prestations définies.

Au titre des régimes à cotisations définies, TotalEnergies a comptabilisé une charge de 167 millions de dollars sur l'exercice 2023 (152 millions de dollars sur l'exercice 2022 et 145 millions de dollars sur l'exercice 2021).

Les principaux régimes de retraite à prestations définies de TotalEnergies sont situés en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne. Leurs principales caractéristiques, fonction de l'environnement réglementaire propre à chaque pays, sont les suivantes :

- les prestations sont généralement exprimées en fonction du salaire final et de l'ancienneté ;
- ils sont généralement l'objet d'un préfinancement (fonds de pension ou compagnies d'assurance) ;
- ils sont généralement fermés aux nouveaux embauchés, qui bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies ;
- ils sont versés sous forme de capital ou de rente.

Les engagements de retraite comprennent également des avantages de préretraite. Les autres engagements couvrent la participation de l'employeur aux frais médicaux de retraités.

Afin de gérer les risques propres à ces différents dispositifs, TotalEnergies a mis en place un cadre de gouvernance dédié permettant d'assurer la supervision des différents régimes de retraite et de prévoyance. Cette procédure prévoit notamment :

- l'implication de TotalEnergies dans les principaux organes de gouvernance ou de suivi des régimes ;
- les principes en matière de politique de financement des plans ;
- les règles relatives à la politique d'investissement, incluant pour la plupart des plans :
 - l'établissement d'un comité de suivi des investissements en charge de la définition et du suivi de la stratégie d'investissement et de la performance ;
 - les principes à respecter en matière d'allocation des placements ;
- la procédure d'approbation en cas de mise en place ou de modification de régimes ;
- les principes de gestion administrative, de communication et de reporting.

Évolution des engagements et des actifs de couverture

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des régimes à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés						
– Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	8 267	11 777	13 591	467	633	700
– Coût des services rendus de la période	178	202	247	12	15	17
– Coût financier	355	195	164	20	12	8
– Coût de services passés	47	27	(197)	–	9	(1)
– Liquidation d'engagements	2	5	3	–	–	–
– Cotisations employés	23	17	17	–	1	–
– Prestations payées	(563)	(661)	(704)	(24)	(22)	(34)
– (Gains)/Pertes actuariels	393	(2 502)	(734)	(6)	(155)	(11)
– Écarts de conversion et autres	146	(793)	(610)	(1)	(25)	(46)
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	8 847	8 267	11 777	468	467	633
<i>dont régimes intégralement ou partiellement financés</i>	8 392	7 806	11 143	–	–	–
<i>dont régimes non financés</i>	455	461	634	468	467	633
Variation de la valeur actuelle des placements						
– Valeur actuelle des placements au début de la période	(7 306)	(10 231)	(10 580)	–	–	–
– Produits financiers des placements	(332)	(190)	(146)	–	–	–
– (Gains)/Pertes actuariels	(272)	2 083	(290)	–	–	–
– Liquidation d'engagements	–	2	–	–	–	–
– Cotisations employés	(23)	(17)	(17)	–	–	–
– Cotisations employeurs	(254)	(260)	(303)	–	–	–
– Prestations payées	523	607	635	–	–	–
– Écarts de conversion et autres	(104)	700	470	–	–	–
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(7 768)	(7 306)	(10 231)	–	–	–
(Excédent) insuffisance des placements sur les droits accumulés	1 079	961	1 546	468	467	633
– Effet du plafond d'actif	44	46	41	–	–	–
(Actif) Passif net comptabilisé	1 123	1 007	1 587	468	467	633
– Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	1 453	1 308	1 966	468	467	633
– Autres actifs non courants	(330)	(301)	(378)	–	–	–
– Provisions nettes relatives à des actifs destinés à la vente	–	–	(1)	–	–	–

Au 31 décembre 2023, la contribution des principales zones géographiques dans la provision pour engagements de retraite figurant au bilan est la suivante : 93% sur la zone Euro, (10)% sur le Royaume Uni et 17% sur les États Unis.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

Au 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Coût des services rendus de la période	178	202	247	12	15	17
Coût des services passés	47	27	(197)	–	9	(1)
Liquidations	2	7	3	–	–	–
Charge d'intérêt nette	28	5	18	20	12	8
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en résultat	255	241	71	32	36	24
(Gains)/Pertes actuariels						
– Effet des changements d'hypothèses démographiques	4	1	(71)	(8)	(9)	(8)
– Effet des changements d'hypothèses financières	188	(2 617)	(450)	(7)	(138)	2
– Effet des ajustements issus de l'expérience	204	111	(214)	8	(8)	(5)
– Ecart actuariels sur placements	(272)	2 083	(294)	–	–	–
Effet du plafond d'actif	(3)	3	5	–	–	–
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global	121	(419)	(1 024)	(6)	(155)	(11)
Coût total des prestations définies comptabilisé dans le résultat global	376	(178)	(953)	25	(119)	13

Flux de trésorerie prévisionnels

La durée moyenne des droits accumulés est de l'ordre de 11 ans pour les régimes de retraite et de 15 ans pour les autres engagements sociaux. Les cotisations qui seront versées en 2024 par TotalEnergies, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 146 millions de dollars.

Les prestations futures estimées, qu'elles soient versées par prélèvement sur la valeur des placements ou directement par l'employeur se décomposent comme suit :

Estimation des paiements futurs <i>(en millions de dollars)</i>	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2024	551	25
2025	510	24
2026	536	23
2027	596	23
2028	612	22
2029-2033	3 098	111

Nature des placements

Composition du portefeuille des placements au 31 décembre	Engagements de retraite		
	2023	2022	2021
Actions	27%	26%	39%
Obligations	47%	46%	35%
Monétaire	2%	3%	1%
Achat d'annuités	17%	17%	17%
Immobilier	7%	8%	8%

Les placements investis sur les marchés actions et obligataires sont cotés sur des marchés actifs.

Principales hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements :

Au 31 décembre	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	3,89%	4,39%	1,82%	4,26%	4,45%	1,83%
<i>dont zone Euro</i>	3,27%	3,70%	0,99%	3,30%	3,48%	1,05%
<i>dont États-Unis</i>	4,50%	4,50%	3,00%	4,50%	4,50%	3,00%
<i>dont Royaume-Uni</i>	4,50%	4,75%	2,00%	–	–	–
Taux d'inflation (moyenne pondérée tous pays)	2,49%	2,91%	2,41%	–	–	–
<i>dont zone Euro</i>	2,24%	2,49%	1,71%	–	–	–
<i>dont États-Unis</i>	2,50%	2,50%	2,50%	–	–	–
<i>dont Royaume-Uni</i>	3,00%	3,25%	3,25%	–	–	–

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA et d'une durée équivalente à celle des engagements. Il dérive d'une analyse comparative pour chaque zone monétaire des différentes sources de marché à la date de clôture.

La sensibilité de l'engagement à l'inflation est non significative pour les régimes de retraite à prestations définies aux États-Unis.

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation - toutes choses étant égales par ailleurs - aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

<i>(en millions de dollars)</i>	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2023	(490)	538

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'inflation - toutes choses étant égales par ailleurs - aurait approximativement les effets suivants sur les engagements :

<i>(en millions de dollars)</i>	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
Valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2023	300	(290)

10.2 Effectifs de TotalEnergies et charges de personnel

Exercice	2023	2022	2021
Charges de personnel <i>(en millions de dollars)</i>			
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	9 210	9 002	9 207
Effectifs de TotalEnergies au 31 décembre			
France (dont DROM COM)			
– Encadrement	14 675	14 130	13 903
– Autres personnels	20 831	20 829	21 232
Étranger			
– Encadrement	19 470	18 183	17 346
– Autres personnels	47 603	48 137	48 828
Total	102 579	101 279	101 309

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

Note 11 Impôts sur les sociétés

Principes comptables

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

La charge (ou le produit) d'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période.

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Impôts courants	(12 745)	(19 825)	(8 158)
Impôts différés	(556)	(2 417)	(1 429)
Charge d'impôt	(13 301)	(22 242)	(9 587)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Déficits et crédits d'impôts reportables	3 098	3 600	5 129
Pensions, retraites et obligations similaires	415	409	586
Autres provisions non déductibles temporairement	7 569	8 813	8 235
Différentiels d'amortissement	(15 443)	(14 692)	(15 233)
Autres déductions fiscales temporaires	(3 909)	(4 102)	(4 221)
Passif net d'impôt différé	(8 270)	(5 972)	(5 504)

Au 31 décembre 2023, les réserves des filiales de TotalEnergies, imposables en cas de distribution, dont le reversement n'est pas prévu et qui n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés passifs, s'élèvent à 1 407 millions de dollars.

Les actifs d'impôts différés non reconnus au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3 060 millions de dollars car leur récupération est jugée non probable au regard des perspectives de résultat des entités concernées. Notamment dans l'Exploration-Production, lorsque la filiale concernée ou

le champ concerné est en phase d'exploration. Les déficits générés lors de cette phase ne seront utilisables que si la décision d'investissement et de développement est prise. En conséquence, le délai d'expiration de ces déficits n'est pas connu.

Les actifs d'impôts différés non reconnus portent notamment sur la France à hauteur de 1 072 millions de dollars et sur l'Australie à hauteur de 222 millions de dollars.

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés se présentent de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Impôts différés actifs	3 418	5 049	5 400
Impôts différés passifs	(11 688)	(11 021)	(10 904)
Montant net	(8 270)	(5 972)	(5 504)

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Solde à l'ouverture	(5 972)	(5 504)	(3 310)
Impôts différés reconnus en résultat	(556)	(2 417)	(1 429)
Impôts différés reconnus en capitaux propres ^(a)	(741)	1 353	(546)
Variations de périmètre et autres	(1 102)	218	(315)
Effets de change	101	378	96
Solde à la clôture	(8 270)	(5 972)	(5 504)

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts différés sur pertes et gains actuariels, des impôts courants et différés affectés aux réévaluations de juste valeur des placements en instruments de capitaux propres et des impôts différés relatifs à la couverture de flux futurs (voir la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Résultat net de l'ensemble consolidé	21 510	21 044	16 366
Impôts sur les sociétés	13 301	22 242	9 587
Résultat avant impôt	34 811	43 286	25 953
Taux d'imposition français	25,83%	25,83%	28,41%
Charge d'impôt théorique	(8 992)	(11 181)	(7 373)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(5 925)	(9 625)	(3 754)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	477	(489)	977
Différences permanentes	800	(676)	738
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	54	64	109
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	216	(610)	(119)
Variation des impôts différés actifs non reconnus	69	275	(165)
Charge d'impôt dans le compte de résultat	(13 301)	(22 242)	(9 587)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (25%), augmenté des contributions additionnelles et exceptionnelles en vigueur en 2023 qui portent le taux global d'imposition des bénéficiaires à 25,83% (25,83% en 2022 et 28,41% en 2021).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations de goodwill, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités.

Échéancier des déficits et crédits d'impôt reportables

TotalEnergies dispose d'impôts différés actifs sur déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
2022			27
2023		4	1
2024	2	2	5
2025	2	4	25
2026 ^(a)	8	8	1 652
2027 ^(b)	3	1 220	
2028 et suivants	1 201		
Indéfiniment reportables	1 882	2 362	3 419
Total	3 098	3 600	5 129

(a) 2026 et années suivantes pour l'exercice 2021.

(b) 2027 et années suivantes pour l'exercice 2022.

Au 31 décembre 2023, l'échéancier des impôts différés actifs sur déficits et crédits d'impôts reportables pour les principaux pays se décompose ainsi :

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Impôt			
	Kazakhstan	France	Australie	États-Unis
2024				
2025				
2026				
2027				
2028 et suivants	2			322
Indéfiniment reportables	834	732	667	338
Total	836	732	667	660

Note 12 Provisions et autres passifs non courants

12.1 Provisions et autres passifs non courants

Principes comptables

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour TotalEnergies, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Provisions pour litiges	476	529	285
Provisions pour protection de l'environnement	750	751	812
Provisions pour restitution des sites	11 585	13 110	14 976
Autres provisions non courantes	3 588	3 633	2 766
<i>dont cessation d'activité</i>	228	282	506
<i>dont risques financiers sur des sociétés non consolidées et mises en équivalence</i>	1 708	1 582	265
<i>dont garanties accordées sur des panneaux solaires de SunPower</i>	–	–	83
Autres passifs non courants	4 858	3 379	1 430
Total	21 257	21 402	20 269

En 2023, les provisions pour litiges s'élevaient à 476 millions de dollars dont 276 millions de dollars dans l'Exploration-Production, notamment au Brésil, en Bolivie et en Angola, et 91 millions de dollars dans le Raffinage-Chimie.

En 2022, les provisions pour litiges s'élevaient à 529 millions de dollars dont 257 millions de dollars dans l'Exploration-Production, notamment au Brésil, en Bolivie et en Angola, et 159 millions de dollars dans le Raffinage-Chimie.

En 2021, les provisions pour litiges s'élevaient à 285 millions de dollars dont 192 millions de dollars dans l'Exploration-Production, notamment au Brésil, en Bolivie et en Angola.

Les autres passifs non courants comprennent notamment les dettes dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations.

Variations des provisions et autres passifs non courants

Les variations des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2023	21 402	1 269	(1 315)	212	(311)	21 257
dont provisions pour risques financiers		18	(29)			
dont provisions pour restitution de sites		524	(339)			
dont provisions pour protection de l'environnement		117	(158)			
dont provisions pour plans sociaux et restructurations		69	(138)			
2022	20 269	2 724	(1 397)	(834)	640	21 402
dont provisions pour risques financiers		1 363	(15)			
dont provisions pour restitution de sites		430	(418)			
dont provisions pour protection de l'environnement		97	(133)			
dont provisions pour plans sociaux et restructurations		31	(230)			
2021	20 925	1 446	(1 560)	(404)	(138)	20 269
dont provisions pour risques financiers		–	–			
dont provisions pour restitution de sites		449	(527)			
dont provisions pour protection de l'environnement		43	(178)			
dont provisions pour plans sociaux et restructurations		415	(178)			

Provisions pour restitution des sites

Principes comptables

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est pris en compte par l'actualisation de la provision. Compte-tenu des échéances long terme de nos dépenses de restitution des sites, le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA sur la zone USD à horizon long terme. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de l'évaluation des provisions pour restitutions des sites est de 5% en 2023 et 4% en 2022 et 3% en 2021 (les dépenses étant estimées en monnaie courante avec un taux d'inflation de 2% en 2023 et de 2% en 2022 et 1,5% en 2021).

Une diminution de 0,5% de ce taux conduirait à une augmentation des provisions pour restitution des sites de 846 millions de dollars, avec une contrepartie en immobilisations corporelles ainsi qu'un impact négatif d'environ 80 millions de dollars sur le résultat net des années suivantes. À l'inverse, une augmentation de 0,5% aurait un impact quasi-symétrique à l'effet de la diminution de 0,5%.

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2023	13 110	524	(1 499)	108	(339)	101	(420)	11 585
2022	14 976	430	(1 172)	198	(418)	(663)	(241)	13 110
2021	15 368	449	(109)	228	(527)	(194)	(239)	14 976

12.2 Autres risques et passifs éventuels

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de TotalEnergies.

Les principales procédures administratives, judiciaires et arbitrales dont la Société et les autres entités de TotalEnergies font l'objet, sont décrites ci-après.

FERC

L'Office of Enforcement of the U.S. Federal Energy Regulatory Commission (FERC) a lancé en 2015 une enquête en relation avec les activités de trading de gaz naturel aux États-Unis de TotalEnergies Gas & Power North America, Inc. (TGPNA), filiale américaine de TotalEnergies. Cette enquête portait sur des transactions réalisées par TGPNA sur le marché du gaz naturel entre juin 2009 et juin 2012. TGPNA a reçu une notification d'infraction présumée (*notice of alleged violations*) de la FERC le 21 septembre 2015. Le 28 avril 2016, la FERC a notifié à TGPNA et à deux de ses anciens employés, de même qu'à la Société et à TotalEnergies Gas & Power Ltd, une mise en cause (*order to show cause*) au titre des mêmes faits. Ce dossier a été renvoyé le 15 juillet 2021 devant le juge administratif de la FERC en vue de son instruction et examen au fond. TGPNA a saisi le tribunal fédéral de district du Texas en décembre 2022 en contestant la constitutionnalité de la procédure administrative de la FERC ; ce tribunal fédéral de district du Texas a ordonné la suspension de l'affaire au cours de 2023, dans l'attente de décisions de la Cour suprême des États-Unis dans d'autres affaires portant sur des questions constitutionnelles similaires. TGPNA conteste les faits qui lui sont reprochés.

Contentieux climatiques

En France, la Société a été assignée en janvier 2020 devant le tribunal judiciaire de Nanterre par certaines associations et collectivités locales afin que soit complété son plan de vigilance par une identification détaillée des risques liés à un réchauffement planétaire au-delà de 1,5 °C et par l'indication du montant attendu des futures émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la Compagnie ainsi qu'à l'utilisation de ses produits par des tiers, et afin qu'il soit fait injonction à la Société de mettre fin à la recherche et à l'exploitation de nouveaux champs de pétrole ou de gaz, de réduire sa production de pétrole et de gaz à horizon 2030 et 2050 et de réduire ses émissions nettes de CO₂ directes et indirectes de 40% en 2040 par rapport à 2019. Cette action a été jugée irrecevable le 6 juillet 2023 par le tribunal judiciaire de Paris, auquel une nouvelle loi de procédure avait conduit à transférer l'affaire. Les demanderesse ont fait appel de ce jugement devant la cour d'appel de Paris. TotalEnergies considère qu'elle a rempli ses obligations au regard de la loi française sur le devoir de vigilance.

En France, plusieurs associations ont assigné TotalEnergies dans le cadre d'actions civiles et pénales ayant pour objet de faire juger que la communication *corporate* de la Société ainsi que la campagne publicitaire diffusée depuis mai 2021 après le changement de nom de TotalEnergies, contiennent des allégations environnementales fausses ou de nature à induire le consommateur en erreur. TotalEnergies estime que ces accusations sont infondées.

En France encore, neuf actionnaires (deux sociétés et sept personnes physiques détenant ensemble quelques actions de la Société) ont

assigné la Société le 4 juillet 2023 devant le tribunal de commerce de Nanterre pour solliciter l'annulation de la résolution n°3 votée par l'assemblée générale de la Société le 26 mai 2023 constatant le résultat de l'exercice 2022 et fixant le montant du dividende à distribuer pour l'exercice 2022. Les demandeurs allèguent essentiellement d'une insuffisante provision pour dépréciation d'actifs de la Compagnie dans les comptes de l'exercice 2022, en raison d'une prise en compte prétendument insuffisante des risques et coûts futurs liés aux conséquences des émissions de gaz à effet de serre émis par ses clients (scope 3) et d'hypothèses de coût du carbone présentées comme trop faibles. La Société considère que cette action est sans fondement.

Aux États-Unis, des filiales américaines de la Société (TotalEnergies EP USA, Inc., TotalSpecialties USA, Inc. et TotalEnergies Marketing USA, Inc.) ont été assignées, parmi de nombreuses sociétés et associations professionnelles, dans le cadre de plusieurs « contentieux climatiques » visant à faire reconnaître l'existence d'une responsabilité juridique pour les émissions passées de gaz à effet de serre, et à indemniser les collectivités publiques demanderesse en particulier pour les coûts d'adaptation qui en résulteraient. La Société a été assignée, aux côtés de ses filiales, dans trois de ces contentieux. La Société et ses filiales considèrent que les tribunaux saisis ne sont pas compétents pour les juger, qu'elles disposent de nombreux arguments à faire valoir pour faire échec aux actions engagées, et considèrent que le comportement passé et actuel de la Société et de ses filiales ne constitue pas une faute de nature à entraîner leur responsabilité.

Fédération de Russie

En France, deux associations ont déposé une plainte simple à l'encontre de la Compagnie en octobre 2022 auprès du Parquet national antiterroriste, dans le cadre du maintien de certaines de ses activités en Russie après le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. La plainte, à laquelle la Société n'a pas eu accès, accuserait la Société, en raison de sa participation de 49%⁽¹⁾ dans la société russe Terneftegas détenue à l'époque à 51% par Novatek et opérée par celle-ci, de s'être rendue coupable de complicité de crimes de guerre commis par l'aviation russe en Ukraine, par aide ou assistance, via la fourniture de kérosène à l'armée de l'air russe. La Société, qui n'a aucune activité directe ou indirecte de vente de kérosène en Russie, a fermement contesté ces accusations qui sont infondées en droit comme en fait⁽²⁾.

La plainte a fait l'objet d'un classement sans suite par le Parquet national antiterroriste début janvier 2023.

Les demandeurs ayant ensuite déposé une nouvelle plainte identique avec constitution de partie civile auprès d'un juge d'instruction en mars 2023, le Parquet national antiterroriste a émis des réquisitions aux fins d'irrecevabilité en juin 2023, lesquelles ont été transmises au doyen des juges d'instruction.

Mozambique

En France, des victimes et ayants droit de personnes décédées ont déposé plainte à l'encontre de la Compagnie en octobre 2023 auprès du Parquet de Nanterre, à la suite des événements perpétrés par des terroristes dans la ville de Palma en mars 2021. Cette plainte tend à établir la supposée responsabilité de la Société, sous les qualificatifs « d'homicide involontaire » et « non-assistance à personne en danger ». La Société conteste le bien-fondé de ces accusations en droit comme en fait⁽³⁾.

(1) La cession par TotalEnergies à Novatek de sa participation de 49% dans la société Terneftegaz annoncée par la Compagnie le 18 juillet 2022 a été finalisée le 15 septembre 2022.

(2) Se reporter au communiqué de presse publié par la Compagnie le 24 août 2022 contestant les accusations du journal Le Monde.

(3) Se reporter au communiqué de presse publié par la Compagnie le 11 octobre 2023 contestant ces accusations.

Note 13 Engagements hors bilan et contrats de location

13.1 Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	31 493	–	13 068	18 425
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	5 669	5 669	–	–
Contrats de location (note 13.2)	9 477	1 721	3 652	4 104
Obligations de restitution des sites (note 12)	11 585	453	1 452	9 680
Obligations contractuelles au bilan	58 224	7 843	18 172	32 209
Contrats de location de faible valeur, courte durée ou non commencés (note 13.2)	2 221	643	1 049	529
Engagements d'achats	178 772	14 536	40 850	123 386
Obligations contractuelles hors bilan	180 993	15 179	41 899	123 915
Total des obligations contractuelles	239 217	23 022	60 071	156 124
Cautions en douane données	2 001	1 913	47	41
Garanties données sur emprunts	19 219	582	9 506	9 131
Garanties de passif sur cession	312	160	–	152
Garanties de passif courant	67	67	–	–
Garanties clients fournisseurs	23 382	6 768	3 946	12 668
Lettres de crédit	3 294	3 002	270	22
Autres engagements opérationnels	20 409	8 698	1 083	10 628
Total des autres engagements donnés	68 684	21 190	14 852	32 642
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	42	22	8	12
Engagements de ventes	97 436	8 470	47 178	41 788
Autres engagements reçus	25 365	18 025	3 355	3 985
Total des engagements reçus	122 843	26 517	50 541	45 785
dont engagements donnés relatifs à des coentreprises	32 846	906	10 643	21 297
dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées	97 130	850	14 676	81 604

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	35 684	–	14 229	21 455
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	5 328	5 328	–	–
Contrats de location (note 13.2)	9 714	1 437	3 872	4 405
Obligations de restitution des sites (note 12)	13 110	521	1 497	11 092
Obligations contractuelles au bilan	63 836	7 286	19 598	36 952
Contrats de location de faible valeur, courte durée ou non commencés (note 13.2)	1 830	783	610	437
Engagements d'achats	139 050	11 286	40 516	87 248
Obligations contractuelles hors bilan	140 880	12 069	41 126	87 685
Total des obligations contractuelles	204 716	19 355	60 724	124 637
Cautions en douane données	2 003	1 904	53	46
Garanties données sur emprunts	20 218	2 519	5 814	11 885
Garanties de passif sur cession	310	157	–	153
Garanties de passif courant	62	61	1	–
Garanties clients fournisseurs	23 757	3 539	2 275	17 943
Lettres de crédit	2 430	2 241	172	17
Autres engagements opérationnels	23 039	5 198	900	16 941
Total des autres engagements donnés	71 819	15 619	9 215	46 985
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	45	14	10	21
Engagements de ventes	94 977	6 267	36 341	52 369
Autres engagements reçus	25 650	19 261	2 817	3 572
Total des engagements reçus	120 672	25 542	39 168	55 962
dont engagements donnés relatifs à des coentreprises	32 054	2 006	5 666	24 382
dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées	52 270	839	11 638	39 793

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 15)	40 311	–	16 811	23 500
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 15)	5 073	5 073	–	–
Contrats de location (note 13.2)	9 034	1 390	3 321	4 323
Obligations de restitution des sites (note 12)	14 976	610	1 751	12 615
Obligations contractuelles au bilan	69 394	7 073	21 883	40 438
Contrats de location de faible valeur, courte durée ou non commencés (note 13.2)	1 679	689	543	447
Engagements d'achats	136 032	13 333	36 174	86 525
Obligations contractuelles hors bilan	137 711	14 022	36 717	86 972
Total des obligations contractuelles	207 105	21 095	58 600	127 410
Cautions en douane données	2 236	2 122	50	64
Garanties données sur emprunts	20 428	595	3 734	16 099
Garanties de passif sur cession	316	163	–	153
Garanties de passif courant	70	69	1	–
Garanties clients fournisseurs	23 494	3 093	4 376	16 025
Lettres de crédit	2 993	2 869	122	2
Autres engagements opérationnels	21 138	3 058	1 594	16 486
Total des autres engagements donnés	70 675	11 969	9 877	48 829
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	62	37	16	9
Engagements de ventes	92 555	7 565	33 271	51 719
Autres engagements reçus	22 326	17 285	1 755	3 286
Total des engagements reçus	114 943	24 887	35 042	55 014
dont engagements donnés relatifs à des coentreprises	33 373	253	7 353	25 767
dont engagements donnés relatifs à des entreprises associées	34 491	727	9 110	24 654

A) Obligations contractuelles

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques « Dettes financières non courantes » et « Actifs financiers non courants » du bilan consolidé. Ce montant inclut la part non courante des swaps de couverture de la dette obligataire et ne comprend pas la part non courante des contrats de location pour 7 756 millions de dollars.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques « Dettes financières courantes », « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des swaps de couverture de la dette obligataire et ne comprend pas la part à moins d'un an des contrats de location pour 1 721 millions de dollars.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location figurent dans la note 13.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites des secteurs Exploration-Production et Integrated LNG, principalement des coûts liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent dans la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Engagements d'achats

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat) dans le secteur Integrated LNG, les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans les secteurs Exploration-Production et Integrated LNG, et des contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Raffinage-Chimie.

B) Autres engagements donnés

Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par TotalEnergies au profit des administrations douanières pour garantir le paiement des taxes et accises liées aux importations de produits pétroliers et de gaz, principalement en France.

Garanties données sur emprunts

TotalEnergies garantit la dette bancaire et les locations de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas du défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs de TotalEnergies. Au 31 décembre 2023, le montant total de ces garanties a pour échéance maximale 2047.

Au 31 décembre 2023, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet Mozambique LNG s'élevaient à 4 600 millions de dollars comme en 2022.

Au 31 décembre 2023, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet Ichthys LNG s'élevaient à 4 136 millions de dollars. Au 31 décembre 2022, le montant de ces garanties s'élevait à 4 659 millions de dollars.

Au 31 décembre 2023, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet Yamal LNG s'élevaient à 3 270 millions de dollars. Au 31 décembre 2022, le montant de ces garanties s'élevait à 3 483 millions de dollars.

Au 31 décembre 2023, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet de Bayport Polymers LLC s'élevaient à 1 400 millions de dollars. Au 31 décembre 2022, le montant de ces garanties s'élevait à 1 820 millions de dollars.

Au 31 décembre 2023, la garantie octroyée par TotalEnergies Holdings dans le cadre du financement du projet Seagreen s'élevait à 1 273 millions de dollars. Au 31 décembre 2022, le montant de ces garanties s'élevait à 1 204 millions de dollars.

Au 31 décembre 2023, les garanties octroyées par TotalEnergies SE dans le cadre du financement du projet Arctic LNG2 s'élevaient à 1 050 millions de dollars. Au 31 décembre 2022, le montant de ces garanties s'élevait à 1 013 millions de dollars.

Au 31 décembre 2023, TotalEnergies SE a confirmé ses garanties au titre des avances actionnaires de TotalEnergies Refining Saudi Arabia SAS pour un montant total de 1 025 millions de dollars comme en 2022.

Au 31 décembre 2023, la garantie octroyée par TotalEnergies Holdings dans le cadre du financement du projet Rio Grande LNG s'élevait à 800 millions de dollars.

Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, TotalEnergies prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standards pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionnariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou à des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. TotalEnergies évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Autres garanties données

Participations non consolidées

TotalEnergies garantit également les passifs courants de certaines participations non consolidées. TotalEnergies serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces participations.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes de TotalEnergies et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, TotalEnergies prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

C) Engagements reçus

Engagements de ventes

Ces montants représentent les engagements irrévocables de ventes, incluant notamment les contrats de ventes d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes sont revendus rapidement après leur achat).

13.2 Contrats de location

Principes comptables

Un contrat de location est un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie. À la date d'effet, le preneur doit comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette. Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s'ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Les droits d'usage sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par TotalEnergies.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui portent sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d'usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme. Ils sont présentés en engagements hors bilan.

Les contrats de location portent principalement sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres équipements (voir la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2023 (en millions de dollars)	Contrats exemptés	Location au bilan
2024	643	2 473
2025	406	1 607
2026	249	1 384
2027	231	1 142
2028	163	1 007
2029 et suivantes	529	6 188
Total des engagements	2 221	13 801
Moins intérêts financiers	–	(4 324)
Valeur nominale des contrats	–	9 477
Moins dette à moins d'un an des contrats de location (note 15)	–	(1 721)
Dettes financières non courantes des contrats de location	–	7 756

Exercice 2022 (en millions de dollars)	Contrats exemptés	Location au bilan
2023	783	2 189
2024	190	1 646
2025	154	1 255
2026	137	1 140
2027	129	993
2028 et suivantes	437	6 053
Total des engagements	1 830	13 276
Moins intérêts financiers	–	(3 562)
Valeur nominale des contrats	–	9 714
Moins dette à moins d'un an des contrats de location (note 15)	–	(1 437)
Dettes financières non courantes des contrats de location	–	8 277

Exercice 2021 (en millions de dollars)	Contrats exemptés	Location au bilan
2022	689	1 835
2023	194	1 347
2024	136	1 199
2025	111	1 097
2026	102	1 021
2027 et suivantes	447	6 017
Total des engagements	1 679	12 516
Moins intérêts financiers	–	(3 482)
Valeur nominale des contrats	–	9 034
Moins dette à moins d'un an des contrats de location (note 15)	–	(1 390)
Dettes financières non courantes des contrats de location	–	7 644

Les redevances constatées au compte de résultat ont été de 1 007 millions de dollars au titre des contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, et de 183 millions de dollars au titre des loyers variables pour l'exercice 2023.

Les redevances constatées au compte de résultat ont été de 701 millions de dollars au titre des contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, et de 151 millions de dollars au titre des loyers variables pour l'exercice 2022.

Les redevances constatées au compte de résultat ont été de 487 millions de dollars au titre des contrats de location de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur, et de 242 millions de dollars aux titres des loyers variables pour l'exercice 2021.

Les autres informations requises sur les dettes locatives, notamment leur maturité, sont présentées en note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Note 14 Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)				Juste valeur instruments de couverture de la dette obligataire		
ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Autres éléments du résultat global		Total	Juste valeur
Sociétés mises en équivalence : prêts	4 260	302	–	–	4 562	4 562
Autres titres	–	1 188	355	–	1 543	1 543
Actifs financiers non courants	1 166	414	142	673	2 395	2 395
Autres actifs non courants	3 983	–	–	–	3 983	3 983
Clients et comptes rattachés ^(b)	23 442	–	–	–	23 442	23 442
Autres créances d'exploitation	7 940	6 775	237	–	14 952	14 952
Actifs financiers courants	5 046	1 448	–	91	6 585	6 585
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 263	–	–	–	27 263	27 263
Total actifs financiers	73 100	10 127	734	764	84 725	84 725
Total actifs non financiers					198 929	
Total actifs					283 654	
Dettes financières non courantes ^(a)	(38 040)	(240)	–	(2 198)	(40 478)	(41 329)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(41 335)	–	–	–	(41 335)	(41 335)
Autres dettes d'exploitation	(12 287)	(7 573)	(77)	–	(19 937)	(19 937)
Dettes financières courantes ^(a)	(9 590)	–	–	–	(9 590)	(9 601)
Autres passifs financiers courants	–	(178)	–	(268)	(446)	(446)
Total passifs financiers	(101 252)	(7 991)	(77)	(2 466)	(111 786)	(112 648)
Total passifs non financiers					(171 868)	
Total passifs					(283 654)	

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (5 897) millions de dollars et de 5 897 millions de dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)				Juste valeur instruments de couverture de la dette obligataire		
ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Autres éléments du résultat global		Total	Juste valeur
Sociétés mises en équivalence : prêts	3 733	–	–	–	3 733	3 733
Autres titres	–	932	119	–	1 051	1 051
Actifs financiers non courants	1 428	490	–	813	2 731	2 731
Autres actifs non courants	2 087	–	–	–	2 087	2 087
Clients et comptes rattachés ^(b)	24 378	–	–	–	24 378	24 378
Autres créances d'exploitation	8 069	19 529	691	–	28 289	28 289
Actifs financiers courants	7 536	1 071	137	2	8 746	8 746
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 026	–	–	–	33 026	33 026
Total actifs financiers	80 257	22 022	947	815	104 041	104 041
Total actifs non financiers					199 823	
Total actifs					303 864	
Dettes financières non courantes ^(a)	(41 235)	(283)	–	(3 746)	(45 264)	(43 471)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(41 346)	–	–	–	(41 346)	(41 346)
Autres dettes d'exploitation	(16 412)	(17 994)	(780)	–	(35 186)	(35 186)
Dettes financières courantes ^(a)	(15 502)	–	–	–	(15 502)	(15 518)
Autres passifs financiers courants	–	(226)	–	(262)	(488)	(488)
Total passifs financiers	(114 495)	(18 503)	(780)	(4 008)	(137 786)	(136 009)
Total passifs non financiers					(166 078)	
Total passifs					(303 864)	

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (10 156) millions de dollars et de 10 156 millions dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)				Juste valeur instruments de couverture de la dette obligataire		
ACTIF/(PASSIF)	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Autres éléments du résultat global		Total	Juste valeur
Sociétés mises en équivalence : prêts	4 532	–	–	–	4 532	4 532
Autres titres	–	1 052	573	–	1 625	1 625
Actifs financiers non courants	847	770	–	787	2 404	2 404
Autres actifs non courants	2 419	–	–	–	2 419	2 419
Clients et comptes rattachés ^(b)	21 983	–	–	–	21 983	21 983
Autres créances d'exploitation	7 141	21 067	1 345	–	29 553	29 553
Actifs financiers courants	12 001	272	–	42	12 315	12 315
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 342	–	–	–	21 342	21 342
Total actifs financiers	70 265	23 161	1 918	829	96 173	96 173
Total actifs non financiers					197 285	
Total actifs					293 458	
Dettes financières non courantes ^(a)	(47 973)	(41)	–	(1 498)	(49 512)	(53 144)
Fournisseurs et comptes rattachés ^(b)	(36 837)	–	–	–	(36 837)	(36 837)
Autres dettes d'exploitation	(11 128)	(15 266)	(900)	–	(27 294)	(27 294)
Dettes financières courantes ^(a)	(15 035)	–	–	–	(15 035)	(15 039)
Autres passifs financiers courants	–	(56)	–	(316)	(372)	(372)
Total passifs financiers	(110 973)	(15 363)	(900)	(1 814)	(129 050)	(132 686)
Total passifs non financiers					(164 408)	
Total passifs					(293 458)	

(a) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) L'effet des compensations sur les clients et comptes rattachés est de (4 584) millions de dollars et de 4 584 millions dollars sur les fournisseurs et comptes rattachés.

Note 15 Structure financière et coûts financiers

15.1 Dettes financières et instruments financiers associés

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	8 427	32 051	40 478
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	2 198	2 198
Actifs financiers non courants	(1 166)	(1 229)	(2 395)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(673)	(673)
Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	7 261	30 822	38 083
Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur	–	7 051	7 051
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	–	22 839	22 839
Autres emprunts à taux variable	430	408	838
Autres emprunts à taux fixe	241	840	1 081
Dettes des contrats de location	7 756	–	7 756
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	(1 166)	(142)	(1 308)
Instruments non courants détenus à des fins de transactions	–	(174)	(174)
Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	7 261	30 822	38 083

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	8 329	36 935	45 264
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	3 746	3 746
Actifs financiers non courants	(1 428)	(1 303)	(2 731)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(813)	(813)
Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	6 901	35 632	42 533
Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur	–	8 958	8 958
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	–	26 159	26 159
Autres emprunts à taux variable	13	227	240
Autres emprunts à taux fixe	39	496	535
Dettes des contrats de location	8 277	–	8 277
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	(1 428)	–	(1 428)
Instruments non courants détenus à des fins de transactions	–	(208)	(208)
Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	6 901	35 632	42 533

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	7 720	41 792	49 512
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	1 498	1 498
Actifs financiers non courants	(847)	(1 557)	(2 404)
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (actif)</i>	–	(787)	(787)
Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	6 873	40 235	47 108
Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur	–	12 820	12 820
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	–	27 147	27 147
Autres emprunts à taux variable	15	634	649
Autres emprunts à taux fixe	61	363	424
Dettes des contrats de location	7 644	–	7 644
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	(847)	(675)	(1 522)
Instruments non courants détenus à des fins de transactions	–	(54)	(54)
Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	6 873	40 235	47 108

Les emprunts obligataires, au 31 décembre 2023, après prise en compte de la juste valeur des swaps de change et de taux adossés, se décomposent comme suit :

Emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur ^(a) (en millions de dollars)	Monnaie d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2023	Montant après couverture au 31 décembre 2022	Montant après couverture au 31 décembre 2021	Échéances en cours	Taux initiaux en cours avant couverture
Emprunt Obligataire	USD	3 542	5 042	5 001	2024-2028	2,434% - 3,883%
Emprunt Obligataire	CHF	409	407	409	2026 - 2029	0,176% - 0,298%
Emprunt Obligataire	AUD	71	71	71	2025	4,000%
Emprunt Obligataire	EUR	3 209	5 574	7 528	2024 - 2044	0,625% - 3,000%
Emprunt Obligataire	GBP	929	925	1 524	2025 - 2031	1,405% - 1,750%
Emprunt Obligataire	HKD	130	129	129	2025	2,920%
Part à moins d'un an		(2 118)	(3 890)	(2 540)		
Entités principales de financement^(b)		6 172	8 258	12 122		
TotalEnergies SE						
Emprunt Obligataire		–	–	1 200		
Part à moins d'un an		–	–	(1 200)		
Autres filiales consolidées		879	700	698		
Total emprunts obligataires à taux variable ou après couverture de juste valeur		7 051	8 958	12 820		

Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs (en millions de dollars)	Monnaie d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2023	Montant après couverture au 31 décembre 2022	Montant après couverture au 31 décembre 2021	Échéances en cours	Taux initiaux en cours avant couverture
Emprunt Obligataire	EUR	15 448	15 628	15 487	2024 - 2044	0,696% - 5,125%
Emprunt Obligataire	USD	8 301	8 783	9 941	2024 - 2060	2,829% - 3,461%
Emprunt Obligataire	HKD	187	187	200	2026	3,088%
Emprunt Obligataire	CHF	1 088	1 076	1 113	2024 - 2027	0,510% - 1,010%
Emprunt Obligataire	GBP	980	985	1 004	2024 - 2026	1,250% - 1,660%
Emprunt Obligataire	AUD	(1)	(2)	5	2025	4,000%
Part à moins d'un an		(3 175)	(500)	(1 000)		
Entités principales de financement^(b)		22 828	26 157	26 750		
Autres filiales consolidées		11	2	397		
Total emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs		22 839	26 159	27 147		

(a) La réforme des taux IBOR a impacté principalement les emprunts obligataires à taux variable après swaps des entités principales de financement et de TotalEnergies SE, indexés sur le taux USD LIBOR. Au 31 décembre 2023, le montant de ces emprunts après swaps (part non courante et part courante) pour les entités principales de financement et TotalEnergies SE est de 8 290 millions de dollars.

(b) Les dettes financières émises par les filiales suivantes sont garanties de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE (capital, prime et intérêts) :

- TotalEnergies Capital est une filiale détenue à 100% directement par TotalEnergies SE (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par TotalEnergies. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE ;
- TotalEnergies Capital Canada Ltd. est une filiale détenue à 100% directement par TotalEnergies SE. Elle a été utilisée comme véhicule de financement des activités de TotalEnergies au Canada. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE ;
- TotalEnergies Capital International est une filiale détenue à 100% directement par TotalEnergies SE (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par TotalEnergies. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE.

Répartition par échéance des dettes financières non courantes

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Actifs financiers non courants	dont instruments de couverture de la dette (actif)	Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	%
2025	5 381	369	(434)	(110)	4 947	13%
2026	4 013	323	(304)	(102)	3 709	10%
2027	3 720	85	(349)	(55)	3 371	9%
2028	4 502	304	(246)	(142)	4 256	11%
2029 et suivantes	22 862	1 117	(1 062)	(264)	21 800	57%
Total	40 478	2 198	(2 395)	(673)	38 083	100%

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Actifs financiers non courants	dont instruments de couverture de la dette (actif)	Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	%
2024	7 251	399	(899)	(56)	6 352	15%
2025	4 701	552	(259)	(168)	4 442	10%
2026	3 465	467	(194)	(107)	3 271	8%
2027	3 522	217	(104)	(17)	3 418	8%
2028 et suivantes	26 325	2 111	(1 275)	(465)	25 050	59%
Total	45 264	3 746	(2 731)	(813)	42 533	100%

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Actifs financiers non courants	dont instruments de couverture de la dette (actif)	Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	%
2023	6 143	115	(111)	(51)	6 032	13%
2024	6 506	190	(219)	(103)	6 287	13%
2025	4 471	194	(89)	(51)	4 382	9%
2026	3 348	238	(71)	(34)	3 277	7%
2027 et suivantes	29 044	761	(1 914)	(548)	27 130	58%
Total	49 512	1 498	(2 404)	(787)	47 108	100%

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des swaps de change et de taux adossés à la dette financière nette.

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	%	2022	%	2021	%
Dollar américain	34 789	91%	38 896	91%	44 387	94%
Euro	2 322	6%	2 083	5%	1 708	4%
Couronne norvégienne	40	0%	47	0%	67	0%
Autres devises	932	3%	1 507	4%	946	2%
Total	38 083	100%	42 533	100%	47 108	100%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	%	2022	%	2021	%
Taux fixe	30 311	80%	33 533	79%	34 353	73%
Taux variable	7 772	20%	9 000	21%	12 755	27%
Total	38 083	100%	42 533	100%	47 108	100%

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux

voisins du marché. Les dépôts courants supérieurs à 3 mois comprennent les appels de marges initiales (*initial margin*) versés dans le cadre des activités de la Compagnie sur les marchés organisés.

Au 31 décembre (en millions de dollars)

(ACTIF)/PASSIF	2023	2022	2021
Dettes financières courantes ^(a)	2 377	8 997	8 846
Dettes de location courantes	1 721	1 437	1 390
Part à moins d'un an des dettes financières	5 492	5 068	4 799
Dettes financières courantes (note 14)	9 590	15 502	15 035
Part à court terme des instruments financiers passifs de couverture de la dette	268	262	316
Autres instruments financiers passifs courants	178	226	56
Autres passifs financiers courants (note 14)	446	488	372
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(5 450)	(8 127)	(11 868)
Valeurs mobilières de placement	(519)	(218)	(195)
Créances de sous-location courantes	(329)	(190)	(132)
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(91)	(2)	(42)
Autres instruments financiers actifs courants	(196)	(209)	(78)
Actifs financiers courants (note 14)	(6 585)	(8 746)	(12 315)
Dettes financières nettes courantes	3 451	7 244	3 092

(a) Au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, les dettes financières courantes incluent notamment des titres de créances négociables à court terme émis via des programmes garantis de manière totale et inconditionnelle par TotalEnergies SE.

C) Flux de trésorerie de financement

Les variations des dettes financières s'analysent comme suit :

(en millions de dollars)	Au 1 ^{er} janvier 2023	Variation monétaire	Variation non monétaire					Autres	Au 31 décembre 2023
			Variation de périmètre, y.c. reclassement IFRS 5	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant			
Instruments financiers actifs non courants ^(a) et actifs financiers non courants	(2 731)	–	(96)	(21)	353	387	(287)	(2 395)	
Dettes financières non courantes	45 264	130	667	65	(343)	(7 573)	2 268	40 478	
Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	42 533	130	571	44	10	(7 186)	1 981	38 083	
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(401)	383	(1)	(8)	(68)	(387)	(134)	(616)	
Dettes financières courantes	15 502	(14 660)	181	389	121	7 573	484	9 590	
Instruments financiers courants passif ^(a)	488	–	6	11	(59)	–	–	446	
Dettes nettes financières courantes et instruments financiers associés	15 589	(14 277)	186	392	(6)	7 186	350	9 420	
Dettes financières et actifs financiers destinés à être cédés ou échangés	(38)	–	341	7	–	–	–	310	
Dettes financières nettes	58 084	(14 147)	1 098	443	4	–	2 331	47 813	

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

(en millions de dollars)	Variation non monétaire							Au 31 décembre 2022
	Au 1 ^{er} janvier 2022	Variation monétaire	Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant	Autres	
Instruments financiers actifs non courants ^(a) et actifs financiers non courants	(2 404)	–	24	52	(448)	198	(153)	(2 731)
Dettes financières non courantes	49 512	1 108	(696)	(225)	175	(6 981)	2 371	45 264
Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	47 108	1 108	(672)	(173)	(273)	(6 783)	2 218	42 533
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(252)	264	–	6	(97)	(198)	(124)	(401)
Dettes financières courantes	15 035	(6 337)	(316)	(106)	(69)	6 981	314	15 502
Instruments financiers courants passif ^(a)	372	–	–	(9)	125	–	–	488
Dettes nettes financières courantes et instruments financiers associés	15 155	(6 073)	(316)	(109)	(41)	6 783	190	15 589
Dettes financières et actifs financiers destinés à être cédés ou échangés	(4)	–	(34)	–	–	–	–	(38)
Dettes financières nettes	62 259	(4 965)	(1 022)	(282)	(314)	–	2 408	58 084

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

(en millions de dollars)	Variation non monétaire							Au 31 décembre 2021
	Au 1 ^{er} janvier 2021	Variation monétaire	Variation de périmètre, yc reclassement IFRS 5	Effet du change	Variation de juste valeur	Déclassement Non courant/ Courant	Autres	
Instruments financiers actifs non courants ^(a) et actifs financiers non courants	(4 781)	(290)	1	64	2 432	188	(18)	(2 404)
Dettes financières non courantes	60 203	(359)	(58)	(183)	(2 377)	(9 254)	1 540	49 512
Dettes nettes financières non courantes et instruments financiers associés	55 422	(649)	(57)	(119)	55	(9 066)	1 522	47 108
Instruments financiers actifs courants ^(a)	(194)	191	–	8	(45)	(188)	(24)	(252)
Dettes financières courantes	17 099	(11 047)	15	(283)	(158)	9 254	155	15 035
Instruments financiers courants passif ^(a)	203	–	1	(11)	179	–	–	372
Dettes nettes financières courantes et instruments financiers associés	17 108	(10 856)	16	(286)	(24)	9 066	131	15 155
Dettes financières et actifs financiers destinés à être cédés ou échangés	313	–	(306)	(11)	–	–	–	(4)
Dettes financières nettes	72 843	(11 505)	(347)	(416)	31	–	1 653	62 259

(a) Instruments dérivés de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie et autres instruments dérivés de dette non adossés.

La variation monétaire des dettes financières non courantes se décompose de la façon suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Augmentation de l'endettement non courant	189	1 148	808
Remboursement de l'endettement non courant	(59)	(40)	(1 167)
Montant net	130	1 108	(359)

D) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à douze mois sont classés dans la rubrique « Actifs financiers courants ».

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Trésorerie	16 956	14 873	13 544
Équivalents de trésorerie	10 307	18 153	7 798
Total	27 263	33 026	21 342

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés des dépôts à moins de trois mois auprès d'institutions étatiques ou banques de dépôt déterminées avec des critères de sélection stricts.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent 1 807 millions de dollars faisant l'objet de restrictions, notamment réglementaires ou liées à leur détention par des filiales implantées dans des pays ayant mis en place un contrôle des changes.

E) Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, TotalEnergies évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette hors location à son capital.

Le ratio est calculé de la manière suivante : *Dette nette hors location / (Capitaux propres + Dette nette hors location)*

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2023	2022	2021
(ACTIF)/PASSIF			
Dettes financières courantes ^(a)	7 869	14 065	13 645
Autres passifs financiers courants	446	488	372
Actifs financiers courants ^(a)	(6 256)	(8 556)	(12 183)
Actifs et passifs financiers destinés à être cédés ou échangés ^(a)	17	(38)	(4)
Dettes financières non courantes ^(a)	32 722	36 987	41 868
Actifs financiers non courants ^(a)	(1 229)	(1 303)	(1 557)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(27 263)	(33 026)	(21 342)
Dette financière nette hors location	6 306	8 617	20 799
Capitaux propres - part TotalEnergies	116 753	111 724	111 736
Intérêts ne conférant pas le contrôle	2 700	2 846	3 263
Capitaux propres	119 453	114 570	114 999
Ratio dette nette hors location sur capital	5,0%	7,0%	15,3%

(a) Hors créances et dettes de location.

15.2 Instruments financiers hors dérivés d'énergie

Principes comptables

TotalEnergies utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. Ces instruments financiers sont comptabilisés conformément à IFRS 9, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en autres éléments du résultat global conformément à la politique de gestion des risques et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par TotalEnergies sont les suivants :

Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par TotalEnergies, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Instruments financiers de gestion du financement à long terme

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de :

1. Couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux et du risque de change sur l'emprunt externe finançant les prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes et des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Actifs financiers non courants » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, le montant de la réévaluation de l'élément couvert correspondant à l'ajustement de variation de juste valeur imputable à la composante risque couvert est enregistré en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
- si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est amorti sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

Lors d'un changement de stratégie de la couverture (couverture de juste valeur vers une couverture de flux futurs), si les composantes de l'exposition agrégée initiale avaient déjà été désignées dans une relation de couverture (*FVH*), TotalEnergies désigne le nouvel instrument mis en place comme un instrument de couverture d'une position agrégée dans une nouvelle relation de couverture (*CFH*) sans rompre la relation de couverture initiale.

2. Couverture de flux futurs (*cash flow hedge*) lorsque TotalEnergies met en place une stratégie de fixation des taux et/ou de change sur les emprunts externes. Leur variation de juste valeur est enregistrée en « Autres éléments du résultat global » pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Lorsque l'élément couvert a un impact en résultat, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisées en capitaux propres sont également recyclées de façon symétrique en résultat.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Actifs financiers non courants » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, est vendu ou résilié, les gains et pertes cumulés précédemment en capitaux propres sont conservés en capitaux propres et ne sont recyclés en résultat que lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat.

3. Conformément aux dispositions d'IFRS 9, TotalEnergies a décidé de comptabiliser de façon séparée dans une composante distincte du résultat global les variations du *basis spread* des opérations en monnaie étrangère identifiées (*cross currency swaps*) dans les relations de couverture qualifiées de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie.

Instruments financiers de couverture des capitaux propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des capitaux propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion » pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture qui a été comptabilisé en capitaux propres est reclassé en résultat lors de la sortie totale ou partielle de l'activité à l'étranger.

La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Engagements d'achat de participations ne conférant pas le contrôle (« puts sur intérêts minoritaires »)

Les options de vente consenties à des actionnaires minoritaires constituent un passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie une réduction des capitaux propres par TotalEnergies. Le passif financier est réévalué à la juste valeur à chaque clôture conformément aux clauses contractuelles avec une contrepartie en résultat (coût de l'endettement financier).

A) Impact en résultat par nature d'instruments financiers

Actifs et passifs liés aux activités de financement

L'effet en résultat des actifs et passifs liés aux activités de financement comprend principalement :

- les produits financiers de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants (notamment dépôts à plus de trois mois) classés dans la ligne « Prêts et créances » ;
- les frais financiers du financement long terme des filiales et les instruments de couverture adossés (hors inefficacité de la couverture détaillée ci-dessous) ainsi que les frais financiers du financement court terme classés dans la ligne « Passifs de financement et instruments de couverture associés » ;
- l'inefficacité de la couverture des emprunts obligataires ;
- les charges et produits financiers sur les contrats de location ;

- les produits financiers, les charges financières et la réévaluation de juste valeur des instruments dérivés de gestion de la trésorerie classés dans la ligne « Actifs et passifs détenus à des fins de transaction ».

Les instruments financiers dérivés de gestion de la trésorerie (taux et change) sont considérés comme utilisés à des fins de transaction. En effet, du fait des modalités pratiques d'identification de ces instruments, TotalEnergies n'a pas jugé approprié de mettre en œuvre une comptabilité de couverture. L'effet en résultat de ces instruments dérivés est compensé par celui des prêts et dettes financières courantes auxquels ils se rattachent. Ainsi, l'impact de ces transactions appréhendées globalement n'apparaît pas comme significatif sur les comptes consolidés.

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Prêts et créances	1 420	562	188
Passifs de financement et instruments de couverture associés	(2 190)	(1 812)	(1 373)
Couverture de juste valeur (inefficacité)	2	(5)	(10)
Actifs et passifs de location	(499)	(458)	(413)
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	248	470	83
Impact sur le coût de la dette nette	(1 019)	(1 243)	(1 525)

B) Impact des stratégies de couverture

Instruments qualifiés de couverture de juste valeur (Fair value hedge)

L'impact en résultat des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires, comptabilisé dans la rubrique du compte de résultat consolidé « Coût de l'endettement financier brut », se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Effet de la réévaluation des emprunts obligataires	(765)	3 817	3 199
Swaps de couverture des emprunts obligataires	767	(3 822)	(3 209)
Inefficacité de la couverture de juste valeur	2	(5)	(10)

L'inefficacité n'est pas représentative de la performance de TotalEnergies compte tenu de l'objectif de conduire les swaps à leur terme. La part court terme de la valorisation des swaps ne fait pas l'objet d'une gestion active.

Instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (net investment hedge)

Aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021, TotalEnergies n'a pas de contrat à terme non dénoué au titre de couvertures d'investissements nets.

Instruments financiers détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (cash flow hedge)

L'impact en résultat et en autres éléments du résultat global des instruments financiers de couverture adossés aux emprunts obligataires, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Profit (Perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global de la période	128	72	(167)
Montant repris des autres éléments du résultat global et comptabilisé en résultat de la période	140	(55)	(113)

Aux 31 décembre 2023, 2022 et 2021, le montant de l'inefficacité de ces instruments financiers est nul.

Instruments de couverture et éléments couverts par type de stratégie

Couverture de juste valeur de la dette financière (Fair value hedge)

Les tableaux suivants sur les couvertures de juste valeur présentent, par type d'instrument (swaps de taux et *cross currency swaps*) :

- Les valeurs nominales et valeurs comptables des instruments de couverture ;
- Les valeurs comptables des éléments couverts et les montants cumulés des ajustements de juste valeur inclus dans ces valeurs comptables ;
- Les éléments couverts qui ont cessé d'être ajustés au titre des profits et des pertes de couverture.

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Instruments de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture et l'élément couvert sont inclus
			Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	
Eléments couverts									
Emprunts obligataires	Swaps de taux	3 500	–	(86)	–	(3 457)	–	43	Dettes financières/ Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross currency swaps	4 671	45	(559)	–	(4 232)	–	439	Dettes financières/ Actifs financiers
Arrêt de la couverture (avant 2018)		–	–	–	–	–	–	10	

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Instruments de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture et l'élément couvert sont inclus
			Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	
Eléments couverts									
Emprunts obligataires	Swaps de taux	5 000	–	(151)	–	(4 892)	–	108	Dettes financières/ Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross currency swaps	7 029	–	(1 124)	–	(5 982)	–	1 047	Dettes financières/ Actifs financiers
Arrêt de la couverture (avant 2018)		–	–	–	–	–	–	(8)	

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Instruments de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Valeur comptable de l'élément couvert		Cumul des ajustements de FVH inclus dans la valeur comptable de l'élément couvert		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture et l'élément couvert sont inclus
			Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	
Eléments couverts									
Emprunts obligataires	Swaps de taux	6 767	303	(36)	–	(7 037)	–	(837)	Dettes financières/ Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross currency swaps	9 566	154	(382)	–	(8 865)	–	701	Dettes financières/ Actifs financiers
Arrêt de la couverture (avant 2018)		–	–	–	–	–	–	(27)	

Couverture de flux futurs (Cash flow hedge)

Les tableaux suivants sur les couvertures de flux futurs présentent les valeurs nominales et valeurs comptables des instruments de couverture par type d'instrument (swaps de taux et *cross currency swaps*).

Selon IFRS 9 les éléments couverts ne font pas l'objet d'écriture comptable relative à la couverture de flux futurs.

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	12 023	611	–	Dettes financières / Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross currency swaps	17 511	108	(1 821)	Dettes financières / Actifs financiers

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	12 782	815	(2)	Dettes financières / Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross currency swaps	17 511	–	(2 731)	Dettes financières / Actifs financiers

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Nature de l'instrument de couverture	Montant notionnel des instruments de couverture	Valeur comptable de l'instrument de couverture		Postes de l'état de la situation financière dans lesquels l'instrument de couverture est inclus
			Actif	Passif	
Emprunts obligataires	Swaps de taux	12 782	–	(736)	Dettes financières / Actifs financiers
Emprunts obligataires	Cross currency swaps	17 511	372	(660)	Dettes financières / Actifs financiers

C) Échéancier des instruments dérivés

L'échéancier des montants notionnels des instruments dérivés hors énergie est présenté dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	ACTIF/(PASSIF)	Juste valeur	Montant notionnel 2024	Juste valeur	Échéancier montant notionnel					
					2025 et après	2025	2026	2027	2028	2029 et après
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur										
	Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	250	45	403					
	Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(75)	1 837	(570)	5 681					
	Total swaps de couverture de la dette obligataire - juste valeur	(75)	2 087	(525)	6 084	1 630	202	820	1 000	2 432
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs										
	Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	91	2 114	628	14 830					
	Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(193)	1 574	(1 628)	11 016					
	Total swaps de couverture de la dette obligataire - flux futurs	(102)	3 688	(1 000)	25 846	4 509	4 153	2 135	4 686	10 363
	Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	2	83	8	311					
	Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	(14)	234	(2)	240					
	Total change à terme lié aux activités opérationnelles	(12)	317	6	551	285	266	–	–	–
Instruments détenus à des fins de transaction										
	Autres swaps de taux (actif)	149	38 415	393	7 690					
	Autres swaps de taux (passif)	(94)	37 170	(208)	7 407					
	Total autres swaps de taux	55	75 585	185	15 097	8 692	1 580	1 500	1 908	1 417
	Change à terme (actif)	66	10 325	21	1 071					
	Change à terme (passif)	(84)	8 513	(32)	773					
	Total change à terme	(18)	18 838	(11)	1 844	1 840	(2)	6	–	–

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

Au 31 décembre 2022 <i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur	Montant notionnel 2023	Juste valeur	Échéancier montant notionnel					
				2024 et après	2024	2025	2026	2027	2028 et après
ACTIF/(PASSIF)									
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	1 000	–	–					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(260)	2 858	(1 015)	8 171					
Total swaps de couverture de la dette obligataire - juste valeur	(260)	3 858	(1 015)	8 171	2 087	1 630	202	820	3 432
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	2	250	813	11 782					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(2)	750	(2 731)	17 511					
Total swaps de couverture de la dette obligataire - flux futurs	–	1 000	(1 918)	29 293	3 659	4 459	4 069	2 071	15 035
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	4	70	3	91					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	(19)	187	(19)	433					
Total change à terme lié aux activités opérationnelles	(15)	257	(16)	524	524	–	–	–	–
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	154	14 955	447	7 470					
Autres swaps de taux (passif)	(94)	13 236	(226)	4 128					
Total autres swaps de taux	60	28 191	221	11 598	5 233	3 716	1 174	1 022	453
Change à terme (actif)	55	7 076	44	1 289					
Change à terme (passif)	(110)	15 964	(57)	839					
Total change à terme	(55)	23 040	(13)	2 128	391	1 737	–	–	–

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

Au 31 décembre 2021 <i>(en millions de dollars)</i>	Juste valeur	Montant notionnel 2022	Juste valeur	Échéancier montant notionnel					
				2023 et après	2023	2024	2025	2026	2027 et après
ACTIF/(PASSIF)									
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	42	566	415	9 659					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	(316)	3 737	(102)	2 371					
Total swaps de couverture de la dette obligataire - juste valeur	(274)	4 303	313	12 030	3 858	2 087	1 630	202	4 253
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs									
Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)	–	–	372	7 149					
Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)	–	–	(1 396)	23 144					
Total swaps de couverture de la dette obligataire - flux futurs	–	–	(1 024)	30 293	1 000	3 659	4 459	4 068	17 107
Change à terme lié aux activités opérationnelles (actif)	–	36	–	–					
Change à terme lié aux activités opérationnelles (passif)	(8)	283	(14)	366					
Total change à terme lié aux activités opérationnelles	(8)	319	(14)	366	171	195	–	–	–
Instruments détenus à des fins de transaction									
Autres swaps de taux (actif)	13	20 876	78	5 170					
Autres swaps de taux (passif)	(19)	6 470	(41)	2 561					
Total autres swaps de taux	(6)	27 346	37	7 731	1 708	2 856	2 111	751	305
Change à terme (actif)	65	9 769	17	367					
Change à terme (passif)	(37)	5 065	–	(16)					
Total change à terme	28	14 834	17	351	265	86	–	–	–

Les montants notionnels fixent le niveau d'engagement de chaque instrument sans être représentatifs ni d'une perte ou d'un gain latent ni d'une dette associée.

D) Hiérarchie des justes valeurs

Principes comptables

Conformément à IFRS 13, les justes valeurs font l'objet d'une estimation pour la majorité des instruments financiers de TotalEnergies, à l'exception des titres et valeurs mobilières de placement cotés, pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations réalisées, fondées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

Dettes financières, swaps d'émission

La valeur de marché des swaps d'émission et des dettes financières faisant l'objet d'une couverture par ces swaps a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices.

Autres instruments financiers

La valeur de marché des swaps de taux et des FRA (*Forward Rate Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de marché en vigueur à la clôture des exercices présentés retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et swaps de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base de modèles couramment utilisés par le marché.

Les justes valeurs des instruments financiers hors dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)				
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur	–	(600)	–	(600)
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	(1 104)	–	(1 104)
Instruments détenus à des fins de transaction	–	207	–	207
Instruments de capitaux propres	255	–	–	255
Total	255	(1 497)	–	(1 242)

	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)				
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur	–	(1 275)	–	(1 275)
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	(1 950)	–	(1 950)
Instruments détenus à des fins de transaction	–	214	–	214
Instruments de capitaux propres	33	–	–	33
Total	33	(3 011)	–	(2 978)

	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)				
Instruments détenus à des fins de couverture de juste valeur	–	39	–	39
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	–	(1 052)	–	(1 052)
Instruments détenus à des fins de transaction	–	82	–	82
Instruments de capitaux propres	501	–	–	501
Total	501	(931)	–	(430)

15.3 Gestion des risques financiers

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, TotalEnergies utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de swaps de taux d'intérêt et de devises. TotalEnergies peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 14, 15.1 et 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction générale de TotalEnergies et qui prévoient la centralisation par la Direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités de TotalEnergies qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès d'établissements bancaires, d'institutions étatiques ou de sociétés de premier plan. La gestion s'organise autour d'un département Salle des Marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des Flux, au sein de la Direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et du résultat de la Salle des Marchés. Il procède à la valorisation de la valeur de marché des instruments financiers utilisés et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle TotalEnergies souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude du taux de *credit default swap* (CDS), de la notation financière, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Des plafonds d'encours global sont déterminés pour chaque contrepartie financière autorisée et répartis entre les filiales et les entités centrales de trésorerie de TotalEnergies en fonction des besoins des activités financières.

Gestion de la réforme des indices de référence

La transition vers les indices IBOR n'a pas eu d'impact notable sur les instruments financiers gérés par la trésorerie de TotalEnergies. Les taux USD LIBOR ont cessé d'être publiés le 30 juin 2023 et été remplacés par le SOFR. Par ailleurs, en Europe, le taux Eonia a cessé d'être publié le 3 janvier 2022 et a été remplacé par le taux ESTR.

La dette obligataire et les dérivés associés impactés par la réforme IBOR sont présentés dans la note 15.1 « Dette financière et instruments financiers dérivés ».

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction générale de

TotalEnergies (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de swaps de taux à court terme et de swaps de change à court terme.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique de TotalEnergies vise, en fonction de ses besoins généraux, à s'endetter à long terme, à taux variable ou à taux fixe, en fonction du niveau des taux d'intérêt lors de l'émission, principalement en dollars ou en euros. Des swaps de taux et de change à long terme peuvent être adossés lors de l'émission aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TotalEnergies peut également conclure de façon *ad-hoc* des swaps de taux d'intérêt à long terme.

Gestion du risque de change

TotalEnergies s'efforce généralement de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement le dollar, l'euro, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. TotalEnergies ne couvre que rarement des flux prévisionnels et peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme, TotalEnergies a pour politique de les couvrir en finançant ces actifs dans leur monnaie fonctionnelle.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction générale de TotalEnergies.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux de TotalEnergies, par le biais de swaps d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des swaps de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 15.2 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie de TotalEnergies implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2023, 2022 et 2021.

ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de	
			+ 10 points de base	- 10 points de base
Au 31 décembre 2023				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(28 365)	(29 216)	162	(162)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)</i>	(2 198)	(2 198)	–	–
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)</i>	673	673	–	–
Total swaps de couverture de la dette obligataire - actif et passif	(1 525)	(1 525)	(12)	12
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location)	(5 669)	(5 680)	(1)	(7)
Autres swaps de taux	240	240	17	(17)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(29)	(29)	–	–
Au 31 décembre 2022				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(32 184)	(30 391)	210	(210)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)</i>	(3 746)	(3 746)	–	–
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)</i>	813	813	–	–
Total swaps de couverture de la dette obligataire - actif et passif	(2 933)	(2 933)	(9)	9
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location)	(5 328)	(5 344)	3	(3)
Autres swaps de taux	281	281	10	(10)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(68)	(68)	–	–
Au 31 décembre 2021				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(39 256)	(42 888)	349	(349)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (passif)</i>	(1 498)	(1 498)	–	–
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire (actif)</i>	787	787	–	–
Total swaps de couverture de la dette obligataire - actif et passif	(711)	(711)	(34)	34
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location)	(5 073)	(5 077)	5	(5)
Autres swaps de taux	31	31	16	(16)
Swaps de change et contrats à terme de devises	45	45	–	–

L'impact sur le coût de l'endettement financier net avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Coût de l'endettement financier net	(1 019)	(1 243)	(1 525)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	10	18	47
- 10 points de base	(10)	(18)	(47)

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité de TotalEnergies aux risques de change liés aux actifs à long terme est principalement influencée par les capitaux propres des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont l'euro et dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution de l'euro, du rouble et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité dollar-euro	Parité dollar-livre sterling	Parité dollar-rouble
31 décembre 2023	0,90	0,79	89,14
31 décembre 2022	0,94	0,83	74,01
31 décembre 2021	0,88	0,74	75,31

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	130 454	19 198	92 202	4 732	–	14 322
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(13 696)	(7 881)	–	(2 285)	–	(3 530)
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	(5)	(5)	–	–	–	–
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2023	116 753	11 312	92 202	2 447	–	10 792

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	124 560	15 835	88 902	6 258	45	13 520
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(12 831)	(7 170)	–	(2 463)	(30)	(3 168)
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	(5)	(5)	–	–	–	–
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2022	111 724	8 660	88 902	3 795	15	10 352

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Rouble	Autres devises
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	124 407	24 617	70 030	6 064	10 596	13 100
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(12 666)	(4 239)	–	(1 902)	(4 281)	(2 244)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	(5)	(5)	–	–	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2021	111 736	20 373	70 030	4 162	6 315	10 856

Sur la base des états financiers 2023, une conversion à des taux différents de + ou – 10% pour chacune des devises ci-dessous aurait eu l'impact suivant sur les capitaux propres et sur le résultat net part TotalEnergies :

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Euro	Livre sterling	Rouble
Impact d'une appréciation de 10% des taux sur :			
– les capitaux propres	1 131	245	–
– le résultat net part TotalEnergies	310	94	–
Impact d'une dépréciation de (10)% des taux sur :			
– les capitaux propres	(1 131)	(245)	–
– le résultat net part TotalEnergies	(310)	(94)	–

Risques relatifs aux marchés boursiers

TotalEnergies détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

Risques de liquidité

TotalEnergies SE bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2023 s'élève à 10 559 millions de dollars, dont l'intégralité n'est pas utilisée. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TotalEnergies SE ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2023, 2022 et 2021 (voir la note 15.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés de TotalEnergies (y compris TotalEnergies SE) s'élève à 11 527 millions de dollars au 31 décembre 2023, dont 11 387 millions de dollars ne sont pas utilisés. Par ailleurs, la ligne de crédit de 8 milliards de dollars non tirée au 31 décembre 2022, mise en place en mars 2022, n'a pas été étendue et est arrivée à maturité en mars 2023.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés de TotalEnergies autres que TotalEnergies SE ne sont pas destinées à financer les besoins généraux de TotalEnergies : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Au 31 décembre 2023

ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(5 079)	(3 816)	(3 615)	(4 356)	(22 525)	(39 391)
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	–	132	107	244	100	725	1 308
Dettes financières courantes	(9 590)	–	–	–	–	–	(9 590)
Autres passifs financiers courants	(446)	–	–	–	–	–	(446)
Actifs financiers courants	6 585	–	–	–	–	–	6 585
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(310)	–	–	–	–	–	(310)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 263	–	–	–	–	–	27 263
Montant net avant charges financières	23 502	(4 947)	(3 709)	(3 371)	(4 256)	(21 800)	(14 581)
Charges financières sur dettes non courantes	(469)	(517)	(460)	(430)	(390)	(4 242)	(6 508)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(355)	(265)	(261)	(216)	(209)	(537)	(1 843)
Montant net	22 678	(5 729)	(4 430)	(4 017)	(4 855)	(26 579)	(22 932)

Au 31 décembre 2022

ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(6 719)	(4 527)	(3 356)	(3 503)	(25 856)	(43 961)
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	–	367	85	85	85	806	1 428
Dettes financières courantes	(15 502)	–	–	–	–	–	(15 502)
Autres passifs financiers courants	(488)	–	–	–	–	–	(488)
Actifs financiers courants	8 746	–	–	–	–	–	8 746
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	38	–	–	–	–	–	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 026	–	–	–	–	–	33 026
Montant net avant charges financières	25 820	(6 352)	(4 442)	(3 271)	(3 418)	(25 050)	(16 713)
Charges financières sur dettes non courantes	(662)	(583)	(515)	(449)	(416)	(4 611)	(7 236)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(431)	(312)	(264)	(272)	(221)	(761)	(2 261)
Montant net	24 727	(7 247)	(5 221)	(3 992)	(4 055)	(30 422)	(26 210)

Au 31 décembre 2021	A moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)							
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	–	(6 073)	(6 328)	(4 420)	(3 314)	(28 495)	(48 630)
Actifs financiers non courants hors instruments dérivés	–	41	41	38	37	1 365	1 522
Dettes financières courantes	(15 035)	–	–	–	–	–	(15 035)
Autres passifs financiers courants	(372)	–	–	–	–	–	(372)
Actifs financiers courants	12 315	–	–	–	–	–	12 315
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	4	–	–	–	–	–	4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 342	–	–	–	–	–	21 342
Montant net avant charges financières	18 254	(6 032)	(6 287)	(4 382)	(3 277)	(27 130)	(28 854)
Charges financières sur dettes non courantes	(821)	(786)	(664)	(576)	(506)	(5 197)	(8 550)
Différentiel d'intérêt sur swaps	(217)	(235)	(232)	(229)	(221)	(836)	(1 970)
Montant net	17 216	(7 053)	(7 183)	(5 187)	(4 004)	(33 163)	(39 374)

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2023, 2022 et 2021 (voir la note 14 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre	2023	2022	2021
ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)			
Fournisseurs et comptes rattachés	(41 335)	(41 346)	(36 837)
Autres dettes d'exploitation	(19 937)	(35 186)	(27 294)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	<i>(7 650)</i>	<i>(18 774)</i>	<i>(16 166)</i>
Clients et comptes rattachés	23 442	24 378	21 983
Autres créances d'exploitation	14 952	28 289	29 553
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	<i>7 012</i>	<i>20 220</i>	<i>22 412</i>
Total	(22 878)	(23 865)	(12 595)

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

TotalEnergies est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au

risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre	2023	2022	2021
ACTIF/(PASSIF) (en millions de dollars)			
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 8)	4 562	3 733	4 532
Prêts et avances (note 6)	2 222	1 837	2 107
Autres actifs financiers non courants liés à l'activité opérationnelle (note 6)	1 761	250	312
Actifs financiers non courants (note 15.1)	2 395	2 731	2 404
Clients et comptes rattachés (note 5)	23 442	24 378	21 983
Autres créances d'exploitation (note 5)	14 952	28 289	29 553
Actifs financiers courants (note 15.1)	6 585	8 746	12 315
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15.1)	27 263	33 026	21 342
Total	83 182	102 990	94 548

Les montants des dépréciations sur les clients et comptes rattachés, les autres créances d'exploitation et sur les prêts et avances sont fournis dans les notes 5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, TotalEnergies a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2023, le montant versé, net des montants réceptionnés, au titre de ces appels de marge s'élève à 2 435 millions de dollars (contre un montant versé, net des montants réceptionnés, de 2 857 millions de dollars au 31 décembre 2022 et un montant versé, net des montants réceptionnés, de 7 299 millions de dollars au 31 décembre 2021).

TotalEnergies a mis en place des programmes de cession de créances d'exploitation sans recours auprès d'établissements bancaires afin de réduire son exposition à ces créances. À la suite de ces programmes, TotalEnergies ne conserve pas de risque de défaut de paiement après la cession des créances, mais peut continuer de gérer les comptes clients pour le compte de l'acheteur et est tenu de verser à l'acheteur les paiements que la Compagnie reçoit des clients au titre des créances vendues. Au 31 décembre 2023, la valeur nette des créances cédées s'élève à 7 700 millions de dollars. TotalEnergies a transféré la quasi-totalité des risques et avantages au titre des créances. Aucun actif ou passif financier ne reste comptabilisé au bilan consolidé après la date de cession des créances.

Par ailleurs, TotalEnergies a procédé en 2023 à des opérations de *reverse factoring*. Le montant de dettes d'exploitation cédées à la clôture est de 495 millions de dollars.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Exploration-Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Integrated LNG et Integrated Power

Dans l'activité Gaz & Electricité

L'activité de trading de gaz et d'électricité traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standards qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du

risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Concernant l'activité de vente de gaz et d'électricité aux professionnels et aux particuliers, la politique de gestion du risque crédit est adaptée au type de clientèle soit via le recours à des procédures de prépaiements et de recouvrement adaptées, en particulier pour la clientèle de masse soit via des assurances crédits et l'obtention de cautions/garanties.

Concernant le segment Professionnels, la séparation des responsabilités entre les équipes commerciales et financières permet un contrôle a priori des positions risquées.

Dans les autres activités

Les procédures internes comportent des règles de gestion du risque crédit. Des procédures visant à maîtriser le risque client sont définies localement, notamment chez Saft Groupe (règles d'approbation des limites de crédit, obtention de garanties, revue et sécurisation du portefeuille).

Raffinage-Chimie

Dans l'activité Raffinage-Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Les procédures internes du Raffinage-Chimie comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Chaque business unit décline les procédures de l'activité dans la gestion et les méthodes de provisionnement en fonction de la taille des filiales et des marchés relativement différenciés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents schémas d'autorisation ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec une démarche de relance.

Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adosent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de rating et les compagnies d'assurances.

Dans l'activité Trading-Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading-Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque ; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Marketing & Services

Les procédures internes du Marketing & Services comportent des règles de gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières.

Des politiques de crédit sont définies localement et des procédures visant à maîtriser les risques clients sont mises en œuvre (organisation de comités de crédit, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, etc.). De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance crédit et/ou l'obtention de cautions ou garanties.

Note 16 Instruments dérivés d'énergie et assimilés

16.1 Instruments dérivés d'énergie et assimilés

Principes comptables

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dits et les swaps de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achat/vente de pétrole brut, produits pétroliers, gaz, ou électricité, conclus dans le cadre des activités de négoce de TotalEnergies, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

La méthodologie de valorisation retenue est la valeur de marché de toutes les positions ouvertes sur des transactions physiques et papier. Les valorisations sont calculées quotidiennement à partir de données de marché (marchés organisés et de gré à gré). Dans les cas où les données de marché ne sont pas immédiatement disponibles, les valorisations sont établies à partir de données de marché observables telles que les arbitrages, les frets ou les différentiels ou à partir de recoupements de marché. Pour les risques valorisés à partir de données calculées, telles que par exemple les options, la juste valeur est établie en utilisant des modèles d'usage courant.

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation		Montants compensés		Valeur nette présentée au bilan		Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
	Actifs	Passifs	Actifs ^(c)	Passifs ^(c)	Actifs	Passifs			
ACTIF/(PASSIF)									
Activités Gaz et Electricité									
Swaps	116	(125)	(27)	27	89	(98)	–	(9)	(9)
Forwards ^(a)	5 875	(6 369)	(253)	253	5 622	(6 116)	–	(494)	(494)
Options	540	–	–	–	540	–	–	540	540
Futures	2	–	–	–	2	–	–	2	2
Autres/Collaterals	–	–	–	–	–	–	109	109	109
Total Gaz et Electricité	6 533	(6 494)	(280)	280	6 253	(6 214)	109	148	148
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret									
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret	66	(50)	(28)	28	38	(22)	–	16	16
Forwards ^(a)	655	(1 348)	(13)	13	642	(1 335)	–	(693)	(693)
Options	23	(97)	(23)	23	–	(74)	–	(74)	(74)
Futures	1	–	–	–	1	–	–	1	1
Options sur futures	287	(214)	(209)	209	78	(5)	–	73	73
Autres/Collaterals	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	1 032	(1 709)	(273)	273	759	(1 436)	–	(677)	(677)
Total	7 565	(8 203)	(553)	553	7 012	(7 650)	109	(529)	(529)
Montant de juste valeur non reconnue au bilan									–

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan de TotalEnergies, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation		Montants compensés		Valeur nette présentée au bilan		Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)	
	ACTIF/(PASSIF)	Actifs	Passifs	Actifs ^(c)	Passifs ^(c)	Actifs				Passifs
Activités Gaz et Electricité										
Swaps		1 268	(449)	(18)	18	1 250	(431)	–	819	819
Forwards ^(a)		18 014	(18 638)	(1 994)	1 994	16 020	(16 644)	–	(624)	(624)
Options		2 143	(1)	(1)	1	2 142	–	–	2 142	2 142
Futures		13	(3)	–	–	13	(3)	–	10	10
Autres/Collaterals		–	–	–	–	–	–	(406)	(406)	(406)
Total Gaz et Electricité		21 438	(19 091)	(2 013)	2 013	19 425	(17 078)	(406)	1 941	1 941
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret										
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret		122	(114)	(58)	58	64	(56)	–	8	8
Forwards ^(a)		631	(1 489)	(7)	7	624	(1 482)	–	(858)	(858)
Options		76	(227)	(69)	69	7	(158)	–	(151)	(151)
Futures		–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur futures		113	(13)	(13)	13	100	–	–	100	100
Autres/Collaterals		–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret		942	(1 843)	(147)	147	795	(1 696)	–	(901)	(901)
Total		22 380	(20 934)	(2 160)	2 160	20 220	(18 774)	(406)	1 040	1 040
Montant de juste valeur non reconnue au bilan										–

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan de TotalEnergies, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Valeur brute avant compensation		Montants compensés		Valeur nette présentée au bilan		Autres montants non compensés	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)	
	ACTIF/(PASSIF)	Actifs	Passifs	Actifs ^(c)	Passifs ^(c)	Actifs				Passifs
Activités Gaz et Electricité										
Swaps		92	(385)	(35)	35	57	(350)	–	(293)	(293)
Forwards ^(a)		21 752	(16 954)	(2 120)	2 120	19 632	(14 834)	–	4 798	4 798
Options		1 953	(63)	(3)	3	1 950	(60)	–	1 890	1 890
Futures		418	(430)	(183)	183	235	(247)	–	(12)	(12)
Autres/Collaterals		–	–	–	–	–	–	382	382	382
Total Gaz et Electricité		24 215	(17 832)	(2 341)	2 341	21 874	(15 491)	382	6 765	6 765
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret										
Swaps de pétrole brut, de produits pétroliers et de taux de fret		245	(289)	(166)	166	79	(123)	–	(44)	(44)
Forwards ^(a)		411	(444)	(88)	88	323	(356)	–	(33)	(33)
Options		68	(236)	(40)	40	28	(196)	–	(168)	(168)
Futures		–	–	–	–	–	–	–	–	–
Options sur futures		186	(78)	(78)	78	108	–	–	108	108
Autres/Collaterals		–	–	–	–	–	–	344	344	344
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret		910	(1 047)	(372)	372	538	(675)	344	207	207
Total		25 125	(18 879)	(2 713)	2 713	22 412	(16 166)	726	6 972	6 972
Montant de juste valeur non reconnue au bilan										–

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan de TotalEnergies, cette juste valeur est mise à zéro.

(c) Montants compensés conformément à la norme IAS 32.

Les engagements sur pétrole brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an).

Les variations de la valorisation en juste valeur des instruments dérivés d'énergie s'analysent comme suit :

Exercice (en millions de dollars)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier	Impact en résultat	Contrats dénoués	Autres	Juste valeur au 31 décembre
Activités Gaz et Electricité					
2023	2 347	(5 792)	3 681	(197)	39
2022	6 383	11 406	(15 628)	186	2 347
2021	(1 928)	6 817	1 408	86	6 383
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret					
2023	(901)	11 033	(10 812)	3	(677)
2022	(137)	5 891	(6 655)	–	(901)
2021	(310)	3 950	(3 777)	–	(137)

Les justes valeurs des instruments dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités Gaz et Electricité	1 054	1 677	(2 692)	39
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	73	(750)	–	(677)
Total	1 127	927	(2 692)	(638)

Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités Gaz et Electricité	1 034	1 678	(365)	2 347
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	98	(999)	–	(901)
Total	1 132	679	(365)	1 446

Au 31 décembre 2021 (en millions de dollars)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités Gaz et Electricité	3 716	(3 563)	6 230	6 383
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	134	(271)	–	(137)
Total	3 850	(3 834)	6 230	6 246

Les instruments financiers classés en niveau 3 sont principalement composés de contrats d'achat et de vente à long terme de gaz naturel liquéfié (GNL) liés à l'activité de trading.

La gestion des positions est réalisée sur un net des engagements d'achat et de vente de GNL ; la valorisation des contrats est effectuée sur des données de marché observables, notamment les prix *forwards* des matières premières, mais prend en compte également des données non observables de performance des contrats (hypothèses sur les termes variables des contrats, sur la disponibilité des infrastructures, sur la performance des contreparties...).

La valorisation des contrats de GNL est sensible aux variations des prix du pétrole et du gaz naturel sur les marchés nord-américain, asiatique, et européen, ainsi qu'à ces hypothèses sur la performance des contrats.

L'horizon de gestion de TotalEnergies est de 12 mois en 2023 (comme en 2022 et 2021), et comprend l'intégralité du programme annuel de livraisons de GNL de l'année suivante.

L'analyse de la juste valeur du portefeuille GNL sur la période au-delà de 12 mois réalisée par la Compagnie permet de vérifier l'absence d'un actif ou d'un passif significatif à comptabiliser dans ses comptes pour cette période. Cette analyse, prenant en compte les spécificités des contrats de GNL et du marché du gaz, dont sa liquidité, intègre des paramètres de valorisation non observables à cet horizon, en particulier des hypothèses internes à la Compagnie relatives à l'évolution à long terme des prix des hydrocarbures, à l'exécution des contrats et la performance des contreparties, à la renégociation des clauses de prix dans les contrats ou à l'exercice de leurs flexibilités contractuelles.

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Instruments dérivés d'énergie détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (cash flow hedge)

L'impact en résultat et en autres éléments du résultat global des instruments dérivés d'énergie, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions de dollars)	2023	2022	2021
Profit (Perte) comptabilisé en autres éléments du résultat global de la période	2 770	(5 524)	445
Montant repris des autres éléments du résultat global et comptabilisé en résultat de la période	117	1 317	(56)

Ces instruments concernent principalement des dérivés indexés sur les indices de prix européens du gaz, de l'électricité et des quotas d'émissions de CO₂.

Au 31 décembre 2023, le montant de l'inefficacité enregistré sur ces instruments est de 124 M\$ (contre des montants d'inefficacité de 132 M\$ en 2022 et nul en 2021).

16.2 Gestion des risques relatifs aux marchés des hydrocarbures, du gaz et de l'électricité

Dans le cadre de ses activités courantes, TotalEnergies est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, TotalEnergies n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, TotalEnergies utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, TotalEnergies utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, TotalEnergies utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et *options*. La liste des différents dérivés détenus par TotalEnergies sur ces marchés est détaillée dans la note 16.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité de négoce de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et *options*, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading des activités Gaz et Electricité : « valeur en risque » avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2023	111	16	54	54
2022	119	15	53	92
2021	80	9	28	30

L'activité Trading-Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs s'appuie sur les expositions au risque à la fin de la journée et sur les mouvements de prix historiques

observés sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances traités. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La « valeur en risque » correspond à la simulation la plus défavorable observée avec un intervalle de confiance de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la « valeur en risque » qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading-Shipping : « valeur en risque » avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions de dollars)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2023	74	17	37	28
2022	48	9	22	27
2021	36	9	18	12

TotalEnergies met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des

interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

Note 17 Événements postérieurs à la clôture

Les transactions relatives aux réseaux de stations-service de TotalEnergies aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg ont été finalisées en janvier 2024 pour 1,4 milliards de dollars (voir la note 2.3 « Projets de cession »).

En février 2024, TotalEnergies et son partenaire SOCAR ont finalisé la cession d'une participation de 15% chacun dans le champ gazier d'Absheron à ADNOC (voir la note 2.3 « Projets de cession »).

Il n'y a pas d'autre événement postérieur à la clôture.

Note 18 Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation se compose de 1 367 sociétés, dont 192 font l'objet d'une mise en équivalence (E).

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des sociétés consolidées :

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration-Production					
	Abu Dhabi Gas Industries Limited	15,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Angola LNG Supply Services, LLC	13,60%	E	États-Unis	États-Unis
	Bonny Gas Transport Limited	15,00%	E	Bermudes	Nigeria
	Brass Holdings B.V.	100,00%		Pays-Bas	Nigeria
	Brass LNG Limited	20,48%	E	Nigeria	Nigeria
	Congo Forest Company (CFC)	100,00%		Congo	Congo
	Dolphin Energy Limited	24,50%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	E.F. Oil And Gas Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	East African Crude Oil Pipeline (EACOP) Ltd	62,00%	E	Royaume-Uni	Ouganda
	Elf E&P	100,00%		France	France
	Elf Exploration UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Petroleum Iran	100,00%		France	Iran
	Elf Petroleum UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Gas Investment and Services Company Limited	10,00%	E	Bermudes	Oman
	Global Forestry Development (GFD)	49,00%	E	Belgique	Belgique
	Luna Carbon Storage ANS	40,00%	E	Norvège	Norvège
	Mabruk Oil Operations	49,02%		France	Libye
	Norpipe Oil AS	34,93%	E	Norvège	Norvège
	Norpipe Petroleum UK Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Norpipe Terminal Holdco Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	Norsea Pipeline Limited	45,22%	E	Royaume-Uni	Norvège
	North Oil Company	30,00%	E	Qatar	Qatar
	Northern Lights JV DA	33,33%	E	Norvège	Norvège
	Pars LNG Limited	40,00%	E	Bermudes	Iran
	Private Oil Holdings Oman Limited	10,00%	E	Royaume-Uni	Oman
	Stogg Eagle Funding B.V.	100,00%		Pays-Bas	Nigeria
	TOQAP Guyana B.V.	60,00%		Pays-Bas	Guyana
	Total Austral	100,00%		France	Argentine
	Total E&P Al Shaheen A/S	100,00%		Danemark	Qatar
	Total E&P Angola Block 15/06	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 16	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 16 Holdings	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 33	100,00%		France	Angola
	Total E&P Angola Block 39	100,00%		France	Angola
	Total E&P Chine	100,00%		France	Chine
	Total E&P Chissonga	100,00%		France	Angola
	Total E&P East El Burullus Offshore B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypt Block 2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypt Offshore Western Desert B.V.	100,00%		Pays-Bas	Égypte
	Total E&P Egypte	100,00%		France	Égypte
	Total E&P Guyane Française	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration-Production (suite)					
	Total E&P Jutland Denmark B.V.	100,00%		Pays-Bas	Danemark
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Harir) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Safen) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq (Taza) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P Kurdistan Region of Iraq B.V.	100,00%		Pays-Bas	Irak
	Total E&P M2 Holdings Limited	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Total E&P Myanmar	100,00%		France	Myanmar
	Total E&P Participations Pétrolières Congo	100,00%		Congo	Congo
	Total E&P Philippines B.V.	100,00%		Pays-Bas	Philippines
	Total E&P Services China Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total E&P South Pars	100,00%		France	Iran
	Total E&P South Sudan	100,00%		France	Soudan du Sud
	Total E&P Syrie	100,00%		France	Syrie
	Total E&P Tadjikistan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Tadjikistan
	Total Oil and Gas South America	100,00%		France	France
	Total Pars LNG	100,00%		France	France
	Total South Pars	100,00%		France	Iran
	TotalEnergies Anchor USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies BTC B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	TotalEnergies Carbon Solutions	100,00%		France	France
	TotalEnergies CCS UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Denmark ASW	100,00%		États-Unis	Danemark
	TotalEnergies Denmark ASW Pipeline ApS	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies E&P Algérie	100,00%		France	Algérie
	TotalEnergies E&P Algérie Berkine A/S	100,00%		Danemark	Algérie
	TotalEnergies E&P Americas LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies E&P Colombie	100,00%		France	Colombie
	TotalEnergies E&P New Ventures Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies E&P North Sea UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies E&P Research & Technology USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies E&P UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies E&P USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies E&P USA Oil Shale LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies E&P USA Well Containment LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies East Africa Midstream B.V.	100,00%		Pays-Bas	Ouganda
	TotalEnergies EP (Brunei) B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brunei
	TotalEnergies EP Absheron B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	TotalEnergies EP Abu Al Bu Khoosh	100,00%		France	Émirats arabes unis
	TotalEnergies EP Angola	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 17.06	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 20	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 25	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 29	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 32	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 40	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Angola Block 48 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Angola
	TotalEnergies EP Asia Pacific Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies EP Azerbaijan B.V.	100,00%		Pays-Bas	Azerbaïdjan
	TotalEnergies EP Block 9	100,00%		France	Liban
	TotalEnergies EP Bolivie	100,00%		France	Bolivie
	TotalEnergies EP Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	TotalEnergies EP Bulgarie B.V.	100,00%		Pays-Bas	Bulgarie
	TotalEnergies EP Cambodge	100,00%		France	Cambodge

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration-Production (suite)					
	TotalEnergies EP Company UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies EP Congo	85,00%		Congo	Congo
	TotalEnergies EP Cyprus B.V.	100,00%		Pays-Bas	Chypre
	TotalEnergies EP Danmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies EP Danmark A/S - CPH	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies EP Dolphin Holdings	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Dolphin Midstream	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Dolphin Upstream	100,00%		France	Qatar
	TotalEnergies EP France	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Gabon	58,28%		Gabon	Gabon
	TotalEnergies EP Gass Handel Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	TotalEnergies EP Gastransport Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies EP Golfe	100,00%		France	Qatar
	TotalEnergies EP Greece B.V.	100,00%		Pays-Bas	Grèce
	TotalEnergies EP Guyana B.V.	100,00%		Pays-Bas	Guyana
	TotalEnergies EP Holding UAE B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	TotalEnergies EP Holdings Russia	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP International K1 Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Kenya
	TotalEnergies EP International K2 Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Kenya
	TotalEnergies EP International K3 Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Kenya
	TotalEnergies EP International Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Kenya
	TotalEnergies EP Iran B.V.	100,00%		Pays-Bas	Iran
	TotalEnergies EP Iraq	100,00%		France	Irak
	TotalEnergies EP Italia S.p.A.	100,00%		Italie	Italie
	TotalEnergies EP Kazakhstan	100,00%		France	Kazakhstan
	TotalEnergies EP Kenya B.V.	100,00%		Pays-Bas	Kenya
	TotalEnergies EP Liban S.A.L.	100,00%		Liban	Liban
	TotalEnergies EP Libye	100,00%		France	Libye
	TotalEnergies EP Lower Zakum B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	TotalEnergies EP Malaysia	100,00%		France	Malaisie
	TotalEnergies EP Mauritania Block C18 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	TotalEnergies EP Mauritania Block C9 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	TotalEnergies EP Mauritania Blocks DW B.V.	100,00%		Pays-Bas	Mauritanie
	TotalEnergies EP Mauritanie	100,00%		France	Mauritanie
	TotalEnergies EP M'Bridge B.V.	100,00%		Pays-Bas	Angola
	TotalEnergies EP Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	TotalEnergies EP Namibia B.V.	100,00%		Pays-Bas	Namibie
	TotalEnergies EP Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater A Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater B Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater C Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater D Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater E Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater F Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater G Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Deepwater H Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria Ltd	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies EP Nigeria S.A.S.	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Norge AS	100,00%		Norvège	Norvège
	TotalEnergies EP Oman Block 11 B.V.	100,00%		France	Oman
	TotalEnergies EP Oman S.A.S.	100,00%		France	Oman
	TotalEnergies EP Petroleum Angola	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Pipelines Danmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Exploration-Production (suite)					
	TotalEnergies EP Profils Pétroliers	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Qatar	100,00%		France	Qatar
	TotalEnergies EP Qatar 2	100,00%		France	Qatar
	TotalEnergies EP Ratawi Hub	100,00%		France	Irak
	TotalEnergies EP Russie	100,00%		France	Russie
	TotalEnergies EP Sao Tome and Principe B.V.	100,00%		Pays-Bas	Angola
	TotalEnergies EP Sebuk	100,00%		France	Indonésie
	TotalEnergies EP Senegal	100,00%		France	Sénégal
	TotalEnergies EP Services Brazil B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies EP South Africa B.V.	100,00%		Pays-Bas	Afrique du Sud
	TotalEnergies EP South Africa Block 567 (Pty) Ltd	100,00%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	TotalEnergies EP Suriname B.V.	100,00%		Pays-Bas	Suriname
	TotalEnergies EP Thailand	100,00%		France	Thaïlande
	TotalEnergies EP UAE Unconventional Gas B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	TotalEnergies EP Uganda S.A.S.	100,00%		France	Ouganda
	TotalEnergies EP Umm Lulu SARB	100,00%		France	Émirats arabes unis
	TotalEnergies EP Umm Shaif Nasr B.V.	100,00%		Pays-Bas	Émirats arabes unis
	TotalEnergies EP Venezuela B.V.	100,00%		Pays-Bas	Venezuela
	TotalEnergies EP Vostok LLC	100,00%		Russie	Russie
	TotalEnergies EP Waha	100,00%		France	Libye
	TotalEnergies EP Well Response	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Yemen	100,00%		France	Yémen
	TotalEnergies EP Yemen Block 3 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Yémen
	TotalEnergies Holdings EACOP S.A.S.	100,00%		France	Ouganda
	TotalEnergies Holdings International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Holdings Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Jack USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies LNG Supply Services USA	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Nature Based Solutions	100,00%		France	France
	TotalEnergies Nature Based Solutions II	100,00%		France	France
	TotalEnergies Nederland Facilities Management B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Offshore GB Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Offshore UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Petróleo & Gás Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	TotalEnergies Shipping Brazil B.V.	100,00%		Pays-Bas	Brésil
	TotalEnergies Termokarstovoye S.A.S.	100,00%		France	France
	TotalEnergies Upstream Danmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies Upstream Nigeria	100,00%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies Upstream UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Uintah Colorado Resources II, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Uintah Colorado Resources, LLC	66,67%		États-Unis	États-Unis
Integrated LNG					
	Abu Dhabi Gas Liquefaction Company Limited	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Adani Total Gas Ltd	37,40%	E	Inde	Inde
	Adani Total LNG Singapore Pte. Ltd	50,00%	E	Singapour	Singapour
	Adani Total Private Limited (d)	50,00%	E	Inde	Inde
	Angola LNG Ltd	13,60%	E	Bermudes	Angola
	BioBearn S.A.S.	100,00%		France	France
	BioDeac S.A.S.	65,00%	E	France	France
	BioGasconha S.A.S.	100,00%		France	France
	Biogaz Breuil	100,00%		France	France
	Biogaz Chatillon	100,00%		France	France
	Biogaz Corcelles	100,00%		France	France
	Biogaz Epinau	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated LNG (suite)					
	Biogaz Libron	100,00%		France	France
	Biogaz Milhac	100,00%		France	France
	Biogaz Soignolles	100,00%		France	France
	Biogaz Torcy	100,00%		France	France
	Biogaz Vert Le Grand	100,00%		France	France
	Biogaz Viriat	100,00%		France	France
	BioLoie S.A.S.	55,00%	E	France	France
	BioPommeria S.A.S.	100,00%		France	France
	BioQuercy S.A.S.	66,00%	E	France	France
	Bioroussillon S.A.S.	100,00%		France	France
	Biovilleneuveois S.A.S.	100,00%		France	France
	Cameron LNG Holdings LLC	16,60%	E	États-Unis	États-Unis
	Colón LNG Marketing S. de R. L.	50,00%	E	Panama	Panama
	Côte d'Ivoire GNL	34,00%	E	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	Del Rio Funding LLC (a)	59,55%	E	États-Unis	États-Unis
	Ductor oy	20,00%	E	Finlande	Finlande
	ECA LNG Holdings B.V.	16,60%	E	Pays-Bas	Pays-Bas
	Fonroche Energies Renouvelables S.A.S.	100,00%		France	France
	Gas Del Litoral SRLCV	25,00%	E	Mexique	Mexique
	Global LNG Armateur S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG Downstream S.A.S.	100,00%		France	France
	Global LNG North America Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Global LNG S.A.S.	100,00%		France	France
	Greenflex Actirent Group, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Greenflex S.A.S.	100,00%		France	France
	Gulf Total Tractebel Power Company PSJC	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Ichthys LNG PTY Limited	26,00%	E	Australie	Australie
	Margeriaz Energie	100,00%		France	France
	Marsa LNG, LLC	80,00%		Oman	Oman
	Methanergy	100,00%		France	France
	Moz LNG1 Co-Financing Company	26,50%		Mozambique	Mozambique
	Moz LNG1 Financing Company Ltd	26,50%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Moz LNG1 Holding Company Ltd	26,50%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Mozambique LNG Marine Terminal Company S.A.	26,50%		Mozambique	Mozambique
	Mozambique MOF Company S.A.	26,50%		Mozambique	Mozambique
	National Gas Shipping Company Limited	5,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	Nigeria LNG Limited	15,00%	E	Nigeria	Nigeria
	Nyk Armateur S.A.S.	50,00%	E	France	France
	Oman LNG, LLC	5,54%	E	Oman	Oman
	Papua LNG Development Pte Ltd	100,00%		Singapour	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	PGB Energetyka	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 1	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 2	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 3	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 4	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 5	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 6	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 7	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 8	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 9	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 10	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 11	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 12	100,00%		Pologne	Pologne

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated LNG (suite)					
	PGB Energetyka 13	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 14	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 15	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 16	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 17	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 18	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 19	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 20	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 21	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 22	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 23	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 24	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 25	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 26	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 27	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Energetyka 28	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Inwestycje	100,00%		Pologne	Pologne
	PGB Serwis	100,00%		Pologne	Pologne
	Polska Grupa Biogazowa S.A.	100,00%		Pologne	Pologne
	Qatar Liquefied Gas Company Limited	10,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatar Liquefied Gas Company Limited (II)	16,70%	E	Qatar	Qatar
	Qatar Liquefied Gas Company Limited 10 (QG10) - NFS Project	25,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatar Liquefied Gas Company Limited 5 (QG5) - NFE Project	25,00%	E	Qatar	Qatar
	Rio Grande LNG Intermediate Holdings, LLC (b)	20,31%	E	États-Unis	États-Unis
	South Hook LNG Terminal Company Limited	8,35%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total E&P Indonésie	100,00%		France	Indonésie
	Total Energies Biogaz France	100,00%		France	France
	Total Eren H2	80,00%	E	France	France
	Total Shenergy LNG (Shanghai) Co., Ltd.	49,00%	E	Chine	Chine
	TotalEnergies Australia Unit Trust (c)	0,00%		Australie	Australie
	TotalEnergies Biogas Holdings USA, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies CCS Australia Pty Ltd	100,00%		Australie	Australie
	TotalEnergies E&P Yamal	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Angola Développement Gaz	100,00%		France	Angola
	TotalEnergies EP Australia	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies EP Australia II	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies EP Australia III	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies EP Barnett USA	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies EP Holding Mauritius Ltd	100,00%		Île Maurice	Île Maurice
	TotalEnergies EP Holdings Australia Pty Ltd	100,00%		Australie	Australie
	TotalEnergies EP Ichthys Holdings	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Ichthys Pty Ltd	100,00%		Australie	Australie
	TotalEnergies EP Mozambique Area1, Ltda	100,00%		Mozambique	Mozambique
	TotalEnergies EP Oman Block 12 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Oman
	TotalEnergies EP Oman Development B.V.	100,00%		Pays-Bas	Oman
	TotalEnergies EP PNG Ltd	100,00%		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	TotalEnergies EP PNG2 B.V.	100,00%		Pays-Bas	Papouasie-Nouvelle-Guinée
	TotalEnergies EP Salmanov	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Singapore Pte. Ltd.	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies EP Tengah	100,00%		France	Indonésie
	TotalEnergies EP Transshipment S.A.S.	100,00%		France	France
	TotalEnergies Exploration Australia Pty Ltd	100,00%		Australie	Australie

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated LNG (suite)					
	TotalEnergies Gas & Power Asia Private Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Gas & Power Brazil	100,00%		France	France
	TotalEnergies Gas & Power Holdings UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Gas & Power Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Gas & Power Ltd, London, Meyrin - Geneva branch	100,00%		Royaume-Uni	Suisse
	TotalEnergies Gas & Power North America, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Gas & Power Services UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Gas Holdings Andes	100,00%		France	France
	TotalEnergies Gas Pipeline USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Gas y Electricidad Argentina S.A.	100,00%		Argentine	Argentine
	TotalEnergies Gaz & Electricité Holdings	100,00%		France	France
	TotalEnergies GLNG Australia	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies GLNG Holdings Australia S.A.S.	100,00%		France	Australie
	TotalEnergies LNG Angola	100,00%		France	France
	TotalEnergies LNG services France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Sviluppo Italia S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	TotalEnergies USA International LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Ventures Emerging Markets	100,00%		France	France
	TotalEnergies Ventures Europe	100,00%		France	France
	TotalEnergies Ventures International	100,00%		France	France
	TotalEnergies Yemen LNG Company Ltd	100,00%		Bermudes	Bermudes
	Transportadora de Gas del Mercosur S.A.	32,68%	E	Argentine	Argentine
	Yamal LNG	20,02%	E	Russie	Russie
	Yemen LNG Company Limited	39,62%	E	Bermudes	Yémen
Integrated Power					
	Abarloar Solar S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Abeto Solar, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Access Building Egypt Solar One	100,00%		Égypte	Égypte
	Access Egypt Solar One	100,00%		Égypte	Égypte
	Adani Green Energy Ltd	19,75%	E	Inde	Inde
	Adani Green Energy Twenty Three Limited	50,00%	E	Inde	Inde
	Adani Renewable Energy Holding Nine Limited	50,00%	E	Inde	Inde
	Advanced Thermal Batteries Inc.	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Aerospatiale Batteries (ASB)	50,00%	E	France	France
	Aerowatt Energies	65,00%	E	France	France
	Aerowatt Energies 2	51,00%	E	France	France
	Al Kharsaa Solar Holdings B.V.	49,00%	E	Pays-Bas	Pays-Bas
	Alamo Solarbay S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Alberche Conex, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Alcad AB	100,00%		Suède	Suède
	Alicante	50,00%	E	France	France
	Alicante 2	50,00%	E	France	France
	Altergie Territoires 2	44,58%	E	France	France
	Altergie Territoires 3	50,00%	E	France	France
	Amber Solar Power Cinco, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Cuatro, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Dieciseis, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Diez, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Nueve, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Quince, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Tres, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amber Solar Power Uno, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Amura Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Anayet Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Ancote Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Ancora Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Andromeda Solarbay HP S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Anemopetra	100,00%		Grèce	Grèce
	Arbotante Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Armada Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Atolón Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Attentive Energy, LLC	56,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Auriga Generacion S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Automotive Cells Company, S.E.	33,33%	E	France	France
	Avenir Solaire Portfolio	100,00%		France	France
	Baker Creek Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Ballapur Solar Power Projects Private Ltd	50,00%	E	Inde	Inde
	Baser Comercializadora de Referencia	100,00%		Espagne	Espagne
	Bidasoa Conex, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	BJL11	90,00%		Brésil	Brésil
	BJL4	90,00%		Brésil	Brésil
	Brazoria Solar I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Brazoria Solar II, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Brur LP	44,64%		Israël	Israël
	Budeshte Agro	100,00%		Bulgarie	Bulgarie
	Caramulo SE	100,00%		Portugal	Portugal
	Castellaneta	100,00%		Italie	Italie
	Castille	50,00%	E	France	France
	CDV Holding S.A.	34,00%	E	Brésil	Brésil
	Cefeo Solar S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Centaurus Environment S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Centrale Eolienne De La Vallee Gentillesse	74,80%		France	France
	Centrale Hydrolique Alas	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Ardon	90,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Arvan	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Barbaïra	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Bonnant	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Gavet	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Miage	100,00%		France	France
	Centrale Hydrolique Previnquieres	100,00%		France	France
	Centrale Photovoltaïque De Merle Sud	40,58%	E	France	France
	Centrale Solaire 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire 21.09-3	100,00%		France	France
	Centrale Solaire 21.09-4	100,00%		France	France
	Centrale Solaire APV R&D	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Autoprod	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Bayet	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Beauce Val de Loire	60,00%		France	France
	Centrale Solaire CET La Babinière	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Chemin De Melette	51,00%	E	France	France
	Centrale Solaire De Cazedarnes	75,00%		France	France
	Centrale Solaire de La Bezassade	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Dom	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Du Centre Ouest	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Du Lavoïr	60,00%		France	France
	Centrale Solaire Estarac	35,00%	E	France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Centrale Solaire Golbey	51,05%	E	France	France
	Centrale Solaire Guinots	60,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Heliovale	59,63%	E	France	France
	Centrale Solaire La Castello	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Potence	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Roquette	100,00%		France	France
	Centrale Solaire La Tastere	60,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Lacoste	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Le Carteyrou	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Le Trabet	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Les Cordeliers	83,98%		France	France
	Centrale Solaire Les Cordeliers 2	75,00%		France	France
	Centrale Solaire Lodes	50,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Lot 1	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Macouria	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Mazeran Lr	50,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Merle Sud 2	60,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Moussoulens	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Olinoca	10,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Ombrieres Cap Agathois	83,98%		France	France
	Centrale Solaire Ombrieres De Blyes	60,00%		France	France
	Centrale Solaire Plateau De Pouls	51,00%		France	France
	Centrale Solaire Pouy Negue	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Pouy Negue 2	100,00%		France	France
	Centrale Solaire RENFR 331	100,00%		France	France
	Centrale Solaire RENFR 397	100,00%		France	France
	Centrale Solaire RENFR 628	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Solarshare Bordeaux	100,00%		France	France
	Centrale Solaire SRG Energy	80,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Terre du Roi	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Toiture Josse	60,00%	E	France	France
	Centrale Solaire Touzery	100,00%		France	France
	Centrale Solaire TQ 3	100,00%		France	France
	Centrale Solaire TQ 5	100,00%		France	France
	Centrale Solaire Vauvoix	60,00%	E	France	France
	Cerezo Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Chudiala Solar Power Projects Private Ltd	50,00%	E	Inde	Inde
	Cidra Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Circinus Energy S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Clean Energy	100,00%		Italie	Italie
	Clean Energy 1	100,00%		Italie	Italie
	Clinton Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Columba Renovables S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Comanche Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Energy Development, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Fund 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Solar Capital, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Solar Data, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Solar Development, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Solar DG, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Solar Holdings I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Solar Land Holdings I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Solar SPV X, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Core Solar SPV XV, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Solar SPV XXIV, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Core Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Cottonwood Bayou Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Cottonwood Bayou Storage, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Cowtown Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Crc Kern Front Tugboat, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	CS Carrefour de l'Europe	100,00%		France	France
	CS QUADRAO 2	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Cygnus Environment S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Danish Fields Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Danish Fields Storage, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Dracena I	100,00%		Brésil	Brésil
	Dracena II	100,00%		Brésil	Brésil
	Dracena IV	100,00%		Brésil	Brésil
	Driza Solar, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Dubovo	100,00%		Bulgarie	Bulgarie
	Eclipse Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Ecosol	100,00%		Argentine	Argentine
	Edelweis Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Eden Mumbai Solar Private Ltd	50,00%	E	Inde	Inde
	Eden Renewable Cite Private Ltd	50,00%	E	Inde	Inde
	Eden Renewable Ranji Private Ltd	50,00%	E	Inde	Inde
	Eden Solar Energy Gurgaon Private Ltd	50,00%	E	Inde	Inde
	Eden Solar Rajdhani Private Ltd	50,00%	E	Inde	Inde
	Elliniki Aioliiki Energeiaki EAE	86,00%		Grèce	Grèce
	EMV	100,00%		Grèce	Grèce
	ENEOS TotalEnergies Renewables Solar Development Japan G.K.	50,00%	E	Japon	Japon
	Energeiaki Ptoon	100,00%		Grèce	Grèce
	Energia SI	100,00%		Italie	Italie
	Energie Developpement	50,00%	E	France	France
	Eneryo S.A.S.	100,00%		France	France
	Enwind	98,00%		Pologne	Pologne
	Eole Boin	100,00%		France	France
	Eole Champagne Conlinoise	66,00%	E	France	France
	Eole Dadoud	100,00%		France	France
	Eole Fonds Caraibes	100,00%		France	France
	Eole Grand Maison	100,00%		France	France
	Eole La Montagne	87,60%		France	France
	Eole La Perriere S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Eole Morne Carriere	100,00%		France	France
	Eole Yate	100,00%		France	France
	Eólica da Boneca	33,00%	E	Portugal	Portugal
	Eolmed	20,00%	E	France	France
	Eren Development Asia	100,00%		Singapour	Singapour
	Eren Dracena	100,00%		Brésil	Brésil
	Eren Grèce	100,00%		Grèce	Luxembourg
	Eren India	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	Eren Maral	100,00%		Brésil	Brésil
	Eren Re Participacoes	99,81%		Brésil	Brésil
	Eren Terra Santa	94,22%		Brésil	Brésil
	Essakane Solar S.A.S.	90,00%		Burkina Faso	Burkina Faso
	Etoile	100,00%		France	France
	E-Vento Cirò	100,00%		Italie	Italie

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Evergreen Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Falla Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Fast Jung KB	100,00%		Suède	Suède
	Fleming Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Fluxsol	100,00%		France	France
	Fotovoras	100,00%		Grèce	Grèce
	FPV Blanchard	100,00%		France	France
	Frieman & Wolf Batterietechnik GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	G Sol do Alentejo	100,00%		Portugal	Portugal
	G Sol do Alentejo2	100,00%		Portugal	Portugal
	G.K. Succeed Tsu Haze	45,00%	E	Japon	Japon
	G.P.E	100,00%		Portugal	Portugal
	Galibier	50,00%	E	France	France
	Gallocanta, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Gardunha SE	100,00%		Portugal	Portugal
	Garonne-et-Canal Energies	100,00%		France	France
	Generg International	100,00%		Portugal	Portugal
	Generg Novos Desenvolvimentos	100,00%		Portugal	Portugal
	Generg Portfolio	100,00%		Portugal	Portugal
	Generg Serviços de Engenharia e Gestão	100,00%		Portugal	Portugal
	Generg Ventos da Gardunha	100,00%		Portugal	Portugal
	Generg Ventos de Proença-a-Nova	100,00%		Portugal	Portugal
	Generg Ventos de Trancoso	100,00%		Portugal	Portugal
	Generg Ventos do Caramulo	100,00%		Portugal	Portugal
	Genergreen	100,00%		Portugal	Portugal
	GIP III Zephyr Holdings, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Glaciere De Palisse	100,00%		France	France
	Global Energy	100,00%		Bulgarie	Bulgarie
	Global Solar Services	100,00%		France	France
	Go Electric	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Golden Triangle Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Goleta Solar, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Goodfellow Solar III, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Goritsa Aiolos	100,00%		Grèce	Grèce
	Gray Whale Offshore Wind Power No.1 Co., Ltd	42,50%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Gray Whale Offshore Wind Power No.2 Co., Ltd	42,50%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Gray Whale Offshore Wind Power No.3 Co. Ltd	42,50%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Greenwind S.A.	100,00%		Argentine	Argentine
	Grillete Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	GT R4 Holding Limited	50,00%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	GV Beira Baixa	100,00%		Portugal	Portugal
	GV Pinhal	100,00%		Portugal	Portugal
	GV Seixo	90,00%		Portugal	Portugal
	GV Sines	100,00%		Portugal	Portugal
	GV Viana	100,00%		Portugal	Portugal
	Haiding one international investment co Ltd	50,00%	E	Taiwan	Taiwan
	Haiding three international investment co Ltd	50,00%	E	Taiwan	Taiwan
	Haiding two international investment co Ltd	50,00%	E	Taiwan	Taiwan
	Hanwha Total Solar II, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Hanwha Total Solar, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Helio 100 Kw	100,00%		France	France
	Helio 971	100,00%		France	France
	Helio 974 Sol 1	100,00%		France	France
	Helio 974 Toiture 2	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Helio Fonds Caraibes	100,00%		France	France
	Helio L'R	100,00%		France	France
	Helio Prony Resources New Caledonia	100,00%		Nouvelle Calédonie	Nouvelle Calédonie
	Helio Saint Benoit	100,00%		France	France
	Helio Wabealo	100,00%		France	France
	Helix Project V, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	HETTY	100,00%		France	France
	HFV Montenero	100,00%		Italie	Italie
	HFV Salentina	50,00%	E	Italie	Italie
	Hid. Grela	100,00%		Portugal	Portugal
	Hid. Manteigas	90,00%		Portugal	Portugal
	Hid. Monte	100,00%		Portugal	Portugal
	Hidrinveste	100,00%		Portugal	Portugal
	Hill Solar I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hill Solar II, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	HT Solar Holdings II, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	HTS Holdings LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Hydro 974	100,00%		France	France
	Hydro Tinee	50,00%	E	France	France
	Hydromons	100,00%		France	France
	Inov	100,00%		Italie	Italie
	Ise Total Nanao Power Plant G.K.	50,00%	E	Japon	Japon
	Jingdan New Energy investment (Shanghai) Co. Ltd	50,00%	E	Chine	Chine
	Jmcp	50,05%		France	France
	Keith Solar I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Kidds Store	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Komundo Offshore Wind Power Co., Ltd	42,50%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	KSF Holding Nominees	57,50%		Australie	Australie
	KSF Holding Trust	57,50%		Australie	Australie
	KSF Project Nominees Pty Ltd	57,50%		Australie	Australie
	KSF Project Trust	57,50%		Australie	Australie
	KSF Syncon Trust	57,50%		Australie	Australie
	LA Basin Solar I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	La Compagnie Electrique de Bretagne	50,00%	E	France	France
	La Metairie Neuve	25,00%	E	France	France
	La Seauve	40,00%	E	France	France
	Lanuzza Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Lauderdale Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Laurens Solar I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Le Bois Joli	100,00%		France	France
	Lemoore Stratford Land Holdings IV, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Les ailes de Taillard	50,00%	E	France	France
	Les vents de la Moivre 1	100,00%		France	France
	Les Vents de la Moivre 2	100,00%		France	France
	Les Vents de la Moivre 3	100,00%		France	France
	Les Vents de la Moivre 4	100,00%		France	France
	Les Vents de la Moivre 5	100,00%		France	France
	Leuret	50,00%	E	France	France
	Lithos Aiolos	100,00%		Grèce	Grèce
	Lorca	50,00%	E	France	France
	Lorrain	100,00%		France	France
	Luce Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Luminora Solar 5	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Luminora Solar cuatro, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Luminora Solar Dos, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Luminora Solar Tres, S.L.	65,00%	E	Espagne	Espagne
	Maenggildo Offshore Wind Power Co., Ltd	42,50%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	Malaspina	100,00%		Argentine	Argentine
	Maral I	100,00%		Brésil	Brésil
	Maral II	100,00%		Brésil	Brésil
	Martianez Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Marysville Unified School District Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Mastil Solar, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Mauricio Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Maxeon Solar Technologies, Pte. Ltd	16,41%	E	Singapour	Singapour
	Meco 8	100,00%		France	France
	Medha Energy Private Ltd	50,00%	E	Inde	Inde
	Megavento	100,00%		Portugal	Portugal
	Merysol	50,00%	E	France	France
	Mishmar LP	44,64%		Israël	Israël
	Missiles & Space Batteries Limited	50,00%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Miyagi Osato Solar Park G.K.	45,00%	E	Japon	Japon
	Miyako Kuzakai Solarpark G.K.	50,00%	E	Japon	Japon
	MKAT	100,00%		Kazakhstan	Kazakhstan
	Morena Solar, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Mulilo Prieska PV (RF) Proprietary Limited	27,00%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Mustang Creek Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Myrtle Solar TE HoldCo	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Myrtle Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Myrtle Storage, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Nevada Joint Union High School District Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	New Green Energy Services	100,00%		France	France
	Nomad Solar	100,00%		Kazakhstan	Kazakhstan
	Nouvelle Centrale Eolienne de Lastours	50,00%	E	France	France
	NovEnergia Bulgaria Services	100,00%		Bulgarie	Bulgarie
	NovEnergia Holding Company	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	NovEnergia Holding Italia	100,00%		Italie	Italie
	NovEnergia II Bulgaria	100,00%		Bulgarie	Bulgarie
	NovEnergia Italia	100,00%		Italie	Italie
	NovEnergia Poland	100,00%		Pologne	Pologne
	NovEnergia Poland Services	100,00%		Pologne	Pologne
	Nuza Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Ophelia Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Parc Eolien de Cassini	50,00%	E	France	France
	Parc Eolien Du Coupriu	50,00%	E	France	France
	Parc Eolien Du Vilpion	50,00%	E	France	France
	Parc Photovoltaïque de Puylobier	100,00%		France	France
	Parque Fotovoltaico Alicahue Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Parque Fotovoltaico Santa Adriana Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	PE La Guardia	100,00%		Italie	Italie
	Piedra Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Pigeon Run Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Pilastra Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Pinhal Interior SE	100,00%		Portugal	Portugal
	Planta solar OPDE Andalucía 3, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Pontenure	100,00%		Italie	Italie
	Portalon Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Pos Production Ii	60,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Pos Production Iii	70,00%		France	France
	Pos Production Iv	70,00%		France	France
	Pos Production V	70,00%		France	France
	Poste HTB du Mont de L'Arbre	100,00%		France	France
	Postigo Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Postor Solar S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	PT TATS Indonesia	100,00%		Indonésie	Indonésie
	Quadrica	51,00%	E	France	France
	Quilla Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Rabiza Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Randolph Solar I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Rececho Solar, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Recova Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Regata Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Renoptipower	75,25%		Grèce	Grèce
	Rhea	100,00%		France	France
	Risen Bangladesh	100,00%		Bangladesh	Singapour
	Risen Energy Battambang	100,00%		Cambodge	Cambodge
	RLA Solar SPA	100,00%		Chili	Chili
	Rolling Plains Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Rönesans Enerji Üretim ve Ticaret Anonim Şirketi	50,00%	E	Turquie	Turquie
	S.E.R.E.	100,00%		Portugal	Portugal
	Saft (Zhuhai FTZ) Batteries Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Saft (Zhuhai) Energy Storage Co	100,00%		Chine	Chine
	Saft AB	100,00%		Suède	Suède
	Saft America Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Saft AS	100,00%		Norvège	Norvège
	Saft Australia PTY Limited	100,00%		Australie	Australie
	Saft Batterias SL	100,00%		Espagne	Espagne
	Saft Batterie Italia S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Saft Batterien GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Saft Batteries Pte Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Saft Batteries PTY Limited	100,00%		Australie	Australie
	Saft Batterijen B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Saft Do Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Saft EV S.A.S.	100,00%		France	France
	Saft Ferak AS	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Saft Groupe S.A.S.	100,00%		France	France
	Saft Hong Kong Limited	100,00%		Hong Kong	Hong Kong
	Saft India Private Limited	100,00%		Inde	Inde
	Saft Japan KK	100,00%		Japon	Japon
	Saft Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Saft LLC	100,00%		Russie	Russie
	Saft Nife ME Limited	100,00%		Chypre	Chypre
	Saft S.A.S.	100,00%		France	France
	Sanabria Solar, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Sanders Creek Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Seagreen HoldCo 1 Limited	51,00%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni
	SEC	100,00%		Italie	Italie
	Shakumbhari Solar Power Projects Private Ltd	50,00%	E	Inde	Inde
	Shams Power Company PJSC	20,00%	E	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	SIIF EDF EN	51,02%		Israël	Israël
	Société Champenoise d'Energie	16,00%	E	France	France
	Société d'Exploitation du Soleil du Haut-Deffens	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Société Economie Mixte Production Energetique Renouvelable	35,92%	E	France	France
	Sol Holding, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Solaire Habitat Social	100,00%		France	France
	Solar Barocco	100,00%		Italie	Italie
	Solar Carport NJ, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Energies	65,00%	E	France	France
	Solar Life Energy	100,00%		Italie	Italie
	Solar Star Academia 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Addison North, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Alleghany South, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Always Low Prices Hi, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Arizona HMR-1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Baltimore Carney, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Baltimore Roofs, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Bay City 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Big Apple BTM, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Big Apple CDG, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Big Apple CDGB, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Blakeslee 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Buchanan 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Buchanan 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California LXXV, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California LXXVI, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California LXXVIII, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXV, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVI, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star California XXXVIII, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Cambridge 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Cantil 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Carbondale 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Carlsbad 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Central Light, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Charles City 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Charles City 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Charlotte 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Clovis Curry North, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Clovis Curry South, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Co Co 2500, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Coastal Pirate, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Colorado II, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Kern Front, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Mt. Poso, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC North Shafter, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Pier A West, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Yowlumne 1 North, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star CRC Yowlumne 2 South, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Deer Island, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Dornsife 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Fort Atkinson South, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star George Giff, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Gloucester 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Gloucester 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Golden Empire, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Solar Star Goochland 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Goodwin Storage, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Halifax 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Harbor, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Harpst Arcata, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hartford South, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hawley 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD Maryland, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD New Jersey, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star HD New York, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Healthy 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Healthy Lake, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Herald Square 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hernwood, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Hubbardson South, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Irondale, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Jal, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Kennedale Storage, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Khdsd, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LA County High Desert, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Lake Mills 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Culver City, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Irvine, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star LCR Split 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Light Park, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Lincoln School, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Lompoc Diatomite 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Los Lunas 2 LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Los Lunas, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star MA - Tewksbury, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Massachusetts II, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Massachusetts III, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Maxx 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Mayfield 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Maynard 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Mifflinburg 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Millville Rohrsburg, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Millville, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Mount Crawford 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Mountain Post, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star North Herty Storage, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Orangeville 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Orangeville Eagle, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Palmyra North, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Kern Front, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Mt. Poso, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC North Shafter, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Pier A West, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Yowlumne 1 North, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parent CRC Yowlumne 2 South, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Parkton, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Pennsauken, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Petersburg 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Solar Star Philipsburg 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Pleasant Mount 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Pleasant Mount 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime 4, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Prime SCK3, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star PTC 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star PTC 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Serving Science 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Serving Science, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star South Deering, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star State of CT Solar 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Storage Texas, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Timberville 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Timberville 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Track Southern Ave 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Tranquility, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Unkety Brook, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Urbana Landfill South, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Vegas I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Virginia Holdco, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Ware 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Western Hills Storage, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Whitewater South, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Star Wholesome Portland, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solar Start Bear Creek, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Ma I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solarstar Prime I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund A, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund B, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund C, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SolarStorage Fund D, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Solenergy	100,00%		Italie	Italie
	Sombrero Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Spinnaker Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	SPWR SS 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Strongstown Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Bobcat Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial FTB Construction, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial Holding Company FTB SLB Parent, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Commercial Holding Company FTB SLB, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Helix I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SunPower NY CDG 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Revolver HoldCo I Parent, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	SunPower Revolver HoldCo I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Sunzil	50,00%	E	France	France
	Swingletree Operations, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Tadiran Batteries GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Tadiran Batteries Limited	100,00%		Israël	Israël
	Talmei Eliyahu	46,94%		Israël	Israël
	Terra Santa I	88,77%		Brésil	Brésil
	Terra Santa II	88,77%		Brésil	Brésil
	Téthys	100,00%		France	France
	Tianneng Saft Energy Joint Stock Company	40,00%	E	Chine	Chine

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Titan	100,00%		France	France
	TNE Holdco 1 Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Envision Energy Services (Shanghai) CO., Ltd	50,00%	E	Chine	Chine
	Total Eren	100,00%		France	France
	Total Eren Australia	100,00%		Australie	Australie
	Total Eren Chile	100,00%		Chili	Chili
	Total Eren Holding	100,00%		France	France
	Total Eren Nov	100,00%		France	France
	Total Strong, LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Total Tractebel Emirates O&M Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis
	Total Tractebel Emirates Power Company	50,00%	E	France	Émirats arabes unis
	TotalEnergies – Centrale Electrique Bayet	100,00%		France	France
	TotalEnergies – Centrale Electrique Marchienne-au-Pont	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies – Centrale Electrique Pont-sur-Sambre	100,00%		France	France
	TotalEnergies – Centrale Electrique Saint-Avoid	100,00%		France	France
	TotalEnergies – Centrale Electrique Toul	100,00%		France	France
	TotalEnergies B HoldCo, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies C HoldCo, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Carolina Long Bay, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Clientes	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies CW I Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies DF Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Totalenergies Distributed Generation Assets Usa, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Distributed Generation Philippines Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Totalenergies Distributed Generation Usa, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Electricidad y Gas España	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies Electricité et Gaz France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Flexible Power Solutions	100,00%		France	France
	TotalEnergies H Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies HI Holdco, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies M Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Mercado España	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies New Ventures USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Offshore Wind Korea	100,00%		France	France
	TotalEnergies OFW US 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies OFW US 4, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Power & Gas Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Power Generation France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables (Cambodia) Co., Ltd	100,00%		Cambodge	Cambodge
	TotalEnergies Renewables Asia	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Renewables Development Middle East	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables Development Partnership, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Renewables Development Philippines Corporation	100,00%		Philippines	Philippines
	TotalEnergies Renewables DG Asia Assets PTE Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Renewables DG Development Asia Pte. Ltd.	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Renewables DG Holdings Asia PTE Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Renewables DG MEA – Assets 1 FZE	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	TotalEnergies Renewables DG MEA FZE	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	TotalEnergies Renewables ESS Carling	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables ESS Flandres	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables ESS Grandpuits	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables Iberica, S.L.U	100,00%		Espagne	Espagne

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	TotalEnergies Renewables Indian Ocean Ltd	100,00%		Île Maurice	Île Maurice
	TotalEnergies Renewables International	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renewables Latin America	100,00%		Chili	Chili
	TotalEnergies Renewables Malaysia Sdn. Bhd.	100,00%		Malaisie	Malaisie
	TotalEnergies Renewables Projects Philippines Corporation	100,00%		Philippines	Philippines
	TotalEnergies Renewables Projects Singapore Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Renewables Projects Vietnam	100,00%		Singapour	Singapour
	Totalenergies Renewables R4 Holdco Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Totalenergies Renewables Seagreen Holdco Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Renewables Singapore Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Renewables Thailand	100,00%		Thaïlande	Thaïlande
	TotalEnergies Renewables UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Renewables USA, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Renouvelables Danemark ApS	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies Renouvelables France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Renouvelables Nogara	50,00%	E	France	France
	TotalEnergies Renouvelables Pacific	100,00%		France	France
	TotalEnergies Solar DG Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Solar France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Solar Intl	100,00%		France	France
	TotalEnergies Solar Wind Indian Ocean Ltd	100,00%		Île Maurice	Île Maurice
	TotalEnergies Wire 3, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TQN Hydro	100,00%		France	France
	TQN Solar	100,00%		France	France
	TQN Solar Nogara	50,00%	E	France	France
	TQN Wind	100,00%		France	France
	Trancoso SE	100,00%		Portugal	Portugal
	Trofeo Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	TSGF SpA	100,00%		Chili	Chili
	TSSDG India Private Limited	100,00%		Inde	Inde
	Tutly Solar	100,00%		Ouzbékistan	Ouzbékistan
	Valencia Solar 1, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Valencia Solar 2, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Valencia Solar 3, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Valencia Solar 4, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Valorene	66,00%		France	France
	Varadero Solar, S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Vents d'Oc Centrale d'Energie Renouvelable 16	100,00%		France	France
	Vents D'Oc Centrale D'Energie Renouvelable 17	50,00%	E	France	France
	Vents D'Oc Centrale D'Energie Renouvelable 18	100,00%		France	France
	Vertigo	25,00%	E	France	France
	Viana Castelo SE	100,00%		Portugal	Portugal
	Vientos Los Hercules	100,00%		Argentine	Argentine
	Vientos Solutions S.L.	100,00%		Espagne	Argentine
	Wichita Data, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Wichita Solar I, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Winche Solar, S.L.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Wind 1026 GmbH	100,00%		Allemagne	France
	Wind 1029 GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Winergy	100,00%		France	France
	Woodbury Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	WP France 21	100,00%		France	France
	Yunlin Holding GmbH	23,00%	E	Allemagne	Allemagne
	Yunlin Ukco Limited	29,46%	E	Royaume-Uni	Royaume-Uni

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Integrated Power (suite)					
	Zenith Solar, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
Raffinage-Chimie					
	Appryl S.N.C	50,00%		France	France
	Atlantic Trading and Marketing Financial Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Atlantic Trading and Marketing Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Balzatex S.A.S.	100,00%		France	France
	Barry Controls Aerospace S.N.C.	100,00%		France	France
	BASF Total Petrochemicals LLC	40,00%		États-Unis	États-Unis
	Bay Junction Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Bayport Polymers LLC	50,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Borrachas Portalegre Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	BOU Verwaltungs GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Buckeye Products Pipeline LP	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	Catelsa-Caceres S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Composite Industrie Maroc S.A.R.L.	100,00%		Maroc	Maroc
	Composite Industrie S.A.	100,00%		France	France
	Cosden, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	COS-MAR Company	50,00%		États-Unis	États-Unis
	Cray Valley (Guangzhou) Chemical Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Cray Valley Czech	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Cray Valley HSC Asia Ltd	100,00%		Chine	Chine
	Cray Valley S.A.	100,00%		France	France
	CSSA - Chartering and Shipping Services S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	EcoMotion JV GmbH	49,90%	E	Allemagne	Allemagne
	Elf Aquitaine Fertilisants	100,00%		France	France
	Espa S.A.R.L.	100,00%		France	France
	Ethylène Est	99,98%		France	France
	Feluy Immobati	100,00%		Belgique	Belgique
	Fina Pipeline Co	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Fina Technology, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Gasket (Suzhou) Valve Components Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Gasket International S.R.L.	100,00%		Italie	Italie
	Grande Paroisse S.A.	100,00%		France	France
	Gulf Coast Pipeline LP	14,66%	E	États-Unis	États-Unis
	Hanwha TotalEnergies Petrochemical Co., Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	HBA Hutchinson Brasil Automotive Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson (Wuhan) Automotive Rubber Products Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Aéronautique & Industrie Limited	100,00%		Canada	Canada
	Hutchinson Aerospace & Industry Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Aerospace GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Antivibration Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Automotive Systems Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Autopartes Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Borrachas de Portugal Ltda	100,00%		Portugal	Portugal
	Hutchinson Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson d.o.o Ruma	100,00%		Serbie	Serbie
	Hutchinson Do Brasil S.A.	100,00%		Brésil	Brésil
	Hutchinson Fluid Management Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Holding GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Holdings UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Hutchinson Iberia S.A.	100,00%		Espagne	Espagne

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage-Chimie (suite)					
	Hutchinson Industrial Rubber Products (Suzhou) Company, Limited	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Industrias Del Caucho SAU	100,00%		Espagne	Espagne
	Hutchinson Industries Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Japan Company Limited	100,00%		Japon	Japon
	Hutchinson Korea Limited	100,00%		Corée du Sud	Corée du Sud
	Hutchinson Malta Ltd	100,00%		Malte	Malte
	Hutchinson Maroc S.A.R.L. AU	100,00%		Maroc	Maroc
	Hutchinson Poland SP ZO.O.	100,00%		Pologne	Pologne
	Hutchinson Polymers S.N.C.	100,00%		France	France
	Hutchinson Porto	100,00%		Portugal	Portugal
	Hutchinson Precision Sealing Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson Research & Innovation Singapore PTE. Limited	100,00%		Singapour	Singapour
	Hutchinson Rubber Products Private Limited Inde	100,00%		Inde	Inde
	Hutchinson S.A.	100,00%		France	France
	Hutchinson S.N.C.	100,00%		France	France
	Hutchinson S.R.L. (Italie)	100,00%		Italie	Italie
	Hutchinson S.R.L. (Roumanie)	100,00%		Roumanie	Roumanie
	Hutchinson Seal De Mexico S.A. de CV.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Sealing Systems Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Hutchinson SRO	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	Hutchinson Stop - Choc GmbH & CO. KG	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Hutchinson Technologies (Maanshan) Co., Ltd.	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Technologies (Shenyang) Co., Ltd.	100,00%		Chine	Chine
	Hutchinson Transferencia de Fluidos S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	Hutchinson Tunisie S.A.R.L.	100,00%		Tunisie	Tunisie
	Hutchinson Vietnam Company Limited	100,00%		Vietnam	Vietnam
	Iber Resinas S.L.	100,00%		Espagne	Espagne
	Industrias Tecnicas De La Espuma SL	100,00%		Espagne	Espagne
	Industrielle Desmarquoy S.N.C.	100,00%		France	France
	Jéhier S.A.S.	99,89%		France	France
	Joint Precision Rubber	100,00%		France	France
	KTN Kunststofftechnik Nobitz GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Laffan Refinery Company Limited 1	10,00%	E	Qatar	Qatar
	LaPorte Pipeline Company LP	19,96%	E	États-Unis	États-Unis
	LaPorte Pipeline GP LLC	19,96%	E	États-Unis	États-Unis
	Le Joint Francais S.N.C.	100,00%		France	France
	Legacy Site Services Funding Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Legacy Site Services LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Les Stratifiés S.A.S.	100,00%		France	France
	Lone Wolf Land Company	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Machen Land Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Mide Technology Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Naphtachimie	50,00%		France	France
	National Petroleum Refiners of South Africa (PTY) Limited	18,22%	E	Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Olutex Oberlausitzer Luftfahrttextilien GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Pamargan Products Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Paulstra S.N.C.	100,00%		France	France
	PFW Aerospace GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	PFW Havacilik Sanayi ve Dis Ticaret Limited Sirketi	100,00%		Turquie	Turquie
	PFW Uk Machining Ltd.	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Polyblend GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	Qatar Petrochemical Company Q.S.C. (QAPCO)	20,00%	E	Qatar	Qatar
	Qatofin Company Limited	49,08%	E	Qatar	Qatar

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Raffinage-Chimie (suite)					
	Résilium	100,00%		Belgique	Belgique
	Retia	100,00%		France	France
	Retia USA LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	San Jacinto Rail Limited	17,00%	E	États-Unis	États-Unis
	Saudi Aramco Total Refining & Petrochemical Company	37,50%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	Société Béarnaise De Gestion Industrielle	100,00%		France	France
	Société du Pipeline Sud-Européen	35,14%	E	France	France
	Southeast Texas Pipelines LLC	40,00%		États-Unis	États-Unis
	Stillman Seal Corporation	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Stop-Choc (UK) Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Synova	100,00%		France	France
	TankOpslag en PijpleidingenNet N.V.	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Techlam S.A.S.	100,00%		France	France
	TESSAF S.A.S.	49,90%		France	France
	Thermal Control Systems Automotive Sasu	100,00%		France	France
	Total Activités Maritimes	100,00%		France	France
	Total Atlantic Trading Mexico SA De CV	100,00%		Mexique	Mexique
	Total Corbion PLA B.V.	50,00%	E	Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Energy Marketing A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	Total Petrochemicals (Shanghai) Limited	100,00%		Chine	Chine
	TotalEnergies Belgium Services	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Fluids	100,00%		France	France
	TotalEnergies Laffan Refinery Holdco	100,00%		France	France
	TotalEnergies Laffan Refinery Holdco II B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Marketing Deutschland GmbH Refining (d)	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Olefins Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Petrochemicals & Refining SA/NV	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Petrochemicals Development Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Petrochemicals Ecaussinnes	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Petrochemicals Feluy	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Petrochemicals France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Petrochemicals Hong Kong Ltd	100,00%		Hong Kong	Hong Kong
	TotalEnergies Petrochemicals Iberica	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies Petrochemicals UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Pipeline USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Plastic Energy Advanced Recycling S.A.S.	60,00%		France	France
	TotalEnergies Polymers Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Raffinage Chimie	100,00%		France	France
	TotalEnergies Raffinage France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Raffinerie Mitteldeutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Refinery Antwerp	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Refinery Port Arthur, LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Refining & Chemicals Arabia	100,00%		France	France
	TotalEnergies Splitter USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Trading Asia Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Trading Europe	100,00%		France	France
	TotalEnergies Trading Products S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TotalEnergies Trading Storage S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TOTSA TotalEnergies Trading S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Totseanergy	49,00%	E	Belgique	Belgique
	Transalpes S.N.C.	67,00%		France	France
	Trans-Ethylène	99,98%		France	France
	Vibrachoc S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Zeeland Refinery NV	55,00%		Pays-Bas	Pays-Bas

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services					
	Antilles Gaz	100,00%		France	France
	Argedis	100,00%		France	France
	Aristea	51,00%	E	Belgique	Belgique
	Arteco	49,99%	E	Belgique	Belgique
	AS 24	100,00%		France	France
	AS24 Belgie N.V.	100,00%		Belgique	Belgique
	AS24 Espanola S.A.	100,00%		Espagne	Espagne
	AS24 Fuel Cards Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	AS24 Lituanie	100,00%		Lituanie	Lituanie
	AS24 Polska SP ZO.O.	100,00%		Pologne	Pologne
	AS24 Tankservice GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	BlueCharge Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	Clean Energy	19,10%	E	États-Unis	États-Unis
	Elf Oil UK Aviation Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Elf Oil UK Properties Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Fioulmarket.fr	100,00%		France	France
	Gapco Kenya Limited	100,00%		Kenya	Kenya
	Gapco Tanzania Limited	100,00%		Tanzanie	Tanzanie
	Guangzhou Elf Lubricants Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Gulf Africa Petroleum Corporation	100,00%		France	France
	Lubricants Vietnam Holding Limited	100,00%		Hong Kong	Hong Kong
	Quimica Vasca S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	Saudi Total Petroleum Products	51,00%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	Servauto Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Société d'exploitation de l'usine de Rouen	98,98%		France	France
	Société mahoraise de stockage de produits pétroliers	100,00%		France	France
	Société Urbaine des Pétroles	100,00%		France	France
	S-OIL TotalEnergies Lubricants Co. Ltd	50,00%	E	Corée du Sud	Corée du Sud
	South Asia LPG Private Limited	50,00%	E	Inde	Inde
	Stedis	100,00%		France	France
	Tas'Helat Marketing Company	50,00%	E	Arabie Saoudite	Arabie Saoudite
	TEVGO	100,00%		France	France
	TotaEnergies Marketing Botswana (Pty) Ltd	50,10%		Botswana	Botswana
	Total Bitumen UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total China Investment Company Limited	100,00%		Chine	Chine
	Total Energies Charging Solutions UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	Total Especialidades Argentina	100,00%		Argentine	Argentine
	Total Freeport Corporation	51,00%	E	Philippines	Philippines
	Total Lubricants (China) Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	Total Marketing Uganda	100,00%		Ouganda	Ouganda
	Total Parco Pakistan Limited	50,00%	E	Pakistan	Pakistan
	Total Philippines Corporation	51,00%	E	Philippines	Philippines
	Total Tianjin Manufacturing Company Limited	77,00%		Chine	Chine
	TotalEnergies Additives and Fuels Solutions	100,00%		France	France
	TotalEnergies Aviation	100,00%		France	France
	TotalEnergies Aviation Suisse S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TotalEnergies Aviation Zambia Ltd	100,00%		Zambie	Zambie
	TotalEnergies Bitumen Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Charging Services	100,00%		France	France
	TotalEnergies Charging Solutions Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Charging Solutions Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Charging Solutions Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Diesel Comercio e Transportes Brasil Ltda	100,00%		Brésil	Brésil
	TotalEnergies Distribuidora Brasil LTDA	100,00%		Brésil	Brésil

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	TotalEnergies Glass Lubricants Europe GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Holdings Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies LPG Vietnam Company Ltd	100,00%		Vietnam	Vietnam
	TotalEnergies Lubrifiants	99,98%		France	France
	TotalEnergies Lubrifiants Algérie SPA	78,90%		Algérie	Algérie
	TotalEnergies Lubrifiants Service Automobiles	99,98%		France	France
	TotalEnergies Marine Fuels Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Marketing & Services	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing (Cambodia) Co. Ltd	100,00%		Cambodge	Cambodge
	TotalEnergies Marketing (Fiji) Pte Ltd	100,00%		Fidji	Fidji
	TotalEnergies Marketing (Hubei) Co., Ltd	100,00%		Chine	Chine
	TotalEnergies Marketing (Shanghai) Co., Ltd	100,00%		Chine	Chine
	TotalEnergies Marketing African Holdings Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Marketing Afrique	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Angola S.A.	50,00%	E	Angola	Angola
	TotalEnergies Marketing Antilles-Guyane	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Asia-Pacific Middle East Pte. Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Marketing Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Marketing Burkina	100,00%		Burkina Faso	Burkina Faso
	TotalEnergies Marketing Cameroun S.A.	67,01%		Cameroun	Cameroun
	TotalEnergies Marketing Česká republika S.R.O.	100,00%		République Tchèque	République Tchèque
	TotalEnergies Marketing Congo	100,00%		Congo	Congo
	TotalEnergies Marketing Corse	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Côte d'Ivoire	72,99%		Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire
	TotalEnergies Marketing Denmark A/S	100,00%		Danemark	Danemark
	TotalEnergies Marketing Dominicana, S.A.	50,00%		République Dominicaine	République Dominicaine
	TotalEnergies Marketing Egypt	50,00%	E	Égypte	Égypte
	TotalEnergies Marketing España, S.A.U.	100,00%		Espagne	Espagne
	TotalEnergies Marketing Eswatini (Pty) Ltd	50,10%		Swaziland	Swaziland
	TotalEnergies Marketing Ethiopia Share Company	100,00%		Éthiopie	Éthiopie
	TotalEnergies Marketing France	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Gabon	90,00%		Gabon	Gabon
	TotalEnergies Marketing Ghana PLC	76,74%		Ghana	Ghana
	TotalEnergies Marketing Guinée Equatoriale	70,00%		Guinée Équatoriale	Guinée Équatoriale
	TotalEnergies Marketing Guinée	100,00%		Guinée	Guinée
	TotalEnergies Marketing Holdings Africa	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Holdings Asia	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing Holdings India	100,00%		France	France
	TotalEnergies Marketing India Private Ltd	100,00%		Inde	Inde
	TotalEnergies Marketing Italia SpA	100,00%		Italie	Italie
	TotalEnergies Marketing Jamaica Ltd	100,00%		Jamaïque	Jamaïque
	TotalEnergies Marketing Jordan	100,00%		Jordanie	Jordanie
	TotalEnergies Marketing Kenya PLC	93,96%		Kenya	Kenya
	TotalEnergies Marketing Lebanon	100,00%		Liban	Liban
	TotalEnergies Marketing Luxembourg S.A.	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	TotalEnergies Marketing Madagasikara S.A.	79,44%		Madagascar	Madagascar
	TotalEnergies Marketing Malawi Ltd	100,00%		Malawi	Malawi
	TotalEnergies Marketing Mali	100,00%		Mali	Mali
	TotalEnergies Marketing Maroc	55,00%		Maroc	Maroc

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Marketing & Services (suite)					
	TotalEnergies Marketing Mauritius Ltd	55,00%		Île Maurice	Île Maurice
	TotalEnergies Marketing Mayotte	100,00%		France	Mayotte
	TotalEnergies Marketing Mexico S.A. de C.V.	100,00%		Mexique	Mexique
	TotalEnergies Marketing Middle East FZE	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	TotalEnergies Marketing Moçambique S.A.	100,00%		Mozambique	Mozambique
	TotalEnergies Marketing Namibia (Pty) Ltd	50,10%		Namibie	Namibie
	TotalEnergies Marketing Nederland NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Marketing Nigeria PLC	61,72%		Nigeria	Nigeria
	TotalEnergies Marketing Pacifique	100,00%		France	Nouvelle Calédonie
	TotalEnergies Marketing Polska	100,00%		Pologne	Pologne
	TotalEnergies Marketing Polynésie	100,00%		France	Polynésie Française
	TotalEnergies Marketing Puerto Rico	100,00%		Porto Rico	Porto Rico
	TotalEnergies Marketing RDC	60,00%		République démocratique du Congo	République démocratique du Congo
	TotalEnergies Marketing Réunion	100,00%		France	Réunion
	TotalEnergies Marketing Romania S.A.	100,00%		Roumanie	Roumanie
	TotalEnergies Marketing Sénégal	69,14%		Sénégal	Sénégal
	TotalEnergies Marketing South Africa (Pty) Ltd	50,10%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	TotalEnergies Marketing Taiwan Ltd	63,00%		Taiwan	Taiwan
	TotalEnergies Marketing Tanzania Ltd	100,00%		Tanzanie	Tanzanie
	TotalEnergies Marketing Togo	76,72%		Togo	Togo
	TotalEnergies Marketing Tunisie	100,00%		Tunisie	Tunisie
	TotalEnergies Marketing UAE LLC	100,00%		Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
	TotalEnergies Marketing Uganda Ltd	100,00%		Ouganda	Ouganda
	TotalEnergies Marketing UK Limited	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Marketing Ukraine	100,00%		Ukraine	Ukraine
	TotalEnergies Marketing USA Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Marketing Vietnam Company Ltd	100,00%		Vietnam	Vietnam
	TotalEnergies Marketing Zambia Ltd	100,00%		Zambie	Zambie
	TotalEnergies Marketing Zimbabwe (Private) Ltd	80,00%		Zimbabwe	Zimbabwe
	TotalEnergies MKG Luxembourg S.A.	100,00%		Luxembourg	Luxembourg
	TotalEnergies Proxi Nord Est	100,00%		France	France
	TotalEnergies Proxi Nord Ouest	100,00%		France	France
	TotalEnergies Proxi Sud Est	100,00%		France	France
	TotalEnergies Proxi Sud Ouest	100,00%		France	France
	TotalEnergies Retail Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Retail Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Singapore Services Pte Ltd	100,00%		Singapour	Singapour
	TotalEnergies Sinochem Retail Company Ltd	49,00%	E	Chine	Chine
	TotalEnergies Supply Marketing Services S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	TotalEnergies Turkey Pazarlama A.S.	100,00%		Turquie	Turquie
	TotalEnergies Wärme&Kraftstoff Deutschland GmbH	100,00%		Allemagne	Allemagne
	TotalEnergies Wash France	100,00%		France	France
	Trapil	5,50%	E	France	France
	Upbeatprops 100 PTY Limited	50,10%		Afrique du Sud	Afrique du Sud
	Yangtze Gorges Green Way Charging Technology (Hubei) Co., Ltd.	50,00%	E	Chine	Chine

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Holding					
	Albatros	100,00%		France	France
	Elf Aquitaine Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Elf Forest Products LLC	100,00%		États-Unis	États-Unis
	Institut Photovoltaïque D'Ile De France (IPVF)	43,00%		France	France
	Omnium Reinsurance Company S.A.	100,00%		Suisse	Suisse
	Pan Insurance Limited	100,00%		Irlande	Irlande
	Septentrion Participations	100,00%		France	France
	Socap S.A.S.	100,00%		France	France
	Société Civile Immobilière CB2	100,00%		France	France
	Sofax Banque	100,00%		France	France
	Total Energy Investments Tianjin	100,00%		Chine	Chine
	Total International NV	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	Total Investment Management Tianjin	100,00%		Chine	Chine
	Total Operations Canada Limited	100,00%		Canada	Canada
	Total Resources (Canada) Limited	100,00%		Canada	Canada
	TotalEnergies (Beijing) Corporate Management Co., Ltd.	100,00%		Chine	Chine
	TotalEnergies American Services, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Capital	100,00%		France	France
	TotalEnergies Capital Canada Ltd	100,00%		Canada	Canada
	TotalEnergies Capital International	100,00%		France	France
	TotalEnergies Consulting	100,00%		France	France
	TotalEnergies Delaware, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Développement Régional S.A.S.	100,00%		France	France
	TotalEnergies Digital Factory	100,00%		France	France
	TotalEnergies EP Gestion Filiales	100,00%		France	France
	TotalEnergies Facilities Management Services (TFMS)	100,00%		France	France
	TotalEnergies Finance	100,00%		France	France
	TotalEnergies Finance Corporate Services Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Finance Europe	100,00%		France	France
	TotalEnergies Finance International B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Finance USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Funding Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Gestion USA	100,00%		France	France
	TotalEnergies Global Financial Services	100,00%		France	France
	TotalEnergies Global Human Resources Services	100,00%		France	France
	TotalEnergies Global Information Technology Services Belgium	99,98%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Global IT Services (TGITS)	100,00%		France	France
	TotalEnergies Global Procurement (TGP)	100,00%		France	France
	TotalEnergies Global Procurement Belgium S.A. (TGPB)	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies Global Services Bucharest	100,00%		Roumanie	Roumanie
	TotalEnergies Global Services Philippines Inc.	100,00%		Philippines	Philippines
	TotalEnergies Holding Allemagne	100,00%		France	France
	TotalEnergies Holdings	100,00%		France	France
	TotalEnergies Holdings Europe	100,00%		France	France
	TotalEnergies Holdings UK Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni
	TotalEnergies Holdings USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Investments	100,00%		France	France
	TotalEnergies Learning Solutions (TLS)	100,00%		France	France

Secteur	Dénomination sociale statutaire	% d'intérêt Compagnie	Méthode	Pays d'immatriculation du Siège social	Pays d'opération
Holding (suite)					
	TotalEnergies Marketing Holdings Nederland B.V.	100,00%		Pays-Bas	Pays-Bas
	TotalEnergies Marketing Holdings South Africa ZA (Pty) Ltd	100,00%		Afrique du Sud	Pays-Bas
	TotalEnergies One Tech Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies OneTech	100,00%		France	France
	TotalEnergies Participations	100,00%		France	France
	TotalEnergies Petrochemicals & Refining USA, Inc. (d)	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies SE	–		France	France
	TotalEnergies Security USA, Inc.	100,00%		États-Unis	États-Unis
	TotalEnergies Treasury	100,00%		France	France
	TotalEnergies Treasury Belgium	100,00%		Belgique	Belgique
	TotalEnergies UK Finance Ltd	100,00%		Royaume-Uni	Royaume-Uni

(a) Del Rio Funding LLC, % de contrôle différent du % d'intérêt : 50,00%.

(b) Rio Grande LNG Intermediate Holdings LLC, % de contrôle différent du % d'intérêt : 16,67%.

(c) TotalEnergies Australia Unit Trust, % de contrôle différent du % d'intérêt : 75,16%.

(d) Entités multi-sectorielles.

9

Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

9.1	Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation <i>FASB Accounting Standards Codification 932</i>	536	9.2	Autres informations complémentaires	553
9.1.1	Processus d'évaluation des réserves	536	9.2.1	Production de gaz commercialisable	553
9.1.2	Réserves prouvées développées	536	9.2.2	Prix de production	554
9.1.3	Réserves prouvées non développées	536	9.2.3	Coûts de production	555
9.1.4	Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz	537	9.3	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 22-10-37 du Code de commerce)	556
9.1.5	Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	547	9.3.1	Rapport par pays et type de Paiements	557
9.1.6	Coûts induits	549	9.3.2	Rapport par Projet et type de Paiements, et par Gouvernement et type de Paiements	560
9.1.7	Coûts capitalisés relatifs aux activités de production d'hydrocarbures	550	9.4	Déclaration des paiements aux gouvernements au titre d'achats de pétrole, de gaz et de minéraux (<i>reporting ITIE</i>)	584
9.1.8	Calcul des cash-flows nets futurs actualisés	551			
9.1.9	Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés	553			

9.1 Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation *FASB Accounting Standards Codification 932*

Les estimations de réserves prouvées sont calculées suivant les règles de la SEC (norme 4-10 de la réglementation S-X) mises à jour dans le cadre de la « *Modernization of Oil and Gas Reporting (Release n° 33-8995)* » et suivant la réglementation du *Financial Accounting Standard*

Board (FASB) Accounting Standards Update regarding Extractive Activities – Oil and Gas (ASC 932) qui fournissent les définitions et les obligations de publication.

9.1.1 Processus d'évaluation des réserves

L'estimation des réserves est réalisée en filiales par des ingénieurs gisement et géosciences et des économistes expérimentés sous la supervision de la Direction générale de la filiale. Les équipes impliquées dans l'exercice sont formées aux procédures internes ainsi qu'aux règles de la SEC qui définissent les critères nécessaires pour que des réserves soient prouvées. Au 31 décembre 2023, toutes les réserves prouvées des filiales consolidées et des sociétés mises en équivalence sont estimées au sein des filiales de la Compagnie.

Les modifications de réserves prouvées SEC supérieures à un certain seuil et les évaluations techniques de réserves associées à une décision d'investissement devant être validée par le Comité directeur de l'Exploration-Production sont soumises à l'approbation d'un Comité Technique Réserves. Le président de ce Comité est nommé par le directeur général Exploration-Production et la directrice générale de la branche OneTech, et ses membres ont l'expertise réservoir, géologie de gisement, géophysique de gisement, méthodologie réserves, forage et études de développement.

Le processus de contrôle interne relatif à l'estimation des réserves de la Compagnie fait l'objet d'une procédure précise qui repose sur les éléments suivants :

- une entité Réserves centrale dont le rôle est de consolider, documenter et archiver les réserves de la Compagnie, de veiller à l'homogénéité des méthodes d'évaluation dans les pays où la Compagnie est présente, de mettre à jour les règles, définitions et procédures internes sur l'évaluation des réserves et de s'assurer de leur cohérence avec les standards de la SEC, de dispenser les formations sur les méthodes d'évaluation et de classification des réserves, de mener périodiquement des revues techniques dans chaque société contrôlée ;
- une revue annuelle des réserves de chaque société menée par un groupe d'experts de la Compagnie choisis pour leurs compétences dans le domaine des géosciences et de l'ingénierie réservoir et leurs connaissances des filiales. Ce groupe d'experts, dirigé par le directeur

Réserves de la Compagnie et composé d'au moins trois membres du Comité Technique Réserves, a une connaissance approfondie des définitions de la SEC. Son rôle est de revoir de façon indépendante les variations significatives de réserves proposées et de vérifier que les estimations de réserves reposent sur des méthodes et des procédures adéquates ;

- à l'issue de la revue annuelle des réserves, le Comité Réserves SEC, présidé par la directrice Finances et Economie de l'Exploration-Production et composé des directeurs New Business - Neutralité Carbone EP, Juridiques et Accords EP, Finance EP, Réserves, ainsi que du président du Comité Technique Réserves, valide les propositions d'enregistrement de réserves SEC pour ce qui concerne les critères ne relevant pas de l'expertise technique (réservoir, géosciences, etc.). L'état de la revue annuelle et les propositions d'enregistrement de révisions ou d'additions de réserves prouvées SEC sont soumis au Comité Directeur de l'Exploration-Production pour approbation avant validation finale par la Direction Générale et le Directeur Financier de la Compagnie.

Les processus d'évaluation des réserves et de contrôle font l'objet d'un audit interne périodique.

Le directeur Réserves en charge de l'entité Réserves centrale est nommé par le directeur de l'Exploration-Production. À ce titre, il supervise l'entité Réserves, dirige la revue annuelle des réserves et est membre du Comité Technique Réserves et du Comité Réserves SEC. Il est aussi membre du Comité de Développement de la branche OneTech. Le directeur Réserves actuel a plus de 34 ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et gazière, a des compétences reconnues dans le domaine des géosciences, de l'ingénierie réservoir et dans l'évaluation, l'audit et le contrôle des réserves. Il est ingénieur de l'École Nationale Supérieure de Géologie de Nancy et Master of Science de l'Université de Stanford, Californie. Il est membre actif de la SPE (Society of Petroleum Engineers) depuis plus de 30 ans.

9.1.2 Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2023, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (huile, bitume et gaz naturel) de TotalEnergies étaient de 6 835 Mbep et représentaient 65% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2022, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures

étaient de 6 990 Mbep et représentaient 69% des réserves prouvées⁽¹⁾. Au 31 décembre 2021, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures étaient de 7 980 Mbep et représentaient 66% des réserves prouvées.

9.1.3 Réserves prouvées non développées

Au 31 décembre 2023, les réserves prouvées non développées d'hydrocarbures de TotalEnergies s'élevaient à 3 729 Mbep tandis qu'elles s'élevaient à 3 200 Mbep au 31 décembre 2022 et à 4 082 Mbep au 31 décembre 2021⁽²⁾. La variation entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 se décompose en :

- -504 Mbep associés à la conversion de réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées, dans le cadre des activités de développement en Azerbaïdjan, au Brésil, aux Émirats arabes unis, au Nigéria, en Australie, en Norvège, au Qatar et en

Oman ; ceci confirme à nouveau la capacité de la Compagnie à développer et mettre en production des projets de grande taille et complexes ;

- +155 Mbep associés à des révisions nettes des estimations antérieures qui se décomposent en +17 Mbep liés à des facteurs économiques provenant principalement des contrats de partage de production, +63 Mbep de révisions techniques et +75 Mbep de récupération améliorée ;

(1) La déconsolidation en 2022 des réserves relatives à la participation de la Compagnie dans Novatek a engendré une révision des réserves prouvées développées de -1 086 Mbep par rapport au 31 décembre 2021.

(2) La variation entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 comprenait -653 Mbep lié à Novatek, incluant -536 Mbep à la suite de la déconsolidation de la participation de la Compagnie dans cette société.

- +71 Mbep de découvertes et extensions, principalement en Argentine, en Angola, en Chine et aux États-Unis ;
- -241 Mbep de cessions, principalement au Canada ;
- +1 048 Mbep d'acquisitions au Qatar, en Irak, aux Emirats arabes unis et en Argentine.

Pour l'année 2023, les coûts consacrés au développement des réserves prouvées non développées se sont élevés à 6,9 milliards de dollars, représentant 79% des coûts de développement, et ont concerné des projets situés principalement en Ouganda, aux Émirats arabes unis, aux États-Unis, au Qatar, en Norvège et en Irak.

Les réserves prouvées non développées de la Compagnie, qui peuvent rester non développées pendant 5 ans ou plus après l'enregistrement des réserves prouvées, correspondent aux réserves prouvées non développées sur des projets de grande taille et dont le développement est complexe et sur des projets de développement de champs dont la mise en œuvre dépend des contraintes de capacité.

9.1.4 Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves d'huile, de bitume et de gaz, une estimation par zone géographique des quantités d'hydrocarbures revenant à la Compagnie au 31 décembre des exercices 2023, 2022 et 2021.

Les quantités affichées concernent les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2023, 2022 et 2021.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées d'hydrocarbures sont conformes à la norme 4-10 révisée de la réglementation S-X de la SEC.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part de la Compagnie dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TotalEnergies incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence.

Les changements significatifs dans les réserves prouvées entre 2022 et 2023 sont commentés dans les points 9.1.2, 9.1.3 et ci-dessous.

Pour les filiales consolidées, les révisions de +465 Mbep pour l'année 2023 s'expliquent par :

Bien que la Compagnie ait converti en réserves développées un volume significatif de réserves non développées de 5 ans ou plus, associées à des projets de grande taille et complexes, ces projets contiennent encore des réserves prouvées non développées de 5 ans ou plus qui devraient être développées au fil du temps dans le cadre des plans de développement initiaux ou de phases de développement additionnelles.

Par ailleurs, certains projets sont dimensionnés et optimisés pour une capacité donnée de production qui contrôle le rythme de développement et de forage des puits. Au démarrage de la production de ces projets, seule une partie des réserves prouvées est développée dans le respect des contraintes de capacités et des obligations contractuelles.

Compte tenu de la spécificité de ces projets, la Compagnie estime justifié de comptabiliser l'intégralité des réserves prouvées de ces projets, dont les durées de mise en production de ces réserves non développées peuvent s'étaler sur plus de cinq ans après le lancement des projets.

- +409 Mbep du fait de l'obtention de nouvelles données liées aux forages, à l'historique de la production, notamment sur les développements récents, et à de la récupération améliorée. Ces révisions se situent principalement au Brésil, en Australie, en Algérie, aux Émirats arabes unis et en Norvège ;
- -84 Mbep liés au changement des conditions économiques conduisant à la réduction de la durée de vie des actifs principalement en Amérique du Nord et sur les actifs matures de mer du Nord ;
- +125 Mbep résultant d'effets contractuels et royalties liés à la baisse des prix en 2023 ;
- +15 Mbep résultant de variations liées à des reclassifications et des extensions de licence.

Pour les filiales consolidées, les acquisitions correspondent à la reconnaissance de réserves prouvées aux Émirats arabes unis, en Irak et en Argentine. Les ventes ont été finalisées au Canada, au Kazakhstan et aux Pays-Bas.

Pour les sociétés mises en équivalence, les révisions de +73 Mbep pour l'année 2023 sont liées principalement à des extensions de licence en Oman. Les acquisitions correspondent à la reconnaissance des réserves prouvées au Qatar.

9.1.4.1 Évolution des réserves d'huile, bitume et gaz

Réserves prouvées développées et non développées <i>(en millions de barils équivalent pétrole)</i>	Filiales consolidées						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
Au 31 décembre 2020 – Brent à 41,32\$/b	1 757	1 572	1 300	1 219	12	2 245	8 105
Révisions des estimations antérieures	134	132	33	231	(3)	51	578
Découvertes, extensions, autres	285	24	7	17	<1	100	433
Acquisitions de réserves en terre	-	12	-	-	-	41	53
Cessions de réserves en terre	(16)	-	-	-	-	-	(16)
Production de l'année	(187)	(135)	(113)	(162)	(1)	(164)	(762)
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b	1 973	1 605	1 227	1 305	8	2 273	8 391
Révisions des estimations antérieures	(27)	294	14	97	-	95	473
Découvertes, extensions, autres	15	153	16	4	-	15	203
Acquisitions de réserves en terre	-	182	-	-	-	42	224
Cessions de réserves en terre	(9)	(21)	-	(11)	-	(9)	(50)
Production de l'année	(166)	(155)	(96)	(164)	-	(178)	(759)
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b	1 786	2 058	1 161	1 239	-	2 238	8 482
Révisions des estimations antérieures	144	89	68	56	-	108	465
Découvertes, extensions, autres	18	38	13	-	-	1	70
Acquisitions de réserves en terre	-	12	-	-	-	346	358
Cessions de réserves en terre	-	(589)	(20)	-	-	-	(609)
Production de l'année	(165)	(155)	(94)	(166)	-	(204)	(784)
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b	1 783	1 453	1 128	1 129	-	2 489	7 982
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires							
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b	61	-	-	-	-	-	61
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b	53	-	-	-	-	-	53
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b	51	-	-	-	-	-	51

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

Sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées <i>(en millions de barils équivalent pétrole)</i>	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Total	Total hors Novatek ^(b)
Au 31 décembre 2020 – Brent à 41,32\$/b	79	79	-	-	2 943	1 122	4 223	2 297
Révisions des estimations antérieures	(3)	(<1)	-	-	(473)	82	(394)	(144)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	187	-	187	8
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	(78)	-	-	-	-	(78)	(78)
Production de l'année	(7)	(1)	-	-	(180)	(79)	(267)	(154)
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b	69	-	-	-	2 477	1 125	3 671	1 929
Révisions des estimations antérieures	8	-	-	(1 621)	-	50	(1 563)	59
Découvertes, extensions, autres	2	-	-	-	-	-	2	2
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	(152)	-	-	(152)	(152)
Production de l'année	(6)	-	-	(170)	-	(74)	(250)	(130)
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b	73	-	-	534	-	1 101	1 708	1 708
Révisions des estimations antérieures	6	-	-	-	-	67	73	73
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	923	923	923
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	(7)	-	-	(40)	-	(75)	(122)	(122)
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b	72	-	-	494	-	2 016	2 582	2 582

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Compte tenu du caractère matériel de la déconsolidation en 2022 des réserves relatives à la part de la Compagnie dans Novatek, cette colonne affiche, pour information, les réserves prouvées de la Compagnie, en excluant Novatek.

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils équivalent pétrole)	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Total	Total hors Novatek ^(b)
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées	2 042	1 605	1 227	1 305	2 485	3 398	12 062	10 320
Filiales consolidées	1 973	1 605	1 227	1 305	8	2 273	8 391	8 391
Sociétés mises en équivalence	69	–	–	–	2 477	1 125	3 671	1 929
Réserves prouvées développées	1 010	823	957	907	1 543	2 740	7 980	6 891
Filiales consolidées	1 005	823	957	907	7	1 789	5 488	5 488
Sociétés mises en équivalence	5	–	–	–	1 536	951	2 492	1 403
Réserves prouvées non développées	1 032	782	270	398	942	658	4 082	3 429
Filiales consolidées	968	782	270	398	1	484	2 903	2 903
Sociétés mises en équivalence	64	–	–	–	941	174	1 179	526
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées	1 859	2 058	1 161	1 773		3 339	10 190	10 190
Filiales consolidées	1 786	2 058	1 161	1 239		2 238	8 482	8 482
Sociétés mises en équivalence	73	–	–	534		1 101	1 708	1 708
Réserves prouvées développées	919	1 243	920	1 173		2 735	6 990	6 990
Filiales consolidées	914	1 243	920	842		1 785	5 704	5 704
Sociétés mises en équivalence	5	–	–	331		950	1 286	1 286
Réserves prouvées non développées	940	815	241	600		604	3 200	3 200
Filiales consolidées	872	815	241	397		453	2 778	2 778
Sociétés mises en équivalence	68	–	–	203		151	422	422
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées	1 855	1 453	1 128	1 624		4 504	10 564	10 564
Filiales consolidées	1 783	1 453	1 128	1 130		2 488	7 982	7 982
Sociétés mises en équivalence	72	–	–	494		2 016	2 582	2 582
Réserves prouvées développées	871	919	912	1 185		2 948	6 835	6 835
Filiales consolidées	865	919	912	882		1 972	5 550	5 550
Sociétés mises en équivalence	6	–	–	303		976	1 285	1 285
Réserves prouvées non développées	984	534	216	439		1 556	3 729	3 729
Filiales consolidées	918	534	216	248		516	2 432	2 432
Sociétés mises en équivalence	66	–	–	191		1 040	1 297	1 297

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Compte tenu du caractère matériel de la déconsolidation en 2022 des réserves relatives à la part de la Compagnie dans Novatek, cette colonne affiche, pour information, les réserves prouvées de la Compagnie, en excluant Novatek.

9.1.4.2 Évolution des réserves d'huile et de bitume

Les réserves d'huile incluent les réserves de pétrole brut, de condensats et de liquides de gaz naturel⁽¹⁾.

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils)	Filiales consolidées							Total	Bitume Amériques
	Huile								
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord			
Au 31 décembre 2020 – Brent à 41,32\$/b	906	515	575	569	10	1 961	4 536	467	
Révisions des estimations antérieures	89	45	22	104	(2)	39	297	(17)	
Découvertes, extensions, autres	272	5	<1	6	<1	8	291	-	
Acquisitions de réserves en terre	-	12	-	-	-	11	23	-	
Cessions de réserves en terre	(14)	-	-	-	-	-	(14)	-	
Production de l'année	(144)	(31)	(40)	(82)	(1)	(141)	(439)	(33)	
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b	1 109	546	557	597	7	1 878	4 694	417	
Révisions des estimations antérieures	(4)	39	3	55	-	62	155	240 ^(b)	
Découvertes, extensions, autres	15	54	-	2	-	1	72	-	
Acquisitions de réserves en terre	-	173	-	-	-	34	207	-	
Cessions de réserves en terre	(8)	-	-	(7)	-	(9)	(24)	-	
Production de l'année	(129)	(50)	(33)	(79)	-	(152)	(443)	(37)	
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b	983	762	527	575	-	1 814	4 661	620	
Révisions des estimations antérieures	81	116	36	33	-	84	350	-	
Découvertes, extensions, autres	4	2	-	-	-	1	7	-	
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	334	334	-	
Cessions de réserves en terre	-	-	(18)	-	-	-	(18)	(589)	
Production de l'année	(125)	(61)	(39)	(83)	-	(172)	(480)	(31)	
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b	943	819	506	525	-	2 061	4 854	-	
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires									
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b	54	-	-	-	-	-	54	-	
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b	48	-	-	-	-	-	48	-	
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b	44	-	-	-	-	-	44	-	

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Les révisions significatives en 2022 sont principalement dues aux changements des conditions économiques affectant le projet minier Fort Hills.

(1) Les réserves de liquides de gaz naturel ne sont pas publiées séparément car elles représentent moins de 8,5% des réserves prouvées développées et non développées d'huile de la Compagnie pour chacune des années 2021, 2022 et 2023.

Sociétés mises en équivalence^(a)

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils)	Huile						Total	Total hors Novatek ^(c)
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(b)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord		
Au 31 décembre 2020 – Brent à 41,32\$/b	11	76	-	-	330	384	801	548
Révisions des estimations antérieures	1	(1)	-	-	(24)	71	47	61
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	34	-	34	1
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	(75)	-	-	-	-	(75)	(75)
Production de l'année	(2)	(<1)	-	-	(26)	(47)	(75)	(56)
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b	10	-	-	-	314	408	732	479
Révisions des estimations antérieures	4	-	-	(234)	-	47	(183)	50
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	(40)	-	-	(40)	(40)
Production de l'année	(2)	-	-	(23)	-	(49)	(74)	(54)
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b	12	-	-	17	-	406	435	435
Révisions des estimations antérieures	1	-	-	-	-	19	20	20
Découvertes, extensions, autres	<1	-	-	-	-	-	<1	<1
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	233	233	233
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	(2)	-	-	(2)	-	(51)	(55)	(55)
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b	11	-	-	15	-	607	633	633

(a) Il n'y a pas de réserves de bitume dans les sociétés mises en équivalence.

(b) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(c) Compte tenu du caractère matériel de la déconsolidation en 2022 des réserves relatives à la part de la Compagnie dans Novatek, cette colonne affiche, pour information, les réserves prouvées de la Compagnie, en excluant Novatek.

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées (en millions de barils)	Huile						Total	Total hors Novatek ^(b)	Bitume
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord			Amériques
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b									
Réserves prouvées développées et non développées^(c)	1 119	546	557	597	321	2 286	5 426	5 173	417
Filiales consolidées	1 109	546	557	597	7	1 878	4 694	4 694	417
Sociétés mises en équivalence	10	–	–	–	314	408	732	479	–
Réserves prouvées développées	731	183	479	438	189	1 885	3 905	3 763	136
Filiales consolidées	730	183	479	438	6	1 582	3 418	3 418	136
Sociétés mises en équivalence	1	–	–	–	183	303	487	345	–
Réserves prouvées non développées	388	363	78	159	132	401	1 521	1 410	281
Filiales consolidées	379	363	78	159	1	296	1 276	1 276	281
Sociétés mises en équivalence	9	–	–	–	131	105	245	134	–
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b									
Réserves prouvées développées et non développées^(c)	995	762	527	592	2 220	5 096	5 096	5 096	620
Filiales consolidées	983	762	527	575	–	1 814	4 661	4 661	620
Sociétés mises en équivalence	12	–	–	17	–	406	435	435	–
Réserves prouvées développées	657	382	477	437	1 874	3 827	3 827	3 827	385
Filiales consolidées	656	382	477	425	–	1 566	3 506	3 506	385
Sociétés mises en équivalence	1	–	–	12	–	308	321	321	–
Réserves prouvées non développées	338	380	50	155	346	1 269	1 269	1 269	235
Filiales consolidées	327	380	50	150	–	248	1 155	1 155	235
Sociétés mises en équivalence	11	–	–	5	–	98	114	114	–
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b									
Réserves prouvées développées et non développées^(c)	954	819	506	540	2 667	5 486	5 486	5 486	–
Filiales consolidées	943	819	506	525	–	2 061	4 854	4 854	–
Sociétés mises en équivalence	11	–	–	15	–	606	632	632	–
Réserves prouvées développées	610	459	441	451	2 048	4 009	4 009	4 009	–
Filiales consolidées	608	459	441	442	–	1 742	3 692	3 692	–
Sociétés mises en équivalence	2	–	–	9	–	306	317	317	–
Réserves prouvées non développées	344	360	65	89	619	1 477	1 477	1 477	–
Filiales consolidées	335	360	65	83	–	319	1 162	1 162	–
Sociétés mises en équivalence	9	–	–	6	–	300	315	315	–

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Compte tenu du caractère matériel de la déconsolidation en 2022 des réserves relatives à la part de la Compagnie dans Novatek, cette colonne affiche, pour information, les réserves prouvées de la Compagnie, en excluant Novatek.

(c) Les réserves de liquides de gaz naturel ne sont pas publiées séparément car elles représentent moins de 8,5% des réserves prouvées développées et non développées d'huile de la Compagnie pour chacune des années 2021, 2022 et 2023.

9.1.4.3 Évolution des réserves de gaz

Réserves prouvées développées et non développées (en milliards de pieds cubes)	Filiales consolidées						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
Au 31 décembre 2020 – Brent à 41,32\$/b	4 435	3 297	3 892	3 487	7	1 575	16 693
Révisions des estimations antérieures	235	582	27	691	(2)	46	1 579
Découvertes, extensions, autres	69	106	37	60	–	499	771
Acquisitions de réserves en terre	–	–	–	–	–	156	156
Cessions de réserves en terre	(8)	–	–	–	–	–	(8)
Production de l'année	(219)	(396)	(418)	(432)	(<1)	(126)	(1 591)
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b	4 512	3 589	3 538	3 806	5	2 150	17 600
Révisions des estimations antérieures	(123)	77	74	234	–	175	437
Découvertes, extensions, autres	1	542	91	8	–	76	718
Acquisitions de réserves en terre	–	43	–	–	–	43	86
Cessions de réserves en terre	(9)	(129)	–	(24)	–	–	(162)
Production de l'année	(188)	(383)	(350)	(461)	–	(143)	(1 525)
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b	4 193	3 739	3 353	3 568	–	2 301	17 154
Révisions des estimations antérieures	362	(146)	166	128	–	118	628
Découvertes, extensions, autres	66	203	70	–	–	–	339
Acquisitions de réserves en terre	–	63	–	–	–	61	124
Cessions de réserves en terre	–	–	(8)	(1)	–	–	(9)
Production de l'année	(196)	(356)	(294)	(446)	–	(177)	(1 469)
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b	4 425	3 503	3 287	3 249	–	2 303	16 767
Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires							
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b	33	–	–	–	–	–	33
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b	27	–	–	–	–	–	27
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b	34	–	–	–	–	–	34

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

Sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées <i>(en milliards de pieds cubes)</i>	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Total	Total hors Novatek ^(b)
Au 31 décembre 2020 – Brent à 41,32\$/b	354	21	-	-	14 114	4 038	18 527	9 563
Révisions des estimations antérieures	(9)	<1	-	-	(2 473)	53	(2 429)	(1 139)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	810	-	810	34
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	(21)	-	-	-	-	(21)	(21)
Production de l'année	(29)	(<1)	-	-	(828)	(180)	(1 037)	(536)
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b	316	-	-	-	11 623	3 911	15 850	7 901
Révisions des estimations antérieures	25	-	-	(7 403)	-	7	(7 371)	43
Découvertes, extensions, autres	10	-	-	-	-	-	10	10
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	(608)	-	-	(608)	(608)
Production de l'année	(25)	-	-	(790)	-	(127)	(942)	(407)
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b	326	-	-	2 822	-	3 791	6 939	6 939
Révisions des estimations antérieures	29	-	-	-	-	226	255	255
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	3 922	3 922	3 922
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	(28)	-	-	(211)	-	(127)	(366)	(366)
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b	327	-	-	2 611	-	7 812	10 750	10 750

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Compte tenu du caractère matériel de la déconsolidation en 2022 des réserves relatives à la part de la Compagnie dans Novatek, cette colonne affiche, pour information, les réserves prouvées de la Compagnie, en excluant Novatek.

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées (en milliards de pieds cubes)	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Total	Total hors Novatek ^(b)
Au 31 décembre 2021 – Brent à 69,23\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées	4 828	3 589	3 538	3 806	11 628	6 061	33 450	25 501
Filiales consolidées	4 512	3 589	3 538	3 806	5	2 150	17 600	17 600
Sociétés mises en équivalence	316	-	-	-	11 623	3 911	15 850	7 901
Réserves prouvées développées	1 366	2 833	2 517	2 523	7 272	4 682	21 193	16 141
Filiales consolidées	1 349	2 833	2 517	2 523	4	1 150	10 376	10 376
Sociétés mises en équivalence	17	-	-	-	7 268	3 532	10 817	5 765
Réserves prouvées non développées	3 462	756	1 021	1 283	4 356	1 379	12 257	9 360
Filiales consolidées	3 163	756	1 021	1 283	1	1 000	7 224	7 224
Sociétés mises en équivalence	299	-	-	-	4 355	379	5 033	2 136
Au 31 décembre 2022 – Brent à 101,24\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées	4 519	3 739	3 353	6 390		6 092	24 093	24 093
Filiales consolidées	4 193	3 739	3 353	3 568		2 301	17 154	17 154
Sociétés mises en équivalence	326	-	-	2 822		3 791	6 939	6 939
Réserves prouvées développées	1 281	2 651	2 339	3 985		4 704	14 960	14 960
Filiales consolidées	1 259	2 651	2 339	2 243		1 206	9 698	9 698
Sociétés mises en équivalence	22	-	-	1 742		3 498	5 262	5 262
Réserves prouvées non développées	3 238	1 088	1 014	2 405		1 388	9 133	9 133
Filiales consolidées	2 934	1 088	1 014	1 325		1 095	7 456	7 456
Sociétés mises en équivalence	304	-	-	1 080		293	1 677	1 677
Au 31 décembre 2023 – Brent à 83,27\$/b								
Réserves prouvées développées et non développées	4 751	3 503	3 287	5 861		10 115	27 517	27 517
Filiales consolidées	4 424	3 503	3 287	3 250		2 303	16 767	16 767
Sociétés mises en équivalence	327	-	-	2 611		7 812	10 750	10 750
Réserves prouvées développées	1 285	2 562	2 488	3 970		4 880	15 185	15 185
Filiales consolidées	1 262	2 562	2 488	2 369		1 259	9 940	9 940
Sociétés mises en équivalence	23	-	-	1 601		3 621	5 245	5 245
Réserves prouvées non développées	3 466	941	799	1 891		5 235	12 332	12 332
Filiales consolidées	3 162	941	799	881		1 044	6 827	6 827
Sociétés mises en équivalence	304	-	-	1 010		4 191	5 505	5 505

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Compte tenu du caractère matériel de la déconsolidation en 2022 des réserves relatives à la part de la Compagnie dans Novatek, cette colonne affiche, pour information, les réserves prouvées de la compagnie, en excluant Novatek.

9.1.5 Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent n'incluent pas les chiffres d'affaires et les charges relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
2021							
Chiffre d'affaires hors TotalEnergies	809	896	2 089	1 368	–	1 676	6 838
Chiffre d'affaires TotalEnergies	8 881	3 133	1 834	9 420	53	7 995	31 316
Chiffre d'affaires total	9 690	4 029	3 923	10 788	53	9 671	38 154
Coûts de production	(1 076)	(856)	(353)	(1 156)	(11)	(620)	(4 072)
Charges d'exploration	(170)	(250)	(128)	(161)	(1)	(30)	(740)
Amortissements	(3 457)	(1 533)	(1 309)	(2 371)	(21)	(771)	(9 462)
Autres charges ^(b)	(722)	(494)	(204)	(370)	(14)	(6 076)	(7 880)
Résultats avant impôts^(b)	4 265	896	1 929	6 730	6	2 174	16 000
Impôts sur les bénéfices	(1 537)	(183)	(822)	(3 953)	(14)	(795)	(7 304)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(c)	2 728	713	1 107	2 777	(8)	1 379	8 696
2022							
Chiffre d'affaires hors TotalEnergies	1 407	980	2 059	2 650		2 110	9 207
Chiffre d'affaires TotalEnergies	11 257	6 512	2 052	18 077		12 755	50 653
Chiffre d'affaires total	12 664	7 492	4 111	20 727		14 865	59 859
Coûts de production	(1 037)	(1 037)	(425)	(1 130)		(638)	(4 267)
Charges d'exploration	(185)	(900)	(27)	(130)		(56)	(1 299)
Amortissements	(3 459)	(823)	(1 015)	(1 875)		(1 055)	(8 227)
Autres charges ^(d)	(1 007)	(919)	(262)	(466)		(10 506)	(13 160)
Résultats avant impôts^(e)	6 976	3 813	2 382	17 126		2 609	32 907
Impôts sur les bénéfices	(3 278)	(910)	(837)	(12 288)		(952)	(18 265)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(e)	3 698	2 903	1 545	4 838		1 657	14 641
2023							
Chiffre d'affaires hors TotalEnergies	1 049	884	1 402	1 240		1 930	6 505
Chiffre d'affaires TotalEnergies	8 766	5 561	2 213	10 128		12 480	39 148
Chiffre d'affaires total	9 815	6 445	3 615	11 369		14 410	45 654
Coûts de production	(1 006)	(1 051)	(342)	(1 178)		(740)	(4 317)
Charges d'exploration	(118)	(149)	(6)	(226)		(74)	(573)
Amortissements	(3 453)	(1 181)	(1 125)	(1 661)		(1 044)	(8 465)
Autres charges ^(f)	(711)	(1 047)	(227)	(417)		(9 673)	(12 075)
Résultats avant impôts^(g)	4 527	3 017	1 915	7 886		2 879	20 224
Impôts sur les bénéfices	(1 756)	(739)	(559)	(6 194)		(930)	(10 178)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures^(g)	2 771	2 278	1 356	1 692		1 949	10 046

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (434 millions d'USD pour 2021).

(c) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 771 millions d'USD avant impôts et 763 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.

(d) Y compris les taxes à la production (12 740 millions d'USD) et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (420 millions d'USD pour 2022).

(e) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 631 millions d'USD, constitués de coûts de production (84 millions d'USD), de reprises de dépréciation (178 millions d'USD) et de charges d'exploration (725 millions d'USD). L'ajustement après impôts est de 1 379 millions d'USD, dont 725 millions d'USD de charges non-récurrentes.

(f) Y compris les taxes à la production (11 498 millions d'USD) et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (576 millions d'USD pour 2023).

(g) Dont éléments d'ajustement applicables au périmètre ASC932, pour une charge nette de 481 millions d'USD avant impôts et 436 millions d'USD après impôts, constitués de dépréciations d'actifs.

Sociétés mises en équivalence

(en M\$)

	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Total
2021							
Chiffre d'affaires hors Compagnie	278	-	-	-	3 702	3 236	7 216
Chiffre d'affaires Compagnie	35	-	-	-	23	1 061	1 119
Chiffre d'affaires total	313	-	-	-	3 725	4 297	8 335
Coûts de production	-	(7)	-	-	(189)	(268)	(464)
Charges d'exploration	-	-	-	-	(16)	-	(16)
Amortissements	-	(1 013)	-	-	(276)	(258)	(1 547)
Autres charges	(139)	5	-	-	(301)	(2 295)	(2 730)
Résultats avant impôts	174	(1 015)	-	-	2 943	1 476	3 578
Impôts sur les bénéfices	-	(10)	-	-	(446)	(573)	(1 029)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	174	(1 025)	-	-	2 497	903	2 549
2022							
Chiffre d'affaires hors Compagnie	725	-	-	4 844	-	4 249	9 817
Chiffre d'affaires Compagnie	(36)	-	-	512	-	1 981	2 457
Chiffre d'affaires total	688	-	-	5 356	-	6 230	12 274
Coûts de production	(6)	-	-	(311)	-	(277)	(595)
Charges d'exploration	-	-	-	(47)	-	-	(47)
Amortissements	-	-	-	(6 546)	-	(334)	(6 881)
Autres charges	6	-	-	(399)	-	(3 620)	(4 013)
Résultats avant impôts	688	-	-	(1 948)	-	1 998	739
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	(866)	-	(717)	(1 583)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	688	-	-	(2 814)	-	1 282	(844)
2023							
Chiffre d'affaires hors Compagnie	276	-	-	1 203	-	3 473	4 951
Chiffre d'affaires Compagnie	1	-	-	373	-	1 299	1 673
Chiffre d'affaires total	277	-	-	1 576	-	4 771	6 625
Coûts de production	(8)	-	-	(23)	-	(300)	(331)
Charges d'exploration	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements	-	-	-	(81)	-	(792)	(873)
Autres charges	(64)	-	-	(1)	-	(2 799)	(2 864)
Résultats avant impôts	205	-	-	1 472	-	880	2 557
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	(397)	-	(501)	(898)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	205	-	-	1 075	-	379	1 659

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

9.1.6 Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux

passés en charges. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts induits relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
2021							
Acquisition des permis prouvés	94	39	10	-	-	50	193
Acquisition des permis non prouvés	142	124	-	-	-	66	332
Coûts d'exploration	302	523	19	215	1	62	1 122
Coûts de développement ^(c)	1 508	1 591	603	1 836	30	991	6 559
Total coûts induits	2 046	2 277	632	2 051	31	1 169	8 206
2022							
Acquisition des permis prouvés ^(b)	96	4 227	6	5	-	102	4 436
Acquisition des permis non prouvés	3	438	4	-	-	48	493
Coûts d'exploration	158	493	44	172	-	154	1 021
Coûts de développement ^(c)	1 609	1 671	719	979	-	1 085	6 063
Total coûts induits	1 866	6 829	773	1 156		1 389	12 013
2023							
Acquisition des permis prouvés ^(d)	97	309	5	21	-	1 243	1 675
Acquisition des permis non prouvés	24	255	56	-	-	273	608
Coûts d'exploration	528	367	12	204	-	140	1 250
Coûts de développement ^(c)	2 259	2 059	835	1 014	-	1 698	7 865
Total coûts induits	2 908	2 989	908	1 239		3 354	11 398

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Inclut les coûts induits relatifs à l'acquisition des actifs Atapu et Sépia au Brésil.

(c) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

(d) Inclut les coûts induits relatifs à l'acquisition de Umm Lulu SARB à Abu Dhabi.

(en M\$)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
2021							
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration	-	-	-	-	-	6	6
Coûts de développement ^(b)	-	1	-	-	362	523	886
Total coûts induits	-	1	-	-	362	529	892
2022							
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration	-	-	-	-	-	2	2
Coûts de développement ^(b)	-	-	-	693 ^(c)	-	635	1 328
Total coûts induits	-	-	-	693		637	1 330
2023							
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	225	225
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration	-	-	-	-	-	5	5
Coûts de développement ^(b)	-	-	-	-	-	899	899
Total coûts induits	-	-	-	-		1 129	1 129

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

(c) Inclut principalement les coûts induits de Novatek.

9.1.7 Coûts capitalisés relatifs aux activités de production d'hydrocarbures

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants. Les tableaux

qui suivent n'incluent pas les coûts capitalisés relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
Au 31 décembre 2021							
Relatifs à des réserves prouvées	86 489	32 124	38 289	54 294	730	18 618	230 544
Relatifs à des réserves non prouvées	8 248	6 523	1 699	2 321	4	2 641	21 436
Total coûts capitalisés	94 737	38 647	39 988	56 615	734	21 259	251 980
Amortissements cumulés	(62 223)	(21 686)	(22 249)	(39 805)	(623)	(11 645)	(158 231)
Coûts nets capitalisés	32 514	16 961	17 739	16 810	111	9 614	93 749
Au 31 décembre 2022							
Relatifs à des réserves prouvées	84 613	38 635	38 051	48 414		18 646	228 359
Relatifs à des réserves non prouvées	8 240	5 673	1 761	1 820		2 484	19 978
Total coûts capitalisés	92 853	44 308	39 812	50 234		21 130	248 337
Amortissements cumulés	(61 898)	(21 433)	(22 366)	(35 464)		(10 882)	(152 043)
Coûts nets capitalisés	30 955	22 875	17 446	14 770		10 248	96 294
Au 31 décembre 2023							
Relatifs à des réserves prouvées	86 930	27 654	36 066	49 825		21 266	221 741
Relatifs à des réserves non prouvées	8 184	5 373	1 827	1 672		2 734	19 790
Total coûts capitalisés	95 114	33 027	37 893	51 497		24 000	241 531
Amortissements cumulés	(65 070)	(12 632)	(21 160)	(37 838)		(11 423)	(148 122)
Coûts nets capitalisés	30 044	20 395	16 733	13 659		12 578	93 409

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(en M\$)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
Au 31 décembre 2021							
Relatifs à des réserves prouvées	-	-	-	-	6 979	4 892	11 871
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	-	-	2 142	-	2 142
Total coûts capitalisés	-	-	-	-	9 121	4 892	14 013
Amortissements cumulés	-	-	-	-	(2 381)	(2 398)	(4 779)
Coûts nets capitalisés	-	-	-	-	6 740	2 494	9 234
Au 31 décembre 2022							
Relatifs à des réserves prouvées	-	-	-	1 445		5 505	6 949
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	-	-		-	-
Total coûts capitalisés	-	-	-	1 445		5 505	6 949
Amortissements cumulés	-	-	-	(471)		(2 742)	(3 213)
Coûts nets capitalisés	-	-	-	973		2 763	3 737
Au 31 décembre 2023							
Relatifs à des réserves prouvées	-	-	-	1 445		6 658	8 103
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	-	-		-	-
Total coûts capitalisés	-	-	-	1 445		6 658	8 103
Amortissements cumulés	-	-	-	(552)		(3 523)	(4 075)
Coûts nets capitalisés	-	-	-	892		3 135	4 028

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

9.1.8 Calcul des cash-flows nets futurs actualisés

Le calcul des cash-flows nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

- l'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondants est basée sur les conditions techniques et économiques actuelles ;
- les cash-flows futurs sont déterminés sur la base des prix utilisés pour l'estimation des réserves prouvées d'hydrocarbures de la Compagnie ;
- les cash-flows futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations de coûts sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année ;
- les impôts futurs sont calculés en appliquant le taux d'imposition légal de fin d'année aux cash-flows nets futurs après prise en compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs ;
- les cash-flows nets futurs sont actualisés au taux standard de 10%.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme ASC932 et ne reflètent pas les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

(en M\$)	Filiales consolidées						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
Au 31 décembre 2021							
Revenus futurs	88 082	58 716	47 667	81 227	400	132 166	408 258
Coûts de production futurs	(24 040)	(20 512)	(8 397)	(16 328)	(202)	(103 307)	(172 786)
Coûts de développement futurs	(15 412)	(9 542)	(4 118)	(14 541)	(86)	(9 191)	(52 890)
Impôts futurs	(14 474)	(3 415)	(5 520)	(30 532)	(50)	(5 116)	(59 107)
Cash-flows nets futurs, après impôts	34 156	25 247	29 632	19 826	62	14 552	123 475
Actualisation à 10%	(16 610)	(12 913)	(14 259)	(6 941)	(10)	(6 331)	(57 064)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	17 546	12 334	15 373	12 885	52	8 221	66 411
Au 31 décembre 2022							
Revenus futurs	125 701	117 978	61 701	165 523		181 680	652 583
Coûts de production futurs	(27 589)	(34 944)	(9 358)	(20 919)		(148 030)	(240 840)
Coûts de développement futurs	(15 040)	(12 470)	(4 024)	(13 695)		(8 923)	(54 153)
Impôts futurs	(30 512)	(12 121)	(9 502)	(92 432)		(7 562)	(152 130)
Cash-flows nets futurs, après impôts	52 560	58 442	38 817	38 476		17 165	205 461
Actualisation à 10%	(24 939)	(28 526)	(19 929)	(15 412)		(7 255)	(96 061)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	27 621	29 916	18 887	23 064		9 911	109 399
Au 31 décembre 2023							
Revenus futurs	93 472	68 658	47 109	73 259		170 685	453 183
Coûts de production futurs	(23 152)	(19 026)	(8 443)	(16 464)		(132 755)	(199 840)
Coûts de développement futurs	(13 816)	(7 018)	(3 270)	(11 634)		(11 745)	(47 484)
Impôts futurs	(16 536)	(9 055)	(7 461)	(31 320)		(6 846)	(71 218)
Cash-flows nets futurs, après impôts	39 968	33 559	27 934	13 841		19 339	134 641
Actualisation à 10%	(19 230)	(15 698)	(13 809)	(5 290)		(8 047)	(62 074)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	20 738	17 861	14 125	8 552		11 292	72 567
Part des minoritaires dans les cash-flows nets futurs							
Au 31 décembre 2021	740	–	–	–	–	–	740
AU 31 décembre 2022	1 148	–	–	–	–	–	1 148
Au 31 décembre 2023	720	–	–	–	–	–	720

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

Sociétés mises en équivalence

(en M\$)	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Total
Au 31 décembre 2021							
Revenus futurs	2 793	-	-	-	49 015	49 049	100 857
Coûts de production futurs	(114)	-	-	-	(13 769)	(29 100)	(42 983)
Coûts de développement futurs	(1)	-	-	-	(984)	(3 626)	(4 611)
Impôts futurs	(454)	-	-	-	(4 836)	(3 263)	(8 553)
Cash-flows nets futurs, après impôts	2 224	-	-	-	29 426	13 060	44 710
Actualisation à 10%	(1 044)	-	-	-	(15 626)	(7 193)	(23 863)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	1 180	-	-	-	13 800	5 867	20 847
Au 31 décembre 2022							
Revenus futurs	9 596	-	-	31 691	-	91 597	132 884
Coûts de production futurs	(217)	-	-	(3 716)	-	(63 146)	(67 079)
Coûts de développement futurs	-	-	-	(131)	-	(3 370)	(3 501)
Impôts futurs	(2 090)	-	-	(7 368)	-	(4 312)	(13 770)
Cash-flows nets futurs, après impôts	7 289	-	-	20 475	-	20 770	48 534
Actualisation à 10%	(3 289)	-	-	(10 507)	-	(11 447)	(25 243)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	3 999	-	-	9 969	-	9 323	23 291
Au 31 décembre 2023							
Revenus futurs	3 818	-	-	20 141	-	103 518	127 477
Coûts de production futurs	(955)	-	-	(3 322)	-	(62 997)	(67 274)
Coûts de développement futurs	-	-	-	(70)	-	(4 081)	(4 151)
Impôts futurs	(542)	-	-	(4 517)	-	(13 907)	(18 966)
Cash-flows nets futurs, après impôts	2 321	-	-	12 232	-	22 533	37 086
Actualisation à 10%	(1 008)	-	-	(5 900)	-	(14 523)	(21 431)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	1 313	-	-	6 332	-	8 010	15 655

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

9.1.9 Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés

Filiales consolidées (en M\$)	2021	2022	2023
Cash-flows nets futurs actualisés au 1 ^{er} janvier	24 432	66 411	109 399
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(26 636)	(42 852)	(29 837)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	86 421	107 114	(81 604)
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	5 128	5 367	887
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(2 057)	(2 986)	(1 122)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	6 367	7 656	8 458
Révisions des estimations précédentes des quantités	(5 189)	5 516	5 669
Accrétion de l'actualisation à 10%	2 443	6 637	10 940
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(24 718)	(49 265)	54 260
Acquisitions des réserves en terre	218	6 248	2 047
Cessions des réserves en terre	2	(448)	(6 530)
Fin de l'exercice	66 411	109 399	72 567

Sociétés mises en équivalence (en M\$)	2021	2022	2023
Cash-flows nets futurs actualisés au 1 ^{er} janvier	8 592	20 847	23 291
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(5 154)	(7 676)	(3 442)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	18 084	17 470	(12 731)
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	1 365	172	487
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(525)	(209)	25
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	880	1 016	743
Révisions des estimations précédentes des quantités	(574)	(7 675)	250
Accrétion de l'actualisation à 10%	859	2 084	2 329
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(2 343)	(2 318)	900
Acquisitions des réserves en terre	-	-	3 803
Cessions des réserves en terre	(337)	(420)	
Fin de l'exercice	20 847	23 291	15 655

9.2 Autres informations complémentaires

9.2.1 Production de gaz commercialisable

	Entités consolidées						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
2021							
Production de gaz naturel commercialisable ^(b) (Gpc)	180	386	403	406	-	110	1 485
2022							
Production de gaz naturel commercialisable ^(b) (Gpc)	150	370	339	432		127	1 418
2023							
Production de gaz naturel commercialisable ^(b) (Gpc)	162	341	284	418		159	1 363

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

Sociétés mises en équivalence

	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Total
2021							
Production de gaz naturel commercialisable ^(b) (Gpc)	25	-	-	-	768	171	964
2022							
Production de gaz naturel commercialisable ^(b) (Gpc)	22	-	-	730		118	870
2023							
Production de gaz naturel commercialisable ^(b) (Gpc)	24	-	-	187		117	328

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

9.2.2 Prix de production

Entités consolidées

	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Total
2021^(b)							
Huile (\$/b) ^(c)	65,98	54,47	56,50	63,63	59,18	66,73	64,07
Bitume (\$/b)	-	40,52	-	-	-	-	40,52
Gaz naturel (\$/kpc)	1,60	2,56	4,52	13,87	-	2,45	6,08
2022^(b)							
Huile (\$/b) ^(c)	95,72	80,58	71,38	89,90		95,10	90,99
Bitume (\$/b)	-	60,66	-	-		-	60,66
Gaz naturel (\$/kpc)	2,60	3,32	5,45	31,27		3,94	12,61
2023^(b)							
Huile (\$/b) ^(c)	76,47	67,67	61,27	74,45		80,98	75,41
Bitume (\$/b)	-	45,27	-	-		-	45,27
Gaz naturel (\$/kpc)	1,96	2,93	4,76	12,61		3,44	6,24

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production de la Compagnie.

(c) Le prix rapporté représente le prix moyen pondéré des prix pour le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel. Le tableau ne présente pas de prix de production séparé pour les liquides de gaz naturel car la production de liquides de gaz naturel par la Compagnie représente moins de 7,5% de la production totale d'huile pour les années 2021, 2022 et 2023.

Sociétés mises en équivalence

	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie- Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	Total
2021^(b)							
Huile (\$/b) ^(c)	-	-	-	-	32,17	67,43	54,89
Bitume (\$/b)	-	-	-	-	-	-	-
Gaz naturel (\$/kpc)	1,83	-	-	-	4,41	7,94	4,51
2022^(b)							
Huile (\$/b) ^(c)	-	-	-	46,12		90,21	75,98
Bitume (\$/b)	-	-	-	-		-	-
Gaz naturel (\$/kpc)	34,75	-	-	7,91		13,73	9,49
2023^(b)							
Huile (\$/b) ^(c)	-	-	-	44,64		73,35	70,26
Bitume (\$/b)	-	-	-	-		-	-
Gaz naturel (\$/kpc)	11,79	-	-	7,97		8,77	8,51

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production de la Compagnie.

(c) Le prix rapporté représente le prix moyen pondéré des prix pour le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel. Le tableau ne présente pas de prix de production séparé pour les liquides de gaz naturel car la production de liquides de gaz naturel par la Compagnie représente moins de 7,5% de la production totale d'huile pour les années 2021, 2022 et 2023.

9.2.3 Coûts de production

(en \$/bep)	Entités consolidées						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
2021^(b)							
Huile, bitume et gaz naturel	6,00	6,42	3,23	7,35	7,47	3,86	5,49
Dont bitume	–	15,93	–	–	–	–	15,93
2022^(b)							
Huile, bitume et gaz naturel	6,50	6,87	4,54	7,01	–	3,65	5,76
Dont bitume	–	16,58	–	–	–	–	16,58
2023^(b)							
Huile, bitume et gaz naturel	6,36	6,88	3,72	7,34	–	3,69	5,65
Dont bitume	–	20,83	–	–	–	–	20,83

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

(en \$/bep)	Sociétés mises en équivalence						Total
	Afrique (hors Afrique du Nord)	Amériques	Asie-Pacifique	Europe ^(a)	Russie	Moyen-Orient & Afrique du Nord	
2021^(b)							
Huile, bitume et gaz naturel	–	12,05	–	–	1,12	3,41	1,83
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–
2022^(b)							
Huile, bitume et gaz naturel	1,13	–	–	1,95	–	3,90	2,52
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–
2023^(b)							
Huile, bitume et gaz naturel	1,32	–	–	0,63	–	4,12	2,87
Dont bitume	–	–	–	–	–	–	–

(a) À compter du 1^{er} janvier 2022, la colonne Europe intègre les données de la Russie.

(b) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

9.3 Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements (article L. 22-10-37 du Code de commerce)

L'article L. 22-10-37 du Code de commerce⁽¹⁾ soumet les grandes entreprises et les entités d'intérêt public actives dans les industries extractives ou l'exploitation des forêts primaires à l'obligation de rendre public dans un rapport annuel tout paiement égal ou supérieur à 100 000 euros effectué au profit des autorités des pays ou territoires où elles exercent leurs activités.

Le rapport consolidé de TotalEnergies est présenté en application des dispositions précitées. Ce rapport rend compte des paiements visés, effectués en 2023 par les Sociétés Extractives de la Compagnie telles que définies ci-après, au profit de chaque gouvernement des états ou territoires dans lesquels TotalEnergies exerce ses activités, en détaillant le montant total, le montant total par type de paiements, le montant total par projet et le montant total par type de paiements pour chaque projet. Lorsque ces paiements ont été effectués en nature, les volumes d'hydrocarbures valorisés sont précisés.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de TotalEnergies SE.

DÉFINITIONS

Les termes définis ci-après s'entendent de la façon suivante dans ce rapport :

Sociétés Extractives : TotalEnergies SE et toute société ou entreprise dont tout ou partie des activités consiste en l'exploration, la prospection, la découverte, l'exploitation et l'extraction de gisements de minerais, de pétrole, de gaz naturel notamment, consolidée par TotalEnergies SE par intégration globale.

Paiement : tout versement individuel, ou ensemble de versements lorsqu'ils sont liés entre eux, d'un montant égal ou supérieur à 100 000 euros (ou sa contre-valeur) effectué en espèces ou en nature pour les activités extractives. Les différents types de paiements inclus dans ce rapport sont les suivants :

- **Impôts et taxes** :
 - **Impôts sur les bénéfiques** : impôts sur les sociétés calculés sur le bénéfice imposable des Sociétés Extractives.
 - **Autres Taxes** : autres impôts et taxes (autres que les Impôts sur les bénéfiques). Les Autres Taxes incluent celles fondées sur les revenus ou la production des Sociétés Extractives et excluent les impôts et taxes payés sur la consommation comme la TVA, les droits de douanes, l'impôt sur le revenu des personnes et les taxes sur les ventes.
- **Redevances** : pourcentage de la production payée aux propriétaires des droits miniers.
- **Droits de licence** : droits de licence annuels, redevances superficiaires ou frais de location, et toute autre forme de prélèvement relatif aux licences et/ou concessions pour obtenir le droit d'accès aux zones d'extraction.
- **Primes liées aux licences** : primes payées pour la signature, la découverte, la production, l'attribution, le transfert des droits d'extraction ; primes liées à l'atteinte ou non de certains objectifs de production ou certains objectifs techniques, ainsi qu'à la découverte de réserves supplémentaires.

- **Dividendes** : dividendes payés au gouvernement du pays hôte détenant une participation dans une Société Extractive.
- **Paiements pour amélioration des infrastructures** : paiements réalisés pour le développement local, dont les améliorations d'infrastructures, qui ne sont pas directement nécessaires pour la conduite des activités extractives mais obligatoires dans le cadre d'un contrat de production ou conformément à une loi spécifique aux activités pétrolières et gazières.
- **Droits à la production** : part de la production revenant au Gouvernement du pays hôte. Ce paiement est généralement fait en nature.

Gouvernement : toute autorité nationale, régionale ou locale d'un état ou d'un territoire, ou de toute administration, agence ou entreprise contrôlée par une telle autorité.

Projet : activités opérationnelles régies par un seul contrat, licence, bail, concession ou accords similaires et constituant le fondement des obligations de paiement envers un Gouvernement. Si plusieurs de ces accords sont liés entre eux dans leur substance, ils sont considérés comme un seul Projet. Les Paiements (comme l'impôt sur les bénéfiques d'une société lorsqu'il concerne plusieurs projets qui ne peuvent être dissociés en application de la réglementation fiscale) ne pouvant être imputés à un Projet sont déclarés dans la rubrique « non imputés ».

PRINCIPES DE REPORTING

Ce rapport rend compte de tous les Paiements tels qu'ils figurent dans les comptes des Sociétés Extractives. Ils sont présentés sur la base de la quote-part d'intérêt de la Compagnie dans chaque Projet, que les Paiements aient été réalisés directement par les Sociétés Extractives opératrices de TotalEnergies ou indirectement par le biais de sociétés opératrices tiers.

Les Droits à la production et Redevances prélevés obligatoirement en nature revenant au Gouvernement des pays hôtes en application des dispositions légales ou contractuelles (non comptabilisés dans les comptes des Sociétés Extractives en application des principes comptables) sont reportés en proportion de la participation détenue par la Société Extractive dans le Projet, à la date à laquelle ces Droits à la production et Redevances sont réputés acquis.

Les Paiements en nature sont estimés à la juste valeur.

La juste valeur correspond au prix des hydrocarbures défini contractuellement pour calculer les Droits à la production, ou au prix du marché s'il est disponible, ou encore au cours de référence approprié. Ces prix peuvent être calculés en moyenne sur une période donnée.

(1) L'article L. 22-10-37 du Code de commerce transpose certaines dispositions de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (chapitre 10).

9.3.1 Rapport par pays et type de Paiements

9.3.1.1 Payé en espèces

<i>payé en espèces (en milliers de dollars)</i>	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	<i>Impôts et taxes (total)</i>	<i>Redevances</i>	<i>Droits de licence</i>	<i>Primes liées aux licences</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Amélioration des infra- structures</i>	<i>Droits à la production</i>	<i>Total des Paiements</i>
Europe	7 705 912	115 650	7 821 562	–	18 327	20 833	–	–	–	7 860 722
Azerbaïdjan	–	–	–	–	–	20 833	–	–	–	20 833
Bulgarie	–	–	–	–	217	–	–	–	–	217
Danemark	128 474	731	129 205	–	6 369	–	–	–	–	135 574
Italie	38 640	56 578	95 218	–	2 086	–	–	–	–	97 304
Norvège	4 900 631	58 341	4 958 972	–	3 596	–	–	–	–	4 962 568
Pays-Bas	288 815	–	288 815	–	698	–	–	–	–	289 513
Royaume-Uni	2 349 352	–	2 349 352	–	5 361	–	–	–	–	2 354 713
Afrique	1 750 963	211 860	1 962 823	–	70 608	82 941	25 000	56 407	–	2 197 779
Afrique du Sud	–	–	–	–	268	–	–	–	–	268
Angola	623 757	83 611	707 368	–	9 410	18 950	–	1 322	–	737 050
Gabon	6 500	51 573	58 073	–	3 282	–	25 000	15 391	–	101 746
Kenya	–	–	–	–	292	–	–	–	–	292
Mauritanie	–	–	–	–	560	–	–	–	–	560
Mozambique	–	–	–	–	2 120	–	–	2 810	–	4 930
Namibie	–	–	–	–	212	–	–	–	–	212
Nigéria	1 120 196	63 624	1 183 820	–	10 081	63 991	–	34 154	–	1 292 046
Ouganda	–	–	–	–	1 709	–	–	–	–	1 709
République démocratique du Congo	–	–	–	–	500	–	–	–	–	500
République du Congo	510	13 052	13 562	–	39 883	–	–	2 730	–	56 175
São Tomé et Príncipe	–	–	–	–	1 139	–	–	–	–	1 139
Sénégal	–	–	–	–	1 152	–	–	–	–	1 152
Moyen-Orient et Afrique du Nord	84 285	9 869 391	9 953 676	–	14 313	378 685	–	909	–	10 347 583
Algérie	–	273 100	273 100	–	2 096	28 685	–	–	–	303 881
Chypre	–	–	–	–	962	–	–	–	–	962
Émirats arabes unis	–	7 719 802	7 719 802	–	10 674	350 000	–	–	–	8 080 476
Irak	12 125	–	12 125	–	–	–	–	–	–	12 125
Liban	–	–	–	–	224	–	–	–	–	224
Libye	–	1 385 136	1 385 136	–	82	–	–	909	–	1 386 127
Oman	–	461 307	461 307	–	275	–	–	–	–	461 582
Qatar	72 160	30 046	102 206	–	–	–	–	–	–	102 206
Amériques	245 565	882 535	1 128 100	180 621	79 343	211 159	–	107	–	1 599 330
Argentine	34 349	80 711	115 060	–	7 475	–	–	–	–	122 535
Bolivie	–	172 375	172 375	–	636	–	–	107	–	173 118
Brésil	211 216	613 227	824 443	–	18 860	166 713	–	–	–	1 010 016
Canada	–	–	–	102 816	23 479	–	–	–	–	126 295
États-Unis	–	14 645	14 645	77 805	1 181	–	–	–	–	93 631
Mexique	–	1 577	1 577	–	27 712	–	–	–	–	29 289
Suriname	–	–	–	–	–	44 446	–	–	–	44 446
Asie Pacifique	339 655	118 713	458 368	–	2 551	15 628	–	2 980	28 766	508 293
Australie	–	45 211	45 211	–	2 136	–	–	–	–	47 347
Brunei	66 446	7 852	74 298	–	5	–	–	–	7 777	82 080
Chine	28 177	2 019	30 196	–	–	–	–	–	–	30 196
Indonésie	2 740	–	2 740	–	–	–	–	–	–	2 740
Kazakhstan	18 226	63 260	81 486	–	176	–	–	2 980	20 989	105 631
Papouasie-Nouvelle-Guinée	–	–	–	–	234	–	–	–	–	234
Thaïlande	224 066	371	224 437	–	–	15 628	–	–	–	240 065
Total	10 126 380	11 198 149	21 324 529	180 621	185 142	709 246	25 000	60 403	28 766	22 513 707

9.3.1.2 Payé en nature

<i>payé en nature (en kbep)</i>	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	<i>Impôts et taxes (total)</i>	<i>Redevances</i>	<i>Droits de licence</i>	<i>Primes liées aux licences</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Amélioration des infra- structures</i>	<i>Droits à la production</i>	<i>Total des Paiements</i>
Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	640	640
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	640	640
Afrique	2 815	3 930	6 745	-	0	-	-	-	20 735	27 480
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	19 364	19 364
Gabon	339	-	339	-	-	-	-	-	-	339
Nigéria	801	972	1 773	-	0	-	-	-	1 365	3 139
République du Congo	1 674	2 958	4 632	-	-	-	-	-	5	4 638
Moyen-Orient et Afrique du Nord	11 673	1 275	12 948	2 725	-	-	-	-	48 921	64 594
Algérie	1 861	602	2 464	-	-	-	-	-	-	2 464
Libye	6 499	673	7 172	-	-	-	-	-	18 535	25 707
Oman	-	-	-	2 725	-	-	-	-	-	2 725
Qatar	3 313	-	3 313	-	-	-	-	-	30 386	33 699
Amériques	-	-	-	-	-	-	-	-	3 718	3 718
Bolivie	-	-	-	-	-	-	-	-	1 170	1 170
Brésil	-	-	-	-	-	-	-	-	2 548	2 548
Asie Pacifique	-	740	740	-	-	-	-	-	1 620	2 360
Chine	-	740	740	-	-	-	-	-	953	1 694
Indonésie	-	-	-	-	-	-	-	-	79	79
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	587	587
Total	14 488	5 946	20 433	2 725	0	-	-	-	75 634	98 793

9.3.1.3 Payé en espèces et en nature (avec valorisation des paiements en nature)

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

<i>tous paiements (en milliers de dollars)</i>	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	<i>Impôts et taxes (total)</i>	<i>Redevances</i>	<i>Droits de licence</i>	<i>Primes liées aux licences</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Amélioration des infra- structures</i>	<i>Droits à la production</i>	<i>Total des Paiements</i>
Europe	7 705 912	115 650	7 821 562	-	18 327	20 833	-	-	24 083	7 884 805
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	20 833	-	-	24 083	44 916
Bulgarie	-	-	-	-	217	-	-	-	-	217
Danemark	128 474	731	129 205	-	6 369	-	-	-	-	135 574
Italie	38 640	56 578	95 218	-	2 086	-	-	-	-	97 304
Norvège	4 900 631	58 341	4 958 972	-	3 596	-	-	-	-	4 962 568
Pays-Bas	288 815	-	288 815	-	698	-	-	-	-	289 513
Royaume-Uni	2 349 352	-	2 349 352	-	5 361	-	-	-	-	2 354 713
Afrique	1 965 491	527 036	2 492 527	-	70 626	82 941	25 000	56 407	1 716 365	4 443 866
Afrique du Sud	-	-	-	-	268	-	-	-	-	268
Angola	623 757	83 611	707 368	-	9 410	18 950	-	1 322	1 602 707	2 339 757
Gabon	32 778	51 573	84 351	-	3 282	-	25 000	15 391	-	128 024
Kenya	-	-	-	-	292	-	-	-	-	292
Mauritanie	-	-	-	-	560	-	-	-	-	560
Mozambique	-	-	-	-	2 120	-	-	2 810	-	4 930
Namibie	-	-	-	-	212	-	-	-	-	212
Nigéria	1 186 752	144 238	1 330 990	-	10 099	63 991	-	34 154	113 222	1 552 456
Ouganda	-	-	-	-	1 709	-	-	-	-	1 709
République démocratique du Congo	-	-	-	-	500	-	-	-	-	500
République du Congo	122 204	247 614	369 818	-	39 883	-	-	2 730	436	412 867
São Tomé et Príncipe	-	-	-	-	1 139	-	-	-	-	1 139
Sénégal	-	-	-	-	1 152	-	-	-	-	1 152
Moyen-Orient et Afrique du Nord	849 141	9 972 257	10 821 398	132 797	14 313	378 685	-	909	2 247 736	13 595 838
Algérie	152 830	320 762	473 592	-	2 096	28 685	-	-	-	504 373
Chypre	-	-	-	-	962	-	-	-	-	962
Émirats arabes unis	-	7 719 802	7 719 802	-	10 674	350 000	-	-	-	8 080 476
Irak	12 125	-	12 125	-	-	-	-	-	-	12 125
Liban	-	-	-	-	224	-	-	-	-	224
Libye	533 684	1 440 340	1 974 024	-	82	-	-	909	1 529 007	3 504 022
Oman	-	461 307	461 307	132 797	275	-	-	-	-	594 379
Qatar	150 502	30 046	180 548	-	-	-	-	-	718 729	899 277
Amériques	245 565	882 535	1 128 100	180 621	79 343	211 159	-	107	217 207	1 816 537
Argentine	34 349	80 711	115 060	-	7 475	-	-	-	-	122 535
Bolivie	-	172 375	172 375	-	636	-	-	107	24 952	198 070
Brésil	211 216	613 227	824 443	-	18 860	166 713	-	-	192 255	1 202 271
Canada	-	-	-	102 816	23 479	-	-	-	-	126 295
États-Unis	-	14 645	14 645	77 805	1 181	-	-	-	-	93 631
Mexique	-	1 577	1 577	-	27 712	-	-	-	-	29 289
Suriname	-	-	-	-	-	44 446	-	-	-	44 446
Asie Pacifique	339 655	141 445	481 100	-	2 551	15 628	-	2 980	93 704	595 963
Australie	-	45 211	45 211	-	2 136	-	-	-	-	47 347
Brunei	66 446	7 852	74 298	-	5	-	-	-	7 777	82 080
Chine	28 177	24 751	52 928	-	-	-	-	-	27 062	79 990
Indonésie	2 740	-	2 740	-	-	-	-	-	2 750	5 490
Kazakhstan	18 226	63 260	81 486	-	176	-	-	2 980	56 115	140 757
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-	-	234	-	-	-	-	234
Thaïlande	224 066	371	224 437	-	-	15 628	-	-	-	240 065
Total	11 105 764	11 638 923	22 744 687	313 418	185 160	709 246	25 000	60 403	4 299 095	28 337 009

9.3.2 Rapport par Projet et type de Paiements, et par Gouvernement et type de Paiements

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Afrique du Sud (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bloc DOWB	-	-	-	-	103	-	-	-	-	103
Bloc South Outeniqua	-	-	-	-	165	-	-	-	-	165
Total	-	-	-	-	268	-	-	-	-	268
Paiements par Gouvernement										
Petroleum Agency South Africa (PASA)	-	-	-	-	101	-	-	-	-	101
Upstream Training Trust (UTT)	-	-	-	-	167	-	-	-	-	167
Total	-	-	-	-	268	-	-	-	-	268
Algérie (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Groupeement Berkine	-	14 218	14 218	-	-	3 581	-	-	-	17 799
Organisation Orhoud	-	-	-	-	-	692	-	-	-	692
Timimoun	-	28 841	28 841	-	800	-	-	-	-	29 641
Tin Fouyé Tabankort II	-	230 041	230 041	-	788	9 503	-	-	-	240 332
Tin Fouyé Tabankort Sud	-	-	-	-	508	14 909	-	-	-	15 417
Total	-	273 100	273 100	-	2 096	28 685	-	-	-	303 881
Paiements par Gouvernement										
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises c/o Sonatrach	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises	-	183 447	183 447	-	2 096	-	-	-	-	185 543
Agence Nationale pour Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT)	-	75 435	75 435	-	-	-	-	-	-	75 435
Sonatrach	-	14 218	14 218	-	-	28 685	-	-	-	42 903
Total	-	273 100	273 100	-	2 096	28 685	-	-	-	303 881
Algérie (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
Groupeement Berkine	1 861	602	2 464	-	-	-	-	-	-	2 464
Organisation Orhoud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Timimoun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tin Fouyé Tabankort II	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tin Fouyé Tabankort Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 861	602	2 464	-	-	-	-	-	-	2 464
Paiements par Gouvernement										
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises c/o Sonatrach	1 861	602	2 464	-	-	-	-	-	-	2 464
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Agence Nationale pour Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sonatrach	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 861	602	2 464	-	-	-	-	-	-	2 464

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------------	-----------------	-------------------------------	------------	----------------------	---------------------------------	------------	--	---------------------------	------------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Algérie (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Groupement Berkine	152 830 ^(a)	61 880 ^(b)	214 710	–	–	3 581	–	–	–	218 291
Organisation Orhoud	–	–	–	–	–	692	–	–	–	692
Timimoun	–	28 841	28 841	–	800	–	–	–	–	29 641
Tin Fouyé Tabankort II	–	230 041	230 041	–	788	9 503	–	–	–	240 332
Tin Fouyé Tabankort Sud	–	–	–	–	508	14 909	–	–	–	15 417
Total	152 830	320 762	473 592	–	2 096	28 685	–	–	–	504 373
Paiements par Gouvernement										
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises c/o Sonatrach	152 830 ^(a)	47 662 ^(b)	200 492	–	–	–	–	–	–	200 492
Direction Générale des Impôts, Direction des Grandes Entreprises	–	183 447	183 447	–	2 096	–	–	–	–	185 543
Agence Nationale pour Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT)	–	75 435	75 435	–	–	–	–	–	–	75 435
Sonatrach	–	14 218 ^(c)	14 218	–	–	28 685	–	–	–	42 903
Total	152 830	320 762	473 592	–	2 096	28 685	–	–	–	504 373

(a) Correspond à la valorisation de 1 861 kbp aux prix de vente fiscaux au titre des impôts sur les bénéfices.

(b) Inclut la valorisation pour 47 662 k\$ de 602 kbp aux prix de vente fiscaux au titre de taxes de différentes natures.

(c) Correspond à la valorisation de 602 kbp aux prix de vente fiscaux au titre de taxes de différentes natures.

(d) Correspond à la part des coûts opératoires payés en complément de l'intérêt économique de TotalEnergies dans le Groupement Berkine.

Angola (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Bloc 0	156 274	83 611	239 885	–	683	16 950	–	–	–	257 518
Bloc 16	60	–	60	–	262	–	–	–	–	322
Bloc 17	311 436	–	311 436	–	5 700	2 000	–	769	–	319 905
Bloc 17/06	49	–	49	–	101	–	–	–	–	150
Bloc 20	17 910	–	17 910	–	227	–	–	–	–	18 137
Bloc 21	–	–	–	–	209	–	–	–	–	209
Bloc 32	138 028	–	138 028	–	2 018	–	–	553	–	140 599
Bloc 48	–	–	–	–	210	–	–	–	–	210
Total	623 757	83 611	707 368	–	9 410	18 950	–	1 322	–	737 050
Paiements par Gouvernement										
Caixa do Tesouro Nacional	623 757	83 611	707 368	–	303	–	–	–	–	707 671
Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás	–	–	–	–	9 107	–	–	–	–	9 107
ANPG - Agência Nacional de Petróleo, Gás e Biocombustíveis	–	–	–	–	–	18 950	–	1 322	–	20 272
Total	623 757	83 611	707 368	–	9 410	18 950	–	1 322	–	737 050

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Angola (payé en nature (kbp))										
Paiements par Projet										
Bloc 0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 16	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 17	-	-	-	-	-	-	-	-	18 528	18 528
Bloc 17/06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 21	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 32	-	-	-	-	-	-	-	-	836	836
Bloc 48	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	19 364	19 364
Paiements par Gouvernement										
Caixa do Tesouro Nacional	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ANPG - Agência Nacional de Petróleo, Gás e Biocombustíveis	-	-	-	-	-	-	-	-	19 364	19 364
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	19 364	19 364

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Angola (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Bloc 0	156 274	83 611	239 885	-	683	16 950	-	-	-	257 518
Bloc 16	60	-	60	-	262	-	-	-	-	322
Bloc 17	311 436	-	311 436	-	5 700	2 000	-	769	1 535 189 ^(a)	1 855 094
Bloc 17/06	49	-	49	-	101	-	-	-	-	150
Bloc 20	17 910	-	17 910	-	227	-	-	-	-	18 137
Bloc 21	-	-	-	-	209	-	-	-	-	209
Bloc 32	138 028	-	138 028	-	2 018	-	-	553	67 518 ^(b)	208 117
Bloc 48	-	-	-	-	210	-	-	-	-	210
Total	623 757	83 611	707 368	-	9 410	18 950	-	1 322	1 602 707	2 339 757
Paiements par Gouvernement										
Caixa do Tesouro Nacional	623 757	83 611	707 368	-	303	-	-	-	-	707 671
Ministério dos Recursos Minerais, Petróleo e Gás	-	-	-	-	9 107	-	-	-	-	9 107
ANPG - Agência Nacional de Petróleo, Gás e Biocombustíveis	-	-	-	-	-	18 950	-	1 322	1 602 707 ^(c)	1 622 979
Total	623 757	83 611	707 368	-	9 410	18 950	-	1 322	1 602 707	2 339 757

(a) Correspond à la valorisation de 18 528 kbp au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(b) Correspond à la valorisation de 836 kbp au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

(c) Correspond à la valorisation de 19 364 kbp au titre des droits à la production au prix fiscal moyen pondéré sur l'année.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
Argentine (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Cuenca Argentina Norte - bloc 111	-	-	-	-	92	-	-	-	-	92
Cuenca Argentina Norte - bloc 113	-	-	-	-	96	-	-	-	-	96
Malvinas Occidental - bloc 123	-	-	-	-	42	-	-	-	-	42
Neuquen	-	46 571	46 571	-	532	-	-	-	-	47 103
Santa Cruz	-	-	-	-	483	-	-	-	-	483
Tierra del Fuego	-	34 140	34 140	-	6 230	-	-	-	-	40 370
Argentine (non imputé)	34 349	-	34 349	-	-	-	-	-	-	34 349
Total	34 349	80 711	115 060	-	7 475	-	-	-	-	122 535
Paiements par Gouvernement										
Administracion Federal de Ingresos Publicos	34 349	-	34 349	-	-	-	-	-	-	34 349
Secretaria de Energia, Republica Argentina	-	24 908	24 908	-	1 179	-	-	-	-	26 087
Provincia del Neuquen	-	46 571	46 571	-	532	-	-	-	-	47 103
Provincia de Tierra del Fuego	-	9 232	9 232	-	5 764	-	-	-	-	14 996
Total	34 349	80 711	115 060	-	7 475	-	-	-	-	122 535
Australie (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
GLNG	-	34 036	34 036	-	2 136	-	-	-	-	36 172
Ichthys LNG	-	11 175	11 175	-	-	-	-	-	-	11 175
Total	-	45 211	45 211	-	2 136	-	-	-	-	47 347
Paiements par Gouvernement										
Queensland Government	-	-	-	-	2 136	-	-	-	-	2 136
Queensland Government, Queensland Revenue Office	-	45 211	45 211	-	-	-	-	-	-	45 211
Total	-	45 211	45 211	-	2 136	-	-	-	-	47 347
Azerbaïdjan (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Absheron	-	-	-	-	-	20 833	-	-	-	20 833
Total	-	-	-	-	-	20 833	-	-	-	20 833
Paiements par Gouvernement										
State Oil Company of the Azerbaijan Republic	-	-	-	-	-	20 833	-	-	-	20 833
Total	-	-	-	-	-	20 833	-	-	-	20 833
Azerbaïdjan (payé en nature (kbp))										
Paiements par Projet										
Absheron	-	-	-	-	-	-	-	-	640	640
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	640	640
Paiements par Gouvernement										
State Oil Company of the Azerbaijan Republic	-	-	-	-	-	-	-	-	640	640
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	640	640

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Azerbaïdjan (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Absheron	-	-	-	-	-	20 833	-	-	24 083 ^(a)	44 916
Total	-	-	-	-	-	20 833	-	-	24 083	44 916
Paiements par Gouvernement										
State Oil Company of the Azerbaijan Republic	-	-	-	-	-	20 833	-	-	24 083 ^(a)	44 916
Total	-	-	-	-	-	20 833	-	-	24 083	44 916

(a) Correspond à la valorisation de 640 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe contractuel pour le gaz et à un prix *net-back* contractuel pour les condensats.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Bolivie (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Aquio	-	22 195	22 195	-	148	-	-	-	-	22 343
Azero	-	-	-	-	29	-	-	8	-	37
Ipatí	-	103 053	103 053	-	234	-	-	99	-	103 386
Itaú	-	7 930	7 930	-	127	-	-	-	-	8 057
San Alberto	-	11 905	11 905	-	33	-	-	-	-	11 938
San Antonio	-	27 292	27 292	-	65	-	-	-	-	27 357
Total	-	172 375	172 375	-	636	-	-	107	-	173 118
Paiements par Gouvernement										
Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos (YPFB)	-	-	-	-	636	-	-	-	-	636
Servicio de Impuestos Nacionales (SIN) c/o YPFB	-	110 320	110 320	-	-	-	-	-	-	110 320
Departamentos c/o YPFB	-	62 055	62 055	-	-	-	-	-	-	62 055
Fundesoc c/o Indigeneous Communities	-	-	-	-	-	-	-	107	-	107
Total	-	172 375	172 375	-	636	-	-	107	-	173 118

Bolivie (payé en nature (kbp))

Paiements par Projet										
Aquio	-	-	-	-	-	-	-	-	221	221
Azero	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ipatí	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Itaú	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
San Alberto	-	-	-	-	-	-	-	-	129	129
San Antonio	-	-	-	-	-	-	-	-	820	820
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	1 170	1 170
Paiements par Gouvernement										
Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos (YPFB)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 170	1 170
Servicio de Impuestos Nacionales (SIN) c/o YPFB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Departamentos c/o YPFB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fundesoc c/o Indigeneous Communities	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	1 170	1 170

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Bolivie (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Aquio	-	22 195	22 195	-	148	-	-	-	5 088 ^(a)	27 431
Azero	-	-	-	-	29	-	-	8	-	37
Ipatí	-	103 053	103 053	-	234	-	-	99	-	103 386
Itaú	-	7 930	7 930	-	127	-	-	-	-	8 057
San Alberto	-	11 905	11 905	-	33	-	-	-	4 117 ^(b)	16 055
San Antonio	-	27 292	27 292	-	65	-	-	-	15 747 ^(c)	43 104
Total	-	172 375	172 375	-	636	-	-	107	24 952	198 070
Paiements par Gouvernement										
Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos (YPFB)	-	-	-	-	636	-	-	-	24 952 ^(d)	25 588
Servicio de Impuestos Nacionales (SIN) c/o YPFB	-	110 320	110 320	-	-	-	-	-	-	110 320
Departamentos c/o YPFB	-	62 055	62 055	-	-	-	-	-	-	62 055
Fundesoc c/o Indigeneous Communities	-	-	-	-	-	-	-	107	-	107
Total	-	172 375	172 375	-	636	-	-	107	24 952	198 070

- (a) Correspond à la valorisation de 221 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.
(b) Correspond à la valorisation de 129 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.
(c) Correspond à la valorisation de 820 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.
(d) Correspond à la valorisation de 1 170 kbp au titre des droits à la production à un prix fixe réglementé pour les condensats et à un prix *net-back* pour le gaz.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Brésil (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Agua Marinha	-	-	-	-	-	3 770	-	-	-	3 770
Atapu	-	-	-	-	25	-	-	-	-	25
Atapu ToR Surplus	-	73 623	73 623	-	-	59 866	-	-	-	133 489
Barreirinhas	-	-	-	-	52	-	-	-	-	52
BM-S-54	-	-	-	-	64	-	-	-	-	64
C-M-541	-	-	-	-	718	-	-	-	-	718
Espirito Santo	-	-	-	-	7	-	-	-	-	7
Iara	-	155 512	155 512	-	288	-	-	-	-	155 800
Lapa	-	69 406	69 406	-	1 275	-	-	-	-	70 681
Libra	-	189 573	189 573	-	-	-	-	-	-	189 573
Sépia ToR Surplus	-	125 113	125 113	-	-	103 077	-	-	-	228 190
S-M-1711	-	-	-	-	12	-	-	-	-	12
S-M-1815	-	-	-	-	12	-	-	-	-	12
Xerelete	-	-	-	-	53	-	-	-	-	53
Brazil (non imputé)	211 216	-	211 216	-	16 354	-	-	-	-	227 570
Total	211 216	613 227	824 443	-	18 860	166 713	-	-	-	1 010 016
Paiements par Gouvernement										
Agencia Nacional de Petroleo, Gas Natural e Biocombustiveis	-	-	-	-	16 354	-	-	-	-	16 354
Fundo de Compensação Ambiental (FCA)	-	-	-	-	825	-	-	-	-	825
Receita Federal	211 216	613 227	824 443	-	-	-	-	-	-	824 443
Petrobras	-	-	-	-	-	162 943	-	-	-	162 943
Pré-sal Petroleo (PPSA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Secretaria do Tesouro Nacional	-	-	-	-	1 681	3 770	-	-	-	5 451
Total	211 216	613 227	824 443	-	18 860	166 713	-	-	-	1 010 016
Brésil (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
Agua Marinha	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Atapu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Atapu ToR Surplus	-	-	-	-	-	-	-	-	106	106
Barreirinhas	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BM-S-54	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
C-M-541	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espirito Santo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iara	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lapa	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libra	-	-	-	-	-	-	-	-	2 227	2 227
Sépia ToR Surplus	-	-	-	-	-	-	-	-	215	215
S-M-1711	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
S-M-1815	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Xerelete	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brazil (non imputé)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	2 548	2 548
Paiements par Gouvernement										
Agencia Nacional de Petroleo, Gas Natural e Biocombustiveis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fundo de Compensação Ambiental (FCA)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Receita Federal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Petrobras	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pré-sal Petroleo (PPSA)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 548	2 548
Secretaria do Tesouro Nacional	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	2 548	2 548

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------------	-----------------	-------------------------------	------------	----------------------	---------------------------------	------------	--	---------------------------	------------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Brésil (tous paiements (kusd) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Agua Marinha	-	-	-	-	-	3 770	-	-	-	3 770
Atapu	-	-	-	-	25	-	-	-	-	25
Atapu ToR Surplus	-	73 623	73 623	-	-	59 866 ^(a)	-	-	7 746 ^(b)	141 235
Barreirinhas	-	-	-	-	52	-	-	-	-	52
BM-S-54	-	-	-	-	64	-	-	-	-	64
C-M-541	-	-	-	-	718	-	-	-	-	718
Espirito Santo	-	-	-	-	7	-	-	-	-	7
Iara	-	155 512	155 512	-	288	-	-	-	-	155 800
Lapa	-	69 406	69 406	-	1 275	-	-	-	-	70 681
Libra	-	189 573	189 573	-	-	-	-	-	168 557 ^(c)	358 130
Sépia ToR Surplus	-	125 113	125 113	-	-	103 077 ^(d)	-	-	15 952 ^(e)	244 142
S-M-1711	-	-	-	-	12	-	-	-	-	12
S-M-1815	-	-	-	-	12	-	-	-	-	12
Xerelete	-	-	-	-	53	-	-	-	-	53
Brazil (non imputé)	211 216	-	211 216	-	16 354	-	-	-	-	227 570
Total	211 216	613 227	824 443	-	18 860	166 713	-	-	192 255	1 202 271
Paiements par Gouvernement										
Agencia Nacional de Petroleo, Gas Natural e Biocombustíveis	-	-	-	-	16 354	-	-	-	-	16 354
Fundo de Compensação Ambiental (FCA)	-	-	-	-	825	-	-	-	-	825
Receita Federal	211 216	613 227 ^(f)	824 443	-	-	-	-	-	-	824 443
Petrobras	-	-	-	-	-	162 943 ^(g)	-	-	-	162 943
Pré-sal Petroleo (PPSA)	-	-	-	-	-	-	-	-	192 255 ^(h)	192 255
Secretaria do Tesouro Nacional	-	-	-	-	1 681	3 770	-	-	-	5 451
Total	211 216	613 227	824 443	-	18 860	166 713	-	-	192 255	1 202 271

- (a) Correspond à la rémunération complémentaire variable (*earn-out*) liée au transfert d'actifs effectué en 2022 avec Petrobras.
(b) Correspond à la valorisation de 106 kbp au prix fiscal de référence de l'ANP (Agencia Nacional de Petroleo) au titre des droits à la production.
(c) Correspond à la valorisation de 2 227 kbp au prix fiscal de référence de l'ANP (Agencia Nacional de Petroleo) au titre des droits à la production.
(d) Correspond à la rémunération complémentaire variable (*earn-out*) liée au transfert d'actifs effectué en 2022 avec Petrobras.
(e) Correspond à la valorisation de 215 kbp au prix fiscal de référence de l'ANP (Agencia Nacional de Petroleo) au titre des droits à la production.
(f) Inclut 67 M\$ de taxes exceptionnelles (taxe sur l'exportation de pétrole brut appliquée de mars à juin 2023).
(g) Correspond à la rémunération complémentaire variable (*earn-out*) liée au transfert d'actifs effectué en 2022 avec Petrobras, société majoritairement contrôlée par l'Etat brésilien au 31 décembre 2023.
(h) Correspond à la valorisation de 2 548 kbp au prix fiscal de référence de l'ANP (Agencia Nacional de Petroleo) au titre des droits à la production.

Brunei (payé en espèces (kusd))

Paiements par Projet										
Bloc B	66 446	7 852	74 298	-	5	-	-	-	7 777 ^(a)	82 080
Total	66 446	7 852	74 298	-	5	-	-	-	7 777	82 080
Paiements par Gouvernement										
Brunei Government	66 446	7 852	74 298	-	5	-	-	-	7 777 ^(a)	82 080
Total	66 446	7 852	74 298	-	5	-	-	-	7 777	82 080

- (a) Correspond au paiement lié aux obligations de livraison de gaz au marché domestique.

Bulgarie (payé en espèces (kusd))

Paiements par Projet										
Khan Asparuh	-	-	-	-	217	-	-	-	-	217
Total	-	-	-	-	217	-	-	-	-	217
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Energy of Bulgaria	-	-	-	-	217	-	-	-	-	217
Total	-	-	-	-	217	-	-	-	-	217

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
Canada (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Deer Creek	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Fort Hills	-	-	-	41 005	13 875	-	-	-	-	54 880
Northern Lights	-	-	-	-	138	-	-	-	-	138
Surmont	-	-	-	61 811	9 463	-	-	-	-	71 274
Other oil sands Projets	-	-	-	-	2	-	-	-	-	2
Total	-	-	-	102 816	23 479	-	-	-	-	126 295
Paiements par Gouvernement										
Province of Alberta	-	-	-	102 816	1 163	-	-	-	-	103 979
Municipality of Wood Buffalo (Alberta)	-	-	-	-	22 138	-	-	-	-	22 138
Fort McKay First Nations (FMFN)	-	-	-	-	178	-	-	-	-	178
Total	-	-	-	102 816	23 479	-	-	-	-	126 295
Chine (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Sulige	28 177	2 019	30 196	-	-	-	-	-	-	30 196
Total	28 177	2 019	30 196	-	-	-	-	-	-	30 196
Paiements par Gouvernement										
China National Petroleum Company	-	2 019	2 019	-	-	-	-	-	-	2 019
Etoke Tax Bureau	13 843	-	13 843	-	-	-	-	-	-	13 843
Guangzhou Offshore Oil Tax Bureau	254	-	254	-	-	-	-	-	-	254
Tianjin Offshore Oil Tax Bureau	14 080	-	14 080	-	-	-	-	-	-	14 080
Total	28 177	2 019	30 196	-	-	-	-	-	-	30 196
Chine (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
Sulige	-	740	740	-	-	-	-	-	953	1 694
Total	-	740	740	-	-	-	-	-	953	1 694
Paiements par Gouvernement										
China National Petroleum Company	-	740	740	-	-	-	-	-	953	1 694
Etoke Tax Bureau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guangzhou Offshore Oil Tax Bureau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tianjin Offshore Oil Tax Bureau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	740	740	-	-	-	-	-	953	1 694

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Chine (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Sulige	28 177	24 751 ^(a)	52 928	-	-	-	-	-	27 062 ^(b)	79 990
Total	28 177	24 751	52 928	-	-	-	-	-	27 062	79 990
Paiements par Gouvernement										
China National Petroleum Company	-	24 751 ^(a)	24 751	-	-	-	-	-	27 062 ^(b)	51 813
Etoke Tax Bureau	13 843	-	13 843	-	-	-	-	-	-	13 843
Guangzhou Offshore Oil Tax Bureau	254	-	254	-	-	-	-	-	-	254
Tianjin Offshore Oil Tax Bureau	14 080	-	14 080	-	-	-	-	-	-	14 080
Total	28 177	24 751	52 928	-	-	-	-	-	27 062	79 990

(a) Inclut la valorisation pour 22 732 k\$ de 740 kbep au titre de taxes de différentes natures.
(b) Correspond à la valorisation de 953 kbep au titre des droits à la production.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Chypre (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bloc 2	-	-	-	-	69	-	-	-	-	69
Bloc 3	-	-	-	-	93	-	-	-	-	93
Bloc 6	-	-	-	-	163	-	-	-	-	163
Bloc 7	-	-	-	-	170	-	-	-	-	170
Bloc 8	-	-	-	-	168	-	-	-	-	168
Bloc 9	-	-	-	-	64	-	-	-	-	64
Bloc 11	-	-	-	-	235	-	-	-	-	235
Total	-	-	-	-	962	-	-	-	-	962
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Energy, Commerce, Industry and Tourism	-	-	-	-	962	-	-	-	-	962
Total	-	-	-	-	962	-	-	-	-	962
Danemark (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Sole Concession Area	128 474 ^(a)	731	129 205	-	6 369	-	-	-	-	135 574
Total	128 474	731	129 205	-	6 369	-	-	-	-	135 574
Paiements par Gouvernement										
Arbejdstilsynet	-	-	-	-	267	-	-	-	-	267
Energistyrelsen	-	-	-	-	176	-	-	-	-	176
Dansk Teknisk Universitet	-	-	-	-	5 926	-	-	-	-	5 926
Skat	128 474 ^(a)	731	129 205	-	-	-	-	-	-	129 205
Total	128 474	731	129 205	-	6 369	-	-	-	-	135 574
(a) Inclut 41 M\$ d'impôts sur les profits exceptionnels (38 M\$ au titre du 3B Surplus et 3 M\$ au titre de la Contribution Européenne de Solidarité).										
Émirats arabes unis (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
ADNOC Gas Processing	-	387 271	387 271	-	2 344	-	-	-	-	389 615
ADNOC Onshore	-	4 837 697	4 837 697	-	5 700	-	-	-	-	4 843 397
Lower Zakum	-	445 932	445 932	-	543	-	-	-	-	446 475
Umm Lulu & SARB	-	548 673	548 673	-	-	350 000	-	-	-	898 673
Umm Shaif Nasr	-	1 500 229	1 500 229	-	2 087	-	-	-	-	1 502 316
Total	-	7 719 802	7 719 802	-	10 674	350 000	-	-	-	8 080 476
Paiements par Gouvernement										
Abu Dhabi Fiscal Authorities	-	7 398 541	7 398 541	-	-	350 000	-	-	-	7 748 541
Abu Dhabi National Oil Company	-	321 261	321 261	-	10 674	-	-	-	-	331 935
Total	-	7 719 802	7 719 802	-	10 674	350 000	-	-	-	8 080 476

	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	<i>Impôts et taxes (total)</i>	<i>Redevances</i>	<i>Droits de licence</i>	<i>Primes liées aux licences</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Amélioration des infra- structures</i>	<i>Droits à la production</i>	<i>Total des Paiements</i>
États-Unis (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Barnett Shale	-	14 645	14 645	14 234	75	-	-	-	-	28 954
Gulf of Mexico	-	-	-	-	1 106	-	-	-	-	1 106
Jack	-	-	-	24 407	-	-	-	-	-	24 407
Tahiti	-	-	-	39 164	-	-	-	-	-	39 164
Total	-	14 645	14 645	77 805	1 181	-	-	-	-	93 631
Paiements par Gouvernement										
Office of Natural Resources Revenue	-	-	-	63 571	1 106	-	-	-	-	64 677
Johnson County Tax Assessor	-	1 750	1 750	-	-	-	-	-	-	1 750
Tarrant County Tax Assessor	-	7 335	7 335	-	-	-	-	-	-	7 335
Texas State Comptroller's Office	-	5 488	5 488	-	-	-	-	-	-	5 488
City of Fort Worth	-	-	-	3 986	65	-	-	-	-	4 051
Dallas / Fort Worth International Airport Board	-	-	-	3 604	-	-	-	-	-	3 604
City of Arlington	-	-	-	1 258	-	-	-	-	-	1 258
Tarrant Regional Water District	-	-	-	649	10	-	-	-	-	659
State of Texas	-	-	-	316	-	-	-	-	-	316
City of North Richland Hills	-	-	-	495	-	-	-	-	-	495
Fort Worth Independent School District	-	-	-	417	-	-	-	-	-	417
Burleson Independent School District	-	-	-	226	-	-	-	-	-	226
Arlington Independent School District	-	-	-	327	-	-	-	-	-	327
Birdville Independent School District	-	-	-	1 066	-	-	-	-	-	1 066
Tarrant County College	-	-	-	289	-	-	-	-	-	289
City of Grand Prairie	-	-	-	277	-	-	-	-	-	277
Kennedale Independent School District	-	-	-	184	-	-	-	-	-	184
Tarrant County AAAA	-	-	-	145	-	-	-	-	-	145
Grapevine-Colleyville Tax Office	-	72	72	-	-	-	-	-	-	72
City of Cleburne	-	-	-	240	-	-	-	-	-	240
City of Burleson	-	-	-	229	-	-	-	-	-	229
Mansfield Independent School District	-	-	-	184	-	-	-	-	-	184
Crowley Independent School District	-	-	-	119	-	-	-	-	-	119
City of Crowley	-	-	-	102	-	-	-	-	-	102
White Settlement Independent School District	-	-	-	121	-	-	-	-	-	121
Total	-	14 645	14 645	77 805	1 181	-	-	-	-	93 631

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Gabon (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Baudroie-Mérou CEPP	6 000	8 275	14 275	–	878	–	–	4 254	–	19 407
Concessions (périmètre Convention d'Etablissement)	500	2 160	2 660	–	2 404	–	–	11 137	–	16 201
Concession Anguille	–	21 989	21 989	–	–	–	–	–	–	21 989
Concession Torpille	–	19 149	19 149	–	–	–	–	–	–	19 149
Non imputé	–	–	–	–	–	–	25 000	–	–	25 000
Total	6 500	51 573	58 073	–	3 282	–	25 000	15 391	–	101 746
Paiements par Gouvernement										
Trésor Public Gabonais	2 500	51 573	54 073	–	3 282	–	–	–	–	57 355
République du Gabon	4 000	–	4 000	–	–	–	25 000	8 834	–	37 834
Ville de Libreville	–	–	–	–	–	–	–	506	–	506
Ville de Port-Gentil	–	–	–	–	–	–	–	5 654	–	5 654
Bénéficiaires divers de la PID	–	–	–	–	–	–	–	201	–	201
Bénéficiaires divers de la PIH	–	–	–	–	–	–	–	196	–	196
Total	6 500	51 573	58 073	–	3 282	–	25 000	15 391	–	101 746

Gabon (payé en nature (kbp))

Paiements par Projet										
Baudroie-Mérou CEPP	339	–	339	–	–	–	–	–	–	339
Concessions (périmètre Convention d'Etablissement)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Concession Anguille	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Concession Torpille	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Non imputé	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	339	–	339	–	–	–	–	–	–	339
Paiements par Gouvernement										
Trésor Public Gabonais	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
République du Gabon	339	–	339	–	–	–	–	–	–	339
Ville de Libreville	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ville de Port-Gentil	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bénéficiaires divers de la PID	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bénéficiaires divers de la PIH	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	339	–	339	–	–	–	–	–	–	339

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Gabon (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Baudroie-Mérou CEPP	32 278 ^(a)	8 275	40 553	–	878	–	–	4 254 ^(b)	–	45 685
Concessions (périmètre Convention d'Etablissement)	500	2 160	2 660	–	2 404	–	–	11 137 ^(c)	–	16 201
Concession Anguille	–	21 989	21 989	–	–	–	–	–	–	21 989
Concession Torpille	–	19 149	19 149	–	–	–	–	–	–	19 149
Non imputé	–	–	–	–	–	–	25 000	–	–	25 000
Total	32 778	51 573	84 351	–	3 282	–	25 000	15 391	–	128 024
Paiements par Gouvernement										
Trésor Public Gabonais	2 500	51 573	54 073	–	3 282	–	–	–	–	57 355
République du Gabon	30 278 ^(a)	–	30 278	–	–	–	25 000	8 834	–	64 112
Ville de Libreville	–	–	–	–	–	–	–	506	–	506
Ville de Port-Gentil	–	–	–	–	–	–	–	5 654	–	5 654
Bénéficiaires divers de la PID	–	–	–	–	–	–	–	201	–	201
Bénéficiaires divers de la PIH	–	–	–	–	–	–	–	196	–	196
Total	32 778	51 573	84 351	–	3 282	–	25 000	15 391	–	128 024

(a) Inclut la valorisation pour 26 278 k\$ de 339 kbp au prix de vente officiel et en application des termes fiscaux des Contrats d'Exploration et de Partage de Production (CEPP).

(b) Inclut pour 3 355 k\$ de financement de projets (infrastructures, éducation, santé) sous contrôle conjoint de l'Etat et de TotalEnergies dans le cadre de la Provision pour Investissements Diversifiés (PID) et de la Provision pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH).

(c) Financement de projets (infrastructures, éducation, santé) sous contrôle conjoint de l'Etat et de TotalEnergies dans le cadre de la Provision pour Investissements Diversifiés (PID) et de la Provision pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH).

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
Indonésie (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Sebuku PSC	2 740	-	2 740	-	-	-	-	-	-	2 740
Total	2 740	-	2 740	-	-	-	-	-	-	2 740
Paiements par Gouvernement										
Directorate General of Taxation, Ministry of Finance	2 740	-	2 740	-	-	-	-	-	-	2 740
Satuan Khusus Kegiatan Usaha Hulu Minyak dan Gas Bumi (SKK Migas)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 740	-	2 740	-	-	-	-	-	-	2 740

Indonésie (payé en nature (kbep))

Paiements par Projet										
Sebuku PSC	-	-	-	-	-	-	-	-	79	79
Total	-	79	79							
Paiements par Gouvernement										
Directorate General of Taxation, Ministry of Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Satuan Khusus Kegiatan Usaha Hulu Minyak dan Gas Bumi (SKK Migas)	-	-	-	-	-	-	-	-	79	79
Total	-	79	79							

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Indonésie (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Sebuku PSC	2 740	-	2 740	-	-	-	-	-	2 750 ^(a)	5 490
Total	2 740	-	2 740	-	-	-	-	-	2 750	5 490
Paiements par Gouvernement										
Directorate General of Taxation, Ministry of Finance	2 740	-	2 740	-	-	-	-	-	-	2 740
Satuan Khusus Kegiatan Usaha Hulu Minyak dan Gas Bumi (SKK Migas)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 750 ^(a)	2 750
Total	2 740	-	2 740	-	-	-	-	-	2 750	5 490

(a) Correspond à la valorisation aux prix *net-back* de 79 kbep de droits à la production.

Irak (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Halfaya	12 125	-	12 125	-	-	-	-	-	-	12 125
Total	12 125	-	12 125	-	-	-	-	-	-	12 125
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Finance, General Commission of Taxation	12 125	-	12 125	-	-	-	-	-	-	12 125
Total	12 125	-	12 125	-	-	-	-	-	-	12 125

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Italie (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Gorgoglione Unified License	38 640 ^(a)	56 578 ^(b)	95 218	–	2 086	–	–	–	–	97 304
Total	38 640	56 578	95 218	–	2 086	–	–	–	–	97 304
Paiements par Gouvernement										
Regione Basilicata	–	41 741 ^(b)	41 741	–	743	–	–	–	–	42 484
Agenzia del Demanio	–	–	–	–	16	–	–	–	–	16
Agenzia delle Entrate	38 640 ^(a)	–	38 640	–	–	–	–	–	–	38 640
Comune Corleto Perticara	–	3 334	3 334	–	227	–	–	–	–	3 561
Comune Gorgoglione	–	513	513	–	4	–	–	–	–	517
Comune Guardia Perticara	–	–	–	–	18	–	–	–	–	18
Comune Taranto	–	–	–	–	708	–	–	–	–	708
Ministero dell'Economia e delle Finanze	–	–	–	–	370	–	–	–	–	370
Tesoreria dello Stato	–	10 990	10 990	–	–	–	–	–	–	10 990
Total	38 640	56 578	95 218	–	2 086	–	–	–	–	97 304

(a) Inclut 33 M\$ d'impôts sur les profits exceptionnels (Contribution Européenne de Solidarité).

(b) Inclut le paiement pour livraison de gaz au marché domestique.

Kazakhstan (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Dunga	18 226	–	18 226	–	46	–	–	–	20 989	39 261
Kashagan	–	63 260	63 260	–	130	–	–	2 980	–	66 370
Total	18 226	63 260	81 486	–	176	–	–	2 980	20 989	105 631
Paiements par Gouvernement										
Atyrau and Mangistau regions c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	130	–	–	–	–	130
Atyrau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	–	–	1 714	–	1 714
Mangistau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	–	–	1 266	–	1 266
Ministry of Finance	18 226	63 260	81 486	–	46	–	–	–	20 989	102 521
Ministry of Energy	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	18 226	63 260	81 486	–	176	–	–	2 980	20 989	105 631

Kazakhstan (payé en nature (kbep))

Paiements par Projet										
Dunga	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Kashagan	–	–	–	–	–	–	–	–	587	587
Total	–	587	587							
Paiements par Gouvernement										
Atyrau and Mangistau regions c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Atyrau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mangistau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ministry of Finance	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ministry of Energy	–	–	–	–	–	–	–	–	587	587
Total	–	587	587							

	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra-structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	---------------------------------	---------------------	--------------------------------	-------------------	--------------------------	----------------------------------	-------------------	--	-------------------------------	----------------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Kazakhstan (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Dunga	18 226	–	18 226	–	46	–	–	–	20 989	39 261
Kashagan	–	63 260	63 260	–	130	–	–	2 980	35 126 ^(a)	101 496
Total	18 226	63 260	81 486	–	176	–	–	2 980	56 115	140 757
Paiements par Gouvernement										
Atyrau and Mangistau regions c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	130	–	–	–	–	130
Atyrau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	–	–	1 714	–	1 714
Mangistau region c/o North Caspian Operating Company b.v.	–	–	–	–	–	–	–	1 266	–	1 266
Ministry of Finance	18 226	63 260	81 486	–	46	–	–	–	20 989	102 521
Ministry of Energy	–	–	–	–	–	–	–	–	35 126 ^(a)	35 126
Total	18 226	63 260	81 486	–	176	–	–	2 980	56 115	140 757

(a) Correspond à la valorisation de 587 kbep au prix *net-back* moyens au titre des droits à la production.

Kenya (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
10BA	–	–	–	–	38	–	–	–	–	38
10BB	–	–	–	–	223	–	–	–	–	223
13T	–	–	–	–	31	–	–	–	–	31
Total	–	–	–	–	292	–	–	–	–	292
Paiements par Gouvernement										
Kenya Ministry of Energy	–	–	–	–	292	–	–	–	–	292
Total	–	–	–	–	292	–	–	–	–	292

Liban (payé en espèces (kUSD))

Paiements par Projet										
Bloc 4	–	–	–	–	103	–	–	–	–	103
Bloc 9	–	–	–	–	121	–	–	–	–	121
Total	–	–	–	–	224	–	–	–	–	224
Paiements par Gouvernement										
Lebanese Petroleum Administration (LPA)	–	–	–	–	224	–	–	–	–	224
Total	–	–	–	–	224	–	–	–	–	224

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Libye (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Areas 15, 16 & 32 (Al Jurf)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Areas 129 & 130	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Areas 130 & 131	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Waha	–	1 385 136	1 385 136	–	82	–	–	909	–	1 386 127
Total	–	1 385 136	1 385 136	–	82	–	–	909	–	1 386 127
Paiements par Gouvernement										
National Oil Corporation	–	–	–	–	–	–	–	909	–	909
Ministry of Finance c/o National Oil Corporation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Ministry of Oil and Gas	–	1 385 136	1 385 136	–	82	–	–	–	–	1 385 218
Total	–	1 385 136	1 385 136	–	82	–	–	909	–	1 386 127

Libye (payé en nature (kbp))

Paiements par Projet										
Areas 15, 16 & 32 (Al Jurf)	1 584	178	1 762	–	–	–	–	–	1 911	3 673
Areas 129 & 130	3 746	369	4 115	–	–	–	–	–	11 949	16 064
Areas 130 & 131	1 169	125	1 295	–	–	–	–	–	4 676	5 970
Waha	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	6 499	673	7 172	–	–	–	–	–	18 535	25 707
Paiements par Gouvernement										
National Oil Corporation	–	–	–	–	–	–	–	–	18 535	18 535
Ministry of Finance c/o National Oil Corporation	6 499	673	7 172	–	–	–	–	–	–	7 172
Ministry of Oil and Gas	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	6 499	673	7 172	–	–	–	–	–	18 535	25 707

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Libye (tous paiements (kusd) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Areas 15, 16 & 32 (Al Jurf)	126 957 ^(a)	14 284 ^(b)	141 241	–	–	–	–	–	153 162 ^(c)	294 403
Areas 129 & 130	309 785 ^(d)	30 516 ^(e)	340 301	–	–	–	–	–	988 137 ^(f)	1 328 438
Areas 130 & 131	96 942 ^(g)	10 404 ^(h)	107 346	–	–	–	–	–	387 708 ⁽ⁱ⁾	495 054
Waha	–	1 385 136	1 385 136	–	82	–	–	909	–	1 386 127
Total	533 684	1 440 340	1 974 024	–	82	–	–	909	1 529 007	3 504 022
Paiements par Gouvernement										
National Oil Corporation	–	–	–	–	–	–	–	909	1 529 007 ^(j)	1 529 916
Ministry of Finance c/o National Oil Corporation	533 684 ^(k)	55 204 ^(l)	588 888	–	–	–	–	–	–	588 888
Ministry of Oil and Gas	–	1 385 136	1 385 136	–	82	–	–	–	–	1 385 218
Total	533 684	1 440 340	1 974 024	–	82	–	–	909	1 529 007	3 504 022

(a) Correspond à la valorisation de 1 584 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(b) Correspond à la valorisation de 178 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(c) Correspond à la valorisation de 1 911 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(d) Correspond à la valorisation de 3 746 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(e) Correspond à la valorisation de 369 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(f) Correspond à la valorisation de 11 949 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(g) Correspond à la valorisation de 1 169 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(h) Correspond à la valorisation de 125 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(i) Correspond à la valorisation de 4 676 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(j) Correspond à la valorisation de 18 535 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes des contrats de partage, y compris la part de National Oil Corporation en tant que partenaire.

(k) Correspond à la valorisation de 6 499 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

(l) Correspond à la valorisation de 673 kbp aux prix de vente officiels et en application des termes fiscaux du contrat de partage.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Mauritanie (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Bloc C15	-	-	-	-	560	-	-	-	-	560
Total	-	-	-	-	560	-	-	-	-	560
Paiements par Gouvernement										
Trésor Public de Mauritanie	-	-	-	-	110	-	-	-	-	110
SMHPM (Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier)	-	-	-	-	250	-	-	-	-	250
Commission Environnementale	-	-	-	-	200	-	-	-	-	200
Total	-	-	-	-	560	-	-	-	-	560
Mexique (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
AS-CS-06 (B33)	-	298	298	-	388	-	-	-	-	686
Bloc 15	-	634	634	-	1 221	-	-	-	-	1 855
G-CS-02 (B32)	-	374	374	-	274	-	-	-	-	648
G-CS-03 (B34)	-	-	-	-	9 033	-	-	-	-	9 033
Salina 1	-	271	271	-	16 796	-	-	-	-	17 067
Total	-	1 577	1 577	-	27 712	-	-	-	-	29 289
Paiements par Gouvernement										
Servicio de Administracion Tributaria	-	1 577	1 577	-	-	-	-	-	-	1 577
Fondo Mexicano del Petroleo	-	-	-	-	27 712	-	-	-	-	27 712
Total	-	1 577	1 577	-	27 712	-	-	-	-	29 289
Mozambique (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Area 1 Golfino-Atum	-	-	-	-	2 120	-	-	2 810	-	4 930
Total	-	-	-	-	2 120	-	-	2 810	-	4 930
Paiements par Gouvernement										
Instituto Nacional de Petroleo	-	-	-	-	2 120	-	-	-	-	2 120
Ministerio da Economia e Financas	-	-	-	-	-	-	-	2 810	-	2 810
Total	-	-	-	-	2 120	-	-	2 810	-	4 930
Namibie (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Bloc 2912	-	-	-	-	185	-	-	-	-	185
Bloc 2913B	-	-	-	-	27	-	-	-	-	27
Total	-	-	-	-	212	-	-	-	-	212
Paiements par Gouvernement										
Petrofund	-	-	-	-	212	-	-	-	-	212
Total	-	-	-	-	212	-	-	-	-	212

	<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>Autres Taxes</i>	Impôts et taxes (total)	<i>Redevances</i>	<i>Droits de licence</i>	<i>Primes liées aux licences</i>	<i>Dividendes</i>	<i>Amélioration des infra- structures</i>	<i>Droits à la production</i>	Total des Paiements
Nigéria (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
OML58 (joint venture avec NNPC, opéré)	43 382	-	43 382	-	-	-	-	-	-	43 382
OML99 (joint venture avec NNPC, opéré)	106 952	-	106 952	-	-	-	-	-	-	106 952
OML100 (joint venture avec NNPC, opéré)	20 519	-	20 519	-	-	-	-	-	-	20 519
OML102 (joint venture avec NNPC, opéré)	148 049	-	148 049	-	-	-	-	-	-	148 049
OML118 (Bonga)	7 094	-	7 094	-	209	-	-	3 775	-	11 078
OML130 PSA (Akpo & Egina)	446 226	63 624	509 850	-	2 006	63 991	-	8 399	-	584 246
OML138 (Usan)	6 077	-	6 077	-	1 725	-	-	1 466	-	9 268
Joint ventures avec NNPC, opéré - non imputé	-	-	-	-	4 215	-	-	10 241	-	14 456
Joint ventures avec NNPC, non opéré - non imputé	90 369	-	90 369	-	1 926	-	-	10 273	-	102 568
Non imputé	251 528	-	251 528	-	-	-	-	-	-	251 528
Total	1 120 196	63 624	1 183 820	-	10 081	63 991	-	34 154	-	1 292 046
Paiements par Gouvernement										
Federal Inland Revenue Service	710 925	-	710 925	-	-	-	-	-	-	710 925
Niger Delta Development Commission	-	-	-	-	-	-	-	34 154	-	34 154
Nigerian Maritime Administration & Safety Agency, Federal Government of Nigeria	-	-	-	-	1 119	-	-	-	-	1 119
Nigerian National Petroleum Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigerian Upstream Petroleum Regulatory Commission	409 271	63 624	472 895	-	8 962	63 991	-	-	-	545 848
Nigerian Upstream Petroleum Regulatory Commission c/o Nigerian National Petroleum Corporation Ltd	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Federal Inland Revenue Service c/o Nigerian National Petroleum Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 120 196	63 624	1 183 820	-	10 081	63 991	-	34 154	-	1 292 046

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Nigéria (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
OML58 (joint venture avec NNPC, opéré)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML99 (joint venture avec NNPC, opéré)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML100 (joint venture avec NNPC, opéré)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML102 (joint venture avec NNPC, opéré)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML118 (Bonga)	801	667	1 468	-	0	-	-	-	1 135	2 603
OML130 PSA (Akpo & Egina)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OML138 (Usan)	-	305	305	-	0	-	-	-	230	535
Joint ventures avec NNPC, opéré - non imputé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Joint ventures avec NNPC, non opéré - non imputé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Non imputé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	801	972	1 773	-	0	-	-	-	1 365	3 139
Paiements par Gouvernement										
Federal Inland Revenue Service	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niger Delta Development Commission	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigerian Maritime Administration & Safety Agency, Federal Government of Nigeria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigerian National Petroleum Corporation	-	-	-	-	-	-	-	-	1 365	1 365
Nigerian Upstream Petroleum Regulatory Commission	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigerian Upstream Petroleum Regulatory Commission c/o Nigerian National Petroleum Corporation Ltd	-	972	972	-	0	-	-	-	-	972
Federal Inland Revenue Service c/o Nigerian National Petroleum Corporation	801	-	801	-	-	-	-	-	-	801
Total	801	972	1 773	-	0	-	-	-	1 365	3 139

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------------	-----------------	-------------------------------	------------	----------------------	---------------------------------	------------	--	---------------------------	------------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Nigéria (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
OML58 (joint venture avec NNPC, opéré)	43 382	–	43 382	–	–	–	–	–	–	43 382
OML99 (joint venture avec NNPC, opéré)	106 952	–	106 952	–	–	–	–	–	–	106 952
OML100 (joint venture avec NNPC, opéré)	20 519	–	20 519	–	–	–	–	–	–	20 519
OML102 (joint venture avec NNPC, opéré)	148 049	–	148 049	–	–	–	–	–	–	148 049
OML118 (Bonga)	73 650 ^(a)	55 335 ^(b)	128 985	–	217 ^(c)	–	–	3 775	94 107 ^(d)	227 084
OML130 PSA (Akpo & Egina)	446 226	63 624	509 850	–	2 006	63 991	–	8 399	–	584 246
OML138 (Usan)	6 077	25 279 ^(e)	31 356	–	1 735 ^(f)	–	–	1 466	19 115 ^(g)	53 672
Joint ventures avec NNPC, opéré - non imputé	–	–	–	–	4 215	–	–	10 241	–	14 456
Joint ventures avec NNPC, non opéré - non imputé	90 369	–	90 369	–	1 926	–	–	10 273	–	102 568
Non imputé	251 528 ^(h)	–	251 528	–	–	–	–	–	–	251 528
Total	1 186 752	144 238	1 330 990	–	10 099	63 991	–	34 154	113 222	1 552 456
Paiements par Gouvernement										
Federal Inland Revenue Service	710 925	–	710 925	–	–	–	–	–	–	710 925
Niger Delta Development Commission	–	–	–	–	–	–	–	34 154	–	34 154
Nigerian Maritime Administration & Safety Agency, Federal Government of Nigeria	–	–	–	–	1 119	–	–	–	–	1 119
Nigerian National Petroleum Corporation	–	–	–	–	–	–	–	–	113 222 ⁽ⁱ⁾	113 222
Nigerian Upstream Petroleum Regulatory Commission	409 271	63 624	472 895	–	8 962	63 991	–	–	–	545 848
Nigerian Upstream Petroleum Regulatory Commission c/o Nigerian National Petroleum Corporation Ltd	–	80 614 ^(j)	80 614	–	18 ^(k)	–	–	–	–	80 632
Federal Inland Revenue Service c/o Nigerian National Petroleum Corporation	66 556 ^(l)	–	66 556	–	–	–	–	–	–	66 556
Total	1 186 752	144 238	1 330 990	–	10 099	63 991	–	34 154	113 222	1 552 456

(a) Inclut la valorisation pour 66 556 k\$ de 801 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

(b) Correspond à la valorisation de 667 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(c) Inclut la valorisation pour 8 k\$ de 102 bep au prix moyen contractuel de la période d'allocation des barils et en application des termes des contrats de partage de production.

(d) Correspond à la valorisation de 1 135 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(e) Correspond à la valorisation de 305 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(f) Inclut la valorisation pour 10 k\$ de 122 bep au prix moyen contractuel de la période d'allocation des barils et en application des termes des contrats de partage de production.

(g) Correspond à la valorisation de 230 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(h) Ce montant intègre les implications fiscales issues des dispositions du *Modified Carry Agreement* (MCA). Selon le MCA, TotalEnergies EP Nigeria a le droit de récupérer 85% du coût d'investissement sous forme d'une dotation aux amortissements (*capital allowance*), décrite dans le MCA comme *Carry Tax Relief*. Le solde de 15% doit être récupéré sur la part de pétrole brut produit revenant à NNPC.

(i) Correspond à la valorisation de 1 365 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(j) Correspond à la valorisation de 972 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes des contrats de partage de production.

(k) Correspond à la valorisation de 224 bep au prix moyen contractuel de la période d'allocation des barils et en application des termes des contrats de partage de production.

(l) Correspond à la valorisation de 801 kbp au prix moyen contractuel et en application des termes fiscaux des contrats de partage de production.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infrastructures	Droits à la production	Total des Paiements
Norvège (payé en espèces (kusd))										
Paiements par Projet										
Åsgard area	-	7 013	7 013	-	754	-	-	-	-	7 767
Ekofisk area	-	23 875	23 875	-	1 553	-	-	-	-	25 428
Heimdal area	-	357	357	-	562	-	-	-	-	919
Johan Sverdrup	-	24	24	-	49	-	-	-	-	73
Oseberg area	-	11 716	11 716	-	544	-	-	-	-	12 260
PL018C	-	-	-	-	20	-	-	-	-	20
Snøhvit area	-	13 326	13 326	-	109	-	-	-	-	13 435
Troll area	-	2 030	2 030	-	5	-	-	-	-	2 035
Non imputé	4 900 631	-	4 900 631	-	-	-	-	-	-	4 900 631
Total	4 900 631	58 341	4 958 972	-	3 596	-	-	-	-	4 962 568
Paiements par Gouvernement										
Norwegian Tax Administration	4 900 631	58 341	4 958 972	-	-	-	-	-	-	4 958 972
Norwegian Petroleum Directorate	-	-	-	-	3 596	-	-	-	-	3 596
Total	4 900 631	58 341	4 958 972	-	3 596	-	-	-	-	4 962 568

Oman (payé en espèces (kusd))

Paiements par Projet										
Bloc 6	-	461 307	461 307	-	-	-	-	-	-	461 307
Bloc 10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 12	-	-	-	-	275	-	-	-	-	275
Total	-	461 307	461 307	-	275	-	-	-	-	461 582
Paiements par Gouvernement										
Oman Ministry of Finance	-	461 307	461 307	-	160	-	-	-	-	461 467
Ministry of Energy and Minerals	-	-	-	-	115	-	-	-	-	115
Total	-	461 307	461 307	-	275	-	-	-	-	461 582

Oman (payé en nature (kbep))

Paiements par Projet										
Bloc 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bloc 10	-	-	-	2 725	-	-	-	-	-	2 725
Bloc 12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	2 725	-	-	-	-	-	2 725
Paiements par Gouvernement										
Oman Ministry of Finance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ministry of Energy and Minerals	-	-	-	2 725	-	-	-	-	-	2 725
Total	-	-	-	2 725	-	-	-	-	-	2 725

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Oman (tous paiements (kusd) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Bloc 6	-	461 307	461 307	-	-	-	-	-	-	461 307
Bloc 10	-	-	-	132 797 ^(a)	-	-	-	-	-	132 797
Bloc 12	-	-	-	-	275	-	-	-	-	275
Total	-	461 307	461 307	132 797	275	-	-	-	-	594 379
Paiements par Gouvernement										
Oman Ministry of Finance	-	461 307	461 307	-	160	-	-	-	-	461 467
Ministry of Energy and Minerals	-	-	-	132 797 ^(a)	115	-	-	-	-	132 912
Total	-	461 307	461 307	132 797	275	-	-	-	-	594 379

(a) Correspond à la valorisation de 2 725 kbep au titre des redevances à un prix de vente officiel pour les condensats et à un prix moyen contractuel pour le gaz.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Ouganda (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bloc CA-1	-	-	-	-	740	-	-	-	-	740
Bloc CA-3A	-	-	-	-	627	-	-	-	-	627
Bloc LA-2	-	-	-	-	342	-	-	-	-	342
Total	-	-	-	-	1 709	-	-	-	-	1 709
Paiements par Gouvernement										
Ministry of Energy and Mineral Development	-	-	-	-	1 017	-	-	-	-	1 017
Ministry of Finance, Planning and Economic Development	-	-	-	-	117	-	-	-	-	117
Ministry of Water and Environment	-	-	-	-	575	-	-	-	-	575
Total	-	-	-	-	1 709	-	-	-	-	1 709
Papouasie-Nouvelle-Guinée (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
PRL-15	-	-	-	-	234	-	-	-	-	234
Total	-	-	-	-	234	-	-	-	-	234
Paiements par Gouvernement										
Conservation & Environment Protection Authority	-	-	-	-	234	-	-	-	-	234
Total	-	-	-	-	234	-	-	-	-	234
Pays-Bas (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Offshore blocs	-	-	-	-	698	-	-	-	-	698
Non imputé	288 815	-	288 815	-	-	-	-	-	-	288 815
Total	288 815	-	288 815	-	698	-	-	-	-	289 513
Paiements par Gouvernement										
Belastingdienst Nederland	288 815	-	288 815	-	698	-	-	-	-	289 513
Total	288 815	-	288 815	-	698	-	-	-	-	289 513
Qatar (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Al Khalij	72 160	30 046	102 206	-	-	-	-	-	-	102 206
Dolphin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	72 160	30 046	102 206	-	-	-	-	-	-	102 206
Paiements par Gouvernement										
Qatar Energy	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Qatar Ministry of Finance	72 160	30 046	102 206	-	-	-	-	-	-	102 206
Total	72 160	30 046	102 206	-	-	-	-	-	-	102 206
Qatar (payé en nature (kbep))										
Paiements par Projet										
Al Khalij	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dolphin	3 313	-	3 313	-	-	-	-	-	30 386	33 699
Total	3 313	-	3 313	-	-	-	-	-	30 386	33 699
Paiements par Gouvernement										
Qatar Energy	-	-	-	-	-	-	-	-	30 386	30 386
Qatar Ministry of Finance	3 313	-	3 313	-	-	-	-	-	-	3 313
Total	3 313	-	3 313	-	-	-	-	-	30 386	33 699

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
--	--------------------------------	-----------------	-------------------------------	------------	----------------------	---------------------------------	------------	--	---------------------------	------------------------

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

Qatar (tous paiements (kusd) y compris valorisation des paiements en nature)

Paiements par Projet										
Al Khalij	72 160	30 046	102 206	-	-	-	-	-	-	102 206
Dolphin	78 342 ^(a)	-	78 342	-	-	-	-	-	718 729 ^(b)	797 071
Total	150 502	30 046	180 548	-	-	-	-	-	718 729	899 277
Paiements par Gouvernement										
Qatar Energy	-	-	-	-	-	-	-	-	718 729 ^(b)	718 729
Qatar Ministry of Finance	150 502 ^(c)	30 046	180 548	-	-	-	-	-	-	180 548
Total	150 502	30 046	180 548	-	-	-	-	-	718 729	899 277

(a) Correspond à la valorisation de 3 313 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de partage à la production.

(b) Correspond à la valorisation de 30 386 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production.

(c) Inclut la valorisation pour 78 342 k\$ de 3 313 kbep sur la base du prix moyen des droits à la production et en application des termes fiscaux des contrats de partage à la production.

République démocratique du Congo (payé en espèces (kusd))

Paiements par Projet										
Bloc 3	-	-	-	-	500	-	-	-	-	500
Total	-	-	-	-	500	-	-	-	-	500
Paiements par Gouvernement										
Ministère des Hydrocarbures C/O Caritas Congo ASBL	-	-	-	-	500	-	-	-	-	500
Total	-	-	-	-	500	-	-	-	-	500

République du Congo (payé en espèces (kusd))

Paiements par Projet										
CPP Andromède (MTPS)	-	-	-	-	260	-	-	-	-	260
CPP Cassiopée (MTPS)	-	-	-	-	142	-	-	-	-	142
CPP Haute Mer - Zone A	-	10 121	10 121	-	811	-	-	-	-	10 932
CPP Haute Mer - Zone B	-	2 931	2 931	-	518	-	-	762	-	4 211
CPP Haute Mer - Zone D	-	-	-	-	16 031	-	-	1 968	-	17 999
CPP Persée (MTPS)	-	-	-	-	51	-	-	-	-	51
CPP Pointe Noire Grands Fonds (PNGF)	-	-	-	-	1 303	-	-	-	-	1 303
Kombi, Likalala & Libondo	-	-	-	-	20 000	-	-	-	-	20 000
Lianzi	510	-	510	-	-	-	-	-	-	510
Marine XX	-	-	-	-	300	-	-	-	-	300
Nanga	-	-	-	-	287	-	-	-	-	287
Pegase Nord (ex MTPS)	-	-	-	-	180	-	-	-	-	180
Total	510	13 052	13 562	-	39 883	-	-	2 730	-	56 175
Paiements par Gouvernement										
Ministère des hydrocarbures	-	-	-	-	1 228	-	-	2 730	-	3 958
Trésor Public	-	13 052	13 052	-	38 655	-	-	-	-	51 707
Société Nationale des Pétroles Congolais	510	-	510	-	-	-	-	-	-	510
Total	510	13 052	13 562	-	39 883	-	-	2 730	-	56 175

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
République du Congo (payé en nature (kbec))										
Paiements par Projet										
CPP Andromède (MTPS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CPP Cassiopée (MTPS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CPP Haute Mer - Zone A	133	–	133	–	–	–	–	–	–	133
CPP Haute Mer - Zone B	114	–	114	–	–	–	–	–	–	114
CPP Haute Mer - Zone D	981	2 802	3 782	–	–	–	–	–	–	3 782
CPP Persée (MTPS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
CPP Pointe Noire Grands Fonds (PNGF)	446	156	602	–	–	–	–	–	–	602
Kombi, Likalala & Libondo	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Lianzi	–	–	–	–	–	–	–	–	5	5
Marine XX	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Nanga	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Pegase Nord (ex MTPS)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 674	2 958	4 632	–	–	–	–	–	5	4 638
Paiements par Gouvernement										
Ministère des hydrocarbures	1 674	2 958	4 632	–	–	–	–	–	–	4 632
Trésor Public	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Société Nationale des Pétroles Congolais	–	–	–	–	–	–	–	–	5	5
Total	1 674	2 958	4 632	–	–	–	–	–	5	4 638

Conformément à la réglementation imposant une déclaration en valeur du total des Paiements, le tableau ci-dessous présente la somme des paiements en espèces et des paiements en nature valorisés comme indiqué dans les notes d'accompagnement figurant ci-dessous.

République du Congo (tous paiements (kUSD) y compris valorisation des paiements en nature)

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Paiements par Projet										
CPP Andromède (MTPS)	–	–	–	–	260	–	–	–	–	260
CPP Cassiopée (MTPS)	–	–	–	–	142	–	–	–	–	142
CPP Haute Mer - Zone A	8 152 ^(a)	10 121	18 273	–	811	–	–	–	–	19 084
CPP Haute Mer - Zone B	9 123 ^(b)	2 931	12 054	–	518	–	–	762	–	13 334
CPP Haute Mer - Zone D	69 505 ^(c)	222 218 ^(d)	291 723	–	16 031	–	–	1 968	–	309 722
CPP Persée (MTPS)	–	–	–	–	51	–	–	–	–	51
CPP Pointe Noire Grands Fonds (PNGF)	34 914 ^(e)	12 344 ^(f)	47 258	–	1 303	–	–	–	–	48 561
Kombi, Likalala & Libondo	–	–	–	–	20 000	–	–	–	–	20 000
Lianzi	510	–	510	–	–	–	–	–	436 ^(g)	946
Marine XX	–	–	–	–	300	–	–	–	–	300
Nanga	–	–	–	–	287	–	–	–	–	287
Pegase Nord (ex MTPS)	–	–	–	–	180	–	–	–	–	180
Total	122 204	247 614	369 818	–	39 883	–	–	2 730	436	412 867
Paiements par Gouvernement										
Ministère des hydrocarbures	121 694 ^(a)	234 562 ^(b)	356 256	–	1 228	–	–	2 730	–	360 214
Trésor Public	–	13 052	13 052	–	38 655	–	–	–	–	51 707
Société Nationale des Pétroles Congolais	510	–	510	–	–	–	–	–	436 ^(g)	946
Total	122 204	247 614	369 818	–	39 883	–	–	2 730	436	412 867

(a) Correspond à la valorisation de 133 kbec aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(b) Correspond à la valorisation de 114 kbec aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(c) Correspond à la valorisation de 981 kbec aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(d) Correspond à la valorisation de 2 802 kbec aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

(e) Correspond à la valorisation de 446 kbec aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(f) Correspond à la valorisation de 156 kbec aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

(g) Correspond à la valorisation de 5 kbec aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

(h) Correspond à la valorisation de 1 674 kbec aux prix fiscaux officiels et en application des termes fiscaux des contrats de partage.

(i) Correspond à la valorisation de 2 958 kbec aux prix fiscaux officiels et en application des termes des contrats de partage.

	Impôts sur les bénéfices	Autres Taxes	Impôts et taxes (total)	Redevances	Droits de licence	Primes liées aux licences	Dividendes	Amélioration des infra- structures	Droits à la production	Total des Paiements
Royaume-Uni (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Central Graben Area	-	-	-	-	512	-	-	-	-	512
Culzean	-	-	-	-	18	-	-	-	-	18
Eastern North Sea	-	-	-	-	944	-	-	-	-	944
Greater Laggan Area	-	-	-	-	1 093	-	-	-	-	1 093
Markham Area	-	-	-	-	101	-	-	-	-	101
Northern North Sea	-	-	-	-	2 565	-	-	-	-	2 565
Non imputé	2 349 352 ^(a)	-	2 349 352	-	128	-	-	-	-	2 349 480
Total	2 349 352	-	2 349 352	-	5 361	-	-	-	-	2 354 713
Paiements par Gouvernement										
HM Revenue & Customs	2 349 352 ^(a)	-	2 349 352	-	-	-	-	-	-	2 349 352
Crown Estate	-	-	-	-	128	-	-	-	-	128
North Sea Transition Authority	-	-	-	-	5 233	-	-	-	-	5 233
Total	2 349 352	-	2 349 352	-	5 361	-	-	-	-	2 354 713
(a) Inclut pour 1 020 M\$ d'impôts sur les profits exceptionnels (Energy Profit Levy).										
São Tomé et Príncipe (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bloc 1	-	-	-	-	1 139	-	-	-	-	1 139
Total	-	-	-	-	1 139	-	-	-	-	1 139
Paiements par Gouvernement										
Agenc. Nac. Petroleo de Sao Tome e Principe c/o Alliance Française	-	-	-	-	1 009	-	-	-	-	1 009
Agenc. Nac. Petroleo de Sao Tome e Principe c/o Universidade de STP	-	-	-	-	130	-	-	-	-	130
Total	-	-	-	-	1 139	-	-	-	-	1 139
Sénégal (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
ROP	-	-	-	-	1 152	-	-	-	-	1 152
Total	-	-	-	-	1 152	-	-	-	-	1 152
Paiements par Gouvernement										
Société des Pétroles du Sénégal	-	-	-	-	1 152	-	-	-	-	1 152
Total	-	-	-	-	1 152	-	-	-	-	1 152
Suriname (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bloc 6	-	-	-	-	-	20 223	-	-	-	20 223
Bloc 8	-	-	-	-	-	20 223	-	-	-	20 223
Bloc 64	-	-	-	-	-	4 000	-	-	-	4 000
Total	-	-	-	-	-	44 446	-	-	-	44 446
Paiements par Gouvernement										
Staatsolie	-	-	-	-	-	44 446	-	-	-	44 446
Total	-	-	-	-	-	44 446	-	-	-	44 446
Thaïlande (payé en espèces (kUSD))										
Paiements par Projet										
Bongkot	221 430	-	221 430	-	-	15 628	-	-	-	237 058
G12/48	2 636	371	3 007	-	-	-	-	-	-	3 007
Total	224 066	371	224 437	-	-	15 628	-	-	-	240 065
Paiements par Gouvernement										
Revenue Department	194 298	-	194 298	-	-	-	-	-	-	194 298
Department of Mineral Fuels, Ministry Of Energy	29 768	371	30 139	-	-	-	-	-	-	30 139
Ministry Of Energy	-	-	-	-	-	15 628	-	-	-	15 628
Total	224 066	371	224 437	-	-	15 628	-	-	-	240 065

9.4 Déclaration des paiements aux gouvernements au titre d'achats de pétrole, de gaz et de minéraux (*reporting* ITIE)

OBJECTIF DU REPORTING

L'ITIE (Initiative pour la transparence des industries extractives) a publié en septembre 2020 des directives pour la déclaration par les entreprises achetant du pétrole, du gaz et des minéraux auprès des gouvernements (les Directives). Ces Directives sont destinées aux entreprises qui achètent du pétrole, du gaz et/ou des minéraux auprès des gouvernements, afin de les orienter dans la publication des paiements versés aux gouvernements. Elles visent à assurer la divulgation cohérente des paiements aux États ou aux entreprises d'État⁽¹⁾ lorsque du pétrole, du gaz ou des minéraux sont vendus pour le compte de l'État, que les Exigences de l'ITIE sont applicables et pertinentes, ou qu'il existe un engagement envers la transparence du commerce des matières premières.

Ces Directives ont été élaborées par le groupe de travail de l'ITIE sur la transparence du commerce des matières premières et documentées par les discussions du Dialogue thématique de l'OCDE sur la transparence du commerce des matières premières. Elles s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'Exigence 4.2 de la Norme ITIE 2019 qui vise à garantir la transparence dans la façon dont un État vend ses matières premières (pétrole, gaz et minéraux), en exigeant des entreprises d'État et/ou d'autres entités de ces États, la divulgation du produit de la vente des parts de production qu'ils possèdent ou les autres revenus en nature. La Norme encourage de la même façon les sociétés acheteuses à divulguer des informations sur les volumes reçus de l'État ou des entreprises d'État et les paiements versés au titre de l'achat de pétrole, de gaz et/ou de ressources minérales.

La publication des données par les entreprises qui achètent ces matières premières se fait sur une base volontaire. Les Directives visent à identifier :

1. Qui achète le produit.
2. Qui vend le produit.
3. Quel est le produit acheté.
4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit.

DÉFINITIONS

Achats concernés : les Directives prévoient que le *reporting* concerne les achats de pétrole, de produits pétroliers, de métaux et de minéraux. Le pétrole et les produits pétroliers peuvent être catégorisés en tant que « pétrole brut », « produits raffinés » ou « gaz ». Pour ce *reporting* 2023, TotalEnergies rend compte des achats de pétrole et de produits pétroliers réalisés au cours de l'exercice 2023 par les sociétés consolidées par TotalEnergies SE par intégration globale.

Entités vendeuses et achats à couvrir : il est recommandé par l'ITIE que le *reporting* couvre :

- les achats de la part de production de l'État et d'autres revenus en nature provenant des pays membre de l'ITIE pour lesquels l'entité vendeuse est une agence gouvernementale ou une entreprise d'État ou encore un tiers nommé pour vendre en leur nom (c'est-à-dire lorsque l'Exigence 4.2 est applicable) ;
- les achats effectués auprès d'entreprises d'État de pays non-membres de l'ITIE mais ayant explicitement ou publiquement déclaré leur soutien à l'initiative de transparence.

PRINCIPES DE REPORTING

Le *reporting* de TotalEnergies suit les recommandations de l'ITIE rappelées ci-dessus.

Parmi les modèles de *reporting* proposés par l'ITIE concernant le niveau de désagrégation, TotalEnergies a opté pour le modèle 1 avec une publication des volumes et des valeurs (montants payés), dans les deux cas agrégés par vendeur (vendeur étant entendu comme toute société étatique ou détenue à plus de 50% par un État) pour des achats de matières premières livrées en 2023.

TotalEnergies suit la recommandation de l'ITIE en ce qui concerne l'obtention de l'accord préalable des États concernés avant la publication des données d'achats les concernant. Ainsi, TotalEnergies fait apparaître, sous la catégorie « Autres Pays », les données globales relatives à ses achats auprès (i) de sociétés nationales de pays membres de l'ITIE qui n'ont pas donné leur accord ou auxquels l'Exigence 4.2 n'est pas applicable en vertu de la transparence systématique pratiquée par leurs gouvernements (Norvège) et (ii) de pays non-membres de l'ITIE, que ces derniers aient ou non apporté leur soutien à cette initiative sur la transparence (Abou Dabi, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Finlande, France, Inde, Italie, Koweït, Libye, Malaisie, Oman, Pays-Bas, Pologne, Qatar, Singapour, Taiwan, Tunisie, Vietnam).

(1) « Aux fins de la mise en œuvre de l'ITIE, une entreprise d'État est une entreprise dont le capital appartient exclusivement ou majoritairement à l'État et qui est engagée dans des activités extractives pour le compte de l'État. » Exigence 2.6.a.i de la Norme ITIE.

PUBLICATION DES VOLUMES ET DES VALEURS PAR VENDEUR

Pétrole brut – Produits raffinés

1. Qui vend le produit			2. Qui achète le produit		3. Quel est le produit acheté		4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit
Informations de base		Informations supplémentaires	Informations de base	Informations supplémentaires	Informations de base	Volumes achetés (baril)	Informations de base
Nom du pays du vendeur des parts de production de l'État	Nom de l'entreprise d'État vendeuse des parts de production de l'État	% de la contrepartie détenu par l'État	Entité acheteuse	Propriété effective	Type de produit		Montants payés (kUSD)
Irak	SOMO	100	TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	Pétrole brut	4 062 275	285 798
Mexique	PMI Comercio Internacional SA de CV	100	Atlantic Trading & Marketing Inc	TotalEnergies SE	Pétrole brut	6 150 246	423 209
Nigéria	NNPC	100	TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	Pétrole brut	948 328	82 537
Autres Pays		100	TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	Pétrole brut	77 850 815	6 342 549
Autres Pays		100	TotalEnergies Trading Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	Pétrole brut	37 796 913	3 163 580
Colombie	Refineria de Cartagena	100	Atlantic Trading & Marketing Inc	TotalEnergies SE	Produits raffinés	290 236	29 198
Autres Pays		100	TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	Produits raffinés	75 929 197	7 246 020
Autres Pays		100	TotalEnergies Trading Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	Produits raffinés	32 196 718	3 178 342

Gaz naturel - GNL - Soufre - Coke de pétrole

1. Qui vend le produit			2. Qui achète le produit		3. Quel est le produit acheté			4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit
Informations de base		Informations supplémentaires	Informations de base	Informations supplémentaires	Informations de base		Informations de base	
Nom du pays du vendeur des parts de production de l'État	Nom de l'entreprise d'État vendeuse des parts de production de l'État	% de la contrepartie détenu par l'État	Entité acheteuse	Propriété effective	Type de produit	Volumes achetés (Mbtu)	Volumes achetés (tonne)	Montants payés (kUSD)
Allemagne	Uniper Global Commodities SE	100	TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	GNL	8 492 000		129 542
Allemagne	Uniper Global Commodities SE	100	TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Gaz naturel	7 375 000		109 951
Allemagne	VNG Handel & Vertrieb GmbH	74,2	TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Gaz naturel	30 000		331
Allemagne	EnBW Baden-Württemberg AG	93,5	TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Gaz naturel	149 000		934
Allemagne	EnBW Baden-Württemberg AG	93,5	TotalEnergies Gas & Power Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	GNL	3 213 000		30 855
Indonésie	PT Pertamina (Persero)	100	TotalEnergies Gas & Power Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	GNL	71 814 000		733 738
Autres Pays			TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	GNL	425 366 000		5 238 490
Autres Pays			TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Gaz naturel	14 890 000		265 270
Autres Pays			TotalEnergies Gas & Power Limited	TotalEnergies SE	Petcoke		933 000	107 961
Autres Pays			TotalEnergies Gas & Power Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	GNL	39 061 000		567 952
Autres Pays			TotalEnergies Gas & Power Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	Soufre		11 000	1 349
Autres Pays			TotalEnergies Gas & Power Asia Pte Ltd	TotalEnergies SE	Petcoke		23 000	2 630

GPL

1. Qui vend le produit		2. Qui achète le produit		3. Quel est le produit acheté		4. Ce que l'acheteur paie au vendeur pour le produit	
Informations de base		Informations supplémentaires	Information de base	Informations supplémentaires	Informations de base	Informations de base	
Nom du pays du vendeur des parts de production de l'État		% de la contrepartie détenu par l'État	Entité acheteuse	Propriété effective	Type de produit	Volumes achetés (baril)	Montants payés (kUSD)
Autres Pays			TOTSA TotalEnergies Trading SA	TotalEnergies SE	GPL	4 646 817	230 451

10

Comptes sociaux de TotalEnergies SE

10.1	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	588	10.3	Annexe aux comptes sociaux	596
10.2	Comptes sociaux société mère	592	10.4	Autres informations financières société mère	611
10.2.1	Compte de résultat	592	10.4.1	Filiales et participations	611
10.2.2	Bilan	593	10.4.2	Autres informations sur cinq ans	612
10.2.3	Tableau des flux de trésorerie	594	10.4.3	Proposition d'affectation du résultat 2023	612
10.2.4	Variation des capitaux propres	595	10.4.4	Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	613

10.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de la société TotalEnergies SE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TotalEnergies SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées

Risque identifié

Les titres de participation et les créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant net de 110,9 milliards d'euros, représentent environ 95% du total de l'actif. Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition et les créances rattachées à des participations à leur valeur nominale. Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, ces titres et ces créances sont appréciés selon les méthodes suivantes :

- Pour les activités d'exploration et de production :
 - en l'absence d'une décision de mise en production, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur des dépenses d'exploration engagées par ces participations ;
 - dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur de ces titres et créances rattachées est limitée au montant des revenus futurs actualisés à la clôture ;
- Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des filiales, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de négociation.

Votre société se fonde notamment sur les prévisions de flux futurs issus du plan stratégique produit par les filiales. Les hypothèses retenues dans le plan stratégique incluent notamment les scénarios de prix (hydrocarbures et carbone), les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentant la meilleure estimation par la Compagnie de l'ensemble des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs.

La valeur recouvrable des titres de participation peut être influencée par divers facteurs de risque, notamment les prix des matières premières, l'offre et la demande sur le marché, les volumes de production prévus et les évolutions liées au changement climatique et à la transition énergétique. Les estimations et hypothèses utilisées par la direction sont déterminées au sein de services spécialisés internes à la Compagnie tout en tenant compte des conditions économiques et des analyses d'experts externes.

Compte tenu de l'importance significative des titres de participation et des créances rattachées dans les comptes de votre société, et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur d'utilité et à la détermination de certaines hypothèses, notamment la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos procédures d'audit ont principalement consisté à :

- tester le fonctionnement des contrôles clés de votre société quant au processus de détermination de la valeur d'utilité des titres de participation et des créances rattachées ;
- apprécier la conformité des méthodes de détermination des valeurs d'utilité appliquées par votre société aux normes comptables en vigueur et leur cohérence par rapport à l'exercice précédent, selon les titres de participation et les créances rattachées concernés ;
- sur un échantillon de titres et de créances rattachées, effectuer un examen critique des modalités de mise en œuvre de ces méthodes, en menant les principaux travaux suivants, selon les cas :
 - apprécier la cohérence des principales hypothèses retenues avec l'environnement économique, les budgets et les prévisions approuvés par la direction dans le cadre du plan stratégique de la Compagnie ;
 - comparer les capitaux propres retenus à ceux issus des comptes des entités concernées, ayant, le cas échéant, fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et examiner les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, ainsi que la documentation sous-tendant ces ajustements.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 1 « Principes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société TotalEnergies SE par votre assemblée générale du 14 mai 2004 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit et du 25 mai 2022 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2023, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était dans la vingtième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la deuxième année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 mars 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Lotz

Cécile Saint-Martin

Laurent Vitse

Stéphane Pédrón

10.2 Comptes sociaux société mère

10.2.1 Compte de résultat

Exercice (en millions d'euros)		2023	2022	2021
Chiffre d'affaires	(note 13)	7 246	7 669	4 825
Charges nettes d'exploitation	(note 14)	(7 712)	(7 853)	(5 394)
(Dotations) Reprises aux amortissements et provisions d'exploitation	(note 15)	(56)	(142)	(54)
Résultat d'exploitation		(522)	(326)	(623)
Charges et produits financiers	(note 16)	(828)	(850)	(327)
Dividendes	(note 17)	11 625	9 736	9 285
(Dotations) Reprises aux provisions financières	(note 18)	448	(1 251)	(1 558)
Autres charges et produits financiers	(note 19)	6	146	59
Résultat financier		11 251	7 781	7 459
Résultat courant		10 729	7 455	6 836
Résultat sur cessions de titres et prêts		–	–	–
Résultat sur cessions d'immobilisations		–	237	1
Eléments exceptionnels		(9)	–	(17)
(Dotations) Reprises aux provisions pour risques exceptionnels		24	59	(124)
Résultat exceptionnel	(note 20)	15	296	(140)
Participation et intéressement des salariés		(32)	(40)	(23)
Impôts	(note 21)	520	124	195
Résultat net		11 232	7 835	6 868

10.2.2 Bilan

ACTIF

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023	2022	2021
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	875	893	858
Amortissements et provisions	(676)	(654)	(589)
Immobilisations incorporelles, valeur nette (note 2)	199	239	269
Immobilisations corporelles	396	382	572
Amortissements et provisions	(318)	(312)	(460)
Immobilisations corporelles, valeur nette (note 2)	78	70	112
Titres de participation et créances rattachées	119 721	115 296	115 205
Provisions sur titres et créances rattachées	(8 802)	(7 997)	(6 039)
Autres immobilisations financières	3 528	6 777	1 348
Immobilisations financières, valeur nette	114 447	114 076	110 514
Total actif immobilisé	114 724	114 385	110 895
Actif circulant			
Stocks	2	2	2
Créances d'exploitation	1 910	2 849	1 626
Valeurs mobilières de placement	237	482	142
Disponibilités et dépôts à court terme	1	–	–
Total actif circulant	2 150	3 333	1 770
Charges constatées d'avance	13	18	3
Écarts de conversion actif	135	440	159
Total de l'actif	117 022	118 176	112 827

PASSIF

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023	2022	2021
Capitaux propres (note 7)			
Capital	6 031	6 548	6 601
Primes	24 385	35 098	36 030
Réserves	3 931	3 932	3 932
Report à nouveau	12 007	13 620	13 622
Résultat net	11 232	7 835	6 868
Acomptes sur dividendes	(5 258)	(7 670)	(5 205)
Total des capitaux propres	52 328	59 363	61 848
Provisions pour risques et charges	9 493	10 728	11 427
Dettes			
Dettes financières long terme	46 181	17 760	29 337
Dettes financières court terme	3 845	24 713	4 714
Dettes d'exploitation	4 898	5 033	5 042
Total des dettes	54 924	47 506	39 093
Produits constatés d'avance	16	2	22
Écarts de conversion passif	261	577	437
Total du passif	117 022	118 176	112 827

10.2.3 Tableau des flux de trésorerie

Exercice (en millions d'euros)	2023	2022	2021
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	11 232	7 835	6 868
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	28	74	100
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	805	1 958	459
Dotations (Reprises) aux autres provisions	(1 235)	(688)	1 234
Marge brute d'autofinancement	10 830	9 179	8 661
(Profits) Pertes sur cessions	373	717	183
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	768	1 905	5 394
Autres, nets	24	(36)	(45)
Flux de trésorerie d'exploitation	11 995	11 765	14 193
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(20)	(13)	(18)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(4 265)	(4 329)	(970)
Investissements	(4 285)	(4 342)	(988)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	323	1
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	308	585	348
Désinvestissements	308	908	349
Flux de trésorerie d'investissement	(3 977)	(3 434)	(639)
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	354	338	316
Rachat d'actions propres	(8 462)	(7 371)	(1 595)
Dividende payé en numéraire relatif à l'exercice précédent	(5 206)	(5 127)	(5 213)
Acompte sur dividende payé en numéraire au titre de l'année en cours	(1 776)	(4 242)	(1 743)
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	7 073	8 071	(5 319)
Flux de trésorerie de financement	(8 017)	(8 331)	(13 554)
Augmentation (diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	1	–	–
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	–	–	–
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	1	–	–

10.2.4 Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes			
Au 1^{er} janvier 2021	2 653 124 025	6 633	36 722	19 279	3	62 637
Solde du dividende payé en numéraire ^(a)	–	–	–	(1 727)	–	(1 727)
Résultat net 2021	–	–	–	6 868	–	6 868
Acompte sur dividende 2021 ^{(b)(b')}	–	–	–	(5 205)	–	(5 205)
Augmentation de capital réservée aux salariés	10 589 713	26	291	(1)	–	316
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	–	–	(1)	–	–	(1)
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(c)	(23 284 409)	(58)	(982)	–	–	(1 040)
Au 31 décembre 2021	2 640 429 329	6 601	36 030	19 214	3	61 848
Solde du dividende payé en numéraire ^(d)	–	–	–	(1 664)	–	(1 664)
Résultat net 2022	–	–	–	7 835	–	7 835
Acompte sur dividende 2022 ^{(e)(e')(e'')}	–	–	–	(7 670)	–	(7 670)
Augmentation de capital réservée aux salariés	9 367 482	24	315	(1)	–	338
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	–	–	(1)	–	–	(1)
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(c)	(30 665 526)	(77)	(1 246)	–	–	(1 323)
Au 31 décembre 2022	2 619 131 285	6 548	35 098	17 714	3	59 363
Solde du dividende payé en numéraire ^(f)	–	–	–	(1 778)	–	(1 778)
Résultat net 2023	–	–	–	11 232	–	11 232
Acompte sur dividende 2023 ^{(g)(g')}	–	–	–	(5 258)	–	(5 258)
Augmentation de capital réservée aux salariés	8 002 155	20	335	(1)	–	354
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	–	–	(1)	–	–	(1)
Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention ^(c)	(214 881 605)	(537)	(11 047)	–	–	(11 584)
Au 31 décembre 2023	2 412 251 835	6 031	24 385	21 909	3	52 328

(a) Solde du dividende 2020 : dont 1 743 millions d'euros (0,66 euro par action) payés en numéraire minoré de 16 millions d'euros d'ajustement sur le nombre d'actions définitivement éligibles, conformément à l'Assemblée générale du 28 mai 2021.

(b) Acompte sur dividende versé en 2021 au titre du 1^{er} trimestre 2021 pour 1 743 millions d'euros (0,66 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(b') Acompte sur dividende non versé en 2021 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2021 : 1 720 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 2^e trimestre et 1 742 millions d'euros (0,66 euro par action) au titre du 3^e trimestre.

(c) cf. Note 7.

(d) Solde du dividende 2021 : dont 1 695 millions d'euros (0,66 euro par action) payés en numéraire minoré de 31 millions d'euros d'ajustement sur le nombre d'actions définitivement éligibles, conformément à l'Assemblée générale du 25 mai 2022.

(e) Acompte sur dividende versé en 2022 au titre du 1^{er} trimestre 2022 pour 1 745 millions d'euros (0,69 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(e') Acompte sur dividende exceptionnel versé en 2022 pour 2 497 millions d'euros (1,00 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(e'') Acompte sur dividende non versé en 2022 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2022 : 1 711 millions d'euros (0,69 euro par action) au titre du 2^e trimestre payé en janvier 2023 et 1 717 millions d'euros (0,69 euro par action) au titre du 3^e trimestre.

(f) Solde du dividende 2022 : dont 1 800 millions d'euros (0,74 euro par action) payés en numéraire minoré de 22 millions d'euros d'ajustement sur le nombre d'actions.

(g) Acompte sur dividende versé en 2023 au titre du 1^{er} trimestre 2023 pour 1 776 millions d'euros (0,74 euro par action), entièrement payés en numéraire.

(g') Acompte sur dividende non versé en 2023 au titre des 2^e et 3^e trimestres 2023 : 1 739 millions d'euros (0,74 euro par action) au titre du 2^e trimestre payé en janvier 2024 et 1 743 millions d'euros (0,74 euro par action) au titre du 3^e trimestre payable en avril 2024.

10.3 Annexe aux comptes sociaux

Note 1	Principes comptables	597
Note 2	Immobilisations incorporelles et corporelles	598
Note 3	Titres de participation et créances rattachées	598
Note 4	Autres immobilisations financières	600
Note 5	Créances d'exploitation	600
Note 6	Valeurs mobilières de placement	600
Note 7	Capitaux propres	600
Note 8	Provisions pour risques et charges	602
Note 9	Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	603
Note 10	Dettes financières	604
Note 11	Dettes d'exploitation	605
Note 12	Ecart de conversion	605
Note 13	Chiffre d'affaires	605
Note 14	Charges nettes d'exploitation	605
Note 15	(Dotations) reprises aux amortissements et provisions d'exploitation	606
Note 16	Charges et produits financiers	606
Note 17	Dividendes	606
Note 18	(Dotations) reprises aux provisions financières	607
Note 19	Autres charges et produits financiers	607
Note 20	Résultat exceptionnel	607
Note 21	Régime fiscal	607
Note 22	Risque de change et de contrepartie	608
Note 23	Engagements hors bilan	608
Note 24	Ventilation de l'effectif	608
Note 25	Plans d'attribution d'actions de performance	609
Note 26	Autres	610
Note 27	Événements postérieurs à la clôture	610

Note 1 Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2023 sont établis conformément à la réglementation comptable française en vigueur (règlement ANC 2014-03).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2023 sont identiques à ceux de 2022.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

Constructions	20-30 ans
Mobilier, agencements	5-10 ans
Matériel de transport	2-5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend essentiellement :

- Les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité qui est généralement comprise entre 1 an et 3 ans.
- Les permis prouvés correspondent aux coûts des puits d'exploration ayant permis de reconnaître des réserves prouvées. Les autres coûts correspondent essentiellement aux droits d'entrée et bonus donnant accès à des réserves prouvées. À la mise en production des réserves, les puits d'exploration capitalisés sont amortis à l'Unité de Production sur la base des réserves prouvées développées.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour les activités d'exploration et de production, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont déterminées en tenant compte de la performance financière des participations, de l'évolution des résultats ou de leur valeur probable de négociation.

La société se fonde notamment sur les prévisions de flux futurs issus du plan stratégique produit par les filiales. Les hypothèses retenues dans le plan stratégique incluent notamment les scénarios de prix (hydrocarbures et carbone), les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentant la meilleure estimation par le management de la Compagnie de l'ensemble des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs.

La valeur recouvrable des titres de participations peut être influencée par divers facteurs de risque, notamment les prix des matières premières, l'offre et la demande sur le marché, les volumes de production prévus et les évolutions liées au changement climatique et à la transition énergétique. Les estimations et hypothèses, utilisées par la Direction générale, sont déterminées au sein de services internes spécialisés tout en tenant compte des conditions économiques et des analyses d'experts externes.

Les autres immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Stocks

Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour TotalEnergies SE, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation valorisée à la date d'arrêté des comptes.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les écarts de change latents sont comptabilisés en écart de conversion actif ou passif. Seules les pertes de change latentes générées par des positions isolées donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Instruments financiers

TotalEnergies SE utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, TotalEnergies SE peut avoir recours à des swaps de taux d'intérêt et des opérations à terme. Les différentiels d'intérêts attachés aux swaps ou les reports et déports attachés à ces opérations à terme sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des instruments.

Succursales

TotalEnergies SE détient des établissements étrangers autonomes au sens de la réglementation comptable française qui disposent à ce titre chacun d'une comptabilité indépendante.

Chiffre d'affaires

Les ventes d'hydrocarbures et produits pétroliers sont constatées au moment de la livraison. Les refacturations de prestations de services et autres frais (Assistance technique) sont comptabilisées au moment où le service est rendu.

Note 2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023			2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Siège	302	(246)	56	60
– Logiciel	163	(157)	6	9
– Droits miniers prouvés	99	(70)	29	32
– Autres immobilisations incorporelles	40	(19)	21	19
Succursale (A.D.G.I.L.)^(a)	573	(430)	143	179
– Droits miniers prouvés	562	(430)	132	161
– Droits miniers non prouvés	11	–	11	18
Total immobilisations incorporelles	875	(676)	199	239
Terrains	34	–	34	34
Constructions	95	(93)	2	1
Autres	267	(225)	42	35
Total immobilisations corporelles	396	(318)	78	70
Total^(b)	1 271	(994)	277	309

(a) Les amortissements des succursales liés à l'activité commerciale sont comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues.

(b) Au 31 décembre 2022, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient respectivement à 1 275 millions d'euros et 966 millions d'euros.

Note 3 Titres de participation et créances rattachées

3.1 Variation des titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Ecart de conversion	Brut fin de période
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de participation ^(a)	105 417	3 050	–	–	(101)	–	108 366
Créances rattachées ^(b)	9 879	2 115	–	(300)	(8)	(331)	11 355
Total	115 296	5 165	–	(300)	(109)	(331)	119 721
Ventilation par secteur^(c)							
Exploration-Production ^(d)	9 284	172	–	–	(101)	(5)	9 350
Integrated LNG	3 571	419	–	–	(8)	–	3 982
Integrated Power	3 930	1 883	–	–	–	–	5 813
Marketing & Services	6 344	–	–	–	–	–	6 344
Raffinage-Chimie	27 168	637	–	(300)	–	–	27 505
Holding	64 999	2 054	–	–	–	(326)	66 727
Total	115 296	5 165	–	(300)	(109)	(331)	119 721

(a) La variation des titres de participation au 31 décembre 2023 s'explique essentiellement par des opérations de réorganisations patrimoniales de sociétés de la Compagnie TotalEnergies et l'acquisition de l'ensemble des titres Total Eren et Total Eren Holding.

(b) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de TotalEnergies Finance et TotalEnergies Treasury.

(c) À compter de 2023, les résultats d'Integrated LNG et Integrated Power précédemment regroupés dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP) sont distingués en deux secteurs (Montant iGRP 2022 = 7 512 M€).

(d) Transfert sectoriel entre iGRP et Exploration-Production pour 11 M€ à l'ouverture.

3.2 Variation des provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023				Fin de période
	Début de période	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	
Titres de participation ^(a)	7 319	1 118	(344)	–	8 093
Créances rattachées ^(b)	678	39	(7)	(1)	709
Total	7 997	1 157	(351)	(1)	8 802
Ventilation par secteur^(c)					
Exploration-Production ^(d)	2 179	167	(336)	(1)	2 009
Integrated LNG	2 385	377	(7)	–	2 755
Integrated Power	95	–	–	–	95
Marketing & Services	–	–	–	–	–
Raffinage-Chimie	3 306	613	–	–	3 919
Holding	32	–	(8)	–	24
Total	7 997	1 157	(351)	(1)	8 802

(a) La variation des provisions sur titres de participation au 31 décembre 2023 s'explique essentiellement par les opérations de réorganisations patrimoniales de sociétés de la Compagnie TotalEnergies.

(b) La variation des provisions sur créances au 31 décembre 2023 concerne essentiellement les prêts de l'activité Exploration.

(c) À compter de 2023 les résultats d'Integrated LNG et Integrated Power précédemment regroupés dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP) sont distingués en deux secteurs (Montant iGRP 2022 =2 491 M€).

(d) Transfert sectoriel entre iGRP et Exploration-Production pour 11 M€ à l'ouverture.

3.3 Variation des titres et créances rattachées nets des provisions

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023			2022
	Brut	Provision pour dépréciation	Net	Net
Titres de participation	108 366	(8 093)	100 273	98 098
Créances rattachées ^{(a)(b)}	11 355	(709)	10 646	9 201
Total	119 721	(8 802)	110 919	107 299
Ventilation par secteur^(c)				
Exploration-Production	9 350	(2 009)	7 341	7 105
Integrated LNG	3 982	(2 755)	1 227	1 186
Integrated Power	5 813	(95)	5 718	3 835
Marketing & Services	6 344	–	6 344	6 344
Raffinage-Chimie	27 505	(3 919)	23 586	23 862
Holding	66 727	(24)	66 703	64 967
Total	119 721	(8 802)	110 919	107 299

(a) Le montant brut au 31 décembre 2023 comprend pour 11 355 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.

(b) Le montant brut au 31 décembre 2023 se répartit entre 2 826 millions d'euros à moins d'un an et 8 529 millions d'euros à plus d'un an.

(c) À compter de 2023 les résultats d'Integrated LNG et Integrated Power précédemment regroupés dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP) sont distingués en deux secteurs (Montant iGRP 2022 =5 021 M€).

Note 4 Autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023						Ecart de conversion	Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Non monétaires		
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires			
Titres de l'activité portefeuille ^(a)	6 752	8 333	–	–	(11 584)	–	3 501	
Autres créances	20	11	–	(9)	–	–	22	
Dépôts et cautionnements	5	–	–	–	–	–	5	
Total	6 777	8 344	–	(9)	(11 584)	–	3 528	

(a) Les titres de l'activité de portefeuille correspondent essentiellement aux actions d'autodétention acquises et destinées à être annulées.
Au 31 décembre 2023, TotalEnergies SE détient 56 557 576 actions TotalEnergies pour un montant de 3 500 millions d'euros.

Note 5 Créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023			2022
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Créances clients et comptes rattachés	1 194	(2)	1 192	1 792
Autres créances d'exploitation	720	(2)	718	1 057
Total	1 914^{(a)(b)}	(4)	1 910	2 849

(a) Dont 1 425 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2023.
(b) Dont factures à établir 143 millions d'euros.

Note 6 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, TotalEnergies SE détient 3 985 637 actions TotalEnergies pour un montant brut de 237 millions d'euros. Ces actions sont affectées aux plans d'attribution d'actions de performance ou destinées à être affectées à de nouveaux plans d'attribution d'actions de performance ou d'options d'achats.

Note 7 Capitaux propres

7.1 Évolution du capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

Au 31 décembre 2020	2 653 124 025
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(23 284 409)
Augmentation de capital réservée aux salariés 2021	10 589 713
Au 31 décembre 2021	2 640 429 329
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(30 665 526)
Abondement différé de l'augmentation de capital réservée aux salariés 2017	9 471
Augmentation de capital réservée aux salariés 2022	9 358 011
Au 31 décembre 2022	2 619 131 285
Réduction de capital par voie d'annulation d'actions autodétenues	(214 881 605)
Augmentation de capital réservée aux salariés 2023	8 002 155
Au 31 décembre 2023	2 412 251 835

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale extraordinaire (« AGE ») du 26 mai 2023 a, dans sa seizième résolution, délégué au Conseil d'administration la compétence de décider, dans un délai maximum de vingt-six mois, une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux adhérents (salariés et anciens salariés) à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (« ACRS »).

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration du 21 septembre 2023, agissant en vertu de la seizième résolution susvisée, a décidé une ACRS, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance courante. À cette occasion, le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-directeur général aux fins de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions à émettre. Cette augmentation de capital devrait être réalisée après l'Assemblée générale du 24 mai 2024.

Au cours des exercices 2023, 2022 et 2021, la Société a procédé aux ACRS dont les modalités sont décrites ci-après :

Exercices	2023	2022	2021
Date de l'ACRS	7 juin 2023	8 juin 2022	9 juin 2021
En vertu de	22 ^e résolution de l'AGE du 25 mai 2022	17 ^e résolution de l'AGE du 28 mai 2021	20 ^e résolution de l'AGE du 29 mai 2020
<i>Souscriptions</i>			
Nombre d'actions souscrites	7 760 062	9 130 380	10 376 190
Prix de souscription	45,60 euros	37,00 euros	30,50 euros
<i>Abonnement immédiat</i>			
Nombre d'actions attribuées	242 093	227 631	213 523

Autodétention (actions TotalEnergies détenues par TotalEnergies SE)

Au 31 décembre	2023	2022	2021
Nombre d'actions autodétenues par TotalEnergies SE	60 543 213	137 187 667	33 841 104
Pourcentage du capital social	2,51%	5,24%	1,28%
<i>dont actions acquises et destinées à être annulées</i>	56 557 576	128 869 261	30 665 526
<i>dont actions affectées aux plans d'attribution d'actions de performance</i>	3 887 587	8 231 365	3 103 018
<i>dont actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'attribution d'actions de performance ou d'options d'achat</i>	98 050	87 041	72 560

Annulation d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par la treizième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2017 et renouvelée par la vingt-troisième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2022 de réduire, en une ou plusieurs fois, le capital social de la Société, par annulation d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 (devenu L. 22-10-62) et L. 225-213 du Code de commerce, a procédé aux annulations d'actions TotalEnergies suivantes :

Exercice	Date de décision du Conseil d'administration	Nombre d'actions rachetées et annulées dans le cadre de la politique de retour à l'actionnaire	Pourcentage du capital annulé ^(a)
2023	21 septembre 2023 ^(b)	86 012 344 actions rachetées entre le 2 janvier et le 24 août 2023	3,44%
2023	7 février 2023	128 869 261 actions rachetées entre le 11 février et le 15 décembre 2022	4,92%
2022	9 février 2022	30 665 526 actions rachetées entre le 8 novembre et le 22 décembre 2021	1,16%
2021	8 février 2021	23 284 409 actions rachetées entre le 31 octobre 2019 et le 9 mars 2020	0,88%

(a) Pourcentage du capital social que les actions annulées représentaient à la date des opérations.

(b) Avec effet au 25 septembre 2023.

Aux termes de la vingt-troisième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mai 2022, le Conseil d'administration est autorisé à annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de 24 mois.

7.2 Réserves

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023	2022	2021
Réserve spéciale de réévaluation	3	3	3
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808	2 808
Autres réserves	380	381	382
Total	3 931	3 932	3 932

Note 8 Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023					Brut fin de période
	Brut début de période	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risques financiers	9 886	1 031	–	(2 285)	–	8 632
Garantie des filiales de l'activité Exploration-Production	8 584	831	–	(2 159) ^(a)	–	7 256
Provision pour risques liée aux créances et participations	1 302	200	–	(126)	–	1 376
Provisions pour risques d'exploitation et charges de rémunération	789	354	(311)	–	(1)	831
Provision pour retraites, pensions et obligations similaires ^(b)	134	28	(5)	–	–	157
Provision pour médailles du travail	6	–	–	–	–	6
Provision pour charge de rémunération	570	325	(297)	–	–	598
Autres provisions d'exploitation	79	1	(9)	–	(1)	70
Provisions pour risques exceptionnels^(c)	53	3	(26)	–	–	30
Provision pour restructuration	53	3	(26)	–	–	30
Total	10 728	1 388	(337)	(2 285)	(1)	9 493

(a) Principalement effet lié aux opérations de réorganisations patrimoniales de sociétés de la Compagnie TotalEnergies.

(b) Cf. Note 9.

(c) Cf. Note 20.

Note 9 Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires

TotalEnergies SE participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions pour retraites, pensions et obligations similaires au 31 décembre 2023 s'élèvent à 157 millions d'euros. Elles s'élevaient à 134 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différents paramètres tels que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2023	2022
Taux d'actualisation	3,29%	3,66%
Taux moyen de revalorisation des salaires	3,24%	3,10%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

TotalEnergies SE enregistre dans ses comptes une provision correspondant à la dette actuarielle nette des actifs de retraite et des éléments différés à amortir lorsque cette somme constitue un passif de retraite.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

(en millions d'euros)

	2023	2022
Dette actuarielle au 31 décembre	75	83
Éléments différés à amortir	31	6
Provisions pour retraites et autres au 31 décembre	106	89

L'engagement de la société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

(en millions d'euros)

	2023	2022
Dette actuarielle au 31 décembre	408	361
Actifs de retraite	(372)	(379)
Engagement net au 31 décembre	36	(18)
Provisions pour retraite et autres au 31 décembre	51	45

L'engagement total de la société se reflète ainsi par les provisions suivantes :

(en millions d'euros)

	2023	2022
Provisions au titre de l'engagement pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs	106	89
Provisions au titre de l'engagement pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance	51	45
Provisions pour retraite et autres au 31 décembre	157	134

Note 10 Dettes financières

Échéances au 31 décembre (en millions d'euros)	2023	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans	2022
Emprunts obligataires					
EUR 2500 M 2,625% Emprunt perpétuel remboursable à partir 02/2025	2 500	–	2 500	–	2 500
EUR 1 500 M 1,75% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 04/2024	1 500	1 500	–	–	1 500
EUR 1 000 M 2,708% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 05/2023	–	–	–	–	1 000
EUR 1 500 M 3,369% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 10/2026	1 500	–	1 500	–	1 500
EUR 1 000 M 2% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 09/2030	1 000	–	–	1 000	1 000
EUR 1 500 M 2,125% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 01/2033	1 500	–	–	1 500	1 500
EUR 1 500 M 1,625% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 01/2028	1 500	–	1 500	–	1 500
EUR 1 000 M 2% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 04/2027	1 000	–	1 000	–	1 000
EUR 750 M 3,25% Emprunt perpétuel remboursable à partir de 04/2037	750	–	–	750	750
Intérêts courus	184	184	–	–	202
Total des emprunts obligataires	11 434	1 684	6 500	3 250	12 452
Emprunts divers ^(a)	36 504	73	36 431	–	24 922
Comptes courants financiers ^(b)	2 088	2 088	–	–	5 099
Total	50 026	3 845	42 931	3 250	42 473

(a) Dont 36 496 millions d'euros en 2023 et 24 911 millions d'euros en 2022 concernant les entreprises liées.

(b) Dont 2 088 millions d'euros en 2023 et 5 099 millions d'euros en 2022 concernant les entreprises liées.

TotalEnergies SE a procédé au remboursement intégral du montant nominal de 1 000 millions d'euros des Titres Subordonnés à Durée indéterminée (TSDI) 2,708% émis en octobre 2016, à leur date de première option de remboursement le 5 mai 2023.

Note 11 Dettes d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023	2022
Fournisseurs	717 ^(a)	1 007 ^(b)
Autres dettes d'exploitation	4 181	4 026
Total^{(c)(d)}	4 898	5 033

- (a) À l'exclusion des factures non parvenues (415 millions d'euros), il reste un encours de 301 millions d'euros, dont :
- 252 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant : à échoir à un mois 229 millions d'euros et à six mois au plus tard 23 millions d'euros ;
 - 13 millions d'euros vis-à-vis de sociétés hors TotalEnergies dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2023 pour 10 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2024 pour 3 millions d'euros ;
 - 36 millions d'euros vis-à-vis de filiales TotalEnergies dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2023 pour 11 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2024 pour 25 millions d'euros.
- (b) À l'exclusion des factures non parvenues (653 millions d'euros), il reste un encours de 354 millions d'euros, dont :
- 337 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant : à échoir à un mois 328 millions d'euros et à six mois au plus tard 9 millions d'euros ;
 - 12 millions d'euros vis-à-vis de sociétés hors TotalEnergies dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2022 pour 5 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2023 pour 7 millions d'euros ;
 - 5 millions d'euros vis-à-vis de filiales TotalEnergies dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2022 pour 4 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2023 pour 1 million d'euros.
- (c) Dont 463 millions d'euros en 2023 et 550 millions d'euros en 2022 concernant les entreprises liées.
- (d) Concerne en totalité des échéances à moins d'un an.

Note 12 Ecarts de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, les écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2023 correspondent à un écart de conversion net passif de 126 millions d'euros provenant essentiellement de la revalorisation des prêts en dollars.

Note 13 Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen-Orient et reste du monde	Total
Exercice 2023	571	4 164	86	862	1 563	7 246
Hydrocarbures et produits pétroliers	–	3 622	–	–	729	4 351
Assistance technique	571	542	86	862	834	2 895
Exercice 2022	407	4 189	58	870	2 145	7 669
Hydrocarbures et produits pétroliers	–	3 640	–	–	1 371	5 011
Assistance technique	407	549	58	870	774	2 658

Note 14 Charges nettes d'exploitation

(en millions d'euros)	2023	2022
Coût d'achat des marchandises vendues	(3 762)	(4 282)
Autres achats et charges externes	(2 780)	(2 508)
Impôts, taxes et versements assimilés	(52)	(45)
Charges de personnel	(1 118)	(1 018)
Total	(7 712)	(7 853)

Note 15 (Dotations) reprises aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2023	2022
Dotations aux amortissements et provisions		
– sur immobilisations corporelles et incorporelles	(12)	(19)
– pour retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	(353)	(384)
Sous total 1	(365)	(403)
Reprises sur provisions		
– pour retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	302	241
– pour autres charges d'exploitation	7	20
Sous total 2	309	261
Total (1+2)	(56)	(142)

Note 16 Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2023	2022
Charges financières		
Intérêts sur emprunts et charges assimilées ^(a)	(1 683)	(730)
Pertes sur créances rattachées à des participations ^(b)	(108)	(717)
Total des charges financières	(1 791)	(1 447)
Produits financiers		
Intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	963	597
Total des produits financiers^(c)	963	597
Total	(828)	(850)

(a) Dont (1 393) millions d'euros en 2023 et (335) millions d'euros en 2022 concernant les entreprises liées.

(b) Dont 530 millions d'euros en 2022 concernant les opérations de réorganisation patrimoniales internes.

(c) Dont 888 millions d'euros en 2023 et 450 millions d'euros en 2022 concernant les entreprises liées.

Note 17 Dividendes

(en millions d'euros)	2023	2022 ^(a)
Exploration-Production	9	1 819
Integrated LNG	29	39
Integrated Power	130	115
Marketing & Services	817	994
Raffinage-Chimie	7 034	46
Holding	3 606	6 723
Total	11 625	9 736

(a) À compter de 2023, les résultats d'Integrated LNG et Integrated Power précédemment regroupés dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (IGRP) sont distingués en deux secteurs (Montant iGRP 2022 = 154 M€).

Note 18 (Dotations) reprises aux provisions financières

(en millions d'euros)

	2023	2022 ^(a)
Exploration-Production	(101)	72
Integrated LNG	1 152	(1 162)
Integrated Power	–	(127)
Marketing & Services	–	–
Raffinage-Chimie	(611)	–
Holding	8	(34)
Total	448	(1 251)

(a) À compter de 2023, les résultats d'Integrated LNG et Integrated Power précédemment regroupés dans le secteur Integrated Gas, Renewables & Power (iGRP) sont distingués en deux secteurs (Montant iGRP 2022 = 1 289 M€).

Note 19 Autres charges et produits financiers

Le profit net de 6 millions d'euros est constitué du résultat de change.

Note 20 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 15 millions d'euros provient principalement des reprises aux provisions, notamment pour 26 millions d'euros correspondant aux coûts engagés sur l'exercice, au titre de l'accord de rupture conventionnelle collective du 16 février 2021 relatif à la transformation de l'emploi au sein de la Compagnie TotalEnergies.

Note 21 Régime fiscal

TotalEnergies SE est assujettie à l'impôt français sur les sociétés selon les règles de droit commun, c'est-à-dire selon les règles de la territorialité de l'impôt prévues par l'article 209-I du Code général des impôts. D'autre part, TotalEnergies SE est imposée à l'étranger sur les résultats de ses exploitations directes situées à l'étranger.

TotalEnergies SE a opté pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. En application de la convention d'intégration signée entre TotalEnergies SE et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par celles-ci pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TotalEnergies SE.

Le périmètre d'intégration fiscale se compose de la société mère et de 212 filiales détenues à plus de 95%, dont les principales contributrices au résultat fiscal intégré au 31 décembre 2023 sont :

- TotalEnergies SE ;
- TotalEnergies Marketing Services ;
- TotalEnergies Marketing France ;
- TotalEnergies Treasury ;
- TotalEnergies Finance ;
- TotalEnergies Holdings ;
- TotalEnergies Renewables ;
- TotalEnergies Electricité & Gaz France ;
- Global LNG SAS ;
- TotalEnergies - Centrale Electrique Pont-sur-Sambre ;
- TotalEnergies - Centrale Electrique Bayet ;
- TotalEnergies - Centrale Electrique Saint-Avold ;
- TotalEnergies - Centrale Electrique Toul ;
- TotalEnergies Petrochemicals France.

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (25%) augmenté de la contribution sociale sur les bénéfices en vigueur en 2023 qui porte le taux global d'imposition des bénéfices à 25,83%.

TotalEnergies SE n'enregistre pas d'impôts différés dans ses comptes sociaux. Toutefois les principales différences temporaires en base se détaillent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)

	2023	2022
Provisions sur pensions, retraites et obligations similaires	157	134
Ecart de conversion (actif net) passif net	126	138
Autres, nets	48	199
Total (actif) passif net	331	471

Note 22 Risque de change et de contrepartie

La position de change générée, le cas échéant, par l'activité commerciale est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TotalEnergies SE s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie est suivi régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale de la Compagnie.

Note 23 Engagements hors bilan

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2023	2022
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douanes	1 136	1 136
Garanties sur emprunts bancaires	15 747	19 478
Garanties sur autres engagements ^(a)	20 033	21 876
Garanties sur lignes de crédit confirmées	25	43
Programme de financements court terme ^(b)	18 599	19 251
Programme d'émission d'emprunts obligataires ^(b)	30 970	35 208
Total des engagements donnés	86 510	96 992
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	9 556	8 932
Autres engagements reçus	–	3
Total des engagements reçus	9 556	8 935

(a) Cette rubrique regroupe principalement les engagements suivants : accords actionnaires, garanties des financements, garanties de paiements, garanties de réservation de capacité de transport et stockage des hydrocarbures.

(b) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par TotalEnergies Capital, TotalEnergies Capital International et TotalEnergies Capital Canada. Sur un programme de 49 569 millions d'euros, 30 905 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2023 contre 41 939 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Note 24 Ventilation de l'effectif

Au 31 décembre	2023	2022
Cadres	2 934	2 853
Agents de maîtrise	633	699
Techniciens, employés et ouvriers	14	13
Total	3 581	3 565

Note 25 Plans d'attribution d'actions de performance

Attribution d'actions de performance TotalEnergies

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 ^(a)	Total
Date d'Assemblée générale	24/05/2016	01/06/2018	01/06/2018	01/06/2018	28/05/2021	26/05/2023	
Date d'attribution	14/03/2018	13/03/2019	18/03/2020	28/05/2021	16/03/2022	26/05/2023	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	15/03/2021	14/03/2022	20/03/2023	29/05/2024	17/03/2025	27/05/2026	
Cession possible à compter du	16/03/2023	15/03/2024	21/03/2025	30/05/2026	17/03/2025	27/05/2026	
Nombre d'actions de performance attribuées							
Existantes au 1^{er} janvier 2021	5 961 865	6 352 464	6 706 888	-	-	-	19 021 217
Notifiées	-	-	-	6 764 548	-	-	6 764 548
Annulées	(1 395 555)	(58 578)	(52 301)	(31 118)	-	-	(1 537 552)
Attribuées définitivement	(4 566 310)	(4 810)	(1 385)	(690)	-	-	(4 573 195)
Existantes au 1^{er} janvier 2022	-	6 289 076	6 653 202	6 732 740	-	-	19 675 018
Notifiées	-	-	-	-	7 353 271	-	7 353 271
Annulées	-	(127 852)	(65 561)	(57 410)	(25 090)	-	(275 913)
Attribuées définitivement	-	(6 161 224)	(12 680)	(13 750)	(8 000)	-	(6 195 654)
Existantes au 1^{er} janvier 2023	-	-	6 574 961	6 661 580	7 320 181	-	20 556 722
Notifiées	-	-	-	-	-	7 985 203	7 985 203
Annulées	-	-	(128 577)	(98 291)	(86 348)	(42 040)	(355 256)
Attribuées définitivement	-	-	(6 446 384)	(5 250)	(5 568)	(190)	(6 457 392)
Existantes au 31 décembre 2023	-	-	-	6 558 039	7 228 265	7 942 973	21 729 277

(a) Inclut 37 000 actions de performance attribuées le 13 décembre 2023 à 4 dirigeants recrutés en 2023 dans le cadre de la Décision du Conseil d'administration du 13 décembre 2023 et de l'Assemblée générale du 26 mai 2023. Pour ces actions de performance, le début de la période d'acquisition est le 13 décembre 2023 et la date d'attribution définitive le 14 décembre 2026, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition).

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence ainsi que de :

- deux conditions de performance pour le Plan 2018 ;
- trois conditions de performance pour le Plan 2019 ;
- quatre conditions de performance pour le Plan 2020 ; et
- cinq conditions de performance pour les Plans 2021, 2022 et 2023.

Par ailleurs, la cession des actions attribuées définitivement au titre des Plans 2018 à 2021 ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plan 2023

Le Conseil d'administration a attribué, en date effective du 26 mai 2023 ainsi que le 13 décembre 2023, des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de TotalEnergies SE ou des sociétés de TotalEnergies, sous réserve que la condition de présence et les cinq conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Les conditions de performance s'appliquent différemment selon la qualité des bénéficiaires. Toutes les actions attribuées aux bénéficiaires dirigeants sont soumises aux conditions de performance. En revanche, pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Les conditions de performance applicables sont les suivantes :

- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base du Total Shareholder Return (« TSR ») pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le TSR considéré est celui du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;
- Pour 25% des actions, le classement de la Société par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Shell, BP et Chevron) sur la base de la variation annuelle du cash-flow net par action exprimé en dollar pendant les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025) ;
- Pour 20% des actions, le niveau atteint par le point mort cash organique avant dividende au regard de l'objectif fixé pour les trois années d'acquisition (2023, 2024 et 2025). Le point mort cash organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques⁽¹⁾. Il permet de mesurer la capacité de la Compagnie à résister à des variations de prix du baril de Brent ;
- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les installations opérées (Scope 1+2) en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES fixé pour 2025 ;
- Pour 15% des actions, le critère de l'évolution des émissions de méthane sur les installations opérées en fonction de la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de méthane fixé pour 2025.

(1) Investissements organiques : investissements nets, hors acquisitions, cessions et autres intérêts ne conférant pas le contrôle.

Note 26 Autres

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisé par les sociétés françaises et étrangères membres de la Compagnie, pour l'ensemble des principaux dirigeants de TotalEnergies SE au 31 décembre et pour les membres salariés du Conseil d'administration, est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Au 31 décembre 2023, et au 31 décembre 2022, les principaux dirigeants de la Compagnie sont les membres du Comité exécutif, soit huit personnes, et les membres salariés du Conseil d'administration de TotalEnergies SE sont au nombre de trois.

Exercice (en millions d'euros)	2023	2022
Nombre de personnes	11	11
Rémunérations directes et indirectes	12,82 ^(a)	11,75

(a) Dont 12,53 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif. La part variable a représenté 53,2% du montant global de 12,53 millions d'euros.

Litiges

Contentieux climatiques

La Société a été assignée en janvier 2020 devant le tribunal judiciaire de Nanterre par certaines associations et collectivités locales afin que soit complété son plan de vigilance par une identification détaillée des risques liés à un réchauffement planétaire au-delà de 1,5 °C et par l'indication du montant attendu des futures émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de la Compagnie ainsi qu'à l'utilisation de ses produits par des tiers, et afin qu'il soit fait injonction à la Société de mettre fin à la recherche et à l'exploitation de nouveaux champs de pétrole ou de gaz, de réduire sa production de pétrole et de gaz à horizon 2030 et 2050 et de réduire ses émissions nettes de CO₂ directes et indirectes de 40% en 2040 par rapport à 2019. Cette action a été jugée irrecevable le 6 juillet 2023 par le tribunal judiciaire de Paris, auquel une nouvelle loi de procédure avait conduit à transférer l'affaire. Les demanderesse ont fait appel de ce jugement devant la cour d'appel de Paris. TotalEnergies considère qu'elle a rempli ses obligations au regard de loi française sur le devoir de vigilance.

Plusieurs associations ont assigné TotalEnergies dans le cadre d'actions civiles et pénales ayant pour objet de faire juger que la communication

Fédération de Russie

Deux associations ont déposé une plainte simple à l'encontre de la Compagnie en octobre 2022 auprès du Parquet national antiterroriste, dans le cadre du maintien de certaines de ses activités en Russie après le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie en 2022. La plainte, à laquelle la Société n'a pas eu accès, accuserait la Société, en raison de sa participation de 49%⁽¹⁾ dans la société russe Terneftegas détenue à l'époque à 51% par Novatek et opérée par celle-ci, de s'être rendue coupable de complicité de crimes de guerre commis par l'aviation russe en Ukraine, par aide ou assistance, via la fourniture de kérosène à l'armée de l'air russe. La Société, qui n'a aucune activité directe ou

Mozambique

Des victimes et ayants droit de personnes décédées ont déposé plainte à l'encontre de la Compagnie en octobre 2023 auprès du Parquet de Nanterre, à la suite des événements perpétrés par des terroristes dans la ville de Palma en mars 2021. Cette plainte tend à établir la supposée

Les engagements de retraite au profit des principaux dirigeants de la Compagnie et de certains membres du Conseil d'administration, salariés et anciens salariés de la Compagnie s'élèvent à 75 millions d'euros au 31 décembre 2023 (contre 60,3 millions d'euros au 31 décembre 2022 et 80,1 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ils concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaires et de prévoyance. La hausse des engagements entre 2022 et 2023 est liée principalement à la diminution des taux d'actualisation.

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration s'élèvent à 1,85 million d'euros en 2023, contre 1,75 million d'euros en 2022.

corporate de la Société ainsi que la campagne publicitaire diffusée depuis mai 2021 après le changement de nom de TotalEnergies, contiennent des allégations environnementales fausses ou de nature à induire le consommateur en erreur. TotalEnergies estime que ces accusations sont infondées.

Neuf actionnaires (deux sociétés et sept personnes physiques détenant ensemble quelques actions de la Société) ont assigné la Société le 4 juillet 2023 devant le tribunal de commerce de Nanterre pour solliciter l'annulation de la résolution n°3 votée par l'assemblée générale de la Société le 26 mai 2023 constatant le résultat de l'exercice 2022 et fixant le montant du dividende à distribuer pour l'exercice 2022. Les demandeurs allèguent essentiellement d'une insuffisante provision pour dépréciation d'actifs de la Compagnie dans les comptes de l'exercice 2022, en raison d'une prise en compte prétendument insuffisante des risques et coûts futurs liés aux conséquences des émissions de gaz à effet de serre émis par ses clients (scope 3) et d'hypothèses de coût du carbone présentées comme trop faibles. La Société considère que cette action est sans fondement.

indirecte de vente de kérosène en Russie, a fermement contesté ces accusations qui sont infondées en droit comme en fait⁽²⁾.

La plainte a fait l'objet d'un classement sans suite par le Parquet national antiterroriste début janvier 2023.

Les demandeurs ayant ensuite déposé une nouvelle plainte identique avec constitution de partie civile auprès d'un juge d'instruction en mars 2023, le Parquet national antiterroriste a émis des réquisitions aux fins d'irrecevabilité en juin 2023, lesquelles ont été transmises au doyen des juges d'instruction.

responsabilité de la Société, sous les qualificatifs « d'homicide involontaire » et « non-assistance à personne en danger ». La Société conteste le bien-fondé de ces accusations en droit comme en fait⁽³⁾.

Note 27 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture.

(1) La cession par TotalEnergies à Novatek de sa participation de 49% dans la société Terneftegas annoncée par la Compagnie le 18 juillet 2022 a été finalisée le 15 septembre 2022.

(2) Se reporter au communiqué de presse publié par la Compagnie le 24 août 2022 contestant les accusations du journal Le Monde.

(3) Se reporter au communiqué de presse publié par la Compagnie le 11 octobre 2023 contestant ces accusations.

10.4 Autres informations financières société mère

10.4.1 Filiales et participations

31 décembre 2023 (en millions d'euros)	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes attribués	Avals et cautions
				brute	nette					
Filiales										
Chatering and Shipping Service S.A.	100,0	13	524	92	92	–	3 375	225	–	–
Omnium Reinsurance Company S.A.	100,0	36	1 846	114	114	–	–	181	–	–
Saft Groupe S.A.	100,0	27	887	975	975	–	1 193	(9)	21	–
Septentrion Participations	100,0	22	(26)	66	–	–	–	(8)	–	–
Total China Investment Co Limited	100,0	164	104	140	140	–	448	(7)	9	–
Total E&P Angola Block 39	100,0	140	(140)	148	–	–	–	–	–	–
Total E&P Nigeria Deepwater G Limited	100,0	–	6	147	–	–	–	–	–	–
Total E&P Nigeria Deepwater H Limited	100,0	–	5	63	–	–	–	–	–	–
Total Eren	31,0	638	562	778	778	–	–	20	–	–
Total Eren Holding	100,0	526	3	1 454	1 454	–	–	(4)	–	–
TotalEnergies Gas Holdings Andes	100,0	–	–	148	1	–	–	–	–	–
TotalEnergies Carbon Solutions	100,0	3	(41)	137	–	1	3	(40)	–	–
TotalEnergies Centrale Electrique Pont/Sambre	100,0	30	94	126	126	–	342	72	53	–
TotalEnergies Centrale Electrique Toul	100,0	35	92	98	98	–	293	73	38	–
TotalEnergies E&P Australia	100,0	3 129	(1 364)	3 212	1 125	–	210	23	–	–
TotalEnergies E&P Ichthys Holdings	100,0	326	(638)	314	–	–	–	(106)	–	–
TotalEnergies E&P Iraq	100,0	15	69	67	67	–	283	6	–	–
TotalEnergies Electricité & Gaz France	92,3	5	(19)	2 002	2 002	–	11 915	(44)	–	–
TotalEnergies EP Angola Block 25	100,0	255	(265)	228	–	–	–	–	–	–
TotalEnergies EP Angola Block 40	100,0	255	(272)	228	–	–	–	–	–	–
TotalEnergies EP Danmark A/S	100,0	27	1 687	4 339	4 229	–	–	(590)	–	–
TotalEnergies EP Maroc	100,0	75	–	75	–	–	–	–	–	–
TotalEnergies EP Nurmunaï	100,0	120	(120)	120	–	–	–	–	–	–
TotalEnergies EP Qatar	100,0	–	(40)	2 855	2 855	–	–	(65)	–	–
TotalEnergies Gestion USA	100,0	4 759	950	4 759	4 759	–	–	(132)	300	–
TotalEnergies Holdings	100,0	2 889	26 833	46 905	46 905	1	–	4 310	1 206	–
TotalEnergies Holdings Europe	53,2	65	17 012	4 446	4 446	–	–	7 201	1 599	–
TotalEnergies Marketing Services	100,0	324	2 568	6 204	6 204	–	26	410	808	80
TotalEnergies Raffinage Chimie	100,0	934	13 510	13 171	13 171	–	–	1 751	741	–
TotalEnergies Raffinage France	60,2	191	(32)	3 790	–	–	24 204	207	–	212
TotalEnergies Refining & Chemicals Saudi Arabia	100,0	80	301	80	80	235	2	278	–	–
TotalEnergies Renewables	100,0	255	(405)	365	272	–	–	(311)	–	–
TotalEnergies Trading S.A.	100,0	5	7 668	9 900	9 900	–	100 313	2 970	6 284	–
TotalEnergies Ventures International	100,0	43	20	186	39	–	–	(7)	–	–
Autres ^{(a)(c)}	–	–	–	634	441	11 118 ^(a)	–	–	566	66 185 ^(b)
Total général				108 366	100 273	11 355			11 625	66 477

(a) Dont TotalEnergies Finance pour 7 405 millions d'euros et TotalEnergies Treasury pour 2 825 millions d'euros.

(b) Dont 49 569 millions d'euros concernant Total Capital, Total Capital International et Total Capital Canada pour les programmes d'émission d'emprunts obligataires et de financements court terme.

(c) Cette rubrique concerne les filiales et participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital.

10.4.2 Autres informations sur cinq ans

Capital en fin d'exercice (en millions d'euros)	2023	2022	2021	2020	2019
Capital social	6 031	6 548	6 601	6 633	6 505
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 412 251 835	2 619 131 285	2 640 429 329	2 653 124 025	2 601 881 075
Nombre d'actions futures à créer :					
– options de souscription d'actions	–	–	–	–	–
Opérations et résultats de l'exercice (en millions d'euros)	2023	2022	2021	2020	2019
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	4 343	5 011	2 508	1 903	4 307
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	37	38 ^(a)	36	49	54
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	11 232	7 835	6 868	7 238	7 039
Report à nouveau antérieur	12 007	13 620	13 622	13 332	13 222
Résultat à affecter	23 239	21 455	20 490	20 570	20 261
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	7 120	9 509	6 939	6 984	7 016
Report à nouveau	16 119	11 946	13 551	13 586	13 245
Résultats par action (en euros)	2023	2022	2021	2020	2019
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^(b)	4,56	3,66	3,28	3,18	2,96
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ^(b)	4,73	3,13	2,61	2,73	2,71
Dividende net attribué à chaque action	3,01	2,81	2,64	2,64	2,68
Personnel (en millions d'euros)	2023	2022	2021	2020	2019
Effectif au 31 décembre ^(c)	3 581	3 565	6 078 ^(a)	6 321 ^(a)	6 386 ^(a)
Montant de la masse salariale de l'exercice	882	792	881	935	924
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	239	231	327	334	340

(a) Données rectifiées.

(b) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(c) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (Dispenses d'activité : 185 personnes en 2019, 151 personnes en 2020, 201 personnes en 2021, 217 personnes en 2022 et 152 personnes en 2023).

10.4.3 Proposition d'affectation du résultat 2023

(Dividende net proposé : 3,01 euros par action) (en euros)

Résultat de l'exercice	11 232 167 776
Report à nouveau antérieur	12 007 202 110
Montant à répartir	23 239 369 886
Dividende ordinaire au titre de 2023 : 3,01 euros par action	7 119 841 726
Report à nouveau	16 119 528 160
Montant réparti	23 239 369 886

10.4.4 Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

Exercices (en millions d'euros)	Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société	
	Nominal	Primes			
2019	Variation de capital				
	Exercice d'options de souscription d'actions	1	8	6 603	2 640 866 237
	Augmentation de capital réservée aux salariés	25	369	6 628	2 650 913 574
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	40	751	6 668	2 666 990 510
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(163)	(2 989)	6 505	2 601 881 075
2020	Variation de capital				
	Augmentation de capital réservée aux salariés	33	306	6 538	2 615 060 337
	Augmentation de capital par dividende payé en actions	95	1 001	6 633	2 653 124 025
2021	Variation de capital				
	Augmentation de capital réservée aux salariés	26	291	6 659	2 663 713 738
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(58)	(982)	6 601	2 640 429 329
2022	Variation de capital				
	Augmentation de capital réservée aux salariés	24	315	6 625	2 649 796 811
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(77)	(1 247)	6 548	2 619 131 285
2023	Variation de capital				
	Augmentation de capital réservée aux salariés	20	335	6 568	2 627 133 440
	Réduction de capital par annulation d'actions d'autodétention	(537)	(11 047)	6 031	2 412 251 835

11

Informations complémentaires de *reporting*

11.1 Indicateurs extra-financiers de base (« Core »)
du Forum économique mondial 616

11.2 Reporting SASB 627

TotalEnergies considère la transparence comme un principe d'action pour fournir des informations claires aux investisseurs, aux régulateurs et, plus largement, au public.

TotalEnergies soutient l'initiative du Forum économique mondial préconisant des indicateurs ESG communs pour toutes les entreprises (voir le rapport intitulé *Measuring Stakeholder Capitalism – Towards common metrics and*

consistent reporting, publié le 22 septembre 2020) et a commencé dès 2020 à utiliser les indicateurs de base (« core ») proposés.

Par ailleurs, la Compagnie propose un *reporting* complémentaire selon le standard SASB, EM-EP (*Oil & Gas – Exploration & Production*), depuis 2020.

11.1 Indicateurs extra-financiers de base (« Core ») du Forum économique mondial

Le tableau ci-dessous reprend les indicateurs de type « Core » préconisés par le Forum économique mondial dans son rapport *Measuring Stakeholder Capitalism – Towards common metrics and consistent reporting*, publié en septembre 2020.

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
PRINCIPES DE GOUVERNANCE		
Objet social		
Définition de l'objet social de l'entreprise Objet public de l'entreprise, en tant qu'expression des moyens par lesquels une activité se propose de répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux. L'objet social doit correspondre à une création de valeur pour l'ensemble des parties prenantes, notamment les actionnaires.	Oui	TotalEnergies est une compagnie multi-énergies intégrée mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Nos plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable. Présente dans environ 120 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations. (Source : DEU 2023, §1.1.1) Pour atteindre son Ambition Net Zero 2050, ensemble avec la société, la Compagnie affirme sa raison d'être : fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable et inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie, de ses projets et de ses opérations. (Source : DEU 2023, § 5.1)
Qualité de l'organe de gouvernance		
Composition du Conseil d'administration Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités en fonction : des compétences liées aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux ; du niveau hiérarchique (cadre supérieur ou non) ; de l'indépendance ; du mandat de l'organe de gouvernance ; du nombre d'autres postes importants occupés et engagements majeurs pris par chaque personne et de la nature de ces engagements ; du genre ; de l'appartenance à un groupe social sous-représenté ; de la représentation des parties prenantes.	En partie	1.8.1 Un Conseil d'administration pleinement engagé Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de TotalEnergies et veille à leur mise en œuvre conformément à l'intérêt social de la Société, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il approuve les opérations d'investissements et de désinvestissements lorsqu'elles portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres et est informé de celles qui portent sur des montants supérieurs à 1%. Il se saisit de toute question relative au bon fonctionnement de l'entreprise. Il contrôle la gestion tant sur les aspects financiers qu'extra-financiers et veille à la qualité des informations fournies aux actionnaires et aux marchés financiers. Le Conseil d'administration s'appuie sur les travaux de quatre comités qu'il a constitués en son sein : le Comité d'audit, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité des rémunérations et le Comité Stratégie & RSE. Les missions du Conseil d'administration et de ses Comités sont décrits au point 4.1.2 du chapitre 4. La composition du Conseil d'administration reflète une diversité et une complémentarité d'expériences, de compétence, de nationalités et de cultures, nécessaires pour tenir compte des intérêts de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de la Compagnie. Se reporter au point 4.1 du chapitre 4 : « Organes d'administration et de direction ». Informations fournies sur le genre uniquement, pas de détails sur les autres groupes sociaux sous-représentés. (Source : DEU 2023, §1.8.1 et 4.1)
Implication des parties prenantes		
Enjeux pertinents pour les parties prenantes Liste des enjeux pertinents pour les principales parties prenantes et l'entreprise, avec la façon dont ils ont été identifiés et celles dont les parties prenantes ont été impliquées.	En partie	La réponse est fournie au chapitre 5.1 qui synthétise notre dialogue avec les parties prenantes. Néanmoins, la Société ne rend pas publique une analyse de matérialité détaillée. (Source : DEU 2023, §5.1 et 5.3 à 5.10)

Comportement éthique

Pour prévenir les risques de corruption, TotalEnergies met en œuvre et déploie en son sein un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités de la Compagnie. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.

La mobilisation de l'ensemble de la Compagnie et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013. En juin 2022, la Compagnie a reçu le rapport définitif établi par l'Agence Française Anti-corruption (AFA) à la suite du contrôle initié par celle-ci fin 2020. Ce rapport, qui a conforté pour la Compagnie la qualité d'ensemble du programme de la Compagnie et sa maturité, a également fait part de recommandations en vue de son amélioration. La Compagnie a arrêté un plan d'action dédié pour répondre aux recommandations de l'AFA dont le déploiement a été finalisé en 2023. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un processus de suivi et de contrôle continu.[...]

L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption, clairement rappelé dans le Code de conduite de la Compagnie. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général sur ce sujet et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du Business Ethics Day à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La neuvième édition intervenue en décembre 2023 a été consacrée au *speaking-up* et à la présentation des modalités de traitement des alertes. Une intervention en ligne du Directeur général du secteur Marketing & Services a été effectuée ainsi qu'une table ronde organisée avec la Présidente du Comité d'éthique, la Chief Compliance Officer de la Compagnie et la directrice du département Droits humains. Cette journée a été précédée d'une campagne d'affichage visant à rappeler l'importance de ce dispositif et de son utilisation par les collaborateurs de la Compagnie.

L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TotalEnergies à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TotalEnergies a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative* (PACI)⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TotalEnergies SE est devenu membre du Conseil du PACI en 2018, puis co-président de l'initiative fin 2019. TotalEnergies adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002. [...]

Forte des formations en ligne sur l'anticorruption déployées dès 2011 (saison 1), puis en 2015 (saison 2), et qui ont permis, à fin 2022, la formation de plus de 82 000 collaborateurs, la Compagnie a lancé mi-2022 une nouvelle formation en ligne (saison 3). Obligatoire pour les populations-cibles (soit 37 000 collaborateurs environ), elle a remplacé les deux saisons précédentes. Cette nouvelle formation présente la particularité de reposer sur l'attribution d'un profil propre à chaque apprenant (de débutant à expert), déterminé au regard de ses réponses aux questions posées en introduction de la formation. Ce profil spécifique à chaque apprenant permet ensuite de lui faire suivre les modules les plus adaptés à ses besoins.

Début 2022, le Comité exécutif a revu l'ensemble des formations en ligne disponibles notamment en matière de Conformité anticorruption et anti-fraude et déterminer pour chacune d'elles les fonctions jugées les plus exposées (comme les achats et les ressources humaines) au risque de corruption. Pour ces populations, des actions de formation plus ciblées sont dispensées, que ce soit par les équipes Conformité de la Compagnie et des secteurs ou par les Compliance Officers.

En 2023, des formations via des webinaires ont été dispensées aux populations des huit métiers ayant été identifiés par le Comité exécutif comme les plus exposés au risque de corruption. Il est prévu que ces formations, qui concernent environ 18 000 collaborateurs identifiés, s'échelonnent jusqu'à fin 2024.

Concernant le réseau Conformité anticorruption et anti-fraude, plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les Compliance Officers. Les Branch Compliance Officers bénéficient également chaque année de journées de formation sur des thèmes ciblés. [...]

Ainsi, en 2023, la Compagnie a répertorié environ 200 incidents en matière d'intégrité (couvrant fraude - hors tentatives, corruption ou trafic d'influence) qui ont conduit, pour ceux avérés et lorsqu'un ou plusieurs collaborateurs de la Compagnie étaient concernés, au prononcé de près de 130 sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

(Source : DEU 2023, §5.8.1)

Anti-corruption

1. Pourcentage total de membres de l'organe de gouvernance, d'employés et de partenaires commerciaux ayant reçu une formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption de l'organisation, ventilés par région :
- a) nombre total et nature des cas de corruption avérés au cours de l'exercice, mais liés à des exercices antérieurs ;
- b) nombre total et nature des cas de corruption avérés au cours de l'exercice et liés à ce même exercice.
2. Discussion des initiatives et de l'implication des parties prenantes destinées à améliorer l'environnement opérationnel et la culture au sens large afin de lutter contre la corruption.

En partie

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.
 (2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

Comportement éthique**3.6.3.1**

L'organisation de TotalEnergies se décline autour de trois principaux niveaux : *Corporate*, secteurs d'activité et entités opérationnelles. Chaque niveau est impliqué et responsabilisé dans l'identification et la mise en œuvre des mesures du Plan de vigilance considérées comme appropriées selon le périmètre de l'entité concernée.

Les Principes d'action sont impulsés par le **Comité exécutif**.

Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

5.7

Le Comité d'éthique où sont représentés l'ensemble des secteurs d'activité de TotalEnergies, joue un rôle clé d'écoute et d'assistance. Il peut être saisi par les salariés, mais aussi par des personnes extérieures à la Compagnie, via l'adresse électronique ethics@totalenergies.com. La confidentialité des saisines du Comité est assurée et ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée. La Présidente du Comité d'éthique présente chaque année le bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

Mécanismes protégés pour le conseil et le reporting sur les questions éthiques

Description des mécanismes internes et externes pour :

1. obtenir des conseils sur le comportement éthique et conforme à la loi et sur l'intégrité morale au sein de l'organisation ;
2. faire part de ses préoccupations concernant un comportement contraire à l'éthique ou à la loi et l'intégrité morale au sein de l'organisation.

Oui

5.8.1.5

Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du *speak-up* et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière sur la règle adoptée fin 2020 qui est venue formaliser les modalités de recueil des alertes en matière d'intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence). Cette règle prévoit expressément qu'aucune sanction disciplinaire, ni aucune mesure de représailles, discriminatoire, directe ou indirecte, ne peut être prise à l'encontre du lanceur d'alerte, dès lors que celle-ci est faite de bonne foi, et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction. Cette règle, associée à celle adoptée également en 2020 et révisée en 2023 par le Comité d'éthique en matière de recueil et traitement des signalements, permet ainsi de couvrir l'ensemble des situations ou comportements susceptibles d'être contraires au Code de conduite de la Compagnie et de souligner le renforcement de la protection accordée aux lanceurs d'alerte.

À ce titre, en écho à ce Code, la règle adoptée fin 2020 par la Conformité anticorruption rappelle les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut ainsi contacter, selon ce qui lui paraît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les Compliance Officers ou Ethics Officers, ou le Comité d'éthique. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.

Le Comité d'éthique peut être saisi via l'adresse électronique ethics@totalenergies.com, par les collaborateurs et les tiers. TotalEnergies ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.

(Source : DEU 2023, §3.6.3.1, 5.7 et 5.8.1.5)

Surveillance des risques et opportunités**Intégrer les risques et opportunités aux processus de l'entreprise**

Communiquer les facteurs de risques et les opportunités en identifiant de façon nette : les principaux risques et opportunités se présentant de façon spécifique pour l'entreprise (par opposition aux risques génériques concernant tout son secteur) ; l'appétit de l'entreprise pour ces risques ; l'évolution de ces risques et opportunités et la réponse à cette évolution. Ces opportunités et risques doivent tenir compte des enjeux pertinents d'ordre économique, environnemental et social, comme les changements climatiques et l'intendance des données.

Oui

Information rendue publique dans les chapitres 3 et 5.

(Source : DEU 2023, §3.1 et 5)

PLANÈTE

Changement climatique

Indicateurs liés au changement climatique⁽¹⁾

Émissions de GES		Périmètre opéré				Périmètre patrimonial			
		2023	2022	2021	2015	2023	2022	2021	2015
Scope 1									
Émissions de GES directes	Mt CO ₂ e	32	37	34* (33)	42	45	51	49	50
Décomposition par secteur									
Activités oil & gas Amont	Mt CO ₂ e	12	14	14	19	19	22	23	22
Integrated LNG, excluant les activités gaz de l'amont	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	-	1	1	1	-
Integrated Power		6	9	5	-	6	9	5	-
Raffinage-Chimie	Mt CO ₂ e	14	15	15* (14)	22	18	20	19	27
Marketing & Services	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	1
Décomposition par zone géographique									
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	19	23	20* (19)	22	18	21	18	22
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	Mt CO ₂ e	<1	<1	1	5	12	15	17	13
Afrique	Mt CO ₂ e	8	9	9	12	7	7	7	9
Amériques	Mt CO ₂ e	5	5	5	4	7	8	7	5
Décomposition par type de GES									
CO ₂	Mt CO ₂ e	31	36	32	39	43	50	47	
CH ₄	Mt CO ₂ e	1	1	1	2	1	1	1	
N ₂ O	Mt CO ₂ e	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	
Scope 2									
Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	Mt CO ₂ e	2	2	2* (2)	4	4	5	5	
dont Europe : UE 27+ Norvège + Royaume-Uni + Suisse	Mt CO ₂ e	1	1	1* (1)	2	2	2	2	
Scope 1+2	Mt CO ₂ e	35	40	37* (36)	46	49	56	54	
dont installations oil & gas	Mt CO ₂ e	30	33	33* (32)	46	44	48	49	
dont CCGT	Mt CO ₂ e	4	7	4	-	5	8	5	
Émissions directes de CO ₂ biogénique ^(a)	Mt CO ₂ e	0,1	0,1			0,1	0,1		

* Hors effet COVID-19.

(a) Émissions de CO₂ biogénique liées aux actifs biogaz de la Compagnie. Conformément au GHG Protocol ces émissions ne sont pas comptabilisées dans le Scope 1.

Émissions de GES - méthane		Périmètre opéré				Périmètre patrimonial		
		2023	2022	2021	2015	2023	2022	2021
Emissions de méthane ^(a)	kt CH ₄	34	42	49	94	40	47	51
Décomposition par secteur								
Activités oil & gas Amont	kt CH ₄	33	41	48	92	36	43	48
Integrated LNG, excluant les activités gaz de l'amont	kt CH ₄	<1	0	<1	0	2	3	2
Integrated Power		<1	1	<1	0	<1	1	<1
Raffinage-Chimie	kt CH ₄	1	1	1	1	1	1	1
Marketing & Services	kt CH ₄	0	0	0	0	0	0	0
Décomposition par zone géographique								
Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse	kt CH ₄	5	7	7	9	4	5	5
Eurasie (yc. Russie) / Océanie	kt CH ₄	1	1	1	33	11	15	16
Afrique	kt CH ₄	18	23	23	49	19	17	18
Amériques	kt CH ₄	9	12	18	3	7	10	12

(a) Hors méthane biogénique, représentant moins de 1 kt CH₄ en 2023. Le méthane biogénique est toutefois pris en compte dans le calcul du Scope 1.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Pour l'ensemble des gaz à effet de serre pertinents (dioxyde de carbone, méthane, oxyde d'azote et gaz fluorés), communiquer les émissions directes et indirectes (champs d'application 1 et 2 selon le Protocole des GES), en tonnes métriques d'équivalent dioxyde de carbone (Mt CO₂e)

Oui

Estimation et reporting des autres émissions indirectes (champ d'application 3 du Protocole des GES) le cas échéant.

(1) Se reporter au point 5.11 du chapitre 5 pour le périmètre de reporting.

Changement climatique

Emissions de GES indirectes		2023	2022	2021	2015
Scope 3^(a)	Mt CO₂e	355	389* (381)	400* (370)	410
<i>Dont Europe : UE 27 + Norvège + Royaume-Uni + Suisse</i>		216	191* (187)	220* (202)	256
Décomposition par produits					
Pétrole	Mt CO ₂ e	227	254* (246)	285* (255)	350
Biocarburants	Mt CO ₂ e	4	4	–	–
Gaz	Mt CO ₂ e	124	130	115	60

* Hors effet COVID-19 pour les données d'émissions du 1^{er} semestre 2020 au 1^{er} semestre 2022 inclus.

(a) GHG Protocol - Catégorie 11 (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails). Produits pétroliers y compris ventes massives du Raffinage ; biocarburants ; gaz naturel hors participations minoritaires dans des sociétés cotées.

Indicateurs d'intensité		2023	2022	2021	2015
Intensité carbone^(a) cycle de vie des produits énergétiques utilisés par les clients					
	Base 100 en 2015				
(73 g CO₂e/MJ en 2015)		87	88	90* (89)	100^(b)
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(c) opérées	kg CO ₂ e/bep	17	17	17	21
Intensité des émissions de GES (Scope 1+2) des activités <i>oil & gas</i> Amont ^(c) en part patrimoniale	kg CO ₂ e/bep	18	19	19	–
Intensité des émissions de méthane des installations pétrolières et gazières opérées (Amont)	%	0,11	0,11	0,13	0,23
Intensité des émissions de méthane des installations gazières opérées (Amont)	%	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1

* Évaluation des indicateurs hors effet COVID-19.

(a) Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus (se reporter au glossaire ou au point 5.11.4 du chapitre 5 pour plus de détails).

(b) Indicateur élaboré en 2018 qui prend pour année de référence 2015.

(c) Cet indicateur n'inclut pas les actifs intégrés GNL dans son périmètre.

Autres indicateurs		2023	2022	2021	2015
Consommation nette d'énergie primaire (périmètre opéré)	TWh	157	166	148	153
Consommation d'énergie renouvelable (périmètre opéré)	TWh	2	1	–	–
Indicateur Global d'Efficacité Energétique (GEEI)	Base 100 en 2010	86,4	85,1	87,0	90,8
Gaz brûlé à la torche ^(a) (activités <i>oil & gas</i> Amont)	Mm ³ /j	2,5	3,3	3,6	7,2
<i>dont brûlage de routine</i>	<i>Mm³/j</i>	<i>0,3</i>	<i>0,5</i>	<i>0,7</i>	<i>2,3^(b)</i>

(a) Cet indicateur inclut le brûlage de sécurité, de routine et de non-routine.

(b) Volumes estimés selon les données historiques.

(Source : DEU 2023, §5.4.4)

Mise en œuvre des recommandations de la TCFD

Mise en œuvre de l'ensemble des recommandations de la TCFD (groupe de travail sur les informations financières liées au climat). Le cas échéant, communiquer un calendrier prévisionnel sur trois ans maximum pour cette mise en œuvre. Dire si l'entreprise a formulé ou s'est engagée à formuler des objectifs de réduction des émissions des GES conformes aux ambitions de l'Accord de Paris (limiter le réchauffement de la planète à un niveau nettement inférieur à 2 °C et poursuivre les efforts pour le limiter à 1,5 °C) et à atteindre la neutralité carbone avant 2050.

Oui

La Déclaration de performance extra-financière est alignée sur les recommandations de la TCFD, le rapport climat répond aux recommandations de la TCFD.

(Source : DEU 2023, §5.4)

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer **Publié** Informations publiées par TotalEnergies (2023)

Perte de la nature

Utilisation des terres et sensibilité écologique

Communiquer le nombre et la superficie (en hectares) des sites détenus, loués ou gérés situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité. **Oui** 177 sites opérés par la Compagnie représentant 8 124 hectares sont situés dans ou à proximité de zones protégées et/ou de zones clés pour la biodiversité⁽¹⁾.

Gestion de l'eau douce

Prélèvement et consommation d'eau dans les zones à fort stress hydrique

Communiquer les opérations pertinentes, avec les quantités (en mégalitres) d'eau prélevée et d'eau consommée ainsi que le pourcentage provenant de régions à stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé selon le *Aqueduct Water Risk Atlas* du WRI. **Oui** Afin d'identifier ses implantations concernées par un risque de stress hydrique, TotalEnergies procède au recensement des prélèvements d'eau douce sur tous ses sites opérés significatifs pour cet indicateur et les évalue selon les indices de stress hydrique du WRI⁽²⁾ Aqueduct actuel et futur. En 2023, les sites de la Compagnie ont prélevé 102 Mm³ d'eau douce, pour une consommation nette de 76 Mm³. La baisse du prélèvement d'eau douce en 2023 est essentiellement liée à la baisse de l'activité des centrales thermiques à gaz. 49% du volume a été prélevé en zone de stress hydrique selon la définition du WRI, c'est-à-dire dans des zones où la demande anthropique en eau est supérieure à 40% de la ressource disponible. Il s'agit essentiellement de zones urbaines fortement peuplées, par exemple les zones urbaines en Europe du Nord. Ces prélèvements représentent 4% de l'ensemble des prélèvements d'eau de la Compagnie (eau saumâtre et eau de mer en boucle ouverte incluses). Pour les sites prioritaires définis comme étant ceux situés en zone de stress hydrique et prélevant plus de 500 000 m³ d'eau par an (situés notamment sur les bassins versants de la Maas ou du Scheldt (Belgique), de la Seine, de la Côte Ouest et de la Côte Sud (France), de l'Elbe (Allemagne), de l'Ebro (Espagne) et du Gulf Coast (États-Unis), TotalEnergies met en œuvre une évaluation des risques pour la ressource en eau structurée notamment grâce au déploiement de l'outil *Local Water Tool (LWT) for Oil & Gas* de la *Global Environmental Management Initiative (GEMI)*. Cet outil permet également d'orienter les actions de réduction des risques et d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau des sites quand c'est nécessaire.

Estimer et communiquer ces mêmes données pour l'ensemble de la chaîne de valeur (amont et aval) si pertinent.

La mise en œuvre de cette évaluation des risques permet d'établir que les activités des sites opérés de la Compagnie exposent relativement peu les autres usagers de l'eau à un risque de pénurie d'eau. Le risque concerne principalement les sites de TotalEnergies dont l'approvisionnement en eau pourrait être interrompu pour maintenir l'accès à l'eau des usagers prioritaires.

(Source : DEU 2023, §5.5.3)

PERSONNES

Dignité et égalité

Diversité et inclusion

Pourcentage d'employés par catégorie professionnelle selon plusieurs paramètres de diversité : groupe d'âge, genre et autres indicateurs (tels que minorités). **Oui** Du fait de ses activités, la diversité, facteur clé de réussite, fait partie intégrante de l'ADN de TotalEnergies. Engagée de longue date dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité, la Compagnie veille à promouvoir une culture d'entreprise inclusive et un environnement propice à l'expression et au développement du potentiel de tous.

La diversité des talents et du management est déterminante pour la compétitivité de la Compagnie, sa capacité d'innovation, son attractivité et son acceptabilité. TotalEnergies veille à développer les compétences et les carrières de ses collaborateurs en développant une politique de Ressources humaines inclusive, et en excluant toute discrimination liée notamment aux origines nationales, ethniques ou sociales, au genre, à l'orientation ou l'identité sexuelle, au statut matrimonial ou parental, au handicap, à l'état de santé, à l'âge ou à l'appartenance à une organisation politique, syndicale, religieuse ou à une minorité.

Cette politique est portée au plus haut niveau et promue par le Conseil de la diversité et de l'inclusion présidé par un membre du Comité exécutif de la Compagnie. Le Conseil de la diversité et de l'inclusion est également en charge de faire des recommandations concrètes sur des thématiques définies annuellement par le Comité exécutif.

(Source : DEU 2023, §5.6.3.1)

N.B. Tableaux des effectifs disponibles au point 5.6.1.1 :

- Répartition par type de contrat,
- Répartition par tranche d'âge,
- Nombre total de cadres.

Le détail des données, ainsi que d'autres répartitions sont disponibles avec un historique sur 5 ans sur le site internet de TotalEnergies dans la partie Indicateurs de la rubrique Développement durable.

Répartition par genre disponible au point 5.6.3.1 :

- Dans les effectifs,
- Dans l'encadrement (premiers niveaux, intermédiaire, supérieur et dirigeants),
- Répartition par genre et par tranche d'âge.

(1) Selon le standard GRI.
 (2) World Resources Institute. Les valeurs de prélèvement en zone de stress hydrique sont recalculées, y compris pour les années 2021 et 2022, à partir du *Projected Basic Water stress 2030 V4.0* d'août 2023. Le bassin des sites Carling - St Avold en France est exclu de ces calculs car le prélèvement d'eau de nappe y est imposé administrativement pour des raisons environnementales.

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer

Publié

Informations publiées par TotalEnergies (2023)

Dignité et égalité

Diversité et inclusion

Pourcentage d'employés par catégorie professionnelle selon plusieurs paramètres de diversité : groupe d'âge, genre et autres indicateurs (tels que minorités).

Répartition par nationalité disponible au point 5.6.3.1 :

- Dans les effectifs,
- Dans l'encadrement (supérieur et dirigeants).
- Dans l'encadrement (premiers niveaux, intermédiaire, supérieur et dirigeants),
- Répartition par genre et par tranche d'âge.

La politique de la Compagnie en matière de rémunération s'applique à l'ensemble des sociétés dont TotalEnergies SE détient la majorité des droits de vote. Cette politique a pour objectifs d'assurer la compétitivité externe et l'équité interne, de renforcer le lien avec la performance, de développer l'actionnariat salarié et de mettre en œuvre l'engagement de la Compagnie en matière de responsabilité sociale. [...]

La politique de rémunération de la Compagnie vise à assurer une rémunération compétitive, équitable, transparente et responsable. Elle prévoit notamment que les niveaux de rémunération doivent être équivalents en interne pour des postes de même niveau de responsabilité dans un environnement donné (activité, pays). Le traitement équitable en interne est assuré par la mise en place généralisée de la pesée des postes cadres (NP ≥ 10) avec la méthode d'évaluation Hay. L'évaluation des performances des collaborateurs de la Compagnie (réalisations par rapport aux objectifs fixés, évaluation des compétences, évaluation globale de tenue du poste) est réalisée au cours de l'entretien individuel annuel et formalisée selon des principes et des bases communs à l'ensemble de la Compagnie.

La structure de rémunération des collaborateurs de la Compagnie s'articule, selon les pays, autour des composantes suivantes :

- **un salaire de base**, qui fait l'objet chaque année, de campagnes d'augmentation individuelle et/ou générale. Les campagnes d'augmentation ont pour objet de refléter l'adaptation au marché, les compétences du collaborateur dans le poste et son potentiel individuel ;
- **une rémunération variable individualisée** à partir d'un certain niveau de responsabilité, qui a pour objectif de rémunérer la performance individuelle (atteinte quantitative et qualitative d'objectifs préalablement fixés), le cas échéant les pratiques managériales et la contribution aux performances collectives évaluées notamment selon des objectifs HSE fixés par secteur d'activité, représentant jusqu'à 10% de la part variable. En 2023, 84% des entités de la Compagnie intègrent des critères HSE dans la rémunération variable. Les critères HSE incluent notamment des objectifs de réduction de gaz à effet de serre.

(Source : DEU 2023, §5.6.1.2)

En matière de rémunération, des mesures spécifiques destinées à prévenir et à compenser les éventuels écarts de salaire injustifiés ont été mises en place dans plusieurs pays. Une vérification régulière de l'équité de traitement est effectuée lors des campagnes d'augmentation afin d'assurer des rémunérations équivalentes entre femmes et hommes pour un même niveau de responsabilité.

En France, dans le cadre de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, un index, noté sur 100, comprenant cinq indicateurs (écart de rémunération, écart de taux d'augmentations individuelles hors promotion, écart de taux de promotions, pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année de leur retour de congé de maternité, nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations) relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer, est publié depuis 2019 pour les trois UES (unités économiques et sociales).

(Source : DEU 2023, §5.6.3.1)

N.B. Tableau de l'index disponible au point 5.6.3.1

Égalité salariale

Ratios du salaire de base et de la rémunération pour chaque catégorie professionnelle, par sites d'activité importants : entre les femmes et les hommes, les minorités et la majorité et autres paramètres pertinents de la diversité.

En
partie

Dignité et égalité

Depuis 2021, TotalEnergies évalue les éventuels écarts entre la rémunération directe et le **salaires décent**⁽¹⁾ sur l'ensemble de ses filiales⁽²⁾. Les résultats des études menées montrent que depuis fin 2022, la Compagnie a atteint l'objectif qu'elle s'était fixé puisque 100% des collaborateurs bénéficient d'une rémunération directe au moins égale au salaire décent du pays ou de la région dans laquelle il travaille.

Le salaire décent est défini comme un revenu permettant au salarié :

- d'assurer une vie décente à sa famille ;
- pour des heures de travail standard ;
- en couvrant leurs dépenses essentielles (nourriture, eau, électricité, logement, éducation, santé, vêtements, etc.) ;
- et dans la capacité de faire face à certaines incertitudes de la vie.

(Source : DEU 2023, §5.6.1.2)

Niveau de rémunération

1. Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local.
2. Ratio entre la rémunération annuelle totale du CEO et la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des effectifs (hors CEO).

Oui

La politique de la Compagnie permet d'assurer un niveau de rémunération supérieur au minimum observé localement, au travers de benchmarks réguliers, dans les pays où la législation garantissant un salaire minimum fait défaut.

(Source : DEU 2023, §5.6.1.2)

Au niveau mondial, une vérification du respect du salaire minimum garanti par la législation locale est également assurée sur le salaire de base. Afin de s'assurer d'une égalité salariale entre femmes et hommes, la Compagnie prévoit de mettre en place une vérification annuelle dans tous les pays et un plan d'action correctif si nécessaire.

(Source : DEU 2023, §5.6.3.1)

N.B.

1. Ratio du salaire de base le plus bas (H/F) rapporté au salaire minimum garanti par la législation locale, agrégé par zone géographique disponible au point 5.6.3.1
2. Ratio de rémunération du Président-directeur général disponible au point 4.3.2.1

Risque de travail des enfants et travail forcé

Présentation des opérations et fournisseurs considérés comme présentant un risque significatif lié au travail des enfants et au travail forcé. Ce risque peut être lié :

- a) au type d'opérations (usine, par exemple) et de fournisseur ;
- b) à certains pays et zones géographiques.

Oui

Le travail forcé et le travail des enfants ont été identifiés comme les risques d'impacts négatifs graves des activités de la Compagnie sur les droits humains, notamment dans la chaîne d'approvisionnement, mentionnés comme tels dans la DPEF – section Droits humains. Le processus de préqualification des fournisseurs est présenté dans la DPEF – section Achats.

(Source : DEU 2023, §5.7.1 et 5.10)

Santé, sécurité et bien-être

1. Indicateurs :

Nombre de décès accidentels : **2**

Nombre de décès accidentels par centaine de millions d'heures travaillées : **0,50**

Nombre d'accidents du travail aux conséquences graves (hors décès) : **7**

Nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées : **0,63**

Santé et sécurité

1. Nombre et taux d'accidents du travail ayant entraîné un décès ; d'accidents du travail ayant entraîné des conséquences graves (hors décès) ; d'accidents du travail déclarés ; principaux types d'accidents du travail et nombre d'heures travaillées.
2. Explication de la façon dont l'organisation facilite l'accès de ses employés aux services de soins de santé hors médecine du travail et de l'ampleur de l'accès fourni aux employés et ouvriers.

Oui

Principaux types d'accident du travail : En 2023, sur les 252 accidents du travail déclarés, 248 ont relevé de l'accidentologie au poste de travail. 72% d'entre eux sont survenus, par ordre décroissant de nombre d'accidents, lors de déplacement à pied, de manutention de charge ou d'objet, d'utilisation d'outils portatifs ou lors d'intervention sur système alimenté en énergie.

Millions d'heures travaillées : **400**

(Source : DEU 2023, §5.3.2)

2. Explication :

La Compagnie dispose d'une **politique de prévention des accidents au poste de travail** qui vise à la fois le personnel des filiales et celui des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par l'une de ces filiales. Pour tous, les résultats sécurité sont suivis avec la même attention. Cette politique est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Les indicateurs suivis par TotalEnergies intègrent les accidents du travail, qu'ils surviennent au poste de travail, lors d'un transport dans le cadre de contrats long terme ou lors d'un accident industriel. Au-delà de sa volonté de ne pas avoir d'accident mortel dans la conduite de ses activités, TotalEnergies s'est fixé pour objectif de réduire de façon continue l'indicateur TRIR et, pour 2024, de le réduire à un niveau inférieur à 0,62 pour l'ensemble des personnels (Compagnie et entreprises extérieures). L'objectif de 2023 était de 0,65.

(Source : DEU 2023, §5.3.2)

(1) TotalEnergies s'appuie sur la base mondiale fournie par Fairwage Network qui évalue le salaire décent pour un pays ou une région donnée, en fonction de la taille type d'une famille (nombre d'enfants) et du nombre moyen de travailleurs (entre un et deux par foyer).
 (2) S'applique au périmètre de gestion c'est-à-dire dans toutes les filiales contrôlées à plus de 50,00%.

La Compagnie a structuré son organisation en 2018, en nommant un médecin coordinateur en charge de la politique de Santé. Il organise une veille active et promeut les sujets de la santé en participant régulièrement à des échanges entre pairs, notamment dans le cadre de l'association de médecins coordinateurs de grands Groupes de dimension internationale. Il s'appuie par ailleurs, sur un Comité médical conseil qui se réunit régulièrement pour évoquer les grands thèmes de santé en lien avec les activités de la Compagnie. Ce Comité décide au besoin d'activer des stratégies de prévention sanitaire complémentaires. Composé d'experts scientifiques externes, il associe également des dirigeants et les acteurs de la Compagnie concernés par ces questions. Le médecin coordinateur anime également le Comité de pilotage santé, organe de gouvernance de la santé, qui réunit, trimestriellement, les référents santé des différents secteurs d'activité de la Compagnie. La Compagnie s'est notamment fixé comme objectif que 100% des sites du périmètre PSM disposent d'un référent santé (santé mentale et physique). Cet objectif a été atteint en 2023.

Par ailleurs, compte tenu de son activité et son exposition, TotalEnergies est dotée d'un département médical international qui conçoit, coordonne et supervise la logistique médicale opérationnelle à l'international. Il est l'échelon décisionnaire en matière de sécurité médicale des expatriés et des nationaux. Il coordonne, pour les filiales à l'étranger, l'organisation des services de santé, les bilans d'aptitude des salariés, le suivi et l'assistance médicale aux salariés et aux familles des expatriés et les évacuations sanitaires. Il assure également les missions d'audits des structures médicales dans les pays où TotalEnergies est présente et émet des recommandations. [...]

En termes de **suivi médical**, la Directive « Les essentiels du contrôle interne » prévoit que chaque filiale propose à ses salariés, un bilan de santé a minima tous les deux ans (sauf réglementations différentes ou contexte local spécifique) et formalise sa procédure de suivi médical en tenant compte des exigences de la législation locale (fréquence, type d'examens, etc.) et du degré d'exposition de son personnel aux différents risques. Le suivi médical des collaborateurs s'effectue dans un service de santé qu'il soit interne (services de santé au travail en France, cliniques dans cinq pays d'Afrique) ou externe. À fin 2023, 69% des filiales proposent un bilan de santé tous les 2 ans.

Plus largement, TotalEnergies soutient la **promotion de la santé individuelle et collective** dans ses pays d'implantation à travers notamment des campagnes de vaccination et de dépistage de certaines maladies (COVID-19, sida, cancer, paludisme, etc.) à destination des salariés, de leurs familles et des communautés locales. Elle développe également des dispositifs de protection sociale (se reporter au point 5.6.1.2 du chapitre 5). Des actions de sensibilisation aux risques pour la santé (participation à la campagne octobre rose pour sensibiliser sur le cancer du sein, actions de prévention sur le risque cardiovasculaire dans le cadre de la Journée mondiale du cœur, etc.) sont également mises en œuvre de manière régulière.

(Source : DEU 2023, §5.3.4)

La Compagnie développe des **dispositifs de retraite et de protection sociale** (maladie, garantie décès) répondant aux besoins des filiales et aux standards de la Compagnie, et ayant pour ambition de permettre à chaque collaborateur :

- de bénéficier, en cas de maladie, de garanties situées au moins dans la médiane du marché industriel national ;
- d'épargner ou de se constituer des revenus de remplacement pour la retraite ;
- d'organiser la protection de la famille en cas de décès du collaborateur.

À cet effet, TotalEnergies déploie mondialement plusieurs engagements et dispositifs. Il est demandé à chaque entité de :

- mettre en place, le cas échéant, via un système supplémentaire aux régimes légaux en vigueur, un plan de retraite et de prévoyance santé ;
- proposer un bilan santé a minima tous les deux ans aux salariés, sauf si réglementations ou contexte local spécifiques (se reporter au point 5.3.4 du chapitre 5) ;
- mettre en place un dispositif de prévoyance décès, quelle qu'en soit la cause, au moins équivalent à deux ans de salaire brut de référence. À fin 2023, près de 90% des salariés en CDI de la Compagnie sont couverts au niveau mondial.

[...] Ces dispositifs régulièrement revus et, le cas échéant ajustés, sont déployés par les filiales et complètent ceux éventuellement prévus par les réglementations locales.

(Source : DEU 2023, §5.6.1.2)

Santé et sécurité

1. Nombre et taux d'accidents du travail ayant entraîné un décès ; d'accidents du travail ayant entraîné des conséquences graves (hors décès) ; d'accidents du travail déclarés ; principaux types d'accidents du travail et nombre d'heures travaillées.
2. Explication de la façon dont l'organisation facilite l'accès de ses employés aux services de soins de santé hors médecine du travail et de l'ampleur de l'accès fourni aux employés et ouvriers.

Oui

Santé, sécurité et bien-être

Santé et sécurité

1. Nombre et taux d'accidents du travail ayant entraîné un décès ; d'accidents du travail ayant entraîné des conséquences graves (hors décès) ; d'accidents du travail déclarés ; principaux types d'accidents du travail et nombre d'heures travaillées.
2. Explication de la façon dont l'organisation facilite l'accès de ses employés aux services de soins de santé hors médecine du travail et de l'ampleur de l'accès fourni aux employés et ouvriers.

Oui

Dans le cadre de sa politique de Santé, la Compagnie a mis en place une politique de prévention des **risques psychosociaux** dont l'objectif est de protéger la santé mentale des collaborateurs et s'est dotée d'un programme mondial visant à permettre la prise en charge de l'ensemble des collaborateurs exposés où qu'ils soient dans le monde (se reporter au point 5.3.4 du chapitre 5). Chaque entité doit garantir la mise en œuvre d'un dispositif de prévention de la santé mentale, via le dispositif proposé par la Compagnie ou au travers d'un dispositif local équivalent. Un déploiement spécifique adapté aux différents publics est mis en œuvre afin de faciliter l'adhésion et l'appropriation du dispositif par tous. Les organisations syndicales et représentants des travailleurs sont informés sur cette politique et ont été associés à l'élaboration du système de prévention. Dans ce cadre, TotalEnergies propose un service d'écoute et d'accompagnement disponible à tout collaborateur avec des psychologues formés pour les conseiller au plus près de leurs préoccupations.

(Source : DEU 2023, §5.6.3.2)

N.B. Tableaux disponibles au point 5.3.4 :

- Part des salariés exposés à un risque professionnel bénéficiant d'un suivi médical régulier,
- Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année.

Compétences pour l'avenir

Formations proposées

1. Nombre moyen d'heures de formation suivies par les employés au cours de la période de *reporting*, ventilé par genre et par catégorie professionnelle (nombre total d'heures de formation assurées divisé par le nombre d'employés).
2. Dépenses moyennes en formation et développement par employé à temps plein (coût total des formations assurées divisé par le nombre d'employés).

Oui

La politique de la Compagnie en matière de **formation** s'articule autour de cinq grands axes :

- partager les fondamentaux de la culture de TotalEnergies, plus particulièrement dans les domaines HSE, climat, éthique, conformité, leadership, innovation et digital ;
- accompagner l'évolution des métiers existants et la création de nouveaux métiers au service de l'ambition de la Compagnie ;
- renforcer les compétences clés dans tous les métiers de la Compagnie pour maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes ;
- favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés au moyen de formations liées à la connaissance de la Compagnie, au management et au développement personnel ;
- accompagner la politique de mobilité, de diversité et d'inclusion au sein de TotalEnergies par des formations linguistiques et interculturelles.

Fin 2022, le Comité Exécutif a décidé de rendre chaque collaborateur acteur de ses orientations en matière de formation professionnelle, en cohérence avec l'ambition humaine *Better Together*. L'objectif fixé est que chaque collaborateur consacre au moins cinq jours par an à sa formation professionnelle. Cet objectif est déployé et suivi au niveau mondial. Parmi ces cinq jours, au-delà des programmes de formations obligatoires et nécessaires à la tenue du poste, chaque collaborateur a, depuis le 1^{er} janvier 2023, la possibilité de s'inscrire aux formations de son choix à hauteur de trois jours par an, dans les domaines qu'il considère importants pour son développement parmi les formations proposées par la Compagnie. Le nombre de jours de formation par collaborateur et par an fait par ailleurs partie des 10 indicateurs du programme *Sustainab'ALL* dont TotalEnergies s'est dotée dans le cadre de sa stratégie de transition (se reporter au point 5.1 du chapitre 5). En 2023, près de 250 sites, business units, directions ou filiales⁽¹⁾ parmi les plus importants de la Compagnie et représentant 94,4% des collaborateurs, se sont fixé un plan d'action local construit autour des 10 indicateurs de développement durable avec des objectifs à atteindre sur leur propre périmètre d'ici 2025, notamment l'augmentation du nombre de jours de formation.

Le catalogue de formations de la Compagnie propose près de 5 000 contenus de formation (présentiels et distanciels) couvrant l'ensemble des domaines techniques, business et transverses y compris les *soft skills* comportementaux. [...]

97,7% des salariés ont suivi au moins une formation dans l'année. Le nombre moyen de jours de formation par salarié s'établit à cinq en tenant compte du compagnonnage, qui correspond à l'un des leviers du développement des savoir-faire. Hors compagnonnage, le nombre moyen de jours de formation par salarié s'établit à 3,7 en 2023, en augmentation par rapport à 2022. Cela se traduit dans l'augmentation des dépenses de formation qui sont de l'ordre de 200 millions d'euros en 2023, contre 163 millions d'euros en 2022.

(Source : DEU 2023, §5.6.2.1)

N.B. Tableaux disponibles au point 5.6.2.1 :

- Nombre moyen de jours/an de formation par salarié,
- Répartition par genre,
- Dépense moyenne de formation par employé.

(1) Hors Hutchinson.

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer

Publié

Informations publiées par TotalEnergies (2023)

PROSPÉRITÉ**Emploi et création de richesse****Effectifs, recrutement et rotation**

1. Nombre total d'employés et taux de recrutement de nouveaux employés au cours de la période de *reporting*, par groupe d'âge, genre, autres indicateurs de diversité et région.
2. Nombre total d'employés et taux de rotation au cours de la période de *reporting*, par groupe d'âge, genre, autres indicateurs de diversité et région.

Oui

Attirer et fidéliser les talents divers dont la Compagnie a besoin est un des facteurs clés pour conduire la stratégie de transition de TotalEnergies en une compagnie multi-énergies intégrée. Pour maîtriser ces enjeux, TotalEnergies s'appuie notamment sur une gestion adaptée des recrutements et des sorties de la Compagnie.

(Source : DEU 2023, §5.6.1)

N.B. Tableaux disponibles au point 5.6.1.1 :

- Nombre total de recrutements en CDI
- Répartition cadres / non-cadres,
 - Répartition par tranche d'âge,
 - Répartition par zone géographique.

Total des départs

- Répartition Femmes / Hommes,
- Répartition par zone géographique.

N.B. Tableaux disponibles au point 5.6.3.1 :

- Recrutements par genre,
- Recrutements par nationalité.

Le détail des données, ainsi que d'autres répartitions sont disponibles avec un historique sur cinq ans sur le site internet de TotalEnergies dans la partie Indicateurs de la rubrique Développement durable.

Contribution économique

1. Valeur économique directe générée et distribuée (VEGD), calculée par la méthode de la comptabilité d'exercice et couvrant les composantes essentielles des opérations internationales de l'organisation, ventilée de préférence selon :
 - recettes ;
 - coûts opérationnels ;
 - salaires et avantages des employés ;
 - paiements aux apporteurs de capitaux ;
 - paiements au gouvernement ;
 - investissements en faveur de la communauté.
2. Aide financière publique : montant total des aides d'origine publique, quel qu'en soit le pays, reçues par l'organisation au cours de la période de *reporting*.

En partie

La VEGD n'est pas présentée en tant que telle mais certains éléments sont disponibles pour la calculer.

(Source : DEU 2023, §1.1.3, 1.9, 8.2 et 8.7)

Contribution à l'investissement financier

Montant total des immobilisations (CapEx), déduction faite de leur amortissement, étayé par une description de la stratégie d'investissement de l'entreprise.

Oui

Information disponible dans le DEU.

(Source : DEU 2023, §1.5.1, 1.9, 5.4.6, 8.6 et 8.7)

Montant du rachat de titres et des versements de dividendes, étayé par une description de la stratégie de l'entreprise en matière de retour de capital aux actionnaires.

Innovation dans la qualité des produits et des services**Dépenses de R&D**

Montant total (en USD) des coûts liés à la recherche et au développement.

Oui

L'investissement de la Compagnie pour préparer l'avenir s'est élevé en 2023 à plus d'1 milliard de dollars avec un périmètre intégrant la R&D, l'innovation industrielle et les développements dans le domaine du digital.

La Compagnie a investi 774 millions de dollars en 2023 dans sa R&D ainsi que dans celle de ses filiales (contre 762 millions de dollars en 2022 et 849 millions de dollars en 2021) avec un effectif dédié de plus de 3 500 chercheurs.

À l'appui de sa stratégie de transition, TotalEnergies a fortement réorienté sa R&D au cours des dernières années. TotalEnergies a décidé de consacrer 65% du budget R&D de 2024 aux énergies bas carbone (renouvelables, biomasse, batteries...) et à la baisse de l'empreinte environnementale à travers les programmes CCUS et développement durable, contre 28% en 2017.

(Source : DEU 2023, §1.6.2)

Sous-catégories, indicateurs proposés et informations à communiquer	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Communauté et vitalité sociale		
Total des contributions versées		La Compagnie publie chaque année un rapport de transparence fiscale qui apporte des informations détaillées sur les impôts et taxes payés dans ses principaux pays d'activités et sur le montant total des contributions versées par la Compagnie, ventilé par nature d'impôt et de taxes et par région (« Our Total Tax Contribution »).
Montant total des taxes versées par l'entreprise, dont impôt sur le revenu des sociétés, taxe foncière, TVA non déductible et autres taxes assimilées, prélèvements assis sur les salaires et autres taxes constituant un coût pour l'entreprise, ventilé par catégorie de prélèvement.	Oui	(Source : site internet de TotalEnergies) TotalEnergies publie également dans son DEU un rapport annuel sur les paiements de ses filiales du secteur extractif aux gouvernements, par pays et par projet, comprenant entre autres le montant global d'impôts et de taxes, avec une information spécifique sur les paiements d'impôt sur les bénéfices. (Source : DEU 2023, §9.3)

11.2 Reporting SASB

Le reporting ci-dessous présente, au niveau de la Compagnie, un ensemble d'indicateurs en matière de développement durable selon le standard américain SASB EM-EP (*Oil & Gas – Exploration & Production*). Ce reporting reprend partiellement les éléments de la déclaration de performance extra-financière consolidée (chapitre 5) dont les périmètres et méthodologie de reporting sont présentés au point 5.11 du chapitre 5.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Émissions de gaz à effet de serre			
EM-EP-110a.1	Émissions mondiales brutes directes (Scope 1)	Oui	32 Mt CO₂e (opéré) / 45 Mt CO₂e (patrimonial) (Source : DEU 2023, §5.4.4)
	Pourcentage de méthane dans les émissions directes	Oui	0,9 Mt CO₂e, i.e., 3% (opéré) / 1,0 Mt CO₂e, i.e., 3% (patrimonial) 34 kt CH ₄ (opéré) / 40 kt CH ₄ (patrimonial) (Source : DEU 2023, §5.4.4)
	Pourcentage couvert par les règlements limitant les émissions directes	Oui	19 Mt CO₂e, i.e., 60% (opéré) / 18 Mt CO₂e, i.e., 40% (patrimonial) (Source : DEU 2023, §5.4.4, périmètre Europe)
EM-EP-110a.2	Part du brûlage de gaz dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	3,0 Mt CO₂e
	Part des autres modes de combustion dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	25 Mt CO₂e
	Part des émissions des procédés dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	4,0 Mt CO₂e
	Part des émissions d'évacuation dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	0,5 Mt CO₂e
	Part des émissions fugitives dans les émissions mondiales brutes directes	Oui	<0,1 Mt CO₂e
EM-EP-110a.3	Discussion des stratégies ou plans, à long terme et court terme, de gestion des émissions directes et des objectifs de réduction des émissions et analyse des performances réalisées par rapport à ces objectifs	Oui	TotalEnergies s'est fixé des objectifs et a mis en place un ensemble d'indicateurs pour piloter sa performance (se reporter aux points 5.4.4 et 5.13 du chapitre 5) (Source : DEU 2023, §5.4.4 et 5.13)

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Qualité de l'air			
EM-EP-120a.1	Émissions atmosphériques des polluants suivants : NO _x (hors N ₂ O)	Oui	60 kt (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : SO _x	Oui	SO ₂ : 12 kt (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : composés organiques volatils (COV)	Oui	COVnm : 43 kt (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Émissions atmosphériques des polluants suivants : particules en suspension (PM ₁₀)	Oui	4,1 kt de poussières totales (Source : DEU 2023, §5.13)
Gestion de l'eau			
EM-EP-140a.1	Quantité totale d'eau douce prélevée	Oui	102 019 megalitres (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce prélevée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	49% (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Quantité totale d'eau douce consommée	Oui	76 324 megalitres (Source : DEU 2023, §5.5.3)
	Pourcentage de l'eau douce consommée provenant de régions à stress hydrique de base élevé à extrêmement élevé	Oui	54%
EM-EP-140a.2	Volume d'eau produite et reflux généré	Oui	129 086 megalitres (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau rejetée	Oui	53% (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau injectée	Oui	47% (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Pourcentage d'eau recyclée	Oui	0% (indicateur portant sur le secteur EP seulement)
	Teneur en hydrocarbures des rejets aqueux	Oui	6,0 mg/l Offshore : 11,6 mg/l Onshore : 1,9 mg/l (Source : DEU 2023, §5.5.3)
EM-EP-140a.3	Pourcentage des puits de fracturation hydraulique pour lesquels la composition chimique des fluides de fracturation a été rendue publique	Oui	100%
EM-EP-140a.4	Pourcentage des sites de fracturation hydraulique dans lesquels la qualité des eaux, souterraines ou de surface, s'est détériorée	Oui	0%

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Impacts sur la biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>Consciente de la nécessité de préserver la biodiversité, TotalEnergies s'assure de sa prise en compte dans toutes ses activités. En 2016, la Compagnie s'est engagée à contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations unies dont ceux en lien avec la biodiversité. Dès 2018, TotalEnergies a été signataire de l'initiative act4nature promue par l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement devenue l'alliance act4nature international.</p> <p>L'ambition biodiversité de TotalEnergies constitue une contribution au cadre mondial pour la biodiversité (GBF) adopté lors de la COP15 en 2022, dont la mission est « d'enrayer et inverser la perte de biodiversité afin de mettre la nature sur la voie de la reconstitution dans l'intérêt des personnes et de la planète ». La Compagnie entend contribuer ainsi à ce cadre ambitieux et à ses déclinaisons nationales, comme la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) française adoptée en 2023, de manière concrète par des mesures de conservation et de restauration de la nature sur ses sites et territoires d'implantation.</p> <p>Cette ambition est basée sur quatre axes : (1) les zones d'exclusion volontaire, (2) la gestion de la biodiversité dans les projets, (3) la gestion de la biodiversité sur les sites existants et les cessations, (4) la promotion de la biodiversité. Cette nouvelle ambition a fait l'objet d'une intégration dans le référentiel One MAESTRO de la Compagnie.</p> <p>Un plan de communication a été conçu et a été déployé auprès des différents secteurs et de la R&D de la Compagnie. Une série de webinaires ouverts à l'ensemble des personnels HSE de la Compagnie a été menée afin de les sensibiliser à cette ambition. Plusieurs réunions spécifiques pour présenter l'ambition aux partenaires de la Compagnie ont été menées et ont permis de recueillir leurs points de vue et leurs recommandations. [...]</p> <p>Un état des lieux des actions déjà réalisées en lien avec les quatre axes de l'ambition biodiversité est présenté ci-après.</p>
Ambition Biodiversité			
Axe 1 : Les zones d'exclusion volontaire			
<p>La Compagnie reconnaît la valeur universelle des zones du patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, en ne menant aucune activité d'exploration ou d'extraction de pétrole ou de gaz dans ces zones. Cet engagement est respecté (sur la base des sites UNESCO inscrits à fin 2023 soit 531 Mha).</p> <p>TotalEnergies s'engage également à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique. Comme les années passées, la Compagnie n'a conduit aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique en 2023. La liste de ses licences en zone arctique est disponible sur le site internet de la Compagnie.</p>			
Axe 2 : Les nouveaux projets			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>La Compagnie s'engage à mettre en place un plan d'action biodiversité (PAB) pour chaque nouveau site qui serait situé dans une des zones d'intérêt pour la biodiversité que sont les zones UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) I à IV et les zones Ramsar. De plus, pour chaque nouveau projet qui se situerait dans une zone UICN I ou II ou une zone Ramsar, la Compagnie s'engage à mettre en œuvre les mesures pour générer un impact positif (gain) net sur la biodiversité.</p> <p>Un plan d'action biodiversité est mis en place sur tous les projets et sites de production opérés situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories UICN I à IV et Ramsar, dont certains ont un objectif de gain net. En 2023, huit sites ou projets sont concernés, dont cinq ont un objectif de gain net de biodiversité. Ainsi,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PAB du terminal pétrolier de Djeno (République du Congo), situé en zone Ramsar, a été développé en 2015 et mis à jour en 2023. Il prévoit des actions sur site (balisage de zones prioritaires) et au niveau du territoire (aide à la structuration et soutien financier et technique à la mise en œuvre des plans de gestion de la zone Ramsar). Son déploiement se poursuit notamment en contribuant à la surveillance de la zone de ponte de tortues marines attendant au site avec une ONG partenaire. - Le PAB du site de production pétrolier terrestre de Tempa Rossa (Italie), dont la concession chevauche partiellement une zone UICN II, a été développé en 2019 et mis à jour en 2023. Des actions ciblées de restauration par re-végétalisation avec des espèces natives des zones impactées par le projet sont en cours, ainsi que des mesures de protection d'espèces telles que la cigogne noire, une espèce emblématique. - Le PAB à gain net du projet pétrolier Tilenga (Ouganda), en partie situé en zone UICN II, a achevé 100% sa phase de conception et a démarré sa mise en œuvre avec le lancement des cinq programmes du plan de gain net. À titre d'illustration, le programme d'appui à la conservation du Parc National de Murchison Falls en collaboration avec l'UWA (Uganda Wildlife Authority) et l'ONG internationale WCS (Wildlife Conservation Society) a permis le renforcement de la lutte contre le braconnage (retrait de collets et pièges, arrestation de braconniers) avec des actions ciblées sur le territoire du parc et des actions de sensibilisation anti-braconnage auprès des communautés de Pakwach et Nebbi. Le programme devrait se poursuivre en 2024 avec la formation d'éco-gardes supplémentaires et l'augmentation de la superficie du parc couverte par le programme de conservation. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'International Finance Corporation (IFC).

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
	Impacts sur la biodiversité		
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet de pipeline EACOP (Tanzanie), qui longe une zone UICN III, comporte un PAB à gain net qui comprend un volet terrestre et un volet marin. En 2023, EACOP a initié et contribué directement à la création du fonds Tanzania Environmental Sensitivities Trust (soumis à une étape finale de validation formelle par les autorités tanzaniennes compétentes). Ce fonds constitue un instrument de financement de compensation de la biodiversité pour les impacts résiduels sur les habitats naturels et critiques, selon la définition IFC. Il fonctionne indépendamment d'EACOP et peut également faciliter d'autres projets de conservation en Tanzanie en attirant des financements de donateurs différents. Des protocoles d'accord ont été conclus avec les entités gouvernementales compétentes pour la sélection et déploiement des mesures de restauration et de compensation des zones sensibles impactés le long du pipeline. Par exemple, EACOP borde une zone d'habitat pour les chimpanzés en Ouganda et s'est engagée, en collaboration avec le projet Tilenga, à mettre en œuvre un plan d'action spécifique pour contribuer à la préservation de cette espèce. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'IFC. - Le PAB à gain net du projet Mozambique LNG (Mozambique) est achevé pour sa phase de conception. La mise en œuvre des mesures liées à la construction est suspendue en raison de la force majeure. Cependant, des mesures en faveur de la biodiversité ont été mises en place en 2023, notamment la plantation de plus de 700 ha de mangrove pour un total de 1 200 ha à fin 2023 et la création de 370 emplois pour les travailleurs des communautés locales avec le soutien d'une ONG partenaire. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'IFC. - La conception du PAB à gain net du projet Papua LNG (Papouasie- Nouvelle-Guinée) se poursuit et des mesures Eviter – Réduire/ Restaurer – Compenser (ERC) liées aux activités de pré-construction ont été déployées en 2023. Elles comprennent la réalisation de relevés biodiversité complémentaires dans les zones de défrichage ainsi que la construction d'une pépinière du programme de restauration forestière. Plusieurs réunions du comité indépendant biodiversité et sociétal ont eu lieu (panel constitué d'ONG internationales dont le WCS, du Missouri Botanical Garden (MBG) et d'universitaires nationaux et internationaux) et permettent de conseiller le projet sur la progression de son programme biodiversité. La mise à jour de la stratégie biodiversité et nature a été finalisée en 2023. Le projet ne traverse aucune aire protégée UICN ou Ramsar. Ce PAB est conçu pour être aligné sur les normes de performance de l'IFC. - Le PAB du site mixte éolien/solaire terrestre existant Eole/Helio La Perrière (île de La Réunion, France) se poursuit dans le cadre du redéveloppement du site avec notamment des activités de relocalisation du Gecko de Bourbon (lézard vert des Hauts endémique de La Réunion) vers des habitats naturels refuges et de suivi de la réintroduction des individus pendant trois ans après les travaux. Le PAB comporte aussi une collaboration avec la SEOR (Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion) pour le Plan National d'Action (PNA) du Papangue (Busard de Maillard endémique de La Réunion). - La conception du PAB à gain net du projet hybride gaz - photovoltaïque Ratawi (Irak) est achevée. La politique Biodiversité du projet a été finalisée. Le projet empiète partiellement sur une zone humide Ramsar. Les options d'actions de compensation sont à l'étude, comme des mesures de restauration, d'enrichissement et d'amélioration de la connectivité écologique de zones humides partiellement dégradées (East Hammar Marsh, West Hammar Marsh, Central Marsh et Hawizeh Marsh) dans la zone du projet. Des actions de protection de la faune terrestre et aquatique menacée par la surexploitation (pêche et chasse) sont également à l'étude. <p>Axe 3 : Les sites existants</p> <p>La Compagnie entend que chaque site opéré existant, important pour l'environnement (sites des filiales en production de l'Exploration- Production, raffineries, sites pétrochimiques, centrales électriques à gaz), certifié ISO14001, dispose d'un plan d'action biodiversité à définir au plus tard en 2025 et à déployer au plus tard en 2030. TotalEnergies rendra compte de leur mise en œuvre auprès des différentes parties prenantes.</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
	Impacts sur la biodiversité		
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>En 2023, des diagnostics biodiversité ont été réalisés sur 26 sites importants pour l'environnement. Depuis 2021, 70 des 77 sites importants pour l'environnement ont été diagnostiqués, soit 90% de l'objectif de 2025. Les 7 diagnostics restants sont prévus d'ici fin 2024. Les PAB découlant de ces diagnostics sont en cours de préparation ou de déploiement. Les PAB consistent à la mise en œuvre de mesures ERC (Éviter – Réduire/ Restaurer – Compenser) qui incluent la protection d'habitats naturels (zone de prairie d'intérêt à la CCGT de Pont sur Sambre), la prise en compte de la saisonnalité (nidification au sol du Petit Gravelot, raffinerie de Zeeland), la gestion différenciée des espaces verts, les solutions fondées sur la nature (roselières pour le traitement des eaux pluviales), le sauvetage d'espèces sensibles (Gecko de Bourbon, La Réunion), l'élimination de pièges écologiques (grillages, collisions), la gestion des espèces invasives (renouée du Japon), la restauration de la connectivité écologique à l'échelle paysagère/ territoriale (corridors forestiers à Feluy), l'enrichissement d'habitats existants, la création d'habitat naturel (amphibiens), etc. Ces mesures sont complétées par des Actions de Conservation Additionnelles (ACA) comme le partage des données biodiversité sur la plateforme internationale publique Global Biodiversity Information Facility (GBIF) par la raffinerie de Donges, et de la publication scientifique de nouvelles espèces découvertes en Argentine (lézard) et en Papouasie-Nouvelle-Guinée (grenouille) par les équipes du secteur Exploration-Production, d'actions de sensibilisation interne telles que la promotion de la biodiversité auprès des collaborateurs avec un parcours biodiversité sur le centre de formation de Bougival (France). La répartition des actions ERC s'établit comme suit : 4% des actions sont des actions d'Évitement (ces actions concernant des sites existants il est logique que leur nombre soit réduit), 33% des actions concernent des pratiques de Réduction, 16% sont des actions de Restauration, 17% des actions conduisent à de la Compensation et les 30% restants sont dédiés à des ACA. Au classement des 10 leviers d'action les plus utilisés par ses sites, on note : 1) la réduction des pollutions sonores et lumineuses, 2) la mise en place d'indicateurs de suivi et l'acquisition de nouvelles données de biodiversité, 3) la mise en place d'actions de sensibilisation interne, 4) la mise en place de mesures de lutte contre les espèces invasives, 5) le développement de partenariats ou de mécénat en lien avec des parties prenantes locales clés pour la biodiversité, 6) des mesures d'élimination de pièges écologiques, 7) la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts, 8) la création de nichoirs pour l'avifaune, 9) la mise en place de mesures permettant de favoriser la connectivité écologique à l'échelle paysagère/territoriale et 10) la restauration de zones de prairie. Enfin, RETIA, société en charge de la remise en état de sites industriels de la Compagnie, poursuit ses diagnostics biodiversité sur 12 friches industrielles candidates et déploie des plans d'action biodiversité sur deux sites : Jarry en Guadeloupe, avec un parcours biodiversité public, et Villers-St-Paul en France avec la valorisation d'une zone humide en plus d'une solarisation partielle de la zone.</p> <p>Axe 4 : La promotion de la biodiversité</p> <p>Dans le cadre de l'axe Climat, Littoraux et Océans du programme TotalEnergies Foundation, TotalEnergies souhaite soutenir des actions de sensibilisation et d'éducation des jeunes à la biodiversité et des actions de recherche. En 2023, 10 projets ont été soutenus par la Fondation d'entreprise TotalEnergies sur la thématique Climat, littoraux et océans en lien avec la Biodiversité, dont cinq projets de sensibilisation, un projet de Recherche (en cours depuis 2022, qui devrait s'achever en 2024), et quatre projets portés par le Fonds de dotation ONF Agir pour la Forêt : 1) rénovation du patelage de la Sylvathèque de Gourbeyre pour maintenir ses activités de sensibilisation et de préservation de la biodiversité guadeloupéenne ; 2) sensibilisation de collégiens à la préservation des mangroves et des forêts marécageuses de Guadeloupe, à travers des journées d'animation ; 3) amélioration des connaissances autour des coléoptères des dunes en forêt domaniale d'Olonne (France) et sensibilisation de jeunes en les faisant participer aux missions terrains ; 4) chantier expérimental de reconstitution d'un cordon dunaire au niveau des zones de forêts brûlées en forêt domaniale de La Teste de Buch (France).</p> <p>TotalEnergies s'engage également à partager les données de biodiversité collectées dans le cadre des études environnementales sur les projets de la Compagnie avec la communauté scientifique et le grand public.</p> <p>En vue de poursuivre le partage de ses données et outils biodiversité avec la communauté scientifique, la Compagnie a rejoint la plateforme internationale publique GBIF. En 2023, les données chargées concernent les projets de la Compagnie en Namibie, Brésil et Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les données publiées par TotalEnergies constituent désormais 36 475 occurrences dans la base de données et ont fait l'objet de 119 citations dans des publications scientifiques. Par ailleurs, l'outil LEFT Marine (<i>Local Ecological Footprint Tool</i>), conçu avec l'Université d'Oxford au Royaume-Uni (<i>Long Term Ecology Laboratory</i>) et Equinor pour développer un outil de cartographie à large maille des sensibilités de la biodiversité marine, est finalisé depuis 2020 et disponible en ligne pour les industriels, le secteur public et les ONG.</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Impacts sur la biodiversité			
EM-EP-160a.1	Description des principes et pratiques en matière de gestion de l'environnement pour les sites actifs	Oui	<p>En 2023, TotalEnergies a poursuivi les travaux de développement d'une méthodologie de mesure d'empreinte biodiversité nommée BFIS (Biodiversity Footprint Indicator for Sites) qui permettra une mesure locale au niveau d'un site et une consolidation au niveau de la Compagnie. Une base de données SIG Marine STAR a été développée dans ce cadre afin de permettre des mesures d'empreinte en milieu marin. Un comité indépendant de revue critique composé de représentants d'institutions et d'ONG internationales (UICN, l'UNEP-WCMC, WCS) accompagne la Compagnie dans la réalisation de ses travaux. Il est prévu de rendre cet outil public lorsqu'il sera finalisé ; les avancées ont été présentées publiquement auprès d'autres entreprises et lors d'événements internationaux comme la réunion annuelle du programme PROTEUS de l'UNEP-WCMC. Enfin, en 2023, la R&D de TotalEnergies a poursuivi le développement de son programme d'ADN environnemental sur le site de Manas, qui permet d'alimenter les études d'état initial d'impact et de suivi de la biodiversité de la Compagnie.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.5.4)</p>
	Nombre de déversements d'hydrocarbures	Oui	27 (Source : DEU 2023, §5.5.2)
	Volume des déversements d'hydrocarbures	Oui	1 700 m³ (10 700 barils) (Source : DEU 2023, §5.5.2)
EM-EP-160a.2	Volume des déversements en Arctique	Oui	0 m³
	Volume ayant impacté des côtes dont l'indice ESI est compris entre 8 et 10	Oui	0 m³
	Volume récupéré	Oui	40 m³ (250 barils) (Source : DEU 2023, §5.5.2)
EM-EP-160a.3	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées	Oui	10,2% des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de sites servant d'habitat à des espèces protégées ou menacées

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Sécurité, droits humains et droits des peuples autochtones			
EM-EP-210a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de zones de conflit	Oui	13,0% (réserves prouvées)
EM-EP-210a.2	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables dans ou à proximité de terres autochtones	Oui	2,0% des réserves prouvées sont des réserves opérées situées dans ou à proximité de terres autochtones

Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité de la Compagnie quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme (UNGP) pour les « risques saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.

Sur cette base, la Compagnie a identifié six risques saillants, répartis au sein de trois thèmes clés pour la Compagnie :

- les **droits humains sur le lieu de travail** des collaborateurs de TotalEnergies et des employés de ses fournisseurs et de ses autres partenaires commerciaux :
 - le travail forcé et le travail des enfants ;
 - la discrimination ;
 - les conditions de travail équitables, satisfaisantes et sûres.
- les **droits humains et les communautés locales** :
 - l'accès à la terre ;
 - le droit à la santé et à un niveau de vie suffisant.
- le respect des **droits humains dans les activités de sûreté** :
 - le risque d'usage disproportionné de la force.

EM-EP-210a.3	Discussion des processus d'engagement et des pratiques liées à l'obligation de vigilance concernant les droits humains, les droits des populations autochtones et les opérations dans les zones de conflit	Oui
--------------	--	-----

Des engagements solides

La démarche de TotalEnergies en matière de respect des droits humains s'appuie sur des engagements solides formalisés, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions de la Compagnie.

TotalEnergies s'engage notamment à respecter, partout où la Compagnie exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sûreté et les Droits de l'homme (VPSHR).

La Compagnie a publié un document d'information Droits de l'Homme en 2016, actualisé en 2018, conformément aux recommandations du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies, disponible sur son site internet. TotalEnergies était ainsi la première société du secteur pétrolier et gazier à le faire. La troisième édition a été publiée en janvier 2024.

(Source : DEU 2023, §5.7)

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Relations avec les populations locales			
			<p>Renforcer le recours à l'emploi local et soutenir le développement et la création d'entreprises locales dans les pays hôtes</p> <p>Au-delà de sa contribution directe à la création d'emplois dans les pays dans lesquels la Compagnie opère (se reporter au point 5.6 du chapitre 5), TotalEnergies entend renforcer le recours à l'emploi et à la sous-traitance locale dans le respect de ses contraintes opérationnelles.</p> <p>Pour les projets industriels présentés au Comex en fonction des seuils d'investissement, TotalEnergies se donne l'objectif de maximiser pour le pays hôte les emplois et la création de valeur locale, par les achats, la fabrication et le développement des capacités et des compétences locales. Les nouveaux projets dans les énergies renouvelables, notamment les projets d'éoliennes en mer, intègrent progressivement cette méthodologie afin de contribuer au développement de nouvelles filières industrielles et à l'emploi local.</p> <p>La méthodologie prévoit une analyse du contexte local portant sur la réglementation, les attentes des parties prenantes et les capacités économiques et industrielles locales. A partir de cette analyse, en fonction des besoins du projet et des opérations futures, sont déterminées les capacités locales existantes, celles nécessitant un soutien de développement et celles non disponibles. L'analyse est complétée par des séances de travail avec les principaux fournisseurs pour recueillir leur point de vue sur la façon de mobiliser et développer le contenu local.</p> <p>Cette démarche permet de définir une stratégie pour développer le contenu local pendant la phase de construction du projet et en opération. Pendant la phase de construction, la stratégie intègre des objectifs et des actions portant sur la formation professionnelle et le soutien aux entreprises locales. Pendant la phase de construction et en opération, les principaux fournisseurs et leurs sous-traitants sont sélectionnés s'ils souscrivent ou dépassent les objectifs de contenu local définis dans les appels d'offres. Afin de suivre l'atteinte des objectifs, les fournisseurs et leurs sous-traitants sont tenus de remettre un <i>reporting</i> précis de leurs réalisations (emploi, utilisation des sous-traitants locaux, investissements et initiatives en matière de développement des compétences et de soutien aux entreprises locales), qui sert de base au calcul d'impact : emplois et valeur locale créés.</p> <p>Cette démarche a notamment été déployée pour les projets Tilenga en Ouganda et EACOP en Tanzanie. Sur le projet Tilenga, la démarche de développement du contenu local devrait permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer environ 7 800 emplois directs locaux durant la phase de construction dont 60% de techniciens, 25% d'ouvriers, 15% de managers et ingénieurs, avec une stabilisation à environ 3 000 emplois directs durant la phase d'opération ; - de créer environ 14 000 emplois indirects locaux durant la phase de construction, puis environ 5 000 durant la phase d'opération. Une part significative de ces emplois indirects devraient être créés dans la région du projet (Buliisa) ; - de réaliser 1,1 million d'heures de formation par la Compagnie et ses contracteurs ; - de dépenser environ 700 millions de dollars auprès des fournisseurs locaux durant la phase de construction, cette dépense devant générer jusqu'à 1,2 milliard de dollars de richesse économique nationale supplémentaire. En phase d'opération, le site devrait dépenser environ 60 millions de dollars par an auprès de ses fournisseurs ce qui devrait générer environ 100 millions de dollars de richesse économique nationale. <p>À fin 2023, les projets emploient plus de 1 200 Ougandais et plus de 3 200 Tanzaniens. Depuis leur démarrage, le cumul des heures travaillées par des nationaux (Ougandais et Tanzaniens) s'est élevé à 11,3 millions, soit 92% du total des heures travaillées sur ces projets.</p> <p>Cette démarche est en cours de déploiement pour les projets Ratawi en Irak et PNG en Papouasie-Nouvelle-Guinée.</p> <p>Depuis la validation du nouveau programme Achats Responsables en janvier 2022, la gestion du contenu local et le partage de la valeur avec les pays hôtes dans lesquels les projets de TotalEnergies sont développés est au cœur de la démarche Achats responsables de la Compagnie (se reporter au point 5.10 du chapitre 5). Dans ce cadre, une feuille de route du contenu local a été déployée et devrait permettre d'harmoniser et de renforcer les stratégies de contenu local des projets et des filiales de TotalEnergies.</p>
EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	

Relations avec les populations locales

Ancrer notre stratégie de transition avec les acteurs des territoires et avec une volonté de transition juste

En France, TotalEnergies partage les ambitions de sa stratégie de transition avec ses parties prenantes publiques et privées locales, tisse des liens avec elles, nourrit un dialogue tourné vers les territoires, noue des partenariats avec les régions et les métropoles, s'intègre dans les territoires en participant à certaines instances régionales au plus près des décideurs des régions et accompagne sa transition en impliquant les secteurs de la Compagnie. L'enjeu est surtout de nouer un dialogue territorial sur les enjeux de l'énergie, du développement économique, du patrimoine et de l'insertion des jeunes.

Dans chaque région, depuis 2022, des *Think Tanks* permettent de dialoguer avec les parties prenantes sur les enjeux régionaux liés aux énergies et à la transition énergétique (acceptabilité des énergies renouvelables, compétences, sobriété, enjeux technologiques, choix énergétiques, transition juste...). Les réunions tenues en 2022 et 2023 ont permis de rassembler plus de 500 participants et de produire des pistes de recommandations et d'actions qui ont fait l'objet de publications par région et ont été partagées avec ses parties prenantes.

Plusieurs déclarations de coopération ont été signées avec des métropoles comme celles de Nice Côte d'Azur en 2021, de Toulouse en 2022 et avec la Région Grand Est en 2023 afin de partager les enjeux de ces territoires dans leur transition énergétique et leur développement économique. En 2023, deux conventions de partenariat ont aussi été signées avec Régions de France, l'association représentant toutes les régions françaises, et avec l'ACCD'OM, l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer. TotalEnergies a aussi noué un partenariat avec la FNSEA afin de collaborer pour la décarbonation du monde agricole.

Accompagner la reconversion des sites industriels de la Compagnie dans une volonté de transition juste et de support à la transition énergétique est un autre aspect de son ancrage responsable dans les territoires. Cette reconversion tient compte de l'évolution des marchés afin de redonner, sur le long terme, de la compétitivité aux sites industriels et s'inscrit dans la transition énergétique. Ainsi, les sous-traitants de ces sites sont accompagnés pour la mise en place de formation et le repositionnement des compétences de leurs employés notamment vers les nouveaux métiers de la transition énergétique. Les collaborateurs qui le souhaitent peuvent être accompagnés dans leurs projets personnels de création d'entreprise. Des projets portés par d'autres industriels peuvent être accompagnés et subventionnés afin de faciliter l'implantation de nouvelles unités industrielles. Une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème (sous-traitants, parties prenantes, etc.) dans cette phase de mutation. TotalEnergies réaffirme ainsi sa responsabilité envers les bassins d'emploi dans lesquels elle opère avec une volonté de transition juste et de maintien d'un ancrage industriel fort et pérenne.

EM-EP-210b.1

Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales

Oui

- Sur la plateforme industrielle de Carling, la CVDES relative à l'arrêt du second vapocraqueur a été clôturée en 2018 avec un engagement final de 12 millions d'euros de subventions de TotalEnergies pour quatre projets industriels représentant 125 millions d'euros d'investissements et 143 emplois programmés.
- La reconversion de la raffinerie de La Mède s'est concrétisée avec notamment le démarrage en 2018 d'une centrale solaire de 8 MW et, en juillet 2019, de la bioraffinerie. La CVDES de La Mède a été clôturée en mars 2021 avec le soutien à 8 projets industriels et 3 démonstrateurs industriels représentant 300 emplois programmés.
- Sur la plateforme de Lacq, une antenne spécifique de TotalEnergies recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pau-Béarn, le groupement d'intérêt public Chemparc, la Communauté de communes de Lacq-Orthez, et Sobegi. L'unité de chimie verte portée par la société Alpha Chitin (investissement de 14 millions d'euros et 20 emplois créés pour la première phase) est opérationnelle. Fin 2021, le projet Caremag de recyclage de terres rares à partir d'aimants permanents présents dans les moteurs électriques et de séparation de terres rares lourdes a annoncé son implantation sur le bassin de Lacq. Caremag prévoit désormais d'investir 170 millions d'euros et de créer plus de 90 emplois. En 2023, la société Elyse Energy a confirmé sa décision d'implantation de son projet d'e-méthanol sur le bassin de Lacq et prévoit d'investir 400 millions d'euros et de créer 60 emplois. Les moyens coordonnés des acteurs du territoire, dont TotalEnergies, ont ainsi permis de lancer la création, sur le site, de nouvelles filières d'avenir liées à la transition énergétique.
- Sur la plateforme de Grandpuits, TotalEnergies accompagne le projet de conversion du site vers une plateforme « zéro pétrole » annoncé en septembre 2020 et représentant un investissement prévu de plus de 500 millions d'euros. La plateforme de Grandpuits comprendra quatre activités majeures : les carburants aériens durables, le biométhane, le recyclage mécanique et chimique de plastiques et la production d'électricité photovoltaïque ainsi que son stockage par batteries. La CVDES entre les pouvoirs publics et TotalEnergies dispose d'un budget de près de 5 millions d'euros dédié à l'accompagnement des bassins d'emplois de Grandpuits et de Gargenville et, en particulier, des sous-traitants et de l'accueil de nouveaux emplois industriels ainsi que le soutien économique des PME du territoire dans une volonté de transition juste.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Relations avec les populations locales			
			<p>Enfin, TotalEnergies soutient la création ou le maintien d'emplois pérennes en France en octroyant des prêts à des PME en particulier à celles portant des projets contribuant à la transition écologique et énergétique. De 2021 à 2023, des prêts ont été octroyés à 383 projets de PME pour un montant total de 14,7 millions d'euros et plus de 10 000 emplois soutenus.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.9.1)</p> <p>Dialoguer et impliquer les parties prenantes locales</p> <p>TotalEnergies promeut le dialogue avec les parties prenantes locales afin de développer avec elles des relations constructives et transparentes. Pour cela, le référentiel One MAESTRO de TotalEnergies prévoit que les filiales doivent engager un processus de dialogue structuré et régulier avec leurs parties prenantes pour les informer, les écouter et prendre en compte leurs préoccupations et leurs attentes. Il prévoit également que les filiales doivent rendre compte des actions d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts négatifs, puis mesurer la satisfaction des parties prenantes et identifier des axes de progrès. Consciente des spécificités des droits des Peuples autochtones et tribaux (convention n°169 de l'Organisation internationale du travail), TotalEnergies précise dans son référentiel les principes à adopter vis-à-vis de ces communautés. Elle encourage le recours à des experts pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités de ces Peuples, pour les consulter et pour contribuer à leur développement socio-économique. Cette approche s'inscrit également dans le respect des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.</p> <p>Dans le secteur Raffinage-Chimie, les raffineries et sites pétrochimiques mettent la consultation de leurs parties prenantes au cœur de leur démarche d'amélioration continue et tous sont certifiés ISO14001. Des structures locales de dialogue, comme les <i>Community Advisory Panels</i> aux États-Unis ou des commissions locales spécifiques sur certaines plateformes européennes (conférence riveraine de Feyzin, instance riveraine de Donges ou réunion de riverains de La Mède) sont mises en place.</p> <p>Le Marketing & Services a développé des outils d'engagement des parties prenantes adaptés à la diversité de ses métiers (sites industriels, activités commerciales, transport routier ou station-service) qui peuvent facilement être déclinés dans des contextes et territoires très variés.</p> <p>Pour les projets du secteur Exploration-Production, la démarche de dialogue est initiée dès la phase d'exploration, même lorsque TotalEnergies n'a pas d'équipes permanentes présentes sur place. Chaque filiale ou projet développe un plan d'engagement avec ses parties prenantes décrivant un processus de dialogue transparent, le planning et les moyens pour assurer sa mise en œuvre. Dans la plupart des projets, un réseau d'agents de liaison avec les communautés (CLO – <i>Community Liaison Officers</i>) est déployé sur le terrain, pour informer et consulter les communautés riveraines, les autorités et autres acteurs locaux, avec une attention particulière portée sur les groupes vulnérables. Employés par TotalEnergies, ils parlent les langues locales et comprennent les usages locaux. Leur rôle est déterminant pour établir une bonne relation entre TotalEnergies et ses parties prenantes.</p> <p>Dans le secteur Integrated Power, une démarche de consultation et concertation volontaire est mise en œuvre pour les nouveaux projets. Pour ce qui concerne les sites déjà en opération, des visites pédagogiques sont organisées avec les parties prenantes clés, comme les élus, des propriétaires exploitants agricoles et des étudiants des écoles des régions où les opérations sont installées.</p> <p>À titre d'illustration, en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Secteur Integrated Power : <ul style="list-style-type: none"> – en France, TotalEnergies Renouvelables France réalise régulièrement des actions de concertation dans le cadre de ses projets. En novembre 2023, le parc de Rembercourt a remporté le trophée de la participation et de la concertation, événement organisé depuis 2016 par l'organisation « décider Ensemble » et la Gazette des Communes. Le parc éolien de Rembercourt de 36 MW a vu le jour grâce à une démarche d'information et de concertation étroite auprès des élus avec la réalisation d'une docu-fiction et d'un parcours pédagogique retraçant l'histoire du site et de la bataille. – en Angola, où se développe le projet d'énergie solaire Quilemba (35 MW), un processus de consultation publique a été mené dans le cadre des études d'évaluation d'impact environnemental et social, ainsi que pour le plan d'action associé. – Secteur Marketing & Services : <ul style="list-style-type: none"> – sur le continent africain, le Marketing & Services déploie la méthodologie SRM+ (<i>Stakeholder Relationship Management</i>) en l'adaptant aux spécificités du réseau de stations-service afin d'ancrer davantage TotalEnergies dans la vie de la communauté environnante. En s'appuyant sur les recommandations d'un panel de gérants et les attentes de leurs parties prenantes, des initiatives sont déployées sur l'ensemble des stations-service d'un pays, favorisant le développement économique des riverains : par exemple, soutien aux PME locales en référençant leurs produits dans les boutiques, recrutement local, actions de solidarité.
EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)	
Relations avec les populations locales				
EM-EP-210b.1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités liés aux droits et intérêts des populations locales	Oui	<ul style="list-style-type: none"> – en France, TotalEnergies Marketing France a testé la pertinence de sa démarche de développement durable en échangeant avec une quarantaine de parties prenantes clés pour identifier leurs attentes et capter leur avis sur les 12 axes de travail développés par la filiale. – Secteur Exploration-Production: <ul style="list-style-type: none"> – en Argentine, dans le cadre du plan de dialogue pour le projet Offshore Fénix incluant une ferme éolienne en Terre de Feu, 31 réunions ont été menées pour expliquer le projet, l'étude d'impact et le planning des activités, incluant des visites de site, des ateliers et consultations (distanciels et publiques) pour obtenir le retour des parties prenantes. – en Angola, l'équipe sociétale de la filiale Exploration-Production a conduit une cartographie des populations côtières et communautés de pêcheurs de la côte Nord, à l'aide d'experts externes. L'objectif de cette étude était d'initier un dialogue avec ces communautés qui peuvent être impactées par ses opérations pour les sensibiliser au risque de pêcher dans les zones de nos opérations. Un autre aspect était de recueillir des données socio-économiques pour comprendre leurs moyens de subsistance et l'impact lié aux restrictions d'accès à certaines zones maritimes. – en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la filiale Exploration-Production maintient un dialogue intense avec plus de 2 595 réunions tenues en 2023, principalement avec les communautés et les autorités traditionnelles riveraines de ses opérations. – Secteur Raffinage-Chimie : <ul style="list-style-type: none"> – en Belgique, la plateforme d'Anvers (secteur Raffinage-Chimie) a déployé la méthodologie SRM+. Dans ce cadre, la plateforme d'Anvers a consulté 21 de ses principales parties prenantes locales : les autorités, les fournisseurs, les organisations professionnelles et la société civile. Les interviews des parties prenantes ont eu lieu en juin et juillet 2023. Les principales conclusions de cet exercice ont été partagées avec les parties prenantes de la plateforme et un plan d'action a été identifié autour de trois thématiques principales : fluidité de la relation avec les parties prenantes, information et communication et esprit d'initiative. – en France, dans le cadre de sa transformation en une plateforme zéro pétrole, la plateforme de Grandpuits organise régulièrement des visites scolaires et universitaires. En 2023, 21 évènements et 45 visites sur site ont été organisés. La plateforme a notamment accueilli en janvier, des étudiants de l'université de Delft (Pays-Bas), en avril des étudiants ingénieurs de l'Ecole Nationale Supérieure de Techniques Avancées (Paris) et en novembre 3 classes de collégiens dans le cadre du Forum neutralité carbone organisé par la ville de Provins. Au programme de ces visites : échanges sur la transformation de la Compagnie et sa stratégie multi-énergies, et visite de la plateforme de Grandpuits symbole de cette transformation. <p>(Source : DEU 2023, §5.9.2)</p>	
EM-EP-210b.2	Nombre et durée des retards d'origine non technique	Non	Non consolidé au niveau Compagnie.	
Santé et sécurité du personnel				
EM-EP-320a.1	Taux de fréquence des accidents	Oui	TRIR : nombre d'accidents du travail déclarés par million d'heures travaillées – Tous Personnels	0,63
			Personnel de la Compagnie	0,51
			Personnel d'entreprises extérieures	0,77
EM-EP-320a.1	Nombre de décès accidentels rapporté aux heures travaillées	Oui	Ce qui correspond à : TRIR tous personnel : 0,13 (pour 200 000 heures travaillées) TRIR Personnel Compagnie : 0,10 (pour 200 000 heures travaillées) TRIR Entreprises extérieures : 0,15 (pour 200 000 heures travaillées) Note : ces taux n'incluent pas les maladies professionnelles (Source : DEU 2023, §5.3.2)	
			Nombre de maladies professionnelles déclarées en 2023 pour les employés de la Compagnie : 107 (Source : DEU 2023, §5.3.4)	
			0,50 (pour 100 millions d'heures travaillées)	
			Ce qui correspond à : 0,0010 (pour 200 000 heures travaillées) (Source : DEU 2023, §5.3.2)	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Santé et sécurité du personnel			
	Taux de fréquence des presque accidents	Oui	<p>Nombre de presque accidents et anomalies rapportés : près de 1 150 000</p> <p>Nombre d'heures travaillées : 400 millions</p> <p>Ce qui correspond à un taux de fréquence des presque accidents (pour 200 000 heures travaillées) d'environ : 575</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.3.2)</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés à temps plein	Oui	<p>Nombre de jours moyens de formation par salarié : 3,7 (hors compagnonnage)</p> <p>Pourcentage de formation dédiées à l'HSE : 25%</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.6.2)</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les entreprises extérieures	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>
	Nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et interventions d'urgence pour les employés sous contrat de courte durée	Non	<p>Non disponible.</p> <p>Nous ne définissons pas les besoins de formation en fonction des types de contrats individuels ni par catégories d'employés.</p>
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>Dans le cadre de la politique de prévention des accidents au poste de travail, TotalEnergies a défini des règles et des guides permettant notamment d'encadrer la formation HSE, le port des équipements de protection individuelle et les travaux à risques pour les employés de la Compagnie et des entreprises extérieures intervenant sur un site opéré par la Compagnie. Afin de progresser continuellement dans ses pratiques, TotalEnergies met également en œuvre un processus d'analyse des événements accidentels, quelle qu'en soit leur nature, dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. À titre d'exemple, un presque accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : son analyse est considérée comme un facteur de progrès essentiel. Selon l'intérêt qu'il présente pour les autres entités de la Compagnie, il donne lieu à une alerte de sécurité et, selon les circonstances, à la diffusion d'un retour d'expérience et la mise à jour du référentiel. La remontée des anomalies et des presque accidents (près de 1 150 000 en 2023 en hausse de 53% par rapport à 2022) est fortement encouragée et fait l'objet d'un suivi. L'implication de chaque employé à identifier des anomalies ou des situations dangereuses est un indicateur de la vigilance du personnel dans la prévention des accidents, et traduit le niveau de culture sécurité au sein de la Compagnie.</p> <p>La direction HSE intègre dans son organisation un département regroupant les référents travaux à risques (travaux en hauteur, levage, électricité, espaces confinés, etc.) dont l'objectif est de consolider le savoir-faire interne, les relations avec les entreprises extérieures et d'émettre les règles One MAESTRO afférentes. La direction HSE comprend également un département dont le but est d'accompagner les filiales dans leur démarche volontaire de renforcement de la culture sécurité. Ce département développe et diffuse également des outils destinés à améliorer les performances humaines en identifiant les Facteurs Organisationnels et Humains (FOH) d'une situation de travail et en définissant les mesures adéquates. Depuis 2020, une plateforme digitale regroupe ces différents outils ainsi que des exemples d'application, des fiches pratiques et des retours sur les notions fondamentales sur les FOH. Cette plateforme reprend les principes couverts par deux guides du référentiel One MAESTRO traitant respectivement les FOH et les approches pour une Culture de Sécurité Intégrée. La mise en œuvre de ces principes est promue au sein de la Compagnie au travers de modules dédiés intégrés dans des formations destinées aux différentes populations, ou au travers de formations spécifiques à la demande des filiales.</p> <p>Au-delà des exigences de son référentiel One MAESTRO, la Compagnie dispose, depuis 2010, de 12 Règles d'or de la sécurité au poste de travail. Ces Règles d'or simples, mémorisables par tous et représentatives d'un nombre important d'accidents au poste de travail doivent être respectées scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme entreprises extérieures, dans tous les pays et les métiers de la Compagnie. L'objectif des Règles d'or est d'assurer la sécurité au quotidien dans les opérations et sur les sites avec un objectif commun : « Zéro accident mortel ».</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Santé et sécurité du personnel			
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>En 2022, TotalEnergies a revu la rédaction de ses Règles d'or afin qu'elles s'adressent plus directement aux acteurs sur le terrain et que ces derniers puissent se les approprier plus facilement. Ces Règles d'or ont été largement diffusées aux salariés comme aux entreprises extérieures accompagnées de nombreux supports de communications afin d'ancrer ces nouvelles Règles d'or et de permettre leur discussion et leur appropriation en filiale par les équipes. En complément, le dispositif <i>Stop Card</i> en place permet à tout intervenant de la Compagnie ou d'une entreprise extérieure d'intervenir en cas notamment de non-respect d'une Règle d'or. A partir de 2019, la Compagnie a également déployé le programme <i>Nos vies avant tout</i> comprenant l'institution des tournées sécurité conjointes avec les entreprises extérieures (10 000 réalisées en 2023 sur les sites de la Compagnie) ; la mise en place, dans le processus permis de travail, d'un rituel préalable au démarrage des travaux dans tous les sites industriels opérés concernés (<i>Feu vert sécurité</i>) ; et d'un outil (<i>Vérifications qui sauvent la vie</i>) permettant d'intensifier les contrôles terrain et mesurer la conformité aux règles de sécurité au minimum pour les cinq activités à risque élevé : travaux en hauteur, opérations de levage, travaux sur systèmes alimentés en énergie, travaux en espace confiné, travaux à chaud (<i>Vérifications qui sauvent la vie</i> - plus de 182 000 vérifications de conformité ont été réalisées dans ce cadre en 2023 au sein des sites de la Compagnie).</p> <p>La bonne application du cadre de référence One MAESTRO, et plus généralement des dispositifs de la Compagnie en matière de sécurité au poste de travail, est vérifiée par des visites de terrain et des audits. La vérification de l'engagement HSE des entreprises extérieures passe par un processus de qualification rigoureux. Le référentiel prévoit que pour qu'une entreprise extérieure soit autorisée à mener des travaux à risques élevés sur un site opéré par une filiale de la Compagnie, elle doit posséder une certification de son système de management HSE par un organisme tiers reconnu ou à défaut faire l'objet d'une inspection de conformité. Enfin, le processus d'attribution d'un contrat s'appuie également sur une phase de sélection permettant de vérifier que les critères HSE spécifiques sont pleinement respectés. Comme indiqué précédemment, un programme de contrôle est également mis en place pour vérifier la bonne exécution des contrats d'un point de vue HSE. Pour les entreprises extérieures dont le volume d'heures travaillées est important, un contact privilégié (<i>Safety Contract Owner</i>) peut être désigné parmi les dirigeants des secteurs de la Compagnie ou les membres des Comités de direction des filiales de la Compagnie pour instaurer un dialogue de haut niveau avec l'encadrement de l'entreprise extérieure et renforcer l'engagement et la visibilité sur les sujets liés à l'HSE.</p> <p>Quelle que soit la nature des enjeux de sécurité, de santé ou d'environnement, les actions de prévention impliquent l'adhésion de chacun à la politique HSE de la Compagnie. À cet effet, TotalEnergies déploie des formations destinées aux différentes populations (nouveaux arrivants, managers, cadres supérieurs et dirigeants) de manière à diffuser un socle cohérent de connaissances partagé par tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Safety Pass</i> : ces parcours d'accueil sécurité sont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les nouveaux arrivants. Différents parcours existent selon le type de poste et couvrent les risques HSE principaux de l'entreprise, les risques liés à l'activité du site ainsi que ceux liés au poste de travail. Le contenu théorique est complété de formations pratiques de type « gestes qui sauvent » ; - <i>HSE for Managers</i> s'adresse aux managers opérationnels ou fonctionnels, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités de la Compagnie. Cette formation a été délivrée en classe virtuelle ainsi qu'en présentiel lors de 10 sessions en 2023, réunissant environ 230 managers ; - <i>Safety Leadership for Executives</i> est destinée aux dirigeants de la Compagnie et centrée sur le leadership Sécurité. L'objectif de cette formation est d'accompagner les dirigeants afin de leur permettre de transmettre et développer une culture sécurité au sein de leur organisation. Quatre sessions ont pu être organisées en 2023 pour former environ 40 dirigeants de la Compagnie. <p>Afin d'assurer et renforcer la connaissance du cadre de référence, un outil d'évaluation des connaissances, intégrant plus de 3 000 questions à choix multiple, a été développé en 2018 à destination des responsables HSE de filiales, de sites opérés ou de leurs équipes. Cet outil permet également de déterminer, le cas échéant, un plan de formation adapté. Une vingtaine d'évaluations ont été réalisées en 2023.</p> <p>En complément des actions de formation, la direction HSE porte l'animation continue des thématiques HSE, avec des experts et spécialistes amenés tous les mois à diffuser un ensemble de règles et de bonnes pratiques, internes comme externes. La Journée Mondiale de la Sécurité organisée chaque année est un autre vecteur de cette animation. Elle a eu pour thème en 2023 « Risques technologiques : tous concernés, tous acteurs ». Par ailleurs, TotalEnergies encourage et promeut les initiatives de ses filiales en faveur de la sécurité. Chaque année, la Compagnie reconnaît et décerne un trophée à la meilleure initiative HSE réalisée en filiale.</p> <p>Enfin, en tant que valeur de TotalEnergies, la sécurité est prise en compte dans la politique de rémunération du personnel (se reporter au 5.6.1.2 du chapitre 5).</p>

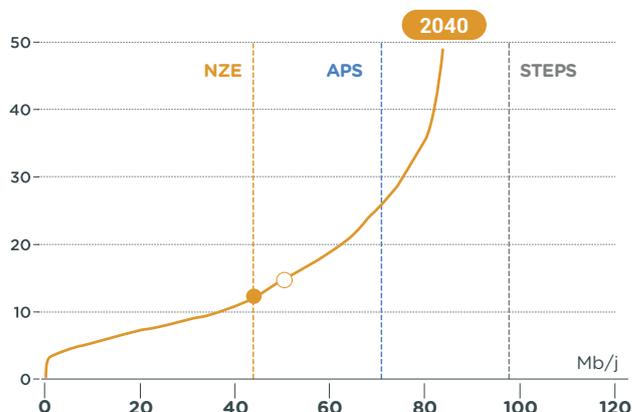
Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Santé et sécurité du personnel			
EM-EP-320a.2	Exposé des systèmes de management utilisés pour intégrer une culture de sécurité d'un bout à l'autre du cycle d'exploration et de production	Oui	<p>Dans le domaine de la sûreté, la politique de la Compagnie vise à protéger les personnes et les biens de la Compagnie face à des intentions ou des actes malveillants. Pour ce faire, TotalEnergies s'appuie sur sa direction Sûreté qui développe le référentiel de la Compagnie, assure la veille de la situation sécuritaire des pays dans lesquels elle opère en vue de déterminer les mesures de sûreté générales à adopter (autorisation de déplacement par exemple). Elle apporte également son support aux filiales notamment en cas de crise. Le référentiel de sûreté de la Compagnie s'applique à l'ensemble des filiales contrôlées par TotalEnergies. Il prévoit que le système de management de la sûreté des filiales doit comprendre les étapes suivantes : l'analyse de la menace, l'évaluation des risques, le choix d'une posture de sûreté, la mise en place de moyens de prévention ou de protection, le contrôle et le <i>reporting</i> puis la révision périodique. Il doit également intégrer les exigences de la réglementation locale. Le référentiel prévoit que chaque filiale développe un plan de sûreté, des procédures opérationnelles et un plan d'action. Dans le cadre des projets de développement de nouvelles activités, la direction Sûreté de la Compagnie préconise, en lien avec les secteurs d'activité, l'organisation et les moyens à mettre en œuvre. Dans chaque pays où TotalEnergies est présente, le <i>Country Chair</i> a la responsabilité de la sûreté des opérations dans le pays. Il s'assure de la mise en place des mesures et des moyens en s'appuyant sur un <i>Country Security Officer</i>. Les systèmes de management et les plans de sûreté des filiales sont régulièrement vérifiés par la direction Sûreté de la Compagnie ou le <i>Country Chair</i>. Des actions de sensibilisation et de formation et un <i>reporting</i> centralisé des événements de sûreté sont organisés par la direction Sûreté de la Compagnie.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.3.2)</p>
Valorisation des réserves et investissement			
Résilience de la stratégie de l'organisation			
EM-EP-420a.1	Sensibilité du niveau des réserves d'hydrocarbures aux scénarios d'évolution des cours tenant compte de la tarification des émissions de carbone	Oui	<p>La Compagnie a su renforcer la résilience de son portefeuille grâce à une gestion très active ces dernières années : 50% de changement de portefeuille en Amont depuis 2015 assurant un ratio de remplacement des réserves de pétrole > 100% sur 2015-2023.</p> <p>Notre portefeuille bénéficie d'un point mort bas conforme à son objectif stratégique d'être inférieur à 30 \$/b (point mort <i>cash</i> organique de la Compagnie avant dividende de 22,2 \$/b en 2023) qui assure la compétitivité de ses ressources. En particulier, TotalEnergies a le coût de production par baril des activités Pétrole et Gaz Amont autour de 5,5 \$/bep en 2023, le plus bas parmi ses pairs⁽¹⁾, et l'intensité des émissions de GES (Scope 1+2) est en baisse à 18 kg CO₂e/bep en 2023 (vs 19 en 2022)⁽²⁾.</p> <p>En outre, la durée moyenne des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz est de 18 ans et la valeur résiduelle des actifs Pétrole et Gaz Amont de la Compagnie de plus de 20 ans représente moins de 15% de leur valeur totale.</p> <p>Risque d'actifs échoués</p> <p>En juin 2020, TotalEnergies a identifié que, de ses actifs Amont, seuls les projets de sables bitumineux au Canada de Fort Hills et Surmont pouvaient être qualifiés d'actifs échoués (<i>stranded assets</i>), c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourraient donc ne pas être produites avant 2050. TotalEnergies a cédé ces actifs en 2023. Cette gestion du portefeuille de TotalEnergies atténue le risque d'avoir des actifs échoués à l'avenir, si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient de manière plus rapide qu'estimée en raison de contraintes et de réglementations environnementales mondiales plus strictes et de l'évolution des préférences des consommateurs qui en résulterait.</p> <p>Comme le montre la courbe de mérite des coûts de production ci-dessous à l'horizon 2040 par comparaison avec la demande attendue selon les divers scénarios de l'AIE, le portefeuille des projets pétrole et gaz Amont de TotalEnergies présente un coût technique moyen qui le situe parmi les 50 Mb/j les moins coûteux à ces horizons-là notamment grâce à des actifs pétroliers à plateaux longs et à coûts de production faibles.</p>

(1) Pairs : BP, Chevron, ExxonMobil, Shell.

(2) L'intensité Oil & Gas Amont patrimoniale est calculée hors actifs intégrés GNL.

Courbe de mérite des coûts de la production mondiale⁽¹⁾

Coûts techniques (\$/b)



Demande mondiale de pétrole, selon scénarios AIE

- Actifs pétroliers à plateau long de TotalEnergies
- Moyenne du portefeuille pétrolier de TotalEnergies

Sensibilité aux prix du CO₂, du pétrole et du gaz

TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, y compris pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents et de tests de sensibilités.

Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies fait l'objet d'une évaluation prenant en compte les objectifs de l'Accord de Paris ; chaque nouvel investissement renforce ainsi la résilience du portefeuille de la Compagnie.

Même si la tarification du CO₂ ne s'applique pas actuellement dans tous les pays où la Compagnie opère, TotalEnergies prend en compte comme cas de base dans ses critères d'investissement un prix du CO₂ minimum de 100 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) et au-delà de 2029, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an.

- Dans l'hypothèse où ce prix du CO₂ serait de 200 \$/t dès 2024 puis inflaté de 2%/an au-delà de 2029, soit une augmentation de 100 \$/t par rapport au scénario de base à partir de cette date, TotalEnergies évalue un impact négatif de l'ordre de 15% de la valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (Amont et Aval).
- Par rapport au scénario de référence utilisé pour évaluer les investissements (Brent à 50 \$/b), l'utilisation du scénario de prix NZE de l'AIE⁽²⁾ conduirait à une valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (Amont et Aval) de la Compagnie inférieure de l'ordre de 10%.

Dépréciations des actifs Amont

Par ailleurs, pour assurer la robustesse de la comptabilisation de ses actifs au bilan, la Compagnie retient pour le calcul des dépréciations de ses actifs Amont une trajectoire de prix du pétrole qui se stabilise jusqu'à 2030, décroît ensuite linéairement pour atteindre 50 \$₂₀₂₃/b en 2040 puis qui décroît à partir de 2040 vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25,5 \$₂₀₂₃/b. Les prix retenus pour le gaz en Europe et en Asie, décroissent et se stabilisent à compter de 2027 et jusqu'en 2040 à des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels, le Henry Hub restant sur cette période à 3 \$₂₀₂₃/MMBtu. Ils convergent tous ensuite vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

Pétroles et Gaz « Non Conventionnels »

Les pétroles et les gaz non-conventionnels sont définis par l'EIA⁽³⁾ comme des hydrocarbures qui ne peuvent pas être produits par des moyens de production conventionnelle, tels que « *par un puits foré dans une formation géologique dont les caractéristiques du réservoir et du fluide permettent au pétrole et au gaz naturel de s'écouler naturellement dans le puits.* » Selon l'UNFC⁽⁴⁾, « *Les exemples comprennent le méthane de houille, les gisements à faible perméabilité tels que le gaz de réservoir très peu perméable (y compris le gaz de schiste) et le pétrole de réservoir très peu perméable (y compris le pétrole de schiste), les hydrates de gaz et le bitume naturel.* ».

EM-EP-420a.1
Sensibilité du niveau des réserves d'hydrocarbures aux scénarios d'évolution des cours tenant compte de la tarification des émissions de carbone

Oui

(1) Source : Rystad, IEA scénarios WEO 2023.

(2) World Energy Outlook 2023, Table 2.2 Fossil fuel prices by scenario (p. 96).

(3) Voir définition de l'Energy Information Administration, agence fédérale au sein du Département de l'Énergie des États-Unis.

(4) Voir United Nations Framework Classification for Resources to Petroleum, « *Supplementary Specifications for the application of the United Nations Framework Classification for Resources to Petroleum* » pages 8 et 22, points 9, 102, 103, 104.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Valorisation des réserves et investissement			
EM-EP-420a.1	Sensibilité du niveau des réserves d'hydrocarbures aux scénarios d'évolution des cours tenant compte de la tarification des émissions de carbone	Oui	<p>En 2023, ces hydrocarbures non-conventionnels ont représenté 9,7% de notre production et moins de 5% de notre chiffre d'affaires consolidé. Par ailleurs, TotalEnergies ne produit plus de pétrole issu de sables bitumineux depuis la cession de ses actifs canadiens de Surmont et Fort Hills fin 2023. La Compagnie était également sortie en 2021 des projets de développement d'huiles extra-lourdes de la ceinture de l'Orénoque au Venezuela.</p> <p>L'offshore « ultra-profond », défini pour une profondeur d'eau au-delà de 1500 m qui représentait dans la décennie 2000 la limite technique des installations de forage et de production (amplement dépassée depuis) n'entre pas dans la catégorie des hydrocarbures non-conventionnels : en effet, les réservoirs situés dans ces zones sont développés avec des installations qui utilisent un continuum de technologies conventionnelles. C'est la combinaison de gisements à très hautes pressions et de très grandes profondeurs d'eau qui peut présenter des risques accrus. TotalEnergies ne vise pas à développer ce type d'actifs.</p> <p>De même, le simple fait pour des gisements pétroliers ou gaziers d'être situés en zone arctique ne suffit pas à les qualifier d'hydrocarbures non-conventionnels, s'ils sont exploités avec des technologies conventionnelles. La Compagnie reconnaît cependant la sensibilité particulière de certaines zones arctiques en termes d'environnement. Pour cette raison, nous sommes engagés dès 2012 à ne conduire aucune activité d'exploration de champs pétroliers en zone de banquise arctique ; la liste de nos licences en zone arctique est disponible sur le site internet de la Compagnie.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.4.2)</p>
EM-EP-420a.2	Estimation des émissions de CO ₂ pour les réserves d'hydrocarbures prouvées	Oui	3,6 Gt CO₂e
EM-EP-420a.3	Montant de l'investissement dans les énergies renouvelables et chiffre d'affaires tiré de la vente de ces énergies	Oui	<p>Les informations sont disponibles dans le chapitre 5.4.6.3 de l'URD 2023 pour les 3 indicateurs financiers : le chiffre d'affaires (« Chiffre d'affaires »), les dépenses d'investissements (« CapEx ») et les dépenses d'exploitation (« OpEx »), au sens de la réglementation sur la Taxonomie, sur le périmètre des entités contrôlées exclusivement et consolidées par TotalEnergies SE, pour l'année 2023.</p> <p>Les activités considérées comme liées aux énergies renouvelables sont couvertes par les rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Production d'électricité renouvelable (solaire photovoltaïque / éolienne / hydroélectrique / stockage) : 4.1, 4.3, 4.5, 4.10 – Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides : 4.13 – Digestion anaérobie de biodéchets : 5.7 – Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables : 7.6 <p>La définition des indicateurs financiers est donnée dans le chapitre 5.4.6.1 de l'URD 2023.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.4.6.1 et 5.4.6.3)</p>
EM-EP-420a.4	Discussion de l'influence du prix, de la demande en hydrocarbures et/ou de la réglementation en matière de climat sur la stratégie d'investissement pour l'exploration, l'acquisition et le développement des actifs	Oui	<p>Se reporter à EM-EP-420a.1 et aux développements ci-dessus sur la résilience de la stratégie de l'organisation</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.4.2)</p>
Déontologie et transparence			
EM-EP-510a.1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables situées dans les pays occupant les 20 dernières places du classement de l'indice de perception de la corruption de <i>Transparency International</i>	Oui	7,3% (réserves prouvées)

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Déontologie et transparence			

TotalEnergies est un acteur majeur du secteur de l'énergie, secteur où administrations et autorités publiques interviennent régulièrement et où les montants investis peuvent être très importants. En outre, la Compagnie est présente dans environ 120 pays, dont certains ont un niveau de corruption perçu comme élevé selon l'indice établi par Transparency International. Consciente que, de ce fait, elle se trouve exposée de manière élevée au risque de corruption, TotalEnergies applique en ce domaine un principe de tolérance zéro.

Pour prévenir les risques de corruption, TotalEnergies met en œuvre et déploie en son sein un programme de conformité anticorruption robuste et régulièrement mis à jour. Ce programme vise à promouvoir la culture de la conformité et de la transparence, essentielle à la pérennité des activités de la Compagnie. Le non-respect de législations telles que le US Foreign Corrupt Practices Act et la loi française relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, est susceptible d'entraîner un risque pénal, financier et réputationnel élevé, ainsi que l'imposition de mesures telles que la revue et le renforcement du programme de conformité sous le contrôle d'un tiers indépendant.

La mobilisation de l'ensemble de la Compagnie et les efforts en la matière sont constants, avec pour objectifs d'assurer la pérennité et l'amélioration continue du programme de conformité anticorruption que les autorités américaines ont estimé adapté en 2016 mettant ainsi fin à la procédure de monitorat ouverte en 2013. En juin 2022, la Compagnie a reçu le rapport définitif établi par l'Agence Française Anti-corruption (AFA) à la suite du contrôle initié par celle-ci fin 2020. Ce rapport, qui a conforté pour la Compagnie la qualité d'ensemble du programme de la Compagnie et sa maturité, a également fait part de recommandations en vue de son amélioration. La Compagnie a arrêté un plan d'action dédié pour répondre aux recommandations de l'AFA, dont le déploiement a été finalisé en 2023. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un processus de suivi et de contrôle continu.

Ce programme de conformité est élaboré par une organisation dédiée au niveau de la Compagnie et des secteurs à savoir, respectivement : la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques, dirigée par la Chief Compliance Officer, et les Branch Compliance Officers. Ceux-ci coordonnent un réseau mondial d'environ 370 Compliance Officers chargés du déploiement et de l'animation du programme au niveau des filiales. Cette organisation structurée permet une proximité avec les activités opérationnelles tout en bénéficiant d'une ligne de reporting dédiée.

Le programme de conformité anticorruption de TotalEnergies s'articule essentiellement autour des sept piliers suivants : l'engagement des instances dirigeantes ou « tone at the top », l'évaluation des risques, l'adoption de normes internes, la sensibilisation et la formation des collaborateurs, la remontée d'informations incluant des canaux d'alerte, les mécanismes d'évaluation et de contrôle de la mise en œuvre du programme, et l'imposition de sanctions disciplinaires en cas de manquement.

5.8.1.1 Engagement des instances dirigeantes

L'engagement fort et constant de la Direction générale se matérialise par le principe de tolérance zéro en matière de corruption, clairement rappelé dans le Code de conduite de la Compagnie. Les managers sont tenus à un devoir d'exemplarité et chargés d'encourager une culture d'intégrité et de dialogue. Cet engagement se manifeste également par des prises de parole régulières du Président-directeur général sur ce sujet et par des actions de communication d'envergure, telles que l'organisation annuelle du Business Ethics Day à l'occasion des Journées internationales des Nations unies de lutte contre la corruption et des droits de l'Homme. La neuvième édition intervenue en décembre 2023 a été consacrée au *Speak-up* et à la présentation des modalités de traitement des alertes. Une intervention en ligne du Directeur général du secteur Marketing & Services a été effectuée ainsi qu'une table ronde organisée avec la Présidente du Comité d'éthique, la Chief Compliance Officer de la Compagnie et la directrice du département Droits humains. Cette journée a été précédée d'une campagne d'affichage visant à rappeler l'importance de ce dispositif et de son utilisation par les collaborateurs de la Compagnie.

L'engagement des instances dirigeantes est aussi exprimé en externe, via l'adhésion de TotalEnergies à des initiatives de lutte contre la corruption et son soutien à des approches collaboratives et multipartites. TotalEnergies a rejoint en 2016 la *Partnering Against Corruption Initiative (PACI)*⁽¹⁾ et ainsi adhéré aux Principes de lutte contre la corruption de cette initiative. Le Président-directeur général de TotalEnergies SE est devenu membre du Conseil du PACI en 2018, puis co-président de l'initiative fin 2019. TotalEnergies adhère également à d'autres initiatives qui participent à un effort mondial de lutte contre la corruption telles que le Pacte mondial des Nations unies depuis 2002 ou l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE)⁽²⁾ dès son lancement en 2002.

EM-EP-510a.2
Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Oui

(1) Lancé en 2004 dans le cadre du Forum Économique Mondial, le PACI compte environ 90 grandes entreprises et constitue une plateforme d'échanges réunissant acteurs économiques et organisations gouvernementales et non gouvernementales, pour partager et développer les bonnes pratiques en la matière.
(2) L'ITIE réunit les représentants des gouvernements des pays membres, de la société civile et des entreprises pour renforcer la transparence et la gouvernance en matière de revenus pétroliers, gaziers et miniers.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Déontologie et transparence			
			<p>5.8.1.2 Évaluation des risques</p> <p>Pour adapter régulièrement le programme de conformité aux risques auxquels TotalEnergies est exposée, ceux-ci doivent être identifiés et évalués. Au-delà de la cartographie des risques de la Compagnie qui traite notamment du risque de corruption, une cartographie spécifique au risque de corruption est réalisée selon une méthodologie formalisée par une règle adoptée début 2020.</p> <p>Cette règle prévoit une cartographie réalisée à deux niveaux : celui des entités sous la coordination du Compliance Officer et celui des secteurs d'activité sous la coordination des Branch Compliance Officers. À ce dernier niveau, l'évaluation doit notamment porter sur les principaux types de risques (achats, ventes, conflits d'intérêts, cadeaux et invitations, ressources humaines, représentants traitant avec agent public, fusions-acquisitions, joint ventures, dons et sponsoring, trafic d'influence). L'objectif de cette analyse à deux niveaux est d'établir des plans d'action adaptés aux risques identifiés et aux réalités du terrain. En outre, notamment à l'occasion de l'évaluation des risques de corruption, des outils sont mis à disposition des collaborateurs pour faciliter l'identification de ces risques et l'établissement des cartographies en découlant, tels que le Guide typologique des risques de corruption et le Guide méthodologique pour la réalisation de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence publié pour ce dernier fin 2022. Pour maîtriser les risques identifiés à l'occasion de l'établissement des cartographies des risques, des mesures sont ensuite mises en place et des règles spécifiques régulièrement adoptées et intégrées au référentiel de la Compagnie.</p> <p>Conformément à la règle en place, la Chief Compliance Officer a présenté, pour la première fois en 2021, au TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC) une synthèse des cartographies réalisées au niveau des différents secteurs d'activité. Une présentation de cette même synthèse a été faite par la Chief Compliance Officer au Comité exécutif en octobre 2021. En application de cette même règle, l'ensemble des secteurs d'activité ont relancé cet exercice de cartographie à partir de fin 2022. En 2023, les cartographies des risques actuelles de l'ensemble des secteurs ont ainsi été revues. Une synthèse de ces cartographies a été présentée par la Chief Compliance Officer au TRMC en décembre 2023.</p> <p>5.8.1.3 Normes internes</p> <p>Élément essentiel du référentiel de la Compagnie, le Code de conduite précise les comportements à tenir, notamment en matière d'intégrité. Il interdit la corruption, y compris le trafic d'influence, et prône la tolérance zéro en la matière. Il a été enrichi en 2022 d'exemples encore plus spécifiques de risques de corruption auxquels les collaborateurs de la Compagnie peuvent être exposés.</p> <p>Un <i>corpus</i> de normes internes en matière d'anticorruption régulièrement mises à jour complète le Code de conduite. Cet ensemble s'applique à toutes les sociétés contrôlées par la Compagnie dans le respect de leurs règles de décision respectives et sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables localement. La directive Conformité anticorruption rappelle les grands principes et organise le déploiement du programme anticorruption.</p> <p>Elle traite notamment de l'engagement, de la formation et de la sensibilisation, de la comptabilité et des écritures comptables, du dispositif d'évaluation et des mécanismes d'alerte. Cette directive est déclinée dans des règles qui traitent de sujets plus spécifiques afin de prévenir les différents risques identifiés.</p> <p>En matière de <i>due diligence</i> anticorruption, le déploiement de l'outil informatique de préqualification des fournisseurs, qui intègre le processus de <i>due diligence</i> résultant de la règle unique adoptée en 2020, se poursuit. Un outil complémentaire a été mis en place en 2023 afin de renforcer le processus d'évaluation des fournisseurs. La <i>due diligence</i> repose sur le recueil d'informations, l'identification des risques éventuels de corruption et l'adoption de mesures de traitement appropriées. Elle est effectuée par l'opérationnel concerné, avec l'aide de son Compliance Officer qui peut faire appel à son Branch Compliance Officer. Une vigilance particulière est apportée aux représentants (agents ou autres) traitant avec des agents publics pour lesquels la règle interne applicable prévoit de manière spécifique la réalisation obligatoire d'une <i>due diligence</i> et le suivi par les opérationnels des relations contractuelles avec de tels tiers, ce qui peut inclure la vérification de factures, le contrôle de rapports d'activité ou la mise en œuvre d'audits. En outre, la Compagnie dispose d'une gouvernance interne permettant aux différents secteurs d'activités de gérer, de manière homogène et transverse, le cas particulier des tiers qui seraient rejetés après <i>due diligence</i>.</p> <p>À la suite de l'adoption en 2020 d'une règle pour traiter de l'enregistrement et de la comptabilisation des dépenses couvertes par des règles de conformité anticorruption, deux guides en découlant ont été publiés à l'été 2021 à l'attention des métiers comptable et conformité.</p> <p>D'autres normes traitent de domaines jugés à risques, tels que les cadeaux et invitations, qui doivent être déclarés et autorisés par la hiérarchie selon les seuils définis ; les conflits d'intérêts, qui doivent être déclarés à la hiérarchie et traités ; les mesures de prévention de la corruption adoptées par les joint ventures, ainsi que les processus en lien avec les ressources humaines comme le recrutement qui ont donné lieu, fin 2023, à une nouvelle règle spécifique formalisant les exigences minimales pour la mise en œuvre des Programmes de conformité anticorruption par les fonctions relevant des ressources humaines.</p>
EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Déontologie et transparence			
EM-EP-510a.2	Description du système de gestion pour la prévention de la corruption et des pots-de-vin sur l'ensemble de la chaîne de valeur	Oui	De manière générale, les normes internes sont modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et législatives applicables à TotalEnergies.
			<p>5.8.1.4 Sensibilisation et formation</p> <p>Des actions de sensibilisation sont menées à destination des collaborateurs dans leur ensemble. Une rubrique dédiée à l'anticorruption sur l'intranet de TotalEnergies met à disposition des collaborateurs différents supports, tels que les normes ou des guides comme le livret Prévention et lutte contre la corruption. Une nouvelle campagne d'affichage relayant les messages clés dans les domaines à risques (tels que les cadeaux et invitations, les contrôles comptables et l'évaluation des tiers) a été organisée en 2022.</p> <p>Forte des formations en ligne sur l'anticorruption déployées dès 2011 (saison 1), puis en 2015 (saison 2), et qui ont permis, à fin 2022, la formation de plus de 82 000 collaborateurs, la Compagnie a lancé mi-2022 une nouvelle formation en ligne (saison 3). Obligatoire pour les populations-cibles (soit 37 000 collaborateurs environ), elle a remplacé les deux saisons précédentes. Cette nouvelle formation présente la particularité de reposer sur l'attribution d'un profil propre à chaque apprenant (de débutant à expert), déterminé au regard de ses réponses aux questions posées en introduction de la formation. Ce profil spécifique à chaque apprenant permet ensuite de lui faire suivre les modules les plus adaptés à ses besoins.</p> <p>Début 2022, le Comité exécutif a revu l'ensemble des formations en ligne disponibles notamment en matière de Conformité anticorruption et anti-fraude et déterminer pour chacune d'elles les fonctions jugées les plus exposées (comme les achats et les ressources humaines) au risque de corruption. Pour ces populations, des actions de formation plus ciblées sont dispensées, que ce soit par les équipes Conformité de la Compagnie et des secteurs ou par les Compliance Officers.</p> <p>En 2023, des formations via des webinaires ont été dispensées aux populations des huit métiers ayant été identifiés par le Comité exécutif comme les plus exposés au risque de corruption. Il est prévu que ces formations, qui concernent environ 18 000 collaborateurs identifiés, s'échelonnent jusqu'à fin 2024.</p> <p>Concernant le réseau Conformité anticorruption et anti-fraude, plusieurs sessions de formations en ligne et en présentiel sont organisées chaque année pour les Compliance Officers. Les Branch Compliance Officers bénéficient également chaque année de journées de formation sur des thèmes ciblés.</p>
			<p>5.8.1.5 Remontée d'informations</p> <p>La remontée d'informations est principalement assurée via un processus de <i>reporting</i> annuel au titre duquel la Compagnie a déployé un nouvel outil interne dédié en 2022. Le <i>reporting</i> annuel est effectué par les Compliance Officers, revu par leur Branch Compliance Officer et transmis à la Chief Compliance Officer. Ce <i>reporting</i> permet de suivre le déploiement et la mise en œuvre du programme anticorruption, via des indicateurs chiffrés portant sur les éléments importants du programme, par exemple le nombre de formations ou de <i>due diligences</i> réalisées.</p> <p>Les données consolidées issues de ce <i>reporting</i>, qui reflètent les résultats des politiques mises en œuvre, sont présentées annuellement au Comité exécutif, ainsi qu'au Conseil d'administration via le Comité de gouvernance et d'éthique. Cette présentation permet de rendre compte au plus haut niveau des résultats des actions menées et de confirmer la feuille de route en lien avec les axes d'amélioration identifiés.</p> <p>Par ailleurs, TotalEnergies met en œuvre les moyens de nature à développer une culture du <i>speaking-up</i> et invite les collaborateurs à signaler toute situation qui leur semblerait contraire au Code de conduite. Cette culture est encouragée par une communication régulière sur la règle adoptée fin 2020 qui est venue formaliser les modalités de recueil des alertes en matière d'intégrité (corruption, fraude et trafic d'influence). Cette règle prévoit expressément qu'aucune sanction disciplinaire, ni aucune mesure de représailles, discriminatoire, directe ou indirecte, ne peut être prise à l'encontre du lanceur d'alerte, dès lors que celle-ci est faite de bonne foi, et ce même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou non fondés et/ou ne donnent lieu à aucune poursuite ou sanction. Cette règle, associée à celle adoptée également en 2020 et révisée en 2023 par le Comité d'éthique en matière de recueil et traitement des signalements, permet ainsi de couvrir l'ensemble des situations ou comportements susceptibles d'être contraires au Code de conduite de la Compagnie et de souligner le renforcement de la protection accordée aux lanceurs d'alerte.</p> <p>À ce titre, en écho à ce Code, la règle adoptée fin 2020 par la Conformité anticorruption rappelle les différents canaux d'alerte existants : chaque collaborateur peut ainsi contacter, selon ce qui lui paraît le plus approprié, tout manager, les ressources humaines, les Compliance Officers ou Ethics Officers, ou le Comité d'éthique. Le Comité d'éthique est garant du respect du Code de conduite. Sa présidente, qui rend compte au Président-directeur général de TotalEnergies SE, présente chaque année un bilan Ethique au Comité de gouvernance et d'éthique du Conseil d'administration.</p> <p>Le Comité d'éthique peut être saisi via l'adresse électronique ethics@totalenergies.com, par les collaborateurs et les tiers. TotalEnergies ne tolère aucune mesure de représailles ou discrimination à l'encontre d'un lanceur d'alerte de bonne foi et s'engage à protéger la confidentialité.</p>

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
-----------	------------	--------	--

Déontologie et transparence

5.8.1.6 Évaluation et contrôle

Le contrôle du dispositif anticorruption est en premier niveau assuré par les opérationnels, ainsi que leur hiérarchie directe et leur Compliance Officer, chargés de veiller au quotidien à la bonne application des règles. En deuxième niveau, des contrôles sont effectués par la fonction Conformité, avec notamment des missions d'évaluation appelées *compliance reviews* qui sont menées par une équipe dédiée au sein de la direction Conformité et Gestion des Risques juridiques de TotalEnergies. Ces missions d'évaluation de deuxième niveau sont réalisées par une équipe interne rattachée à la Chief Compliance Officer, accompagnée par des avocats et des prestataires externes spécialisés en analyses de données financières et comptables. Chaque année, une vingtaine de ces missions sont effectuées sur les filiales jugées les plus exposées au risque de corruption sur une base multicritère (indice Transparency International, date de la dernière mission d'évaluation, incidents éventuels notamment). En outre, la direction Audit & Contrôle interne effectue un contrôle annuel sur pièces visant à s'assurer de la qualité du *reporting* effectué par les Compliance Officers, ainsi que des missions de vérification de l'autoévaluation par les entités soumises à la réglementation Sarbanes-Oxley de leur cadre de contrôle interne. En troisième niveau, cette direction participe également au contrôle du dispositif anticorruption par des audits dénommés « mission d'assurance », notamment réalisés sur la base d'un référentiel intégrant la conformité. Les contrôles effectués dans ce cadre par la direction Audit & Contrôle interne sont sélectionnés sur la base des résultats de l'analyse de risques qu'elle effectue en amont de chaque mission. Les contrôles réalisés peuvent porter en particulier sur l'évaluation des tiers, la cartographie des risques de corruption ou le régime disciplinaire. L'ensemble de ce dispositif est décrit dans un guide sur le contrôle de la mise en œuvre du programme anticorruption publié fin 2020 qui requiert la mise en œuvre d'un « Plan de Contrôle Anti-Corruption » (PCAC) au sein de chaque secteur d'activité. Ce guide a été revu fin 2022 et publié début 2023 notamment pour compléter les exemples de tests pouvant être effectués au titre du PCAC.

EM-EP-510a.2

Oui

5.8.1.7 Sanctions

En ligne avec le principe de tolérance zéro, et en application du Code de conduite et de la directive Conformité anticorruption, tout manquement aux normes anticorruption doit donner lieu à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. La fermeté de TotalEnergies en la matière est rappelée dans les supports de communication à destination des collaborateurs et sur l'intranet. Cette fermeté, qui traduit l'engagement des instances dirigeantes, contribue, avec les autres piliers décrits ci-dessus, à la robustesse du programme de conformité anticorruption. Ainsi, en 2023 la Compagnie a répertorié environ 200 incidents en matière d'intégrité (couvrant fraude - hors tentatives, corruption ou trafic d'influence) qui ont conduit, pour ceux avérés et lorsqu'un ou plusieurs collaborateurs de la Compagnie étaient concernés, au prononcé de près de 130 sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

(Source : DEU 2023, §5.8.1)

Gestion de l'environnement juridique et réglementaire

Plaidoyers et initiatives sectorielles en soutien à la transition énergétique

Une transition énergétique réussie nécessite une collaboration renforcée entre l'ensemble des acteurs impliqués.

Soutien à l'action des États et aux initiatives sectorielles sur le climat

TotalEnergies soutient les engagements que prennent les États dans la lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre de l'Accord de Paris et publie ses positions sur son site institutionnel (rubrique développement durable/dialogue-et-transparence/representation-interets).

À la COP28, nous avons soutenu l'objectif de tripler la capacité d'énergie renouvelable et de doubler les mesures d'efficacité énergétique d'ici à 2030. Nous nous sommes également joints à la Charte de décarbonation du pétrole et du gaz (OGDC).

En Europe, TotalEnergies soutient le paquet « Fit-for-55 » et notamment certains éléments clés comme la généralisation du prix du carbone, le développement massif des énergies renouvelables, la mise en place des infrastructures et le développement de carburants et de renouvelables à destination du transport. Nos réponses aux consultations de la Commission européenne liées au climat sont publiques, toutes consultables en ligne.

En France, TotalEnergies, avec 60 autres grandes entreprises, a signé la tribune de l'association Entreprises Pour l'Environnement (EpE) appelant à accélérer la transition écologique, en amont de la COP28.

Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur

EM-EP-530a.1

En partie

Gestion de l'environnement juridique et réglementaire

Les initiatives collectives soutenues par TotalEnergies

Axes	Nom de l'initiative collective	Périmètre
ÉNERGIES ET CLIMAT	● 3x Renewables	Monde
	● Oil and Gas Decarbonization Charter	Monde
	● OGMP 2.0	Monde
	● Aiming For Zero Methane	Monde
	● TCFD	Monde
	● Plateforme bilatérale franco-émirienne d'investissement pour le climat	EAU et France
AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS	● Global Deal	Monde
	● Women's Empowerment Principles - Equality Means Business (UNGP)	Monde
	● Closing the gender gap - a call to action (WEF)	Monde
	● Charte du Réseau mondial sur l'entreprise et le handicap de l'OIT	Monde
	● The Valuable 500	Monde
	● Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique	France
	● Inclusion and Diversity Pledge (ERT)	Europe
	● Charte d'Engagement LGBT+ de l'Autre Cercle (re-signée en 2023)	France
PRENDRE SOIN DE L'ENVIRONNEMENT	● Act4Nature International	Monde
	● CEO Water Mandate	Monde
	● Engagement économie Circulaire AFEP	Monde
	● UN Global Compact Ocean Stewardship Coalition	Monde
AVOIR UN IMPACT POSITIF POUR LES PARTIES PRENANTES	● The Voluntary Principles on Security and Human Rights (VPSHR)	Monde
	● The United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights as endorsed by the UN Human Rights Council in 2011	Monde
	● The United Nations Global Compact Principles	Monde
	● The B Team Responsible Tax Principles	Monde
	● Partnering Against Corruption Initiative (PACI)	Monde
	● Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)	Monde

EM-EP-530a.1

Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur

En partie

Revue des participations

TotalEnergies publie depuis 2016 sur son site la liste des associations professionnelles auxquelles elle adhère.

La Compagnie coopère avec ces associations sur des sujets le plus souvent techniques mais certaines prennent également des positions publiques sur le climat. TotalEnergies conduit ainsi tous les deux ans depuis 2019 une évaluation détaillée des positions publiques des associations professionnelles dont elle est membre, notamment sur le sujet climatique. Leur alignement avec TotalEnergies est évalué par rapport aux six principes listés dans notre directive applicable à la représentation d'intérêts. Une nouvelle revue a été réalisée en 2023. En 2023, dans le domaine des énergies, la majorité des nouvelles associations auxquelles nos entités ont adhéré est liée aux énergies renouvelables et aux technologies bas carbone.

Revue des participations - 6 Points clés

La position scientifique

TotalEnergies reconnaît le lien établi par la science entre les activités humaines, notamment l'usage des énergies fossiles, et le changement climatique.

L'Accord de Paris

TotalEnergies reconnaît l'Accord de Paris comme une avancée majeure dans la lutte contre le réchauffement climatique et soutient les initiatives des États parties prenantes pour atteindre les objectifs de cet accord.

La tarification du carbone

TotalEnergies soutient la mise en place d'une tarification du carbone.

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)			
Gestion de l'environnement juridique et réglementaire						
			Le développement des énergies renouvelables			
			TotalEnergies soutient les politiques, initiatives et technologies visant à promouvoir le développement des énergies et des bioénergies durables (biocarburants, biogaz) ainsi que les énergies et les technologies visant à la décarbonation des procédés industriels et des transports, tels que l'hydrogène, le stockage du carbone ou le véhicule électrique.			
EM-EP-530a.1	Discussion des positions de l'entreprise au sujet des propositions de réglementation et/ou de politique des États concernant les facteurs d'ordre environnemental et social affectant le secteur	En partie	Le rôle du gaz naturel			
			TotalEnergies promeut le rôle du gaz naturel comme énergie de transition, en particulier en remplacement du charbon. TotalEnergies soutient les politiques visant à mesurer et réduire les émissions de méthane pour tendre vers l'ambition de zéro émission de méthane. TotalEnergies promeut une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre : éviter ; réduire en utilisant les « <i>best available technologies</i> » ; compenser les émissions résiduelles ainsi minimisées.			
			La compensation carbone			
			La Compagnie soutient les mécanismes de compensation carbone nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone, dans le cadre de marchés organisés et certifiés assurant la qualité et la durabilité des crédits carbone.			
			(Source : DEU 2023, §1.4)			
Management du risque majeur						
				2023	2022	2021
EM-EP-540a.1	Nombre de pertes de confinement classées Tier 1 rapporté aux heures travaillées	Oui	Pertes de confinement (Tier 1)	19	11	29
			Millions d'heures travaillées – Tous personnel	400	392	389
			Le taux de pertes de confinement Tier 1 pour 200 000 heures travaillées est donc égal à 0,010 .			
			(Source : DEU 2023, §5.3.1 et 5.3.2)			
			Pour prévenir la survenance d'un accident industriel majeur, tel qu'une explosion, un incendie, une fuite de produits dangereux ou massive, occasionnant des décès, des dommages corporels, une pollution accidentelle de grande ampleur ou sur un site environnementalement sensible ou des dommages importants aux biens, TotalEnergies met en place des politiques et mesures adaptées de maîtrise des risques, qui s'appliquent aux activités opérées. La division Risques majeurs de la direction HSE apporte son support dans l'application de cette politique.			
			Outre les activités de forage et de transport par pipeline, TotalEnergies dénombre, à fin 2023, 177 sites et zones d'exploitation opérés exposés à ces risques qui correspondent à l'ensemble des activités de production d'hydrocarbures, offshore ou onshore, ainsi qu'aux sites industriels classés Seveso (seuil haut et bas) et leurs équivalents en dehors de l'Union européenne (contre 185 sites à fin 2022 et 181 sites à fin 2021).			
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	La politique de maîtrise des risques d'accident industriel majeur de la Compagnie s'applique dès la conception ainsi que durant toute la vie des installations afin de minimiser les impacts potentiels liés à ses activités. Elle est décrite dans le cadre de référence One MAESTRO. Elle prévoit une analyse des risques des activités industrielles de la Compagnie, au niveau de chaque site opéré soumis à ces risques, sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de hiérarchisation permet de déterminer si des actions complémentaires sont à mener. Ces actions portent prioritairement sur des mesures de prévention d'accidents, mais également sur des mesures d'atténuation des conséquences (mitigation et protection). Elles sont techniques et organisationnelles. Ces analyses sont mises à jour périodiquement, a minima tous les cinq ans, ou lors de modification des installations. Des formations sur les risques accidentels majeurs sont organisées au siège et sur les sites en filiale pour les équipes opérationnelles.			
			La Compagnie est activement représentée dans des associations internationales dans le domaine de la gestion des risques d'accidents majeurs (quelques exemples : EPSC - European Process Safety Centre, CCPS-Chemical Center for Process Safety, FABIG-Fire and Blast Information Group, IOGP – International Oil & Gas Producers...) pour échanger sur des bonnes pratiques dans la maîtrise des risques d'accidents majeurs.			
			En matière de conception et de construction des installations , des standards techniques intègrent les exigences des réglementations applicables et se réfèrent aux bonnes pratiques de l'industrie. La construction des installations de la Compagnie est confiée à des entreprises qualifiées qui suivent un processus de sélection interne exigeant et qui font l'objet d'un suivi. En cas de modification d'une installation, les règles de la Compagnie définissent le processus de maîtrise à suivre.			

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
	Management du risque majeur		
			<p>En matière de maîtrise des opérations et de l'intégrité des installations opérées par la Compagnie, des règles sont formalisées pour prévenir des risques spécifiques qui ont été identifiés, soit par les analyses de risques, soit par retour d'expérience interne et de l'industrie. Dans le cas particulier des travaux, l'analyse préalable des risques peut conduire à la mise en place d'un permis de travail dont le processus, allant de la préparation à la clôture, est défini. Le référentiel de la Compagnie prévoit également un processus de maîtrise de l'intégrité des installations qui comprend notamment la maintenance préventive, l'inspection des installations, l'identification des équipements importants pour la sécurité qui bénéficieront d'un suivi particulier, la gestion des anomalies et des modes dégradés, ainsi que des audits réguliers. L'ensemble de ces règles fait partie du cadre de référence One MAESTRO. Les équipes opérationnelles sont régulièrement formées en vue de maîtriser les opérations au travers du compagnonnage ou de formations en présentiel.</p> <p>À titre d'illustration, afin de maîtriser l'intégrité des pipelines opérés par la Compagnie, ceux-ci font l'objet de contrôles périodiques comme les contrôles de la protection cathodique, la surveillance au sol ou aérienne ou les inspections par racleurs instrumentés. Ces actions sont planifiées dans le cadre des programmes de surveillance et de maintenance des canalisations. Ces contrôles et leur périodicité sont renforcés dans les zones à forts enjeux humains ou environnementaux identifiées par l'analyse des risques.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.3.1)</p> <p>Afin de faire face efficacement aux conséquences d'un éventuel accident industriel majeur, TotalEnergies a mis en place, depuis plusieurs années, un dispositif global de gestion de crise reposant sur les éléments suivants : un système d'astreinte 24/7 dans toutes les entités de la Compagnie (filiales, branches et siège), un processus de cotation des incidents et de déclenchement des alertes, un système de management des situations d'urgence déployé dans chaque filiale qui inclut des formations régulières (parcours individuels et entraînements annuels), des équipements dédiés ou mobilisables très rapidement. Au siège, un espace de gestion de crise dédié permet de gérer, si nécessaire, deux crises majeures en simultané. Des équipes sont formées pour intervenir sur chaque fonction de la cellule de crise. Le référentiel prévoit clairement que les filiales se dotent de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse d'accidents tels que : fuites, feux, explosions ou accidents de transport. Des exercices de grande ampleur sont organisés par les filiales afin de s'entraîner et de tester leurs dispositifs de gestion de crise.</p> <p>Oui Le contexte de la pandémie COVID-19 a montré la capacité de résilience de la Compagnie qui a su utiliser, selon différents formats, ses procédures et méthodologies pour organiser des exercices de gestion de crise en présentiel, en distanciel ou de manière hybride. Cela a été rendu possible notamment grâce au déploiement continu de cellules de crise digitales pour le siège, les secteurs et les filiales et au déploiement des formations associées. En filiales et au siège, les équipes amenées à intervenir s'exercent régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios identifiés par les analyses de risques. Ces personnes peuvent suivre une formation dédiée, selon leurs fonctions respectives. Afin de maintenir les capacités de formation, quelle que soit l'évolution de la situation, la formation destinée aux acteurs internes de la gestion de crise a été dispensée soit en mode présentiel, soit à distance en fonction de l'accessibilité des pays. En 2023, environ 650 personnes ont ainsi suivi une formation à la gestion de crise, en filiales et au siège.</p> <p>TotalEnergies a également poursuivi le déploiement de l'<i>Incident Management System (IMS)</i> dans les filiales opérant des sites d'exploration ou de production d'hydrocarbures liquides ou de gaz naturel des secteurs Exploration-Production, Integrated LNG et Integrated Power. L'IMS est un système harmonisé de gestion des situations d'urgence décrit par un guide de bonnes pratiques de l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (l'APIECA) et progressivement adopté par les majors. En 2023, 275 collaborateurs ont été formés à l'IMS et 7 filiales de l'Exploration-Production ont réalisé un exercice d'application de grande ampleur, portant à 1 055 le nombre total de collaborateurs formés et à 23 le nombre de filiales où l'IMS est déployé.</p> <p>Enfin, en 2023, TotalEnergies a continué de renforcer son dispositif de continuité d'activités qui comprend un référentiel Compagnie, des formations présentielle et distancielles ainsi qu'un réseau de correspondants dans l'ensemble des entités.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.3.1)</p> <p>Pour ses transports maritimes et fluviaux d'hydrocarbures, TotalEnergies maintient une politique rigoureuse de sécurité reposant en particulier sur une sélection stricte des navires et barges affrétés répondant aux meilleurs standards internationaux. Le processus et les critères de sélection des navires et des barges, appelés <i>vetting</i>, s'appuient notamment sur les réglementations, les bonnes pratiques et les recommandations de l'OCIMF⁽¹⁾, ainsi qu'en Europe sur le système <i>European Barge Inspection Scheme (EBIS)</i>. Le <i>vetting</i> des navires citernes et barges est mis en œuvre par une entité unique et centralisée de la Compagnie. En 2023, l'âge moyen de la flotte de navires pétroliers affrétée à temps par TotalEnergies est de sept ans.</p>
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur		

(1) OCIMF (Oil Companies International Marine Forum) : Association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales. Cet organisme gère notamment le Ship Inspection Report (SIRE), programme qui abrite et donne accès aux rapports d'inspection des navires-citernes et des barges fluviales (BIQ – Barge Inspection Questionnaire).

Réf. SASB	Indicateur	Publié	Informations publiées par TotalEnergies (2023)
Management du risque majeur			
			<p>Les terminaux maritimes opérés de la Compagnie ont achevé la consolidation de leurs caractéristiques physiques dans la base de données mondiales du Marine Terminal Information System (MTIS) de l'OCIMF, facilitant ainsi l'évaluation de la compatibilité des navires avec les postes d'escale. Par ailleurs, TotalEnergies encourage l'ensemble de ses terminaux opérés à utiliser le <i>Marine Terminal Management and Self Assessment</i> (MTMSA), référentiel préconisé par l'industrie auprès des opérateurs de terminaux, afin d'améliorer en continu la sécurité de leurs opérations. Une formation sur le contrôle des conditions de sécurité de l'interface navire-terre (SSSCL – <i>Ship Shore Safety Check List</i>) et des opérations de transfert de cargaison pour le personnel des terminaux opérés est disponible et fait partie des exigences du cadre de référence One MAESTRO.</p> <p>Pour faire face à un déversement accidentel majeur, TotalEnergies a structuré un dispositif global de gestion de crise décrit au point 5.3.1 du chapitre 5. Ce dispositif est complété, pour les sites opérés par la Compagnie concernés par un risque de déversements accidentels atteignant les eaux de surface, par des exigences du référentiel One MAESTRO. Celles-ci imposent de revoir et de tester régulièrement leurs plans de lutte antipollution dans le cadre d'exercices. Ces plans sont propres à chaque site, adaptés à leur organisation, leurs activités et leur environnement tout en restant en phase avec les recommandations de la Compagnie. Les sociétés de TotalEnergies peuvent s'appuyer sur des moyens humains et matériels internes (FOST – <i>Fast Oil Spill Team</i>) et bénéficier de conventions d'assistance avec les principaux organismes tiers spécialisés dans la gestion des déversements d'hydrocarbures. Ainsi, en 2022, TotalEnergies a contribué à l'exercice européen de très grande ampleur « DOMINO », organisé par les autorités françaises et mettant en jeu différentes organisations de sécurité civile de plusieurs pays ainsi que différents sites industriels (35 000 personnes mobilisées). Le site de La Mède a simulé un scénario de fuite d'huile végétale. TotalEnergies a mobilisé pour cela les différents niveaux de réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sur site avec la Cellule de Management de Crise et avec le support du FOST et le renfort des marins pompiers de Marseille ; – au siège de la Compagnie avec la Cellule de Support de Crise du secteur Raffinage-Chimie et l'appui de la cellule interne d'expertise antipollution <p>Pour les activités d'exploration-production d'hydrocarbures, des équipements de fermeture de puits en fond de mer (<i>subsea capping</i>) et de captage de fuite (<i>subsea containment</i>), mobilisables par voie aérienne ou maritime, sont positionnés depuis 2014 en différents points du monde (Afrique du Sud, Brésil, Norvège, Singapour). Ils permettent d'avoir accès à des solutions plus rapidement en cas d'éruption de pétrole ou de gaz lors de forages sous-marins. À partir de ces localisations, ces équipements peuvent ainsi bénéficier aux opérations de TotalEnergies partout dans le monde. Ces dispositifs sont issus des travaux d'un groupement de neuf compagnies pétrolières dont TotalEnergies fait partie et sont gérés par l'organisme coopératif de lutte contre la pollution marine aux hydrocarbures, Oil Spill Response Ltd (OSRL). De plus, depuis 2018, un dispositif destiné à faciliter les opérations de <i>capping</i> par faible profondeur d'eau, l'<i>Offset Installation Equipment</i> (OIE), est positionné à Trieste (Italie). Géré par OSRL, il peut être transporté par avion ou bateau en tout point du globe en cas de besoin. En 2022, un exercice de préparation et prémobilisation jusqu'au quai (prêt à être chargé sur un bateau) a été réalisé par TotalEnergies dans un but d'amélioration continue des procédures de mobilisation des moyens de réponse en cas d'incident sur un puits.</p> <p>En complément, TotalEnergies a conçu et développé son propre système de <i>capping</i> (<i>Subsea Emergency Response System</i>) pour stopper le plus rapidement possible une éruption potentielle survenant en cours de forage ou en cours de production. Depuis 2015, des équipements sont positionnés en Angola et en République du Congo, couvrant ainsi toute la région du golfe de Guinée.</p> <p>En 2023, une formation et un exercice spécifique ont été organisés pour les activités du Transport Maritime de TotalEnergies, basées à Singapour, Genève et Paris, avec l'intervention du centre à Singapour d'Oil Spill Response Ltd.</p> <p>(Source : DEU 2023, §5.5.2)</p>
EM-EP-540a.2	Description des systèmes de management utilisés pour identifier et atténuer les risques d'accident majeur	Oui	
Mesures de l'activité			
	Production de pétrole	Oui	1 388 kb/j (Source : DEU 2023, §2.1)
EM-EP-000.A	Production de gaz naturel	Oui	1 095 kbep/j (Source : DEU 2023, §2.1)
	Production de pétrole synthétique	Oui	0 bep/j
	Production de gaz synthétique	Oui	0 bep/j
EM-EP-000.B	Nombre de sites en mer	Oui	61 (Actifs ayant contribué à la production en 2023)
EM-EP-000.C	Nombre de sites terrestres	Oui	37 (Actifs ayant contribué à la production en 2023)

Glossaire

ABRÉVIATIONS

€ :	euro	GNC :	gaz naturel compressé
\$ ou USD :	dollar américain	GNL :	gaz naturel liquéfié
ADR :	<i>American depositary receipt</i> (attestant un ADS)	GNV :	gaz naturel véhicule
ADS :	<i>American depositary share</i> (représentant une action d'une société)	GPL :	gaz de pétrole liquéfié
AIE :	Agence internationale de l'énergie	HSE :	hygiène, sécurité, environnement
AMF :	Autorité des marchés financiers	IFRS :	<i>International Financial Reporting Standards</i>
API :	<i>American Petroleum Institute</i>	IPIECA :	International Petroleum Industry Environmental Conservation Association
CCS :	<i>carbon capture and storage</i>	LGN :	liquides de gaz naturel
CCUS :	<i>carbon capture utilization and storage</i> (se reporter à la définition ci-après du captage, utilisation et stockage du dioxyde de carbone)	ODD :	objectif de développement durable
CFFO :	Marge brute d'autofinancement ou <i>Cash Flow From Operations excluding working capital</i>	OML :	<i>oil mining lease</i>
CO ₂ :	dioxyde de carbone	PPA :	<i>Power Purchase Agreement</i> (se reporter à la définition ci-après)
CO ₂ e :	équivalent CO ₂	PSM :	panorama social mondial (pour la définition, se reporter au point 5.11 du chapitre 5)
DACF :	<i>debt adjusted cash flow</i> (se reporter à la définition ci-après de <i>debt adjusted cash flow</i>)	ROACE :	rentabilité des capitaux employés moyen (<i>Return On Average Capital Employed</i>)
ERM :	indicateur de marge de Raffinage Européen	ROE :	rentabilité des capitaux propres (<i>Return On Equity</i>)
FLNG :	<i>floating liquefied natural gas</i>	RSE :	responsabilité sociale et environnementale
FPSO :	<i>floating production, storage and offloading</i>	SEC :	United States Securities and Exchange Commission
FSRU :	<i>floating storage and regasification unit</i>	TCFD :	<i>task force on climate-related financial disclosures</i>
GES :	gaz à effet de serre	VE :	véhicule électrique

UNITÉS DE MESURES

/an =	par an	m ³ =	mètre cube ⁽¹⁾
b =	baril ⁽¹⁾	M =	million
bep =	baril équivalent pétrole	MW =	mégawatt
btu =	<i>British thermal unit</i>	PJ =	pétajoule
G =	milliard	pc =	pied cube
GW =	gigawatt	t =	tonne (métrique)
GWac =	gigawatt AC	tep =	tonne équivalent pétrole
GWh =	gigawatt-heure	TWh =	térawatt heure
/j =	par jour	W =	watt
k =	mille	Wac =	watt AC (courant alternatif)
km =	kilomètre	Wc =	watt crête
m =	mètre		

TABLE DE CONVERSION

1 acre ≈	0,405 hectare	1 m ³ ≈	35,3 pc
1 b =	42 gallons US ≈ 159 litres	1 Mt de GNL ≈	48 Gpc de gaz
1 b/j de pétrole brut ≈	50 t/an de pétrole brut	1 Mt/an de GNL ≈	131 Mpc/j de gaz
1 Gm ³ /an ≈	0,1 Gpc/j	1 t d'huile ≈	7,5 b d'huile (pour une densité de 37° API)
1 km ≈	0,62 mile	1 bep = 1 b de pétrole brut ≈	5 419 pc de gaz en 2023 ⁽²⁾ (5 387 pc en 2022 et 5 378 pc en 2021)

(1) Volumes de liquide et de gaz rapportés aux conditions standards internationales (15 °C et 1 atm).

(2) Le gaz naturel est converti en barils équivalents pétrole en utilisant un ratio pied cube de gaz naturel par baril équivalent. Ce taux est calculé sur la base du contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel pendant les périodes concernées, et est sujet à changements. Le taux de la table de conversion est applicable aux réserves de gaz naturel de TotalEnergies au niveau de la Compagnie.

A

acquisition de ressource

Acquisition d'un intérêt dans un titre minier pétrolier et/ou gazier par le transfert des droits et obligations dans le permis ou la licence correspondante et dans les contrats y afférents, en vue d'y exploiter les hydrocarbures récupérables.

acquisition sismique

Campagne de terrain consistant à acquérir des données géophysiques, en mer ou à terre, en vue d'imager le sous-sol et d'implanter des forages d'exploration, de développement ou de production.

acquisitions nettes

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le flux de trésorerie d'investissement. Les Acquisitions Nettes correspondent aux acquisitions moins les cessions (y compris les autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle). Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse utile tant pour les décideurs, les analystes que les actionnaires car il met en évidence l'allocation des flux de trésorerie utilisés pour accroître le portefeuille d'actifs de la Compagnie via des opportunités de croissance externe.

activités oil & gas Amont

Les activités *oil & gas* Amont englobent les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz des secteurs Exploration-Production et Integrated LNG. Elles n'incluent pas les installations de génération électrique à partir de sources renouvelables ou de gaz naturel telles que les centrales à cycle combiné au gaz naturel.

B

baril

Unité de mesure de volume de pétrole brut, correspondant à 42 gallons US ou 159 litres.

baril équivalent pétrole (bep)

Unité conventionnelle de mesure permettant de ramener l'énergie libérée par une quantité de combustible à celle dégagée par la combustion d'un baril de pétrole.

biocarburant

Combustible liquide ou gazeux utilisable pour le transport produit à partir de biomasse et répondant à des critères de réduction des émissions de GES par rapport à la référence fossile.

biogaz

Gaz renouvelable produit localement par la fermentation de matières organiques d'origine végétale ou animale. Il peut être utilisé en cogénération pour la production de chaleur et d'électricité. Sa purification conduit à la production de biométhane, qui a les mêmes propriétés que le gaz naturel et il peut donc être injecté dans les réseaux de distribution ou utilisé comme carburant alternatif pour la mobilité (bioGNV ou bioGNL).

biogaz (génération électrique à partir de)

Combustion du gaz produit par fermentation de matières organiques non fossiles (biomasse).

bioGNV

GNV composé de biométhane, se déclinant en bioGNC et bioGNL.

biomasse

Ensemble de la matière organique d'origine végétale ou animale.

biométhane

Biogaz épuré, possédant les mêmes caractéristiques que le gaz naturel, et pouvant être injecté dans les réseaux de transport.

agrégateur

Une entreprise qui agrège différentes productions d'électricité. Concrètement, un agrégateur achète des volumes d'électricité renouvelable auprès de différents petits producteurs qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour en faire la commercialisation.

appréciation (délinéation)

Ensemble des opérations, réalisées après une découverte, ayant pour but de déterminer les limites ou l'extension d'un gisement d'hydrocarbures, d'évaluer ses réserves et son potentiel productif.

aromatiques

Produits de chimie de base dérivés du pétrole qui entrent dans la fabrication des polymères. Les principaux aromatiques sont le benzène, le toluène et le xylène.

association/consortium/joint venture

Termes communément utilisés pour décrire un projet dans lequel deux entités ou plus participent. Pour les principes et méthodes de consolidation applicables aux différents types de partenariat selon les normes IFRS, se reporter à la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

arrêt

Mise à l'arrêt provisoire d'une installation pour entretien, révision complète ou modernisation.

bitume

Pétrole à l'état solide ou semi-solide dans un dépôt naturel. Il contient habituellement aussi du soufre, des métaux lourds et autres composés non-hydrocarbures. Ne pouvant s'écouler de manière naturelle dans le gisement du fait de sa viscosité élevée (typiquement supérieure à 10 000 centipoises), sa production nécessite des technologies d'exploitation non conventionnelles.

En référence à la commercialisation des produits, le bitume est issu du raffinage du pétrole brut et est utilisé notamment dans l'industrie de la construction comme composant des chaussées en asphalte, par exemple pour les routes, les aérodromes, les pistes cyclables, etc. C'est un matériau visco-élastique, adhésif et imperméable particulièrement adapté aux besoins des produits de construction et d'étanchéité des routes.⁽¹⁾

bloc

Zone délimitée géographiquement par un pays sur son territoire, en mer ou à terre, en vue de procéder à la prospection et/ou à l'exploitation d'hydrocarbures.

borne de recharge pour véhicule électrique (ou « borne »)

Les véhicules électriques (100% électriques ou hybrides) sont alimentés en électricité par des batteries. Une borne est un équipement fixe destiné à recharger ces batteries via un câble de recharge reliant le véhicule au point de charge. Une borne peut contenir un ou deux points de charge, chacun appartenant à un emplacement de parking dédié (et permettant la recharge simultanée de deux véhicules électriques, selon la puissance que la borne est capable de délivrer). La borne intègre systématiquement des dispositifs de mesure de l'électricité et des dispositifs de communication, de contrôle et de paiement peuvent être ajoutés.

Brent

Qualité de pétrole brut (38°API) produite en mer du Nord, issue du gisement de Brent et des champs voisins.

(1) Source : Eurobitume.

C

capacité brute

Capacité exprimée sur une base 100% quelle que soit la participation détenue dans l'actif.

capacité de production GNL

Capacité moyenne de production de GNL exprimée en Mt/an sur une base 100%, en prenant en compte les variations de température sur l'année et sans tenir compte de la disponibilité des installations. On distingue la **capacité nominale** qui correspond au design des installations, défini en phase de projet, de la **capacité réelle** qui correspond aux tests de capacité sur les installations existantes.

capacité de traitement

Capacité de traitement annuel de pétrole brut des unités de distillation atmosphérique d'une raffinerie.

capitaux employés (CMO)

Indicateur alternatif de performance. Ils sont calculés au coût de remplacement et font référence aux capitaux employés (bilan) moins l'effet de stock. Les capitaux employés (bilan) désignent la somme des éléments suivants : (i) Immobilisations corporelles, incorporelles (ii) sociétés mises en équivalence : titres et prêts (iii) autres actifs non courants, (iv) besoin en fonds de roulement qui est la somme des stocks nets, créances nettes, autres actifs courants, dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer (v) provisions et autres passifs non courants et (vi) actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés. Les Capitaux Employés peuvent constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires, en leur donnant un éclairage sur le montant des capitaux investis par la Compagnie ou par ses secteurs pour conduire ses opérations. Les Capitaux Employés sont utilisés pour calculer la Rentabilité des Capitaux Employés moyens (ROACE).

carburant aérien durable (*Sustainable Aviation Fuel* ou SAF)

Molécules ayant vocation à être incorporées dans le carburant aérien conventionnel d'origine fossile.

Il peut être produit via différentes technologies et à partir de différentes matières premières :

- biomasse, par exemple des déchets et résidus issus de l'économie circulaire telles que les huiles alimentaires usagées (conformément aux réglementations en vigueur dans les différentes géographies), via une technologie mature et disponible à l'échelle industrielle ;
- hydrogène vert et CO₂ (dénommé *e-fuels* ou carburants synthétiques), via une technologie encore en phase de développement.

À ce jour, le SAF n'est pas utilisé pur mais incorporé dans des proportions diverses jusqu'à 50% dans du carburant conventionnel d'origine fossile. Les taux d'incorporation varient en fonction des demandes des compagnies aériennes et/ou des réglementations applicables dans les différents pays. Par exemple, en France, la législation requiert l'incorporation de SAF depuis 2022 et le règlement ReFuelEU Aviation (UE) 2023/2405 prévoit des taux d'incorporation de SAF en Europe : 2% en 2025, 6% (dont 1,2% de carburant de synthèse) en 2030 et 70% (dont 35% de carburant de synthèse) en 2050.

Le SAF peut permettre une réduction jusqu'à 90% des émissions de CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie, par rapport à son équivalent fossile (en application de la directive européenne (UE) 2023/2413 du 18 octobre 2023 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, dite RED III).

cash-flow après investissements organiques

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le flux de trésorerie d'exploitation. Le cash-flow après Investissements Organiques correspond à la Marge Brute d'Autofinancement (CFFO) moins les Investissements Organiques. Les Investissements Organiques correspondent aux Investissements Nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle. Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse

utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires car il représente les flux de trésorerie d'exploitation générés par l'entreprise après l'allocation de trésorerie pour les Investissements Organiques.

cash-flow net

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le flux de trésorerie d'exploitation. Le cash-flow net correspond à la Marge Brute d'Autofinancement (CFFO) moins les Investissements Nets. Le cash-flow net peut constituer un outil d'analyse utile tant pour les décideurs, les analystes que pour les actionnaires car il représente les flux de trésorerie générés par les opérations de la Compagnie après l'allocation de trésorerie pour les Investissements Organiques et les Acquisitions Nettes (acquisitions - cessions - autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle). Cet indicateur de performance correspond aux flux de trésorerie disponibles pour rembourser la dette et affecter de la trésorerie à la distribution de dividendes aux actionnaires ou au rachat d'actions.

catalyseurs

Substances qui augmentent la vitesse d'une réaction chimique. Dans les processus de raffinage, ils sont utilisés dans les unités de conversion (réformeur, hydrocraqueur, craqueur catalytique) et de désulfuration. Les principaux catalyseurs sont les métaux précieux (platine) ou des métaux moins nobles tels que le nickel et le cobalt.

CCUS

Technologies destinées à réduire les GES dans l'atmosphère consistant à capter (C) le CO₂ puis le comprimer et le transporter afin, soit de l'utiliser (U) dans divers procédés industriels (comme la récupération améliorée de la production d'huiles ou de gaz ou la production de produits chimiques), soit de l'injecter dans des formations géologiques profondes pour stockage (S) permanent.

Centrale à Cycle Combiné Gaz (*Combined Cycle with Gas Turbine* - CCGT)

Centrale thermique qui associe deux types de turbines : une turbine à combustion et une turbine à vapeur. Cette technologie permet de produire jusqu'à 50% d'électricité supplémentaire à partir de la même quantité de combustible par rapport à une usine traditionnelle à cycle simple.

cogénération

Production simultanée d'énergie électrique et thermique à partir d'un combustible (gaz, fioul ou charbon).

coker (unité de conversion profonde)

Installation qui permet, par craquage de résidus de distillation, d'obtenir des produits légers (gaz, essence, diesel) et du coke.

condensats

Hydrocarbures légers produits avec le gaz naturel qui existent dans le pétrole et le gaz – soit en solution, soit en phase gazeuse – aux conditions initiales de pression et de température du réservoir et qui sont récupérés à l'état liquide dans des séparateurs, des installations sur les sites ou des unités de traitement de gaz.

consortium

Se reporter à la définition d'« association/consortium/joint venture » ci-dessus.

contrat de concession

Contrat de recherche et d'exploitation par lequel un État-hôte concède à une compagnie pétrolière et gazière (ou un consortium) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves éventuelles. La compagnie pétrolière et gazière (ou le consortium) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, elle dispose de la totalité de la production.

contrat de partage de production (PSA, PSC)

Contrat de recherche et d'exploitation par lequel l'État-hôte ou, plus fréquemment, sa société nationale, délègue à une compagnie pétrolière ou gazière (le contracteur) ou un consortium (le groupe contracteur) le droit d'explorer une zone géographique et de développer les gisements découverts. Le contracteur (ou groupe contracteur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil/gas* destinée au remboursement de ses dépenses et investissements. Le solde de la production, ou *profit oil/gas*, est ensuite partagé entre le contracteur (groupe contracteur) d'une part et la société nationale et/ou l'État-hôte d'autre part.

contrat de service à risque

Contrat de service où les investissements et les risques sont à la charge du contracteur. Celui-ci reçoit généralement une quote-part de la production au titre du remboursement des investissements majorés des intérêts et une rémunération monétaire liée à la performance du champ.

conversion

Opération de raffinage visant à transformer les produits lourds (fioul lourd) en produits plus légers ou moins visqueux (essences, carburateurs, etc.).

conversion biochimique

Conversion de ressources carbonées par des transformations biologiques (réactions faisant intervenir des organismes vivants). La fermentation de sucre en éthanol en est un exemple.

conversion thermochimique

Conversion de ressources carbonées (gaz, charbon, biomasse, déchets, CO₂) par des transformations dites thermiques (réactions chimiques contrôlées par l'action combinée de la température, de la pression et souvent d'un catalyseur). La gazéification en est un exemple.

D

debt adjusted cash flow (DACF)

Se reporter à la définition de « marge brute d'autofinancement hors frais financiers ».

dégoullottage

Modification d'une installation permettant d'en augmenter la capacité de production.

degré API

Échelle établie par l'American Petroleum Institute (API) pour mesurer la densité des pétroles. Un degré API élevé signifie un pétrole léger dont le raffinage conduit à un rendement élevé en essence.

dettes financières nettes

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

développement

Ensemble des opérations entreprises pour pouvoir accéder à des réserves prouvées et mettre en place des installations techniques pour l'extraction, le traitement, l'acheminement et l'entreposage du pétrole et du gaz : forages de puits de développement ou d'injection, plateformes, pipelines, etc.

diesel renouvelable

Désigne le carburant diesel élaboré à 100% à partir de matière première renouvelable, à savoir des huiles végétales ou des matières premières

co-processing (ou co-traitement)

Désigne la conversion simultanée, dans une unité de raffinage existante, de résidus issus de la biomasse avec des charges pétrolières afin de produire des biocarburants. À la différence de l'incorporation de biocarburants dans des produits pétroliers finis, le *co-processing* utilise la biomasse, telle que de l'huile de pyrolyse de bois ou des triglycérides (huiles végétales, huiles de cuisson) comme matière première dans le processus de production de produits pétroliers.

cost oil/gas

Dans le cadre d'un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures mise à la libre disposition du contracteur (groupe contracteur) et déterminée contractuellement pour le remboursement des dépenses d'exploration, de développement, d'exploitation et de restitution des sites (dépenses dites « récupérables »). Ce remboursement peut être plafonné à un *cost stop*, fixé par contrat, correspondant à la part maximum de la production qui peut être affectée au remboursement des dépenses.

coûts de production

Coûts liés à la production d'hydrocarbures selon la réglementation FASB ASC 932-360-25-15.

coûts techniques

Ratio (Coûts de production* + charges d'exploration + amortissements*)/production de l'année. *hors éléments non-récurrents.

craquage

Processus de raffinage qui consiste à transformer les molécules d'hydrocarbures de grandes dimensions, complexes et lourdes, en molécules plus simples et plus légères, en recourant à la chaleur, à la pression et parfois à un catalyseur. On distingue le craquage catalytique du vapocraquage réalisé sans catalyseur à l'aide de la chaleur. Le craquage permet alors d'obtenir notamment de l'éthylène et du propylène.

issues de l'économie circulaire (graisses animales, huiles de cuisson usagées, etc). Grâce à son processus de production par hydrotraitement, le diesel renouvelable présente une composition chimique identique au diesel fossile et peut ainsi être utilisé sans limite d'incorporation dans le diesel, sans endommager le fonctionnement des moteurs. L'utilisation du diesel renouvelable permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus de 50% par rapport à son équivalent fossile et contribue également à l'amélioration de la qualité de l'air (réduction des émissions de particules et d'oxyde d'azote).

distillats

Produits obtenus par distillation atmosphérique de pétrole brut ou par distillation sous vide. Cela inclut les distillats moyens tels que les produits pour l'aviation, le carburant diesel et le fioul domestique.

domaine minier

Zones sur lesquelles s'exercent les droits miniers.

droits miniers

Droits d'explorer et/ou d'exploiter les hydrocarbures sur une zone spécifique pour une durée déterminée. Ils recouvrent les notions de « permis », « licence », « titre », etc.

durée de vie des réserves

Indicateur synthétique, calculé à partir des données publiées dans le cadre de l'ASC 932, qui correspond au rapport des réserves prouvées en fin de période, sur la production de l'année écoulée.

E

EBITDA (Earnings Before Interest, Tax, Depreciation and Amortization ou bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement) ajusté

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le Résultat Net. Il correspond au résultat ajusté avant amortissement et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et des droits miniers, charge d'impôt et coût de la dette nette, soit l'ensemble des produits et charges opérationnels et quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence. Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires pour mesurer et comparer la rentabilité de la Compagnie avec celle des entreprises de services publics (secteur de l'énergie).

e-fuels (ou carburants synthétiques carbonés)

Carburants, compatibles avec les moteurs thermiques, obtenus à partir de la combinaison d'hydrogène vert associé à du CO₂ capturé dans l'air ou à la sortie de cheminée d'usines. Là où il y avait deux usages qui émettaient du CO₂ (l'usine et le transport qui brûle le carburant fossile dans son moteur), il n'y a plus qu'un usage qui rejette du CO₂ à l'atmosphère (le transport qui brûle le carburant synthétique dans son moteur), soit une réduction globale de 50%.

effet de prix

Impact d'une variation du prix des hydrocarbures sur les volumes dus au titre des contrats de partage de production et sur les limites de production économique.

effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents de la Compagnie. Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par le Comité exécutif de TotalEnergies et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS. Les normes IFRS prévoient que les stocks de Trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours spot de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de Trading en juste valeur sur la base de cours *forward*. Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de Trading, TotalEnergies conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne de la Compagnie, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

F

farm-in (ou farm-out)

Acquisition (ou cession) de la totalité ou d'une partie d'un intérêt dans un titre minier pétrolier et/ou gazier par le transfert des droits et obligations dans le permis ou la licence correspondante et dans les contrats y afférents.

farmdown

Opération de cession partielle à un tiers d'une participation dans un actif.

Enfin, TotalEnergies souscrit des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

électricité verte

Electricité d'origine renouvelable.

éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

énergies fossiles

Énergies produites à partir de pétrole, gaz naturel et charbon.

énergies renouvelables

Source d'énergie dont les stocks se reconstituent ou sont inépuisables, comme le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse et la géothermie.

éolien offshore

Eolienne installée en mer au large des côtes plutôt que dans les terres. Fonctionnant selon le même modèle que les modèles terrestres, les éoliennes en mer permettent de capter des vents plus soutenus et plus réguliers, et ainsi de produire plus d'électricité.

éthane

Gaz combustible de la famille des alcanes composé de deux atomes de carbone, incolore et inodore, que l'on peut trouver dans le gaz naturel et le gaz de pétrole.

éthanol

Également appelé alcool éthylique ou communément alcool, l'éthanol s'obtient par fermentation de sucre (betterave, canne à sucre) ou d'amidon (céréales). L'éthanol a de nombreuses applications d'ordre alimentaire, chimique ou énergétique (biocarburant).

éthylène/propylène

Produits pétrochimiques issus du craquage de naphta ou d'hydrocarbures légers et intervenant dans la fabrication du polyéthylène et du polypropylène notamment, deux matières plastiques fréquemment utilisées dans les emballages, l'industrie automobile, l'électroménager, le sanitaire et le textile.

études de FEED (front-end engineering design)

Ensemble des études de définition du projet et de préparation de son exécution. Dans le processus de TotalEnergies, elles couvrent les phases d'avant-projet et de mise en œuvre préparatoire (*basic engineering*).

farnésène

Molécule hydrocarbonée comportant 15 atomes de carbone, qui peut être utilisée pour la fabrication de carburant ou de composés chimiques.

FLNG (floating liquefied natural gas)

Unité flottante permettant la liquéfaction du gaz naturel et le stockage du GNL.

fluides spéciaux

Produits pétroliers extrêmement purifiés, de haute technicité, utilisés dans des applications aussi diverses que la peinture, les mastics, les fluides de forage, les cosmétiques, le traitement des eaux et la protection des cultures, les encres ou encore les pneumatiques et les vaccins.

FPSO (*floating production, storage and offloading*)

Unité flottante intégrée regroupant les équipements permettant de produire, traiter et stocker les hydrocarbures et de les transférer directement en mer à un pétrolier.

G

gaz associé

Gaz libéré lors de la production de pétrole.

gaz commercial

Gaz issu des installations amont destiné au marché du gaz de manière directe ou indirecte.

gaz de schiste

Gaz naturel contenu dans une roche mère et n'ayant pas migré dans un réservoir.

gaz naturel

Mélange d'hydrocarbures légers gazeux extraits depuis des réservoirs souterrains. Il est composé principalement de méthane, mais peut aussi contenir de l'éthane jusqu'à 10%, molécules à 1 ou 2 atomes de carbone, et d'autres composés en petite quantité.

GES

désigne les six gaz à effet de serre du protocole de Kyoto, à savoir le CO₂, CH₄, N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆, avec leurs PRG (pouvoir de réchauffement global) respectifs tel que donné par le rapport du GIEC de 2007. Les HFC, PFC et le SF₆ sont quasiment absents des émissions de la Compagnie ou considérés comme non matériels et ne sont donc plus comptabilisés à partir de 2018.

GES en part patrimoniale

désigne les gaz à effet de serre émis par les sites et activités faisant partie du périmètre du « domaine patrimonial » de la Compagnie (se reporter au point 5.11.2 Périmètres). Elles sont calculées au prorata de la part de la Compagnie dans l'entité ou dans la production (dans le cas des activités *oil & gas* Amont).

GES Scope 1

émissions directes de gaz à effet de serre émanant de sites ou d'activités faisant partie du périmètre de *reporting* des indicateurs liés au changement climatique. Les émissions directes de CO₂ biogénique sont exclues du Scope 1 et reportées séparément.

GES Scope 2

émissions indirectes liées aux imports d'énergie (électricité, chaleur, vapeur) nets des ventes éventuelles d'énergie, sans inclure les gaz industriels achetés (H₂). En l'absence de mention contraire,

H

huile

Dans les activités *oil & gas* Amont, terme générique qui désigne le pétrole brut, les condensats et les liquides de gaz naturel.

huile de schiste

Huile contenue dans une roche mère et n'ayant pas migré dans un réservoir.

fracturation hydraulique

Technique permettant de fracturer la roche pour en améliorer la perméabilité.

FSRU (*floating storage and regasification unit*)

Unité flottante permettant de stocker le GNL et de le regazéifier.

TotalEnergies rapporte les émissions de GES Scope 2 suivant la méthode dite « market-based », comme définie par le GHG Protocol.

GES Scope 3

autres émissions indirectes. En l'absence de mention contraire, TotalEnergies rapporte les émissions de GES Scope 3, catégorie 11, qui correspondent aux émissions indirectes de GES liées à l'utilisation par les clients des produits énergétiques, c'est-à-dire provenant de leur combustion pour obtenir de l'énergie. La Compagnie suit les méthodologies sectorielles pour l'*oil & gas* publiées par l'IIPECA, conformes aux méthodologies du GHG Protocol. Afin d'éviter les doubles comptages, cette méthodologie comptabilise le volume le plus important sur les chaînes de valeur pétrole, biocarburants ou gaz, à savoir soit la production soit les ventes en vue d'un usage final. Pour TotalEnergies en 2023, le calcul des émissions de GES Scope 3 pour les chaînes de valeur pétrole et biocarburants prend en compte les ventes de produits pétroliers et biocarburants⁽¹⁾ (supérieures à la production) et, pour la chaîne de valeur gaz, les ventes de gaz soit sous forme de GNL, soit dans le cadre de marketing aux clients B2B/B2C (supérieures aux productions de gaz commercialisable). À ces ventes ou production est appliqué un facteur d'émission stœchiométrique (oxydation des molécules en dioxyde de carbone) pour obtenir une quantité d'émission.

GNC (gaz naturel comprimé)

Gaz naturel comprimé entre 200 et 300 bars sous forme gazeuse et qui peut être stocké à température ambiante.

GNL (gaz naturel liquéfié)

Gaz naturel qui a été liquéfié par refroidissement à une température de l'ordre de -160 °C pour le transporter, ce qui permet de réduire son volume d'un facteur de près de 600.

GNV (gaz naturel pour véhicules)

Gaz naturel utilisé comme carburant pour véhicule se déclinant principalement sous forme de GNL ou de GNC.

GPL (gaz de pétrole liquéfié)

Hydrocarbures légers (dont les composants sont le propane et le butane, faisant partie de la famille des alcanes composés respectivement de 3 et 4 atomes de carbone), gazeux dans les conditions normales de température et de pression et maintenus dans un état liquide en augmentant la pression ou en diminuant la température. Le GPL fait partie des LGN.

hydrocarbures

Mélange de molécules composé principalement d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent être solides comme l'asphalte, liquides comme le pétrole brut ou gazeux comme le gaz naturel. Ils peuvent inclure des composants avec du soufre, de l'azote, des métaux, etc.

hydrocarbures non conventionnels

Les pétroles et les gaz non-conventionnels sont définis par l'EIA (*Energy Information Administration*, Etats-Unis) comme des hydrocarbures qui « ne peuvent pas être produits par des moyens de production

(1) Les taux d'abattement appliqués aux émissions des biocarburants par rapport aux produits fossiles équivalents sont en accord avec les minimums requis par la réglementation européenne (RED II). Une valeur moyenne d'environ -55% est utilisée dans le calcul de l'indicateur d'intensité carbone.

conventionnelle », c'est à dire « par un puits foré dans une formation géologique dont les caractéristiques du réservoir et du fluide permettent au pétrole et au gaz naturel de s'écouler naturellement dans le puits ». Selon l'UNFC (*United Nations Framework Classification for Resources*), « les exemples comprennent le méthane de houille, les gisements à faible perméabilité tels que le gaz de réservoir très peu perméable (y compris le gaz de schiste) et le pétrole de réservoir très peu perméable (y compris le pétrole de schiste), les hydrates de gaz et le bitume naturel ».

hydrocraqueur

Unité de la raffinerie qui utilise des catalyseurs et une pression extrêmement élevée, en présence de surplus d'hydrogène, pour convertir les huiles lourdes en fractions plus légères.

hydrogène bas carbone

Hydrogène produit à partir de ressources non renouvelables mais qui affiche des émissions de gaz à effet de serre inférieures à un seuil

I

installations oil & gas

Installations de la Compagnie à l'exception des centrales à cycle combiné au gaz naturel.

Intensité carbone cycle de vie des produits énergétiques vendus

Cet indicateur mesure les émissions moyennes de GES des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie, sur l'ensemble de leur cycle de vie (c'est-à-dire Scope 1+2+3), depuis leur production jusqu'à leur utilisation finale, par unité d'énergie.

Il est calculé comme le quotient entre :

- au numérateur :
 - les émissions liées à la production et à la transformation des produits énergétiques utilisés par les clients de la Compagnie,
 - les émissions liées à l'usage final des produits énergétiques vendus aux clients, calculées par application de facteurs d'émissions stœchiométriques⁽¹⁾ par produit pour obtenir une quantité d'émissions. Les produits à usage non combustibles (bitumes, lubrifiants, plastiques, etc.) ne sont pas pris en compte,
 - en soustraction, les volumes de CO₂ séquestrés grâce au CCS et aux puits de carbone naturels ;
- au dénominateur : la quantité d'énergie vendue. L'électricité est ramenée à un pied d'égalité sur une base fossile en prenant en compte des taux de charge et d'efficacité moyens.

L'indicateur d'intensité carbone correspond donc en moyenne aux émissions associées à chaque unité d'énergie utilisée par les clients. Pour suivre son évolution, il est exprimé en base 100 par rapport à 2015.

J

joint venture

Se reporter à la définition d'« association/consortium/joint venture ».

L

LGN (liquides de gaz naturel)

Un mélange d'hydrocarbures légers que l'on trouve dans la phase gazeuse à température et pression ambiantes et qui sont récupérés sous forme liquide dans des unités de traitement du gaz. Les LGN incluent l'éthane, le propane et le butane.

lignocellulose

Le constituant principal de la paroi cellulaire des plantes. Elle peut provenir aussi bien des résidus agricoles et forestiers ou des sous-produits de transformation du bois que de cultures dédiées et représente

maximum. Par exemple l'hydrogène produit à partir de gaz naturel par le procédé de reformage vapeur associé à un processus de capture et de stockage des émissions de CO₂ (CCS). En Europe, le seuil maximum des émissions de gaz à effet de serre pour l'hydrogène bas carbone est le même que pour l'hydrogène renouvelable, soit 3,38 kg CO₂e/kg H₂ selon la Directive européenne 2018/2001 dite RED II. Dans le langage courant, on considère souvent que l'hydrogène bas carbone inclut l'hydrogène renouvelable.

hydrogène renouvelable

Hydrogène produit à partir de ressources renouvelables, telle que l'énergie éolienne, solaire, géothermique, hydraulique, biomasse, biogaz... L'hydrogène vert est un hydrogène renouvelable spécifiquement produit à partir d'électricité d'origine renouvelable via le processus d'électrolyse de l'eau. En Europe, le seuil maximum des émissions de gaz à effet de serre pour l'hydrogène renouvelable est de 3,38 kg CO₂e/kg H₂ selon la Directive européenne 2018/2001 dite RED II.

investissements bruts

Investissements y compris acquisitions et augmentation des prêts non courants.

investissements nets

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le flux de trésorerie d'investissement. Les Investissements Nets incluent le flux de trésorerie d'investissement, les opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle, la variation de la dette liée au financement de projets renouvelables, les dépenses liées aux crédits carbone et les investissements liés aux contrats de location capitalisés et excluent le remboursement organique des prêts des sociétés mises en équivalence. Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires pour mettre en évidence la trésorerie affectée aux opportunités de croissance, tant internes qu'externes, montrant ainsi, lorsqu'il est combiné avec le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie préparé selon les IFRS, comment la trésorerie est générée et allouée au sein de l'organisation. Les Investissements Nets sont la somme des Investissements Organiques et des Acquisitions Nettes.

investissements organiques

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le flux de trésorerie d'investissement. Les Investissements Organiques désignent les Investissements Nets, hors acquisitions, cessions et autres opérations avec des intérêts ne conférant pas le contrôle. Les Investissements Organiques peuvent constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires car ils mettent en évidence les flux de trésorerie utilisés par la Compagnie pour accroître son portefeuille d'actifs, hors sources de croissance externe.

juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

la source de carbone renouvelable la plus abondante de la planète. Cette abondance et sa composition (très riche en sucres polymérisés) en font un substrat de choix pour produire des biocarburants. À ce titre, sa conversion qu'elle soit par voies thermochimiques (par exemple, gazéification) ou par procédés biochimiques est très étudiée.

liquides

De manière générique, le pétrole brut, les bitumes, les condensats et le LGN.

(1) Les facteurs d'émission utilisés proviennent d'une note technique du CDP : *Guidance methodology for estimation of scope 3 category 11 emissions for oil and gas companies*.

M

marge brute d'autofinancement ou Cash Flow From Operations excluding working capital (CFFO)

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le flux de trésorerie d'exploitation. La Marge Brute d'Autofinancement se définit comme le flux de trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement au coût de remplacement, hors impact des contrats comptabilisés en juste valeur des secteurs Integrated LNG et Integrated Power, et y compris les plus-values de cession de projets renouvelables et les remboursements de prêts organiques des sociétés mises en équivalence. Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires pour les aider à comprendre l'évolution de la marge brute d'autofinancement au fil des périodes sur une base cohérente en comparaison avec la performance des pairs. La combinaison de cet indicateur de performance et des résultats de la Compagnie préparés conformément aux IFRS permet une compréhension plus complète des facteurs et des tendances affectant les activités et les performances de la Compagnie. Cet indicateur de performance est utilisé par la Compagnie comme base pour l'allocation de ses flux de trésorerie et notamment pour déterminer la part des cash-flows affectée aux distributions aux actionnaires.

marge brute d'autofinancement hors frais financiers (DACF)

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le flux de trésorerie d'exploitation. Le DACF est défini comme la Marge Brute d'Autofinancement (CFFO) hors frais financiers. Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse utile tant pour les décideurs, les analystes que les actionnaires car il correspond aux fonds théoriquement disponibles dont dispose la Compagnie pour les investissements, le remboursement de la dette et les distributions aux actionnaires, et facilite ainsi la comparaison des résultats d'exploitation de la Compagnie avec ceux d'autres entreprises, indépendamment de leur structure de capital et de leurs besoins en fonds de roulement.

N

naphta

Essence lourde utilisée comme base en pétrochimie.

nature-based solutions

Gestion et usage durable de la nature pour relever des défis socio-environnementaux.

O

oléfines

Ensemble de produits (gaz) obtenus après craquage de charges pétrolières. Les oléfines sont l'éthylène, le propylène et le butadiène. Ces produits trouvent des applications dans la fabrication des matières plastiques (polyéthylène, polypropylène, PVC, etc.), dans la production d'élastomères (polybutadiène, etc.), ou dans la fabrication de grands intermédiaires chimiques.

P

permis

Superficie cédée contractuellement à une compagnie pétrolière (ou un consortium) par l'État-hôte pour une durée déterminée afin d'effectuer des travaux d'exploration ou d'exploiter un gisement.

permis prouvé

Permis sur lequel il existe des réserves prouvées.

permis non prouvé

Permis sur lequel il n'existe pas de réserves prouvées.

petcoke (ou coke de pétrole)

Produit résiduel du procédé d'amélioration des coupes très lourdes du pétrole. Ce produit solide et noir se compose majoritairement de carbone et peut être utilisé comme combustible.

marge sur coûts variables raffinage Europe

Indicateur représentant la marge moyenne sur coûts variables réalisée par le raffinage de TotalEnergies en Europe. Elle est égale à la différence entre les ventes de produits raffinés réalisées par le raffinage européen de TotalEnergies et les achats de pétrole brut avec les coûts variables associés divisée par les quantités raffinées en tonnes.

L'indicateur précédemment utilisé, l'ERMI, était destiné à représenter la marge après coûts variables d'une raffinerie complexe hypothétique située autour de Rotterdam en Europe du Nord traitant un mélange de pétrole brut et d'autres intrants couramment fournis dans cette région afin de produire et commercialiser les principaux produits raffinés aux prix en vigueur dans cette région.

méthanier

Navire spécialement conçu pour le transport de GNL et disposant de réservoirs minimisant les pertes thermiques afin de maintenir le GNL à l'état liquide.

microréseau

Réseaux électriques de petite taille, conçus pour fournir un approvisionnement électrique fiable et de meilleure qualité à un petit nombre de consommateurs. Ils agrègent de multiples installations de production locales et diffuses (micro-turbines, piles à combustible, petits générateurs diesel, panneaux photovoltaïques, éoliennes, petite hydraulique), des installations de consommation, des installations de stockage et des outils de supervision et de gestion de la demande.

mix énergétique

Ensemble des sources d'énergies utilisées pour répondre à la demande en énergie.

Les solutions sont inspirées et soutenues par des ressources naturelles ; elles sont rentables, procurent des avantages environnementaux, sociaux et économiques et aident à diminuer les effets du changement climatique.

opérateur

Se dit d'une société chargée de la conduite des activités pétrolières ou gazières sur un permis déterminé au nom et pour le compte de l'ensemble des associés, au sein d'une association. On parle également de raffinerie opérée par un partenaire donné lorsque la conduite des activités est confiée à ce dernier pour le compte de l'ensemble des partenaires de l'association propriétaire de ladite raffinerie.

Opep

Organisation des pays exportateurs de pétrole.

pétrole brut

Mélange de composés (principalement des pentanes et des hydrocarbures plus lourds) qui existe à l'état liquide aux conditions initiales de température et de pression du réservoir et qui reste liquide dans des conditions de pression atmosphérique et de température ambiante.

pétrole et gaz

Terme générique qui désigne tous les hydrocarbures (pétrole brut, condensats, LGN, bitumes, gaz).

plateau de production

Niveau moyen stabilisé de production d'hydrocarbures d'un champ attendu après montée en puissance.

point de charge (pour véhicule électrique)

Élément de la borne délivrant de l'électricité afin de recharger la batterie d'un seul véhicule électrique à la fois, associé à un emplacement de stationnement. Le point de charge peut être équipé d'un câble avec connecteur, pour relier le véhicule à la borne. Dans certains cas, le câble n'est pas fourni. Le point de charge se matérialise alors par un socle (pour prise), auquel le conducteur peut lui-même brancher un câble de recharge. La terminologie de point de recharge peut se substituer à celle de point de charge.

point de charge opéré (pour véhicule électrique)

Un point de charge est dit opéré lorsqu'il communique avec une plateforme de supervision, que la Compagnie l'alimente en électricité et qu'elle facture la recharge et de potentiels services connexes (réservation, abonnement...).

point de charge supervisé (pour véhicule électrique)

Un point de charge est dit supervisé lorsqu'il communique avec une plateforme de supervision.

point mort cash organique avant dividende

Prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement couvre les investissements organiques.

polymères

Molécule constituée de monomères unis les uns aux autres par des liaisons dites covalentes, tels que les polyoléfinés produites à partir d'oléfinés, ou l'amidon et les protéines produites naturellement.

R

raffinage

Ensemble des procédés de fabrication des différents produits dérivés du pétrole à partir de pétrole brut (distillation, reformage, désulfuration, craquage, etc.).

ratio d'endettement

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le ratio entre le total des dettes financières et le total des capitaux propres. Le ratio d'endettement est un ratio entre la dette nette et les capitaux propres, qui est calculé de la façon suivante : dette nette hors contrat de location / (capitaux propres + dette nette hors contrat de location). Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires pour évaluer la solidité financière du bilan de la Compagnie.

ratio d'endettement hors engagements liés aux contrats de location

$$\frac{\text{Dette nette hors engagements liés aux contrats de location}}{\text{dette nette hors engagements liés aux contrats de location} + \text{capitaux propres part de la Compagnie} + \text{intérêts minoritaires ne conférant pas le contrôle}}$$

regazéification

Avant l'acheminement du gaz par gazoduc depuis le terminal jusqu'aux réseaux de distribution, le GNL est regazéifié : sa température est portée d'environ -160 °C à plus de 0 °C sous haute pression.

rentabilité des capitaux employés moyens ou return on average capital employed (ROACE)

Indicateur alternatif de performance. Il se définit comme le rapport entre le Résultat Opérationnel Net Ajusté et les Capitaux Employés moyens au coût de remplacement entre le début et la fin de la période. Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires pour mesurer la rentabilité des Capitaux Employés moyens par la Compagnie dans le cadre de ses opérations et est utilisé par la Compagnie pour comparer sa performance en interne et en externe avec celle de ses pairs.

PPA

Power Purchase Agreement. Contrat à long terme de fourniture d'électricité produite à partir de sources renouvelables.

production opérée

Quantité totale d'hydrocarbures produite sur les champs opérés par la Compagnie.

puits infill (ou intercalaire)

Puits d'exploitation ajouté aux puits productifs déjà existants afin d'accélérer et/ou d'améliorer la récupération des hydrocarbures.

projet

Le terme « projet », tel qu'il est utilisé dans ce document, est susceptible de recouvrir différentes significations telles qu'actifs, accords, investissements, développements, phases, activités ou composants. Chacun de ces termes pris individuellement peut également être décrit de manière informelle comme un « projet ». L'utilisation de ce terme est donnée uniquement à titre indicatif et n'a pas vocation à fournir une description précise du terme « projet », dont l'acception dépend de lois ou réglementations particulières.

projet brownfield

Projet concernant des champs existants déjà développés.

projet greenfield

Projet concernant des champs vierges de tout développement.

puits de carbone

Réservoir naturel (tel que la végétation, les océans) ou artificiel (tel que le CCUS) qui stocke le carbone sous différentes formes.

rentabilité des capitaux propres (ROE)

Rapport du résultat net ajusté de l'ensemble consolidé à la moyenne des capitaux propres retraités (après distribution) de début et de fin de période. Les capitaux propres retraités pour l'exercice concerné sont calculés après distribution de dividende (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale).

réserves

Quantités restantes d'hydrocarbures présumés récupérables à partir de champs reconnus (forés) par application de projets de développement et dans des conditions économiques définies.

réserves prouvées (réserves 1P)

Les réserves prouvées de pétrole et de gaz correspondent aux quantités de pétrole et de gaz estimées avec une certitude raisonnable, qui, d'après l'analyse des données géologiques et techniques, peuvent être économiquement exploitables dans les années à venir, à partir des réservoirs connus, dans les conditions économiques existantes, selon les méthodes d'exploitation en place et en fonction de la réglementation en vigueur, avant l'expiration du contrat accordant les droits d'exploitation (sauf s'il apparaît que le renouvellement des droits est raisonnablement certain), et ce quelle que soit la méthode utilisée (déterministe ou probabiliste) pour réaliser cette estimation.

réserves prouvées développées

Les réserves prouvées développées de pétrole et de gaz sont les réserves prouvées récupérables (i) soit à partir des puits existants grâce aux équipements et aux méthodes d'exploitation en place, ou pour lesquelles le coût de l'équipement nécessaire reste relativement inférieur au coût de forage d'un nouveau puits ; (ii) soit grâce à des équipements d'extraction et des infrastructures d'exploitation qui sont opérationnels au moment de l'estimation des réserves dans le cas où l'extraction peut se faire sans le forage d'un puits.

réserves prouvées et probables (réserves 2P)

Somme des réserves prouvées et des réserves probables. Les réserves 2P sont les quantités médianes d'hydrocarbures récupérables sur des champs ayant déjà été forés, couverts par des contrats Exploration-Production et pour lesquels les études techniques mettent en évidence

un développement économique dans un environnement de prix long terme. Elles incluent les projets développés par techniques minières.

réserves prouvées non développées

Les réserves de pétrole et de gaz prouvées non développées sont des réserves prouvées qu'il est prévu de récupérer à partir de nouveaux puits sur des zones n'ayant pas encore fait l'objet de forages ou en utilisant des puits existants dont la remise en production nécessite des dépenses relativement importantes.

réservoirs

Formation rocheuse souterraine poreuse et perméable qui contient du pétrole ou du gaz naturel.

restitution des sites

Les sociétés peuvent avoir des obligations en matière d'abandon des puits, démantèlement des installations, déconstruction des ouvrages ou réhabilitation de l'environnement. Ces obligations ont en général leur origine dans les accords internationaux, les réglementations locales ou des engagements contractuels.

résultats ajustés

Résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, et hors effet des variations de juste valeur.

résultat net ajusté (part TotalEnergies)

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le Résultat Net (part TotalEnergies). Le Résultat Net Ajusté (part TotalEnergies) se définit comme le Résultat Net (part TotalEnergies)

S

sables bitumineux

Sable contenant du bitume naturel.

SAF

Se reporter à la définition de « carburant aérien durable ».

shipping

Transport par voie maritime. Le transport de GNL se fait à bord de méthaniers (voir définition).

side track

Puits dérivé foré à partir d'une portion de puits existante (et non pas en partant de la surface). Il est utilisé pour contourner une obstruction dans le puits d'origine ou reprendre le forage dans une nouvelle direction ou encore explorer une zone géologique proche.

silicium

Élément le plus abondant dans la croûte terrestre après l'oxygène. Il n'existe pas à l'état libre mais sous forme de composés comme la silice,

T

taux effectif d'imposition

(Impôt sur le résultat opérationnel net ajusté)/(résultat opérationnel net ajusté – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence – dividendes reçus des participations – dépréciations des écarts d'acquisition + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

tight gas

Gaz naturel piégé dans une roche réservoir très peu perméable.

U

unité de désulfuration

Installation dans laquelle est effectué le processus d'élimination du soufre ou des composés sulfurés des mélanges d'hydrocarbures gazeux ou liquides.

moins les éléments d'ajustement sur le Résultat Net (part TotalEnergies). Les éléments d'ajustement sont l'effet de stock, l'effet des variations de juste valeur et les éléments non récurrents. Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires pour faciliter l'analyse de la performance opérationnelle de la Compagnie en supprimant l'impact des résultats non opérationnels et des éléments non récurrents.

résultat opérationnel net ajusté

Indicateur alternatif de performance dont l'agrégat IFRS le plus proche est le Résultat Net. Le Résultat Opérationnel Net Ajusté correspond au Résultat Net avant coût net de la dette nette c'est-à-dire le coût de la dette nette retraité de l'impact de l'impôt, moins les éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement sont l'effet de stock, l'effet des variations de juste valeur et les éléments non récurrents. Le résultat opérationnel net ajusté peut constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires pour faciliter l'analyse de la performance opérationnelle de la Compagnie en supprimant l'impact des résultats non opérationnels et des éléments non récurrents. Il est utilisé pour évaluer la Rentabilité des Capitaux Employés Moyens (ROACE) comme expliqué ci-dessus.

retour à l'actionnaire (Payout)

Indicateur alternatif de performance. Il se définit comme le ratio entre les dividendes et les rachats d'actions rapporté à la Marge Brute d'Autofinancement. Cet indicateur peut constituer un outil d'analyse utile pour les décideurs, les analystes et les actionnaires car il indique la part de la Marge Brute d'Autofinancement distribuée à l'actionnaire.

utilisée depuis très longtemps comme composé essentiel du verre. Le polysilicium (ou silicium cristallin), obtenu par purification du silicium et constitué de cristaux d'aspect métallique, est employé pour la construction des panneaux solaires photovoltaïques. D'autres minéraux ou alliages peuvent néanmoins être utilisés.

sismique

Méthode d'exploration consistant à envoyer méthodiquement des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur réflexion pour déterminer le type, la taille, la forme et la profondeur des couches du sous-sol.

soutage de GNL

Type particulier d'opération où le GNL est transféré d'une source de distribution déterminée (navire de soutage, terminal méthanier par exemple) vers un navire alimenté au GNL.

splitter de condensats

Unité où se fait la distillation de condensats en amont d'unités de raffinage ou de pétrochimie.

train de GNL

Installation faisant partie d'une usine de liquéfaction et permettant de séparer le gaz naturel des autres gaz comme les gaz acides et les GPL, pour ensuite le liquéfier, et enfin le stocker, avant le chargement sur les méthaniers.

unitisation

Création d'une association nouvelle et désignation d'un seul opérateur pour le développement et la production en un actif unique d'un gisement d'hydrocarbures chevauchant plusieurs permis/licences ou pays.

V

vapocraqueur

Usine pétrochimique qui transforme le naphta et les hydrocarbures légers en éthylène, propylène et autres matières premières chimiques.

W

watt AC (Wac)

Unité de mesure de puissance de courant alternatif délivrée par un panneau photovoltaïque sur le réseau électrique. Généralement égale au watt de puissance de crête multiplié par le rendement de l'onduleur DC/AC.

watt crête (Wc)

Unité de mesure de puissance de sortie délivrée par un panneau photovoltaïque sous plein rayonnement solaire (dans des conditions d'essai standard)

Z

zéro émission nette

Un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre et les absorptions anthropiques par les puits ou les réservoirs de gaz à effet de serre. Il peut s'agir des forêts ou d'installations de captage et de stockage de CO₂.

Tables de concordance

Table de concordance du Document d'enregistrement universel (DEU), permettant d'identifier les informations prévues par l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) no 809/2004 de la Commission.

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	Document d'enregistrement universel 2023	
	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 Personnes responsables	p 1	p 1
1.2 Déclaration des personnes responsables	p 1	p 1
1.3 Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a	n/a
1.4 Informations provenant de tiers	n/a	n/a
1.5 Approbation de l'autorité compétente	n/a	n/a
2. Contrôleurs légaux des comptes	4	4.4.5
3. Facteurs de risque	3	3.1
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1 Raison sociale et nom commercial	1 7	1.8.3 7.2.1
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement, identifiant d'entité juridique (LEI)	1 7	1.8.3 7.2.1
4.3 Date de constitution et durée de vie	1 7	1.8.3 7.2.1
4.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social, site web	1 7	1.8.3 7.2.1
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	1 2	1.1.1 2.1 à 2.6
5.2 Principaux marchés	1 2	1.1.1 2.1 à 2.6
5.3 Événements importants dans le développement des activités	1	1.9.1 à 1.9.4
5.4 Stratégie et objectifs	1	1.2 à 1.4 1.9.3
5.5 Dépendance à l'égard de certains brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	2 3	2.1 à 2.6 3.1.1 et 3.1.5
5.6 Position concurrentielle	1 2 3	1.1.1 2.1 à 2.6 3.1.6
5.7 Investissements	1	1.5
5.7.1 Investissements importants réalisés au cours des trois derniers exercices	1	1.5.1
5.7.2 Investissements importants en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	1	1.5.2
5.7.3 Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	2 8	2.1 à 2.6 8.7 (note 8)
5.7.4 Description des questions environnementales pouvant influencer l'utilisation par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	3 5	3.1.1 et 3.4 5.4 et 5.5
6. Structure organisationnelle	1	1.8.3
6.1 Place de l'émetteur dans le groupe	1	1.8.3
6.2 Liste des filiales importantes	1 8	1.8.3 8.7 (note 18)

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980

Chapitres concernés Paragraphes concernés

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
7.	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière		
7.1.1	Situation financière	1	1.9.1
7.1.2	Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	1	1.6
7.2	Résultats d'exploitation	1	1.9.1
		8	8.2
		10	10.2.1
7.2.1	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	1	1.9.1 et 1.9.4
		8	8.7 (notes 3, 4 et 5)
7.2.2	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets au cours des trois derniers exercices	1	1.9.1
		8	8.7 (notes 3, 4 et 5)
8.	Trésorerie et capitaux		
8.1	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	1	1.9.2
8.2	Source, montant et description des flux de trésorerie	1	1.9.2
		8	8.5
8.3	Besoins de financement et structure de financement	1	1.9.2
8.4	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	1	1.9.2
		8	8.7 (note 15.1)
8.5	Sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les investissements importants ou pour lesquels des investissements fermes ont déjà été pris	1	1.5.3 et 1.9.2
		8	8.7 (note 7)
9.	Environnement réglementaire	1	1.9.3
		2	2.1.5, 2.4.1, 2.5.1 et 2.6.1
		3	3.1.1 et 3.1.4
10.	Informations sur les tendances		
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	1	1.9.1 et 1.9.4
10.2	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	1	1.9.3 et 1.9.4
		3	3.1, 3.2, 3.4 et 3.5
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a	n/a
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	4	4.1
12.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	4	4.1.1.2
13.	Rémunération et avantages		
13.1	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	4	4.3
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages	4	4.3.2
		8	8.7 (notes 8.4, 9.2 et 10)
		10	10.3 (note 26)
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels et date d'entrée en fonction	4	4.1.1
14.2	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	4	4.3.2
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4	4.1.2.3
14.4	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable	4	4.2
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	4	4.1

Informations prévues à l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980		Chapitres concernés	Paragraphes concernés
15.	Salariés		
15.1	Effectif à la clôture des trois derniers exercices, si cette information est importante, répartition par grande catégorie d'activité et par site	1 5 8	1.1.1 5.6.1 8.7 (note 10)
15.2	Participations au capital et stock options	4 6	4.3.4 6.4.2
15.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4 5	4.3.4 5.6
16.	Principaux actionnaires		
16.1	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues) à la date du DEU ou déclaration appropriée attestant de leur absence	6	6.4.1
16.2	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	7	7.2.4
16.3	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	n/a	n/a
16.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	n/a	n/a
17.	Opérations avec des parties liées	4 8	4.4.1 8.7 (note 8)
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques		
18.1.1	Informations financières historiques auditées	7	7.3
18.1.2	Changement de date de référence comptable	n/a	n/a
18.1.3	Normes comptables	8	8.7 (note 1)
18.1.4	Changement de référentiel comptable	8	8.7
18.1.5	Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	7 8 10	7.3 8.1 10.1
18.1.6	États financiers annuels consolidés	8	8.2 à 8.7
18.1.7	Date des dernières informations financières		31 décembre 2023
18.2	Informations financières intermédiaires et autres		
18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a	n/a
18.2.2	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a	n/a
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques		
18.3.1	Vérifications des informations financières annuelles historiques	7 8 10	7.3.3 8.1 10.1
18.3.2	Autres informations figurant dans le Document d'enregistrement universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	4 10	4.5 10.1
18.3.3	Sources des informations financières figurant dans le Document d'enregistrement universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	7 9	7.3.4 9.1 à 9.4
18.4	Informations financières pro forma	n/a	n/a
18.5	Politique en matière de dividendes	1 6	1.9.1.7 6.2
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	3	3.5
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	1	1.9.4

19. Informations supplémentaires			
19.1 Capital social			
19.1.1	Capital souscrit et capital autorisé	7	7.1
		8	8.7 (note 9)
		10	10.3 (note 7) et 10.4.2
19.1.2	Actions non représentatives du capital	n/a	n/a
19.1.3	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	6	6.3.1.4
		8	8.7 (note 9)
		10	10.3 (note 7), 10.4.1 et 10.4.4
19.1.4	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	4	4.4.2
		7	7.1.3
19.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	n/a	n/a
19.1.6	Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	n/a	n/a
19.1.7	Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	7	7.1.4
		8	8.7 (note 9)
		10	10.3 (note 7)
19.2 Acte constitutif et statuts			
19.2.1	Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	7	7.2.1 et 7.2.2
19.2.2	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	7	7.2.4
19.2.3	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	4	4.4.4
		7	7.2.4
20.	Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a	n/a
21.	Documents disponibles	6	6.6.1

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL PERMETTANT D'IDENTIFIER LES INFORMATIONS QUI CONSTITUENT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rapport financier annuel	Document d'enregistrement universel 2023	
	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Comptes annuels	10	10.2 et 10.3
Comptes consolidés	8	8.2 à 8.7
Rapport de gestion (informations minimales au sens de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF)		Cf table de concordance du rapport financier ci-après
Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel		p.1
Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	8	8.1
	10	10.1

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MENTIONNÉ À L'ARTICLE L. 225-100 DU CODE DE COMMERCE AUQUEL SONT JOINTS LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Afin de faciliter la lecture du présent Document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations devant figurer au sein du rapport de gestion.

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
1	Informations relatives à la situation et à l'activité de la Société et de la Compagnie			
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de la Compagnie, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	Articles L. 225-100-1, I, 1°, L. 232-1-II, L. 233-6 et L. 233-26 du Code de commerce	1 8	1.9.1 et 1.9.2 8.7 (note 2)
1.2	Indicateurs clés de performance de nature financière	Article L. 225-100-1, I, 2° du Code de commerce	1 2	1.1.1 et 1.9 2.1 à 2.6
1.3	Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et de la Compagnie, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	Article L. 225-100-1, I, 2° du Code de commerce	1 5 5	1.1.1 et 1.4 5.3 à 5.11 5.13
1.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le Rapport de gestion est établi	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	1 8	1.9.4 8.7 (note 17)
1.5	Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	Article L. 233-13 du Code de commerce	6	6.4.1
1.6	Succursales existantes de la Société	Article L. 232-1, II du Code de commerce	1	1.8.3
1.7	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	Article L. 233-6 al. 1 du Code de commerce	1	1.8.3
1.8	Aliénation de participations croisées	Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce		n/a
1.9	Evolution prévisible de la situation de la Société et de la Compagnie et perspectives d'avenir	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	1 8	1.9.3 8.7 (note 2)
1.10	Activités en matière de recherche et de développement	Articles L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	1	1.6
1.11	Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices	Article R. 225-102 du Code de commerce	10	10.4.2
1.12	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	Article D. 441-6 du Code de commerce	5	5.10
1.13	Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes	Articles L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier		n/a

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
2	Contrôle interne et gestion des risques			
2.1	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés de la Compagnie sont confrontées	Article L. 225-100-1, I, 3° du Code de commerce	1 3	1.9.3 et 1.9.4 3.1
2.2	Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures que prend l'entreprise pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas carbone dans toutes les composantes de son activité	Article L. 22-10-35, 1° du Code de commerce	3 5	3.1 et 3.3 5.4
2.3	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	Article L. 22-10-35, 2° du Code de commerce	3	3.3
2.4	Indications sur les objectifs et la politique de la Société concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture	Article L. 225-100-1, I, 4° du Code de commerce	1 3	1.9.2 3.3
	Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie		3	3.3
	Indication de l'utilisation par l'entreprise des instruments financiers		1	1.9.2
2.5	Dispositif anti-corruption	Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016	5	5.8.1
2.6	Plan de vigilance relatif à l'activité de la Société et de l'ensemble des filiales ou sociétés qu'elle contrôle et compte rendu de sa mise en œuvre effective	Article L. 225-102-4 du Code de commerce	3	3.6
3	Rapport sur le gouvernement d'entreprise			
Informations sur les rémunérations				
3.1	Description de la politique de rémunération des mandataires sociaux dans toutes les composantes de la rémunération fixe et variable, du processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre	Article L. 22-10-8 du Code de commerce	4	4.3.1.1 et 4.3.2.2
3.2	Rémunération totale et avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice 2023 ou attribués à raison du mandat au titre de 2023 à chaque mandataire social de TotalEnergies SE	Article L. 22-10-9, I, 1° du Code de commerce	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.3	Proportion relative de la rémunération fixe et variable	Article L. 22-10-9, I, 2° du Code de commerce	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.4	Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	Article L. 22-10-9, I, 3° du Code de commerce		n/a
3.5	Mention des engagements de toute nature pris par TotalEnergies SE au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers	Article L. 22-10-9, I, 4° du Code de commerce	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.6	Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 5° du Code de commerce		n/a
3.7	Ratios entre le niveau de rémunération de chaque mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société	Article L. 22-10-9, I, 6° du Code de commerce	4	4.3.2.1
3.8	Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios, au cours des cinq exercices les plus récents au moins	Article L. 22-10-9, I, 7° du Code de commerce	4	4.3.2.1
3.9	Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués	Article L. 22-10-9, I, 8° du Code de commerce	4	4.3.1.2 et 4.3.2.1
3.10	Manière dont le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au I de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce a été pris en compte	Article L. 22-10-9, I, 9° du Code de commerce	4	4.3.2.1
3.11	Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation appliquée conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques auxquels il est dérogé	Article L. 22-10-9, I, 10° du Code de commerce	4	4.3.2.1
3.12	Mention, s'il y a lieu, de l'application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce	Article L. 22-10-9, I, 11° du Code de commerce		n/a
3.13	Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	Articles L. 22-10-57, L. 22-10-58 et L. 225-185 du Code de commerce	4	4.3.2.2, 4.3.2.3 et 4.3.4

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
3.14	Attribution d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux et conservation par ces derniers	Articles L. 225-197-1, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de commerce	4	4.3.2.2, 4.3.2.3 et 4.3.4
3.15	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2023	Article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce	4	4.1.1.1
3.16	Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de TotalEnergies SE, d'autre part, une autre société contrôlée par TotalEnergies SE au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	Article L. 225-37-4, 1° du Code de commerce	4	4.4.1
3.17	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2023	Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce	4	4.4.2
3.18	Indication du choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce	Article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce	4	4.1.5.1
3.19	Composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	Article L. 22-10-10, 1° du Code de commerce	4	4.1.1 et 4.1.2
3.20	Description de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Informations sur la manière dont la Société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comex et sur les résultats en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité	Article L. 22-10-10, 2° du Code de commerce	4 5	4.1.1.5 et 4.1.5.2 5.6.3.1
3.21	Éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général	Article L. 22-10-10, 3° du Code de commerce	4	4.1.5.1
3.22	Déclaration sur le Code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère volontairement et raisons pour lesquelles des dispositions ont été écartées le cas échéant	Article L. 22-10-10, 4° du Code de commerce	4	4.2
3.23	Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ou les dispositions des statuts qui prévoient ces modalités	Article L. 22-10-10, 5° du Code de commerce	4 7	4.4.3 7.2.6
3.24	Description de la procédure mise en place par la Société en application du second alinéa de l'article L. 22-10-12 du Code de commerce et de sa mise en œuvre	Article L. 22-10-10, 6° du Code de commerce	4	4.4.1
3.25	Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	Article L. 22-10-11 du Code de commerce	4	4.4.4
4	Actionariat et capital			
4.1	Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées générales de la Société	Article L. 233-13 du Code de commerce	6	6.4
	Indication des modifications intervenues au cours de l'exercice	Article L. 233-13 du Code de commerce	6	6.4.1
	Indication du nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle et la part du capital de la Société qu'elles détiennent	Article L. 233-13 du Code de commerce		n/a
4.2	Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-208, L. 22-10-62, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce, cours moyens des achats et des ventes, montant des frais de négociation, nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que valeur nominale pour chacune des finalités, nombre des actions utilisées, éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent	Article L. 225-211 du Code de commerce	6	6.3
4.3	État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée)	Article L. 225-102, alinéa 1 ^{er} du Code de commerce	1 6	1.1.1 6.4

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
4.4	Mention des ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	Articles R. 228-90 et R. 228-91 du Code de commerce		n/a
4.5	État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours du dernier exercice	Article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	4	4.1.6
4.6	Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents et montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices	Article 243 bis du Code général des impôts	6	6.2
5	Déclaration de performance extra-financière (DPEF) (déclaration consolidée)			
5.1	Modèle d'affaires de la Société et de la Compagnie	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	5 1 2	5.2 1.1.3 2.1 à 2.6
5.2	Description des principaux risques liés à l'activité de la Société ou de la Compagnie y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par les relations d'affaires, les produits ou les services	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	3	3.1
5.3	Informations sur la manière dont la Société ou la Compagnie prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale (description des politiques appliquées et procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer les principaux risques liés à l'activité de la Société ou de la Compagnie)	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	3 5	3.3.3 5.1, 5.3 à 5.11
5.4	Résultats des politiques appliquées par la Société ou la Compagnie incluant des indicateurs clés de performance	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	1 5	1.4 5.3 à 5.10
5.5	Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	5	5.6
5.6	Informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	5	5.4
5.7	Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	5	introduction et 5.5.5
5.8	Informations relatives à la lutte contre la corruption	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105, II, B, 1° du Code de commerce	5	5.8
5.9	Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105, II, B, 2° du Code de commerce	5	5.7
5.10	Informations spécifiques : – politique de prévention du risque d'accident technologique menée par la Société – capacité de la Société à couvrir sa responsabilité civile vis-à-vis des biens et des personnes du fait de l'exploitation de telles installations – moyens prévus par la Société pour assurer la gestion de l'indemnisation des victimes en cas d'accident technologique engageant sa responsabilité	Article L. 225-102-2 du Code de commerce	3 5	3.3 et 3.4 5.3 et 5.5
5.11	Informations relatives aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105 du Code de commerce	5	5.6
5.12	Attestation de l'organisme tiers indépendant sur les informations présentes dans la DPEF	Articles L. 225-102-1, L. 22-10-36 et R. 225-105-2 du Code de commerce	5	5.12

N°	Éléments requis	Textes de référence	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
6	Autres informations			
6.1	Informations fiscales complémentaires	Articles 223 <i>quater</i> et 223 <i>quinquies</i> du Code général des impôts	10	10.3
6.2	Mention des injonctions ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles ordonnées par l'Autorité de la concurrence	Article L. 464-2 du Code de commerce		n/a
6.3	Montants des prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles la Société entretient des liens économiques le justifiant	Article L. 511-6 du Code monétaire et financier		n/a
6.4	Attestation des commissaires aux comptes jointe au rapport de gestion	Article L. 511-6 du Code monétaire et financier		n/a
6.5	Aliénation d'actions effectuée par une société en application des articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce		n/a
6.6	Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels		8 10	8.7 10.3 (note 1)
6.7	Rapport sur les paiements effectués au profit des gouvernements	Article L. 22-10-37 du Code de commerce	9	9.3

Avertissement

Sauf indication contraire, les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Le terme « Société » utilisé dans ce document est utilisé pour désigner exclusivement TotalEnergies SE, société mère de la Compagnie.

Ce document contient des références à des sites internet (y compris le site internet de TotalEnergies) et au rapport « Sustainability & Climate - 2024 Progress Report ». Ces références sont uniquement destinées à faciliter la lecture de ce document. TotalEnergies n'incorpore pas par référence dans ce document les informations publiées sur les sites internet mentionnés ou dans le rapport « Sustainability & Climate - 2024 Progress Report », sauf indication contraire.

Ce document peut contenir des déclarations prospectives (incluant des *forward-looking statements* au sens du Private Securities Litigation Reform Act de 1995), concernant notamment la situation financière, les résultats d'opérations, les activités et la stratégie de TotalEnergies. Il peut notamment contenir des indications sur les perspectives, objectifs, axes de progrès et ambitions de TotalEnergies y compris en matière climatique et de neutralité carbone (zéro émission nette). Une ambition exprime une volonté de TotalEnergies étant précisé que les moyens à mettre en œuvre ne dépendent pas que de TotalEnergies. Ces déclarations prospectives peuvent être généralement identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « sera », « devrait », « pourrait », « serait », « peut », « pourrait », « vraisemblablement », « envisager », « avoir l'intention », « anticiper », « croire », « estimer », « planifier », « prévoir », « penser », « avoir pour objectif », « avoir pour ambition » ou terminologie similaire. Les déclarations prospectives contenues dans ce document sont fondées sur des données, hypothèses économiques et estimations formulées dans un contexte économique, concurrentiel et réglementaire donné et considérées comme raisonnables par TotalEnergies à la date du présent document.

Ces déclarations prospectives ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les perspectives, objectifs ou ambitions énoncés seront réalisés. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées avec un écart significatif entre les résultats réels et ceux envisagés, en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire, ou en raison de la matérialisation de facteurs de risque tels que notamment les fluctuations des prix du pétrole brut et du gaz naturel, l'évolution de la demande et des prix des produits pétroliers, les variations des résultats de production et des estimations de réserves, la capacité à réaliser des réductions de coûts ou des gains d'efficacité sans perturber indûment les opérations, les évolutions légales et réglementaires y compris dans les domaines environnementaux et climatiques, la variation des taux de change, les innovations technologiques, les conditions et événements météorologiques, ainsi que les évolutions socio-démographiques, économiques et politiques, les changements des conditions de marché, les pertes de parts de marché et les modifications des préférences des consommateurs, ou encore les pandémies comme la pandémie COVID-19. De même, certaines informations financières reposent sur des estimations notamment lors de l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs et des montants des éventuelles dépréciations d'actifs.

Les lecteurs ne doivent pas considérer les déclarations prospectives comme des données exactes mais comme l'expression de point de vue de la Compagnie à la date de publication du présent document. TotalEnergies SE et ses filiales n'ont aucune obligation, ne prennent aucun engagement et déclinent toute responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de

réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Par ailleurs, la Compagnie ne vérifie pas et n'est pas tenue de vérifier les données provenant de tiers contenues dans ce documents ou utilisées pour les hypothèses, estimations ou plus généralement les données prospectives publiées dans ce document.

Les informations concernant les facteurs de risque, susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités de TotalEnergies, sa situation financière, y compris ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie, sa réputation, ses perspectives ou la valeur des instruments financiers émis par TotalEnergies sont décrits dans ce document (chapitre 3).

Enfin, les développements portant sur les questions relatives à l'environnement et au changement climatique contenus dans ce document sont fondées sur divers référentiels et l'intérêts des diverses parties prenantes qui sont susceptibles d'évoluer indépendamment de notre volonté. En outre, nos *disclosures* sur ces questions, y compris celles liées au climat, peuvent inclure des informations qui ne sont pas nécessairement significatives (« material ») au sens des lois américaines sur les valeurs mobilières pour les besoins des rapports de la SEC ou au sens des réglementations boursières applicables.

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TotalEnergies. En complément des indicateurs définis par les normes IFRS, certains indicateurs alternatifs de performance sont présentés, tels que notamment les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté), la rentabilité des capitaux propres (ROE), la rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE), le ratio d'endettement, la marge brute d'autofinancement (MBA), le taux de retour à l'actionnaire. Ces indicateurs sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière de TotalEnergies et la comparaison des résultats entre périodes. Ils permettent aux investisseurs de suivre les mesures utilisées en interne pour gérer et mesurer la performance de TotalEnergies.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) Les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) L'effet de stock

Conformément à IAS 2, TotalEnergies valorise ses stocks de produits pétroliers selon la méthode du FIFO (*First-in, First-out*) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (Prix Moyen Pondéré). Selon la méthode FIFO, le stock est valorisé au coût historique d'acquisition ou de production plutôt qu'au coût de remplacement. En cas de volatilité des marchés de l'énergie, cette méthode de valorisation peut avoir un effet de distorsion important sur le résultat. Par conséquent, les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents de la Compagnie.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) L'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour les stocks de trading et les contrats de stockage, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par le Comité exécutif de TotalEnergies et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de *trading* soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours spot de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de *trading* en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Dans le cadre de ses activités de *trading*, TotalEnergies conclut par ailleurs des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne de TotalEnergies, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

Enfin, TotalEnergies utilise des instruments dérivés dans le but de gérer l'exposition aux risques de certains contrats ou actifs opérationnels. En application des normes IFRS, ces instruments dérivés sont comptabilisés

à la juste valeur alors que les transactions opérationnelles sous-jacentes sont comptabilisées lors de leur réalisation. Les indicateurs internes reportent la reconnaissance du résultat sur les instruments dérivés au dénouement des transactions.

Dans ce cadre, les résultats ajustés (résultat opérationnel ajusté, résultat opérationnel net ajusté, résultat net ajusté) se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur.

Les chiffres présentés en euros pour le résultat net ajusté dilué par action sont obtenus à partir des chiffres en dollars convertis sur la base des taux de change moyen euro/US dollar (€/€) des périodes concernées et ne résultent pas d'une comptabilité tenue en euros.

Avertissement aux investisseurs américains – La SEC autorise les sociétés pétrolières et gazières sous son autorité à publier séparément les réserves prouvées, probables et possibles qu'elles auraient identifiées conformément aux règles de la SEC. Ce document peut contenir certains termes que les recommandations de la SEC nous interdisent strictement d'utiliser dans les documents officiels qui lui sont adressés, comme notamment les termes « réserves potentielles » ou « ressources ». Tout investisseur américain est prié de se reporter au *Form 20-F* publié par TotalEnergies SE, File N ° 1-10888, disponible au 2, place Jean Millier – Arche Nord Coupole/Regnault – 92078 Paris-La Défense Cedex, France, ou sur le site Internet de la Compagnie totalenergies.com. Ce document est également disponible auprès de la SEC en appelant le 1-800-SEC-0330 ou sur le site Internet de la SEC sec.gov.



Conception infographies : Acolad France/BABEL

Crédits photos couverture : Julien Lutt, Ben Bergh (Capa Pictures)
Ari Versiani (AGPNT), Miguel Schincariol

TotalEnergies SE
Siège social :
2, place Jean Millier – La Défense 6
92400 Courbevoie – France

Standard :
+33 (0)1 47 44 45 46
Communication financière :
+33 (0) 1 47 44 46 46
Relations actionnaires individuels :
N° vert 0 800 039 039 depuis la France
+33 (0) 1 47 44 24 02 depuis les autres pays

Capital social :
5 967 116 185,00 euros
542 051 180 RCS Nanterre

Document d'enregistrement universel 2023
Edité en mars 2024
Réalisé par Acolad France
Imprimé par Comelli Factory

